N°d'ordre NNT : 2016LYSE2049

THESE de DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ DE LYON

Opérée au sein de

L'UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2

École Doctorale : ED 483 Sciences sociales

Discipline : Histoire

Soutenue publiquement le 6 juin 2016, par :

Hind BOUCHAREB

Penser et mettre en œuvre la lecture publique : discours, débats et initiatives (1918-1945)

Devant le jury composé de :

Jean-Yves MOLLIER, Professeur des universités, Université de Versailles, Président

Sylvie FAYET-SCRIBE, Maître de conférences HDR, Université Paris 1, Rapporteure

Dominique VARRY, Professeur des universités, École Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques, Directeur de thèse

Université Lumière Lyon 2

Ecole doctorale 483 Sciences sociales

Penser et mettre en œuvre la lecture publique : discours, débats et initiatives (1918-1945)

Hind BOUCHAREB

Thèse de doctorat en histoire

Sous la direction de Dominique VARRY

Présentée et soutenue publiquement le 6 juin 2016

Composition du jury :

Anne-Marie Bertrand, conservateur général honoraire des bibliothèques HDR

Sylvie Fayet-Scribe, maître de conférences HDR (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne)

Jean-Yves Mollier, professeur des universités (Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines)

Guy Saez, directeur de recherche au CNRS et professeur des universités (IEP Grenoble)

Dominique Varry, professeur des universités (ENSSIB)

« Comme la plupart des amours, l'amour des bibliothèques s'apprend.
Nul ne peut savoir d'instinct, lorsqu'il fait ses premiers pas
dans une salle peuplée de livres, comment se comporter,
ce qu'on attend de lui, ce qui est promis, ce qui est autorisé. »

ALBERTO MANGUEL, *La Bibliothèque, la nuit*

Remerciements

Mes remerciements sont d'abord adressés à ma directrice de thèse, Anne-Marie Bertrand, pour m'avoir poussée à remettre en question et à approfondir le travail effectué dans le cadre de ma thèse d'École des chartes. Je remercie également Dominique Varry d'avoir eu la générosité de reprendre les fonctions de directeur de thèse et d'avoir finalisé l'organisation de la soutenance. Après de nombreux rebondissements administratifs, l'aventure a ainsi pu arriver à son terme.

Cette thèse de doctorat remanie et prolonge donc l'étude qui avait été présentée pour l'obtention du diplôme d'archiviste paléographe. Ce précédent exercice devait beaucoup à plusieurs personnes, de ma directrice Élisabeth Parinet à mes relecteurs, en passant par les personnels des bibliothèques et services d'archives que j'ai fréquentés. Si la place manque pour les énumérer à nouveau, qu'ils soient assurés que ma gratitude à leur endroit demeure. Je tiens aussi à exprimer ma reconnaissance envers Emmanuelle Giry, responsable des fonds du ministère de l'Éducation nationale aux Archives nationales, qui a grandement facilité mon long dépouillement des archives de l'inspection générale des bibliothèques.

Sylvie Fayet-Scribe, Jean-Yves Mollier et Guy Saez me font l'honneur d'avoir accepté de s'intéresser à ce travail et de participer au jury de soutenance ; je les en remercie grandement.

Je ne saurais oublier mes collègues de la BnF qui ont eu la patience de me laisser poursuivre cette thèse et m'ont permis de la terminer dans de bonnes conditions.

Enfin, ma famille et mes amis ont été d'un soutien précieux. Mais rien n'aurait été possible sans Clément, à qui je dois tant et à qui j'espère rendre un jour la pareille.

Table des abréviations

ABF : Association des bibliothécaires français

ABP : Association des bibliothèques prolétariennes

ADLP : Association pour le développement de la lecture publique

AEAR : Association des écrivains et artistes révolutionnaires

ALA : American library association

APAM : Association populaire des amis des musées

BIT : Bureau international du travail

CAFB : Certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire

CARD : Comité américain pour les régions dévastées

CCEO : Centre confédéral d'éducation ouvrière

CFBM : Comité français de la bibliothèque moderne

CGT : Confédération générale du travail

CLAJ : Centre laïque des auberges de jeunesse

DTB : Diplôme technique de bibliothécaire

FIAB/IFLA : Fédération internationale des associations de bibliothécaires / International federation of library associations

IICI : Institut international de coopération intellectuelle

LFACF : Ligue féminine d'action catholique française

SBNP : Syndicat des bibliothécaires nationaux de province

Abréviations spécifiques aux références bibliographiques et archivistiques :

ADEBD : Association des diplômés de l'école de bibliothécaires-documentalistes

AM : Archives municipales

AN : Archives nationales (site de Paris)

BBF : Bulletin des bibliothèques de France

BDP : bibliothèque départementale de prêt

BM : bibliothèque municipale

BnF : Bibliothèque nationale de France

CAC : Centre des archives contemporaines (site de Fontainebleau)

Introduction

La diversification des publics, le problème des horaires d'ouverture ou encore les rapports entre pouvoir central et pouvoir local dans la gestion des bibliothèques municipales sont des thèmes récurrents dans les revues professionnelles des bibliothécaires aujourd'hui. Pourtant, l'on sait moins que leur actualité est toute relative : ces questions étaient déjà débattues au début du XX^{e} siècle. Avant même la Première Guerre mondiale, quelques voix s'élèvent en effet pour réclamer une modernisation des bibliothèques, en prenant davantage en compte les besoins et désirs du public jusqu'alors subordonnés aux impératifs de la conservation. Ce mouvement s'affirme et prend de l'ampleur tout au long de l'entre-deux-guerres, sans toutefois parvenir à convaincre la majorité de la profession. Les bibliothécaires qui s'en réclament louent le modèle bibliothéconomique anglo-saxon et appellent à une organisation nationale de la lecture publique. C'est sous le Front populaire que les premières actions d'envergure sont entreprises, comme la mise en circulation du bibliobus de la Marne, mais il faut attendre 1945 pour qu'une réelle politique de lecture publique soit lancée par l'État. Bien que ces étapes soient connues, l'histoire de la naissance de la lecture publique méritait d'être approfondie. Grâce à l'exploitation de nombreux fonds d'archives, la présente étude vise donc à renouveler l'analyse historique de cette période : plus précisément, elle cherche à montrer comment se sont constitués et ont circulé les discours sur la lecture publique, quels obstacles ils ont rencontré et quelles actions ils ont engendrées.

L'histoire de la lecture publique, en particulier de ses débuts, n'est pas une nouveauté. Elle est d'ailleurs en grande partie l'œuvre des bibliothécaires eux-mêmes. On pourra notamment citer les travaux de Noë Richter[1], qui a consacré plus d'une dizaine de livres à cette question, depuis la fin des années 1970[2]. Mais il est frappant de constater que, tout au long de ses recherches, le bibliothécaire n'a jamais eu recours qu'aux seules publications imprimées, principalement des livres et périodiques professionnels, laissant de côté l'immense masse d'archives produite par et sur les bibliothèques. Il faut immédiatement souligner qu'il ne fut pas le seul : Graham Keith Barnett, dont la synthèse sur les bibliothèques municipales françaises de la Révolution à 1939 tient encore lieu de référence à ce jour, ne s'est pas davantage hasardé au-delà des sources publiées[3].

---

[1] Noë Richter (né en 1922) fut directeur de la bibliothèque municipale de Mulhouse (1950-1971), de l'École nationale supérieure des bibliothèques (1971-1974) et de la bibliothèque universitaire du Mans (1975-1987). Il commença à s'intéresser à l'histoire de la lecture publique dans les années 1970.

[2] La liste étant trop longue pour être citée ici, on se reportera à la bibliographie.

[3] Graham K. Barnett, *Histoire des bibliothèques publiques en France de la Révolution à 1939*, trad. Yves Sardat et Thierry Lefèvre, Paris, Promodis, 1987.

C'était sans doute assez pour saisir la surface, l'histoire institutionnelle de la lecture publique, celle des discours programmatiques et des événements marquants. Cela ne suffisait plus pour qui voulait découvrir les nuances des opinions, la manière dont les idées nouvelles s'étaient diffusées, les réactions d'une profession encore balbutiante, soucieuse d'être reconnue par la société mais déjà empreinte d'un conservatisme intransigeant.

Une simple chronologie du développement de la lecture publique force l'étonnement. Pourquoi la France attend-elle 1945 pour mettre en place une organisation nationale de la lecture publique, alors que la réforme des bibliothèques est promue par Eugène Morel dès la première décennie du XX^{e} siècle, qu'une Commission de la lecture publique produit un projet de loi en 1930 (resté sans lendemain) et que de nombreux pays ont déjà avancé sur cette voie ? Pourquoi les textes en faveur d'une modernisation et d'une plus grande ouverture des bibliothèques sont minoritaires dans la littérature professionnelle de l'époque et toujours signés des mêmes noms ? Pourquoi le mouvement moderniste s'est-il développé dans l'entre-deux-guerres et pourquoi a-t-il séduit certains bibliothécaires plutôt que d'autres ? Nous avons supposé que les réponses à ces premières interrogations — parfois naïves — se trouveraient dans les archives, qui offrent précisément le moyen d'accéder aux discours moins convenus, aux événements tels qu'ils étaient vécus, aux fractures à l'intérieur d'un groupe dont on a trop souvent ignoré l'hétérogénéité.

Ce travail de recherche est donc né d'une double frustration. D'une part, l'histoire institutionnelle de la lecture publique, lacunaire sur certains points, suscitait encore des interrogations. D'autre part, il nous semblait que l'abondante production intellectuelle de l'entre-deux-guerres concernant les bibliothèques publiques avait été sous-exploitée et n'avait surtout été considérée qu'à travers le prisme des échecs et des réussites postérieurs. On y recherchait la confirmation du retard français, la genèse des pratiques dites « modernes » et généralisées après 1945, le cheminement vers une organisation étatique de la lecture publique. Le regard rétrospectif des bibliothécaires — qui furent longtemps les seuls à se préoccuper d'histoire des bibliothèques — privilégiait ce qui pouvait expliquer la situation présente et éventuellement justifier le souhait d'une réforme, au détriment d'une étude des acteurs et des discours eux-mêmes, replacés dans le contexte social, politique, culturel de leur époque. Il en résultait que l'histoire de la lecture publique dans l'entre-deux-guerres renonçait à de nombreux questionnements, dont certains auraient sans doute menacé la reconstruction téléologique que la profession avait opérée autour de son propre passé. Ce risque était inhérent à la démarche, comme l'a rappelé Anne-Marie Bertrand :

> *« puisqu'il est lui-même fondateur de l'identité professionnelle, ce récit de la corporation sur elle-même est tissé de pièces et de morceaux, construit de silences ou de bavardages, émaillé de totems et d'hommes*

providentiels, jalonné de dates et d'événements considérés comme fondateurs. Il est plus un objet d'étude sociologique, voire ethnologique, qu'un matériau historique à l'abri de tout regard critique ou de tout doute méthodologique[4]. »

Une « légende dorée », pour reprendre l'expression de Pascal Ory, entoure en effet les débuts de la lecture publique. Il n'est d'ailleurs pas anodin que ce mythe fondateur fasse la part belle aux années de gouvernement du Front populaire, période qui a elle-même connu une postérité symbolique forte, au point d'éclipser quelque peu le reste de l'entre-deux-guerres dans la mémoire collective.

Cette « historiographie identitaire » ne fut pas même abondante. Le livre fondateur de Graham Keith Barnett, que nous avons déjà évoqué, ne fut traduit en français que dix ans après sa première parution en 1977, signe probable du faible intérêt que suscitait alors ce champ de recherche. Tout juste peut-on citer à la même époque la thèse d'Henri Comte[5], les premiers travaux de Noë Richter et quelques articles épars dans le *Bulletin des bibliothèques de France*. De fait, l'histoire des bibliothèques était encore considérée comme une simple branche de l'histoire du livre et peinait à gagner son autonomie. Réservée aux bibliothécaires, elle s'était longtemps bornée à une histoire des collections : nul intérêt ne se manifestait pour les murs, les hommes, les principes qui gravitaient autour des livres. Faire l'histoire d'une bibliothèque, au XIX^{e} siècle mais encore au siècle suivant, consistait à expliquer l'origine des différents fonds rassemblés ; tout au plus établissait-on l'historique du bâtiment, s'il était prestigieux. Les quelques monographies locales ne renseignaient donc qu'en filigrane sur l'évolution des pratiques, encore moins sur les positions des bibliothécaires vis-à-vis des grands débats qui agitaient la profession à l'échelle nationale. L'*Histoire de la bibliothèque municipale de Nevers de 1790 à 1940* de Guy Thuillier, publiée en 1983, est une exception remarquable : se présentant avant tout comme un recueil d'archives, elle met notamment au jour les rapports de force entre bibliothécaires, notables du comité d'inspection et d'achat, et municipalité. La démarche originale de Guy Thuillier annonçait donc, avec une dizaine d'années d'avance, les travaux de Philippe Poirrier sur les politiques culturelles locales.

C'est en effet par l'approche politique de l'histoire culturelle que l'histoire des bibliothèques publiques a connu ses plus féconds développements. Mais il avait fallu attendre que des historiens considèrent les bibliothèques comme un objet d'étude en tant que tel, et non plus seulement comme un outil permettant de conserver et produire le discours historique. Dès 1990, Philippe Poirrier publiait un « plaidoyer pour une approche historique des "politiques culturelles" municipales[6] », à la

[4] Anne-Marie Bertrand, *Les villes et leurs bibliothèques : légitimer et décider (1945-1985)*, Paris, Cercle de la Librairie, 1999, p. 12.

[5] Henri Comte, *Les Bibliothèques publiques en France* [Villeurbanne], Presses de l'École nationale supérieure de bibliothèques, 1977.

[6] Philippe Poirrier, « Plaidoyer pour une approche historique des "politiques culturelles" municipales (de 1884 à nos jours) », *Sources. Travaux historiques*, n° 21, 1990, p. 31-45.

suite de quoi il soutint une thèse sur la politique culturelle de Dijon[7]. Il y traitait entre autres de la bibliothèque. D'autres monographies de ce genre nous documentent sur l'histoire des institutions culturelles dans plusieurs villes : Sylvie Rab étudia ainsi les municipalités de la Seine[8], Loïc Vadelorge la ville de Rouen[9], Olivier Tacheau compara Dijon et Besançon[10]... Les politiques locales ne furent pas les seules à être étudiées. L'imposant travail de Pascal Ory sur les politiques culturelles sous le Front populaire accorda ainsi une place non négligeable à la lecture publique. C'est également la dimension politique qu'explora Anne-Marie Bertrand dans sa thèse sur les bibliothèques municipales dans la seconde moitié du XX^{e} siècle[11], puis dans sa comparaison des bibliothèques publiques françaises et américaines[12].

Cette appropriation des bibliothèques en tant qu'objet historique par les historiens des politiques culturelles permit aux bibliothécaires d'adopter un regard critique sur l'« historiographie identitaire » qu'ils avaient produite jusque là. L'*Histoire de l'édition française*[13] est représentative de l'évolution en cours à la fin des années 1980 : toujours subordonnée à l'histoire du livre, l'histoire des bibliothèques fait néanmoins l'objet de plusieurs chapitres, signés aussi bien par des spécialistes d'histoire du livre et de la lecture (Roger Chartier, Jean Hébrard), d'histoire des politiques culturelles (Pascal Ory) que des professionnels des bibliothèques (Claude Jolly). Ces nouvelles collaborations rendirent possible la publication d'une *Histoire des bibliothèques françaises*[14], dont le dernier volume marqua un renouveau en introduisant des approches inexplorées jusque-là. Il lui fut tout de même reproché de privilégier l'histoire institutionnelle, au détriment de l'histoire des bibliothécaires eux-mêmes[15]. Leur formation avait pourtant été étudiée très tôt, de nouveau par un anglo-saxon[16], puis par Françoise Hecquard[17]. Mais l'histoire de la corporation en elle-même restait mystérieuse, et le demeure encore à bien des égards. L'Association des bibliothécaires français a fait

[7] Philippe Poirrier, *Municipalité et culture au XX^{e} siècle, des Beaux-Arts à la politique culturelle : l'intervention de la municipalité de Dijon dans les domaines artistiques et culturels (1919-1995)*, th. de doct., histoire, dir. Pierre Levêque, univ. de Bourgogne (Dijon), 1996.

[8] Sylvie Rab, *Culture et banlieue. Les politiques culturelles dans les municipalités de la Seine (1935-1939)*, dir. Michelle Perrot, th. de doct., histoire, Paris VII-Denis Diderot, 1994.

[9] Loïc Vadelorge, *Rouen sous la III^{e} République : politiques et pratiques culturelles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005.

[10] Olivier Tacheau, « Bibliothèques municipales et genèse des politiques culturelles au XIXe siècle : Dijon et Besançon entre 1816 et 1914 », *BBF*, n° 4, 1995, p. 44-51.

[11] Anne-Marie Bertrand, *Les villes et leurs bibliothèques : légitimer et décider : 1945-1985*, Paris, Cercle de la librairie, 1999.

[12] Anne-Marie Bertrand, *Bibliothèque publique et public library : essai de généalogie comparée*, Villeurbanne, Presses de l'ENSSIB, 2010.

[13] *Histoire de l'édition française, t. 4 Le livre concurrencé (1900-1950)*, dir. Roger Chartier et Henri-Jean Martin, nouv. éd., Paris, Fayard, 1991 (1ère éd. 1986).

[14] *Histoire des bibliothèques françaises. [4]Les bibliothèques au XX^{e} siècle (1914-1990)*, dir. Martine Poulain, Paris, Promodis-Cercle de la librairie, 1992.

[15] Voir, par exemple : Emmanuel Wallon, « Histoire des bibliothèques françaises », *BBF*, n°4, 1993.

[16] Richard K.Gardner, *Education for librarianship in France, an historical survey*, Thèse de doctorat, Cleveland (Ohio), 1968.

[17] Françoise Hecquard, *La formation des bibliothécaires : l'enseignement de l'Association des bibliothécaires français de 1910 à 1991*, Paris, Association des bibliothécaires français, 1992.

l'objet de quelques articles, notamment lors des anniversaires de sa création, mais aucune synthèse historique n'a pour l'instant été écrite. De plus, si l'on excepte la figure particulière d'Eugène Morel, aucun bibliothécaire de l'entre-deux-guerres n'a trouvé de biographe de sorte qu'il faut se contenter des nécrologies pour obtenir quelques informations. En proposant ses *Jalons pour repenser l'histoire des bibliothécaires municipaux sous la Troisième République*[18], Olivier Tacheau défrichait donc le champ presque vierge de l'histoire des bibliothécaires. Cette attention accrue portée aux acteurs de l'histoire des bibliothèques se retrouve aussi dans le dernier ouvrage de Martine Poulain consacré aux bibliothèques françaises sous l'Occupation. Comme celui d'Anne-Marie Bertrand et d'autres, son travail montre que les bibliothécaires peuvent désormais écrire un discours historique, contextualisé et critique, fondé sur des archives.

Il n'en demeure pas moins que faire l'histoire de son propre métier doit inciter à se montrer prudent, à réinterroger systématiquement les évidences, à déceler les présupposés sur lesquels reposent nos analyses et à les mettre en cause si nécessaire. Nous avons appliqué ces précautions méthodologiques et psychologiques dans la mesure du possible, tant dans la critique des sources que dans la construction de nos hypothèses de recherche. Gageons que, s'il serait présomptueux de se croire dégagé de tout préjugé professionnel, cette méfiance rigoureuse nous force du moins à affûter notre raisonnement.

Malgré le regain de vitalité de l'historiographie des bibliothèques depuis les années 1990, celle-ci laisse encore dans l'ombre certains moments et certaines thématiques. En se fondant sur des archives jusqu'alors inexploitées, il s'avérait donc possible de renouveler notre connaissance des débuts de la lecture publique. Plus précisément, nous avons cherché à comprendre comment le développement de ce nouvel idéal d'ouverture au plus grand nombre s'était articulé avec la construction identitaire de la profession. Pour cela, il fallait s'intéresser aux discours portés par les militants de la lecture publique, les fameux « modernistes »[19], aux débats qui les opposaient au reste de la profession, mais aussi à leurs échanges avec d'autres milieux (élus locaux et parlementaires, enseignants, syndicats, œuvres catholiques...), en tentant d'expliquer les motivations et les réticences de chacun. Nous souhaitions également découvrir la voix de ceux qui n'avaient pas accès aux médias et aux réseaux nationaux ou n'avaient pas la volonté de militer, mais qui, dans leur

[18] Olivier Tacheau, *Jalons pour repenser l'histoire des bibliothécaires municipaux sous la Troisième République*, mém. de DEA, sciences de l'information, ENSSIB, 1995.

[19] Nous désignerons par ce terme tout bibliothécaire appelant, à travers ses discours — qu'il s'agisse de correspondances, d'articles, de conférences... —, à la modernisation des bibliothèques publiques, c'est-à-dire à l'application de mesures propres à organiser la lecture publique et à ouvrir les bibliothèques au grand public. Le terme fut généralisé par les historiens de la lecture publique, mais avait déjà été employé dans ce sens par les contemporains. Eugène Morel, en 1927, parle ainsi de l'« attitude moderniste » qui se répand (Eugène Morel, « L'effort pour les bibliothèques publiques en France », dans les *Cahiers de la République des lettres*, oct. 1927, p. 44).

pratique quotidienne, avaient un point de vue sur la façon dont les bibliothèques devaient accueillir le public. Il devenait ainsi possible d'évaluer la pénétration des idées nouvelles dans la profession, sans réduire cette dernière à l'opinion du comité de l'Association des bibliothécaires français (ABF). Ce faisant, nous avions l'opportunité de compléter l'histoire factuelle de la lecture publique, car les discours et les débats soutiennent généralement des projets, parfois concrétisés. L'étude aurait donc été incomplète si à l'analyse des propos nous n'avions pas jointe celle des actes, largement méconnus dès lors qu'ils n'ont pas revêtu une envergure nationale.

Pour explorer de nouvelles hypothèses de recherche sur les débuts de la lecture publique, il était nécessaire de se situer dans une période suffisamment longue pour déceler des évolutions, mais suffisamment circonscrite pour ne pas faire fi des événements ni du contexte. Nous l'avons dit, l'historiographie a privilégié certains épisodes et certaines approches, sans jamais concurrencer le grand panorama dressé par Barnett. L'*Histoire de la documentation en France* de Sylvie Fayet-Scribe[20] va bien de 1875 à 1937, mais son objet ne recoupe que partiellement l'histoire de la lecture publique. La période du Front populaire a été approfondie par Pascal Ory, celle de la Seconde Guerre Mondiale par Martine Poulain ; le reste de l'entre-deux-guerres n'a pas trouvé d'autres historiens que Richter et Barnett, dont nous avons souligné les limites. Les années 1920 et le début des années 1930 demeurent les parents pauvres de l'histoire des bibliothèques, comme si la rhétorique et les quelques projets mis en œuvre sous le Front populaire avaient condamné les bibliothèques publiques d'avant 1936 à une mort rétrospective. La faute au récit moderniste, comme nous le verrons, mais aussi à la tendance séculaire du discours historique à privilégier l'événementiel sur le quotidien. Il est d'ailleurs significatif de constater que l'entre-deux-guerres n'est pas mieux traitée du point de vue des bibliothèques universitaires. D'après Alain Gleyze, « la période de 1920 à 1944 est l'une des plus mal connues de l'histoire des bibliothèques universitaires françaises », souvent considérée comme « une période intermédiaire marquée par une grande stabilité et un certain enlisement »[21].

Pour pallier ce manque historiographique, nous avons donc choisi d'étudier la période allant de 1918 à 1945, afin de donner toute son importance à l'ensemble de l'entre-deux-guerres, sans la couper de la Seconde Guerre mondiale. Ces bornes, classiques du point de vue de l'histoire politique, ont un sens propre pour l'histoire des bibliothèques, en particulier pour l'histoire de la lecture publique. En effet, c'est à l'occasion de la Première Guerre mondiale que des initiatives américaines en matière de lecture publique sont menées sur le sol français. S'il faut nuancer

[20] Sylvie Fayet-Scribe, *Histoire de la documentation en France : culture, science et technologie de l'information (1895-1937)*, Paris, CNRS éd., 2000.

[21] Alain Gleyze, *Concentration et déconcentration dans l'organisation des bibliothèques universitaires françaises de province (1855-1985)*, thèse de doctorat, sc. info., dir. Jean-François Têtu, univ. Lumière-Lyon 2, 1999, p. 110.

l'influence que cette confrontation aura sur la suite du développement des bibliothèques françaises, on ne peut nier l'importance symbolique qu'elle revêt et que les récits des modernistes n'auront de cesse d'entretenir. Par ailleurs, au-delà des éphémères bibliothèques américaines de l'Aisne, les transformations socio-culturelles engendrées par la guerre avivent la réflexion sur la lecture publique, qui culminera vingt ans plus tard, sous le Front populaire. Il a semblé important d'étendre les recherches jusqu'en 1945 car les créations et réformes durables décidées au moment de la Libération sont l'aboutissement direct des réflexions et projets avortés des deux décennies précédentes. Puisque nous avions choisi de mettre au jour les débats autour de la modernisation et de l'ouverture des bibliothèques, il était logique d'étudier le processus jusqu'à son terme, à savoir l'adoption et l'application d'un programme national de développement de la lecture publique.

Comme l'a montré Dominique Varry dans son « état des lieux » de l'histoire des bibliothèques[22], il s'agit d'un champ de recherche aux frontières floues, dont l'objet et la démarche varient considérablement selon les travaux. Notre sujet se situe au carrefour de différents domaines de l'histoire sociale et culturelle. Par son objet, il se rattache d'abord à l'histoire des bibliothèques et des bibliothécaires. En choisissant également de laisser une large place aux rapports entre lecture publique et monde politique, nous n'ignorons pas l'influence des travaux de Pascal Ory, Philippe Poirrier ou Anne-Marie Bertrand. Toutefois, ainsi que nous l'avons précisé au début de cette introduction, nous souhaitions dépasser l'histoire institutionnelle. Il fallait donc se tourner du côté des discours. Le terme ne pouvait manquer de faire écho à l'ouvrage d'Anne-Marie Chartier et Jean Hébrard : *Discours sur la lecture (1880-2000)*. Appliquant leur démarche à un corpus à la fois plus divers dans les formes (Chartier et Hébrard ne travaillaient que sur des textes publiés, pas sur des archives) mais plus circonscrit dans le thème (la lecture publique), nous avons cherché, autant que possible, à considérer ces textes dans leur dimension discursive, c'est-à-dire en tenant compte de la situation d'énonciation, des choix lexicologiques et rhétoriques, des éventuels emprunts à d'autres discours. Nous ne pouvons évidemment prétendre à une véritable étude linguistique puisqu'aucune analyse systématique n'a été entreprise, mais cette attention portée au langage enrichit, nous semble-t-il, l'interprétation des textes. Elle explique également la place importante accordée aux citations : d'une part, il semblait indispensable, pour une étude de discours, de s'appuyer directement sur les sources, sans les paraphraser inutilement ; d'autre part, nous voulions faire connaître les textes ou extraits longtemps ignorés par l'historiographie au profit de citations ressassées d'un livre à l'autre. Cette attention portée aux discours inscrit pleinement notre sujet dans l'histoire culturelle, en ce qu'elle cherche non seulement à décortiquer la nouvelle représentation d'une pratique et d'un lieu —

[22] Dominique Varry, « L'histoire des bibliothèques en France : état des lieux », *BBF*, n° 2, 2005, p. 16-22.

la bibliothèque —, mais aussi à en mesurer la diffusion et à repérer les réseaux mis en œuvre pour la faire circuler[23]. Ce faisant, l'étude se rapproche aussi d'une histoire sociale plus classique, en éclairant le processus de construction d'un groupe professionnel particulier.

L'étude des discours autour d'un thème sur une période donnée, sans restriction géographique autre que les limites du territoire national, rend complexe la collecte des matériaux nécessaires à la recherche. Puisque l'objet du discours est le seul point commun entre toutes les sources, la diversité de leurs auteurs et, par conséquent, de leurs lieux de conservation est potentiellement infinie : elles peuvent être en mains privées aussi bien qu'en institutions publiques, en bibliothèques aussi bien qu'en archives. Or, vérifier, corriger ou approfondir l'historiographie de la lecture publique, construite majoritairement à partir de sources publiées, impliquait de multiplier les points de vue, donc les producteurs et types d'archives, pour limiter les biais inhérents aux discours de chaque acteur. Ce travail s'appuie ainsi sur une masse documentaire très importante, condition nécessaire à la prise de recul et à l'élargissement du champ d'étude que nous souhaitions mettre en œuvre. Un exemple suffira à expliciter la démarche. Jusqu'à présent, l'histoire des bibliothécaires françaises de cette période se limitait aux esquisses biographiques de quelques personnalités remarquables, dont on concluait que les femmes dans leur ensemble avaient été des pionnières dans le développement de la lecture publique en France. Grâce aux archives, nous avons pu mesurer la féminisation de la profession, ainsi que le rôle des femmes vis-à-vis de la lecture publique. En replaçant ces parcours biographiques dans le contexte professionnel des bibliothèques de l'entre-deux-guerres mais aussi dans l'évolution du travail des femmes en France, de nouvelles interprétations ont émergé pour offrir une alternative aux pièges de l'héroïsation à outrance.

Pour autant, nous ne pouvons prétendre à l'exhaustivité dans la collecte des archives : dans un tel projet, les lacunes étaient inévitables. D'une part, nos attentes étaient parfois déçues : les archives de certains acteurs n'ont pas toujours été conservées, que ces derniers ou leurs héritiers n'aient pas jugé utile de les donner à une institution ou que cette institution ait elle-même perdu les documents en question, par exemple pendant la Seconde Guerre mondiale. D'autre part, le temps imparti nous imposait de sélectionner les fonds. Ainsi était-il inenvisageable de parcourir toutes les archives municipales en quête de nouveaux documents, de même qu'il était impossible de dépouiller manuellement plusieurs quotidiens sur plus de vingt-cinq ans. Il nous semble toutefois que la richesse et la diversité des sources rassemblées, dont beaucoup n'ont jamais été étudiées — du moins sous cet angle — offrent un panel représentatif des situations et des discours.

[23] Nous faisons ici référence aux principes définis par Pascal Ory dans *L'histoire culturelle*, 3ème éd., Presses universitaires de France, 2011, p. 15-16 : « le questionnement culturel gardera toujours le souci de la mesure » ; « l'histoire culturelle sera toujours, en dernière analyse, une histoire de la circulation, de la mise en relation ».

La constitution de notre corpus d'archives doit peu de choses au hasard et nous avons tenté d'y apporter le plus de rigueur et de cohérence possible[24]. Ce sont d'abord les archives administratives ministérielles qui ont permis d'obtenir des informations sur l'ensemble du territoire. Parmi elles, le fonds de l'inspection générale des bibliothèques contient de précieux témoignages recueillis à travers la correspondance entre les communes et l'administration centrale, mais surtout à travers les rapports annuels complétés par les bibliothécaires ou les maires. Le dépouillement des archives de deux groupes, la vieille Association des bibliothécaires français (ABF) et l'éphémère Association pour le développement de la lecture publique (ADLP), a révélé les fractures politiques, sociologiques et éthiques qui parcouraient la profession. Elles ont été complétées par les archives de certains bibliothécaires, particulièrement impliqués dans la promotion de la lecture publique : correspondances, brouillons manuscrits et tapuscrits, cours, articles annotés... À mi-chemin entre archives institutionnelles et privées, ces documents dessinent les contours d'un espace de vie et d'expression singulier, que l'on pourrait appeler l'intimité professionnelle en ce qu'elle porte sur la théorie et la pratique d'un métier, mais met en jeu des valeurs et des convictions personnelles qui ne sont pas publiquement partagées. Pour reprendre l'expression de Christophe Prochasson à propos des correspondances, ces archives offrent donc une réelle « fenêtre sur les coulisses de la vie intellectuelle[25] ».

Nous avons confronté ces sources archivistiques à des sources publiées, principalement des monographies sur les bibliothèques, de la presse professionnelle, ainsi que de nombreux articles issus des grands quotidiens nationaux et des revues littéraires. Il faut pourtant admettre dès maintenant un biais fondamental, mais qui ne surprendra personne : les discours sur les bibliothèques sont principalement le fait... des bibliothécaires. À travers ce truisme, nous voulons signifier que les discours d'autres types d'émetteurs, plus rares et plus épars, avaient davantage de risque de nous échapper. Les progrès de la numérisation des documents et de la reconnaissance optique de caractères ont partiellement compensé cet obstacle, en permettant de rechercher des termes précis dans un grand nombre de monographies et de périodiques numérisés. Le dépouillement de la presse généraliste dans Gallica, bibliothèque numérique de la Bibliothèque nationale de France, n'aurait pas été possible autrement.

Dans notre étude, les objets et les acteurs ne se laissent pas aisément cerner, tant parce que leurs contours sont flous que parce que leurs traces historiques sont irrégulières. Si la bibliothèque n'est que le lieu de conservation des livres, alors ses traits sont toujours nets, qu'ils prennent la

[24] Pour une présentation détaillée de chaque fonds, voir l'état des sources p. 557 *sqq*.

[25] Christophe Prochasson, « Les correspondances : sources et lieux de mémoire de l'histoire intellectuelle », *Cahiers du Centre de recherches historiques*, n°8, oct. 1991, p. 32.

forme d'une armoire, d'une salle de mairie ou d'un hôtel particulier. Mais elle est également un lieu de travail, un symbole, une forme culturelle, un ensemble de pratiques, un terrain d'échanges potentiels. Or, ce flottement se traduit par un vocabulaire incertain, qu'il nous faut préciser dès maintenant.

Nous devons en premier lieu définir la notion autour de laquelle tous les discours de l'époque gravitent et qui constitue le cœur de notre sujet. La locution « lecture publique », composée de deux mots dont la polysémie a souvent été soulignée, ne se laisse pas facilement circonscrire. Noë Richter s'y est essayé avant nous, c'est pourquoi nous reprenons ici ses principales conclusions, complétées par une étude de l'emploi de l'expression dans nos sources. En effet, c'est dans l'entre-deux-guerres que l'expression se répand et prend son sens actuel. Il nous a donc paru intéressant d'analyser brièvement la fréquence d'emploi de la locution, les milieux qui en usaient et surtout, les différentes acceptions qu'elle pouvait revêtir.

Avant d'établir l'histoire du concept, il a fallu s'interroger sur son sens actuel. Or, un premier constat s'impose : il n'existe pas de définition officielle, figée et acceptée de tous de la « lecture publique ». De plus, l'expression n'a pas d'équivalent dans le monde anglo-saxon qui ne connaît que l'outil principal de la lecture publique : la *public library*. C'est pourquoi les grands textes internationaux que sont les Manifestes de l'UNESCO ne définissent que les « bibliothèques publiques ». Quelques rares documents institutionnels ont cherché à remédier à cette lacune, tel le rapport de 1968 sur la lecture publique en France qui vise à expliciter « ce qu'est la lecture publique » :

> *« Beaucoup ignorent, en France, le sens même de l'expression "lecture publique" [...]. En fait, il faut entendre lecture "publique" au sens où l'on prenait autrefois l'instruction "publique" : de même qu'il a tenu à offrir à tous les moyens gratuits de s'instruire, l'État considère qu'il est de son devoir de mettre à la disposition de chaque citoyen les ouvrages dont la lecture peut être agréable ou utile, en enrichissant sa personnalité, et en le préparant mieux à son rôle dans la société*[26]*. »*

Cette définition, même si elle manque de rigueur, permet du moins de préciser un peu mieux le sens de la locution. Hormis quelques rapports de ce genre, on ne trouve donc aucune définition officielle, y compris dans les dictionnaires qui connaissent pourtant l'« instruction publique ». La signification semble connue de tous, admise par tous, au point qu'il ne soit jamais nécessaire de la rappeler. Le site Internet du ministère de la Culture et de la communication ne donne aucune définition. Sur une ancienne version du site du Centre national du livre (CNL)[27], on peut lire que le « paysage de la lecture publique » comprend les bibliothèques municipales (ou médiathèques), les bibliothèques

[26] *La lecture publique en France. Rapport du groupe d'études,* Notes et études documentaires n°3459, 1er fév. 1968, La Documentation française, p. 4.

[27] Centre national du livre, *La lecture publique en France*. Ancienne URL : http://www.centrenationaldulivre.fr/?-La-lecture-publique-en-France (consulté le 14 mars 2011).

départementales de prêt et la bibliothèque publique d'information (BPI). La lecture publique semblerait donc représenter l'ensemble des activités de ces bibliothèques. Mais quelques lignes plus bas, on apprend que les bibliothèques municipales ont la « double mission de conserver le patrimoine écrit et de développer la lecture publique ». Il s'agirait donc d'une notion plus vaste, désignant l'accès à la lecture pour tous les citoyens : cette mission pourrait alors concerner d'autres institutions, par exemple les bibliothèques scolaires. Quelques critiques ont d'ailleurs été émises à l'encontre de la définition trop étroite de la lecture publique, souvent réduite à l'activité des bibliothèques municipales[28]. Certains jugeront sans doute ces remarques oiseuses ; après tout, qu'importe la définition si tout le monde s'accorde sur le sens de l'expression, l'emploie et la comprend sans peine ? En réalité, ce consensus est illusoire. Sans même se pencher sur le cas du grand public qui comprend mal voire ignore la locution, les exemples institutionnels cités précédemment montrent que le plus grand flou règne, y compris parmi les professionnels. La locution « lecture publique » n'est bien souvent qu'un titre pratique dont la signification flottante est à même d'englober les sujets les plus vastes touchant aux bibliothèques publiques.

Il faut reconnaître à Noë Richter le mérite d'avoir proposé une vraie définition de la lecture publique, sans se contenter d'en décrire les outils ou les aspects. Selon lui, « la *lecture publique*[29] est l'activité ou, si l'on préfère, le service, ou les fonctions d'une catégorie de bibliothèques que la terminologie professionnelle internationale désigne sous le nom de *bibliothèques publiques* ». Il ajoute que « l'épithète n'est pas prise ici dans son sens administratif, mais dans un sens fonctionnel défini par l'UNESCO en 1970 : est *publique* toute bibliothèque instituée pour desservir, sans discrimination, les membres d'une collectivité. En ce sens, des bibliothèques de statut privé entrent dans la catégorie des bibliothèques publiques, et beaucoup de bibliothèques de statut public n'en font pas partie[30] ». C'est précisément ce dernier point qu'il faut interroger. D'après le CNL, le « paysage de la lecture publique » ne comprend aucune bibliothèque privée. Par ailleurs, Noë Richter néglige un détail du *Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique* de 1972[31]. Celui-ci précise en effet que « la bibliothèque publique doit être financée en totalité par l'État ou les collectivités locales ». Il ne saurait donc être question de bibliothèques de statut privé, tout au plus de fondations privées passées ensuite sous tutelle publique. Le manifeste de 1972 présente une position plus radicale que celle du premier manifeste de 1949 d'après lequel la bibliothèque publique devait « être financée, en totalité ou en majeure partie, par le trésor public ». La définition

[28] Voir, par exemple : Bertrand Calenge, « La lecture publique, quelle lecture publique ? », *Bertrand Calenge : carnet de notes* [en ligne], 25 juin 2014 (consulté le 15 juin 2015). Disponible sur : https://bccn.wordpress.com/2014/01/25/la-lecture-publique-quelle-lecture-publique/

[29] Les mots soulignés dans les citations le sont toujours par l'auteur du texte cité.

[30] Noë Richter, « Introduction à l'histoire de la lecture publique », *BBF*, 1979, n° 4, p. 167-174.

[31] *Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques*, vol. 26, n°3, mai-juin 1972.

de Noë Richter contredit donc les textes officiels. Toutefois, en ouvrant une brèche dans le consensus qui paraissait régner autour de cette définition, il nous incite à chercher les origines de ces contradictions dans l'histoire de la locution car, si sa définition n'est pas tout à fait valable aujourd'hui en France (ou du moins si elle n'est pas celle qu'ont adoptée les institutions nationales et internationales), elle est en revanche beaucoup plus pertinente pour la période que nous souhaitons étudier, avant la création de la Direction des bibliothèques et de la lecture publique en 1945.

Il nous faut ici revenir aux origines de l'expression « lecture publique », entendue dans son sens bibliothéconomique. A partir de quand cette locution n'a-t-elle plus désigné uniquement la lecture d'un texte à haute voix devant plusieurs personnes ? Le glissement de sens reste encore inexpliqué. Richter relève le cas étonnant du pasteur Jean-Frédéric Oberlin qui évoque en ces termes, à la fin du XVIII^{e} siècle, la fondation par le pasteur précédent de la bibliothèque paroissiale dont il s'occupe : « il établit une bibliothèque de lecture publique et une autre pour servir dans les écoles[32] ». Il s'agirait de la première occurrence connue de ce sens de « lecture publique », mais rien ne nous éclaire sur ce que cela signifiait exactement pour le pasteur. Au XIX^{e} siècle, c'est la notion de « lecture populaire », associée aux bibliothèques populaires, qui prévaut. Elle se transforme peu à peu en « lecture publique » quand le modèle de la bibliothèque populaire est condamné par les premiers modernistes qui lui substituent le modèle de la bibliothèque publique. À propos de cette transition entre deux modèles, un nom revient sans cesse : celui d'Eugène Morel. Nous étudierons plus loin le personnage, son œuvre, ainsi que l'opposition entre bibliothèque populaire et bibliothèque publique, mais nous nous attarderons ici sur son utilisation de l'expression « lecture publique ». Dans ses deux ouvrages majeurs, *Bibliothèques : essai sur le développement des bibliothèques publiques et de la librairie dans les deux mondes* (1908) et *La Librairie publique* (1910), ce bibliothécaire fait l'apologie du modèle de la bibliothèque publique — qu'il préfère nommer « librairie publique » —, par opposition à la bibliothèque populaire. D'après Noë Richter, c'est tout naturellement que la locution de « lecture publique » vient à Morel pour désigner la fonction de la librairie publique, au point qu'il ne juge pas nécessaire de l'expliquer. Pourtant, on en dénombre assez peu d'occurrences dans ses deux textes. Plus précisément, on n'en trouve aucune dans *Bibliothèques* mais quatre dans *La Librairie publique.* Il y aurait donc bien naissance de la locution à cette période. Toutefois, le fait que Morel n'explique pas l'expression « lecture publique » ne signifie pas nécessairement que son sens lui paraisse évident ; nous pourrions également l'interpréter comme une incapacité, donc un renoncement à la définir. En effet, les quatre occurrences de « lecture publique » dans *La Librairie publique* sont les suivantes :

[32] Texte transcrit dans le registre de la bibliothèque paroissiale de Waldersbach et daté du 9 février 1792. Voir : Noë Richter, « Introduction à l'histoire de la lecture publique », *loc.cit.*, p. 168.

« On s'arrange. Avant qu'il y eût des allumettes, on allait chez la voisine chercher du feu. L'organisation de la lecture publique est quelque chose comme l'installation du gaz ou de l'électricité, — service public — en face de ces arrangements particuliers, dont le résultat est le même : c'est que les trois quarts d'une ville se passent de lumière. » (p. 49)

« On trouvera des renseignements dans le livre de M. Pellisson sur les bibliothèques populaires de l'Europe. Nous avons aussi tenté, bien imparfaitement, une géographie des Bibliothèques. Strictement au point de vue librairie publique il n'y a pas à signaler grand'chose dans la vieille Europe. Les pays scandinaves ont seuls organisé sérieusement la lecture publique. » (p. 114)

« La librairie publique est-elle une populaire ? En aucune sorte, et nulle confusion n'a été plus fatale au développement de la lecture publique, qui a toujours végété lorsqu'elle a pris la forme de bibliothèque pour la plus basse partie du peuple. La librairie publique n'est pas une bibliothèque populaire. Pas plus qu'une "bibliothèque" tout court, telle que nous l'entendons. » (p. 158)

« Ici... qu'avec tant d'incommodités et rebuffades de toutes sortes, on obtienne encore de caser des bouquins dans la proportion de la moitié d'un volume par habitant, cela prouve un empressement français à la lecture publique plus grand que celui d'aucun peuple étranger. » (p. 167)

Les trois premiers extraits traitent sans équivoque de la « lecture publique » entendue comme un service public à organiser pour donner à tous l'accès au livre. En revanche, la dernière mention est plus ambiguë. Morel y explique que malgré les défauts des bibliothèques françaises, les chiffres des prêts ne sont pas aussi bas qu'ils le devraient ; il faudrait alors en conclure que l'appétit de lecture en France est supérieur à celui des autres pays. « Lecture publique » doit ici s'entendre comme la fréquentation du service public de lecture, et non comme le service lui-même : il s'agit de l'« empressement » des lecteurs à emprunter des livres, non de celui de l'État à développer la lecture. Cet exemple suffit à prouver que la signification de « lecture publique » n'est pas si évidente pour Morel, ou tout du moins que l'expression est polysémique.

En outre, il faut noter que nous n'avons pas tenu compte, dans le relevé des emplois de « lecture publique », de l'expression « salle de lecture publique » qui devient au pluriel « salles de lecture publique*s* »[33] : l'accord de l'adjectif nous montre qu'il ne s'agit pas ici du concept de « lecture publique » tel que nous le recherchons dans les textes. Néanmoins, l'appellation « salle de lecture publique », fréquente dans les sources, n'est pas sans intérêt. Il est même probable qu'elle ait été, sinon l'origine, du moins un vecteur de diffusion de l'expression « lecture publique ». En effet, la salle de lecture publique est une salle ouverte à tous dans laquelle chacun peut venir lire : c'est le « lieu public de lecture[34] » que la ville doit offrir à ses citoyens, selon Morel. Nous pouvons supposer que l'emploi récurrent de l'expression « salle de lecture publique » a peu à peu conduit à une autonomisation des deux derniers termes pour désigner le service offert par ce lieu. Comme toute évolution du langage, ce processus est difficile à prouver en l'absence d'un texte contemporain

[33] Eugène Morel, *Bibliothèques. Essai sur le développement des bibliothèques publiques et de la librairie dans les deux mondes*, Paris, Paris, Mercure de France, 1908, t.2, p. 74 : « Au rez-de-chaussée, les vastes salles pour le prêt au dehors. Au premier, des salles de lecture publiques, avec un département spécial pour les enfants, les salles de revues et journaux. »

[34] Eugène Morel, *Bibliothèques...*, *op.cit.*, t.2, p. 2.

décrivant ce glissement de sens. Par ailleurs, cette hypothèse expliquerait plutôt la diffusion de la locution que sa véritable naissance puisque Morel, dans *La librairie publique*, emploie désormais l'expression « lecture publique »[35] tout en continuant d'écrire « salles de lecture publiques » : il n'y a donc pas confusion de sa part[36]. Quoi qu'il en soit, vingt ans plus tard, cette confusion semble achevée : en 1929, le groupe de défense des travailleurs intellectuels, sous l'égide de Mario Roustan, dépose au Sénat une proposition de résolution réclamant l'ouverture de « salles municipales de lecture publique[37] ». Cette fois, l'accord de l'adjectif « publique » laisse à penser que le concept de « lecture publique » s'est imposé. Nous verrons toutefois que si les notions de lecture publique et de bibliothèque publique deviennent plus familières aux professionnels et à quelques hommes politiques, leur sens demeure largement méconnu du grand public, alors même qu'on emploie ces expressions régulièrement dans les journaux. L'article du *Temps* du 27 juillet 1929 intitulé « La "librairie" claire » fournit un très bon exemple du gouffre entre le milieu confidentiel des bibliothécaires modernistes et l'ensemble de la population : saluant l'initiative de Mario Roustan, le journaliste évoque les « salles de lecture populaires » qu'il faudrait créer et qu'appelleraient de leurs vœux tous les spécialistes (plus loin dans l'article, elles deviennent des « salles de lecture publiques »). Le débat entre bibliothèque publique et bibliothèque populaire est manifestement ignoré, tout comme le concept de lecture publique.

Ce passage d'une expression d'un contexte bibliothéconomique à un texte politique puis à des articles de la grande presse quotidienne est emblématique de la diffusion des idées modernistes. Après Morel, la locution ne se répand pas immédiatement. Ainsi les textes des conférences organisées par Morel, sous le patronage de l'ABF, à l'École des hautes études sociales entre 1910 et 1914, ne comportent-ils que très peu d'occurrences de l'expression... et uniquement sous la plume de Morel (conférence sur la « librairie publique »[38]). Pourtant, plusieurs conférences portent sur les bibliothèques municipales ou sur les bibliothèques et le public. Leurs auteurs n'ignorent pas les problématiques de la lecture publique et connaissent les ouvrages de Morel. Mais l'expression « lecture publique » ne leur est pas naturelle.

Ce n'est qu'après la Première Guerre mondiale qu'elle va apparaître dans les textes bibliothéconomiques, dans la presse professionnelle, mais aussi dans la presse quotidienne[39]. Alors que l'expression est encore peu fréquente, il semble pourtant inutile de la définir, sans doute grâce

[35] Eugène Morel, *La Librairie publique*, Paris, A. Colin, 1910, p. 49, 114, 158, 167.
[36] Il faut néanmoins souligner que la phrase qui évoque les salle*s* de lecture publique*s* est directement reprise de *Bibliothèques*, dont *La Librairie publique* n'est que la synthèse).
[37] Proposition de résolution 223 du 26 mars 1929.
[38] Association des bibliothécaires français, *Bibliothèques, livres et librairies. Conférences faites à l'École des Hautes Études Sociales...,* Paris, M. Rivière, 1912-1914, 3 t.
[39] « Nouvelles municipales. La réorganisation des bibliothèques », *Le Temps*, 27 sept. 1919 : « il importe de doter Paris d'un service municipal de lecture publique répondant aux besoins de la population et aux exigences de la vie sociale contemporaine ».

au parallèle avec l'instruction publique. En 1923, au Congrès de Paris, son utilisation est également attestée, preuve qu'une partie du milieu professionnel l'a adoptée. À la suite de Morel, des professionnels comme Ernest Coyecque ou Marcel Clavié l'emploient régulièrement, notamment à propos de la réforme des bibliothèques parisiennes. Leur présence active dans les colonnes des journaux et revues contribue à la diffusion de la locution qui culmine au moment de la Commission de la lecture publique (décembre 1929 – mars 1930), largement relayée par la presse. Le titre de cette commission constitue la première utilisation officielle de l'expression. Or, cette commission nous intéresse particulièrement car sa réflexion porte non seulement sur les bibliothèques municipales, mais aussi sur les bibliothèques scolaires et, plus étonnant encore, sur les bibliothèques catholiques. En effet, ce n'est pas tant du statut de la bibliothèque qu'elle se préoccupe mais de sa fonction. Plus précisément, l'objet de toutes les attentions est la bibliothèque de lecture, appelée aussi bibliothèque de culture, de consommation, de récréation, de vulgarisation — selon l'aspect que l'on privilégie —, par opposition à la bibliothèque savante, bibliothèque d'étude, de conservation, de recherche. Nous rejoignons donc ici la définition qu'avait établie Noë Richter et qui s'applique parfaitement à l'entre-deux-guerres. De même que Sylvie Rab proposait de « reconstruire la définition du culturel à chaque époque[40] » pour étudier les politiques culturelles municipales, de même il nous paraît nécessaire d'adopter la définition de la lecture publique qui prévalait à l'époque que nous étudions.

En cohérence avec cette définition extensive de la lecture publique, nous entendrons l'expression « bibliothèque publique » dans son acception fonctionnelle (bibliothèque ouverte à tous), non dans son acception administrative (bibliothèque dépendant des pouvoirs publics). Mais la typologie des bibliothèques publiques est d'autant plus complexe que le vocabulaire employé à l'époque est flou. Le terme de « bibliothèque populaire » est sans doute le plus ambigu. Il peut désigner tout à la fois de petites bibliothèques communales, des bibliothèques gérées par des groupes privés ou encore des bibliothèques semi-privées — parfois appelées « bibliothèques libres » — qui, sans être municipales, reçoivent l'aide de l'État en échange de certaines obligations. Même si le terme de bibliothèque « communale » ou « municipale » tend à se généraliser pour les bibliothèques publiques, on trouve encore, au début des années 1930, des bibliothèques municipales ayant conservé leur épithète de « populaire » : ce sont souvent d'anciennes bibliothèques populaires fondées par une initiative privée et que la ville a municipalisées sans changer leur titre. Il peut s'agir aussi de créations municipales désireuses de se placer sous le signe de la lecture populaire. La

[40] Sylvie Rab, « Les politiques culturelles dans les municipalités de la Seine (1934-1939) », dans *Les politiques culturelles municipales. Éléments pour une approche historique*, dir. Jean-Pierre Rioux et Jean-François Sirinelli, Paris, CNRS, 1990, p. 69.

confusion grandit encore quand, dans certains cas, la bibliothèque populaire n'est qu'une partie de la bibliothèque municipale, logée dans les mêmes locaux et ouverte aux même horaires : elle désigne alors la section de prêt, par opposition à la bibliothèque d'étude. En outre, le terme a évolué : si, au départ, la bibliothèque populaire est l'institution destinée à encadrer la lecture du peuple, public qui ne peut se confondre avec celui de la bibliothèque d'étude, l'expression peut ensuite représenter, dès la fin des années 1920, le modèle de bibliothèque publique prôné par les modernistes, mélangeant idéalement tous les publics. Aucun qualificatif ne correspond donc à un type particulier de bibliothèque puisqu'aucune règle ne préside au choix du terme. Cette difficulté à nommer une réalité diverse se retrouve aussi bien dans la presse que dans les manuels professionnels. Invariablement est rappelée la multitude des établissements de lecture, dont on tente d'établir une typologie. Quelques exemples prouveront rapidement, si besoin était encore de le montrer, que la confusion règne :

> *« Dans toutes les grandes villes de France, il existe des bibliothèques populaires ; elles portent à Paris et à Lyon le nom de municipales, et en province, de communales ; […] il importe de ne pas confondre, avec les populaires, les municipales de province, qui comportent des manuscrits et des ouvrages savants et sont en principe destinées à servir à l'étude*[41]*. »*

Cette typologie, établie par Marcel Langlois, bibliothécaire de l'Institut catholique, se fonde donc à la fois sur un critère géographique (Paris et Lyon d'un côté, le reste de la France de l'autre) et un critère d'usage (bibliothèque d'étude ou non). D'autres privilégient les critères juridiques, tel Christian de Serres de Mesplès, qui distingue les bibliothèques publiques d'État, les bibliothèques communales et municipales (il emploie indistinctement les deux adjectifs) et les bibliothèques dépendant du département de la Seine qui fonctionnent sans aucune intervention de l'État[42]. Citons encore la pyramide définie par l'inspecteur des bibliothèques Charles Schmidt, dans son rapport à la Commission de la lecture publique :

> *« Au sommet, les bibliothèques nationales, qui ont leur statut. À la base, les bibliothèques communales, qui vont être créées. À l'étage intermédiaire, les bibliothèques municipales, qui attendent leur statut depuis plus de cent trente ans*[43]*. »*

Selon cette logique, les bibliothèques municipales sont les établissements ayant reçu des livres nationalisés à la Révolution. Tout autre établissement de lecture publique est une bibliothèque communale, type nouveau qui devra remplacer les anciennes populaires. Schmidt rejoindrait ainsi Serres de Mesplès par le choix du critère de propriété des fonds, auquel il ajoute un critère

[41] Marcel Langlois, « La bibliothèque pour tous : ce qui a été fait, ce qu'on pourrait faire », *Revue pratique d'apologétique*, Paris, 1920, p. 372-373.

[42] Christian de Serres de Mesplès, *Les bibliothèques publiques françaises : leur organisation, leur réforme*, Montpellier, impr. de la Charité, 1933.

[43] Charles Schmidt, « Les bibliothèques municipales », *Chronique ABF*, 1930, p. 23.

administratif (existence ou non d'un statut) et un critère chronologique (création révolutionnaire ou création à venir).

La classification des différentes sortes de bibliothèques est donc loin d'être fixée, ce qui rend tout aussi complexe leur dénombrement. Il en ressort une impression de « pullulement » (le terme apparaît à plusieurs reprises dans la presse[44]) et de grande confusion. Par ailleurs, s'il y a bien une échelle de valeur, plus ou moins implicite (la Bibliothèque nationale[45] et les grandes bibliothèques parisiennes, les bibliothèques municipales classées, les autres bibliothèques municipales, les bibliothèques populaires et les bibliothèques scolaires), elle n'implique aucune organisation hiérarchique. L'administrateur général de la Bibliothèque nationale, bien qu'il soit consulté sur la plupart des questions touchant aux bibliothèques françaises, n'a ainsi aucune autorité officielle hors de son établissement. L'absence d'une administration centrale spécifique est d'ailleurs, à cette période, le principal problème des bibliothèques en général — et de la lecture publique en particulier. Le service des bibliothèques est rattaché à la Direction de l'enseignement supérieur du ministère de l'Instruction publique, des beaux-arts et des cultes. Encore faut-il en exclure les bibliothèques populaires qui, selon leur nature, dépendent de la direction de l'Enseignement primaire ou du ministère de l'Intérieur. Au sein de la direction de l'Enseignement supérieur, la responsabilité des bibliothèques est de nouveau divisée entre les bureaux : au premier bureau incombe la charge du personnel, au second la gestion des souscriptions et répartitions de livres et au troisième la comptabilité. Ce morcellement mécontente les bibliothécaires qui réclament une direction des bibliothèques, promise par le ministre de l'Instruction publique dès 1922, mais qui ne sera créée qu'en 1945.

Malgré ce flottement linguistique et administratif, une grande partie de ces bibliothèques relèvent ou ont vocation à relever de la lecture publique. Nous nous concentrerons sur les plus importantes, à savoir les bibliothèques municipales, les différentes sortes de bibliothèques populaires privées et les bibliothèques scolaires. En revanche, les bibliothèques généralement incluses dans le champ de la lecture publique mais réservées à un public spécifique (malades

[44] Par exemple, dans « Pour la lecture publique », *Le Temps*, 1er janv. 1930 : « Nous possédons, à vrai dire, quatre grandes bibliothèques qui ne le cèdent à aucune autre, et des municipales classées, et aussi un pullulement de bibliothèques municipales, locales, universitaires, scolaires, collégiales, parentes pauvres qui s'ignorent entre elles. »

[45] La Bibliothèque nationale comporte une salle de lecture publique mais cette ouverture au grand public est peu à peu remise en cause au début du XXe siècle. Cette salle ferme définitivement ses portes en 1935. À ce sujet, on peut lire dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Réunion des bibliothèques nationales du 28 novembre 1934 : « La salle est de moins en moins utile. Elle était vers 1900 fréquentée par environ 300 lecteurs chaque jour ; on n'en compte plus que 40 ou 42 en moyenne, qui y viennent consulter les dictionnaires Larousse, *l'Illutration*, *l'Officiel* ou y lire des romans ; ils ne trouvent d'ailleurs, lorsqu'ils désirent consulter un ouvrage scientifique ou simplement instructif, que des livres périmés […] Les bibliothèques municipales de Paris se sont depuis 25 ans considérablement développées notamment dans le centre ; elles offrent à l'ancienne clientèle de la salle publique un choix beaucoup plus complet d'ouvrages modernes qui peuvent même être empruntés à domicile. Dans ces conditions l'existence d'une telle salle publique peu honorable pour la Bibliothèque nationale ne se justifie plus ». On estime donc, à ce moment-là, que la Bibliothèque nationale a vocation à n'exercer qu'une mission scientifique : elle déroge en s'ouvrant à un public plus large que celui des chercheurs.

hospitalisés, aveugles, détenus, etc.) n'ont pas été abordées, de même que les bibliothèques des colonies françaises. Non seulement leur étude aurait nécessité le dépouillement de bien d'autres fonds d'archives, mais les problématiques très spécifiques auxquelles répondaient ces différents types de bibliothèques auraient surtout dépassé le cadre d'étude fixé.

Nous montrerons d'abord comment s'élabore l'idéal moderniste en France au début du XX^{e} siècle et dans quel contexte il s'inscrit. La bibliothèque populaire destinée aux ouvriers et la bibliothèque municipale endormie sur ses fonds patrimoniaux constituent alors les archétypes du paysage bibliothéconomique, d'après les militants de la lecture publique. Toutefois, l'examen de sources administratives montre que ce tableau était en réalité bien plus complexe et bien plus nuancé. Il faut ajouter à ces établissements le tissu des bibliothèques scolaires, qui sont les plus nombreuses mais se réduisent parfois à une dizaine de livres dans une armoire. Nous interrogerons également les liens entre bibliothèque et école, postulant que c'est en s'émancipant du giron scolaire que la bibliothèque devint une institution culturelle à part entière. Cette autonomisation, au principe de l'idéal moderniste de la lecture publique, trouve son inspiration dans l'esprit démocratique né de la Première Guerre mondiale, dans les expériences menées à l'étranger et louées par Eugène Morel, ainsi que dans la critique des bibliothèques populaires existantes. Quelques bibliothécaires appellent alors de leurs vœux la modernisation des bibliothèques françaises, afin d'en améliorer l'organisation et d'y attirer un plus large public. Ces discours sont accueillis favorablement par une petite partie de la profession, qui les met en pratique sur le terrain, dans la mesure de ses moyens. Plus étonnantes sont les applications de l'idéal moderniste dans les bibliothèques privées, à commencer par celles des œuvres catholiques qui entendent ainsi se renouveler.

Si la typologie des bibliothèques et la description de leurs missions est un tel enjeu, c'est qu'au même moment se construit l'identité professionnelle des bibliothécaires, sur laquelle chacun cherche à influer en imposant ses propres conceptions du métier. Dès lors, il n'est guère surprenant de voir les acteurs de la lecture publique débattre des fonctions de la bibliothèque aussi bien que des questions de formation du personnel, l'objectif étant à terme de définir précisément les contours, les droits et les devoirs du groupe corporatif. Dans la seconde partie, nous tenterons donc de définir les grandes caractéristiques des bibliothécaires, en confrontant la réalité, telle que nous avons pu la saisir à travers les sources, aux représentations que véhiculent les discours. Ce portrait de groupe mettra en évidence des identités multiples, croisant la formation des individus et leur établissement d'exercice, dont découlent les réseaux auxquels les bibliothécaires appartiennent. La place de la lecture publique dans ces réseaux fera ainsi l'objet d'un chapitre spécifique. Enfin, il était

indispensable d'aborder la question de la féminisation du métier, tant du point de vue de ses causes et de sa chronologie que de ses conséquences sur la lecture publique.

La troisième partie s'intéressera au passage du militantisme intellectuel à l'action. En effet, l'entre-deux-guerres n'est pas une période de discussions professionnelles stériles pendant laquelle l'État en viendrait à considérer la lecture publique comme l'une de ses missions. Il y a un réel effort de la part des modernistes pour faire connaître leurs idées et rallier à leur cause des responsables politiques. Quant à l'attitude des élus, nous verrons qu'elle évolue au cours de la période : il faudra donc déterminer leurs motivations, entre idéologie et stratégies électorales, au regard de leur orientation politique. Les moyens à la disposition des bibliothécaires pour influencer les parlementaires ne sont pas négligeables, comme le prouve la loi de nationalisation votée en 1931, mais nous tâcherons de comprendre pourquoi les mesures en faveur de la lecture publique n'en ont pas bénéficié. L'arrivée du Front populaire en 1936 constitue évidemment un tournant décisif, qui correspond aussi à la création de l'ADLP. À travers le fonctionnement de l'association, il s'agira d'étudier la place que tient la lecture publique dans la politique du loisir culturel souhaitée par ce nouveau gouvernement. Nous dresserons également un tableau plus général des divers projets entrepris pour développer les bibliothèques publiques, que le soutien de l'État rend de plus en plus ambitieux.

Enfin, la période 1939-1945 devait constituer une partie à part entière, tant les conséquences de la guerre sur la lecture publique sont importantes. La vie des bibliothèques comme des associations professionnelles s'en trouve bouleversée, mais la réflexion sur la lecture publique ne s'interrompt pas. Au contraire, la guerre offre paradoxalement l'occasion de mettre en pratique certaines des idées prônées par les modernistes, parfois détournées au profit de la politique vichyste. Durant ces quelques années, les projets d'organisation de la lecture publique se multiplient, émanant de la Bibliothèque nationale, de l'ABF, du ministère de l'Éducation nationale mais aussi de la Résistance, pour finalement aboutir à la mise en place d'une première structure nationale à la Libération.

Première partie.

Promouvoir un nouvel idéal d'ouverture au plus grand nombre

Chapitre 1. La situation des bibliothèques françaises après la Première Guerre mondiale

Avant d'entrer dans le cœur des débats qui agitèrent la réflexion sur la lecture publique, il nous faut décrire quelque peu le paysage dans lequel se situe cette réflexion. De nos jours, on emploie volontiers le terme de « réseau » des bibliothèques, à l'échelle d'une ville ou du pays, pour désigner l'ensemble de l'équipement d'un territoire en bibliothèques. Rien de tel au début du XX^{e} siècle puisque l'un des enjeux majeurs de la période, comme nous le verrons, consiste justement à organiser ce qui n'est qu'éparpillement : il n'y a pas de lien entre les institutions, il n'y a pas de politique nationale susceptible de garantir la cohérence de l'ensemble, de sorte que le paysage des bibliothèques paraît bien flou.

Comment identifier les institutions de la lecture publique ? Nous nous heurtons d'abord à un problème de vocabulaire. Comme nous l'avons expliqué en introduction, notre réflexion s'étend aux bibliothèques ouvertes à tous, ou du moins à une large part de la population : elles peuvent être des bibliothèques municipales, mais aussi des bibliothèques dites populaires (religieuses ou laïques) et des bibliothèques scolaires. Ce premier chapitre sera volontairement descriptif puisqu'il s'agira de dresser un état des lieux des bibliothèques dans les années 1920, en mettant en évidence les traits saillants de chaque type de bibliothèque de lecture.

1. Le paysage nuancé des bibliothèques municipales

Il est inutile de revenir sur les origines révolutionnaires des bibliothèques municipales[46], d'abord conçues comme des dépôts de livres confisqués et nationalisés qui devaient être mis à la disposition des citoyens. On sait combien cette origine va peser sur le développement ultérieur des bibliothèques : pour beaucoup, elle constitue d'ailleurs le premier facteur d'explication du fameux retard français en matière de bibliothèques, et particulièrement de lecture publique. En plaçant ce fonds ancien et précieux au cœur des collections, les bibliothèques se seraient condamnées à donner la priorité aux tâches de conservation et à la recherche historique et érudite. Végétant pendant tout le XIX^{e} siècle et la première moitié du XX^{e} siècle, elles n'auraient que faiblement et inégalement développé leurs collections, ne s'ouvrant qu'aux érudits et demeurant ignorées du grand public. Or, les archives de l'inspection générale des bibliothèques révèlent des situations bien plus contrastées que l'historiographie favorable au mouvement de la lecture publique ne le laissait penser.

1.1. La prééminence des bibliothèques municipales classées

Il est difficile de connaître le nombre total des bibliothèques municipales dans la mesure où la notion même n'est pas fixée : si elle va de soi dans les grandes villes, il est souvent plus complexe de déterminer le statut des bibliothèques de petites communes. Peut-on parler de bibliothèque municipale quand la commune a créé un dépôt de livres au XIX^{e} siècle mais ne lui apporte plus aucune subvention ou, à l'inverse, quand il y a subvention municipale mais que la fondation est due à un groupement privé ? Ce flottement en rend le dénombrement exact impossible. D'après l'*Annuaire des Bibliothèques et des Archives*[47], il y aurait 412 bibliothèques municipales en 1908 (hors de Paris). Toutefois, le rapport sur les bibliothèques municipales présenté par l'inspecteur des bibliothèques et des archives Charles Schmidt à la Commission de lecture publique[48] en 1930 n'en

[46] Dans cette partie, nous nous appuierons sur les archives que nous avons pu consulter, afin de mettre en valeur les témoignages contemporains. Pour plus de détails sur l'histoire institutionnelle des bibliothèques municipales, voir notamment : Graham K. Barnett, *Histoire des bibliothèques publiques en France de la Révolution à 1939*, *op. cit.*, et « La léthargie des bibliothèques municipales » dans *Histoire des bibliothèques françaises. [4], Les bibliothèques au XX^{e} siècle (1914-1990)*, *op. cit.*, nouv. éd., 2009, p. 63-103.

[47] *Annuaire des bibliothèques et des archives*, dir. Alexandre Vidier, Paris, E. Leroux, 1908.

[48] Charles Schmidt, « Les bibliothèques municipales », *Chronique de l'ABF*, n°1, janv. 1930, p. 24.

compte que 300[49]... Une centaine aurait donc disparu en vingt ans. Certes, la guerre a causé quelques destructions. Mais il est probable que ces disparitions ne soient que la traduction d'une définition plus stricte de la bibliothèque municipale : les dépôts morts, non subventionnés par les mairies, ne sont plus comptabilisés par le ministère. En revanche, lorsque le rapport sur la lecture publique de 1948 estime à 400 le nombre de bibliothèques municipales « dignes de ce nom » après la Seconde Guerre mondiale[50], on peut prêter foi à l'augmentation qu'il dessine car les créations et les municipalisations des années 1930 et de l'immédiat après-guerre ne sont pas négligeables. Le chiffre reste néanmoins très approximatif et cette difficulté à recenser les bibliothèques municipales, liée à celle de les définir, est symptomatique de l'impuissance, sinon du désintérêt de l'administration centrale.

S'il n'existe pas de véritable statut régissant l'ensemble des bibliothèques municipales, leur fonctionnement se fonde tout de même sur un certain nombre de textes. L'un des plus importants, le décret du 1er juillet 1897, crée la notion de bibliothèque municipale classée. En théorie, le « classement » d'une bibliothèque pouvait concerner toute bibliothèque « importante » mais aucun critère ne fut défini pour évaluer cette importance. En pratique, c'est la richesse du fonds ancien, appartenant à l'État, qui semble avoir prévalu dans le choix des bibliothèques à classer. Pour les contemporains eux-mêmes, la notion est légèrement floue. Ainsi le conservateur[51] de la bibliothèque municipale de Nantes affirme-t-il en 1913 que les grandes bibliothèques municipales, c'est-à-dire les bibliothèques classées, se définissent « par l'importance des villes auxquelles elles appartiennent, par la richesse de leurs collections et le nombre de leurs lecteurs[52] » ; il reconnaît pourtant que le nombre de volumes est extrêmement variable d'une bibliothèque classée à une autre. De fait, à la fin des années 1920, le critère de richesse du fonds ancien a été tacitement entériné :

[49] Cela correspond à peu près aux 315 bibliothèques municipales que nous avons dénombrées dans l'*Annuaire des bibliothèques et des archives* de 1927. Ce nombre ne tient pas compte des bibliothèques municipales parisiennes mais comprend les bibliothèques algériennes.

[50] *La lecture publique en France : aperçu historique, projets, réalisations en cours*, Paris, La documentation française, 1948.

[51] Durant toute la période étudiée, l'emploi des titres de bibliothécaire, bibliothécaire en chef et conservateur demeure aléatoire, ces titres n'étant pas liés à l'obtention d'un concours. Liliane Wetzel dénonce d'ailleurs ce problème dans son *Étude sur la réforme des bibliothèques* françaises en 1941. Elle y explique que le terme de bibliothécaire en chef s'appliquait le plus souvent aux responsables de service, dans une bibliothèque municipale classée, qui avaient un adjoint fonctionnaire d'État, quelle que soit l'importance du service. De même, le titre de conservateur correspondait davantage à une fonction (chef de département à la Bibliothèque nationale, directeur de bibliothèque universitaire, parfois directeur de bibliothèque municipale, classée ou non) qu'à un grade. Rien n'était réglementé. Nous utiliserons donc ces termes en reproduisant l'usage qu'en font les contemporains : si un tel se dit « conservateur » de telle bibliothèque, nous lui conserverons ce titre dans notre texte.

[52] Marcel Giraud-Mangin, « Les bibliothèques municipales devant l'opinion » dans *Bibliothèques, livres et librairies..*, Paris, M. Rivière, 1913, p. 154.

d'après le rapport de Charles Schmidt à la Commission de la lecture publique, les bibliothèques municipales classées sont les bibliothèques « particulièrement importantes par leurs richesses en manuscrits et en incunables[53] ». Il compare d'ailleurs le classement à celui des monuments historiques : c'est donc bien au nom de la valeur patrimoniale du fonds d'État que sont distinguées ces bibliothèques.

En 1933, 37 bibliothèques municipales étaient retenues dans cette sélection : Aix-en-Provence, Albi, Amiens, Arras, Auxerre, Avignon, Besançon, Bordeaux, Boulogne-sur-Mer, Caen, Cambrai, Carpentras, Châlons-sur-Marne, Chartres, Clermont-Ferrand, Dijon, Douai, Grenoble, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Montpellier, Nancy, Nantes, Nîmes, Nice, Orléans, Pau, Poitiers, Reims, Rennes, Rouen, Toulouse, Tours, Troyes et Versailles[54]. Ce titre manifeste le droit de propriété de l'État et implique des obligations pour la commune dont la bibliothèque est classée, notamment concernant le recrutement du conservateur.

> *« Pour les bibliothèques municipales classées, dont l'importance aura été signalée au ministre par une délibération de la commission des bibliothèques nationales et municipales, les maires doivent choisir les conservateurs ou bibliothécaires parmi les élèves diplômés de l'École des chartes ou les candidats dont l'aptitude à ces fonctions aura été constatée après examen[55]. »*

Malgré cette contrainte introduite par le décret, qui marque le contrôle de l'État sur les communes, il semble que les municipalités aient plutôt bien accepté le classement de leur bibliothèque. D'après le rapport de 1906 produit par la sous-commission des bibliothèques sur la réorganisation des bibliothèques publiques, les maires auraient même considéré le classement comme un « honneur[56] ». Pourtant, cela ne constitua réellement un avantage qu'à partir de la loi du 20 juillet 1931 qui nationalisa le statut des bibliothécaires des bibliothèques municipales classées[57] : à partir de ce moment, les communes s'épargnaient en grande partie la charge financière qu'engendrait l'emploi d'un chartiste ou d'un titulaire du certificat d'aptitude. Des communes demandèrent alors, en vain, le classement de leur bibliothèque, comme celle de Tarbes en 1933[58]. À l'inverse, au nom

[53] Charles Schmidt, « Les bibliothèques municipales », *loc. cit.*

[54] Le nombre de bibliothèques classées a varié et l'évolution précise de la liste est difficile à connaître. L'article premier du décret du 29 avril 1933 en donne 37 mais il y en avait 35 en 1908 et peut-être 45 en 1929. Voir : Louis Yvert, « Sur les catégories de bibliothèques municipales », *BBF*, n° 5, 1992, p. 56. Par ailleurs, un décret du 21 juin 1934 autorisa le gouvernement à procéder, par mesure d'économie, au déclassement des bibliothèques classées dans cette première catégorie par le décret de 1933.

[55] Décret du 1er juillet 1897 relatif aux bibliothèques publiques des villes, art. 6.

[56] Charles-Victor Langlois, *Rapport général sur la réorganisation des bibliothèques publiques présenté à M. le ministre de l'Instruction publique au nom de la sous-commission des bibliothèques*, Paris, Ministère de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des cultes, 1906.

[57] La loi dite de nationalisation consista à faire passer les conservateurs des bibliothèques municipales classées de la tutelle municipale à la tutelle de l'État. Voir : chap. 8, 3.4 La loi de nationalisation, p. 270 *sqq*.

[58] AN F17 17992. Rapport annuel de la bibliothèque municipale de Tarbes (exercice 1932).

de l'autonomie municipale, des villes comme Amiens ou Strasbourg s'opposèrent longtemps au classement, Strasbourg s'abstenant même d'envoyer le rapport annuel pour marquer son désaccord[59].

Outre les conflits potentiels entre État et communes que pouvait éveiller le décret de 1897, c'est la pertinence même du classement qu'il convient d'interroger. À la fin des années 1920, la suprématie administrative des bibliothèques municipales classées sur les autres bibliothèques municipales va de soi. Néanmoins, au regard de la lecture publique, les critères de classement n'ont que peu de validité : l'importance d'une bibliothèque n'est pas déterminée en fonction des besoins de la population qu'elle dessert ni même des collections modernes qui la constituent, mais bien en fonction de ses fonds patrimoniaux. Certes, la valeur du fonds ancien peut souvent être corrélée avec l'importance de la ville à laquelle il a été confié ; cela n'a rien de systématique[60].

Les autres bibliothèques municipales dépendent entièrement de la bonne volonté des mairies. Elles n'ont aucun statut avant la loi du 20 juillet 1931 qui introduit une classification des établissements en trois catégories : la première correspond aux bibliothèques municipales classées, la seconde est constituée des bibliothèques dites « contrôlées » et toutes les autres sont qualifiées de « surveillées ». Toutes peuvent continuer à prétendre aux aides de l'État, sous la forme de concessions de livres. Les 36 bibliothèques contrôlées[61] se distinguent simplement des bibliothèques de troisième catégorie par la richesse de leurs fonds, réclamant de ce fait des inspections un peu plus fréquentes. Par ce choix lexical, l'État rappelle que si la municipalité nomme bibliothécaire qui bon lui semble et fixe le budget de la bibliothèque comme elle l'entend, le pouvoir central conserve un droit de regard sur son fonctionnement, par le biais de l'inspection.

1.2. Les instances de contrôle, entre local et national

Malgré l'absence de réglementation nationale sur le fonctionnement interne de la bibliothèque, la liberté du bibliothécaire est limitée par deux instances : d'une part, au niveau local, par le comité d'inspection et d'achat, d'autre part, au niveau central, par l'inspection générale.

[59] AN F17 17993. Rapport annuel de la bibliothèque municipale de Strasbourg (exercice 1933).

[60] Les bibliothèques du Havre et de Saint-Étienne ne furent classées que plus tard, alors que ces villes avaient beaucoup plus d'habitants que Tours ou Épernay (qui était en 1ère catégorie au début du siècle mais fut déclassée par la suite). De même, la bibliothèque de Toulon, pourtant rangée parmi les plus grandes villes de France, n'a jamais été classée.

[61] Leur liste est déterminée par le décret du 8 septembre 1932 (jamais publié au J*ournal officiel*) : Abbeville, Ajaccio, Alençon, Arles, Arras, Autun, Auxerre, Avranches, Blois, Bourg-en-Bresse, Bourges, Chambéry, Charleville, Chartres, Châteauroux, Chaumont, Epernay, Epinal, Evreux, Laon, Laval, Le Mans, Limoges, Mâcon, Meaux, Nice, Niort, Perpignan, Saint-Etienne, Saint-Germain [en-Laye], Saint-Omer, Sélestat, Sens, Soissons, Strasbourg, Verdun. Voir aussi : Louis Yvert, « Sur les catégories de bibliothèques municipales », *op. cit.*, p. 58-59.

1.2.1. Le comité d'inspection et d'achat

La circulaire du 22 février 1839 institue un comité d'inspection et d'achat auprès de chaque bibliothèque municipale, dont les missions sont précisées par le décret de 1897, puis par le décret du 6 juin 1912. Les membres en sont nommés pour sept ans par le ministre de l'Instruction publique, sur présentation du préfet, après avis du maire. Sont membres de droit : le maire, qui préside le comité, un conseiller municipal élu par ses collègues, le bibliothécaire, éventuellement le bibliothécaire-adjoint s'il est diplômé. Ce comité doit se réunir au moins une fois par trimestre ; « il exerce sa surveillance sur l'état de la bibliothèque, fixe l'emploi des fonds affectés tant à la conservation et à l'entretien des collections qu'aux acquisitions, donne son avis sur les propositions d'échanges[62] ». Ses attributions sont donc importantes et laissent en théorie peu de place aux initiatives du bibliothécaire. Seuls les conservateurs des bibliothèques municipales classées bénéficient d'une plus grande marge de manœuvre puisqu'ils décident des travaux de catalogage et de classement des collections, et disposent librement des deux cinquièmes du budget des acquisitions[63].

Ces comités sont critiqués, notamment par les modernistes : on leur reproche de ne pas se réunir assez fréquemment, ou, au contraire, de contraindre le bibliothécaire et d'altérer le bon fonctionnement de la bibliothèque par leur zèle et leur incompétence[64]. La plupart du temps, les membres sont des notables ou des érudits locaux. C'est le cas à Nantes dont le comité est composé, en 1925, de la manière suivante : un critique d'art, le président de la Société d'archéologie de la Loire inférieure, un professeur agrégé du lycée Clémenceau, le conservateur du musée Dobrée, l'archiviste départemental, un homme de lettres, le directeur de l'institut supérieur de lettres, l'ancien archiviste départemental, le directeur des Chantiers de la Loire, le conservateur du musée des Beaux-Arts, le receveur municipal, un docteur en médecine[65]. Dans d'autres cas, on note une nette domination des milieux de l'enseignement : un directeur d'école, un professeur au collège, un ancien professeur au collège, un ancien avoué, un instituteur honoraire, un inspecteur primaire, un membre de la Société archéologique, une directrice d'école honoraire, le principal du collège, un industriel,

[62] Décret du 1er juillet 1897 relatif aux bibliothèques publiques des villes, art. 3.

[63] Décret du 6 juin 1912 instituant un comité d'inspection et d'achat de livres dans les villes possédant une bibliothèque municipale, art. 3.

[64] Voir, par exemple, Marcel Giraud-Mangin, « Les bibliothèques municipales devant l'opinion », dans *Bibliothèques, livres et librairies...*, *op.cit.*, p. 164 : « Sans doute, dans certaines villes, ces comités se contentent d'exercer un simple contrôle sur la gestion des bibliothécaires. Mais ils sont armés de tels pouvoirs que, lorsqu'ils le veulent, ils ont toute autorité, sans endosser la moindre responsabilité. »

[65] AN F17 17316. Arrêté de nomination des membres du comité d'inspection et d'achat de la bibliothèque de Nantes, 6 mai 1925.

la directrice du collège de jeunes filles forment le comité de la bibliothèque de Soissons, en 1937[66]. Leur profession ou leur intérêt public pour le travail intellectuel tiennent lieu de qualification pour siéger à ce comité. Les inspecteurs incitent parfois à revoir la composition du groupe, généralement lorsqu'ils constatent un manque d'enseignants en son sein[67].

Contrairement à ce que certains témoignages ont pu laisser croire, les désaccords entre bibliothécaires et comités ne sont pas systématiques. Comme l'ont montré Mariangela Roselli et Véronique Verdier[68], certains bibliothécaires parviennent à travailler en parfaite intelligence avec le comité qui leur reconnaît un rôle prépondérant. Les rapports d'inspection font également état de ces expériences heureuses, même s'ils regrettent qu'elles ne soient pas plus nombreuses. En visitant la bibliothèque municipale de Nevers en 1929, Charles Schmidt se félicite ainsi des bonnes relations entre le bibliothécaire et le comité d'inspection et d'achat et loue cet « esprit de collaboration cordiale que l'on voudrait pouvoir signaler dans toutes les villes ». La lecture de cette relation peut toutefois donner lieu à d'autres interprétations. En effet, dans son histoire de la bibliothèque de Nevers, Guy Thuillier décrit plutôt un rapport de domination. Le conservateur André Biver est présenté comme un « excellent érudit, timide, complaisant, et son autorité sera faible : les acquisitions seront réglées exclusivement par le comité d'inspection et d'achat, où l'on retrouve les notables de la Société Académique[69] ».

L'ascendant du comité s'exprime d'autant plus facilement que le bibliothécaire n'est pas un professionnel. Il arrive d'ailleurs que ce soit le bibliothécaire lui-même qui réclame son aide, à l'instar du bibliothécaire de Rennes qui souhaite la nomination d'un nouveau comité sur lequel il « pourrait s'appuyer le cas échéant, surtout pour la décision des gros achats[70] ». Dans quelques cas, la ville choisit de subordonner encore plus le bibliothécaire au comité, par le biais du règlement qu'elle établit pour la bibliothèque[71]. Il n'est pas rare également de voir tout ou partie du comité s'impliquer bien davantage dans le fonctionnement de la bibliothèque. Faute de bibliothécaire ou d'adjoint, ses membres peuvent en tenir lieu pour assurer le service du prêt, dans l'attente d'une

[66] AN F17 17316. Arrêté de nomination des membres du comité d'inspection et d'achat de la bibliothèque de Soissons, 10 mars 1937.

[67] Par exemple : « Dans le comité d'inspection et d'achat, il y a deux vacances : je verrais avec satisfaction que vous proposiez à ma nomination deux membres de l'enseignement, par exemple le principal ou un professeur du collège de garçons et la directrice ou un professeur du lycée de jeunes filles. Il est important que le personnel universitaire soit associé à la vie de la bibliothèque » (AN F17 17406. Lettre au maire de Saint-Germain-en-Laye après inspection de la bibliothèque municipale par Charles Schmidt, 3 mai 1934). Voir aussi p. 71.

[68] Mariangela Roselli et Véronique Verdier, « Les usages sociaux d'une instance de contrôle : les comités d'inspection et d'achat des bibliothèques municipales », *BBF*, n°1, 2000, p. 20-31.

[69] Guy Thuillier, *L'histoire d'une bibliothèque : la bibliothèque municipale de Nevers de 1790 à 1940*, *op. cit*., p. 18.

[70] AN F17 17349. Rapport annuel de la bibliothèque municipale de Rennes (exercice 1919).

[71] AN F17 17357. Compte rendu d'inspection de la bibliothèque municipale de Blois par Pol Neveux, 8 juin 1921 : « À Blois, les bibliothécaires sont de par le règlement très subordonnés au Comité. Ils ne s'en plaignent pas ».

nomination par exemple. Ce fut le cas dans plusieurs communes pendant la Première Guerre mondiale et l'immédiat après-guerre[72]. Quelques villes allèrent jusqu'à se dispenser de bibliothécaire pendant plusieurs années, laissant le fonctionnement de la bibliothèque à la charge du comité[73] : celui de la bibliothèque de Chartres se gratifia même du titre de « comité de conservateurs »[74]...

De fait, lorsqu'ils se réunissent régulièrement, les comités d'inspection et d'achat prennent souvent leur mission de sélection bibliographique à cœur. Certains se conçoivent comme les garants de la qualité (littéraire, scientifique, morale...) des ouvrages acquis, aux côtés du bibliothécaire. D'autres cherchent davantage à répondre à la demande, s'érigeant plutôt en représentants des usagers. Les inspecteurs n'hésitent pas à critiquer cette dernière posture, si elle mène à une politique d'achat qu'ils désapprouvent, tel Pol Neveux en visite à Angers en 1920 :

> *« J'ai prié Saché de lutter de toutes ses forces contre les tendances du comité trop favorable aux livres à bon marché, aux ouvrages de vulgarisation, aux romans. Comme il existe d'autre part cinq populaires à Angers, il faut n'acheter ici que les livres chers et écarter impitoyablement tous les bouquins de cabinets de lecture dont ce n'est pas ici la place[75]. »*

Malgré tout, la majorité des comités d'inspection et d'achat se caractérisent par leur indifférence à l'égard de l'institution qu'ils sont censés encadrer. Les lettres ministérielles faisant suite aux inspections exigent fréquemment que le comité se réunisse plus souvent, voire qu'il soit reconstitué lorsqu'il a cessé d'exister. Quant aux situations de conflits, elles proviennent généralement d'une opposition politique entre les membres du comité et la municipalité, ou bien d'un désaccord concernant les attributions du bibliothécaire et du comité. L'orientation politique du comité n'est pas sans importance puisqu'il préside au choix des acquisitions. La municipalité peut donc être tentée de modifier sa composition afin de l'accorder à ses propres vues. Pol Neveux rapporte un exemple de cette manœuvre dans son compte rendu d'inspection de la bibliothèque municipale de Marseille en 1921 :

> *« [L'adjoint] est préoccupé ainsi que le Conseil [municipal] de s'assurer une majorité politique dans la Commission. Mais alors que ses collègues souhaitent un renouvellement complet, M. Audibert est partisan de conserver les anciens éléments, quitte à leur enlever la prépondérance en les noyant par l'adjonction de membres nouveaux. Et c'est ainsi qu'on a demandé à la Libre Pensée, aux syndicats ouvriers, au groupe "Clarté" de désigner des délégués à la Commission ! Je ne vois guère les syndicats s'intéressant au dépôt. En réalité ce seront toujours les mêmes qui assisteront aux séances et s'occuperont du dépôt, c'est ce qu'il nous faut souhaiter[76]. »*

---

[72] Voir, par exemple, le cas de Romorantin : AN F17 17357. Rapport annuel de la bibliothèque municipale de Romorantin (exercice 1921).

[73] À Pontivy, le service du prêt était assuré à tour de rôle par des membres du comité (AN F17 17975).

[74] AN F17 17342. Rapport annuel de la bibliothèque municipale de Chartres (exercice 1936).

[75] AN F17 17964. Compte rendu d'inspection de la bibliothèque municipale d'Angers par Pol Neveux, juin 1920.

[76] AN F17 17326. Compte rendu d'inspection de la bibliothèque municipale de Marseille par Pol Neveux, mai 1921.

Les rôles des comités aussi bien que leur conception des missions de la bibliothèque varient donc considérablement d'un endroit à l'autre. Si les bibliothécaires non professionnels s'offusquent rarement de l'ingérence exercée par ces groupes, il n'en va pas de même pour les titulaires d'un diplôme spécifique. À une période où la profession se construit en cherchant à faire reconnaître ses compétences, il est parfois difficile d'obéir aux prescriptions d'une assemblée de notables qui ne sont précisément pas des professionnels des bibliothèques. Cela explique sans doute que la mémoire professionnelle ait plutôt retenu l'image d'une instance en conflit avec le bibliothécaire. De fait, on trouve des témoignages virulents chez les modernistes à l'encontre des comités d'inspection et d'achat, comme dans cette lettre de Georgette de Grolier, fondatrice de l'Association pour le développement de la lecture publique (ADLP) et bibliothécaire de la ville de Boulogne-Billancourt, à Claude Bellanger, secrétaire général de la Ligue française de l'enseignement, qui l'interrogeait à ce propos :

> *« à Boulogne, le comité est composé d'un tas de vieux bonzes, dont le plus actif est l'ancien secrétaire général de la Mairie : pour lui, le rôle de la bibliothèque municipale est d'aider les érudits locaux et de conserver pieusement les vieilles Illustration et Revue des deux mondes. Ce comité est, grâce à Dieu, en plein sommeil. À Soissons, M^lle^ Vérine a dans son comité le capitaine des pompiers. À Issy, autre histoire : le comité est composé uniquement de la cellule communiste, et les achats sont à peu près uniquement composés de livres communistes. À Château-Thierry, il y avait dans le comité des dames bien, dont une croyait que Wells était un nom de chien. Tant que ce comité n'a eu qu'une influence réduite, cela a été. Mais quand il a pris effectivement la direction de la bibliothèque du Mémorial américain, celle-ci est complètement tombée*[77]*. »*

Quand bien même les comités ne sont pas aussi nuisibles que dans ce dernier exemple, leur indifférence ne plaide pas en faveur de la bibliothèque ; ils ne réclament pas de crédits pour elle auprès de la municipalité, par exemple. Or, le manque de ressources financières demeure le principal problème des bibliothèques municipales dans l'entre-deux-guerres.

1.2.2. Les inspecteurs généraux des bibliothèques

Nous avons vu précédemment que l'État intervenait dans la gestion des bibliothèques municipales en nommant les membres des comités d'inspection et d'achat et en attribuant des concessions d'ouvrages aux bibliothèques jugées méritantes[78]. Qu'elles conservent des fonds patrimoniaux ou des documents obtenus par concession, nombre de bibliothèques municipales ou populaires détiennent ainsi des biens appartenant à l'État. Ceci justifie donc qu'elles soient

[77] Arch. ADLP. « G. ADLP 2. Archives ». Lettre de Georgette de Grolier à Claude Bellanger, 12 juil. 1939.

[78] Après la loi de nationalisation de 1931, c'est également l'État qui nomme les bibliothécaires des bibliothèques municipales classées et paie une partie de leur traitement.

contrôlées par une instance nationale, à savoir l'inspection générale des bibliothèques. Bien que le corps des inspecteurs des bibliothèques ne comprenne que deux titulaires durant la période que nous étudions, le rôle de ces individus est loin d'être aussi négligeable qu'eux-mêmes ne le prétendaient.

Depuis 1921[79], l'effectif du corps des inspecteurs est effectivement réduit à deux, dont l'un a en même temps la charge des archives départementales, municipales et hospitalières. En théorie, depuis 1884, les corps d'inspecteurs des bibliothèques et des archives sont fusionnés[80], donc réservés à des archivistes paléographes, mais la nomination de Pol Neveux, non chartiste, a rétabli le titre d'inspecteur général des bibliothèques. L'inspection peut concerner toutes les bibliothèques conservant des fonds d'État, mais les inspecteurs généraux contrôlent prioritairement les bibliothèques municipales classées. Cette priorité est entérinée par la loi du 20 juillet 1931 qui prévoit que l'inspection des bibliothèques contrôlées et surveillées soit assurée par le conservateur de la bibliothèque municipale classée la plus proche ou, à défaut, par l'archiviste départemental[81].

Avant même de se déplacer, les inspecteurs peuvent surveiller l'état des bibliothèques à travers les rapports que celles-ci doivent envoyer chaque année. Ces rapports annuels constituent une source intéressante pour les inspecteurs — dont les annotations attestent qu'ils en lisaient au moins une partie — comme pour les historiens. Ils permettent tout d'abord de mieux cerner les attentes du ministère vis-à-vis des bibliothèques municipales. On constate ainsi que les rapports s'attachent avant tout à la situation matérielle des bibliothèques et ne se préoccupent guère que de données chiffrées (crédits annuels, montant des assurances, nombre total de livres, nombre d'ouvrages entrés dans l'année...). Pourtant, un tel rapport possède un caractère prescriptif puisqu'à travers les questions posées se dessinent en filigrane les consignes à appliquer. Les rapports annuels auraient donc pu constituer un bon complément aux visites des inspecteurs pour uniformiser les pratiques. Cependant, le fait que le ministère n'exploite pas ces données décourage certains bibliothécaires de les envoyer ou, du moins, d'y prêter une réelle attention[82]. D'autres dénoncent la

[79] En 1921, Camille Bloch renonce à ses fonctions d'inspecteur général des archives et des bibliothèques pour prendre la direction de la Bibliothèque-Musée de la Guerre. Il n'est pas remplacé. L'inspection des bibliothèques n'est alors plus assurée que par Pol Neveux et Alexandre Vidier, qui inspecte également les archives.

[80] Auparavant, on distinguait l'inspection des bibliothèques, qui relevait du ministère de l'Instruction publique et comprenait un inspecteur pour les bibliothèques savantes et un inspecteur pour les bibliothèques scolaires et populaires, et l'inspection des archives, qui relevait du ministère de l'Intérieur. Par le décret du 21 mars 1884, les archives furent rattachées à l'Instruction publique. À cette occasion, les deux inspecteurs des archives et les deux inspecteurs des bibliothèques furent nommés inspecteurs généraux des archives et des bibliothèques.

[81] En réalité, le décret d'application qui déterminait la liste des bibliothèques contrôlées et organisait leur inspection par les conservateurs d'État ne parut qu'en 1936.

[82] Des statistiques sont de nouveau établies à partir de ces rapports en 1930 et dans les années suivantes, mais à l'initiative d'Henri Lemaître (qui les publie dans la *Chronique* de l'ABF), non du ministère.

diminution sensible des concessions d'ouvrages et suspendent l'envoi du rapport en signe de protestation, comme l'exprime le bibliothécaire d'Uzès :

> *« nous ne comprenons plus, dans ces conditions, l'utilité de ce rapport annuel qui devient une inutile paperasserie d'un très médiocre intérêt s'il n'est plus, pour les hauts services compétents, l'occasion de favoriser et d'encourager l'essor intellectuel de notre pays*[83] *».*

L'obligation d'envoyer le rapport annuel est pourtant affirmée dans l'article 2 du décret du 1er juillet 1897, ainsi que le rappelle régulièrement l'administration centrale aux communes qui s'y soustraient. Mais cet exemple montre que le rapport est souvent considéré par les villes comme une formalité administrative à accomplir en vue de l'obtention d'une concession. Si ce « contrat » entre l'État et les communes est rompu, il n'y a plus lieu de s'astreindre à le remplir.

En outre, le questionnaire n'a connu aucune variation durant l'entre-deux-guerres, de sorte qu'il ignore toutes les innovations en matière de bibliothéconomie. Enfin, ce document démontre le peu d'intérêt porté aux problématiques de la lecture publique puisqu'aucune question — à l'exception de celle sur les horaires d'ouverture — ne concerne l'adaptation de la bibliothèque au grand public, les moyens employés pour l'attirer, etc. Les remarques sur l'aménagement du local, les demandes des lecteurs, les expositions ou encore sur la publicité en faveur de la bibliothèque, de plus en plus nombreuses au cours de la période, se retrouvent donc dans la rubrique « observations générales ».

Les inspecteurs visitent les bibliothèques tous les deux ou trois ans, au mieux, puis s'entretiennent avec le maire ou l'adjoint chargé de la bibliothèque qui, selon les mots de l'inspecteur général Charles Schmidt, « leur donne de bonnes paroles et leur fait d'aimables promesses[84] ». À l'issue de la visite, les inspecteurs rédigent un rapport, qui est ensuite transformé en une lettre ministérielle adressée au maire, faisant état des qualités et défauts de la bibliothèque, des points à améliorer et des mesures à prendre. Ces rapports contribuent à renseigner le ministère sur la situation des bibliothèques et constituent, pour l'historien, une source précieuse. En effet, à défaut de monographies locales, ils montrent l'évolution des bibliothèques au fil du temps et permettent de mieux saisir la réalité des bibliothèques de province dans toutes ses nuances.

Les prescriptions des inspecteurs, exprimées à la fois dans les entretiens avec les maires et les lettres qui leur sont ensuite envoyées, peuvent avoir une influence importante. Cela explique par exemple que certains bibliothécaires réclament une inspection en cas de conflit avec leur municipalité :

---

[83] AN F17 17344. Rapport annuel de la bibliothèque municipale d'Uzès (exercice 1938).

[84] Charles Schmidt, « Les bibliothèques municipales », *op. cit.*, p. 26.

« Cette inspection serait pour moi d'une extrême importance pour m'aider à triompher des difficultés que j'éprouve, […] tout particulièrement pour obtenir que le Conseil municipal de Vendôme fasse l'effort nécessaire pour que nos collections soient mises à l'abri des pluies[85]. »

Les inspecteurs n'ont guère de pouvoir coercitif, la seule sanction possible consistant à suspendre des concessions de livres déjà rares. Cette menace est parfois brandie mais elle n'a que peu d'effet. Les diverses stratégies de persuasion que déploient les inspecteurs, comme la louange ou la comparaison, se révèlent en revanche plus efficaces. Faire l'éloge de la municipalité ou du bibliothécaire participe du travail d'accompagnement qu'ils effectuent auprès des villes, et permet dans bien des cas d'obtenir des résultats plus probants. Charles Schmidt explique ainsi à sa hiérarchie qu'« une municipalité qu'[ils ont] stimulée doit être encouragée au moment où elle passe à l'exécution[86] ». Quand ni les menaces ni les compliments n'ont d'effet, les inspecteurs n'hésitent pas à comparer entre elles les villes d'une même région ou de taille équivalente[87].

La nature des recommandations de l'inspection a évolué dans l'entre-deux-guerres car elles étaient influencées à la fois par les débats de l'époque et par la personnalité de chacun des six inspecteurs qui exercèrent durant cette période[88]. Des constantes demeurent, notamment l'attention portée aux bâtiments : le souci de la bonne conservation des documents est la priorité des inspecteurs. Le manque général de ressources affectées à la bibliothèque constitue l'autre grand sujet de critique, qu'il s'agisse des crédits d'achat ou de la rémunération des personnels, professionnels ou non[89]. Il est fort rare que cette dernière soit jugée satisfaisante, y compris pour les femmes[90]. Cette insistance sur la nécessité d'augmenter les traitements porte parfois ses fruits, ce pour quoi les bibliothécaires ne manquent pas de remercier les inspecteurs.

Au-delà de ces thèmes, chaque inspecteur prête attention à des points particuliers. Ainsi Pol Neveux se montre-t-il très sensible à la place tenue par les bibliothécaires dans la ville et, plus généralement, aux personnalités de ces fonctionnaires municipaux. Ses rapports d'inspection dressent souvent des portraits très vivants des personnes qu'il rencontre, y compris des élus, et son franc-parler contraste avec les comptes rendus plus policés de ses collègues. Nous reviendrons sur

---

[85] AN F17 17357. Rapport annuel de la bibliothèque municipale de Vendôme (exercice 1931).

[86] AN F17 17982. Lettre de Charles Schmidt au directeur de l'Enseignement supérieur à propos de la ville de Valenciennes, 12 juillet 1928.

[87] La lettre adressée au maire de Lunéville (28 avril 1935) après inspection de Charles Schmidt en est un bon exemple : « Je tiens, Mr le Maire, à attirer tout particulièrement votre attention sur une situation aussi préjudiciable aux intérêts des usagers de la bibliothèque et m'assurer que vous aurez à cœur de doter votre ville d'une bibliothèque qui puisse soutenir la comparaison avec celle de telle ville voisine — Saint-Dié par exemple — qui rend à la population les services que doit normalement rendre une bibliothèque municipale » (AN F17 17971). Voir aussi p. 258.

[88] La liste des inspecteurs avec leurs dates d'exercice est donnée en annexe (p. 519).

[89] Sur la notion de « professionnel » et le statut des bibliothécaires, voir : chap. 4, 2. A la recherche du professionnel, p. 147 *sqq*.

[90] Sur le statut des femmes dans la profession, voir : chap. 7. La place des femmes, p. 215 *sqq*.

l'idéal du bibliothécaire tel que l'esquissent ses rapports dans notre seconde partie sur l'identité professionnelle. S'il est difficile de mesurer l'influence des conceptions de Neveux sur les bibliothécaires, il est un autre exemple qui rendra mieux compte du rôle incitatif de l'inspection et de l'importance des convictions individuelles dans ces prescriptions. En effet, Charles Schmidt s'enthousiasme pour les bibliothèques enfantines au point qu'il recommande à partir de 1929 à toutes les bibliothèques municipales suffisamment importantes d'en créer une. Il n'existe alors que la bibliothèque de l'Heure joyeuse, rue Boutebrie à Paris, et aucun autre inspecteur ne réclame cette innovation. Les sections enfantines qui sont ouvertes à Laon, Chauny, Belfort ou encore Orléans résultent donc en grande partie de son insistance et de son aptitude à convaincre les municipalités de « l'importance sociale » des bibliothèques pour enfants. Plus généralement, Charles Schmidt est certainement l'inspecteur le plus favorable à la lecture publique, comme en témoignent les lettres qu'il adresse aux maires après inspection[91]. Certes, sa période d'activité, de 1928 à 1941, correspond tout à fait aux années où cette question se met à préoccuper une partie de la profession et des élus. Mais il faut souligner la précocité et l'opiniâtreté de son engagement, notamment au sujet des bibliothèques pour enfants.

1.3. Collections, services et publics

Faute d'étude statistique précise, il demeure complexe de dresser un portrait quantitatif (budgets d'acquisition, volumétrie et taux de renouvellement des collections, heures d'ouverture, nombre de lecteurs...) de l'activité des bibliothèques municipales. Quelques statistiques contemporaines permettent tout de même d'avoir une vue plus objective de la réalité, mais elles sont partielles et contestables sur bien des points. En effet, elles sont fondées sur les chiffres donnés par les bibliothécaires dans les rapports annuels. Or, on constate que tous ne comprenaient pas de la même manière les questions. Certains expriment ainsi leur quantité d'ouvrages en nombre de titres, d'autres en nombre de volumes. Il en va de même pour le nombre de lecteurs : certains considèrent le nombre d'inscrits, d'autres la fréquentation, un même lecteur pouvant alors compter plusieurs fois. Nous avons donc choisi ici d'aborder la question sous l'angle qualitatif, à partir des observations issues des rapports annuels. Nous nous demanderons en particulier si les bibliothèques municipales relèvent davantage du modèle de la bibliothèque populaire ou de la bibliothèque d'étude. L'analyse de l'activité de prêt à domicile et des horaires d'ouverture viendra compléter la réponse à cette interrogation.

[91] Les lettres sont signées par le directeur de l'Enseignement supérieur, mais rédigées par les inspecteurs.

1.3.1. Publics et usages : bibliothèques populaires, universitaires ou savantes ?

L'habituel portrait des bibliothèques municipales de l'entre-deux-guerres, généralement dressé d'après les discours des modernistes, laisse penser qu'une poignée d'établissements seulement mérite ce nom. Le constat de Charles Schmidt est un bon exemple de ce type de discours :

> *« En résumé, il y a, en France, quelques municipales qui sont admirablement ordonnées […]. En revanche, il y en a beaucoup d'autres, beaucoup trop d'autres, qui ne sont que des cimetières de livres, où les volumes de philosophie périmée, de théologie désuète, d'histoire vieillie, trompent les visiteurs par leurs belles reliures et donnent aux municipalités l'illusion qu'elles ont une bibliothèque[92]. »*

Cette généralisation dissimule bien souvent la diversité des situations, et l'on ne saurait sous-estimer sa dimension rhétorique : de même qu'ils rejetaient les bibliothèques populaires et louaient les modèles étrangers, les modernistes n'hésitaient pas à assombrir leur description pour mieux convaincre.

Les bibliothèques municipales sont loin d'être vides. À la lecture des rapports annuels et des rapports d'inspection, il apparaît que les bibliothèques municipales peuvent être classées en trois catégories, une fois éliminées celles qui ne sont jamais ouvertes et ne reçoivent aucun lecteur. Au début des années 1920, les plus nombreuses sont celles qui se destinent avant tout au « travail sérieux » et à l'étude. Leur public, essentiellement masculin, se compose majoritairement d'enseignants, d'étudiants et d'élèves des établissements scolaires (cours complémentaires, écoles primaires supérieures, collèges, lycées) de la ville. Ceux-ci sont en effet contraints d'utiliser les bibliothèques du fait de la cherté des livres. Lorsqu'elles disposent d'un fonds ancien, quelques érudits et chercheurs viennent encore grossir les rangs. Les disciplines littéraires y sont les mieux représentées, même si les bibliothécaires réclament parfois des livres de sciences pour compléter les collections. Elles tiennent donc le rôle de bibliothèque universitaire dans des villes qui en sont dépourvues (ou dont la bibliothèque universitaire est insuffisante)[93]. Bibliothécaires et municipalités se félicitent généralement d'avoir une bibliothèque de ce type, ainsi que le démontrent les propos de Charles Oursel, bibliothécaire de Dijon :

> *« Avec des variantes assez peu sensibles, la fréquentation de la bibliothèque demeure extrêmement active : elle dépasse 28000 lecteurs en 1929. Ce fait est d'autant plus remarquable qu'il ne doit rien à l'afflux d'une*

[92] Charles Schmidt, « Les bibliothèques municipales »,*op. cit.*, p. 26-27.

[93] De fait, la complémentarité entre les bibliothèques municipales et les bibliothèques universitaires, qui connaissent alors une « crise de croissance », est régulièrement soulignée. Voir : Alain Gleyze, *Concentration et déconcentration dans l'organisation des bibliothèques universitaires françaises de province (1855-1985)*, thèse de doctorat, sc. info., dir. Jean-François Têtu, univ. Lumière-Lyon 2, 1999, p. 129.

clientèle populaire. Le public est fait d'étudiants en très grande majorité, français et étrangers, d'érudits locaux ou du dehors, et, pour une très minime proportion, de simples curieux ou oisifs. C'est la preuve expérimentale que les grandes bibliothèques provinciales, si improprement appelées municipales (terme ambigu et trop restrictif) sont un élément essentiel de la haute culture, et une ressource particulièrement précieuse dans les villes pourvues d'université[94]. »

On ne s'étonnera pas des résonances militantes de ce discours car il est porteur des revendications statutaires. En effet, Charles Oursel fut un des plus actifs défenseurs de la loi de nationalisation, qui allait permettre aux conservateurs des bibliothèques municipales classées de devenir fonctionnaires d'État. Il était donc de bonne politique de valoriser le rôle de ces institutions dans l'outillage intellectuel national.

Pour concrétiser cette proximité entre grandes bibliothèques municipales et bibliothèques universitaires, quelques projets au début du siècle envisagent même leur réunion[95] ; on sait aussi que plusieurs villes choisissent de confier les deux établissements à un même bibliothécaire[96]. Dans l'esprit de tous, ces bibliothèques municipales sont donc des lieux d'étude.

Le deuxième type de bibliothèques municipales est souvent qualifié par les inspecteurs de « bibliothèque populaire » ou de « cabinet de lecture », même s'il s'agit bien de la bibliothèque publique de la ville. Son activité est alors centrée sur le prêt, généralement de romans. Les publics « non intellectuels » qu'elle attire sont également séduits par les revues qu'ils viennent lire sur place. Pour la majorité des bibliothécaires comme des maires, ces établissements sont toujours de moindre valeur que les bibliothèques d'étude. Pourtant, certains sont aussi très fréquentés. À Luxeuil, « ce sont les romans qui obtiennent le plus de succès auprès des lecteurs, car, Luxeuil étant une ville essentiellement ouvrière, les habitants ne manifestent nullement le désir de lire des ouvrages trop sérieux, ce qui est regrettable, mais il semble qu'on doit se conformer aux goûts du public », d'autant que la population « aime beaucoup la lecture »[97]. De rares bibliothèques de prêt tiennent des statistiques qui nous renseignent sur les publics qui la fréquentent. L'exemple de Nevers est remarquable pour la précision et la précocité de la démarche[98]. Dès 1917, le maire engage le

[94] AN F17 17335. Rapport annuel de la bibliothèque municipale de Dijon (exercice 1929).

[95] Léon Bérard, « Projet d'une direction des bibliothèques », *Revue des bibliothèques*, t. 32, n°10-12, oct.-déc. 1922, p. 448-449 (texte initialement publié dans *L'information universitaire* du 25 nov. 1922) : « Je prévois aussi la réunion ou le rapprochement des bibliothèques universitaires, des bibliothèques municipales et même des bibliothèques des écoles des beaux-arts ».

[96] En 1929, les conservateurs des bibliothèques municipales de Besançon et Dijon dirigent les bibliothèques universitaires de leur ville, tandis qu'à Lille, Rennes, Montpellier, la bibliothèque municipale a pu être confiée au conservateur de la bibliothèque universitaire. Mais seule la ville de Clermont-Ferrand a réuni ses deux bibliothèques en un même établissement. Voir : Alain Gleyze, *op. cit.,* p. 146.

[97] AN F17 17998. Rapports annuels de la bibliothèque municipale de Luxeuil (exercices 1924 et 1925).

[98] Pour les autres aspects novateurs de la bibliothèque de Nevers, voir : chap. 3, 3.1 Applications du modèle..., p. 121.

bibliothécaire à faire augmenter la fréquentation. Les prêts sont deux fois plus nombreux l'année suivante, soit quatre fois plus qu'avant-guerre. On ne trouve pourtant que 400 romans sur les 50 000 volumes que compte la bibliothèque, mais ils sont empruntés en permanence. La bibliothèque municipale est alors fréquentée par une majorité d'adolescents et de jeunes femmes[99], régulièrement désignés dans les rapports comme les plus gros consommateurs de fiction (les hommes adultes préférant la lecture des journaux). Il est donc probable que ces statistiques soient représentatives de la composition générale du public des bibliothèques municipales centrées sur l'activité de prêt, du moins dans des villes comparables[100].

Lorsque les collections sont principalement composées de romans et que la lecture sur place n'est pas possible, la bibliothèque est souvent qualifiée de « cabinet de lecture ». L'expression, presque toujours péjorative, renvoie à l'institution ancienne et méconnue de la location marchande de livres[101]. L'usage qui en est fait dans l'entre-deux-guerres est donc abusif, puisque ni les bibliothèques populaires associatives ni les petites bibliothèques municipales n'ont de fin lucrative, quand bien même le prêt y est payant. Cette assimilation n'a pourtant rien d'anodin, et les détracteurs de la petite bibliothèque de prêt veulent signifier ainsi la vulgarité de son activité (du point de vue des collections, des services offerts... et très certainement du public), par opposition à la noblesse de la « vraie » bibliothèque. L'inspecteur Pol Neveux considère ainsi que les livres bon marché trouvent leur place dans les bibliothèques populaires et autres « cabinets de lecture », tandis que les bibliothèques municipales ne doivent acquérir que des livres de prix, que les travailleurs intellectuels ne peuvent s'acheter[102].

Enfin, encore rares dans les années 1920, plus nombreuses dans la décennie suivante, certaines bibliothèques conjuguent les deux missions et, de ce fait, diversifient leurs publics. Cela implique généralement que les locaux soient suffisamment vastes pour abriter les magasins, une salle de lecture et une salle de prêt, voire, très exceptionnellement, une salle des périodiques[103].

---

[99] AN F17 17977. Bibliothèque municipale de Nevers, « Service de prêt public (exercice 1918) ». Les lecteurs de 1918 se répartissent comme suit : 250 garçons, 158 filles, 375 hommes, 475 dames et demoiselles. Le bibliothécaire précise qu'« en tenant compte que beaucoup de livres récréatifs sont lus par l'entourage de l'emprunteur, on peut évaluer à plus de trente mille le nombre des volumes lus gratuitement dans l'année par la population (un volume par habitant) ».

[100] Les statistiques de ce type sont très rares à l'époque. Voir aussi : chap. 11, 3.3.2 La sociologie de la lecture en France, p. 409 *sqq*.

[101] Maurice Didelot en donne la définition suivante : un cabinet de lecture désigne « tout commerce indépendant dont le fonds est constitué de livres destinés au prêt dans un but lucratif avoué, à toute personne solvable » (*Les abonnements à la lecture à Lyon : étude sociologique d'un réseau de lecture publique*, mémoire pour le DSB, ENSB, 1975, p. 15).

[102] Voir citation p. 38.

[103] Encore une fois, Nevers fait figure d'exemple : en 1926, la bibliothèque logée sur deux niveaux de l'Hôtel de ville dédie l'une de ses salles aux collections de journaux et de revues (AN F17 17977).

Certains se félicitent d'attirer des lecteurs de classes sociales différentes[104], tandis que d'autres orientent avant tout leurs efforts vers la fonction de bibliothèque d'étude :

> *« Les séances publiques sont de plus en plus fréquentées. En dehors des lecteurs de romans qui forment toujours la majorité, on constate avec plaisir, surtout depuis trois ans, que la richesse de nos collections commence à être mieux connue et mise à profit par un noyau de travailleurs s'accroissant sans cesse. Parmi ces derniers, un certain nombre d'élèves des deux établissements d'enseignement secondaire de Châteaudun viennent régulièrement à la bibliothèque municipale consulter les documents dont ils peuvent avoir besoin pour leurs études[105]. »*

La bibliothèque de Châteaudun accueille donc tous les publics, mais son bibliothécaire se réjouit principalement que les collections soient utilisées à des fins scolaires. Il faut en effet attendre les années 1930 pour voir se multiplier les discours favorables à ce mélange des genres.

La hiérarchisation des publics et des usages aboutit donc inévitablement à une hiérarchisation des établissements, que l'on retrouve dans la loi de nationalisation. Elle se traduit également par une grande inégalité dans les services offerts aux usagers, à travers le territoire.

1.3.2. Prêt à domicile et horaires d'ouverture

Le prêt est déjà très répandu dans les bibliothèques municipales françaises avant même la Première Guerre mondiale, mais il s'effectue selon des modalités diverses. Par ailleurs, la politique adoptée pour le prêt est souvent riche de sens quant à la mission qu'assigne la municipalité à sa bibliothèque.

Dans la plupart des cas, la durée de prêt est d'un mois, mais il n'est pas rare que ce délai ne soit pas respecté. Si la bibliothèque municipale se conçoit avant tout comme une bibliothèque d'étude, notamment lorsqu'il existe une bibliothèque populaire dans la commune, il arrive que seul le personnel enseignant soit autorisé à emprunter. Le but est alors d'empêcher le prêt des romans qui ne manquerait pas d'attirer une fraction plus importante de la population, parfois jugée indésirable. C'est ce que souhaiterait le bibliothécaire du Mans :

> *« Il faut reconnaître que la qualité [des lecteurs] ne répond pas à la quantité et que beaucoup d'autorisés au prêt ne voient dans la bibliothèque municipale qu'un "cabinet de lecture" gratuit. J'estime qu'il serait bon de filtrer la clientèle, afin d'en rejeter les éléments destructeurs des collections[106]. »*

---

[104] Voir, par exemple, les discours lyriques tenus par le bibliothécaire de Privas :« Depuis plus de 21 ans que je suis bibliothécaire, et que je tiens régulièrement des séances, je constate que toutes les classes de la société, à des degrés divers, tiennent à satisfaire ce désir de curiosité intellectuelle qui fortifie le jugement, conduit à la saine critique, et constitue un élément précieux du progrès individuel et social. » (AN F17 17321. Rapport annuel de la bibliothèque municipale de Privas, exercice 1925).

[105] AN F17 17342. Rapport annuel de la bibliothèque municipale de Châteaudun (exercice 1921).

[106] AN F17 17400. Rapport annuel de la bibliothèque municipale du Mans (exercice 1925).

L'usure des collections représente en effet l'argument le plus répandu chez les bibliothécaires rétifs au prêt à domicile. Certes, les budgets demeurent faibles et l'on craint de ne pouvoir réparer ou remplacer les ouvrages trop abîmés. Pourtant, une fois encore, c'est bien la mission fondamentale de la bibliothèque qui est interrogée. Consulté à propos du nouveau règlement de la bibliothèque municipale de Troyes, l'inspecteur Alexandre Vidier critique les sanctions envisagées contre les lecteurs pour usure des collections :

> *« C'est méconnaître le rôle d'une bibliothèque de prêt, c'est à dire de livres de valeur minime ou moyenne et facilement remplaçables. Si à la longue un tel livre est mis hors d'usage, loin d'envisager des sanctions devant la commission, il faut se féliciter que ce livre ait servi et le renouveler, cela prouve que la bibliothèque sert à quelque chose[107]. »*

Lorsque la ville souhaite avant tout développer la fréquentation de sa bibliothèque, elle favorise au contraire le prêt des romans et des ouvrages de vulgarisation. Il en va de même si le prêt est payant et que la municipalité espère en retirer quelque ressource, comme nous allons le voir. Elle sera d'autant plus encline à développer le prêt que la bibliothèque municipale constitue la seule offre de lecture gratuite dans la commune. Tout dépend donc de l'environnement et, plus précisément, du nombre, de la qualité et du mode de financement des éventuelles bibliothèques populaires de la ville.

Pour les inspecteurs, le prêt doit toujours être encouragé, mais ils lui trouvent néanmoins quelques défauts. Ils cherchent en particulier à développer autant que possible la division de l'espace public de la bibliothèque en deux salles, l'une pour la lecture sur place et l'autre pour le prêt. En effet, la lecture sur place, assimilée à l'étude, est toujours plus valorisée que le prêt, assimilé à la lecture distractive. Or, le service du prêt est nécessairement sonore et susceptible de déranger les travailleurs. Si les deux activités sont en concurrence, ils arbitrent toujours en faveur du travail sur place. C'est pourquoi Pol Neveux soutient la décision de la municipalité de Nîmes qui voudrait supprimer le prêt à la bibliothèque :

> *« la municipalité et M. de Loye [le bibliothécaire] ont décidé de supprimer radicalement le prêt au dehors pour les romans. Puisque le dépôt est constamment ouvert, dimanche compris, les habitants de Nîmes (où les distances n'existent pas) n'ont pas de raison pour emporter les livres chez eux. Ce prêt au dehors empoisonne cette bibliothèque savante. On vient chercher actuellement cent volumes par jour et bien entendu rien que les romans. On dérange les travailleurs et les employés qui n'ont plus le temps de collaborer aux travaux bibliographiques. Il faut en finir. D'autant que le prêt s'est trop généralisé pendant la guerre à force d'autorisations peu justifiées[108]. »*

[107] AN F17 17323. Projet de règlement pour la bibliothèque municipale de Troyes annoté par Alexandre Vidier, 1924.
[108] AN F17 17344. Compte rendu d'inspection de la bibliothèque municipale de Nîmes par Pol Neveux, mai 1920.

En outre, les inspecteurs demandent régulièrement à ce que les horaires du service du prêt ne recouvrent pas entièrement les heures de travail du bibliothécaire, afin que celui-ci puisse effectuer les travaux de classement, de catalogage et de bibliographie nécessaires. Ils en viennent donc à réclamer la diminution des horaires du prêt, à défaut d'obtenir l'embauche d'un personnel dédié.

Les plus vifs débats portent sur la gratuité du prêt. En effet, lorsque la bibliothèque municipale propose un fonds de romans empruntables, ce service obtient presque systématiquement du succès, a fortiori si les collections sont régulièrement enrichies. Les municipalités sont donc tentées de tirer parti de cette situation en rendant le prêt payant. Tout au long de l'entre-deux-guerres, un certain nombre de bibliothèques renoncent ainsi à la gratuité du prêt, alors que le mouvement inverse n'est presque jamais observé[109]. Les formes varient : il peut s'agir d'un droit de prêt à tarif unique, ou bien de forfaits donnant droit à un nombre fixe de livres par an. Les sommes demandées vont généralement du franc symbolique à un forfait de 40 francs. Parfois encore, on propose aux lecteurs de payer au volume[110]. Officiellement, cette taxe est toujours présentée comme la compensation de l'usure rapide provoquée par le prêt des ouvrages à domicile. C'est du moins pour cette raison que les bibliothécaires la réclament, comme nous venons de le voir. Officieusement, elle peut également servir à trier le public desservi : le bibliothécaire de Saint-Brieuc se réjouit ainsi de la mise en place de l'abonnement payant en 1917, alors que cette mesure a fait diminuer le prêt, car elle a « éliminé nombre d'emprunteurs peu soigneux[111] ». Le bibliothécaire a d'abord en tête de préserver les collections qu'il conserve, quitte à ne plus les communiquer. Par ailleurs, certaines municipalités font un calcul différent et s'approprient les ressources ainsi générées, sans les reverser au budget de la bibliothèque. C'est par exemple le cas à Orléans[112] ou Quimper[113]. D'autres, à l'instar de Riom[114], se contentent du produit des abonnements pour financer la bibliothèque, s'évitant ainsi de lui attribuer un budget. Ce système est alors très proche du fonctionnement des bibliothèques populaires de statut privé non subventionnées, qui ne comptent souvent que sur les cotisations de leurs membres.

---

[109] Charles Schmidt le remarque ainsi en 1928 : « à noter, en général, cette tendance au prêt payant » (AN F17 17343. Compte rendu d'inspection de la bibliothèque municipale de Brest, sept. 1928).

[110] Voici quelques exemples : les droits de prêt uniques sont le plus souvent fixés à 5 ou 10 francs, comme le font respectivement Saumur et Épernay. À Orléans, l'abonnement est à 5 francs pour 10 prêts, 10 francs pour 30 prêts, 20 francs pour 100 prêts. À Arbois, on paie 6 francs pour l'année ou 20 centimes par ouvrage.

[111] AN F17 17336. Rapport annuel de la bibliothèque municipale de Saint-Brieuc (exercice 1917).

[112] AN F17 17359. Rapport annuel de la bibliothèque municipale d'Orléans (exercice 1933).

[113] AN F17 17343. Rapport annuel de la bibliothèque municipale de Quimper (exercice 1933).

[114] AN F17 17990. Lettre au maire de Riom après inspection de Charles Schmidt, 18 avril 1931.

Par principe, tous les inspecteurs s'opposent à cette pratique. Charles Schmidt souhaiterait d'ailleurs que le problème du prêt payant « soit examiné et résolu dans toutes les municipales[115] ». En effet, il s'agit d'un service municipal, d'esprit démocratique : il ne saurait donc y avoir d'obstacle entre les citoyens et les collections[116]. Mais leurs inquiétudes se situent également sur un autre plan. Comme l'exprime Charles Schmidt, faire payer les usagers leur confère le pouvoir d'influencer l'offre de la bibliothèque :

> *« À noter, en général, cette tendance à créer le prêt payant : en principe je n'aime pas ce système mais si l'on réfléchit au budget de cinéma des lecteurs les plus modestes, on ne peut trouver déplacé ce léger impôt. Il y a cependant un danger, c'est que les bibliothèques ne deviennent de plus en plus des cabinets de lecture où les usagers exigent avant tout des romans[117]. »*

On retrouve ici le rapprochement dépréciatif avec les bibliothèques populaires. Les inspecteurs ne cachant pas la hiérarchisation des usages qu'ils établissent entre lecture de romans et étude d'ouvrages « sérieux », ils acceptent sans trop de façons le prêt payant pour les romans. Lorsque la ville de Saint-Germain-en-Laye consulte Pol Neveux pour modifier son règlement en 1922, c'est d'ailleurs le compromis auquel ils parviennent : la taxe ne devra s'appliquer qu'aux « ouvrages modernes de pure imagination », c'est-à-dire ceux qui servent davantage à la lecture distractive qu'à l'étude. L'inspecteur s'assure également que le produit des abonnements sera entièrement utilisé pour la bibliothèque[118].

Étonnamment, la question de la gratuité est très peu discutée dans les revues ou les associations professionnelles. Il faut attendre la Seconde Guerre mondiale pour voir resurgir ce débat, comme nous le verrons dans la dernière partie.

Tout comme le prêt, le choix des heures d'ouverture en révèle bien davantage sur la bibliothèque qu'une simple amplitude horaire. Les horaires d'ouverture ne sont pas immuables et l'on assiste à de nombreux changements au cours de la période. L'argument le plus fréquemment invoqué pour les modifier est l'adaptation aux horaires de travail des lecteurs, comme à Troyes, en 1923, où le comité d'inspection et d'achat veut faire ouvrir la bibliothèque le mercredi et le samedi « à des heures plus en rapport avec les habitudes actuelles que celles adoptées pour les autres jours

[115] AN F17 17359. Lettre au maire d'Orléans après inspection de Charles Schmidt, 24 oct. 1928.

[116] Bien entendu, on pourra considérer avec circonspection ces grands principes, en examinant les horaires d'ouverture ou la nature des collections de certaines bibliothèques municipales.

[117] AN F17 17343. Compte rendu d'inspection de la bibliothèque municipale de Brest par Charles Schmidt, sept. 1928.

[118] AN F17 17406. Compte rendu d'inspection de la bibliothèque municipale de Saint-Germain-en-Laye par Pol Neveux, juin 1922.

suivant un usage ancien[119] ». La même année, le comité de la bibliothèque de Saint-Brieuc prend une décision similaire, en motivant ainsi son choix :

> *« Cette décision a été prise en vue de rendre plus facile aux employés de bureau ou de commerce, ainsi qu'aux travailleurs manuels, l'accès de cet établissement qui, auparavant, était en quelque sorte monopolisé par un certain nombre de privilégiés. Cette mesure semble d'ailleurs avoir déjà produit d'heureux résultats. C'est du reste pour des raisons analogues que ledit comité a cru devoir supprimer les vacances du mois d'août[120]. »*

À Quimper, c'est grâce à un article dans la presse locale que la bibliothèque ouvre finalement le dimanche matin, « afin de permettre aux personnes que leurs occupations professionnelles empêchent de la fréquenter pendant les jours ouvrables d'y venir lire ou emprunter des livres[121] ». L'argument est donc partout le même. Ces améliorations sont parfois suivies d'une augmentation du nombre de lecteurs, ce que les rapports annuels ne manquent pas de souligner[122], mais cela ne se vérifie pas toujours. Ainsi Laure Léveillé a-t-elle montré que, dans les bibliothèques de la Seine, le lien n'était pas toujours visible car d'autres facteurs (la nature et le volume des collections disponibles pour le prêt, par exemple) rentraient en compte[123].

Comme pour le prêt à domicile, la situation dépend beaucoup de la mission de la bibliothèque. Si son activité se limite à des séances de prêt, elle ouvrira généralement moins que si une salle de lecture accueille un public de travailleurs. Des bibliothèques comme celles de Falaise, Villefranche-de-Rouergue, Langres, Saint-Dizier, Bar-le-Duc, Verdun, Vannes, Luxeuil ou Nevers sont ainsi ouvertes deux à quatre fois une heure par semaine, pour le prêt. Logiquement, le jeudi et le dimanche sont les jours privilégiés. Mais cette logique poussée à l'extrême aboutit dans certains cas à n'ouvrir qu'une fois par mois, comme le font les « bibliothèques populaires communales » de Condé-sur-l'Escaut, créées en 1921 par la ville pour remplacer les anciennes bibliothèques détruites pendant la guerre[124].

À l'inverse, lorsque la bibliothèque est aussi utilisée comme bibliothèque d'étude, l'amplitude horaire peut être impressionnante : à Nîmes, on ouvre de 9h à 12h, de 14h à 17h et de

---

[119] AN F17 17323. Lettre du comité d'inspection et d'achat de la bibliothèque municipale de Troyes au préfet de l'Aube [puis transmise aux inspecteurs généraux], 26 oct. 1923. En réalité, les horaires ne sont significativement améliorés qu'avec l'arrivée du nouveau bibliothécaire en 1934 : la bibliothèque ouvre alors de 10h à 12h et de 14h à 18h (et non plus de 10h à 15h), tous les jours sauf le mercredi, ainsi que le dimanche matin ou après-midi (selon la saison).

[120] AN F17 17336. Rapport annuel de la bibliothèque municipale de Saint-Brieuc (exercice 1923).

[121] AN F17 17343. Rapport annuel de la bibliothèque municipale de Quimper (exercice 1931).

[122] AN F17 17336. Rapport annuel de la bibliothèque municipale de Lannion (exercice 1925) : « La commission de la bibliothèque, d'accord avec le bibliothécaire, a décidé de changer l'heure de la séance du vendredi. Cette séance qui avait lieu de 4h à 5h sera désormais faite de 6h à 7h, ce qui permettra aux ouvriers de fréquenter plus aisément la bibliothèque. Cette idée a eu l'heureux effet l'amener à la bibliothèque bon nombre de nouveaux lecteurs ».

[123] Laure Léveillé, *Les petites bibliothèques de la République...*, *op.cit.*, p. 852.

[124] AN F17 17979. Rapport annuel des bibliothèques populaires communales de Condé-sur-l'Escaut (exercice 1921).

20h à 22h du lundi au samedi, ainsi que de 8h à 12h le dimanche matin[125] ; à Nancy et au Havre, la bibliothèque ouvre de 9h à 22h tous les jours. Il s'agit là de cas exceptionnels : la majeure partie de ces bibliothèques de travail se contentent d'ouvrir l'après-midi, l'absence d'éclairage électrique empêchant encore dans bien des endroits, au début des années 1920, d'accueillir du public après 17h. Même si le mouvement général semble être une ouverture de plus plus en large, a fortiori dans les années 1930, cette progression n'est évidemment ni uniforme ni linéaire. La bibliothèque de Rennes, par exemple, choisit de supprimer ses séances du soir en 1933, faute de lecteurs. Les inspecteurs incitent généralement à ouvrir plus longtemps, mais leur objectif est souvent de développer ainsi le travail sur place, car « une bibliothèque qui n'est ouverte que deux heures par jour devient fatalement un simple cabinet de prêt[126] ».

Il n'y a donc pas de modèle type de la bibliothèque municipale, même s'il existe une dichotomie marquée entre les bibliothèques centrées sur le prêt et les bibliothèques orientées vers l'étude. Selon la mission qui lui est assignée, le public qu'elle attire et les services qu'elle propose peuvent être radicalement différents. Par ailleurs, rien n'est immuable et l'on constate déjà de nombreuses évolutions de petite ampleur dans les années 1920. Il faut néanmoins attendre la décennie suivante pour voir naître des projets de plus grande envergure, dans lesquels seront réunies les activités de prêt, de lecture sur place et de travail.

2. La bibliothèque populaire protéiforme : une fonction plus qu'un statut

Outre les bibliothèques municipales, les bibliothèques populaires créées par l'initiative privée forment un pan important du paysage de la lecture en France. Parmi elles, il est possible de distinguer celles qui ont été fondées par des cercles philanthropiques, celles qui ont été fondées par des groupes ouvriers, et celles qui relèvent des institutions religieuses (dont nous ne retiendrons que le type catholique, de loin majoritaire). Les éléments dont nous disposons pour ces bibliothèques

[125] AN F17 17344. Compte rendu d'inspection de la bibliothèque municipale de Nîmes par Pol Neveux, mai 1920.
[126] AN F17 17997. Compte rendu d'inspection de la bibliothèque municipale de Mâcon par Charles Schmidt, juil. 1931.

demeurent très parcellaires et très peu de travaux de recherche leur ont été consacrés jusqu'à présent[127]. Cela tient d'abord à la difficulté de connaître leur existence, puis de trouver leurs archives[128]. Il n'y a pas de recensement précis de ces bibliothèques. Celles qui sollicitent des concessions de livres se repèrent plus aisément dans les archives du ministère de l'Instruction publique, mais toutes n'ont pas choisi cette voie. Par ailleurs, les dossiers consacrés aux bibliothèques populaires comportent très peu de documents postérieurs à la Première Guerre mondiale, signe parmi d'autres de leur disparition progressive. À défaut de rechercher leurs traces dans les archives municipales, c'est donc au gré des rapports annuels de bibliothèques municipales et de comptes rendus d'inspection que l'on a pu repérer l'existence d'autres lieux de lecture pour tous[129].

2.1. Bibliothèques associatives

Ces bibliothèques ont été créées par des sociétés philanthropiques, des cercles de la Ligue de l'enseignement ou des groupements équivalents, généralement dans les décennies 1860-1880. Quelques-unes sont dues à de petites associations spécialement créées à cette fin. Leur fonctionnement peut se rapprocher des autres petites bibliothèques municipales, dont l'activité est centrée sur le prêt. En outre, elles bénéficient souvent de subventions de la municipalité et de concessions d'ouvrages de l'État. Cette similarité génère d'ailleurs un mouvement d'annexion des bibliothèques populaires associatives par les bibliothèques municipales, qui débute avant la Première Guerre mondiale et se poursuit dans toute l'entre-deux-guerres. De même, lorsque la commune ne dispose pas d'une bibliothèque, elle peut être amenée à récupérer la bibliothèque populaire, à la dissolution de l'association qui l'avait créée. Voici quelques exemples qui illustrent la variété des configurations : en 1916, la bibliothèque fondée par la Société d'encouragement à l'Instruction de Saumur en 1875 est annexée à la bibliothèque municipale (elles sont réunies dans le même local, sans être fusionnées)[130] ; en 1922, la bibliothèque de la Ligue de l'Enseignement de

[127] Un récent ouvrage dirigé par Agnès Sandras a partiellement tenté de combler cette lacune : *Des bibliothèques populaires à la lecture publique*, Villeurbanne, Presses de l'Enssib, 2014. Voir aussi : Étienne Naddeo, *Les bibliothèques populaires du département de la Seine (1861-1945)*, dir. Elisabeth Parinet, thèse d'École des chartes, 2015.

[128] La pérennité de la Bibliothèque des Amis de l'Instruction du IIIème arrondissement a permis de conserver les archives de cette institution, et de quelques autres du même genre.

[129] Les rapports annuels mentionnent parfois les autres bibliothèques de la ville, pour justifier la politique, le budget ou la fréquentation de la bibliothèque municipale. Quant aux inspecteurs, ils se renseignent fréquemment sur l'offre de lecture dans la commune, et il leur arrive de visiter la ou les bibliothèque(s) populaire(s), en plus de la bibliothèque municipale.

[130] AN F17 17964. Rapports annuels de la bibliothèque municipale de Fontainebleau (exercices 1916, 1925, 1930).

Châtellerault cesse de fonctionner au profit de la bibliothèque municipale, qui enrichit ainsi son offre de romans, réclamés par les lecteurs[131] ; en 1929, la Société d'instruction populaire de Château-Thierry cède ses 2000 ouvrages à la bibliothèque municipale[132] ; en 1934, l'Association de la Bibliothèque populaire de Fontainebleau vote sa dissolution et la cession de ses biens à la bibliothèque municipale, « s'appuyant sur la situation de fait de l'indifférence et du petit nombre toujours décroissant de lecteurs[133] ».

Lorsque la ville subventionne une bibliothèque populaire en plus de l'entretien de sa bibliothèque municipale, elle est logiquement tentée de fusionner les deux afin d'éviter les doublons et d'économiser les coûts. Les inspecteurs généraux des bibliothèques les y incitent d'ailleurs de plus en plus, notamment dans les petites communes. Ainsi Charles Schmidt recommande-t-il au maire de Pontarlier de réunir la bibliothèque populaire des Amis de l'Instruction à la bibliothèque municipale car « il y a dispersion d'effort et d'argent[134] ». Le mouvement ne s'opère jamais dans l'autre sens, mais il arrive tout de même que des communes se dispensent de créer une bibliothèque municipale tant que la bibliothèque associative, subventionnée ou non, semble satisfaire les habitants. En revanche, dans les grandes villes dont la bibliothèque municipale conserve un fonds ancien et attire enseignants et érudits, les inspecteurs sont beaucoup moins favorables à la cohabitation des publics et des usages.

C'est la juxtaposition des deux bibliothèques en un même bâtiment plutôt que la fusion qui devient la solution la plus fréquente, la bibliothèque populaire constituant en fait la section de prêt de la bibliothèque municipale. Mais elles continuent d'être décrites comme deux entités distinctes, notamment lorsqu'elles disposent chacune de leur budget, alors qu'elles partagent un même local et une même direction (c'est aussi parfois le cas avec le musée ou les archives municipales). Cela s'explique avant tout par le fait que leurs missions et leurs publics sont encore jugés sinon incompatibles, du moins parfaitement étanches. Ce mouvement est tel que le terme de « bibliothèque populaire » en vient peu à peu à s'identifier à la fonction de prêt à domicile pour le grand public, quel que soit le type d'institution qui l'assume. Les contemporains, y compris les bibliothécaires, appellent ainsi les sections de prêt créées de toutes pièces dans des bibliothèques municipales des « bibliothèques populaires ». Ce n'est pas un statut, mais le type de service rendu que définit désormais l'expression.

---

131 AN F17 17422. Rapports annuels de la bibliothèque municipale de Châtellerault (exercices 1922 et 1924).
132 AN F17 17317. Rapport annuel de la bibliothèque municipale de Château-Thierry (exercice 1929).
133 AN F17 17402. Rapport annuel de la bibliothèque municipale de Fontainebleau (exercice 1934).
134 AN F17 17339. Compte rendu d'inspection de la bibliothèque municipale de Pontarlier par Charles Schmidt, 7 oct. 1928.

Si la vitalité puis l'autonomie de la majorité des bibliothèques populaires privées déclinent, quelques-unes demeurent fort actives, en particulier si elles ne sont concurrencées par aucune autre institution de lecture[135]. On note même quelques créations, principalement dans le Nord-Est de la France. Afin d'accroître leurs collections, ces petites bibliothèques choisissent parfois d'adhérer à une association qui leur fournit des livres à moindre coût. Les deux plus importantes sont la Société Franklin et la Ligue française de l'enseignement[136], créées respectivement en 1862 et et 1865. La Société Franklin se définit ainsi :

> *« Elle se propose moins de faire par elle-même que de provoquer et d'aider l'action des autres. Elle se met au service de tous ceux qui veulent fonder des bibliothèques populaires. Elle les renseigne sur ce qui a été fait et leur donne son avis sur les améliorations désirables. Elle examine les livres, publie des catalogues et un Bulletin mensuel, nomme des correspondants en France et à l'étranger. Elle intervient directement dans les limites de ses ressources par des dons de livres. La Société Franklin n'appartient à aucun parti, à aucune école[137]. »*

La Société compte d'abord parmi ses souscripteurs des bibliothèques municipales, associatives, scolaires, de cercles de la Ligue de l'enseignement, majoritairement du Nord et de l'Est de la France. Mais son activité décline après l'apogée des années 1870 et s'oriente de plus en plus vers les bibliothèques militaires. Cette tendance est renforcée par la Première Guerre mondiale et demeure jusqu'à la disparition de la Société[138]. Il est donc significatif de ne trouver qu'une seule mention de la Société dans le fonds de l'inspection générale : parmi les bibliothèques municipales envoyant leur rapport annuel au ministère, une seule est donc abonnée dans l'entre-deux-guerres[139]. Néanmoins, quelques bibliothèques continuent de la rejoindre dans les années 1920, particulièrement des bibliothèques scolaires prêtant aux adultes. Une fois inscrites, elles reçoivent chaque année, sur leur demande, un don de livres neufs.

Malgré la survivance de quelques bibliothèques créées par des associations, la très grande majorité disparaît ou est récupérée par les communes qui les transforment en sections de prêt des bibliothèques municipales. La locution « bibliothèque populaire », qui s'appliquait déjà à des

---

[135] Étienne Naddeo a ainsi montré que la bibliothèque populaire d'Asnières n'avait pas connu ce déclin et était restée très vivante durant l'entre-deux-guerres (Étienne Naddeo, « La bibliothèque populaire d'Asnières en plein succès (1894-1945) : de la lecture populaire à la « lecture publique » ? » dans *Des bibliothèques populaires à la lecture publique*, *op. cit.*, p. 440-441).

[136] La Ligue française de l'Enseignement est abordée plus loin, à propos des bibliothèques scolaires (p. 68).

[137] *Bulletin de la Société Franklin*, juil.1878, p. 147-148. Cité dans : Jean Hassenforder, « Histoire d'une tentative pour la promotion des bibliothèques populaires : la Société Franklin », *Education et bibliothèques*, n°6, mars 1963, p. 22.

[138] La date de la dissolution n'est pas connue mais le bulletin de la Société cesse de paraître en 1934. Voir : Claire Aude, Marie-Danielle Schaeffer, Bénédicte Térouanne, *Les bibliothèques populaires en France à travers le Bulletin de la Société Franklin (1868-1879)*, dir. Maurice Didelot, ENSB, 1977, p. 33.

[139] AN F17 17339. La bibliothèque de Baume-les-Dames mentionne son abonnement à la Société Franklin de 1925 à 1933.

bibliothèques de statuts fort divers, revêt alors un sens fonctionnel qui renvoie au prêt à domicile. Mais le « peuple », à qui étaient censées s'adresser ces bibliothèques, est-il le bienvenu dans ces bibliothèques municipales ? Ou bien trouve-t-il ailleurs d'autres lieux de lecture ?

2.2. Ouvriers et bibliothèques

Comme l'a souligné Marie-Cécile Bouju, la bibliothèque « est un lieu et un outil qui jalonne l'histoire du mouvement ouvrier[140] ». Les bibliothèques dites « ouvrières » peuvent être de deux types : les plus nombreuses sont des bibliothèques d'usine, généralement créées par le patronat, mais il existe aussi quelques initiatives émanant de groupements ouvriers, telles que la bibliothèque de la Bellevilloise dont nous reparlerons[141]. Nous les incluons dans notre réflexion parce qu'il s'agit d'une véritable offre de lecture (comprenant aussi bien des ouvrages techniques que des romans et de la vulgarisation scientifique), et qu'un certain nombre d'entre elles sont ouvertes sur la cité, se dotant même de livres pour enfants[142]. Faute de sources, ces bibliothèques sont difficiles à connaître.

Concernant les bibliothèques d'entreprise, Noë Richter date leur apparition de 1848 à Mulhouse[143]. L'enquête de l'Institut international de coopération intellectuelle (IICI) de 1933 donne plusieurs exemples dont les bibliothèques de l'usine Renault à Billancourt, des Blanchisseries et Teinturerie de Thaon (Vosges) ou encore de la Société Peugeot à Valentigney (Doubs)[144]. Il faut également remarquer l'initiative de l'Union des industries métallurgiques qui crée 50 bibliothèques réparties dans ses 30 établissements. La majorité de ces bibliothèques d'usine était dirigée par les patrons, quelques-unes par un comité mixte incluant des ouvriers.

Ces bibliothèques d'usine étaient toutefois peu fréquentées[145] et demeurent mal connues. L'enquête de Françoise Bobin et Christine Bouvier sur la lecture en entreprise pose d'ailleurs comme étape fondamentale la loi de création des comités d'entreprise du 22 février 1945[146]. Elle n'évoque que deux initiatives antérieures, qui datent toutes deux de la Seconde Guerre mondiale,

---

[140] Marie-Cécile Bouju, *Lire en communiste : les maisons d'édition du Parti communiste français (1920-1968),* Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, p. 75.

[141] Voir p. 130.

[142] Nous excluons en revanche les bibliothèques de parti, présentes notamment dans les cellules du parti communiste, qui n'étaient pas ouvertes à tous et proposaient principalement des publications militantes.

[143] Noë Richter, *Lecture populaire, ouvrière, lecture et travail*, Bernay, Société d'histoire de la lecture, 1998, p. 13.

[144] *Bibliothèques populaires et loisirs ouvriers*, Paris, IICI, 1933, p. 160.

[145] *Ibid*.

[146] Françoise Bobin, Christine Bouvier, *La lecture en entreprise : les bibliothèques de comités d'entreprise*, Paris, Ministère de la Culture, 1991.

période à laquelle se développe l'intérêt du patronat pour la lecture publique, et que nous traiterons donc dans la dernière partie de cette étude.

Cela ne signifie en rien que le monde des bibliothèques et le monde ouvrier aient été hermétiques l'un à l'autre. La présence d'ouvriers dans le public des bibliothèques municipales est ainsi attestée dans plusieurs rapports annuels. Même si les bibliothécaires ne dressent pas de statistiques par profession, ils donnent fréquemment la composition de leur public, en se fondant sur leurs observations. On s'interrogera légitimement sur la fiabilité de tels constats, notamment lorsque le bibliothécaire a à cœur de démontrer — en raison de ses convictions personnelles et/ou pour convaincre la municipalité — que la bibliothèque dessert toutes les classes sociales. Toujours est-il que quelques ouvriers viennent à la bibliothèque et empruntent des ouvrages, bien qu'ils soient inégalement désirés et accueillis selon les endroits. De manière générale, le public ouvrier est légitime aux yeux des bibliothécaires lorsqu'il recherche des ouvrages techniques susceptibles d'accroître ses connaissances professionnelles. Comme les autres usagers, ils pâtissent de la méfiance qui continue d'entourer la lecture de romans[147]. Les bibliothécaires se félicitent donc de voir les ouvriers lire des livres de vulgarisation ou des livres techniques, parfois achetés à leur intention. C'est le cas après la loi Astier de 1919, qui instaure des cours professionnels obligatoires pour tous les apprentis : quelques rares bibliothèques font alors un effort pour acquérir des ouvrages susceptibles de répondre à cette demande. À Pontivy, la démarche est récompensée par un accroissement de la fréquentation et du prêt[148]. À Saint-Chamond, le fait que le bibliothécaire soit professeur dans l'enseignement technique explique sans doute cette orientation de la politique d'achats de la bibliothèque, anticipant le besoin[149].

Il arrive aussi que la bibliothèque municipale prête des livres ou mène des actions à destination de groupes ouvriers particuliers. Ainsi la bibliothèque municipale de Toulon prête-t-elle ses doubles au restaurant coopératif de l'atelier des torpilles, où travaillent plus de mille ouvriers[150]. À Albi, c'est le bibliothécaire lui-même qui se déplace pour faire découvrir les collections patrimoniales :

> *« J'ai fait une tentative. Il existe à Albi un « Cercle populaire » fondé par le Patronage de la jeunesse laïque. Il est fréquenté par des apprentis et jeunes ouvriers. J'ai cru qu'il serait possible d'intéresser cette élite aux belles peintures de nos manuscrits, à nos riches reliures et à l'histoire du livre. Je suis allé à eux une*

[147] Voir : chap. 9, 2.3.3 Le cas particulier du roman, p. 310 *sqq*.
[148] AN F17 17975. Rapports annuels de la bibliothèque municipale de Pontivy (exercices 1923 et 1925).
[149] AN F17 17356. Rapport annuel de la bibliothèque municipale de Saint-Chamond (exercice 1921).
[150] AN F17 17418. Rapport annuel de la bibliothèque municipale de Toulon (exercice 1923).

première fois et dans leur salle de réunion, j'ai mis sous leurs yeux les velins enluminés. Je puis dire que ma soirée ne fut pas perdue[151]. »

Outre que ces initiatives demeurent anecdotiques, elles répondent toujours à la même logique d'acculturation forcée : la bibliothèque municipale veut apporter la culture savante aux ouvriers qui n'en sont pas familiers. Ainsi ne se distingue-t-elle guère du modèle de « lecture octroyée[152] » des bibliothèques populaires du XIX^e^ siècle.

2.3. Bibliothèques populaires catholiques

A priori, les bibliothèques catholiques n'avaient pas leur place dans notre sujet mais, comme nous l'avons expliqué, la définition de la lecture publique est encore suffisamment large, à l'époque, pour englober ces institutions privées, à la condition expresse qu'elles soient ouvertes à tous et qu'elles ne se contentent pas d'offrir de la littérature religieuse. De plus, le développement des bibliothèques catholiques à la fin du XIX^e^ et au début du XX^e^ siècle est non seulement l'héritage d'une tradition ancienne d'enseignement et de lecture catholiques mais aussi une réaction au mouvement républicain de création de bibliothèques scolaires et populaires. Même si les chiffres sont imprécis, ces institutions semblent nombreuses et représentent parfois la seule offre de lecture dans la commune. Il est donc important de mentionner ces institutions dans le paysage des bibliothèques françaises. Toutefois, nous nous heurtons encore au manque de sources : le tableau que nous allons présenter rassemble des éléments épars, issus de publications catholiques (monographies, articles spécialisés, conférences, articles extraits du quotidien *La Croix*...) mais aussi de textes de bibliothécaires qui tentèrent de collecter des informations à ce sujet. Enfin, on note que si le monde des bibliothèques catholiques et le monde des bibliothèques publiques — l'adjectif est ici employé par opposition au statut privé des bibliothèques confessionnelles — sont parfaitement étanches au début du siècle, une porosité semble se faire jour à la fin des années 1920, comme nous tâcherons de le montrer plus loin[153].

Concernant les motivations qui président à la création et au maintien de ces bibliothèques catholiques, il va de soi qu'il s'agit avant tout d'une œuvre d'apostolat. Mais plus encore, la majeure partie des catholiques qui réfléchissent à la question considèrent le développement de leurs bibliothèques comme une réaction nécessaire à la prolifération des bibliothèques populaires,

[151] AN F17 17415. Rapport annuel de la bibliothèque municipale d'Albi (exercice 1924).

[152] Noë Richter, *Cinq siècles de lecture populaire : la formation du système de lecture français de la Renaissance à nos jours*, Bernay, Société d'histoire de la lecture, 2000, p. 10.

[153] Voir : chap. 3, 3.2.1 L'assimilation partielle du discours moderniste par les bibliothèques catholiques, p. 125 *sqq*.

accusées de propagande anti-catholique. C'est notamment l'opinion de l'abbé Marcel Langlois, responsable de la bibliothèque de l'Institut catholique. Il reproche aux bibliothèques créées par l'État, pour le peuple, d'être des « instruments de déchristianisation[154] » : « les communales, les scolaires et les militaires sont faites avec de l'argent de tous, dans un esprit de parti évident sous le manteau de la tolérance[155] ». Les catholiques se seraient ainsi retrouvés contraints de fonder leurs propres bibliothèques pour contrer l'offensive laïque. Ce vocabulaire combatif est extrêmement présent dans les discours catholiques parce qu'il s'agit à la fois d'une lutte à mener contre l'esprit anti-religieux et d'une reconquête des fidèles. Ce double objectif est explicite dans le rôle qu'assigne Marcel Langlois aux bibliothèques paroissiales de Paris, reprenant les mots de l'abbé Poulin au VIII[e] Congrès diocésain de Paris en 1912 :

> *« Quel doit être leur rôle ? D'abord un contrepoison, un palliatif contre les mauvais livres, ensuite rendre un effet positif, former une mentalité chrétienne au moins dans l'élite et compléter l'enseignement de la chaire du catéchisme et du confessionnal[156]. »*

On eût pu croire ce discours de combat passéiste, caractérisant surtout les débuts de la Troisième République et les années suivant la loi de séparation de l'Église et de l'État, mais il resurgit au début des années 1930, lorsque les discussions autour d'une future loi sur la lecture publique battent leur plein. On multiplie articles, conférences, communications lors des congrès pour informer et inviter à lutter contre le développement des bibliothèques publiques tel qu'il est défini par la Commission de la lecture publique. En 1932, lors de la douzième assemblée générale de la Fédération nationale catholique, une partie des travaux est consacrée à l'étude des bibliothèques publiques et à la défense de la moralité publique : on y loue l'idée de développer les bibliothèques urbaines et rurales mais l'on met en garde contre le projet de loi, qui ne serait qu'un « moyen de continuer l'œuvre de laïcisation et de déchristianisation commencée à l'école », car « les catholiques ne pourront admettre que l'État crée et subventionne des bibliothèques destinées à une œuvre de combat »[157]. Il n'y aurait donc pas de rejet a priori des bibliothèques publiques. Toutefois, peu de discours catholiques défendent réellement le modèle d'une bibliothèque publique neutre, toujours suspectée d'éloigner les lecteurs des valeurs catholiques. C'est pourquoi ils appellent à « contre-balancer l'action, de plus en plus intense, […] de ces cabinets de lecture qui se multiplient

[154] Marcel Langlois, *Comment ranger une bibliothèque privée ? Comment fonder une bibliothèque d'œuvre catholique ? Cours donné au Livre français les 6 et 13 février 1923*, Autun, impr. de Pernot, 1923.

[155] Marcel Langlois, « La bibliothèque pour tous : ce qui a été fait, ce qu'on pourrait faire », *Revue pratique d'apologétique*, t. 30, 1920, p. 377.

[156] *Id*., p. 383-384.

[157] « La 12[e] assemblée générale de la Fédération nationale catholique », *Le Figaro*, 10 nov. 1932.

sans être animés de nos préoccupations morales[158] ». Le motif de la « double tâche » est souvent repris :

> *« Un grand effort est fait actuellement par la Franc-Maçonnerie, le socialisme et le communisme, pour mettre la main sur les bibliothèques populaires et diriger les lectures de la masse des Français. […]*
>
> *On conçoit qu'une telle offensive ne puisse laisser les catholiques indifférents. Une double tâche s'impose donc à eux. Ils doivent, d'une part, veiller et s'organiser pour que n'aboutisse, sur le terrain qui nous occupe, aucun projet liberticide. C'est affaire aux parlementaires et à la presse catholique, aux groupements familiaux, à la Fédération nationale catholique. Mais à côté de cette tâche négative, d'ailleurs importante, il en est une autre qui ne l'est pas moins, positive celle-là, et qui doit consister à vivifier et à organiser nos bibliothèques catholiques[159]. »*

La même année paraît le manuel de Marguerite Chaumonot, membre du groupe Saint-Augustin pour l'organisation des bibliothèques libres. Le père jésuite qui en rédige l'avant-propos tient un discours similaire à ceux évoqués précédemment : s'il se dit conscient que l'on n'empêchera pas les lecteurs de se rendre à la bibliothèque publique, il la conçoit néanmoins comme une concurrente de la bibliothèque catholique qui doit s'ouvrir largement et s'organiser pour attirer un plus vaste public[160]. Comme l'a montré Jean-Yves Mollier, ces discours s'inscrivent plus largement dans la « guerre » qu'entend mener l'Église contre le mauvais livre, au début des années 1930[161].

Le combat contre les bibliothèques populaires passe donc désormais par la réorganisation et l'amélioration des bibliothèques catholiques. Cela signifie que les bibliothèques existantes ne sont pas satisfaisantes. Quelles sont-elles et que leur reproche-t-on, à la fin des années 1920 ?

Les bibliothèques paroissiales et les bibliothèques de patronage représentent la majeure partie des bibliothèques catholiques. Plus nombreuses dans les villes que dans les campagnes, nous ne pouvons en déterminer le nombre précis, faute de statistiques. Selon Henri Lemaître, dans son rapport sur les bibliothèques catholiques présenté devant la Commission de la lecture publique, environ 5% des paroisses rurales disposeraient d'une bibliothèque en 1929 alors que la plupart des paroisses ou patronages urbains en seraient dotés[162]. Gabriel Henriot, sans posséder plus de preuves que son confrère, avance le nombre de 15 000 bibliothèques paroissiales en 1935, et presque autant

---

[158] Gaëtan Bernoville, *La bataille du livre*, Fédération nationale catholique, 1934. Cité dans : Jean-Yves Mollier, *La mise au pas des écrivains : l'impossible mission de l'abbé Bethléem au XX^e siècle*, Paris, Fayard, 2014, p. 299.

[159] « Les bibliothèques populaires. Ce que les catholiques pourraient faire », *La Croix*, 8 avril 1932.

[160] J. Dassonville, « Avant-propos » dans Marguerite Chaumonot, *Comment organiser une bibliothèque paroissiale*, Paris, éd. Spes, 1932, p. 3.

[161] Jean-Yves Mollier, *La mise au pas des écrivains...*, *op. cit*., p. 296 : « Il s'agissait bien d'une guerre dans laquelle l'Eglise était engagée et la bataille des idées participait d'une nouvelle croisade contre les adversaires de la Foi ».

[162] Henri Lemaître, « Les bibliothèques catholiques », *ABF Chronique*, 1930, p. 20-23.

de bibliothèques d'œuvres et de patronages[163]. Dans les régions où la ferveur religieuse demeure forte, elles représentent d'ailleurs une réelle concurrence pour les bibliothèques publiques de prêt gratuit, comme le souligne le bibliothécaire de Mayenne en 1925[164].

Diverses organisations locales ou nationales tentent d'aider ces petites bibliothèques. La plus importante est la Société bibliographique, fondée en 1868, qui possède sa propre salle de lecture à Paris, et publie la revue de bibliographie *Polybiblion*, chargée de faire connaître les livres jugés utiles par son conseil. Mais son activité principale est avant tout celle d'une bibliothèque circulante. Elle dispose pour cela d'un fonds de 35 000 volumes répartis en séries thématiques (pour hommes et jeunes gens, pour femmes et jeunes filles, pour enfants, pour les cercles d'étude), de 10 ou 25 volumes. Les bibliothèques qui s'y affilient versent une cotisation annuelle puis louent une ou plusieurs séries pour un an. Les séries de la Société bibliographique sont également utilisées par l'Œuvre des campagnes, qui vise à évangéliser les régions rurales par le biais des bibliothèques circulantes. Le Livre français échangeable et l'Œuvre des presbytères des régions dévastées assurent également la circulation des livres entre bibliothèques catholiques. D'autres associations choisissent de donner un premier fonds de livres, plutôt que de les prêter. C'est le cas de l'Œuvre des bibliothèques populaires catholiques qui vise à « combattre les mauvaises lectures par la fondation de bonnes bibliothèques ». Elle fournit ainsi gratuitement des lots de livres aux paroisses rurales pauvres (lots de trente livres pour des communes de moins de 1 100 habitants). Les bibliothèques d'œuvres et celles des communes de plus de 1 100 habitants n'ont pas ce premier versement gratuit mais peuvent acheter leurs livres auprès de l'Œuvre, avec une forte remise[165].

Par ailleurs, les années 1920 voient se développer le catholicisme social. Des mouvements tels que la Jeunesse ouvrière catholique, l'Association catholique de la jeunesse française ou encore la Ligue patriotique des françaises (qui avait déjà un réseau important de bibliothèques avant 1914) créent des bibliothèques, au nom du devoir social d'éducation populaire. Nous bornerons là notre évocation de ces groupements car, très actifs tout au long de notre période et particulièrement dans la deuxième moitié des années 1930, ils feront l'objet de développements ultérieurs.

On constate donc que les bibliothèques catholiques sont nombreuses sur le territoire français, tout comme les tentatives pour les vivifier. Eugène Morel, pourtant si avare de compliments pour des bibliothèques françaises, louait déjà l'effort catholique d'avant-guerre :

---

[163] Gabriel Henriot, *Des livres pour tous*, Paris, éd. Durassié, 1943, p. 115.

[164] AN F17 17970. Rapport annuel de la bibliothèque municipale de Mayenne (exercice 1925).

[165] « L'œuvre des bibliothèques populaires catholiques », *Le Patronage des jeunes filles*, n°12, déc. 1912, p. 7.

> *« en face de cette décadence des populaires laïques, le parti catholique du moins s'est réveillé. […] Œuvre de parti... soit. Du moins, il y a un parti qui reconnaît l'utilité de la librairie publique[166] ! »*

Pourtant, elles connaissent un certain nombre de difficultés qui expliquent en partie leur faible succès. Comme pour toutes les autres bibliothèques populaires, leur fonds est souvent vieilli et peu attractif ; il peine à se renouveler, par manque de ressources, et elles doivent se contenter des dons pour enrichir leurs collections. Par ailleurs, l'absence de coordination entre les bibliothèques les prive de possibles économies. L'inexistence de statistiques est d'ailleurs significative : non seulement elle indique qu'aucun organe catholique ne semble s'être préoccupé de la question, mais elle pourrait également révéler la peur de mettre au jour la situation catastrophique de ces petites bibliothèques. Parmi les autres reproches adressés aux bibliothèques catholiques, par les modernistes mais également par quelques voix catholiques[167], on retrouve les horaires d'ouverture peu pratiques[168] et l'accès malaisé. Enfin, une nouvelle critique apparaît dans les années 1920 : le manque de qualification du personnel. Auparavant, il semblait logique de confier la gestion de ces bibliothèques aux prêtres, comme le recommandaient certaines associations[169]. Désormais, le dévouement ne suffit plus ; on admet que des compétences sont nécessaires pour gérer correctement une bibliothèque catholique et pour en faire, *in fine*, un instrument d'apostolat efficace. C'est l'opinion de Lemaître dans son rapport :

> *« elles souffrent du même mal que toutes les bibliothèques en France ; elles manquent d'un personnel ayant reçu un enseignement professionnel ; faute de ce personnel, elles ne se renouvellent ni ne s'adaptent comme elles le devraient à leur public[170]. »*

Il va de soi que Lemaître utilise l'exemple des bibliothèques catholiques pour marteler à nouveau une revendication majeure au moment de la Commission de la lecture publique, à savoir la formation professionnelle. Mais cette idée commence aussi à se répandre dans les milieux catholiques, d'où la publication de manuels comme ceux de Marguerite Chaumonot[171].

---

[166] Eugène Morel, « La librairie publique en Angleterre et aux États-Unis », dans *Bibliothèques, livres et librairies : conférences faites à l'École des Hautes Études Sociales...*, Paris, M. Rivière, 1912, p. 197-220.

[167] Les discours de Marcel Langlois, bibliothécaire de l'Institut catholique, et d'Alphonse de Parvillez seront analysés plus loin, notamment du point de vue de leurs liens avec la pensée moderniste. Voir : chap. 3, 3.2.1 L'assimilation partielle du discours moderniste par les bibliothèques catholiques, p. 125 *sqq*.

[168] Comme ailleurs, les horaires d'ouverture étaient souvent très restreints et ne correspondaient pas aux heures de loisirs de la population active.

[169] « Œuvre des bibliothèques populaires catholiques », *Le Patronage des jeunes filles*, n°12, déc. 1912, p. 7 : « Nous sommes heureux lorsque MM. les curés peuvent accepter d'être bibliothécaires, car c'est pour eux un moyen de se mettre en relations fréquentes avec les hommes de leurs paroisses ».

[170] Henri Lemaître, « Les bibliothèques catholiques », *op. cit*., p. 23.

[171] Marguerite Chaumonot, *Comment organiser une bibliothèque paroissiale*, Paris, éd. Spes, 1932 ; *Bibliothèques modernes pour tous. Organisation et fonctionnement d'une Bibliothèque,* Paris, 1938. Voir aussi : chap. 3, 3.2.1 L'assimilation partielle du discours moderniste par les bibliothèques catholiques, p. 125 *sqq*.

Comme les autres bibliothèques d'œuvres, les bibliothèques catholiques sont donc dans l'attente de nouvelles formules susceptibles de leur donner un second souffle. Leur attente est d'autant plus forte que leur objectif apostolique les pousse à s'ériger en rempart contre l'offre de lecture prise en charge par les pouvoirs publics. Pourtant, la réelle concurrence des bibliothèques catholiques, le réseau de lecture le plus dense sur le territoire et le plus proche de la population, ne semble pas en meilleur état qu'elles.

3. La bibliothèque dans le giron de l'école

3.1. La grande pauvreté des bibliothèques scolaires

Il n'existe pas de synthèse historique sur les bibliothèques scolaires françaises, à l'exception de la thèse de Laure Léveillé sur les bibliothèques scolaires et populaires de la ville de Paris[172]. D'après ses conclusions, la situation parisienne n'a rien de commun avec le reste du territoire, que nous nous attacherons plus particulièrement à décrire. Nous nous appuierons donc sur plusieurs sources, principalement de nature administrative, pour montrer comment s'organisaient les bibliothèques scolaires de province et ce qu'elles représentaient dans l'offre de lecture publique des années 1920, en commençant par les textes réglementaires qui donnent un premier aperçu de ce qu'elles auraient dû être.

L'histoire des bibliothèques scolaires doit évidemment être mise en parallèle avec le développement de l'école publique. Dès les lois scolaires du milieu du XIX^{e} siècle, la nécessité des bibliothèques dans les écoles est affirmée : la circulaire du 31 mai 1860 préconise ainsi l'acquisition d'une armoire-bibliothèque dans chaque établissement. Mais il ne s'agit encore que de lecture scolaire, donc réservée aux enfants. En revanche, à partir de 1862, date de la création officielle des « bibliothèques scolaires », on assigne à ces dépôts de livres la double tâche de fournir de la lecture aux enfants et à leur famille. Selon les termes de la circulaire du 24 juin 1862, « ce sera pour [les familles], dans les longues veillées d'hiver, un excellent moyen d'échapper aux dangers de l'oisiveté ». Ces deux missions sont précisées par la suite et se retrouvent dans l'évolution des termes : de « bibliothèque scolaire », on passe à « bibliothèque populaire des écoles publiques » en

[172] *Les petites bibliothèques de la République...*, *op. cit.*. Laure Léveillé montre notamment que les bibliothèques scolaires parisiennes tendent à devenir les succursales du réseau municipal, tandis que celles des écoles rurales de province s'assimilent plutôt aux bibliothèques populaires et aux archaïsmes qui y sont attachés.

1880, puis à « bibliothèque de l'école publique » en 1915. Cet arrêté du 15 décembre 1915 institue non seulement l'obligation d'avoir une bibliothèque dans chaque école mais tente aussi de distinguer les deux entités « école » et « bibliothèque » en demandant que cette dernière soit installée dans une salle spéciale.

Ouvrir la bibliothèque aux adultes consiste en réalité à faire revenir à l'école ceux qui l'avaient quittée, pour poursuivre leur éducation (par le biais des livres empruntés mais aussi par des lectures, des conférences, voire de véritables cours), comme l'affirme la circulaire du 20 juillet 1922 :

> *« Les bibliothèques de nos écoles peuvent devenir notre meilleur instrument d'éducation post-scolaire. Grâce à elles, l'école sera le centre intellectuel et moral du hameau, de la commune, du quartier. Sans demander au budget de lourds sacrifices, sans exiger des instituteurs des efforts pénibles, on attirera à l'école, plusieurs fois par semaine, la majorité de ses anciens élèves, si les distractions intellectuelles que leur offre la bibliothèque deviennent plus abondantes et plus variées ».*

Mais cette conception du législateur doit être confrontée à la réalité, telle du moins que la décrivent les ouvrages d'Eugène Morel, les rapports annuels sur les œuvres complémentaires de l'école publique, publiés dans le *Journal officiel*, les rapports et délibérations des conseils généraux[173], et la grande enquête réalisée à l'occasion de la Commission de la lecture publique.

Pour analyser ces sources, il faut tenir compte de plusieurs biais susceptibles de fausser leur interprétation. Concernant la méthodologie, nous rappellerons d'abord que Morel ne cite pas ses sources : les chiffres qu'il fournit sont donc à considérer avec prudence. Il en va de même pour les données récoltées par les inspecteurs généraux, qui soulignent eux-mêmes les failles de la méthode employée. En effet, leurs rapports constituent la synthèse des réponses aux questionnaires remplis par les inspecteurs primaires sur « l'action intellectuelle extérieure de l'école publique » dans leur circonscription. Or, les informations transmises par les inspecteurs primaires, sur le chapitre des bibliothèques scolaires, se limitent bien souvent au nombre de dépôts de livres, que l'on peut mettre en regard avec le nombre d'écoles. Rien ne renseigne sur le nombre d'habitants (donc sur les besoins potentiels), ni sur la quantité ou la qualité des livres contenus dans les armoires et les rayonnages. En outre, les instituteurs et les inspecteurs primaires n'ont pas tous les mêmes critères de jugement, de sorte que l'un considérera une étagère supportant dix livres de lecture comme une bibliothèque, quand l'autre non.

[173] Les *Rapports et délibérations* des conseils généraux, conservés par la BnF sous les cotes 4-LK16 et 8-LK16, ont été numérisés en « mode texte ». Il a donc été possible de procéder à des recherches par mots-clés dans Gallica, bibliothèque numérique de la BnF.

> *« Il ne suffit pas d'ailleurs, en face de la question : "L'école a-t-elle une bibliothèque ?", d'inscrire un oui. Que de fois les renseignements qui suivent montrent que l'instituteur aurait pu répondre, comme nous l'avons trouvé : "Oui, un meuble-bibliothèque" ou bien "Le meuble, oui". Ce qui importe, ce n'est pas l'existence théorique d'une bibliothèque, mais son contenu[174]. »*

Enfin, certaines données peuvent tout simplement manquer ou être incomplètes dans certains cantons. Voilà pourquoi les baisses régulièrement observées au cours de la période doivent être nuancées : dans le rapport annuel de 1925-1926, l'inspecteur général Maurice Roger précise d'ailleurs que si le total paraît marquer un déclin par rapport à l'année précédente (on passe de 46 116 à 44 348), l'observation des situations département par département montre au contraire une augmentation. Il semble donc tout aussi difficile de donner des chiffres fiables sur le nombre de bibliothèques scolaires en France que d'en tirer des conclusions sur l'offre de lecture. En 1902, Eugène Morel avance le nombre de 43 411 bibliothèques pour 70 000 écoles. D'après les statistiques ministérielles de l'année scolaire 1928-1929, on en dénombre 47 269 pour 73 149 écoles. La proportion reste à peu près inchangée, et la prescription de l'arrêté de 1915 inappliquée.

Pour obtenir des informations plus précises et plus pertinentes, à l'occasion de la Commission de lecture publique de 1929, la direction de l'Enseignement primaire organisa une grande enquête sur les bibliothèques scolaires. Elle sélectionna 19 départements, choisis de manière à représenter la diversité économique et géographique du territoire, dans lesquels les inspecteurs d'académie durent désigner un canton qui leur semblait particulièrement favorisé et un autre particulièrement déshérité, en matière de bibliothèques scolaires. Les grandes villes étaient exclues. On obtint un panel de 40 cantons[175] et l'on adressa à chaque école le questionnaire suivant :

1. L'École publique a-t-elle une bibliothèque ?
2. A-t-elle une salle spéciale de lecture ?
3. Le Comité réglementaire fonctionne-t-il ?
4. La bibliothèque est-elle à la fois utilisée par les élèves et par les adultes ?
5. Existe-t-il des rayons spéciaux pour les enfants et pour les adultes ?
6. Nombre de volumes (autres que les livres de classe).
7. Nombre de prêts annuels.
8. Genre de lecture préféré ?
9. La bibliothèque suffit-elle aux besoins : ouvrages récréatifs ? — d'instruction générale ? — d'intérêt local (histoire locale, industrie, agriculture, etc.) ?

[174] Maurice Roger, « Situation des bibliothèques scolaires » dans « Rapports faits à la Commission ministérielle de la lecture publique », *ABF Chronique*, n°1, 1930, p.1-20.

[175] On en avait sélectionné trois en Corse et en Seine-inférieure, et non deux comme ailleurs.

10. La commune accorde-t-elle une subvention et quelle subvention ?
11. D'où proviennent les autres ressources et à combien s'élèvent-elles ?
12. Y a-t-il une entente avec d'autres communes pour la circulation des livres ?
13. Y a-t-il un dépôt central, cantonal, départemental ?
14. Y a-t-il une Amicale possédant une bibliothèque, et quelle est son importance ?
15. Voeux[176]

Des réponses à cette enquête fut tirée une synthèse, présentée devant la Commission de la lecture publique par l'inspecteur général Maurice Roger. On y découvre une diversité extrême des situations, qui ne saurait toutefois masquer un niveau général médiocre. Les volumes sont là encore peu nombreux, vieillis, de faible intérêt. Jean Baucomont, inspecteur primaire à Albertville, dans les articles qu'il consacre à « la misère des bibliothèques scolaires et populaires », affirme ainsi que « sur dix écoles, il en est sept au moins où la bibliothèque et ses livres sont là pour la vue, pour "l'usage externe" seulement[177] ». Les rapports des chefs de service de l'administration départementale aux conseils généraux, à propos de l'enseignement primaire, établissent un constat similaire. Bien avant la Première Guerre mondiale, on observe le déclin de cette institution. La conclusion tirée en Gironde en 1914 est emblématique de la situation nationale :

> *« Le jugement à porter sur cette œuvre est malheureusement invariable. Dans un passé déjà lointain, un grand effort a été fait pour doter les écoles d'une armoire-bibliothèque et d'un certain nombre d'ouvrages de lecture. Depuis bien des années on ne fait presque plus rien pour renouveler et accroître ce premier fonds. […] Si l'on excepte une douzaine de bibliothèques vivantes, on peut considérer les autres comme inexistantes et sans aucune espèce d'utilité[178]. »*

Pourtant, ces rapports, dressés à partir des observations des inspecteurs primaires, continuent de pointer certaines améliorations. Contrairement à Eugène Morel ou, dans une moindre mesure, aux inspecteurs généraux, ils ne cherchent pas nécessairement à dresser un portrait à charge pour promouvoir une refondation de l'institution. Ils n'hésitent donc pas à mettre en avant les progrès accomplis à l'échelle locale :

> *« Un effort considérable a été fait pour ranimer le goût de la lecture : effort d'argent (environ 35.000 francs ont été affectés au rajeunissement des bibliothèques), effort de volonté également. C'est ainsi que dans la circonscription d'Avallon, on s'est efforcé d'introduire dans les bibliothèques des ouvrages et des publications capables de compléter l'instruction et l'éducation des populations[179]. »*

Le constat majoritaire demeure malgré tout pessimiste.

---

[176] Maurice Roger, « Situation des bibliothèques scolaires », *op. cit.*, p. 4-5.

[177] Jean Baucomont, « L'organisation de la lecture publique », *ABF Chronique,* 1930, p. 201-214 (série d'articles initialement publiés dans *L'École libératrice* du 27 sept. au 15 nov. 1930).

[178] Conseil général de Gironde, *Rapports et délibérations*, 1914, p. 312.

[179] Conseil général de l'Yonne, *Rapports et délibérations*, 1926, p. 288-289.

La première cause dénoncée n'étonne guère : on déplore le manque de subventions, qu'il s'agisse d'envois de livres ou de crédits financiers, d'aides ministérielles ou locales. Morel rappelle déjà en 1908 que le budget consacré aux bibliothèques scolaires est en déclin constant depuis 1885 et il souhaite que les conseils municipaux et généraux prennent conscience de leur responsabilité en matière de financement des bibliothèques : « ce qu'on devrait espérer, c'est que l'État ne fasse pas tout[180] ». Il regrette notamment que l'enthousiasme des créations de bibliothèques ne soit pas suivi d'effet et que les efforts pour poursuivre ces entreprises ne soient pas réalisés. L'aide de l'État passait avant tout par des envois de livres qui font place à des subventions en argent à partir de 1915, mais leur montant ne cesse de décroître. Les conseils généraux se désengagent également, en diminuant ou supprimant leurs subventions. De même, très peu de communes inscrivent à leur budget un crédit annuel pour la bibliothèque scolaire.

L'inactivité des comités locaux est un autre signe du désintérêt municipal : prévus par l'arrêté du 15 décembre 1915 pour administrer la bibliothèque scolaire, ils devaient rassembler le maire, le délégué cantonal, l'instituteur et trois membres choisis parmi « les bienfaiteurs de l'école » et « les lecteurs les plus assidus ». L'enquête de 1928 montre que ces comités ne fonctionnent presque nulle part ; en revanche, quand ils existent et se réunissent régulièrement, leur action semble plutôt bénéfique. Elle cite notamment l'exemple du canton d'Auch, dans le Gers :

> *« Progrès dû à la campagne que continue à mener l'inspecteur primaire, en faveur des bibliothèques, aux nombreux achats (867) qui ont été faits et qui ont enrichi les bibliothèques de nouveaux livres intéressants ; à l'obligation imposée aux instituteurs de réunir chaque année le comité prévu par le décret du 6 juin 1912[181]. Ces réunions ont pour résultat d'appeler l'attention des municipalités et des amis de l'école sur l'œuvre des bibliothèques[182]. »*

En l'absence de subventions, le financement est souvent assuré par les coopératives, fondées par les instituteurs ou un groupe d'anciens élèves, et dont le rôle va croissant durant l'entre-deux-guerres. Leur apport peut être complété par l'organisation de kermesses, fêtes, ou ventes « des vers à soie, des plantes médicinales, de quelques kilogrammes d'escargots, de vieux chiffons et d'un vieux chaudron[183] ». Le financement repose donc en grande partie sur les familles elles-mêmes. Ces solutions dépendant entièrement des initiatives de l'instituteur, certains inspecteurs primaires

[180] Eugène Morel, *Bibliothèques…*, *op. cit.*, t. I, p. 129.

[181] L'auteur du rapport pour le canton d'Auch confond ici le décret du 6 juin 1912 relatif aux comités d'inspection et d'achat des bibliothèques municipales et le décret du 15 décembre 1915 instituant les comités de gestion des bibliothèques scolaires.

[182] Maurice Roger, « Rapport sur les œuvres complémentaires de l'école publique en 1926-1927 », *Chronique ABF*, n°4, déc. 1928, p. 232.

[183] Maurice Roger, « Les œuvres complémentaires de l'école publique », *La Croix*, 28 août 1931.

n'hésitent pas à imputer l'insuccès d'une bibliothèque scolaire au manque de volonté de l'enseignant plutôt qu'au manque de subsides :

> *« La situation des bibliothèques scolaires continue à être bonne. L'expérience montre que la réussite d'une bibliothèque scolaire est fonction de l'intérêt que présente l'enseignement et de l'activité générale de l'école. Partout où il y a une coopérative, il y a une bibliothèque scolaire prospère. C'est dire que les maîtres ont les bibliothèques qu'ils veulent véritablement avoir[184]. »*

Enfin, on tente aussi de mutualiser les moyens. Bien souvent, la bibliothèque est déjà partagée par les écoles de la commune mais cela suppose que le nombre de livres soit suffisant pour desservir plusieurs quartiers ou plusieurs hameaux. Des entreprises plus élaborées consistent à organiser une bibliothèque intercommunale, c'est-à-dire un fonds de livres tournant entre les différentes bibliothèques scolaires de villages : on en trouve par exemple dans les cantons de Vitry-le-François[185], Lunel, La Chaise-Dieu... Cette solution est souvent envisagée, rarement appliquée :

> *« Un inconvénient de la plupart des bibliothèques scolaires est que, n'étant pas très riches en ouvrages, elles ne peuvent pas fournir longtemps un aliment nouveau à la curiosité des lecteurs [...]. Le remède n'est pas difficile à imaginer : il suffirait que, à intervalles réguliers — tous les ans, par exemple — diverses bibliothèques fissent des échanges entre elles […]. C'est là le but des bibliothèques intercommunales [...], mais qui se développent peu, tant chaque école semble tenir à la propriété exclusive et hermétique de ses volumes, et tant nous avons peu, malgré l'apparence de formules courantes, l'habitude et le désir de la propriété sociale et de l'utilisation collective[186]. »*

Au-delà de ces initiatives locales, il faut souligner l'action de la Ligue française de l'enseignement dont les caisses de livres atteignent de nombreuses communes, urbaines et rurales, et circulent parfois entre bibliothèques scolaires d'un même canton. Elle crée ainsi, en 1932, 48 bibliothèques circulantes dans les départements de la Lozère et des Hautes-Alpes[187]. Les cantines de livres comportent une section pour adultes et une autre pour enfants et adolescents : elles perpétuent donc le rôle de bibliothèque populaire de la bibliothèque scolaire. En revanche, il n'existe aucun dépôt central départemental à l'exception de celui de la bibliothèque circulante de Seine-Inférieure[188].

Si les bibliothèques scolaires telles que les prévoyaient l'arrêté de 1915 n'ont pas rencontré le succès escompté, ce n'est pas simplement par manque de moyens. Leur double destination a

---

184 Conseil général de Gironde, *Rapports et délibérations*, 1932, p. 695-696.

185 Conseil général de la Marne, *Rapports et délibérations*, 1931, p. 320 : « La circonscription de Vitry compte 7 bibliothèques cantonales, intercommunales, qui font circuler chaque année à travers les campagnes environ 7.000 volumes. C'est une excellente organisation. »

186 Conseil général des Bouches-du-Rhône, *Rapports et délibérations*, 1925, p. 262. La proposition se retrouve dans plusieurs autres rapports de conseils généraux.

187 « Rapport de la commission des bibliothèques », *Bulletin du cercle parisien de la Ligue française de l'enseignement*, n°15, 1933, p. 40-43.

188 Voir p. 340.

également compliqué leur existence. En effet, il leur a été demandé de « donner le goût de la lecture » aux enfants — l'expression revient constamment dans les rapports — mais aussi de faire lire les adultes. Or, ces missions, conjuguées à la faiblesse des ressources, aboutissent au paradoxe suivant : la bibliothèque scolaire a comme premier public les enfants, chargés d'y faire venir leurs parents, mais les collections ne sont pas adaptées à eux. En effet, elles ont été majoritairement constituées par des envois de l'État, qui ne tenaient pas compte des particularités des jeunes lecteurs. Le petit fonds de livres vieillis n'est pas davantage en mesure de séduire les adultes. Quelques initiatives sont bien prises pour attirer les parents : lecture de livres en classe et prêt aux enfants de livres de la bibliothèque pour inciter les parents à venir en chercher eux-mêmes, organisation de lectures et de conférences pour adultes à l'école... Mais, d'après les rapports, les cours pour adultes, déjà moins nombreux avant la Première Guerre mondiale que dans les décennies précédentes, diminuent encore dans l'entre-deux-guerres. En outre, on ne parvient pas à capter le public des jeunes récemment sortis de l'école, alors qu'ils devaient être les premiers visés par ces œuvres post-scolaires.

Bien que la bibliothèque scolaire-type qui semble se dessiner ne soit pas des plus engageantes, les adultes continuent de la fréquenter de loin en loin. Dans un article sur « la lecture en province », le conservateur de la bibliothèque municipale de Châlons-sur-Marne, Henri Vendel, écrit ainsi :

> *« Il faut bien admettre que cette population rurale lit très peu. Le journal quotidien, voire hebdomadaire suffit à satisfaire la curiosité du plus grand nombre. Les bibliothèques scolaires, pauvrement dotées, rendent quelques services. Elles prêtent des livres en hiver surtout, au temps des veillées[189]. »*

L'enquête de 1929 indique également que les bibliothèques ne sont pas désertées par les adultes, a fortiori quand ils y trouvent des ouvrages récents (romans et livres d'agriculture, de préférence)[190]. Cela semble surtout être le cas dans certaines communes rurales, où la bibliothèque scolaire constitue l'unique offre de lecture. Des témoignages d'instituteurs, tels qu'on les retrouve dans la correspondance de la Société Franklin publiée dans son bulletin, corroborent cette hypothèse :

> *« Ne disposant l'année dernière que de 38 livres, j'étais harcelée de demandes pour les pères, pour les grandes sœurs, qui ont des loisirs dans les soirées d'hiver après les travaux de la ferme. Aussi ce sera pour moi une grande joie de pouvoir en contenter davantage et de continuer mon enseignement dans la famille[191]. »*

---

[189] Henri Vendel, « La lecture en province », *La Pensée française*, n°82, 8 sept. 1924.

[190] Maurice Roger, « Situation des bibliothèques scolaires », *op. cit.,* p. 14.

[191] Lettre de l'institutrice de l'école de Verchain à la Société Franklin, citée dans : *Bulletin de la Société Franklin*, n°467, juil.-déc. 1922, p. 10.

On comprend mieux pourquoi la bibliothèque scolaire, qui remplit alors la fonction de bibliothèque populaire, est conçue par beaucoup comme le premier outil de la lecture publique, l'échelon de base d'un système de lecture encore à organiser.

3.2. L'instruction et l'éducation morale comme seules fins possibles

La bibliothèque, quelle que soit sa nature, demeure intrinsèquement liée à l'institution scolaire, tout au long de la période que nous étudions. Rappelons que les bibliothèques municipales dépendent du ministère de l'Instruction publique, de même qu'elles relèvent dans les communes de l'adjoint chargé de l'Instruction publique, au même titre que les bibliothèques scolaires et populaires. Si elle n'est pas un lieu savant, consacré à l'érudition et à la recherche, la bibliothèque ne peut qu'être une oeuvre post-scolaire. Cela signifie que sa fin est toujours intellectuelle — l'instruction — et morale — l'éducation —, à l'instar de l'institution scolaire. Et puisqu'elle n'est qu'un prolongement de l'école, il n'y a pas lieu d'en faire une entité complètement autonome, qui proposerait d'autres buts à ses usagers ou requerrait un personnel aux compétences spécifiques. Voilà en partie pourquoi tant de bibliothèques municipales sont confiées à des instituteurs[192].

Les milieux pédagogiques s'intéressent d'ailleurs à la question de la lecture publique, comme en témoigne le Congrès de la Fédération des syndicats de l'enseignement qui se tient à Paris en 1922. Centrés sur le thème des bibliothèques, les débats sont ainsi résumés par l'*Humanité* : « il n'y a pas de culture prolétarienne possible sans l'existence de bibliothèques scolaires et populaires bien composées[193] ». À aucun moment il n'est question dans les débats de la bibliothèque municipale, qu'on ne cherche pas à réformer pour l'adapter au plus grand nombre. Les instituteurs ont conscience des difficultés des bibliothèques scolaires françaises mais ils estiment que c'est en partie par elles que doit passer l'éducation des adultes. En outre, ils s'inquiètent fortement de l'avancée du milieu catholique sur le terrain de l'organisation de la lecture, comme l'indique Jean Baucomont, inspecteur primaire à Albertville, dans un article sur « la misère des bibliothèques scolaires et populaires » : « parallèlement aux efforts systématiques et tendancieux des propagandistes confessionnels, on aimerait constater semblable zèle de la part de l'État[194] ».

[192] Voir : chap. 4, 1.2 Diversité des situations professionnelles : qui sont les bibliothécaires ?, p. 138 *sqq*.

[193] Gabrielle Bouet, « Pour le congrès de la Fédération de l'enseignement : la lecture et les bibliothèques », *L'Humanité*, 14 août 1922.

[194] Jean Baucomont, « L'organisation de la lecture publique », *op. cit.*, p. 201.

Concevoir l'école comme premier échelon d'un réseau de lecture est donc une idée vivace dans l'entre-deux-guerres, même après que les modernistes ont commencé à défendre un modèle de bibliothèque plus indépendante. Ainsi André Billy, journaliste au *Figaro,* appelle-t-il de ses vœux, au moment des grands travaux lancés par le Front populaire, l'obligation de créer une bibliothèque dans chaque nouvelle école construite :

> *« Les 500 millions de l'enseignement primaire vont servir principalement à la construction de locaux scolaires. A-t-on songé à rendre obligatoire l'aménagement dans ces locaux de bibliothèques publiques ? Trop de nos communes n'ont pas de bibliothèques municipales. C'est un scandale national. Prévoir dans toutes les nouvelles écoles une pièce, si petite fût-elle, où les habitants trouveraient de la lecture me paraît correspondre à l'un des devoirs les plus urgents de l'État*[195]*. »*

À l'évidence, le journaliste ignore que cette obligation est déjà inscrite dans la loi... Toutefois, son propos montre que selon lui, l'école doit être le lieu de la bibliothèque, même quand elle est à créer. Certes, il réclame une salle spéciale pour cette bibliothèque (ce qui est rarement possible dans les écoles rurales dont beaucoup sont à classe unique). Mais il n'envisage pas que ces bibliothèques publiques — le qualificatif « scolaire » a disparu car la bibliothèque est clairement destinée à l'ensemble de la population — soient installées ailleurs que dans l'école.

Dans le milieu professionnel des bibliothécaires, on adopte généralement une position assez proche. Cela explique d'ailleurs que les inspecteurs généraux insistent tant sur la représentation des enseignants dans les comités d'inspection et d'achat des bibliothèques municipales. En 1931, alors que l'on s'attend à ce qu'une loi sur la lecture publique vienne imposer à chaque commune l'obligation d'avoir une bibliothèque municipale, l'ABF suggère d'effectuer un dénombrement préalable des petites bibliothèques municipales de France en envoyant un questionnaire à tous les maires des communes de moins de 10 000 habitants[196]. On y demande, entre autres, si la commune dispose d'un local spécial où pourrait être installée la future bibliothèque et le questionnaire précise qu'en cas de réponse négative, « les livres de la bibliothèque communale seront conservés dans une ou des armoires fermées, en principe dans les locaux scolaires ». L'école n'est plus ici le lieu par excellence de la bibliothèque mais le lieu par défaut ; néanmoins, elle lui reste liée.

Si cette imbrication de la bibliothèque et de l'école allait encore de soi au début du XX^e^ siècle, elle va subir les critiques des milieux modernistes[197]. C'est en effet en autorisant la lecture à avoir d'autres fins que l'instruction et en professionnalisant le métier de bibliothécaire pour

[195] André Billy, « Propos du samedi », *Le Figaro*, 19 sept. 1936.
[196] *ABF Chronique*, n°1-6, 1931, p. 85.
[197] Voir : chap. 3, 2. Bibliothèque et école : complémentarité ou concurrence ?, p. 111 *sqq*.

qu'il ne soit plus acquis aux instituteurs que les modernistes vont permettre à la bibliothèque publique de gagner son autonomie.

Chapitre 2. Les racines de l'esprit de réforme

1. Le « prophète » Eugène Morel

1.1. La controverse autour de ses ouvrages

Dans la plupart des ouvrages traitant de l'histoire de la lecture publique, le mouvement moderniste trouve son point de départ dans la parution de *Bibliothèques, essai sur le développement des bibliothèques publiques et de la librairie dans les deux mondes* et de *La librairie publique* d'Eugène Morel[198]. Pourtant, ceux-ci ont été des ouvrages de vulgarisation et de promotion d'un nouveau modèle de bibliothèques, bien plus que l'invention ou l'introduction en France de ce modèle. En effet, comme le signale Jean-Pierre Seguin dans la biographie qu'il lui consacre[199], une partie des idées que prône Morel ont déjà été émises par d'autres : Seguin cite notamment Henri Baudrillart ou Abel Chevalley. En outre, Morel connaissait bien la pensée de Paul Otlet, fondateur de l'Institut international de bibliographie, dont l'intérêt pour la documentation reposait d'abord sur un idéal « moderne » de bibliothèque :

> *« On se rend compte que c'est le lecteur qui crée l'utilité du livre. Le vrai rôle d'une bibliothèque apparaît alors de faire circuler les livres et non pas seulement de les conserver […]. Le mouvement démocratique renverse les anciennes conceptions et partout éclate un mouvement irrésistible en faveur des bibliothèques populaires[200]. »*

Morel a donc des prédécesseurs. Une question demeure cependant. Pourquoi prend-il cette envergure dans les discours des modernistes qui viennent après lui, revendiquant plus ou moins son

[198] Voir, par exemple, Anne-Marie Bertrand, « L'éternel retard » dans *Regards sur un demi-siècle : cinquantenaire du* Bulletin des bibliothèques de France, numéro hors série, *Bulletin des bibliothèques de France*, 2006, p. 119 : « La nécessité, voire l'urgence, de développer l'action publique en matière de bibliothèque est un discours ancien — admettons qu'il remonte au début du siècle et, singulièrement, à Eugène Morel ».

[199] Jean-Pierre Seguin, *Eugène Morel et la lecture publique (1869-1934), un prophète en son pays*, Paris, BPI, 1994.

[200] Paul Otlet, « L'état actuel des questions bibliographiques et l'organisation internationale de la documentation », *Bulletin de l'IIB*, 1908, p. 179-180.

héritage, alors que d'autres, à la même époque, demandent également des réformes dans le système des bibliothèques ? En tentant de répondre à cette interrogation, nous participons à la recherche que proposait l'*Histoire des bibliothèques françaises* « sur la fortune critique d'Eugène Morel, auquel tout le siècle se réfère, réinvestissant en fait ses propos des objectifs particuliers que chaque nouvelle époque veut voir aboutir[201] », aux côtés d'autres travaux récents[202].

Une première réponse réside dans le ton polémique de l'ouvrage du bibliothécaire de la Bibliothèque nationale. Alors que Maurice Pellisson ou Charles-Victor Langlois, qui dénoncent la situation « catastrophique » des bibliothèques françaises et leur retard considérable par rapport aux autres pays, émeuvent peu la corporation, les textes de Morel ébranlent un certain nombre de ses collègues par les tirades mordantes qui ponctuent sa défense de la « librairie publique ». La meilleure preuve se trouve dans les recensions de *Bibliothèques* à sa parution. Si celle de Charles Mortet dans le *Bulletin de l'ABF* est mitigée (il présente le livre comme une « satire amère » de l'organisation des bibliothèques et un « plaidoyer passionné » pour le modèle anglo-saxon)[203], la plus acerbe fut sans conteste celle d'Émile Châtelain dans la *Revue des bibliothèques.* De fait, bien que non chartiste, ce conservateur de la bibliothèque de la Sorbonne, renommé pour ses travaux de paléographie latine, avait toutes les raisons de se sentir piqué par *Bibliothèques* puisqu'il incarnait « l'esprit qui a régné longtemps dans nos bibliothèques[204] ». Dès la première phrase de sa critique, le règlement de comptes est sonné :

> *« Lorsqu'un romancier veut entreprendre un ouvrage sérieux, il a beau compiler une foule de livres, sa brillante imagination lui fait préférer les chimères à la réalité, et il ne peut en sortir qu'un roman[205]. »*

Pour Châtelain, les allégations de Morel ne sont donc que mensonges. Il stigmatise le modèle de la lecture publique en un idéal qui « consiste à trouver le Bottin et les indicateurs de chemin de fer » à la bibliothèque. À l'exception de cette remarque, il est symptomatique de constater que les critiques de Châtelain ne portent que sur les positions de Morel au sujet des questions techniques intéressant les grandes bibliothèques et les bibliothèques universitaires : prêt des usuels, gestion des périodiques, prêt international, catalogues... Il ne dit pas un mot du modèle de la « librairie publique » tel que le conçoit Morel, c'est-à-dire pour la masse des lecteurs, preuve que le sujet lui

---

[201] *Histoire des bibliothèques françaises*, t. 4, *op. cit.*, nouv. éd., 2009, p. 10.

[202] Une journée d'étude « Eugène Morel, passeur entre deux mondes » a été organisée à l'ENSSIB le 6 décembre 2010 (les interventions sont disponibles en ligne) : . Voir aussi : Anne-Laure Lacour, *Eugène Morel, légende bibliothéconomique : l'œuvre de Morel et la création du mythe*, mémoire de Master 1, histoire, dir. Valérie Neveu, univ. Angers, 2014.

[203] *ABF Bulletin*, n°1, 1911, p. 12.

[204] Eugène Morel, *La librairie publique*, *op.cit*., p. 18.

[205] Émile Châtelain, [recension de *Bibliothèques* d'Eugène Morel], *Revue des bibliothèques*, 1909, p. 188.

est parfaitement indifférent. Plus encore, il semble que se joue entre eux un conflit identitaire, puisque Châtelain reproche à Morel d'être avant tout un homme de lettres, donc de ne pas appartenir au sérail professionnel, malgré plusieurs années d'exercice à la Bibliothèque nationale[206].

Victor Chapot, historien et conservateur à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, adopte une position ambivalente vis-à-vis de l'ouvrage de Morel, entre admiration et répulsion, que nous supposons proche de la réaction qu'une majorité des membres de l'ABF avait pu avoir[207]. Il la développe dans une série de trois longs articles parus dans la *Revue de synthèse historique*[208], sa position générale étant résumée dès le début du premier :

> *« J'ai lu avec intérêt et jusqu'au bout cette œuvre passionnée, colorée et triviale, pleine de trouvailles, mais aussi de redondances abusives qu'accumule un parti pris de pamphlétaire, impressionnante par le désintéressement personnel qui s'y reflète, brutale et choquante par son esprit haineux et une sorte de rage d'invective directe, où s'affirment enfin à la fois le souci de l'enquête exacte et un mauvais goût de journaliste, embourbé dans l'exagération et le paradoxe. […] Par son attrait de scandale, il éclipsera tout plaidoyer plus méthodique et plus équitable ; et son appel à l'effort libre des particuliers aurait d'heureux effets s'il était entendu. »*

La forme est donc plus critiquée que le fond, et Chapot sait gré à Morel d'avoir jeté ce pavé dans la mare. Plus ouvertement que Châtelain, Chapot avoue pourtant que les bibliothèques municipales et populaires ne retiendront guère son attention, sinon « à titre de phénomène sociologique » : son intérêt va aux bibliothèques d'étude. D'ailleurs, il est incapable de penser le modèle de la bibliothèque publique défendu par Morel puisque sa vision de la société ne le lui permet pas. Si aux États-Unis tous types de lecteurs « se frôlent sans embarras » dans les bibliothèques, il pense qu'en France « il faudra encore aux diverses classes livres différents et locaux séparés » pendant longtemps. Cette opinion souligne en creux la portée politique des idées de Morel, dont l'idéal égalitaire et démocratique était donc loin de faire consensus[209].

Contrairement à ce qu'affirme Anne-Laure Lacour, qui mesure l'écho des ouvrages de Morel à l'aune du nombre de critiques publiées à leur sujet[210], ces publications remuèrent réellement le

---

[206] Emile Châtelain, *op. cit.*, p. 194 : « La plaisanterie dépasse les bornes quand l'auteur est un fonctionnaire qui a fabriqué des fiches dans une des premières bibliothèques du monde, en se considérant comme condamné aux travaux forcés, qui, malgré de longues années de service ou de présence, n'a rien vu, rien appris, rien compris à ses fonctions. Le but de l'auteur semble être un plaidoyer en faveur des hommes de lettres qui regardent les bibliothèques comme leur apanage ; son livre convaincra les moins prévenus que la littérature se plie difficilement à la bibliothéconomie. »

[207] Il n'est d'ailleurs pas anodin que Chapot débute son texte par un éloge de l'ABF, dont il se fait implicitement le porte-parole.

[208] « L'organisation des bibliothèques », *Revue de synthèse historique*, t. XIX-2, oct. 1909, p. 129-149 ; t. XX-1, fév. 1910, p. 1-15 ; t. XX-2, avril 1910, p. 129-158.

[209] Nous reviendrons sur la dimension politique des projets des militants de la lecture publique dans la troisième partie. Voir : chap. 8, 2.1 La lecture publique est-elle de gauche ?, p. 249 *sqq*.

[210] Anne-Laure Lacour, *op cit.*, p. 15.

monde des bibliothèques, du moins celui des professionnels et des intellectuels se tenant au courant des débats du moment, comme nous allons le voir.

1.2. Son influence

Au cours des années 1910 et 1920, les idées de Morel se répandent peu à peu. Plusieurs textes de bibliothécaires nous indiquent en effet qu'ils ont lu ou ont eu connaissance de ses ouvrages. Marcel Godet[211], bibliothécaire à Abbeville avant la Première Guerre mondiale, rédige ainsi *La Bibliothèque d'Abbeville. Ce qu'elle est, ce qu'elle pourrait être* qui s'ouvre sur une très longue citation de *Bibliothèques* d'Eugène Morel, qu'il qualifie d'« ouvrage qui a fait grand bruit[212] ». Il souhaite la construction d'une bibliothèque « moderne » et fait sien l'idéal d'une bibliothèque ouverte à tous. Quelques années plus tard, c'est Prosper Masson qui entreprend une démarche similaire à Albi, au service d'un projet encore plus ambitieux[213]. Sa critique à l'encontre de l'expression « bibliothèque populaire », son éloge des bibliothèques circulantes ou encore sa référence au système anglais de l'impôt pour la bibliothèque ne manquent pas d'évoquer Morel, bien que son nom ne soit jamais mentionné.

Outre la lecture de ses livres, sa rencontre avec plusieurs bibliothécaires s'avéra sans doute décisive. D'après Nathalie Magne, c'est en effet vers 1910 qu'il rencontre Henri Lemaître à la Bibliothèque nationale[214]. Sa rencontre avec Ernest Coyecque aurait également lieu à cette période, juste avant que le chef du bureau des bibliothèques à la préfecture de la Seine ne commence à prendre fait et cause pour la lecture publique. Étant soutenue par ces chartistes respectables et influents à l'ABF, la position de Morel s'en trouve sans doute renforcée. En outre, les articles qu'il publie par la suite ont perdu leur ton acide : la présidence de l'ABF qu'il exerce en 1918-1919 le contraint sans doute à se montrer plus conciliant. Ces raisons expliquent en partie que ses ouvrages en viennent à être considérés rapidement comme des « classiques de la bibliothéconomie », selon le mot d'Ernest Coyecque en 1920[215]. Les éloges culminent évidemment au moment de sa mort, en 1934. La nécrologie publiée par le *Mercure de France* évoque ses « travaux très estimés [qui]

[211] Mort au front en 1914, il ne doit pas être confondu avec son homonyme, directeur de la Bibliothèque nationale suisse et président de la Fédération internationale des associations de bibliothécaires dans les années 1930.

[212] Marcel Godet, *La Bibliothèque d'Abbeville. Ce qu'elle est, ce qu'elle pourrait être. Rapport présenté par le 11 janvier 1913 par M. Marcel Godet...*, Abbeville, A. Lafosse, 1913, p. 1.

[213] AN F17 17415. Rapport du conservateur au maire d'Albi, 30 déc. 1919.

[214] Nathalie Magne, *Henri Lemaître (1881-1946) : de la lecture publique à la documentation*, mém. de maîtrise, sciences de l'information, dir. Sylvie Fayet-Scribe, univ. Paris I, 1995, p. 24.

[215] « Assemblée trimestrielle du 8 juillet 1920 », *ABF Bulletin*, n°4-5, juil.-oct. 1920, p. 97.

eurent une répercussion et même une influence à l'étranger[216] », tandis qu'Ernest Coyecque lui consacre tout un article dans la *Revue du livre et des bibliothèques.*

Les modernistes reprennent des passages fameux de *Bibliothèques* et de *La Librairie publique* dans leurs propres textes — sans toujours lui en attribuer la paternité — au point que l'on ne sait si ces expressions sont passées dans le jargon de la lecture publique ou s'ils estiment la citation si connue qu'il ne soit besoin d'en donner l'auteur. La bibliothécaire Denise Montel est ainsi coutumière du fait, dans son *Rapport sur l'organisation de la lecture publique, du commerce du livre et de la propagande collective pour la lecture et le livre* de 1937, comme dans ses articles. Nous donnerons pour exemple un de ses articles sur la lecture publique paru dans *L'Éducation ouvrière* :

> *« Il faut donc, nous ne saurions assez le répéter, créer des bibliothèques publiques, des bibliothèques où tous aient accès, qui soient "des fontaines et non des réservoirs", dont l'idéal soit "des rayons vides, tous les livres dehors, et une salle bondée"[217]. »*

Cet extrait est emblématique du réemploi des mêmes images dans les discours des défenseurs de la lecture publique, car les deux citations sont extraites de *La Librairie publique*[218] de Morel, la première étant elle-même reprise d'une phrase de Melvil Dewey, traduite et transmise par Charles-Victor Langlois (chartiste, brièvement directeur du Musée pédagogique et admirateur du modèle américain).

Les militants de la lecture publique ne sont toutefois pas les seuls à lui rendre hommage et à revendiquer son héritage. Ainsi, dans une lettre au *Mercure de France*, la bibliothécaire de Bayeux, Jeanne Abraham, affirme être « imprégné[e] des doctrines de M. Eugène Morel sur l'organisation de la lecture publique[219] ». Un certain nombre de bibliothécaires municipaux déclarent vouloir transformer leur bibliothèque, auparavant « cimetière de livres » — un « mot qui fit fortune[220] » —, en une « librairie publique » vivante : là encore, le nom de Morel n'est pas toujours cité, mais ces expressions sont devenues des clichés, au point que l'on ne connaisse plus nécessairement leur origine.

---

[216] « Mort d'Eugène Morel », *Mercure de France*, 15 avril 1934, p. 440-441.

[217] Denise Montel, « Les loisirs et la lecture publique », *L'Éducation ouvrière*, 4 oct. 1937.

[218] Eugène Morel, *La librairie publique*, *op. cit*., p. 14-15 : « M. Ch.-V. Langlois […] citait le mot de Dewey : "Autrefois les bibliothèques étaient des réservoirs, aujourd'hui elles sont des fontaines". »

[219] « À propos des bibliothèques publiques », *Mercure de France*, 1er août 1934, p. 665.

[220] Société des Amis de la Bibliothèque de Belfort, *Belfort, sa bibliothèque*, Belfort, 1937, p. 16-17.

2. L'héritage contesté des bibliothèques populaires

Les quelques jalons d'histoire des bibliothèques que l'on a coutume de présenter font de la deuxième moitié du XIX^e^ siècle le temps des bibliothèques populaires, qui céderait peu à peu sa place, dans l'entre-deux-guerres, à celui de la bibliothèque publique moderne, censée se développer pour de bon après 1945. Mais s'agit-il d'un réel mouvement de substitution d'un modèle à un autre ? La bibliothèque populaire meurt-elle sous les coups des modernistes voulant défendre la bibliothèque publique ? Et cette bibliothèque publique, en quoi est-elle si différente de la populaire qui l'a précédée ? Si la transition entre le modèle de la bibliothèque populaire et le modèle de la bibliothèque publique nous paraît aujourd'hui complexe, elle ne l'était pas moins à l'époque, d'abord parce qu'il n'existait aucune définition valable de la bibliothèque populaire ou de la bibliothèque publique. Pour autant, le passage de l'une à l'autre ne fut pas qu'un simple changement de nom sur le fronton des institutions.

2.1. Le demi-échec des bibliothèques populaires

Dès le début du XX^e^ siècle, Morel constate que les bibliothèques populaires créées dans les décennies précédentes connaissent un déclin ; il regrette que l'enthousiasme des créations de bibliothèques n'ait pas perduré et que les efforts pour poursuivre ces entreprises ne soient pas réalisés. Plusieurs raisons ont été invoquées pour justifier leur progressive disparition. Le manque de subventions, corrélé au désintérêt de l'État, est l'explication la plus courante. L'argumentaire, développé pour les bibliothèques scolaires, s'applique d'ailleurs à toute bibliothèque subventionnée :

> *« cette désaffection des pouvoirs publics à l'endroit des bibliothèques scolaires n'est elle-même que la conséquence d'une crise plus profonde, qui touche à la finalité même de l'entreprise. La bibliothèque scolaire a été conçue autant et sinon plus comme un instrument d'influence politique que comme une institution au rôle purement éducatif. Tour à tour le Second Empire sur le déclin puis la jeune République pendant sa période d'affermissement ont considéré les bibliothèques comme un moyen d'influence et n'ont consenti pour elles d'importants sacrifices qu'à ce titre*[221]*. »*

D'après Henri Comte, les gouvernements auraient diminué leurs subventions à mesure que la République se fortifiait, c'est-à-dire à mesure que la finalité politique des bibliothèques

[221] Henri Comte, *op.cit.*, p. 291.

disparaissait. L'idée est reprise par Martine Poulain dans son introduction au dernier tome de l'*Histoire des bibliothèques françaises*, estimant que les modèles de bibliothèques du XIX[e] siècle déclinent non parce qu'ils ont échoué, mais « parce que leur réussite les rend obsolètes[222] ». Cette explication n'est pas pleinement satisfaisante car l'État ne met pas pour autant un terme au contrôle qu'il exerce sur le choix des ouvrages contenus dans les bibliothèques. Dans l'arrêté de 1915, il est prévu que soient validés par l'autorité académique les achats envisagés par le comité local mais aussi les dons que la bibliothèque pourrait recevoir. L'emprise étatique sur le contenu des bibliothèques est donc encore forte, au moins en théorie (en pratique, on peut douter que ces procédures soient réellement respectées). Par ailleurs, au début des années 1930, l'idée que la bibliothèque scolaire et populaire est un instrument de propagande au service de la République et, plus encore, de la laïcité, n'a pas disparu. On la retrouve notamment dans les milieux catholiques — nous avons vu que le développement des bibliothèques publiques, en général, a pu être vécu comme une menace par un certain nombre de catholiques — mais aussi chez certains laïcs. Un exemple en est fourni par la discussion sur le budget de l'Instruction publique à la Chambre, rapportée par *La Croix* le 17 février 1931 :

> *« M. Gounin aborde le sujet des bibliothèques scolaires. — La lecture publique ne doit s'organiser que sous le signe de la laïcité et de la liberté. […]*
>
> *M. Gounin. — Je demande à M. le ministre ce qu'il compte faire pour le cinéma scolaire. Coordonnons les efforts disparates. Les catholiques, eux, s'organisent. Voyez les travaux de leur récent Congrès du cinéma. Vous, laïques, que ferez-vous pour utiliser le film comme le fait l'Église ? »*

On constate donc que la réflexion politique sur les bibliothèques scolaires (et les nouveaux médias, par la même occasion) n'est pas dénuée de préoccupations militantes, malgré l'affirmation de la République et de la laïcité.

Les collections des bibliothèques populaires ont également été mises en cause pour expliquer leur échec. Les modernistes leur reprochaient leur manque d'actualité et surtout leur manque d'ambition qui leur faisait privilégier les romans bon marché jugés sans intérêt. Plusieurs décennies plus tard, notamment dans les écrits de Noë Richter, c'est au contraire leur idéologie paternaliste d'acculturation des classes populaires qui a pu être dénoncée comme un facteur d'échec[223] : à trop encadrer les lectures, rejeter le divertissement et ignorer les cultures populaires,

[222] Martine Poulain, « Introduction », *Histoire des bibliothèques françaises...*, *op. cit*., p. 4.

[223] Lecture populaire et bibliothèque populaire « désignent une lecture et une bibliothèque conçues, financées, organisées par des mécènes, des manufacturiers, des associations, ou par les pouvoirs publics, et octroyées à une population indistincte et dominée. La bibliothèque populaire est marquée par le paternalisme religieux, philanthropique, social et économique de ses fondateurs. Pour eux, elle est un complément de l'école élémentaire, et elle assure avec

ces bibliothèques auraient rebuté les lecteurs. Pourtant, comme le souligne Denis Saillard, le rejet de la fonction distractive ne peut être la raison principale du déclin des bibliothèques populaires[224]. En effet, comme nous le verrons par la suite, le statut du roman et de la lecture-plaisir demeure ambigu durant toute l'entre-deux-guerres : l'instruction est l'objectif qui continue de primer sur tous les autres.

Enfin, d'après Jean Hassenforder, les causes de l'échec de la Société Franklin, et plus généralement des bibliothèques populaires, sont la dispersion, le manque de subsides, le « non renouvellement de la classe dirigeante » à la tête des associations, l'irrégularité des efforts bénévoles, mais aussi le « malaise du corps social »[225]. Les difficultés inhérentes au statut associatif auraient donc eu raison de ces organisations, d'ailleurs souvent récupérées par des institutions publiques. C'est bien ce modèle associatif, farouchement indépendant, qui ne correspond plus au mode d'organisation de la société, ni à ses attentes vis-à-vis des pouvoirs publics. Lorsque des associations préoccupées de lecture publique naissent au moment du Front populaire, elles ne revendiquent d'ailleurs aucune filiation avec celles qui les ont précédées. L'ADLP et la Société Franklin ont pourtant de nombreux points communs, à commencer par leur rôle de « méta-association » désireuse de soutenir et orienter les initiatives locales. Mais les modernistes voient désormais les associations comme des moyens de pression sur les pouvoirs publics, non plus comme des acteurs en marge des institutions.

Ce changement de paradigme ne doit pas faire oublier que les bibliothèques populaires ont pu être à l'origine d'initiatives intéressantes. Des « innovations » traditionnellement associées au mouvement moderniste virent ainsi le jour dans la deuxième moitié du XIX^{e} siècle. Des sections pour enfants furent créées, comme à Mollien-Vidame dans la Somme[226]. De même, on a vu que les cantines de livres de la Ligue de l'enseignement comportaient une section pour adultes et une autre pour enfants et adolescents, et que le principe de la bibliothèque circulante intercommunale était déjà adopté par plusieurs cantons pour mutualiser les ressources, bien avant l'apparition des premiers bibliobus à l'américaine. On connaît également des exemples de salles de journaux dans

celle-ci une fonction primordiale d'acculturation, d'intégration et de conditionnement » (Noë Richter, *Cinq siècles de lecture populaire*, Bernay, Société d'histoire de la lecture, 2000, p. 10).

[224] Denis Saillard, « La bibliothèque de Marianne. Les bibliothèques populaires du Jura (1860-1914) », dans *Des bibliothèques populaires à la lecture publique*, *op.cit*., p. 275.

[225] Jean Hassenforder, « Histoire d'une tentative... », *op. cit.*, p. 34-36.

[226] Claire Aude, Marie-Danièle Schaeffer, Bénédicte Térouanne, *op.cit*., p. 65.

des bibliothèques populaires[227], alors que les modernistes louaient uniquement celles des Anglo-saxons.

Toutes ces initiatives demeurèrent rudimentaires, rares, dispersées et inaptes à se maintenir dans le temps. La plupart des exemples cités précédemment sont ainsi antérieurs à la période que nous étudions. Dans l'entre-deux-guerres, les bibliothèques populaires étaient en effet plus occupées à survivre qu'à innover ou influencer les autres. Mais elles permirent une sensibilisation à la lecture gérée par un collectif — et non plus cantonnée à la sphère privée —, de même qu'à des formules plus originales. Leur influence doctrinale a été rejetée, comme nous allons le voir, mais leur influence locale a sans doute été significative dans la réussite de certains projets de lecture publique[228].

2.2. Le rejet de la bibliothèque populaire

C'est un fait, il n'est pas aisé de distinguer précisément les différents types de bibliothèques, y compris pour les acteurs de l'époque. L'imprécision des termes durant cette période laisse donc mal deviner comment les théoriciens ont pu opposer à ce point lecture publique et lecture populaire. De fait, on ne trouve l'origine de cette opposition que dans les écrits d'Eugène Morel. Conscient de cet enjeu terminologique, il s'attache à cristalliser deux modèles, deux concepts, en les définissant l'un par rapport à l'autre. Son combat est d'abord linguistique. S'il plaide pour la « librairie publique », c'est qu'il accuse à la fois la bibliothèque populaire de maintenir son public dans un mépris de classe et la bibliothèque municipale de n'être réservée qu'aux érudits :

> *« La librairie publique est-elle une populaire ? En aucune sorte, et nulle confusion n'a été plus fatale au développement de la lecture publique, qui a toujours végété lorsqu'elle a pris la forme de bibliothèque pour la plus basse partie du peuple. La librairie publique n'est pas une bibliothèque populaire. Pas plus qu'une "bibliothèque" tout court, telle que nous l'entendons*[229]*. »*

Selon lui, il faut donc rejeter l'épithète « populaire » ainsi que le mot même de « bibliothèque », afin de montrer que le modèle qu'il prône est tout à fait différent.

L'acharnement contre l'expression de « bibliothèque populaire » semble propre à Morel, car ses prédécesseurs comme ses continuateurs n'y mettent pas tant d'ardeur. Parmi ses contemporains,

---

[227] *Ibid*. Libourne est donné en exemple.

[228] Agnès Sandras, « La bibliothèque des Amis de l'Instruction d'Epernay », *Des bibliothèques populaires à la lecture publique*, *op.cit*., p. 216 : « Il faut se garder de ne retenir de cette expérimentation que le côté un peu triste d'une bibliothèque bientôt vouée aux manuels Roret et aux romans faciles, enfermée dans les ateliers ferroviaires. Comme d'autres structures de ce type, la BAI-E a conduit des responsables, à tous les niveaux politiques, à s'interroger sur le prêt de livres, les horaires des bibliothèques, et l'appétit des "masses" pour la culture. »

[229] Eugène Morel, *La librairie publique*, *op.cit.*, p. 158.

Paul Otlet parle volontiers de « bibliothèques populaires » pour désigner un mouvement nouveau en faveur de la lecture publique[230]. De même, le directeur du Musée pédagogique, Maurice Pellisson, affirmant comme Morel la supériorité des bibliothèques anglaises et américaines, intitule son ouvrage paru en 1906 « Les bibliothèques populaires à l'étranger et en France ». À la suite de Morel, Ernest Coyecque ou Georges Collon attachent encore du prix à cette question de vocabulaire : il faut selon eux interdire l'adjectif « populaire », car il « déprécie tout ce qu'il qualifie[231] ». Dans les discours, il ne disparaît pas pour autant, mais on lui préfère de plus en plus les expressions « bibliothèque publique », « bibliothèque pour tous » ou encore « bibliothèque de vulgarisation », « bibliothèque de lecture », voire « bibliothèque de consommation ».

Certes, par sa volonté d'accueillir tous les citoyens, la bibliothèque publique se distinguait d'une bibliothèque populaire dont le nom l'aurait condamnée à pratiquer une ségrégation sociale désormais considérée comme intolérable. Elle devait également proposer des collections répondant aux besoins de tous les publics, qu'elles soient distractives ou instructives. Mais des bibliothèques populaires avaient ou auraient pu proposer de telles collections, d'autant que leurs règlements n'interdisaient que rarement l'accès à tel ou tel public : sans doute fallait-il davantage blâmer le manque de moyens que les objections de principe, pour expliquer la pauvreté de certains de leurs fonds. Néanmoins, il existait de réelles différences entre le modèle de la bibliothèque populaire et celui de la bibliothèque publique, à commencer par la question de la professionnalisation du bibliothécaire et celle de l'organisation en réseau. Nous les analyserons dans le chapitre suivant.

Si le déclin de la bibliothèque populaire traditionnelle était déjà avancé, comment comprendre que les partisans de la bibliothèque publique moderne l'aient attaquée avec tant d'acharnement ? Leur argumentation est en effet bâtie sur l'opposition entre bibliothèques populaires et bibliothèques publiques, comme s'il fallait se débarrasser à tout prix des premières pour construire les secondes. Dès la création du Comité français de la bibliothèque moderne (CFBM), institué à la fin de la Première Guerre mondiale pour pérenniser les initiatives américaines en faveur des bibliothèques sur le sol français, le ton est ainsi donné :

> *« Nous avons l'honneur de vouloir bien vous prier d'adhérer au CFBM. Il a pour objet de provoquer et de faciliter une organisation de la lecture publique en France, moins rudimentaire, plus rationnelle, plus moderne, mieux adaptée aux besoins de la collectivité contemporaine que les bibliothèques dites*

[230] Paul Otlet, « L'état actuel des questions bibliographiques et l'organisation internationale de la documentation », *Bulletin de l'Institut international de bibliographie*, 1908, p. 179-180 : « On se rend compte que c'est le lecteur qui crée l'utilité du livre. Le vrai rôle d'une bibliothèque apparaît alors de faire circuler les livres et non pas seulement de les conserver […]. Le mouvement démocratique renverse les anciennes conceptions et partout éclate un mouvement irrésistible en faveur des bibliothèques populaires ».

[231] Ernest Coyecque, « La bibliothèque publique moderne : son rôle social, son organisation », dans : Henri Lemaître (éd.), *La lecture publique : mémoires et voeux du Congrès international d'Alger*, Paris, Droz, 1931, p. 40.

> *"populaires" : nom fâcheux, d'ailleurs, qui suffit à faire naître et à propager une conception inexacte, celle d'une institution de classe. Ce que nous voulons, c'est, à l'exemple des Anglais, des Américains et des Belges, la "bibliothèque publique" destinée à tous, à tous nécessaire, et par tous utilisable*[232]*. »*

En vérité, la logique est simple, mais mérite d'être rappelée : qui accepterait de créer quelque chose de nouveau, s'il suffisait d'améliorer l'existant ? La seule manière de contourner l'obstacle consiste à démontrer que les fondements de l'existant sont viciés et n'ont rien à voir avec ceux sur lesquels on se propose de bâtir. C'est en vertu de cette logique que les successeurs de Morel et, plus largement le courant que l'on appelle moderniste, entreprennent de dénigrer le modèle de la lecture populaire pour mieux louer celui de la bibliothèque publique moderne, inspiré des bibliothèques étrangères. En dépréciant les initiatives passées et en les détachant radicalement du nouveau modèle, on est mieux à même de faire accepter sa vision des choses. Par ailleurs, rejeter la bibliothèque populaire au prétexte qu'elle n'utilise pas les techniques modernes et n'est pas dirigée par un bibliothécaire professionnel permet de fédérer des sensibilités extrêmement diverses dans la promotion de la lecture publique. En effet, qu'ils soient chartistes, bibliothécaires titulaires de diplômes professionnels ou anciens élèves de l'École américaine, tous les modernistes s'accordent sur le fait qu'une formation est nécessaire pour exercer en bibliothèque publique, à défaut de s'accorder sur le contenu de la formation.

L'« amnésie » dont semblent souffrir les modernistes vis-à-vis des initiatives positives prises par des bibliothèques populaires procède de la même démarche. Le système de la bibliothèque circulante, par exemple, avait déjà été expérimenté par quelques bibliothèques populaires, mais aucun militant de la lecture publique n'avait revendiqué cet héritage. Il fallut attendre que certains bibliothécaires aillent observer ce système à l'étranger — où il était plus répandu et plus élaboré — pour qu'il devienne digne d'intérêt. Là encore, il faut mettre en relation l'attitude de rejet de la bibliothèque populaire avec la construction identitaire de la profession qui s'opère au même moment[233] : puisque les bibliothécaires tentent de prouver que leur métier s'apprend et qu'ils sont de véritables techniciens, rien ne leur paraîtrait plus illogique que de prendre modèle sur des pratiques d'amateurs n'ayant reçu aucune formation. Au contraire, le modèle anglo-saxon mettait en avant des pratiques de professionnels, appliquées avec succès à grande échelle et défendues par les associations corporatives. Critiquer la bibliothèque populaire était donc une stratégie visant à rompre avec le passé et à mieux faire accepter les solutions proposées, parées des atours de la nouveauté et de la modernité.

---

[232] AN F17 17306. Dossier « Papiers Poindron ». Texte de présentation du CFBM par Anne Murray-Dike et Firmin Roz, 1925.

[233] Voir : chap. 4, 2. À la recherche du professionnel, p. 147 *sqq*.

3. Les conséquences de la Première Guerre mondiale

3.1. Bouleversements politiques, sociaux et économiques

Pendant la Première Guerre mondiale, les bibliothèques municipales connurent de nombreuses difficultés. Du fait de la mobilisation du personnel, presque exclusivement masculin, le service ne pouvait être assuré normalement. Lorsqu'ils n'étaient pas mobilisés, les agents pouvaient être réaffectés à d'autres services municipaux. Certaines bibliothèques durent ainsi fermer leurs portes, pour quelques semaines, quelques mois ou pour toute la durée de la guerre. Durant l'hiver 1917, c'est le manque de charbon qui empêcha de nombreuses bibliothèques d'accueillir le public pendant quelque temps. De plus, les bibliothèques du Nord et du Nord-Est de la France subirent les combats et plusieurs furent détruites ou pillées, comme le rappelle Martine Poulain dans son article sur « les bibliothèques durant la Grande Guerre[234] ». La destruction du bâtiment et des collections de la bibliothèque eut des conséquences sur le long terme, puisqu'elle priva certaines communes de ce service pendant plus d'une décennie : le versement tardif des dommages de guerre conjugué au manque de volonté de la municipalité repoussa la réouverture de certaines bibliothèques aux années 1930. À Charleville, la bibliothèque détruite dans le bombardement de l'hôtel de ville en 1915 ne fonctionna à nouveau qu'en 1934[235]. Quant à la bibliothèque de Noyon, elle n'était toujours pas reconstituée lorsque éclata la Seconde Guerre mondiale[236]. À l'inverse, une poignée de villes mit à profit cette opportunité de reconstruire un nouvel établissement selon des principes plus modernes, l'exemple le plus connu étant celui de la bibliothèque Carnegie à Reims. À son sujet, l'inspecteur Pol Neveux écrivit d'ailleurs : « nous assisterons à ce résultat heureux et paradoxal que le premier monument réédifié dans la cité détruite soit une bibliothèque[237] ».

Quand elles demeuraient ouvertes au public, les bibliothèques étaient bien souvent contraintes de réduire leurs horaires : on se limitait alors à une ou deux séances par semaine pour le prêt. Très peu d'acquisitions pouvaient être faites, les municipalités ayant d'autres priorités

[234] Martine Poulain, « Les bibliothèques durant la Grande Guerre », *BBF*, n°3, 2014.
[235] AN F17 17322. Dossier de la bibliothèque municipale de Charleville.
[236] AN F17 17985. Dossier de la bibliothèque municipale de Noyon.
[237] AN F17 17968. Compte rendu d'inspection de la bibliothèque municipale de Reims par Pol Neveux, 13 avril 1920.

budgétaires. De même, les bibliothèques populaires qui bénéficiaient des envois d'associations telles que la Société Franklin virent ces dons diminuer drastiquement, au profit des bibliothèques d'hôpitaux, de garnisons ou de camps de prisonniers[238]. Certaines communes embauchèrent des femmes pour assurer le service du prêt, en l'absence du bibliothécaire mobilisé. Ces emplois n'avaient bien souvent qu'un caractère temporaire (nominations « pour la durée de la guerre ») mais l'on peut supposer qu'ils contribuèrent au mouvement de féminisation de la profession qui se développa une dizaine d'années plus tard[239]. À Gap, l'inspecteur Camille Bloch prend d'ailleurs la défense de la bibliothécaire nommée « à titre temporaire et pour la durée de la guerre », avec un salaire amoindri, dont la compétence est avérée mais que la municipalité veut remplacer à la fin du conflit par un mutilé de guerre[240]. Plus simplement, les épouses ou les filles prennent parfois le relais de leur mari ou père bibliothécaire, mobilisé ou décédé, comme ce fut le cas à Château-Thierry et Saint-Malo, par exemple, où elles demeurèrent en poste après la guerre.

Décès et remplacements remodèlent donc le visage des bibliothécaires après 1918 : rares sont les bibliothécaires du début des années 1910 que l'on retrouve encore à leur poste dix ans plus tard.

Malgré ces difficultés, le besoin de bibliothèques était accru par l'afflux de réfugiés des territoires occupés, la présence des militaires — les officiers et les médecins sont les plus demandeurs — et l'inactivité des établissements scolaires, d'autant que la lecture s'imposait comme un des rares loisirs accessibles, comme en témoigne le maire de Dinan :

> *« Les renseignements fournis ci-contre par monsieur le bibliothécaire disent l'intérêt que le public attache à la bibliothèque et il n'est pas douteux que depuis le début des hostilités elle a permis à beaucoup de personnes de passer plus facilement des heures d'attente pénibles pour beaucoup et au moins anxieuses pour tous. Nous facilitons autant que possible les prêts de livres ce qui nous assure en même temps une fréquentation suivie de la salle de lecture rendue aussi hospitalière que possible et tenue par un homme aimable et complaisant[241]. »*

Cet argument de la consolation, de l'évasion trouvées dans la lecture revient à plusieurs reprises dans les rapports annuels des bibliothèques. Les blessés dans les hôpitaux réclament également de la lecture, que certaines bibliothèques s'efforcent de leur apporter.

---

[238] *Bulletin de la Société Franklin*, n°453, juil.1914-mars 1915, p. 33-34 : « Notre service d'achat de livres pour le compte des bibliothèques populaires a subi, cela va de soi, une très sensible diminution », et les envois sont désormais réservés aux soldats.

[239] Voir chap. 7 La place des femmes, p. 216 *sqq*.

[240] AN F17 17319. Compte rendu d'inspection de la bibliothèque municipale de Gap par Camille Bloch, 1915.

[241] AN F17 17336. Rapport annuel de la bibliothèque municipale de Dinan (exercice 1917).

Les contemporains perçurent tout à fait que « la guerre avait développé dans des proportions considérables le goût de la lecture[242] » et constatèrent la hausse de fréquentation des bibliothèques, au point que cela devint un poncif : « depuis qu'il a fait la guerre, le paysan a découvert le plaisir de la lecture », peut-on lire dans un article du *Temps* de 1922[243]. Néanmoins, ce constat doit être relativisé : s'il est vrai que la majorité des bibliothèques ouvertes pendant la guerre prêtèrent davantage d'ouvrages qu'auparavant, ce phénomène s'expliquait principalement par les apports de population. Une fois les réfugiés, militaires et blessés rentrés chez eux, la fréquentation et le prêt repartirent à la baisse dans de nombreux cas. D'ailleurs, certaines villes ponctionnées par la mobilisation et qui n'accueillaient pas d'étrangers observèrent une diminution de l'activité de leur bibliothèque. Celle d'Alençon, par exemple, prêta 7 494 volumes en 1913, mais seulement 2 701 en 1917 ; le mouvement repartit à la hausse dès 1919, sans pour autant atteindre le niveau d'avant-guerre[244]. À Paris, les bibliothèques municipales restèrent ouvertes et furent fréquentées par « plus de trois millions de lectrices et de lecteurs pendant la durée de la guerre », d'après Marcel Clavié[245], directeur de la bibliothèque municipale de Montmartre. L'administration en profita pour introduire certaines innovations :

> *« création des bibliothèques roulantes pour les blessés de la grande guerre en traitement dans les hôpitaux auxiliaires ; ouverture pendant un certain temps le dimanche, pour les soldats blessés permissionnaires ou autres, de passage à Paris ; modification des heures d'ouverture de la plupart des bibliothèques afin que ces heures fussent bien en concordance avec les heures de liberté des lectrices et des lecteurs ; création du libre accès aux rayons dans un certain nombre de bibliothèques ; innovation du prêt à domicile d'une grande partie des ouvrages de la section n°2 dite "sur place" ; confection et impression de catalogues pour un nombre important de municipales, d'après une science nouvelle constamment soumise à un éclectisme judicieux ; création et installation de quelques bibliothèques plus modernes et plus confortables ; ouverture de dix bibliothèques centrales d'arrondissement de 14h à 22h chaque samedi à cause de la semaine anglaise, et, enfin, introduction dans ces dix bibliothèques centrales de journaux pris dans les opinions les plus diverses, etc[246]. »*

La fréquentation des bibliothèques et la modernisation entreprise dans les bibliothèques municipales de Paris contribuèrent donc aux changements survenus au cours des années 1920 et 1930, dans le domaine de la lecture publique. Toutefois, si le contexte donna certainement une impulsion, il faut également souligner le rôle prépondérant d'Ernest Coyecque, nommé à la tête du service des bibliothèques de la préfecture de la Seine en juin 1913. On trouve dans le journal professionnel qu'il tint durant l'exercice de cette fonction (jusqu'en 1924) la chronologie précise de l'introduction de ces

[242] « La réorganisation des bibliothèques », *Le Temps*, 27 sept. 1919.
[243] « Cercles villageois », *Le Temps*, 16 août 1922.
[244] AN F17 17986. Rapport annuel de la bibliothèque municipale d'Alençon (exercice 1919).
[245] Marcel Clavié, « La réorganisation de la lecture publique », *Revue bleue*, 1er juil. 1922, p. 407.
[246] *Id*., p. 408.

innovations dans les bibliothèques parisiennes[247]. Cette source révèle que les changements les plus précoces furent sans doute davantage le fruit de son esprit de réforme que de l'affluence dans les bibliothèques.

En outre, la guerre marque un changement dans les mœurs et les habitudes qui se reflète dans les bibliothèques. D'une part, les valeurs morales sont bousculées et l'on voit dans les bibliothèques un moyen de régénérer les sociétés aussi bien que d'assurer la paix entre les peuples. C'est aussi l'un des outils envisagés pour reconquérir les populations d'Alsace-Lorraine à la cause et à la langue françaises. Dès 1915, la Société Franklin lance d'ailleurs un appel pour trouver de nouveaux membres car, « après la guerre, [elle aura] un sérieux et utile effort à faire pour fonder des bibliothèques en Alsace et dans les départements qui ont été envahis[248] ». Dans le même esprit, l'inspecteur général Alexandre Vidier est envoyé en Alsace en 1920 et 1921 pour y évaluer la situation des bibliothèques. Dans son rapport, il dresse la liste des établissements à encourager par des envois de livres et précise qu'il a rendu visite à des maires pour les inciter à créer une bibliothèque de prêt dans leur commune[249]. La dimension politique de la bibliothèque est donc toujours vivace dans les esprits.

D'autre part, le conflit signe l'avènement de la « technique », terme qui parcourt les discours des modernistes comme une nécessité vitale pour la bibliothèque. Ernest Coyecque écrit ainsi : « l'une des leçons essentielles de la Grande Guerre n'aura-t-elle pas été d'affirmer et d'imposer la suprématie de la technicité ?[250] » Formation technique, réorganisation technique, direction technique (par opposition à administrative)... : pas une expression du discours moderniste qui ne comporte cet adjectif, devenu presque synonyme de « moderne »[251].

Le contexte politique et économique de la reconstruction est également prépondérant. En effet, la journée de huit heures est enfin accordée aux salariés, par la loi du 23 avril 1919. Or, cela suppose que les travailleurs disposeront d'un temps de loisir accru, ce qui inquiète une part de l'opinion. À droite comme à gauche, l'on craint que ces loisirs soient mal employés. Aussi la lecture est-elle vue comme une solution à ce problème puisqu'elle constitue un loisir « sain », qu'il faudrait

[247] BnF. NAF 14564. f°5 : « libre accès aux rayons » (28 septembre 1914), « prêt à domicile des revues » (5 octobre 1914), « nouvelle extension des heures » (26 novembre 1914)...

[248] *Bulletin de la Société Franklin*, n°453, juil.1914-mars 1915, p. 35.

[249] AN F17 17976. Rapport d'Alexandre Vidier sur les bibliothèques d'Alsace-Lorraine, mars 1920.

[250] Ernest Coyecque, « Introduction », [placée en tête de tous les catalogues de bibliothèques municipales de Paris publiés entre 1917 et 1922], par exemple dans Émile Tiget, *Ville de Paris. Bibliothèque municipale de prêt gratuit à domicile, boulevard Diderot, 40, 12e arrt. Catalogue*, 1918, p. II.

[251] Voir aussi : chap. 4, 2.2 Intellectuel ou technicien ?, p. 151 *sqq*.

donc encourager. Néanmoins, le secteur de l'édition a été désorganisé par la guerre (mobilisation d'une partie du personnel, difficultés d'approvisionnement en papier, inflation...) et le prix des livres a augmenté depuis 1917[252], tandis que le pouvoir d'achat des lecteurs ne retrouve son niveau de 1913 qu'en 1922[253]. La bibliothèque paraît alors tout indiquée, dans l'esprit des élites, pour encadrer les nouveaux loisirs[254]. Notons que cet argument socio-économique sera réutilisé dans les années 1930, pendant la crise[255]. Dans les faits, les bibliothèques ne s'ouvrent pas davantage aux ouvriers et employés, à quelques exceptions près : ainsi, à Châteaudun, « pour faciliter à la classe ouvrière, qui jouit de la semaine anglaise, la fréquentation de la bibliothèque, la séance publique du vendredi a été reportée au samedi[256] ».

3.2. L'action du CARD

À ces bouleversements s'ajoute l'apparition des bibliothèques américaines sur le sol français. En effet, à la fin du conflit, plusieurs associations philanthropiques américaines s'engagèrent dans l'effort de reconstruction. En matière de bibliothèques, certaines se contentèrent de donner de l'argent ou des livres : c'est ainsi que furent offerts au nom des écoliers américains de quoi reconstituer des bibliothèques scolaires à Saint-Mihiel, Sivry, Étain, Fresnes[257]... D'autres organisations choisirent d'agir plus directement. Parmi elles, le Comité américain pour les régions dévastées (CARD) entreprit, entre autres actions sociales, de fonder des bibliothèques dans l'Aisne, région particulièrement touchée par les combats : ce furent les premières expériences françaises de bibliothèques conçues selon le modèle américain[258].

Le CARD était une organisation américaine fondée en 1917 par Anne Morgan, fille du riche banquier et bibliophile John Pierpont Morgan, et par le médecin Anne Murray-Dike, que le général Pétain fit venir au château de Blérancourt pour organiser le secours des populations et surtout la

[252] Élisabeth Parinet, *Une histoire de l'édition à l'époque contemporaine (XIX^e^-XX^e^ siècles)*, Paris, Seuil, 2004, p. 264-265.

[253] *Id*., p. 318.

[254] Voir, par exemple, « Heures de loisir », *Le Temps*, 23 avril 1919 : « n'est-il pas étonnant que [...] personne ne se soit soucié de savoir où et comment le travailleur passerait ses heures de repos supplémentaires ? […] Où sont, à Paris, les bibliothèques des quartiers populaires des grandes cités anglaises, largement dotées, largement ouvertes, dont l'enseigne flamboyante fait concurrence au public bar ? Où est la multiplication des universités populaires ? »

[255] Le prix des livres est multiplié par 5,6 entre 1911 et 1938. Voir : Élisabeth Parinet, *op. cit.*, p. 319.

[256] AN F17 17 342. Rapport annuel de la bibliothèque municipale de Châteaudun (exercice 1919).

[257] William MacDonald, *Reconstruction in France*, Londres, Macmillan, 1922, p. 284.

[258] Quelques autres bibliothèques américaines fonctionnèrent pendant la guerre, mais contrairement aux réalisations du CARD, il n'en resta qu'un fonds de livres au départ des américains, et non un système d'organisation de la lecture. Ce fut par exemple le cas à Beaune, qui hérita du fonds de livres de l'ancien hôpital américain de la ville (AN F17 17334. Compte rendu d'inspection de la bibliothèque municipale de Beaune par Charles Schmidt, 22 avril 1929 : « Ces 3000 volumes bien reliés donnent une idée de ce que peut être une bibliothèque en pays anglo-saxon... »).

reconstruction de la région de Soissons. Alors qu'une offensive allemande avait forcé une partie de la population de l'Aisne à se réfugier plus au sud, on avait créé pour la colonie d'enfants du château de Boulay-Thierry (Eure-et-Loir) une petite bibliothèque, grâce au don d'une collection de livres pour enfants de la bibliothèque de New-York, reçue au début de l'automne 1918[259]. De retour dans l'Aisne, le CARD organisa ses activités et se concentra sur les cantons d'Anizy-le-Château, de Coucy-le-Château, de Vic-sur-Aisne et de Soissons, où il installa des dispensaires, cliniques, jardins d'enfants, écoles ménagères, foyers... mais aussi des bibliothèques, « dans l'idée de restructurer la solidité du tissu social, de renforcer la santé mentale et culturelle, de rétablir un équilibre moral chez les populations[260] ». Le travail du CARD se distingua notamment par son souhait de pérenniser ses installations et par le succès rencontré auprès de la population, comme le remarqua dès 1922 l'historien américain William MacDonald[261].

La responsable des bibliothèques était Jessie Carson, bibliothécaire de la section enfantine de la *Public Library* de New-York. Le CARD créa d'abord des salles de lecture pour enfants à Vic-sur-Aisne et Blérancourt, puis l'on envoya des livres pour adultes et enfants dans des écoles locales. Suivit l'installation de bibliothèques permanentes au chef-lieu de chacun des cantons, la plus importante se trouvant à Soissons. À partir de 1920, on mit aussi en place des bibliothèques circulantes qui devaient assurer la desserte des petits villages de la région, où l'on confiait en général les livres à l'instituteur. De 1921 à 1924, ce système bénéficia à 75 villages, prêtant 260 323 livres à 7 359 abonnés[262]. Les bibliothèques étaient dirigées par cinq bibliothécaires américaines, secondées par huit jeunes Françaises formées sur place. On connaît notamment l'expérience de Victorine Vérine, bibliothécaire de Soissons, venue d'Antibes rejoindre une cousine qui travaillait pour le CARD : elle fut engagée en 1921 et aussitôt affectée à la section des bibliothèques, apprenant le métier auprès des bibliothécaires américaines. Sa formation fut ensuite complétée à l'École de bibliothécaires de Paris, créée par le CARD[263]. La professionnalisation des bibliothécaires était en effet la clé de voûte du modèle américain, qui se caractérisait également par le libre accès aux rayons, l'attention portée au jeune public, le classement des livres par sujets

[259] Jessie Carson, « L'œuvre américaine pour la création de bibliothèques dans le Soissonnais », dans *Congrès international des bibliothécaires et des bibliophiles tenu à Paris du 3 au 9 avril 1923. Procès-verbaux et mémoires*, dir. Fernand Mazerolle et Charles Mortet, Paris, Jouve, 1925, p. 353.

[260] Évelyne Diebolt et Nicole Fouché, « 1917-1923 : les américaines en Soissonnais », *Revue française d'études américaines*, n°59, fév. 1994, p. 54.

[261] William MacDonald, *op.cit.*, p. 285 : « The work of this society is particularly instructive not only because of the energy with which the society has been administered and the wide support which it has receive in the US and in France, but also because of the success with which it has applied in a comparatively small area some of the American methods of social settlement work with which rural France was previously not familiar. »

[262] Chiffres tirés de : Victorine Vérine, « La bibliothèque circulante de l'Aisne », *Revue du livre,* n°1, nov. 1933, p. 24.

[263] Voir chap. 5, 2. L'École de bibliothécaires : une innovation au service de la lecture publique, p. 183 *sqq*.

(classification décimale de Dewey), la simplification du prêt, les catalogues alphabétiques et thématiques sur fiches... Pour répandre ces innovations, le CARD décida de les faire connaître aux Parisiens en créant une bibliothèque moderne qui pût servir de vitrine. La municipalité mit à disposition un terrain à Belleville, rue Fessart, sur lequel le CARD fit bâtir et aménager cette nouvelle bibliothèque qui, dès son ouverture en 1923, attira un public nombreux et devint la bibliothèque la plus fréquentée de la capitale (elle prêtait plus de 100 000 livres par an, en 1930[264]). D'abord financée par le CARD, elle fut cédée à la ville l'année suivante.

À l'été 1924, comme prévu, le Comité cessa ses activités et remit le château de Blérancourt à la commune. Pour assurer la pérennité de son œuvre, les bibliothèques avaient été municipalisées et les bibliothèques circulantes devaient fonctionner grâce aux participations des différentes communes. En outre, Jessie Carson avait fondé, en 1922, le Comité français pour la bibliothèque moderne (CFBM) dont la présidence d'honneur fut confiée à l'académicien angliciste André Chevrillon et la présidence effective à Firmin Roz, directeur général adjoint de l'Office national des universités et écoles françaises. Le conseil d'administration comprenait notamment Eugène Morel, Richard Cantinelli, conservateur de la bibliothèque municipale de Lyon puis de la bibliothèque Sainte-Geneviève, Ernest Coyecque, inspecteur des bibliothèques de la ville de Paris, Gabriel Henriot, directeur de la bibliothèque Forney, Henri Lemaître, rédacteur en chef de la *Revue des bibliothèques*, Pol Neveux, inspecteur général des bibliothèques et Pierre-René Roland-Marcel, administrateur de la Bibliothèque nationale, c'est-à-dire des bibliothécaires qui avaient pris position en faveur du modèle américain. Le but initial du Comité était de surveiller le fonctionnement des bibliothèques créées par le CARD mais surtout « de provoquer et de faciliter une organisation de la lecture publique en France, moins rudimentaire, plus rationnelle, plus moderne, mieux adaptée aux besoins de la collectivité contemporaine[265]». Dès 1924, le CARD proposa de fondre le CFBM dans l'ABF mais cela ne fut jamais réalisé[266], sans que l'on ne sache vraiment pourquoi. L'action du CFBM fut restreinte ; encore réussit-il à faire prolonger la durée de vie de l'École de bibliothécaires, créée à l'initiative du CARD, en faisant appel au soutien de l'American Library Association (ALA)[267].

[264] Paul Gsell, « La lecture publique dans les bibliothèques de la ville de Paris », *Revue des bibliothèques*, n°1-6, 1930, p. 32.
[265] AN F17 17306. Dossier « Papiers Poindron ». Texte de présentation du CFBM par Anne Murray-Dike et Firmin Roz, 1925.
[266] « Comité du 14 janvier 1924 », *ABF Bulletin*, n°1-3, janv.-juin 1924, p. 7. « Comité du 28 janvier 1924 », *id*., p. 10.
[267] Bib. Forney. Arch. Henriot. Carton « École municipale de bibliothécaires 1929-1935 (suite) ». Lettre de Firmin Roz à l'ALA, 28 avril 1925.

Néanmoins, le système des bibliothèques circulantes déclina rapidement, faute de crédits suffisants. De même, l'École de bibliothécaires ferma ses portes en 1929. Le rôle du CFBM se réduisait donc à la promotion du modèle américain. Une réunion du comité de l'ABF, où l'on discuta la fusion du CFBM dans l'ABF sous la forme d'une commission, atteste de l'existence de l'association en 1930[268], mais nous perdons ensuite sa trace. Il est probable qu'une fois les membres américaines reparties, les membres français, tous adhérents de l'ABF, aient dissout le groupe et cherché d'autres moyens de développer la lecture publique.

Au regard de ces différentes expériences, la Première Guerre mondiale peut donc être considérée comme le déclencheur d'un mouvement de réforme, lent mais certain, dans les bibliothèques publiques.

4. Les modèles étrangers

La référence à Morel n'est pas la seule qui distingue les modernistes. Il en existe une autre, plus importante, plus problématique aussi, que l'on retrouve tout au long de l'histoire de la lecture publique en France : la référence au modèle étranger corrélée au motif bien connu du « retard français »[269]. Un chapitre de l'*Histoire des bibliothèques françaises* est d'ailleurs consacré à ce thème[270], mentionné dès l'introduction comme la caractéristique principale de l'histoire des bibliothèques dans l'entre-deux-guerres. Il est difficile de dater l'apparition de cette référence au modèle étranger, d'autant que celle-ci peut prendre plusieurs formes. Louer la situation dans d'autres pays pour provoquer un sursaut national est une chose, mais encore faut-il que l'étranger soit lui-même porteur de valeurs acceptables. États-Unis, Angleterre, Belgique, Allemagne, URSS... : autant de pays dont certains bibliothécaires ont pu se réclamer, autant de modèles politiques et culturels différents. Au-delà de la diversité des références, il est intéressant de s'interroger sur la manière dont les Français prennent connaissance de ces expériences, sur l'internationalisation de la réflexion sur les bibliothèques, mais aussi sur la réalité de ces « réussites » étrangères.

---

[268] « Comité du 10 mars 1930 », *ABF Chronique*, 1930, p. 76.

[269] Voir : Anne-Marie Bertrand, « L'éternel retard », *Regards sur un demi-siècle : cinquantenaire du* Bulletin des bibliothèques de France [numéro hors série], *BBF*, 2006, p. 119-134.

[270] Laure Léveillé, « Fascinations étrangères et naissance de la lecture publique » dans *Histoire des bibliothèques françaises*, t. 4, *op. cit.*, p. 201-238.

4.1. Nature des références

Souvent, l'histoire de la lecture publique fait de la parution de l'ouvrage de Morel, *Bibliothèques*, en 1908, le point de départ de la confrontation aux modèles étrangers. D'après Noë Richter, il faudrait plutôt la dater de 1870 lorsque le bibliothécaire parisien Guillaume Depping publie deux articles de « littérature professionnelle » faisant référence au modèle anglo-saxon[271]. Plus étonnant encore : certaines bibliothèques populaires, que Morel dénigre tant, se réclament du modèle américain. C'est évidemment le cas de la Société Franklin qui se baptise en référence à Benjamin Franklin, fondateur de bibliothèques publiques, et publie en 1878 une étude sur la bibliothèque publique de Boston[272]. Parmi les prédécesseurs de Morel, Jean-Pierre Seguin évoque aussi le *Manuel général de l'Instruction publique* (1898) d'Abel Chevalley qui faisait déjà la part belle aux bibliothèques anglaises, organisées pour le confort du lecteur[273]. Toutefois, aucune référence à ces textes n'ayant été trouvée dans nos sources, nous pouvons douter de l'écho qu'ils rencontrèrent, contrairement aux ouvrages de Morel. L'idée que ce dernier sut sans doute le mieux implanter dans les esprits fut la notion du « retard français » par rapport aux autres nations. Elle se répandit rapidement et la presse ne manquait jamais de la rappeler, lorsqu'elle évoquait les bibliothèques.

La France était en retard, certes, mais par rapport à qui ? Les référents n'étaient pas toujours les mêmes, selon les auteurs. L'Angleterre et les États-Unis étaient évidemment les plus cités en modèle : pays sortis vainqueurs de la guerre, ils contribuèrent à la reconstruction et étaient connus pour leur avance technologique sur la France. En somme, pour beaucoup, les bibliothèques n'étaient qu'un domaine de plus dans lequel les Anglo-saxons surpassaient les Français. Mais d'autres nations venaient également renforcer l'idée que les bibliothèques françaises comptaient parmi les plus médiocres d'Europe. On citait notamment la Belgique dont la loi Destrée, adoptée en 1921, rendait obligatoire la création de bibliothèques municipales dans les communes d'une certaine taille. Parmi les exemples européens figuraient aussi l'Italie, l'Espagne républicaine, le Danemark, la Tchécoslovaquie. Enfin, il faut faire une place particulière aux bibliothèques d'URSS qui n'apparaissaient que dans la presse professionnelle et la presse d'extrême-gauche, la première précisant que l'organisation soviétique de la lecture publique était au service d'un encadrement

[271] Noë Richter, *La conversion du mauvais lecteur & la naissance de la lecture publique*, Marigné, Éd. de la Queue du chat, 1992, p. 35.
[272] Jean Hassenforder, « Histoire d'une tentative... », *op. cit.*, p. 29 et 32-33.
[273] Jean-Pierre Seguin, *op. cit*., p. 69-71.

doctrinal de la population, tandis que *l'Humanité* louait à plusieurs reprises le réseau de bibliothèques fixes ou circulantes et les « isbas-bibliothèques » de la campagne[274]...

Si l'on observe en détail les éléments les plus admirés dans ces différents systèmes, le premier avantage des bibliothèques de tous ces pays est évidemment de disposer de budgets supérieurs à ceux des bibliothèques publiques françaises[275]. Au Danemark et en Belgique, on admire le système centralisé et régi par une loi (respectivement votée en 1920 et 1921). Dans l'organisation danoise, c'est aussi l'existence d'une direction des bibliothèques et d'une école de bibliothécaires qui retient l'attention car elle confère une grande unité au réseau des bibliothèques[276]. De son côté, la Belgique est citée en modèle car sa loi Destrée impose aux communes de subventionner leur bibliothèque (et d'en créer une si elles n'en ont pas) ; l'État participe également à leur financement en prenant en charge une partie des salaires des bibliothécaires (obligatoirement diplômés) et en distribuant des livres[277]. Dans les autres pays, qui relèvent plutôt d'un modèle fédéral, il n'y a pas d'administration centrale mais les réseaux de bibliothèques sont structurés, souvent à une échelle communale ou régionale. On évoque souvent les *branches* des quartiers urbains anglais, mais l'organisation en réseau est présente dans tous les autres pays cités, c'est-à-dire qu'il y existe une ou des bibliothèques centrales pouvant prêter des livres aux petites bibliothèques qui les entourent. La principale originalité de l'Angleterre et des États-Unis, suivis sur ce point par l'Allemagne et la Belgique, est d'avoir ouvert — au moins en théorie — leurs bibliothèques à toute la population, sans les destiner particulièrement au public ouvrier[278] : c'est d'ailleurs l'une des grandes idées reprises par les modernistes. Le modèle anglo-saxon est également réputé pour ses bibliothèques circulantes (bibliobus ou dépôt de caisses de livres). Si les modes de financement et d'administration des bibliothèques américaines paraissent trop éloignés du fonctionnement français, le principe de la taxe municipale dévolue à la bibliothèque, qui prévaut en Angleterre depuis le Public Libraries Act de 1850, est en revanche plus attirant. C'est d'ailleurs ce que le bibliothécaire d'Albi préconise en 1919 dans son projet de bibliothèque circulante, en se référant précisément au modèle britannique[279]. Enfin, l'URSS est louée pour la rapidité avec laquelle elle a pu couvrir son territoire de

[274] Voir par exemple : André Morizet, « Notre enquête au pays des Soviets. L'Instruction publique en Russie » (1er nov. 1921) ou « Les efforts pour la culture dans les syndicats » (25 nov. 1924). Dans « Une interview de Fimmen sur son voyage en Russie » (10 nov. 1924), on peut lire : « Il y a une véritable faim de connaître. Les bibliothèques publiques sont pleines d'ouvriers ».

[275] Henri Lemaître, « L'organisation des bibliothèques à l'étranger », dans « Rapports faits à la Commission ministérielle de la lecture publique », *op. cit*., p. 35-36.

[276] Valdemar Hansen, « Les bibliothèques du Danemark », *Revue des bibliothèques*, 1931, p.5-6.

[277] *Bibliothèques populaires et loisirs ouvriers*, *op. cit*., p. 124.

[278] *Id*., p. 17.

[279] AN F17 17415. Rapport du conservateur au maire d'Albi, 30 déc. 1919.

bibliothèques et pour ses taux élevés de fréquentation : même les bibliothécaires hostiles au Parti communiste admettent que l'organisation des bibliothèques soviétiques est efficiente[280].

4.2. Moyens de connaître les bibliothèques étrangères

Parfois, les auteurs de livres et d'articles décrivant le modèle anglo-saxon ont découvert de leurs propres yeux son fonctionnement. Morel affirme ainsi que c'est de son séjour en Angleterre en 1895 que naquit son intérêt pour les bibliothèques publiques anglo-saxonnes (il ne se rend toutefois aux États-Unis qu'en 1926[281]). L'expérience américaine marqua également Charles-Victor Langlois et Charles Sustrac[282] (qui accomplit ce voyage en tant que président de l'ABF), de même que Roland-Marcel qui relata à foison ses observations. Les voyages eurent aussi une importance considérable dans l'élaboration des convictions d'Henri Lemaître qui, en qualité d'observateur des bibliothèques, se rendit aux États-Unis en 1910, en Italie en 1920, en Belgique en 1921[283]...

Toutefois, ce n'est évidemment pas le seul moyen d'être informé sur les pratiques étrangères. En effet, dès 1906, Maurice Pellisson, directeur du Musée pédagogique, publie *Les bibliothèques populaires à l'étranger et en France* dans lequel il fait une large place aux bibliothèques américaines et anglaises qu'il juge si supérieures à celles de France qu'« il paraît bien difficile que nous puissions, de longtemps, regagner le terrain perdu[284] ». Lire les ouvrages des bibliothécaires français sur les expériences étrangères est donc une forme de confrontation, de même qu'assister aux conférences des militants de la lecture publique. Ceux-ci s'efforcent de rassembler un matériel documentaire adéquat pour servir leur démonstration. En 1911 déjà, Eugène Morel mettait à disposition de ceux qui le souhaitaient « les verres des projections et la petite collection de documents » qui illustraient sa conférence sur la « librairie publique » en Angleterre et aux États-Unis[285]. Dans le même esprit, Henri Lemaître avait fait faire une maquette de bibliobus pour concrétiser ce concept aux yeux du public, mais d'abord de ses collègues.

La lecture des livres et articles étrangers renseigne encore davantage. C'est sans doute Lemaître qui détenait la palme dans ce domaine puisqu'il se chargeait systématiquement de la recension des ouvrages étrangers sur la lecture publique dans la *Revue des bibliothèques*. Afin d'être

[280] Gabriel Henriot, *Des livres pour tous*, *op. cit.*, p. 6.
[281] Noë Richter, *La conversion du mauvais lecteur...*, *op. cit.,* p. 35.
[282] *Ibid*.
[283] André Martin, « Henri Lemaître [nécrologie] », *Bibliothèque de l'École des chartes*, n°107-1, 1948, p. 170.
[284] Maurice Pellisson, *Les bibliothèques populaires à l'étranger et en France*, Paris, Impr. nationale, 1906, p. 197.
[285] Eugène Morel, « La librairie publique en Angleterre et aux États-Unis » dans *Bibliothèques, livres et librairies...*, *op. cit.,* 1912, p. 198.

encore plus au contact de la réflexion internationale dans le domaine des bibliothèques, en dehors des congrès, il occupait les fonctions d'*advisory editor* au *Library Quarterly*, périodique publié par l'université de Chicago et consacré à la recherche en bibliothéconomie, aux côtés d'autres grands noms de la bibliothéconomie mondiale (Bishop, Collijn, Esdaile, Milam...). Or, le *Library Quarterly* était largement ouvert aux questions de lecture publique, continuant ainsi d'entretenir aux yeux des modernistes la supériorité des expériences anglo-saxonnes.

Au-delà de l'écrit, tous ceux qui ont de près ou de loin été sensibilisés à la question peuvent ensuite en discuter avec des collègues. Sans avoir produit lui-même de textes en faveur des modèles étrangers, Pol Neveux déclare ainsi, au détour d'un rapport de 1920, qu'« on connaît [ses] idées sur les populaires allemandes et anglaises, si bien aménagées, si florissantes[286] » ; il sous-entend donc qu'il s'est déjà exprimé à ce propos. De fait, dans un autre compte rendu d'inspection, il mentionne que l'adjoint au maire de Marseille chargé de la bibliothèque l'a « longuement interrogé sur le fonctionnement des grandes populaires allemandes et anglaises [287] ». Et c'est sans doute aussi par son intermédiaire que son ami Prosper Masson, bibliothécaire d'Albi[288], eut connaissance de ces expériences et des ouvrages de Morel, dont il s'inspira pour son projet de réorganisation de la bibliothèque. Pol Neveux ne peut être considéré comme un moderniste, mais il incarne justement la position du bibliothécaire informé, dont le jugement professionnel évolue au gré des rencontres, des découvertes et de l'air du temps. Les échanges oraux et, plus largement, les effets de réseaux ne doivent donc pas être sous-estimés, comme nous le verrons par la suite.

Enfin, la confrontation entre les bibliothécaires français et le modèle américain s'impose après la Première Guerre mondiale, lorsque le CARD installe ses bibliothèques dans l'Aisne et à Paris. La rencontre de Morel et Coyecque avec Jessie Carson a sans doute lieu au moment de l'inauguration de la nouvelle bibliothèque de Soissons, à laquelle ils ont été conviés. Ils contribuent pleinement aux initiatives qui suivent ces premières fondations (installation à Paris, création de l'École de bibliothécaires, création du CFBM...), de même que Gabriel Henriot qui rencontre les Américaines par leur intermédiaire. Ils sont rapidement rejoints par les élèves formés rue de l'Élysée, tout à fait conscients du rôle qu'ils ont à jouer dans la promotion du nouveau modèle[289].

---

[286] AN F17 17345. Compte rendu d'inspection de la bibliothèque municipale de Toulouse par Pol Neveux, juin 1920.

[287] AN F17 17326. Compte rendu d'inspection de la bibliothèque municipale de Marseille par Pol Neveux, 15 mai 1920.

[288] Ancien professeur, Prosper Masson n'avait reçu aucune formation professionnelle. Ses idées précoces en matière de lecture publique (le projet date de 1919) sont donc d'autant plus étonnantes qu'il n'appartenait à aucun réseau impliqué dans ces questions. Il est donc probable de supposer que Neveux, avec qui il avait noué des liens d'amitié, ait pu le familiariser avec cette cause. Voir aussi : *Prosper Masson (1867-1947), bibliothécaire, Albi, 1901-1935 : hommage de la Société des amis des bibliothèques d'Albi*, Albi, [1947].

[289] Voir chap. 5, 2. L'École de bibliothécaires..., p. 183 *sqq* ; et chap. 6, 1. Les réseaux de formation, p. 196 *sqq*.

4.3. Internationalisation de la réflexion

Si la question du modèle étranger et du retard français se pose avec plus d'acuité après la Première Guerre mondiale, c'est aussi que, de plus en plus, les nations sont amenées à se comparer les unes aux autres et à coopérer. En effet, dans le domaine des bibliothèques comme ailleurs, on assiste à un mouvement d'internationalisation de la réflexion, propre à assurer l'harmonie entre les peuples. Sans rappeler ici l'histoire de la SDN, nous nous contenterons de souligner que les fondements éthiques et psychologiques qui présidèrent à sa création sont proches de ceux qui sous-tendent le nouveau modèle de la bibliothèque publique développé au début du XX^{e} siècle. Comme nous l'avons exposé précédemment, Morel s'inspire largement des conceptions de Paul Otlet et Henri Lafontaine, fondateurs de l'Institut international de bibliographie. Or, ces deux hommes sont profondément pacifistes et mondialistes[290] ; Henri Lafontaine reçoit d'ailleurs le prix Nobel de la paix en 1913. Si l'association entre la paix et la diffusion de la connaissance par les bibliothèques n'est donc pas nouvelle, elle se maintient tout au long de l'entre-deux-guerres. Ainsi, dès 1915, Marcel Clavié, directeur de la bibliothèque de Montmartre, écrit que le développement et la modernisation des bibliothèques se justifient par « un idéal de paix et de justice sociale, un idéal où par le développement constant de l'éducation et de l'instruction la société sortira nouvelle, régénérée et meilleure[291] ». Mais on retrouve encore cette idée chez Paul Gsell, inspecteur des bibliothèques de la ville de Paris, quinze ans plus tard, lorsqu'il dépose au Congrès de Rome « une motion demandant que toutes les bibliothèques populaires de tous les pays fissent la part la plus large aux livres écrits en faveur de la paix et de l'harmonie entre les nations[292] ». Le raisonnement est assez simple : selon ces hommes, la paix dans le monde est liée au progrès moral et intellectuel des populations, qui s'obtient par l'éducation des adultes donc par un système de lecture publique, comme le rappelle le Congrès de la lecture publique de 1931 dans ses remerciements à la Fédération internationale des associations de bibliothécaires (FIAB) :

> *« Le Congrès international d'Alger […] estime que la diffusion de l'enseignement par la lecture publique est un des meilleurs moyens pour aider à la compréhension des peuples entre eux et exprime le vœu que toutes les nations créent ou développent chez elles une institution si utile au progrès de l'humanité comme à la paix du monde[293]. »*

[290] Toutefois, il faut noter que ce n'était pas le cas d'Eugène Morel, ce qui l'éloigna de son ami Romain Rolland dont il ne partageait pas les idées pacifistes. Voir : Jean-Pierre Seguin, *op. cit.*, p. 208.

[291] Marcel Clavié, *La vie nouvelle des bibliothèques municipales de la ville de Paris*, Paris, F. Alcan, 1916, p. 37.

[292] Paul Gsell, « La lecture publique dans les bibliothèques municipales de la ville de Paris », *Revue des bibliothèques*, n°1-6, 1930, p. 38.

[293] *La lecture publique : mémoires et vœux du Congrès international d'Alger*, éd. Henri Lemaître, Paris, Droz, 1931, p. 493.

Or, cette conception de la lecture publique s'inscrit dans un mouvement plus large présentant la culture comme un facteur de paix. La collaboration intellectuelle entre les différents pays est d'ailleurs organisée au sein de la SDN grâce à la Commission internationale de coopération intellectuelle, créée en 1922 sur une suggestion du ministère français de l'Instruction publique. La France cherche de nouveau à affirmer sa prédominance dans ce domaine en proposant, deux ans plus tard, d'établir un Institut international de coopération intellectuelle (IICI) à Paris : « dans le milieu des décideurs, l'initiative française marque la victoire de ceux qui pensent que la culture est un instrument à part entière de la diplomatie[294] », selon les propos de Jean-Jacques Renoliet. Cette instance a d'abord pour mission d'organiser une réflexion internationale sur les grands thèmes de la vie intellectuelle, avec le constant souci de servir la paix. De manière logique, l'une de ses premières préoccupations est donc l'enseignement et, plus largement, la diffusion des idéaux pacifiques par l'école et les médias. En 1927, il crée un comité d'experts bibliothécaires, réuni annuellement, pour traiter la question de la coordination des bibliothèques et de la bibliographie. Plusieurs travaux résultent de cette action, sur des questions techniques (*Code international d'abréviations de titres de périodiques*, *Index Bibliographicus*...) ou éthiques. Dans le domaine de la lecture publique, ce sont les deux enquêtes réalisées à la demande du Bureau international du travail (BIT) qui doivent retenir notre attention : *Bibliothèques populaires et loisirs ouvriers* (1933) et *Mission sociale et intellectuelle des bibliothèques populaires* (1937)[295]. Elles trouvent leur origine à la conférence internationale du travail de 1930 lors de laquelle Léon Jouhaux, secrétaire général de la CGT, demande au BIT « d'étudier les moyens de rendre pleinement accessible aux travailleurs le domaine total des sciences, des lettres et des arts[296] ». Le BIT s'adresse alors à l'IICI pour effectuer cette étude qui est décomposée en deux volets. La première s'intéresse aux différents types de bibliothèques ouvertes à tous et à leur fonctionnement général ; la seconde est plus proche du manuel, donnant des informations à la fois sur l'intérêt de la lecture et de la bibliothèque pour l'individu et sur des questions plus techniques comme les principes de construction ou le choix des livres. Pour réaliser ces enquêtes, l'IICI a d'abord collecté des informations auprès des commissions nationales de coopération internationale, puis auprès des personnes compétentes que lui ont

[294] Jean-Jacques Renoliet, *L'UNESCO oubliée : la Société des Nations et la coopération intellectuelle (1919-1946)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999, p. 52.

[295] Il faut y ajouter l'enquête réalisée par Gabriel Henriot : *Rôle et formation du bibliothécaire : étude comparative sur la formation professionnelle du bibliothécaire*, Paris, IICI, 1935. Notons également que deux autres enquêtes concernant la lecture publique furent projetées, sans toutefois aboutir : l'une concernait « la construction et l'aménagement de bibliothèques intermédiaires », l'autre « la collaboration des bibliothèques populaires à la survivance des arts populaires ». Voir BnF Arch. Julien Cain. « J. Cain, Lecture publique, 1939-1949 ». IICI, « Points sur lesquels pourrait porter un futur travail de l'Institut dans le domaine des bibliothèques », [1935 ou 1936].

[296] *Bibliothèques populaires et loisirs ouvriers*, Paris, IICI, 1933, p. 9.

indiquées ces commissions. Il recueille également des renseignements auprès d'organisations internationales (syndicats, unions chrétiennes, fédérations des associations d'instituteurs, fédérations des associations de bibliothécaires, associations pour l'éducation des adultes). Chaque étude se divise en deux parties : elle s'ouvre par une synthèse des rapports et se poursuit par des expériences nationales sur des points précis. Dans la première enquête, la synthèse est d'ailleurs réalisée par Henri Lemaître, ce qui témoigne de l'estime dont il jouissait à l'échelle internationale parmi les bibliothécaires.

À l'instar des autres champs de la coopération intellectuelle, les bibliothèques ne bénéficièrent pas directement de l'activité de l'IICI, dont les réalisations concrètes furent limitées. Toutefois, l'écho de ces enquêtes et surtout les comparaisons qu'elles permettaient entre les différents pays (comparaisons que l'on pouvait désormais juger légitimes, et non plus fondées sur le désir de faire réagir l'opinion et les pouvoirs publics) contribuèrent à développer le courant favorable à la lecture publique, sinon chez les bibliothécaires, du moins dans les organisations ouvrières, comme nous le montrerons ensuite.

Enfin, les bibliothécaires se réunirent au sein de la Fédération internationale des associations de bibliothèques (FIAB), à partir de 1926, qui organisait un congrès annuel. Ces rencontres permettaient de confronter les expériences, bien que la lecture publique ait eu du mal à y trouver sa place[297]. Le nombre de personnes présentes demeurait restreint, en raison des coûts du voyage, mais la lecture des actes offrait à tout bibliothécaire la possibilité de se tenir informé de l'actualité bibliothéconomique de chacun des pays représentés.

4.4. La supériorité du modèle anglo-saxon était-elle réelle ?

Reste à savoir si la supériorité du modèle étranger tant vanté est une réalité ou un point de comparaison idéalisé. On notera d'ailleurs que les pays ne sont parfois même pas mentionnés, et l'on se contente d'évoquer la situation « à l'étranger ». C'est le cas lorsque le discours vise à obtenir un changement rapide, sans présenter le modèle sur lequel il pourrait s'appuyer[298]. Comme l'ont montré Anne-Marie Chartier et Jean Hébrard dans *Discours sur la lecture*, il est donc indéniable que le

[297] Voir chap. 11, 3.1 Congrès de la FIAB et enquêtes de l'IICI, p. 397.

[298] Nous choisissons ici un discours tenu, non par un moderniste, mais par un homme politique, en l'occurrence la discussion d'une proposition de Camille Chautemps présentée devant le conseil général d'Indre-et-Loire : « M. Chautemps rappelle l'effort fait à l'étranger en faveur des bibliothèques populaires. Ce moyen d'enseignement technique n'a pas encore été vulgarisé en France. Mais on peut espérer que d'ici peu l'État allouera des subventions destinées à favoriser la création et le fonctionnement de ces bibliothèques. Le département d'Indre-et-Loire doit être l'un des premiers à utiliser ces subventions » (Conseil général d'Indre-et-Loire, *Rapports et délibérations*, 1929, p. 21).

recours à la référence étrangère — en général, anglo-saxonne — relève d'abord d'un schéma rhétorique établi :

> *« De fait, chaque étude trie toujours dans un ensemble de données, sans trop se soucier de situer les limites de validité de la comparaison (contexte, héritage historique, conjoncture particulière), puisque le but de l'opération est toujours de faire apparaître que ce qui se fait ailleurs doit rapidement se faire ici[299]. »*

Gardons-nous de croire pour autant que ces différents auteurs ne tenaient jamais compte du contexte, tout béats d'admiration qu'ils auraient été devant le modèle anglo-saxon. En effet, si Noë Richter est prompt à critiquer « l'anglo-saxomanie qui sévissait de façon endémique chez les modernistes[300] », il avoue lui-même cultiver une certaine méfiance à l'encontre des Américains[301]. Nous devons donc nuancer ses propos. En louant certains modèles, les auteurs avaient tout à fait conscience d'utiliser l'exemple étranger pour obtenir une réaction nationale en faveur de leurs thèses :

> *« en montrant ce qui se fait de bien à l'étranger, nous avons espéré susciter quelque émulation chez tous ceux qui ont souci d'élever le niveau de notre démocratie et qui veulent que le peuple ait une part de plus en plus large à la vie de l'esprit[302]. »*

> *« Nous cherchons ici des modèles, nous cherchons à secouer une torpeur et à opposer l'exemple des efforts vainqueurs à notre découragement spirituel et national. Nous n'avons donc pas à nous occuper des défauts de l'étranger[303]. »*

Au regard de cette tactique, nous pourrions donc facilement en conclure que les modèles évoqués sont largement idéalisés et qu'ils ne présagent en rien d'une situation nettement supérieure à la France. D'ailleurs, Morel précise qu'il ne faut pas chercher « dans les admirables bibliothèques allemandes des modèles féconds, des sources de renaissance » car « elles ne sont pas assez différentes des nôtres »[304]. L'exemple utile, propre à enclencher la réforme, devrait donc être le plus éloigné possible de la situation française. En outre, les modernistes ont conscience qu'un système étranger, quel qu'il soit, n'est pas directement transposable en France et qu'il est nécessaire de l'adapter aux conditions locales. Roland-Marcel, dans un article où il décrit le système américain et prône la réforme des bibliothèques françaises, écrit ainsi :

> *« Il ne s'agit certes pas de copier le système américain, car le milieu et les buts ne sont pas les mêmes. Mais il serait profitable et opportun de transposer en France la méthode de coordination américaine [...]. Sur le plan*

---

[299] Anne-Marie Chartier et Jean Hébrard, *Discours sur la lecture (1880-2000)*, Paris, Fayard et BPI-Centre Pompidou, 2000, p. 99 (note 1).

[300] Noë Richter, *La lecture et ses institutions (1919-1989)*, Bassac, Plein chant, 1989, p. 7.

[301] Noë Richter a tenu ses propos lors de notre rencontre en 2010.

[302] Maurice Pellisson, *op. cit*, p. 197.

[303] Eugène Morel, *Bibliothèques...*, *op. cit.*, t. I, p. 22.

[304] *Id*., t. II, p. 83.

> *des hautes études, sur celui de la documentation pratique ou sur le terrain du véritable enseignement post-scolaire, l'entreprise se limiterait d'ailleurs à des mesures de détail*[305]*. »*

Rappeler la nécessité de l'adaptation a deux buts : cela permet d'une part de montrer la lucidité de l'auteur (il ne loue pas un modèle sans exercer son esprit critique et sans tenir compte du contexte dans lequel il s'inscrit) et, d'autre part, cela incite à minimiser les réformes souhaitées. En expliquant qu'il ne s'agira pas d'un système entier à bouleverser mais de simples « mesures de détail », l'auteur rassure l'opinion sur le coût de l'entreprise.

Malgré cela, la rhétorique du modèle étranger n'est pas du goût de tous et certains bibliothécaires demeurent sceptiques quant au retard français. Jeanne Abraham, bibliothécaire de Bayeux, se sent ainsi visée par les critiques de Marguerite Gruny, bibliothécaire de l'Heure joyeuse de Paris, qui affirme dans les colonnes du *Mercure de France* que « les centres de lecture de la majorité des petites villes provinciales ne sont guère que de tristes collections de livres ». Elle lui répond en ces termes :

> *« Certes, nous savons que rien n'est tenté dans les campagnes pour propager le goût de la lecture et que quelques petites bibliothèques sont encore au point mort, mais toutes ont leurs richesses particulières, faciles à mettre en valeur, et le personnel est animé d'un esprit nouveau ; ne serait-il pas préférable de l'encourager, plutôt que d'écrire, sans preuves à l'appui, que la France est en retard sur tous les pays du monde pour l'organisation de la lecture publique ?*[306] *»*

Outre l'agacement que pouvait engendrer le motif du retard français, il semble que la supériorité des bibliothèques étrangères n'allait pas de soi pour tous les bibliothécaires.

Pour avoir un aperçu correct de la réalité, nous avons approfondi l'étude des deux pays les plus valorisés dans les discours comparatistes de l'époque, à savoir les États-Unis et le Royaume-Uni. L'historiographie du fameux modèle anglo-saxon, très développée dans les deux pays sur la question des bibliothèques publiques, nuance quelque peu le tableau brossé par les descriptions de l'époque. Dans son ouvrage désormais classique, *Apostles of culture*, Dee Garrison montre ainsi que l'origine bourgeoise et conservatrice des bibliothèques publiques a longtemps été négligée, au profit de l'implication surestimée du milieu ouvrier dans l'institution. Or, ces bibliothèques étaient contrôlées par des *boards of trustees* composés de *WASP*, fréquentées plutôt par les classes moyennes et dirigées par des bibliothécaires eux-mêmes issus des classes moyennes et aisées[307]. Elle souligne les tensions qui pouvaient exister entre leurs valeurs, leurs convictions sociales et le

---

[305] Pierre-René Roland-Marcel, « La bibliothèque aux États-Unis », *Revue de Paris*, 15 juil. 1928, p. 391.

[306] « À propos des bibliothèques publiques [lettre de Jeanne Abraham au *Mercure de France*] », *Mercure de France*, 1er août 1934, p. 665.

[307] Dee Garrison, *Apostles of culture : The public librarian and American society (1876-1920)*, nouv. éd. 2003 (1ère éd. 1979), Madison, University of Wisconsin Press, p. XII-XIII.

discours libéral à propos des réclamations du public, soit le vieil antagonisme entre politique de l'offre et de la demande. Par ailleurs, des débats historiographiques importants[308] tendent à prouver que les ambitions des fondateurs de bibliothèques n'étaient pas aussi empreintes d'esprit démocratique et égalitaire que les discours postérieurs purent le laisser entendre. Des *Arsenals of Democratic Culture* de Sidney Ditzion au « Harris-Dain Debate »[309], les historiens ont tenté de résoudre cette question des motivations originelles. Sans entrer dans le détail de ces débats, nous pouvons toutefois nous ranger à la conclusion de Lowell A. Martin, selon laquelle il y eut bien conflit entre culture humaniste et conservatrice d'un côté, idéal démocratique de l'autre, entre ambition éducatrice et acceptation des littératures populaires et de leur fonction divertissante[310].

Mais ces interrogations concernent davantage la fin du XIX^e^ siècle que la période que nous étudions. Dans les années 1920, le fameux modèle américain, qui considère la fiction avec plus de bienveillance et revendique son ambition démocratique, s'est stabilisé aux États-Unis. La classification décimale de Dewey est adoptée un peu partout, de même que le catalogue alphabétique sur fiches. Le libre accès est pratiqué dans la plupart des bibliothèques dès la fin de la première décennie du XX^e^ siècle, après avoir pourtant rencontré de nombreuses résistances[311]. Le souci de desservir les zones périphériques et rurales, qui préoccupe la profession avant même la Première Guerre mondiale, aboutit à la constitution de bibliothèques circulantes, dans les grandes villes comme à la campagne. On crée également des *branch libraries*, dans les quartiers trop éloignés de la bibliothèque centrale. Afin de mieux organiser ces services, la gestion des bibliothèques est parfois confiée aux *counties*, et non plus aux villes. La densification du réseau est telle que Lowell A. Martin estime qu'à cette période, les deux tiers des Américains ont accès à une bibliothèque[312]. La force du modèle américain tient aussi à l'organisation de la profession, défendue par l'American Library Association depuis 1876 et formée dans une douzaine d'écoles spécialisées[313]. La lecture publique est bien représentée au sein de l'ALA, qui publie d'ailleurs en 1933 les premières normes officielles pour les bibliothèques publiques (*standards for public*

[308] On trouvera des repères bibliographiques intéressants dans : Donald G. Davis et John Mark Tuker, *American Library History: A Comprehensive Guide to the Literature*, Santa Barbara, ABC-CLIO, 1989 (particulièrement dans le chap. 5 « Public libraries »).

[309] Cette controverse des années 1970 opposa notamment Michael H. Harris et Phyllis Dain mais se généralisa à d'autres auteurs, qui s'exprimèrent notamment dans plusieurs numéros du *Journal of Library History*. Voir : *American Library History...*, *op.cit*.

[310] Lowell A. Martin, *Enrichment : A History of the Public Library in the United States in the Twentieth Century*, Lanham Oxford, Scarecrow press, 1998, p. 16.

[311] *Id*., p. 26.

[312] *Id*., p. 28-33.

[313] Id., p. 65. Martin rappelle néanmoins que les bibliothécaires les plus innovants n'étaient pas nécessairement passés par cette formation universitaire, et s'étaient souvent contentés des cours du soir qui constituaient une sorte de formation continue pour les personnes déjà en poste.

libraries)[314]. La décennie d'après-guerre porte d'ailleurs de nombreuses innovations qui se développent dans les bibliothèques (sections pour enfants et adolescents, services de renseignements, *reader's advisory services*...) et confortent le caractère professionnel du métier. Toutes n'eurent cependant pas le même succès. Les services de renseignement qui prônaient la constitution de dossiers d'actualité, reproductibles pour les lecteurs, durent cesser rapidement cette pratique trop coûteuse[315]. De même, les services de conseils de lecture, dans lesquels le bibliothécaire établissait pour un lecteur un programme de lecture en fonction de ses intérêts et objectifs, fut supplanté par d'autres formes d'éducation post-scolaire et par les services de renseignement plus classiques[316]. Enfin, si les bibliothèques pour enfants connurent un succès et une pérennité encore non démentis, il n'en fut pas de même pour les sections destinées aux adolescents, qui apparurent dans les années 1920 sans toutefois rencontrer un public nombreux[317]. Par ailleurs, les bibliothèques américaines n'étaient pas exemptes des pratiques de censure, notamment à l'encontre des textes pacifistes pendant la guerre[318]. Plus généralement, même si le statut de la fiction n'était plus aussi problématique qu'auparavant, la question de la responsabilité morale du bibliothécaire vis-à-vis des lecteurs demeurait centrale, y compris pour le public adulte[319]. Malgré ces difficultés, inhérentes à un système qui cherchait à innover et à se développer, il est indéniable que les bibliothèques publiques américaines dans leur ensemble étaient davantage tournées vers les lecteurs que leurs homologues françaises.

Bien qu'elles aient été souvent unies au sein d'un prétendu modèle anglo-saxon, les bibliothèques anglaises ne sont pas une pâle copie européenne des bibliothèques américaines. À bien des égards, elles sont d'ailleurs plus proches des bibliothèques françaises que ne voulaient le croire les modernistes. Encore une fois, nous appuierons notre description à la fois sur les rapports contemporains fournis dans les comparaisons internationales et sur des essais historiques[320].

---

[314] *Id*. p. 34.

[315] *Id*., p. 51 : «The attitude of anticipate-and-disseminate of the earlier years has become more wait-and-respond».

[316] *Id*. p. 52-53.

[317] *Id.*, p. 54-59.

[318] Wayne A. Wiegand, *An Active Instrument for Propaganda : The American Public Library During World War I*, Greenwood Press, 1989, p. 30 : «the American public library community clearly failed to resist censorphip during World War I» (cité dans Lowell A. Martin, *op.cit*., p. 78).

[319] Dee Garrison, *op.cit.*, p. 100 : « By 1920 the painful analysis of the library's moral duty to its patrons had all but ended. […] Gradually overt paternalism was discarded and the public library became a provider of best-selling fiction to Ms and sometimes Mr Mid-Cult. However, the seclusion of the most «immoral» books behind glass doors or in uncatalogued collections assured that only the brazen adults would dare sample the library's forbidden fruit. »

[320] Il s'agit principalement des ouvrages d'Alistair Black ainsi que du troisième tome de la *Cambridge history of libraries in Britain and Ireland*.

Les Public Libraries Acts de 1850 et 1919 font l'admiration des modernistes français, notamment pour le système de financement qu'ils autorisent. Un peu plus tardivement qu'aux États-Unis, la desserte des zones rurales est assurée, notamment grâce à la possibilité pour les *county councils* de gérer une ou plusieurs bibliothèques à partir de 1919[321]. Né de la crise et des réductions budgétaires, le travail en réseau est beaucoup plus développé qu'en France, et une National Lending library est créée dès 1930, relayée par des bureaux régionaux[322]. Néanmoins, comme aux États-Unis, les grands principes que l'on louait dans l'exemple anglais doivent être nuancés. Les fameuses salles de journaux, par exemple, étaient loin de représenter l'ensemble des tendances politiques. De manière générale, la bibliothèque publique anglaise, d'après Alistair Black, demeurait une institution créée par et pour les classes moyennes, et qui contribua à la formation de leur conscience de classe[323].

Si la bibliothèque n'était pas aussi ouverte à tous que les discours libéraux ne le laissaient penser, c'est aussi que la fonction divertissante de la lecture n'était pas encore parfaitement acceptée. Certes, les controverses autour du roman, que les Anglo-saxons nomment « the great fiction debate », avaient connu leur paroxysme avant la Première Guerre mondiale. Mais, tout comme aux États-Unis, la tension entre éducation et divertissement, entre non-fiction et fiction, n'était guère résolue dans l'entre-deux-guerres. Robert Snape, qui a étudié la question dans *Leisure and the social rise of the public library*, affirme que ni les locaux ni les collections des sections de prêt n'étaient attrayants dans l'entre-deux-guerres[324], d'autant que les difficultés économiques obligeaient à acheter une majorité de romans d'occasion. Comme dans certaines bibliothèques françaises, on limitait le prêt de romans, on intercalait fiction et non-fiction dans les rayonnages ou l'on plaçait les romans au fond de la bibliothèque, afin que les lecteurs voient d'abord les autres collections. L'acceptation de la fonction de loisir fut donc plus précoce dans les discours programmatiques[325] que dans les pratiques.

---

[321] Alistair Black, « The people's university : models of public library history », *Cambridge history of libraries...*, *op.cit*., p. 28.

[322] *Id*., p. 34.

[323] Id., p. 36-38.

[324] Robert Snape, « Libraries for leisure time », *Cambridge history of libraries...*, *op.cit*., p. 50. L'auteur parle de « dull buildings and unappealing stocks ».

[325] Cette approche apparaît de manière officielle dans le *Report on public libraries in England and Wales* de 1927, dit Kenyon Report, qui admet la valeur en soi de la fonction récréative de la lecture : « the library should aim to relieve the tedium of idle hours quite irrespective of intellectual profit or educational gain ». Cité dans : Robert Snape, *op.cit.*, p. 51.

Si les différents pays auxquels les modernistes français se comparent présentent des caractéristiques politiques, économiques, sociales, culturelles extrêmement différentes, c'est sur le facteur religieux que se sont le plus arrêtés les historiens des bibliothèques. Jean Hassenforder, dans *Développement comparé des bibliothèques publiques en France, en Grande-Bretagne et aux États-Unis dans la seconde moitié du XIX^e siècle (1870-1914)*, expliquait ainsi le retard français par la faiblesse de la vie associative et des autorités locales, et, surtout, par les querelles religieuses qui avaient affaibli « le sens du bien commun »[326]. En outre, on oppose souvent la tradition protestante encourageant la lecture individuelle du Livre à la tradition catholique imposant un intermédiaire entre le fidèle et les Écritures. La peur du mauvais livre et la promotion de la lecture encadrée, y compris dans les bibliothèques laïques, seraient donc un héritage direct du catholicisme, qui aurait freiné le développement des bibliothèques publiques françaises[327]. S'inspirant de l'ouvrage de Tocqueville *De la démocratie en Amérique*, Martine Poulain avance une hypothèse complémentaire à celle de la tradition religieuse pour justifier le retard français. Alors que les États-Unis constitueraient la société démocratique par excellence, plaçant la recherche de l'égalité au cœur de son projet politique, la France appartiendrait aux sociétés aristocratiques,

> *« fondées sur l'inégalité et la différence, sur la hiérarchie de classes sociales étanches, sur la recherche d'excellence singulière plus que sur la réussite individuelle, sur la volonté d'isolement plus que sur le souhait de partage, sur la distinction plus que sur l'association, sur l'attirance vers le spirituel plus que vers le matériel, sur la permanence plus que sur le mouvement, […] [sur] le passé plus que le présent...[328] »*

Ce portrait de la France en société aristocratique, et donc conservatrice, offre des pistes intéressantes pour comprendre les réticences à ouvrir les bibliothèques aux masses, que nous retrouverons en analysant la peur de la déchéance chez les bibliothécaires ou l'incapacité des intellectuels à penser la fonction distractive de la lecture[329]. Il va de soi que ces facteurs peuvent expliquer la réussite du modèle anglo-saxon, mais ils ne sont plus valables en URSS ou en Belgique, dont l'histoire religieuse et politique est très différente. Par ailleurs, la France semblait également en retard par rapport à d'autres pays latins catholiques. L'Italie avait ainsi créé en 1926 un organisme gouvernemental, l'*Opera nazionale Dopolavoro*, chargé d'organiser les loisirs ouvriers, qui promouvait et développait la lecture publique. En Espagne, les « Missions pédagogiques », nées

---

[326] Jean Hassenforder, *Développement comparé des bibliothèques publiques en France, en Grande-Bretagne et aux États-Unis dans la seconde moitié du XIX^e siècle (1870-1914)*, Paris, Cercle de la librairie, 1967, p. 103-109.

[327] Voir, par exemple : Henri-Jean Martin, « En guise de bilan », dans *Histoire des bibliothèques françaises, op. cit.*, p. 1096-1097.

[328] Martine Poulain, « Retourner à Tocqueville pour comprendre l'histoire comparée des bibliothèques américaines et françaises au XIX^e siècle », *BBF*, n°5, 2002, p. 72.

[329] Voir chap. 4, 3. Valeurs professionnelles des bibliothécaires : pourquoi la lecture publique ne fut pas une évidence, p. 160 *sqq*. ; et chap. 9, 2.3 Autour de la notion de loisir culturel, p. 303 *sqq*.

en 1931 et dépendant de l'État, étaient louées pour leurs efforts à destination des populations rurales, notamment le développement des bibliothèques circulantes.

Nous ne pouvons donc adhérer à l'idée défendue par Agnès Sandras d'après laquelle le complexe vis-à-vis de certaines bibliothèques étrangères relevait d'une « infériorité fantasmée[330] ». Bien qu'il soit légitime de réhabiliter les initiatives de quelques bibliothèques populaires ou municipales, on ne peut nier que le retard français était une réalité. Les bibliothèques étrangères citées en modèle par les modernistes, sans être parfaites, pouvaient effectivement être jugées supérieures : mieux dotées, mieux organisées, plus innovantes, elles attiraient un public plus nombreux[331]. Néanmoins, il est vrai que le recours à la référence étrangère, dans une grande partie des discours sur la bibliothèque, s'imposa de plus en plus comme un poncif né d'une stratégie de persuasion, plutôt que comme un réel modèle à appliquer. Cela explique d'ailleurs l'assimilation incomplète du contenu de ce modèle, au-delà de quelques solutions techniques. Nous souscrivons ainsi à la thèse d'Anne-Marie Bertrand, exposée dans *Bibliothèque publique et public library : essai de généalogie comparée* :

> *« une lecture infidèle, une compréhension décalée, une appropriation insuffisante du modèle de la "Public Library" et de ses fondements ont mené les bibliothèques publiques françaises dans une voie où l'activité technique s'est aujourd'hui disjointe de tout ancrage politique[332]. »*

[330] *Des bibliothèques populaires à la lecture publique*, *op.cit.*, p. 14.

[331] *Bibliothèques populaires et loisirs ouvriers*, *op. cit.*, *passim*.

[332] Anne-Marie Bertrand, *Bibliothèque publique et public library : essai de généalogie comparée*, Villeurbanne, Presses de l'Enssib, 2010, p. 15 et 39. « Ainsi, si c'est le modèle anglo-saxon qui est promu depuis le début du siècle et qui sera adopté dans les années 1960, il ne l'est pas dans son intégralité — dans son intégrité. Il est adopté dans certains de ses objectifs (et dans certains seulement — notamment pas dans le registre éducatif) mais pas dans son substrat politique. L'idée que la nation a besoin de bibliothèques pour éduquer sa population est peu présente ; l'ouverture à tous est vue comme la fin d'un privilège archaïque plutôt que comme une révolution culturelle ; la notion de réseau a disparu ; la responsabilité des pouvoirs locaux est absente tout comme l'intervention de la population elle-même ; l'État, enfin, est supposé y jouer un rôle moteur, ce qui n'est évidemment pas le cas aux États-Unis » (p. 81).

Chapitre 3. Émergence d'un idéal moderniste

À tant parler de modèle américain et d'idéal moderniste, nous devons maintenant en définir précisément le contenu. Nous nous limiterons ici à ce qui fonde le consensus entre les modernistes, l'idéal commun vers lequel ils tendent.

1. Un réseau de bibliothèques modernes pour l'ensemble de la population

Ce modèle de bibliothèque publique trouve son origine dans les nouvelles conceptions défendues par les belges Paul Otlet et Henri Lafontaine. Il repose sur la logique suivante : l'homme doit toujours chercher à développer son intelligence puisque c'est cette faculté qui le distingue de l'animal ; la lecture est la nourriture de l'intelligence et, à ce titre, doit être fournie à tout homme. Les gouvernements ont donc le devoir d'assurer un service public de la lecture, à travers la bibliothèque publique. Paul Otlet résume ainsi sa conception de la bibliothèque :

> *« La bibliothèque publique est un organe collectif qui a pour but de socialiser la lecture et d'en faire un service public de l'ordre intellectuel et éducatif. […] Elle est devenue une force active pour la communauté, une énergie déclenchée, […] le véritable organisme social qui doit faire naître et développer l'intérêt du public pour les choses de l'esprit*[333]*. »*

Selon Otlet, la bibliothèque remplit donc une fonction sociale de démocratisation du savoir. Elle n'a pas un rôle passif mais doit, au contraire, aller au-devant des lecteurs et leur rendre attrayantes les activités intellectuelles. Comme nous l'avons déjà souligné, l'idéal de bibliothèque publique repose également sur une éthique pacifique qui, par son acculturation dans le milieu ancien combattant,

[333] Paul Otlet et Léon Wouters, *Manuel de la bibliothèque publique*, 2e éd., Bruxelles, Union des villes et communes belges, 1923, p.41.

transcendait les niveaux socio-culturels et les générations[334]. Après la Première Guerre mondiale, le pacifisme est donc une idée largement répandue, étroitement liée à un idéal égalitaire.

L'idéal moderniste cherche à mettre en œuvre des améliorations propres à adapter la bibliothèque à un plus large public. C'est pourquoi le modèle américain paraît novateur, plaçant le lecteur au centre de sa réflexion. La pensée moderniste peut schématiquement se résumer en trois souhaits : la bibliothèque publique doit être ouverte à tous et bannir la ségrégation des publics ; de nouvelles formules doivent être appliquées par des professionnels pour mieux répondre aux besoins des lecteurs (libre accès aux rayons, prêt facilité, horaires commodes, section enfantine, bibliothèques circulantes...) ; à l'échelle nationale, le système de lecture publique doit être un réseau structuré, déconcentré, avec une direction nationale.

Le premier axe oppose clairement la bibliothèque publique à la bibliothèque populaire, catholique, ouvrière, etc. puisqu'elle refuse que la bibliothèque sélectionne son public. Le désir d'ouverture implique de posséder des ouvrages de genres et de niveaux diversifiés, dans la mesure où le public dont rêvent les modernistes doit être le plus éclectique possible.

> *« Il faut avoir des livres pour toutes les catégories de la clientèle : première enfance ; adolescence ; ouvriers ; paysans ; employés ; gens de basse, de moyenne, de haute culture ; livres pour divertir, pour instruire, pour renseigner[335]. »*

La triade divertir/instruire/renseigner est en permanence rappelée par les modernistes, qui en font les trois missions de la bibliothèque. Nous verrons néanmoins que les implications de ce triple objectif ne sont pas toujours bien conçues, notamment au regard de la dimension distractive de la lecture[336].

À la diversité s'ajoute une exigence absolue de neutralité, maintes fois réitérée dans les écrits des modernistes. La bibliothèque doit également être accueillante, d'où les multiples conseils sur le choix et l'aménagement du local. Tous les manuels comportent ainsi un long chapitre consacré à ces questions, y compris à la décoration des salles. Les articles qui décrivent les bibliothèques modernes s'attardent d'ailleurs souvent sur l'aspect esthétique du lieu. André Chevrillon, par exemple, voit dans la bibliothèque de Soissons « une salle avenante, qui par ses meubles pratiques et confortables, les fleurs qui l'égayent, sa décoration harmonieuse et simple, donne le sentiment d'un *home* »[337].

---

[334] Jean-Pierre Rioux et Jean-François Sirinelli, *Histoire culturelle de la France,* t. 4. *Le temps des masses. Le vingtième siècle*, 2e éd., Paris, Seuil, 2004, p. 174.

[335] Gabriel Henriot, *La bibliothèque pour tous : trois conférences sur l'organisation des petites bibliothèques publiques*, Paris, Bibliothèque Forney, 1931, p. 18.

[336] Voir chap. 4, 3.2 Lecture distractive et culture populaire, p. 163.

[337] « Inauguration d'une bibliothèque. Allocution de M. André Chevrillon », *Le Figaro*, 9 nov. 1922.

Mais dans l'esprit des modernistes, la bibliothèque ne se contente pas de recevoir les lecteurs qui viennent à elle : il faut aussi en attirer de nouveaux par le biais d'une publicité bien conçue. La notion de « propagande » est donc également au cœur de la volonté de démocratisation. Elle peut prendre des formes classiques (articles, expositions, conférences) ou plus originales (affiches, enseignes lumineuses, prospectus, interventions radiophoniques...).

Le deuxième axe de l'idéal moderniste réclame un personnel formé et des pratiques innovantes, souvent importées de l'étranger. Les bibliothécaires doivent donc être des techniciens, notion particulièrement chère à Ernest Coyecque qui ne cessa de réclamer, pour les bibliothèques de Paris, la substitution d'une direction technique à la direction administrative. Coyecque définissait ainsi les principes qu'implique la technicité :

> *« enseignement théorique, pratique professionnelle, volonté permanente d'effort constant, recherche inlassable du mieux, documentation comparée tenue à jour, indépendance et impartialité de la pensée, en dernière analyse, esprit scientifique[338]. »*

Faire du bibliothécaire un technicien permettait donc de rassembler sous le même vocable la nécessité d'une formation, l'adaptation au monde contemporain, la neutralité et l'emploi de méthodes rigoureuses, inspirées des modèles à la pointe. L'adoption des pratiques étrangères, néanmoins, ne va pas toujours de soi. Le groupe moderniste n'est évidemment pas homogène et l'ouverture à l'innovation s'exprime à des degrés divers selon les individus. Prenons pour exemple Odette Réville, bibliothécaire de Reims : formée à l'École américaine, elle fut souvent considérée comme une moderniste. Pourtant, elle diffère de la majorité des militants de la lecture publique sur la question des bibliothèques circulantes. Dans une lettre à Henri Vendel, elle préconise uniquement le prêt de caisses de livres aux bibliothèques communales et scolaires, et se montre hostile au « "bibliobus" cher aux Américaines[339] », sans justifier son opinion.

Enfin, l'organisation structurée d'un réseau de bibliothèques et la direction nationale sont une constante dans les projets des modernistes : elles deviendront même la préoccupation principale de l'ADLP[340].

Il faut nuancer les aspects novateurs et révolutionnaires dont on a gratifié les modernistes. Par certains choix, ils restent fortement marqués par la lecture populaire que Noë Richter définit

[338] Ernest Coyecque, « Introduction », [placée en tête de tous les catalogues de bibliothèques municipales de Paris publiés entre 1917 et 1922], par exemple dans Émile Tiget, *Ville de Paris. Bibliothèque municipale de prêt gratuit à domicile, boulevard Diderot, 40, 12e arrt. Catalogue*, 1918, p. I.

[339] BDP Châlons. Fonds Henri Vendel. Lettre d'Odette Réville à Henri Vendel, 26 janv. 1931.

[340] Voir chap. 10, 3.2.1 Autour du plan d'organisation de la lecture publique, p. 354.

comme la lecture octroyée à une population dominée. La plupart des modernistes sont attachés au contrôle des lectures qu'ils veulent avant tout utiles. Cela ne signifie pas qu'ils affichent un but quelconque d'endoctrinement ; au contraire, ils prônent la neutralité à tous égards. Otlet distingue ainsi l'assistance intellectuelle de l'assistance morale :

> *« La première consiste à aider le lecteur à mieux se diriger vers ce qu'il cherche réellement. La seconde tend à se substituer à lui dans sa direction morale et à l'influencer dans un certain sens. Le personnel des bibliothèques publiques donnera sa pleine assistance intellectuelle, technique, mais s'abstiendra de toute assistance morale, qui pourrait porter ombrage à la liberté de conscience du lecteur ou transformer la bibliothèque en auxiliaire d'une propagande politique, philosophique ou religieuse. Une bibliothèque publique doit être essentiellement une institution impartiale et neutre*[341]*. »*

Toutefois, en analysant les discours des bibliothécaires, modernistes ou non, nous montrerons que la frontière entre conseils et contrôle, exigence de qualité et censure, est parfois bien ténue.

D'après Noë Richter, « le discours moderniste est un magma idéologique confus charriant pêle-mêle les acquis et les stéréotypes de la bibliothéconomie populaire, et quelques idées neuves[342] ». Le jugement est sévère dans la mesure où ce discours ne s'est jamais prétendu uni (il n'émane que d'individus, rarement d'un groupe défendant une position commune) : le mouvement moderniste, avant l'apparition de l'ADLP (et si l'on excepte les deux ou trois textes rédigés par le CFBM), n'est donc qu'une reconstruction *a posteriori*. Son idéal mêle effectivement d'anciennes pratiques des bibliothèques populaires, redécouvertes grâce au modèle anglo-saxon, des innovations venues de l'étranger et un esprit largement imprégné des préjugés du temps sur la mission sociale des bibliothèques. Toutefois, seule notre vision rétrospective qualifie ces préjugés d'archaïsmes. Certes, leur origine sociale, leur formation avaient maintenus ces bibliothécaires éloignés des réalités de la lecture ouvrière, dont ils ignoraient presque tout. Mais leurs convictions les poussaient à défendre l'ouverture des bibliothèques à tous et lorsqu'ils réclamaient des lectures morales, elles devaient concerner le public dans son ensemble, pas seulement la classe ouvrière. Leur conception de la bibliothèque reposait sur l'idée optimiste d'un lectorat potentiel illimité, transcendant les classes sociales et les niveaux de formation. Si elle manquait sans doute de réalisme, par méconnaissance des pratiques de lecture du grand public, elle était certainement moins « archaïque » que celles des conservateurs tels qu'Henri Stein, pour qui les bibliothèques servaient « à la rédemption morale et intellectuelle des masses ouvrières » et aidait « à leur développement graduel ». Encore ne pouvaient-elles concerner tout le monde :

---

[341] Paul Otlet, *op. cit*., p. 148.

[342] Noë Richter, *La lecture et ses institutions. 2, La lecture publique : 1919-1989*, Bassac, Plein chant, 1989, p. 33.

> *« il existe une grosse majorité d'hommes pour qui toute occupation intellectuelle demande un trop grand effort et pour qui le journal quotidien reste le seul élément de distraction[343] ».*

Henri Stein adopte l'attitude condescendante de l'élite intellectuelle vis-à-vis de la lecture populaire telle qu'elle était souvent conçue au XIX[e] siècle. Il y a donc une réelle nouveauté dans le discours des modernistes, d'ailleurs perçue par les contemporains. Christian de Serres de Mesplès, auteur d'une thèse de droit sur les bibliothèques, reconnaît ainsi tout le mérite des promoteurs de l'organisation de la lecture publique :

> *« Dans ces dernières années, une réaction salutaire s'est opérée contre un état de choses qui eût pu devenir alarmant. Des esprits éclairés autant que diligents ont mené une campagne énergique en faveur du redressement de nos dépôts de livres et surtout de leur adaptation aux besoins nouveaux[344]. »*

2. Bibliothèque et école : complémentarité ou concurrence ?

L'une des principales nouveautés du discours moderniste concerne l'émancipation de la bibliothèque vis-à-vis de l'institution scolaire. Le premier argument avancé par les modernistes hostiles à la confusion géographique de l'école et de la bibliothèque est l'incompétence des instituteurs en matière de bibliothèques et le manque de temps qu'ils peuvent consacrer à cette tâche :

> *« Les bibliothécaires sont généralement des instituteurs ou des secrétaires de mairie qui n'ont reçu aucun enseignement professionnel et qui sont si surchargés de travail et si occupés par leur carrière véritable, qu'ils ne peuvent apporter au service de la bibliothèque que peu de vitalité et d'intérêt. Le principal intérêt qu'ils y trouvent est la petite augmentation de salaire que ce travail supplémentaire leur rapporte. Naturellement, l'intérêt psychologique et social de la bibliothèque publique leur échappe puisqu'ils n'ont ni le temps ni le moyen d'être en contact avec les lecteurs[345]. »*

Ce type de discours doit évidemment être replacé dans son contexte. Il s'agit ici de l'allocution d'André Chevrillon, président du Comité français de la bibliothèque moderne, à l'inauguration de la bibliothèque de la rue Fessart, créée par le CARD en 1922. La critique adressée aux instituteurs n'a d'autre but que de valoriser le modèle américain du bibliothécaire professionnel, dévoué à sa tâche

[343] Henri Stein, « *Bibliothèques populaires et loisirs ouvriers* [recension] », *Revue des bibliothèques*, 1933-1934, p. 238.
[344] Christian de Serres de Mesplès, *Les bibliothèques publiques françaises : leur organisation, leur réforme*, Montpellier, impr. de la Charité, 1933, p. 8.
[345] « Inauguration d'une bibliothèque », *Figaro*, 9 nov. 1922.

et proche des lecteurs. Le trait est appuyé, quitte à faire preuve de mauvaise foi. En effet, s'il est juste que les enseignants ne recevaient aucune formation pour gérer leur bibliothèque et ne disposaient que de peu de temps en dehors de la classe et de leurs autres charges (dans les petites communes, l'instituteur était souvent aussi le secrétaire de mairie), il faut sans doute nuancer la dernière phrase de la citation. Les instituteurs, nous l'avons montré, s'intéressent à la bibliothèque et sont les premiers à déplorer qu'elle ne remplisse pas toutes les fonctions que l'on pourrait en attendre. De plus, l'instituteur connaît en général très bien ses lecteurs qui sont des élèves, anciens élèves ou parents d'élèves. Le CARD lui-même l'avait reconnu en confiant aux maîtres d'école de l'Aisne les dépôts de livres de la bibliothèque circulante[346].

D'autres objections s'élèvent parfois contre les instituteurs, notamment quant à l'exigence de neutralité du bibliothécaire. Les instituteurs, « au cœur socioculturel de la France[347] », majoritairement de gauche pendant l'entre-deux-guerres, tendraient à diffuser leurs idées politiques par le biais de la bibliothèque. C'est du moins ce dont les accuse Eugène Morel :

> *« Dans les hameaux, un particulier accepte le dépôt de la bibliothèque. Ce ne doit être ni un instituteur, ni le pasteur, ni un fonctionnaire, ni un homme politique. La neutralité doit être assurée. Ce sera le pharmacien, l'épicier au besoin. Pruneau et bismuth ne prêchent point[348]. »*

Cet avis radical et peu convaincant (rien n'empêche le pharmacien et l'épicier de prêcher pour leur propre opinion politique) n'était pas partagée par les autres modernistes, qui préféraient encore l'instituteur au pharmacien.

Outre l'incompétence des instituteurs, les bibliothécaires qui refusent de confier la lecture publique aux bibliothèques scolaires invoquent l'impossibilité d'attirer les adultes et de leur faire découvrir le plaisir de la lecture si celle-ci est associée aux souvenirs pénibles de l'école. Ce retour s'apparenterait à une régression, potentiellement mal vécue et risquant d'éloigner définitivement l'adulte de la bibliothèque. D'après Eugène Morel, « ce ne sont pas seulement les petits qu'on veut retenir à l'école quand sonne l'heure de liberté, ce sont les grands qu'on veut forcer à y retourner[349] ». Surtout, on prétend refuser que le lecteur adulte soit infantilisé :

> *« il convient d'éviter toute fâcheuse évocation des souvenirs scolaires. Non seulement il ne faut pas "infliger aux jambes devenues trop longues le supplice de bancs devenus trop petits", mais on doit éviter avec soin de donner au lecteur bénévole l'impression qu'il est traité en écolier[350]. »*

---

[346] Jessie Carson, « L'œuvre américaine pour la création de bibliothèques dans le Soissonnais », *op. cit.*, p. 355.

[347] Jean-Pierre Rioux et Jean-François Sirinelli, *Histoire culturelle de la France, t. 4. Le temps des masses*, 2e éd., Paris, Seuil, 2005, p. 183.

[348] *Catalogue de la bibliothèque de Levallois-Perret*, dir. Eugène Morel, Levallois-Perret, 1925, p. 5.

[349] Eugène Morel, *Bibliothèques...*, *op. cit.*, t. I, p. 185-186.

[350] « Cercles villageois », *Le Temps*, 16 août 1922.

Cet extrait provient d'un article de 1922 présentant le projet de Paul Lapie, directeur de l'enseignement primaire, pour tirer les paysans de leur « isolement intellectuel ». Sa position rejoindrait donc celle des bibliothécaires qui souhaitent dissocier l'école de la bibliothèque et réclament pour cette dernière un local spécial, mais elle diffère sur un point : il ne songe qu'aux moyens d'attirer les adultes dans un lieu agréable et dépourvu de connotations scolaires, alors que les bibliothécaires modernistes veulent sortir la bibliothèque de l'école pour la confier à un professionnel.

Toutefois, cette conception demeure minoritaire, y compris chez les bibliothécaires qui souhaitent des réformes. En effet, la Commission de la lecture publique de 1930 prévoit dans son plan de réforme que l'instituteur sera le bibliothécaire de la bibliothèque communale et que le dépôt départemental pourra être géré aussi bien par un membre du personnel des bibliothèques que par un enseignant. Il n'y a donc aucune reconnaissance officielle de la compétence spécifique des bibliothécaires, c'est pourquoi ce plan déçoit une partie des modernistes (mais aussi les instituteurs, qui continuaient d'assumer la charge des bibliothèques, sans avoir été consultés sur l'organisation du système et sans rémunération supplémentaire).

Le discours prônant le refus du lecteur infantilisé est paradoxal car il va à l'encontre d'une autre notion chère aux modernistes : la vision du bibliothécaire comme « professeur de lecture ». En effet, l'idée du rôle pédagogique du bibliothécaire se développe rapidement, dès la Première Guerre mondiale. Elle existait évidemment auparavant, puisque les bibliothèques catholiques et populaires voulaient encadrer les lectures du peuple, mais elle prétend dans l'entre-deux-guerres à la neutralité et se place sur un pied d'égalité avec les disciplines scolaires. C'est Ernest Coyecque qui semble avoir introduit et défendu le plus ardemment cette expression de « professeur de lecture », qu'il définit ainsi :

> *« le bibliothécaire devra dispenser un enseignement individuel et collectif ; individuel, en répondant aux questions qui lui sont posées, en causant avec celui-ci et celui-là, scrutant son degré d'instruction, son goût, ses préférences, lui mettant tel ou tel livre entre les mains, à titre d'essai, de sondage, se réservant, d'après les résultats, de suivre la même voie ou d'en prendre une autre... Enseignement collectif, en réunissant une douzaine de personnes, pour leur montrer avec explications, un groupe de livres, formé à tel ou tel point de vue, livres divers constituant un apport nouveau, livres d'une catégorie déterminée, genre ou sujet*[351] *».*

En faisant du bibliothécaire un professeur, Coyecque lui attribue des compétences particulières, qui s'ajoutent aux compétences techniques bibliographiques et justifient donc la nécessité d'une

[351] Ernest Coyecque, « Les bibliothèques municipales : leur réorganisation technique », *Mercure de France*, 1er juil.1927, p. 186.

formation adéquate, au même titre qu'il existe des écoles normales pour les enseignants. Ce raisonnement est logique de la part de bibliothécaires qui cherchent à tout prix à affirmer la spécificité de leur métier, mais il replace le lecteur dans le rôle de l'apprenant, de l'élève qui ne devient jamais autonome. De plus, en faisant de la lecture un objet d'enseignement, il évacue la fonction divertissante du livre, ce plaisir immédiatement accessible qui ne devrait pas nécessiter d'intermédiaire.

L'exemple de Coyecque est intéressant car il nous montre aussi le compromis qui doit parfois être trouvé entre l'idéal et la pratique. Alors qu'il est partisan d'une distinction nette entre la bibliothèque publique et la bibliothèque scolaire, Coyecque réforme le réseau des bibliothèques municipales parisiennes en continuant de s'appuyer sur les bibliothèques scolaires et sur les instituteurs : en 1919, sur 83 bibliothécaires municipaux, 63 sont, par obligation réglementaire, des directeurs ou instituteurs d'écoles primaires[352], ce qui ne semble pas être un obstacle fondamental à l'introduction de diverses innovations. Pour parvenir à un équilibre entre les prérogatives des enseignants et les revendications des bibliothécaires, une position médiane se fait jour au début des années 1930 qui propose d'organiser, « dans les écoles normales d'instituteurs, de modestes conférences sur les ressources offertes par les bibliothèques et sur l'organisation des petites bibliothèques populaires[353] ». Dans le réseau parisien, cas toujours particulier, cette formation est donnée dès 1930 aux instituteurs déjà responsables d'une bibliothèque, grâce aux efforts de Gabriel Henriot[354]. La même année, l'inspecteur général Charles Schmidt demande à l'ABF de rédiger un manuel de base destiné aux petites bibliothèques[355]. Toutefois, cela ne reste qu'une solution provisoire, les modernistes souhaitant toujours prendre en charge la lecture publique à tous ses échelons, y compris pour les plus jeunes.

Avec l'apparition des bibliothèques enfantines, c'est en effet le modèle même de la bibliothèque scolaire qui est remis en cause. Après avoir rejeté son implication dans la lecture des adultes, c'est de celle des enfants qu'on semble vouloir l'exclure. En réalité, il s'agit plutôt d'une nouvelle distribution des tâches, si l'on se réfère à la communication d'Ernest Coyecque au Congrès d'Alger (1931) :

> *« La bibliothèque scolaire, de l'ordre primaire et secondaire, doit désormais se restreindre à l'élément pédagogique […] ; à chacun sa tâche ; à l'instituteur et au professeur l'enseignement proprement dit ; au bibliothécaire celui de la lecture, l'usage de la bibliothèque, celui-ci travaillant d'ailleurs en liaison constante*

[352] « Nouvelles municipales. La réorganisation des bibliothèques », *Le Temps*, 27 sept. 1919.
[353] Gabriel Henriot, « La formation professionnelle des bibliothécaires », *Revue des bibliothèques*, n°5-6, 1929, p. 154.
[354] Voir p. 189.
[355] « Assemblée générale du 1er juin 1930 », *ABF Chronique*, 1930, p. 94.

> *avec les maîtres primaires et secondaires. La bibliothèque publique, générale, encyclopédique, n'est pas restreinte à une période chronologique des programmes scolaires ni à une tranche déterminée d'élèves ; elle provoque la variété des choix, assure la liberté des curiosités, facilite aux mieux doués l'accession aux lectures de degré supérieur; elle attire et retient la jeunesse, flattée d'être admise dans la communauté publique*[356]*. »*

Sur ce sujet, Coyecque suit tout à fait la ligne de Morel qui voyait dans la lecture libre à la bibliothèque l'exact opposé de l'exercice scolaire imposé, « le premier acte d'indépendance vraie[357] » qu'on permettait à l'écolier. De plus, apprendre aux enfants à se rendre à la bibliothèque communale était considéré comme le plus sûr moyen de les y faire revenir, une fois adultes.

Il faut noter que l'opposition entre bibliothèque et école ne provient pas de l'exemple américain. L'étude de Jean Hassenforder sur la bibliothèque scolaire aux États-Unis montre au contraire que les bibliothèques scolaires y sont nombreuses et se développent durant l'entre-deux-guerres. Mais elles présentent des différences majeures avec leurs homologues françaises. Elles sont en effet dotées d'un personnel spécifique, font l'objet d'une littérature professionnelle abondante et répondent à des objectifs propres. Tout en étant dans l'enceinte de l'école, elles sont donc reconnues comme une institution particulière. Par ailleurs, Hassenforder remarque que le sujet est traité par les revues de bibliothéconomie bien avant que les pédagogues ne s'en emparent, ce qui prouverait que « la première intervention des bibliothèques dans l'enseignement américain n'est pas une innovation du milieu enseignant lui-même, mais une incidence du puissant développement des bibliothèques publiques[358] ». Or, en France, la bibliothèque scolaire émane de l'école, non de la bibliothèque municipale, ce qui explique peut-être qu'elle soit restée emprisonnée dans les schémas de lecture traditionnels. L'opposition de la bibliothèque enfantine et de la bibliothèque scolaire repose en fait sur l'affrontement entre deux modèles de lecture qu'ont souligné Anne-Marie Chartier et Jean Hébrard dans *Discours sur la lecture*. Même si ces derniers traitent d'une période postérieure, nous trouvons déjà en germe, dans le discours de certains bibliothécaires des années 1920 et 1930, le modèle de l'école (« lectures imposées, lentes, collectives, de textes classiques ») et celui des bibliothèques (« lectures libres, rapides, autonomes, d'actualité »)[359]. L'Heure joyeuse (première bibliothèque publique pour enfants de Paris, fondée en 1924) défendait ce dernier modèle, ce qui lui valut le soutien des militants de l'Éducation nouvelle[360].

---

[356] Ernest Coyecque, « La bibliothèque publique moderne : son rôle social, son organisation », *op. cit.*, p. 43-44.

[357] Eugène Morel, *Bibliothèques...*, *op. cit*., t. I, p. 186.

[358] Jean Hassenforder, « La bibliothèque, institution éducative. Recherche et développement », *Lecture et bibliothèques*, n°17, janv-mars 1971, p. 32.

[359] Anne-Marie Chartier et Jean Hébrard, *Discours sur la lecture (1880-2000)*, *op. cit*., p. I.

[360] Voir, par exemple : Madeleine Cazamian, « La lecture publique », *L'ère nouvelle* [revue de la Ligue internationale d'éducation nouvelle], 1933, p. 168-169.

Il est intéressant de remarquer que cette ambiguïté dans les relations entre école et lecture se retrouve dans les travaux de sociologie de la lecture. L'étude de Nathalie Ponsard sur les « lectures ouvrières » d'une commune normande révèle ainsi deux attitudes parmi les personnes interrogées, enfants dans les années 1930. Les uns associent de nombreux souvenirs de lecture à l'école, notamment aux lectures à voix haute par l'instituteur et aux emprunts de livres à la bibliothèque scolaire (y compris après l'avoir quittée, puisqu'elle était ouverte aux anciens élèves) ; les autres soulignent au contraire l'absence de lien entre leur pratique de lecture et leur scolarité, qui les aurait plutôt détournés des livres[361]. Les deux modèles de lecture enfantine ont ainsi coexisté et produit des résultats différents, selon les individus.

Mais cette distinction entre bibliothèque pour enfants et bibliothèque scolaire ne fut pas facile à faire adopter. Ainsi les bibliothécaires de l'Heure joyeuse se heurtèrent-elles à de nombreuses résistances en tentant de montrer les spécificités de la bibliothèque enfantine, qui ne pouvait être réduite à la bibliothèque scolaire. Nous en trouvons un exemple dans l'échange de lettres qui suit le congrès d'Édimbourg de 1927, au cours duquel Claire Huchet, alors directrice de l'Heure joyeuse, a fait une communication sur ce sujet. Après lecture de cette intervention, le chef du bureau des bibliothèques de la ville de Paris, Paul Gsell, lui écrit qu'il n'approuve pas son souhait de séparation absolue entre la bibliothèque et l'école car « à Paris la plupart des bibliothèques sont dans les écoles et [...] nous nous en trouvons fort bien[362] ». La hiérarchie de l'administration des bibliothèques parisiennes ne comprend donc pas ce qu'apporte de neuf le modèle américain de la bibliothèque pour enfants. Claire Huchet lui répond en ces termes :

> *« Je comprends très bien qu'il faille faire attention de ne point blesser les membres de l'enseignement. […] Mais la discussion ne portait pas sur la question : les bibliothèques (en général) doivent-elles êtres installées dans les écoles, […] mais sur celle-ci : est-il préférable que la bibliothèque pour enfants fasse partie intégrale de l'école ? En répondant : Non, pas actuellement, en France, je crois pouvoir assurer que j'exprimais ainsi le sentiment de bien des membres du corps enseignant lui-même[363]. »*

Elle se prévaut d'ailleurs de connaître cette opinion grâce aux directeurs et instituteurs qui visitent régulièrement l'Heure joyeuse — ce qui suppose toutefois qu'ils en aient eu connaissance et qu'ils soient déjà en partie convaincus. Il y aurait donc bien une part d'enseignants acquis à ce modèle, mais il est probable qu'elle ne représente pas la majorité. D'autres appréciaient sans doute l'initiative mais, conscients qu'elle serait limitée aux grandes villes et aux enfants issus de milieux sociaux favorisés, ils continuaient de voir dans l'école la base du système de lecture publique.

---

[361] Nathalie Ponsard, *Lectures ouvrières à Saint-Étienne du Rouvray, des années trente aux années quatre-vingt-dix : lecture, culture, mémoire*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 55-56.

[362] Arch. Heure Joyeuse. « Archives 8 ». Lettre de Paul Gsell à Claire Huchet, 11 oct. 1927.

[363] Arch. Heure Joyeuse. « Archives 8 ». Lettre de Claire Huchet à Paul Gsell, 14 oct. 1927.

Administrateurs, instituteurs et bibliothécaires modernistes ont donc des vues différentes, voire concurrentes, sur l'offre de lecture à proposer aux enfants et aux adultes. Si la bibliothèque publique veut se distinguer du modèle scolaire en prônant notamment la lecture libre (par opposition à la lecture imposée), elle ne se départit pas encore des anciennes formules et considère toujours que le lecteur doit être guidé et conseillé. Toutefois, cette fonction est désormais réservée au bibliothécaire professionnel. Cette hégémonie théorique n'est pas acceptée par les instituteurs, acteurs de la lecture publique depuis ses débuts. D'après Marine de Lassalle, ce conflit explique d'ailleurs deux tendances fondamentales du développement de la lecture publique : l'inaction de l'État, qui hésite à prendre position en faveur des bibliothèques publiques puisqu'elles sont en concurrence avec les bibliothèques scolaires, et la préférence donnée à l'échelon national sur l'échelon local, dans les projets d'organisation de la lecture publique[364]. Malgré la complémentarité que le Congrès d'Alger souhaite faire apparaître entre école et bibliothèque, les débats prouvent que les frontières de compétences ne sont pas acceptées de tous. Les bibliothécaires doivent donc convaincre plus largement l'opinion.

3. Influences de l'idéal moderniste

3.1. Applications du modèle : la modernisation de quelques bibliothèques municipales

Il n'est pas toujours facile de savoir si les évolutions entreprises dans certaines bibliothèques ont résulté de l'application consciente d'un modèle, ou s'il s'agissait plutôt de bibliothécaires isolés qui, sous l'influence des facteurs que nous avons évoqués précédemment, aboutirent au même désir de changement et aux mêmes initiatives. Dans le cas des bibliothécaires que nous qualifions de modernistes, le mystère est levé puisqu'ils ont produit des textes éclairant leur démarche. Mais bon nombre d'autres n'ont pas ressenti le besoin de justifier leurs choix sur un plan théorique ou de les ériger en exemple pour le reste de la profession. Par ailleurs, la notion de modèle doit ici être entendue dans son acception d'idéal, bien plus que comme un programme qu'il faudrait suivre à la

[364] Marine de Lassalle, « L'équilibre introuvable. Le rapport local-national dans les politiques de lecture publique », dans *Politiques locales et enjeux culturels. Les clochers d'une querelle. XIX^e^-XX^e^ siècles*, dir. Vincent Dubois et Philippe Poirrier, Paris, La documentation française, 1998, p. 111.

lettre. Plusieurs souhaits formulés par les modernistes étaient partagés par d'autres bibliothécaires qui n'adhéraient pas nécessairement aux présupposés ou à toutes les implications de la lecture publique. Ainsi Léo Crozet, que l'on ne saurait vraiment qualifier de moderniste, met-il tout de même en valeur le libre accès, le prêt et la neutralité dans son manuel de bibliothéconomie. De même, la majorité de la corporation approuvait voire réclamait la professionnalisation de tous les bibliothécaires et la création d'une direction nationale qui coifferait un réseau structuré de bibliothèques. Néanmoins, ce sont des innovations plus ponctuelles, au sein des établissements, qui furent appliquées le plus rapidement, même quand elles ne faisaient pas l'unanimité. Richter distingue d'ailleurs micro- et macrobibliothéconomie : la première désigne l'« aménagement concret des services ouverts au public » tandis que l'autre « concerne les structures nationales, l'organisation territoriale et administrative des bibliothèques de masse »[365]. Seule la microbibliothéconomie connut des applications, la macrobibliothéconomie restant à l'état de projets dans les travaux et publications des modernistes, du moins jusqu'à la fin des années 1930. Nous étudierons trois cas pour illustrer cette dynamique, le premier dont les liens avec le mouvement moderniste sont incontestables, le second qui mêle idéal anglo-saxon et tradition locale, et le troisième dont les sources d'inspiration nous apparaissent moins clairement.

Nous connaissons particulièrement bien les efforts de Georges Collon à la bibliothèque de Tours. En effet, non seulement son action fut signalée par les autres modernistes, mais il tâcha lui-même de promouvoir ses initiatives en publiant régulièrement des nouvelles de sa bibliothèque dans la *Chronique* de l'ABF. Par ailleurs, nous avons pu consulter une part de sa correspondance administrative, conservée aux archives municipales de Tours. Georges Collon sort tout juste de l'École des chartes lorsqu'il entre à la bibliothèque municipale de Tours en 1922, d'abord comme stagiaire puis comme bibliothécaire, succédant à son père. Il entame immédiatement la modernisation de la bibliothèque et de ses services, comme en atteste cette lettre qu'il adresse au secrétariat général de la mairie :

> *« depuis deux ans, j'ai fait tout mon possible, dans la limite exiguë de nos crédits, pour rendre la bibliothèque de Tours [...] aussi accessible, aussi pratique, aussi moderne que les plus récentes fondations françaises et américaines. L'accroissement incessant du nombre de nos emprunteurs (74 emprunteurs nouveaux depuis le début d'octobre !) ne peut que m'encourager à redoubler d'efforts*[366]*. »*

Ce témoignage est d'autant plus intéressant qu'il montre que le jeune homme connaît déjà bien les innovations prônées depuis une dizaine d'années par les modernistes et qu'il ne les doit pas à son

[365] Noë Richter, *La conversion du mauvais lecteur...*, *op. cit.*, p. 41.

[366] AM Tours. Fonds de la bibliothèque municipale. 2R1 boite 6 : Fonctionnement : Courrier. Lettre de Georges Collon au secrétaire général de la mairie de Tours, 26 oct. 1923.

expérience sur le terrain. Il semble plutôt qu'il soit arrivé avec l'idée d'expérimenter ces pratiques « modernes », s'inscrivant dans la lignée des réussites françaises aussi bien qu'américaines. En outre, l'augmentation du nombre de lecteurs corrélée à l'introduction des innovations à la bibliothèque est un argument classique des modernistes, tout particulièrement lorsqu'ils doivent convaincre les élus. De fait, ces chiffres lui donnent raison car la fréquentation de la bibliothèque municipale ne cesse d'augmenter. Il publie d'ailleurs dans la *Revue des bibliothèques* des graphiques montrant les progrès du prêt à domicile et de la lecture sur place, qu'il explique par ses réformes successives : prêt des livres d'études, expositions temporaires, communication des documents plus rapide, amélioration des catalogues[367]... Il s'attache aussi à ouvrir davantage la bibliothèque, notamment le dimanche et pendant les vacances, au point que la bibliothèque est ouverte 345 jours pendant l'année 1936 [368]. Dès 1928, il envisage la création d'une bibliothèque pour enfants, effective en 1933. Il n'est d'ailleurs pas le seul puisqu'en 1936, on trouve également des bibliothèques enfantines (conçues sur le modèle de l'Heure joyeuse) à Chauny, Reims, Belfort, Orléans et La Rochelle. Enfin, notons que Collon a à cœur de transmettre ces bonnes pratiques en accueillant des stagiaires dans sa bibliothèque : il forme ainsi 27 stagiaires entre 1933 et 1936[369].

Le développement de la lecture publique à Rouen constitue un autre exemple intéressant. Rouen est réputée être la première ville de France à avoir mis en place des bibliothèques de quartier rattachées à une bibliothèque municipale centrale[370]. Une première bibliothèque de prêt gratuit fut ainsi créée dès 1906 ; une seconde, sur le même modèle mais dans un autre quartier populaire, vint s'y ajouter en 1929[371]. En 1934, la ville voulut développer la lecture publique dans deux autres quartiers, très éloignés des précédents, mais en optant pour un système plus économique. Un petit fonds de 300 volumes fut donc installé dans l'école primaire de chacun d'eux, où l'on pouvait également consulter les catalogues des autres bibliothèques de prêt et faire venir tout livre qui s'y trouvait. Toutefois, ces succursales n'étaient ouvertes qu'une fois par semaine et le principe de la communication différée rebuta sans doute les lecteurs. Contrairement aux deux autres bibliothèques de prêt, ces petites annexes déclinèrent rapidement. En outre, la fréquentation des deux premières bibliothèques de prêt tendait à diminuer depuis 1935, ce qu'Henri Labrosse expliquait notamment par la généralisation de l'écoute de la TSF à domicile. La chronologie de ce réseau de lecture

[367] « Bibliothèque de Tours », *ABF Chronique*, 1928, p. 228-230.

[368] *ABF Chronique*, 1936, p. 45.

[369] *Ibid*., p. 47.

[370] Éric et Georgette de Grolier, « Bibliobus et bibliothèques régionales (suite et fin) », *Revue du livre et des bibliothèques*, n°3, juin 1938, p. 83.

[371] Henri Labrosse, « Les bibliothèques annexes de la bibliothèque municipale de Rouen (1907-1937) », *Revue du livre et des bibliothèques*, n°4-6, mai 1939, p. 130-133.

publique est étonnante. Le fait qu'il faille attendre 1929 pour voir créer la deuxième annexe pourrait indiquer une influence des modernistes, dont la voix se fait davantage entendre à ce moment-là. Labrosse, chartiste et membre de l'ABF, n'ignore pas les débats du temps. Néanmoins, la première annexe date de 1906, l'année même où Labrosse est nommé bibliothécaire-adjoint à sa sortie de l'École des chartes. Cette première étape a donc pu le marquer tout autant. Le fait qu'en lui se rencontrent deux influences (l'idéal moderniste et la tradition locale) est également visible dans ses opinions professionnelles à propos des pratiques bibliothéconomiques modernes. Si la classification décimale est adoptée dans les bibliothèques de Rouen, il est curieux de constater que le libre accès aux rayons, effectif entre 1915 et 1920, n'est plus appliqué par la suite, « en raison moins peut-être des détournements de livres (relativement peu nombreux) que de la négligence des lecteurs à respecter le placement des volumes[372] ». De même, il privilégie les catalogues sur registre car les lecteurs seraient selon lui très réticents au catalogue sur fiches. À l'inverse, Labrosse est l'un des seuls à affirmer vouloir développer la « lecture de distraction », du moins à la fin de sa carrière. C'est cet objectif qui motive la création de dépôts annexes et la volonté de répondre aux demandes des lecteurs :

> *« Le lecteur est sensible aux attentions, aux conseils ; il est rarement exigeant, impérieux ; s'il n'obtient pas satisfaction, il ne brandit pas les foudres de la réclamation et se borne à l'abstention.*
>
> *La multiplication des centres de lecture est favorable au développement de la lecture de distraction. Si on lit pour se distraire, pour passer le temps, on n'est pas disposé à faire un grand effort pour satisfaire son envie. Il faut que le livre s'offre au lecteur possible, et réponde, je ne dirai pas seulement à ses préférences, mais même à ses caprices, d'où la nécessité d'une publicité et d'une activité un peu "spectaculaire"[373]. »*

Dans le débat sur la lecture distractive[374], le bibliothécaire de Rouen adopte donc une position résolument moderne, mais très minoritaire, bien que son application directe — la création d'annexes de prêt — soit imitée ailleurs.

Si l'on en croit les modernistes, les bibliothécaires à l'image de Georges Collon ou Henri Labrosse demeurent rares[375]. Toutefois, leur pessimisme, dont on a amplement souligné les aspects stratégiques, n'était pas partagé par tous, ainsi que le témoignage de la bibliothécaire de Bayeux le

---

[372] *Id*., p. 132.

[373] Arch. ABF. Carton « 1937-1939 ». Henri Labrosse, « 25 ans de lecture publique à Rouen », 1938.

[374] Voir chap 4, 3.2 Lecture distractive et culture populaire, p. 163 *sqq*.

[375] Pierre Lelièvre, « Les bibliothèques provinciales françaises en 1936-1937 » dans FIAB, *Publications, vol. IX. Actes du Comité international des bibliothèques — 10e session* (*24-25 août 1937)*, p. 132 : « Certaines grandes bibliothèques, telles que celles du Havre, de Tours, dont l'activité mérite d'être particulièrement signalée, ont réussi à concilier heureusement leur mission de bibliothèque de conservation, de bibliothèque d'information, et d'étude, et de bibliothèque de lecture et de prêt ouverte à un très large public. Dans la majorité des cas, cependant, les bibliothécaires estiment préférable de distinguer ces divers services. »

laissait entendre[376]. Il est probable qu'une part non négligeable de bibliothécaires de petites villes ait tenté d'appliquer certaines innovations. Nous savons ainsi qu'au début des années 1930, les horaires d'ouverture s'amplifient, que la fermeture estivale annuelle tend à être supprimée et que la fréquentation progresse très nettement dans de nombreuses villes[377]. Faute de traces écrites (hors des archives de la bibliothèque), certains changements passent inaperçus, car les établissements ne jugent pas utile d'en informer la profession par le biais de la presse ou de l'ABF. C'est par exemple le cas de notre troisième exemple, la bibliothèque municipale de Nevers[378] : une section de prêt y est organisée dès 1914 et le libre accès apparaît deux ans plus tard, augmentant considérablement le nombre de prêts. Selon le sous-bibliothécaire François Gimel, il s'agit d'une adaptation forcée de la bibliothèque aux modifications survenues pendant la guerre : « ouverte jusqu'ici à un public sélectionné, elle subit comme beaucoup d'autres un changement imposé par la présence d'un public plus nombreux de tout âge et de toute condition sociale[379] ». Au cours des années 1920, des livres pour « jeunes gens et jeunes filles » viennent enrichir la bibliothèque. En 1925, on élargit les heures d'ouverture, et en dix ans, le nombre de lecteurs double. La bibliothèque reste toutefois de taille modeste et le personnel n'est pas professionnel (du moins, selon les critères de diplôme), ce qui explique peut-être l'absence de liens avec le reste de la profession et le fait que Nevers ne soit pas citée en exemple par les modernistes. Pourtant, à l'instar de la bibliothèque de Tours, cette bibliothèque municipale a réussi à conjuguer la double fonction de bibliothèque d'étude et de bibliothèque de prêt.

Certains points de l'idéal moderniste sont mieux appliqués que d'autres. Plutôt que de chercher les bibliothèques qui mettent en œuvre le modèle de la bibliothèque de prêt pour tous, nous nous intéresserons donc maintenant à deux mesures emblématiques de la lecture publique : le libre accès et la promotion de la bibliothèque à l'extérieur. Contrairement au prêt, ces pratiques étaient encore peu répandues dans l'entre-deux-guerres, c'est pourquoi leur diffusion et leurs modalités sont particulièrement révélatrices.

Avant les années 1930, le libre accès est généralement considéré par la profession comme un dysfonctionnement. Le jugement de l'inspecteur Pol Neveux sur la bibliothèque de Vendôme en 1921 est tout à fait significatif :

[376] Voir p.100.

[377] Arch. ABF. « Archives. 1935-1938. Secrétaire : L.-N. Malclès. 2 » : Pierre Lelièvre, « Les bibliothèques provinciales françaises en 1936 », s.d.

[378] Guy Thuillier, *La Bibliothèque municipale de Nevers de 1790 à 1940*, Nevers, Bibliothèque municipale, 1983, *passim*.

[379] François Gimel, « Note sur la limite d'âge d'admission », sept. 1918, éd. dans Guy Thuillier, *op.cit*., p. 127.

> *« Ici les lecteurs ont la déplorable habitude de se servir eux-mêmes sur les rayons. Il paraît qu'il est impossible de réagir. […] Clientèle de populaire bourgeoise. Les érudits et les travailleurs sont très rares. On ne lit pas sur place. Les prêts au dehors sont fort nombreux, surtout le dimanche[380]. »*

Alors que la situation décrite semble positive à l'aune des critères de la lecture publique (libre accès, importante activité de prêt, fréquentation élevée le dimanche, vraisemblablement par des lecteurs qui travaillent en semaine, etc.), Neveux y voit un abus incontrôlé. Observons d'ailleurs que l'expression de « populaire bourgeoise » renvoie au type de bibliothèque que l'inspecteur méprise le plus, c'est-à-dire une bibliothèque de prêt avec une majorité de romans (donc une « populaire »), dont les lecteurs se recrutent dans la petite et moyenne bourgeoisie et non dans la classe ouvrière. En 1915, les lecteurs de la bibliothèque municipale du Mans se servent aussi dans les rayons des magasins, mais un terme est mis à cette pratique après la guerre[381].

Au même moment, Ernest Coyecque défend le libre accès qu'il fait adopter dans les petites bibliothèques municipales de Paris :

> *« Les livres sont comme les gens ; il ne faut pas les juger sur leur mine — sans les ouvrir. […] Voilà les bienfaits du libre accès des rayons, condition essentielle indispensable du bon rendement ; le commerce l'a depuis longtemps compris; l'entrée libre est la base du système des grands magasins, la cause de leur magique attirance et de leur extraordinaire développement[382]. »*

Le rapprochement avec le monde commercial est régulièrement repris par les autres modernistes[383], tous y voyant une nécessité pour la bibliothèque de lecture. Toutefois, le libre accès ne se répand pas beaucoup et ne concerne d'abord que les petites bibliothèques centrées sur le prêt[384]. Même dans les bibliothèques municipales les plus modernes, il n'est pas toujours possible de l'instaurer, en partie faute de place.

Le libre accès suscite également des débats à l'échelle internationale ; il fait d'ailleurs partie des « points très controversés » sur lesquels les experts réunis par l'IICI recommandent de « procéder par études comparatives » pour l'enquête *Mission sociale et intellectuelle des bibliothèques populaires*[385]. Les objections à son encontre sont les mêmes que pour le prêt, auquel il est directement lié : on craint d'une part la détérioration et/ou le vol des collections, et l'on suspecte d'autre part les lecteurs de se laisser aller à de mauvais choix de lectures, n'ayant plus à passer par le

---

380 AN F17 17357. Compte rendu d'inspection de la bibliothèque municipale de Vendôme par Pol Neveux, 9 juin 1921.

381 AN F17 17400. Rapport annuel de la bibliothèque municipale du Mans (exercice 1915).

382 Ernest Coyecque, « Les bibliothèques municipales de Paris. Aujourd'hui. Demain », *Bulletin ABF*, 1915, p. 19.

383 Voir, par exemple : Gabriel Henriot, *Des livres pour tous*, *op. cit.*, p. 150 : le libre accès « est normal dans une bibliothèque populaire, qui est une bibliothèque de ″consommation″, assimilable à un magasin, avec entrée libre et libre accès aux divers rayons ».

384 Henri Vendel, « Des divers moyens employés en France pour faire connaître aux lecteurs inexpérimentés les ressources des bibliothèques », *Revue du livre*, n°3-5, mars-mai 1935, p. 102.

385 « Réunion restreinte d'experts bibliothécaires », *La Coopération intellectuelle*, 1935, n°49-60, p. 310-314.

filtre obligatoire du guichet de prêt. Encore une fois, la conservation et le contrôle priment sur le service rendu, la méfiance envers le lecteur étant la règle.

Si, jusque dans la première moitié de la décennie 1920, l'application du libre accès peut encore relever d'initiatives isolées, plutôt inspirées par les pratiques de certaines bibliothèques populaires, son sens change quelque peu dans les années suivantes. Son instauration dans une bibliothèque municipale est alors le signe d'une modernisation, au sens où il s'accompagne presque toujours d'autres mesures tirées de l'idéal de la lecture publique, telles que la création d'une annexe de prêt ou d'une bibliothèque pour enfants, la mise en place de catalogues sur fiches, ou encore le recours à la publicité. C'est donc la combinaison de ces éléments, davantage que la mise en place d'un seul d'entre eux, qui peut indiquer la référence au modèle prôné par les modernistes.

Concernant les pratiques que les anglo-saxons rassemblent sous le terme d'*outreach*[386], et plus particulièrement celles qui visent à promouvoir la bibliothèque, leur application demeure embryonnaire tout au long de la période. Là encore, l'inspiration ne vient pas nécessairement du modèle anglo-saxon transmis par les modernistes, en particulier dans les cas d'utilisation précoce de ces techniques. À Falaise par exemple, on avait voulu développer des séances de lecture sur place en soirée, annoncées par des affiches et par des communiqués dans les journaux locaux en 1912[387]. Cette tentative fut un échec mais l'effort de communication prouve que ces médias pouvaient être utilisés à des fins publicitaires pour la bibliothèque, comme le préconisait Maurice Pellisson dès 1906[388]. Les bibliothèques populaires n'étaient pas en reste puisqu'elles distribuaient leur règlement intérieur ou leur catalogue pour inciter les lecteurs à s'inscrire. Les programmes de cours et conférences que certaines développaient s'inscrivaient également dans cette logique de conquête de nouveaux usagers.

Négligeant ces initiatives antérieures, les modernistes insistent sur la nécessité de promouvoir la bibliothèque, toujours dans l'esprit des métaphores commerciales d'Ernest Coyecque :

> *« La bibliothèque municipale doit, elle aussi, faire de la réclame. […] L'affiche représente la publicité collective ; le prospectus, la publicité individuelle ; les deux genres sont nécessaires, se complétant l'un*

[386] Le terme désigne généralement les activités et services des bibliothèques susceptibles de faire croître leurs publics, qu'il s'agisse de faire venir de nouveaux usagers ou de desservir les publics empêchés et/ou éloignés. Martin Hewitt la définit comme une démarche d'augmentation de la demande, « t*he idea of actively increasing demand* », tandis que Dave Muddiman insiste sur son caractère « hors les murs » : « *the provision of services beyond the physical entity of the library building* ». Voir : Martin Hewitt, «Extending the public library (1850-1930)» et Dave Muddiman, «Public library outreach and extension (1930-2000)», *Cambridge history of libraries in Britain and Ireland*, *op. cit*., p. 72 et 82.

[387] AN F17 17328. Compte rendu d'inspection de la bibliothèque municipale de Falaise par Camille Bloch, 1913.

[388] *Histoire des bibliothèques françaises*..., *op. cit*., p. 207.

> *l'autre. [...] Après l'affiche et le prospectus, le catalogue. On voit la gradation. Le grand magasin a son catalogue ; il le rédige, il l'imprime, il le distribue gratuitement, il l'adresse à domicile ; voilà l'exemple à suivre*[389]*. »*

Reprenant lui aussi la comparaison avec le monde marchand, Henri Lemaître défend l'importance de la publicité en s'appuyant notamment sur l'ouvrage du britannique Walter A. Briscoe, *Library advertising*[390], dont il a fait la recension[391]. À l'occasion de l'assemblée trimestrielle de l'ABF du 8 décembre 1921, il fait une communication pour appeler à la mise en application de quelques-uns des projets présentés par Briscoe[392]. Il préconise particulièrement l'annonce des nouvelles acquisitions dans les journaux, ce que plusieurs bibliothèques font dans les années suivantes. L'affichage et la presse demeurent de fait les outils publicitaires privilégiés tout au long de la période, avec des résultats parfois plus engageants que dans l'exemple de Falaise. Ainsi le maire de Saint-Nazaire convie-t-il la presse « dans un but de propagande » à une réunion du comité d'inspection et d'achat. Plusieurs articles sont ainsi publiés à propos de la bibliothèque municipale, dont la fréquentation s'accroît[393].

Pour attirer le public, la majorité des grandes bibliothèques municipales choisissent d'organiser des expositions, principalement à caractère historique ou bibliophilique. Si elles peuvent servir à faire connaître les fonds patrimoniaux de la bibliothèque, on peut douter de leur efficacité à faire venir plus de lecteurs pour les collections courantes. Dans les communes de moindre importance, les bibliothécaires se rapprochent parfois des établissements d'enseignement secondaire pour organiser des visites et faire connaître aux élèves la bibliothèque. Sous la direction de Léo Crozet, la bibliothèque municipale du Havre applique ces différentes techniques : à partir de 1928, des expositions sont présentées tous les ans pour « mieux faire connaître les ressources de la bibliothèque », les listes de nouvelles acquisitions sont envoyées aux journaux de la ville, des visites de groupes sont organisées, on imprime des cartons précisant les horaires d'ouverture et les services de renseignement par téléphone de la bibliothèque centrale[394]. Et l'on retrouve logiquement ces prescriptions dans le manuel de Crozet[395]. Pour lui comme pour les premiers modernistes, le recours à la publicité est fondé sur le présupposé que la méconnaissance des ressources de la bibliothèque constitue le seul obstacle à l'afflux massif de lecteurs. Ce n'est qu'à la fin des années

[389] Ernest Coyecque, « Les bibliothèques municipales de Paris. Aujourd'hui. Demain », *op. cit*.

[390] Walter A. Briscoe, *Library advertising. « Publicity » methods for public libraries, library-work to children, rural libraries schemes, etc., with a chapter on the cinema and library*, London, Grafton, 1921.

[391] « Bibliographie », *Revue des bibliothèques*, 1921, p. 113.

[392] Henri Lemaître, « La réclame pour les bibliothèques », *Bulletin ABF*, n°3-6, mai-déc. 1922, p. 25-28.

[393] AN F17 17360. Rapports annuels de la bibliothèque municipale de Saint-Nazaire (exercices 1931 et 1932).

[394] AN F17 17411. Rapports annuels de la bibliothèque municipale du Havre (exercices 1928 à 1933).

[395] Léo Crozet, *Manuel pratique du bibliothécaire*, Paris, E. Nourry, 1932.

1930 que quelques bibliothécaires entrevoient l'idée que la publicité ne doit pas seulement être informative mais incitative, voire séductrice :

> *« Si on lit pour se distraire, pour passer le temps, on n'est pas disposé à faire un grand effort pour satisfaire son envie. Il faut que le livre s'offre au lecteur possible, et réponde, je ne dirai pas seulement à ses préférences, mais même à ses caprices, d'où la nécessité d'une publicité et d'une activité un peu "spectaculaire"[396]. »*

Malgré l'essor de la radio, puis du cinéma, très peu d'établissements semblent y avoir eu directement recours : nous ne connaissons que l'exemple de la bibliothèque municipale de Tours qui disposait de 150 projections autochromes diffusées et commentées par le speaker pendant l'entr'acte au cinéma[397]. Sans doute cela peut-il s'expliquer par la méfiance qu'entretenaient de nombreux bibliothécaires à l'encontre de ces nouveaux médias[398]. Il faut attendre l'ADLP pour que la « propagande » en faveur de la lecture publique se développe et exploite tous les moyens modernes à sa disposition[399].

3.2. Des relais plus inattendus

La diffusion des idées modernistes ne s'observe pas que dans les bibliothèques municipales. Alors que le nouveau modèle de la bibliothèque publique s'opposait fermement au modèle de la bibliothèque populaire sous toutes ses formes, les bibliothèques catholiques, associatives, ouvrières s'inspirèrent de certains discours modernistes et introduisirent des innovations qu'ils prônaient. Une partie de ces changements fut sans doute inconsciente, relevant peut-être plus de « l'air du temps » que d'une transmission directe, mais l'origine de beaucoup d'autres fut clairement revendiquée et l'on ne craignait pas de citer les noms des bibliothécaires que l'on prenait pour inspirateurs, transformant ces modernistes en garants de l'originalité et de la qualité des actions entreprises.

3.2.1. L'assimilation partielle du discours moderniste par les bibliothèques catholiques

L'influence sur le milieu catholique est la plus manifeste. Pour le montrer, nous prendrons trois exemples, à travers trois voix importantes du discours catholique. La première est celle de

[396] Arch. ABF. Carton « 1937-1939 ». Henri Labrosse, « 25 ans de lecture publique à Rouen », 1938.

[397] Henri Vendel, « Moyens propres à attirer le public dans les bibliothèques » dans *Mission sociale et intellectuelle des bibliothèques populaires*, IICI, 1937, p. 256-257.

[398] Voir chap. 9, 3.1 Crise culturelle : le livre face aux nouveaux médias, p. 316 *sqq*.

[399] Les « causeries radiophoniques » de 1929 sur les bibliothèques sont une exception notable, due à la seule initiative d'Henri Lemaître. Voir p. 209.

Marcel Langlois, bibliothécaire de l'Institut catholique. Il publie en 1920 un article sur les bibliothèques pour tous et sur ce que les catholiques pourraient faire en la matière[400]. Dans ce texte, il loue abondamment l'exemple anglo-saxon et cite Eugène Morel à plusieurs reprises comme justification de ses propositions, les extraits de *La librairie publique* semblant faire office d'arguments d'autorité[401]. Langlois conseille de prendre modèle sur la bibliothèque de la rue Fessart, notamment sur son système de prêt, directement inspiré des méthodes américaines. Il s'agit donc d'une assimilation presque complète du discours moderniste, appliqué aux fins catholiques. À leur tour, les bibliothécaires catholiques se font militants et défendent le modèle de la *free public library*. La plus grande réussite du discours moderniste est sans doute d'avoir fait comprendre que les fonctions de bibliothécaire tenaient du métier technique et devaient être enseignées comme telles. C'est pourquoi les bibliothécaires catholiques se mettent également à donner des conférences de formation et à rédiger des manuels. En 1923, Langlois publie les cours qu'il a professés devant l'Association du livre français[402] — devant une assemblée exclusivement féminine — sur le rangement d'une bibliothèque privée et la création d'une bibliothèque d'œuvre catholique[403]. De même, l'abbé Charles, directeur de la maison d'édition La Bibliothèque des familles, fait paraître dans l'*Almanach catholique français* un résumé de ce que doit savoir un bibliothécaire catholique (principes théologiques, choix des livres, local, règlement, catalogue, formation du personnel, bibliographie[404]).

Toutefois, la tentative la plus aboutie est celle de Marguerite Chaumonot dont l'ouvrage peut véritablement être qualifié de manuel, d'autant qu'il fut réédité et mis à jour à plusieurs reprises. Marguerite Chaumonot était issue d'un milieu catholique très conservateur et appartenait au Groupe Saint-Augustin pour l'organisation des bibliothèques libres (le terme « libre » est ici à entendre dans le même sens que dans l'expression « école libre », forgée vers 1850 pour désigner les écoles privées). Elle y collaborait notamment avec Marie-Louise Arrivot[405]. Cette jeune chartiste, qui avait suivi les cours de l'École américaine, était en effet une grande admiratrice de Gabriel Henriot,

[400] Marcel Langlois, « La bibliothèque pour tous : ce qui a été fait, ce qu'on pourrait faire », *Revue pratique d'apologétique*, 1920, p. 368-385 et et 434-444.

[401] Par exemple, p. 435 : « Comme l'a bien dit M. Morel, qui s'est fait le champion de cette idée : "Ceux qui croient que la librairie publique est impossible en France ne voient pas l'immense effort fait partout dans ce sens, les milliers de livres épars, et que seul l'éparpillement rend mesquin le résultat" » (citation de Morel extraite de « La librairie publique en Angleterre et aux États-Unis », *op. cit.*, p. 218).

[402] Cette association publia notamment le périodique *L'action sociale de la femme*.

[403] Marcel Langlois, *Comment ranger une bibliothèque privée ?*, Paris, Action sociale de la femme, 1923. Marcel Langlois, *La Bibliothèque pour tous*, Paris, éd. Spes, 1923.

[404] Abbé Charles, « Bibliothèques d'Œuvres et Bibliothèques paroissiales, fondation et organisation, principes et applications pratiques », dans *Almanach catholique français pour 1928*, Bloud et Gay, p. 203-208.

[405] Voir « La journée plénière de l'Union des œuvres », *La Croix*, 3 fév. 1932 : « l'assemblée entendit des communications [...] de Mme Chaumonot et de Mlle Arriveau [sic] sur l'œuvre des bibliothèques Saint-Augustin ».

auprès de qui elle travaillait. Or, ce ne fut pas sans incidence sur la pensée de cette association[406]. Cette influence est d'ailleurs visible dès 1931, dans le manuel consacré aux bibliothèques paroissiales urbaines que publie Marguerite Chaumonot, puisqu'elle cite à la première page les mots du bibliothécaire de Forney : « La bibliothèque, par sa situation, doit "solliciter le public" (G. Henriot)[407] ». Parallèlement, elle publie un autre manuel à la demande de la Ligue féminine d'action catholique française (LFACF) sur les petites bibliothèques.

L'exemple de Marguerite Chaumonot nous permet néanmoins de constater les limites de l'influence des modernistes. La question sensible de la lecture distractive est en effet un point que la bibliothécaire catholique ne considère pas sous le même angle que les militants de la lecture publique :

> *« Il faudra souvent user de persuasion, de fermeté, voire d'autorité pour vaincre des résistances de surface, et empêcher le lecteur de rester confiné dans le livre médiocre, le petit roman qui ne lui coûte aucun effort. Distraire, ce n'est qu'une étape qu'il ne faut pas prolonger ; n'en pas sortir est un échec[408]. »*

Loin d'être une fonction à part entière de la bibliothèque, comme l'affirment les modernistes, la distraction ne peut être une fin en soi pour les catholiques.

Tout comme pour les modernistes des bibliothèques publiques, le milieu de la bibliothéconomie catholique est extrêmement restreint et nous retrouvons sans cesse les mêmes noms, en particulier celui du jésuite Alphonse de Parvillez, qui préface d'ailleurs l'édition de 1938 du manuel de Chaumonot. Lui non plus ne manque pas de se référer à Henriot, qu'il qualifie de « maître éminent » et dont il recommande les cours. Rédacteur à la revue *Études*, Parvillez est considéré comme le spécialiste de la question des bibliothèques dans le milieu catholique des années 1930 et, à ce titre, son opinion est sollicitée dans la presse et dans les réunions. Deux thèmes lui tiennent à cœur : les dangers de la réforme de la lecture publique aux mains des socialistes, communistes et francs-maçons, et la nécessaire fédération des œuvres catholiques en un même réseau de bibliothèques. Selon lui, ce ne sont en réalité que les deux faces d'un problème identique, auquel les catholiques doivent répondre par la défense (lutter contre une réforme qui ne serait qu'une nouvelle entreprise de déchristianisation) et l'attaque (améliorer les bibliothèques catholiques).

---

[406] Sur les liens entre Gabriel Henriot et les bibliothèques catholiques, voir chap. 11, 2.1.1 Henriot et l'Institut catholique, p. 383 *sqq*.

[407] Marguerite Chaumonot, *Comment organiser une bibliothèque paroissiale*, Paris, éd. Spes, 1932, p. 5.

[408] Marguerite Chaumonot, *Bibliothèques modernes pour tous : organisation et fonctionnement d'une bibliothèque*, Paris, LFACF, 1938, p. 9.

Les catholiques réformateurs ne se contentent pas de lire les articles des bibliothécaires modernistes. Ils assistent aussi à leurs cours. Nous avons déjà dit combien ils promouvaient les conférences d'Henriot, avant même que celui-ci ne commence à enseigner à l'Institut catholique. Mais l'intérêt de certains d'entre eux s'était manifesté dès l'ouverture de l'École américaine puisque l'on retrouve, parmi les élèves, l'abbé Jean Destrez, rédacteur en chef de la *Revue des jeunes*, revue de tendance catholique sociale. Il fut sans doute très favorable à cette école car, sollicité par Marie-Louise Arrivot pour relire un article critique qu'elle préparait à propos de la rue de l'Élysée, il lui répondit qu'il faudrait « corriger les inexactitudes et en changer le ton général[409] ». Notons également que Destrez adhéra à l'ABF cette année-là, comme s'il s'agissait de l'acte ultime pour devenir bibliothécaire.

À travers leurs articles, conférences, cours et manuels, les œuvres catholiques sont donc un puissant relais de certaines idées modernistes, dont ils n'hésitent pas à louer les modèles et les représentants. Mais il serait erroné de croire que les innovations ne proviennent que de l'exemple anglo-saxon, par le biais des bibliothécaires modernistes. Encore une fois, il s'agit d'une vision rétrospective fondée sur les discours des militants de la lecture publique qui ont sciemment ignoré les pratiques élaborées par les bibliothèques populaires, ainsi que nous l'avons montré précédemment. La capacité des bibliothèques catholiques à mettre au point leurs propres techniques apparaît pourtant à travers certains exemples. Ainsi, dès la fin des années 1920, quelques œuvres catholiques comprennent l'intérêt de connaître les goûts et pratiques des lecteurs grâce à des questionnaires distribués dans certains groupes ou aux lecteurs de telle ou telle revue. Parvillez s'appuie d'ailleurs sur leurs résultats :

> *« il n'y a pas à prétendre que le peuple de France méprise la lecture, alors que les enquêtes de la JOC et des Jeunes de la Ligue patriotique des Françaises nous montrent des apprentis et des ouvrières consacrant à l'achat de journaux, brochures et livres, des sommes qui vont jusqu'à plus de 500 francs par an[410]. »*

L'enquête la plus significative fut lancée dans le *Petit écho*, organe de la Ligue patriotique des Françaises, en avril 1932, et récolta 20 139 réponses[411]. Nous reviendrons sur les modalités et les résultats de cette enquête, à propos de la sociologie de la lecture, mais nous devons remarquer ici que cette initiative ne fut jamais reprise par les bibliothécaires modernistes. Certes, ils ne disposaient pas d'un réseau équivalent à celui de cette importante œuvre catholique, mais cet

[409] Institut catholique de Paris. Arch. École de bibliothécaires. Boîte 4 : Documents divers sur le fonctionnement de l'école. Lettre de Jean Destrez à Marie-Louise Arrivot, 27 sept. 1923. À propos de l'article de Marie-Louise Arrivot, voir p. 185.

[410] Alphonse de Parvillez, « La mobilisation des cerveaux », *Études*, 20 avril 1931, p. 213.

[411] « La grande enquête sur les lectures : premier compte rendu », *Le Petit écho*, juin 1933.

exemple n'est même jamais cité dans leurs discours. D'ailleurs, la sociologie de la lecture reste un thème relativement absent au sein même du milieu moderniste. Et quand les premiers commencent à s'y intéresser, c'est de nouveau vers les modèles étrangers (Roubakine à Genève, Waples à Chicago, Hofmann à Leipzig...) qu'ils se tournent. Même si son influence sur les modernistes est restreinte, le milieu catholique a donc aussi développé ses propres idées, héritées d'une longue tradition de lecture populaire. C'est d'ailleurs cette vivacité qui permet à la Ligue féminine d'action catholique française (LFACF) d'entreprendre un vaste mouvement de rénovation des bibliothèques catholiques, en créant le réseau des Bibliothèques pour tous à partir de 1936[412].

3.2.2. La collaboration avec les grandes associations laïques

Les bibliothèques catholiques ne sont toutefois pas les seules bibliothèques associatives à avoir bénéficié de l'influence moderniste. Nous trouvons chez les laïcs d'autres exemples non seulement d'inspiration mais aussi de collaboration. Comme nous l'avons vu, la Société Franklin et la Ligue française de l'enseignement avaient prôné très tôt la circulation des caisses de livres et la mutualisation des moyens. Pour autant, elles se distinguaient nettement des idées modernistes sur le point crucial du bibliothécaire. Selon Anne-Marie Chartier et Jean Hébrard, ces bibliothèques populaires étaient « en définitive plus soucieuses des lecteurs que des livres, des heures de convivialité et d'échange que des heures de lecture silencieuse et solitaire, plus attentives à faire vivre des réseaux qu'à vérifier les progrès des savoirs[413] », ce qui explique qu'elles aient accordé peu d'importance à la formation du bibliothécaire, qui n'était au fond qu'un lecteur parmi d'autres. En effet, les conseils de lecture devaient plutôt être donnés de lecteur à lecteur, au sein de cercles de lecture, et l'on devait éviter que le bibliothécaire ne s'approprie la bibliothèque. Peu à peu, cette conception change. Il est difficile de savoir comment les liens s'établissent entre la Ligue de l'enseignement et les modernistes : nous ignorons si Morel, conscient de l'influence doctrinale de la fédération, alla à sa rencontre ou si, au contraire, c'est la Ligue qui fit appel à lui. Toutefois, cette rencontre a lieu au plus tard en 1921 puisque Morel et Jessie Carson interviennent au Congrès national de la Ligue à Nancy, respectivement sur l'organisation des bibliothèques circulantes et sur les conceptions américaines au sujet des bibliothèques populaires[414]. Cette collaboration se fait plus active l'année suivante quand la Ligue de l'enseignement, grâce à une subvention du ministère de

[412] Voir chap. 11, 2.1.2 La création du réseau des Bibliothèques modernes pour tous, p. 385 *sqq*.
[413] Anne-Marie Chartier et Jean Hébrard, *op. cit.*, p. 126.
[414] « Le Congrès de la Ligue de l'enseignement », *Le Journal des débats...*, 1er oct. 1921.

l'Intérieur, déploie son système de cantines de livres pour lequel Morel et Coyecque participent aux travaux préparatoires, à la demande de la Ligue[415].

Dans les associations laïques comme dans les associations catholiques, les idées modernistes pénétrèrent donc précocément, imposant deux principes fondamentaux : la gestion des bibliothèques requérait des connaissances professionnelles et l'efficacité ne pouvait être atteinte que par la structuration des bibliothèques en réseau.

3.2.3. L'approche du milieu ouvrier

Enfin, l'influence moderniste s'exerce, dans une moindre mesure, sur les bibliothèques syndicales et ouvrières[416]. C'est d'abord le cas lorsque la coopérative ouvrière de la Bellevilloise (fondée en 1877), qui comprend entre autres l'université populaire La Semaille, ouvre en 1927 une bibliothèque identique à celle de la rue Fessart[417]. Ouverte tous les soirs de 16h à 18h puis de 20h à 22h et le dimanche matin[418], pratiquant le libre accès, la lecture sur place et le prêt à domicile (avec un système de fiches à l'américaine), elle impressionne même Coyecque en offrant une grande diversité de journaux, pas seulement de gauche[419]. Cette bibliothèque sert de modèle-type à l'Association des bibliothèques prolétariennes (ABP), fondée en 1932. Par bibliothèques prolétariennes, il faut ici entendre bibliothèques des syndicats ouvriers, des coopératives ouvrières, éventuellement des municipalités ouvrières... L'ABP se donne ainsi pour tâche de « réunir et de mettre à la disposition de ses membres une documentation sérieuse sur les bibliothèques prolétariennes et sur les méthodes à suivre[420] », ainsi que de publier un bulletin critique pour aider les bibliothécaires dans leurs achats. Son but affiché est de « créer un large front unique de bibliothèques servant la lutte du prolétariat pour son émancipation ». Elle propose donc une aide pratique à la création et à l'organisation de bibliothèques afin d'en faire des « centres d'éducation de

[415] *ABF Bulletin*, n°3-6, mai-déc. 1922, p. 49.

[416] Ce n'était pas toujours le cas, bien entendu. Des initiatives naissaient encore, sans prendre en compte les pratiques dites modernes. Le Musée du Soir, créé par l'Union des syndicats de la région parisienne et par le groupe des écrivains prolétariens, autour de Henry Poulaille, est l'exemple le plus connu. Il prêtait principalement des journaux syndicalistes, des livres techniques et des œuvres d'auteurs socialistes. Parallèlement, des lectures et des conférences y étaient organisées. Le Musée du Soir fonctionna de 1935 à 1940. Voir : René Bonnet, « Le Musée du Soir », dans *Henry Poulaille et la littérature prolétarienne*, *Entretiens*, n°33, 1975, p. 127-133 ; Noë Richter, *L'éducation ouvrière et le livre de la Révolution à la Libération*, Bibliothèque de l'université du Maine, 1982, p. 82-83.

[417] Il s'agit en fait du réaménagement et de l'agrandissement d'une bibliothèque préexistante. Voir : *La Bellevilloise, 1877-1939 : une histoire de la coopération et du mouvement ouvrier français*, dir. Jean-Jacques Meusy, Paris, Créaphys, 2001, p. 118 et 147-151.

[418] « La nouvelle bibliothèque de la Semaille à la Bellevilloise », *L'Humanité*, 2 oct. 1927.

[419] Ernest Coyecque, « Les bibliothèques municipales de Paris. Un outillage de travail intellectuel à rendre utilisable », *Revue des bibliothèques*, 1928, p. 21-22.

[420] Jean Fréville, « Une initiative qui marquera », *L'Humanité*, 25 oct. 1932.

classe[421] », et, dans le contexte particulier du début des années 1930, de faire de la bibliothèque prolétarienne « un centre de lutte contre la guerre et la fascisme[422] ». L'ABP s'était créée dans le cadre de l'AEAR (Association des écrivains et artistes révolutionnaires) qu'animait Aragon et l'on y trouvait plusieurs professionnels, notamment Georgette de Grolier, ancienne élève de l'École américaine. Cette dernière avait contribué, avec son mari, à fonder ce groupe qui comprenait une vingtaine de personnes et tous deux étaient sans doute les « théoriciens » de l'association. Ils signent d'ailleurs, dans le *Prolipro, propagandiste de la littérature et de la presse ouvrières* (organe du Centre de diffusion du livre et de la presse, dépendant du PCF), un article qui promeut les cercles de lecteurs et autres méthodes pour intéresser le public à la bibliothèque : « discussions, expositions, journal mural, enquêtes et reportages de groupes […], réunions de lecture à haute voix et de critiques de livres, représentations, conférences »...[423] Les Grolier sont sans doute aussi les auteurs de « Comment organiser une bibliothèque syndicale ? » qui présente les méthodes américaines (libre accès, prêt sur fiches, etc.)[424]. Dans une interview, Éric de Grolier explique que l'association cessa de fonctionner dès la fin de l'année 1933, en proie aux tensions qui sévissaient au sein de l'AEAR entre communistes, anarchistes, surréalistes[425]... La portée de l'ABP fut sans doute très limitée, « d'autant que la question de l'organisation des collections import[ait] moins au PCF que celle de la lecture proprement dite[426] ». Elle témoigne toutefois d'une mise en contact des idées modernistes avec le milieu ouvrier, concrétisée à travers la bibliothèque de la Bellevilloise.

Le nouvel idéal de bibliothèque dont se réclament quelques bibliothécaires français, à la suite d'Eugène Morel, n'a donc encore que peu d'applications au sens strict dans la première décennie de l'après-guerre. Toutefois, les bibliothèques sont loin d'être statiques. Si la plupart des bibliothèques populaires déclinent, la fonction même du prêt de romans à domicile est récupérée par un grand nombre de bibliothèques municipales. Celles-ci sentent la nécessité de s'adapter pour élargir leur public, en augmentant notamment leurs horaires d'ouverture. Mais la philosophie qui sous-tend ce modèle change peu, car la bibliothèque est toujours soumise à l'institution scolaire et à sa mission éducative. Pour déclencher un mouvement de réforme de plus grande ampleur et emporter l'adhésion des bibliothécaires diplômés, certains modernistes en viennent alors à critiquer

[421] « Rôle de l'ABP », *Le Prolipro*, n°1, avril 1933, p. 10.
[422] « Les tâches de l'ABP », *Le Prolipro*, n°3, juin 1933, p. 10-11.
[423] Éric et Georgette de Grolier, « Les cercles de lecteurs », *Le Prolipro*, n°1, avril 1933, p. 10-11.
[424] « Comment organiser une bibliothèque syndicale ? », *Le Prolipro*, n°4, oct. 1933, p. 9-12.
[425] « Interview with Eric de Grolier », *International classification*, 1991, n°2, p. 67.
[426] Marie-Cécile Bouju, *op. cit.*, p. 77.

la place tenue par les instituteurs dans les bibliothèques, à une période où l'identité professionnelle est encore floue. Or, par le biais du débat sur les frontières de la corporation, ce sont bien évidemment les missions des bibliothèques qui sont interrogées.

Deuxième partie. L'identité professionnelle en construction

Chapitre 4. Définir le bibliothécaire

1. Approche prosopographique du milieu bibliothécaire

1.1. Remarques méthodologiques

Il n'existe actuellement aucune étude approfondie sur les bibliothécaires du XX^e siècle, pas même de biographies en nombre suffisant pour en tirer quelques conclusions. Si leur carrière, leurs travaux scientifiques et/ou leurs réseaux le permettent, les bibliothécaires peuvent avoir fait l'objet de nécrologies dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* (pour les chartistes), dans le *Bulletin d'informations de l'ABF*, dans le *Bulletin des bibliothèques de France* ou dans telle ou telle revue savante. Ces nécrologies sont donc une source précieuse pour l'historien, mais elles ne concernent qu'une minorité des personnes responsables d'une bibliothèque municipale[427] dans l'entre-deux-guerres. Au regard de la couverture géographique, les archives de l'inspection générale des bibliothèques s'avèrent encore une fois la source la plus complète. Dans chaque rapport annuel, le bibliothécaire est en effet invité à indiquer son nom, ses grades universitaires et titres honorifiques, la date de sa nomination et les fonctions qu'il exerçait auparavant. Par ailleurs, les comptes rendus d'inspection mentionnent fréquemment des informations sur l'identité, l'âge, la carrière des bibliothécaires. Bien entendu, le résultat n'a rien d'exhaustif : les rapports annuels n'étaient pas rigoureusement envoyés ou conservés chaque année, le rythme des inspections variait considérablement selon les bibliothèques et bon nombre de comptes rendus n'ont manifestement pas été versés dans les archives. En outre, au regard de notre sujet et des hypothèses de recherche à

[427] S'il est déjà difficile d'obtenir des informations sur les bibliothécaires municipaux, la connaissance des bibliothécaires associatifs est encore plus aléatoire. Nous les avons donc délibérément exclus de notre champ d'investigation.

explorer, il a fallu définir une méthode de dépouillement, l'analyse exhaustive du fonds n'étant pas envisageable. Parmi les rapports annuels, n'ont donc été considérés que ceux dont la rubrique « observations générales » était remplie. Dans la mesure où nous nous intéressions particulièrement aux discours sur les bibliothèques, il semblait en effet logique de privilégier le recueil de ce matériau qualitatif. Par conséquent, notre étude des bibliothécaires comporte un biais évident : elle exclut de fait les bibliothécaires et/ou les maires silencieux (la rubrique pouvait être complétée par l'un ou l'autre), ce qui peut aboutir à une surreprésentation des plus investis et une sous-représentation des indifférents. Malgré cela, nous avons pu identifier 437 individus ayant exercé comme bibliothécaire entre 1914 et 1940 dans 228 villes[428]. Le biais a été limité de deux façons. D'une part, nous avons traité l'ensemble des rapports d'inspection, qui viennent compléter notre information sur les différentes localités[429]. D'autre part, nous avons comparé les résultats obtenus à ceux de la direction des bibliothèques dans l'enquête entreprise en 1948. Établi à partir des rapports annuels pour l'année 1947 et portant sur 225 bibliothèques municipales, ce dénombrement aboutit à des proportions très proches des nôtres[430]. Seuls les instituteurs et les personnels administratifs ont été sous-évalués dans nos calculs, preuve sans doute que les bibliothécaires peu diserts — ceux qui ne remplissent pas la rubrique « observations générales » — se recrutent dans ces deux catégories[431].

Ce travail ne se substitue en aucune façon à la réelle prosopographie qui fait encore défaut et permettrait de connaître davantage le milieu bibliothécaire. Toutefois, en son absence, nous avons cherché dans les archives à notre disposition quelques réponses aux questions qu'une réflexion sur la lecture publique ne pouvait manquer de soulever. Il était notamment utile de déterminer la proportion des différents parcours de formation que nous avions repérés, les types de carrières (emploi occupé en guise de complément de retraite, carrière complète effectuée en bibliothèque, étape dans une carrière de fonctionnaire municipal...), ou encore la part de femmes dans la profession et son évolution[432]. À la lumière de ces informations, discours et actions en matière de lecture publique s'interprètent différemment. Par exemple, le faible dynamisme de la plupart des

[428] Dans le fonds de l'inspection générale des bibliothèques, classé par département, les derniers rapports annuels conservés concernent l'exercice 1941, mais ils étaient trop peu nombreux pour être exploitables.

[429] Il est toutefois significatif de constater que rares sont les bibliothèques inspectées qui ne remplissent pas, au moins de temps en temps, la rubrique « observations générales ».

[430] CAC 19880011. art. 1. Les résultats de 1948 sont les suivants : 25% d'instituteurs, 17% de professeurs de l'enseignement secondaire, 15% appartenant à des administrations diverses, dont 8% à l'administration municipale, 10% de personnes n'indiquant pas leur profession ou n'ayant jamais exercé d'autre profession.

[431] On pourrait également y voir une influence de la guerre sur la composition de la profession, mais cette hypothèse nous semble moins probable.

[432] La place des femmes dans les bibliothèques, et particulièrement en lecture publique, sera traitée dans le chapitre 7.

enseignants bibliothécaires et leurs discours parfois très conservateurs peuvent en partie s'expliquer par le fait qu'ils ne s'occupent de la bibliothèque que quelques heures par semaine, lorsqu'ils exercent encore dans leur établissement, ou qu'ils ne s'en occupent qu'une fois retraités, parfois à des âges très avancés.

Notre objectif n'était donc pas d'obtenir des chiffres précis et indiscutables, mais bien de cerner de grandes caractéristiques. De fait, plusieurs raisons doivent nous faire considérer les résultats chiffrés avec prudence. Les sources ne sont pas suffisamment nombreuses pour être recoupées : il faut donc souvent se contenter des affirmations du bibliothécaire. Or, celui-ci omet parfois de mentionner sa date de nomination ou ses fonctions antérieures, ou bien il choisit délibérément de ne faire figurer qu'une partie de ses diplômes. C'est notamment le cas des anciens élèves de l'École américaine, également titulaires du Certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire (CAFB) puis du Diplôme technique de bibliothécaire (DTB), qui n'indiquent que l'un ou l'autre de ces diplômes. Outre le fait que cette sélection interroge — nous y reviendrons —, nos calculs s'en trouvent inévitablement faussés. Il en va de même pour les fonctions exercées auparavant : certains sont muets à ce propos, d'autres indiquent le poste qu'ils occupent en parallèle de leur travail à la bibliothèque, d'autres encore, assez nombreux, précisent simplement qu'ils étaient bibliothécaires adjoints, ce qui ne renseigne guère sur ce qu'ils faisaient avant leur entrée à la bibliothèque. On comprend dès lors pourquoi nous attacherons davantage d'importance aux tendances qui se dégagent, plutôt qu'à des données chiffrées.

Enfin, pour humaniser ce portrait de groupe et mieux en saisir les nuances, nous avons complété cette analyse prosopographique par la description de quelques parcours représentatifs, ou au contraire, originaux, choisis pour leur action en faveur de la lecture publique[433]. Ils illustreront notre propos tout au long de ce chapitre.

[433] Nous suivons en cela la définition de Claire Lemercier et Emmanuelle Picard : « la prosopographie peut être un instrument fécond, qui donne à voir des trajectoires individuelles dans toute leur complexité et leurs interactions, qui permet de tester des hypothèses, de répondre à nos "pourquoi" et nos "comment" sur une population donnée, de tenir à la fois des propos sur ses tendances générales, ses normes sociales et sur l'exceptionnalité de certains parcours – qui, renonçant à l'utopie du "tout décrire, seulement décrire", produit une description riche mais contrôlée, à l'appui d'une démonstration » (« Quelle approche prosopographique ? », dans *Les uns et les autres : biographies et prosopographies en histoire des sciences*, Laurent Rollet et Philippe Nabonnand (dir.), Presses universitaires de Nancy, 2012, p. 607.

1.2. Diversité des situations professionnelles : qui sont les bibliothécaires ?

Si l'historiographie n'a retenu que quelques figures de bibliothécaires professionnels[434], il ne faut pas oublier que la majorité des bibliothécaires de l'entre-deux-guerres n'avaient reçu aucune formation et n'étaient pas bibliothécaires de carrière. Nous les qualifierons au contraire de « bibliothécaires d'opportunité », sans attacher de connotation péjorative à ce terme. Cela signifie que le poste de bibliothécaire a constitué pour eux un complément bienvenu à leur salaire ou à leur pension de retraite, tout en leur offrant une activité qui s'accordait à leur éventuel intérêt pour les livres et le savoir en général.

Parmi eux, nous relevons environ 20% d'instituteurs et 17% d'enseignants du secondaire ou du supérieur, de sorte que le monde enseignant représente plus d'un tiers des bibliothécaires recensés. Alors que les discours de l'époque en font une figure classique du bibliothécaire incompétent, les secrétaires de mairie représentent moins de 3% des effectifs, mais il est probable que ce nombre soit sous-évalué. En effet, la bibliothèque est généralement confiée au secrétaire de mairie lorsque la municipalité s'en désintéresse et que son activité est extrêmement faible. De manière logique, ces communes n'envoient pas de rapport annuel ou se contentent de remplir le formulaire avec quelques chiffres : leur bibliothèque sort donc du champ d'analyse que nous avons défini. Notons enfin que dans de petites communes, il n'est pas rare que le secrétaire de mairie soit également un instituteur. S'il est aussi bibliothécaire, il est possible qu'il se définisse avant tout comme instituteur dans le rapport annuel, sans mentionner ses fonctions municipales. Par ailleurs, si l'on ajoute aux secrétaires de mairie tous les employés municipaux ou préfectoraux nommés comme bibliothécaires, la proportion s'élève à 8%.

Ce sont ces catégories qui deviennent la cible des modernistes, soucieux de professionnaliser le personnel des bibliothèques au point de critiquer sans nuance la masse des bibliothécaires d'opportunité :

> *« Les bibliothécaires sont généralement des instituteurs ou des secrétaires de mairie qui n'ont reçu aucun enseignement professionnel et qui sont si surchargés de travail et si occupés par leur carrière véritable, qu'ils ne peuvent apporter au service de la bibliothèque que peu de vitalité et d'intérêt. Le principal intérêt qu'ils y trouvent est la petite augmentation de salaire que ce travail supplémentaire leur rapporte. Naturellement, l'intérêt psychologique et social de la bibliothèque publique leur échappe puisqu'ils n'ont ni le temps ni le moyen d'être en contact avec les lecteurs[435]. »*

[434] Pour une analyse plus précise de la notion de « bibliothécaire professionnel », voir ci-dessous p. 147 *sqq*.

[435] « Inauguration d'une bibliothèque : allocution de M. André Chevrillon », *Le Figaro*, 9 nov. 1922.

Ces propos d'André Chevrillon, que nous avons déjà cités, n'ont pour but que de mettre en valeur le modèle américain et le programme de ceux qui cherchent à l'établir en France. Néanmoins, la tactique semble maladroite, tant elle dénigre des instituteurs qu'il faudrait au contraire persuader du bien-fondé du nouvel idéal. Que la motivation principale à cette charge supplémentaire soit économique, c'est indéniable : le nombre de retraités l'exerçant nous le confirme. Fréquemment, le poste est même réservé à des retraités de l'enseignement ou de l'administration municipale, de sorte que bien des bibliothécaires décèdent alors qu'ils sont encore en fonctions. Il s'agit d'une sorte de pension contre service dont les municipalités récompensent certains fonctionnaires, notamment les anciens directeurs d'école et directeurs de cours complémentaires. Certains combinent même les deux situations : ils obtiennent le poste très jeunes, alors qu'ils entament leur carrière de fonctionnaire, et le conservent une fois retraités. C'est le cas, par exemple, du bibliothécaire de Bar-le-Duc, nommé en 1880. Il termine sa carrière de secrétaire général de la mairie en 1924 et peut ainsi accorder plus de temps à la bibliothèque, dont il augmente en conséquence les horaires d'ouverture[436]. La motivation économique ne préjuge donc pas nécessairement de la compétence ou de l'investissement du bibliothécaire, les retraités ayant d'ailleurs beaucoup de temps à consacrer à la bibliothèque. Si l'indemnité n'est pas assez élevée, peu d'entre eux sont en mesure de se dédier à plein temps à cet emploi — les horaires d'ouverture s'en ressentent[437] —, mais il s'agit là d'une volonté de la commune, non d'un manque d'investissement individuel. Chevrillon fait également preuve de mauvaise foi lorsqu'ils les accusent de ne pas connaître les lecteurs : il ignore alors, ou feint d'ignorer, le rôle essentiel que jouent les instituteurs dans les communes, au plus près de la population[438].

Derrière les professions de l'enseignement et les fonctionnaires municipaux, quelques groupes se distinguent, tous dans des proportions similaires, soit aux environs de 5% chacun. Les diplômés en droit semblent être légèrement plus nombreux : nous avons comptabilisé ainsi ceux qui ont exercé une profession juridique (avocat, notaire, avoué, juge de paix) et ceux qui détiennent au moins une licence de droit, à l'exclusion de ceux qui sont diplômés des bibliothèques. Cela n'a rien d'étonnant puisque les facultés de droit sont les plus remplies tout au long de l'entre-deux-guerres[439]. Viennent ensuite les professions intellectuelles, expression sous laquelle nous rassemblons ici ceux

[436] AN F17 17973. Rapport annuel de la bibliothèque municipale de Bar-le-Duc (exercice 1924).

[437] Par exemple, à Roanne, l'indemnité du bibliothécaire a été relevée en 1923 pour lui permettre de s'y consacrer à plein temps. Les horaires d'ouverture ont ainsi pu être augmentés (AN F17 17355).

[438] Voir aussi p. 111.

[439] Il y a 13 948 étudiants en droit en 1920, 22 470 en 1939 ; par comparaison, les facultés de lettres, qui connaissent la plus grosse progression du fait notamment de la féminisation des effectifs, passent de 6 355 étudiants en 1920 à 21 339 en 1939 (INSEE, *Annuaire statistique de la France*, t. 66, n°8, 1961, p. 67).

qui se décrivent comme journaliste, publiciste ou homme de lettres. Là encore, on constate que le poncif de l'homme de lettres jouissant de sa sinécure au milieu des livres est obsolète, puisqu'il ne correspond plus qu'à de très rares situations. Nous trouvons enfin d'anciens commerçants, des militaires en retraite et des personnes n'ayant exercé aucune activité avant d'entrer à la bibliothèque.

Dans cette masse des bibliothécaires d'opportunité, les inspecteurs préfèrent encore les enseignants, qui leur semblent naturellement plus désignés pour ces fonctions que les autres[440]. Dès 1914, l'inspecteur Alexandre Vidier résume parfaitement cette situation avec le cas de la bibliothèque de Châteaudun dont « la municipalité ne s'impose pas un sacrifice suffisant pour avoir un bibliothécaire digne de ce nom ». La fonction est donc occupée par un « adjudant d'infanterie de marine retraité, ancien commis d'octroi qui tout en balayant et lavant le sol tient tant bien que mal des registres sur lesquels il inscrit des mots qu'il ne comprend guère ». Pour sa succession, Vidier préconise donc de

> *« choisir le bibliothécaire parmi les membres de l'enseignement primaire ou secondaire, à la veille de prendre sa retraite et qui serait heureux de trouver avec le logement une situation de 900 fr. comportant un service offrant quelque rapport avec ses occupations antérieures. C'est tout ce qu'on peut espérer de mieux tant que la ville de Châteaudun ne pourra pas ou ne voudra pas rétribuer un vrai bibliothécaire[441]. »*

Quitte à ne pas employer un « vrai bibliothécaire », le meilleur pis-aller serait donc de faire appel à un enseignant.

Théoriquement à l'opposé des bibliothécaires d'opportunité, la catégorie des bibliothécaires titulaires d'un diplôme professionnel rassemble pêle-mêle les archivistes paléographes, les anciens élèves de l'École de la rue de l'Élysée, les titulaires du CAFB et du DTB[442]. Ils représentent un peu moins de 25% du groupe sur toute la période 1914-1940. Mais si l'on ne considère que les bibliothécaires en poste en 1938, on obtient presque un tiers de professionnels, ce qui correspond logiquement au mouvement de professionnalisation des bibliothèques alors en cours (forte augmentation du nombre de diplômés des bibliothèques et, dans une moindre mesure, augmentation des embauches de professionnels en bibliothèque municipale)[443]. Certes, ces diplômes ne sont pas toujours gages de compétence et recouvrent des réalités fort différentes, mais nous avons considéré

[440] Voir chap. 1, 3.2 L'instruction et l'éducation morale comme seules fins possibles, p. 70 *sqq*.

[441] AN F17 17342. Compte rendu d'inspection de la bibliothèque municipale de Châteaudun par Alexandre Vidier, 31 mars 1914.

[442] Voir chap. 5, 1.2 CAFBM et DTB..., p.177 *sqq*.

[443] Cette proportion est sans doute au-dessus de la réalité, puisque nous avons exclu les bibliothèques « muettes », faisant ressortir par là même ceux qui s'expriment sur leur travail, et dont les professionnels font largement partie. Néanmoins, la répartition entre les diplômes et la progression des professionnels au fil de la période sont des tendances fiables.

que leur obtention, quels qu'ils soient, signifiait un engagement de longue durée dans la carrière de bibliothécaire. De fait, sur la période étudiée, nous n'avons trouvé aucun bibliothécaire diplômé ayant volontairement quitté cette profession, après l'avoir exercée[444], alors que le cas s'est présenté pour les bibliothécaires d'opportunité.

Dans ce groupe de « professionnels », les chartistes sont deux fois plus nombreux que les titulaires du CAFB et du DTB[445], mais ne représentent que 14% de l'effectif total des bibliothécaires que nous avons recensés. Comme nous l'avons déjà souligné, la part des diplômes n'est pas toujours facile à estimer, car il est fréquent que les bibliothécaires en possèdent plusieurs. Or, ils ne les mentionnent pas nécessairement tous. En vertu d'une hiérarchie implicite des diplômes — du haut vers le bas : archiviste paléographe, DTB (après 1932), CAFB, École de la rue de l'Élysée —, certains bibliothécaires tendent à omettre un de leur diplôme au profit d'un autre plus valorisé. Les jeunes chartistes, par exemple, ne précisent pas toujours qu'ils ont obtenu leur DTB, alors qu'ils sont censés le passer pour exercer en bibliothèque après 1932. À l'inverse, d'anciennes élèves de l'École américaine telles que Odette Réville, bibliothécaire de la bibliothèque municipale classée de Reims, ou Eveline Page-Delaunay, bibliothécaire à Troyes, La Rochelle puis Montpellier, n'inscrivent que leur DTB. Sans doute estiment-elles que leur formation initiale manque de légitimité vis-à-vis de l'administration, qui ne reconnaît pas leur diplôme. La démarche n'est toutefois pas partagée par tous les anciens élèves, puisque certains continuent de revendiquer cette formation, qu'ils aient ou non obtenu un autre diplôme par la suite.

Les fonctions occupées et la carrière des bibliothécaires varient considérablement, y compris parmi les bibliothécaires diplômés. Ils cumulent parfois le poste avec la direction de la bibliothèque universitaire, des archives départementales et/ou des musées de la ville, alors que ces charges peuvent s'avérer incompatibles. Ainsi l'archiviste des Landes doit-il fermer la bibliothèque municipale de Mont-de-Marsan dont il s'occupe, à chaque fois qu'il s'absente pour inspecter[446]. Ces cumuls, imposés par la municipalité qui ne souhaite pas employer plusieurs fonctionnaires pour ces différentes missions, permettent en échange au bibliothécaire/archiviste/conservateur de musée d'améliorer son salaire.

[444] Le cas des lauréats ne parvenant pas à trouver du travail dans ce secteur ou se réorientant immédiatement est différent.
[445] Ces proportions étaient certainement très différentes en bibliothèque universitaire.
[446] AN F17 17354. Rapport annuel de la bibliothèque municipale de Mont-de-Marsan (exercice 1931).

La question de la rémunération, et plus largement de la situation sociale des bibliothécaires, exigerait une étude en soi. À défaut, rappelons que les bibliothécaires de carrière au début des années 1920 touchent généralement entre 4 500 et 12 000 francs par an, dans les bibliothèques municipales classées[447]. Par comparaison, un conservateur à la Bibliothèque nationale gagne de 16 000 à 18 000 francs, un bibliothécaire en chef dans une bibliothèque universitaire de province entre 9 000 et 11 000 francs[448]. À la même période, un instituteur et un professeur d'université en fin de carrière touchent respectivement 11 000 et 29 000 francs[449]. Bien entendu, il s'agit là des salaires de bibliothécaires diplômés, expérimentés, dans des communes ayant les moyens de rétribuer ainsi leurs fonctionnaires. Pour les bibliothécaires d'opportunité, l'indemnité semble varier entre 200 et 1000 francs. Les inspecteurs s'émeuvent régulièrement de la précarité de certains bibliothécaires, particulièrement lorsqu'ils sont chartistes. Ainsi Pol Neveux écrit-il :

> *« M. Tissier, archiviste paléographe, est bibliothécaire depuis 1889. Il n'a pas d'aide depuis 1900. La municipalité vient de lui voter récemment un traitement de 9 500 frs. C'est parfait, dans une ville de 28 000 âmes. On ne peut s'empêcher de faire des comparaisons avec de Loye qui touche 6 000 à Nîmes, avec Aude qui touche 7 000 à Aix, avec Masson qui reçoit 6 500 d'Albi[450]. »*

Il ne nous appartient pas de donner plus de détails, mais il faut retenir de ce sujet deux idées importantes. D'une part, le niveau de vie des bibliothécaires n'était absolument pas comparable d'une ville à l'autre, de sorte qu'ils ne formaient pas même un milieu social homogène. D'autre part, la faiblesse générale de la rémunération, y compris pour les archivistes paléographes qui auraient gagné bien davantage à la Bibliothèque nationale, explique en partie que l'attention des bibliothécaires municipaux de province se soit focalisée sur cette question salariale, notamment au sein de l'ABF, au détriment peut-être de débats de fond sur les valeurs et les missions professionnelles.

La très grande majorité des bibliothécaires demeure à son poste entre les deux guerres. C'est de fait le plus sûr moyen d'obtenir une rémunération correcte, puisqu'elle augmente avec l'ancienneté[451]. Quelques professionnels choisissent toutefois de construire leur carrière en accumulant de l'expérience dans plusieurs postes, avant même que les bibliothécaires des bibliothèques municipales classées ne deviennent fonctionnaires d'État. Très rares, ces mouvements

[447] Jean Bourdeaux, *Les carrières féminines intellectuelles. Guide complet de toutes les situations...*, Paris, France-Edition, 1923, p. 174.
[448] *Ibid*.
[449] INSEE, *Annuaire statistique de la France. Résumé rétrospectif*, 1966, vol. 72, n°14, p. 438 (tableau XXVII).
[450] AN F17 17324. Compte rendu d'inspection de la bibliothèque municipale de Narbonne par Pol Neveux, juin 1920.
[451] Ceci explique que les sous-bibliothécaires puissent être mieux payés que le bibliothécaire qui dirige l'établissement.

ne sont pas pour autant anodins car ces individus, souvent dynamiques et désireux de s'investir, véhiculent avec eux les bonnes pratiques acquises dans un établissement précédent ou auprès d'autres collègues. Le plus souvent, les changements de ville n'ont pour but que d'acquérir un peu d'expérience avant d'obtenir le poste convoité : c'est le mouvement que l'on observe chez quelques chartistes tel Maurice Piquard. Ce dernier reçoit son diplôme d'archiviste paléographe en 1929. Originaire de Franche-Comté, il est nommé bibliothécaire adjoint à la bibliothèque municipale de Besançon, de 1930 à 1934. Il devient ensuite le bibliothécaire en chef de la bibliothèque de Troyes, où il demeure jusqu'en 1937, avant de revenir à la bibliothèque de Besançon pour en prendre la direction (jointe à celle de la bibliothèque universitaire de la ville). À Troyes comme à Besançon, il tente de moderniser la bibliothèque. Pour celle de Troyes, il fait notamment séparer la salle de lecture et la salle de prêt, organise des expositions, améliore les horaires d'ouverture[452]... La suite de sa carrière après-guerre témoigne à la fois du désir de construire son parcours jusqu'à des fonctions parisiennes prestigieuses, et d'une orientation vers le milieu universitaire[453]. Le choix des bibliothèques municipales en début de carrière ne répond donc pas nécessairement à une vocation particulière, mais il lui permet néanmoins de faire ses premières armes. À l'inverse, la carrière d'Éveline Page-Delaunay semble conduite par le souhait de développer la lecture publique, dans la mesure où elle s'est attachée à apporter de nouveaux services dans chacune des bibliothèques municipales qu'elle a dirigées. Formée par l'École de la rue de l'Élysée et titulaire du DTB, elle débute comme bibliothécaire adjointe à Troyes de 1930 à 1934. Elle est ensuite nommée bibliothécaire de la ville de La Rochelle : moins de deux ans après son arrivée, elle y ouvre une section pour la jeunesse qui connaît un succès rapide. En 1938, elle prend la direction de la bibliothèque de Montpellier, une des plus importantes de France, tant du point de vue des collections que du budget et de la fréquentation. Elle repère aussitôt que les manques se situent du côté de la lecture pour tous, c'est pourquoi elle souhaite dès son arrivée créer une section de prêt et une bibliothèque pour enfants[454]. Comme Maurice Piquard, Eveline Page-Delaunay a construit sa carrière en prenant de plus en plus de responsabilités dans des établissements de plus en plus grands. Tous deux, au même moment mais avec des approches différentes (sans doute dues à leur formation initiale respective), ont cherché à développer la bibliothèque qu'ils avaient en charge, en appliquant à chacune les compétences acquises précédemment.

[452] AN F17 17323. Lettre au maire de Troyes après inspection de la bibliothèque municipale par Charles Schmidt, 28 avril 1935.

[453] Pierre Gasnault, « Maurice Piquard (1906-1983) », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1983, vol. 141, n°2, p. 409-410.

[454] Pour une description plus détaillée de la carrière d'Éveline Page-Delaunay, voir p. 232.

On ne saurait toutefois déduire de ces deux portraits les postulats suivants : seuls les bibliothécaires de carrière ayant bénéficié d'une formation spécifique sont compétents, eux seuls peuvent développer la lecture publique. Quelques figures plus originales montrent au contraire que la compétence professionnelle et l'intérêt pour la lecture publique ne dépendent pas toujours de la formation reçue ni de l'expérience accumulée. Frank Simonnet, le bibliothécaire de Laon au parcours atypique, en est un bon exemple. Titulaire du baccalauréat, il effectue deux années de droit, puis s'inscrit en chimie à l'université de Montpellier. Après la guerre, il devient le secrétaire particulier du commandant du parc régional d'artillerie de Laon. Il part ensuite exploiter son domaine viticole dans le Languedoc de 1923 à 1927, puis il travaille un an au service d'une compagnie d'assurances à Paris. Cet itinéraire comporte des lacunes[455], mais l'on retrouve finalement Simonnet à la bibliothèque municipale de Laon à partir de 1933, alors que rien ne semblait l'avoir préparé à ces fonctions. Très vite, il met en place plusieurs innovations — l'initiative ne lui revient pas, puisqu'il s'agit de suggestions répétées de l'inspecteur Charles Schmidt, mais il est le premier à les exécuter. La bibliothèque populaire est rattachée à la bibliothèque municipale et des livres pour enfants commencent à être achetés, afin de constituer une section spécifique au jeune public ; une deuxième annexe de prêt est créée. Schmidt juge Simonnet « actif », loue son « esprit d'ordre et de méthode » grâce auquel il a pu entreprendre la réorganisation de la bibliothèque, et le choix des livres « fait avec compétence »[456]. Émile Dacier, lui aussi, le qualifie de « compétent et dévoué[457] ». La compétence n'est donc pas réservée aux bibliothécaires diplômés, pas plus que le développement de la lecture publique.

Il est vrai pourtant que Simonnet a été un exécutant plutôt qu'un innovateur. Pour prendre des initiatives, il est plus facile d'avoir été sinon formé, du moins sensibilisé aux nouveautés bibliothéconomiques, particulièrement en lecture publique. Le personnage de Maurice Duportet, tout original qu'il soit, illustre l'influence de la formation professionnelle américaine, d'autant qu'il représente un cas assez rare de bibliothécaire d'opportunité devenu diplômé et bibliothécaire de carrière. Issu d'une famille ouvrière de Montluçon, il n'a en effet pas poursuivi d'études, se forgeant en autodidacte une culture classique tout en travaillant comme vendeur puis clerc de notaire[458]. À 20 ans, il obtient le poste de bibliothécaire, archiviste et conservateur du musée de Montluçon. Nous ignorons si c'est de sa propre initiative qu'il rejoint les rangs de l'École de la rue de l'Élysée cinq

[455] Ces informations sont en effet fournies par lui-même dans les rapports annuels de la bibliothèque (AN F17 17317).
[456] AN F17 17317. Lettre au maire de Laon après inspection de la bibliothèque par Charles Schmidt, 17 mai 1934.
[457] AN F17 17317. Lettre au maire de Laon après inspection de la bibliothèque par Émile Dacier, 20 déc. 1938.
[458] « Nécrologie : Maurice Duportet », *BBF*, n°12, 1962.

ans plus tard, en 1924, ou si la municipalité l'y aurait engagé ; au moins accepte-t-elle de le laisser partir pour suivre la formation à Paris. Notons d'ailleurs que ce cas n'est pas unique puisque Bernardin Detchepare, employé par la ville de Bayonne comme sous-bibliothécaire depuis 1909 puis comme bibliothécaire à partir de 1926, va lui aussi suivre la formation américaine, avec toutefois moins de profit que son collègue de Montluçon[459]. Maurice Duportet est décrit par Eugène Morel comme un excellent élève, ayant « toutes les qualités du bibliothécaire »[460], et termine major de promotion. Dès lors, son action en faveur de la lecture publique prend de l'ampleur : la bibliothèque ouvre davantage (de deux heures hebdomadaires, elle passe à une ouverture quotidienne pendant cinq heures), la fréquentation et le prêt augmentent. En 1932, la bibliothèque quitte l'Hôtel de ville pour un nouveau local : elle comprend alors une salle de travail, une salle des périodiques, une salle pour le prêt et une réserve. Cinq ans plus tard, s'y ajoutent une salle d'information et de documentation (« publications officielles, journaux, annuaires, bibliographies, catalogues de bibliothèques »), un fonds régional et une section de prêt pour enfants. Des envois de livres aux communes rurales sont également consentis sur demande, que Duportet souhaiterait développer. On ne peut donc manquer de voir l'influence de l'École américaine dans ces initiatives, bien que le bibliothécaire insiste sur le fait qu'il applique le programme fixé à sa prise de fonctions[461]. Son engagement professionnel le mène également à s'impliquer dans l'ABF, devenant membre du comité au titre des bibliothèques non classées en 1936[462].

Dès sa création, l'ABF a conscience de la diversité des situations rassemblées sous le terme « bibliothécaire ». C'est pourquoi le règlement intérieur précise que sont admis, outre les personnes « ayant exercé, exerçant ou susceptibles d'exercer, d'après les lois et règlements en vigueur, la profession de bibliothécaire » :

> *« 2° les titulaires d'emplois de bibliothécaires qui ne sont régis par aucune disposition légale ou réglementaire ; 3° les personnes dont, à défaut de diplômes ou certificats professionnels, la compétence et les travaux établissent l'aptitude à la fonction de bibliothécaire ; 4° les personnes s'intéressant aux*

[459] AN F17 17991. Rapports annuels de la bibliothèque municipale de Bayonne.

[460] Institut catholique de Paris. Arch. École de bibliothécaires. Boîte 1. Notes et appréciations des élèves pour le cours de Monsieur Morel.

[461] Voici ce programme tel que Maurice Duportet le rappelle en 1939 : « 1° Recueillir tout livre, tout document, intéressant la région […]. 2° Fournir aux chercheurs de toutes disciplines les grands ouvrages, leurs traités, les usuels, les livres spéciaux, les collections, d'une valeur indiscutable. 3° Donner le goût du livre, le besoin du livre au grand public particulièrement aux enfants par l'achat de bons romans et d'ouvrages de vulgarisation » (AN F17 17318. Rapport annuel de la bibliothèque municipale de Montluçon pour l'exercice 1938). Nous ignorons s'il est l'auteur de ce programme ou s'il lui a été fixé par la municipalité à sa prise de poste.

[462] Arch. ABF. Assemblée générale du 20 décembre 1936.

bibliothèques, soit par leur action publique, soit par des dons, encouragements et œuvres, soit par la constitution de collections personnelles accessibles aux travailleurs, etc.[463] *»*

Si l'on s'en réfère à ce texte, la notion de bibliothécaire est fort large. Dans les faits, la très grande majorité des membres de l'association n'est constituée que de personnes exerçant les fonctions de bibliothécaires à temps plein, suffisamment investies dans ce métier pour revendiquer une identité professionnelle commune. Les enseignants, pourtant majoritaires dans les petites bibliothèques municipales, n'y sont pas présents. Comme nous le verrons plus loin, l'ADLP aura au contraire le souhait d'ouvrir la réflexion sur la lecture publique à d'autres groupes professionnels, pour faire éclater un cadre qu'ils jugent trop corporatiste, tout en défendant la nécessité d'une formation professionnelle spécifique. Mais il faut noter que cette tentative de collaboration inter-professionnelle, au cœur du projet de l'ADLP, sera l'une des principales raisons de l'échec de l'association[464].

On ne peut donc parler de groupe professionnel homogène, tant ces bibliothécaires diffèrent par leur formation, leurs missions, leur investissement, leur rémunération, leurs compétences. L'identité professionnelle vécue semble seule capable de rassembler un grand nombre de bibliothécaires par-delà ces différences, tous pouvant affirmer « je suis bibliothécaire ». En effet, quel que soit leur diplôme et leur engagement dans la carrière, la plupart signent les rapports annuels en usant de ce titre. Bien entendu, cela ne concerne pas tous les responsables de bibliothèque en France : certains bibliothécaires d'opportunité ne se sentent, ne se disent certainement pas bibliothécaires. En outre, il est bien différent d'affirmer que l'on a en charge la bibliothèque de sa commune, dont on connaît les fonds et les lecteurs — « je suis *le* bibliothécaire de tel établissement, de telle ville » —, et de revendiquer des compétences qui peuvent s'appliquer à toute bibliothèque, c'est-à-dire d'en faire son métier — « je suis bibliothécaire ». Et c'est dans cette nuance que les « professionnels » situent la frontière entre eux-mêmes et les autres.

[463] *Annuaire de l'Association des bibliothécaires français*, Paris, Champion, 1926, p. 18-19.
[464] Voir chap. 10, 3.2.2 L'écueil de la multiplication des points de vue, p. 362 *sqq*.

2. À la recherche du professionnel

2.1. Le sacre du professionnel

Au début du XX^e siècle se répand l'idée que la fonction de bibliothécaire est une vraie profession, non une activité d'appoint ou une sinécure, et qu'à ce titre, le bibliothécaire doit être formé à son métier. Bien que la profession soit encore loin d'être entièrement diplômée — ou « professionnalisée » —, un apparent consensus fait du bibliothécaire diplômé le seul apte à diriger une bibliothèque, du moins une bibliothèque d'une certaine importance, dans les discours professionnels. En 1923, « la question ne se pose plus de savoir si un professionnel est indiqué pour une bibliothèque[465] », affirme l'abbé Marcel Langlois, bibliothécaire de l'Institut catholique. Il en va pourtant autrement sur le terrain, où les municipalités ne voient pas toujours l'intérêt de la dépense et de l'effort supplémentaires que représente le recrutement d'un professionnel, y compris dans les bibliothèques municipales classées. En effet, le décret de 1897 n'est pas respecté partout, et le ministère tend à fermer les yeux pourvu que le bibliothécaire soit tout de même diplômé de l'enseignement supérieur. À l'occasion d'une telle nomination, on peut lire dans la *Chronique* de l'ABF :

> *« Les bibliothécaires professionnels commencent à s'émouvoir de se voir ainsi supplantés par des délégués n'ayant aucune préparation spéciale ; ils estiment, en effet, à juste titre, qu'ayant passé les examens qui les habilitent seuls aux fonctions de bibliothécaires, ils doivent se voir réserver tous les postes vacants[466]. »*

Alors que tout semble diviser la corporation des bibliothécaires professionnels[467], ce point les rassemble : seul le bibliothécaire diplômé peut légitimement occuper cet emploi. C'est d'ailleurs sur cette idée que se fonde l'identité collective de la profession, telle du moins qu'elle nous apparaît à travers les discours et les prises de position de l'ABF. Nous verrons par la suite que la valeur des diplômes qui confèrent ce statut de professionnel suscite en revanche bien des débats.

Dans leurs discours, les bibliothécaires convoquent alors à loisir la figure de l'ancien bibliothécaire, érudit enfermé dans sa tour d'ivoire, dérangé par les téméraires lecteurs qui viennent à lui. Le mécanisme rhétorique est toujours le même : on critique ce personnage pour mieux affirmer qu'il a disparu et que l'on ne conçoit plus les bibliothécaires ainsi, du moins les

[465] Marcel Langlois, « La nouvelle bibliothèque », dans *Congrès international des bibliothécaires...*, *op. cit.*, p. 87.
[466] « Bibliothèque de Limoges », *Chronique ABF*, n°4, déc. 1928, p. 227.
[467] Voir chap. 6, 2.2 Une association très divisée, p. 201.

bibliothécaires professionnels. Ce changement de personnalité (et de formation) incarnerait donc la modernité. Un bon exemple de cet « anti-modèle » est donné par Anne-Marie Chaintreau et Renée Lemaître dans leur ouvrage *Drôles de bibliothèques*, consacré à l'image des bibliothèques et des bibliothécaires à travers la littérature. Il s'agit d'un extrait du roman *La douce enfance de Thierry Seneuse* de Pol Neveux :

> *« l'emphatique et grincheux conservateur de la bibliothèque » de Reims « ne doutait pas que les collections de la ville lui appartinssent en propre. Amoureux et jaloux de ses livres, il cachait avec soin les plus rares et, en dépit des injonctions du Ministère, toujours il s'était refusé à un numérotage qu'il considérait comme sacrilège […] il s'opposait à la rédaction d'un catalogue et s'efforçait de décourager les lecteurs*[468]*. »*

S'il évoque peut-être un souvenir de son enfance rémoise, Pol Neveux utilise sans doute aussi les figures de bibliothécaires qu'il a croisées au cours de ses tournées d'inspection[469]. Ernest Coyecque est encore plus sévère lorsqu'il imagine ce qu'auraient été les bibliothèques du Soissonnais si elles avaient été créées par les autorités françaises et non par les Américains :

> *« on eût confié la gestion de cette ombre de bibliothèque à une ombre de bibliothécaire, à quelque vieille inutilité sociale, faite d'ignorance, d'incompétence, de méchante humeur et d'infirmités, et dont la somnolence eût patiemment attendu les amateurs de deux lieues à la ronde, sans autrement les désirer*[470]*. »*

L'anti-modèle, ce vieux bibliothécaire incompétent, doit permettre de mettre en valeur l'opposition fondamentale entre lui, l'amateur, et le professionnel, auteur du discours.

La volonté de professionnalisation ne concerne pas seulement l'acquisition de qualités et de compétences spécifiques, attestée par l'obtention d'un diplôme. Il s'agit d'abord d'assurer une stabilité qui fait souvent défaut dans les bibliothèques. En instituant une véritable carrière de bibliothécaire, on permet aux personnes qui exercent ces fonctions d'y demeurer et l'on attire les personnes susceptibles de s'y intéresser, tout en empêchant les municipalités de disposer du personnel à leur gré. C'est d'ailleurs une revendication fréquente des inspecteurs :

---

[468] Pol Neveux, *La douce enfance de Thierry Seneuse*, Lyon, H. Lardanchet, 1916, p. 26, 101, 148, 206-208. Cité dans Anne-Marie Chaintreau et Renée Lemaître, *Drôles de bibliothèques : le thème de la bibliothèque dans la littérature et le cinéma*, 2e éd. rev. et augm., Paris, Cercle de la librairie, 1993, p. 314.

[469] Il nuance son propos quinze ans plus tard : « Certes on ne saurait nier qu'il se soit rencontré parmi eux des originaux gardant la forte saveur de leur terroir, quelques intrépides fantaisistes, voire certains farceurs. Surtout dans les pauvres sous-préfectures où l'on était bien obligé de faire appel à des retraités civils ou militaires […]. Mais à la tête de nos grands dépôts on ne faisait jamais de telles rencontres. Là se trouvaient surtout des érudits du cru, des types de chanoines laïques, des phénix d'académies régionales qui exerçaient dans la cité une sorte de dictature honorifique et spirituelle infiniment profitable pour la bibliothèque » (« Origine de nos bibliothèques provinciales », *Revue des bibliothèques*, 1932, p. 154-155).

[470] Ernest Coyecque, « L'œuvre française d'une bibliothécaire américaine : miss Jessie Carson », *Revue des bibliothèques*, n°7-9, 1924, p. 260.

> *« Tout ce personnel est dévoué et il y a intérêt à ce qu'il reste affecté à la bibliothèque et ne passe pas à d'autres services municipaux. On rend des services dans une bibliothèque dans la mesure où l'on s'y attache et où on la connaît. Le système des fonctionnaires municipaux interchangeables n'est pas bon*[471]*. »*

Cela suppose donc que les communes garantissent la pérennité de l'emploi et la possibilité d'avancer régulièrement dans la carrière, avec une rémunération correspondante, pour que le bibliothécaire ait les moyens de s'occuper de la bibliothèque à temps plein, comme nous l'avons montré précédemment.

Au-delà de ces objectifs, la professionnalisation doit évidemment rendre plus efficaces les personnes en charge d'une bibliothèque. D'après Ernest Coyecque, la professionnalisation — par la technique — est la clé de la productivité :

> *« Au point de vue financier, pas un sou de plus ; il ne s'agit pas de dépenser davantage, mais de mieux dépenser, il s'agit à dépense égale, d'obtenir un rendement décuplé par l'application de la loi suprême des temps modernes : la technicité, le métier*[472]*. »*

Ce même souci de qualité du travail et d'efficacité peut se lire en creux dans les portraits des bibliothécaires dépourvus de diplômes, comme en témoigne par exemple la description du bibliothécaire de Carcassonne par Pol Neveux : « ce n'était pas un professionnel, mais il travaillait, faisait tout ce qu'il pouvait, possédait certaines connaissances et aimait passionnément son dépôt[473] ». À demi-mots, l'inspecteur déplore donc un manque de compétences compensé par du zèle et du dévouement, schéma classique de description de ce type de bibliothécaires par les inspecteurs (lorsqu'ils veulent reconnaître leurs efforts). Le professionnel apporterait donc un surcroît de technicité et de connaissances spécialisées.

Or, il faut un diplôme pour attester de ce niveau de compétences attendu, c'est pourquoi les personnes diplômées des bibliothèques sont généralement identifiées comme des professionnels. D'après le décret de 1897, sont reconnus comme professionnels les archivistes paléographes, c'est-à-dire les élèves diplômés de l'École des chartes, mais aussi les titulaires du CAFB, qui n'implique pourtant aucune formation initiale spécifique, comme nous le verrons dans le chapitre suivant. L'acquisition du savoir professionnel, pour la majorité des bibliothécaires, se fait alors au contact de collègues ou, plus simplement, de manière empirique. Par conséquent, le CAFB consacre des bibliothécaires déjà en poste, c'est-à-dire *a priori* déjà professionnels. La qualité professionnelle n'est donc pas l'apanage des diplômés ayant suivi une formation initiale spécialisée, les acquis de

[471] AN F17 17976. Compte rendu d'inspection de la bibliothèque municipale de Metz par Charles Schmidt, 25 mai 1928.
[472] Ernest Coyecque, « La réorganisation technique des bibliothèques municipales de Paris », *Mercure de France*, 1er juil. 1927, p. 186.
[473] AN F17 17324. Compte rendu d'inspection de la bibliothèque municipale de Carcassonne par Pol Neveux, juin 1920.

l'expérience étant également reconnus. Dans son étude sur les bibliothécaires municipaux de la Troisième République, Olivier Tacheau montre ainsi, à partir des rapports d'inspection du début du siècle, que les compétences du bibliothécaire ne peuvent être déduites des diplômes et de la formation puisque « le chartiste n'est pas toujours efficace et l'érudit formé de lui-même n'est pas forcément fainéant et incompétent[474] ». Toujours selon les conclusions de Tacheau, il semble que l'adjectif « professionnel » qualifie les bibliothécaires particulièrement compétents, notamment en matière de savoir bibliographique. Le professionnel se caractérise également par « les conditions d'ordre et de méthode déployées dans la tenue des catalogues et l'administration générale de la bibliothèque », mais aussi par leur érudition et parfois par leurs qualités relationnelles[475].

Les discours de valorisation du professionnel, entendu comme bibliothécaire diplômé, nient donc à dessein les éventuelles compétences de l'amateur afin de renforcer le groupe corporatif et d'obtenir la réforme de la formation souhaitée. Cette notion floue de professionnalisme peut d'ailleurs être au cœur de conflits locaux. Nous en trouvons un exemple dans les archives de la bibliothèque de Nevers, éditées et commentées par Guy Thuillier. Au début des années 1920, la gestion y est principalement assurée par le sous-bibliothécaire, ancien commis de librairie, le bibliothécaire titulaire étant âgé et inactif. Dans une lettre à l'inspection générale, ce sous-bibliothécaire se définit comme un « professionnel » et se plaint de l'« ingérence d'incompétents » car il est en conflit ouvert avec le comité d'inspection et d'achat. Celui-ci est mené par un général local qui, lui, dénonce l'inefficacité du sous-bibliothécaire et réclame, après le décès du vieux bibliothécaire titulaire, l'embauche d'un vrai professionnel (le maire choisira finalement l'archiviste départemental)[476]. Chaque acteur semble donc avoir sa propre conception du « professionnel », toujours synonyme de « compétent ».

Enfin, l'on pourrait se demander si le professionnel ne serait pas tout simplement celui qui se reconnaît et se décrit comme tel. L'adhésion à l'association professionnelle serait alors un bon critère d'inclusion à la sphère des professionnels. Là encore, on constate qu'il n'y a pas d'équivalence stricte entre l'adhésion à l'ABF et une formation bibliothéconomique puisque certains diplômés (École des chartes, DTB, rue de l'Élysée...) n'entrent pas dans l'association, alors que des bibliothécaires comme celle de Bayeux ou celle de Niort, sans diplôme, adhèrent. Tous néanmoins sont des bibliothécaires de carrière ou ayant l'intention de le devenir, investis dans leur métier : les

[474] Olivier Tacheau, *Jalons pour repenser l'histoire des bibliothécaires municipaux sous la Troisième République*, mém. de DEA, dir. Dominique Varry, ENSSIB, 1995, p. 41.
[475] *Id*., p. 43-44.
[476] Guy Thuillier, *Histoire de la bibliothèque municipale de Nevers de 1790 à 1940*, *op. cit.*, p. 134 et 148.

bibliothécaires d'opportunité n'en voient sans doute pas l'utilité, puisque leurs intérêts économiques sont ailleurs.

2.2. Intellectuel ou technicien ?

Si le bibliothécaire professionnel est théoriquement consacré par un diplôme, nous avons vu que cela n'était pas toujours nécessaire pour être qualifié de « professionnel ». Quelles sont alors les compétences qui garantiraient le professionnalisme ? Relèveraient-elles davantage de qualités intellectuelles ou de savoirs techniques ? Les termes de l'équation n'ont pas toujours été aussi tranchés, mais il est indéniable que cette tension entre deux pôles imprégnait les réflexions sur la définition du bon bibliothécaire et, logiquement, sur le contenu des formations professionnelles.

On trouve une définition classique du bibliothécaire et de ses qualités dans le *Manuel pratique du bibliothécaire* publié en 1896 par Albert Maire, bibliothécaire à la Sorbonne :

> *« Le bibliothécaire est le gardien du dépôt qui lui est confié ; son devoir strict est de le conserver, de le développer dans la mesure du budget qui lui est attribué et des dons qu'il reçoit et de faire profiter le public des livres qu'il renferme.*
>
> *Mais pour qu'il puisse remplir ces différentes conditions, il devra posséder non seulement les connaissances bibliographiques utiles à son état, mais avoir acquis une érudition assez variée, avoir quelques données tout au moins des diverses branches de la science moderne*[477]*. »*

Cette conception semble perdurer, y compris parmi les grands noms de la lecture publique, puisque Paul Otlet comme Eugène Morel préconisent l'alliance de l'érudition et de la technique. Dans leur *Manuel de la bibliothèque publique*, Otlet et Wouters expliquent ainsi que le bibliothécaire doit avoir à la fois un esprit intellectuel, technique et social. Il doit donc posséder « une culture générale sérieuse et une formation professionnelle », sans oublier des « qualités morales, notamment le tact, un bon tempérament qui dérive en grande partie d'une bonne santé, entretenue hygiéniquement, la patience, l'initiative, l'ordre, la méthode, l'exactitude, la mémoire, le désintéressement ». Il devra aussi avoir les qualités de l'intellectuel, comme la persévérance, la concentration ou le désir de progrès, au point d'être un « érudit » qui donne « l'exemple de l'étude et de la lecture »[478]. Certes, les auteurs nous rappellent qu'il ne s'agit en aucun cas d'une sinécure, mais l'on a peine à voir en quoi cela s'en distingue véritablement si le bibliothécaire s'adonne à ses travaux personnels.

Dans les textes de Morel, la frontière entre homme de lettres et bibliothécaire n'est pas davantage tracée. Sans doute cela vient-il du fait qu'il se considère lui-même comme un écrivain. Il

[477] Albert Maire, *Manuel pratique du bibliothécaire*, Paris, Picard et fils, 1896, p. 24.
[478] Paul Otlet et Léon Wouters, *Manuel de la bibliothèque publique*, 2e éd., 1923, p. 145-147.

s'inscrit en faux contre les réflexions de l'ABF qui naissent au même moment sur la nécessité de professionnaliser à tout prix les bibliothèques. Sa défense de la « sinécure » pour les hommes de lettres, « seul encouragement digne de l'État et digne de ceux qu'il honore »[479], repose sur le fait que ces bibliothécaires d'opportunité connaissaient les livres, les utilisaient, ne répugnaient pas à servir le public et n'étaient pas forcément moins zélés ni moins capables que les chartistes. Sur ce point, il se rapproche beaucoup plus qu'il ne veut l'avouer du modèle des bibliothèques populaires dont les gestionnaires se reconnaissaient avant tout dans une éthique du service — certes teintée d'un désir d'acculturation — plutôt que dans une identité professionnelle technicienne.

Malgré tout, le terme de technicien se répand pour désigner les bibliothécaires, notamment dans les textes des modernistes. Après Morel, les militants de la lecture publique en viennent à une définition plus stricte du professionnel, inspirée par le modèle américain, qui passe avant tout par une formation technique. Il ne s'applique pas à tous les personnels travaillant en bibliothèque, mais bien aux personnes responsables de la conception et de la direction des services[480] : les techniciens seraient donc les bibliothécaires les plus qualifiés. Par ailleurs, faire du bibliothécaire un technicien répond tout à fait à l'exigence de neutralité contenue dans l'éthique professionnelle. Bien que la figure de l'intellectuel engagé ne soit pas encore très développée, se situer du côté de la technique s'assimile alors à un retrait du débat politique.

L'appellation, qui permet de rassembler sous un même vocable les titulaires de différents diplômes, unis par une même foi en la bibliothéconomie, se répand donc dans de nombreux discours de bibliothécaires, bien au-delà de la sphère moderniste. Au point, selon les bibliothécaires dissimulés sous le pseudonyme d'Hurepoix[481], d'exagérer le propos :

> *« Le métier de bibliothécaire ne s'apprend plus. Pourtant jamais on n'a tant et si bien parlé de technique et de technicien. Mais voilà ! Dans la matière qui nous occupe, certains ont renchéri maladroitement. On allait répétant que la technique était tout. D'où haussement d'épaules. On prétendait élever à la hauteur d'une science de simples pratiques de métier. Et l'on nous prouvait que de modestes gardiens bien dressés s'égalaient dans nombre de cas à des bibliothécaires médiocres[482]. »*

---

[479] Eugène Morel, *Bibliothèques...*, *op. cit*., t. I, p. 322.

[480] Nous prendrons deux exemples. Ernest Coyecque, « La réorganisation technique des bibliothèques municipales de Paris », *Mercure de France*, 1er juil. 1927 : « Dans chaque bibliothèque locale, un ou une bibliothécaire ayant reçu une formation professionnelle élémentaire ; à la tête de l'organisme supérieur de direction générale, deux techniciens, reconnus comme les spécialistes les plus qualifiés en ce genre particulier de bibliothèque [...], techniciens capables de préparer les candidats bibliothécaires à leur certificat municipal d'aptitude, capables aussi de diriger et de contrôler les bibliothécaires en fonctions. »

Arch. ABF. « Correspondance 1935-1938. Secrétaire : L.-N. Malclès 1 ». Gabriel Henriot, « Rapport sur le fonctionnement de l'enseignement technique et pratique pour les bibliothécaires pendant l'année scolaire 1935-1936 », 1936 : « Le cours a en effet pour but de former des techniciens capables d'organiser et de diriger un groupe de bibliothèques, il ne s'adresse pas à de simples bibliothécaires paroissiales à qui doit suffire un enseignement beaucoup plus élémentaire. »

[481] Hurepoix est en réalité la signature unique d'un groupe de trois bibliothécaires. Voir p. 161.

[482] Hurepoix, « Un beau métier qu'on n'apprend plus », *op. cit.*, p. 123.

On reconnaît bien ici l'esprit élitiste d'Hurepoix, que l'on retrouvera encore dans sa critique de l'École de la rue de l'Élysée, celle-ci incarnant en effet le primat de la technique. Comme nombre d'autres bibliothécaires, Hurepoix considère pourtant qu'il faut à la fois « une culture générale étendue et une sérieuse spécialisation technique », culture générale dont seuls les diplômes supérieurs à la licence attesteraient.

Cette importance de la technique, souvent associée à la modernité, a également généré des critiques de type réactionnaire, dans lesquelles nous retrouvons la polarisation entre l'intellectuel et le technicien. Marcel Godet nous en livre une version presque caricaturale dans son discours devant le Comité international des bibliothèques :

> *« La plupart de nos contemporains pressés et pratiques ne se soucient plus du passé. Il n'y a plus que l'actualité. Les humanités cèdent à la spécialisation. L'homme cultivé fait place au technicien. L'étude est abandonnée pour l'information, pour la recherche rapide du renseignement sur la question du jour ou le dernier perfectionnement réalisé[483]. »*

La description pragmatique dissimule mal la nostalgie qui sous-tend le propos. Godet incarne ici le courant réactionnaire d'après lequel la technique, avatar des travers de l'époque contemporaine, a supplanté la culture de l'honnête homme dans l'échelle des valeurs.

Pourtant, comme l'a montré Catherine Minter, cette évolution ne viendrait pas du courant moderniste appelant à une autre conception de la bibliothèque. Elle serait au contraire née de l'évolution de la bibliographie, du catalogage et des autres techniques bibliothéconomiques développées au XIX^e siècle. D'après Catherine Minter, à mesure que les compétences techniques des bibliothécaires se sont multipliées, de nouvelles qualités professionnelles ont été mises en avant, telles que le dévouement, le sacrifice de soi au profit de l'institution, le tact, la discrétion, le zèle[484]. Parallèlement, le prestige et les conditions d'exercice de la fonction se sont dégradés au point que l'estime de soi des bibliothécaires s'est détériorée. En valorisant les aspects techniques au détriment du savoir personnel, en imposant l'image du bibliothécaire au service du savant, les professionnels auraient donc eux-mêmes compromis leur position sociale. Les conséquences de ce mouvement observé dans les bibliothèques d'étude au XIX^e siècle se lisent directement dans les discours des bibliothécaires de la première moitié du XX^e siècle. Le discours de Charles Sustrac en 1907 a notamment été cité à plusieurs reprises comme le signe d'un tournant dans le positionnement des bibliothécaires vis-à-vis de l'étude :

---

[483] Marcel Godet, « Nouvelles conceptions du rôle des bibliothèques », *Archives et bibliothèques*, 1936, p. 97.

[484] Catherine Minter, « Academic Library Reform and the Idealof the Librarian in England, France, and Germany in the Long Nineteenth Century », *Library & Information History*, vol. 29, n°1, March 2013, p. 19-37.

> *« Le bibliothécaire n'est pas un savant : comme bibliothécaire, il n'a pas de travaux originaux à réaliser ; il n'a pas même à faire progresser les études sur l'histoire du livre, des bibliothèques ou du papier par exemple, bien que cette occupation soit tout à fait recommandable pour ces heures de travail personnel. Il a seulement à mettre ce savoir à la disposition du lecteur en lui évitant le plus possible de tâtonnements et de perte de temps. [...] Il n'est donc pas davantage un homme de lettres, pas davantage un éducateur, ni un historien, ni un philosophe, ni un sociologue, ni un penseur, ni un polémiste, ni un archéologue, ni un apôtre, il est tout simplement l'auxiliaire de la science de l'histoire, de l'art, en un mot de toute forme d'activité humaine en tant qu'elle a besoin du livre à son service[485]. »*

Rien de neuf dans ce discours, si l'on suit les conclusions de Catherine Minter, mais l'aboutissement d'un siècle de technicisation du métier de bibliothécaire, qui fait du professionnel le serviteur de l'homme de science. La conception de Sustrac est pourtant loin d'être mise en application, à en juger par la quantité de travaux d'histoire du livre ou d'érudition de quelque autre sorte publiés par des bibliothécaires. Contrairement à ce qu'affirment Chartier et Hébrard, le discours de Sustrac, tout chartiste qu'il soit, a ainsi pu être perçu comme dévalorisant[486].

Si nombre de bibliothécaires répugnent à abandonner ce statut d'intellectuel ou d'érudit, c'est donc aussi par crainte de perdre ce qui fonde leur statut social et leur réputation dans la cité. En effet, la reconnaissance sociale à laquelle ils aspirent ne peut venir de leur rémunération qui, comme on l'a vu, est particulièrement basse en bibliothèque municipale. Il faut donc s'imposer autrement, notamment par le statut d'homme de culture. Pol Neveux rappelle à maintes reprises l'importance pour un conservateur de tenir son rang :

> *« À l'hôtel de ville comme à la Faculté, comme dans tous les milieux, j'ai pu me rendre compte du crédit et de l'autorité de M. Georges Gazier [conservateur de la bibliothèque municipale de Besançon]. Nos bibliothécaires se plaignent souvent avec exagération de l'indifférence, du dédain des administrations communales. À eux de s'imposer et de marquer leur place dans la cité[487]. »*

L'inspecteur nous livre d'ailleurs son portrait du bibliothécaire municipal idéal, en la personne de Joseph de Loye, conservateur chartiste de la bibliothèque municipale de Nîmes :

> *« M. de Loye a pris à Nîmes une situation scientifique et morale de tout premier plan. Esprit d'une vaste culture artistique et littéraire, bibliophile très averti et documenté, l'un de nos plus distingués numismates et avec cela fonctionnaire entreprenant, laborieux, zélé, il réalise le type à mes yeux du bibliothécaire provincial tel que je le rêve, tel qu'il devrait être si l'on donnait à l'École des chartes un enseignement plus complet, plus rationnel et plus jeune. Grâce à son caractère, à son autorité et à son savoir, il a conquis la Ville […]. Il est l'arbitre des partis, il réconcilie les adjoints d'opinions différentes, il est quelqu'un[488]. »*

Cette description est bien davantage celle d'un érudit que d'un technicien, même si l'on ne doit pas négliger la part d'amplification, caractéristique de l'écriture de Pol Neveux. D'après lui, cette

[485] Charles Sustrac, « De l'orientation des bibliothèques modernes », *Bulletin de l'ABF*, n°5, 1907, p. 106.

[486] Anne-Marie Chartier, Jean Hébrard, *op. cit*., p. 131 : « Chartiste, conservateur, faisant partie du sérail, Sustrac peut s'autoriser à défendre une position qui, venant de lui, ne peut être perçue comme une position dévalorisante du métier ».

[487] AN F17 17338. Compte rendu d'inspection de la bibliothèque municipale de Besançon par Pol Neveux, 9 mai 1921.

[488] AN F17 17344. Compte rendu d'inspection de la bibliothèque municipale de Nîmes par Pol Neveux, mai 1921.

position sociale permettrait à de Loye d'obtenir tout ce qu'il souhaite pour la bibliothèque : sans doute Neveux oublie-t-il que l'année précédente, il a multiplié les démarches auprès de la municipalité pour que le salaire du bibliothécaire soit augmenté, preuve que ce dernier n'obtenait pas tout par lui-même. Toutefois, cette citation a le mérite de nous éclairer sur la conception du bibliothécaire modèle pour l'inspecteur. On retrouve l'importance de la culture générale, déjà évoquée par d'autres, qui semble davantage servir à impressionner l'entourage qu'à aider les lecteurs. S'y ajoute la posture sociale d'un notable médiateur, ne prenant jamais parti, toujours au-dessus de la mêlée, comme un grand sage. Nous reviendrons sur cet aspect en étudiant les liens entre bibliothèques et sphère politique[489].

L'évolution au fil du temps du portrait de Joseph de Loye par Neveux nous en apprend bien plus. D'une part, l'on constate que l'enthousiasme de l'inspecteur pour son jeune protégé s'émousse ; d'autre part, sa conception même des qualités du bibliothécaire se modifie, certainement sous l'influence des débats contemporains. Si le bibliothécaire doit être loué, ce n'est plus (uniquement) pour son érudition à tous crins, mais parce qu'il est le meilleur « animateur », « propagandiste », « renseigneur »[490], termes directement venus des discours modernistes. La bibliothèque municipale de Nîmes est toujours une bibliothèque savante, mais Neveux prend désormais en compte sa dimension de service public. Cela a nécessairement une influence sur les compétences attendues de la part du bibliothécaire. Cette évolution de Neveux est attestée par d'autres rapports d'inspection. Il fait par exemple l'éloge de Joseph Billioud, bibliothécaire de Marseille, qu'il considère comme « le meilleur technicien de sa génération », « aussi bon administrateur qu'éminent bibliographe »[491]. Le rôle de gestionnaire intègre donc la définition du professionnel comme technicien.

Même s'ils défendent une conception technicienne du métier, la plupart des modernistes de l'entre-deux-guerres vont s'extraire de cette tension entre érudition et technique en mettant en avant de nouvelles qualités et de nouvelles compétences pour les bibliothécaires en lecture publique. Mais la « technique », à laquelle chacun accorde une part plus ou moins importante, demeure le seul et unique point commun entre toutes les formes de revendication pour une formation professionnelle.

[489] Voir chap. 8 Convaincre la sphère politique, p. 243 *sqq*.
[490] AN F17 17344. Compte rendu d'inspection de la bibliothèque municipale de Nîmes par Pol Neveux, avril 1928.
[491] AN F17 17325. Compte rendu d'inspection de la bibliothèque municipale de Marseille par Pol Neveux, 1928.

2.3. La lecture publique requiert-elle des professionnels ?

Avec le développement des discours sur la lecture publique, les termes du débat évoluent. Les plus convaincus doivent démontrer à la masse des sceptiques que la lecture publique nécessite des compétences professionnelles, au même titre que pour une bibliothèque d'étude. En effet, le consensus autour de la professionnalisation ne s'applique pas aux bibliothèques de prêt et aux autres activités emblématiques de la lecture publique (bibliothèques pour enfants, bibliothèques circulantes et autres types de bibliothèques « populaires »).

Pour la très grande majorité des bibliothécaires, il est évident que les bibliothèques d'étude réclament davantage de formation que les bibliothèques de lecture. Oursel exprime d'ailleurs ce point de vue dans une lettre à Julien Cain, administrateur de la Bibliothèque nationale, à propos du cours de bibliothéconomie à l'École des chartes :

> *« S'agit-il de pourvoir de bibliothécaires diplômés des institutions d'ordre populaire, pour adultes ou pour enfants, ou des dépôts d'ordre scientifique et supérieur ? Sans prétendre séparer les deux catégories d'établissements par une cloison étanche, la réponse est évidente. L'École des chartes n'est pas, par nature, destinée à former le personnel directeur de bibliothèques populaires, mais bien à procurer la préparation professionnelle indispensable à la gestion des grandes bibliothèques scientifiques et supérieures de France, sous quelque vocable qu'on les désigne. Certes quelques indications pourront et devront être données sur les bibliothèques populaires, sur l'opportunité de les développer, sur les méthodes (toujours simples) qui leur conviennent en propre […], en un mot sur leur adaptation aux besoins auxquels elles doivent satisfaire et qu'un bibliothécaire de ville ne peut ignorer. Mais ce seront là des leçons empruntées à l'expérience courante, un guide sommaire dont les circonstances et le bon sens de chacun tireront ultérieurement tout le parti utile. C'est là un appendice à l'enseignement proprement dit de l'École, parce qu'un fonctionnaire municipal, réputé technicien, ne doit pas faire figure de novice si ces problèmes se posent devant lui*[492]*. »*

Oursel n'envisage que les cas où un directeur de bibliothèque municipale classée aurait à diriger en plus une section de prêt ou une bibliothèque populaire annexe. On retrouve dans son propos les habituels clichés sur la lecture publique : ce sont nécessairement des bibliothèques inférieures, gouvernées par des méthodes « toujours simples », qui relèvent surtout du bon sens. La lecture publique est ici présentée comme quelque chose d'inévitable, puisqu'elle répond à des besoins qu'un « bibliothécaire de ville ne peut ignorer », mais qui ne requiert pas de réelle préparation.

À peine consent-on à reconnaître que quelques rudiments techniques doivent être inculqués au personnel de ces établissements. Cette position est par exemple représentée par Paul Gsell, inspecteur des bibliothèques de la ville de Paris, auquel s'opposait fréquemment Ernest Coyecque. Gsell défend l'idée que les personnels administratifs de la Préfecture de la Seine et les instituteurs,

[492] BnF. Arch. Julien Cain. « J. Cain École des chartes (1930-1965) (2) ». Charles Oursel, « À propos du cours de bibliographie à l'École des chartes » [document joint à une lettre à Julien Cain du 19 septembre 1930].

qui s'occupent des bibliothèques municipales respectivement situées dans les mairies et dans les écoles, sont tout à fait qualifiés pour assumer ces fonctions. Les aptitudes professionnelles des premiers leur garantiraient une solide culture, de l'autorité sur le public et la capacité de « bien gérer matériellement une bibliothèque », tandis que les seconds bénéficieraient de la confiance de la population de chaque quartier et de leur propre expérience des besoins des lecteurs.

> *« À ces deux catégories de personnel a été adressé le reproche de manquer de technicité spéciale. À vrai dire, les mérites des fonctionnaires administratifs et des instituteurs compensent, dans une large mesure, ce qui peut leur manquer du côté de la formation technique. Et on doit reconnaître qu'en raison même de leur savoir, ils se mettent assez rapidement au courant du métier de bibliothécaire. Le service central leur fournit à ce sujet toutes les instructions, toutes les directives, tous les conseils oraux et pratiques nécessaires[493]. »*

Il faut noter que Paul Gsell, qui a succédé à Ernest Coyecque comme inspecteur des bibliothèques de la ville de Paris, est lui-même un fonctionnaire administratif. D'abord homme de lettres (il a tenu une chronique dans le *Cri de Paris*), il a été rédacteur au bureau des bibliothèques avant de devenir le secrétaire particulier de Jean-Louis Aubanel, secrétaire général de la préfecture. Coyecque le juge tout à fait incompétent pour le poste puisqu'il a « le mépris de la bibliothèque populaire » et que « sa nomination comme inspecteur ne lui apporte d'autre avantage que la perspective d'une sinécure »[494]. Même si l'on fait abstraction de cette opinion[495], il est probable que Paul Gsell plaide ici pour son propre cas, Coyecque ayant plus d'une fois réclamé une direction technique pour les bibliothèques municipales de Paris. S'il n'y a pas besoin de compétences techniques spécifiques pour être à la tête du réseau, on ne peut a fortiori exiger des bibliothécaires qu'ils en possèdent. Gsell admet néanmoins l'utilité du cours que Gabriel Henriot commence à dispenser aux bibliothécaires de la ville de Paris en janvier 1930[496].

Il est d'autant plus difficile de faire admettre la nécessité d'une formation professionnelle pour les bibliothécaires en lecture publique que les activités spécifiques des bibliothèques centrées sur le prêt ne sont pas considérées par les inspecteurs. Ils recommandent ainsi aux villes de taille moyenne de faire appel pour quelques mois à un « professionnel » diplômé lorsque de gros travaux doivent être menés, comme la remise en ordre d'une bibliothèque négligée pendant longtemps ou l'établissement d'un catalogue[497]. Le reste du temps, on estime que ces petites ou moyennes

---

493 Paul Gsell, « La lecture publique dans les bibliothèques municipales de la ville de Paris », *Revue des bibliothèques*, n°1-6, janv.-juil. 1930, p. 31 *sqq*.

494 BnF. NAF 14564, ff. 278-279. Ernest Coyecque, « Finita la Comoedia », 3 sept. 1924.

495 L'objectivité de Coyecque pourrait être remise en cause par le fait qu'il est mis en retraite en 1924, peut-être à la suite de la publication d'articles polémiques, et qu'il blâme Gsell pour cela.

496 Voir p. 189.

497 Par exemple : « L'importance de la bibliothèque de Saint-Quentin n'est pas telle qu'il y ait lieu d'y préposer un archiviste-paléographe ou un bibliothécaire diplômé, mais il n'est pas douteux que pour la remise en ordre de la bibliothèque […] il vous faille faire appel pendant quelques mois au concours d'un professionnel. » (AN F17 17317.

bibliothèques peuvent tout à fait être gérées par des personnels non formés. Cette restriction des tâches dites « professionnelles » au classement et au catalogage, à l'exclusion du choix des acquisitions ou du service du prêt, par exemple, est fondamentale et nous la retrouvons sous la plume de l'inspecteur Charles Schmidt, pourtant favorable à la lecture publique :

> *« l'augmentation de l'indemnité accordée au bibliothécaire permettrait à celui-ci de consacrer, entre les séances de prêt, une séance supplémentaire au travail professionnel, qui lui est bien difficile avec le système actuel, occupé qu'il est aux besognes d'inscription et de prêt qu'il doit effectuer seul*[498]*. »*

Le prêt n'est pas intégré au « travail professionnel », puisqu'il n'est envisagé que sous l'angle de la manutention. La dimension d'« accompagnement du prêt » (connaissance du public, conseils de lecture, présentations de livres, etc.) apparaît pourtant dans les discours des militants de la lecture publique, mais elle est encore loin d'être appliquée et a fortiori reconnue. Nous reviendrons sur cette exclusion des activités de lecture publique du champ d'intérêt des inspecteurs dans le chapitre consacré à la place des femmes, puisqu'elles étaient particulièrement concernées par ce problème[499].

Pour justifier et promouvoir la nécessité de former le personnel des bibliothèques de prêt, les militants de la lecture publique présentent d'abord la professionnalisation comme un élément fondamental du succès des bibliothèques. Henri Lemaître l'affirme dans une interview de 1933, dans laquelle il rappelle les tâches du bibliothécaire :

> *« — Je vois que ce n'est pas la tâche du premier venu.*
>
> *— Certes. Il faut, pour cela, avoir fait des études spéciales, et il faut s'entretenir sans cesse, sous peine de perdre le courant. Il faut aussi connaître son public pour savoir ce qui lui convient, pour savoir quels sont ses goûts et comment ils peuvent se développer. […]*
>
> *Tant qu'elles ne seront pas gérées par des « professionnels », [les bibliothèques] ne rendront que des services médiocres.*
>
> *— Et vous croyez qu'avec un personnel spécialement entraîné les résultats seront meilleurs ?*
>
> *— L'expérience le prouve. Dans tous les pays où on a organisé la lecture publique — la France n'y figure malheureusement pas — on a commencé par créer des écoles de bibliothécaires*[500]*. »*

L'argumentaire reprend également le problème de la stabilité, que seules des possibilités de carrière peuvent garantir. Mais il intègre de nouvelles compétences, notamment la capacité à comprendre et mettre en œuvre le rôle social de la bibliothèque. D'après Gabriel Henriot, la formation

---

Lettre au maire de Saint-Quentin après inspection d'Alexandre Vidier, 9 mars 1923).

[498] AN F17 17317. Lettre au maire de Château-Thierry après inspection de Charles Schmidt, 20 fév. 1932.

[499] Voir chap. 7, 2. Quelle influence sur la lecture publique ?, p. 231 *sqq*.

[500] « Un quart d'heure d'entretien avec M. Lemaître, archiviste-paléographe, bibliothécaire, créateur du “bibliobus” », *Le Foyer*, n°4, avril 1933.

professionnelle technique est d'autant plus nécessaire que se développent les missions de lecture publique des bibliothèques :

> *« Quelle erreur de prétendre qu'il n'y a pas besoin de connaissances spéciales pour faire un bibliothécaire. Il s'agit, au contraire, d'un métier qui doit être soigneusement appris pour être convenablement exercé. Cette technicité est justifiée par l'évolution constante des bibliothèques vers des fins de plus en plus utilitaires et éducatrices*[501]*. »*

On l'a vu précédemment, notamment à travers la citation de Paul Otlet[502], la dimension sociale du métier a sa place aux côtés de la dimension intellectuelle et de la technicité. Elle peut faire l'objet d'un apprentissage, même si l'on considère qu'il s'agit avant tout de dispositions individuelles. Cet aspect du métier est d'autant plus important qu'il réintègre le professionnel dans la cité, sinon dans la vie. Selon cette conception, l'érudition comme la technique constituent des pièges enfermants à l'intérieur desquels le bibliothécaire n'a plus de prise sur le monde. La première est d'ailleurs définie par Proust comme « cette fuite loin de notre propre vie que nous n'avons pas le courage de regarder[503] », et la seconde est également vue comme un refuge qui protège les hommes faibles et les femmes éduquées, « en les mêlant moins à la vie extérieure[504] ». L'analogie de plus en plus courante avec le travail social, inspirée des discours des bibliothécaires américaines, permet donc de sortir du double écueil de l'érudition et de la technique. En effet, l'érudition et la technique ne sont plus des fins en soi, mais des moyens mis au service d'un projet social.

[501] Bib. Forney. Arch. Gabriel Henriot, « Archives Henriot. 1935. 1er bibliobus français. Formation professionnelle... » : « Le métier de bibliothécaire » [brouillon de cours], janv. 1935.

[502] Voir ci-dessus p. 151.

[503] Cité dans : Robert Damien, *La grâce de l'auteur : essai sur la représentation d'une institution politique*, Encre marine, 2001, p. 157.

[504] Maurice Prou, « L'École des chartes », *Revue des deux mondes*, 1927, p. 381.

3. Valeurs professionnelles des bibliothécaires : pourquoi la lecture publique ne fut pas une évidence

3.1. La lecture publique à l'opposé de la culture patrimoniale ?

Il est aisé d'opposer la lecture publique à la vocation patrimoniale des bibliothèques, cette dernière étant censée être centrée sur le livre quand la première devrait l'être sur le lecteur. Cette opposition était nourrie par les adversaires de la lecture publique, qui ne pouvaient envisager d'autres fins pour une bibliothèque que la conservation. Issus des bibliothèques d'étude, ils considéraient la lecture publique comme une menace. Cette position fut par exemple incarnée par Combertus Pieter Burger, bibliothécaire de l'Université d'Amsterdam, au Congrès de Paris de 1923. Appelé à s'exprimer sur « les qualités requises pour être bon bibliothécaire », il déclara :

> *« On veut que la bibliothèque serve aux besoins des masses, qu'elle contienne les livres qui peuvent contenter ces besoins-là, et on oublie la haute vocation de la bibliothèque, qui est de conserver les trésors de la science et de la pensée des générations et de les rendre accessibles aux études et aux recherches du temps présent et de l'avenir[505]. »*

Son discours semblait impliquer que ces deux missions de la bibliothèque ne pouvaient coexister. Seule la bibliothèque d'étude relèverait du véritable esprit de la bibliothèque ; développer les bibliothèques pour les « besoins des masses » se ferait nécessairement au détriment de la vocation patrimoniale et scientifique de la bibliothèque. Cette concurrence est ressentie par de nombreux bibliothécaires, qui se sentent alors obligés de défendre l'utilité des ouvrages patrimoniaux. Le conservateur de la bibliothèque municipale de Dijon, Charles Oursel, s'indigne ainsi contre les « grandes controverses [qui] se sont engagées sur la bibliothèque-musée et sur la bibliothèque utile » :

> *« Il est permis de ne voir là qu'étroitesse de jugement et défaut de culture. L'expérience prouve que cette distinction n'a pas de réalité fondamentale : un livre riche et précieux peut, en certains cas, avoir utilité et utilisation plus importante qu'un manuel Roret[506]. »*

[505] C.-P. Burger, « Des qualités requises pour être bon bibliothécaire », dans *Congrès international des bibliothécaires et des bibliophiles tenu à Paris..., op. cit.*, p. 89.

[506] BnF. Arch. Julien Cain. « J. Cain Ecole des chartes (1930-1965) (2) ». Lettre de Charles Oursel à Julien Cain, 19 sept. 1930.

Il est vrai que la promotion du modèle anglo-saxon et de la lecture publique s'est construite sur la critique des bibliothèques municipales françaises et de leurs fonds anciens, jugés sans intérêt pour la majeure partie de la population. En réaction, la plupart des conservateurs de ces établissements se sont alors refermés sur leur pré carré patrimonial, au lieu de chercher à concilier les différentes missions.

L'opposition à la lecture publique représente donc généralement une position conservatrice, désireuse de ne pas voir le monde des bibliothèques évoluer. Les fameux articles signés Hurepoix luttent ainsi « pour la défense des vieilles traditions[507] », ainsi que l'expliquent les bibliothécaires rassemblés derrière ce nom d'emprunt. Comme ils l'écrivent à Gabriel Henriot, cette idéal conservateur justifie qu'ils ne puissent adhérer à la lecture publique. Plusieurs hypothèses ont été émises à propos de leur identité. Il existe dans les archives de Gabriel Henriot, à la bibliothèque Forney, une lettre très instructive à ce sujet. En effet, Henriot avait pris l'initiative d'écrire à Hurepoix pour connaître son opinion à propos de la lecture publique et obtenir des informations sur son identité. Dans la réponse datée du 29 juillet 1931, nous apprenons que « la signature cache en fait une triple collaboration[508] ». Ces trois auteurs refusent toutefois de livrer leur identité au prétexte de divergences d'opinion trop nombreuses, mais le nom « Espezel » est inscrit au crayon, en marge, de la main d'Henriot. De fait, l'implication du chartiste Pierre d'Espezel paraît tout à fait probable, au vu de ses positions traditionalistes que nous évoquerons dans le chapitre suivant. L'autre nom qui semble le plus plausible est celui de Frantz Calot car en 1960, un volume de *Mélanges* lui est offert par ses amis[509] : il contient une bibliographie de ses travaux, rédigée par une de ses collaboratrices, qui lui attribue les articles d'Hurepoix. Nous ne disposons pas d'autres sources pour déterminer l'identité de ces bibliothécaires et bien que les articles donnent des indices sur la formation et la carrière de l'auteur, ils ne peuvent correspondre aux trois personnes en même temps. Quoiqu'il en soit, leur position les conduit à critiquer la lecture publique, inspirée du modèle anglo-saxon, pour plusieurs raisons. Ils minimisent d'abord la demande sociale à laquelle la lecture publique prétendrait répondre[510] et considèrent que le mouvement moderniste ne propose rien de plus que le développement des bibliothèques populaires existantes[511]. Selon eux, les modernistes

[507] Bib. Forney. Arch. Gabriel Henriot, « Archives Henriot. ABF. Archives Clouzot ». : lettre d'Hurepoix à Gabriel Henriot, 29 juil. 1931.

[508] Bib. Forney. Arch. Gabriel Henriot. « Archives Henriot. ABF. Archives Clouzot ». Lettre d'Hurepoix à Gabriel Henriot, 29 juil. 1931.

[509] Simonne Le Gal, « Bibliographie des travaux de Frantz Calot », dans *Mélanges d'histoire du livre et des bibliothèques offerts à Monsieur Frantz Calot*, Paris, Librairie d'Argences, 1960, p. XV.

[510] Hurepoix, « Le livre au hameau ou la grande illusion de la lecture publique », *Bulletin du bibliophile*, 1931, p. 276.

[511] *Id*., p. 317.

blâment le système de lecture en place, à défaut d'accepter de « constater la carence de la masse qui ne souhaite pas s'instruire, par le moyen des bibliothèques du moins[512] ». Réactionnaire, leur position est aussi xénophobe, du moins anti-américaine : c'est d'ailleurs une tendance que l'on retrouve chez de nombreux opposants à la lecture publique. Hurepoix critique en effet le « jargon d'avant-garde souillé d'américanisme béat » de Morel et ses successeurs, de même qu'il attaque principalement l'École de la rue de l'Élysée pour son cosmopolitisme[513].

Si les opposants ne déniaient pas à la population le droit de lire, ils estimaient qu'aucune compétence n'était nécessaire pour gérer ce type de bibliothèques, donc qu'un secrétaire ou un libraire ferait tout aussi bien l'affaire. Lorsqu'ils reconnaissaient la nécessité de proposer une offre de lecture à la population non savante, ils considéraient que celle-ci relevait des œuvres post-scolaires, donc qu'elle était la responsabilité des enseignants :

> *« Ne l'oublions pas, la lecture publique ressortit à l'enseignement public et les bibliothécaires se fourvoient dangereusement lorsqu'ils veulent se substituer aux maîtres et aux professeurs[514] ! »*

Quel que fût le raisonnement, le but était toujours de rejeter la lecture publique hors de la sphère des bibliothécaires professionnels, eux seuls défendant le livre avant le lecteur. L'impératif de conservation primait donc sur tout autre critère, c'est pourquoi Hurepoix reprochait à la Bibliothèque Sainte-Geneviève d'avoir ouvert trop largement ses portes, craignant que le grand nombre de lecteurs n'abîment les collections[515]. Notons enfin qu'il n'est pas anodin que les articles d'Hurepoix aient été publiés en premier lieu dans le *Bulletin du bibliophile*, avant d'être repris dans la revue *Archives et bibliothèques*. Par cet acte, le primat du livre en tant qu'objet patrimonial était à nouveau affirmé.

Néanmoins, on céderait à la facilité en réduisant les difficultés de la lecture publique à un conflit entre collections courantes et collections patrimoniales. La première preuve en est que de grandes figures du mouvement moderniste étaient des chartistes, directeurs de bibliothèques municipales aux fonds anciens importants : Georges Collon à Tours, Henri Vendel à Châlons-sur-Marne, André Masson à Bordeaux... Loin de rejeter l'une ou l'autre mission de leur établissement, ils essayèrent au contraire de concilier les différentes collections et les différents publics, en offrant à la fois des romans à la mode et des expositions de documents patrimoniaux. Les missions de la

[512] *Id*., p. 321.
[513] Voir p. 187.
[514] Hurepoix, « Le livre au hameau... », *op. cit.*, p. 320.
[515] Hurepoix, « Bibliothèques et bibliothécaires », *Bulletin du bibliophile*, 1933, p. 180.

bibliothèque traduisaient leur propre identité professionnelle d'archivistes paléographes d'une part, donc spécialistes d'érudition historique, et de bibliothécaires municipaux en prise avec la société d'autre part. Ils rejetaient l'image d'une vie hors de la cité et voulaient au contraire être utiles à la population.

Les chartistes n'étaient d'ailleurs pas les seuls à incarner ce compromis entre lecture publique et culture patrimoniale. Maurice Duportet, par exemple, s'enorgueillissait d'avoir fait de la bibliothèque de Montluçon une institution qui servait à la fois aux chercheurs de toutes disciplines et attirait la population ouvrière (malgré le prêt payant)[516]. Ce diplômé de l'École de la rue de l'Élysée, que nous avons déjà évoqué pour son parcours atypique, était également archiviste et conservateur du musée de la ville, mais il était surtout féru de bibliographie, au point d'avoir consacré une grande partie de sa vie à l'établissement de sa *Topobibliographie*[517]. Ses propres intérêts professionnels étaient donc multiples.

Les collections patrimoniales, et la culture professionnelle qu'elles induisent, ne sont donc pas l'obstacle principal au développement de la lecture publique. Néanmoins, il existe une nette différence entre la volonté de rendre la bibliothèque utile à tous, de l'ouvrir à d'autres catégories de la population que les habituels enseignants, étudiants et érudits, et l'acceptation de la demande du public, seule susceptible d'augmenter significativement la fréquentation.

3.2. Lecture distractive et culture populaire

Dans l'entre-deux-guerres, il n'existe plus guère de bibliothécaire provincial qui refuserait de communiquer des ouvrages à un savant, au motif que son devoir de conservation l'en défend. Le fameux Hurepoix l'affirme d'ailleurs clairement :

> *« le métier du bibliothécaire est un noble métier : gardien des richesses du passé, guide du travailleur intellectuel, il ne conserve que pour servir et l'on se fie à sa sagesse pour concilier ces deux devoirs parfois antagonistes[518]. »*

La nature des collections (les « richesses du passé ») et le public à desservir (le « travailleur intellectuel ») sont les éléments qui confèrent au métier sa noblesse. Viennent-ils à manquer — dans une bibliothèque aux collections contemporaines bon marché, pour des emprunteurs des classes populaires qui veulent se distraire —, le bibliothécaire déroge, son activité devient vulgaire et indigne. Cette crainte de la déchéance, que nous avons déjà évoquée à propos du statut d'intellectuel

[516] AN F17 17318. Rapport d'inspection de la bibliothèque municipale de Montluçon (exercice 1938).
[517] « Nécrologie », *BBF*, n°12, déc. 1962.
[518] Hurepoix, « Un beau métier qu'on n'apprend plus », *Revue des bibliothèques*, 1930, p. 121.

des bibliothécaires, n'est pas à négliger, car elle explique une partie des réactions au sein du groupe professionnel.

La crainte de la déchéance peut d'abord concerner les missions de la bibliothèque, notamment au regard de sa fonction distractive. Celle-ci est affirmée dans de nombreux discours, et pas seulement dans ceux des modernistes. Ainsi l'inspecteur Camille Bloch écrit-il en 1921 :

> *« Une bibliothèque ouverte au public constitue une œuvre d'éducation démocratique d'une haute portée sociale : cette portée s'accroît lorsque la bibliothèque est en mesure [...] de satisfaire également l'attente des érudits et celle des lecteurs qui recherchent une distraction de quelques heures[519]. »*

L'idéal présenté ici est donc proche de ce que réclament les modernistes, à travers la sacro-sainte triade des fonctions de la bibliothèque publique qu'ils se plaisent à rappeler en toute occasion : instruire, renseigner, distraire. Mais l'on a déjà souligné dans la première partie combien ce principe théorique se heurtait aux jugements souvent émis par les inspecteurs et une grande partie des bibliothécaires professionnels à l'encontre des bibliothèques centrées sur le prêt, péjorativement qualifiées de « cabinets de lecture ». L'étude seule vaut toujours mieux que la distraction seule, si la bibliothèque n'est pas capable d'assumer ces deux missions à la fois.

À l'instar du propos tenu dans les manuels catholiques[520], un amalgame est vite établi entre la littérature agréable (qui distrait), la littérature de mauvaise qualité (le « livre médiocre ») et la facilité de la lecture (le livre « qui ne coûte aucun effort »). Pour beaucoup de bibliothécaires, le plaisir de la lecture ne peut naître que de la qualité de l'ouvrage et il doit se mériter. Le plaisir n'est donc pas impossible, mais il est nécessairement un plaisir « sérieux » :

> *« Nous appelons lecteur sérieux, lecteur digne de ce nom, non pas celui qui lit sans trêve, qui lit tout ce qu'il rencontre, dans le cerveau de qui les choses lues, presque toujours de peu d'importance, forment un désordre qui ressemble beaucoup au néant, mais celui pour qui la lecture est, si l'on peut dire, comme une carrière, [...] à la fois plaisir et devoir. Ce lecteur choisit, amasse, relit souvent, veille à combler les lacunes que ses lectures lui décèlent chaque jour[521]. »*

Cette citation, signée du chartiste Richard Cantinelli, bibliothécaire de Lyon puis administrateur de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, est extraite d'un article réactionnaire dans lequel il dénonce les travers de la société contemporaine, grisée par la vitesse, sur le modèle américain — obsessions identiques à celles que développe l'écrivain Georges Duhamel peu après[522]. Cantinelli lui aussi

[519] AN F17 17336. Projet de lettre au maire de Guingamp après réception du rapport annuel de la bibliothèque, 2 février 1921 (l'auteur en est peut-être Camille Bloch).

[520] Voir p. 127. Marguerite Chaumonot, *Bibliothèques modernes pour tous...*, *op. cit.*, p. 9 : « Il faudra souvent user de persuasion, de fermeté, voire d'autorité pour vaincre des résistances de surface, et empêcher le lecteur de rester confiné dans le livre médiocre, le petit roman qui ne lui coûte aucun effort. Distraire, ce n'est qu'une étape qu'il ne faut pas prolonger ; n'en pas sortir est un échec. »

[521] Richard Cantinelli, « L'amour des livres. Le livre et l'image », *Mercure de France*, 15 avril 1928, p. 299.

[522] Voir chap. 9, 3.1 Crise culturelle : le livre face aux nouveaux médias, p. 316.

prédisait le déclin de la lecture qui « est un plaisir en repos, alors que nous ne goûtons plus aujourd'hui que les plaisirs en mouvement[523] ». Si la lecture est « à la fois plaisir et devoir », c'est qu'elle exige un certain nombre d'efforts (choisir de bons livres, s'appliquer à comprendre, relire, se documenter sur ce que l'on ne connaît pas...) ; celui qui ne les accomplirait pas ne serait pas digne de lire, donc de fréquenter une bibliothèque.

Même chez les modernistes, une analyse plus précise des discours révèle la complexité du statut de la lecture-plaisir. Tout d'abord, la distraction n'était pas la fonction la plus mise en avant par les bibliothécaires. Certes, elle était de plus en plus mentionnée aux côtés de l'instruction et de l'information, mais elle était loin de faire jeu égal avec elles — du moins dans les discours, puisque dans la pratique des lecteurs, elle semblait dominer nettement[524].

La lecture devait également être utile. Si la notion de plaisir est si absente des discours sur la lecture publique, c'est principalement à cause de son caractère désintéressé, gratuit. La détente pure ne semblait pas avoir de légitimité et, si plaisir il y avait, il devait venir d'une émotion esthétique (due à la qualité littéraire de l'ouvrage) ou de l'enrichissement culturel que l'on tirait de la lecture. Lorsque Henri Lemaître définissait les fonctions des bibliothèques publiques au congrès d'Alger en 1931[525], il voyait en elles un moyen pour les adultes de « compléter leur instruction », de « se tenir au courant des progrès de la science » et « de ce qui s'écrit », de « se perfectionner dans son métier ». Nulle place n'était donc faite au simple divertissement. Lemaître soulignait d'ailleurs que c'était un devoir pour l'État « d'assurer un meilleur rendement du travail des citoyens ». Selon ce raisonnement, la fonction de distraction ne relevait pas des compétences de l'administration publique mais des individus eux-mêmes, comme le soulignent fort justement Anne-Marie Chartier et Jean Hébrard dans *Discours sur la lecture*[526]. Même la promotion des loisirs culturels au moment du Front populaire ne change pas la donne : le plaisir de la lecture demeure subordonné à l'utilité de la lecture, y compris pour les plus avant-gardistes[527].

Pour la majeure partie de la profession, le sentiment d'indignité concerne non seulement la fonction distractive de la bibliothèque, mais aussi l'accueil de publics jugés non légitimes. Ces publics peuvent être les ouvriers et les employés, les enfants, ou, plus généralement, tout lecteur dont le niveau social ou universitaire ne correspond pas aux attentes du bibliothécaire. Encore une

[523] Richard Cantinelli, *op. cit.,* p. 303.
[524] Les statistiques de prêt des bibliothèques comme les chiffres de vente des librairies montrent une nette domination du roman.
[525] Henri Lemaître, « La lecture publique », dans *La lecture publique : mémoires et voeux...*, *op. cit.*, p. 11-12.
[526] Anne-Marie Chartier et Jean Hébrard, *op. cit*., p. 145.
[527] Voir chap. 9, 2.3.2 Vers la lecture-plaisir ?, p. 308 *sqq*.

fois, il est possible d'interpréter ce rejet comme une conséquence de la position de « serviteur de la science », dans laquelle s'est installée la profession. Puisque le bibliothécaire se met au service du lecteur, il acceptera d'autant mieux de le faire que le public sera composé de ses pairs ou d'individus qu'il considère comme supérieurs. À l'inverse, il pourra se montrer réticent à se mettre au service des individus de classe sociale ou de niveau scolaire inférieurs aux siens. Bien entendu, nombre de bibliothécaires ne répondaient pas à ce modèle psychologique, mais il s'agit d'une hypothèse valable pour expliquer certains freins au développement de la lecture publique.

Enfin, la crainte de la déchéance surgit également à l'évocation de certaines techniques prônées par les modernistes. Le rapprochement avec le monde marchand, qu'Eugène Morel ou Ernest Coyecque ont abondamment exploité, irrite de nombreux professionnels, ce dont Henri Lemaître a bien conscience lorsqu'il essaie de promouvoir la publicité auprès de ses collègues :

> *« De pareils procédés de propagande peuvent au premier abord paraître peu compatibles avec la dignité d'établissements consacrés à l'étude ou destinée à répandre les connaissances utiles et cependant, il faut reconnaître qu'une publicité bien comprise peut rendre des services aussi bien aux bibliothèques qu'au public*[528]*. »*

La consommation de masse et les méthodes qui y sont liées se développent en effet au même moment et caractérisent la culture populaire[529]. Or, autour de la question de la lecture publique, ce sont bien les cultures populaire et savante qui s'affrontent, sur un terrain jusqu'alors acquis aux élites intellectuelles. Il n'est dès lors pas étonnant de constater que les gardiens les plus virulents de ce temple sont les enseignants, particulièrement les professeurs du secondaire, peut-être plus encore que les bibliothécaires professionnels. Les premiers ne conçoivent pas la bibliothèque hors de la sphère scolaire, ils souhaitent donc qu'elle soit un conservatoire de la culture lettrée transmise par l'école. Les critiques de ces enseignants-bibliothécaires visent généralement deux cibles : le sport (particulièrement le football)[530], qui détournerait la jeunesse des activités intellectuelles, et le roman bon marché. Le constat du bibliothécaire de Melun, professeur au collège, est particulièrement représentatif de ce type de discours :

---

[528] Henri Lemaître, « La réclame pour les bibliothèques », *op. cit.*, p. 25-28.

[529] Jean-Jacques Becker, Serge Berstein, *Nouvelle histoire de la France contemporaine, t. 12 : Victoire et frustrations (1914-1929)*, Paris, Seuil, 1990, p. 381.

[530] En voici quelques exemples, tirés des rapports annuels de bibliothèques municipales : « Nous pouvons affirmer – sans crainte d'être démenti – qu'à l'heure présente, toute la jeunesse d'ici a l'esprit tendu vers le football ! » (Saint-Flour, 1924) ; « Quant aux amateurs de jeux au grand air ils délaissent complètement la bibliothèque pour les sports et les déplacements qu'ils entraînent » (Redon, 1926) ; « Il est bon sans doute d'exercer le corps et de faire de l'éducation physique mais, est-ce faire de l'éducation physique que d'assister en spectateurs à des matchs de football ? Ne serait-il pas plus utile de réserver quelques heures par semaine à alimenter son esprit par des lectures saines et variées ? Pour nous, la réponse n'est pas douteuse. » (Morlaix, 1937)...

> *« le prêt à domicile emporte tous les suffrages ; seulement la valeur intellectuelle des livres choisis est en baisse. On n'a plus ni le goût ni le temps de l'intellectualité. On lit vite, soit pour se renseigner, s'informer, soit pour se distraire. La clientèle des étudiants se maintient, mais plus par nécessité que par passion de leur part. Le cinéma, le dancing, les sports sont pour quelque chose dans cette mentalité nouvelle. Cependant, si utiles que soient ces arts mineurs, ils ne remplaceront pas l'étude approfondie, la lecture méditée, la recherche prolongée. Il est évident que tout se transforme, que la marche des choses humaines se fait par à coups, avec des retours en arrière. Après une période de ralentissement vient une période de redoublement d'activité. Aussi constatons-nous ces choses sans pessimisme aucun*[531]. »

Dix ans plus tard, toujours en charge de la bibliothèque municipale, son jugement est à peu près similaire, ajoutant à la liste des coupables qui détournent de la lecture la radio et l'automobile[532]. Il est intéressant de noter qu'il reprend précisément les trois fonctions de la bibliothèque mises en avant par les modernistes (se renseigner, s'informer, se distraire), qu'il oppose à l'« intellectualité ». On retrouve d'ailleurs ici un écho de la réflexion sur le statut d'intellectuel du bibliothécaire, auquel de nombreux professionnels ou bibliothécaires d'opportunité ne voulaient pas renoncer, craignant de déchoir. Les fonctions associées à la lecture, donc à la bibliothèque, se refléteraient positivement ou négativement sur les bibliothécaires, d'où leur souhait d'en contrôler les usages.

De manière générale, ce courant d'opinion relève d'un mouvement réactionnaire, similaire à l'opinion d'Hurepoix lorsqu'il critique « la désaffection et la paresse des jeunes gens pour les choses de l'esprit[533] ». Il ne faut sans doute pas négliger la dimension générationnelle de ces discours, souvent tenus à l'encontre de la jeunesse par des enseignants retraités ou des bibliothécaires en fin de carrière. Ils tendent par ailleurs à diminuer dans la deuxième moitié des années 1930.

Tous les bibliothécaires se retrouvent en revanche dans la critique du roman bon marché, que nous analyserons plus tard en détail car elle est portée par de nombreux intellectuels, bien au-delà du milieu des bibliothèques. C'est pourquoi nous postulons que les bibliothécaires de l'entre-deux-guerres, y compris ceux qui admettent la fonction distractive de la bibliothèque, se heurtent à leur propre incapacité à mettre en œuvre la lecture publique idéale, telle que la peignent les discours modernistes. Leur projet se fonde en effet sur le rejet implicite de la culture populaire et sur la volonté d'amener les masses à la culture savante, ambition proche de celle des bibliothèques populaires tant décriées. Cela explique que tous les manuels professionnels prescrivent une forme de contrôle des lectures, plus ou moins sévère[534]. Le manuel de Léo Crozet, réalisé à la demande de l'ABF, proscrit ainsi des bibliothèques de lecture, « dont la fonction est de concourir à l'élévation intellectuelle et morale », tous les ouvrages immoraux, c'est-à-dire les ouvrages pornographiques ou

[531] AN F17 17404. Rapport annuel de la bibliothèque municipale de Melun (exercice 1925).
[532] AN F17 17404. Rapport annuel de la bibliothèque municipale de Melun (exercice 1936).
[533] Hurepoix, « Un beau métier qu'on n'apprend plus », *op. cit.*, p. 122.
[534] À propos des manuels, voir chap. 5, 3. Manuels et stages, p. 190 *sqq*.

érotiques, les ouvrages « donnant une réfutation de la morale courante et traditionnelle », les ouvrages décrivant « les formes anormales de la vie sentimentale et physiologique », éventuellement certains livres dont l'argent est le thème principal, et les magazines policiers[535]. Alors que Crozet prône l'impartialité dans les achats, particulièrement en matière religieuse, philosophique ou politique, la morale semble échapper à cette exigence. Sa conception est véritablement celle d'une lecture populaire à encadrer strictement. Le manuel d'Yvonne Oddon, plus proche de l'idéal moderniste, se distingue en affirmant que les achats doivent absolument respecter les goûts des lecteurs (et non ceux du bibliothécaire ou du comité d'inspection et d'achat)[536]. Elle juge également que le choix des romans est beaucoup plus aisé que celui des ouvrages d'instruction générale dont il est difficile d'évaluer la qualité et la complexité. Néanmoins, elle n'échappe pas non plus à la contradiction puisqu'elle se dit favorable au système selon lequel le lecteur ne peut emprunter qu'un roman sur les deux livres autorisés. Le respect des goûts du lecteur ne surpasse donc pas la méfiance à l'encontre de la fiction.

Au terme de cette exploration, nous ne pouvons donc que souscrire aux propos de Pascal Ory sur la réticence des bibliothécaires à développer la lecture publique :

> *« Leur résistance est de toute évidence corporatiste, en ce qu'elle recouvre la crainte de voir tout à la fois les pouvoirs publics dépouiller les bibliothèques d'étude pour habiller les nouveaux réseaux, et se développer hors du sérail un corps de semi-professionnels, mais elle pousse ses racines dans une méfiance atavique, d'ordre culturel, à l'égard d'une conception trop hédoniste de la lecture, nourrie de littérature "facile" voire "vulgaire"[537]. »*

La lecture-plaisir, censée être l'apanage des masses, s'oppose à la lecture sérieuse de l'intellectuel. La différence entre les modernistes et les autres ne viendrait donc pas d'une vision différente de la culture, mais bien de leur foi en un élan naturel du peuple vers la culture légitime, si les outils appropriés sont mis à sa disposition.

Les lignes de fracture qui parcourent le système de valeurs des bibliothécaires sont multiples, comme en témoigne la diversité des critiques du modèle traditionnel. Certains défendent une bibliothèque ouverte aux publications contemporaines, capable de dépasser sa vocation de conservation du patrimoine écrit (sans nécessairement la rejeter). Mais ces mêmes bibliothécaires, qui adoptent alors un point de vue plus moderne, peuvent en même temps répugner à mettre à

[535] Léo Crozet, *op.cit*., p. 56-57.
[536] Charles-Henri Bach, *Petit guide du bibliothécaire*, 2e éd., Paris, éd. Je sers, 1941, p. 13. La première édition de cet ouvrage a paru en 1931, sous le titre de « Guide du bibliothécaire amateur ». La couverture porte le nom de Bach, mais Yvonne Oddon collabora activement à sa rédaction, dès la première édition.
[537] Pascal Ory, « Le rôle de l'État : les politiques du livre », dans H*istoire de l'édition française*, *op. cit*., p. 53-54.

disposition des romans destinés au divertissement. S'ils sont disposés à accueillir un public plus large que des enseignants ou des érudits, la finalité de la bibliothèque demeure pour eux l'étude : ils privilégieront donc l'ouvrage de vulgarisation au roman. Parmi les plus libéraux, quelques-uns admettent la lecture-plaisir, c'est-à-dire la fonction distractive qu'assume la bibliothèque. Une dernière frontière pourtant arrête ces « modernistes les plus modernes », celle du bon roman. Le plaisir offert par la bibliothèque ne peut être qu'un divertissement dont la qualité littéraire est attestée. Si l'on consent à prêter le dernier roman à la mode ou les romans vendus quelques sous dans les gares, il ne peut s'agir que de produits d'appel par lesquels on cherche à attirer le lecteur et auxquels on tentera au plus vite de substituer de plus dignes objets. C'est autour de ces thèmes que se cristallisent les oppositions les plus violentes entre les membres de la profession, bien qu'elles ne soient pas les plus visibles. En effet, ces choix questionnent les missions de la bibliothèque et son utilité dans la cité.

Chapitre 5. L'évolution de la formation professionnelle

1. Les diplômes traditionnels

1.1. L'École des chartes : une vieille institution à réformer ?

Plusieurs reproches sont formulés à l'encontre de l'École des chartes. Ouverte depuis 1821, elle est avant tout taxée d'archaïsme car elle limite son enseignement bibliothéconomique à la bibliographie historique. Les disciplines scientifiques, économiques ou juridiques y sont ignorées, ce que beaucoup jugent préjudiciable à l'exercice du métier de bibliothécaire. Au-delà de ce manque d'adaptation au monde moderne, les cours concernant directement les bibliothèques y sont très restreints : il ne s'agit que d'une trentaine d'heures de cours, dispensées en première année (alors que la scolarité dure trois ans), sur les techniques anciennes du livre et sur la bibliographie historique, elle-même souvent réduite à l'histoire de la France médiévale. En outre, le bibliographe et historien de l'art Seymour de Ricci souligne que la bibliothéconomie n'est pas même un sujet qui intéresse les chartistes, en témoigne l'absence d'articles sur la question dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* ou le faible nombre de ces articles signés par des chartistes dans la *Revue des bibliothèques*[538].

Cette domination des disciplines historiques sur le monde des bibliothèques est fortement dénoncée par Eugène Morel :

> *« le point de vue des chartistes, qui considèrent tout dépôt de livre comme leur domaine, se justifie comme le point de vue de la Mort qui considère tout corps comme sien. Toute bibliothèque devient historique, tout livre est de l'histoire en puissance*[539]*. »*

[538] Seymour de Ricci, *Le problème des bibliothèques françaises : petit manuel pratique de bibliothéconomie*, Paris, Giraud-Badin, 1933, p. 39-40. Notons que la perspective de Seymour de Ricci n'est pas tout à fait la même que la nôtre : il considère que les chartistes s'intéressent peu aux bibliothèques dans leur ensemble, mais il n'en va pas de même pour la lecture publique. Comme nous le verrons par la suite, si peu d'articles de la *Revue des bibliothèques* sont certes consacrés à ce thème, il faut néanmoins constater que la plupart sont écrits par des chartistes.

Morel déplore que la bibliographie relative au monde du commerce et de l'industrie ou aux sciences ne soit pas enseignée aux archivistes paléographes. Il dénonce un esprit particulier, « une sorte de mandarinat qu'on a appelé les chartistes — bien que les élèves de l'École des chartes ne soient pas toujours les plus chartistes des chartistes[540] ». Il concède toutefois que recruter des archivistes paléographes augmente les chances d'avoir un bibliothécaire sérieux, à défaut d'être bien formé, car « trois ans d'études, qui passent pour arides et veulent de l'application et de l'exactitude minutieuse, laissent espérer des gens studieux, consciencieux[541] ».

Cela ne retire rien au fait que la formation chartiste procure un certain nombre de privilèges, tels que les dispenses d'examen pour entrer dans une bibliothèque nationale. Dans les bibliothèques de lecture publique, ce privilège se traduit, à partir de la création du DTB en 1932, par un raccourcissement de la durée du stage obligatoire (deux mois pour les chartistes, trois pour les autres candidats). Mais on accuse surtout l'École des chartes de monopoliser les postes en bibliothèque. De fait, les textes législatifs vont en ce sens. Comme nous l'avons expliqué précédemment, le décret de 1897 impose aux communes d'employer un archiviste paléographe ou un titulaire du certificat d'aptitude, dans les bibliothèques municipales classées. Quand Morel écrit *Bibliothèques*, 15 des 35 conservateurs de bibliothèques municipales classées sont archivistes paléographes, d'après une statistique publiée par la *Bibliothèque de l'École des chartes*. En 1919, l'enquête de l'ABF sur les bibliothèques municipales classées recueille 28 réponses de conservateurs (sur 41)[542] ; parmi eux, 15 sont chartistes, 10 sont titulaires du CAFB et 3 ont été recrutés avant le décret de 1897.

Les chartistes, s'ils sont effectivement majoritaires, sont donc loin d'être en situation de monopole. Néanmoins, l'École, soutenue par l'ABF où les chartistes sont très représentés, tend à établir ce monopole, comme le prouve le vœu adopté par l'association en 1930. En voici le texte intégral définitif :

> *« L'Association des bibliothécaires français, considérant d'une part les services éminents rendus par l'École des chartes aux études historiques ; considérant d'autre part la nécessité d'organiser en France un enseignement technique et professionnel qui prépare un personnel approprié pour les bibliothèques de tout genre ; émet le vœu :*

[539] Eugène Morel, *Bibliothèques...*, *op. cit.*, t. I, p. 57.

[540] *Id.*, p. 283.

[541] *Id.*, p. 325.

[542] Les réponses manquantes ont été justifiées par l'absence de conservateur dans l'établissement ou, pour les bibliothèques ayant été détruites pendant la guerre, par les tâches urgentes accaparant leur directeur. Voir : *ABF Bulletin*, n°1, 1920, p. 7.

1° Que rien ne soit changé dans l'organisation de l'enseignement de l'École en ce qui touche les études historiques ;

2° Que le cours de bibliographie soit transformé en un enseignement complet sur la direction, l'organisation et le fonctionnement des bibliothèques de tous genres ;

3° Que cet enseignement soit dispensé non seulement aux élèves de l'École des chartes mais aux personnes désirant obtenir le certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire ;

4° Que le certificat d'aptitude soit délivré par un jury spécial, constitué à l'École des chartes, et que, par voie de conséquence, soient supprimés les certificats d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire dans les bibliothèques universitaires et les bibliothèques municipales classées[543] ».

Les deux derniers articles engendrent un débat entre les partisans et les adversaires du monopole de l'École. Ce débat, au sein du comité de l'ABF, implique les chartistes Charles Oursel, Paul-André Lemoisne, Ernest Coyecque, Henri Vendel, Pierre d'Espezel et les universitaires Barrau-Dihigo, bibliothécaire de la Sorbonne, et François Saleilles[544], bibliothécaire de la faculté de droit. Même si nous ne disposons pas des détails du débat, non retranscrit dans le compte rendu, il nous est possible de connaître la position de la plupart de ces bibliothécaires, grâce aux articles qu'ils ont publiés et grâce aux archives de Julien Cain, arbitre officieux de cette controverse[545]. Contrairement à ce que l'on aurait pu supposer, la ligne de démarcation entre partisans et adversaires du monopole ne se confond pas avec la frontière entre chartistes et universitaires. En effet, si Barrau-Dihigo est bien opposé au monopole, c'est aussi le cas de Coyecque, d'Oursel et de Vendel. L'opinion précise de Barrau-Dihigo nous est livrée par un texte légèrement postérieur à cette réunion, retrouvé dans les archives de Julien Cain à qui il l'avait adressé[546]. Il s'y déclare fermement opposé au monopole en avançant trois arguments : les difficultés pour les provinciaux de venir s'installer à Paris, le danger d'une préparation unique et le risque d'engorgement de cours rendus obligatoires pour entrer dans la carrière des bibliothèques. L'argument en faveur des provinciaux est également défendu par Charles Oursel, conservateur de la bibliothèque municipale de Dijon, qui rend visite à Julien Cain le

[543] « Comité du 30 juin 1930 », *ABF Chronique*, 1930, p. 173-174.

[544] Le cas de François Saleilles est un peu particulier. Il intègre l'école en 1917 mais ne semble pas avoir obtenu son diplôme d'archiviste paléographe. Il assure toutefois les cours de bibliographie juridique à l'École dans le cadre de la préparation au DTB.

[545] Nous reviendrons plus tard sur ce rôle officieux de directeur des bibliothèques, endossé par Julien Cain, administrateur de la Bibliothèque nationale. Voir chap. 11, 1.2 La Bibliothèque nationale : une sous-direction des bibliothèques avant l'heure, p. 374 *sqq*.

[546] BnF. Arch. Julien Cain. « Formation des bibliothécaires, 1932-1963 (1) ». Louis Barrau-Dihigo, « Note sur l'organisation de l'enseignement des bibliothèques », s.d.

lendemain de l'adoption du vœu par le comité de l'ABF. Selon Oursel, le vœu est « exagéré[547] » car « l'exclusivisme est générateur d'abus[548] ».

Mais le débat autour du monopole chartiste ne se limite pas aux discussions du comité de l'ABF. Il est frappant de constater que ceux que l'histoire des bibliothèques a toujours opposés — Eugène Morel, chantre de la « librairie publique », et Hurepoix, hostile à la lecture publique — s'accordent sur ce point : les chartistes ne doivent pas avoir le monopole des postes de bibliothécaires et la formation professionnelle ne doit pas être assurée par l'École des chartes. Si l'on a déjà explicité la position de Morel vis-à-vis des chartistes, il faut détailler ici celle d'Hurepoix, qui avait consacré l'un de ses articles polémiques à la formation professionnelle[549]. Rappelons d'ailleurs que Pierre d'Espezel, impliqué dans ce débat, pourrait faire partie des noms dissimulés derrière cette signature. Hurepoix s'oppose donc au monopole de l'École sur la formation des bibliothécaires et suggère à la place la création d'un « Institut de bibliographie et de bibliothéconomie », où l'on enseignerait, outre ces deux matières, « la technique des catalogues, l'histoire et l'art du livre, l'histoire de la gravure, la paléographie, les éléments du droit administratif relatifs à l'organisation de l'instruction publique et de la comptabilité publique[550] ».

De même que le front des opposants au monopole est extrêmement divers, de même celui des partisans rassemble des positions contradictoires. D'un côté, une position traditionaliste, satisfaite de l'enseignement chartiste en matière de bibliothéconomie, qui souhaite imposer cet enseignement à tous ceux qui désireraient entrer dans la carrière des bibliothèques. De l'autre, une position plus moderne qui fait du monopole, en lien avec une réforme profonde, la condition de survie de l'École. Le premier point de vue est représenté par la réponse anonyme adressée à Hurepoix, qui la fait publier dans le *Bulletin du bibliophile* et la *Revue des bibliothèques*. L'auteur, chartiste, refuse la concurrence et estime que les archivistes paléographes sont les seuls à être bien préparés au métier de bibliothécaire :

> *« L'histoire du moyen âge avec les études annexes qu'elle nécessite, paléographie, diplomatique, philologie, archéologie aboutit à une culture générale de qualité exceptionnelle, immédiatement utilisable dans l'exercice des fonctions d'archiviste et de bibliothécaire, car cette culture est dépouillée de toute tendance vers ces dangereuses abstractions, ces vastes synthèses qui constituent ce qu'on appelle la philosophie de l'histoire et*

[547] BnF. Arch. Julien Cain. « Formation des bibliothécaires, 1932-1963 (1) ». Notes de Julien Cain sur son entrevue avec Charles Oursel, 1er juil. 1930.

[548] BnF. Arch. Julien Cain. « Formation des bibliothécaires, 1932-1963 (1) ». Lettre de Charles Oursel à Julien Cain, 19 septembre 1930.

[549] Hurepoix, « Un beau métier qu'on n'apprend plus », *Revue des bibliothèques*, 1930, p. 120-130 (article paru dans les numéros du 20 janvier, 20 février et 20 mai 1930 du *Bulletin du bibliophile*).

[550] *Id*., p. 126.

> *qui n'est que l'histoire de ceux qui ne la savent pas. Les meilleurs historiens sont sortis de l'École et les bibliothèques ont surtout besoin d'historiens*[551] *».*

Cette position conforte la critique de Morel, antérieure de vingt ans à ce texte, à l'encontre de l'hégémonie de l'histoire en bibliothèque. De plus, ce chartiste anonyme n'envisage aucune amélioration à apporter à l'École et nie l'utilité d'une préparation technique, estimant que « trente leçons d'une heure, c'est plus qu'il ne faut pour initier au service des bibliothèques des jeunes gens intelligents que la pratique perfectionnera[552] ». À cet égard, ce bibliothécaire (ou cet archiviste) soutient une position bien plus archaïque que celle d'Hurepoix puisque la formation professionnelle lui paraît superflue.

D'autres bibliothécaires favorables au monopole prônent la professionnalisation de l'école et de ses enseignements. C'est notamment le cas de Gabriel Henriot et Ernest Coyecque. Leur position vis-à-vis de l'École des chartes est ambiguë car ils en sont issus mais remettent en cause ses enseignements. En participant à la mise en place de l'École de bibliothécaires de la rue de l'Élysée aux côtés des bibliothécaires américaines de l'ALA, ils contestent de fait un éventuel monopole de l'École des chartes sur la formation — quoique leur présence puisse, au contraire, être interprétée comme l'impossibilité d'exclure les chartistes de l'enseignement bibliothéconomique en France. Charles Schmidt, dont la position est proche de celle de ses confrères, confirme cette hypothèse :

> *« Pour devenir indispensable et dès lors irremplaçable, [l'École des chartes] doit, tout en conservant sa valeur de laboratoire scientifique, développer son caractère professionnel en matière de bibliothèques et d'archives. […] Il ne faut pas qu'un seul poste d'archiviste ou de bibliothécaire — fût-ce dans une banque — puisse être pourvu sans qu'il ait été fait appel à l'École. La suppression de l'École de la rue de l'Élysée amènera de toute nécessité l'ABF à créer une École de bibliothécaires : il ne faut pas que cette école se crée en dehors de l'École des chartes*[553]*. »*

Dans un article paru dans la *Revue des bibliothèques*, Henriot expose les conclusions des travaux de la section consacrée à la formation professionnelle et aux écoles de bibliothécaires, au Congrès mondial des bibliothèques et de la bibliographie tenu à Rome en 1929. Il y explique que la formation des bibliothécaires du « degré supérieur » (c'est-à-dire des bibliothèques nationales et spécialisées mais aussi des grandes bibliothèques municipales) devrait prendre la forme d'un « Institut de bibliothéconomie ou d'une École supérieure professionnelle (genre École des chartes, en France, avec les modifications qui s'imposent) »[554]. Il est donc partisan de maintenir le monopole

---

[551] *Id*., p. 127-128.

[552] *Ibid*.

[553] BnF. Arch. Julien Cain. « J. Cain Ecole des chartes (1930-1965) (2) ». Vœu de Charles Schmidt, 24 juin 1930, repris par l'ABF et la SEC.

[554] Gabriel Henriot, « La formation professionnelle des bibliothécaires », *Revue des bibliothèques*, n°5-6, 1929, p. 151-152.

de l'École sur la formation des conservateurs — pour le « degré inférieur », l'École américaine convenait mieux —, à condition que son enseignement soit réformé. Toutefois, la position d'Henriot, peu à peu lassé de l'inertie de l'École, évolue avec le temps. Dans un projet d' « école nationale des bibliothécaires et des techniciens de la documentation », qu'il soumet à la fois à l'Union française des organismes de documentation (UFOD) et à Julien Cain, il exclut finalement l'École des chartes de la formation des bibliothécaires, lui concédant simplement l'enseignement des sciences historiques, conçu comme une option que pourraient suivre les élèves volontaires[555].

D'autres encore, qui souhaitent aussi la réforme de l'École, veulent au contraire élever le niveau du concours d'entrée et élargir les enseignements pour développer la culture générale des élèves :

> *« L'École des chartes, quoique dotée d'un corps enseignant remarquable, supérieur à ce qu'il fut à bien des reprises, l'École des chartes, dis-je, est loin de rendre les services qu'on attend d'elle. Quand, plus difficilement recrutée, mais plus large d'esprit, elle ne mettra plus au-dessus de tout le culte de la mémoire ; quand, au lieu de leur enseigner quelques "recettes", elle donnera à ses élèves, par l'étude de l'histoire nationale, les éléments d'une culture générale et ceux d'une formation aux méthodes historiques, l'École des chartes pourra, mieux encore qu'à l'heure présente, fournir aux bibliothèques leur état-major[556]. »*

Ces propos de Pierre d'Espezel étonnent : si un mérite était reconnu à l'École, c'était bien celui d'enseigner l' « histoire nationale » et la « formation aux méthodes historiques ». De plus, d'Espezel réclame une plus grande culture générale des élèves, mais il ne l'associe qu'à un enseignement d'histoire, ce qui conforte tout à fait les critiques de Morel, vingt ans plus tôt. Les « recettes » qu'évoque l'auteur font sans doute référence aux quelques heures de bibliographie, c'est-à-dire à la faible dose d'enseignement technique dispensée aux élèves. Cette interprétation est confirmée par la conclusion que donne Georges Girard au numéro des *Cahiers de la République des lettres* consacré aux bibliothèques, dans lequel est paru l'article d'Espezel : « pour faire un bon bibliothécaire, il ne suffit pas d'une instruction technique que n'importe qui peut acquérir assez rapidement. Il faut d'abord […] une culture générale ». On peut supposer que d'Espezel et Girard, chartistes travaillant respectivement au Cabinet des médailles et au ministère des Affaires étrangères, étaient satisfaits de l'enseignement qu'ils avaient reçu, au regard du poste qu'ils occupaient. Au fond, ils contestaient simplement l'érudition trop spécialisée mais ne remettaient absolument pas en cause l'enseignement chartiste classique, encore moins la légitimité de l'École à former les bibliothécaires.

Le débat autour de la réforme de l'École des chartes est donc emblématique des débats concernant la lecture publique que nous avons analysés sur l'ensemble de la période : malgré

[555] BnF. Arch. Julien Cain. « J. Cain, Lecture publique, 1939-1949 ». Gabriel Henriot, « Projet d'une école nationale des bibliothécaires et des techniciens de la documentation », déc. 1933.
[556] Pierre d'Espezel, « Avant tout, des bibliothécaires », *Cahiers de la République des lettres*, n°8, 1927, p. 62.

quelques résistances, la majorité des protagonistes accepte l'idée d'une réforme, mais son contenu peut s'avérer complètement différent d'un discours à l'autre. Or, si les enjeux autour de la formation à l'École des chartes sont si importants, c'est que le diplôme alternatif est unanimement décrié.

1.2. CAFBM et DTB : des diplômes sans formation ?

Les chartistes ne sont évidemment pas seuls dans les bibliothèques municipales. Dans les bibliothèques municipales classées peuvent aussi être nommés, d'après le décret de 1897, des titulaires du Certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire en bibliothèque municipale (CAFB), remplacé en 1932 par le Diplôme technique de bibliothécaire (DTB). Pour les bibliothèques municipales non classées, le maire est libre de choisir ou non un bibliothécaire diplômé.

Le CAFB fut institué en 1879 pour régir l'entrée dans les bibliothèques universitaires. Son programme, révisé en 1893, comportait des sujets non traités dans les cours de bibliographie de l'École des chartes, notamment des questions administratives (locaux, personnel, budget, acquisitions...). Ce diplôme permettait aussi de travailler en bibliothèque municipale, mais le décret du 28 mai 1898 créa un examen spécifique aux bibliothèques municipales classées dont le programme était fondé sur celui du CAFB pour les bibliothèques universitaires. Le niveau de l'examen était identique, mais l'existence de deux diplômes distincts contribuait à compartimenter et hiérarchiser le monde des bibliothèques. En effet, les titulaires du CAFB en bibliothèque universitaire pouvaient postuler en bibliothèque municipale — cas rare en raison de la perte d'ancienneté qu'entraînait le passage de la tutelle ministérielle à la tutelle municipale — mais l'inverse était impossible. De plus, le CAFB pour les bibliothèques municipales n'exigeait aucun stage et aucune préparation n'était proposée aux candidats. Il comportait trois épreuves : l'examen des travaux, titres et services du candidat, une épreuve écrite et une épreuve orale. L'épreuve écrite se divisait elle-même en quatre parties : une composition sur des questions de bibliographie générale ou d'administration d'une bibliothèque municipale, l'analyse d'une préface en latin ou en langue vivante étrangère, une épreuve pratique de rédaction de notices de catalogue, la transcription de deux extraits de manuscrits. Quant à l'épreuve orale, elle consistait à interroger le candidat sur la bibliographie et le service des bibliothèques municipales. Le jury était une commission spéciale nommée par le ministre. En 1919, il se composait de quatre inspecteurs ou anciens inspecteurs généraux des bibliothèques, de l'administrateur de la bibliothèque Sainte-Geneviève, de celui de la

bibliothèque de l'Arsenal, et d'un conservateur de la bibliothèque de l'Université[557]. Fait notable : aucun conservateur de bibliothèque municipale n'était donc membre de ce jury.

Outre son programme contestable, il faut souligner que cet examen ne concernait pas tous les bibliothécaires. En effet, dans les bibliothèques municipales non classées, le choix du bibliothécaire revenait au maire et n'était soumis à aucune contrainte de diplôme. Par ailleurs, l'obligation instaurée par le décret de 1897 d'avoir un bibliothécaire diplômé en bibliothèque classée pouvait être contournée en invoquant la loi municipale de 1884 qui consacrait l'autorité exclusive du maire sur les fonctionnaires de la commune. L'ABF luttait contre les nominations de complaisance en formant des recours au Conseil d'État : ce fut le cas, par exemple, en 1928, lorsque le maire de Lille nomma comme sous-bibliothécaire de la bibliothèque municipale l'épouse d'un de ses adjoints[558]. Même si certains maires reconnurent peu à peu la nécessité d'embaucher un professionnel, la nomination des bibliothécaires restait donc majoritairement indépendante du diplôme des candidats, et *a fortiori* de leur formation.

Afin de lutter contre cette disparité des situations et de favoriser l'emploi des professionnels, certains membres de l'ABF militent pour la création d'un examen unique, en vue d'obtenir la fusion des corps de bibliothécaires. Dès 1919, l'Assemblée générale de l'ABF se déclare en faveur de l'unification des examens et concours des différentes catégories de bibliothèques publiques[559]. Tout au long des années 1920, le CAFB est critiqué et l'ABF multiplie les vœux en faveur d'une réforme du diplôme. Ainsi, lors de la réunion du comité du 8 décembre 1928, Oursel prend la parole pour dénoncer ce concours qui « ne donne autre chose qu'un certificat de complaisance permettant aux municipalités d'avoir un fonctionnaire au rabais[560] ». À la suite de cette intervention est adopté le vœu que le concours soit ajourné car il s'oppose au principe de la nationalisation des bibliothèques municipales classées et au principe de l'unité de recrutement des bibliothécaires, et car l'on craint qu'il « ne permette l'introduction de candidats mal qualifiés dans des postes importants[561] ».

Ces démarches aboutissent finalement au décret du 28 février 1932[562] instituant le Diplôme technique de bibliothécaire, à la place des anciens CAFB. Le diplôme est nécessaire pour exercer en bibliothèque municipale classée, y compris pour les chartistes. L'examen est ouvert à tout détenteur du baccalauréat ou du brevet supérieur de l'enseignement primaire ayant effectué un stage d'au

[557] « Chronique des bibliothèques », *Revue des bibliothèques*, n°7-12, 1919, p. 310.
[558] *ABF Chronique*, n°2, 1928, p. 104.
[559] « Assemblée générale du 18 mai 1919 », *ABF Bulletin*, n°1-3, janv.-juin 1919, p. 13.
[560] « Comité du 8 décembre 1928 », *ABF Chronique*, n°4, déc. 1928, p. 209.
[561] *Ibid.*
[562] Voir le texte en annexe (annexe 2, p. 539).

moins trois mois (deux mois pour les chartistes). Sur les 31 lieux de stage proposés, 13 sont des bibliothèques municipales[563]. Toutefois, la qualité des stages est d'autant plus inégale qu'elle n'est absolument pas contrôlée ; le stage se conclut simplement par la remise d'un certificat attestant de la durée du stage et du degré d'aptitude du stagiaire. Richard Kent Gardner, qui a consacré sa thèse de doctorat à l'histoire de la formation professionnelle des bibliothécaires en France, constate ainsi que les candidats reçus premiers au DTB entre 1933 et 1939 avaient tous effectué leur stage à la Sorbonne, auprès de Louise-Noëlle Malclès[564], bibliothécaire spécialiste de bibliographie. De fait, le stage pose de multiples problèmes qu'une circulaire de l'été 1932 tente de résoudre, notamment sur la question du certificat mesurant le degré d'aptitude du stagiaire :

> *« Il importe donc, pour éprouver cette aptitude, que le stagiaire participe à tous les détails du service et en connaisse sommairement, mais avec précision, le mécanisme : rédaction des fiches, classement des fiches dans les répertoires, registres d'ordre et opérations comptables, reliure, service de la salle publique, rangements matériels, direction du personnel subalterne, etc... […]*
>
> *En un mot, sans avoir évidemment approfondi tous les éléments de l'administration d'une grande bibliothèque, le stagiaire devra être en état, si le cas le requiert, de diriger, dès son entrée dans les cadres, une bibliothèque classée de moyenne importance.*
>
> *On n'oubliera pas que le stagiaire n'est pas un auxiliaire bénévole mis à la disposition des établissements et qu'on peut charger d'un travail unique pendant la durée de son stage : c'est un élève bibliothécaire*[565]*. »*

En réalité, peu de bibliothèques prévoyaient un vrai programme permettant au stagiaire de découvrir le fonctionnement global de l'établissement. En province, la bibliothèque municipale de Tours faisait exception : son conservateur, Georges Collon, avait accueilli très tôt des stagiaires, et la formation qu'il dispensait était réputée[566]. Il avait en effet conçu un emploi du temps précis[567] qui devait permettre aux stagiaires de couvrir en un minimum de temps la plus grande partie du programme de l'examen. Le stage alliait à l'enseignement théorique une formation pratique et s'achevait par quelques journées pendant lesquelles les stagiaires assuraient eux-mêmes le service de la bibliothèque.

---

[563] Il s'agit des bibliothèques d'Avignon, Besançon, Dijon, Grenoble, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Reims, Rennes, Rouen, Tours, Versailles.

[564] Richard K. Gardner, *Education for librarianship in France : an historical survey*, Case Western Reserve University, 1968, vol. 1, p. 63.

[565] AN F17 17307. Minute d'une circulaire du Directeur de l'enseignement supérieur aux recteurs d'académie, 23 août 1932.

[566] La qualité de ces stages est par exemple signalée dans le communiqué de l'ABF sur son assemblée générale du 20 décembre 1936 : « Les Tourangeaux possèdent l'une des bibliothèques les plus vivantes de France, administrée sans préjugés, à la fois pour toutes les conditions et tous les âges, et qui, en septembre, devient pour les stagiaires bibliothécaires la plus utile des écoles pratiques ».

[567] BnF. Arch. Julien Cain. « Formation des bibliothécaires, 1932-1963 (1) ». Georges Collon, « Programme du stage d'un mois des candidats au DTB à la BM de Tours », juil. 1934.

La préparation de l'examen est confiée à l'École des chartes qui ouvre à tous les auditeurs libres son cours de première année « bibliographie et service des bibliothèques », auquel s'ajoutent des leçons de bibliothéconomie données par des professeurs de l'École ou des intervenants extérieurs. Sur les cinquante heures de cours annuelles, dix-neuf sont consacrées à la bibliographie, avec une nette prédominance de la bibliographie historique. L'histoire et la technique du livre constituent l'autre grand pan de la formation. Les bibliothèques municipales sont traitées en une heure, de même que les bibliothèques populaires. Quelques cours plus techniques, comme le mobilier, l'acquisition des livres, ou le classement et la communication des ouvrages, viennent compléter l'ensemble. S'il est un peu plus professionnel qu'auparavant, l'enseignement chartiste reste donc sommaire et peu adapté aux bibliothèques modernes, a fortiori aux bibliothèques de lecture publique. D'ailleurs, l'École ne défend pas même sa propre préparation puisqu'on peut lire, dans la notice sur le DTB qu'elle publie en 1936 :

> *« L'expérience montre d'ailleurs qu'il n'est pas nécessaire pour être reçu de fréquenter l'École des chartes, et qu'il peut être suffisant que les candidats se préparent, à Paris ou en province, en accomplissant un stage assez prolongé*[568]*. »*

L'institution du DTB ne résout donc pas tous les problèmes. D'abord, beaucoup estiment que les conditions d'obtention doivent être rendues plus difficiles en fermant l'examen aux bacheliers (qui, de fait, échouent la plupart du temps et devraient plutôt être dirigés vers l'examen d'aide de bibliothèque). Le DTB avait en effet été conçu pour que les bibliothécaires déjà en poste, mais non diplômés, puissent l'obtenir sans peine : cela explique qu'aucun diplôme de l'enseignement supérieur n'ait été exigé, que la durée du stage soit plus courte que ce que préconisaient les projets antérieurs et surtout que l'examen ait lieu annuellement, et non plus en fonction des vacances de postes (comme c'était le cas pour le CAFB). En outre, pour les nouveaux diplômés qui entrent dans la profession, l'obtention du DTB ne permet pas d'exercer de suite ; le candidat doit d'abord être inscrit sur la liste d'aptitude, qui n'est ouverte qu'aux titulaires d'un des diplômes de culture générale suivants : diplôme d'archiviste paléographe, doctorat ès-lettres ou ès-sciences, agrégation de l'enseignement secondaire, anciens membres des Écoles d'Athènes et de Rome, licences ès-lettres ou ès-sciences, diplôme de l'École des langues orientales vivantes, diplôme de l'École des Hautes-Études, doctorat en droit, doctorat en médecine, doctorat en pharmacie. Les chartistes ne sont donc pas exempts du DTB car leur diplôme est considéré au même titre que les autres diplômes de

[568] *Notice sur le diplôme technique de bibliothécaire*, Paris, École des chartes, 1936.

culture générale, non plus comme un diplôme professionnel leur ouvrant l'accès aux bibliothèques municipales classées.

De plus, s'il est vrai que le programme du DTB relève d'un « esprit chartiste » et devrait favoriser les élèves de l'École (qui assure la préparation et fournit plusieurs membres du jury), il faut remarquer néanmoins que le taux d'échec parmi les chartistes est important. Ainsi, en 1935, seuls 7 chartistes sur 18 sont reçus.

Session	1933	1934	1935	1936	1937
Nombre total de candidats	73	57	52	56	87
Nombre total de reçus	46	35	25	25	43
Nombre de chartistes reçus	10	16	7	8	9

Comme le montre le tableau[569] ci-dessus, la proportion de chartistes est variable : environ 20% en 1933 et en 1937, 45% en 1934. Le constat selon lequel le DTB était fait pour les chartistes est donc à nuancer. Nous voyons également sur le tableau un léger fléchissement du taux de réussite globale des candidats à l'examen. Il est difficile de savoir s'il faut l'attribuer à une baisse générale du niveau ou à une plus grande sévérité du jury. Nous penchons toutefois pour la seconde hypothèse car la disproportion entre le nombre de diplômés inscrits sur la liste d'aptitude et le nombre de postes vacants est la principale faille du système. D'après l'inspecteur général Émile Dacier, l'on cherche encore à placer des diplômés de 1933 quatre ans plus tard et, à raison de quatre ou cinq postes vacants par an, il faudrait dix ans ou douze ans pour épuiser la liste telle qu'elle se présente en 1937. Dacier propose alors de suspendre l'examen à une date donnée jusqu'à épuisement de la liste ou d'espacer sa périodicité mais ses suggestions sont « combattues en bloc et repoussées par Cavalier », le directeur de l'enseignement supérieur, d'après une note manuscrite de Dacier en tête de ses « propositions de réformes de l'examen du DTB[570] ». Malgré les critiques, l'examen n'est donc pas modifié avant 1945.

Désormais indispensable pour exercer en bibliothèque municipale classée, le DTB ne change en revanche rien au problème du manque de formation des bibliothécaires des autres bibliothèques

[569] Réalisé à partir des listes de candidats et des comptes rendus du DTB conservés sous la cote AN F17 17307.
[570] CAC 19780678 art. 85. Archives Dacier : Émile Dacier, « Propositions de réformes de l'examen du DTB », s.d.

municipales. Les maires sont encouragés à choisir un candidat dans la liste d'aptitude, mais aucune disposition législative ne les y oblige. Ainsi une circulaire de 1936 rappelle-t-elle aux maires que les diplômés inscrits sur la liste d'aptitude ne sont pas réservés aux bibliothèques municipales classées et aux bibliothèques universitaires :

> *« la nomination de bibliothécaire demeure une prérogative exclusive du maire. Mais il ne vous échappera pas que, informer le Ministère de l'Éducation Nationale de la vacance d'un poste, et demander au Ministre le nom des candidats inscrits sur la liste d'aptitude, et capables de postuler une nomination de bibliothécaire municipal, c'est manifester le légitime souci de la bonne administration de la bibliothèque et assurer sans aucun doute la prospérité de cet établissement*[571]*. »*

À la fin des années 1930, de plus en plus de villes font effectivement le choix d'embaucher un bibliothécaire diplômé, mais, par indifférence ou souci d'économie, la majorité des communes s'en abstient encore.

Comme nous l'avons souligné, le programme du DTB, s'il accorde une importance plus grande aux questions techniques, n'est pas très adapté aux bibliothèques de lecture publique, ce qui explique qu'au début des années 1930, beaucoup de modernistes regrettent l'École de bibliothécaires américaine.

[571] « Circulaire du ministère de l'Intérieur concernant les bibliothèques en date du 27 mai 1936 », *Archives et bibliothèques*, 1936, p. 283-285.

2. L'École de bibliothécaires : une innovation américaine au service de la lecture publique

L'École de bibliothécaires de la rue de l'Élysée fonctionna de 1924 à 1929, dans les locaux de la bibliothèque américaine de Paris. Elle fut créée pour poursuivre l'œuvre américaine en faveur des bibliothèques sur le territoire français. En effet, comme nous l'avons évoqué, le CARD avait fondé un certain nombre de bibliothèques dans l'Aisne et avait formé quelques Françaises sur place pour relayer les bibliothécaires américaines qui y travaillaient. Constatant qu'il n'existait aucune formation pour les bibliothécaires de bibliothèques populaires, il envoya d'abord quelques stagiaires aux États-Unis grâce à un système de bourses, financées conjointement avec l'Office national des universités et écoles françaises. Ce projet se limitant à un très petit nombre d'individus, le CARD fit appel à l'ALA pour mettre en place un enseignement à Paris. Un premier cours fut créé en juin et juillet 1923 à la bibliothèque américaine, qui se transforma en une véritable école à partir de l'année suivante.

Sur ses six années d'existence, l'école organisa cinq « cours d'hiver », c'est-à-dire dispensés sur toute une année scolaire, et cinq « cours d'été », plus sommaires. Ces cours attirèrent un total de 201 élèves français et étrangers, sans compter les auditeurs libres. Parmi les élèves ayant suivi les cours d'hiver, un peu moins de la moitié possédaient un baccalauréat ou équivalent, et un tiers détenaient un diplôme de l'enseignement supérieur ; environ 60% avaient déjà l'expérience du travail en bibliothèque[572]. 46 élèves suivirent le premier cours d'été, puis l'on restreignit les promotions à une vingtaine d'élèves. Le financement était principalement assuré par des dons et subventions. Lorsque le CARD mit fin, comme prévu, à sa subvention en 1925, le personnel de l'École parvint à convaincre l'ALA de financer trois années de plus, grâce aux dons de Rockefeller, de la fondation Carnegie et de Morgan. L'année scolaire 1928-1929 fut difficile et, malgré les projets de reprise de l'École par une éventuelle université américaine, elle dut fermer ses portes.

D'après la brochure de présentation[573], le cours normal, de novembre à juin, comprenait trois grandes parties : l'administration (« étude des directives et des grandes lignes de l'histoire des bibliothèques et de leur organisation, ainsi que des méthodes pratiques modernes employées dans

[572] Chiffres tirés de : Institut catholique de Paris. Arch. École de bibliothécaires. Boîte 5 : « Statistics », Paris Library School, [1929 ?].

[573] *Cours normal (1928-1929)*, Paris, École de bibliothécaires, 1928, p.4.

leur administration »), la classification et le catalogage, le livre (« histoire et techniques du livre ; principes de sélection pratique des livres ; services des renseignements dans les bibliothèques ; bibliographies nationales et spécialisées »). À première vue, cette division n'était pas si différente du programme du CAFB, ou plus tard, de celui du DTB. Mais la grande innovation de l'École américaine consistait à privilégier l'enseignement technique en faisant la part belle aux travaux pratiques, représentant plus de la moitié du volume horaire annuel, auxquels s'ajoutaient 100 heures de stage à la Bibliothèque nationale et 30 dans d'autres bibliothèques. L'approche pédagogique de cet enseignement professionnel était donc relativement neuve de sorte que cette formation de 8 mois, à raison de 40 heures de cours par semaine, n'avait rien de comparable avec la trentaine d'heures de bibliographie et d'histoire du livre dispensée à l'École des chartes.

Outre la dimension technique de l'enseignement, l'École se distinguait aussi par la volonté d'importer en France les méthodes bibliothéconomiques américaines, « adaptées aux conditions européennes[574] ». La troisième originalité de l'École consistait à préparer les élèves à tous types de bibliothèques, sans négliger les bibliothèques de lecture publique ; elle proposait même des modules sur la littérature enfantine et le travail de bibliothèque avec les enfants. Cet intérêt pour la lecture publique était également rappelé dans les statuts de l'Association des anciens élèves de l'école :

> *art. 2 : « Le but de cette association est de maintenir entre ces anciens élèves l'esprit d'union, de leur faciliter les moyens de parfaire leur éducation bibliothécaire et de s'entraider dans les différentes positions sociales qu'ils sont appelés à occuper, notamment en les tenant au courant de toute initiative capable de faire progresser ce qui concerne la bibliothèque publique moderne, et en prenant elle-même toutes initiatives utiles à cet égard[575]. »*

Il fallait donc avant tout défendre et développer la « bibliothèque publique moderne » au sein desquelles les bibliothécaires tenaient une « position sociale ». Cette expression ne reflète pas seulement la conception sociale du métier ; elle désigne aussi, plus pragmatiquement, les véritables professions sociales qu'exerçaient ou allaient exercer certains élèves, notamment du cours d'été. Ainsi la promotion du cours d'été de 1924, qui avait lieu le soir pour permettre aux actifs de le suivre, comptait-elle un tiers d'élèves issus de l'École du Service social ou travaillant dans le secteur social[576], les autres œuvrant déjà en bibliothèque.

Les statuts présentent aussi leur association — et l'école qui l'abrite — comme le support de développement de la bibliothèque publique moderne, idée reprise à maintes occasions pour tenter de

---

[574] *Id*. p. 5.

[575] Arch. ABF. « Correspondance. 1929. 1923-1925. 1927-1932 ». Statuts de l'Association des anciens élèves du cours de bibliothécaires.

[576] Institut catholique de Paris. Arch. École de bibliothécaires. Boîte 1 : liste des élèves titulaires du cours du soir de l'été 1924.

maintenir l'école en vie. En effet, dans chaque lettre adressée à l'ALA pour solliciter la poursuite du financement de l'École de bibliothécaires, la survie de cet enseignement est brandie comme la condition *sine qua non* de l'amélioration de la lecture publique en France. Henriot, en tant que président de l'ABF, écrit ainsi au secrétaire de l'ALA :

> *« L'organisation de la lecture et de la documentation publiques en France est une œuvre encore à ses débuts ; mais nous n'avons pas lieu d'être inquiets sur sa réalisation, si l'American Library Association continue à nous prodiguer ses encouragements et à faire vivre une École dont on peut dire qu'elle sera une pépinière de bibliothécaires qualifiés*[577]*. »*

L'argumentaire est simple : sans subvention de l'ALA, l'École de bibliothécaires disparaît et sans l'École, point de développement possible de la lecture publique en France.

La direction de l'école était assurée par deux bibliothécaires américaines, Sarah Bogle, secrétaire adjointe de l'ALA et secrétaire du comité d'instruction pour la formation de bibliothécaires, et Mary P. Parsons, mais la direction des cours et l'enseignement étaient confiés à une équipe mixte franco-américaine. Parmi les premiers professeurs, on trouvait par exemple Margaret Mann, spécialiste du catalogue à l'Engineering Library de New-York et vice-présidente de l'ALA, Theresa Hitchler, responsable du département de catalogage de la bibliothèque de Brooklyn ou encore Rachel Sedeyn, bibliothécaire belge formée aux techniques américaines et enseignant la classification à l'Université de Bruxelles, mais aussi Eugène Morel et Firmin Roz, directeur adjoint de l'Office national des universités et écoles françaises à l'étranger. Ernest Coyecque était directeur consultant et Gabriel Henriot le remplaça peu à peu comme principal interlocuteur français, en devenant professeur puis directeur des études. Le recours à des professeurs français participait de la volonté d'intégrer au mieux l'école dans le milieu professionnel national. À cette fin, Jessie Carson, Sarah Bogle et Mary Parsons avaient d'ailleurs adhéré à l'ABF. Les tentatives de rapprochement avec l'École des chartes avaient également été multipliées : Miss Parsons y avait suivi des cours et en 1925, l'École des chartes proposa à plusieurs reprises d'ouvrir un de ses cours de bibliographie à certains étudiants de l'École de bibliothécaires. On envisagea également d'organiser un échange en envoyant un bibliothécaire chartiste étudier la formation professionnelle aux États-Unis et en faisant venir un bibliothécaire américain[578], mais cette idée n'aboutit pas.

Malgré ces projets de coopération, la création de l'École, première à remettre en cause, de fait, le monopole chartiste sur la formation des bibliothécaires, ne se fit pas sans heurt. Dès juin

[577] Bib. Forney. Arch. Gabriel Henriot, « École municipale de bibliothécaires. 1929-1935 (suite) » : copie d'une lettre de Gabriel Henriot à Carl H. Milam, 25 mai 1925.

[578] Bib. Forney. Arch. Gabriel Henriot, « Ecole de bibliothécaires. 1929-1935 » : « Memorandum of a conference with M. Firmin Roz by Miss Parsons and Miss Bogle, May 4, 1925, and later conferences ».

1923, deux jeunes chartistes, Marie-Louise Arrivot et Colette Renié, assistent au cours d'été « afin de connaître les méthodes américaines » et « afin de rendre compte à nos confrères […] de ce qui se passait dans une école de bibliothécaires qui ne serait pas l'École des chartes »[579]. Le secrétaire de l'ABF leur demande alors leurs notes de cours, qu'elles enrichissent en se renseignant auprès des élèves et des professeurs pour faire de leur texte un « document utile dans les mains d'un chartiste ». Parallèlement, un autre rapport est rédigé par une élève du cours, M[lle] Baudry, sans doute à la demande de Morel ou de Coyecque ; ce rapport, plus favorable à l'École de bibliothécaires, est finalement celui qui sera publié dans le *Bulletin* de l'ABF[580]. En effet, la note d'Arrivot et Renié se voulait délibérément critique, les auteurs ne dissimulant pas leurs préventions à l'encontre des Américains. Colette Renié, devenue Colette Meuvret, évoque ainsi dans ses « souvenirs » la réaction du milieu chartiste à l'annonce de la création de l'École de bibliothécaires :

> *« Nous étions très complexés par l'évidente supériorité américaine en matière de lecture publique : bibliothèques de l'Aisne, bibliothèque modèle donnée à la ville de Paris […]. L'attitude courtisane de certains français qui exaltaient la générosité américaine nous était très pénible. Mais nous fûmes consternés par le projet de création d'une école américaine de bibliothécaires, réclamée impérativement par le Comité américain pour les régions dévastées[581]. »*

Dans leur rapport, les deux jeunes chartistes concèdent tout de même qu'elles n'ont pu prendre en défaut le personnel américain :

> *« En bonne justice, nous sommes obligées de constater que, dans la situation délicate où les circonstances et le désir d'apostolat les avaient mis, il n'y a pas eu, du côté américain, pendant ces deux mois, une seule faute de tact qui nous soit connue ».*

Mais, dans une autre lettre, Marie-Louise Arrivot affirme que leur compte rendu permet de mettre au jour « l'exagération américaine[582] ». Or, elles ne font presque aucun reproche à ces cours, si l'on excepte l'emploi excessif de mots anglais dont il existe pourtant un équivalent français. Au contraire, le vocabulaire du rapport est plutôt laudatif : « une somptueuse visite », « vif succès », « leurs bibliothécaires les plus renommés », « parfaite obligeance »... Les deux jeunes chartistes semblent donc satisfaites des cours de l'École de bibliothécaires, tout en précisant qu'il s'agit d'un enseignement élémentaire destiné au personnel des petites bibliothèques.

D'autres chartistes se firent plus critiques, notamment Georges Girard dans sa conclusion du numéro des *Cahiers de la République des lettres* consacré aux bibliothèques :

---

[579] Bib. Forney. Arch. Gabriel Henriot, « Archives Henriot. 1935. 1er bibliobus français. Formation professionnelle... » : lettre de Marie-Louise Arrivot (et rapport sur l'École américaine) à Gabriel Henriot, 27 sept. 1923.

[580] Anne-Marie Baudry, « Bibliothèque américaine de Paris – Cours de bibliothécaires », *ABF Bulletin*, 1923, p. 90-94.

[581] Colette Meuvret, « Souvenirs », *Bulletin de l'ADEBD*, n°24, déc. 1985, p. 73.

[582] Bib. Forney. Arch. Gabriel Henriot, « Archives Henriot. 1935. 1er bibliobus français. Formation professionnelle... » : lettre de Marie-Louise Arrivot à Gabriel Henriot, 16 oct. 1923.

> *« c'est une dérision de vouloir mettre en parallèle son enseignement [de l'École des chartes] et celui de l'école américaine de bibliothécaires fonctionnant à Paris depuis trois ans, où l'instruction est donnée par des techniciens français pas plus qualifiés que n'importe lequel de leurs confrères. En tout cas, il est inexact de dire que "l'enseignement qu'on y reçoit ne se donne pas ailleurs" ; et cette affirmation est bien maladroite quand on sait les services qu'ont rendus à certains les notes d'élèves prises aux cours de bibliographie que donnaient et M. Mortet à l'École des Chartes et M. Barrau-Dihigo à la Sorbonne, preuve que tout de même ces enseignements inexistants n'ont pas été perdus pour tout le monde*[583]*. »*

L'affirmation contre laquelle s'inscrit Girard provient d'un article d'Eugène Morel, dans le même numéro, qui loue l'École de la rue de l'Élysée. Les arguments du chartiste prouvent qu'il n'a sans doute qu'une faible connaissance du contenu des cours franco-américains car il se contente de comparer les cours de bibliographie, dont on peut supposer qu'ils sont logiquement plus approfondis à l'École des chartes. Il néglige tous les autres cours et travaux pratiques dont il n'existe effectivement pas d'équivalent chartiste. De fait, les deux types d'enseignement sont plus complémentaires que concurrents, ce que certains élèves avaient sans doute compris : André Chamson, par exemple, s'inscrit à l'École de bibliothécaires juste après avoir obtenu son diplôme d'archiviste paléographe en 1924. La critique de Girard aurait donc surtout pour but de revaloriser l'École des chartes, que d'aucuns croyaient peut-être menacée.

Le fameux pamphlet « Un beau métier qu'on n'apprend plus », du fictif Hurepoix, attaque en revanche l'École de la rue de l'Élysée sur un autre point. Il lui reproche d'abaisser les enseignements de bibliothéconomie à un niveau indigne, en les professant devant des élèves incultes :

> *« cette École avait pu s'attacher de très distingués confrères qui furent, pendant un ou deux ans, contraints de cuisiner à l'usage de primaires cosmopolites un enseignement digestible de bibliothéconomie populaire. Cette École des Chartes du Far West a fermé ses portes*[584]*. »*

La même citation nous prouve aussi que l'appréciation d'Hurepoix n'est pas dénuée de nationalisme, sinon de xénophobie : les élèves, « primaires cosmopolites », n'ont pas plus grâce à ses yeux que les enseignants américains car il estime que la France n'a pas à recevoir de leçons de l'étranger en matière d'intelligence et de culture[585].

Malgré ces quelques réactions hostiles, l'École fut plutôt bien accueillie, notamment dans la presse où plusieurs articles du *Figaro* ou de *Radical* saluèrent cette initiative[586]. La compétence des élèves de l'École dans leurs établissements contribua ensuite à forger l'aura de l'institution, même

---

583 *Les Cahiers de la République des Lettres*, n° 5, oct. 1927, p. 99.

584 Hurepoix, « Un beau métier qu'on n'apprend plus », *op. cit.*, p. 123.

585 *Id.*, p. 129.

586 Entre autres : « L'art d'organiser les bibliothèques », *Le Figaro*, 5 fév. 1924. « Une École de bibliothécaires », *Le Figaro*, 5 juin 1924. Firmin Roz, « Une école de bibliothécaires sur le modèle américain », *Le Figaro*, 13 juin 1924. « L'École de bibliothécaires », *Le Figaro*, 26 déc. 1924. « Une initiative américaine : l'École de bibliothécaires », *Le Figaro*, 24 juil. 1925. Georges Remon, « Modernes bibliothèques », *Radical*, 4 avril 1926...

après sa fermeture. En effet, à l'issue de leur scolarité, les élèves recevaient le diplôme de l'École de bibliothécaires et la plupart étaient ensuite embauchés : certains prirent la direction de bibliothèques municipales non classées (Bayonne, Issy-les-Moulineaux, Montluçon, Périgueux, Soissons, Tarbes), d'autres furent nommés bibliothécaires-adjoints (Soissons, Metz), parfois en bibliothèque municipale classée (Reims, Amiens, Châlons-sur-Marne) et quelques autres dans diverses bibliothèques parisiennes, de la Bibliothèque nationale à la bibliothèque de Belleville, en passant par la bibliothèque américaine de Paris et l'Heure Joyeuse. Une fois en poste, un grand nombre passait ensuite le CAFB. Ainsi relève-t-on, en 1931, six diplômées de l'École de bibliothécaires parmi les lauréats de l'examen.

Pour finir, il nous faut revenir sur la dimension internationale de l'école. La part d'étrangers, venant principalement d'Europe du Nord et d'Europe de l'Est, était importante et s'accentua dans les dernières années, ce qui explique que 40% des élèves aient été trilingues ou plus. L'importance accordée à la maîtrise des langues étrangères était d'ailleurs visible dès la fiche d'inscription à remplir par les élèves qui leur demandait quelles langues ils parlaient couramment, quelles langues ils lisaient (avec et sans dictionnaire), quelles langues ils pouvaient comprendre au cours d'une conversation ainsi que les pays dans lesquels ils avaient voyagé. Cette volonté de faire de l'établissement un centre de formation international doit être mise en parallèle avec le mouvement d'organisation des bibliothécaires au niveau mondial, par la création de la FIAB sur l'initiative de Gabriel Henriot en 1926. Dans l'esprit d'Henriot, la nécessité d'une collaboration internationale et la question de la formation étaient si imbriquées qu'il proposa, à la fermeture de l'École de bibliothécaires, de créer un Institut international des bibliothécaires, « école supérieure où les bibliothécaires de tous les pays pourraient compléter leur instruction professionnelle ». En août 1930, Henri Lemaître, délégué de l'ABF, fait lecture du vœu d'Henriot, président de la sous-commission de l'enseignement professionnel, au Comité international des bibliothécaires. Le congrès approuve mais dans une lettre qu'il écrit à Henriot, Lemaître lui avoue que la majorité s'est montrée « assez sceptique sur la possibilité de réunir les fonds nécessaires[587] ». Plusieurs démarches sont lancées auprès du grand maître de la Cité universitaire pour y installer un « Institut international d'études bibliographiques », qui serait rattaché à l'Université de Paris, et si l'on en juge par une lettre d'Henri Lemaître à Miss Bogle[588], le projet semble près d'aboutir. Mais il n'en fut rien et cet Institut ne vit jamais le jour, sans doute faute de crédits.

[587] ENSSIB. Fonds Renée Lemaître. RL66. – Formation. Lettre d'Henri Lemaître à Gabriel Henriot, 29 août 1930.
[588] ENSSIB. Fonds Renée Lemaître. RL66. – Formation. Lettre d'Henri Lemaître à Sarah Bogle accompagnée de la note « Projet d'institut international des bibliothécaires : succession des faits », 7 nov. 1930.

Gabriel Henriot ne cessa pas pour autant ses efforts en faveur de la formation professionnelle. D'après Richard Gardner, la ténacité du conservateur de Forney dans ce domaine s'expliquerait par son élévation sociale obtenue grâce au système éducatif et aux bibliothèques, dont il voudrait à son tour faire profiter les autres. Sans cautionner nécessairement cette hypothèse psychologique, force est de constater qu'Henriot multiplia les initiatives — et les sacrifices personnels — pour mettre en place un enseignement de bibliothéconomie à destination du personnel des petites bibliothèques publiques à Paris. Après la fermeture de l'École de la rue de l'Élysée et l'échec du projet d'Institut international des bibliothécaires, il décida d'organiser un cours pour les bibliothécaires et sous-bibliothécaires de la ville de Paris ou les candidats à ces fonctions. Avec l'autorisation du conseil municipal, il tint son premier cours en janvier et février 1930, à la bibliothèque Forney, avec 30 élèves présents, sans cesser d'appeler la mairie de Paris à créer une véritable école de bibliothécaires. Malgré le fait qu'il soit devenu inspecteur des bibliothèques de la ville de Paris en 1931, il ne reçut pas de salaire pour ses activités d'enseignement avant 1933, pas plus que Marie-Louise Arrivot, chartiste et bibliothécaire à la bibliothèque Forney, qui l'aidait dans cette tâche. D'après Henriot, un crédit de 6000 francs lui avait été accordé pour ce cours, mais il « fut subtilisé par les bureaux[589] ».

Les cours, qui se voulaient élémentaires pour parer au plus pressé, comportaient quinze conférences d'une heure sur la bibliographie, l'administration des bibliothèques, les catalogues, la classification, les bibliothèques spécialisées et trente heures de travaux pratiques, ainsi que des visites de bibliothèques. Il proposait en outre des stages de perfectionnement, principalement à Forney, à l'Heure joyeuse ou à la bibliothèque de la rue Fessart. Au fil des années, le nombre de conférences tendit à diminuer, sauf en 1935-1936, dernière année d'existence, où un cours supérieur fut organisé tout au long de l'année scolaire.

À la fin de 1936, il ne semble donc plus y avoir aucune formation pour les bibliothécaires, hormis celle de l'École des chartes dont on a souligné les limites. Les stages pour l'obtention du DTB restent le meilleur moyen d'acquérir des compétences mais beaucoup de professionnels réclament encore une réforme de la formation.

[589] Gabriel Henriot, *Des livres pour tous*, *op. cit.*, p. 92.

3. Manuels et stages

Conscients que les formations proposées se ne concernent qu'un petit nombre de candidats et que la majeure partie des bibliothécaires en poste manquent encore cruellement de bases, certains professionnels entreprennent la rédaction de manuels. En 1930, les manuels les plus récents qu'un bibliothécaire puisse avoir à sa disposition sont le *Manuel pratique du bibliothécaire* (1896) d'Albert Maire et le *Manuel de bibliothéconomie* (1897) de Jules Laude, adapté du *Grundzüge der Bibliothekslehre* d'Arnim Graesel. Il y a donc place pour un nouvel ouvrage, plus conforme aux conceptions du jour. Cette décision est prise par l'ABF en 1929, à la demande de Lemaître qui en est alors le président. On institue un comité pour la rédaction d'un manuel du bibliothécaire composé de Henry Joly, Léo Crozet, Ernest Coyecque, Marcel Giraud-Mangin et Henri Vendel. Lemaître conseille d'ailleurs de s'inspirer du *Manuale per le biblioteche pubbliche, popolari, scolastiche* de l'italien Fabietti[590] et de « recommander le libre accès aux rayons, le système du prêt américain, etc.[591] ». C'est, semble-t-il, l'inspecteur Charles Schmidt qui a réclamé la publication d'un tel manuel, devant être conçu comme un « guide simple et sommaire, clair et pratique, destiné aux bibliothécaires des petites municipales[592] ». Nous ne reviendrons pas sur les détails de la genèse et du contenu du manuel, longuement étudiés par Guillaume Lebailly dans son mémoire d'études pour le diplôme de conservateur de bibliothèques[593]. Il faut en revanche le comparer aux autres ouvrages de ce type qui paraissent au même moment. En effet, la rédaction du manuel, confiée à Léo Crozet, débute en 1930, mais le livre ne paraît qu'en janvier 1933. Il a été devancé par la première édition du *Guide du bibliothécaire amateur* (1931) écrit par Charles-Henri Bach et Yvonne Oddon. L'origine de cet ouvrage est pour le moins confuse. D'après Noë Richter, Yvonne Oddon adapta le *Guide du bibliothécaire amateur* rédigé pour les bibliothèques paroissiales protestantes par Charles-Henri Bach[594]. Toutefois, selon une autre source[595], Yvonne Oddon aurait au contraire eu l'idée de ce guide, qu'elle soumit à l'Association des anciens élèves de l'École de bibliothécaires dont elle était la présidente ; il fut alors décidé d'en confier la rédaction (largement revue et corrigée par la suite) à

[590] Ettore Fabietti, *La biblioteca popolare moderna : manuale per le biblioteche pubbliche, popolari, scolastiche, per fanciulli, ambulanti, autobiblioteche, ecc*, Milano, Vallardi, 1933.

[591] *ABF Chronique*, 1929, p. 121-122.

[592] « Assemblée générale du 1er juin 1930 », *ABF Chronique*, 1930, p 94.

[593] Guillaume Lebailly, *Vers une pensée modernisée du métier de bibliothécaire : le cas du* Manuel pratique *de Léo Crozet*, mém. DCB, dir. Raphaële Mouren, Villeurbanne, ENSSIB, 2008.

[594] Noë Richter, *Bâtisseurs et acteurs de la lecture : répertoire biographique suivi d'une chronologie sommaire*, 2e éd., Bernay, Société d'histoire de la lecture, 1999, p. 17.

[595] Nous tenons cette information de Fanny Isnard-Lalande, proche d'Yvonne Oddon, qui a bien voulu nous confier ses notes à ce propos.

Charles-Henri Bach, que certains avaient connu lorsqu'il était bénévole dans les bibliothèques du CARD[596].

Pour terminer le panorama français des manuels du début des années 1930, nous devons encore mentionner *Le problème des bibliothèques françaises. Petit manuel pratique de bibliothéconomie* de Seymour de Ricci, qui paraît en 1933. Si la légitimité de Léo Crozet ou d'Yvonne Oddon, bibliothécaires professionnels, à rédiger un manuel ne pouvait être mise en doute, il en allait autrement pour cet auteur. En effet, Seymour de Ricci n'est pas très connu dans le milieu des bibliothécaires et s'est surtout distingué par des travaux d'archéologie et de bibliographie. Il ressent donc le besoin de se justifier :

> *« Voici trente ans et plus que, tant en France qu'a l'étranger, nous avons fréquenté avec assiduité et les bibliothèques publiques et les bibliothèques privées. À plusieurs reprises, nous avons rempli des fonctions de bibliothécaire, ce qui nous a permis d'envisager ces problèmes, non seulement du point de vue du public, mais aussi de celui du fonctionnaire appelé à servir le lecteur[597]. »*

C'est donc en se prévalant du double point de vue du lecteur et du bibliothécaire, de l'expérience française et étrangère, que Seymour de Ricci débute son ouvrage. De fait, il se limite effectivement à son expérience puisqu'il ne considère que les bibliothèques d'étude et n'envisage le lecteur que comme un chercheur.

À ces trois manuels, nous pouvons encore ajouter les manuels de Marguerite Chaumonot pour les bibliothèques catholiques, notamment *Comment organiser une bibliothèque paroissiale* qui date de 1932 et connaît plusieurs rééditions successives. Si l'on excepte la visée apostolique de la bibliothèque d'œuvre, le manuel de Chaumonot poursuit le même but que les autres : fournir aux bibliothécaires peu ou non formés des indications susceptibles d'améliorer leurs pratiques. Cet objectif, affiché au moins par trois manuels sur quatre (Seymour de Ricci se veut plus généraliste, s'adressant aussi bien aux lecteurs qu'aux bibliothécaires, même s'il ne traite, en réalité, que de l'usage de la bibliothèque par une élite intellectuelle et érudite), n'est pas atteint par tous.

Dès la parution du manuel de Crozet, l'ABF annonce qu'il faudra en prévoir une version abrégée :

> *« il apparaît dès maintenant qu'il faudra tirer de ce texte, très soigneusement établi et très attentif à ne rien oublier, une seconde mouture, si j'ose dire, destinée à ceux qui doivent s'occuper des bibliothèques les plus élémentaires et qui, par conséquent, n'ont besoin que d'un rudiment[598] ».*

---

[596] Il est possible que les origines protestantes de Victorine Vérine, qui faisait également partie de l'Association des anciens élèves de l'École de bibliothécaires, aient contribué à ce rapprochement avec Charles-Henri Bach, protestant prosélyte.

[597] Seymour de Ricci, *Le problème des bibliothèques françaises : petit manuel pratique de bibliothéconomie*, Paris, Giraud-Badin, 1933, p. 3-4.

[598] « Assemblée trimestrielle du 25 janvier 1931 », *ABF Chronique*, 1931, p. 6.

Aurait-il donc manqué son but ? Non, d'après Ernest Coyecque qui fait l'éloge du manuel dans le *Mercure de France*, car il s'adressait avant tout aux bibliothèques municipales qui doivent conjuguer dans un même établissement section d'étude et section de lecture. Dans son introduction, Crozet explique qu'il avait été envisagé de rédiger deux manuels, l'un pour les bibliothèques d'étude, l'autre pour les bibliothèques de lecture publique, mais que l'on avait renoncé pour deux raisons :

> « *à la réflexion, il est apparu que la bibliothèque de lecture pourrait, en se développant, prendre partiellement le caractère d'une bibliothèque d'étude, surtout dans les villes qui en sont actuellement dépourvues. D'autre part, il est peu de bibliothèques d'étude qui ne puissent affecter une partie de leurs livres et de leur personnel à un service de lecture ouvert largement à la population*[599]*. »*

Il n'y aurait donc nul besoin de considérer la bibliothèque de lecture pour elle-même puisqu'elle est potentiellement une bibliothèque d'étude, ou bien qu'elle en émane (ce qui, dans l'esprit de Crozet, revient seulement à mettre certains ouvrages de la bibliothèque d'étude en libre accès et à en permettre l'emprunt). En définitive, il n'y a guère que le « Bach-Oddon » et le manuel sur les bibliothèques paroissiales qui rejoignent spécifiquement les problématiques de la lecture publique. De plus, le manuel de Crozet, même sur des questions techniques concernant tous les types de bibliothèques, demeure ancré dans les pratiques du XIX[e] siècle : il se montre ainsi « très réticent face à la révolution que représentent les classifications décimale[600] », à l'opposé d'Yvonne Oddon qui fait la part belle à la classification Dewey et à son adaptation européenne. Au sujet du prêt à domicile, les opinions diffèrent également. Seymour de Ricci y est tout à fait opposé :

> *« l'extension des heures d'ouverture rend beaucoup moins nécessaire le prêt à domicile, dont personnellement nous ne sommes nullement partisans. Nous croyons que ses avantages sont illusoires et ses inconvénients très réels* ».

D'après lui, le prêt prive les autres lecteurs d'ouvrages qui pourraient leur être utiles et induit des risques de vol ou de détérioration. Il encourage en revanche le libre accès aux rayons, ce qui permet d'améliorer les conditions de lecture sur place, donc d'éviter le prêt. Mais de nouveau, il faut rappeler que cet auteur réduit sa vision des bibliothèques à la bibliothèque d'étude. Pour les bibliothèques de lecture, le prêt est jugé indispensable par tous les autres manuels. Le débat se situe alors sur l'éventuelle gratuité des emprunts[601] ou le recours au cautionnement. À travers l'exemple du prêt, nous pouvons aussi constater que le manuel catholique de Marguerite Chaumonot suit les recommandations techniques du modèle américain puisqu'elle préconise, à l'instar d'Yvonne d'Oddon, les fiches de prêt (en remplacement des registres). Le prêt en lecture publique pose

[599] Léo Crozet, *Manuel pratique du bibliothécaire*, É. Nourry, 1932, p. 2.
[600] Guillaume Lebailly, *op.cit.*, p. 39.
[601] Sur la question de la gratuité du prêt, voir p. 49 *sqq*.

également la question du type d'ouvrages et de l'encadrement des lecteurs. De manière plus générale, le contrôle des lectures est d'ailleurs un thème que traite les manuels, comme nous l'avons vu précédemment. Les manuels de bibliothéconomie reflètent donc une partie des débats professionnels du temps.

Nous savons peu de choses de leur utilisation. Le bibliothécaire non diplômé de Laon, Franck Simonnet, précise qu'il s'est inspiré du manuel de Léo Crozet pour réviser le règlement de la bibliothèque[602]. Quant à l'inspecteur Charles Schmidt, qui appelait le manuel de ses vœux, il est difficile de savoir dans quelle mesure il le recommande aux bibliothécaires qu'il rencontre. Nous ne trouvons en effet qu'une seule mention de ce conseil dans ses rapports d'inspection, en l'occurrence à l'adresse du nouveau bibliothécaire du Puy-en-Velay[603], mais l'on peut supposer que les recommandations orales étaient plus nombreuses.

Outre les manuels, un bibliothécaire peut également compléter ses connaissances en allant se former en stage auprès d'un collègue. L'inspecteur Charles Schmidt recommande régulièrement ce mode de formation aux non diplômés lorsqu'ils viennent d'être nommés, ce qui donne une idée de la géographie des bibliothèques qu'il juge « modèles » : il conseille ainsi au nouveau bibliothécaire de Limoges d'aller à la bibliothèque de Tours, à celui du Puy les bibliothèques de Saint-Étienne et Lyon, à celui de la Roche-sur-Yon les bibliothèques de Nantes et La Rochelle, à celui de Libourne la bibliothèque de Bordeaux... Un stage auprès des bibliothécaires de l'Heure joyeuse tenait également lieu de formation pour les femmes appelées à gérer les nouvelles bibliothèques pour enfants. C'est du moins ce que Charles Schmidt réclamait systématiquement aux municipalités ayant pour projet d'en ouvrir une.

Ces stages peuvent s'avérer tout à fait probants, comme en témoigne l'expérience de Jean Von Aesch, bibliothécaire de Belfort. Nommé en 1929, après avoir été rédacteur principal des bureaux administratifs de l'Hôtel de ville, il n'a aucune expérience des bibliothèques. Sur les conseils de Charles Schmidt, il effectue un stage à la bibliothèque de Mulhouse, pour voir fonctionner une bibliothèque populaire « particulièrement active », et à Besançon, pour recevoir l'enseignement technique du chartiste Georges Gazier[604]. Très vite, cette formation pratique porte ses fruits : Von Aesch améliore les catalogues et les acquisitions, en se préoccupant des souhaits des lecteurs, de sorte que le nombre de prêts est triplé en deux ans. Au moment d'ouvrir la bibliothèque

[602] AN F17 17317. Rapport annuel de la bibliothèque municipale de Laon (exercice 1934).
[603] AN F17 17358. Lettre au maire du Puy-en-Velay après inspection de Charles Schmidt, 6 oct. 1934.
[604] AN F17 17993. Lettre au maire de Belfort après inspection de Charles Schmidt, 21 février 1930.

pour enfants que Charles Schmidt réclame à la municipalité depuis plusieurs années, le bibliothécaire va lui-même faire un stage à l'Heure joyeuse, aux côtés de la jeune femme embauchée pour gérer cette section, sous sa direction. Cet exemple, parmi d'autres, témoigne d'un réel désir de se former chez les non diplômés dont la responsabilité de la bibliothèque devient l'activité principale ; à l'instar de Von Aesch, ces bibliothécaires d'opportunité deviennent ainsi des bibliothécaires de carrière.

La complexité des débats portant sur la question de la formation professionnelle illustre la difficulté à concevoir le rôle du bibliothécaire au sein d'une institution amorçant sa transformation. Le diplôme d'archiviste paléographe, le CAFB et le DTB sont décriés, mais les rares alternatives plus orientées vers la lecture publique ne parviennent pas à se maintenir. Les modernistes ne s'accordent pas même sur la solution à adopter, les uns souhaitant la réforme de l'École des chartes, les autres la fondation d'un nouvel établissement de formation, héritier de l'École américaine de la rue de l'Élysée. Par ailleurs, il ne faut pas perdre de vue que ces débats ne concernent qu'une petite fraction de la profession. La majorité des bibliothécaires se préoccupent d'autant moins de formation qu'ils ont acquis par eux-mêmes les compétences nécessaires à leur mission. Le recours aux manuels et surtout aux stages prouve tout de même que les nouveaux principes et les nouvelles pratiques bibliothéconomiques se diffusent hors de la sphère confidentielle des modernistes, exploitant des réseaux qu'il convient d'analyser plus en détails.

Chapitre 6. La place de la lecture publique dans les réseaux professionnels

Si les valeurs qui constituent les fondements de la lecture publique sont si peu partagées parmi les bibliothécaires, il importe de déterminer comment ces idées ont pu se répandre malgré tout et quelle place elles tenaient dans les échanges entre professionnels. À partir du constat que la plupart des modernistes sont d'anciens élèves de l'École des chartes ou de l'École de la rue de l'Élysée, il est logique de s'intéresser aux liens créés par ces formations. Mais le réseau d'échanges le plus actif est sans conteste l'ABF, qui prétend représenter l'ensemble de la profession et rassemble de fait le plus grand nombre de membres. Ses réunions, ses publications et la correspondance échangée entre ses adhérents constituent un excellent terrain d'étude pour connaître les débats dont la lecture publique pouvait faire l'objet et pour mesurer la diffusion de ces « nouvelles » idées. Mettant en œuvre d'autres réseaux, les revues professionnelles nous révèlent que les militants de la lecture publique ont tout autant de difficultés à se faire entendre par ce biais, y compris lorsqu'ils y occupent des fonctions éditoriales. Enfin, il faut souligner le rôle des congrès internationaux pour le développement de la lecture publique. En confrontant les expériences des bibliothécaires de différents pays, ils contribuent non seulement à la construction de l'identité professionnelle, mais aussi à l'intégration des bibliothèques publiques au champ de compétence de la sphère professionnelle. Certes, les premiers congrès de la Fédération internationale des associations de bibliothécaires (FIAB) n'accordent que peu de place à la lecture publique, reflétant la domination des bibliothèques d'étude qui prévaut en Europe. Mais un tournant s'opère dans la deuxième moitié des années 1930. Pour plus de cohérence, cette dimension internationale de la réflexion sera traitée dans le chapitre consacré au changement d'échelle de la lecture publique[605].

[605] Chap. 11, 3.1 Congrès de la FIAB et enquêtes de l'IICI, p. 397 *sqq*.

1. Les réseaux de formation : École des chartes et École de la rue de l'Élysée

Dans le chapitre précédent, nous avons vu que seule l'École de la rue de l'Élysée incitait à appliquer les principes de la lecture publique sur le terrain ; les autres formations ne promouvaient pas cet idéal. Or, parmi les modernistes (ceux qui produisent des textes en faveur de la lecture publique) et les bibliothécaires développant la lecture publique dans leur commune, une grande majorité sont issus soit de l'École des chartes, soit de l'École américaine. Pour cette dernière, cela n'a rien d'étonnant. Le discours tenu aux élèves tend à rapprocher le modèle anglo-saxon d'un culte, comme en témoigne le vocabulaire religieux associé à l'action des bibliothécaires américaines et de leurs disciples. Marie-Louise Arrivot évoque ainsi le « désir d'apostolat » des enseignantes de l'École de bibliothécaires[606], Coyecque loue la « foi d'apôtre » de Jessie Carson[607], Henriot souligne chez les élèves la « foi dans l'utilité et la grandeur de leur ministère[608] ». On attend donc des diplômés de cette école qu'ils prêchent la bonne parole autour d'eux et convertissent des collègues. De plus, une certaine émulation tente d'être maintenue entre les anciens élèves par le biais d'une association :

> *« Le but de cette association est de maintenir entre ces anciens élèves l'esprit d'union, de leur faciliter les moyens de parfaire leur éducation bibliothécaire et de s'entraider dans les différentes positions sociales qu'ils sont appelés à occuper, notamment en les tenant au courant de toute initiative capable de faire progresser ce qui concerne la bibliothèque publique moderne, et en prenant elle-même toutes initiatives utiles à cet égard[609]. »*

Pour les plus engagées dans la promotion de la lecture publique, l'association joue effectivement ce rôle puisqu'elle permet à d'anciennes élèves de différentes promotions de se rencontrer, de maintenir des liens étroits et de former ensemble des projets. Parmi elles, citons notamment Marguerite Gruny, Georgette de Grolier, Yvonne Oddon (qui préside l'association) ou encore Victorine Vérine qui toutes compteront parmi les membres fondateurs de l'ADLP. L'association des anciens élèves

[606] Bib. Forney. Arch. Gabriel Henriot, « Archives Henriot. 1935. 1er bibliobus français. Formation professionnelle... » : lettre de Marie-Louise Arrivot (et rapport sur l'École américaine) à Gabriel Henriot, 27 sept. 1923.

[607] Ernest Coyecque, « L'œuvre française d'une bibliothécaire américaine : miss Jessie Carson », *Revue des bibliothèques*, n°7-9, 1924, p. 264.

[608] Bib. Forney. Arch. Gabriel Henriot, « École municipale de bibliothécaires. 1929-1935 (suite) » : copie d'une lettre de Gabriel Henriot à Carl H. Milam, 25 mai 1925.

[609] Arch. ABF. « Correspondance. 1929. 1923-1925. 1927-1932 ». Statuts de l'Association des anciens élèves du cours de bibliothécaires, article 2.

survit en effet à la disparition de l'École de la rue de l'Élysée et tente de créer un centre de documentation bibliothéconomique, en lien avec la *Revue du livre* de Georgette et Éric de Grolier[610]. Si l'activité de l'association est mince (elle semble se dissoudre en 1936, peu après la création de l'ADLP), elle permet du moins d'entretenir un certain militantisme parmi son noyau dur, ainsi qu'une véritable entraide professionnelle. C'est ainsi que Georgette de Grolier put travailler quelque temps à l'Heure joyeuse, auprès de Marguerite Gruny.

Toutefois, à l'exception des quelques personnalités que nous venons d'évoquer, les anciens élèves de l'École de bibliothécaires furent davantage des relais de terrain que des militants à l'échelle nationale. Il y eut également d'anciens élèves qui ne mirent vraisemblablement pas en pratique leur formation dans leur établissement, tel le bibliothécaire de Bayonne qui avait pourtant suivi l'enseignement américain alors qu'il était déjà nommé sur son poste. Si l'action de Maurice Duportet à Montluçon, Jeanne Bessereau à La Rochelle, Marcelle Bouyssi à Tarbes ou encore de Marthe Chotin à Metz est allée dans le sens d'une plus grande ouverture et d'une modernisation de leur bibliothèque, il faut reconnaître qu'aucun d'entre eux n'a cherché à aller au-delà. On n'a pas même connaissance d'articles en faveur de la lecture publique qu'ils auraient publiés dans la presse locale. Leur éloignement géographique n'était sans doute pas sans lien avec leur absence de militantisme, toute l'action associative se déroulant à Paris. Mais l'exemple des chartistes prouve que cet obstacle pouvait tout de même être surmonté.

Les chartistes « convertis » à la lecture publique adoptent en effet une stratégie différente. Leurs convictions ne sont pas héritées de leur formation, mais sont plutôt le fruit de rencontres avec des confrères avertis, de lectures et d'expériences personnelles. Ils mettent leurs idées en pratique sur le terrain, mais ne manquent pas d'en faire la promotion au sein de l'ABF et dans les journaux. Leur action est réellement militante, au sens où elle vise à convaincre du bien-fondé des principes théoriques sur lesquels elle repose et à faire des émules. S'étant sans doute eux-mêmes heurtés à la culture conservatrice de l'École des chartes, ils savent que moderniser les bibliothèques implique d'entraîner la profession à leur suite. Dès lors, accéder à la présidence de l'ABF est un tremplin nécessaire pour diffuser leurs idées : on ne s'étonnera donc pas que Coyecque, Lemaître, Henriot et Vendel aient brigué cette responsabilité, dont nous analyserons les enjeux un peu plus loin. Gabriel Henriot fut sans doute le plus habile à mettre en œuvre les relations qu'il entretenait dans différents groupes pour mettre à exécution ses projets. Il avait en effet à cœur de recréer un lieu de formation professionnelle, après la disparition de l'École de bibliothécaires avec laquelle il avait collaboré.

[610] Arch. ADLP. « G. ADLP 2. Archives ». Lettre d'Yvonne Oddon (Association des anciens élèves de l'école de bibliothécaires), 1er juillet 1934.

Chartiste de formation, moteur de la coopération internationale en matière de bibliothèques, il disposait aussi de relations professionnelles proches de l'Institut catholique. Il utilisa donc, avec plus ou moins de réussite, le réseau des bibliothécaires américaines (il enseignait à l'École de la rue de l'Élysée), le réseau chartiste (qui lui permit entre autres de devenir président de l'ABF), ses relations à la mairie de Paris (il devint inspecteur des bibliothèques de la ville, et organisa des cours pour le personnel de ces bibliothèques) et ses contacts avec l'Institut catholique (qui lui confia la charge d'un enseignement de bibliothéconomie en 1935[611]). Remarquons néanmoins qu'il fut un des rares modernistes à ne pas s'impliquer dans la nouvelle ADLP en 1936.

Si l'on examine les grands noms ayant signé des textes en faveur de la lecture publique dans l'entre-deux-guerres, il est révélateur de constater qu'aucune voix ne se fait entendre qui ne soit liée à l'un ou l'autre des deux réseaux de formation, parfois aux deux. Le phénomène est tel qu'on ne peut pas même être cité en exemple dans ces textes, si l'on n'appartient pas à l'un de ces réseaux. De ce point de vue, l'étude d'Henri Vendel sur les « moyens propres à attirer le public dans les bibliothèques », parue dans la *Revue du livre* puis dans l'enquête internationale de l'IICI[612], est tout à fait significative. Vendel s'appuyait principalement sur son expérience, mais aussi sur celle de plusieurs collègues, à savoir les bibliothécaires du Havre, de Lyon, de Nantes, de Paris, de Reims, de Rouen, de Saint-Denis, de Soissons, de Tours et de Troyes. En somme, Vendel avait écrit aux responsables des grandes bibliothèques municipales qu'il considérait comme les plus modernes. Parmi les bibliothécaires en question, respectivement Paul Logié, Henry Joly, Pierre Lelièvre, Odette Réville, Henri Labrosse, André Barroux, Victorine Vérine, Georges Collon et Maurice Piquard[613], tous les hommes étaient chartistes et les deux femmes étaient diplômées de la rue de l'Élysée[614]. Par ailleurs, tous participaient activement à l'ABF, qui rassemblait les deux réseaux en question. Cette situation confinait presque à l'entre-soi : ils se côtoyaient au sein de l'association professionnelle, s'écrivaient, citaient le travail des uns et des autres dans leurs articles. Eugène Morel lui-même n'échappe pas à cette règle bipolaire, puisqu'il enseigne rue de l'Élysée. On aurait

[611] Voir chap. 11. 2.2 Henriot et l'Institut catholique, p. 383 *sqq*.

[612] Henri Vendel, « Des divers moyens employés en France pour faire connaître aux lecteurs inexpérimentés les ressources des bibliothèques », *Revue du livre*, n°3-5, mars-mai 1935, p. 101-103. Henri Vendel, « Moyens propres à attirer le public dans les bibliothèques » dans : IICI, *Mission sociale et intellectuelle des bibliothèques populaires. Son organisation, ses moyens d'action*, Paris, 1937, p. 254-262.

[613] Aucun nom n'a été cité pour les bibliothèques de Paris car nous ne savons pas qui Vendel a consulté.

[614] Un cas fait figure d'exception : Vendel cite la bibliothèque de Chauny qu'il connaît bien. Il côtoie en effet son conservateur au sein de l'Association des bibliothécaires champenois qu'il a fondée. Or, ce conservateur n'est pas un professionnel diplômé, mais un instituteur. La proximité géographique joue donc un rôle dans la constitution des réseaux, mais il demeure minime (à notre connaissance, l'Association des bibliothécaires champenois est alors unique en son genre).

pourtant pu imaginer des bibliothécaires à son image qui, sans formation préalable ou uniquement pourvus du DTB, se seraient investis suffisamment dans ce métier pour s'engager en faveur de la lecture publique.

Le problème peut néanmoins s'envisager autrement. Sans l'appui de l'un de ces deux réseaux, était-il possible d'avoir du poids ? Était-il possible de publier dans les grandes revues de la profession, était-il possible d'accéder au bureau de l'ABF sans ces soutiens ? Le passé d'hommes de lettres de Morel lui avait sans doute donné assez de confiance, de crédit et d'entregent pour publier des ouvrages sur la question. Vingt ans après, ce type de profil n'existait presque plus, la profession se verrouillant de plus en plus autour des diplômés des bibliothèques. Si l'on pousse le raisonnement jusqu'au bout, il faut enfin conclure à la domination très nette du réseau chartiste sur le monde des bibliothèques. Le réseau construit autour de l'École de la rue de l'Élysée, essentiellement féminin, fut un aiguillon nécessaire à l'évolution des mentalités, mais il demeura sous la coupe de quelques archivistes paléographes, qui fournissaient la caution incontournable pour tout projet concernant les bibliothèques françaises.

2. L'ABF et la lecture publique

2.1. Fonctionnement de l'ABF

L'Association des bibliothécaires français fut créée en 1906, notamment à l'initiative d'Élie Poirée et de Charles Sustrac, bibliothécaires à la bibliothèque Sainte-Geneviève, dont les buts étaient les suivants :

> *« Nous pensons qu'il est nécessaire de préciser et de répandre de justes notions sur les bibliothèques et les bibliothécaires, sur le caractère de la profession, sur son autonomie relative, sur la diversité des besoins auxquels elle doit répondre, sur son adaptation précise et pratique à cette diversité des besoins.*
>
> *Nous croyons qu'il faut donner plus d'autorité, plus de garanties à ceux qui se consacrent à cette profession et qu'il est éminemment utile que bibliothécaires et amis des bibliothèques mettent en commun leurs études et leurs efforts pour réaliser dans les bibliothèques françaises les améliorations désirables à tous les points de vue.*
>
> *C'est donc surtout un but pratique que nous nous proposons et non point la création d'une société purement scientifique, qui ferait double emploi avec beaucoup d'autres*[615]*. »*

[615] Cité par Maurice Piquard dans : Association des bibliothécaires français, *Manifestations du cinquantenaire (20-21 novembre 1956) : compte rendu, textes des communications, suivi de l'Annuaire des membres de l'association*, Paris, Association des bibliothécaires français, 1956, p. 9.

Il s'agissait donc à la fois de promouvoir la profession et de défendre ses intérêts, dans le but final d'adapter les bibliothèques au monde contemporain. En outre, l'idée même d'une association professionnelle supposait une unité corporative qui n'existait ni dans les textes ni dans les esprits, tant les formations et les activités des bibliothécaires étaient diverses. Au sein du monde cloisonné des bibliothèques, la jeune association devait donc faire face à des obstacles aussi bien matériels que psychologiques. Bien plus, alors qu'elle se proposait d'adapter et défendre les bibliothèques vis-à-vis de leur environnement extérieur, l'ABF avait aussi à définir ses propres frontières, et partant, celles de la profession.

Ses moyens d'action étaient limités. Il fallait à la fois rassembler des forces éparses, rallier l'opinion à la cause des bibliothèques et influer sur les pouvoirs publics pour obtenir des actions concrètes. L'association rédigeait régulièrement des vœux qu'elle adressait au ministre de l'Instruction publique. Elle tentait également de faire pression sur les différents hommes politiques qu'elle pouvait connaître, en utilisant notamment les liens personnels de certains membres : ainsi Hirschauer, bibliothécaire à Versailles, était-il le fils d'un général et sénateur qui fit beaucoup pour la loi de nationalisation. Ce n'est donc pas tant l'influence collective de l'association qui permit les plus grandes avancées politiques mais plus probablement les relations dont quelques bibliothécaires bénéficiaient, ce que confirme Henry Joly, conservateur de Lyon, dans une lettre à Lemaître :

> *« Nous nous rendons compte que ce n'est pas à l'ABF que nous devons la nationalisation, mais bien à l'obstination de gens comme Hirschauer et Oursel, par dessus tout à la persévérante action de Pol Neveux et enfin à l'intervention opportune de M. Cain[616]. »*

Même si nous reviendrons sur les détails de cette affaire et sur les relations des bibliothécaires avec la sphère politique, nous pouvons tout de même supposer que ce manque de confiance dans l'action collective, ainsi que certaines dissensions au sein de l'association, ont pu expliquer la difficulté à mener des initiatives à terme, comme nous le verrons plus loin.

Selon le règlement intérieur de l'association (qui précise les statuts), pouvaient adhérer :

> *« 1° les personnes ayant exercé, exerçant ou susceptibles d'exercer, d'après les lois et règlements en vigueur, la profession de bibliothécaire ; 2° les titulaires d'emplois de bibliothécaires qui ne sont régis par aucune disposition légale ou réglementaire ; 3° les personnes dont, à défaut de diplômes ou certificats professionnels, la compétence et les travaux établissent l'aptitude à la fonction de bibliothécaire ; 4° les personnes s'intéressant aux bibliothèques, soit par leur action publique, soit par des dons, encouragements et œuvres, soit par la constitution de collections personnelles accessibles aux travailleurs, etc. »*

[616] AM de Lyon. 177WP97. Lettre d'Henry Joly à Henri Lemaître, 12 nov. 1931. Cité dans : Olivier Tacheau, *Jalons pour repenser l'histoire des bibliothécaires municipaux sous la Troisième République*, mém. de DEA, dir. Dominique Varry, ENSSIB, 1995, p. 26.

L'activité interne de l'ABF reposait avant tout sur des réunions : une assemblée générale annuelle, des assemblées trimestrielles et les réunions du comité environ une fois par mois. Le comité discutait les questions à traiter en amont des assemblées et prenait les décisions urgentes. Ce comité composé de vingt membres devait représenter équitablement les différentes catégories d'adhérents : quatre membres représentaient le groupe de la Réunion des bibliothèques nationales, quatre autres les bibliothèques universitaires, quatre autres les bibliothèques municipales classées, quatre autres les bibliothèques publiques diverses et les quatre derniers étaient choisis indistinctement parmi l'ensemble des membres de l'association. Toutefois, l'équilibre entre ces différents groupes était très contesté.

2.2. Une association très divisée

Pour que tous les intérêts des bibliothécaires fussent défendus à leur juste mesure, encore eût-il fallu que tous les membres de la profession fussent représentés correctement au sein de l'association. Or, tel n'était pas le cas, plusieurs groupes se sentant lésés au profit d'un autre. Olivier Tacheau rappelle ainsi que l'ABF était loin d'être monolithique, contrairement à ce que l'historiographie avait bien voulu retenir :

> *« l'examen rapide des archives montre que le tissu associatif entre 1906 et 1940 ne se réduit pas à ces deux seules organisations [ABF et ADLP] mais se compose également d'autres associations de défenses corporatives ou même de regroupements amicaux. Or, bien que la durée de vie de certaines de ces associations ait parfois été aussi courte que leur influence fut faible, leur signification n'en est pas moindre car leur apparition témoigne d'un vide ou d'une scission infra-professionnelle où toute une catégorie se désolidarise de l'ABF ne répondant plus à ses attentes ou même négligeant, voire niant ses intérêts*[617]*. »*

La division de l'ABF s'était manifestée dès les premières années de son existence puisqu'en 1909, les bibliothécaires universitaires d'un côté, les fonctionnaires de la Bibliothèque nationale de l'autre, formaient des groupements autonomes. L'ABF les accepta en faisant prévaloir que lui revenaient les questions d'intérêt général, tandis que ces groupements autonomes se chargeraient des sujets spécifiques à leurs membres.

Néanmoins, la menace d'une scission et le risque de l'éparpillement des forces furent une préoccupation constante des présidents successifs de l'ABF. La fracture majeure qui minait l'association séparait les parisiens des provinciaux, qui s'estimaient ignorés ou, du moins, mal défendus. Plus précisément, on assistait à une opposition entre les bibliothécaires des grandes bibliothèques parisiennes et ceux des bibliothèques municipales classées. En effet, s'il est vrai que

[617] Olivier Tacheau, *op.cit*., p. 23.

les provinciaux étaient mal représentés, du moins avaient-ils quelques voix fortes comme celles de Charles Oursel, conservateur de Dijon, ou d'Henry Joly, conservateur de Lyon. Il en allait autrement pour les autres bibliothèques municipales qui restaient totalement hors des débats associatifs, malgré le fait qu'elles aient été représentées au comité. Le terme « provinciaux » désignait donc principalement les bibliothécaires des bibliothèques municipales classées et ce sont eux qui se plaignaient le plus de n'être point entendus. Leur premier grief à l'encontre de l'association était géographique : les réunions ayant systématiquement lieu à Paris, beaucoup ne pouvaient s'y rendre. S'ils souhaitaient prendre part à la discussion, ils devaient alors emprunter la voie épistolaire ; mais Charles Oursel affirme, dans une lettre à Henriot, que nombre de ses courriers restaient sans réponse ou n'étaient pas lus en réunion, comme ils l'auraient dû, ce qui prouverait « le peu d'activité de l'ABF à soutenir les revendications [des] confrères de province »[618]. Son jugement est encore plus dur dans la lettre qu'il adresse à Hirschauer, son collègue de Versailles :

> *« Je n'ai pas d'illusions sur l'ABF. Nos présidents, ou bien se perdent dans les nuées des congrès nationaux ou internationaux, ou bien ne sont que Parisiens, ou bien ne se préoccupent effectivement que de la "lecture publique" à l'Américaine […]. Depuis que le recrutement du Comité a été réglé par compartiments, nous avons cessé d'être une force électorale, et personne ne se soucie de nous. Malheureusement, je ne sais s'il serait possible de créer un groupement autonome et vigoureux de provinciaux. Nous sommes isolés par la distance et nous n'avons même pas, comme les universitaires, l'avantage de posséder un statut uniforme et des intérêts communs[619]. »*

Ce texte met en lumière les préoccupations d'Oursel : la voix des provinciaux au sein de l'ABF et la nationalisation du personnel des bibliothèques municipales classées afin d'obtenir un corps unifié de bibliothécaires. Toutefois, la suite des événements, même s'il y prend une part active, lui donne tort : l'ABF aura plus à cœur, en 1929-1931, de faire aboutir le projet de nationalisation que d'organiser la lecture publique.

Pour mieux défendre leurs intérêts, Oursel, Giraud-Mangin, conservateur de la bibliothèque municipale de Nantes, et Henry Joly, conservateur de la bibliothèque de Lyon décident de créer, en 1931, un syndicat des bibliothécaires nationaux de province (SBNP). La réaction est vive dans les rangs de l'ABF qui considère cela comme une trahison. L'incident à l'origine de la rupture est un décret obtenu par l'ABF et relatif à la nomination des administrateurs des bibliothèques nationales, décret que certains conservateurs de province jugent néfaste. S'y ajoute le grief à l'encontre des vœux adoptés au Congrès d'Alger en faveur du personnel de la Bibliothèque nationale, présentés au

[618] Bib. Forney. Arch. Gabriel Henriot. Boîte « Archives Henriot. ABF. Archives Clouzot » : lettre de Charles Oursel à Gabriel Henriot, 16 mai 1927.

[619] ENSSIB. Fonds Renée Lemaître. RL74. – Pionniers de la lecture publique (1928-1994) : lettre de Charles Oursel à Charles Hirschauer, 16 nov. 1928 [photocopie].

nom de l'ABF mais qui n'ont jamais été discutés. De manière générale, Oursel critique le fait que les provinciaux soient mal informés des débats et décisions de l'ABF, étant rarement présents aux réunions. Toutefois, il est difficile de mesurer la légitimité de ces accusations. Il est vrai que les ordres du jour portés sur les convocations sont sommaires et les comptes rendus de réunions publiés dans la *Chronique* parfois peu détaillés, mais l'inspecteur général Émile Dacier, dans une lettre à Giraud-Mangin, attribue cette sécession des provinciaux au « caractère ombrageux de M. Oursel », à « son goût invétéré pour le cheveu coupé en quatre et sa passion de la chicane »[620]. Il rappelle d'ailleurs qu'il a bien fallu l'aide des parisiens pour faire aboutir la loi de nationalisation, qui pourtant n'intéressait que les provinciaux. Toute l'affaire ne serait donc qu'un malentendu occasionné par l'humeur un peu vive d'un des protagonistes. Mais si Giraud-Mangin souhaite en effet apaiser les tensions, Oursel continue son offensive, soutenu par un certain nombre de collègues qui signent sa pétition. L'exaspération des provinciaux aboutit en 1932 à la création effective du SBNP, étudié en détails par Olivier Tacheau[621].

Son action semble avoir été faible et n'est que de peu d'intérêt pour notre sujet, puisque la lecture publique n'intéressait pas les membres de ce syndicat, mais cette sécession des provinciaux éclaire la difficile construction d'une identité collective des bibliothécaires. En effet, cet exemple montre que les réactions identitaires résultent de la conjonction d'une formation et d'une situation professionnelle. La formation seule ne fonde pas l'identité puisque les chartistes ne défendent pas les mêmes positions selon qu'ils sont parisiens, universitaires ou municipaux :

> *« L'identité des chartistes municipaux mérite d'être étudiée, car leur implication dans l'action associative et syndicale semble être sous-tendue par la recherche, le recouvrement d'une légitimité que leur entrée dans les BMC leur aurait, pour ainsi dire, fait perdre. On peut en ce sens se demander si leur identité initialement acquise à l'École, purement intellectuelle, ne sert pas de fondement à l'affirmation de leur différence, dans l'égalité. Nous chartistes municipaux, sommes à la fois différents des chartistes parisiens, mais égaux par notre héritage commun[622]. »*

De même, être bibliothécaire municipal de province n'est pas un fondement suffisant pour créer une identité commune puisque les conservateurs de bibliothèques municipales classées tendent à ignorer les autres bibliothèques municipales. Comme nous l'avons expliqué précédemment, le seul consensus existant au sein de l'ABF semble être la nécessité d'une formation professionnelle, élevant les fonctions de bibliothécaire au rang de métier. L'identité collective s'est donc forgée autour de cette idée, que tous s'acharnaient à défendre (sans s'accorder sur son contenu).

---

620 CAC 19780678, art. 85. Archives Dacier. Brouillon de lettre d'Émile Dacier à Marcel Giraud-Mangin, 9 nov. 1931.
621 Olivier Tacheau, *op. cit.*, p. 57-70.
622 Olivier Tacheau, *op. cit.*, p. 30.

Pourtant, un autre débat, bien que moins important, revint régulièrement dans les discussions. Il concernait l'ouverture aux non-professionnels, aux non-bibliothécaires qui manifesteraient un intérêt pour la cause des bibliothèques. Lors de l'assemblée constitutive du 22 avril 1906, un vote avait été organisé pour savoir s'il fallait admettre ces personnes dans l'association. À 47 voix contre 38, la proposition avait été acceptée. Toutefois, dans les faits, peu de membres relevaient de cette catégorie. Cela explique qu'en 1923, Fernand Mazerolle ait proposé à l'association de s'ouvrir plus largement à ces amis des bibliothèques, afin d'augmenter les ressources financières de l'association et son influence, « en revêtant de plus en plus aux yeux du grand public un caractère d'utilité générale et sociale »[623]. Notons toutefois que les nouveaux membres qu'appelle Mazerolle de ses vœux seraient « les amateurs, les bibliophiles, les éditeurs, les imprimeurs, les fabricants de papier, etc. ». Il ne songe pas un instant aux professions sociales, aux enseignants ou aux autres personnes qui pourraient être également concernées, preuve que sa conception de la bibliothèque, peu surprenante de la part du conservateur du musée de la Monnaie, se borne à la bibliothèque d'étude.

Le SBNP et les velléités d'ouverture ne furent pas les seules tentatives de protestation envers la ligne directrice de l'association. Sans chercher à faire sécession, d'autres personnes affichèrent leur volonté de réformer quelque peu le groupement, notamment au milieu des années 1930. Nous en trouvons d'abord la preuve dans les archives de l'ABF, qui conservent le brouillon tapuscrit d'une lettre adressée à Odette Réville, conservateur de la bibliothèque municipale de Reims, et datée du 27 octobre 1935 :

> *« je veux vous dire qu'il ne s'agit nullement pour vous d'être embrigadée dans une coterie ! Le petit groupe uni que j'ai essayé de former ne méritera pas, je l'espère, cet horrible nom. Il s'agit simplement et seulement de tenter un effort — et non de grandes réformes — pour ressusciter l'ABF et en faire une Association appliquée et vivante. Si quelques membres du Comité cessent de se désintéresser d'elle, je crois que nous parviendrons facilement à ce but modeste[624]. »*

L'auteur de la lettre est une femme[625] mais nous n'en connaissons pas l'identité. En cette fin d'année 1935, aucune femme n'a encore critiqué ouvertement l'ABF. Nous pourrions penser à Marguerite Gruny, qui dirige l'Heure joyeuse, une des bibliothèques les plus innovantes de la période, mais elle n'était que membre de l'association, s'y impliquait alors peu, et il est difficile de concevoir que le brouillon de sa lettre ait pu se retrouver dans ces archives. En réalité, il s'agit plus probablement

[623] Bib. Forney. Arch. Gabriel Henriot, « Archives Henriot. ABF. Archives Clouzot » : communication de Fernand Mazerolle à l'assemblée trimestrielle de l'ABF du 28 octobre 1923.

[624] Arch. ABF. « Archives. 1935-1938. Secrétaire : L.-N. Malclès. 2 »: brouillon d'une lettre à Odette Réville, 27 oct. 1935.

[625] L'auteur termine en effet sa lettre par la formule « Je serais heureuse que [...] ».

d'un texte de Louise-Noëlle Malclès, bibliothécaire à la Sorbonne et secrétaire générale de l'association depuis l'année précédente. Elle reproche au comité un manque d'engagement, ce qui la pousse à rejoindre, l'année suivante, l'ADLP, dont la création et l'enthousiasme qu'elle suscita à ses débuts constituent la seconde preuve de l'inadéquation de l'ABF aux aspirations d'une frange de ses membres.

2.3. La place de la lecture publique dans les débats de l'ABF

L'ADLP, comme son nom l'indique, voulait se concentrer sur les problématiques de la lecture publique. Sa création sous-entendait qu'aucune autre structure associative ne prenait en charge cette réflexion : elle était donc par nature une mise en cause des lacunes de l'ABF. Or, le récit historique de l'ABF s'est en partie construit autour de son positionnement vis-à-vis de la lecture publique, engendrant une reconstruction du passé qui négligeait la réalité de la vie associative. En témoigne cette assertion de Bernadette Seibel :

> *« La création en 1906 de l'ABF et les débats successifs qui ont à plusieurs époques agité son histoire, sont à cet égard significatifs des efforts menés par une fraction de la profession pour imposer un modèle concurrent de bibliothèque s'appuyant sur une éthique du service public[626] ».*

Ce constat, partiellement valable à partir des années 1940, s'applique mal aux périodes antérieures, encore moins à la création de l'association. Il faut en effet distinguer les opinions de quelques membres, fussent-ils présidents pendant une année ou deux, de la ligne générale de l'association. Un président, à lui seul, ne peut pas grand chose. Au mieux, il est en position de multiplier les déclarations de principe et d'y faire passer ses propres idées. Mais il était beaucoup plus difficile de les traduire en actes, quand bien même la majorité des membres y auraient adhéré, ce qui n'était pas toujours le cas. Nous tenterons donc de résoudre ce paradoxe : comment expliquer que l'ABF ait été vue tantôt comme l'élément moteur du développement de la lecture publique et tantôt comme réticente à cette évolution du rôle des bibliothèques ? Si c'était une cause qu'elle défendait, nous devrions trouver nombre de débats autour de ce thème dans les réunions de l'ABF ; si en revanche elle s'y opposait, pourquoi avoir élu pour présidents Morel, Coyecque, Lemaître ou Henriot, tous promoteurs de la lecture publique ?

Pour répondre à ces questions, il convient d'abord d'étudier le contenu des réunions de l'ABF, à travers les ordres du jour portés sur les convocations et les comptes rendus publiés dans le *Bulletin* ou la *Chronique*. Force est de constater que peu de communications faites dans les

[626] Bernadette Seibel, *Au nom du livre : analyse sociale d'une profession*, Paris, La Documentation française, 1988, p. 8.

assemblées traitent de la lecture publique. Nous pouvons prendre 1928 comme année-test. Bien entendu, aucune année ne peut être réellement représentative dans la mesure où les débats sont influencés par le calendrier des événements internes (élections, assemblées générales...) et externes (congrès internationaux, actualités parlementaires...) à l'association. Toutefois, il nous a semblé qu'en étudiant les ordres du jour des convocations et les comptes rendus publiés dans la *Chronique* de l'ABF de l'ensemble des réunions d'une année donnée, nous disposerions d'une vue d'ensemble qui donnerait une idée des sujets abordés. Par ailleurs, le choix s'est porté sur l'année 1928 afin de pouvoir confirmer ou infirmer les allégations d'Oursel contre l'ABF, dans sa lettre citée plus haut[627]. Or, les résultats sont particulièrement intéressants. Au cours de l'année 1928 eurent lieu une assemblée générale, deux assemblées « trimestrielles » et sept réunions du comité. La question de la nationalisation des bibliothèques municipales classées y fut abordée à cinq reprises, principalement pour résumer l'avancée des démarches entreprises. Quant à la lecture publique, elle n'est véritablement abordée qu'une fois, lors de la communication de Gabriel Henriot sur un « projet d'organisation d'un service public de lecture, d'information et de documentation pour la France ». On peut également rattacher au thème de la lecture publique les interventions de Coyecque concernant ses démarches auprès de la préfecture de la Seine pour organiser le service de l'inspection des bibliothèques de Paris et substituer au régime bureaucratique un régime technique des bibliothèques (c'est-à-dire faire en sorte que le chef du bureau des bibliothèques et l'inspecteur soient des professionnels). Les autres thèmes qui dominent les débats sont la préparation du Congrès de Rome (dont aucune section ne s'occupe de lecture publique), les commissions d'étude sur les modèles de fiches et sur les bibliothèques administratives et, de manière logique, les questions internes comme les élections, l'organisation des réunions ou encore la création d'un comité d'honneur. Au vu de ce constat, nous pouvons conclure qu'Oursel se trompe en affirmant que les congrès internationaux et la lecture publique détournent l'ABF de la nationalisation : si les premiers accaparent effectivement une part des efforts et de l'attention, la seconde est presque absente et ne donne lieu à aucune réflexion collective, encore moins à des démarches de l'association, contrairement au projet de nationalisation. Les bibliothèques municipales ne sont donc pas absentes des préoccupations de l'ABF mais la réflexion à leur sujet concerne avant tout des questions de tutelle et de personnel, et se limite aux bibliothèques municipales classées. En ce sens, la déclaration de Gabriel Henriot à l'occasion des vingt ans de l'ABF relève davantage d'un programme personnel que d'un bilan collectif :

[627] Voir p. 202.

> *« Nous unissons nos efforts, les uns et les autres, depuis vingt ans, pour que la France soit dotée d'un corps de bibliothécaires qualifiés par leurs connaissances techniques et considérés comme les autres fonctionnaires d'un rang correspondant ; pour que nos bibliothèques soient mieux organisées et rendent au public le maximum possible de services ; pour qu'enfin la lecture publique ne soit pas l'apanage d'une petite classe de privilégiés, mais que puissent en profiter l'ouvrier des villes et celui des campagnes les plus reculées[628]. »*

La lecture publique, nous l'avons vu, n'apparaît alors dans les débats de l'ABF qu'à travers les interventions des membres les plus convaincus (Henriot, Lemaître et Coyecque, notamment)[629]. Suscitant rarement la discussion, ces interventions ne semblent pas intéresser la majorité des membres de l'ABF. Pourtant, au nom de l'association sont réalisées d'importantes actions en faveur de la lecture publique, que leur portée soit durable ou non. Ainsi, dès avant la Première Guerre mondiale, un cycle de conférences consacrées aux bibliothèques modernes est organisé de 1910 à 1914 à l'École des hautes études sociales, à destination du grand public, des étudiants et des bibliothécaires. De fait, ces derniers composent la majeure partie de l'assistance, c'est donc sur eux que les conférences ont une influence[630] :

> *« Nos conférences ont eu ce premier résultat d'établir des rapports directs, pour échange de vues professionnelles, entre bibliothécaires. Catalogues, classifications, construction et meubles, reliure, prêts et échanges, tous les progrès dont est susceptible le métier ont pu être l'objet d'études et de discussions qu'on aurait cherché vainement ailleurs, sinon dans des revues étrangères[631]. »*

Ces conférences pallient donc un manque de ressources concernant les progrès techniques du métier mais également un manque de formation puisqu'elles se donnent un but « d'enseignement professionnel ». Sans être prépondérante, la lecture publique est abordée chaque année, directement (la conférence de Morel sur la « librairie publique » en Angleterre et aux États-Unis, celle de Giraud-Mangin sur « les bibliothèques municipales devant l'opinion »...) ou indirectement, par le biais de questions techniques touchant à toutes les bibliothèques (la reliure, l'hygiène, etc.). Il faut néanmoins se garder d'en attribuer tout le crédit à l'ABF. Si les conférences ont bien lieu sous son

---

628 *ABF Chronique*, 1927, p. 98.

629 Il en va de même à la Société de l'École des chartes. Sur 17 « causeries » présentées entre 1931 et 1936 devant la Société, trois traitent de lecture publique et sont prononcées, sans surprise, par Henri Lemaître (« Le chartiste et les bibliothèques »), Georges Collon (« Pour une bibliothèque centrale de prêt : l'exemple de l'Angleterre ») et Gabriel Henriot (« Les bibliothèques populaires »). Voir *Les chartistes dans la vie moderne : causeries faites à la Société de l'École des chartes (1931-1936)*, Paris, Société de l'École des chartes, 1938, p. 9-20, 21-40 et 175-196.

630 Un exemple concret de cette influence et de cette utilité est donné par l'ouvrage de Louis Caillet, *Rapport sur le fonctionnement de la bibliothèque communale de Limoges durant l'année 1913* (Limoges, impr. Ouvrière, 1915). Le *Bulletin* de l'ABF en fait le compte rendu : « Pour signaler à l'administration municipale les progrès réalisables, il a ajouté au texte de son rapport de très longues notes, pleines de renseignements sur le fonctionnement des autres bibliothèques publiques de la France et de l'étranger, qu'il a empruntés notamment aux trois volumes de *Conférences* publiées par l'ABF » (*ABF Bulletin*, n°1-2, janv.-avril 1916, p. 19).

631 Eugène Morel, « Avertissement », dans *Bibliothèques, livres et librairies*, *op. cit*., 1912, p. II.

patronage et sont publiées grâce à elle, l'initiative et l'organisation en reviennent à Eugène Morel. En outre, les bibliothèques savantes et spécialisées sont bien plus représentées et la lecture publique demeure un sujet anecdotique.

Après la Première Guerre mondiale, il n'en sera pas autrement. L'intérêt pour la lecture publique ne se manifeste qu'à travers les discours de quelques membres, dont certains, en devenant présidents, parviennent à donner à leur voix plus de portée. C'est le cas de Coyecque qui, dès 1920, alors qu'il est président de l'ABF, appelle les bibliothécaires à « prendre en mains cette organisation urgente de la lecture publique » :

> *« c'est pour ceux-ci leur devoir civique et leur intérêt professionnel ; devoir civique parce qu'ils sont les mieux qualifiés pour assurer le succès de l'entreprise ; intérêt professionnel parce qu'ils seront d'autant plus considérés, appréciés et rémunérés qu'ils apparaîtront chaque jour davantage aussi utiles et indispensables à la collectivité que tous les autres agents publics[632]. »*

Faire de l'effort pour la lecture publique une condition de la reconnaissance de la profession par la société est un argument qui deviendra récurrent chez les présidents de l'ABF acquis à la cause. Comme si l'intérêt intrinsèque de la bibliothèque pour tous n'était pas concevable par les bibliothécaires érudits, on tente de leur montrer les avantages qu'ils trouveraient à s'en préoccuper. Cette stratégie se retrouve dix ans plus tard dans les discours de Lemaître devant l'ABF, avant et après le Congrès d'Alger de 1931, moment symbolique de l'histoire de la lecture publique. Ce « congrès » ne devait être au départ qu'une assemblée générale, délocalisée en Algérie. Afin d'obtenir des fonds, on y avait invité des bibliothécaires étrangers et elle était devenue « congrès international », plus facile à faire financer qu'une simple réunion de société. Le thème de la lecture paraissait d'actualité puisque la Commission de la lecture publique s'était close l'année précédente. Pourtant, peu de bibliothécaires français avaient fait le déplacement : le congrès n'avait lieu qu'un an après celui de Rome pour lequel plusieurs municipalités avaient financé le voyage de leur bibliothécaire et, sans cette subvention, le déplacement était coûteux. Mais les raisons matérielles suffisent-elles à expliquer cette absence ? La réponse est évidemment négative puisque, dans son compte rendu du Congrès devant l'Assemblée générale de l'ABF, Henri Lemaître s'efforce de démontrer que la lecture publique doit intéresser tous les bibliothécaires, y compris ceux des bibliothèques d'étude.

> *« nous aurions mauvaise grâce à ne pas faire profiter le grand public de l'expérience que nous avons acquise dans la gestion des bibliothèques d'étude. D'ailleurs si nous nous montrons peu disposés à nous charger de cette tâche, d'autres la prendront, qui n'aurons ni notre instruction générale ni notre technique, et les bibliothèques populaires […] formeront des établissements entièrement séparés de nous, effectuant leurs*

[632] *Bulletin de l'ABF*, 1931, p. 13.

achats de leur côté, sans les conformer aux nôtres, nullement soucieuses d'attirer à elles ceux de nos lecteurs qui pourraient aussi bien les fréquenter, attirant vers elles le gros des crédits de l'État et nous laissant des budgets de famine […].

Il est donc pour nous de bonne politique, de bonne tactique, même si personnellement la question de la lecture publique ne nous attire pas spécialement, de ne pas nous en désintéresser. On ne nous demandera jamais de pourvoir à son fonctionnement, mais si nous acceptons d'étudier les problèmes qu'elle présente, d'y trouver des solutions, de pourvoir à sa direction morale, je crois qu'il n'y aura pour nous aucune déchéance mais qu'au contraire, le public nous saura gré d'avoir accompli une haute tâche sociale et que notre profession n'en sera que plus estimée et honorée[633]*. »*

Martine Blanc-Montmayeur, dans un article consacré à cet événement et à sa signification au regard de la lecture publique[634], conclut de cette allocution qu'aucun participant au Congrès n'était vraiment sincère, à l'exception du ministre de l'Instruction publique Mario Roustan, car les bibliothécaires présents, issus des bibliothèques d'étude, ne cherchaient qu'à conforter leur position en faisant mine de prendre en charge la lecture publique. Si nous souhaitons montrer que l'ABF était loin de défendre la lecture publique, adhérer à cette conclusion serait verser dans l'excès inverse : Henriot, Coyecque ou Lemaître ont suffisamment œuvré en faveur de la lecture publique pour que leur sincérité ne puisse être mise en doute. En réalité, le discours de Lemaître que nous venons de citer s'explique sans doute plutôt par sa volonté de convaincre les plus sceptiques et de tenter par tous les moyens de les rallier à la cause, fût-ce pour des raisons de « bonne politique, de bonne tactique ».

Nous pourrions ainsi multiplier les exemples montrant que chaque initiative de l'ABF en faveur de la lecture publique doit en réalité être attribuée à un ou deux membres actifs, que nous avons évoqués précédemment. Citons encore les causeries radiophoniques de l'ABF organisées en 1929. Ces vingt conférences radiophoniques furent diffusées chaque jeudi, entre avril et août, de 20 heures 45 à 21 heures, et plusieurs concernaient la lecture publique : Henri Lemaître traita de la réorganisation des bibliothèques municipales, Coyecque des bibliothèques municipales de Paris et de la bibliothèque de la rue Fessart, Marguerite Gruny de l'Heure joyeuse, Maurice Roger des bibliothèques scolaires et Roland-Marcel de la réforme des bibliothèques en France[635]. Officiellement portées par l'ABF, la *Chronique* de l'association[636] nous apprend que ces conférences avaient été organisées par le président qui, cette année-là, n'était autre qu'Henri Lemaître...

L'élection de ces militants à la tête de l'association (Morel en 1918-1919, Coyecque à sa suite jusqu'en 1921 et de nouveau de 1923 à 1925, relayé par Henriot de 1925 à 1927 puis Lemaître

633 « Assemblée générale du 21 juin 1931 », *ABF Chronique*, juil-déc. 1931, n°7-12, p. 116-117.

634 Martine Blanc-Montmayeur, « Le Congrès d'Alger (13-18 avril 1931) : prémices de la « lecture publique » ? », *BIBLIOthèque(s). Revue de l'Association des bibliothécaires français*, n°28, juin 2006, p. 32-36.

635 *ABF Chronique*, 1929, p. 54-55.

636 « Séance du Comité du 18 mars 1929 », *ABF Chronique*, n°2-3, 1929, p. 107.

en 1928-1929) ne serait donc qu'une coïncidence avec leur engagement pour la lecture publique. Pour résoudre ce paradoxe, il faut considérer la tâche que représentait la présidence de l'association. Coûteuse en temps et en efforts, le bibliothécaire qui l'assumait n'était pas pour autant déchargé de ses obligations professionnelles. Ainsi Gabriel Henriot continuait-il à diriger la bibliothèque Forney, ce qui explique que son mandat lui ait paru difficile : « je ne souhaite à personne deux années d'une présidence de l'ABF comme celles que je viens de passer […], cette expérience me suffit », écrit-il à Charles Oursel[637]. La multitude de dossiers en cours, les relations avec les différentes autorités, la préparation des réunions et des congrès laissent penser que la fonction était lourde et que peu de candidats la briguaient. De leur côté, les défenseurs de la lecture publique, minoritaires sur ce front, savaient qu'accéder à la présidence était un bon moyen de donner de l'écho à leur discours. On peut donc supposer qu'ils étaient élus facilement, sans que cela ne présage d'une quelconque adhésion des membres à leurs idées. Par ailleurs, ils n'étaient pas uniquement considérés comme les fers de lance de la lecture publique : ainsi Eugène Morel travaillait-il beaucoup plus sur la question du dépôt légal au moment de son élection que sur le développement de la lecture publique. Dernier point intéressant : tous étaient parisiens et chartistes (sauf Morel), ce qui leur assurait un réseau de soutiens important et une grande légitimité.

Malgré tous leurs efforts, il faut néanmoins reconnaître que l'ABF n'a jamais considéré, durant ses trente premières années d'existence, l'organisation de la lecture publique comme une priorité. Les rares fois où elle était du moins mentionnée comme un sujet digne d'attention, elle se trouvait immédiatement subordonnée à d'autres questions plus urgentes, telles que la nationalisation, l'examen unique et le cadre unique. Sans nier que ces objectifs pouvaient avoir un effet positif sur la lecture publique, force est de constater que l'intérêt de la majorité des membres de l'ABF ne se portait pas sur les relations entre le grand public et la bibliothèque.

[637] Bib. Forney. Arch. Gabriel Henriot, « Archives Henriot. ABF. Archives Clouzot » : brouillon d'une lettre de Gabriel Henriot à Charles Oursel, 20 mai 1927.

3. Les revues professionnelles

Dans l'historiographie des bibliothèques, les revues professionnelles ont été très largement exploitées pour connaître l'évolution de la situation des bibliothèques françaises et les thèmes qui intéressaient la profession. C'est donc le contenu davantage que la structure qu'analysaient les historiens. Pourtant, l'étude des réseaux a montré que les revues constituent des formes de « sociabilités intellectuelles » riches d'enseignement sur les milieux qui s'y rattachent et sur les influences qui s'y exercent[638]. Nous avons donc tenté de mesurer la place que tenaient les sujets relatifs à la lecture publique dans les revues, mais aussi de comprendre qui étaient les animateurs de ces revues et quels étaient leurs liens avec le reste de la profession.

Dans la presse professionnelle à la disposition des bibliothécaires, le titre le plus important est la *Revue des bibliothèques* qui paraît de 1891 à 1936, avec une périodicité mensuelle jusqu'en 1931, puis trimestrielle. La lecture publique n'est pas absente de la revue mais elle n'y tient qu'une faible place, face aux articles d'érudition. Marie-Claude Ducaud estime ainsi qu'entre 1911 et 1936, 40,5% des articles traitent de sujets d'érudition, 33% de bibliothéconomie, 9,5% de bibliographie, 7% d'histoire des bibliothèques, 3,5% de catalogues d'expositions et 6,5% de sujets divers[639].

La part de la lecture publique dans les colonnes de la revue fut surtout très variable. L'évolution du contenu de la *Revue des bibliothèques* s'explique d'abord par les changements de direction qu'elle a connus. Elle fut en premier lieu dirigée par Émile Châtelain et Léon Dorez, qui fut remplacé, après son décès en 1922, par Louis Barrau-Dihigo. Nous avons déjà évoqué le premier d'entre eux, brillant latiniste et paléographe mais peu ouvert aux idées modernistes, comme en témoigne sa critique virulente de l'ouvrage d'Eugène Morel. Léon Dorez était un chartiste, conservateur au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale. Barrau-Dihigo, de ces trois hommes, fut peut-être le plus enclin à laisser place aux questions de lecture publique, ne serait-ce que parce qu'il s'intéressait fortement aux problèmes de la formation des bibliothécaires. Quoiqu'il en soit, la lecture publique doit sa place dans la revue au fait que le rédacteur en chef, depuis 1924, n'était autre qu'Henri Lemaître. Si nous ne disposons pas des archives de la revue, susceptibles de nous éclairer sur les choix et les éventuels arbitrages de l'équipe de direction, nous

[638] Voir notamment : Jacqueline Pluet-Despatin, « Une contribution à l'histoire des intellectuels : les revues », dans *Sociabilités intellectuelles. Lieux, milieux, réseaux*, dir. Nicole Racine et Michel Trebitsch, Paris, CNRS (Cahiers de l'IHTP n°20), 1992, p. 126-135.

[639] Marie-Claude Ducaud, *Index de la* Revue des bibliothèques *(1911-1936)*, mém. de DSB, dir. Marcelle Beaudiquez, Villeurbanne, ENSSIB, 1982, p. 2. On peut supposer que dans son classement, les articles concernant la lecture publique appartiennent à la catégorie « bibliothéconomie », éventuellement aux « divers ».

devinons facilement que Lemaître était celui qui favorisait clairement la lecture publique puisqu'il signait toutes les recensions de livres traitant de cette question. Son départ sonne donc également la fin de l'esprit moderniste dans les colonnes de la revue. En effet, en 1931, il décide d'abandonner ses fonctions de rédacteur en chef, officiellement pour mieux se consacrer à l'ABF ; en réalité, un différend l'aurait opposé à la direction de la revue et à la librairie Honoré Champion, qui l'éditait. Ce n'est d'ailleurs pas une coïncidence si cette même année prend fin la collaboration entre la revue et l'ABF pour la parution de sa *Chronique* (elle était publiée dans la *Revue des bibliothèques*, avec une pagination spéciale, depuis 1926) : Lemaître reprochait notamment à Champion des « retards trop fréquents dans la distribution de la *Revue des bibliothèques*[640] ». Il est fort probable que Lemaître se soit opposé au changement de direction qui s'amorçait car, en 1932, la revue fusionna avec le *Bibliographe moderne*, revue de critique historique, dont le directeur, Henri Stein, prit la tête de la *Revue des bibliothèques*. Or, Henri Stein était un historien spécialiste du Gâtinais, ancien conservateur aux Archives nationales et chargé de cours à l'École des chartes, alors âgé de 70 ans : il n'aurait su être plus éloigné des bibliothécaires modernistes. La nouvelle orientation qu'il donne à la revue ne se fait pas attendre car, dès le mois de décembre 1931, une circulaire est adressée aux lecteurs et abonnés pour leur signifier les changements. Elle leur indique que « le nouveau rédacteur reprendra l'ancienne tradition illustrée par Léopold Delisle, Émile Picot et Léon Dorez, dans les sujets de bibliographie, de paléographie, d'histoire de l'imprimerie, du livre et du papier », tout en accordant une place importante à la science et l'organisation des archives[641]. Conscients du mécontentement que cette orientation pourrait engendrer, les responsables de la librairie Honoré Champion tentent de rétablir l'équilibre en cherchant de nouveaux collaborateurs pour la revue. C'est la raison pour laquelle Pierre Champion, fils d'Honoré Champion, écrit à Gabriel Henriot au début de l'année 1932 :

> *« Tu es un homme d'esprit nouveau et si informé. Notre grand désir est de voir à la Revue des Bibliothèques, près de Stein qui représente la tradition, une phalange de jeunes orientés vers l'avenir et un côté pratique d'organisation qui manque à beaucoup. Lemaître a été à la fois trop spécialisé et personnel. Le différend qui l'éloigne de la Revue n'est pas sérieux*[642]*. »*

Si Pierre Champion peut se permettre d'écrire ainsi à Gabriel Henriot, c'est que les deux hommes se sont côtoyés durant leur scolarité à l'École des chartes. Mais Champion ne convainc pas Henriot, qui décline la proposition au prétexte que la *Revue des Bibliothèques* « suit l'exemple de feu *Le*

[640] « Comité du 26 octobre 1931 », *ABF Chronique*, 1931, p. 121.

[641] Bibliothèque Forney. Fonds Henriot. 'Boîte « Archives Henriot. Divers » : Librairie Honoré Champion, « Revue des bibliothèques [circulaire adressée aux abonnés] », déc. 1931.

[642] Bibliothèque Forney. Fonds Henriot, « Archives Henriot. Divers » : lettre de Pierre Champion à Gabriel Henriot, s.d.

bibliographe moderne et n'est plus la revue vivante »[643] qu'elle était. Au début des années 1930, il n'y a donc plus de revue spécialisée ouvrant ses colonnes aux militants de la lecture publique.

C'est cette situation qui mène à la naissance de deux nouvelles revues en 1933 et 1935 : la *Revue du livre* et *Archives et bibliothèques*. La première, fondée par Éric et Georgette de Grolier, se veut d'abord généraliste, rassemblant les points de vue « de la bibliothèque pour tous, comme de la bibliothèque spéciale, du documentaliste, du libraire, du bibliographe, du bibliophile[644] ». Nous étudierons ultérieurement cette revue et nous montrerons, entre autres, qu'elle se restreignit en réalité aux problématiques de la lecture publique et de la documentation. *Archives et bibliothèques* s'inscrit plutôt dans la ligne de la *Revue des bibliothèques* avant qu'elle ne soit dirigée par Stein. De fait, Henri Lemaître en est le fondateur et l'un des co-directeurs. Cette revue est dirigée par Léonce Celier, qui y représente le monde des archives, Léo Crozet pour les bibliothèques et Lemaître pour la documentation (puisqu'il est alors directeur de la documentation de l'Institut de recherches économiques). Elle se définit comme un « organe de liaison » entre archives, bibliothèques et centres de documentation, de Paris comme de province, mais aussi de l'étranger[645].

Enfin, nous devons ajouter à ces revues le *Bulletin* de l'ABF, auquel fait suite la *Chronique* (publiée dans la *Revue des bibliothèques* jusqu'en 1931, puis indépendamment). Leur contenu est sensiblement identique : un ou deux articles sur la situation des bibliothèques, les comptes rendus de réunions et de congrès, les documents officiels concernant les bibliothèques, les nominations, vacances de postes, décès... Le principal changement concerne les « nouvelles des bibliothèques » qui, après 1931, sont publiées dans la *Revue des bibliothèques* et non plus dans la *Chronique*. Cette répartition reste sensiblement la même après le lancement d'*Archives et bibliothèques*, qui remplace la *Revue des bibliothèques* comme support de l'ABF. La nouvelle revue publie « toutes les nouvelles, discours et travaux d'intérêt général », alors que « toutes les communications proprement domestiques et corporatives sont réservées à la *Chronique* », distribuée aux seuls adhérents de l'association[646]. La rubrique « nouvelles des bibliothèques » est intéressante puisqu'elle renseigne sur la vie des bibliothèques et montre ce que les conservateurs souhaitent mettre en valeur dans leur action. En effet, le *Bulletin* puis la *Chronique* incitèrent régulièrement leurs lecteurs à fournir des informations : la plupart du temps, ils faisaient état des nominations et promotions, des dons et legs importants, des avancées bibliographiques (catalogues et inventaires), des expositions. Les

[643] Bibliothèque Forney. Fonds Henriot, « Archives Henriot. Divers » : lettre de Gabriel Henriot à Jean Nicole et Pierre Champion, 12 avril 1932.
[644] Arch. ABF. Note sur la future « Revue du livre » adressée par Georgette de Grolier à Louis-Marie Michon (ABF), 1933.
[645] « Programme de la revue », *Archives et bibliothèques*, 1935, n°1, p. 1.
[646] *ABF Chronique*, 1936, p. 1-2.

considérations sur le public n'apparaissaient guère que pour commenter le succès d'une exposition. Les statistiques de fréquentation étaient très rares et peu de conservateurs semblaient se soucier réellement de lecture publique en exposant des méthodes (sur les moyens utilisés pour attirer le public à la bibliothèque, par exemple) plutôt que des événements ponctuels[647]. De manière générale, la lecture publique n'a donc que peu de place dans la presse professionnelle.

La France n'est toutefois pas seule dans ce cas. Sur la vingtaine de titres de périodiques étrangers que dépouille la *Revue des bibliothèques*, il n'y a guère que les revues anglo-saxonnes dont l'orientation soit clairement favorable à la lecture publique. Tout comme dans la *Revue des bibliothèques*, on trouve de temps un temps un article sur les bibliothèques publiques dans *Archives, bibliothèques et musées de Belgique*, dans *Academie e biblioteche d'Italia*, la revue néerlandaise *Bibliotheekleven* ou encore dans la revue des bibliothèques polonaises *Przeglad bibljoteczny*. Mais cela n'a rien de comparable avec trois titres importants de la presse professionnelle anglo-saxonne : le *Library Association Record*, organe de l'association des bibliothécaires anglais, le *Library Quarterly*, revue de recherche en bibliothéconomie publiée par l'université de Chicago, et le *Wilson Bulletin for Librarians* (qui devient ensuite le *Wilson Library Bulletin*). Ils couvraient toutes les activités des bibliothèques publiques, traitant de sujets qui ne suscitaient pas encore l'intérêt français, notamment la sociologie de la lecture, et accordant une large place aux bibliothèques des établissements scolaires. Il est très difficile de savoir dans quelle mesure les professionnels français avaient accès à ces journaux mais il est plus que probable que leur diffusion demeura confidentielle. À l'exception d'Henri Lemaître, dont nous connaissons les liens avec le *Library Quarterly*, nous ne disposons d'aucune preuve de l'éventuelle lecture de ces journaux par des professionnels français, avant la création de l'ADLP[648].

Il apparaît donc que les liens personnels constituent le vecteur le plus efficace des idées modernistes. En effet, celles-ci demeurent marginales, au sein de l'ABF comme dans les revues professionnelles. Les plus convaincus s'efforcent par conséquent de se faire entendre, mais également de gagner du pouvoir dans la corporation. Sans doute ont-ils conscience des rapports de force qui s'y jouent et de la nécessité de les gagner pour faire évoluer la situation des bibliothèques françaises.

[647] Seuls Georges Collon et Henri Vendel semblaient le faire régulièrement. Voir, par exemple : « Bibliothèque de Tours », *ABF Chronique*, 1928, p. 228-230 ; « Bibliothèque municipale de Châlons-sur-Marne », *Revue des bibliothèques*, 1931, p. 145-146.

[648] L'apparition de l'ADLP changera quelque peu cette situation car les Grolier, grands lecteurs de la presse professionnelle étrangère, s'efforceront de faire connaître ces périodiques et leur contenu.

Chapitre 7. La place des femmes

Alors que les Américains ont abondamment écrit sur le sujet, la place des femmes en bibliothèque ne semble pas avoir suscité beaucoup d'interrogations chez les chercheurs français. Comme l'a montré Séverine Forlani, fort peu d'articles du *BBF* et un nombre encore plus dérisoire de mémoires professionnels[649] ont été consacrés à la féminisation des métiers des bibliothèques. L'*Histoire des bibliothèques françaises* ne traite pas de cette problématique, contrairement à la *Cambridge History of Libraries in Britain and Ireland*, par exemple, qui y consacre deux chapitres[650]. Pourtant, en France comme ailleurs, la rapide féminisation de la profession n'allait pas nécessairement de soi. Sa chronologie, ses modalités, les discours dont elle a fait l'objet et ses conséquences demeurent en grande partie à étudier. Nous nous proposons d'en éclairer un pan, en nous concentrant sur la place et le rôle des femmes dans le développement de la lecture publique.

[649] Séverine Forlani, *Femmes, pouvoir et bibliothèques : l'accès aux hautes fonctions dans les bibliothèques françaises*, mém. DCB, dir. Anne-Marie Bertrand, Villeurbanne, ENSSIB, 2009, p. 9-10.

[650] Julia Taylor, « Women and Libraries » ; Evelyn Kerslake, « « The feminisation of librarianship : the writings of Margaret Reed », dans *Cambridge History of Libraries...*, *op. cit.*, p. 543-547 et 548-555.

1. L'entrée progressive des femmes dans le monde des bibliothèques

1.1. Dynamique de la féminisation : la voie de la professionnalisation

Le développement de l'emploi féminin dans les bibliothèques françaises est souvent considéré comme une conséquence de la Première Guerre mondiale. En effet, à l'instar d'autres secteurs d'activité, le travail en bibliothèque a été assumé par davantage de femmes, en l'absence des hommes mobilisés[651]. Mais la période voit aussi l'arrivée des bibliothécaires américaines qui transmettent une nouvelle vision de la profession. Il est vrai qu'aux États-Unis, les femmes occupent une grande partie des postes de bibliothécaires dès la fin du XIX^{e} siècle : elles forment les deux tiers de la profession en 1878, plus de 78% en 1910 et environ 90% en 1920[652], le métier de bibliothécaire devenant la profession la plus féminisée du pays. Cette carrière connut donc un succès rapide parmi les Américaines éduquées qui trouvaient là une alternative à l'enseignement. Le même mouvement s'observe en Angleterre, dans une moindre mesure, puisque les femmes y représentent 58,3% de la profession en 1931[653]. Dans les deux pays, on considère généralement que c'est le développement rapide des bibliothèques qui a nécessité l'embauche d'une main d'œuvre éduquée et bon marché, d'où le recours aux femmes[654].

Si l'argument économique est également valable pour la France, la dynamique n'est toutefois pas la même dans la mesure où l'arrivée des femmes dans les emplois de bibliothécaires ne correspond pas à une phase d'expansion importante des bibliothèques. Par ailleurs, l'argumentaire favorable au travail des femmes dans ce secteur se développe avant même la Première Guerre mondiale. On trouve déjà des femmes associées aux bibliothèques avant 1914, particulièrement dans les bibliothèques catholiques et les bibliothèques scolaires. Les premières sont en effet souvent créées par des œuvres féminines, comme la Ligue patriotique des Françaises, tandis que les secondes sont tenues par les instituteurs et institutrices. En bibliothèque municipale, la chose est

[651] Voir partie 1, chap. 2, 3.1 Bouleversements politiques, sociaux et économiques, p. 85.

[652] Dee Garrison, « The Tender Technicians : The Feminization of Public Librarianship », *Journal of Social History*, n°6, 1973, p. 131.

[653] Julia Taylor, « Women and libraries », dans *Cambridge history of libraries..., op. cit.*, p. 546.

[654] Dee Garrison, *Apostles of culture*, *op. cit*., p. 174 ; Julia Taylor, « Women and libraries », *op. cit.*, p. 543.

plus rare, mais elle existe : la bibliothécaire de Saint-Malo est titulaire de l'emploi de 1909 à 1934[655], tandis que la ville de Parthenay embauche dès 1903 une institutrice pour la bibliothèque communale[656]. Il est vrai que la Première Guerre mondiale a facilité les choses et les bibliothécaires américaines du CARD, dont on a déjà souligné le rôle, montrent la voie par leur carrière même et en formant des jeunes filles, sur place et plus tard dans l'École de la rue de l'Élysée. Grâce à cette formation, elles contribuent à faire du travail en bibliothèque une véritable carrière professionnelle pour les femmes, et non plus une activité relevant de l'œuvre charitable. Pour les toutes premières Françaises engagées aux côtés du CARD et formées au service des bibliothèques, le bénévolat agit d'ailleurs comme une sorte de « propédeutique à la professionnalisation[657] », mais leur cas demeure marginal.

L'entrée des femmes dans les bibliothèques débute réellement dans les années 1920. À cet égard, les bibliothèques ne constituent qu'un exemple supplémentaire de l'investissement par les femmes après-guerre des emplois de bureau, des services publics et du secteur administratif[658]. Cette carrière diversifie le petit nombre de débouchés alors offerts aux femmes éduquées, en s'ajoutant aux emplois dans l'administration postale et télégraphique, l'enseignement et le secteur médico-social. On tente à ce moment-là de répondre à l'arrivée massive de jeunes femmes diplômées de l'enseignement supérieur à la recherche d'un emploi. En effet, la place croissante des femmes dans les universités est une réalité dont les contemporains ont pleinement conscience, qu'elle réjouisse ou qu'elle inquiète. En 1913-1914, on compte 31 791 étudiants et 2328 étudiantes, dont 1288 en lettres (quand leurs homologues masculins sont 3563). La proportion plus importante d'étudiantes en lettres s'explique avant tout par les carrières d'enseignement auxquelles mènent les licences d'anglais, d'histoire et de littérature et qui concentrent la majeure partie des femmes actives. Peu à peu, les femmes gagnent les autres facultés, même si les lettres continuent à dominer. Dix ans plus tard, elles sont 7786 contre 36 576 hommes sur les bancs des universités[659], soit environ 18% des effectifs. En 1930, elles représentent 25% des étudiants[660].

Ce mouvement s'étend non seulement aux universités mais aussi aux grandes écoles, et particulièrement à l'École des chartes. Les femmes y sont de plus en plus nombreuses parmi les

[655] AN F17 17349. Rapports annuels de la bibliothèque municipale de Saint-Malo.
[656] AN F17 17412. Rapports annuels de la bibliothèque municipale de Parthenay.
[657] Françoise Battagliola, *Histoire du travail des femmes*, 3e éd., Paris, La Découverte, 2008, p. 52.
[658] *Id*., p. 54. En 1926, les femmes représenteraient 40% des employés des services publics (p. 62).
[659] Jeanne Loviton, « L'évolution intellectuelle de la jeune fille », *Le Journal des débats politiques et littéraires*, 21 sept. 1925.
[660] INSEE, *Annuaire statistique de la France*, t. 66, n°8, 1961, p. 67.

candidats et parmi les reçus, allant même jusqu'à rafler les premiers rangs comme en 1924 et 1925. En 1925 encore, la promotion sortante comptait trois jeunes femmes sur dix diplômés. Si Jeanne Loviton, auteur d'un article à ce propos dans *Le journal des débats* en 1925[661], se félicite de ces réussites, il n'en va pas de même partout. Un article de *La Croix* affirme en 1931 que « les succès des femmes sont si nombreux qu'on songe à leur fermer ces concours ou à réduire d'avance les contingents des femmes à recevoir[662] ». Des politiques de quotas sont effectivement mises en place pour certains concours et administrations, mais ce ne sera pas le cas pour l'École des chartes. Cette féminisation du concours est tout de même jugée néfaste, comme l'atteste cet article du *Temps*, au titre explicite de « Concurrence » :

> *« les promotions de l'École des chartes sont beaucoup plus caractéristiques qu'on ne le suppose du mouvement de la société contemporaine. C'est là que l'on peut mesurer le plus exactement l'effort féminin, dont l'importance dans la société moderne, précisément, enorgueillit les femmes un peu trop et n'inquiète pas les hommes suffisamment »*[663].

Nous avons trouvé dans les archives de Julien Cain à la BnF[664] un graphique montrant l'évolution du nombre des candidats à l'École des chartes, par sexe, de 1916 à 1934. L'existence même de ce graphique prouve qu'il s'agissait d'un sujet de préoccupation (ou d'intérêt ?) dans l'entourage de Cain. Il nous apprend que sur 28 candidats en 1919, seuls deux étaient des femmes ; elles sont 21 sur 48 dix ans plus tard. En 1931, autant d'hommes que de femmes se présentent au concours mais les femmes deviennent plus nombreuses dès l'année suivante pour représenter, en 1934, 67 % des candidatures (47 sur 70). On constate donc que le nombre de candidats masculins est resté plutôt stable au cours de la période, avec un léger déclin au début des années 1930. Mais le phénomène notable est l'arrivée massive des femmes qui élargissent considérablement le recrutement de l'École puisque le nombre de candidats est multiplié par 2,5 entre 1919 et 1934. Au lieu de se réjouir de cette augmentation, susceptible d'améliorer la sélectivité du concours, plusieurs chartistes s'inquiètent de ce phénomène, signe selon eux d'un déclin de l'École[665].

Dans le monde des bibliothèques, les chartistes ne sont pas les seules femmes. En effet, la féminisation du métier continue et prend de l'ampleur dans les années 1930, si l'on en juge par les résultats du Diplôme technique de bibliothécaire.

---

661 Jeanne Loviton, « L'évolution intellectuelle de la jeune fille », *op. cit.*

662 « Le développement de l'enseignement secondaire féminin », *La Croix*, 2 oct. 1931.

663 « Concurrence », *Le Temps*, 26 mars 1931.

664 BnF. Arch. Julien Cain. « J. Cain. École des chartes (1930-1965) (2) ». Diagramme représentant le nombre de candidats à l'École des chartes, par sexe, de 1916 à 1934.

665 BnF. Arch. Julien Cain. « J. Cain. École des chartes (1930-1965) (2) ». Voeux de Léonce Celier, président de l'Association des archivistes français, 26 juin 1930 : « Enfin un indice sérieux est la diminution du nombre des candidats, diminution dont l'afflux des jeunes filles a pu dissimuler, mais non supprimer la gravité ».

Session	1933	1934	1935	1936	1937
Nombre de candidats	73	57	52	56	87
Nombre total de reçus	46	35	25	25	43
Nombre de femmes reçues	30	27	16	20	37

D'après ce tableau, les femmes représentent entre 65% (1933) et 86% (1937) des candidats reçus.

Cette surreprésentation des femmes parmi les bibliothécaires diplômés des années 1930 s'expliquerait en partie par les difficultés inhérentes à la carrière de bibliothécaire. Comme nous l'avons vu, il fallait souvent patienter plusieurs années, une fois inscrit sur la liste d'aptitude, avant d'avoir un poste. On ne commençait donc à travailler que vers 28-30 ans et les salaires étaient bas. Selon Liliane Wetzel, les hommes désireux de fonder une famille ne pouvaient donc être attirés par cette perspective. Sans remettre en cause la compétence des femmes, la bibliothécaire de Lille n'était toutefois pas favorable à leur présence écrasante :

> *« Quant aux candidates féminines — qui sont légion —, elles appartiennent, en général, à des familles aisées, qui peuvent compenser l'insuffisance du traitement, et sont d'un excellent niveau intellectuel et technique. Mais leur poste de bibliothécaire n'est pour elles, le plus souvent, qu'une situation d'attente à laquelle elles renoncent après leur mariage*[666]*. »*

Puisque toutes ne faisaient pas carrière, il s'ensuivait une certaine instabilité dans les établissements. Peut-être Liliane Wetzel se fondait-t-elle principalement sur ce qu'elle avait observé dans les bibliothèques universitaires ; à moins qu'elle ne reprît à son compte une crainte récurrente des bibliothécaires masculins concernant les femmes[667]. Quoiqu'il en soit, cette affirmation ne semble pas se vérifier dans les bibliothèques municipales, où l'on trouvait au contraire des femmes qui demeuraient célibataires, aussi bien que des femmes mariées qui continuaient d'exercer leur activité professionnelle.

Si nous pouvons obtenir des chiffres sur les examens et concours, il est en revanche plus difficile de connaître précisément la part réelle de femmes dans les bibliothèques. Les annuaires de l'ABF peuvent nous fournir des données chiffrées intéressantes : ainsi l'annuaire de 1928 compte-t-il

[666] Liliane Wetzel, *Étude sur la réforme des bibliothèques françaises*, I, p. 4-5.

[667] Par exemple : AN F17 17964. Compte rendu d'inspection de la bibliothèque municipale d'Angers par Pol Neveux, juin 1920. L'inspecteur dresse un portrait élogieux de la jeune sous-bibliothécaire, avant d'ajouter : « Mais j'ai bien peur qu'elle ne se marie ».

18% de femmes (76 sur 420 membres individuels[668]). Si l'on ne tient pas compte des 11 bibliothécaires étrangères, elles sont majoritairement issues des bibliothèques municipales non classées (15) et des bibliothèques spécialisées (20)[669]. Il est toutefois impossible de conclure à une orientation nette des femmes vers la lecture publique puisque l'établissement qui les emploie n'est pas toujours mentionné à côté de leur nom et que toutes les bibliothécaires sont loin d'adhérer à l'ABF. Les statistiques que nous pouvons établir à partir des annuaires sont donc biaisées. Tout au plus nous renseignent-elles sur la part de femmes dont l'identité professionnelle est suffisamment forte pour être marquée par une adhésion à l'association. La masse des bibliothécaires d'opportunité n'y est pas représentée. Pour les découvrir, il faut de nouveau avoir recours aux archives de l'inspection générale. Dans le dénombrement des nominations que nous avons effectué, nous ne comptons que 51 nominations de femmes sur 458, soit 11% des nominations. Certes, il faut prendre en considération les limites méthodologiques mentionnées au début de cette partie. Néanmoins, cette proportion a le mérite de remettre les choses à leur place. Si les femmes sont nettement plus présentes parmi les bibliothécaires professionnels diplômés, elles demeurent très minoritaires dans les petites bibliothèques municipales de province. La féminisation est donc étroitement liée à la professionnalisation du métier.

Cela explique également l'accélération de la féminisation dans les années 1930 : se retrouvent sur le marché du travail les anciennes élèves de l'École américaine, les nouvelles archivistes paléographes et les nouvelles titulaires du DTB, beaucoup plus nombreuses qu'auparavant. On constate en effet que les nominations de femmes sont croissantes tout au long de la période, et s'intensifient à partir de 1929. On observe peu après une montée en responsabilités, comme l'avaient déjà montré les recherches proposographiques d'Olivier Tacheau sur les bibliothécaires des 38 bibliothèques municipales classées en 1897[670]. On y découvre notamment qu'il faut attendre 1930 pour qu'une femme soit nommée à la tête d'une bibliothèque municipale classée (il s'agit d'Odette Réville, ancienne élève de l'École américaine, à Reims). Elle est suivie en 1934 de Suzanne Dobelmann qui prend la direction de la bibliothèque de Poitiers, à sa sortie de l'École des chartes, et d'Éveline Page-Delaunay (également formée à l'École de la rue de l'Élysée) à La Rochelle. En 1939, sur ces 38 bibliothèques, 13 sont dirigées par des femmes.

[668] Nous avons exclu du total des membres les adhésions des institutions, d'autant que les conservateurs de ces bibliothèques adhèrent souvent aussi à titre individuel.

[669] Parmi les 30 Françaises ne travaillant ni en lecture publique ni en bibliothèque spécialisée, huit travaillent à la Bibliothèque nationale, huit en bibliothèque universitaire.

[670] Faute de temps, Olivier Tacheau n'avait pu exploiter les résultats des tableaux qu'il avait établis. Voir Olivier Tacheau, *Jalons pour repenser l'histoire des bibliothécaires municipaux sous la Troisième République*, o*p. cit.*, p. 20.

Dans les années 1920, la présence des femmes dans les bibliothèques françaises est encore matière à discussion : ainsi la question du personnel féminin est-elle à l'ordre du jour du Congrès de Paris de 1923[671]. Lors de ce même congrès, Henri Labrosse présente un exposé sur la bibliothèque municipale de Rouen qu'il dirige. Y figure un paragraphe sur « l'emploi du personnel féminin » :

> *« En 1915, pour suppléer un expéditionnaire mobilisé, une dactylographe a été nommée. Les services rendus ont été tels que son emploi a été maintenu, même après la guerre, et est prévu dans la composition normale du personnel de la Bibliothèque. L'emploi de la machine à écrire, assez restreint jusque-là, s'est développé dans la plus large mesure. Notre correspondance, nos travaux d'inventaire et de catalogue en sont devenus définitivement tributaires. Même pour l'emploi de bibliothécaire, une candidature féminine a été admise, il y a quelques mois. Il ne s'agit encore que d'un stage, dont il faut attendre le résultat, pour apprécier la tentative[672] ».*

Il s'agit donc d'un retour d'expérience sur un phénomène encore rare, que l'on regarde avec circonspection. Pourtant, les inspecteurs semblent tous favorables à l'emploi des femmes, pourvu qu'elles aient les capacités de remplir leurs fonctions. À la demande de Camille Bloch, le ministère de l'Instruction publique fait ainsi pression sur le maire de Gap en 1915 pour qu'il renonce à remplacer la jeune femme embauchée comme bibliothécaire — à titre temporaire et pour un salaire diminué — par un mutilé de guerre, à la fin du conflit. Bloch a en effet rencontré cette ancienne élève de la Sorbonne, qui lui a fait « l'impression d'une personne sérieuse et intelligente » et qui est soutenue par le comité d'inspection et d'achat de la bibliothèque[673]. Pol Neveux, lui aussi, est bien disposé envers les femmes, peut-être parce qu'il lui est encore rare d'en rencontrer :

> *« Elle a "de la lecture", elle est femme. Et je suis convaincu qu'elle saura prendre de l'autorité, dresser des listes d'achats acceptables et les faire approuver. […] Peut-être ce rapport témoigne-t-il d'une certaine indulgence. J'avoue que j'ai été bien disposé pour cette bibliothèque où m'a reçu une aimable fonctionnaire, éprise très sincèrement des beaux livres. Au cours de ma longue carrière d'inspecteur, j'ai été accueilli par tant de fossiles, par tant de macaques ! Il ne faut pas se plaindre pourtant : depuis l'an dernier j'ai rencontré tour à tour comme bibliothécaires un commis des ponts et chaussées, un agent de la sûreté en retraite et une jolie femme : la carrière garde encore une certaine fantaisie[674] ».*

Il faut bien distinguer ces bibliothécaires de la première génération, nommées avant la fin des années 1920 et dépourvues de formation professionnelle, de celles qui leur succèdent dans les années 1930. Parmi les premières, on trouve fréquemment des épouses ou des filles de

---

[671] La question du « personnel féminin » est inscrite au programme du congrès, pour la Ière section dite « bibliothèques et bibliothécaires », aux côtés des thèmes professionnels suivants : budget, statuts des fonctionnaires, formation professionnelle et enseignement.

[672] Henri Labrosse, « La bibliothèque de Rouen : note sur quelques particularités de son organisation », dans *Congrès international des bibliothécaires et des bibliophiles...*, *op. cit.*, p. 142.

[673] AN F17 17319. Compte rendu d'inspection de la bibliothèque municipale de Gap par Camille Bloch, 1915.

[674] AN F17 17344. Compte rendu d'inspection de la bibliothèque municipale de Bagnols-sur-Cèze par Pol Neveux, 1914.

bibliothécaires qui, au décès de leur mari ou père, le remplacent. Elles lui avaient d'ailleurs souvent déjà prêté leur concours, officiellement ou non. Quelques institutrices en retraite figurent aussi sur la liste, selon les mêmes principes que leurs homologues masculins. Bien entendu, cela ne concerne que les bibliothèques municipales non classées. Ces bibliothécaires n'ont souvent pas de diplôme et, si elles donnent satisfaction, leur travail n'est pas apprécié dans les mêmes termes que le travail de celui qu'elles remplacent. Le cas de Saint-Malo fournit à nouveau un exemple convaincant. À la mort de son mari en 1909, Mme Lemoine lui succède, après avoir été son adjointe pendant plusieurs années (elle a notamment participé à la rédaction des catalogues). Dans les rapports annuels, le maire estime que « le service de la bibliothèque donne complète satisfaction à la population et [que] Mme Lemoine, bibliothécaire, s'acquitte de ses fonctions avec toute la bonne volonté et tout le soin désirables[675] ». L'inspecteur Camille Bloch est plus critique, affirmant que « son dévouement et la complaisance témoignée aux lecteurs » ne compensent qu'en partie son manque de compétence et d'orthographe[676]. On ne lui reconnaît guère que des qualités humaines, à défaut de compétences professionnelles, mais la municipalité n'en attend pas davantage. Il faut ajouter que la bibliothécaire est placée sous la tutelle d'un magistrat, « conservateur à titre bénévole », censé assumer la part scientifique de la fonction en tant qu'amateur d'histoire locale. Cette première génération de femmes bibliothécaires est donc bien cantonnée à des tâches d'exécution et l'on n'exige d'elles que d'être aimables, ce qui ne peut surprendre à une période où l'on conçoit encore mal que des compétences professionnelles soient nécessaires à la tenue d'une petite bibliothèque.

Quelques-unes font néanmoins figures d'exception, telles que Jeanne Abraham à Bayeux. Titulaire du brevet élémentaire, elle est d'abord adjointe, avant de devenir bibliothécaire en 1918. Elle devrait ainsi correspondre au portrait que nous venons de dresser, mais elle s'investit beaucoup dans son travail et acquiert sur le terrain des compétences que louent les inspecteurs[677]. Jeanne Abraham est d'autant plus intéressante qu'elle ressent l'ambiguïté de sa position, ne se reconnaissant ni dans l'immobilisme des bibliothécaires de sa génération, ni dans la verve critique des professionnels modernistes. Elle exprime ce point de vue à travers une lettre adressée au *Mercure de France*, en réponse à un article de Marguerite Gruny sur le retard français en matière de bibliothèques :

[675] AN F17 17349. Rapport annuel de la bibliothèque municipale de Saint-Malo (exercice 1915).

[676] AN F17 17349. Compte rendu d'inspection de la bibliothèque municipale de Saint-Malo par Camille Bloch, 1914.

[677] AN F17 17327. Lettre au maire de Bayeux après inspection d'Émile Dacier, 5 juil. 1937 : « Il n'y a que des éloges à faire de votre bibliothécaire Mlle Jeanne Abraham, qui, depuis longtemps déjà, dirige le service avec autant de compétence que de dévouement ».

« Je proteste au nom de la Bibliothèque de Bayeux. Celle-ci vit, elle est accueillante, elle est riche. […] En face, la cathédrale dispose l'esprit à goûter les choses du passé. Notre bibliothèque a eu la chance, à ses débuts déjà lointains, d'être dirigée par des hommes très compétents ; à défaut de leur science, nous avons partagé leur amour des livres et nous sommes imprégnés des doctrines de M. Eugène Morel sur l'organisation de la lecture publique[678] ».

Au cours des années 1930, la présence accrue des femmes dans les bibliothèques est manifeste[679]. Le fait est acquis. Avec la professionnalisation du métier, de nouvelles perspectives s'ouvrent pour les femmes diplômées de l'enseignement supérieur. Les bibliothécaires nommées dans les années 1930 sont désormais louées pour leurs qualités professionnelles, reconnues par des diplômes équivalents à ceux des hommes. Elles obtiennent davantage de responsabilités et peuvent exercer seules la direction d'un établissement, bien que, dans les faits, cette situation soit encore peu fréquente. Nous avons ainsi repéré 34 femmes à la tête d'une bibliothèque municipale en 1939. Dans des communes de taille modeste, telles que Cognac, Riom ou Tonnerre, on nomme encore la veuve ou la fille de l'ancien bibliothécaire décédé, mais dans la plupart des grandes villes, les bibliothécaires sont désormais diplômées.

La professionnalisation a donc été la voie privilégiée par les femmes pour conquérir le secteur des bibliothèques. Face aux doutes sur leurs capacités et aux réticences concernant leur présence concurrentielle sur le marché du travail, les diplômes et concours, identiques à ceux obtenus par les hommes, jouaient un double rôle de légitimation et de protection contre les discriminations. Toutefois, si elles ont été facilement accueillies en tant qu'assistantes, parfois même réclamées, leur accession aux fonctions plus élevées demeure problématique.

[678] « À propos des bibliothèques publiques », *Mercure de France*, 1er août 1934, p. 665.

[679] Notons qu'elles sont davantage présentes dans le monde de la librairie où elles tiennent « une place intéressante mais traditionnelle » (*Histoire de l'édition française, 4. Le livre concurrencé (1900-1950)*, dir. Roger Chartier et Henri-Jean Martin, nouv. éd., Paris, Fayard-Cercle de la Librairie, 1991, p. 279). Il est d'ailleurs significatif que le Cercle de la librairie soit dirigé au début des années 1930 par une femme, Elvire Choureau, qui fonde l'Alliance nationale du livre aux côtés de Georges Duhamel.

1.2. Un argumentaire essentialiste

Contrairement à d'autres professions, les carrières des bibliothèques s'ouvrirent assez facilement aux femmes dans la plupart des pays occidentaux. Le consensus n'était pas général néanmoins. Les succès aux concours ne permettant plus de remettre en cause les qualités intellectuelles des candidates, l'argument avancé pour condamner cette situation était alors d'une autre nature : que faire des hommes écartés par les femmes ? En un mot, les femmes étaient accusées de voler des emplois aux hommes qui en auraient eu davantage besoin qu'elles.

> *« On est curieux de savoir ce que peut faire dans l'existence un homme qui se sentait irrésistiblement poussé à être archiviste paléographe et qui fut bien empêché de l'être parce qu'il a rencontré des femmes sur son chemin. Il a effectué de longues études qui ne lui servent de rien. Il est désaxé, comme dévoyé. Encore une fois, les archives ne souffrent pas, puisque la sollicitude compétente des femmes se manifeste avec efficacité pour elles. Mais il n'y a pas que les archives immortelles et immuables. Il y a les pauvres hommes qui peinent et qui passent, maladroits dès lors à s'orienter et à se diriger. Que de forces désagrégées, que de forces dissipées en fin de compte[680] ! »*

La plupart des articles exploitant cet argument concurrentiel sont publiés en période de crise, alors que le chômage augmente, et concernent tous les secteurs en voie de féminisation. Dans le cas des carrières des bibliothèques ou des archives, le raisonnement va plus loin, puisque l'on estime que les femmes prennent non seulement la place des hommes, mais qu'en plus, ces hommes ne sont bons à rien d'autre. Même s'ils ont dans cette citation le statut de victime, la description des bibliothécaires potentiels est peu attrayante. Elle corrobore d'ailleurs la thèse d'Alistair Black selon laquelle la stéréotypisation des bibliothécaires n'aurait pas touché que les femmes, faisant des membres masculins de la profession d'éternels enfants[681].

Malgré ces quelques protestations à l'encontre des femmes bibliothécaires, le discours majoritaire leur est plutôt favorable. Une fois encore, il est remarquable de constater que cette entrée des femmes dans la profession suit exactement le même schéma que les autres métiers en cours de féminisation. D'après Françoise Battogliola, « l'embauche des femmes s'accompagne d'un discours justificateur de la part des responsables qui vise à la fois à légitimer leur emploi par les "qualités féminines" et à décourager leurs éventuelles ambitions à faire carrière ». Pour ce faire, ces discours valorisent la compatibilité entre travail de bureau et vie de famille et énumèrent les capacités nécessaires à l'exercice des responsabilités qui feraient naturellement défaut aux femmes.

---

[680] « Concurrence », *Le Temps*, 26 mars 1931.

[681] Alistair Black, « Man and boy : modifying masculinities in public librarianship (1850-1950). With a case study of the inter-war librarianship masonic circle », dans : E. Kerslake et N. Moody (ed.), *Gendering library history*, Liverpool, John Moores University Press, 2000, p. 209-220.

Ce schéma rhétorique, employé par les deux sexes, verrouille ainsi le champ d'activité des femmes, sous couvert d'un encouragement au travail. On en retrouve des applications presque littérales dans le milieu des bibliothèques, aux États-Unis puis en France.

Melvil Dewey, lorsqu'il fonde la première école de bibliothécaires à Columbia College, souhaite l'ouvrir aux femmes, alors même que l'université n'est pas mixte, ce qui lui vaut de nombreux reproches. Il défend sa position dans *Librarianship as a profession for college-bred women*, publié en 1886 : d'après lui, les femmes ont toutes les qualités pour devenir bibliothécaires puisqu'elles sont minutieuses, patientes, supportent plusieurs heures d'un travail répétitif et ne causent pas d'ennuis. En France, le même argumentaire apparaît dès les premières années du XX^e siècle, inspiré de l'exemple américain. Certains bibliothécaires français évoquent en effet l'opportunité d'employer des femmes pour les tâches de catalogage qui requerraient des qualités dites féminines, à commencer par Eugène Morel qui fait déjà quelques allusions à cette question dans *Bibliothèques*. Il conseille par exemple de généraliser l'usage des machines à écrire en bibliothèque et d'utiliser le personnel adapté :

> *« il n'est nullement nécessaire que ce soient des* gentlemen *; en Amérique, on emploie des demoiselles auxquelles ce travail convient fort bien, et il est bizarre que le féminisme n'ait pas vu là une conquête à faire*[682]*. »*

Mais ce n'est pas tant les qualités féminines qu'il recherche qu'une main d'œuvre bon marché : « Il faut enfin des économies. L'État doit payer les choses à leur valeur. Employer des femmes, des jeunes gens, des étudiants, des volontaires[683] ». Le sujet semble l'intéresser car il va lui consacrer quatre pages dans *La Librairie publique*, qui paraît en 1910, l'année même où Geneviève Aclocque, première femme entrée à l'École des chartes, devient archiviste paléographe. Il y reprend l'argumentaire déjà développé par Dewey :

> « *Ni le bibliothécaire, ni les gardiens et concierges n'ont à faire et ne peuvent faire les multiples copies et classements que nécessitent les catalogues. […] D'une part le service de délivrance des volumes, tenue des livrets de prêt, etc., demande des figures aimables, d'autre part la recopie et mise en ordre des milliers de fiches nécessaires, le dépouillement des périodiques, et si, comme cela doit être, la librairie reçoit ses notices toutes imprimées, le découpage, collage, assemblage, classement, sont besognes qui nécessitent des mains rapides, soigneuses et habituées à ce métier de copiste que la mécanique est venue aider. — Il faut des femmes dans les bibliothèques*[684]*. »*

Morel se défend bien d'être féministe et ne milite absolument pas pour l'égalité des salaires :

---

682 Eugène Morel, *Bibliothèques...*, *op. cit.*, t. I, p. 330.
683 *Id.*, t. II, p. 118.
684 Eugène Morel, *La Librairie publique*, *op. cit.*, p 294.

> *« La femme peut-elle être dans les bibliothèques l'égale de l'homme, peut-elle administrer, diriger, fonder ? À travail égal doit-elle avoir salaire égal ? Eh ! bien, selon moi, ce côté de la question n'intéresse que des discussions de salon. Les prétentions féminines en ce sens sont peut-être justes en droit, mais en fait font du tort aux femmes et perdent en efforts sans intérêt pratique une force qui pourrait faire beaucoup de bien. Admettons que dans les hautes directions quelques femmes puissent réussir aussi bien que les hommes, admettons même que ces femmes supérieures aient conservé dans leur supériorité toutes les fonctions de la femme, et que le souci de l'intérêt général, le travail absorbant et désintéressé qu'exigent ces emplois aient été pour elles compatibles avec les charges maternelles et familiales, et admettons que leur exemple ne soit pas mauvais pour beaucoup de jeunes filles, qui, elles, ne seront jamais des directrices et auront renoncé, pour le devenir, à ce métier de femme auquel nous devons la conservation du genre humain, qu'est-ce que le sexe féminin aura gagné à ce que les quelques douzaines de places honorées soient femelles au lieu d'être mâles ? Rien que de la vanité. En a-t-il tant besoin ?*[685] *»*

Selon Morel, si les femmes doivent travailler en bibliothèque, c'est avant tout pour y accomplir des tâches subalternes. Il rédige d'ailleurs, à ce propos, un article paru dans le *Bulletin de l'ABF* en 1914 et qu'il intitule « D'un emploi d'assistantes dans les bibliothèques »[686]. Il ajoute encore que « le mot de "salaire d'appoint" s'excuse tout de même mieux chez la femme que chez l'homme » puisque la tenue de leur foyer les empêche d'avoir une occupation à temps complet. D'après sa comparaison avec les pays étrangers, Morel conclut que les femmes sont particulièrement appréciées pour le service du prêt, offrant un « visage aimable » au guichet, pour la copie des catalogues car leur écriture est nette et leur travail soigné, et dans les bibliothèques pour enfants où peuvent s'appliquer leurs qualités maternelles : c'est en somme un métier « approprié à leurs besoins comme à leurs facultés[687] ». Le schéma discursif évoqué précédemment est ici parfaitement visible. Quant à ceux qui considèrent que les aptitudes intellectuelles des femmes sont égales à celles des hommes, y compris en termes de prise d'initiative, ils justifient tout de même l'adéquation des femmes au métier de bibliothécaire par le fait qu'il est conciliable avec « le rôle de mère et de ménagère » et car il « les [mêle] moins à la vie extérieure »[688]. Jamais il n'est envisagé que cette carrière puisse être embrassée par des célibataires, désireuses d'y trouver rémunération décente et épanouissement.

Tout au long de l'entre-deux-guerres, les inspecteurs réclament régulièrement aux maires de relever les traitements des personnels féminins. Il n'y a jamais de revendication pour l'égalité des salaires, mais les inspecteurs constatent tout de même la grande faiblesse de la rémunération des femmes au regard des tâches accomplies, qu'il s'agisse d'auxiliaires ou de bibliothécaires en chef[689]. De fait, comme dans tous les autres secteurs, on considère l'emploi féminin comme un appoint aux

---

685 *Id.*, p. 295.

686 Eugène Morel, « D'un emploi d'assistantes dans les bibliothèques », *Bulletin de l'ABF*, n°1, 1914, p. 21-26.

687 Eugène Morel, *La Librairie publique*, *op. cit.*, p 295.

688 Maurice Prou, « L'École des chartes », *Revue des deux mondes*, 1927, p. 381.

689 Charles Schmidt demande ainsi plusieurs années de suite à la municipalité de Soissons de payer davantage Victorine Vérine et ses collaboratrices en reconnaissance des « services rendus […] à la cause de l'instruction des enfants, des jeunes gens et des adultes » (AN F17 17317).

revenus du ménage, la femme étant nécessairement mariée. Leur arrivée dans les bibliothèques aurait donc contribué à faire baisser les salaires[690], déjà bien moins avantageux en bibliothèque municipale que ceux d'autres carrières administratives équivalentes.

Puisque cette nouvelle concurrence, on l'a vu, n'est pas toujours bien acceptée par les corps de métier auxquels les femmes prétendent s'agréger, on cherche à les cantonner dans certains secteurs d'activité qui leur seraient tout particulièrement adaptés.

> *« Quelle place convient-il de faire aux femmes dans les diverses administrations qui relèvent du ministère de l'Instruction publique ? La question se pose d'une manière plus pressante à mesure que les jeunes filles, qui, ayant reçu une bonne instruction secondaire, viennent s'asseoir sur les bancs de nos universités, deviennent plus nombreuses. […] Par suite, la femme se trouve entraînée à faire concurrence à l'homme dans des carrières qui lui conviennent mal, dans lesquelles elle ne peut réussir que médiocrement et difficilement. Raison de plus pour que l'administration s'efforce de diriger, de canaliser en quelque sorte ce mouvement en réservant aux femmes les situations qui sont les mieux en harmonie avec les aptitudes naturelles de leur sexe[691]. »*

Cet article, publié anonymement par un professeur d'université dans la *Revue internationale de l'enseignement*, présente la carrière de bibliothécaire comme la plus féminine. Bien plus, il affirme que l'homme n'est pas à sa place dans un tel métier car le bibliothécaire a vocation à servir les autres savants, donc à tenir un rôle de subordonné « qui convient mal à la fierté naturelle de l'homme », alors que « la femme ne se sentirait pas humiliée de servir, de jouer à la bibliothèque le rôle qu'elle joue dans son ménage ». Ces raisons poussent l'auteur à plaider pour le « remplacement progressif du personnel masculin par un personnel féminin dans les bibliothèques publiques ». L'écho de cet article ne fut pas négligeable : il fut non seulement repris par le *Bulletin de l'ABF*[692], mais surtout par une monographie d'Antoine Bonnefoy sur le travail des femmes[693] ainsi que par le *Library Journal* qui en donna une traduction partielle[694].

À l'instar du livre de Bonnefoy, de nombreux ouvrages sont publiés pour conseiller les jeunes femmes dans leur orientation professionnelle. Dès 1917, l'École des chartes est mentionnée par Alice Lamazière et Suzanne Grinberg comme une conquête possible pour les femmes — elle

---

[690] D'après Maggy Pezeril-Toullec et Caroline Rives, il y eut effectivement une baisse générale du niveau des traitements au moment où le recrutement des femmes en bibliothèque s'intensifia : « En 1923, le traitement d'un conservateur de seconde classe à la Bibliothèque nationale était légèrement supérieur à celui d'un agrégé parisien, en bibliothèque universitaire il était équivalent et en lecture publique il atteignait celui d'une professeur certifié. En 1929-1930, les traitements des professeurs agrégés et certifiés ont progressé plus vite que ceux des conservateurs dont la carrière et le traitement cessèrent de s'aligner sur ceux des agrégés pour suivre, vers le bas, ceux des licenciés » (*La féminisation des emplois dans les bibliothèques*, note de synthèse, ENSB, 1977, p. 26). Cité dans : Séverine Forlani, *op. cit.*, p. 22.

[691] « Féminisme et bibliothèques », *Revue internationale de l'enseignement*, t. 63, janv.-juin 1912, pp. 143-145.

[692] *Bulletin de l'ABF*, n°6, 1912.

[693] Antoine Bonnefoy, *Place aux femmes ! Les carrières féminines, administratives et libérales*, Paris, Fayard, 1914, p. 103-108.

[694] « Women as Librarians – A French Viewpoint », *Library Journal*, vol. 40, sept. 1915, p. 657-658.

leur est ouverte depuis 1906. Fortes du contexte de guerre qui pousserait à confier aux femmes les postes de bibliothécaires, auxquels la loi ne leur interdit nullement l'accès, les auteures affirment que « les intellectuelles que l'enseignement, la médecine, le barreau n'attirent pas, trouveraient là des situations intéressantes et qui sont essentiellement féminines[695] ». La carrière des bibliothèques est effectivement présentée de plus en plus comme une alternative aux carrières de l'enseignement, « trop encombrées pour ne pas réserver à quelques candidates de sérieuses déceptions[696] ». D'où la nécessité de valoriser le métier de bibliothécaire, d'en faire une « véritable profession, et non, comme beaucoup le croient, un travail d'amateur[697] ». Certains reprennent l'argument classique de l'adéquation des femmes pour ces « emplois agréables, rémunérateurs et sûrs, éminemment propres à attirer celles qui rêvent d'une carrière droite et paisible où elles pourront déployer leurs qualités naturelles d'ordre et d'application[698] ».

Cette idéologie est d'autant plus ancrée en France que l'emploi des femmes en bibliothèque est une tradition plus ancienne encore dans les bibliothèques catholiques françaises, où le travail bibliothéconomique est assimilé à l'œuvre charitable. Là encore, on loue les vertus féminines, tout en se gardant bien de confier aux femmes de grandes responsabilités, notamment le choix des acquisitions. Le manuel de Marguerite Chaumonot, édité par l'Action Populaire en 1932, précise ainsi que la jeune auxiliaire responsable de la bibliothèque ne peut assumer le rôle de conseiller de lectures qui incombe au prêtre de la paroisse. Toutefois, la présence d'un bibliothécaire est nécessaire pour décharger le curé ou le vicaire de la lourde tâche que représente une bibliothèque populaire. Voici ce qu'écrit Marguerite Chaumonot à propos des qualités que doit posséder cet auxiliaire :

> *« Disons de suite qu'elles sont, dans l'ensemble, d'essence plutôt féminine, et que, joint au fait que presque toutes les bibliothèques de prêt, autres que celles réservées aux hommes et aux jeunes gens, sont dans les mains de dames ou de demoiselles, ceci nous amène à employer le terme bibliothécaire au féminin[699]. »*

On a vu que la bibliothèque publique peinait à se détacher du modèle de la bibliothèque populaire et de la bibliothèque scolaire, dans la mesure où l'on restreignait encore souvent ses missions à l'instruction et à l'éducation morale de la population. Or, l'enseignement et l'action caritative étant

---

[695] Alice Lamazière et Suzanne Grinberg, *Carrières féminines : nouvelles écoles, nouveaux métiers, nouvelles professions*, Paris, Larousse, 1917, p. 41.

[696] Raymond Lagorce, *Carrières et métiers de femmes*, Paris, éd. du Centaure, 1929, p. 58.

[697] Louise Mauvezin, *Rose des activités féminines pour l'orientation professionnelle des jeunes filles...*, Bordeaux, éd. des Roses, 1925, p. 369.

[698] Raymond Lagorce, *op. cit.*, p. 58.

[699] Marguerite Chaumonot, *Bibliothèques modernes pour tous. Organisation et fonctionnement d'une Bibliothèque,* Paris, 1938, p. 7.

des domaines déjà acquis aux femmes, la bibliothèque semblait n'être qu'un prolongement de leur champ d'action sociale.

Néanmoins, tous les guides d'orientation sont loin de mentionner la carrière des bibliothèques[700] qui « demeure encore à peu près inconnue des jeunes filles[701] ». Lorsqu'ils le font, elle apparaît dans une rubrique « divers » et n'a pas la même importance que les professions déjà très féminisées (infirmière, assistante sociale, dactylographe, secrétaire) ou en passe de le devenir (rédactrice dans l'administration). Par ailleurs, il faut noter que ces guides de carrière encouragent davantage les jeunes diplômées à se tourner vers la Bibliothèque nationale ou les bibliothèques universitaires, plutôt que vers les bibliothèques municipales ou les bibliothèques populaires qui n'offriraient pas de garanties suffisantes[702].

Le terrain semblait donc préparé en France pour que se développe l'emploi des femmes en bibliothèque. Les jeunes filles instruites ne manquaient pas et nul ne paraissait s'opposer, bien au contraire, à ce qu'elles embrassent la carrière de bibliothécaire. Pourtant, à lire les textes concernant les femmes et la lecture, donc les femmes et les bibliothèques, un paradoxe force la surprise : cette femme que l'on veut faire bibliothécaire n'est-elle pas aussi cette dévoreuse de romans dénuée d'esprit critique, cette lectrice mineure dont il faudrait sans cesse surveiller les lectures ? En effet, chez les mêmes auteurs, la femme revêt ces deux visages. Ainsi Eugène Morel se plaît-il à expliquer que le prêt permet de développer le goût des livres, qui incite à la relecture et à l'éventuel achat du volume d'abord emprunté, par opposition à « la lecture courante, rapide, qui fait de certains cerveaux de femmes une sorte de tuyau où coulent des romans[703] » — quoiqu'il reconnaisse que les oisives Anglaises sont plus « intoxiquées » que les Françaises[704]. La méfiance à l'encontre des femmes en bibliothèque vient parfois aussi de leur supposé manque de neutralité : au nom de la bien-pensance ou de leurs convictions religieuses, elles orienteraient leurs lecteurs vers tel ou tel livre. Cette influence était jugée d'autant plus néfaste que les femmes tendaient à monopoliser les

[700] Par exemple, le métier de bibliothécaire n'est pas évoqué dans le *Guide pratique des professions féminines...* d'Hélène Bureau (1921), ni dans *Femmes d'aujourd'hui : enquête sur les nouvelles carrières féminines* de Colette Yver (1929), ni dans *Femmes au travail* de Suzanne Cordelier (1935), qui traite pourtant de la femme libraire.

[701] Raymond Lagorce, *Carrières et métiers de femmes*, *op. cit.*, p. 58.

[702] Louise Mauvezin, *op. cit.,* p. 368 : « Les bibliothèques populaires sont encore en France à l'état fantomatique et il serait sans doute imprudent de compter se créer à l'heure actuelle une situation dans une bibliothèque de ce genre ».

[703] Eugène Morel, *Bibliothèques...*, *op.cit.*, t. II, p. 391.

[704] Eugène Morel, *La librairie publique*, *op.cit*., p. 217.

postes dans les bibliothèques pour enfants. Néanmoins, les bibliothécaires étaient beaucoup moins critiquées de ce point de vue que les institutrices[705].

Ce paradoxe apparent se résout de lui-même si l'on se rappelle que Morel n'assignait aux femmes que des tâches subalternes et mécaniques. Encadrées par les hommes, elles n'avaient aucune initiative à prendre, peu importait donc qu'elles fussent dévoyées par les romans. Il faut également remarquer que l'argumentaire essentialiste ne disparaît pas avec l'arrivée de bibliothécaires professionnelles sur le marché du travail, ni même avec l'accession de certaines à des postes de direction. Ainsi peut-on lire dans le manuel de bibliothéconomie rédigé en 1933 par Seymour de Ricci, historien de l'art et bibliographe :

> *« Dans tous les pays du monde, depuis le début de ce siècle, les femmes ont montré d'étonnantes dispositions pour le métier de bibliothécaires. Leur diligence, leur patience, leur mémoire, leur goût pour les travaux méticuleux, leurs admirables dons d'assimilation, leur souplesse d'esprit ont trouvé dans cet aspect de l'activité humaine un emploi tout indiqué. Peut-être ne faudrait-il pas demander à beaucoup d'entre elles de prendre des initiatives ou d'assumer des responsabilités. Dans des postes subordonnés, presque toutes sont susceptibles de devenir des auxiliaires de premier ordre, aussi dévouées à une institution* qu'elles pourraient l'être à un homme[706]. »

Comme de nombreux contemporains, Seymour de Ricci confère aux quelques bibliothécaires qui assument déjà des responsabilités le statut d'exception : leur petit nombre ne fait que souligner l'impossibilité pour leur sexe d'égaler les hommes.

La vision américaine du travail en bibliothèque est différente, du moins dans les discours professionnels de l'entre-deux-guerres. Jessie Carson et les autres Américaines militent pour l'emploi des femmes en bibliothèque, mais elles ne le limitent pas aux tâches de secrétariat ou d'accueil du public. Au contraire, Jessie Carson y voit « l'ouverture d'une carrière nouvelle pour les femmes françaises », si elles sont formées et acceptent les responsabilités :

> *« Les bibliothécaires doivent être des femmes cultivées, instruites et assez jeunes pour recevoir l'instruction spéciale indispensable. Or, en France, les femmes de milieu cultivé n'exercent pas volontiers une profession et n'entrent pas dans les affaires. Même lorsqu'elles seraient désireuses de le faire, leurs familles les en dissuadent. Et jusqu'à présent aucune carrière ne leur était ouverte dans les bibliothèques[707]. »*

Ce discours ne semble pas avoir été entendu dans toutes ses implications. Il a conforté l'idée que l'on tirerait bon parti des femmes dans les bibliothèques, mais l'on a rejeté le principe de l'accès aux postes à responsabilités. Certaines s'en sont malgré tout emparé, en particulier dans les

[705] À ce propos, comparer avec les débats, dans les milieux enseignants et politiques, autour des « davidées ». Plus généralement, cette idée fait bien entendu écho à l'argumentaire des opposants au vote des femmes.

[706] Seymour de Ricci, *op. cit.*, p. 41.

[707] Jessie Carson, « L'œuvre américaine pour la création de bibliothèques dans le Soissonnais », dans *Congrès international des bibliothécaires et des bibliophiles tenu à Paris...*, *op. cit.*, p. 353-357.

bibliothèques municipales, de sorte que l'on peut ainsi s'interroger : est-ce la lecture publique qui s'est développée grâce aux femmes ou l'emploi féminin grâce à la lecture publique ?

2. Quelle influence sur la lecture publique ?

De même que dans les pays anglo-saxons, les femmes françaises étaient de plus en plus présentes dans les activités de lecture publique : le service du prêt, les bibliothèques pour enfants et les bibliothèques circulantes. À l'inverse, elles étaient peu nombreuses à des postes de direction. Il est donc légitime de s'interroger sur l'influence qu'ont eue l'un sur l'autre les deux phénomènes qu'étaient la féminisation de la profession et le développement de la lecture publique. Doit-on considérer que le besoin de main d'œuvre dans ces activités qui séduisaient peu les hommes a rencontré le besoin d'emploi des femmes ? Ou peut-on voir dans l'expansion de la lecture publique le résultat de l'action et du militantisme de certaines bibliothécaires d'exception ?

2.1. L'investissement des femmes dans la lecture publique

Il est intéressant de constater que l'étude des premières générations de bibliothécaires françaises a systématiquement consisté à analyser les parcours de quelques « pionnières »[708], loin de représenter la majorité des femmes travaillant en bibliothèque. Certes, le manque de sources pour l'ensemble de la profession poussait à adopter cette approche biographique, mais l'on doit également constater que la démarche des auteurs était souvent fondée sur la volonté de valoriser des figures que la légende dorée des bibliothécaires n'avait pas suffisamment mises en lumière. On aboutit alors à une héroïsation qui focalise l'attention sur ces quelques personnes, au détriment d'une analyse plus générale de la position des femmes dans la profession. Nous chercherons ici à vérifier l'hypothèse, défendue par ces travaux, que les femmes sont particulièrement actives et innovantes en lecture publique[709]. En renonçant à la notion héroïsante de « pionnier » au profit d'une conception plus large, celle des bibliothécaires investies dans le développement de la lecture publique, nous espérons donner une idée plus juste du rôle des femmes dans l'histoire des bibliothèques.

[708] Relèvent de cette démarche les travaux, pionniers eux aussi, de Mary Niels Maack, puis, à sa suite, de Sylvie Fayet-Scribe. Nous y rattachons également le numéro spécial de *Libraries & the Cultural Record* consacré aux « women pioneers in the information sciences ».

[709] Trudi Bellardo Hahn, Diane L. Barlow, « Women Pioneers in the Information Sciences : Introduction », *Libraries & the Cultural Record*, vol. 44, n°2, 2009, p. 158 : « Women were not simply a part of the emerging and developing information profession ; they were leaders and pioneers in it ».

À la fin des années 1930, la plupart des femmes en bibliothèque sont là où Morel souhaitait les voir : derrière le guichet de prêt, dans le bureau en train de copier les fiches de catalogues ou auprès des enfants. Même quand elles assument effectivement la gestion complète de la bibliothèque, les municipalités sont réticentes à leur confier officiellement la direction de l'établissement. Voici quelques exemples représentatifs de la subordination des femmes, tous observés en 1938 : la bibliothèque de Valence est dirigée par un archiviste paléographe mais la bibliothèque populaire qui en dépend est gérée par deux femmes, sous sa direction ; le service du prêt de la bibliothèque municipale de Nîmes, en plein essor, est assuré par la sous-bibliothécaire Mme Plantier, alors que le conservateur précédent vient d'être remplacé par un autre homme, non diplômé des bibliothèques ; la partie moderne de la bibliothèque municipale de Metz est entièrement confiée à la bibliothécaire formée à l'École américaine, Mlle Chotin, mais celle-ci demeure sous la responsabilité du conservateur, qui dirige également les musées de la ville... Comme dans les autres secteurs d'emplois ouverts au femmes, « ségrégation des tâches et des espaces, inégalités des responsabilités et des traitements sont la règle[710] ».

Certaines réussissent à dépasser les limites qui leur étaient assignées, pour devenir directrice de leur établissement. Elles sont une trentaine au moins en 1939. Si les bibliothécaires professionnelles, auxquelles on peut ajouter les diplômées de l'enseignement supérieur (généralement titulaires d'une licence de lettres ou de droit), ne représentent qu'une petite moitié de cet effectif, il est significatif de constater que leurs bibliothèques sont les plus actives en matière de lecture publique. Encore une fois, il importe donc de distinguer les bibliothécaires de carrière et les bibliothécaires d'opportunité. Sans surprise, peu de femmes de la seconde catégorie semblent s'être investies dans la lecture publique, dès lors qu'il ne s'agissait pour elles que d'une activité temporaire ou d'appoint. Celles qui choisirent d'y dédier leur carrière montrèrent en revanche plus de penchants pour le développement de ces activités. Bien entendu, cette tendance souffre des exceptions : nous trouvons des exemples de professionnelles en bibliothèque municipale qui n'ont pas manifesté un grand intérêt pour la lecture publique. Les plus engagées semblent être les anciennes élèves de l'École américaine, mais aussi quelques licenciées comme Jeanne Philippe-Levatois à Niort ou Cécile de la Motte (née Villadary), à Périgueux. Ce sont aux bibliothécaires qui conjuguent initiatives et mise en pratique de leurs idées qu'il convient de s'intéresser, car leurs réalisations sont la meilleure preuve de leur dynamisme et de leur investissement dans la lecture publique. La carrière d'Éveline Page-Delaunay, que nous avons déjà mentionnée, est à ce titre exemplaire. En

[710] Françoise Battagliola, *op. cit.*, p. 63.

1930, elle est d'abord nommée bibliothécaire adjointe à Troyes à l'âge de 34 ans, après avoir suivi les cours de l'École américaine durant l'année scolaire précédente[711] et obtenu le CAFB. Nous ne savons rien de sa vie auparavant, sinon qu'elle était titulaire d'un baccalauréat ès lettres. Quatre ans plus tard, elle prend la direction de la bibliothèque municipale de La Rochelle, succédant au chartiste Pierre Lelièvre. Elle y fait créer un poste de bibliothécaire adjoint, réservé à un candidat diplômé des bibliothèques, une bibliothèque pour enfants (une des premières de France) dirigée par une bibliothécaire spécialisée, et une salle des périodiques. Elle tente également d'ouvrir la bibliothèque le soir deux fois par semaine, sans toutefois obtenir les résultats escomptés[712]. Elle devient en 1937 bibliothécaire en chef de la bibliothèque municipale de Montpellier, où elle veut créer une section de prêt à domicile et une bibliothèque pour enfants[713], projets que l'entrée en guerre va retarder. Dans chacun de ces établissements, les inspecteurs ont loué le travail qu'elle a accompli. Pourtant, ces réalisations n'ont pas retenu l'attention du milieu professionnel, comme en témoigne la brièveté de sa nécrologie dans le *Bulletin des bibliothèques de France*[714]. Sans être une théoricienne ni une militante, Page-Delaunay a pourtant été pionnière en matière de lecture publique, notamment en créant l'une des premières bibliothèques pour enfants de France : à travers ces accomplissements professionnels se lisent en filigrane les principes inculqués par l'École de la rue de l'Élysée, à commencer par la possibilité pour les femmes de diriger de grandes bibliothèques.

Le rôle des chartistes est plus ambigu : les premières nommées semblent avoir à cœur de démontrer leurs compétences organisationnelles et bibliographiques, avant de songer à développer la lecture publique. Suzanne Dobelmann, par exemple, est nommée bibliothécaire à Poitiers en 1934, après sa formation à l'École des chartes et un passage à l'École des hautes études hispaniques. Elle y reste trois ans, pendant lesquels le programme qu'elle se fixe comprend avant tout le récolement et le catalogage des collections[715]. Il faut attendre son arrivée à la tête de la bibliothèque municipale de Toulouse pour la voir se préoccuper de lecture publique (assouplissement des conditions de prêt et aménagement d'une salle dédiée, constitution d'une bibliothèque pour enfants)[716].

---

[711] Institut catholique de Paris. Arch. École de bibliothécaires. Boîte 1. Fiche individuelle d'Éveline Page.

[712] AN F17 17330. Lettre au maire après inspection de la bibliothèque municipale de La Rochelle par Charles Schmidt, 21 octobre 1937 ; Rapport annuel (exercice 1936).

[713] AN F17 17348. Lettre au maire après inspection de la bibliothèque municipale de Montpellier par Émile Dacier, 20 janvier 1938.

[714] « Marie-Eveline Page-Delaunay », *BBF*, n°8, août 1963.

[715] AN F17 17422. Rapports annuels de la bibliothèque municipale de Poitiers (exercices 1933 et 1937) ; lettre au maire de Poitiers après inspection de Charles Schmidt, 19 janvier 1934.

[716] AN F17 17345. Rapports annuels de la bibliothèque municipale de Toulouse (exercices 1938 et 1939).

Le niveau d'études et la formation professionnelle, plus que le sexe, semblent donc être des conditions favorables pour la mise en place de projets tels que la création d'une section de prêt, d'une bibliothèque circulante ou d'une bibliothèque pour enfants. Ces bibliothécaires professionnelles sont-elles pour autant plus investies dans la lecture publique que les hommes ? N'est-ce pas tout simplement le résultat de leur surreprésentation parmi les lauréats des diplômes bibliothéconomiques ? L'analyse des fondations de sections pour enfants dans les bibliothèques municipales peut nous aider à répondre à ces questions. Elle nous montre en effet que les femmes à l'initiative d'une section pour enfants sont minoritaires par rapport aux hommes, alors que toutes ces sections sans exception sont ensuite gérées par du personnel féminin. Il semble donc délicat de conclure à un surinvestissement des femmes en lecture publique, de manière générale. En revanche, le recrutement de femmes diplômées de l'École de bibliothécaires peut être considéré comme un signe d'ouverture à la lecture publique, de la part des municipalités. Il y aurait donc une rencontre heureuse entre une bibliothécaire formée, sensibilisée aux enjeux de la lecture publique et à la nécessité de s'en faire l'apôtre, et une municipalité désireuse de moderniser la bibliothèque. Dans ce contexte, les projets en faveur de la lecture publique semblent effectivement s'être développés plus facilement qu'ailleurs. Ce fut évidemment le cas à Soissons avec Victorine Vérine, mais aussi à La Rochelle avec Éveline Page-Delaunay ou à Tarbes avec Marcelle Bouyssi.

Nombre de bibliothécaires diplômées étaient célibataires, en France comme aux États-Unis. Le célibat a ainsi été avancé à plusieurs reprises comme un facteur d'explication à l'investissement professionnel des bibliothécaires américaines, particulièrement en lecture publique. De fait, la forte proportion de célibataires ou de femmes mariées sans enfants interroge, même si le phénomène était moindre en France qu'aux États-Unis, où seulement 7,4% des bibliothécaires étaient mariées en 1920, soit l'un des taux les plus bas parmi les femmes salariées[717]. On comprend alors mieux l'importance de se sentir investies d'une mission, pour donner du sens à une existence que la société pouvait juger vaine[718]. La reconnaissance sociale passait ainsi par la reconnaissance du mérite professionnel. Le vocabulaire apostolique employé par les enseignantes de l'École de la rue de l'Élysée[719], et repris par leurs élèves, témoigne parfaitement de cet état d'esprit. Plus encore, on a pu voir le célibat, s'il n'était pas entièrement subi, comme un signe des capacités d'innovation de ces

[717] Dee Garrison, *Apostles of Culture...*, *op. cit*., p. 176.
[718] *Ibid*. : « Many spinster librarians felt compelled to find a high social purpose in their work, partly as a means of defining and justifying their own lives as deviant career women. As pioneer women professionals, they believed they were charged with a strong social and moral responsibility to make use of their training."
[719] Voir ci-dessus p. 196.

bibliothécaires : en refusant la norme sociale classique, elles témoignaient d'une capacité de résistance à la tradition utile à tout novateur[720]. De fait, l'investissement professionnel pouvait lui aussi être cause, au moins partiellement, de leur célibat.

Cet investissement a pourtant des limites, car peu d'entre elles cherchèrent à développer la lecture publique hors de leur établissement. En effet, rares furent les femmes qui prirent la plume pour défendre cette cause, dans la presse générale ou dans les revues professionnelles. La formation professionnelle ne leur laissa pas davantage de place, à l'exception des sujets qui leur étaient déjà réservés : ainsi les bibliothécaires de l'Heure joyeuse se virent-elles confier de très nombreuses stagiaires. Quelques femmes parvinrent tout de même à s'investir dans le champ de la formation, telles Yvonne Oddon dont nous avons évoqué le manuel professionnel, ou Odette Réville qui siégea systématiquement au jury du diplôme technique de bibliothécaire avant la guerre[721]. Quant à Georgette de Grolier, son activité militante au sein de l'ADLP, son travail à la *Revue du livre* et ses propres articles (souvent co-écrits avec son mari) la rapprochent certainement du statut de « productrice intellectuelle » et de « marginale créatrice » qui aurait caractérisé les femmes bibliothécaires de la première génération, d'après Françoise Sorieul[722]. Néanmoins, force est de constater que ce postulat s'applique bien plus aux États-Unis qu'en France, tant les cas français demeurent anecdotiques en lecture publique[723]. À l'exception des quelques figures que nous avons citées, la situation française en matière de lecture publique suit plutôt ce modèle : les hommes militent et conçoivent les services, les femmes exécutent.

Même si certaines adhéraient à l'ABF, elles ne s'y firent que très peu entendre. Il est vrai que, comme les autres provinciaux, elles ne pouvaient pas toujours se permettre d'effectuer les déplacements à Paris. Plus profondément, sans doute fallait-il y voir un manque de confiance en soi, renforcé par la condescendance des discours masculins sur les femmes en bibliothèque, par les préventions et la censure implicite à leur encontre. Cette première génération de professionnelles se

[720] Pour autant, nous ne souscrivons pas à la thèse de Mary N. Maack, tirée du concept de « feminism as life-process » de Joyce Antler (voir : M. N. Maack, « Telling Lives: Women Librarians in Europe and America at the Turn of the Century », dans *Gendering Library History*, dir. Evelyn Kerslake et Nickianne Moody, Liverpool, John Moores University Press, p. 57-81). Cette vision fait de ces femmes des féministes qui militent, non par leur discours, mais pas leur existence même, notamment par leur carrière. D'une part, il est tout de même significatif que la très grande majorité de ces bibliothécaires n'ait exprimé aucune revendication féministe (pas de demande pour l'égalité des salaires, par exemple). D'autre part, rien n'indique qu'elles aient souhaité que leur situation personnelle se généralisât à toutes.

[721] Elle fit d'abord partie des correcteurs pour l'épreuve de cartes de catalogues, fonction dans laquelle elle fut remplacée dès 1934 par Louise-Noëlle Malclès. Elle fit ensuite partie du jury pour l'épreuve de technique et histoire du livre, à l'écrit et à l'oral (elle demeura la seule femme sur dix membres dans le jury d'oral pour toute la période). Voir : AN F17 17307. Dossier DTB.

[722] Françoise Sorieul, « Transformer du social en outil. Des femmes bibliothécaires et productrices intellectuelles aux États-Unis et en France », dans *La recherche féministe francophone : langue, identités et enjeux*, dir. Fatou Sow, Paris, Karthala, 2009, p. 514.

[723] Cette thèse semble un peu plus vraie pour le secteur de la documentation. Voir : Sylvie Fayet-Scribe, *Histoire de la documentation en France : culture, science et technologie de l'information (1895-1937)*, Paris, CNRS éd., 2000.

serait alors concentrée sur les établissements dont elle avait la charge, préférant laisser parler ces réalisations concrètes pour gagner en légitimité. Un changement notable interviendra toutefois avec la création de l'ADLP en 1936, dont plusieurs membres fondateurs sont des femmes, à commencer par Georgette de Grolier. Il n'est plus alors question de développer la lecture publique au sein de la commune qui les emploie, mais bien de militer pour son extension sur le territoire français, par l'action associative, par la plume, par la formation.

2.2. Lecture publique féminisée, lecture publique dévaluée ?

Plusieurs thèses s'affrontent concernant l'influence de la féminisation de la profession sur la lecture publique. Une des plus importantes émane de Dee Garrison dont les travaux datent des années 1970, quand l'approche féministe permit de réenvisager l'analyse historique des milieux professionnels. Elle affirme ainsi que la féminisation fut en grande partie cause de la dévalorisation des bibliothèques publiques en tant qu'équipements culturels, au point d'en faire un « genre marginal de service de divertissement public[724] ». De fait, l'assimilation entre féminisation et dévalorisation est une équation fréquente dans l'étude des professions, souvent fondée sur l'observation d'une stagnation ou d'une diminution des salaires. Le métier de bibliothécaire n'a pas échappé à cette approche, reprise par exemple par Anne-Marie Pavillard[725].

Bien entendu, seule une analyse très précise des salaires permettrait de trancher la question. Néanmoins, cette théorie s'applique mal en France, à la fois parce que la perte de prestige est nettement antérieure à l'arrivée des femmes dans la profession et parce que les activités de lecture publique des bibliothèques municipales et des bibliothèques populaires sont dès le départ dévalorisées, au moins parmi les bibliothécaires professionnels. Il semble que ce soit au contraire parce que ces missions étaient déconsidérées et que l'on estimait qu'aucune réelle compétence professionnelle n'était nécessaire pour les accomplir que les hommes les ont abandonnées aux femmes, se réservant les fonctions qu'ils jugeaient supérieures. Désireuses de s'investir, trouvant effectivement là des activités que les discours essentialistes jugeaient appropriées aux femmes, elles se sont emparées de ces secteurs pour les rendre encore davantage conformes aux aspirations de la société pour les femmes.

[724] Dee Garrison, *Apostles of Culture...*, *op. cit.*, p. 174 : « The prevalence of women would profoundly affect the process of professionalization and the type of service the library would provide. […] Above all, female dominance of librarianship did much to shape the inferior and precarious status of the public library as a cultural resource ; it evolved into a marginal kind of public amusement service ».

[725] Anne-Marie Pavillard, « Les femmes dans les bibliothèques », *L'école émancipée*, n°12, 5 mars 1981, p. 22.

Ce sont d'ailleurs dans les bibliothèques de lecture publique que les premières perspectives d'ascension hiérarchique s'ouvrirent pour les femmes. Elles accédèrent en effet plus facilement à des postes de direction en bibliothèque municipale — y compris en bibliothèque municipale classée, comme nous l'avons constaté — que dans les bibliothèques universitaires ou nationales. D'après Dee Garrison, cela expliquerait que la bibliothèque publique modèle, tant vantée par les bibliothécaires américains, puis par les modernistes français, ait été comparée à un *home*, un foyer accueillant et agréable pour lecteurs. Rappelons-nous les détails fournis sur la clarté de la pièce, l'importance du mobilier, la présence de fleurs, la décoration des murs[726]... Certes, il s'agissait de rendre la bibliothèque plus accessible et d'y attirer les publics qui en étaient auparavant exclus. Mais cette image permettait implicitement de légitimer la prédominance des femmes dans cette institution si proche de la sphère domestique[727].

Hors des cercles modernistes, on continuait d'estimer que les compétences nécessaires au travail en bibliothèque de lecture publique se résumaient à des qualités de maîtresse de maison (offrir un visage aimable, maintenir son intérieur propre et accueillant), des savoirs techniques mécaniques (dactylographie, tenue des catalogues sur fiches), un vernis de culture générale et une prédisposition à servir les lecteurs. Ceci explique d'ailleurs le peu d'attention portée à la question de la formation des bibliothécaires de lecture publique. D'une part, beaucoup ne jugeaient pas les compétences nécessaires à la tenue de telles bibliothèques dignes d'un enseignement (ou même susceptibles d'être enseignées) ; d'autre part, puisque l'on estimait que l'amabilité et le soin méticuleux étaient des qualités suffisantes — qui tenaient lieu de compétences, en somme — , l'emploi d'une non-professionnelle dans les petites et moyennes bibliothèques se trouvait justifié.

Cela se retrouve très précisément dans les appréciations du travail des femmes par les maires ou les inspecteurs généraux. Pour la première génération de femmes employées en bibliothèque, seuls le caractère et l'attitude au travail étaient évalués, assortis éventuellement d'une remarque sur l'intelligence. Les qualités que l'on retrouve le plus tout au long de la période sont donc le « zèle », le « tact », le « dévouement ». Avec le développement de la formation professionnelle, l'attention se porte également sur le savoir technique, qui définit davantage la valeur de la bibliothécaire. Encore faut-il qu'elle soit employée à des tâches que l'évaluateur (maire, inspecteur, conservateur d'une autre bibliothèque...) estime dignes d'intérêt. En effet, même lorsqu'elles sont diplômées, les femmes dont le poste consiste à gérer la section de prêt ou la bibliothèque pour enfants doivent se

[726] Voir p. 108.

[727] Dee Garrison, *Apostles of Culture...*, *op. cit*., p. 178-179.

contenter des mêmes remarques sur leur zèle ou leur dévouement, comme s'il n'y avait aucune compétence professionnelle à apprécier dans ces activités (le choix des ouvrages, par exemple, n'est jamais commenté dans les bibliothèques pour enfants, alors qu'il l'est régulièrement pour les collections documentaires adultes). Leurs réussites ne sont pas niées, bien au contraire, mais elles ne sont jamais qualifiées en termes professionnels. L'exemple de la bibliothèque municipale de Niort est particulièrement frappant. Une nouvelle bibliothécaire, Jeanne Philippe-Levatois, est nommée en 1936 pour remplacer le précédent parti à la retraite. L'inspecteur Charles Schmidt, quelques mois après son arrivée, déclare que cette licenciée en droit a été « préparée à sa fonction par sa culture générale » et que « convaincue, comme elle l'est, de l'importance pédagogique d'une bibliothèque municipale, […] elle aura à cœur […] d'augmenter le rayonnement de la bibliothèque, en particulier par une large extension du prêt des livres[728] ». S'il ne s'agit que de prêt, pourquoi réclamer des compétences professionnelles quand la culture générale semble suffire ? La bibliothécaire s'y emploie avec succès, de sorte que deux ans plus tard, la bibliothèque a connu un « développement si remarquable qu'il dépasse les prévisions les plus optimistes[729] ». Émile Dacier l'en félicite, mais son rapport ne comporte aucune mention de compétences pour autant. De même, la bibliothèque de Niort n'est pas particulièrement citée en exemple et il ne leur viendrait certainement pas à l'esprit d'envoyer des stagiaires auprès d'elle pour connaître les raisons de ce succès. Il en va souvent de même pour les bibliothécaires diplômées (seules Marguerite Gruny et Mathilde Leriche reçoivent des stagiaires à l'Heure joyeuse, mais le cas des bibliothécaires pour enfants est un peu à part).

L'exemple de Niort est également intéressant par un autre aspect. Il montre en effet comment certaines bibliothécaires, en général celles qui avaient poursuivi des études dans l'enseignement supérieur mais n'étaient pas diplômées des bibliothèques, conformaient leur rôle professionnel aux attentes de la société vis-à-vis des femmes. On retrouve par exemple sous la plume de plusieurs d'entre elles l'importance de la responsabilité morale du bibliothécaire dans le choix et le conseil des livres. Or, dans la société de l'entre-deux-guerres, les mères de famille sont encore considérées comme les gardiennes des valeurs morales du foyer, rôle que certaines bibliothécaires auraient ainsi transposé dans le domaine professionnel. C'est le cas de Jeanne Philippe-Levatois, la conservatrice de la bibliothèque municipale de Niort, dont le principal point de préoccupation quant à ses

[728] AN F17 17412. Lettre au maire de Niort après inspection de Charles Schmidt, 21 oct. 1937.
[729] AN F17 17412. Lettre au maire de Niort après inspection d'Émile Dacier, 9 mai 1939.

fonctions concernait son devoir de protéger la bonne moralité des lecteurs, particulièrement des jeunes :

> *« consciente de la responsabilité morale qui incombe à ceux qui ont une influence directe ou indirecte sur l'intelligence et le cœur des jeunes gens, j'ai indiqué avec toute la précision qu'il m'était possible d'avoir quels étaient les auteurs ou les livres susceptibles d'être dangereux pour des esprits non encore avertis*[730]*. »*

La bibliothécaire signale ainsi d'une marque spéciale tout livre qui lui paraît « suspect » ou « pernicieux à un titre quelconque ». Elle s'efforce, avec sa collègue, de guider les lecteurs vers « les lectures plus convenables à leur âge et à leur genre de vie[731] », précision qui conforte l'idée d'un contrôle moral mais aussi social des lectures.

En France comme dans la plupart des pays occidentaux, l'accès à la carrière des bibliothèques pour les femmes a été facilité par les discours essentialistes sur l'adéquation des qualités féminines aux tâches subalternes. Mais ces mêmes discours ont freiné l'ascension des femmes vers les postes les plus élevés. De plus en plus associées aux activités représentatives de la lecture publique, les femmes ont investi ce secteur en développement que beaucoup de bibliothécaires hommes méprisaient et auquel ils souhaitaient cantonner leurs collègues féminines. À leur tour, celles-ci ont commencé à façonner les activités de lecture publique pour répondre à leurs aspirations, tout en se tenant ou en étant tenues à distance des débats professionnels et des activités militantes avant 1936. Productrices de faits plus que de discours, il faut chercher dans leur action quotidienne les traces de leurs opinions professionnelles. Ce portrait de groupe n'en rend que plus remarquable le parcours des rares femmes à avoir activement milité en faveur de la lecture publique et qui, aux côtés d'autres défenseurs de la bibliothèque publique moderne, sont parvenues à gagner les esprits autour d'elles, pour passer de l'idéal à la réalité.

[730] AN F17 17412. Rapport annuel de la bibliothèque municipale de Niort (exercice 1938).
[731] *Ibid*.

Troisième partie. Passer à l'action : de l'idéal à la réalité

Chapitre 8. Convaincre la sphère politique

Dans *Les villes et leurs bibliothèques : légitimer et décider (1945-1985)*, Anne-Marie Bertrand plaide pour une histoire politique des bibliothèques, situées « au carrefour des politiques locales et nationales[732] ». Elle distingue le XIX^e^ siècle, pendant lequel la bibliothèque est encore centrée sur le livre, et les années 1960, qui voient la primauté du lecteur sur le livre triompher : « la notion de service public, qui s'attache aux bibliothèques publiques, dépasse alors le registre patrimonial pour s'ancrer dans le registre politique[733] ». Or, ce changement de perspective, qu'Anne-Marie Bertrand qualifie de « révolution copernicienne[734] », se développe justement dans les années 1920 et 1930. Ce sont les rapports entre politique et bibliothèques lors de cette période charnière — et fondatrice — que nous nous proposons d'étudier ici.

Nous avons vu précédemment que les discours sur la lecture publique étaient loin de convaincre l'ensemble de la profession. A fortiori l'opinion générale, et par conséquent la sphère politique, semblaient encore moins s'y intéresser. Selon les militants de la lecture publique, cela s'expliquait avant tout par une méconnaissance des problématiques et des possibilités des bibliothèques, à laquelle il leur revenait de remédier. Ils tentèrent alors de se faire entendre dans la presse et dans les espaces de discussion entre bibliothécaires et politiques à l'échelle nationale. Toutefois, emporter l'adhésion des élus locaux était d'abord un travail de terrain que chaque bibliothécaire convaincu s'efforçait de mener dans sa commune.

---

[732] Anne-Marie Bertrand, *Les villes et leurs bibliothèques : légitimer et décider : 1945-1985*, Paris, Cercle de la librairie, 1999, p. 13.

[733] *Id*., p. 17.

[734] Anne-Marie Bertrand, *Bibliothèque publique et public library : essai de généalogie comparée*, Villeurbanne, Presses de l'ENSSIB, 2010, p. 38.

1. Les élus et les bibliothèques : de l'indifférence aux initiatives

Au fil de notre étude, nous avons souligné combien les relations entre les municipalités et les bibliothécaires pouvaient être problématiques. Beaucoup de communes ne ressentaient absolument pas la nécessité d'accorder des crédits réguliers à leur bibliothèque et l'indifférence vis-à-vis de l'institution était l'attitude majoritaire. La bibliothèque pouvait à la rigueur éveiller l'intérêt lorsqu'elle constituait une nouvelle source de revenus pour la commune[735]. L'indifférence se manifestait également par le silence des maires ou des adjoints dans les rapports annuels de la bibliothèque, qu'ils étaient pourtant invités à valider et commenter. Il faut toutefois souligner qu'il n'y a pas nécessairement de corrélation entre silence et indifférence, pas plus qu'il n'y en a entre discours et action. En effet, certaines bibliothèques étaient bien dotées par la commune, sans qu'il n'y ait trace pour autant d'un discours sur les motivations de la municipalité. À l'inverse, certains élus défendaient la bibliothèque pour obtenir une subvention ou se faire bien voir de l'administration centrale, mais ne lui accordaient pas de crédits suffisants pour fonctionner. C'est d'ailleurs ce que reproche l'inspecteur Pol Neveux à la ville d'Angers, dont il visite la bibliothèque en 1920. La municipalité se déclare bien disposée, d'autant que l'adjoint chargé de la bibliothèque est un archiviste paléographe, mais peu d'actes s'ensuivent :

> *« Les municipalités changent, les promesses se réitèrent, les résultats demeurent vains. […] Pour défendre la cause de nos livres, j'avoue que je préfère me trouver en présence de municipalités comme il en existe dans le Midi et qui cyniquement, avec une cordialité brutale et une franchise déconcertante, avouent leur indifférence pour nos dépôts[736]. »*

L'inspecteur ne craint ni les préjugés ni les généralisations abusives : l'opposition géographique entre Nord et Sud de la France revient fréquemment dans ses comptes rendus d'inspection, sans que ce constat ne soit réellement étayé ou confirmé par les autres inspecteurs. Mais son témoignage a le mérite de mettre en lumière la diversité des discours auxquels il pouvait être confronté. Pol Neveux reproche particulièrement à certaines municipalités, comme Nîmes, Marseille ou Carcassonne, de fonder les nominations à la bibliothèque sur des motifs électoralistes :

[735] Voir p. 49.

[736] AN F17 17964. Compte rendu d'inspection de la bibliothèque municipale d'Angers par Pol Neveux, juin 1920.

> *« À Nîmes comme dans la majorité des villes méridionales, le personnel de collaborateurs, le personnel subalterne, est recruté parmi les laissés pour compte des bureaux, et surtout parmi les créatures électorales. Et ce personnel, trop nombreux à Nîmes comme partout, est d'une nonchalance insigne, dépourvu de toute instruction et animé du plus mauvais esprit. Tous ces gens se considèrent comme des petits potentats, ne fichent rien et se croient tout permis*[737]*. »*

Cela explique, selon lui, que le bibliothécaire doive se tenir à l'écart du jeu électoral, conservant suffisamment d'indépendance vis-à-vis des municipalités successives pour maintenir avec chacune de bonnes relations.

En cas de désaccord, le bibliothécaire n'était toutefois pas sans recours. Il pouvait se plaindre de la municipalité à l'inspection générale des bibliothèques, dont les moyens d'action étaient certes limités mais pas entièrement dépourvus d'effet. Il pouvait aussi s'appuyer sur le comité d'inspection et d'achat de la bibliothèque, si celui-ci lui était favorable, ou plus généralement sur des notables de la commune. À Paris, les bibliothécaires de l'Heure joyeuse comprirent vite que les soutiens privés et officiels pouvaient être d'un grand secours. Leur action de « lobbying » était si active que le directeur des Beaux-Arts en vint à se plaindre au préfet :

> *« les employées de la rue Boutebrie mettent un tel zèle à développer leur propre établissement qu'elles voient la question d'un regard un peu étroit sans s'apercevoir qu'il y a d'autres quartiers […]. Elles sont en outre soutenues par un Comité de dames françaises et américaines qui suivent leurs suggestions. Il en résulte que […] nous sommes accablés d'une série d'interventions […] : trois questions écrites de M. Brandon en six mois, des pétitions, des recommandations politiques, des visites et une correspondance considérable*[738]*. »*

Au risque d'agacer l'administration par leur zèle, les bibliothécaires tentent de rallier à leur cause le plus grand nombre possible de conseillers municipaux. Ce conflit entre l'Heure joyeuse et l'administration des bibliothèques de la ville de Paris illustre aussi la tension qui existe entre rôle local et rôle national. En effet, le directeur des Beaux-Arts prétend qu'il serait possible de réduire le personnel de la bibliothèque si Marguerite Gruny et Mathilde Leriche ne se préoccupaient pas tant du courrier qui leur parvient de toute la France, demandant conseils et listes de livres. Selon lui, l'administration municipale parisienne ne devrait pas payer pour un tel service national.

L'exemple parisien fournit un autre cas d'opposition entre l'autorité politique et administrative et les bibliothécaires. C'est la fameuse « cabale » qu'évoque Ernest Coyecque :

> *« La cabale qui, à l'Hôtel de Ville, avait réussi à paralyser les velléités de trois préfets successifs d'entrer dans mes vues — confier à des bibliothécaires la direction des bibliothèques — la cabale soumit à la signature de M. Juillard [préfet de la Seine] une longue lettre démontrant que cette direction avait tout à gagner à rester entre les mains d'employés de bureau*[739]*. »*

---

[737] AN F17 17344. Compte rendu d'inspection de la bibliothèque municipale de Nîmes par Pol Neveux, oct. 1930.

[738] Arch. Heure Joyeuse. « Archives 1 ». Rapport du directeur des Beaux-Arts au préfet de la Seine, 30 oct. 1934.

Dans cet article où il se plaignait d'être ainsi empêché de convaincre les préfets depuis dix ans, Coyecque pensait le problème résolu grâce à l'intervention du CFBM. La suite lui donna pourtant tort puisqu'il fut mis à la retraite cette année-là (peut-être à cause de cet article) et remplacé par un administratif[740]. Selon Coyecque, c'était justement cet homme qui avait intrigué contre lui. Nous avons déjà évoqué la figure de Paul Gsell, auparavant secrétaire particulier de Jean-Louis Aubanel, secrétaire général de la préfecture, et sa querelle avec Coyecque. Ce dernier tenait également Aubanel pour responsable. Après avoir lutté toute sa carrière pour l'amélioration du réseau des bibliothèques parisiennes, Coyecque écrivit d'ailleurs en 1940 — alors qu'il était âgé de 76 ans — une lettre amère à l'ancien secrétaire général de la préfecture de Paris :

> *« vous ne douterez pas que j'étais capable de doter la population parisienne de bibliothèques municipales à ses besoins d'instruction, de documentation et de distraction, si je ne m'étais heurté à votre irréductible opposition dont la source et les mobiles de son inspiration ne comportent aucune justification. Et c'est par de tels procédés, appliqués aux intérêts suprêmes de la patrie, qu'on assure la ruine matérielle et morale d'un pays et qu'on lui fait subir la cruelle humiliation de l'occupation allemande, que votre paisible Midi[741] ne connaît pas[742]. »*

La difficulté de traiter avec les élus et les administrations locales explique donc que les bibliothécaires, parisiens comme provinciaux, aient souhaité un modèle de lecture publique organisé par l'État, non par les collectivités territoriales dont ils se méfiaient.

Bien entendu, tous les élus locaux ne sont pas indifférents au sort de leur bibliothèque. Il est certes rare qu'ils prennent l'initiative de la faire réformer, comme le fit la municipalité radicale-socialiste de Levallois-Perret en sollicitant Eugène Morel en 1911, pour moderniser la bibliothèque, après avoir entendu parler de ses ouvrages et de ses conférences à l'École des hautes études sociales[743]. Mais certains encouragent, voire facilitent les innovations que peuvent suggérer leur bibliothécaire. Sans surprise, ce sont principalement les raisons budgétaires qui bloquent les processus de modernisation (ce qui explique que les petits changements, peu coûteux, soient ceux qui aient pu se mettre en place le plus rapidement). Les élus peuvent aussi se révéler d'un précieux soutien dans les projets de plus grande envergure. La première annexe de prêt de la bibliothèque

---

[739] Ernest Coyecque, « L'œuvre française d'une bibliothécaire américaine : miss Jessie Carson », *Revue des bibliothèques*, n°7-9, 1924, p. 265.

[740] Malgré ces tensions, Laure Léveillé montre que la ville de Paris est loin de se désintéresser de son réseau de bibliothèques : « la lassitude de l'État à l'égard de bibliothèques provinciales qui ne semblent pas même intéresser leurs autorités locales, ne peut être transposée dans le contexte parisien, où le réseau de lecture participe nettement de la fierté municipale, voire des revendications autonomistes » (Laure Léveillé, *op. cit.*, p. 655).

[741] Aubanel était alors préfet honoraire et résidait dans le Gard.

[742] BnF. NAF 14564, f.1. Lettre d'Ernest Coyecque à Jean-Louis Aubanel, 21 oct. 1940.

[743] *Catalogue de la bibliothèque municipale de Levallois-Perret*, dir. Eugène Morel, Levallois-Perret, 1925, p. 8.

municipale de Nice fut ainsi décidée en 1928 grâce à Jean Médecin, adjoint délégué à l'Instruction publique qui, devenu maire peu après, continua de développer le réseau de lecture publique de la ville[744]. De même, le maire socialiste de Toulouse, Étienne Billières, et son adjoint à l'Instruction publique et aux Beaux-Arts, Jules Julien, défendirent ardemment le projet de construction d'une nouvelle bibliothèque municipale dont François Galabert, le bibliothécaire, leur avait montré toute la nécessité. Leur engagement était d'autant plus important que la ville était en conflit avec le ministère de la Guerre pour l'obtention des bâtiments censés accueillir la nouvelle « cité des livres ». La négociation requérait donc que la municipalité soit pleinement convaincue de l'intérêt du projet. En ce début des années 1930, d'autres villes reconstruisaient également leur bibliothèque (Chauny, Belfort, Saint-Quentin) ou la réaménageaient entièrement (Troyes, Besançon)[745].

Au même moment, peut-être sous l'effet des discussions de la Commission de la lecture publique et de son écho dans la presse, quelques départements avaient aussi des velléités de développer les bibliothèques, particulièrement à la campagne. Ce fut par exemple le cas de la Haute-Garonne dont la commission départementale, appuyée par le préfet, proposa au conseil général de voter des subventions aux communes « pour l'achat d'appareils cinématographiques, d'appareils de T. S. F. et pour la création de bibliothèques populaires ». Le but affiché consistait à procurer « aux populations rurales de nouvelles distractions saines et instructives [afin de] remédier efficacement à la désertion des campagnes[746] ». Ce type de projets ne fut pas suivi d'effets. Pourtant, le département de la Seine inférieure avait donné l'exemple dès 1921 en créant une bibliothèque circulante, à l'initiative du préfet. Le relatif succès de cette entreprise prouvait que l'échelon départemental pouvait être efficace dans l'organisation de la lecture publique ; le projet ne fit toutefois pas d'émule[747].

Les idées défendues par les modernistes, à coups de formules marquantes répétées dans les articles, semblaient trouver peu à peu un écho auprès de certains élus. Remarquons par exemple, dans le bulletin municipal de Rouen (mars-avril 1929), que la mairie reconnaît la nécessité d'embaucher un professionnel, c'est-à-dire un « vrai bibliothécaire, et non un simple distributeur de livres[748] ». Or, cette expression est déjà employée dix ans plus tôt, et répétée ensuite à maintes

[744] AN F17 17320. Dossier de la bibliothèque municipale de Nice.
[745] Pierre Lelièvre, « Les bibliothèques provinciales françaises en 1936-1937 » dans FIAB, *Publications, vol. IX. Actes du Comité international des bibliothèques — 10e session (24-25 août 1937)*, p. 132.
[746] Conseil général de Haute-Garonne, *Rapports et délibérations*, 1929, p. 75.
[747] A propos de la bibliothèque circulante de Seine inférieure, voir p. 340.
[748] Cité dans : Loïc Vadelorge, *Rouen sous la IIIe République : politiques et pratiques culturelles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, p. 373.

occasions, par Ernest Coyecque[749]. De même, l'idée du retard français en matière de lecture publique s'introduit dans les discours de certains hommes politiques. Ainsi Camille Chautemps rappelle-t-il devant le conseil général d'Indre-et-Loire « l'effort fait à l'étranger en faveur des bibliothèques populaires » :

> *Ce moyen d'enseignement technique n'a pas encore été vulgarisé en France. Mais on peut espérer que d'ici peu l'État allouera des subventions destinées à favoriser la création et le fonctionnement de ces bibliothèques. Le département d'Indre-et-Loire doit être l'un des premiers à utiliser ces subventions[750]. »*

Il propose alors d'étudier la création de « salles populaires de lecture » dans le département. Nous ne savons pas comment Chautemps a été sensibilisé à cette question, mais plusieurs hypothèses peuvent être considérées. Notable tourangeau, en tant qu'avocat et maire radical-socialiste, il est fort probable que Chautemps connaisse Georges Collon, le bibliothécaire moderniste de Tours, admirateur des bibliothèques anglo-saxonnes. Néanmoins, l'utilisation de l'expression « salles populaires de lecture » et la référence à l'enseignement technique évoquent inévitablement le sénateur radical-socialiste Mario Roustan, lui-même influencé par Roland-Marcel, comme nous le verrons plus loin[751].

Il y a donc en quelques occasions une réelle influence des modernistes sur les élus, d'abord ponctuelle puis plus marquée à partir de la fin des années 1920. L'influence peut être indirecte, par la lecture de la presse, ou directe, par le biais des bibliothécaires locaux qui, au sein des comités d'inspection et d'achat, parviennent parfois à imposer leur opinion. Mariangela Roselli et Véronique Verdier voyaient d'ailleurs dans ces comités un lieu d'apprentissage politique où « la négociation par le langage n'est pas un acte gratuit : elle a comme résultat de rapprocher les registres discursifs des uns et des autres et de rendre les pratiques respectives intelligibles[752] ».

[749] Ernest Coyecque, « Ce que doit être la bibliothèque », *op. cit.*, p. V.

[750] Conseil général d'Indre-et-Loire, *Rapports et délibérations*, 1929, p. 21.

[751] Voir ci-dessous 3.3 La Commission de la lecture publique, p.265 *sqq*.

[752] Mariangela Roselli et Véronique Verdier, « Les usages sociaux d'une instance de contrôle : les comités d'inspection et d'achat des bibliothèques municipales », *BBF*, n°1, 2000, p. 31.

2. Motivations des élus : idéologies et stratégies politiques

2.1. La lecture publique est-elle de gauche ?

Qu'il s'agisse de l'échelle locale ou de l'échelle nationale, une question vient immédiatement à l'esprit lorsque l'on interroge les rapports entre politique et développement des bibliothèques : y a-t-il un lien entre la tendance politique d'un élu et son action envers la lecture publique ? Il faut d'abord rappeler que la défense de la lecture publique n'est pas apolitique, au sens où elle ne peut être entièrement dégagée des principes politiques qui la sous-tendent. En effet, les modernistes eurent beau ériger la neutralité la plus stricte en dogme professionnel, il n'en demeurait pas moins que le modèle de bibliothèque qu'ils défendaient visait le grand public, les masses, autrement dit la majeure partie du corps électoral.

2.1.1. La lecture publique : un projet démocratique

Eugène Morel ne dissimulait pas qu'il voyait dans le livre et le journal, mis à la portée du plus grand nombre par la bibliothèque, le moyen de rendre les Français plus lucides.

> *« Bien des mensonges électoraux n'auraient pas lieu si des livres suffisants étaient à la portée des électeurs. Une affaire Dreyfus n'aurait pas duré si longtemps si des salles de journaux existaient comme en Angleterre[753]. »*

Comme le synthétise justement Robert Damien, la bibliothèque publique telle que la décrit Eugène Morel est « l'axe central d'une société républicaine de suffrage universel[754] ». Les vertus démocratiques du modèle sont d'autant plus mises en avant qu'elles sont liées à l'exemple américain et à son idéal de l'ascension sociale par l'étude et l'effort. À plusieurs reprises, dans ses discours en faveur du CFBM, André Chevrillon affirme que les États-Unis considèrent les bibliothèques publiques comme « l'un des organes essentiels d'une démocratie[755] ». L'idée de la bibliothèque comme institution démocratique fait facilement consensus parmi les bibliothécaires, car l'on ne

[753] Eugène Morel, *Bibliothèques...*, *op. cit*. t.1, p. 80.

[754] Robert Damien, *La grâce de l'auteur...*, *op. cit.*, p. 220. Voir aussi : Robert Damien, « Procès et défense d'un modèle bibliothécaire de la démocratie », *BBF*, 2000, n°5, p. 35-40.

[755] André Chevrillon, « Les bibliothèques publiques et l'idéal américain », *France-États-Unis : revue mensuelle du comité France-Amérique*, juil.-août 1924, p. 165-167.

retient qu'une partie des implications de ce concept. En effet, nombreux sont ceux qui définissent ce caractère démocratique par le fait que la bibliothèque met gratuitement à la disposition de tous des outils de recherche onéreux[756]. Le critère du prix est d'ailleurs avancé par les inspecteurs, notamment Pol Neveux, d'après lequel « le devoir démocratique d'une bibliothèque est d'acheter avant tout des ouvrages chers que ne peuvent se payer les vrais travailleurs[757] ». C'est encore une fois une conception centrée sur l'étude comme seul usage légitime du livre. Son collègue Camille Bloch interprète différemment le sens d'une institution démocratique, privilégiant le critère de l'ouverture à tous les publics, quelles que soient leurs motivations :

> *Une bibliothèque ouverte au public constitue une œuvre d'éducation démocratique d'une haute portée sociale : cette portée s'accroît lorsque la bibliothèque est en mesure […] de satisfaire également l'attente des érudits et celle des lecteurs qui recherchent une distraction de quelques heures[758]. »*

La dimension sociale de l'institution prend alors le pas sur sa dimension intellectuelle.

Mais la dimension réellement politique du caractère démocratique est bien moins présente dans les discours, peut-être sacrifiée sur l'autel de la neutralité : permettre l'exercice de la citoyenneté ne fait presque jamais partie des buts assignés à la bibliothèque, sinon dans les textes de quelques rares modernistes après Morel. Cette question rejoint d'ailleurs celle de la censure. Comme l'a montré Marie Kuhlmann, il est assez difficile pour l'historien de savoir « si les impasses relevées sur les registres d'achats doivent être attribuées à des pratiques de censure ou à l'absence de budget[759] », d'autant que la réflexion sur la censure est très peu présente dans les débats des modernistes des années 1920. Dans les années 1930, la situation internationale fait surgir ce thème dans les discours des bibliothécaires, même s'il demeure encore très circonscrit : on savait la censure courante dans les pays totalitaires, et on la dénonçait à ce titre[760], mais nul ne se préoccupait vraiment d'observer les pratiques françaises. S'appuyant sur la lecture d'articles ou d'ouvrages américains, seul Éric de Grolier montre que la censure existe également dans les pays

[756] C'est le cas du bibliothécaire de Boulogne-sur-mer, par exemple : « On ne saurait même leur dénier le rôle d'institutions démocratiques puisque, ouvertes à tous, elles renferment en abondance des ouvrages que l'immense majorité des hommes ne pourrait acheter » (AN F17 17987, Rapport annuel de la bibliothèque de Boulogne-sur-mer, exercice 1931).

[757] AN F17 17415. Compte rendu d'inspection de la bibliothèque municipale de Castres par Pol Neveux, juin 1920.

[758] AN F17 17336. Projet de lettre au maire de Guingamp après réception du rapport annuel de la bibliothèque, 2 février 1921 (l'auteur est peut-être Camille Bloch).

[759] Marie Kuhlmann, Nelly Kuntzmann, Hélène Bellour, *Censure et bibliothèques au XX^e siècle*, Paris, Cercle de la librairie, 1989, p. 27.

[760] Voir, par exemple : Pierre Lelièvre, « Les bibliothèques populaires à Berlin en 1935 », *Archives et bibliothèques*, 1936, p. 119-120 : « Ce que nous nommons le libéralisme intellectuel, c'est-à-dire un régime égal pour les doctrines les plus opposées, on le sait, est incompatible avec la conception nationale-socialiste de l'État et de la société. […] le rôle de l'État n'est pas tant d'interdire que de diriger. Il ne se limite pas à porter sur une liste noire des auteurs ou des œuvres dont l'influence est jugée subversive, il conseille et, dans la mesure du possible, il impose. La culture intellectuelle est une forme de l'éducation politique et elle est à sens unique. »

démocratiques. Aux États-Unis, la plupart des bibliothèques étaient ainsi dirigées par des *boards of trustees* composés à 93% de membres des classes dirigeantes, d'après Carleton B. Joeckel, professeur de bibliothéconomie à l'université du Michigan[761]. L'absence d'employés ou d'ouvriers dans ces comités entraînait une sous-représentation des livres de tendance socialiste ou communiste. En France, l'administration des bibliothèques publiques laissait fort peu de place aux usagers. Or, selon Éric de Grolier, permettre aux lecteurs d'intervenir dans le choix des livres éviterait les risques de dérive autoritaire, c'est pourquoi l'ADLP plaidait pour une participation plus importante des usagers au fonctionnement de la bibliothèque. Notons toutefois que sa réflexion portait davantage sur la censure socio-politique que sur une censure plus insidieuse que l'on a pu qualifier de culturelle[762]. Ce type de censure était en effet beaucoup plus courant mais n'était pas alors considéré comme une réelle pratique censoriale. Cette censure culturelle concernait notamment le roman et la littérature distractive dont nous avons montré combien leur statut était ambigu, dans les discours des bibliothécaires ; selon eux, elle relevait du tri légitime que le professionnel était appelé à faire pour assurer aux lecteurs un choix de « bons livres ».

Le projet démocratique a donc quelques limites, dont ses défenseurs ne sont pas conscients. Avec la création de l'ADLP en 1936, il est néanmoins réaffirmé à travers le nouveau concept de démocratisation culturelle. Le programme de l'association débute d'ailleurs par un paragraphe sur « la fonction sociale de la bibliothèque et sa place dans une démocratie », qui conclut à la nécessité de l'égalité d'accès à la culture comme condition de la vie démocratique :

> *« il faut donner à tous la possibilité d'obtenir du livre les enseignements, les renseignements ou la saine distraction qu'il peut procurer. Tel est le rôle de la bibliothèque publique, et c'est pourquoi elle doit prendre place à l'un des premiers rangs parmi les institutions dont la mission est de réaliser ce minimum de démocratie intellectuelle sans lequel la démocratie tout court ne peut être qu'un mot[763]. »*

Il est donc légitime de rechercher des traces de cet argumentaire dans les discours des partis politiques, particulièrement ceux de gauche dont les historiens des bibliothèques ont affirmé qu'ils avaient favorisé le développement de bibliothèques ouvertes à tous. Marine de Lassalle écrit ainsi :

> *« les organisations de gauche ont investi, par intermittence, l'enjeu de la lecture publique : le Front populaire et l'ADLP (Association pour le développement de la lecture publique), mais aussi le développement des*

[761] Carleton B. Joeckel, *The government of the American public library*, Chicago, 1935, p 239-240 et tableau XIII. Cité dans : Arch. ADLP. « G. ADLP 2. Archives ». Éric de Grolier, « Psychologie et sociologie de la lecture (rappel) », s.d. Éric de Grolier cite également, à l'appui de son propos : J.F. Otis, « The secret censorship », *Wilson Bulletin*, sept. 1935, p. 28-29 ; M. Hammon, « Library censorship », *Wilson Bulletin*, janv. 1936, p. 341 ; S. J. Kunitz, « So-called radical propaganda litterature », *Wilson Bulletin,* sept. 1935, p. 41-43.

[762] Ce type de censure a bien été mis en valeur par l'ouvrage *Censure et bibliothèques au XX^e siècle* cité plus haut.

[763] Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». ADLP, « Programme », [décembre 1936].

bibliothèques dans les banlieues rouges des années 30 et les batailles du livre du PCF (Parti communiste français)[764]*. »*

Pourtant, dès que l'on examine la situation en détail, avant 1936, la prédominance de la gauche paraît moins claire.

2.1.2. Influence de l'appartenance politique sur l'action en faveur de la lecture publique

Il est d'abord difficile de cerner l'opinion politique des modernistes[765]. Nous savons qu'Eugène Morel était proche de Romain Rolland et qu'il partageait certaines de ses convictions[766], mais nous ignorons les tendances des autres. Tous visent un idéal républicain et démocratique, mais cela ne suffit plus à définir la gauche dans les années 1920. Aucun ne prend véritablement position. D'après Nathalie Magne, Henri Lemaître se tient à l'écart du débat politique, est abonné au *Journal* et au *Temps* (journaux plutôt de centre droit) mais ne lit aucune presse militante. En revanche, elle le décrit comme « très respectueux des croyances et des rites de la religion catholique[767] ». Henriot, d'origine plus modeste que la plupart de ses confrères chartistes[768], décrit comme agnostique[769], est tout aussi difficile à situer sur l'échiquier politique. Nous pourrions ainsi multiplier les exemples, sans obtenir davantage de certitudes. Notons que cet effacement des opinions politiques dans le discours sur la lecture publique des modernistes prend fin en partie après 1936, quand l'ADLP envahit le champ de réflexion à ce sujet : même si l'association se veut apolitique, il est de notoriété publique que les membres du bureau se réclament de la gauche ou de l'extrême gauche. Toutefois, avant comme après 1936, tous les bibliothécaires savent que s'abstenir de jugements politiques marqués évite les représailles et multiplie les possibilités de soutien. En outre, cette neutralité s'inscrit dans leur idéal professionnel : le bibliothécaire doit mettre à disposition des ouvrages sur toutes les opinions, sans jamais favoriser l'une par rapport à l'autre.

---

764 Marine de Lassalle, « Les paradoxes du succès d'une politique de lecture publique », *BBF*, 1997, n°4, p. 10-17.

765 Hors du milieu moderniste, les opinions politiques ne sont pas plus claires. Laurent Ferri a ainsi montré que les chartistes, contrairement à une opinion répandue, n'appartenaient pas nécessairement à la droite conservatrice : « Si l'on met de côté l'actif cénacle maurrassien, les chartistes connus fréquentant les milieux artistes militent clairement à gauche », par exemple André Chamson, Georges Bataille, Edith Thomas, Georges Huisman (Laurent Ferri, « Le chartiste dans la fiction littéraire (XIX^{e} et XX^{e} siècles) : une figure ambiguë », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 159, n° 2, 2001, p. 623).

766 Jean-Pierre Seguin, *Eugène Morel...*, *op. cit*., p. 206.

767 Nathalie Magne, *Henri Lemaitre..., op. cit.* p. 11.

768 Colette Meuvret, « Gabriel Henriot », *Bulletin d'informations de l'ABF*, n° 49, 1965, p. 233-243.

769 Cette affirmation de Colette Meuvret surprend toutefois car Henriot achève son ouvrage *Des livres pour tous*, publié en 1943, par l'idée que le rôle de la bibliothèque doit être d'élever « l'âme vers l'idéal et vers Dieu »...

Si les tendances politiques des bibliothécaires ne sont pas facilement repérables, nous pouvons, en revanche, connaître celles des communes. En se fondant sur les statistiques publiées par la *Revue des bibliothèques* en 1930 (déjà exploitées dans le premier chapitre de cette étude), nous avons pu comparer les orientations politiques des villes les plus généreuses envers leur bibliothèque. Certes, doter correctement la bibliothèque ne signifie pas vouloir l'ouvrir à tous, mais il s'agit au moins d'un signe d'intérêt pour l'établissement. Sélestat, qui arrive largement en tête, est alors dirigée par le maire socialiste Auguste Bronner mais la deuxième place revient à Versailles, ville conservatrice. On trouve ensuite Haguenau dont le maire appartient à l'UPR (Union populaire républicaine), parti démocrate-chrétien d'Alsace, plutôt de centre droit. Il apparaît donc difficile de tracer des constantes. De même, parmi les bibliothèques de grandes villes les plus pauvrement dotées, plusieurs appartiennent à des mairies socialistes ou radicales-socialistes (Roubaix, Marseille, Reims...). Cette observation était déjà établie dans les années 1930 puisque l'analyse des statistiques de 1933, dans *Archives et bibliothèques*, affirme que « contrairement à une opinion répandue, il n'y [a] aucun rapport entre les tendances politiques (apparentes) d'une population et le développement de sa bibliothèque[770] ». C'est également le constat auquel parviennent les monographies locales. L'étude diachronique de la politique culturelle de la ville de Rouen ne révèle ainsi aucune rupture lorsque l'on passe d'une gestion conservatrice à une gestion radicale-socialiste[771]. La même conclusion était aussi tirée par Philippe Poirrier et Vincent Dubois, à propos des musées municipaux que l'on tentait pareillement de moderniser et d'ouvrir à un public plus large[772].

La couleur politique des municipalités n'était pourtant pas sans intérêt ; elle permettait notamment d'obtenir des soutiens d'autres collectivités territoriales de sensibilité proche. Ce fut le cas pour la mise en place du bibliobus de l'Aisne, au début des années 1930. Cette initiative de la bibliothécaire de Soissons, Victorine Vérine, visait à ranimer et améliorer le système des bibliothèques circulantes du Soissonnais qu'avait créées le CARD à la fin de la guerre. Le contexte semblait favorable puisque le projet de la Commission de lecture publique avait préconisé l'emploi de bibliothèques circulantes dans les campagnes et qu'Henri Lemaître avait attiré l'attention de l'opinion sur le bibliobus, à l'Exposition coloniale de 1931. Victorine Vérine, ancienne élève de l'École de bibliothécaires de la rue de l'Élysée, avait le soutien des modernistes, à travers les

[770] « Enquête de 1933 », *Archives et bibliothèques*, 1935, p. 35.

[771] Loïc Vadelorge, *op. cit*., p. 373.

[772] *Les collectivités locales et la culture : les formes de l'institutionnalisation, XIX-XX^e siècles*, dir. Vincent Dubois et Philippe Poirrier, Paris, Comité d'histoire du ministère de la Culture : Fondation Maison des sciences de l'homme, 2002, p. 272.

personnalités du CFBM. Ne manquait donc que l'impulsion politique qui, malgré les plans de la Commission de lecture publique, ne vint pas de l'État. Ce fut l'implication du Dr Bonnenfant, adjoint au maire de Soissons, et de Georges Monnet, député socialiste de l'Aisne, qui permit à l'idée d'aboutir. Le premier, « qui avait compris toute l'importance du système préconisé par le CARD et qui [avait] déjà su faire valoir, auprès de la municipalité de Soissons, la valeur de ces méthodes[773] », convainquit le maire radical-socialiste Fernand Marcquigny. Forte de ces appuis, Vérine créa l'Association de la bibliothèque circulante de l'Aisne, subventionnée par le département et le gouvernement, grâce à Georges Monnet. Certes, le projet semblait faire consensus, mais l'on ne peut nier que les amitiés politiques aient favorisé sa réalisation. Ainsi l'association avait-elle le soutien officiel de plusieurs personnalités de gauche telles que Mario Roustan, sénateur et futur ministre de l'Instruction publique, ou Julien Cain, administrateur général de la Bibliothèque nationale[774].

Ce dernier est une personnalité particulièrement intéressante au regard des liens entre bibliothèques et politique. En effet, avant d'être nommé administrateur général en 1930, sur recommandation de Léon Blum, il occupait le poste de directeur du cabinet de Fernand Bouisson, président socialiste de la Chambre des députés. Certains croyaient alors que cette nomination n'avait pour but que de contrarier sa carrière politique et contestaient sa légitimité à la tête de la Bibliothèque nationale. On citera par exemple une lettre de Jacqueline Dreyfus, bibliothécaire parisienne, qui rapporte ces rumeurs : « Mon oncle dit que Cain ne fera pas long feu à la BN, mais qu'il fera quelque chose au Ministère des affaires étrangères. Peut-être ne sont-ce que des potins[775] ».

Même si son rôle en faveur de la lecture publique est encore bien timide avant 1936, il tâche déjà de mettre son réseau politique au service des bibliothèques. Sa correspondance nous apprend ainsi qu'il était proche de Georges Monnet et qu'il le mit en contact avec un autre homme de gauche, souhaitant développer la lecture publique :

> *« M. Grunebaum-Ballin s'occupe activement de l'organisation de bibliothèques populaires pour l'Office d'habitations à bon marché du département de la Seine. Il te téléphonera prochainement. Je crois qu'il serait utile que tu causes avec lui longuement ; il connaît admirablement toutes ces questions[776]. »*

[773] Victorine Vérine, « La bibliothèque circulante de l'Aisne », *Revue du livre*, n°1, nov. 1933, p. 24.

[774] Dans une lettre, Victorine Vérine affirme d'ailleurs que Cain était « un ami personnel de [son] actif député », Georges Monnet (Bib. Forney. Arch. Gabriel Henriot, « Archives Henriot. ABF. Archives Clouzot » : lettre de Victorine Vérine à Gabriel Henriot, 5 oct. 1930).

[775] Arch. Heure joyeuse. « Archives 4 ». Lettre de Jacqueline Dreyfus à Marguerite Gruny, 22 nov. 1933.

[776] BnF. Arch. Julien Cain. 2004/023/001 : correspondance de Cain. Lettre de Julien Cain à Georges Monnet, 16 janv. 1933.

Même si elles ne débouchèrent sur aucune action concrète, ces relations nous éclairent sur un point : à l'échelon national, la lecture publique semble bien avoir été une préoccupation de la gauche. D'autres exemples paraissent le confirmer. Les parlementaires composant la Commission de lecture publique étaient ainsi majoritairement de gauche, et majoritairement issus des milieux de l'enseignement : Roustan était agrégé des lettres et radical-socialiste, André Morizet socialiste, Victor Bérard normalien inscrit à la gauche démocratique, Jean Philip radical-socialiste ayant aussi fait des études de lettres...

Rien de contradictoire toutefois avec le constat que nous tirions de la situation locale, comme l'a montré Sylvie Rab à propos des municipalités de la Seine :

> *« Le poids des hommes paraît plus déterminant dans les municipalités conservatrices liées aux notables locaux, et enracinées dans la commune ; il semble au contraire moins fort, et surtout moins déterminant dans les municipalités ouvrières qui ont des politiques de gestion municipale et de gestion culturelle bien plus définies*[777]*. »*

Cela s'applique-t-il au cas des bibliothèques ? Si, à l'échelle locale, les municipalités de gauche et d'extrême gauche appliquent des politiques prédéfinies, il est logique d'en chercher trace dans les discours des partis à l'échelle nationale. Au contraire, le fait que certaines municipalités conservatrices favorisent la lecture publique ne révélerait pas une préoccupation politique de la droite, mais l'intérêt personnel de certains élus. Il faudrait donc pouvoir analyser les programmes électoraux des partis à la recherche de mentions des bibliothèques. À défaut, l'analyse des journaux nous est d'un précieux secours puisque nous y trouvons les noms des parlementaires qui défendent les bibliothèques à l'Assemblée, ainsi que d'éventuelles réunions politiques où la question est discutée. On constate par exemple qu'en 1931, l'assemblée générale de la fédération radicale-socialiste aborda « l'importante question des bibliothèques publiques », notamment pour savoir s'il serait possible de créer une bibliothèque municipale par commune[778]. Évidemment, l'on ne saurait négliger le contexte : en mai 1931, la Commission de la lecture publique était encore fraîche dans les esprits et l'on discutait toujours le projet de loi sur la lecture publique. Le sujet était donc pleinement d'actualité. Néanmoins, nous ne trouvons pas trace d'une telle réflexion dans les partis conservateurs. Bien entendu, cela ne signifie pas que tous les parlementaires de droite étaient défavorables aux bibliothèques. Au moment des débats sur la loi de nationalisation, on trouve ainsi d'ardents défenseurs parmi les conservateurs, tels que le général Hirschauer ou le sénateur Roger

[777] Sylvie Rab, « Les politiques culturelles dans les municipalités de la Seine (1924-1939) », dans *Les politiques culturelles municipales : éléments pour une approche historique*, dir. Jean-Pierre Rioux et Jean-François Sirinelli, Paris, CNRS, 1990, p. 75.

[778] « La fédération radicale-socialiste a tenu son assemblée générale », *Le Quotidien*, 20 mai 1931.

Grand. Leur position doit toutefois être nuancée puisque le premier relaie avant tout les revendications de son fils, conservateur de la bibliothèque à Versailles, et le second, les revendications de ses anciens camarades de l'École des chartes. Par ailleurs, défendre la loi de nationalisation n'équivaut certainement pas à défendre la lecture publique, comme nous le montrerons à la fin de ce chapitre.

Quant à la position du Parti communiste vis-à-vis de la lecture publique, elle n'est pas toujours claire. D'après l'étude des communes du département de la Seine réalisée par Sylvie Rab, les mairies communistes auraient tendance à moins financer leur bibliothèque que les municipalités socialistes ou radicales. De plus, on ne peut distinguer aucune politique uniforme chez ces élus en matière de lecture publique[779]. Encore une fois, leur personnalité et l'histoire de la commune seraient donc des facteurs bien plus déterminants que leur appartenance politique. D'après les articles publiés dans *L'Humanité*[780], l'extrême-gauche valorise la bibliothèque en tant qu'outil d'éducation populaire, mais ne s'intéresse qu'à la bibliothèque syndicale, ouvrière ou scolaire (d'autant que les instituteurs sont nombreux parmi les militants). Il n'y a toutefois pas rejet de la bibliothèque municipale. Quelques articles incitent parfois les militants communistes à s'y documenter[781]. Néanmoins, le divertissement par la lecture n'est jamais envisagé dans le discours communiste. Si, à partir du milieu des années 1930, les militants ne sont plus tenus de se limiter aux manuels et ouvrages du parti, la distraction n'apparaît pas pour autant. Tout juste introduit-on la culture générale dans les lectures, mais celle-ci doit « armer idéologiquement » le militant[782] : l'épanouissement personnel n'est pas visé, encore moins le divertissement. De même, en 1924, Paul Vaillant-Couturier, député communiste, réclame le relèvement du budget des bibliothèques municipales[783]. Cette demande fait suite à celle de l'augmentation du crédit « d'encouragement aux savants et gens de lettres » : la bibliothèque municipale serait donc plutôt considérée comme un outil pour les savants de province que dans un rôle de lecture publique, *a fortiori* au milieu des années 1920.

---

[779] Sylvie Rab, *Culture et banlieue : les politiques culturelles dans les municipalités de la Seine (1935-1939)*, dir. Michelle Perrot, th. de doct., histoire, univ. Paris-VII, 1994, p. 360.

[780] Voir aussi ci-dessous 3.1 Les bibliothèques dans la presse, p. 260 *sqq*.

[781] Voir, par exemple : G. Tales, « Pour une organisation de la culture communiste. Groupes communistes et études sociales », *L'Humanité*, 20 nov. 1921 : « Dans les groupes, il est facile de dresser l'inventaire du matériel dont on peut disposer : ouvrages appartenant aux militants, ou pouvant être empruntés à des bibliothèques ouvrières, consultés dans des bibliothèques municipales ».

[782] Marie-Cécile Bouju, *op. cit.*, p. 141-142. Comme l'Église catholique, le PCF adoucit son discours et s'adresse à des milieux sociaux plus larges. « Dans les deux cas, c'est le résultat d'une stratégie de conquête de nouveaux milieux sociaux et d'une réaction au développement de la culture de masse » (p. 142).

[783] « Budget de l'instruction publique », *L'Humanité*, 20 nov. 1924.

L'idée de la démocratisation de l'institution apparaît au début des années 1930 dans les milieux de gauche, mais elle appartient encore au domaine du symbole. En effet, on trouve très régulièrement dans les colonnes de *L'Humanité*, à partir de 1933, des mentions de bibliothèques brûlées en Allemagne par les nazis. À l'inverse, l'URSS est présentée comme une grande pourvoyeuse de bibliothèques. Le motif de la bibliothèque est alors repris dans des slogans électoraux :

> *« Il y a deux ans les hitlériens allemands brûlaient les bibliothèques. VOTER contre les hitlériens français, leurs élèves et leurs complices, c'est VOTER pour la culture française*[784]*. »*
>
> *« L'Union Soviétique ne brûle pas les bibliothèques, elle en édifie*[785]*. »*

Défendue par l'extrême-gauche contre l'extrême-droite, la bibliothèque devient donc peu à peu symbole de culture démocratique dans les discours de gauche. Mais il faut attendre l'avènement du Front populaire pour que cela se traduise par de réelles décisions politiques.

Comme nous allons le voir, les initiatives se multiplient à la fin des années 1930 et les plus grands projets se développent dans des villes de gauche. Cela ne signifie pas que rien ne se fait ailleurs. Mais les projets de grande ampleur (qui sont souvent aussi les plus connus, et les mieux documentés) sont rendus possibles par le partenariat entre Ville et État : l'accession au pouvoir du Front populaire est alors déterminante. D'une part, la collaboration est évidemment facilitée par la proximité des sensibilités politiques et les effets de réseaux, que nous avons déjà soulignés. D'autre part, le Front populaire, par l'intermédiaire de Jean Zay, promeut les loisirs culturels, qui doivent être à la fois populaires et organisés par les pouvoirs publics. C'est dans ce contexte qu'évolue l'image de la bibliothèque auprès des décideurs. De fait, tout au long de la période, c'est bien la représentation de la bibliothèque qui constitue la meilleure clé pour comprendre l'attitude des élus locaux envers cette institution.

2.1.3. De l'importance des représentations de la bibliothèque

Les actes des élus locaux envers les bibliothèques ne sont donc pas toujours dictés par leur couleur politique. Leurs motivations peuvent être plus complexes. À travers les discours des municipalités ayant œuvré pour leur bibliothèque, un critère important se dessine : le prestige de la ville. Si l'on reprend l'exemple toulousain, on constate que le discours du socialiste Jules Julien, adjoint à l'Instruction publique et aux Beaux-Arts, prononcé à l'occasion de la pose de la première

[784] Slogan situé dans l'oreille à droite de la manchette, sur la une de *l'Humanité*, 11 mai 1935.
[785] « Échos des lettres », *Humanité*, 9 fév. 1936.

pierre de la nouvelle bibliothèque, reflète peu de préoccupations liées à la lecture publique. Il se soucie encore beaucoup d'érudition et s'il souhaite faire de la bibliothèque municipale une « bibliothèque moderne », celle-ci doit rester « de toute façon, une bibliothèque de travail ». Alors qu'au même moment les socialistes se préoccupent d'éducation populaire, aucune allusion à ce thème n'est faite dans le discours. La bibliothèque est avant tout considérée comme un élément qui concourt au prestige de la cité, Jules Julien évoquant même sa vocation de « bibliothèque régionale[786] ».

La concurrence des villes, dans cette course au prestige, n'est pas à négliger. Les inspecteurs n'hésitaient d'ailleurs pas à user de comparaisons pour inciter les municipalités à agir en faveur de leur bibliothèque. Ainsi Charles Schmidt s'adressa-t-il en ces termes au maire de Vendôme :

> *« La ville de Vendôme est loin du compte et dans la statistique des bibliothèques municipales, il s'en faut de beaucoup qu'elle occupe un des premiers rangs[787]. »*

Les bibliothécaires aussi pouvaient avoir recours à cette stratégie. Celui de la ville de Roanne, par exemple, présenta au comité d'inspection et d'achat de la bibliothèque les statistiques nationales[788], afin de mettre en valeur la première place départementale de la commune (devant Saint-Étienne et Saint-Chamond)[789].

Cette quête de rayonnement régional n'explique pourtant pas les réformes de petite envergure, qui n'ont guère d'influence sur l'image de la cité. Ce sont les missions assignées à la bibliothèque qu'il convient dans ce cas d'interroger. Parmi les cinq villes les plus généreuses en faveur de leur bibliothèque (selon les statistiques de 1930), quatre sont des communes d'Alsace-Lorraine, c'est-à-dire des territoires repris à l'Allemagne en 1918 : Colmar, Haguenau, Sarreguemines et Sélestat. Il serait difficile d'y voir une simple coïncidence. On sait d'ailleurs tout l'intérêt qu'ont porté certaines associations nationales, telles que la Ligue française de l'enseignement ou l'Œuvre des bibliothèques, à la circulation du livre dans ces régions, afin d'y répandre la francophonie et la culture française. La région est donc propice au développement des bibliothèques[790], auxquelles on assigne un rôle d'acculturation.

---

[786] *Nouvelle bibliothèque municipale : pose de la première pierre (25 juin 1932)...*, Toulouse, É. Privat, 1932, p. 35.

[787] AN F17 17357. Lettre au maire de Vendôme après inspection de Charles Schmidt, 14 mars 1932.

[788] À partir de 1930, la *Chronique* de l'Association des bibliothécaires français publie des statistiques établies à partir des rapports annuels adressés au ministère par les bibliothèques municipales.

[789] AN F17 17 355. Rapport du bibliothécaire de la ville de Roanne au comité d'inspection et d'achat pour l'exercice 1932.

[790] Notons également que les bibliothèques d'Alsace-Lorraine ont non seulement été germanisées mais aussi modernisées quand ces territoires appartenaient à l'Allemagne. On y avait donc sans doute plus conscience de l'intérêt de la bibliothèque municipale. Voir *Épreuves du temps : 200 ans de la bibliothèque municipale de Metz (1804-2004)*, dir. Pierre Louis, Metz, Bibliothèques-médiathèques de la Ville de Metz, 2004, p. 58-59 : « Cette idée [française] d'une bibliothèque patrimoniale uniquement destinée à satisfaire la curiosité d'une élite cultivée n'est plus celle des Allemands

Outre le prestige de la cité ou l'acculturation d'une population, l'éducation, qui comprend à la fois l'instruction et l'encadrement moral, est bien entendu l'objectif brandi par les municipalités, depuis la deuxième moitié du XIX^e siècle au moins, pour développer leur bibliothèque. Or, au début du XX^e siècle, on estime que l'éducation est, d'abord et de mieux en mieux, prise en charge par l'école : la bibliothèque ne peut alors être conçue que comme un « complément » à l'institution scolaire, au mieux un prolongement, comme nous l'avons vu dans la première partie. Elle demeure un objet annexe et dispensable. Avec l'essor de l'idéologie des loisirs culturels, que porte le gouvernement de Front populaire, la bibliothèque va conquérir une place à part, à mesure que la culture s'autonomise de l'instruction.

L'exemple de Nice, où se développe l'un des premiers réseaux de lecture publique dans une grande ville, révèle particulièrement bien l'évolution de l'image de la bibliothèque auprès des élus. Joseph Levrot, bibliothécaire de la ville depuis 1914, était également le secrétaire de l'association polytechnique locale, qui possédait une bibliothèque populaire active. Sur les conseils de l'inspecteur Camille Bloch, il suggéra de placer les collections de la bibliothèque populaire en dépôt à la bibliothèque municipale, à la faveur du déménagement de cette dernière dans un local plus vaste, la villa Rambourg, en 1925. L'acquisition de cet hôtel particulier par la ville, pour y loger les « richesses » de sa bibliothèque, procédait du souhait de lui offrir « un édifice digne d'elle […] qui ferait le plus grand honneur à la ville[791] ». Trois ans plus tard, le bibliothécaire parvint à convaincre la municipalité de créer trois sections de prêt, annexes de la bibliothèque municipale, dans les faubourgs de Nice. Le projet était alors porté par l'adjoint à l'Instruction publique, Jean Médecin, qui devint maire peu de temps après. La première bibliothèque de prêt ouvrit en 1929, la seconde en 1936, toujours avec le soutien actif du maire. Celui-ci avait en effet inscrit les bibliothèques dans son plan d'organisation des loisirs, présenté en 1937 au conseil municipal, qui prévoyait encore l'ouverture de deux annexes[792]. On constate donc en quelques années l'évolution du discours tenu sur la bibliothèque, qui, d'élément de prestige réunissant des collections précieuses dans un écrin architectural, devient une institution sociale de premier plan dans l'action culturelle de la ville. Bien que de centre droit, le maire a intégré le discours de l'organisation des loisirs porté par le Front

qui veulent, au contraire, ouvrir, dans tous les sens du terme, la bibliothèque. […] Le public visé est désormais celui des classes moyennes, voire des classes populaires. […] En dépit des récriminations des "vieux Messins", c'est bien grâce aux Allemands que la bibliothèque s'est vraiment modernisée ».

[791] Discours d'Alexandre Mari, adjoint à l'Instruction publique, cité dans : BMVR de Nice, « Origine des collections patrimoniales » [en ligne]. Disponible sur : http://vnicbibhbr01.cloudapp.net/EXPLOITATION/basicfilesdownload.ashx?repositoryId=1&itemId=1385 (consulté le 8 mai 2015).

[792] AN F17 17320. Dossier de la bibliothèque municipale de Nice. Voir notamment la lettre au maire de Nice après inspection d'Émile Dacier, 11 mai 1937.

populaire à sa politique, justifiant ainsi le développement de la lecture publique. Encore une fois, l'action en faveur de la lecture publique n'est pas une conséquence directe de l'appartenance à un parti, mais bien une conjonction de facteurs, entre histoire locale, convictions personnelles et stratégies politiques.

Cette diversité des motivations explique en partie les difficultés que les bibliothécaires pouvaient rencontrer face à leur municipalité. Ils cherchèrent donc à s'organiser pour influer plus largement sur la sphère politique au niveau national, là encore avec des succès divers.

3. La faible efficacité des espaces de discussion nationaux

3.1. Les bibliothèques dans la presse

Dès la fin de la Première Guerre mondiale, l'utilisation de la presse généraliste par les modernistes est manifeste. Il est donc légitime de s'interroger : quels journaux abordent la question, s'agit-il d'articles de fond sans lien avec l'actualité ou commentent-ils au contraire un événement, y a-t-il une évolution chronologique, le traitement du sujet est-il différent selon les tendances des journaux, etc. ? Autant de questions auxquelles nous avons tenté de répondre en suivant une méthodologie particulière, dont il convient de souligner les apports et les limites.

Afin de déterminer la place qu'accordait la presse aux bibliothèques et à la lecture publique, il a fallu constituer un corpus d'articles suffisamment large tout en étant circonscrit, varié tout en étant cohérent. Il était également intéressant de comparer les articles sur une longue période, à la recherche d'une éventuelle évolution chronologique. Cette démarche se heurtait à une difficulté méthodologique : le dépouillement systématique de plusieurs quotidiens sur une vingtaine d'années n'était pas envisageable, tant la tâche aurait été démesurée par rapport au résultat. Nous avons donc eu recours à Gallica, bibliothèque numérique de la Bibliothèque nationale de France, qui a entrepris de numériser un grand nombre de journaux et revues[793]. On ne saurait néanmoins qualifier notre dépouillement d'exhaustif : des obstacles techniques — la qualité médiocre de la reconnaissance de

[793] Ces périodiques, souvent disponibles en « mode texte » grâce à la reconnaissance optique de caractères, sont ainsi interrogeables par un moteur de recherche.

caractères notamment — empêchent d'obtenir des résultats infaillibles. Il était alors nécessaire de compléter ce dépouillement par les nombreux articles découverts dans les fonds d'archives exploités. En effet, plusieurs acteurs de la lecture publique dont nous avons consulté les archives ont accumulé des articles de presse concernant les bibliothèques publiques. Ainsi Henri Lemaître avait-il un parapheur dans lequel il collectait ses articles parus, quelques brouillons d'articles et plus généralement, tout texte citant son nom ou une action à laquelle il était lié. De même, Julien Cain avait recours à l'Argus de la Presse et se faisait ainsi envoyer tous les articles des grands quotidiens traitant des bibliothèques : si la priorité était donnée à la Bibliothèque nationale, la lecture publique n'était pas absente de cette sélection.

Malgré les inévitables limites d'un tel corpus, il nous a semblé que les résultats obtenus étaient intéressants, quand bien même ils ne présenteraient pas toutes les garanties de l'objectivité. Même s'il avait été possible d'effectuer le dépouillement colossal des dix journaux et revues sélectionnés, une part de subjectivité aurait subsisté dans la constitution du corpus, dans la mesure où il n'est pas toujours facile de savoir si tel ou tel article doit être retenu (à partir de combien de lignes consacrées à la lecture publique considère-t-on que l'article traite le sujet ?). Nous avons finalement choisi huit quotidiens et deux revues. *Le Petit Parisien* — qui tire à plus d'un million et demi d'exemplaires — et *Le Matin* représentent la presse populaire à gros tirage, de plus en plus à droite, auxquels nous avons ajouté, pour la tendance politique, *Le Figaro* (dont le tirage est bien inférieur). *Le Temps,* « porte-parole des milieux dirigeants en politique intérieure[794] » et *Le Journal des débats* font partie des « feuilles de qualité du centre », selon l'*Histoire générale de la presse française*[795]. *Le Temps* se distingue toutefois de son concurrent par l'importance accordée aux rubriques culturelles, ce qui n'est pas sans incidence sur son traitement de la lecture publique. Nous avons également étudié *L'Humanité*, le plus gros tirage à gauche (environ 300 000 exemplaires au début des années 1930) et *La Croix*, seul quotidien catholique national, qui tire à 177 000 en 1927. Enfin, nous avons pris en compte *Le Mercure de France* et la *Revue de Paris* qui continuent d'avoir une influence sur leur lectorat intellectuel.

Le corpus obtenu livre plusieurs informations. Tout d'abord, nous observons que les bibliothèques ne sont pas un sujet fréquent et, dans le monde du livre, on aborde plus volontiers les problèmes de l'édition que ceux de la lecture publique. Toutefois, il existe une nette disparité entre les journaux : si *Le Temps*, *Le Figaro* (et son supplément indépendant *Le Figaro littéraire*, qui

[794] Laurent Martin, *La Presse écrite en France au XX^e siècle*, Paris, Librairie générale française, 2005, p.88.

[795] *Histoire générale de la presse française*, *t.3 De 1871 à 1940*, dir. Claude Bellanger, Jacques Godechot, Pierre Guiral et Fernand Terrou, Paris, Presses universitaires de France, 1972, p. 556.

devient une rubrique du journal à partir de 1929) ou encore *Le Mercure de France* consacrent régulièrement des articles à la lecture publique, le sujet est quasiment absent des colonnes du *Matin*. Pour les trois premiers, cela n'est guère surprenant puisqu'ils accordent une place importante à l'actualité culturelle, le *Mercure de France* ayant même une rubrique dédiée aux bibliothèques. On dénombre peu d'articles de fond entièrement consacrés aux bibliothèques dans *La Croix*, mais elles sont très souvent évoquées dans les articles sur les différentes œuvres, de sorte que la question de la lecture publique, par le biais des bibliothèques catholiques, y est régulièrement traitée. *L'Humanité* se distingue également des autres en ce qu'elle n'évoque presque jamais les bibliothèques municipales et n'envisage la lecture publique que sous la forme de la bibliothèque ouvrière, syndicale, scolaire, éventuellement communale si elle dépend d'une mairie communiste. Les bibliothèques n'y sont donc pas absentes mais elles ne sont jamais un sujet en soi et ne sont évoquées qu'au détour d'articles sur la culture prolétarienne ou l'instruction publique. Quelle que soit la tendance politique, le courant d'opinion en faveur des bibliothèques, qu'appelaient de leurs vœux les modernistes, mais aussi des bibliothécaires municipaux tels que Charles Hirschauer[796], est donc encore bien faible. La présence de la lecture publique dans la presse s'amplifie à partir de 1928-1929, notamment lorsque Roland-Marcel entame une véritable campagne de promotion en faveur d'une réforme des bibliothèques. Le sommet est atteint en 1930 puisqu'aucun journal n'ignore les travaux de la Commission de la lecture publique, prétexte parfois à de longs articles sur la situation des bibliothèques. *Le Temps* est sans doute le quotidien qui suit de plus près l'évolution des débats à ce sujet, ce qui n'est pas un hasard. Le 11 décembre 1929, Julien Cain fait une demande à Loÿs Aubin, chef du service des informations au *Temps*, qu'il semble bien connaître :

> *« Il s'agit pour cette commission d'étudier une réforme complète des bibliothèques françaises ; sujet qui ne peut manquer d'intéresser vos lecteurs. Il faudrait obtenir du Cabinet des communiqués réguliers qui nous permettraient ensuite de vous tenir au courant avec plus de détails*[797]*. »*

Et *Le Temps* fit effectivement des comptes rendus réguliers des séances de la Commission, résumant les rapports et les conclusions, jamais les débats.

L'année suivante, la presse couvre également le Congrès d'Alger, sans doute grâce à la venue du ministre de l'Instruction publique qui donne à l'événement toute son importance. Par la suite, la

[796] « C'est aux bibliothécaires à susciter le mouvement d'opinion qui forcera les municipalités à des sacrifices, en apparence seulement désintéressés, en réalité productifs et féconds » (Charles Hirschauer, « Les bibliothèques de province », *Cahiers de la République des lettres, des sciences et des arts*, n°8, oct. 1927, p. 15). Notons tout de même que la motivation d'Hirschauer était différente puisqu'il défendait la nationalisation et l'augmentation du budget des bibliothèques municipales bien plus que l'ouverture au grand public.

[797] AN F17 17303. Dossier « Commission d'organisation de la lecture publique (1929-1931) ». Lettre de Julien Cain à Loÿs Aubin, 11 déc. 1929.

fréquence des articles diminue. Les périodiques qui avaient l'habitude de s'y intéresser (*Le Temps*, *Le Figaro*, *Le Mercure de France*) continuent d'y consacrer deux ou trois articles par an. Mais il faut attendre 1936 et le lancement de l'ADLP pour qu'une nouvelle campagne de presse, de l'ampleur de celle qui donna naissance à la Commission de la lecture publique, soit organisée par les modernistes.

3.2. La Commission supérieure des bibliothèques

Une des premières réalisations de l'ABF fut d'obtenir la création d'une Commission supérieure des bibliothèques en 1909. Organisée sur le modèle du Conseil supérieur de l'instruction publique, elle comprenait des membres de droit (le directeur de l'Enseignement supérieur, le directeur des Archives, les Inspecteurs généraux des bibliothèques, l'administrateur général de la Bibliothèque nationale et le directeur de l'École des chartes) et des membres élus : deux représentants de la Bibliothèque nationale, des bibliothèques de l'État (Mazarine, Arsenal, Sainte-Geneviève), de la bibliothèque du Muséum d'histoire naturelle et de la bibliothèque du musée de l'Enseignement public ; deux représentants des bibliothèques universitaires ; deux représentants des bibliothèques municipales classées. S'y ajoutaient six membres désignés par le ministre, dont deux parlementaires et quatre hauts fonctionnaires des bibliothèques ou de l'Enseignement supérieur. Parmi ces membres, neuf formaient la section permanente, qui examinait les affaires urgentes et les vœux présentés par les membres de la Commission. Elle étudiait également au préalable toutes les questions dont était saisie la Commission. Toutefois, la section permanente comme la Commission n'avaient qu'un pouvoir consultatif et devaient se contenter d'émettre des vœux, rarement suivis d'effet. Charles-Victor Langlois, qui défendait déjà un projet de réforme des bibliothèques en 1905, au sein d'une sous-commission extraparlementaire des bibliothèques, avait pressenti cette inefficacité, dès la création de la Commission : « le nouveau conseil ne fera *rien* ou bien il sera conduit à reconsidérer les problèmes définis et discutés par la commission extraparlementaire[798] ». De fait, lorsque fut instaurée la Commission de la lecture publique en 1930, beaucoup de ces problèmes n'étaient toujours pas réglés. Tout le fonctionnement de la Commission supérieure des bibliothèques semblait d'ailleurs avoir été défini pour empêcher son action réelle. Entre 1909 et 1914, elle n'avait été réunie qu'une fois par an (le minimum prévu par l'arrêté du 12 janvier 1909), lors de sessions d'environ deux heures et demie. La guerre mit un terme à ces réunions, mais dès

[798] Cité dans : « Rapport sur les travaux de la Commission de la lecture publique présenté à M. le Ministre de l'Instruction publique », *ABF Chronique*, 1930, p. 38.

1918, l'ABF réclamait sa résurrection et l'élargissement de ses compétences[799]. Elle fut donc reformée en 1922, mais ne se réunit ensuite que de manière irrégulière. L'ABF protesta de nouveau en 1931, alors que la commission n'avait pas été réunie depuis deux ans. Les années suivantes virent augmenter la fréquence des réunions de la commission et surtout de la section permanente, d'autant que le rôle de celle-ci augmentait. En effet, après l'institution du DTB en 1932, c'est à elle que fut confiée la désignation des candidats pouvant figurer sur la liste d'aptitude ; c'est elle également qui devait choisir les fonctionnaires (bibliothécaires ou archivistes départementaux) chargés du contrôle des bibliothèques de seconde catégorie prévu dans la loi du 20 juillet 1931. Si l'on examine les ordres du jour et procès-verbaux des réunions de la section permanente et de la Commission, on constate que ce rôle technique prévalut peu à peu, au détriment d'une réflexion plus large sur les réformes à entreprendre. Ainsi, l'ordre du jour de la réunion de la section permanente du 19 décembre 1931 (identique à celui de la séance de la Commission qui a lieu le surlendemain) comprend les points suivants :

> *« 1° Règlement d'administration publique fixant les conditions d'application de la loi du 20 juillet 1931, relative au régime des bibliothèques publiques des villes et de leur personnel*
>
> *2° Décret fixant la liste des bibliothèques soumises à un contrôle technique régulier et permanent, la liste des bibliothèques pouvant être soumises à des inspections prescrites par décision du Ministre, et les conditions générales de contrôle et des inspections*
>
> *3° Décret fixant les cadres, les traitements et les classes, les conditions de classement et d'avancement du personnel des bibliothèques publiques des villes de la 1ère catégorie […]*
>
> *4° Décret relatif au statut administratif et aux conditions de recrutement du personnel des bibliothèques publiques des villes de la 1ère catégorie et aux modalités du contrôle des bibliothèques de la 2ème catégorie*
>
> *5° Décret relatif aux conditions de recrutement du personnel technique des bibliothèques universitaires*
>
> *6° Arrêté instituant un diplôme technique de bibliothécaire[800]. »*

Au cours des années suivantes, les réunions furent strictement consacrées aux inscriptions sur la liste d'aptitude, à l'examen des demandes d'équivalence de diplôme (pour passer le DTB), à l'examen des demandes de dispense de stage, etc. Les questions de personnel et de formation dominèrent donc très largement entre 1931 et 1936, reflétant d'ailleurs les préoccupations de l'ABF durant cette période.

[799] Charles Oursel, « Régime et organisation des bibliothèques de province », *ABF Bulletin* , 1918, p. 60-65.

[800] BnF. Arch. Julien Cain. « J. Cain, Lecture publique, 1939-1949 ». Ordre du jour joint à la convocation pour la réunion de la Section permanente, 11 déc. 1931.

3.3. La Commission de la lecture publique

C'est sans doute parce que la Commission supérieure des bibliothèques ne jouait plus de rôle moteur dans la réforme des bibliothèques, et *a fortiori* dans l'organisation de la lecture publique, que les modernistes tentèrent de passer par d'autres biais, qui prirent la forme d'une nouvelle commission.

Le rôle joué par Julien Cain, administrateur général de la Bibliothèque nationale, dans le développement de la lecture publique a souvent été souligné. Mais son image et son aura dans le monde des bibliothèques éclipsent peut-être la place tenue par son prédécesseur dans ce même processus. En effet, Pierre-René Roland-Marcel, nommé à la tête de la Bibliothèque nationale en 1923, peut être considéré comme l'un des initiateurs de la Commission de lecture publique, dont on a dit l'importance dans la diffusion de la notion de « lecture publique »[801]. Juriste de formation, auteur d'un *Essai politique sur Alexis de Tocqueville* (1910), Roland-Marcel ne semblait pas destiné à défendre la cause de la lecture publique et de fait, il fit peu de choses en ce sens au début de son mandat. Toutefois, comme pour plusieurs autres bibliothécaires, la découverte des bibliothèques américaines fit sur lui forte impression. Il avait entrepris ce voyage à l'invitation de Nicolas Murray Butler, recteur de l'université de Columbia et président du Carnegie Endowment for International Peace[802], pour étudier l'organisation des grandes bibliothèques publiques, universitaires et spéciales[803]. À son retour, il n'eut de cesse de rapporter ce qu'il avait vu et les leçons que l'on devait en tirer pour réformer les bibliothèques françaises. Il donna notamment un long récit de son séjour américain dans la *Revue de Paris*[804], qui trouva ensuite écho dans la presse quotidienne[805]. L'article de la *Revue de Paris* s'attachait à décrire tout le système des bibliothèques américaines tel qu'il l'avait observé, mais peu à peu, Roland-Marcel recentra son propos sur les *public libraries* qu'il considérait comme la principale originalité du système, si bien que les articles qui suivirent ne traitèrent plus que de lecture publique. Cette focalisation n'était pas seulement liée à l'engouement de Roland-Marcel pour le modèle des *public libraries* : elle s'inscrivait dans une volonté plus générale de développer l'éducation post-scolaire. L'article de Roland-Marcel dans le *Petit Parisien*

[801] Voir introduction p. 23.

[802] Fondation Carnegie pour la paix internationale : organisation non gouvernementale créée par Carnegie en 1910 pour promouvoir la coopération internationale et l'engagement actif des États-Unis dans cette coopération.

[803] Plus précisément, il visita les bibliothèques de New-York, Yale (New Haven), Boston, Harvard (Cambridge), Buffalo, Chicago, Ann Arbor (Université de Michigan), Detroit, Cleveland, Washington, Baltimore, Philadelphie et Princeton (Université).

[804] Pierre-René Roland-Marcel, « La bibliothèque aux États-Unis », *Revue de Paris*, 15 juil. 1928, p. 372-391.

[805] « M. Roland-Marcel revient des États-Unis », *Figaro*, 6 août 1928 ; « Pour les bibliothèques », *Le Temps*, 4 nov. 1928...

du 20 janvier 1929, intitulé « Pour l'avenir de l'intelligence française », parut ainsi quelques jours après qu'un groupe de parlementaires de gauche se fut rendu auprès du ministre de l'Instruction publique pour défendre le projet de loi d'Édouard Daladier visant à donner un statut à l'enseignement post-scolaire. Au même moment, le ministre avait également reçu la requête de la Société des amis de la Bibliothèque nationale et des grandes bibliothèques de France demandant l'amélioration matérielle du sort des bibliothèques de Paris et de province. Il y avait donc convergence de plusieurs démarches pour attirer l'attention du gouvernement sur la nécessité de réformer les bibliothèques, dans l'optique d'en faire des instruments d'éducation post-scolaire. Roland-Marcel tenta lui aussi d'atteindre les milieux politiques par le biais de Mario Roustan et du groupe de défense des travailleurs intellectuels que celui-ci présidait. Lors de la réunion du groupe du 8 février 1929, Roustan appela ainsi à créer un « groupement de défense des bibliothèques de France et des amis des bibliothèques[806] » et annonça l'organisation d'une conférence de Roland-Marcel, devant le Sénat, à propos de son voyage en Amérique et des mesures à prendre en France. Cette conférence eut lieu le 7 mars 1929 et comporta, outre l'exposé de Roland-Marcel, des interventions du général Hirschauer (père du conservateur de la bibliothèque municipale de Versailles), à propos de la loi de nationalisation, et de Pol Neveux, inspecteur général des bibliothèques, qui y représentait le ministre de l'Instruction publique. Les conséquences en furent immédiates puisque dès le 26 mars était déposée sur le bureau du Sénat la proposition de résolution n°223, rédigée par Mario Roustan, demandant, entre autres, l'ouverture de « salles municipales de lecture publique » et la constitution d'une commission d'organisation de la lecture publique ; la proposition fut signée par 72 sénateurs. En outre, le 25 mars, les inspecteurs généraux Pol Neveux, Charles Schmidt et Maurice Roger se réunirent dans le bureau de Roland-Marcel et adressèrent au ministre une lettre qui définissait une méthode de travail pour la future commission[807]. L'influence décisive de Roland-Marcel sur Mario Roustan et les autres sénateurs est soulignée dans une lettre de Charles Schmidt à l'administrateur général. Devant écrire le rapport sur les travaux de la Commission, il demande à Roland-Marcel de lui donner des informations sur les démarches qui ont précédé la constitution de la Commission de la lecture publique :

[806] « Les travailleurs intellectuels », *Le Temps*, 9 fév. 1929.

[807] C'est du moins ce que nous apprend un document typographié trouvé dans les archives du ministère, datant sans doute de 1930, qui semble établir la genèse de la Commission : AN F17 17303. Dossier « Commission d'organisation de la lecture publique (1929-1931) ».

« Ma documentation part de la proposition de résolution des 73 sénateurs. Mais que s'est-il passé avant ? C'est vous seul qui pouvez me le dire car c'est vous qui avez fait la conviction des sénateurs. […] Notre Commission, croyez-le bien, fera œuvre utile : c'est à vous qu'on devra ce qui sera réalisé[808]. »

De plus, parallèlement à la campagne dans la presse que continuait de mener Roland-Marcel, la cause des bibliothèques fut soutenue par des « causeries radiophoniques » organisées par l'ABF et diffusées à une heure de grande écoute entre avril et août 1929[809].

Cet élan aboutit finalement à la constitution d'une « commission chargée de l'organisation de la lecture publique » par l'arrêté ministériel du 5 novembre 1929, complété le 20 décembre. Cette commission était composée de Victor Bérard, président de la commission de l'enseignement du Sénat, Noël Cazals, président de la commission de l'enseignement de la Chambre, Jean Philip, rapporteur du budget de l'instruction publique du Sénat, Hippolyte Ducos, rapporteur du budget de l'instruction publique de la Chambre, les sénateurs André Morizet et Mario Roustan, les députés Paul Marchandeau et Francis Merlant, Alfred Coville, chartiste, membre de l'Institut et directeur honoraire au ministère de l'instruction publique, Jacques Cavalier, directeur de l'enseignement supérieur, Francisque Vial, directeur de l'enseignement secondaire, Théodore Rosset, directeur de l'enseignement primaire, Edmond Labbé, directeur de l'enseignement technique, Paul Léon, directeur des beaux-arts, Pol Neveux, inspecteur général des bibliothèques, Charles Schmidt, inspecteur général des bibliothèques et des archives, Maurice Roger, inspecteur général de l'instruction publique, Pierre-René Roland-Marcel, administrateur général de la bibliothèque nationale[810], René Pichard du Page, bibliothécaire en chef de la ville de Versailles, Henri Labrosse, bibliothécaire en chef de la ville de Rouen, Ernest Coyecque, ancien inspecteur général des bibliothèques de la ville de Paris, Alfred Pereire, président de l'Association des amis de la Bibliothèque nationale et des grandes bibliothèques françaises, Henri Lemaître, président de l'ABF, et deux secrétaires. Sur ces 25 membres, on comptait donc environ un tiers de parlementaires, un tiers de représentants du ministère de l'Instruction publique ou plus généralement du monde de l'enseignement, et un tiers de professionnels des bibliothèques.

La commission, sous la présidence de Victor Bérard, tint des réunions hebdomadaires, de décembre 1929 à février 1930. Lors de la séance inaugurale, la Commission rappela que son « rôle [était] de rechercher et de fixer les moyens propres à mettre à la portée de tous les Français, jusque dans les hameaux les plus reculés, des ouvrages de lecture susceptibles de les intéresser en les

[808] AN F17 17303. Dossier « Commission d'organisation de la lecture publique (1929-1931) ». Lettre de Charles Schmidt à Pierre-René Roland-Marcel, s.d.

[809] Voir p. 209.

[810] Il est rapidement remplacé par Julien Cain, qui lui succède à la tête de la Bibliothèque nationale en 1930.

éduquant et de les distraire en les instruisant[811] ». Quatre grandes thématiques se dégagèrent rapidement dans leur réflexion : l'organisation et la coordination des différentes bibliothèques concernées par la lecture publique, la reconstitution d'un service central des bibliothèques (dont l'absence était considérée comme l'une des causes principales des défaillances du système), la répartition des charges et des crédits entre l'État, le département et la commune, et la question de la formation et du recrutement des personnels. Julien Cain fut un des premiers à insister sur le fait que la réforme devait être très progressive, en commençant par expérimenter quelques mesures dans certaines régions, avant de les étendre à l'ensemble du territoire[812]. Mais le point qui fit le plus débat concernait les bibliothèques à étudier prioritairement : selon le directeur de l'Enseignement primaire, la Commission devait se concentrer sur les petites bibliothèques à créer ou réformer dans les communes de moins de 100 habitants, tandis que pour Charles Schmidt, il fallait considérer les bibliothèques municipales classées comme des « noyaux autour desquels se développera[it] la lecture publique[813] ». Ces oppositions reflètent bien les deux systèmes de lecture que l'on trouvait en France : la bibliothèque scolaire ou populaire d'un côté (dont Rosset était familier par ses fonctions), la bibliothèque municipale patrimoniale de l'autre.

Dès la fin de ses travaux, la Commission présente ses conclusions au ministre et les fait publier dans la *Chronique* de l'ABF[814]. Y sont distinguées la lecture rurale et la lecture urbaine. Pour la première, on conçoit un réseau hiérarchique s'appuyant à la base sur un dépôt de livres par commune (installé à la mairie ou dans l'école). Au chef-lieu du département, on créerait un organisme départemental chargé d'organiser la circulation des livres entre les bibliothèques, financé à la fois par les communes, le département et l'État. La bibliothèque communale posséderait un fonds permanent et un fonds temporaire obtenu grâce aux prêts de la bibliothèque départementale. L'instituteur gérerait ce dépôt qui permettrait à la fois la lecture sur place et le prêt. Le choix des livres serait fait d'après les listes d'ouvrages du ministère, ou après validation des propositions des bibliothécaires locaux par le Service central des bibliothèques. Le fonds départemental se composerait d'achats du département, d'envois de l'État, et éventuellement de dons et legs. Au niveau du département, la coordination des bibliothèques reviendrait au comité départemental de la lecture publique, composé du préfet, de l'inspecteur d'Académie et de douze membres nommés par

[811] AN F17 17303. Dossier « Commission d'organisation de la lecture publique (1929-1931) ». « Procès-verbal de la réunion de la Commission chargée de l'organisation de la lecture publique, séance du lundi 16 décembre 1929 ».

[812] AN F17 17303. Dossier « Commission d'organisation de la lecture publique (1929-1931) ». Lettre de Julien Cain à Victor Bérard, 20 déc. 1929.

[813] AN F17 17303. Dossier « Commission d'organisation de la lecture publique (1929-1931) ». Lettre de Charles Schmidt à Julien Cain, 21 déc. 1929.

[814] « Rapport sur les travaux de la Commission », *ABF Chronique*, n°1, 1930, p. 37-47.

le ministre, sur proposition du préfet, choisis parmi « les bibliothécaires municipaux, les membres de l'enseignement et toutes autres personnalités connues par leur dévouement et leur compétence », formulation qui laissait la place à l'arbitraire le plus complet, comme dans la composition des comités d'inspection et d'achat des communes. Ce comité départemental devait établir un budget annuel, des listes d'ouvrages à soumettre au ministère, et surveiller le fonctionnement de la bibliothèque départementale. La gestion du dépôt serait confiée à un bibliothécaire, un enseignant ou toute autre personne qualifiée. La Commission de la lecture publique proposait également que la loi obligeât les communes à prévoir des crédits pour leur bibliothèque, condition sans laquelle elles ne pourraient toucher de subvention de l'État.

Concernant la lecture urbaine, la Commission préconisait la constitution d'un corps unique de bibliothécaires (mais qui, en province, ne comprendrait que ceux des bibliothèques universitaires et des municipales classées) et voulait que la loi oblige les villes à inscrire à leur budget un crédit pour la bibliothèque proportionnel au nombre d'habitants.

Au niveau central étaient prévus une Caisse nationale des bibliothèques et un Service central des bibliothèques et de la lecture publique : la première serait chargée de répartir les crédits entre les bibliothèques, de coordonner les achats, de recueillir les dons et legs, et le second superviserait et coordonnerait toutes les questions touchant aux bibliothèques. La Commission supérieure des bibliothèques, dépendant du Service central, devait également s'adjoindre de nouveaux membres[815]. Ce changement de composition illustre la tendance fondamentale du projet (qui constitue aussi, selon Noë Richter, sa principale erreur) : la prédominance de l'enseignement ou, plus exactement, l'ignorance de la spécificité du métier de bibliothécaire. En effet, au niveau local comme au niveau départemental, il n'est jamais exigé d'avoir recours à un professionnel, puisque toute personne jugée compétente convient, tandis qu'au niveau national, le personnel des bibliothèques devient minoritaire.

Comparé aux revendications des modernistes, le projet de la Commission de la lecture publique ne paraît donc pas abouti. Le cœur de leurs convictions, à savoir la nécessité d'une formation professionnelle pour gérer les bibliothèques, ne semble pas pris en considération. De plus, la lecture reste très encadrée dans la mesure où le pouvoir central garde la main-mise sur le

[815] Ces nouveaux membres devaient représenter le monde de l'enseignement : les directeurs généraux de l'enseignement technique et des Beaux-Arts ou leurs représentants, les directeurs des Enseignements supérieur, secondaire et primaire, ou leurs représentants, le chef du service central des bibliothèques, les inspecteurs généraux de l'Instruction publique, de l'Enseignement technique et des Beaux-Arts, un inspecteur d'Académie, deux inspecteurs primaires, deux instituteurs et deux membres de comités départementaux de la lecture publique.

choix des livres, ne tenant absolument pas compte des spécificités locales[816]. Néanmoins, beaucoup se réjouissent car le projet marque une avancée considérable, à savoir la prise en compte par les pouvoirs publics de l'organisation de la lecture publique, que l'on espère transformer rapidement en loi.

De même que le Congrès d'Alger sur la lecture publique qui se tint l'année suivante, la Commission ne vit aucune de ses mesures se réaliser (sinon la nationalisation des bibliothécaires de municipales classées, qui était de toute façon bien engagée). Toutefois, leur rôle dans le développement d'un courant favorable à la lecture publique et dans la diffusion même de l'expression ne fut pas négligeable, notamment grâce à la presse, comme nous l'avons déjà souligné.

3.4. La loi de nationalisation, exemple le plus abouti de l'influence des bibliothécaires sur les parlementaires

3.4.1. Une longue mobilisation

Avant 1936, l'action des pouvoirs publics en matière de lecture publique se résume à des discours. Comme l'a rappelé Pascal Ory dans sa thèse sur le Front populaire, la décision politique comporte deux phases : la « prise en compte » du problème (le discours), puis sa « prise en charge » (l'action)[817]. Cette seconde étape fait défaut dans la période que nous étudions. Les bibliothèques dans leur ensemble ne sont pas absentes des débats de l'Assemblée ; quelques mesures sont même proclamées, notamment la constitution de la Réunion des bibliothèques nationales. Mais rien ne concerne directement la lecture publique. Portés par les revendications de l'ABF, les problèmes discutés sont des questions de personnel : statut, traitements, recrutement... Outre la création du DTB en 1932, c'est la loi de nationalisation, votée le 20 juillet 1931, qui constitue le principal changement[818]. De toutes les mesures prévues par le projet de la Commission de la lecture publique, elle est la seule qui voit le jour. Comment expliquer que les bibliothécaires aient obtenu satisfaction sur ce point et échoué sur les autres ?

---

[816] Jean Baucomont s'oppose nettement à la Commission sur ce point : « Pour le choix des livres il convient de laisser toute initiative au Comité communal seul juge des besoins des lecteurs de sa bibliothèque. Il ne paraît pas nécessaire de recourir à un choix limitatif sur des listes établies par le Ministère. Ces listes, sous peine d'aboutir à une fâcheuse uniformité, ne peuvent avoir qu'un rôle d'indication, de guide pour le choix des livres » (« Un essai de développement des bibliothèques scolaires et populaires dans une région montagneuse », dans *La lecture publique : mémoires et vœux du Congrès international d'Alger, op. cit.,* p. 156).

[817] Pascal Ory, *La belle illusion : culture et politique sous le signe du Front populaire (1935-1938)*, Paris, Plon, 1994, p. 14.

[818] Annexe 2, p. 537.

Soulignons d'abord que cette revendication est ancienne à l'ABF. Dès 1918, Charles Oursel réclame un « cadre administratif et technique unique préposé à la gestion de toutes les grandes bibliothèques françaises, de Paris et de province[819] ». Il évoque déjà les rapports conflictuels qu'une telle gestion pourrait induire entre l'État et les communes, mais part du principe que l'échelon local ne peut garantir seul la qualité d'un service puisqu'on « peut obtenir beaucoup du particularisme provincial [...] mais aussi qu'il faut le guider, le stimuler, et au besoin, l'assister[820] ». La lutte pour la nationalisation ne repose donc pas tant sur le désir d'une unification de la situation du personnel des bibliothèques municipales classées que sur le souhait de se prémunir de l'inertie municipale. Constat paradoxal, pour le regard rétrospectif, puisque durant cette première moitié du XX^{e} siècle, les initiatives en faveur des bibliothèques furent plus locales que nationales. Or, selon Oursel, la nationalisation représente ni plus ni moins que « le seul remède pour éviter la décadence et la mort des bibliothèques municipales[821] ». Après l'enquête réalisée en 1919 par l'ABF à propos des bibliothèques municipales classées, la nationalisation devient l'une des priorités de l'association, avec le projet de cadre unique qui lui est lié. C'est d'ailleurs pour discuter cette question qu'est réunie la Commission supérieure des bibliothèques en 1922, d'autant plus favorable au projet que les archivistes départementaux venaient de devenir fonctionnaires d'État par une loi de 1921. Les soutiens officiels se multiplient tels que celui du directeur de l'Enseignement supérieur, de Roland-Marcel, administrateur général de la Bibliothèque nationale, ou encore du général Hirschauer, sénateur et père du bibliothécaire de Versailles. Mais le projet reste en souffrance, freiné par les réticences du ministère des Finances. La situation n'est finalement débloquée qu'à partir de 1929, grâce à la tenue de la Commission de la lecture publique et grâce à la mobilisation de réseaux personnels. Sur ce dernier point, Olivier Tacheau a souligné les lacunes de l'histoire des bibliothèques municipales, telle que l'a écrite Graham K. Barnett, puisque celui-ci n'avait pour sources que les bulletins et chroniques imprimés de l'association[822]. Privé des archives, il ignorait presque tout des tractations menées entre bibliothécaires et hommes politiques.

L'argument principal est alors le même que celui que développait Oursel dix ans plus tôt : sans nationalisation, le recrutement des bibliothécaires se tarira et les grandes bibliothèques municipales de province déclineront. Le projet de loi est finalement adopté par la Chambre des

[819] Charles Oursel, « Régime et organisation des bibliothèques de province », *ABF Bulletin*, n°5-6, 1918, p. 62.

[820] *Id*., p. 65.

[821] « Comité du 23 juin 1919 », *Bulletin de l'ABF*, n°4-6, juil.-déc. 1919, p. 32.

[822] Olivier Tacheau, « Lecture publique et bibliothécaires municipaux. Les concurrences dans les associations et syndicats professionnels de bibliothécaires entre les deux guerres », dans *Politiques locales et enjeux culturels. Les clochers d'une querelle. XIX-XX^{e} siècles,* dir. Vincent Dubois et Philippe Poirrier, Paris, La documentation française, 1998, p. 184.

députés le 11 juillet 1930, après avoir été rapporté au nom de la Commission de l'enseignement par Gaston Gérard, député-maire de Dijon, que Charles Oursel, conservateur de la ville, avait pu gagner à ses vues. On ne s'étonnera pas non plus que le projet ait ensuite été rapporté au Sénat par Roger Grand, sénateur du Morbihan mais surtout chartiste et professeur à l'École des chartes. Le texte est définitivement voté le 1er juin 1931.

Cette loi définissait trois catégories de bibliothèques. La première correspondait aux bibliothèques municipales classées, qui devaient être dirigées par des conservateurs fonctionnaires d'État, nommés par le ministre après avis du maire. C'est sur cette question de la nomination que se portèrent principalement les débats — le Sénat comptait en effet un grand nombre de maires —, opposant d'un côté le droit de l'État à choisir le personnel qu'il paie pour garantir, entre autres, la conservation de son patrimoine (les fonds anciens), et de l'autre, le respect de l'autonomie municipale. Le compromis final établit donc que le ministre choisirait le bibliothécaire sur une liste de trois noms soumise par le maire et la Chambre accepta cet amendement du Sénat. Si l'affaire fut finalement menée assez rapidement, c'est en grande partie grâce à Julien Cain qui intervint par deux fois pour mettre le vote du projet à l'ordre du jour de la Chambre. Il avait réussi, la première fois, à faire discuter le projet juste avant la clôture de la session parlementaire pour l'été[823] et parvint même à faire adopter par les députés l'amendement du Sénat, dès le lendemain du vote au palais du Luxembourg. C'est d'ailleurs le sénateur Roger Grand lui-même qui sollicita Julien Cain : « nous comptons beaucoup sur vous pour la mise immédiate à l'ordre du jour de la Chambre car le départ en vacances paraît imminent[824] », lui écrit-il le 1er juin 1931, après l'avoir informé du vote du Sénat. C'est donc une nouvelle fois l'importance des liens entre le monde politique et le monde des bibliothèques que cet exemple souligne. Nous ne détaillerons pas plus les dispositions techniques du texte qui ne concernent qu'indirectement notre sujet, mais nous nous attarderons sur l'influence de cette loi sur les projets d'organisation de la lecture publique.

3.4.2. Les conséquences de la loi de nationalisation sur l'organisation de la lecture publique

Si nous avons traité la question de la loi de nationalisation, c'est d'abord qu'elle concernait des établissements impliqués, au même titre que toutes les autres bibliothèques municipales, en

[823] Charles Oursel, « La nationalisation des bibliothèques municipales classées », *ABF Chronique*, 1930, p. 131.

[824] BnF. Arch. Julien Cain. « J. Cain, Lecture publique, 1939-1949 ». Lettre de Roger Grand à Julien Cain, 1er juin 1931.

théorie, dans le service public de la lecture. Mais c'est également qu'elle était conçue, dans l'esprit de nombreux modernistes, comme une première étape à l'organisation de la lecture publique. Dans les discours d'Henriot, de Cain ou de Charles Schmidt, cette loi était un préalable nécessaire qui allait ouvrir la porte à d'autres réformes, elle était « le commencement d'un régime nouveau[825] ». Dans son discours de président à l'assemblée générale de l'ABF en 1925, Henriot déclarait déjà que le retard subi dans la nationalisation « se répercutera[it] forcément sur la constitution des bibliothécaires français en un corps unique, condition manifeste d'une organisation rationnelle et moderne de nos bibliothèques[826] ». De fait, les projets concernant la lecture publique furent toujours subordonnés, dans la liste des priorités de l'ABF, à l'adoption de cette réforme. La naïveté de certains modernistes paraît surprenante dans la mesure où les bibliothécaires de province qui défendaient le plus ardemment la nationalisation (Oursel, Giraud-Mangin, Hirschauer, Joly...) n'étaient pas ceux qui se montraient les plus partisans de l'ouverture de leur bibliothèque au grand public. Sans doute les premiers espéraient-ils le soutien des seconds, une fois cette première réforme obtenue. La sincérité des modernistes ne peut être mise en doute : après la loi de nationalisation, beaucoup crurent à l'adoption du projet de loi né de la Commission de la lecture publique. Le dépôt de ce projet de loi, comme l'explique Julien Cain à Charles Oursel, devait être la seconde étape de la réforme des bibliothèques[827]. Les espoirs des modernistes n'étaient d'ailleurs pas infondés puisqu'en avril, le ministre de l'Instruction publique, Mario Roustan, leur tint ce discours :

> *« nous voulons organiser la lecture publique, nous voulons instituer au Ministère de la rue de Grenelle des services centraux qui auront, à côté des autres, leur rôle dont nul ne niera l'importance ; dans chaque département, un Comité dont les attributions seront fixées par la loi et qui sera chargé d'assurer le fonctionnement des bibliothèques communales et notamment des bibliothèques scolaires ; au Ministère, une Caisse nationale des bibliothèques, établissement public doté de l'autonomie financière et de la personnalité civile ; dans le département, un organisme où entrent comme recettes, d'abord les subventions de l'État, puis la contribution départementale, la contribution communale, et les dons et legs de ceux qui sont convaincus qu'une des meilleures façons de servir la démocratie c'est de l'aider à s'éclairer, c'est-à-dire à se régler. Voilà, Messieurs, les grandes lignes d'un projet qui me tient à cœur[828]. »*

Il manifeste donc la nette volonté de donner suite aux résolutions de la Commission de la lecture publique, dont il reprend les idées presque mot pour mot. Et, de fait, son discours est suivi d'effet puisqu'il établit un projet de loi qu'il soumet, pour un dernier examen, à Julien Cain en juin[829]. Mais

---

[825] Charles Schmidt, « Bibliothèques et bibliothécaires. Une réforme incomplète », *Le Temps*, 4 avril 1935.

[826] « Assemblée générale du 26 avril 1925 », *Bulletin de l'ABF*, n°1-3, janv.-juin 1925, p. 11.

[827] BnF. Arch. Julien Cain. « J. Cain, Lecture publique, 1939-1949 ». Dossier sur la loi de nationalisation. Lettre de Julien Cain à Charles Oursel, 20 juil. 1931.

[828] Mario Roustan, « Discours prononcé à la séance d'ouverture du Congrès », dans *La lecture publique : mémoires et vœux...*, *op. cit*., p. 32.

[829] AN F17 17303. Dossier « Commission d'organisation de la lecture publique (1929-1931) ». Lettre du ministre à Julien Cain, 22 juin 1931.

l'initiative s'arrête là, sans que nous sachions pourquoi. Le projet n'est pas déposé et moins d'un an plus tard, Mario Roustan doit quitter la rue de Grenelle.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer l'enterrement du dossier. Tout d'abord, sur le chapitre des bibliothèques, le ministère avait déjà fort à faire avec les décrets d'application de la loi de nationalisation, qui venait d'être adoptée au même moment. Les questions des traitements, des retraites, du recrutement, de l'avancement ou encore des mesures transitoires concernant le personnel actuellement en service devaient être réglées et mobilisaient le temps et l'énergie des inspecteurs généraux et de la section permanente de la Commission supérieure des bibliothèques. En outre, le projet de loi sur la lecture publique, de plus grande envergure que la loi de nationalisation, comptait sans doute aussi moins de partisans. Le coût des mesures, même s'il devait être partagé entre l'État et les collectivités territoriales, effrayait certainement. Et la situation resta au point mort, ainsi que le rappelle Charles Schmidt en 1935 :

> *« Les intentions ne manquent pas ; l'éloquence des exposés de motifs est impressionnante […]. Mais les moyens financiers manquent, les "sacrifices" ne sont pas consentis, les crédits sont chaque année diminués, la part de l'État dans le développement des bibliothèques provinciales devient simplement misérable et l'indispensable organisme central, dont personne ne discute la nécessité, continue à faire défaut*[830]*. »*

Une nouvelle fois, rien ne venait transformer le discours en acte : la prise en compte du problème n'était pas suivie de sa prise en charge.

Les débats autour de l'idéal moderniste, les oppositions entre bibliothécaires, enseignants et autorités catholiques, entre administration centrale et collectivités locales, au sujet de la lecture publique expliquent en partie qu'aucune action d'envergure n'ait été entreprise par les gouvernements successifs. Tant de rivalités dissuadaient sans doute l'État de prendre parti et favorisaient la gestion de ces problèmes à l'échelle municipale. Malgré les appels modernistes en faveur d'une loi organisant la lecture publique, beaucoup d'élus, de même que certains bibliothécaires, estimaient qu'aucune décision ne pouvait être prise nationalement : ils défendaient à la fois les prérogatives des maires et les particularismes locaux dont une loi n'aurait pas tenu compte. De plus, l'instabilité politique qui caractérisait cette période et la crise économique justifièrent aussi l'impossibilité de concrétiser les projets. Les changements majeurs de l'époque concernèrent surtout la formation et le recrutement (loi de nationalisation, création du DTB) et ne satisfaisaient pas pleinement les modernistes.

[830] Charles Schmidt, « Bibliothèques et bibliothécaires. Une réforme incomplète », *op. cit.*

Néanmoins, en 1936, l'idée d'organiser la lecture publique a gagné du terrain. L'expression elle-même s'est largement répandue depuis qu'Eugène Morel l'avait employée[831], dans les discours des professionnels aussi bien que sous la plume de certains hommes politiques et dans la presse. Le discours moderniste n'est plus limité aux quelques voix parisiennes habituelles (Morel, Coyecque, Lemaître, Henriot) mais se répand chez les jeunes chartistes provinciaux (Collon, Vendel, Lelièvre...) et chez les anciens élèves de l'École américaine, notamment par le biais de la *Revue du livre*. En outre, le mélange des publics, au nom de la démocratisation, est un idéal de plus en plus valorisé. Il s'inscrit en effet dans un contexte international favorable. Les loisirs deviennent un moment de la vie des salariés dont les gouvernements doivent se préoccuper. Cette réflexion se développe dès la fin de la guerre, avec le vote de la loi sur la journée de huit heures. Elle est évidemment réactivée au moment des réformes du Front populaire. Après mai 1936, le changement social qui s'esquissait depuis plusieurs années, allié au changement politique, provoque donc chez les modernistes un élan d'espoir à la faveur duquel se crée l'Association pour le développement de la lecture publique. S'il est difficile de parler d'une révolution dans la réflexion sur la lecture publique, tant les continuités sont nombreuses, il faut admettre qu'une nouvelle page se tourne car les fondateurs de l'association, Éric et Georgette de Grolier en tête, sont résolus à faire passer l'État des vœux pieux à l'action.

[831] Morel a lui-même souligné ce succès. Eugène Morel, « L'effort pour les bibliothèques publiques en France », dans *Les cahiers de la République des lettres*, oct. 1927, p. 44 : « Le mot "organisation de la lecture publique" a réussi, je l'ai trouvé écrit et entendu plusieurs fois. Le temps n'est plus où l'on faisait rire une assemblée de bibliothécaires en leur désignant l'homme dont l'idéal était de donner à consulter le Bottin dans les bibliothèques. L'attitude moderniste est assez en faveur. »

Chapitre 9. Le moment Front populaire

1. La naissance de l'Association pour le développement de la lecture publique (ADLP)

Il pourra paraître surprenant de présenter l'Association pour le développement de la lecture avant le contexte dans lequel elle se crée. Cette solution a pourtant semblé la plus juste car cette seconde partie contextuelle évoque à plusieurs reprises les opinions de l'ADLP sur divers sujets. Il était donc nécessaire de la présenter en amont. À l'inverse, les grandes lignes de l'histoire du Front populaire sont supposées connues.

1.1. Les Grolier et la *Revue du livre*

1.1.1. Un couple de militants

Avant d'étudier les étapes qui ont mené à la constitution de l'ADLP, il convient de préciser un peu le portrait du couple à l'initiative du projet. En effet, alors même qu'ils jouent un rôle extrêmement actif dans l'animation de l'association, nous n'avons pas beaucoup cité Éric et Georgette de Grolier dans les premiers chapitres. Cela s'explique d'abord par leur jeune âge. Éric de Grolier n'a que 25 ans en 1936, bien qu'il appartienne au monde de la librairie depuis déjà neuf ans. Né à Paris d'un père homme de lettres et d'une mère peintre d'origine russe, il fait toute sa scolarité au lycée Janson-de-Sailly. Face aux difficultés financières de ses parents, il interrompt ses études et entre à 16 ans à la librairie Gibert, où il est chargé du rayon des classiques. Après avoir finalement obtenu son baccalauréat, il suit des séminaires de philosophie, d'histoire et de sociologie à la Sorbonne et au Centre d'histoire et de philosophie des sciences et techniques. En 1937-1938, il

assiste également au cours d'histoire sociale d'Édouard Dolléans et passe son certificat de sociologie[832]. Il a obtenu en 1929 le diplôme des cours d'édition et de librairie organisés par le Cercle de la librairie[833]. La même année, il collabore avec le suédois Beckman à la fondation d'une nouvelle librairie, « Ex-libris ». De 1933 à 1937, il est de nouveau employé chez Gibert comme responsable du service de bibliographie, domaine dont il est déjà familier puisqu'il est membre du Bureau bibliographique de France depuis 1931[834]. Il y côtoie d'ailleurs Eugène Morel et devient rapidement secrétaire général de l'association. C'est justement dans le domaine de la documentation qu'il se fait connaître, y compris au plan international. Présent au congrès de Madrid, il y fait créer une commission d'« unification des catalogues » dont Henri Lemaître se méfie car Grolier est un « décimaliste convaincu[835] ». Notons aussi qu'Éric de Grolier prend part à la création, en 1936, de la section librairie-édition du syndicat des employés, rattaché à la CGT[836]. Il quitte ensuite Gibert pour gérer la Librairie sociale et technique, spécialisée dans le droit et les sciences sociales. En novembre 1938, après avoir effectué son service militaire, il revient une troisième fois chez Gibert où il reste jusqu'au début de la guerre.

Son épouse, de douze ans son aînée, a un parcours singulier. Georgette Ocasiano (1899-1988) est née à Bourg-la-Reine d'un père activiste politique roumain et d'une mère irlandaise[837]. Elle est ensuite élevée à Bucarest où elle fait des études universitaires de lettres et de langues (elle parle couramment le français, le roumain et l'anglais). Elle travaille un temps dans une petite bibliothèque de ministère en Roumanie, puis revient en France en 1926[838] ; possédant l'équivalence de la première partie du baccalauréat français, elle suit des cours en Sorbonne et travaille au Foyer international[839]. Cette année-là, elle s'inscrit au cours d'été de l'École de bibliothécaires de la rue de l'Élysée. Elle y est décrite comme une bonne élève, au caractère affirmé. Rachel Sedeyn, qui enseigne la classification et le catalogage, la qualifie ainsi : « intelligente et travailleuse ; nature

[832] Arch. ADLP. « G. ADLP 1. Archives ». Curriculum vitae d'Éric de Grolier, juin 1939.

[833] Cet enseignement avait été créé en 1908 par le Cercle de la librairie, en lien avec le Syndicat des éditeurs, la Chambre syndicale des libraires de France et l'Association des commis librairies. Voir : *Cercle de la librairie (1847-1997), 150 ans d'actions pour le livre et ses métiers*, Paris, Cercle de la Librairie, 1997, p. 55.

[834] Le Bureau bibliographique de France, auparavant Bureau bibliographique de Paris, est le correspondant français de l'Institut international de documentation.

[835] Arch. ABF. Boîte « Correspondance 1933-1938 ». Lettre d'Henri Lemaître à Amédée Britsch, 6 avril 1936.

[836] Ingetraut Dahlberg, « Interview with Eric de Grolier », *International classification*, 1991, n°2, p. 67.

[837] Sylvie Fayet-Scribe, « Georgette de Grolier », *Dictionnaire biographique des militants XIX^e^-XX^e^ siècles, de l'éducation populaire à l'action culturelle*, dir. Geneviève Poujol et Madeleine Romer, Paris ; Montréal, l'Harmattan, 1996, p. 173-174.

[838] Sylvie Fayet-Scribe, « La passion de l'organisation des connaissances : entretien avec Éric de Grolier », *Documentaliste - Sciences de l'information*, t. 33, n° 6, 1996, p. 286-293.

[839] Institut catholique de Paris. Arch. École de bibliothécaires. Boîte 1 : fiche élève « Georgette Ocasiano », cours d'été 1926.

probablement pas facile[840] ». Ce jugement était sans doute pertinent car toutes les appréciations que nous avons pu trouver dans les archives concordent. À sa grande volonté et son dévouement au travail semble s'attacher une personnalité intransigeante qui laisse peu de place aux négociations et aux compromis :

> *« À propos de nervosité : Mme de Grolier n'est pas de premier sang-froid non plus, quand il s'agit de "son" classement ! Il faut marcher sur la pointe des pieds avec elle ! ([…] c'est surtout d'amour-propre qu'il s'agit)[841]. »*

Jacques Aubrun, bibliothécaire de Sceaux, salue son « cran » et son énergie[842] et Dolléans loue ses qualités : « la ténacité, un dévouement allant jusqu'au sacrifice de soi à l'œuvre poursuivie, la flamme entretenant sans cesse la foi[843] ». Notons tout de même que cela n'empêcha pas les deux hommes d'être parfois en profond désaccord avec elle.

Elle épouse Éric de Grolier en 1930[844] et le rejoint au Bureau bibliographique de France. Tous deux font partie de l'UFOD (Union française des organismes de documentation), dès sa création en 1932. Ils contribuent également à fonder l'éphémère Association des bibliothèques prolétariennes, déjà évoquée, qui vise à développer la lecture publique au sein de l'AEAR[845]. Ils en sont très certainement les théoriciens les plus convaincus, souhaitant associer leur engagement politique à gauche et leur désir de voir les bibliothèques françaises se moderniser. D'après Sylvie Fayet-Scribe, ils réorganisent d'ailleurs en 1933 la bibliothèque de la coopérative La Bellevilloise, transférée à la CGTU (Confédération générale des travailleurs unifiés)[846]. Dès le début des années 1930, ils militent donc déjà dans les deux domaines auxquels ils vont consacrer toute leur attention jusqu'à la guerre et au-delà : la documentation et la lecture publique.

Toutefois, si leur engagement associatif et leur activité autour de la *Revue du livre* montrent une certaine stabilité, il n'en va pas de même pour leur emploi. La situation d'Éric de Grolier, comme nous l'avons vu, change fréquemment et celle de son épouse ne paraît pas plus confortable. Il est difficile de suivre son parcours entre 1926 et 1933, date de création de la *Revue du livre*. Nous savons qu'elle est la bibliothécaire du *Methodist memorial* de Château-Thierry, pendant un an,

---

[840] Institut catholique de Paris. Arch. École de bibliothécaires. Boîte 5 : Carnet de notes du cours d'été 1926.

[841] Arch. Heure Joyeuse. « Archives 4 ». Lettre de Jacqueline Dreyfus à Marguerite Gruny, s.d.

[842] Arch. ADLP. « G. ADLP 2. Archives ». Lettre de Jacques Aubrun à Georgette de Grolier, 25 fév. 1938.

[843] Édouard Dolléans, « La seconde expérience de bibliobus », *Revue du livre et des bibliothèques*, n°2, mars 1938, p. 35.

[844] Ils divorcent en 1959. Si l'activité d'Éric de Grolier se diversifie après-guerre, il semble que son épouse se soit concentrée au contraire sur son activité de bibliothécaire à Boulogne-Billancourt.

[845] Ingetraut Dahlberg, « Interview with Eric de Grolier », *International classification*, 1991, n°2, p. 67.

[846] Sylvie Fayet-Scribe, *Histoire de la documentation en France...*, *op. cit*., p. 143.

puisqu'elle y consacre un article dans le second numéro de la revue[847]. Sa proximité avec Marguerite Gruny et Mathilde Leriche ainsi que le témoignage de certaines stagiaires de l'Heure joyeuse[848] laissent également supposer qu'elle y a travaillé ou fait un stage au début des années 1930. Nous trouvons aussi dans les archives une mention de cours de bibliothéconomie qu'elle aurait donnés à l'École sociale du Chemin-Vert en 1935[849]. Son objectif est d'obtenir la direction d'une bibliothèque municipale, mais elle doit attendre 1938 pour que l'opportunité se présente. Les difficultés financières auxquelles elle est confrontée poussent d'ailleurs Marguerite Gruny à écrire à Vendel, pour qu'il trouve une solution :

> *« Je vous remercie de m'avoir signalé le cas de Madame de Grolier et ferai mon possible pour lui venir en aide. Je crois qu'elle désirerait diriger une organisation de bibliothèques dans la banlieue, mais l'idée de subventionner sa revue me paraît aussi excellente. J'avais proposé à Monsieur Julien Cain de créer à la Direction générale des bibliothèques (elle-même à créer !) un bureau de renseignements bibliographiques à l'usage de toutes les bibliothèques françaises. Il me semble que la Revue du livre pourrait en être l'organe. J'ai d'ailleurs rendez-vous à Paris jeudi prochain avec Mme de Grolier aux Loisirs. Sans lui parler de votre lettre, j'essaierai de l'interroger[850]. »*

Ces tentatives n'aboutirent pas. En 1938, Georgette de Grolier obtint finalement la direction de la bibliothèque de Boulogne-Billancourt dont le maire socialiste, André Morizet, souhaitait faire un établissement modèle. En effet, ayant assumé lui-même des fonctions de bibliothécaire dans sa jeunesse[851], la lecture publique lui tenait à cœur ; il avait d'ailleurs signé la résolution de Mario Roustan en 1929 et avait fait partie de la Commission de la lecture publique. Si son choix se porta sur la secrétaire de l'ADLP, c'est que son nom lui avait été suggéré par une connaissance commune, Armand Boutillier du Retail. Ce chartiste connaissait en effet les Grolier par l'intermédiaire du Bureau bibliographique de France, dont il avait assuré la présidence à la suite d'Eugène Morel, et s'était joint à eux pour créer l'ADLP. Par ailleurs, il avait lui-même établi le catalogue et réorganisé la bibliothèque de Boulogne-Billancourt en 1935[852]. Lorsque le poste devint vacant, il le signala à

---

[847] Georgette de Grolier, « Le travail d'une bibliothèque dans un Centre social : le « Methodist Memorial » de Château-Thierry », *Revue du livre*, n°2, déc. 1933, p. 48-51.

[848] Arch. Heure joyeuse. « Archives 4 ». Lettre de Lluisa Rivas à Marguerite Gruny, 18 mars 1936. Cette bibliothécaire catalane écrit à Marguerite Gruny après le stage qu'elle a effectué à l'Heure joyeuse et en profite pour saluer « M^lle Leriche et M^me de Grolier ».

[849] Arch. ADLP. « G. ADLP. Sociologie de la lecture ». Éric de Grolier, Préface et premier chapitre d'un manuscrit sur la sociologie de la lecture, mai-juin 1939 : « Enfin, je ne saurais passer sous silence le rôle qu'a eue ma femme, Georgette de Grolier, dans l'élaboration de ce travail : d'abord, je me suis servi de trois leçons faites par elle, en 1935, à l'École Sociale du Moulin-Vert ».

[850] Arch. Heure joyeuse. « Archives 6 ». Lettre d'Henri Vendel à Marguerite Gruny, 28 sept. 1936.

[851] Comme bien souvent, l'intérêt porté au développement de la bibliothèque tient tout autant aux convictions politiques du maire qu'à sa propre expérience. Voir la préface d'André Morizet au *Catalogue de la bibliothèque municipale de Boulogne-Billancourt*, t. I, 1934, p. V : « La bibliothèque municipale — ou ce que l'on appelait ainsi — me rappelait fâcheusement cette bibliothèque du ministère de la Justice que j'administrai quelques années dans ma jeunesse ».

[852] *Que faire après le turbin : salon littéraire, bibliothèque ou guinguette ? : Boulogne-Billancourt dans les années 1930 : [exposition], Boulogne-Billancourt, Bibliothèque et Archives municipales-Musée des années 30, [15 septembre-15 octobre 2005]*, éd. Corinne Spinelli, Paris, FFCB : Somogy éd. d'art, 2005, p. 48.

Georgette de Grolier qui ne pouvait pourtant y prétendre, faute de diplôme. En effet, celle-ci ne possédait que le certificat de l'École de bibliothécaires, non reconnu officiellement, alors que le DTB était requis par la municipalité de Boulogne. Son mari écrivit alors à Boutillier du Retail pour le convaincre de plaider en sa faveur :

> *« Depuis qu'elle a quitté Château-Thierry, ma femme n'a pas pu travailler dans une bibliothèque populaire, domaine qui est cependant sa vocation. Ceci donne la possibilité à beaucoup de bibliothécaires de la traiter d'amateur en matière de bibliothèques publiques, et affaiblit très sérieusement toutes nos possibilités d'action efficace en faveur de la lecture publique[853]. »*

Grolier souligne ici un paradoxe étonnant : ce couple qui militait pour le développement de la lecture publique n'avait pas réellement d'expérience professionnelle dans ce domaine puisque l'un appartenait au monde de la librairie et que l'autre n'avait exercé qu'un an en bibliothèque populaire. Cette absence de carrière peut expliquer leur manque de légitimité au sein de la profession, et donc leur isolement, même si le couple préféra y voir la conséquence de leurs convictions politiques. Dans cette même lettre, nous apprenons que Georgette de Grolier avait travaillé dans deux bibliothèques universitaires et qu'elle avait collaboré avec son mari à la publication de la bibliographie Hachette. La démarche d'Éric de Grolier fut finalement récompensée puisque son épouse obtint le poste à Boulogne-Billancourt quelques mois plus tard, ayant bénéficié des recommandations de Boutillier du Retail, Julien Cain, Henri Vendel[854] et Édouard Dolléans[855].

La situation financière des Grolier était encore précaire à cette date, c'est pourquoi Georgette adressa cette requête à l'éditeur Michel Bourrelier, membre fondateur de l'ADLP :

> *« je vais me permettre de vous demander un service personnel. Je viens d'être nommée bibliothécaire à Boulogne, et cela est pour moi une situation stable fort intéressante au point de vue métier, mais me voici grâce à cela, pour l'instant, dans des difficultés financières dont je ne sais trop comment me tirer. Cette nomination, que j'attendais depuis longtemps et que je n'espérais plus, est venue à l'improviste en me laissant un délai très court. Et mon directeur actuel, avec lequel j'avais un contrat, veut bien me laisser partir, sans le préavis prévu, mais refuse de me payer ce mois […].Cela me fait un trou qui m'oblige à trouver un prêt d'un millier de francs[856]. »*

---

[853] Notons que Boutillier du Retail avait sans doute transmis cette lettre à qui de droit (vraisemblablement à Julien Cain ou aux inspecteurs généraux) puisqu'elle est aujourd'hui conservée dans un fonds d'archives du ministère à Fontainebleau. CAC 19780678 art. 85. Dossier ADLP. Lettre d'Éric de Grolier à Armand Boutillier du Retail, 10 janv. 1938.

[854] Georgette de Grolier, « La bibliothèque municipale de Boulogne-Billancourt de 1938 à 1950 : rapport pour le comité d'inspection et d'achat de livres », janv. 1951.

[855] Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». Lettre d'Éric de Grolier à Édouard Dolléans, 17 janv. 1938 : « Il me reste, cher M. Dolléans, à vous remercier de tout cœur pour ce que vous avez si aimablement bien voulu faire à propos de l'affaire de Boulogne ».

[856] Arch. ADLP. « G. ADLP 2. Archives ». Lettre de Georgette de Grolier à Michel Bourrelier, 25 avril 1938.

Nous ignorons tout de l'emploi qu'elle occupait alors. Toutefois, sa nouvelle situation fut effectivement stable : elle demeura directrice de la bibliothèque de Boulogne-Billancourt de 1938 à 1960[857].

1.1.2. L'évolution de la Revue du livre et des bibliothèques

En 1933, les Grolier décident de fonder la *Revue du livre*. L'ABP est alors déclinante, et il est fort probable qu'ils cherchent alors un nouveau moyen de promouvoir les bibliothèques publiques et la documentation. Selon la note de présentation qu'ils rédigent[858], cette revue doit être généraliste et intéresser tous les acteurs du monde du livre. Pour cela, elle est censée se composer d'une première partie consacrée aux « études d'organisation et documentaires » (classification, catalogues, bibliographies, documentation, aide aux lecteurs, publicité du livre, expositions et journées du livre, systèmes de prêt, mobilier, architecture des bibliothèques et librairies, réparation des livres, etc.). Elle se propose d'étudier aussi bien les problèmes contemporains (« de la lecture publique, de la bibliothèque pour tous, de la lecture enfantine et des bibliothèques scolaires, de la lecture à la campagne, des bibliobus et auto-librairies, de la coopération entre les organisations du livre, etc ») que des questions historiques, en France comme à l'étranger. Sont également prévues des rubriques régulières comme une chronique de la vie des associations, des comptes rendus d'ouvrages sur le monde du livre, une bibliographie des livres parus dans le mois avec des extraits de critiques...

Une rapide analyse des trente numéros parus en sept ans permet de constater que la ligne éditoriale ne s'est pas toujours conformée au projet initial. S'il est vrai que la comparaison avec l'étranger a fait l'objet de quelques articles[859], les questions historiques n'ont en revanche jamais été abordées. De même, contrairement à ce qu'annonçait son programme[860], on ne trouve aucun sujet touchant à l'aspect matériel du livre (reliure, entretien, réparation etc.). En revanche, les techniques de la documentation et de la bibliographie sont plébiscitées, puis, de plus en plus, la lecture publique.

---

[857] À l'exception d'une interruption pendant la guerre. Voir p. 464.

[858] Arch. ABF. « Correspondance 1933-1938 ». Note de présentation de la *Revue du livre*, jointe à la lettre de Georgette de Grolier à Louis-Marie Michon [sept. 1933 ?].

[859] Par exemple : Wilhem Fronemann, « Les livres allemands pour la jeunesse à l'Institut de pédagogie de Mayence », *Revue du livre*, n°3-4, janv.-fév. 1934, p. 126-129 ; Yvonne Oddon, « Les bibliothèques publiques et le chômage aux États-Unis », *Revue du livre*, n°6-7, juin-août 1935, p. 132-135.

[860] « Notre programme », *Revue du livre*, n°1, nov. 1933, p. 1.

Les Grolier sont les seuls à choisir les articles, qui ne leur parviennent pas en très grand nombre. Bien souvent, ils doivent solliciter des connaissances pour obtenir des textes. Chaque numéro comporte en moyenne quatre articles, outre les rubriques régulières comme la chronique, la revue des revues, les livres du mois. Les Grolier écrivent eux-mêmes un ou deux articles, davantage à partir de 1936, lorsque la revue commence à connaître des difficultés et qu'elle devient l'organe de l'ADLP. Une majorité de leurs articles est signée de leurs deux noms, mais il arrive aussi que l'un ou l'autre traite seul un sujet. Dans leur correspondance, les formules « mon mari et moi » ou « ma femme et moi » suggèrent que leur travail était réellement collaboratif.

On ne compte pas moins de 37 auteurs différents ayant été publiés par la *Revue du livre*. Aucun ne saurait être qualifié de collaborateur régulier, mais l'on notera tout de même quatre articles de Marc Jaryc, secrétaire du bureau de rédaction de la Bibliographie internationale des sciences historiques, et cinq de Louis Jousserandot, conservateur de la bibliothèque municipale de Lons-le-Saunier. Cette dernière signature est particulièrement étonnante car nous ne trouvons pas trace de ce bibliothécaire dans les archives de l'ABF. Décédé en 1936, il ne put prendre part à la création de l'ADLP et il est probable que ses liens avec les Grolier se soient limités à l'envoi d'articles. Cet ancien conservateur de bibliothèque universitaire, désireux de donner son opinion mais tenu à l'écart des débats associatifs par sa situation géographique et son âge, voyait sans doute dans cette revue une bonne tribune pour les bibliothèques municipales non classées[861]. Parmi les autres auteurs d'articles, on distingue certains noms déjà bien connus dans le monde de la lecture publique : Morel, Coyecque, Gruny et Leriche, Vendel... S'y joignent également les grands acteurs de la documentation, notamment celles que Sylvie Fayet-Scribe appelle les « femmes qui ont fait la documentation[862] », à savoir Yvonne Oddon, Louise-Noëlle Malclès et Suzanne Briet. Il ne s'agit toutefois que de participations ponctuelles, la plupart d'entre eux n'ayant donné qu'un seul article.

Grâce à la revue, et plus particulièrement à la rubrique « revue des revues », les Grolier deviennent de fins connaisseurs des publications étrangères, tout en commençant à entretenir des contacts avec des bibliothécaires d'autres pays. Cela leur permet également de rassembler une documentation riche qui pallie le manque de littérature bibliothéconomique en France. Or, il n'existe alors aucune institution qui puisse mettre à disposition des ressources pour les professionnels, pas même la Bibliothèque nationale qui se limite au dépôt légal et ne collecte pas

[861] Auparavant, il avait été bibliothécaire à Lille, puis à la Sorbonne. Retraité des bibliothèques universitaires, il dirigea la bibliothèque municipale de Lons-le-Saunier, dont il était originaire, de 1928 à 1936, date de son décès.

[862] Sylvie Fayet-Scribe, *Histoire de la documentation en France*, *op. cit.*, p. 121. Il s'agit d'une allusion au titre utilisé dans l'*Histoire des bibliothèques*, t. 4, *op. cit.*, p. 160 : « Les hommes qui ont fait la lecture publique ».

toutes les publications étrangères nécessaires. Afin de remédier à cette lacune, les Grolier envisagent de fonder, en collaboration avec l'Association des anciens élèves de l'École de bibliothécaires, un « centre de documentation bibliothéconomique et bibliographique[863] ». En mettant en commun leurs ressources, ils disposent d'environ un millier de livres et brochures, dont un important fonds américain (l'Association des anciens élèves avait en effet conservé la documentation utilisée à l'École de la rue de l'Élysée). Ce centre devait fonctionner dès novembre 1934, en ouvrant trois fois par semaine, mais le projet ne fut jamais mis à exécution ; l'idée fut à nouveau suggérée lors de l'assemblée générale de l'ADLP du 5 décembre 1936[864], sans succès[865].

Grâce à l'emploi d'Éric de Grolier, la revue est d'abord éditée par la librairie Gibert, à raison d'un numéro par mois. En 1935, la périodicité diminue et l'on privilégie les numéros doubles. La parution s'interrompt finalement après le numéro de janvier-mars 1936 pour ne reprendre qu'en décembre 1937. Georgette de Grolier explique les difficultés économiques qui ont conduit à cette pause de la manière suivante :

> *« Nous étions sans doute en avance sur les faits et le public pouvant s'intéresser à un tel organe était trop réduit, ces dernières années, pour en couvrir les frais[866]. »*

Elle estime donc que l'effervescence culturelle qui accompagne l'élection du Front populaire leur apportera un nouveau public. Anticipant sur ce phénomène, la formule change pour s'adapter à ce lectorat potentiel. En devenant l'organe de l'ADLP, la revue adopte d'abord un nouveau nom — *Revue du livre et des bibliothèques* — qui précise sa focalisation sur la lecture publique. De fait, les questions techniques de documentation sont évacuées et le contenu est ainsi résumé :

> *« Des listes de livres […], des articles pratiques sur l'organisation matérielle et technique comme sur le travail culturel de la bibliothèque ; des exposés descriptifs sur les meilleurs exemples à suivre dans le domaine de la lecture publique ; des articles consacrés, alternativement, aux problèmes spéciaux de la lecture enfantine, des bibliothèques scolaires, syndicales, rurales, et de celles destinées à des catégories spéciales de lecteurs (malades, prisonniers, etc.)[867]. »*

Désormais, la revue ne cherche plus tant à toucher les divers professionnels du livre qu'à donner des informations aux bénévoles en charge de petites bibliothèques. Du moins tient-elle ce discours car, dans les faits, beaucoup d'articles présentent davantage de réflexions bibliothéconomiques que de

---

[863] Georgette et Éric de Grolier, « Un centre de documentation bibliothéconomique et bibliographique », *Revue du livre*, n°10-11, sept.-oct. 1934, p. 248-250.

[864] Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». Compte rendu de l'assemblée générale du 5 déc. 1936.

[865] L'idée d'un centre de ressources ne fut toutefois pas abandonnée puisque Julien Cain en fit créer un à la Bibliothèque nationale, que nous évoquerons plus loin.

[866] « Éditorial », *Revue du livre et des bibliothèques*, n°1, déc. 1937, p. 1.

[867] « Éditorial », *Revue du livre et des bibliothèques*, n°1, déc. 1937, p. 2.

conseils pratiques. L'édition de la revue change également puisqu'elle est prise en charge par l'éditeur Robert Denoël, membre de l'ADLP, et que la parution se restreint à six numéros par an[868]. Malgré tout, les difficultés persistent, la revue ne paraît qu'irrégulièrement et sa diffusion demeure extrêmement faible (70 abonnements en 1938[869]).

1.2. D'un projet de sections à la constitution d'une association indépendante

L'idée d'une association en faveur du développement de la lecture publique n'était pas nouvelle. En 1911, Eugène Morel voyait déjà dans la forme associative le meilleur moyen d'agir et de parvenir à toucher les pouvoirs publics :

> *« peut-être les gens qui croient que la France peut se mettre sur ce point au niveau des autres peuples, pourraient donner l'exemple et se grouper eux-mêmes. Nous avons pensé qu'une ligue serait la forme naturelle de ce groupement. Nous sommes plusieurs déjà prêts à prendre l'initiative d'une ligue pour la fondation de Librairies publiques en France, et faisons appel à toutes les bonnes volontés, et vous pouvez, d'ores et déjà, envoyer vos adhésions éventuelles. Une ligue pour la propagande, d'abord. Puis, pour centraliser les efforts, rechercher les points d'entente entre les différentes tendances, tenir registre d'adresses pour qui veut donner utilement de l'argent, des livres, ou sa peine. Et surtout ne faut-il pas une collectivité pour recevoir les dons[870] ? »*

Cette ligue ne vit jamais le jour. L'idée n'en disparut pas pour autant puisque l'ADLP, héritière revendiquée de Morel[871], n'avait d'autres buts que de promouvoir le modèle de la bibliothèque publique moderne, coordonner les initiatives et obtenir enfin la fondation de nouvelles bibliothèques. Toutefois, la naissance de l'association se fit en plusieurs étapes.

1.2.1. Plusieurs étapes vers l'indépendance

L'ADLP n'avait pas d'abord vocation à être une association indépendante. Lorsque ceux qui deviendront ses membres fondateurs se réunissent pour la première fois, leur unique souci est de former un groupe de bibliothécaires en faveur de la lecture publique, au sein de l'ABF, pour profiter du changement de climat social et politique. Cette réunion informelle, qui semble constituer le point

[868] En réalité, il n'y eut que cinq numéros dans cette nouvelle série : déc. 1937, mars 1938, juin 1938, mai 1939 (numéro triple) et 1er trim. 1940.

[869] Arch. ADLP. « G. ADLP 1. Archives ». Lettre d'Éric de Grolier à Édouard Dolléans, mars 1939.

[870] Eugène Morel, « La librairie publique en Angleterre et aux États-Unis », *op. cit.*, p. 218-219.

[871] Voir, par exemple : Éric et Georgette de Grolier, « L'œuvre d'Eugène Morel », *Revue du livre*, n°6, avril 1934, p. 144 : « Eugène Morel fut, en France, l'initiateur de la librairie publique. Sa mort laissera un vide douloureusement ressenti par ceux qui, avec lui, ont agit pour la rénovation de nos bibliothèques, et par tous ceux qui, après lui, veulent continuer ce grand effort d'éducation nationale. »

de départ de toute la démarche[872], eut lieu dans un restaurant en avril 1936, et rassemblait vraisemblablement Éric et Georgette de Grolier, Georges Collon, Henri Vendel, Victorine Vérine, Marguerite Gruny, sans doute Mathilde Leriche et Odette Réville[873]. Nous ignorons qui avait pris l'initiative de ce déjeuner et quel en était le but exact. Tous les participants se connaissaient et partageaient un intérêt pour la lecture publique : toutes les femmes étaient d'anciennes élèves de l'École de bibliothécaires, toutes (sauf Georgette de Grolier) dirigeaient une bibliothèque publique, tandis que les chartistes Collon et Vendel étaient déjà connus pour leurs positions et leur action en faveur de la lecture publique. Seul Éric de Grolier n'exerçait pas la profession de bibliothécaire, mais comme nous l'avons montré précédemment, il n'en avait pas moins d'intérêt pour la lecture publique et le couple Grolier se séparait rarement.

À l'issue de ce repas, il fut décidé de proposer à l'ABF la création de sections en son sein, dont l'une serait consacrée à la lecture publique. Les Grolier élaborèrent un premier projet qu'ils adressèrent aux autres participants, à charge pour eux de signer ce vœu et de le faire connaître à d'autres. Cette tentative donna toutefois peu de résultats[874]. Face au manque de réactivité, Georgette de Grolier prit l'initiative d'envoyer le projet à Charles Schmidt, inspecteur général des bibliothèques, Julien Cain, administrateur général de la Bibliothèque nationale et Amédée Britsch, président de l'ABF. Le premier ne répondit pas, le second réserva sa réponse en attendant de consulter les inspecteurs généraux des bibliothèques, mais le dernier se déclara plutôt favorable au projet, tout en repoussant la discussion par le comité de l'ABF au mois d'octobre[875]. Un tel accord de principe contrastait avec l'habituelle frilosité de l'association professionnelle. En réalité, cette position allait s'avérer emblématique de l'attitude de l'ABF à l'encontre de l'ADLP : sans jamais s'opposer frontalement, elle éviterait par tous les moyens de la soutenir. Ainsi Georgette de Grolier qualifia-t-elle ce comportement de « résistance passive[876] ».

---

[872] Les acteurs paraissent en avoir eu conscience puisque, quelques mois plus tard, dans une lettre à Henri Vendel, Marguerite Gruny fait allusion au « fameux déjeuner au restaurant ». Arch. Heure joyeuse, « Archives 6 ». Lettre de Marguerite Gruny à Henri Vendel, 30 nov. 1936.

[873] Si aucun document ne nous donne la liste exacte des participants à ce repas, nous avons toutefois déduit la présence de certains grâce aux lettres évoquant cette réunion.

[874] Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». Lettre de Georgette de Grolier à Henri Vendel, 29 juin 1936 : « Après notre réunion du restaurant, nous avons, mon mari et moi, envoyé les feuilles tapées à la machine à chacun des membres de notre groupe. C'était alors assez urgent, une réunion du Comité de l'ABF devant se tenir bientôt. Toujours est-il que, à part votre feuille, celle de M^lle^ Vérine (avec sa seule et unique signature) et celle de M^lle^ Gruny (qui n'a pas été privée de mes discours !), je n'ai rien reçu des autres. »

[875] Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». Lettre d'Amédée Britsch à Georgette de Grolier, 25 mai 1936 : « J'ai lu ce vœu avec attention et intérêt, et […] je crois qu'il mérite considération. Aussi vaut-il mieux attendre l'automne pour le présenter et le discuter. »

[876] Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». Lettre de Georgette de Grolier à Henri Vendel, 29 juin 1936.

Afin d'obtenir davantage de soutiens, le projet prévoyait une section de bibliographie ancienne, une section des bibliothèques d'hôpitaux (« l'Association existante des bibliothécaires d'hôpitaux pouvant ainsi être directement représentée à l'ABF ») et une section de la lecture publique, « comprenant les membres de l'ABF intéressés aux principes modernes de la lecture publique, qu'il s'agisse de bibliothèques municipales, populaires, enfantines, circulantes, etc. »[877]. Certes, les 24 premiers signataires de l'appel à la création de ces sections[878] étaient majoritairement des défenseurs de la lecture publique, dont 12 anciennes élèves de l'École de bibliothécaires. Néanmoins, ils reçurent également l'appui de personnalités plus inattendues comme Suzanne Briet, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, Frantz Calot (qui ne signa pas parce qu'il était « fâché avec l'ABF ») ou Charles Beaulieux, directeur de la bibliothèque de la Sorbonne (qui trouvait l'idée « très bonne » mais « ne [tenait] pas à s'en mêler, ayant assez à faire »)[879]. Par ailleurs, il y avait une réelle volonté, y compris de la part des Grolier, de ne pas effrayer l'ABF, donc de ne pas trop s'en démarquer :

> *« il serait bon, je crois, de se tenir vendredi à l'idée des "sections" en laissant la question du président de la section "lecture publique" pour après la réussite de notre projet. Il est inutile de faire figure de "bibliothécaires-révolutionnaires" — avec pour président petit père-Coyecque[880] qui est à lui tout seul tout un programme (pas très ABF)[881]. »*

Malgré tout, cette formule fédérative ne retint pas l'attention de l'ABF.

L'idée d'une section dédiée à la lecture publique ne fut toutefois pas abandonnée et Ernest Coyecque la présenta officiellement au comité de l'ABF le 26 juin. Celui-ci décida alors de former un sous-comité, composé de Britsch, Barroux, Coyecque et Victorine Vérine, pour étudier la question et présenter un rapport en octobre[882]. Cependant, le manque d'indépendance de la future section (qui devait s'organiser « dans le sein et sous le contrôle de l'ABF[883] ») et surtout les délais

---

[877] Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». Appel pour la création de sections au sein de l'ABF [avril-mai 1936].

[878] M^me^ Alaniou, bibliothécaire de la bibliothèque de la rue Fessart, M^lle^ Allègre, bibliothécaire du Musée d'Ethnographie, Barroux, conservateur de la bibliothèque municipale de Saint-Denis, R. Basset, Boutillier du Retail, Jeanne Berna, R. Chapoullié, Collon, Coyecque, Jacqueline Dreyfus, Georgette et Éric de Grolier, Gruny, Leriche, Mézières, bibliothécaire de Chauny, Oddon, M^lle^ Piquard, bibliothécaire de la Bibliothèque municipale de Troyes, Réville, Frank Simonnet, bibliothécaire de Laon, M^lle^ Séligmann-Lui, bibliothécaire de la Ligue internationale des sociétés de Croix-Rouge, Sustrac, Vatine, bibliothécaire de Saint-Quentin, Vendel et Vérine.

[879] Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». Lettre de Georgette de Grolier à Victorine Vérine, 14 mai 1936.

[880] Georgette de Grolier employait fréquemment ce sobriquet pour désigner Ernest Coyecque.

[881] Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». Lettre de Georgette de Grolier à Victorine Vérine, 14 mai 1936.

[882] Arch. ABF. « Archives. 1935-1938. Secrétaire : L.-N. Malclès. 2 ». Procès-verbal de la réunion du Comité de l'ABF du 26 juin 1936.

[883] *Ibid*.

qu'imposaient cette démarche ne satisfirent pas Georgette de Grolier. Alors que le gouvernement du Front populaire, et en particulier le nouveau sous-secrétariat d'État aux sports et à l'organisation des loisirs, se mettait en place et semblait favorable à un plan d'organisation de la lecture publique, les modernistes les plus convaincus n'avaient donc toujours pas de structure au nom de laquelle s'exprimer. Les Grolier entreprirent alors une campagne d'information afin de faire connaître leurs idées, envoyant des articles aussi bien à des journalistes qu'à Jean Zay et Léo Lagrange, respectivement ministre de l'Éducation nationale et sous-secrétaire d'État aux loisirs. Le directeur de cabinet de ce dernier se montra intéressé. Il ne s'agissait donc plus de constituer un groupement officiel mais bien de produire, au plus vite, un plan d'organisation à soumettre aux ministres. C'est dans ce sens que les Grolier convièrent à une réunion à leur domicile, le 1er juillet 1936, la secrétaire du directeur de cabinet de Lagrange, les bibliothécaires Henri Vendel, Georges Collon, Marguerite Gruny[884], Mathilde Leriche mais aussi l'éditeur Michel Bourrelier et Roland Alix, de la Maison du livre français. Alix connaissait les Grolier car il les avait sollicités, en tant que rédacteur en chef du *Bulletin du livre français*, pour rédiger un article du numéro spécial consacré aux bibliothèques. Quant à Michel Bourrelier, il était surtout proche des bibliothécaires de l'Heure joyeuse puisqu'il avait fondé avec Mathilde Leriche le prix Jeunesse, premier prix littéraire consacré aux livres pour enfants, en 1934[885].

La volonté de faire participer d'autres professions que les bibliothécaires s'était manifestée dès le premier projet de sections à l'ABF, d'après lequel ces sections « pourraient éventuellement admettre des membres non professionnels mais dont les connaissances spéciales seraient un appoint pour le groupe », selon l'exemple du comité de construction et d'aménagement des bibliothèques de l'Association des bibliothécaires anglais, qui comprenait plusieurs architectes[886].

[884] Celle-ci déclina l'invitation au dernier moment : « Toutes réflexions faites, je préfère m'en tenir à ma première idée et ne pas aller chez vous demain : vous savez que je n'approuve pas entièrement votre façon de faire, n'aimant pas l'esprit de chapelle, et serez plus à l'aise sans moi pour discuter. Cela ne veut pas dire naturellement que je n'approuve pas votre projet dans les grandes lignes : je suis convaincue que vous êtes peut-être en France, actuellement, la personne la plus capable d'établir un plan général, tant par votre désintéressement que par la documentation que vous possédez, etc. Mais, de même que j'aurais protesté si on avait voulu vous laisser de côté dans un cas semblable, de même je proteste quand vous ne considérez pas comme elle devrait l'être la personne qui s'est peut-être le plus donnée à la question qui nous intéresse. » (Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». Lettre de Marguerite Gruny à Georgette de Grolier, 30 juin 1936). Il est difficile de savoir de qui parle Marguerite Gruny car aucune autre source ne fait allusion à cette exclusion... L'hypothèse la plus probable pourrait être Gabriel Henriot, que la plupart des anciennes élèves de l'École de bibliothécaires admiraient. Toutefois, il est contacté par Coyecque pour faire partie du Comité d'honneur de l'association en octobre et c'est lui qui semble refuser la proposition.

[885] Bourrelier aurait d'ailleurs souhaité le nommer « Prix de l'Heure joyeuse » mais la mairie de Paris refusa. Voir : Arch. Heure joyeuse. « Archives 1 ». Lettre du directeur des Beaux-Arts au directeur du bureau des bibliothèques de la préfecture de la Seine, 6 janv. 1934.

[886] Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». Appel pour la création de sections au sein de l'ABF [avril-mai 1936].

Deux faits précipitent la décision de créer une association indépendante : le rythme des réformes lancées par le gouvernement de Léon Blum suggère de ne pas tarder à formuler un projet et à agir, alors même que le président de l'ABF reporte après l'été la réunion du sous-comité chargé de la section de lecture publique, empêchant donc la création de la section. En théorie, l'ADLP ne devait être qu'une association temporaire qui se fondrait dans l'ABF dès que les conditions seraient réunies. C'est du moins ce qu'affirmait l'ordre du jour de la réunion du 20 juillet, sous l'intitulé « Modifications à apporter au projet de "Section de la Lecture publique" au sein de l'ABF, en raison des circonstances actuelles[887] ». La décision est prise à l'unanimité des présents, à savoir les Grolier, Coyecque, Armand Boutillier du Retail, bibliothécaire des ministères du Commerce et du Travail, directeur du Centre de documentation économique et président du Bureau bibliographique de France, Henri Vendel, bibliothécaire de la bibliothèque municipale de Châlons-sur-Marne, l'éditeur Michel Bourrelier, Charles Sustrac, conservateur de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, Marguerite Gruny et Mathilde Leriche, bibliothécaires de l'Heure joyeuse, Odette Réville et Jeanne Berna, bibliothécaires de la bibliothèque municipale de Reims, et Odette Dourver, bibliothécaire de la bibliothèque municipale d'Issy-les-Moulineaux. Le choix du nom fait rapidement consensus, même si certains émettent un doute sur la compréhension de l'expression « lecture publique » par le grand public. La fusion avec le CFBM, proposée par Ernest Coyecque, est rejetée[888]. Un bureau provisoire est nommé : Coyecque en est le président, Boutillier du Retail et Vendel, les vice-présidents, Georgette de Grolier, la secrétaire, Éric de Grolier le secrétaire-adjoint.

À première vue, il serait possible d'interpréter la constitution de cette association comme un conflit générationnel au sein de l'ABF. En effet, la plupart des bibliothécaires qui composent le noyau dur du groupe ont moins de 45 ans. Leurs idées ne sont pas nouvelles, elles ont déjà été exprimées à l'ABF, mais jamais personne n'avait tenté d'entrer en dissidence avec la ligne majoritaire de l'association — du moins, sur le sujet de la lecture publique. Toutefois, d'autres personnalités, plus âgées, rejoignent le mouvement. Outre Ernest Coyecque, dont la position était

[887] Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». Compte rendu de la réunion du 20 juillet 1936 : « Étant donné les projets en cours, auxquels il est désirable de participer le plus activement possible – et d'autre part, la remise en octobre de l'examen par l'ABF de notre proposition de début mai, nous proposons la formation d'un groupement à constituer dès maintenant officiellement (sous le nom, par exemple, d'Association pour le développement de la Lecture publique) en prenant pour base le groupe de personnes ayant déjà participé aux précédents travaux. À ce groupement s'unirait le Comité français de la Bibliothèque Moderne. En octobre, on entrera en pourparlers avec l'ABF pour voir sous quelle forme une collaboration serait possible. »

[888] Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». Lettre de Georgette de Grolier à Henri Vendel, 16 juil. 1936 : « M. Coyecque propose [...] de fondre le nouveau groupement dans l'Ancien comité français. Mais nous ne sommes pas de cet avis pour deux raisons : le Comité français était une création américaine, est resté très américain, et ce serait prêter le flanc à des critiques faciles ; deuxièmement, ayant eu entre nos mains des papiers, nous avons constaté une forte proportion de gens de droite ou d'extrême droite (Tardieu, etc.). »

déjà considérée comme marginale[889], Armand Boutillier du Retail et Charles Sustrac[890] (qui n'exercent pourtant pas en bibliothèque de lecture publique) ne sont pas les moins critiques à l'encontre de l'ABF :

> *« M. Boutillier du Retail appuie l'idée de constitution d'un tel groupement et rappelle que l'ABF s'occupe actuellement surtout des bibliothèques savantes. Il indique qu'il a proposé voici plusieurs années au Comité de l'ABF d'envisager la transformation de cette association en fédération, afin que les problèmes si différents posés par la direction des différentes catégories de bibliothèques soient étudiés plus à fond.*
>
> *M. Sustrac se déclare partisan d'une association indépendante. L'ABF n'est pas un milieu propice à un mouvement en faveur de la lecture publique, l'on s'y occupe surtout des bibliothèques de conservation. La fonction, en grande partie nouvelle, des bibliothèques de "consommation" fournissant la lecture courante, n'y reçoit pas l'attention nécessaire[891]. »*

Les modernistes qui avaient défendu la lecture publique dans la décennie précédente trouvent donc enfin un moyen de contourner l'inertie de la vieille association (qui fête ses trente ans en 1936), jugée trop corporatiste.

L'ADLP est officiellement déclarée en préfecture le 18 août et son objet est ainsi décrit :

> *« grouper les bibliothécaires professionnels, les membres de l'enseignement, les éditeurs, libraires et auteurs, et les représentants des municipalités, des organisations culturelles et éducatives de toutes sortes, des coopératives et syndicats ouvriers et agricoles, en vue de travailler au développement d'un réseau coordonné de bibliothèques publiques de diffusion (de culture générale, d'information et de loisirs), actives et modernes, élément essentiel de l'éducation populaire et de l'utilisation des loisirs des travailleurs[892]. »*

Dès l'été, les trois grands principes de l'association, dont rien n'indique le caractère théoriquement provisoire, sont donc fixés. Il s'agit d'abord de rassembler, le plus largement possible, toutes les professions ayant un intérêt au développement des bibliothèques. Cette vision s'oppose bien évidemment au cloisonnement qui régnait jusque-là dans la réflexion sur la lecture publique, notamment à l'ABF qui ne se compose presque que de bibliothécaires. Le second axe est la notion de réseau de bibliothèques, chère aux Grolier, sur laquelle nous reviendrons. Enfin, leur idéal de bibliothèque moderne, hérité de la génération précédente de modernistes, s'inscrit avant tout dans une démarche d'éducation populaire — ce qui n'a rien d'original à ce moment-là.

Les mois suivants sont consacrés à la promotion de la nouvelle association, à l'élargissement du conseil et à la constitution d'un comité d'honneur. Cependant, la question des relations avec l'ABF n'est pas totalement résolue. Lors de la réunion du 16 septembre, l'ADLP prévoit simplement

---

889 Voir chap. 6, 2.3 La place de la lecture publique dans les débats de l'ABF, p. 205 *sqq*.

890 Respectivement âgés de 72, 54 et 62 ans.

891 Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». Compte rendu de la réunion du 20 juillet 1936.

892 Arch. ADLP. « G. ADLP 1. Archives ». Double de la déclaration d'association à la préfecture par Georgette de Grolier, 18 août 1936.

d'inviter le président de l'ABF au comité d'honneur de l'association et de faire suivre ses travaux par un délégué de l'ABF (et réciproquement) afin de collaborer au mieux. Cette position n'est toutefois pas accueillie favorablement à l'ABF dont certains membres comprennent mal la création d'une nouvelle association, hors de l'ABF et sans son consentement, alors qu'un comité d'étude avait été chargé de la question. Comme nous l'avons déjà souligné, c'est la crainte de la dispersion des efforts — du moins dans le discours officiel — qui motive cette réserve à l'encontre de tout nouveau groupement[893]. L'ambivalence de quelques bibliothécaires surprend davantage. En effet, lors de la réunion du comité de l'ABF du 30 octobre, Pierre Lelièvre et André Barroux, respectivement conservateurs des bibliothèques municipales de Nantes et Saint-Denis, tous deux favorables à l'organisation moderne des bibliothèques publiques, font partie des réticents[894]. Or, au début du mois, Lelièvre avait adhéré à l'ADLP et soutenait chaleureusement la nouvelle association :

> *« J'approuve pleinement votre initiative ; je l'appuierai de mon mieux. Dès maintenant, vous pouvez compter sur ma collaboration active. L'effort que j'ai entrepris ici pour créer des bibliothèques de quartiers est trop parallèle à votre entreprise pour que je ne sois pas entièrement avec vous[895]. »*

Il est difficile d'interpréter ces revirements. Peut-être Lelièvre et Barroux, qui avaient tous deux signé l'appel pour la création de sections à l'ABF, souhaitaient-ils revenir à ce projet initial, préférant maintenir la défense de la lecture publique dans le giron professionnel. Le président de l'ABF, Amédée Britsch, est tout aussi incohérent puisqu'il écrit d'abord à Coyecque qu'il s'intéresse vivement à l'ADLP, à laquelle il « souhaite prompte et longue prospérité », et qu'il accepte de faire partie du comité[896]. Un mois plus tard, il rejette l'idée d'une association indépendante et fait la proposition suivante :

> *« Dans sa séance du vendredi 20 novembre, le Comité de l'ABF, soucieux de maintenir l'unité corporative contre toute dispersion d'efforts, a décidé qu'il s'en tenait à sa première idée pour soutenir la cause de la "lecture publique". Il est tout disposé à favoriser la formation, dans le sein de l'ABF d'une section spéciale ou groupe d'études jouissant de son autonomie, étant bien entendu que toutes les démarches d'actions seront faites au nom de l'ABF avec l'approbation du Bureau et, s'il y a lieu, même, après délibération du Comité et référendum à l'Assemblée générale. Les membres de l'ABF qui encadrent ce groupe seront libres de*

---

[893] Voir chap. 6, 2.3 La place de la lecture publique dans les débats de l'ABF, p. 205 *sqq*.

[894] Arch. ABF. « Archives. 1935-1938. Secrétaire : L.-N. Malclès. 2 ». Procès-verbal de la réunion du Comité de l'ABF du 30 octobre 1936 : « Les membres de ce bureau [de l'ADLP] formulent le vœu que l'ABF soit représentée de la façon la plus active au Conseil de la nouvelle Association. MM. Rieunier, Barroux et Lelièvre accueillent cette suggestion avec réserve. Ils rappellent que l'ABF avait été sollicitée, à le demande de M. Coyecque, d'organiser un groupe d'études pour la lecture publique. […] Il y a donc lieu de s'étonner qu'aucun compte n'ait été tenu de ces démarches initiales et que l'Association pour le développement de la Lecture Publique ait été fondée en dehors et sans la consultation de l'ABF. »

[895] Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». Lettre de Pierre Lelièvre à Georgette de Grolier, 2 oct. 1936.

[896] Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». Lettre d'Amédée Britsch à Ernest Coyecque, 12 oct. 1936.

s'agréger toutes personnalités utiles ; ils formeront le lien naturel entre ce groupe spécial et notre Comité, puisqu'en principe, nous ne pouvons connaître et reconnaître que nos propres adhérents[897]*. »*

Ces conditions ne satisfont pas le bureau de l'ADLP qui affirme que l'importance de la lecture publique justifie l'existence d'une association autonome et surtout que l'ABF, à moins qu'elle ne devienne fédérative, reste avant tout une association corporative. L'animosité entre les deux associations est croissante et des rumeurs circulent sur une éventuelle interdiction d'adhérer à l'ADLP proférée par l'ABF[898]. Quelques membres fondateurs de l'ADLP, notamment Victorine Vérine, Odette Réville et Jeanne Berna, se rallient au point de vue de l'ABF et réclament la fusion des deux associations[899]. Outre les Grolier, les plus farouches défenseurs de l'indépendance de l'ADLP sont Armand Boutillier du Retail, Henri Vendel, Mathilde Leriche et Marguerite Gruny. Cette dernière n'est pas étonnée de la proposition de fusion de l'ABF, qui s'explique, selon elle, par l'embarras dans lequel l'association des bibliothécaires se retrouve : laisser l'ADLP mener une existence indépendante signifierait avouer l'incapacité de l'ABF à prendre en charge la promotion de la lecture publique.

« N'avons-nous pas essayé, après le fameux déjeuner au restaurant, une démarche auprès de l'ABF qui a trouvé un accueil ni très chaleureux ni très empressé ? Et, lorsque le gouvernement nouveau est entré en fonction, alors qu'il venait de se créer un ministère des loisirs, que l'idéal des pouvoirs comportait une plus large diffusion des savoirs, n'était-il pas du devoir même des dirigeants de l'ABF de prendre de l'initiative dans le domaine de la lecture publique ? Quelques petites forces éparpillées l'ont fait à titre personnel et ont jugé préférable de se grouper, pour avoir plus de poids. De nouvelles démarches ont été tentées auprès de l'ABF. Le résultat ? Des lettres imprécises, des lenteurs, un manque d'ardeur à un moment où il fallait arriver les premiers afin que la place ne soit pas prise par des ignorants. Enfin une attitude qui montrait clairement un manque d'intérêt à la question. Si aujourd'hui l'ABF n'est pas satisfaite, n'est-ce pas un peu parce qu'elle est gênée[900] *? »*

Les membres partisans de la poursuite de l'ADLP craignent surtout que l'ABF ne profite de la fusion pour étouffer les initiatives du groupe dans la mesure où chacune de leurs décisions devrait être validée par le comité, voire par l'assemblée générale. La nouvelle association est donc maintenue et la question de la fusion n'est plus abordée avant 1941, date de la dissolution de l'ADLP, mais la rivalité entre les deux groupements ne disparaît pas pour autant.

---

[897] Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». Lettre d'Amédée Britsch à Ernest Coyecque, 23 nov. 1936.

[898] Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». Lettre d'Henri Vendel à Georgette de Grolier, [entre le 22 et le 28] nov. 1936 : « Il paraît que l'ABF aurait décidé de créer une section autonome de la lecture publique, ouverte à tous, et qu'elle demanderait à notre Association de fusionner avec cette section. En cas de refus, les membres de l'ABF seraient priés de démissionner de l'autre association. Ceci me paraît très grave. »

[899] Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». Lettre d'Odette Réville à Georgette de Grolier, 30 nov. 1936 ; lettre de Victorine Vérine à Georgette de Grolier, 2 déc. 1936.

[900] Arch. Heure Joyeuse. « Archives 6 ». Lettre de Marguerite Gruny à Henri Vendel, 30 nov. 1936.

1.2.2. L'enthousiasme des débuts

Si la plupart des membres de l'ADLP ont persisté dans leur démarche, c'est en grande partie parce que la création d'une association en faveur de la lecture publique a rencontré un véritable écho, aussi bien chez les professionnels que dans le grand public. Dès la fin de l'été 1936, Georgette de Grolier et Marguerite Gruny sollicitent des journalistes pour qu'ils fassent connaître l'association et les enjeux de la lecture publique. Des articles paraissent dans *Vendredi*, *La liberté*, *Le Populaire*, *L'Œuvre, La République, Le Figaro*[901]... ; à défaut d'articles, un « prière d'insérer » annonce la création de l'association[902], y compris dans la presse étrangère spécialisée. L'ADLP cherche également à apparaître dans les journaux de province[903]. Elle parvient même à donner une première « causerie » à la TSF[904]. Cette utilisation des médias a l'effet escompté puisque de nombreuses demandes de renseignements parviennent au bureau de l'association, à la suite de ces articles. Nous reviendrons plus loin sur ces particuliers qui s'intéressent à l'association et sur la nature de leurs demandes. Plusieurs bibliothécaires professionnels écrivent également pour adresser leurs félicitations et leurs encouragements à la jeune ADLP[905]. D'autres adhèrent immédiatement, tels Frank Simonnet, bibliothécaire à Laon, Robert Richard, conservateur de la bibliothèque d'Abbeville, ou Paule Masson, bibliothécaire à Albi[906]. La création de l'association répond en effet aux aspirations des provinciaux actifs dans le domaine de la lecture publique, mais qui ne trouvaient à l'ABF que peu d'écho et de soutien à leurs efforts.

Les soutiens ne proviennent pas seulement d'anonymes. Comme pour toute initiative dans le monde du livre et particulièrement des bibliothèques, l'ADLP sait que l'appui de Julien Cain est essentiel pour légitimer leur action tant dans le monde professionnel qu'auprès des ministères.

---

[901] Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». Compte rendu de la réunion du 16 sept. 1936.

[902] Pour le « prière d'insérer », voir par exemple « Une Association pour le développement de la lecture », *Petit Parisien*, 2 sept. 1936 : « Afin de faciliter l'organisation "intellectuelle" des loisirs, une "Association pour le développement de la lecture publique" vient de se fonder. Son but est de réunir les bibliothécaires professionnels, les auteurs, les éditeurs, les libraires, les membres de l'enseignement et les représentants des municipalités en vue de travailler à l'organisation d'un réseau coordonné de bibliothèques publiques de diffusion. Son comité groupe, sous la présidence de M. Coyecque, inspecteur général honoraire des bibliothèques de la Ville de Paris, de nombreuses personnalités. Le ministre de l'Éducation nationale et le sous-secrétaire d'État aux Loisirs suivent cet effort avec attention. »

[903] Par l'intermédiaire de Vendel, des articles sont par exemple publiés dans *L'Éclaireur de l'Est* et *l'Union Républicaine de la Marne*.

[904] Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». Lettre de Georgette de Grolier à Julien Cain, 19 oct. 1936.

[905] Citons, par exemple, Georges Besnier, archiviste départemental du Pas-de-Calais, Marcel Langlois, bibliothécaire de l'Institut catholique, Guy de La Batut, bibliothécaire à la bibliothèque Mazarine...

[906] Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». Lettre de Robert Richard à Georgette de Grolier, 26 sept. 1936. Arch. ADLP. Boîte « G. ADLP 1. Archives ». Lettre de Paule Masson, 23 sept. 1936.

L'administrateur général de la Bibliothèque nationale est donc régulièrement tenu au courant de la situation par Georgette de Grolier, du projet de sections à l'ABF jusqu'au conflit entre les deux associations. Il prend rarement parti, préférant ménager l'un et l'autre bord, mais il se montre bienveillant envers l'ADLP en acceptant notamment la présidence d'honneur de l'association. Les Grolier lui communiquent également la plupart des documents qu'ils élaborent pour connaître son avis et, peut-être, essayer de l'inspirer. En effet, Jean Zay l'a chargé de concevoir un plan d'organisation de la lecture publique[907] et les Grolier tentent certainement d'y faire passer leurs idées.

La position de Cain tout au long de la période n'est pas facile à expliquer. Comme d'autres personnes appartenant à l'institution (contrairement aux Grolier, qui ont des positions plus marginales), il a sans doute sincèrement voulu encourager l'ADLP à sa naissance, mais l'évolution de l'ABF, notamment sous la présidence de Vendel, lui fera privilégier la grande association professionnelle, à partir de 1938[908]. Il apporte avant tout son soutien en tant que représentant de la Bibliothèque nationale, ainsi qu'il l'explique dans l'allocution d'ouverture qu'il prononce à la réunion d'information de l'ADLP du 16 mars 1937 :

> *« Si j'ai cédé [en acceptant de présider la séance], c'est que j'ai compris qu'il fallait marquer nettement que l'Administrateur général de la Bibliothèque nationale est à vos côtés et que la Bibliothèque nationale a, dans la réorganisation que vous désirez, un rôle à remplir[909]. »*

Mais son rôle est plus vaste dans la mesure où sa proximité avec Jean Zay lui permet même de parler en son nom, par exemple lors des journées d'étude des 7 et 8 mai 1938 consacrées aux bibliothèques régionales et circulantes. En effet, en 1938, les fonctions dévolues à l'ancien sous-secrétariat aux Loisirs sont revenues dans le giron du ministère de l'Éducation nationale. Cain est un représentant du ministre tout désigné puisque la Bibliothèque nationale a géré, pour le ministère, les crédits accordés aux bibliothèques, jouant ainsi le rôle d'une direction des bibliothèques avant l'heure, comme nous le verrons plus loin.

L'autre soutien important dont bénéficie l'ADLP à ses débuts est plus inattendu. Dès le mois de juin 1936, Georgette de Grolier prend l'initiative d'envoyer une note sur la lecture publique et des numéros de la *Revue du livre et des bibliothèques* à Jean Zay, Léo Lagrange, Cécile Brunschvicg,

---

907 Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». Lettre de Georgette de Grolier à Henri Vendel, 29 juin 1936 : « Je voulais vous réunir de toute façon pour voir comment on pourrait organiser une propagande en faveur d'un plan d'organisation de la lecture publique conforme à nos idées communes (je vous signale que — secret de Polichinelle — M. Cain a été chargé de faire un projet par le ministre de l'Éducation nationale). »

908 A propos de cette évolution et ses conséquences, voir chap. 11, 2.3 Pendant ce temps-là, à l'ABF..., p. 392 *sqq*.

909 Julien Cain, « Développement des bibliothèque et défense du livre », *Revue du livre et des bibliothèques*, n°1, déc. 1937, p. 3.

sous-secrétaire d'État à l'Éducation nationale, et Suzanne Lacore, sous-secrétaire d'État à la Protection de l'enfance. Il ne s'agit pas de disperser les efforts mais de multiplier les chances d'attirer l'attention. Certes, l'ADLP n'existe pas encore mais dans ces lettres, la directrice de la *Revue du livre* et vice-présidente de l'Association des anciens élèves de l'École de bibliothécaires s'exprime au nom de « quelques jeunes bibliothécaires, croyant au rôle social que devrait jouer la bibliothèque publique, si elle était organisée de façon plus moderne[910] ». C'est d'ailleurs en partie pour faciliter la liaison avec les ministères, en obtenant un statut officiel et en centralisant les projets à soumettre, que l'association se crée si rapidement. Notons également qu'il n'existe aucune méfiance à l'endroit des ministères puisque l'ADLP cherche au contraire à les associer le plus étroitement possible à son action, en invitant un observateur des ministères de l'Éducation nationale, de l'Agriculture et du sous-secrétariat d'État aux Loisirs aux séances du conseil et aux assemblées générales[911]. Rien d'étonnant à cela dans la mesure où se développait à cette période, dans le cadre du Front populaire, une étroite collaboration entre l'administration publique et les associations. Toutefois, seul le sous-secrétariat d'État aux Loisirs se manifesta[912].

Le choix du ou des ministères à solliciter fut sujet à débat entre les membres de l'association. Certains craignaient qu'en multipliant les demandes, les efforts ne s'éparpillent. Les uns voulaient privilégier le ministère de l'Éducation nationale, tutelle « historique » des bibliothèques, au détriment du sous-secrétariat aux Loisirs dont la pérennité était douteuse et la dotation budgétaire plus encore[913]. Les autres penchaient au contraire pour l'administration de Lagrange dont les projets pour les loisirs culturels correspondaient parfaitement à la nouvelle conception des bibliothèques, comme nous le verrons plus loin. D'autres encore estimaient qu'il fallait « rompre les barrières administratives[914] », mettre fin au cloisonnement ministériel et toucher tous les autres ministères gérant des bibliothèques, quelles qu'elles fussent, à savoir les ministères de l'Agriculture, du Travail, de la Guerre, de la Marine, de la Justice.

Georgette de Grolier reçut finalement une réponse d'Édouard Dolléans, directeur de cabinet de Léo Lagrange. Cet agrégé de droit, professeur à l'université de Dijon, se montra intéressé par les

[910] Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». Lettre de Georgette de Grolier à Jean Zay, 17 juin 1936.

[911] Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». Compte rendu de la réunion du 16 sept. 1936.

[912] René Paty fut bien désigné comme représentant du ministère de l'Éducation nationale au conseil de l'ADLP mais il ne semble pas avoir participé à une seule réunion.

[913] Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». Lettre d'Henri Vendel à Georgette de Grolier, 9 oct. 1936 : « je pense qu'il y a plus d'espoir du côté de l'Éducation nationale (crédits et durée) ».

[914] Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». Compte rendu de l'assemblée générale du 5 déc. 1936 : intervention de G. Rageot.

projets du groupe dont il fit observer une réunion par sa secrétaire. Lorsque la présidence de l'association se retrouva vacante, en décembre 1936, le bureau se tourna naturellement vers lui, en vertu du raisonnement suivant :

> *« Il paraît désirable de ne pas désigner à ce poste un bibliothécaire, pour montrer que l'association dépasse le cadre professionnel, et n'est pas en concurrence avec l'ABF. D'un autre côté, il ne paraît pas indiqué de choisir un représentant des écrivains qui n'aurait probablement pas l'expérience administrative nécessaire, ni un éditeur, ce qui exposerait à des critiques (but commercial), ni à un représentant de l'Enseignement primaire, afin que celui-ci ne prenne une trop grande influence au sein de l'association. Le mieux serait un universitaire.*
>
> *Dans ces conditions, le bureau décide de demander à M. DOLLÉANS d'accepter la présidence. Cela créerait d'autre part un très utile lien avec le Sous-Secrétariat des Loisirs (le lien avec le Ministère de l'Éducation nationale étant déjà assuré du fait de l'acceptation de M. CAIN pour la présidence d'honneur)*[915]*. »*

Dolléans accepta. Au début de l'année 1937, les cadres et les fondements de l'association étaient donc établis.

Le but que se fixe l'association est bien entendu affiché dans son nom. Par ailleurs, nous avons déjà évoqué les grands principes sur lesquels elle se fonde : rassembler les bonnes volontés pour coordonner les efforts et mettre en place un réseau de bibliothèques modernes. Les bibliothèque qu'elle promeut doivent être des « bibliothèques vivantes » (à l'image du « musée vivant » que défend au même moment l'Association populaire des amis des musées), c'est-à-dire des bibliothèques « accessibles à tous et non plus réservées à de petits cercles d'érudits, non plus poussiéreuses ou misérables, mais largement ouvertes à toutes les manifestations de la vie d'aujourd'hui[916] ». Toutefois, cet idéal manque de précision et ne donne qu'une idée imparfaite de l'action de l'association. En effet, celle-ci ne dispose d'aucune autorité politique ni même de ressources financières suffisantes qui lui permettraient de subventionner des initiatives locales. Dès lors, comment les membres de l'association conçoivent-ils leur rôle et quelles activités prévoient-ils ?

L'ADLP se donne d'abord pour tâche de centraliser toutes les initiatives pour mettre en relations les acteurs du développement de la lecture publique et éviter les doublons inutiles. Cela se traduit, d'une part, par un effort de communication (par la presse, la radio, des conférences publiques...) et, d'autre part, par un important travail de correspondance.

---

[915] Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». Compte rendu de la réunion du bureau du 9 déc. 1936.

[916] Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». Tract pour la réunion du 16 mars 1937 sur le thème de la « bibliothèque vivante ».

L'association n'est pas seulement un réseau. Elle veut également jouer un rôle dans l'organisation de la lecture publique, aussi bien au plan théorique qu'au plan pratique, c'est-à-dire « étudier les formules nouvelles d'organisation » et « collaborer à leur réalisation »[917]. Pour influencer les pratiques de manière directe, l'ADLP prévoit d'organiser des cours — en attendant la création d'une école de bibliothécaires — et de prodiguer des conseils pratiques à toute bibliothèque qui en ferait la demande. Son programme comprend également l'élaboration de brochures sur différents thèmes (« l'organisation des bibliothèques, leur installation matérielle, le choix des livres de fonds, la psychologie des lecteurs, l'adaptation des bibliothèques aux différentes régions, aux différentes catégories de lecteurs[918] »). S'y ajoutent la rédaction de « listes de livres, choisies et annotées, réalisées en coopération par des bibliothécaires et des spécialistes de chaque matière », et la mise au point de « fiches de catalogues, annotées et comprenant des indices de classement, évitant ce difficile travail technique aux bibliothécaires locaux, souvent peu outillés pour le faire convenablement »[919]. Ces ressources devaient venir compléter le fonds d'un hypothétique Centre de documentation bibliothéconomique, constitué de documents rassemblés par Georgette de Grolier et l'Association des anciens élèves de l'École de bibliothécaires. Enfin, l'ADLP se dotait d'un bulletin d'information en faisant de la *Revue du livre et des bibliothèques* son propre organe.

L'engouement que put susciter la naissance de l'association leurra sans doute ses membres sur les possibilités d'accroissement du groupe. En effet, ils envisageaient la constitution de sections locales et de sections spécialisées dans chaque type de bibliothèque (municipale, enfantine, syndicale, etc.)[920], ce que justifiait difficilement le nombre d'adhérents actifs.

2. Le temps des associations et du loisir culturel

Si l'ADLP est créée en juillet 1936, c'est avant tout que le contexte socio-politique l'y incite. En effet, on assiste, durant cette période d'effervescence, notamment dans le monde culturel, à la rencontre entre de nouvelles aspirations sociales et l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement qui met au cœur de son programme la création de loisirs pour les travailleurs. Afin de mieux comprendre

[917] Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». Programme de l'ADLP [août 1936].
[918] *Ibid*.
[919] Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». « Note sur l'Association sur le développement de la lecture publique (A.D.L.P.) et le rôle qu'elle peut jouer », [nov.-déc. 1936].
[920] *Ibid*.

comment la lecture publique a suscité un élan d'intérêt chez les intellectuels et dans la classe politique, nous tâcherons d'éclairer les bouleversements sociaux, politiques et culturels survenus dans la deuxième moitié des années 1930.

2.1. Floraison d'associations culturelles

Le Front populaire a souvent été décrit comme un mouvement de convergence entre l'action associative et la politique[921]. De fait, on constate qu'entre 1935 et 1937, beaucoup d'organisations culturelles furent fondées et que bon nombre d'entre elles apportèrent leur soutien au Front populaire. Elles avaient pour point commun de vouloir mettre la culture à la portée du plus grand nombre, c'est-à-dire, pour reprendre l'expression de l'époque, de « populariser » la culture. Une fois élu, le nouveau gouvernement continua de s'appuyer sur ces structures collectives et provoqua leur création lorsqu'elles manquaient[922]. L'ADLP l'avait d'ailleurs compris puisqu'elle envoya au ministère de l'Éducation nationale, dès septembre 1936, un texte en faveur du développement de la lecture publique qui insistait sur le rôle des bibliothèques comme « instruments de démocratisation de la culture[923] ».

La plus importante de ces associations culturelles, le réseau des Maisons de la culture, émanait du Parti communiste et fut créée à Paris en 1935. Elle prolongeait et élargissait l'action de l'AEAR, s'occupant majoritairement de théâtre, musique et cinéma[924]. La SFIO ne fut pas en reste et créa l'année suivante « Mai 36 » qui se définissait comme un « mouvement populaire d'art et de culture » ; cette association avait surtout pour but d'encourager la création ouvrière, mais elle ne connut pas la même ampleur que les Maisons de la culture[925]. Les groupes « Savoir », rattachés au journal *Vendredi*, rassemblaient plutôt des indépendants de gauche et avaient pour devise « Culture pour tous, non pour quelques-uns[926] ». À côté de ces grosses associations qui se déclinaient en sections spécialisées (la lecture et les bibliothèques y figuraient rarement), on trouvait également des associations dont l'objet était plus précis. Outre l'ADLP, nous citerons l'exemple de l'Association populaire des amis des musées (APAM). Tout comme l'ADLP, l'APAM fut créée à

[921] Voir, par exemple : Pascal Ory, « La culture pour tous ? », dans *Le Front populaire*, dir. Jean-Pierre Rioux, Paris, Tallandier, 2006, p. 91-94.
[922] Pascal Ory, *La belle illusion...*, *op. cit.*, p. 104.
[923] CAC 19880011 art. 14. Georgette de Grolier, « Un service municipal trop délaissé : la lecture publique », 22 sept. 1936.
[924] Pascal Ory, *La belle illusion...., op. cit.,* p. 118-120.
[925] *Id.,* p. 115-116.
[926] *Id*., p. 113-114.

l'initiative de professionnels du secteur, en l'occurrence des conservateurs de musées et des ethnographes, afin de faire des musées « de grands instruments d'éducation et de loisirs populaires », la collaboration du public et du personnel scientifique devant permettre d'adapter les musées à « leur mission populaire »[927]. Pour cela, l'association organisait des conférences, visites de musées, cours, excursions mais aussi des expositions dans des usines ou des écoles, tenait un bureau de renseignements à disposition des membres et publiait son bulletin, *Le Musée vivant*. L'on trouvait au conseil d'administration de l'APAM plusieurs membres de l'ADLP tels que Claude Bellanger, André Chamson, Édouard Dolléans, Léo Lagrange, Georges-Henri Rivière, Henri Vendel, Georges Vidalenc[928], ce qui rapprochait encore davantage les deux associations.

Qu'il s'agisse des musées ou des bibliothèques, la légitimité de ces institutions culturelles reposait désormais sur deux piliers : en ouvrant leurs portes et en se modernisant, elles constituaient pour les masses aussi bien un outil de culture générale (mission d'éducation populaire) qu'un loisir. Cette notion de « loisir culturel », qui regroupe deux dimensions jusqu'alors traitées de manière indépendante, naît véritablement en 1936 ; elle est indissociable de la notion de « popularisation » puisque les musées et les bibliothèques représentaient les institutions culturelles élitistes par excellence.

2.2. Lois sociales et sous-secrétariat d'État aux loisirs

Il n'y a pas lieu de revenir ici sur le mouvement politique qui mena à l'élection du Front populaire le 3 mai 1936 ni sur l'ensemble de son programme. Rappelons simplement que la loi sur les congés payés et la loi sur les 40 heures sont promulguées le 21 juin. Les douze jours chômés qu'instituent les congés payés ainsi que la semaine de 40 heures, dite aussi « semaine des deux dimanches », font découvrir aux salariés le temps libre. Toutefois, comme le rappelle Alain Corbin, rien n'indique qu'il s'agisse réellement d'un temps pour soi tel que nous concevons le loisir aujourd'hui, car « produire du temps n'équivaut pas à en libérer l'usage[929] ». Les contemporains en avaient d'ailleurs conscience, comme le montre, par exemple, cet article du *Temps* :

> *« Le loisir lui-même a quelque chose d'accablant comme un dimanche désœuvré. Sans doute est-ce parce que l'homme est si bien façonné au travail depuis des siècles que le moindre repos le surprend, l'étonne, le trouble. Il lui faudra un grand effort pour arriver non pas à "ne rien faire", ce qui serait absurde et*

[927] CAC 19780678 art. 85. Brochure « La vie de l'APAM », s.d.
[928] Ces personnes seront présentées plus bas (chap. 10, 1.1 Composition de l'association, p. 325 *sqq*.
[929] *L'avènement des loisirs (1850-1960)*, dir. Alain Corbin, Paris, Aubier, 1995, p. 18 : « L'essentiel, dans cette perspective, serait non pas que le travail occupe moins de temps, mais qu'il occupe moins les esprits. Cela est-il possible ? Ou bien doit-on penser que, malgré le déclin historique du travail, les contraintes qui sont celles du temps laborieux ne cessent de se transposer dans le temps disponible et d'en déterminer les contenus ? »

décourageant, mais à se créer des distractions pendant ses heures de délassement. Nous l'avons dit, c'est toute une éducation à entreprendre et qui ne se fera pas à coups de décrets[930]. »

D'ailleurs, dans le cas particulier des bibliothèques, on n'observa pas d'augmentation générale de la fréquentation après la mise en place des 40 heures. Le temps libre ne suffisait donc pas à introduire de nouvelles pratiques. Jacques Aubrun, bibliothécaire de Sceaux, le souligne à partir d'une comparaison des statistiques des bibliothèques de région parisienne. Il souhaitait en effet savoir si la croissance du nombre de lecteurs et de prêts dans sa bibliothèque était due aux aménagements importants qu'il y avait entrepris ou si elle découlait simplement de l'augmentation des heures de loisirs. Or, les chiffres montraient une baisse de la fréquentation pour douze bibliothèques, une hausse pour sept et une stagnation pour cinq[931].

On se demandait également comment l'État comptait organiser un temps qui, par définition, devait être celui de la liberté individuelle[932]. Beaucoup de textes s'appuyaient alors sur l'exemple de la Tchécoslovaquie, comme l'a relevé Pascal Ory[933], car ce petit pays démocratique avait su organiser les loisirs de la population (nombreux équipements sportifs, réseau d'auberges de jeunesse, mouvements de jeunesse actifs...) sans verser dans les excès du totalitarisme. C'était aussi le cas dans le domaine de la lecture publique où une loi avait rendu la bibliothèque publique obligatoire dans chaque commune. Lagrange avait conscience du risque de confusion entre organisation et dirigisme, qu'il s'attachait à bien distinguer dans ses discours, a fortiori dans le domaine culturel :

« Aider et guider l'effort spontané des travailleurs pour utiliser leurs loisirs quotidiens, à leurs progrès culturels dans le domaine intellectuel et esthétique, c'est la partie la plus difficile de notre tâche. D'abord parce que dans notre pays rien n'est plus hostile aux directives tant soit peu autoritaires que l'aspiration à la culture[934]. »

Il fallait donc soutenir et orienter un mouvement supposé naturel vers le loisir culturel.

De fait, le gouvernement français eut souci de proposer — sans les imposer — diverses manières de remplir les nouvelles heures de loisir, tant les craintes de laisser la masse des travailleurs désœuvrée étaient nombreuses parmi les élites. Ces peurs et la réflexion qui en découlait sur la nécessité d'organiser les loisirs des travailleurs n'étaient pas récentes. En effet, après la loi de 1919 sur la journée de huit heures, on s'était déjà inquiété de la manière dont les nouvelles heures de

930 « Difficultés du loisir », *Le Temps*, 26 juin 1936.

931 Jacques Aubrun, « Étude sur la lecture publique dans la région de Sceaux et projet d'organisation régionale », *Bulletin des « Amis de Sceaux »*, 1938, p. 94.

932 *Ibid*.

933 Pascal Ory, *La belle illusion...*, *op. cit*., p. 61.

934 Léo Lagrange, « Rapport d'activité du sous-secrétaire d'État aux sports et loisirs ». Édité dans : Eugène Raude, Gilbert Prouteau, *Le message de Léo Lagrange,* Paris, éd. de la Compagnie du Livre, 1950, p. 105.

repos seraient employées. Toutefois, en 1936, il ne s'agissait plus seulement de réflexions d'intellectuels ou de groupements divers, mais bien d'une volonté politique qui relayait une demande sociale.

Du côté des bibliothécaires, l'argument du désœuvrement était souvent employé. Ainsi Henri Vendel cite-t-il une anecdote sur un ouvrier ivre qu'il aurait rencontré dans le train. Ce dernier craignait d'être semoncé par son épouse mais expliquait qu'ayant fini sa journée de travail à 16 heures, il n'avait eu d'autre choix que d'aller au café pour attendre son train de 18 heures. Et Vendel d'en conclure : « si nous ne voulons pas que l'alcoolisme soit le plus grand bénéficiaire des loisirs nouveaux, il faut que nous proposions au peuple d'autres distractions[935] ». La bibliothèque comme alternative au café ou au cabaret était un motif récurrent, utilisé chez les promoteurs de la bibliothèque populaire dès la deuxième moitié du XIX[e] siècle, en France comme à l'étranger[936].

Le gouvernement a anticipé ces inquiétudes. Léon Blum annonce la composition de son équipe le 4 juin. Y figure un jeune député socialiste de 36 ans, Léo Lagrange, chargé du nouveau sous-secrétariat d'État à *l'organisation* des loisirs et des sports, rattaché au ministère de la Santé publique. En effet, les loisirs — tout comme la lecture publique, nous y reviendrons — ne se conçoivent alors que s'ils sont structurés, d'autant que cette organisation répond aux « revendications de la plupart des groupements, portés à demander toujours plus d'intervention et de réglementation publiques » ainsi qu'aux souhaits des administrations « promptes, entre deux solutions, à opter pour celle qui leur offre ou leur laisse le plus d'autorité »[937]. Le 23 juillet 1936, un comité interministériel des Loisirs est créé afin de permettre la collaboration du sous-secrétariat de Lagrange avec les ministères dont relèvent les différentes activités que le gouvernement souhaite promouvoir :

> *« Si le Sous-Secrétariat d'État aux Sports et aux Loisirs est en mesure de régler seul tout ce qui a trait aux sports, aux fêtes et autres manifestations sportives, il doit évidemment collaborer avec la direction générale des Beaux-Arts du ministère de l'Éducation nationale, en vue de favoriser le développement des concerts et des représentations, des visites accompagnées de conférences dans les musées, des associations se consacrant au chant choral, à la musique instrumentale et à l'art cinématographique. La même collaboration doit être instituée avec le commissariat général au Tourisme pour tout ce qui concerne le tourisme populaire,*

[935] Henri Vendel, « La bibliothèque vivante », *Revue du livre et des bibliothèques*, n°1, déc. 1937, p. 10. Ce discours des bibliothécaires était également celui de certains intellectuels, de droite comme de gauche. Voir, par exemple, les propos de Jean-Richard Bloch : « Que dans chaque ville ou village, des panneaux et des flèches dirigent le passant, le voyageur inoccupé, vers la bibliothèque, comme d'autres annonces lui indiquent aujourd'hui le cinéma, le dancing et le café. Et que la bibliothèque soit ouverte du matin à l'extrême soir. Cela coûtera gros ? Moins que l'alcoolisme et la syphilis... » (*Vu*, 25 juil. 1936, p. 14-15).

[936] Robert Snape, « Libraries for leisure time », *Cambridge history of libraries...*, *op. cit*., p. 41.

[937] Pascal Ory, *La belle illusion...*, *op. cit.*, p. 13.

> *dont l'essor va être considérable demain, et les Auberges de la jeunesse, avec le ministère de l'Agriculture*[938]*. »*

Les bibliothèques sont absentes de cette esquisse de programme, alors même qu'elles relèvent de l'Éducation nationale et sont donc susceptibles d'être concernées par le comité interministériel. Lagrange les mentionne toutefois dans un numéro spécial du magazine *Vu* consacré à l'organisation des loisirs, qui paraît la même semaine. Il y déclare qu'il faut donner au plus grand nombre l'accès à la culture, grâce au théâtre populaire, au cinéma populaire et aux bibliothèques populaires, ces loisirs culturels ne formant qu'un volet du triptyque :

> *« Loisirs sportifs, loisirs touristiques, loisirs culturels, tels sont les trois aspects complémentaires d'un même besoin social : la conquête de la dignité, la recherche du bonheur*[939]*. »*

Le gouvernement doit donc porter un intérêt égal à toutes ces activités. Rappelons tout de même que les Loisirs passent en 1937 au ministère de l'Éducation nationale, ce qui dénote un changement de vision. D'abord créé pour répondre à des préoccupations hygiénistes, le sous-secrétariat glisse peu à peu — peut-être trop tard — vers des missions plus culturelles, bien que Lagrange ait conçu ces différentes facettes comme un tout. Ce changement de tutelle prouve aussi que l'autonomisation progressive de la culture, en tant que loisir, vis-à-vis de l'école n'allait pas encore de soi : l'idée d'une séparation complète était encore trop neuve, d'où la réintégration officielle dans le giron de l'Éducation nationale.

Cette conception globalisante se traduit par le projet des clubs de loisirs, chers au sous-secrétaire d'État. Ces clubs devaient être mis en place dans chaque ville pour accueillir les travailleurs et organiser un certain nombre d'activités.

> *« Au club, on viendra d'abord pour lire, pour se distraire, pour jouer, pour réunir la chorale, pour préparer une fête, pour organiser la sortie du dimanche ou les vacances heureuses*[940]*. »*

On voit ainsi que la lecture n'est pas oubliée et prend place parmi les autres loisirs, sans hiérarchie entre eux. Lagrange précise également que le qualificatif « populaire » n'est pas ou plus à considérer comme dégradant ; il ne s'agit pas de « distribuer une culture au rabais » mais bien « de créer pour les larges masses dans l'ordre de l'esprit l'instrument de leur libération et de leur dignité »[941]. De fait, tous les loisirs deviennent « populaires » : cinéma, aviation, tourisme, théâtre... L'épithète est

---

[938] « Rapport présenté par le comité interministériel des Loisirs au président de la République Albert Lebrun », *Journal officiel, lois et décrets*, 23 juillet 1936, p. 7715. Cité dans : Bénigno Cacérès, *Histoire de l'éducation populaire*, Paris, Seuil, 1964, p. 97.

[939] Léo Lagrange, « Présentation », *Vu*, 25 juil. 1936, p. 2.

[940] Léo Lagrange, « Rapport d'activité du sous-secrétaire d'État aux sports et loisirs ». Édité dans : Eugène Raude, Gilbert Prouteau, *Le message de Léo Lagrange, op. cit.*, p. 106.

[941] *Ibid*.

omniprésente et doit signifier aux masses qu'elles sont désormais actrices de leurs loisirs, pour lesquels le gouvernement se contente en fait de mettre en place des structures et de les soutenir matériellement. C'est du moins ce que Lagrange souhaitait faire comprendre en développant l'idée des clubs de loisirs gérés par les travailleurs, pour les travailleurs.

Cette vision optimiste n'est pas partagée par tous : certains demeurent sceptiques. Le décret fixant la composition du comité interministériel des Loisirs ne paraît qu'en novembre, soit quatre mois après sa création. Parmi les 34 membres, certains n'ont qu'une voix consultative ; on trouve parmi eux des représentants de la CGT, de l'enseignement primaire, des Auberges de jeunesse, des grandes associations touristiques, des personnalités du monde de la culture comme Roland-Marcel, Cain, Aragon, Malraux... Les diverses occupations de ces membres choisis « à titre de compétence spéciale » valent d'ailleurs au comité interministériel d'être raillé dans un article du *Figaro* car peu d'entre eux ont l'air disponibles et intéressés par le sujet, à en croire le journaliste Georges Ravon qui conclut ainsi :

> *« Les travaux du Conseil s'annoncent mal. Et ce n'est pas demain que le "Club des Loisirs" ruinera, dans les petits villages, le charron qui vend du gros vin ou l'estaminet cher aux joueurs de belote*[942]*. »*

Il n'est pas surprenant que le Figaro soit peu favorable aux projets du Front populaire, mais cet article, parmi d'autres, montre tout de même que la tâche à accomplir est ardue. Par ailleurs, si bon nombre d'intellectuels valorisent avant tout les loisirs culturels, les parlementaires ne suivent pas cette voie : en 1937, ils n'accordent au sous-secrétariat des Loisirs, déjà pauvrement doté, qu'une enveloppe de trois millions de francs (alors qu'il en demandait cinq) pour l'organisation des activités de l'esprit[943].

2.3. Autour de la notion de loisir culturel

2.3.1. De l'éducation populaire aux loisirs culturels

Dans son ouvrage *Loisirs et travail du Moyen âge à nos jours* paru en 1973[944], Bénigno Cacérès, militant et historien de l'éducation populaire, divise l'histoire en huit périodes : le Moyen Âge, la Renaissance, le Grand Siècle, le Siècle des Lumières, la Révolution française, le Siècle de la concentration industrielle, l'année 1936 et « notre temps ». Selon cette vision, le Front populaire

[942] Georges Ravon, « Bibliothèques circulantes, Sports d'hiver populaires, Clubs des Loisirs dans les villages », *Figaro*, 18 nov. 1936.
[943] Eugène Raude, Gilbert Prouteau, *op. cit.,* p. 105-107.
[944] Bénigno Cacérès, *Loisirs et travail du Moyen âge à nos jours*, Paris, Seuil, 1973.

constitue donc non seulement une période à part entière, qui précède et fonde le temps présent, mais également la « naissance d'une civilisation des loisirs », comme l'indique le sous-titre du chapitre. L'historiographie de l'éducation populaire a montré par la suite que le discours de Cacérès relevait parfois autant du mythe que de l'histoire[945], mais le Front populaire n'en reste pas moins un moment décisif dans l'histoire du temps libre.

Dans la plupart des discours que nous avons étudiés pour les années 1920, la modernisation des bibliothèques était avant tout justifiée par un désir accru de mettre à la portée des masses un moyen d'accéder à la culture, entendue généralement comme culture légitime des élites. Les bibliothèques devaient donc permettre à chacun de développer les rudiments de culture classique prodigués par l'école : elles relevaient ainsi de l'éducation post-scolaire ou éducation populaire[946]. Celle-ci peut être définie comme une « action éducative qui prétend toucher principalement les milieux populaires et qui entend agir sur l'individu hors de l'école pour transformer la société[947] ». D'abord conçue comme un moyen de moraliser les masses ouvrières, elle fut ensuite brandie comme la solution pour combler les lacunes de l'instruction scolaire. En 1929, à son retour des États-Unis, Roland-Marcel appelle à faire des bibliothèques publiques françaises l'instrument d'une éducation post-scolaire, outil de culture générale du peuple, donc garante de la démocratie :

> *« Nous sommes virtuellement privés de ces bibliothèques de "consommation", de fréquentation publique qui devraient correspondre à nos écoles d'enseignement primaire, technique et supérieur, les prolonger et les élargir. Elles nous manquent. Il faut les organiser, et la République, si elle veut être vraiment démocratique, se doit de réaliser cette réforme au profit des citoyens sans fortune[948]. »*

Cette conception de l'éducation populaire reste encore très scolaire. Roland-Marcel insiste d'ailleurs sur la coopération étroite qu'il faudrait instaurer entre bibliothécaires et enseignants. S'il conçoit la bibliothèque comme un centre pouvant accueillir d'autres activités que la lecture, ce centre a d'abord une vocation pédagogique et les autres activités proposées sont des conférences et des concerts ; elles ont toujours une visée éducative et sont organisées « sous la commune direction » des bibliothécaires et des « maîtres de l'enseignement public et privé ». Ce discours de 1929 s'inscrit tout à fait dans son époque puisque la plupart des projets des années 1920 concernant l'éducation post-scolaire consistent surtout à relancer les cours d'adultes, en déclin depuis 1914[949]. Pris en

[945] Voir, par exemple : Jean Claude Richez, « La mémoire légendaire de l'éducation populaire », *Pour*, n°181, mars 2004, p. 106-114.

[946] Les modernistes des années 1920 privilégiaient le qualificatif « post-scolaire » puisque le terme « populaire » leur semblait trop péjoratif. C'est pourtant ce dernier que l'on retrouve partout dans les discours de 1936.

[947] *Dictionnaire d'histoire culturelle de la France contemporaine*, dir. Christian Delporte, Jean-Yves Mollier et Jean-François Sirinelli, Paris, Presses universitaires de France, 2010, p. 270.

[948] Pierre-René Roland-Marcel, « Pour l'avenir de l'intelligence française », *Le Petit Parisien*, 20 janv. 1929.

[949] Noël Terrot, *Histoire de l'éducation des adultes*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 164.

charge par les instituteurs, ces cours ne s'appuient jamais sur la bibliothèque en tant qu'institution indépendante (c'est-à-dire hors de l'embryon de bibliothèque scolaire qui peut exister) ; les modernistes ont donc l'ambition d'y associer la bibliothèque publique mais peinent — ou hésitent — à montrer comment l'éducation populaire en serait modifiée.

Au début des années 1930, un tournant s'opère. Certes, on considère encore la bibliothèque comme le prolongement nécessaire de la scolarité obligatoire : beaucoup de discours affirment d'ailleurs que les adolescents et jeunes adultes « désapprennent » à lire car ils n'ont plus de quoi s'exercer, s'ils ne fréquentent pas de bibliothèque[950]. Toutefois, l'éducation populaire tend de plus en plus à sortir du giron de l'école[951], c'est-à-dire qu'elle peut se développer hors du cadre scolaire et surtout n'est plus assujettie à des objectifs d'instruction. La thèse de François Bloch-Lainé, parue en 1936, est à cet égard très caractéristique puisqu'il y défend l'idée que l'éducation populaire n'a pas pour but premier de combler des lacunes de l'instruction primaire, mais qu'elle doit au contraire offrir des « activités nécessairement facultatives et délassantes[952] ». L'éducation populaire n'est plus qu'une catégorie, parmi d'autres, d'activités que les travailleurs peuvent pratiquer durant leurs loisirs — même si pour beaucoup d'intellectuels, elle demeure évidemment celle qu'il faut le plus encourager.

D'après François Bloch-Lainé, l'éducation populaire passe par quatre vecteurs : l'enseignement oral, la généralisation de la lecture (notamment par les bibliothèques), le spectacle et la pratique des beaux-arts[953]. Comme nous venons de le souligner, le développement de la lecture avait été négligé au profit de l'enseignement oral. Même si de vieilles associations telles que la Ligue française de l'enseignement s'intéressaient depuis longtemps aux bibliothèques, nous avons vu que cet intérêt se limitait souvent à de petites bibliothèques scolaires, qu'on tentait éventuellement de vivifier grâce à un système de caisses de livres circulantes. En 1935-1936, le développement de la réflexion sur les loisirs populaires, en particulier les loisirs culturels, relance l'intérêt pour les bibliothèques. C'est d'abord le Congrès international des loisirs du travailleur, tenu à Bruxelles en juin 1935, qui adopte 12 vœux conférant aux bibliothèques une place centrale dans

[950] On retrouve le thème du « désapprentissage » de la lecture dans plusieurs textes de l'ADLP. Voir, par exemple : CAC 19880011 art. 14. Éric et Georgette de Grolier, « Pour une politique de la lecture publique », [1936?]. Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». Programme de l'ADLP [août 1936] : « À l'école, on apprend à lire — mais ensuite beaucoup désapprennent. Une enquête récente a montré qu'à 21 ans, entre 19 et 27% de jeunes gens sont au-dessous du niveau de l'instruction la plus élémentaire. La responsabilité en incombe en grande partie à l'État qui ne se préoccupe pas de fournir un aliment intellectuel à la curiosité éveillée par l'instituteur. »

[951] Raymond Labourie, « 1920-1940. les mutations de l'éducation populaire et des mouvements de jeunesse », *Les Cahiers de l'animation*, 1981, n°32.

[952] François Bloch-Lainé, *L'emploi des loisirs ouvriers et l'éducation populaire*, Toulouse, impr. F. Boisseau ; Paris, Recueil Sirey, 1936, p. 9.

[953] François Bloch-Lainé, *op. cit.*, p. 8.

l'organisation des loisirs. Ils prévoient, entre autres, l'organisation des bibliothèques en réseaux, l'obligation pour les états de consacrer une somme fixe par habitant aux bibliothèques, le vote de mesures législatives en faveur des bibliothèques publiques, etc. Enfin, le Congrès souhaite « voir se resserrer davantage les liens entre la bibliothèque publique et toutes les œuvres d'éducation populaire » car « il estime que la lecture prépare à toutes les séances éducatives et peut les parfaire »[954]. Lors de la V^e Conférence internationale de l'Instruction publique, réunie à Genève en 1936, le président de la Ligue française de l'enseignement soumet un projet de « centre communal de loisirs » qui comprendrait une bibliothèque[955]. Les éditeurs et libraires eux-mêmes s'emparent de la question, comme en témoigne, par exemple, le numéro spécial du *Bulletin du livre français* consacré aux bibliothèques[956].

L'idéologie des loisirs se distingue de l'éducation populaire en ce qu'elle se veut beaucoup plus large. Pour Léo Lagrange, les loisirs culturels ne pouvaient être séparés des loisirs sportifs et des loisirs touristiques, de même que les clubs de loisirs devaient proposer des activités variées qui ne visaient pas toutes un but éducatif. Ces clubs de loisirs pouvaient d'ailleurs être rapprochés du « centre communal de loisirs » présenté par Joseph Brenier à la Conférence internationale de l'Instruction publique. La Ligue française de l'enseignement avait mûri cette idée en installant, à l'Exposition internationale de 1937, un modèle de centre communal d'éducation et de loisirs, qui aurait dû comprendre « une mairie, avec ses différents services et son bureau de poste, sa recette buraliste, l'école modèle, le dépôt de la moto-pompe, ainsi que, pour les œuvres laïques et les loisirs : une grande salle de fêtes, des salles aménagées en foyers, un atelier de bricolage, une piscine ou, tout au moins, des douches ». Aucune bibliothèque ne semble prévue. Il faut attendre la description du foyer masculin et du foyer féminin pour trouver mention de petites bibliothèques et de salles de lecture[957]. La lecture n'était donc qu'une activité parmi de nombreuses autres. Elle contribuait certes à l'équilibre de l'individu mais, peut-être parce que sa valorisation n'était pas nouvelle ou qu'elle se rattachait trop à une vision scolaire du loisir, elle ne devait plus être envisagée comme une question à part ni comme une priorité de l'organisation des loisirs. Tout le paradoxe tenait à ce que l'idéologie des loisirs culturels relançait effectivement la réflexion sur les

[954] Bureau international du travail. *Les loisirs du travailleur. Rapports présentés au Congrès international des loisirs du travailleur (Bruxelles, 15-17 juin 1935)*, Genève, Bureau international du travail, 1936, p. 156-157.
[955] Claude Bellanger, *Le Foyer communal d'éducation et de loisirs*, Paris, Confédération générale des œuvres laïques, 1938, p. 9.
[956] *Bulletin du livre français* [organe de la Maison du Livre français, société des éditeurs et des libraires français], n°41, juillet-août 1936.
[957] Claude Bellanger, *Le Foyer communal d'éducation et de loisirs*, Paris, Confédération générale des œuvres laïques, 1938, *passim*.

bibliothèques, mais relativisait dans le même temps leur importance. Certains intellectuels de gauche allaient même plus loin en affirmant que la bibliothèque n'était pas la bonne solution au problème de l'accès des masses à la culture :

> *« Fondez des bibliothèques communales, cantonales, départementales ; faites lire de vrais livres. Le remède n'est pas nouveau ; il n'est pas non plus très efficace. Je sais des gens de grande bonne volonté qui ont essayé de la bibliothèque gratuite. On est venu d'abord chercher des bouquins par curiosité, ensuite par politesse envers ceux qui se donnaient tant de mal. Puis, tout doucement, on est retourné au dancing, au terrain de sport et au livre […] à 1 fr. 25.*
>
> *Pour ouvrir la route vers un peu de lumière, je crois plutôt à la réclame parlée, à la force d'une conférence, d'une causerie, là, sans cérémonie, en fumant une cigarette et les yeux dans les yeux du camarade*[958]*. »*

Cette position restait toutefois minoritaire puisque la plupart des discours sur les loisirs n'opposaient pas ainsi oral et écrit, croyant au contraire au rassemblement de tous les vecteurs de la culture en un même endroit.

Enfin, la notion de loisirs culturels était fondée sur une conception plus ouverte de la culture qui n'était plus simplement octroyée au peuple mais partagée. On souhaitait rompre avec la vision paternaliste des anciennes formes d'éducation populaire. Désormais, les travailleurs étaient acteurs des institutions culturelles, notamment à travers les clubs de loisirs. Cela signifiait non seulement que la culture classique devait être accessible à tous — la fameuse démocratisation culturelle, à laquelle les contemporains privilégiaient le terme de « popularisation » —, mais aussi que la culture populaire devait être légitimée et valorisée[959]. Comme nous allons le voir, cette double ambition du Front populaire, et particulièrement de Jean Zay et Léo Lagrange, n'a pas été entièrement entendue par les modernistes. Si leur idéal consistait bien à faire venir le peuple à la bibliothèque, et donc à démocratiser la culture, il n'a jamais été question de faire entrer la culture populaire à la bibliothèque.

Selon l'idéologie des loisirs culturels, la culture n'était pas seulement intellectuelle puisque « la culture, […] c'est tout ce qui contribue à rendre l'homme *humain*, à développer sa personnalité[960] ». L'auteur de cette définition, le physicien Francis Perrin, prônait lui aussi l'implantation de Maisons du peuple dans chaque centre industriel où l'on trouverait, entre autres, des bibliothèques et des auditoriums de radio. L'idée de l'humanisation de la société par la culture, et particulièrement par le livre, sous-tendait également toute la réflexion des Grolier, qui conclurent ainsi leur ouvrage *Les livres et la vie* :

---

[958] Georges David, « Culture, ornement de l'esprit », *L'Humanité*, 26 avril 1936.

[959] Pascal Ory, Antoine Prost, *Jean Zay, le ministre assassiné (1904-1944)*, Paris, Taillandier, p. 109.

[960] Francis Perrin, « Les loisirs et la culture humaine », *Nouveaux cahiers*, n°1, 15 mars 1937, p. 7-8.

> *« Utiliser ses lectures pour devenir plus humain, pour participer plus largement aux grands courants de pensée qui agitèrent, et agitent encore, la société ; pour, si peu que ce soit, dans sa petite sphère, contribuer à ce mouvement qui entraîne les vivants à dépasser le legs des morts, à avancer — tantôt plus vite, tantôt plus lentement, non sans régressions, ni hésitations — sur la route d'un progrès moral, spirituel et social auquel, malgré tout, nous ne devons pas nous refuser à croire*[961] *! »*

Notons que si cette citation est rédigée à la fin de la guerre, l'opinion des Grolier était déjà la même au début des années 1930. Leur idéal de la bibliothèque publique, comme celui de beaucoup de modernistes avant eux, avait une visée pacifique que nous avons soulignée dans la première partie de cette étude. Concourir au progrès moral et spirituel de la société, par le livre mis à la portée de tous, devait permettre d'atteindre la paix et le bonheur collectif.

Un élément restait tout de même en suspens dans les rapports entre loisirs et éducation populaire : la question du divertissement, du plaisir embarrassait souvent les intellectuels. Si, en 1938, la Conférence internationale des loisirs du travailleur réunie à Bruxelles affirma clairement que « les différentes formes de loisirs doivent comprendre tous les aspects du développement physique, intellectuel et culturel, "d'une manière récréative"[962] », cette idée était beaucoup moins claire à l'échelle nationale, en particulier dans le domaine de la lecture.

2.3.2. Vers la lecture-plaisir ?

On pourrait supposer que l'avènement d'une société de loisirs, grâce aux lois sociales de 1936, changea le statut de la lecture. Désormais, le loisir avait un statut officiel, l'État prenait en charge les activités récréatives qui relevaient auparavant de la sphère privée et les activités pour soi étaient encouragées. Le cinéma, l'aviation populaire, le sport... étaient autant de loisirs qui ne visaient apparemment que le bien-être et l'amusement de ceux qui les pratiquaient. Pourquoi en serait-il allé autrement de la lecture ?

De fait, les discours d'après 1936 montrent que la perception du loisir culturel, et plus particulièrement de la lecture, a peu changé. La position de l'ADLP sur ce point est tout à fait intéressante car elle est exactement à mi-chemin entre deux conceptions. Certes, elle assume pleinement la fonction de distraction de la bibliothèque en affirmant que l'on doit pouvoir trouver à la bibliothèque « le livre qui apprend comme celui qui donne un plaisir littéraire, celui qui vous emmène loin de la vie quotidienne, ou encore celui qui offre une diversion ou un simple passe-

[961] Georgette et Éric de Grolier, *Les Livres et la vie. Lire pour mieux vivre, que lire, et comment ?*, Paris, Presses universitaires de France, 1944, p. 60.

[962] Bureau international du travail, Commission des loisirs des travailleurs, *Conférence internationale des loisirs du travailleur* [documents préparatoires], Genève, Bureau international du travail, 1938.

temps[963] ». La lecture n'a donc plus à coûter un quelconque effort, elle peut être un divertissement gratuit, une évasion. Toutefois, on ne compte plus les occurrences de l'expression « distraction saine » dans les discours de l'ADLP, preuve que la connotation morale n'est pas absente. La lecture en bibliothèque était ainsi opposée à la lecture privée des petites brochures jugées « malsaines ». Il ne s'agit pas seulement de montrer que la bibliothèque est garante de qualité. En réalité, le point de vue de l'ADLP diffère peu de celui des autres milieux en ce que l'agréable est toujours subordonné à l'utile. Dans le programme de l'association sont énumérées les possibilités qu'offre la bibliothèque publique au lecteur :

- *« continuer après l'école leur éducation et leur culture*
- *devenir plus aptes à participer utilement à toutes les activités sociales*
- *se procurer les matériaux documentaires nécessaires à l'exercice rationnel de leur métier ou de leur profession*
- *se tenir au courant du progrès des sciences et des connaissances*
- *apprécier plus objectivement, sur la base d'une plus grande connaissance des faits et des idées, les grands problèmes politiques, économiques et sociaux de l'heure présente*
- *utiliser à la fois agréablement et d'une façon socialement utile les loisirs qui leur sont désormais moins mesurés[964] »*

On retrouve donc les fonctions d'instruction et d'information qu'Henri Lemaître avait déjà soulignées lors du congrès d'Alger. La lecture-plaisir figure bien dans l'énumération mais elle est immédiatement liée à la notion d'utilité sociale : le divertissement individuel n'est autorisé qu'à la condition qu'il profite à la collectivité. C'est en somme ce qui le rendra plus légitime pendant la guerre, quand il deviendra un moyen d'améliorer le moral des Français, donc de maintenir à flot la société[965]. Les Grolier semblent s'engager davantage sur cette voie : sans rejeter le plaisir de la lecture, ils affirment qu'« il faut se déshabituer de lire sans but » car « "tuer le temps" est un crime contre soi-même »[966]. Les bibliothécaires qui se disaient les plus modernes étaient donc encore imprégnés des préjugés anciens.

La défense de la « distraction saine » que l'on retrouve chez de nombreux intellectuels de gauche était d'autant plus surprenante qu'elle partait d'une réalité inverse : la masse des lecteurs semblait rechercher avant tout un plaisir simple et désintéressé, détaché — du moins consciemment

[963] Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». Programme de l'ADLP [août 1936].

[964] *Ibid*.

[965] Voir chap. 13, 1.3 De la nécessité des bibliothèques en temps de guerre, p. 455 *sqq*.

[966] Éric et Georgette de Grolier, *Les livres et la vie. Lire pour mieux vivre : que lire et comment ?*, Presses universitaires de France, 1944, p. 9.

— de tout apprentissage ou d'une quelconque utilité sociale ou intellectuelle. Cette attitude était d'ailleurs attribuée au caractère des pays latins, par opposition aux pays anglo-saxons, si l'on en croit François Bloch-Lainé. Selon lui, les populations latines, dont les Français, « considèrent rarement l'étude comme une partie intégrante du délassement : elles vont plutôt vers elle avec le sentiment d'un devoir sévère à accomplir[967] ». Au contraire, la distinction qu'établissaient les Anglo-saxons entre éducation et loisir ne correspondait pas à celle du devoir et du plaisir. Ainsi auraient-ils pratiqué les activités sportives avec sérieux, de même qu'ils trouvaient agréable la lecture d'un ouvrage instructif ou l'audition d'une conférence[968]. Certes, l'analyse de Bloch-Lainé s'appuyait avant tout sur des clichés nationaux, mais il n'en demeurait pas moins que cette vision était largement partagée. Par conséquent, les discours français qui prônaient la lecture utile et instructive ou bien conservaient une vision idéalisée des classes populaires, ou bien prétendaient lutter contre la tendance naturelle des masses à la paresse intellectuelle.

2.3.3. Le cas particulier du roman

Dans l'entre-deux-guerres, le roman n'était évidemment plus diabolisé comme il avait pu l'être à la fin du XIX^e^ siècle. Si quelques voix conservatrices s'étaient encore élevées dans les années 1920 pour interdire la lecture de romans aux enfants[969] ou pour jeter au feu la littérature contemporaine[970], ce type de discours avait disparu dans la décennie suivante, y compris dans les milieux catholiques. Désormais, le roman était accepté, à condition toutefois qu'il fût « bon ». La définition du bon roman variait logiquement selon les professions, les milieux, les croyances. Il va de soi que le bon roman, pour les bibliothécaires catholiques, devait avant tout conforter le lecteur dans la foi et lui fournir des modèles de vertu. La version laïque du même discours n'était pas si éloignée puisque Gabriel Henriot qualifiait de « très bons romans » ceux qui pouvaient être

[967] François Bloch-Lainé, *L'emploi des loisirs ouvriers et l'éducation populaire*, Toulouse, impr. F. Boisseau ; Paris, Recueil Sirey, 1936, p. 60.

[968] *Id*., p. 54.

[969] Maurice Griveau, « Le livre et la moralité », dans *Congrès international des bibliothécaires et des bibliophiles tenu à Paris du 3 au 9 avril 1923*, *op. cit.*, p. 140 : « Mon premier voeu, c'est qu'on élève, pour les jeunes lecteurs, une limite d'âge bien fâcheusement abaissée. [...] ni l'intelligence, ni le cœur, ni la raison de l'écolier ne souffriront — qu'on en soit sûr — d'une exclusion totale du *roman* et du *théâtre* ».

[970] La Chesnais, « Critique littéraire », *La Croix*, 27 déc. 1922 : « Le roman français contemporain n'a cessé d'introduire dans les cervelles et dans les familles les éléments de décomposition les plus actifs. […] Les penseurs, les psychologues, les observateurs du cœur humain, les fabricants de prose orfévrée en toc, les rétameurs d'antiquité païenne et voluptueuse, les romanciers de tout poil et les feuilletonnistes de tout acabit, en pleine liberté, à l'abri des lois, couverts de lauriers, rivalisent d'entrain à nous gangrener, à nous avilir, à nous épuiser. À leur activité répondent l'avidité et l'inconscience de leurs victimes. »

« considérés comme les dépositaires de vérités et de sentiments utiles à l'Humanité[971] ». Toutefois, l'opinion d'Henriot se distingue nettement du point de vue des œuvres catholiques en ce qu'il estime que l'on a « quelquefois exagéré les dangers que courent les lecteurs de romans[972] ». Par conséquent, il lui semble normal de satisfaire la demande du public, y compris en lui fournissant des romans populaires comme ceux de Dumas père, Erckmann-Chatrian, Georges Ohnet, Paul Féval... car ils sont écrits « sur le peuple et pour le peuple[973] ». Malgré toutes ces nuances, le point de vue d'Henriot restait marqué par l'idée de l'époque selon laquelle un roman qui « éveille des appétits malsains » est à bannir, d'autant plus si l'auteur est talentueux[974]. Le critère moral avait donc peu perdu de son importance dans la sélection des livres.

S'y ajoutait ou s'y substituait de plus en plus un critère intellectuel : le bon roman devait avant tout posséder des qualités littéraires et être instructif. Selon Henri Lemaître, c'est d'ailleurs de là que venait le plaisir de la lecture : en lisant, le travailleur « sent son goût s'affiner, il perçoit mieux le mérite littéraire, il prend plaisir à trouver la pensée bien exprimée[975] ». La brochure du Centre confédéral d'éducation ouvrière (CCEO) consacrée à la lecture ne dit pas autre chose, estimant que les romans devaient avant tout permettre au lecteur d'améliorer sa maîtrise de la langue écrite[976].

Tout bon qu'il soit, un roman restait au bas de l'échelle car il faisait partie des « lectures moins sérieuses » et ne répondait qu'aux « besoins moins importants de l'esprit[977] ». Pour la plupart des bibliothécaires, les romans — uniquement les « bons » — et, plus généralement, ce que l'on appelait la « littérature d'imagination » ou les « ouvrages récréatifs », étaient indispensables dans une bibliothèque car ils servaient de produit d'appel. Cela explique pourquoi certains manuels préconisaient de commencer par acheter environ 70 % de romans sur la totalité du fonds, pour ramener ensuite cette proportion à 50 %[978]. Charles Depasse affirme ainsi qu'il faut « partir avec le lecteur, du même pas, à son niveau ; c'est pourquoi, s'il le faut, nous aurons quelques romans

[971] Gabriel Henriot, « La ville de Paris et la lecture publique », dans *La lecture publique : mémoires et vœux...*, *op. cit.*, p. 116.

[972] Gabriel Henriot, *Des livres pour tous*, *op. cit.*, p. 140.

[973] *Ibid*.

[974] *Id*., p. 142.

[975] *Bibliothèques populaires et loisirs ouvriers*, *op. cit.*, p. 42.

[976] *Lire. Pourquoi ? Comment ? Quoi ?*, Paris, Librairie syndicale, 1939, p. 22.

[977] Louis Jousserandot, « Les bibliothèques municipales des petites villes », *Revue du livre*, n°3-4, janv.-fév. 1934.

[978] Voir, par exemple : Charles Depasse, « Le choix des livres pour les bibliothèques publiques », dans *La lecture publique : mémoires et vœux...*, *op. cit.*, p. 345 ; abbé Charles, « Bibliothèques d'Œuvres et Bibliothèques paroissiales, fondation et organisation, principes et applications pratiques », dans *Almanach catholique français pour 1928*, Bloud et Gay, cité dans Marguerite Chaumonot, *Comment organiser une bibliothèque paroissiale (de ville ou de banlieue)*, Paris, 1932, p. 32.

populaires[979] ». Néanmoins, le roman ne peut jamais être une finalité en soi : il n'est que le premier degré de la lecture qui doit ensuite s'élever vers de plus nobles ouvrages. En effet, on retrouve chez plusieurs bibliothécaires cette gradation du roman d'aventures au roman historique, puis à l'histoire anecdotique (voyages, biographies...) et enfin à l'histoire dite « sérieuse ». Cette opinion était d'ailleurs défendue dès 1877 par le baron de Watteville, directeur des Sciences et des lettres au ministère de l'Instruction publique, président de la commission des bibliothèques scolaires, qui s'opposa à la condamnation de la lecture des « œuvres d'imagination » par le congrès des bibliothécaires de Londres :

> *« La règle constante, messieurs, la voici. Quand une bibliothèque se fonde, on lit d'abord les romans, puis les voyages, puis les biographies, puis les ouvrages d'histoire. Lorsque ces catégories ont été épuisées, on peut dire que le goût de la lecture a été inculqué aux habitants. […] Les romans sont les amorces et les hameçons avec lesquels on attire et on prend les lecteurs[980]. »*

Si le point de vue de Watteville était encore minoritaire à son époque, ce n'était plus le cas soixante ans plus tard : cette gradation des lectures avait été adoptée partout. On la retrouve ainsi dans les discours d'Henriot[981], de Charles Depasse[982], de l'abbé Bethléem[983] (directeur de la *Revue des lectures* et auteur de *Romans à lire, romans à proscrire*[984]), ou encore d'Henri Lemaître en 1943[985]... Selon Jacques Aubrun, bibliothécaire à Sceaux, il convient même d'inciter le lecteur à parcourir cette échelle des lectures en plaçant les récits de voyages et l'histoire romancée du côté des livres d'études et non parmi les romans[986]. Outre la classification, le bibliothécaire disposait d'un autre moyen pour influer sur le choix des livres par le lecteur en imposant le système du prêt obligatoire : pour un roman emprunté, un ouvrage documentaire devait lui être associé. Nous avions déjà évoqué

---

979 Charles Depasse, *ibid*.

980 Baron de Watteville, *Rapport sur les bibliothèques scolaires (1866-1877)*, Paris, Impr. Nationale, 1879, p. 55. Cité dans : Anne-Marie Chartier et Jean Hébrard, *op. cit*., p. 109.

981 Gabriel Henriot, *Des livres pour tous*, *op. cit*., p. 150.

982 Charles Depasse, *op. cit.*, p. 346.

983 Louis Bethléem, « Ce qui se lit : comment orienter le lecteur », dans *La lecture publique : mémoires et voeux...*, *op. cit*., p. 400 : « C'est en utilisant les goûts et les tendances de chaque lecteur, que l'on arrivera à élever petit à petit le niveau de ses lectures et à l'aider dans sa formation intellectuelle et morale. Des romans d'aventures on le mènera habilement aux récits historiques, des drames policiers aux romans psychologiques, et des modernes jusqu'aux grands classiques quelquefois. » Voir aussi : Jean-Yves Mollier, *La mise au pas des écrivains : l'impossible mission de l'abbé Bethléem au XX^e siècle*, Paris, Fayard, 2014.

984 Louis Bethléem, *Romans à lire et romans à proscrire : essai de classification au point de vue moral des principaux romans et romanciers (1500 à 1928)*, 2^e éd., Paris, Revue des lectures, 1928.

985 Henri Lemaître, « Il y a lecture et lecture », *Voix françaises*, 20 août 1943 : « Parmi les romans, il faut en convenir, ce ne sont pas les meilleurs auteurs qui ont le plus de succès : bien souvent, ce sont les romans doucereux [que Lemaître appelle aussi « roman bébête »...] qui l'emportent de beaucoup ; — fait curieux, les bibliothécaires ne s'en plaignent pas et loin de ne pas les remplacer lorsqu'ils deviennent trop usagés, ils en rachètent d'autres. La raison est bien simple : ces livres sont la lecture que peuvent absorber, pour commencer, certaines personnes […] mais si on ne possédait pas de quoi les attirer dès leur première visite et de quoi les retenir, on serait sûr de ne les revoir jamais. »

986 Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». Lettre de Jacques Aubrun à Georgette de Grolier, 25 juin [1937].

ce fonctionnement, préconisé par le manuel de Charles-Henri Bach et Yvonne Oddon, mais aussi par Gabriel Henriot et plusieurs autres.

Ernest Coyecque avait une conception légèrement différente de celle des bibliothécaires que nous avons cités précédemment. Selon lui, si les lecteurs se tournaient d'abord vers le roman, la responsabilité en revenait avant tout aux bibliothèques qui ne disposaient pas de bons fonds documentaires ou ne les mettaient pas suffisamment en valeur. Il rejetait donc l'affirmation, pourtant étayée par des statistiques, selon laquelle la masse des lecteurs préférait les romans[987].

Parmi les romans, certains genres étaient unanimement décriés. Ainsi l'écrivain Louis Guilloux ravale-t-il au même rang les romans d'aventures, les romans policiers, les feuilletons et la pornographie[988]. En fait, c'est l'ensemble de la littérature populaire et bon marché que les écrivains et les bibliothécaires, de tous bords, voudraient mettre au pilori. Dans le milieu catholique, on l'abhorre parce qu'elle serait immorale :

> *« [Le peuple] lit ces brochures à la couverture multicolore, au titre prometteur, qui abondent dans les gares, dans les kiosques, chez les marchands de journaux, et qui, pour quelques sous, quelques francs au plus, lui apportent un peu d'oubli, un peu de rêve, un peu de distraction et, le plus souvent, des idées fausses, des images malsaines et des conseils pervers. [...]*
>
> *Ces récits font appel aux passions, au goût du plaisir, glorifient l'amour, même le plus illégitime, et, par les tableaux qu'ils présentent, les faits qu'ils racontent, les impressions qu'ils laissent, contribuent à démoraliser les lecteurs, par ailleurs mal prémunis contre cette action sournoise[989]. »*

Les milieux syndicaux condamnent tout autant la lecture de ces brochures, non pas tant pour des raisons morales, que parce qu'elles sont « un défi au bon sens et au goût[990] ». On retrouve ici le double critère culturel (mérite littéraire et apport intellectuel) censé fonder la valeur d'un livre. La CGT interdit donc formellement de lire ces petits romans d'aventures ou d'amour.

L'introduction du critère purement littéraire est une nouveauté des années 1930, nous l'avons vu. Auparavant, selon l'analyse d'Anne-Marie Thiesse[991], la dénonciation de la littérature bon marché se fondait surtout sur les effets idéologiques de la lecture. Les intellectuels conservateurs

---

[987] Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». Compte rendu de l'assemblée générale du 24 juin 1937. Intervention d'Ernest Coyecque : « Il est d'ailleurs certain que l'on trouve dans toutes les classes les intérêts les plus variés, et que c'est absolument un non-sens de dire que les gens n'aiment que les romans : donnez-leur autre chose et ils le liront et s'y intéresseront ».

[988] Louis Guilloux, « Éditions d'État ? », *L'Humanité*, 19 sept. 1936.

[989] Alphonse de Parvillez, « La lèpre galopante », *La Croix*, 10 fév. 1931.

[990] *Lire. Pourquoi ? Comment ? Quoi ?*, Paris, Librairie syndicale, 1939, p. 21.

[991] Anne-Marie Thiesse, *Le roman du quotidien : lecteurs et lectures populaires à la Belle-Époque*, Paris, Seuil, 2000 (prem. éd. en 1984), p. 48.

avaient dénoncé le roman populaire les premiers, avant tout pour des raisons morales déjà évoquées, puis la gauche avait à son tour jeté sur lui l'anathème :

> *« Les romans policiers, les romans sentimentaux, les romans d'aventure coloniale, constituent essentiellement la littérature que la bourgeoisie met à la disposition du prolétariat. […] Il ne faut plus que les ouvriers et les ouvrières lisent les livres que la bourgeoisie emplit des pires poisons qui puissent corrompre le prolétariat*[992]*. »*

Cette citation de Nizan, qui date de 1933, est emblématique du discours de gauche selon lequel le roman populaire est un frein à l'émancipation des travailleurs[993]. Anne-Marie Thiesse montre très justement que la permanence des discours critiques à l'encontre de cette littérature bon marché, quel que soit le bord politique du dénonciateur, quel que soit le genre des livres dénoncé (de la littérature de colportage au roman policier, en passant par le roman-photo), tend à prouver que les attaques visaient surtout « une pratique populaire non contrôlée[994] ». En se fondant sur un critère littéraire ou, plus généralement, intellectuel, les discours de la deuxième moitié des années 1930 cherchent donc à légitimer davantage leur critique. Ils tentent ainsi de rompre avec les discours paternalistes hérités du XIX^{e} siècle qui encourageaient certes la lecture des masses mais n'admettaient pas que le peuple puisse être autonome dans le choix de ses lectures : puisque leur éducation était lacunaire, les lecteurs populaires ne pouvaient qu'être portés vers les mauvais livres. L'autre nouveauté des années 1930 concerne les raisons de la prédilection de la foule pour le roman populaire : elle ne vient plus (seulement) d'un mouvement naturel des masses dépourvues d'esprit critique vers le livre médiocre, ni même d'un complot bourgeois contre le prolétariat, mais simplement des conditions commerciales et économiques de la vente de livres. Selon ce raisonnement, hérité en partie de Morel et Coyecque, le lecteur potentiel se procurait beaucoup plus facilement de quoi lire dans les gares ou les bureaux de tabac que dans les bibliothèques ou les librairies ; son irrépressible envie de lire — généralement présupposée par les tenants de ce discours — devait alors se contenter de cette littérature bon marché[995]. Cela revenait à conclure que le lectorat populaire lisait ces romans de gare par facilité « pratique », non par goût.

---

[992] Paul Nizan, « Fantômas », *L'Humanité*, 24 mars 1933.

[993] Soulignons d'ailleurs le caractère paradoxal de cette position : elle suppose que le peuple est incapable de faire preuve d'esprit critique et de prendre du recul vis-à-vis de ses lectures. Dans le même temps, on reproche aux lecteurs populaires de manquer de concentration en lisant, de feuilleter distraitement journaux et ouvrages. Or, Anne-Marie Thiesse affirme que cette inattention constitue précisément un très bon filtre au discours idéologique du texte lu. C'est pourquoi les lecteurs populaires ne peuvent être considérés comme des « victimes passives de leurs lectures » (p. 55).

[994] Anne-Marie Thiesse, *op. cit*., p. 48-49.

[995] Arch. ADLP. « G. ADLP. Sociologie de la lecture ». Éric de Grolier, Préface et premier chapitre d'un manuscrit sur la sociologie de la lecture, mai-juin 1939 : « Il faut ensuite se demander si l'on peut traiter les goûts des lecteurs et leurs lectures effectives comme une seule et même chose ; l'analyse montrera qu'il n'en est rien. […] Ce que lisent les gens dépend avant tout de ce qui est mis à leur disposition, par les producteurs ».

Dans le milieu de l'édition, on condamne aussi fortement la littérature populaire. Parfois, les critiques ne se limitaient pas aux brochures à moindre coût mais concernaient aussi les autres romans. Maurice Bourdel, directeur de la maison d'édition Plon, expliquait ainsi dans une interview que la crise du livre était avant tout une crise de la qualité des romans : « il y a eu trop de romans médiocres, décevants, un abus des sujets sombres, désespérants[996] ». Bernard Grasset le rejoignait d'ailleurs sur ce point, estimant qu'« il n'y a pas cinq romans par an qui méritent d'être lus[997] ».

Enfin, la peur du bovarysme persistait encore dans les années 1930-1940. L'abus de romans ne pouvait qu'être néfaste. Si l'enquête de l'IICI voyait ainsi dans la lecture un moyen, pour l'ouvrier, de cesser d'être « une machine uniquement occupée à gagner son pain », le travailleur ne devait pas pour autant « perdre de vue les nécessités de l'existence »[998]. De même, le CCEO conseillait aux camarades de ne pas se limiter à la fiction car « la lecture exclusive et intempérante des romans risqu[ait] de fausser le jugement, de rendre "romanesque"[999] ». Les femmes étaient évidemment les plus concernées[1000]. La lecture de romans d'aventures ou de romans sentimentaux était alors considérée comme une fuite en avant qui faisait perdre le sens du réel[1001].

Le roman, pour diverses raisons, continuait donc d'être l'objet de nombreuses attaques, même si le genre en lui-même était mieux accepté. S'ils montraient parfois plus de tolérance que certains écrivains ou éditeurs, les bibliothécaires n'acceptaient pas davantage qu'eux la suprématie du roman dans les goûts du lectorat populaire. Bien que le caractère démocratique de la bibliothèque et le loisir culturel aient été valorisés, force est de constater que la lecture publique idéale, telle que les discours modernistes la peignaient, était nécessairement limitée par le conformisme social et moral des bibliothécaires. On pouvait se renseigner et s'instruire, mais pas sur n'importe quoi ; on pouvait se distraire, mais pas n'importe comment.

---

996 Ch. Rabette, « Le livre est-il en danger ? », *Figaro*, 6 mars 1937.

997 *Ibid*. La citation complète de ce propos de Grasset est donnée plus loin, p. 321.

998 *Bibliothèques populaires et loisirs ouvriers*, *op. cit.*, p. 42.

999 *Lire. Pourquoi ? Comment ? Quoi ?*, *op. cit*., p. 22.

1000 Voir, par exemple : « L'essor des bibliothèques populaires », *Petit Parisien*, 9 déc. 1928 : « Quant aux dames et jeunes filles, elles continuent de se nourrir de romans, encore que l'âpre réalisme de la vie moderne laisse peu de place au romanesque. La chimère féminine est éternelle. »

1001 Éric et Georgette de Grolier, *Les livres et la vie...*, *op. cit.*, p. 56-57.

3. Un nouvel argumentaire en faveur de la lecture publique : la bibliothèque comme remède à la crise du livre

3.1. Crise culturelle : le livre face aux nouveaux médias

Dès la fin des années 1920, certains intellectuels déplorent la part croissante que tiennent les sports, l'automobile, les magazines illustrés et, par-dessus tout, la radio et le cinéma dans la vie quotidienne des Français. Ces phénomènes de masse sont parfois vus comme l'importation de pratiques américaines, contraires à l'esprit de la culture française, même si plusieurs historiens ont depuis montré que cette influence étrangère était limitée et n'expliquait pas tout[1002].

On accuse ces nouvelles distractions de plusieurs maux mais, plus que tout, on leur reproche de faire perdre le goût de la lecture « sérieuse », c'est-à-dire le goût du livre. Parmi ceux qui croient le livre menacé, Georges Duhamel est sans doute le plus acharné et le plus connu. Il multiplie les ouvrages et les articles à ce sujet, depuis ses *Scènes de la vie future* en 1930 jusqu'à sa *Défense des lettres* de 1937. Pour Jean-François Sirinelli, dans l'*Histoire culturelle de la France*, ces critiques n'étaient qu'une réaction « générationnelle » qui se dissipa vite[1003]. De plus, aucune statistique ne venait démontrer une quelconque corrélation entre la fréquentation des cinémas et les ventes de livres[1004]. Toutefois, en 1936-1938, cette opinion était encore largement répandue, y compris à gauche. Ainsi Denise Montel explique-t-elle, dans un article de *L'Éducation ouvrière*, que le cinéma et la radio, s'ils ont leur utilité, doivent être restreints à un rôle secondaire par rapport au livre, seul véritable moyen de la connaissance :

> *« Car si le cinéma et la radio offrent des avantages et des moyens d'action que la chose imprimée ne possède pas, par exemple, pour des tempéraments surtout visuels, ou surtout auditifs, ils ne peuvent malgré tout sortir d'un rôle complémentaire ou d'orientation. La part prise par un spectateur ou un auditeur est trop purement passive et au point de vue élévation et enrichissement moral le résultat est superficiel. Seul le livre*

[1002] Voir, par exemple : Jean-Pierre Rioux et Jean-François Sirinelli, *Histoire culturelle de la France. t. 4 Le temps des masses : le vingtième siècle*, 2e éd., Paris, Seuil, 2005, p. 197-198 : « l'essor de phénomènes culturels de masse doit moins se lire, pour cette période, en termes d'acculturation de courants venus d'ailleurs que comme une mutation endogène d'importance historique ».

[1003] *Ibid*., p. 191.

[1004] Élisabeth Parinet, *Une histoire de l'édition à l'époque contemporaine (XIXe-XXe siècles)*, Paris, Seuil, 2004, p. 317 : « il est aussi difficile d'évaluer le retentissement des adaptations cinématographiques sur les ventes que de dire combien de lecteurs le cinéma enlève au livre ».

> *est de toute évidence l'élément fondamental de toute culture, un des outils les plus précieux du savoir, par la collaboration active qu'il demande à son lecteur. [...]*
>
> *Au contraire, si le cinéma et la radio viennent en complément d'une lecture ou servent à éveiller la curiosité dans les domaines encore inexplorés, curiosité qui cherchera à se satisfaire par la lecture, leur rôle est excellent, et le but poursuivi, c'est à dire faire travailler l'esprit, former le jugement, augmenter les connaissances, ouvrir l'esprit, sera atteint[1005]. »*

Tout comme Duhamel, Denise Montel explique donc l'hypothétique déclin du livre par ce qui fait justement sa valeur, à savoir l'effort intellectuel qu'il exige.

La méfiance vis-à-vis de la radio et du cinéma répond également à l'enthousiasme d'intellectuels socialistes ou communistes qui voient dans ces médias modernes la « naissance d'une culture » nouvelle, titre de l'ouvrage de Jean-Richard Bloch[1006]. La troisième partie de ce livre intitulée « Le sacre de la machine » fait ainsi l'éloge du phonographe, de la radio et du cinéma, berceaux et vecteurs privilégiés d'une nouvelle culture des masses issue de la création collective. La thèse de Bloch est également soutenue par Édouard Dolléans, président de l'ADLP :

> *« Une nouvelle mode est née... on pourrait dire un nouveau snobisme : la défense du livre et de la lecture. La crise du Livre... sur celle-ci on aime à se pencher avec une mélancolie attendrie. [...]*
>
> *« En fait, cette crise n'est qu'apparente, les jeunes sont aussi avides de lecture qu'autrefois, mais ils attendent une nourriture qui les satisfasse. […] Une nouvelle culture tend à remplacer la culture traditionnelle — culture abstraite, académique et verbale[1007]. »*

Selon lui, il n'y a pas plus d'opposition entre le livre et le cinéma qu'il n'y en a entre la vie en plein air et la lecture intime chez soi : ce sont des loisirs différents mais complémentaires dans lesquels chacun cherchera ce qui lui convient. La défense des nouveaux médias ne va donc pas à l'encontre du plaidoyer pour la lecture publique. L'ADLP sollicite d'ailleurs Jean-Richard Bloch aussi bien que Georges Duhamel pour intégrer son comité d'honneur.

Les membres de l'association sont favorables à la radio et au cinéma qu'ils jugent même utiles au développement de la lecture et des bibliothèques. Selon Henri Vendel, les fidèles de sa bibliothèque de Châlons-sur-Marne sont bien souvent aussi « des habitués de cinéma[1008] ». D'autres rappellent que les critiques littéraires ne sont plus cantonnés aux colonnes des journaux et peuvent désormais se faire entendre, donnant aux livres qu'ils louent une audience encore plus grande[1009]. De

---

1005 Denise Montel, « Les loisirs et la lecture publique », *L'Éducation ouvrière*, 4 oct. 1937.

1006 Jean-Richard Bloch, *Naissance d'une culture : quatrième essai pour mieux comprendre mon temps*, Paris, Rieder, 1936.

1007 Édouard Dolléans, « La relève du livre », *Revue du livre et des bibliothèques*, n°1, déc. 1937, p. 5.

1008 Henri Vendel, « La bibliothèque vivante », *Revue du livre et des bibliothèques*, n°1, déc. 1937, p. 11.

1009 C'est, par exemple ce qu'affirme Louis-Daniel Hirsch, directeur commercial des éditions Gallimard, interrogé par Ch. Rabette : « Quant au caractère néfaste de la TSF ? Moi, personnellement, je n'y crois pas. L'amateur de TSF, ou bien n'aime que la TSF, ou bien se donne deux joies celle d'écouter un bon concert tout en lisant un bon livre. De plus, notez que les critiques, qui ne disposaient que d'une rubrique dans un journal, peuvent aujourd'hui nous parler des livres

même, la promotion de la bibliothèque doit passer par la presse aussi bien que par la TSF afin de toucher le public le plus large possible. L'ADLP met d'ailleurs ces principes en pratique en intervenant plusieurs fois dans des émissions de radio[1010] et en recourant à des films lors de réunions publiques : celle du 24 février 1938, consacrée aux « bibliothèques envisagées comme remède à la "crise du livre" », présente ainsi un documentaire d'Atlantic-Film sur l'industrie du livre, intitulé *La symphonie graphique*[1011]. Dans le même ordre d'idée, Gabriel Henriot cite, dans son ouvrage *Des livres pour tous*, le curieux exemple de la Colombie où « des conférences faites par radio sur *l'utilité* de la bibliothèque [auraient] déterminé une augmentation de 23% du nombre de lecteurs[1012] ». Un article d'*Archives et bibliothèques* résume finalement la position de la plupart des militants de la lecture publique en expliquant que le cinéma n'éloigne du livre que lorsque la bibliothèque déçoit. En effet, un film ou une émission de radio suscitent des curiosités et des attentes que l'individu cherchera à assouvir à la bibliothèque : si elle n'est pas à la hauteur, il s'en détournera.

> *« Mais que cette crainte d'une déception n'existe plus, et l'Image conduit directement au Livre. On voit à Paris, en ce moment, un beau film inspiré par un roman de Tolstoï ; et l'on rencontre depuis peu, dans les rues, de jeunes ouvrières lisant Anna Karénine, qu'elles n'auraient sans doute jamais connue sans l'initiation du film[1013]. »*

Seul un service de lecture publique de qualité serait donc en mesure de lutter contre la prétendue crise du livre. Par ailleurs, il faut noter que pour la plupart des bibliothécaires, si modernes et tolérants soient-ils, la prééminence de l'écrit, et plus particulièrement du livre, n'est pas remise en cause. Au contraire, s'ils acceptent le succès des nouveaux médias et de la presse, c'est qu'ils restent persuadés que cela concourt finalement à faire lire des livres. Dans le cas contraire, Henri Vendel écrit que l'on s'acheminerait vers « une civilisation sans livres, qui ne [serait] plus alimentée que par des images, des sons et des feuilles volantes, c'est-à-dire [vers] une civilisation inférieure[1014] ».

Enfin, pour Léo Lagrange comme pour Julien Cain, considérer les différents loisirs comme des concurrents n'a pas de sens puisqu'ils participent tous à l'ensemble plus vaste qu'est la culture et qui doit être le seul but à atteindre.

---

par TSF. Alors ? » (*Le Figaro*, 13 mars 1937).

[1010] D'après les lettres reçues par l'association (Arch. ADLP. « G. ADLP 2. Archives »), une annonce concernant la création de l'ADLP fut faite à la TSF le 11 octobre 1936 et elle donna une causerie sur la lecture publique le 27 avril 1938. Jacques Aubrun, vraisemblablement de sa propre initiative, fit aussi des conférences sur la lecture publique à Radio-Paris en janvier 1939, puis à Paris PTT en avril (*ABF Bulletin*, n°4, avril 1939, p. 3).

[1011] Arch. ADLP. « G. ADLP 2. Archives ». Tract pour la réunion de l'ADLP du 24 février 1938, au Musée pédagogique, sous la présidence de Julien Cain.

[1012] Gabriel Henriot, *Des livres pour tous*, *op. cit.*, p. 256.

[1013] « Georges Duhamel et les bibliothèques », *Archives et bibliothèques*, 1935, p. 260.

[1014] BM Châlons. Fonds Vendel. Ms 1712. Henri Vendel, Leçon sur la lecture publique, [1945?], 3 p.

« si l'on a pu redouter que le journal, le cinéma, la radio, les sports et certaines habitudes sociales nées de la guerre, qui sont devenus de nouveaux modes de vie, ne s'opposent à la lecture, c'est là une vue bien courte. Il n'y a en réalité qu'un problème, qui est celui de la culture et qui est devenu de plus en plus complexe à mesure que se multipliaient les moyens qui permettent d'éveiller l'imagination ou l'attention[1015]*. »*

Le plus extraordinaire reste que le goût de la lecture, du moins chez ceux qui fréquentent les bibliothèques, semble progresser. En effet, les statistiques de prêt des bibliothèques municipales parisiennes (mais la même situation est observée en province), publiées dans le *Bulletin municipal officiel*, montrent une croissance régulière depuis 1932[1016]. En 1937, les 85 bibliothèques municipales de Paris ont ainsi prêtés 1 552 196 livres, soit 55 ouvrages pour 100 habitants (la proportion était de 50 pour 100 en 1934)[1017]. Bien entendu, cette statistique a ses limites puisque l'on ne sait pas si les bibliothèques ont gagné de nouveaux lecteurs ou si les anciens lecteurs ont lu davantage. Toutefois, ces chiffres mettent à mal la complainte de ceux qui crient à la disparition du goût de lire dans la population...

Si les lecteurs n'ont pas fui les bibliothèques, d'où viennent donc les craintes ? Selon Henri Vendel, ce sont les éditeurs qui se sont empressés d'expliquer la baisse des ventes par la disparition du goût de la lecture chez les Français[1018]. Nuançons tout de même le constat : en l'absence de statistiques fiables, l'une et l'autre profession ont intérêt à défendre leur version de la situation. Comme l'a justement affirmé Martine Poulain[1019], le bibliothécaire doit montrer qu'une bibliothèque bien conçue attire le public et est utile tandis que les éditeurs et libraires, soutenus parfois par des écrivains, gagnent à dramatiser le sort du livre pour provoquer un sursaut commercial.

3.2. Crise économique : le libraire, l'éditeur et la bibliothèque

Face à la concurrence du son et de l'image, le livre semble d'autant plus en danger que le monde de l'édition est en crise. Le marché étranger s'est restreint et la surévaluation du franc a fait chuter les exportations, qui représentaient jusqu'à un tiers des ventes[1020]. Par ailleurs, les coûts de fabrication ont considérablement augmenté et le secteur est concerné par la nouvelle taxe de 6% sur

[1015] Julien Cain, « La réforme des bibliothèques et l'édition française », *Bulletin du livre français*, n°41, juil.-août 1936, p. 83.

[1016] « Bibliothèques municipales de Paris : statistique du nombre de livres prêtés à domicile entre 1932 et 1935 », *Supplément au Bulletin municipal officiel*, 23 février 1936, p. 961-962.

[1017] « Les 85 bibliothèques municipales ont prêté aux Parisiens en 1937 1 552 196 livres », *Paris Midi*, 25 fév. 1938.

[1018] Henri Vendel, « La bibliothèque vivante », *loc. cit*., p. 10.

[1019] Martine Poulain, « Le livre assailli par les concurrences », dans *Histoire des bibliothèques françaises*, t. 4, *op. cit.*, p. 269-272.

[1020] Ch. Rabette, « Le livre est-il en danger ? », *Figaro*, 6 mars 1937.

la production, entraînant une hausse du prix des livres. D'après Marcel Godet, directeur de la Bibliothèque nationale de Suisse et président de la FIAB, si cette crise touche plusieurs pays, il semble que la France soit celui où s'expriment le plus vivement les inquiétudes quant au sort du livre[1021]. Les termes de « crise », « menace », « danger » planent au-dessus du livre qu'il convient de sauver en menant une « croisade »[1022]. En outre, d'après les statistiques de la production littéraire que cite Godet, l'édition française publie toujours en 1935 plus de livres qu'auparavant et des bibliothèques continuent de se créer, preuve que l'appétit de lecture n'a pas disparu non plus. Il faudrait donc expliquer différemment la baisse des ventes. Pour certains écrivains ou journalistes, la faute en revient au nombre excessif de parutions qui non seulement se font concurrence mais détournent aussi les lecteurs de la librairie en les décevant par leur médiocrité. C'est d'ailleurs ce que disait en substance le philosophe José Ortega y Gasset dans son discours inaugural du congrès de Madrid en 1935. Lui aussi prophétisait sur les dangers qui menaçaient le livre, mais d'une tout autre manière que Duhamel : le livre allait mourir car, produit en excès et souvent de mauvaise qualité, il asservissait l'homme au lieu de lui faciliter la vie ; la société finirait donc par se retourner contre lui. Tirant les conclusions de ce constat, le philosophe espagnol en appelle à un contrôle de la production, qui pourrait être exercé par les bibliothécaires, et qui consisterait à empêcher la publication des « livres superflus » et à garantir celle des ouvrages nécessaires. En effet, l'abondance de livres serait nuisible à l'activité intellectuelle de l'homme moyen :

> *« On lit trop aujourd'hui. La commodité de recevoir sans beaucoup d'effort, ou même sans aucun effort, d'innombrables idées emmagasinées dans les livres et les périodiques, habitue l'homme, a déjà habitué l'homme moyen, à ne pas penser pour son propre compte et à ne pas repenser ce qu'il lit, seule manière de l'assimiler véritablement. C'est là le caractère le plus gravement, le plus radicalement négatif du livre[1023]. »*

On peut d'ailleurs rapprocher cette conception de celle de Paul Otlet qui proposait un plan d' « édition mondiale » selon lequel les bibliothèques (« coopératives de consommateurs intellectuels ») s'associeraient aux grandes associations internationales (« coopératives de producteurs intellectuels ») pour encadrer la production des livres[1024]. Dans tous les cas, le bibliothécaire aurait pour mission de jouer le rôle de « filtre » entre le « torrent » de livres et le

---

[1021] Marcel Godet, « Développement des bibliothèques et crise du livre », *Archives et bibliothèques*, 1937-1938, p. 69-75.

[1022] Citons, par exemple : Maurice Bourdet, « Bibliothèques populaires », *Petit Parisien*, 11 août 1936 : « une large et fervente croisade en faveur du livre » ; Ch. Rabette, « Le livre est-il en danger ? », *Figaro*, 6 mars 1937... Sans oublier les divers articles de Duhamel comme « Agonie de la lecture » (*Marianne*, 30 oct. 1935), « Recettes de vie » (*Mercure de France,* 1er janv. 1936),« Comment défendre le livre » (*Mercure de France*, 1er juin 1936)...

[1023] José Ortega y Gasset, « Mission du bibliothécaire [discours inaugural du Congrès international des bibliothèques de Madrid] », *Archives et bibliothèques*, 1935, p. 85.

[1024] Paul Otlet, « L'Édition mondiale » dans Internationales Institut für Dokumentation, *11 Konferens*, Frankfurt, 1932, p 67-71. Cité dans : Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». Brouillon d'un cours sur la psychologie et la sociologie de la lecture, s.d.

lecteur. Ortega y Gasset rejoint donc Duhamel sur un point : l'homme moyen ne sait plus penser car il refuse l'effort. Pour celui-ci, le livre est le salut, pour celui-là, il est l'obstacle sur le chemin de la connaissance. Tous deux concluent néanmoins à une crise.

L'éditeur Bernard Grasset réussit le tour de force de conjuguer les deux points de vue. Comme Duhamel, il s'effraie d'une baisse du goût de la lecture et de la crise qui sévit dans l'édition mais il formule un vœu curieux :

> *« que les Français ne lisent pas trop. Il n'y a pas cinq romans par an qui méritent d'être lus, et combien de livres d'histoire et de science, considérés avec un peu de recul, ne sont que de mauvais romans. La lecture abîme les yeux, gâte le goût, brouille l'esprit. Voyez l'Angleterre. Les Anglais lisent tout le temps ils ingurgitent n'importe quoi, sans cesse. C'est le paradis des éditeurs. Mais lorsqu'un véritable écrivain apparaît chez eux, personne ne le remarque. C'est en France qu'on le découvre[1025]. »*

Et cet équilibre précaire — redonner le goût de la lecture aux Français tout en les préservant d'une production médiocre — ne peut être atteint, selon lui, que par les bibliothèques publiques.

Pour beaucoup, écrivains, bibliothécaires, mais aussi libraires et éditeurs, la solution à la crise pourrait en effet venir des bibliothèques. La multiplication des bibliothèques, dotées d'un personnel compétent et de crédits d'achats suffisants, assureraient aux libraires provinciaux des ventes stables et importantes. Pour les éditeurs également, le marché des bibliothèques, notamment par l'intermédiaire de l'État, serait un remède :

> *« Des souscriptions plus importantes de l'État pour des bibliothèques toujours plus nombreuses, souscriptions qui pourraient être fixées avant le tirage, sur lecture d'épreuves ou de manuscrits, permettraient aux éditeurs de déterminer des chiffres de tirages plus élevés, donc d'abaisser le prix de vente des ouvrages au bénéfice des bibliothèques comme de la clientèle privée[1026]. »*

C'est d'ailleurs ce qui est fait en 1937-1938 par l'intermédiaire du service d'achat de la Bibliothèque nationale dont nous décrirons plus loin le travail[1027].

Comme dans tout ce qui a trait aux bibliothèques publiques, on met encore en avant l'exemple américain, censé prouver que l'organisation de la lecture publique est le moyen le plus important et le plus stable de diffuser le livre, donc d'assurer un marché aux éditeurs. C'est ce qu'explique le bibliographe Marc Jaryc dans le *Bulletin du livre français* :

[1025] Bernard Grasset, cité par Ch. Rabette, « Le livre est-il en danger ? », *op. cit.*

[1026] Denise Montel, Georges Rageot, *Rapport sur l'organisation de la lecture publique, du commerce du livre et de la propagande collective pour la lecture et le livre*, Paris, Comité intersyndical du livre parisien, 1937, p. 81.

[1027] Voir chap. 11, 1.2 La Bibliothèque nationale : une sous-direction des bibliothèques avant l'heure..., p. 374 *sqq*.

> *« Si l'édition américaine est l'une des plus saines et des plus florissantes du monde, si elle publie, malgré la crise, un nombre très élevé d'ouvrages techniques, scientifiques et de vulgarisation scientifique à des prix relativement bas […], c'est à ses 12 500 bibliothèques qu'elle le doit[1028]. »*

En outre, la bibliothèque serait un moyen de redonner au public le goût de la lecture et d'en faire ainsi une masse de clients potentiels pour les librairies. Puisque que le prix du livre augmente, son achat est mesuré et l'on préfère feuilleter voire lire l'ouvrage avant de l'acquérir, ce que permet le prêt gratuit à la bibliothèque. Cette idée avait d'abord rencontré des réticences dans le monde marchand du livre qui considérait avant tout la bibliothèque comme une perte financière. Cette vision n'a pas complètement disparu[1029], mais, à partir de 1936, il semble que bon nombre d'éditeurs et de libraires se soient rangés à l'avis des bibliothécaires, comme en témoigne une lettre du libraire breton Adolphe Le Goaziou[1030] à Georgette de Grolier :

> *« J'ai été heureux de constater qu'aucun libraire ne fait la moindre réserve sur l'utilité des bibliothèques pour créer le goût de la lecture qui seul permettra de vendre du livre. Il y a 15 ans on aurait trouvé des libraires hostiles aux bibliothèques[1031]. »*

Le sujet intéresse d'ailleurs la profession puisque le bulletin de la Maison du livre français consacre son numéro de l'été 1936 aux bibliothèques. Le libraire dijonnais Charles Venot y traite de l'utilité que peuvent avoir les bibliothèques de prêt pour la vente du livre, reprenant les arguments exposés précédemment[1032].

Denise Montel va plus loin en démontrant que le système favorise les ouvrages de qualité :

> *« les bibliothécaires dont les crédits sont toujours, même dans les cas les plus favorables, limités, achètent avec prudence et ne se fient pas à leur propre jugement ; ils attendent, sauf cas exceptionnels, qu'un ouvrage se soit affirmé pour l'acheter. Il offre [*sic*] ainsi à ses lecteurs une sélection qui contribuera indirectement à pousser la vente des bons livres et à arrêter celle des "navets"[1033]. »*

En somme, la bibliothèque offre aux librairies une forme de publicité gratuite, qui ne cible que la qualité et qu'ils auraient tort de refuser. Le raisonnement ne tient cependant pas compte de la nécessité pour la bibliothèque de se promouvoir elle-même ; comme dans la plupart des discours, un

---

[1028] Marc Jaryc, « La librairie mondiale », *Bulletin du livre français*, n°52, janv. 1937, p. 352.

[1029] « Pour la lecture », *Toute l'édition*, 5 mars 1938 : « Il existe, partout en France, des professionnels du livre : les libraires. Espérons que l'ADLP ne négligera pas leur zèle et ne méconnaîtra pas leurs légitimes intérêts ».

[1030] Le Goaziou a pu discuter avec d'autres personnes de la profession en établissant un rapport sur les initiatives en faveur de la lecture.

[1031] Arch. ADLP. « G. ADLP 1. Archives ». Lettre du libraire Le Goaziou à Georgette de Grolier, 20 mai [1937 ?].

[1032] Charles Venot, « Les bibliothèques de prêt servent-elles ou desservent-elles la vente du livre ? », *Bulletin du livre français*, *loc. cit*., p. 130-131. La bibliothèque est utile aux libraires « à certaines conditions toutefois : que le choix des ouvrages soit large et judicieux, que les bibliothèques pour tous ne soient pas les bibliothèques d'un seul, que les bibliothèques ne deviennent pas le refuge dernier de tous les rossignols en stock chez les soldeurs, que les crédits votés ne passent pas en achats laissant une énorme marge bénéficiaire à des intermédiaires trop gourmands. »

[1033] Denise Montel, « La crise du livre et la lecture publique », *L'Éducation ouvrière*, 13 déc. 1937.

personnel compétent et des crédits d'achats semblent des conditions suffisantes pour attirer un public nombreux.

Afin de remédier au problème de l'approvisionnement des bibliothèques, Robert Denoël propose d'inciter les éditeurs à donner gratuitement un ou deux exemplaires des titres de leur catalogue à l'ADLP qui les répartirait entre les bibliothèques. Il suggère également que les auteurs réclament, à l'instar du service de presse, un « service des bibliothèques », c'est-à-dire un certain nombre d'exemplaires de leur livre qu'ils pourraient distribuer aux bibliothèques de leur choix. Enfin, il faut, selon lui, tenter de récupérer les ouvrages les plus intéressants parmi ceux que les éditeurs envoient au pilon chaque année, par manque de place[1034]. Aucune de ces propositions ne fut réellement mise en place. Denoël fit quelques dons à des bibliothèques[1035] mais le geste resta anecdotique. Le seul effort des éditeurs dans les années qui suivirent, notamment pendant la guerre, consista à fournir des exemplaires de leurs nouveautés au service de la Bibliothèque nationale chargé d'élaborer des listes de livres.

Quelle que soit la crise à laquelle on souhaitait remédier, la bibliothèque et les bibliothécaires se présentaient donc comme le remède idéal. Un système de lecture publique bien doté et bien organisé — ce qui relevait toujours de l'utopie — permettrait de faire (re)venir les Français au livre, d'orienter les nouveaux médias vers leur rôle de soutien à l'écrit et d'enrayer le déclin des ventes dans l'édition et la librairie.

L'arrivée au pouvoir du Front populaire avait précipité la rencontre de ces différents milieux préoccupés de lecture publique. Désormais, tous les problèmes culturels du temps semblaient entièrement imbriqués, dépendants les uns des autres, comme le souligna Marcel Godet, président du Comité international des bibliothèques, dans son discours d'introduction en 1937 :

> *« Crise du livre, loisirs dirigés, lecture publique, trois sujets brûlants, trois termes qui se tiennent, trois difficultés dont les deux premières peuvent heureusement se dénouer par la troisième qui n'est qu'une question de confiance et un problème d'organisation[1036] ».*

Toutefois, l'étude du fonctionnement de l'ADLP prouve que gagner la confiance de tous et proposer une organisation n'étaient pas chose aisée.

[1034] Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». Allocution de Robert Denoël lors de la réunion publique du 16 mars 1937 organisée par l'ADLP.

[1035] Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». Compte rendu de l'assemblée générale de l'ADLP du 24 juin 1937 : « M. Dolléans profite de l'occasion pour remercier M. Denoël d'avoir mis à exécution la promesse qu'il avait faite à la dernière réunion de l'Association de donner des livres à des bibliothèques : M. Denoël a envoyé à une bibliothèque d'un club de loisirs que M. Dolléans a vu se constituer récemment, une série de livres très bien choisis, et dont on l'a remercié par une lettre touchante. »

[1036] *ABF Chronique*, 1937, p. 5.

Chapitre 10. L'ADLP, de nombreux débats mais peu d'actions

Les archives de l'ADLP n'avaient jusqu'à présent jamais été exploitées dans leur ensemble. Seule Sylvie Fayet-Scribe en avait tiré des informations pour son *Histoire de la documentation*. La présentation de son fonctionnement, de son action et des débats qui l'agitaient, sera l'occasion d'aborder les grands thèmes qui parcouraient le monde de la lecture publique à la fin des années 1930 ; seront donc parfois évoquées les positions de personnes extérieures à l'association. De fait, même si le rayonnement et l'influence de l'ADLP étaient limitées, il faut reconnaître qu'elle était liée, d'une manière ou d'une autre, à la plupart des réflexions sur le sujet.

1. Fonctionnement de l'association

1.1. Composition de l'association

Nous avons constaté précédemment que les membres fondateurs de l'ADLP étaient avant tout des bibliothécaires professionnels, issus de l'École de bibliothécaires ou de l'École des chartes (ces derniers se distinguant des autres chartistes par leur action de terrain en faveur de la lecture publique). Désireux de rassembler le plus grand nombre de membres, leur première préoccupation fut donc d'élargir leur cercle, dans trois directions différentes : il fallait recruter à la fois des personnes susceptibles de faire partie du bureau — donc d'exercer des responsabilités au sein de l'association, tout en représentant les différentes professions qui la constituaient —, des

personnalités du monde de la culture pour composer un comité d'honneur, et des adhérents nombreux qui financeraient l'association par leurs cotisations et la feraient connaître autour d'eux.

La composition du bureau varia assez peu. Établi d'abord de manière provisoire, il fut officiellement élu lors de l'Assemblée générale du 5 décembre 1936 ; il ne comprenait alors que quatre vice-présidents (Bourrelier, Boutillier du Retail, Chamson, Vendel) et les Grolier comme secrétaire et secrétaire-adjoint. La place de trésorier restait à pourvoir et la présidence avait été laissée vacante par Ernest Coyecque qui estimait ne plus pouvoir assumer cette fonction, sans doute parce qu'il était favorable au rattachement à l'ABF. Nous avons déjà précisé comment Édouard Dolléans était devenu président[1037] ; quant au trésorier, il ne fut trouvé qu'en mars 1937, en la personne de C. Siméon, directeur d'école retraité de Boulogne-sur-Seine qui s'occupait déjà de la trésorerie de l'Association nationale du personnel des cours complémentaires d'enseignement primaire supérieur. Cela convenait parfaitement aux responsables de l'ADLP, qui souhaitaient inclure un enseignant pour équilibrer le bureau. Ce bureau était alors composé de 12 membres puisque quatre nouveaux vice-présidents avaient été ajoutés : Claude Bellanger, qui représentait la Ligue de l'enseignement, l'historien Georges Duveau, Georges-Henri Rivière, sous-directeur du musée d'Ethnographie, et Georges Bourgin, secrétaire général des Archives nationales. La présence des trois derniers au bureau était la condition posée par Dolléans avant d'accepter la présidence (il connaissait bien les trois hommes, proches de sa sensibilité politique, et qui partageaient un même intérêt pour l'histoire sociale). La tête de l'association offrait donc une représentation des différentes professions impliquées dans la promotion de la lecture publique ou, plus généralement, dans la diffusion de la culture.

Pendant ce temps, les efforts avaient également porté sur la constitution d'un comité d'honneur dont les noms apportaient une légitimité à la cause et à l'action de l'association. Il s'agissait d'abord de personnalités du monde des bibliothèques, à savoir Julien Cain, les inspecteurs généraux Charles Schmidt et Émile Dacier, Ernest Coyecque (vice-président d'honneur), Henri Lemaître et René Chapoullié, chef du bureau des bibliothèques à la préfecture de la Seine. Le monde de l'enseignement était également représenté par le secrétaire général du Syndicat des inspecteurs primaires de France et des colonies, le secrétaire général du Syndicat des instituteurs, le directeur général de l'Enseignement supérieur, le directeur général de l'Enseignement technique, mais aussi par Joseph Brenier, président de la Ligue française de l'enseignement. On trouvait ensuite quelques personnalités du monde des lettres : le président de la Société des Gens de Lettres,

[1037] Voir p. 329.

les écrivains Georges Duhamel et Paul Hazard, et le président du Cercle de la Librairie. Enfin, s'ajoutaient à eux Henri Bonnet, directeur de l'IICI, Paul Rivet, directeur du musée de l'Homme et Paul Marchandeau, président de l'Association des maires de France[1038]. Cette liste, telle que l'association l'avait imaginée lors de sa réunion du 16 septembre 1936[1039], aurait dû comporter le nom de Gabriel Henriot mais, sans que l'on en sût la raison, le conservateur de la bibliothèque Forney semblait avoir décliné la proposition.

La composition du conseil de l'association, en février 1937, suivait la même répartition professionnelle que le comité d'honneur. Parmi les représentants des bibliothèques, on trouvait, outre les membres du bureau déjà nommés, Jeanne Berna, Georges Collon, Odette Dourver, Marguerite Gruny, Mathilde Leriche, Louise-Noëlle Malclès (bibliothécaire à la Sorbonne et secrétaire de l'ABF), André Masson (conservateur de la bibliothèque municipale de Bordeaux), Yvonne Oddon (bibliothécaire au musée de l'Homme et déléguée de l'Association des anciens élèves de l'École des bibliothécaires), Odette Réville, Charles Sustrac et Victorine Vérine, ainsi que M^me^ Fallot, chargée du service des bibliothèques à l'IICI. Parmi les écrivains et journalistes, on s'était efforcé d'équilibrer les tendances politiques — mais la gauche dominait nettement — en sollicitant Louis Guilloux, Jean Guéhenno, Jean-Richard Bloch, Georges Duveau, Huguette Godin, André Chamson et Charles Vildrac, d'une part, Hector Talvart (rédacteur en chef de *L'Atlantique*), Émile Henriot (rédacteur au *Temps*), Jean-Gabriel Lemoine (rédacteur à l'*Écho de Paris*), d'autre part. Les éditeurs Michel Bourrelier, Robert Denoël et Georges Rageot, chef de service aux Messageries Hachette, complétaient la liste, ainsi que le libraire Jean Flory et Roland Alix, secrétaire général de la Maison du Livre français[1040]. Ce dernier, après avoir contribué à fonder l'association, démissionna en mars 1937 car il n'avait adhéré qu'à titre individuel et que la Maison du livre français ne souhaitait pas s'engager dans l'association, peut-être parce qu'elle adhérait déjà à l'Alliance nationale du livre[1041]. Georges Biso, du Comité intersyndical du livre parisien, vint finalement compléter la représentation des métiers du livre.

En plus de l'universitaire Édouard Dolléans, le monde de l'enseignement était représenté par Charles Lebrun, directeur du Centre national de documentation pédagogique et du Musée pédagogique, René Paty, chef-adjoint du cabinet du ministre de l'Éducation nationale, Georges

[1038] Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». Composition du comité d'honneur, du bureau et du conseil de l'ADLP [février-mars 1937].

[1039] Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». Compte rendu de la réunion du 16 sept. 1936.

[1040] Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». Composition du comité d'honneur, du bureau et du conseil de l'ADLP [février-mars 1937].

[1041] A propos de l'Alliance nationale du livre, voir p. 395.

Lapierre, du Syndicat national des instituteurs, A. Weiler, professeur au lycée de Rouen et Claude Bellanger, secrétaire de la Ligue française de l'enseignement. Enfin, Georges Vidalenc était délégué par le Centre confédéral d'éducation ouvrière.

C'est à la fin de l'année 1937 que le conseil fut sans doute le plus complet. Y manquaient pourtant, si l'on se réfère aux souhaits qu'avait émis l'assemblée générale du 5 décembre 1936, un représentant du Syndicat des professeurs de lycée, un membre du CLAJ (Centre laïque des auberges de jeunesse), du Comité pour la Jeunesse, de Savoir, des Éclaireurs, du Comité des loisirs, de la Nouvelle éducation et l'écrivain Jean Giono[1042]. Par ailleurs, l'implication des différents adhérents, y compris de ceux qui siégeaient au bureau, était extrêmement variable.

1.2. Répartition du travail

Ainsi que l'étude de la composition de l'association nous l'a montré, le bureau comptait un grand nombre de membres, ce qui rendait le travail et la prise de décisions délicats. Par ailleurs, le conseil, qui constituait un échelon intermédiaire entre l'assemblée générale et le bureau, n'avait jamais été réuni (alors que les statuts prévoyaient qu'il le fût tous les deux mois)[1043]. Le travail administratif était accompli par Georgette de Grolier, qui jouait ainsi le rôle de pivot entre les différents adhérents. Si Dolléans était le président, il prenait rarement d'initiatives seul et suivait en général les vues des Grolier. Outre ces trois personnes, les membres les plus assidus aux réunions — et de fait, les plus impliqués — étaient sans doute Henri Vendel et Michel Bourrelier. Par période, d'autres s'investirent beaucoup, comme Marguerite Gruny et Mathilde Leriche, au tout début, ainsi qu'Ernest Coyecque, Armand Boutillier du Retail, Claude Bellanger. Leur participation demeura toutefois ponctuelle. Un nombre important d'adhérents — ou présumés tels, puisque le nombre de cotisants était loin d'égaler le nombre de personnes qui avaient manifesté leur souhait d'intégrer l'association — ne venait pas aux assemblées générales, de même que plusieurs membres du bureau ne venaient pas aux réunions. Ainsi Georgette de Grolier, lassée de ne jamais voir le vice-président André Chamson, demanda-t-elle à un collaborateur de *Vendredi* de le remplacer[1044], mais celui-ci ne fut pas plus présent que son prédécesseur. Il va pourtant de soi que les Grolier,

[1042] Nous ne savons pas pourquoi Giono était particulièrement réclamé, alors que d'autres écrivains s'étaient prononcés en faveur des bibliothèques et de la lecture publique. Giono n'adhéra jamais.

[1043] Arch. ADLP. « G. ADLP 1. Archives ». Lettre d'Éric de Grolier à Édouard Dolléans, 13 mars 1939.

[1044] Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». Lettre de Georgette de Grolier à Louis Chéronnet, 9 janv. 1937 : « Chamson est passé de vice-président à vice-président fantôme ! »

malgré la masse de travail que semblait pouvoir accomplir Georgette, étaient incapables de tout faire, tant par manque de temps que par nécessité de prendre des décisions collégiales.

Selon le bureau, la solution à l'inefficacité et à la dispersion de l'association devait venir d'une meilleure répartition des tâches, notamment en divisant les membres en commissions thématiques. L'idée avait été abordée assez tôt, quand les fondateurs imaginaient encore que le nombre d'adhérents serait immense. Après avoir évoqué cette alternative durant toute l'année 1937, elle fut finalement mise en pratique en janvier 1938. La création des commissions était justifiée par trois raisons : la tâche à accomplir était trop importante pour que seuls les membres du bureau s'en chargent, il était nécessaire d'associer plus de membres aux travaux de l'association et les sections d'études avaient été réclamées par un certain nombre de personnes qui s'intéressaient surtout à tel ou tel type de bibliothèque[1045].

Huit groupes de travail furent constitués, temporaires ou permanents, sur le problème des livres de vulgarisation scientifique (pour étudier comment de tels livres devaient être rédigés), le projet des caisses-bibliothèques de Poissy, l'organisation de la conférence sur la bibliothèque comme remède à la crise du livre, le bibliobus de la Marne, le Bulletin des nouveautés (projet de périodique qui commenterait l'actualité en donnant des bibliographies sur les sujets abordés), les réunions techniques d'étude et les groupes de lecteurs[1046]. La dernière section devait surtout rassembler des usagers des bibliothèques qui viendraient élargir la base de l'association, jugée « trop squelettique » par les Grolier, évitant ainsi à l'association de « devenir un champ clos pour les discussions intestines »[1047]. La plupart des autres commissions prévues étaient ponctuelles et visaient à organiser plus efficacement les tâches immédiates. Plus tard, de nouvelles commissions furent organisées, reprenant les grands thèmes de réflexion de l'association : la diffusion (c'est-à-dire la publicité et la communication), la psychologie et la sociologie du lecteur, les listes de livres, l'organisation de la lecture publique, l'organisation matérielle et l'architecture des bibliothèques, la formation des bibliothécaires et l'organisation des bibliothèques de région parisienne[1048].

Par ailleurs, la division du travail devait se faire non seulement au sein de l'ADLP mais également entre les différentes associations concernées par la lecture publique. Il fallait donc organiser la coordination de leurs efforts, ce que se proposait de faire l'ADLP. Elle envisageait de

[1045] Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». Lettre d'Éric de Grolier à Édouard Dolléans, 17 janv. 1938.

[1046] Arch. ADLP. « G. ADLP 2. Archives ». Compte rendu de la réunion du bureau du 21 janv. 1938.

[1047] Arch. ADLP. « G. ADLP 2. Archives ». Éric et Georgette de Grolier, « Points à examiner concernant l'activité de l'ADLP » [document joint à la convocation pour la réunion du 21 janvier 1938].

[1048] Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». Liste des commissions à constituer comme suite à la décision du bureau du 24 mai 1938.

rassembler des délégués de la Ligue de l'enseignement, de la CGT, du Comité national des loisirs, des Maisons de la culture, de l'Alliance du Livre, du Cercle de la Librairie, du Syndicat des gens de lettres, de l'Association des maires de France (et de ses équivalents socialiste et communiste), de l'ABF... afin d'établir un accord de principe sur un programme commun dont les détails seraient ensuite discutés par petits groupes[1049]. Néanmoins, l'idée ne fut jamais mise en pratique. Tout au plus peut-on signaler l'organisation d'une réunion le 24 juin 1937 à destination des métiers du livre, à propos des contacts qui pourraient s'établir entre les différents groupements, ainsi qu'une réunion publique avec l'APAM quelques jours plus tard, dans le cadre du Foyer communal du Centre rural de l'Exposition[1050].

2. Action

Nous ne présenterons dans cette partie que les pans de l'action de l'ADLP qui ont été les plus emblématiques et qui justifiaient, par leur ampleur, un traitement à part. Nous avons laissé de côté les activités de propagande (notamment les réunions publiques, journées d'étude et publications) puisqu'elles sont évoquées ailleurs, en fonction des thèmes qu'elles abordaient.

2.1. Aide aux petites bibliothèques

Très rapidement, l'association fut sollicitée pour fournir de l'aide aux petites bibliothèques que des municipalités ou des groupements souhaitaient créer ou développer. En effet, le contexte favorisait la création d'associations et entraînait la multiplication de petites bibliothèques qu'il fallait soutenir et coordonner pour « éviter que cette dispersion ne produise des résultats trop mauvais[1051] ». C'était une des missions que s'était données l'ADLP à sa naissance et que venaient renforcer les nombreuses demandes. Toutefois, cette aide prenait de multiples formes parmi lesquelles l'association choisit de privilégier le renseignement, le conseil pour l'organisation des bibliothèques et l'achat des livres, ainsi que la formation professionnelle[1052].

[1049] Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». Lettre d'Éric de Grolier à Édouard Dolléans, 17 janv. 1938.

[1050] « L'Association pour le Développement de la Lecture publique et son activité en 1936-1937 », *Revue du livre et des bibliothèques*, n°1, déc. 1937, p. 22-23.

[1051] Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». Compte rendu de la réunion du bureau, 9 déc. 1936.

2.1.1. Un service de renseignements pour les petites bibliothèques

La correspondance entretenue par la secrétaire Georgette de Grolier constituait une part extrêmement importante de l'activité de l'association et représentait une charge de travail considérable, en témoigne la masse de lettres (envoyées[1053] et reçues) conservées dans les archives de l'ADLP. Il nous a donc semblé utile d'analyser les demandes reçues par l'association pour tenter de cerner les profils des personnes intéressées par le développement de la lecture publique. À cette fin, nous avons isolé les lettres envoyées par des particuliers ou des associations de manière spontanée (c'est-à-dire sans répondre à une sollicitation écrite ou orale d'un membre de l'ADLP), d'août 1936 à décembre 1938 — l'année 1939 comptant trop peu de demandes. Le corpus ainsi élaboré comprenait des lettres issues de 73 émetteurs différents dont plus de 60% étaient provinciaux. 18 lettres sont écrites au nom d'une association ; les professions les plus représentées parmi les émetteurs sont les enseignants, les bibliothécaires (il n'est pas aisé de distinguer professionnels et bénévoles), les assistantes sociales et les libraires. Bien souvent, les auteurs des lettres ont eu connaissance de l'association par un article de presse ou une émission de radio : huit lettres se réfèrent ainsi explicitement à un article paru dans le journal *Vendredi*.

La nature des demandes est extrêmement variable. Une majorité de lettres concerne des demandes de renseignements sur l'activité et les statuts de l'association, éventuellement en vue d'une adhésion. D'autres souhaitent simplement exprimer leur soutien ou leur volonté d'aider l'ADLP, à la mesure de leurs moyens. Certains veulent également dénoncer la situation qu'ils observent autour d'eux. Un étudiant en médecine, après avoir lu un article de *L'Humanité* sur l'association, s'indigne par exemple de la piètre situation de la bibliothèque municipale de Rennes, inutile au grand public car elle se situe à la faculté de lettres, n'est signalée nulle part et n'est pas ouverte le soir[1054]. Quelques autres encore posent des questions précises, sur la formation des bibliothécaires par exemple.

Toutefois, les courriers les plus intéressants sont sans doute les demandes d'aide à la création ou au développement d'une petite bibliothèque car ils apportent un témoignage précieux sur la

[1052] Ce dernier aspect ne sera que brièvement abordé ici car les cours de bibliothéconomie furent l'objet de rivalités entre associations ; aussi seront-ils traités dans le chapitre suivant.

[1053] La correspondance sortante des Grolier nous est en effet connue car ils ont conservé, outre des brouillons, de nombreux doubles sur papier pelure de leurs lettres tapées à la machine.

[1054] Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». Lettre de U. Goldenberg à Georgette de Grolier, 26 juin 1937.

réalité de la lecture dans les petites communes. Ce type de requête représente une vingtaine de lettres. Leurs auteurs sont d'abord en attente de conseils pratiques, notamment dans le choix des livres, sujet fréquent de préoccupation :

> *« Je suis bibliothécaire municipale de la ville de St Dizier et, comme telle, chargée de l'achat des livres pour la bibliothèque. J'avoue que je suis parfois un peu gênée pour faire ce choix malgré les avis que je demande à droite et à gauche, soit aux lecteurs, soit à des personnes compétentes en la matière.*
>
> *Il est difficile et même impossible de connaître les livres qu'on n'a pas lus. On ne les possède pas puisqu'on cherche à les acquérir. Si l'on fait un choix un peu au hasard, ou même d'après les critiques des journaux, on risque des déceptions. On tombe parfois sur des livres insignifiants ou même crapuleux[1055]. »*

Cette bibliothécaire, avide de conseils, écrivit à plusieurs reprises à Georgette de Grolier sur cette question. Elle envoya même des listes de livres parmi lesquels elle souhaitait qu'on lui pointe les plus intéressants à acquérir[1056]. Mais elle était loin d'être la seule. L'association des anciens élèves des écoles publiques de Caudry (département du Nord), qui possédait une bibliothèque de 900 volumes, avait bien compris qu'il s'agissait là du principal problème des petites bibliothèques : « pour nous, bibliothèques de province, il nous faudrait surtout de la documentation pour faciliter l'achat de nos livres[1057] ». En effet, il n'existait aucun périodique permettant d'avoir un aperçu critique de toutes les nouveautés, à l'exception de la catholique *Revue des lectures* de l'abbé Bethléem[1058].

D'autres difficultés pouvaient être rencontrées, à commencer par le manque de subsides. Certaines associations s'adressaient donc à l'ADLP dans l'espoir qu'elle les subventionne ou, du moins, leur indique des moyens d'obtenir des livres à moindre coût. Le groupement des bibliothèques amicalistes et populaires du Nord, par exemple, se plaint du « prix exorbitant des livres et de la reliure », et recherche auprès de l'ADLP un appui matériel qu'elle ne peut lui donner[1059].

Outre les listes de livres et les subventions, les particuliers et associations qui écrivent attendent au minimum des conseils techniques pour organiser leur bibliothèque et y attirer les

---

[1055] Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». Lettre de I. Rémy à Georgette de Grolier, 9 janv. 1937.

[1056] Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». Lettre de I. Rémy à Georgette de Grolier, 13 nov. 1938.

[1057] Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». Lettre de Léonce Bajart (Association des anciens élèves des écoles publiques de Caudry) à l'ADLP, 13 oct. 1936.

[1058] Cette revue prit la suite en 1926 de *Romans-Revue*, fondée en 1908 par l'abbé Bethléem. Elle conseillait les prêtres, éducateurs, bibliothécaires catholiques dans le choix des lectures à mettre à la disposition de tous, en commentant l'actualité éditoriale selon des critères jugés catholiques. Les romans étaient ainsi notés de 0 (« licencieux ») à IV (« irréprochables ou moraux »). Voir : Jean-Yves Mollier, *La mise au pas des écrivains...*, *op. cit.*, p. 201.

[1059] Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». Lettre de André Theeten (délégué aux bibliothèques de l'Union des amicales laïques du Nord) à Édouard Dolléans, 29 sept. 1937.

lecteurs. Une directrice d'école maternelle, vice-présidente de la Société des œuvres post-scolaires de Challans, doit organiser une bibliothèque populaire et souhaite savoir comment « instruire et intéresser un public moyen[1060] » ; tel instituteur de Chevilly-sur-Yonne veut « moderniser les services de la société locale d'instruction populaire (étude de la création d'une salle et d'un service bibliobus)[1061] » ; tel professeur de Dreux tente de développer la bibliothèque du cours complémentaire[1062]... Lorsque la bibliothèque existe déjà mais n'est plus fréquentée que par une poignée de lecteurs, ses organisateurs ne manquent pas de s'interroger sur ce qui a pu mener à un tel échec alors que les débuts semblaient prometteurs. Il est d'ailleurs curieux de constater qu'ils écrivent autant à l'ADLP pour être guidés que pour se plaindre de leurs efforts peu récompensés. À lire la lettre du bibliothécaire bénévole de la Société républicaine d'instruction de Montreuil-sur-mer, on ne saurait croire qu'il n'a pas les réponses à ses propres questions :

> *« Nous avons un nombre restreint de lecteurs. […] Faudrait-il que nous l'attribuions à un lot important de vieux ouvrages […] ? Faudrait-il l'attribuer au fait que nous avons un catalogue difficile à consulter parce que les livres ont été numérotés pêle-mêle, à la suite, sans les ranger par catégories permettant un choix facile et rapide[1063] ? »*

Certains, peut-être plus réalistes, expriment surtout leur incapacité à faire lire la population qu'est censée desservir la bibliothèque, comme l'explique par exemple le maire d'une petite commune de la Haute-Saône :

> *« La difficulté dans une petite ville comme Champlitte (1500 habitants), composée en grande partie d'agriculteurs, de commerçants et de retraités, c'est d'inciter les gens à lire après une journée de travail. Je trouverai 200 à 300 personnes pour venir entendre une conférence. Je n'en trouverai pas 20 qui se dérangeront pour venir chercher des livres. Quand après une journée de travail ils lisent, le sommeil les terrassent facilement. Champlitte n'est pas un centre ouvrier. Il n'y a pas de loisirs. La chasse, la pêche, le tarot sont les distractions des commerçants et des rentiers. Pour l'agriculteur, il ne se repose que quand il pleut[1064]. »*

Le constat de l'absence de loisirs est intéressant car il rappelle l'ambiguïté que pouvait revêtir le mot à l'époque : le loisir ne désigne pas pour lui le temps libre des actifs mais bien les activités organisées en vue d'occuper ce temps. Cette phrase montre également qu'en cette fin d'année 1936, les loisirs sont systématiquement liés aux ouvriers puisqu'ils sont les principaux bénéficiaires de la

---

[1060] Arch. ADLP. « G. ADLP 1. Archives ». Lettre de Cl. Graslon à Georgette de Grolier, 31 mars [1938 ?].

[1061] Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». Lettre de R. Perreau à Georgette de Grolier, 17 mars 1937.

[1062] Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». Lettre de M^lle^ Mercier à Georgette de Grolier, 18 mars 1937.

[1063] Arch. ADLP. « G. ADLP 1. Archives ». Lettre de Demont à l'ADLP, 27 avril 1938.

[1064] Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». Lettre de H. Collin-Duboc à Georgette de Grolier, 21 sept. 1936.

loi sur la semaine de 40 heures. Ils représentent donc un nouveau public à conquérir d'urgence, si l'on en croit la bibliothécaire de La Roche sur Yon :

> *« avec les nouvelles lois sociales, il est indispensable de faire connaître et aimer la lecture aux ouvriers. J'en ai deux ou trois seulement qui viennent après 4h ½ à la bibliothèque, par eux je sais que leurs camarades ne savent comment utiliser cette liberté à laquelle ils n'étaient pas habitués et pour laquelle ils ne sont pas préparés. La plus belle des richesses quand elle est bien employée, la liberté, risque de devenir le pire fléau placé entre les mains d'ignorants. Que pourrais-je donc faire ici, veuillez me conseiller je vous prie*[1065]*. »*

Partout revient donc ce même constat d'impuissance. Les petites bibliothèques ont conscience d'avoir un rôle à jouer dans l'accompagnement des bouleversements sociaux de 1936 mais se trouvent démunies pour l'assumer.

Il arrive parfois que le mouvement soit inverse et que l'ADLP propose spontanément son aide à une grosse association qui s'apprête à organiser sa bibliothèque. C'est par exemple le cas pour la « Maison du Métallo » qui doit accueillir une bibliothèque syndicale : ayant lu un article évoquant ce projet, Georgette de Grolier écrit directement au secrétaire général du Syndicat des métaux pour lui proposer l'aide technique de l'association. Organisée par des professionnels, leur bibliothèque pourrait alors servir de modèle[1066], à l'instar de ce que les Grolier avaient tenté de faire à La Bellevilloise. Toutefois, le syndicat ne semble pas donner suite à cette offre.

Il est difficile de mesurer la portée qu'eurent les conseils prodigués par l'ADLP. La correspondance cessait, en général, une fois les réponses obtenues, de sorte que nous ne pouvons savoir si les suggestions étaient bien reçues, appliquées voire diffusées à l'échelon local. Quoiqu'il en soit, son influence resta sans aucun doute modeste, si l'on en juge par le nombre de lettres conservées et surtout par les observations faites dans les années 1940 : aucune amélioration d'ampleur ne paraissait caractériser les petites bibliothèques françaises.

2.1.2. Les listes de livres

Ce projet, en apparence simple et concret, sema le trouble dans les rangs de l'ADLP. En effet, il fallait réagir vite pour répondre à la demande et être en mesure de fournir des listes prêtes à l'emploi pour de petites bibliothèques. Toutefois, il n'était pas aisé de s'accorder sur les modalités d'établissement des listes ni sur leur contenu. Dans l'idée des Grolier, la rapidité devait d'abord primer et il fallait préparer des listes-types qui ne visaient pas l'exhaustivité mais donnaient des

[1065] Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». Lettre de Suzanne Pajot à Georgette de Grolier, 19 janv. 1937.
[1066] Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». Lettre de Georgette de Grolier à Doury, 30 mars 1937.

exemples de livres à choisir dans tel ou tel domaine[1067]. Dans un second temps, pour établir des listes thématiques plus complètes, on pourrait constituer des comités par spécialité qui seraient ainsi composés :

> *« écrivains (inutile de dire pourquoi), bibliothécaires (parce qu'ils connaissent les besoins et les difficultés au point de vue lecture d'un public varié) ; des éditeurs ; et un libraire, parce qu'il connaît pas mal de fonds, d'éditions différentes d'un même ouvrage qui peuvent mieux convenir à tel ou tel cas, soit par leur prix soit par leur présentation[1068] ».*

Cette conception s'opposait à celle de Dolléans qui souhaitait plutôt fournir une liste générale de 100 titres. Selon Georgette de Grolier, une telle liste ne tiendrait pas compte des divers publics qui pouvaient fréquenter une bibliothèque, dans des proportions sensiblement différentes d'un endroit à l'autre. En effet, les Grolier avaient fait leur la première phrase bien connue du livre du bibliothécaire américain Francis Drury[1069] : « *the high purpose of book selection is to provide the right book for the right reader at the right time*[1070] ». Il ne pouvait donc y avoir de liste toute prête et définitive, d'autant que cela renforcerait la croyance selon laquelle la tâche du bibliothécaire était élémentaire. Par ailleurs, les petites bibliothèques recevraient la liste de 100 titres comme une prescription alors qu'il fallait au contraire laisser le droit de choisir. Tout comme les Grolier, la section bibliothèques de la Ligue féminine d'action catholique française (LFACF) n'était pas partisane des listes identiques :

> *« Ne croyez pas qu'une telle liste soit interchangeable, et doive être envoyée telle quelle dans tous les coins de la France : elle devra être modifiée pour chaque cas particulier, afin de mieux s'y adapter[1071]. »*

Toutefois, le point de vue de Dolléans était également soutenu par Georges Rageot, représentant à la fois les Messageries Hachette et le Comité intersyndical du livre parisien (CGT) à l'ADLP. Pour lui, il convenait simplement de dresser des listes sur des sujets précis, souvent demandés par des lecteurs (par exemple, des pièces de théâtre pour amateurs, des livres sur l'aviation populaire, etc.), sans tenir compte du type de bibliothèque. Toutes ces listes rassemblées en un même point, en l'occurrence l'ADLP, pourraient alors être consultées à loisir par les organisateurs de bibliothèque.

Le niveau et le genre des lectures à préconiser pouvaient également être matière à débat. D'après Ernest Coyecque, il ne fallait pas « avoir le mépris du public, sous-estimer son intelligence

---

[1067] Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». Lettre de Georgette de Grolier à Henri Vendel, 25 janv. 1937.

[1068] Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». Lettre de Georgette de Grolier à Édouard Dolléans, 3 avril 1937.

[1069] Francis K. W. Drury, *Book selection*, Chicago, American library association, 1930, p. 1.

[1070] Il est possible de traduire ainsi : Le but ultime du choix des livres est de fournir le bon livre au bon lecteur au bon moment.

[1071] « Le service bibliographique », *Écho de la Ligue féminine d'action catholique française*, n°387, janv. 1938, p. 22.

et ses curiosités », ce qui signifiait que les listes ne devaient pas se limiter aux romans et à la vulgarisation scientifique simpliste. En revanche, Yvonne Oddon, qui avait dressé des listes pour les bibliothèques d'hôpitaux, estimait qu'il fallait tenir compte des demandes et des besoins des lecteurs, en l'occurrence les malades auxquels il convenait de ne donner que des livres optimistes, d'où le grand nombre de romans à l'eau de rose et l'absence d'ouvrages sur des questions sociales[1072]... Même s'il n'adhérait pas à l'association, il est intéressant de comparer ces positions avec l'avis de Gabriel Henriot sur ce sujet. Dans son manuel, celui-ci ne donnait pas de réponse tranchée : certes, dans une bibliothèque qui se voulait « université du peuple », il aurait été étrange de bannir de grands noms comme Schopenhauer ou Nietzche, mais Henriot concevait difficilement que les lecteurs des bibliothèques de masse pussent tirer quelque chose de ces lectures sans y avoir été préparés. Rapportant ainsi une anecdote sur un ébéniste qui disait avoir lu tout Auguste Comte, il s'interrogeait : « quelle influence un penseur aussi fécond que le philosophe positiviste peut-il exercer sur l'esprit mal préparé d'un primaire[1073] » ? Le débat sur le choix des livres mettait donc en jeu des perceptions différentes du public auquel on les destinait. La majorité des membres de l'association se situait toutefois à mi-chemin entre l'optimisme idéaliste d'Ernest Coyecque et la condescendance de Gabriel Henriot.

Malgré les divergences que suscitait cette question, l'ADLP constitua donc une commission chargée des listes. Elle établit un cahier des charges qui devait être envoyé à divers spécialistes susceptibles d'aider les membres de l'association dans cette tâche :

> *« L'ADLP s'efforce de venir plus particulièrement en aide aux lecteurs les moins éduqués, en leur indiquant, chaque fois qu'il est possible, des livres faciles, quoique bien faits, et de les guider dans le plan de leurs lectures. C'est pourquoi les collaborateurs de ces listes sont priés de les présenter — autant que possible — à l'intérieur de chaque sujet, dans un ordre de difficulté graduée : livres faciles – généralement accessibles – difficiles. […] La dernière catégorie est à représenter de façon très restreinte (il va de soi qu'un lecteur n'ayant que le Certificat d'études pourra lire pour sa culture personnelle des livres classés dans les catégories supérieures). [...]*
>
> *Les annotations indiquant les tendances des livres, leurs caractéristiques (ouvrages descriptifs, théoriques, pratiques ; qualité de style ; présentation, etc.) sont extrêmement utiles[1074]. »*

Les livres devaient également être évalués grâce à un système d'astérisques indiquant les ouvrages les plus recommandables. Une fois établies par les spécialistes, les listes seraient revues par la commission de l'ADLP, et par des bibliothécaires.

[1072] Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». Compte rendu de l'assemblée générale du 24 juin 1937.

[1073] Gabriel Henriot, *Des livres pour tous*, *op. cit*., p. 156-157.

[1074] Arch. ADLP. « G. ADLP 2. Archives ». « Listes de livres de l'ADLP », nov. 1938.

La commission des listes, constituée en novembre 1938, comprenait Georges Vidalenc, Éric de Grolier, Claude Bellanger et Henry Hauck (bibliothécaire-adjoint au Musée pédagogique, qui venait d'intégrer l'association)[1075]. En plus des listes thématiques, l'ADLP souhaitait donner des listes de livres à choisir parmi les ouvrages récemment parus. Elle fit donc appel à des bibliothécaires de province réputés pour leur esprit « moderne » (Suzanne Dobelmann à Toulouse, Van Aesch à Belfort, Masson à Bordeaux, Paul Lefrancq à Valenciennes...) qui devaient contribuer en envoyant mensuellement une sélection des meilleurs « livres nouveaux », accompagnés de courtes notices. Une liste serait alors élaborée à partir de ces envois, puis de nouveau adressée aux bibliothécaires qui l'annoteraient, avant que la commission des listes n'en donnât une version définitive. La complexité de la procédure, faite pour ménager toutes les susceptibilités en rendant le choix des livres le plus collégial possible, laissait peu de doute sur ses chances de réussite.

Il est difficile de savoir si l'association put finalement distribuer des listes. La seule dont nous ayons réellement connaissance est celle des Grolier, consacrée aux livres de géographie et de voyages, que la *Revue du livre* publia en trois fois, tant la sélection était longue[1076]. Nous ignorons pourquoi ils avaient choisi ce sujet, sur lequel ils ne possédaient pas a priori de compétence particulière, mais ils avaient fait relire leur liste par Albert Demangeon, éminent géographe et professeur à la Sorbonne[1077]. La longueur de leur liste tenait à ce que leurs indications s'adressaient aussi bien aux petites bibliothèques de loisirs qu'aux bibliothèques municipales plus importantes.

2.1.3. Le Manuel de la bibliothèque publique moderne

Les listes ne sont toutefois pas l'activité privilégiée des Grolier. En effet, le couple travaille sur un projet de plus grande envergure : le *Manuel de la bibliothèque publique moderne*. Ils prévoient d'abord de le faire paraître à la fin de l'année 1936, chez l'éditeur Michel Bourrelier avec qui ils ont fondé l'ADLP et qu'ils connaissaient vraisemblablement auparavant. Ils veulent « en quelques 400 pages, condenser l'essentiel de la pratique bibliothéconomique moderne[1078] ». Souvent évoqué dans leur correspondance, ce manuel resta manifestement à l'état de manuscrit inachevé et ne fut jamais publié. Pourtant, ils l'avaient annoncé partout autour d'eux. Ce fut d'ailleurs un point

[1075] Arch. ADLP. « G. ADLP 2. Archives ». Compte rendu de la réunion du bureau du 7 nov. 1938.

[1076] Éric et Georgette de Grolier, « Le choix des livres de géographie et et de voyages, avec une liste des meilleurs livres », *Revue du livre et des bibliothèques*, n°1, déc. 1937, p. 16-22 ; n°2, mars 1938, p. 55-59 ; n°3, juin 1938, p. 110-119.

[1077] Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». Lettre d'Éric de Grolier à Albert Demangeon, 8 sept. 1937.

[1078] Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». Lettre de Georgette de Grolier à R. L. Hansen, 19 sept. 1936.

abordé lors d'une entrevue entre Julien Cain, Édouard Dolléans, Armand Boutillier du Retail et Georges Bourgin. L'administrateur de la Bibliothèque nationale précisa alors à ses interlocuteurs que le manuel des Grolier devrait être le plus court possible (quitte à publier des brochures annexes) et soumis à une commission de contrôle, notamment pour éviter le doublon avec le manuel Crozet[1079]. Toutefois, à chaque nouvelle mention du manuel sous la plume des Grolier, il semblait que la parution en fût repoussée[1080].

Cela peut d'abord s'expliquer par le peu de soutien que ce manuel rencontra. Du côté de l'ABF, on voyait sans doute d'un mauvais œil cette concurrence potentielle au manuel Crozet. Par ailleurs, lorsqu'Henri Vendel devint président de l'association professionnelle, il demanda aux bibliothécaires qui avaient participé à la première session de cours organisés par l'ABF[1081] de rédiger un « manuel élémentaire pour petites bibliothèques de loisirs[1082] ». Or, Vendel connaissait le travail des Grolier, ce qui laisse croire qu'il le jugeait mauvais ou inadapté. Du côté des bibliothèques de loisirs, le projet des Grolier, assez ambitieux, ne répondait sans doute pas aux besoins pratiques des bénévoles. Voici comment le couple concevait justement son ouvrage :

> *« Nous n'avons pas voulu faire d'un Manuel de ce genre un exposé aride de recettes techniques ; nous avons tenté de rattacher les procédés pratiques à leur base psychologique, sociale et éducative. Les aspects culturels du travail du bibliothécaire ont été l'objet d'une attention particulière ; le travail du bibliothécaire avec le public, son rôle de guide et d'« orienteur » ont été étudiés avec plus de détails qu'il n'est d'usage et les problèmes purement techniques ont été traités par rapport à leur but général[1083]. »*

La table des matières, seule partie du manuel que nous connaissions, confirme cette intention. Ils insistaient sur la modernité des idées exposées et sur l'importance accordée à la psychologie et à la sociologie de la lecture, intérêt qui constituait effectivement l'une de leurs originalités parmi les défenseurs de la lecture publique[1084]. Enfin, la comparaison avec d'autres pays devait aussi être un des points essentiels de ce manuel, puisque les Grolier écrivirent à plusieurs bibliothécaires étrangers, tels que Robert L. Hansen, inspecteur des bibliothèques à Copenhague, Maria Moliner, vice-présidente de la délégation régionale des Missions pédagogiques de Valence ou encore

[1079] Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». Notes manuscrites prises par Georges Bourgin pendant l'entrevue du 3 février 1937 avec Julien Cain.

[1080] En septembre 1937, ils informent une bibliothécaire espagnole qu'ils préparent un manuel à paraître pour le printemps suivant (Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives » : lettre de Georgette de Grolier à Maria Moliner, 10 sept. 1937). En août 1938, à un collègue allemand, ils l'annoncent pour décembre (Arch. ADLP. « G. ADLP 1. Archives » : lettre de Georgette de Grolier à la Einkaufshaus für Bücherein, 1er août 1938) et en novembre 1938 a lieu une réunion entre Vendel, Bourrelier et les Grolier à ce sujet (Arch. ADLP. « G. ADLP 1. Archives » : lettre d'Henri Vendel à Georgette de Grolier, 3 nov. 1938).

[1081] Voir chap. 11, 2.3 Pendant ce temps-là, à l'ABF..., p. 392 *sqq*.

[1082] Arch. ABF. « Archives. 1935-1938. Secrétaire : L.-N. Malclès. 2 ». Procès-verbal de l'Assemblée trimestrielle du 2 juillet 1938.

[1083] Arch. ABF. « Correspondance 1935-1938. Secrétaire : L.-N. Malclès 1. » **:** « Pour paraître au printemps 1938 : Manuel de la bibliothèque publique moderne », s.d.

[1084] Voir chap. 11, 3.2.2 La sociologie de la lecture en France, p. 409 *sqq*.

Carleton B. Joeckel à Chicago, pour obtenir des renseignements à jour sur la situation de la lecture publique dans leurs nations respectives.

2.2. Le bibliobus de la Marne et autres accomplissements

L'aide fournie aux petites bibliothèques, qui pourtant occupait une grande part de l'activité de l'association, ne fut pas retenue par la postérité car c'est l'action de l'ADLP en faveur du bibliobus de la Marne qui marqua surtout les esprits. Afin de mieux comprendre pourquoi cette initiative était capitale, il convient de rappeler ce que représentait le bibliobus pour les militants de la lecture publique et de présenter les tentatives de bibliothèques circulantes qui le précédèrent.

2.2.1. Le bibliobus : un emblème de l'organisation de la lecture publique

D'après Henri Lemaître[1085], le bibliobus ou auto-bibliothèque serait né en 1905 aux États-Unis, plus précisément à Hagerstown, dans le Maryland. Cette première tentative suscita rapidement d'autres créations dans les états voisins. Bien entendu, aux États-Unis comme en France, le principe de la bibliothèque circulante — celle qui va au-devant des lecteurs en leur apportant des livres près de chez eux — était déjà connu, mais il se traduisait le plus souvent par un système de caisses de livres, renouvelées plus ou moins fréquemment. La bibliothèque circulante du Musée pédagogique avait ainsi été créée dès 1882[1086]. De même, nous avons déjà évoqué les cantines de livres de la Ligue de l'enseignement et les caisses de la Société bibliographique, de la Société Franklin... De petites bibliothèques circulantes étaient aussi organisées par des instituteurs à l'échelle d'une commune ou d'un canton. Le principe fédératif était effectivement une bonne solution mais le système de ces petites bibliothèques circulantes péchait, selon les Grolier, sur plusieurs points :

> *« l'absence de tout personnel techniquement qualifié ; l'insuffisance des crédits communaux et départementaux et surtout des subventions d'État ; l'absence d'une bibliothèque centrale méritant ce nom et d'une coordination de ce système rural avec les bibliothèques municipales ; l'inexistence d'un moyen de liaison directe entre centre et stations locales[1087] ».*

[1085] Henri Lemaître, « Le bibliobus », *ABF Chronique,* n°1-6, janv-juil. 1930, p. 99.

[1086] Henry Hauck, « Évolution et rajeunissement de la Bibliothèque centrale circulante », *Bulletin du Musée pédagogique*, n°11, 1933, p. 246.

[1087] Éric et Georgette de Grolier, « Bibliobus et bibliothèques régionales (suite et fin) », *Revue du livre et des bibliothèques*, n°3, juin 1938, p. 78. Les Grolier louent tout de même les bibliothèques intercommunales circulantes (BIC) de Vitry-le-François, Sermaize-les-bains et Saint-Rémy-en-Bouzemont, créées en 1910 et qui perduraient encore

En somme, ces initiatives manquaient d'ampleur pour être réellement viables et efficientes.

Indépendamment des efforts des associations, une autre bibliothèque circulante avait vu le jour en 1921. L'initiative en revenait à Charles Lallemand, préfet de la Seine-Inférieure, qui inscrivit au budget départemental une somme réservée à un « Service d'utilisation des loisirs des travailleurs » chargé d'organiser une circulation de caisses de livres[1088]. Le but affiché était de « mettre à la portée de toutes les populations des campagnes comme des centres industriels le moyen de s'instruire et de se distraire au foyer[1089] ». Son originalité résidait surtout dans l'échelle départementale à laquelle le projet s'appliquait et dans sa prise en charge par l'administration publique. Notons d'ailleurs que la bibliothèque circulante relevait, à la préfecture, de la division de l'assistance et de l'hygiène : la bibliothèque était donc plutôt conçue comme une œuvre de bienfaisance. Son administration était assurée par une commission de surveillance et d'achats de livres, composée de délégués du conseil général, de représentants des enseignants et de membres choisis par le préfet[1090]. C'est, entre autres, ce fonctionnement bureaucratique et rigide que les Grolier reprochaient à l'entreprise[1091]. La bibliothèque circulante était dirigée par un professeur (plus tard, par un bibliothécaire) et le dépôt central était installé à l'école normale d'instituteurs de Rouen. On avait constitué un réseau de 82 comités cantonaux ou communaux (dont six disposaient d'une salle de lecture chauffée et éclairée) qui recevaient chacun gratuitement une caisse de 50 livres, gérée le plus souvent par l'instituteur du lieu. De nouveau, faute de crédits et de publicité, le système déclina rapidement. Les 10 000 volumes de départ ne furent augmentés que d'un millier d'ouvrages, entre 1924 et 1937. Par ailleurs, les frais de retour des caisses étaient à la charge des comités, ce qui en dissuada plusieurs. Le projet échoua également en ce qu'il manqua sa cible — les ruraux dont on voulait développer le goût de la lecture — puisque les livres étaient principalement empruntés par les classes moyennes (fonctionnaires, retraités, ouvriers spécialisés)[1092].

Les travailleurs agricoles furent en revanche plus sensibles à l'initiative de l'Union des coopérateurs de la Creuse, coopérative de production et de consommation située à Guéret, qui lança une bibliothèque circulante en 1932. Elle se composait de 20 séries de 30 livres qui tournaient tous

en 1938. Cela expliquait d'ailleurs que la commune de Sermaize et ses environs aient refusé de s'abonner au bibliobus de la Marne.

[1088] Henri Labrosse, « La bibliothèque départementale circulante de la Seine-Inférieure (1921-1937) », *Revue du livre et des bibliothèques*, n°4-6, mai 1939, p. 133-136.

[1089] « Bibliothèque circulante départementale de Seine-inférieure », *ABF Bulletin*, juil.-oct. 1923, p. 152.

[1090] M. Tessier, « La bibliothèque circulante départementale de la Seine-Inférieure », dans *La lecture publique : mémoires et voeux...*, *op. cit.*, p. 428-436.

[1091] Éric et Georgette de Grolier, « Bibliobus et bibliothèques régionales (suite et fin) », *op. cit.*, p. 78.

[1092] Henri Labrosse, « La bibliothèque départementale circulante de la Seine-Inférieure (1921-1937) », *op. cit.*, p. 135.

les trois mois entre les 134 succursales de la coopérative[1093]. Même si ces ouvrages, majoritairement des classiques de la littérature, rencontrèrent un certain succès, la formule restait tout de même identique à ce qui s'était pratiqué jusqu'alors. Par ailleurs, le manque de crédits restreignait nettement l'ampleur de l'entreprise.

Le bibliobus connut, semble-t-il, une première application française au Cambodge par Suzanne Karpelès, avec l'aval du gouvernement[1094]. Mais l'auto-bibliothèque fut réellement importée en France par le CARD[1095] et disparut juste après lui, faute de ressources suffisantes pour continuer l'entreprise. Victorine Vérine n'eut alors de cesse que le bibliobus du Soissonnais n'eût repris la route, mais elle dut attendre jusqu'en 1933 pour voir son projet aboutir.

Les modernistes prônaient l'usage du bibliobus car il combinait un moyen de transport pratique et rapide à la possibilité d'un contact direct entre le bibliothécaire et les lecteurs. En effet, si le bibliobus déposait parfois des caisses de livres, il permettait surtout de pratiquer le prêt individuel, des rayonnages étant installés sur un côté du véhicule : les habitants pouvaient donc y faire leur choix librement, lors de son passage.

> *« Ce mode de diffusion de la lecture présente un avantage d'ordre psychologique résidant dans le fait accidentel de sa venue et la durée limitée de son séjour. Il n'y a pas possibilité de remettre à un lendemain plus ou moins observé. La visite de l'auto-bibliothèque est tel jour à telle heure, et il faut venir s'y approvisionner ce jour-là. Il est humain que cette obligation fixe l'attention et provoque l'assiduité[1096]. »*

Grâce au bibliobus, les prêts étaient donc plus nombreux, les livres étaient renouvelés plus souvent qu'avec le système des caisses et davantage de communes pouvaient être desservies. Enfin, la présence d'un bibliothécaire professionnel face aux lecteurs accroissait encore l'intérêt de l'auto-bibliothèque pour les militants de la lecture publique.

Les efforts français en faveur du bibliobus se firent réellement sentir au tout début des années 1930. Henri Lemaître, fer de lance de ce mouvement, popularisa le terme[1097]. Après avoir étudié les expériences étrangères et publié plusieurs articles sur le sujet, il fit construire par Renault un prototype de bibliobus, exposé par l'ABF lors de l'Exposition coloniale de 1931 à Paris. Ce

---

[1093] « La lecture publique et les bibliothèques circulantes », *L'Œuvre*, 17 mai 1932.

[1094] ENSSIB. Fonds Renée Lemaître. RL63. – Victorine Vérine (1922-1985). Victorine Vérine, « Les bibliothèques circulantes : bref historique », [1931-1932 ?].

[1095] Voir chap. 2, 3.2 L'action du CARD, p. 88 *sqq*.

[1096] Ernest Coyecque, cité dans : Victorine Vérine, « La bibliothèque circulante de l'Aisne », *Revue du livre*, nov. 1933, p. 23.

[1097] En 1930, Yvonne Oddon évoque « la voiture des livres — que M. Lemaître nomme "bibliobus" ». BDP Châlons. Fonds Vendel. Lettre d'Yvonne Oddon à Henri Vendel, 6 sept. 1930.

modèle pouvait contenir dix caisses de 50 volumes et 500 ouvrages sur les rayonnages[1098]. Lemaître souhaitait montrer que le bibliobus était particulièrement adapté à l'organisation de la lecture aux colonies où l'habitat était dispersé, mais il ne s'ensuivit aucune réalisation, malgré l'accueil favorable que reçut son prototype dans la presse :

> *« le bibliobus est surtout fait pour les campagnes ; il est spécialement destiné à atteindre les maisons isolées ; c'est pour cela qu'il est particulièrement approprié aux colonies où les exploitations sont si éloignées les unes des autres ; j'espérais, en le mettant en montre à l'Exposition coloniale, en bien montrer l'utilité aux Français d'outre-mer, mais vous savez, il faut du temps pour qu'une idée prenne racine[1099]. »*

Parallèlement, Victorine Vérine mettait au point son projet avec Yvonne Oddon, présidente de l'Association des anciens élèves de l'École de bibliothécaires. Elles s'inspiraient évidemment de l'expérience du CARD mais voulaient étendre les circuits du bibliobus à tout le département. Dès 1930, les grandes lignes en étaient tracées. Grâce au concours de diverses personnalités politiques, comme nous l'avons déjà montré[1100], le bibliobus de l'Aisne circula à partir d'octobre 1934. En 1938, il desservait 49 villages du canton de Soissons et du canton de Laon, dont 33 par dépôts (la plupart du temps, dans des écoles) et 16 par des abonnements individuels[1101]. Ces abonnés individuels pouvaient être des châtelains, propriétaires de ferme, chefs de culture, retraités, commerçants, ménagères, ou encore des instituteurs isolés. Le nombre de prêts progressait de manière continue. D'après Victorine Vérine, le rendement d'un dépôt était davantage lié à « la valeur du dépositaire » qu'au nombre d'habitants desservis[1102]. Elle citait ainsi l'exemple d'un couple d'instituteurs, déjà dépositaire pour le bibliobus du CARD après la guerre, qui obtenait de très bons chiffres de prêt ; l'épouse lisait tous les livres du lot afin de pouvoir conseiller aux gens de son village ce qui serait le plus susceptible de leur plaire et les lecteurs lui faisaient confiance[1103]. Enfin, une des perspectives de développement du bibliobus de Soissons consistait à déposer des livres dans les usines, initiative dont les premiers résultats étaient encourageants.

En 1936, le concept de bibliobus est donc connu du public par les éloges réguliers qu'il reçoit dans la presse, mais seule la bibliothèque circulante de l'Aisne est en fonctionnement. Pour tous les militants de la lecture publique, il constitue réellement un symbole puisqu'il répond

---

[1098] Henri Lemaître, « Le bibliobus », *op. cit*., p. 104.

[1099] « Un quart d'heure d'entretien avec M. Lemaître », *Le Foyer*, n°4, avril 1933.

[1100] Voir p. 253.

[1101] Éric et Georgette de Grolier, « Bibliobus et bibliothèques régionales (suite et fin) », *Revue du livre et des bibliothèques*, n°3, juin 1938, p. 80.

[1102] Victorine Vérine, « Quatre ans d'activité de la Bibliothèque circulante de l'Aisne », *Revue du livre et des bibliothèques*, n°4-6, mai 1939, p. 147.

[1103] *Ibid*.

parfaitement aux objectifs des modernistes : il s'agit d'un système organisé, mutualisant les ressources des communes et impliquant les municipalités, adapté au territoire desservi, qui va au-devant des lecteurs, leur propose un service de prêt gratuit et bénéficie de la compétence d'un bibliothécaire professionnel. Le bibliobus rassemble donc tous les grands traits de l'idéal moderniste au point que le symbole devienne bientôt un idéal pour tout défenseur de la lecture publique, si l'on en juge par ces mots de Georges Collon à Marguerite Gruny :

> *« J'aurais voulu vous remercier plus tôt [...] de l'atmosphère aimable que respirent chez vous les chartistes (mon complice Vendel et moi-même) au milieu des bibliothécaires du Far West : tout le monde rêvait de conduire son bibliobus à travers les campagnes déshéritées*[1104]*... »*

Cette importance des bibliobus et, plus généralement, de l'organisation de bibliothèques circulantes et régionales se manifeste également lors des journées d'études qu'organise l'ADLP les 7 et 8 mai 1938, à l'occasion de l'inauguration du bibliobus de la Marne au Musée pédagogique. Dix-neuf exposés thématiques étaient prévus, portant sur des réalisations françaises (à Rouen, Nantes, Soissons, Châlons-sur-Marne), des projets d'organisation de réseaux (le projet d'Aubrun autour de Sceaux, le plan Grolier), des expériences étrangères (Angleterre, Espagne, Danemark, Italie) et sur la participation des autres acteurs de la lecture publique (syndicats, instituteurs, œuvres laïques).

Symbole de l'organisation de la lecture publique, le bibliobus est également défendu par les théoriciens des « loisirs culturels » qui le considèrent comme le moyen par excellence, pour la population rurale, d'avoir accès à la culture. Ainsi Jean-Richard Bloch écrivait-il, en juillet 1936 :

> *« Équipez, dans chaque arrondissement, une camionnette, peignez-la de couleurs aussi pimpantes que ces voitures de publicité qui s'en vont faire des démonstrations pour telle marque de lessive ou de cacao. Nous emportons sur nos rayons un millier de livres bien classés, constamment renouvelés. Un jeune instituteur, défrayé par le ministère des Loisirs, s'installe au volant, et nous voilà partis, de villages en hameaux, d'écarts en écarts, de foires en marchés*[1105]*. »*

Notons tout de même que dans cet exemple, la présence du bibliothécaire professionnel est évacuée. L'on porte donc surtout au crédit du bibliobus d'aller au-devant des lecteurs, en touchant toute la population sans exception.

Toutefois, si le bibliobus bénéficie du soutien des bibliothécaires et de l'engouement médiatique, il ne faut pas oublier qu'il ne fait pas l'unanimité partout. Ainsi, l'inspecteur de l'enseignement primaire Jean Baucomont, que nous avons déjà cité, jugeait les bibliothèques circulantes peu adaptées au caractère du lecteur français « qui aime avoir des livres à lui, qu'il peut aller prendre quand il veut, plutôt que des livres qui passent et qu'il peut difficilement retrouver et

[1104] Heure Joyeuse. « Archives 6 ». Lettre de Georges Collon à Marguerite Gruny, 2 fév. 1938.
[1105] *Vu*, 25 juil. 1936, p. 14-15.

lire[1106] ». De même, André Fage, secrétaire général de l'Exposition du progrès social qui se tint à Lille en 1939, estimait qu'il fallait développer les petites bibliothèques communales, les bibliothèques circulantes n'étant qu'un expédient[1107].

Or, si le bibliobus est bien le symbole de la lecture publique, c'est celui de la Marne qui l'incarne le plus parfaitement à la fin des années 1930, comme le rappelle Julien Cain à Henri Vendel :

> *« Vous avez conquis par vos entreprises une renommée qui a dépassé les limites du département de la Marne, et lorsque, dans le domaine de ce qu'on appelle "la lecture publique", on veut citer un exemple français, c'est votre bibliobus que l'on nomme[1108]. »*

2.2.2. L'expérience de la Marne

Face aux faibles ressources dont dispose le sous-secrétariat aux Loisirs pour les activités culturelles, l'idée de financer un projet pilote pour servir d'exemple s'impose très vite à l'ADLP. Les Grolier ont élaboré des projets de bibliothèques circulantes pour les départements du Nord, du Gard, du Tarn et de l'Oise — dont les plans sont exposés par la section des bibliothèques de l'Exposition de 1937[1109]. Ces plans, envoyés par Georgette de Grolier au sous-secrétariat aux Loisirs en octobre 1936, ont été conservés dans les archives ministérielles. Il s'agit de cartes manuscrites accompagnées de légendes détaillées. Pour chaque département, on a indiqué les types de cultures et d'industries présents sur le territoire ainsi que les différentes voies de communication. Un trait rouge vient marquer les limites de la zone que pourrait desservir le bibliobus. Selon les Grolier, c'est le plan de l'Oise qu'il convient de réaliser à titre d'exemple, autour du centre industriel de Creil-Montataire et sa région agricole environnante. Le public visé était varié (paysans, ouvriers, bateliers, employés) et surtout, la proximité avec la capitale, permettrait de faire de cette bibliothèque régionale une école d'application[1110].

Toutefois, parmi tous les projets, celui d'Henri Vendel semble le plus abouti. Le choix de Châlons-sur-Marne présente plusieurs atouts : c'est une région de plaine où les routes sont en bon état, l'habitat pas trop dispersé, la population composée de paysans, vignerons et ouvriers de

---

[1106] Jean Baucomont, « Un essai de développement des bibliothèques scolaires et populaires dans une région montagneuse », dans *La lecture publique : mémoires et voeux...*, *op. cit.*, p. 157.

[1107] Georgette et Éric de Grolier, « Bibliobus et bibliothèques régionales », *Revue du livre et des bibliothèques*, n°2, mars 1938, p. 39.

[1108] Arch. ABF. « 1937-1939 ». Discours de Julien Cain devant l'assemblée de l'ABF, 25 fév. 1939.

[1109] « L'Association pour le Développement de la Lecture publique et son activité en 1936-1937 », *Revue du livre et des bibliothèques*, n°1, déc. 1937, p. 23.

[1110] CAC 1988001. art. 14 : Éric et Georgette de Grolier, « Projet d'une bibliothèque régionale », 16 oct. 1936.

l'industrie. De plus, Châlons est suffisamment proche de Paris pour assurer une bonne publicité à l'expérience[1111]. Enfin et surtout, le conservateur de la bibliothèque municipale réfléchit depuis plusieurs années à la mise en place d'une bibliothèque circulante dans la Marne et a déjà entrepris d'y sensibiliser les responsables politiques du département. Dès 1930, il prenait des renseignements auprès d'Yvonne Oddon et Victorine Vérine pour mieux connaître le fonctionnement de ce système. Dans ses archives, nous trouvons de nombreux projets de bibliothèque circulante de la Marne, non datés mais témoignant d'une réflexion régulière et évolutive sur la question. En juillet 1931, alors que le prototype de Lemaître est présenté à l'Exposition coloniale, il fait savoir à ce dernier que le préfet de la Marne ne semble pas hostile à l'idée d'une bibliothèque circulante départementale. Vendel prévoit même un double projet, « l'un concernant les bibliothèques circulantes populaires, l'autre le prêt d'ouvrages d'études à des professeurs, instituteurs, etc. par les bibliothèques classées[1112] », à l'image de la bibliothèque du Musée pédagogique. En collaboration avec Odette Réville, il espère même installer, en plus du magasin central à Châlons, une succursale dans la bibliothèque municipale de Reims, d'où partirait un second bibliobus. Ce projet très ambitieux prévoit également d'embaucher un bibliothécaire professionnel, deux aides-bibliothécaires et deux chauffeurs, et de desservir les communes toutes les trois semaines (les deux bibliobus se répartissant la moitié nord et sud du département)[1113]. Toutefois, en 1933, tous ses projets sont enterrés par l'administration départementale[1114]. Cela ne l'empêche pas, pendant ce temps, de fonder une association des bibliothécaires champenois avec ses collègues de Reims, Épernay, Troyes, Chauny et Soissons, permettant une plus grande collaboration entre leurs bibliothèques.

C'est grâce à l'ADLP et au sous-secrétariat à l'organisation des Loisirs que le bibliobus de la Marne voit finalement le jour. Dès 1936, Vendel comprend que l'arrivée du Front populaire au gouvernement lui offre la possibilité de réaliser ses projets. Il tente alors de convaincre Julien Cain d'appuyer ses vœux auprès du ministère de l'Éducation nationale[1115]. Très rapidement pourtant, les projets de bibliothèques circulantes passent aux mains du sous-secrétariat aux Loisirs, ce qui permet à l'ADLP d'exercer un rôle important à travers son président, Édouard Dolléans, qui est aussi directeur de cabinet de Léo Lagrange. Un pied dans les deux camps, il obtient que soit accordée la subvention en faveur de cette expérience. Toutefois, la procédure est lente et le véhicule n'est commandé que le 24 décembre 1937.

[1111] Henri Vendel, « Bibliothèque circulante de la Marne », *Le Rouge et le bleu*, 15 nov. 1941.
[1112] BDP Châlons. Arch. Vendel. Lettre d'Henri Vendel à Henri Lemaître, 10 juil.1931.
[1113] BDP Châlons. Arch. Vendel. Projet de bibliothèque circulante de la Marne, s.d.
[1114] BDP Châlons. Arch. Vendel. Lettre d'Henri Vendel à Victorine Vérine, 31 déc. 1933.
[1115] CAC 19880011 art. 1. Lettre d'Henri Vendel à Julien Cain, 21 juil. 1936.

Le projet implique de nombreux acteurs. La mairie de Châlons-sur-Marne met d'abord à disposition une salle et un garage ainsi que son bibliothécaire. Le sous-secrétariat à l'organisation des Loisirs achète le véhicule Peugeot mais charge l'ADLP, au moyen de la subvention qu'il lui verse, de pourvoir à son équipement matériel (rayonnages de magasin, fichiers, matériel de bureau, caisses pour le transport des livres). L'Éducation nationale envoie 3000 livres par l'intermédiaire de la Bibliothèque nationale (sur les crédits des grands travaux). Enfin, le conseil général vote une subvention de 22 000 francs censée couvrir les frais de personnel. Quant aux communes participantes, elles doivent s'acquitter d'une taxe de 0,10 franc par habitant : sur les 158 communes sollicitées, 97 ont répondu et 4 d'entre elles ont refusé de payer[1116]. Cette multitude de partenaires n'est pas sans poser problème puisqu'il est difficile d'établir à qui appartient la bibliothèque circulante et de quelle autorité elle relève. En pratique, elle est évidemment rattachée à la ville de Châlons : c'est là qu'est son magasin central ainsi que le bibliothécaire qui la dirige, sans oublier que le conseil général verse sa subvention à la commune. Néanmoins, il ne s'agit pas d'une bibliothèque municipale dans la mesure où elle dessert tout le département. Arguant du fait qu'à son départ, le maire ou le préfet serait libre de nommer un non-professionnel à sa place, Vendel demande donc à être nommé directeur de la bibliothèque circulante par arrêté ministériel afin que l'État s'implique davantage et montre que l'expérience de la Marne a vocation à s'étendre[1117].

La collection de livres est finalement portée à 8000 ouvrages et comprend des romans, des livres d'enseignement agricole ou artisanal, des biographies, des récits historiques, des récits de voyages et des livres pour enfants. Le bibliobus doit ensuite être complété d'un cinéma et d'une radio, ajouts que Georgette de Grolier juge indispensables car « sans cela, il n'y aurait pas d'amélioration visible de l'expérience de Soissons[1118] ». Or, le but était justement de faire mieux pour servir de modèle à toute réalisation ultérieure. Cela explique également que l'ADLP souhaite inaugurer le bibliobus en grande pompe, à Paris, à l'occasion de deux journées d'études consacrées aux bibliothèques régionales et circulantes. L'enjeu pour l'ADLP n'est pas seulement de promouvoir l'expérience de bibliobus à laquelle elle contribue, mais aussi de montrer que son expertise pourrait être sollicitée pour de futurs projets. Le bibliobus est donc baptisé dans les jardins du Musée pédagogique et reçoit pour parrain et marraine Julien Cain et Madeleine Lagrange[1119]. Les débuts de

[1116] BDP Châlons. Arch. Vendel. Henri Vendel, « État de la bibliothèque circulante de la Marne au 3 février 1938 ».

[1117] BDP Châlons. Arch. Vendel. Lettre d'Henri Vendel à Julien Cain, 30 juil. 1938.

[1118] BDP Châlons. Arch. Vendel. Lettre de Georgette de Grolier à Henri Vendel, 8 avril 1938.

[1119] « Pour développer la lecture publique, portons des livres à la campagne », *Toute l'édition*, 21 mai 1938. Madeleine Lagrange remplaçait son mari qui n'avait pu être présent. Il était en effet habituel qu'elle le secondât, notamment dans les dossiers touchant à la culture populaire.

la bibliothèque circulante de la Marne connaissent un important écho dans la presse. Qualifié de « nouveau colporteur » par Louis Chéronnet dans *Ce soir*[1120], le bibliobus est également salué par *Toute l'édition* qui rappelle que cette initiative est un bon moyen de gagner de nouveaux clients aux librairies[1121]. Quelques jours plus tard, le bibliobus est exposé à la Foire de Paris où, parmi tant d'autres stands de l'exposition de la direction des Loisirs, de l'éducation physique et des sports du ministère de l'Éducation nationale, il attire particulièrement l'attention. Le *Petit Journal* y voit le « clou de l'exposition[1122] », tout comme le *Populaire* :

> *« sans vouloir sous-estimer les autres initiatives, nous voulons insister ici sur l'exposition du bibliobus qui, demain, parcourra les villages marnais et portera jusqu'au moindre hameau l'aliment intellectuel dont — hélas ! — nos populations rurales sont tant privées[1123]. »*

Outre que l'évocation du bibliobus, pour le quotidien socialiste comme pour les autres journaux, autorise toujours les tirades lyriques de ce genre, les journalistes apprécient la relative nouveauté de l'objet — un effet « gadget » — et la similitude avec les camionnettes publicitaires qui parcourent les campagnes : tous valorisent cette modernité mise au service d'une cause intellectuelle et non commerciale.

Toutefois, les crédits manquaient et Vendel dut solliciter une nouvelle subvention, cette fois-ci du ministère de l'Éducation nationale[1124]. Le bibliobus ne fut mis en service qu'en octobre 1938. Vendel avait demandé à Marguerite Gruny de lui indiquer une stagiaire qu'il pourrait embaucher comme « bibliobuswoman »[1125] ; aucune n'accepta de venir à Châlons. Il avait finalement trouvé une jeune femme qu'il avait formée pendant plusieurs mois, mais celle-ci se maria avec un lecteur, juste avant le début des tournées.

> *« Je cherche un remplaçant(e). Je crains que ce ne soit pas très facile à trouver : le traitement est peu élevé (13 000 F) et je veux quelqu'un qui ait la passion plus que la science du métier ; qui ait une santé robuste car il faudra conduire en hiver et de nuit ; enfin qui ait la compréhension du milieu paysan[1126]. »*

En attendant de trouver la perle rare, Vendel prit lui-même le volant du bibliobus et l'accueil qu'on lui réserva fut, semble-t-il, enthousiaste. Il faisait deux tournées par semaine et desservait au total 165 communes[1127], chacune étant visitée six fois par an. Toutefois, il est étonnant de constater que Vendel semble être revenu à l'ancienne formule qui consistait à confier des caisses de livres aux

---

[1120] Louis Chéronnet, « La vie plus belle : le nouveau colporteur », *Ce soir*, 19 mai 1938.
[1121] « Le beau travail du bibliobus de la Marne », *Toute l'édition*, 12 nov. 1938.
[1122] Jean Lecoq, « Le bibliobus », *Petit journal*, 26 mai 1938.
[1123] « Le "bibliobus"à la Foire de Paris », *Le Populaire*, 28 mai 1938.
[1124] BDP Châlons. Arch. Vendel. Lettre d'Henri Vendel au ministère de l'Éducation nationale, 30 avril 1938.
[1125] Arch. Heure joyeuse. « Archives 6 ». Lettre d'Henri Vendel à Marguerite Gruny, 16 août 1938.
[1126] Arch. ADLP. « G. ADLP 1. Archives ». Lettre d'Henri Vendel à Georgette de Grolier, 8 oct. 1938.
[1127] Arch. ADLP. « G. ADLP 1. Archives ». Lettre d'Henri Vendel à Georgette de Grolier, 3 nov. 1938.

soins des instituteurs et des secrétaires de mairie, alors même que son véhicule était conçu pour pratiquer le prêt individuel. Vendel répond à cette interrogation dans le rapport qu'il dresse après six mois d'activité : il y indique que 210 communes sont désormais abonnées, que 63 000 prêts ont été effectués et que la demande est si forte qu'il n'est plus possible de consentir aux prêts à titre individuel[1128].

Si la guerre n'avait pas interrompu l'entreprise, d'autres prolongements étaient prévus. Tout d'abord, le cinéma parlant n'avait été utilisé qu'en de rares occasions en 1940 (il avait fallu attendre des subventions des ministères de l'Agriculture[1129] et de l'Éducation nationale pour compléter celle de l'ADLP qui n'était pas suffisante)[1130] et Vendel comptait en développer l'usage. Les séances étaient programmées en complément d'une conférence dans un village ou pour introduire une thématique sur laquelle on présentait des livres. On projetait même parfois les adaptations cinématographiques de certains romans en les amputant de la fin afin d'inciter à lire la version originale... Un dernier usage du bibliobus avait été envisagé sans qu'il ne soit jamais mis en pratique : en lien avec l'APAM, il avait été projeté de prêter des reproductions d'œuvres artistiques et d'organiser de petites expositions d'art dans les villages[1131]. Comme la bibliothèque fixe, la bibliothèque circulante avait donc vocation à porter toutes les formes de culture.

2.2.3. L'échec des autres projets de bibliothèques circulantes

L'autre grand projet de bibliothèque circulante auquel s'intéressa l'ADLP concernait la région parisienne. Il s'agissait de mettre en place dans la banlieue ouest une bibliothèque circulante que l'on ferait connaître en organisant des fêtes de la lecture[1132]. La genèse de cette idée n'est pas clairement établie. Selon Georgette de Grolier, l'ADLP en serait à l'initiative et aurait fait adopter le projet par le comité de coordination des loisirs de la région parisienne ; elle devait donc se charger de sa réalisation technique, avec l'aide du Comité national des loisirs[1133]. Dans la perspective du Comité national des loisirs, au contraire, l'initiative revenait au comité de coordination de la région parisienne auquel l'ADLP se contenterait d'apporter sa collaboration[1134]. Le Comité national des

[1128] BM Châlons. Fonds Vendel. Ms 1712 3b. Rapport sur l'activité de la bibliothèque circulante de la Marne depuis sa création, 18 avril 1939.
[1129] Cette subvention avait d'ailleurs pu être obtenue grâce à l'appui d'Édouard Dolléans, passé au cabinet de Philippe Serre, sous-secrétaire d'État au Travail.
[1130] BDP Châlons. Arch. Vendel. Lettre d'Henri Vendel à Édouard Dolléans, 20 avril 1940.
[1131] Henri Vendel, « Le bibliobus », *Le Rouge et le Bleu*, 15 nov. 1941.
[1132] Les fêtes étaient un élément important de la politique culturelle du Front populaire ; aussi l'originalité de cette idée doit-elle être nuancée. Voir Pascal Ory, *La belle illusion...*, *op. cit*., p. 802.
[1133] Arch. ADLP. « G. ADLP 2. Archives ». Lettre de Georgette de Grolier à L. Bianconi, 13 fév. 1938.
[1134] Guy Michaud, « Il faut que chaque Français puisse lire ! », *Le coopérateur de France*, 1er janv. 1938.

Loisirs faisait partie des associations que l'ADLP avait contactées pour intégrer son conseil. Ce groupement, fondé en 1929 par Albert Thomas, avait pour but de fédérer et coordonner les différents clubs de loisirs de France. En 1937, une « section de la lecture », dont le secrétaire était un jeune agrégé de lettres, Guy Michaud, avait été ouverte au sein du comité afin de conseiller les comités locaux de loisirs qui désireraient avoir une bibliothèque[1135].

Le projet prévoyait de faire circuler des caisses de livres entre 15 communes de Seine et Oise, groupées en trois circuits mais desservies par un fonds central unique de livres. Ces derniers seraient achetés grâce à une subvention ministérielle et deviendraient propriété indivise de toutes les communes concernées[1136], à l'image des bibliothèques circulantes intercommunales qui existaient avant-guerre[1137]. Cette référence est explicite dans le discours de Georgette de Grolier, ce qui ne manque pas de surprendre : alors que la situation française était ordinairement critiquée au profit des exemples étrangers, le modèle est ici français, qui plus est d'avant 1914. Il s'agissait en effet de choisir une solution peu coûteuse, pour une petite région (le transport des caisses d'un lieu à l'autre ne devait d'ailleurs pas occasionner de frais car l'on comptait sur les bonnes volontés locales) ; aussi revenait-on à une ancienne formule qui avait donné quelques preuves de succès, tout en l'améliorant. En effet, les Grolier n'étaient pas totalement opposés au système des caisses de livres (d'ailleurs, le bibliobus de la Marne en transportait) mais ils lui faisaient plusieurs reproches, déjà évoqués plus haut. C'était donc la présence d'un professionnel, des subventions locales et nationales ainsi qu'une meilleure coordination du réseau qui garantiraient l'amélioration de la bibliothèque circulante.

Par ailleurs, dans le projet pour la banlieue ouest, l'innovation principale consistait surtout à organiser des fêtes de la lecture. Cette idée s'inspirait de l'expérience des « Missions pédagogiques » espagnoles qui avaient beaucoup impressionné les Grolier lors de leur séjour à Madrid en 1935[1138]. Elles avaient été créées peu de temps après la proclamation de la République espagnole et visaient à apporter différentes formes de culture (littérature, art, cinéma...) aux populations rurales les plus isolées. Les équipes qui partaient en tournée étaient composées de jeunes volontaires qui

---

[1135] Guy Michaud, « Il faut que chaque Français puisse lire ! », *Le coopérateur de France*, 1er janv. 1938.

[1136] Arch. ADLP. « G. ADLP 2. Archives ». Projet pour une expérience de caisses de livres circulantes et de fêtes de lecture dans la banlieue ouest de Paris : « Les 2000 livres forment un seul fonds destiné non à 15 bibliothèques isolées, mais à une bibliothèque régionale avec 15 stations ».

[1137] Voir : Maurice Pellisson, C. Bertin, *Les bibliothèques intercommunales circulantes*, Paris, Impr. Nationale, 1915. Les Grolier citaient notamment l'exemple de la bibliothèque circulante de Vitry-le-François, créée en 1910 et qui perdurait toujours en 1938 (Éric et Georgette de Grolier, « Bibliobus et bibliothèques régionales (suite et fin) », *Revue du livre et des bibliothèques*, n°3, juin 1938, p. 77).

[1138] Éric et Georgette de Grolier, « Bibliobus et bibliothèques régionales », *Revue du livre et des bibliothèques*, n°2, mars 1938, p. 52-55.

emportaient avec eux « un cinéma, un phono et des disques, des livres, des reproductions de tableaux, des jeux, des marionnettes, parfois les éléments d'un théâtre et de chœurs[1139] ». Il semble que pendant leur brève existence (l'arrivée de la guerre civile contraignit les missions à s'orienter vers l'organisation de bibliothèques circulantes au front et dans les hôpitaux militaires), elles connurent un certain succès. Dans le projet de l'ADLP, les fêtes de la lecture devaient accompagner l'arrivée des caisses de livres dans les villes et comprenaient un ensemble d'activités (film, disques, théâtre, conférence, exposition...) autour d'un même sujet. La caisse de livres elle-même devait comprendre un certain nombre d'ouvrages en rapport avec le thème choisi pour la fête[1140]. L'ADLP comptait également lancer une « enquête préparatoire par questionnaire », afin de connaître les goûts et les attentes de la population desservie. Malgré ces nouveautés, l'ensemble du plan restait assez archaïque. Le dépôt des livres avait ainsi lieu dans les écoles qui adhéraient en leur nom : les municipalités n'étaient donc pas ou peu impliquées dans l'organisation et n'apportaient aucune subvention pour l'achat des livres.

Le projet rencontra rapidement des obstacles. Tout d'abord, la collaboration entre l'ADLP et le Comité national des loisirs s'avéra difficile. L'ADLP tenait en effet à être mentionnée dans chaque article ou intervention concernant cette initiative — ce qui n'avait pas toujours été le cas — et à assumer entièrement l'organisation technique, y compris l'établissement des listes de livres. Par ailleurs, les crédits alloués par le ministère étant moindres que ceux annoncés (5 000 francs au lieu de 20 000), l'ADLP se montra réticente à poursuivre la réalisation du projet car « on risquerait fort de constituer une fois de plus des bibliothèques que leur trop faible développement destinerait à un rapide dépérissement[1141] ».

Enfin, nous savons que d'autres projets de bibliobus furent également envisagés. Dans un article de la *Revue du livre*[1142], Édouard Dolléans fait notamment allusion à trois personnalités politiques qui auraient entamé des démarches pour faire fonctionner un bibliobus dans leur région. Il s'agit des députés de gauche Paul Grunebaum-Ballin dans les Landes (que Dolléans s'était personnellement chargé de convaincre pour qu'il confie la direction technique de ce bibliobus à l'ADLP[1143]), Philippe Serre pour la région de Briey et Pierre-Olivier Lapie (fils de l'ancien directeur

[1139] *Ibid*.
[1140] Arch. ADLP. « G. ADLP 2. Archives ». Lettre de Georgette de Grolier à L. Bianconi, 13 fév. 1938.
[1141] Arch. ADLP. « G. ADLP 2. Archives ». Lettre de Georgette de Grolier à Clément Camus (secrétaire général du Comité national des loisirs), 28 fév. 1938.
[1142] Édouard Dolléans, « La seconde expérience de bibliobus », *Revue du livre et des bibliothèques*, n°2, mars 1938, p. 34.
[1143] Arch. ADLP. « G. ADLP 2. Archives ». Lettre d'Édouard Dolléans à Georgette de Grolier, s.d.

de l'Enseignement primaire, Paul Lapie, qui avait lui aussi manifesté son intérêt pour les bibliothèques) pour la région de Nancy. Toutefois, aucun de ces projets n'aboutit.

3. Des points de vue finalement inconciliables

Comme nous l'avons souligné, l'action de l'association trouvait d'abord ses limites dans la faiblesse de ses moyens. Les ressources de l'ADLP reposaient sur les cotisations des membres. Or, beaucoup ne l'avaient jamais versée ou n'étaient pas à jour, à commencer par les membres du bureau :

> *« Je dois vous dire tout de suite que aux points de vue cotisations et revue, ça ne marche pas du tout. Pour les cotisations, en 1938, nous avons 46 membres ayant payé leur cotisation (sur un total de 149, dont 35 membres du conseil et 17 du bureau). Pour la revue, Denoël sera en déficit de plus de 4000 fr. Il n'a que 70 abonnés alors qu'il en faudrait 300 pour que cela marche*[1144]*. »*

L'association obtint chaque année, de 1937 à 1939, une subvention de 10 000 francs de l'Éducation nationale[1145]. Par ailleurs, elle reçut du ministère de la Santé publique (c'est-à-dire du sous-secrétariat aux Loisirs) une subvention exceptionnelle de 36 000 francs en janvier 1938, afin de mettre en place la bibliothèque circulante de la Marne. Néanmoins, ces sommes ne suffisaient pas à entreprendre toutes les actions prévues dans le programme de l'association. Les difficultés financières n'étaient toutefois pas celles qui avaient freiné le plus le travail de l'ADLP : il pâtit sans doute plus encore des dissensions internes.

[1144] Arch. ADLP. « G. ADLP 1. Archives ». Lettre d'Éric de Grolier à Édouard Dolléans, mars 1939.
[1145] Arch. ADLP. « G. ADLP 1. Archives ». Lettre d'Éric de Grolier à Édouard Dolléans, 29 mai 1939.

3.1. Rivalités personnelles et associatives

Avant d'étudier les désaccords de fond qui ont divisé l'association, il convient de ne pas négliger les relations personnelles qui existaient au sein de ce milieu, assez restreint, des défenseurs des bibliothèques publiques. En effet, d'une association à l'autre, d'un événement à l'autre, d'un journal à l'autre, les mêmes noms revenaient, dès lors qu'il s'agissait de lecture publique. Certains noms étaient plus consensuels que d'autres, ouvraient ou fermaient plus de portes (songeons par exemple à la figure presque tutélaire de Julien Cain). On a également montré que Georgette de Grolier était une personnalité controversée : nul doute que cela influença certains rapports entre les membres, comme nous le verrons en étudiant les derniers moments de l'association.

L'esprit corporatiste pouvait également nuire à la collaboration. Nous verrons plus loin le sentiment d'exclusion qu'exprimèrent les représentants du monde de l'enseignement, dont l'opposition était sans doute plus formelle que fondée sur de vrais désaccords. Pourtant, il est manifeste que la confrontation des points de vue au sujet des bibliothèques agaçait parfois les bibliothécaires, persuadés que l'expertise en la matière leur était réservée. Ainsi Jacques Aubrun explique-t-il qu'il préfère être en compagnie de ses seuls collègues :

> *« J'avais beau jeu d'assister sans y prendre part à ce débat sans cohérence, sans but et sans résultats. Le seul agrément, c'est de s'y retrouver "en famille" si on peut dire. Mais il faut convenir que "la famille" hier soir n'a pas dit grand chose et que seuls ont parlé un peu longuement […] ceux qui ne sont pas directement prêteurs de livres*[1146]*. »*

Le bibliothécaire de Sceaux n'appréciait donc pas les échanges avec les autres professions et n'accordait vraisemblablement de légitimité, sur le sujet des bibliothèques, qu'à l'opinion des bibliothécaires. Les autres membres de l'ADLP (enseignants, syndicalistes, etc.) ne devaient donc pas, selon lui, avoir une voix prépondérante car ils n'étaient pas de la « famille ».

Georgette de Grolier elle-même, qui vantait tant la mixité des opinions, avait parfois du mal à supporter que des non-professionnels donnent leur avis :

> *« Monsieur Rivière est sans aucun doute très "calé" sur les questions de muséographie ; il ne l'est pas sur les questions des bibliothèques. Son avis ne devrait pas prédominer et écarter ceux des autres membres du bureau. Vous avez peut-être remarqué que Monsieur Coyecque n'a presque pas pris la parole, et qu'il est parti "en douce"*[1147]*. »*

[1146] Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». Lettre de Jacques Aubrun à Georgette de Grolier, 25 juin [1937].

[1147] Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». Lettre de Georgette de Grolier à Édouard Dolléans, 15 déc. 1937.

La susceptibilité des bibliothécaires pouvait donc être facilement excitée, preuve qu'ils doutaient encore d'être reconnus comme de véritables professionnels. Cette reconnaissance aurait dû passer, selon eux, par des réunions dans lesquelles les délégués d'associations culturelles ou sociales formuleraient questions et problèmes dont les bibliothécaires tâcheraient de trouver la solution.

Les relations étaient si tendues entre les membres du bureau que le moindre incident donnait lieu à des conflits ouverts. Ainsi, lorsque Vendel fit paraître dans un journal local un article sur le bibliobus de la Marne dans lequel il ne soulignait ni le rôle de l'ADLP ni celui de Dolléans dans cette réalisation, ce dernier réagit vivement car les membres du bureau devaient « mettre en avant l'Association en chaque circonstance[1148] ». Il alla même jusqu'à offrir sa place de président à Vendel pour qu'il puisse comprendre l'intérêt de valoriser l'association. Georgette de Grolier soutint Dolléans, reprochant au conservateur de Châlons-sur-Marne de mettre une distance entre lui et l'association[1149]. L'animosité grandit quand l'ABF, sous la présidence de Vendel, organisa des cours de bibliothéconomie, publia un manuel pour les petites bibliothèques et créa une section spéciale pour les bibliothèques enfantines. Les attaques devinrent alors plus personnelles :

> *« Je dois ajouter qu'il est inutile de me dire, comme vous l'avez fait la dernière fois, qu'"avant l'ADLP, il y a l'idée "lecture publique"". L'ADLP a toujours lutté pour l'idée et jamais pour l'avancement de ses dirigeants ou pour les faire "mousser" d'une façon quelconque. Ceci peut être dû à ce qu'une partie de ses membres sont déjà des gens "bien" ou déjà "arrivés", si vous préférez ; à ce que ses deux secrétaires n'ont pas l'intention, même pour être des "gens bien" de faire ce que j'appelle des "petites saletés" : courbettes à des gens parce qu'ils s'appellent, par exemple, Cain, ou courbettes pour avoir un rôle officiel à jouer (que, tout compte fait, ils pourraient mériter) — enfin parce que d'autres de ses membres n'ont rien à attendre de l'ADLP comme fonctions ou titres et que leur désir de se faire "mousser" s'exerce ailleurs. Vous voyez bien que l'ADLP, qu'on le veuille ou non, lutte pour une idée !*[1150] *»*

Dans ces propos de Georgette de Grolier adressés à Henri Vendel, il est difficile de ne voir que rivalités associatives. Le conservateur de Châlons-sur-Marne, pourtant si loué les années précédentes, devenait le responsable de tous les maux de l'ADLP.

Outre cette querelle de territoire avec l'ABF, d'autres problèmes surgirent entre les diverses associations concernées par la lecture publique et représentées à l'ADLP, notamment lorsqu'il s'agissait de publics particuliers. L'Association des bibliothèques d'hôpitaux, par exemple, et la Fédération des blessés du poumon — qui s'occupait des bibliothèques de sanatoriums — avaient ainsi des vues légèrement différentes sur les besoins des malades et surtout refusaient de céder du terrain à l'autre association dans tel ou tel établissement[1151]. De même, il existait une certaine

[1148] Arch. ADLP. « G. ADLP 2. Archives ». Compte rendu de la réunion du bureau du 21 janv. 1938.
[1149] BDP Châlons. Arch. Vendel. Lettre de Georgette de Grolier à Henri Vendel, 26 janv. 1938.
[1150] Arch. ADLP. « G. ADLP 2. Archives ». Lettre de Georgette de Grolier à Henri Vendel, 5 août 1938.
[1151] Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ».Compte rendu de l'Assemblée générale de l'ADLP du 24 juin 1937.

animosité dans le monde de la lecture enfantine entre bibliothécaires professionnelles (principalement celles de l'Heure joyeuse de Paris) et pédagogues intéressés par la question comme Marie Lahy-Hollebecque ou Claire Halphen-Istel[1152]. Dans l'ensemble, deux discours s'opposaient : certains soutenaient qu'il fallait éviter la dispersion des efforts à tout prix — ils défendaient alors un grand rassemblement autour de leur propre association (c'était notamment le cas des Grolier pour l'ADLP) — ; d'autres affirmaient qu'il était bon de ne pas verser dans l'« impérialisme d'association[1153] », donc de maintenir toutes les associations existantes et de se contenter de contacts fréquents entre elles. Il en résulta que, malgré les vœux incessants d'une coordination des initiatives, chaque association défendit ses prérogatives et son champ d'action, refusant de voir attribuer à tel autre organisme le crédit de ses idées.

3.2. Débats de fond

Les divergences d'opinion sur des questions de fond constituaient l'autre forme de conflit qui minait l'ADLP. En effet, si les fondateurs de l'association avaient présenté le débat et la confrontation des points de vue comme l'atout majeur du groupement, il faut aussi reconnaître que certaines divisions, trop profondes, purent entraver son action : il était difficile de faire entendre ses revendications si l'on ne parlait pas d'une seule et même voix.

3.2.1. Autour du plan d'organisation de la lecture publique

La majorité des débats internes à l'association concernaient l'organisation du réseau de la lecture publique. Aussi les présenterons-nous à partir du grand plan d'organisation que les Grolier exposèrent dans la *Revue du livre*[1154]. Ils l'avaient conçu car aucun des projets précédents ne leur paraissait approprié[1155]. Celui d'Henriot, présenté à l'ABF en 1928[1156], ne leur semblait pas mauvais puisqu'il prévoyait au moins une direction des bibliothèques et une école pratique des bibliothécaires. Toutefois, il manquait de précisions (et s'appuyait sur le cadre départemental que rejetait totalement Éric de Grolier). Celui de Georges Rageot et Denise Montel, paru en 1937, était

[1152] Arch. ADLP. « G. ADLP 1. Archives ». Lettre d'Henri Vendel à Georgette de Grolier, 11 août 1938. Lettre d'Éric de Grolier à Édouard Dolléans, [19?] mars 1939

[1153] Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». Compte rendu de l'Assemblée générale de l'ADLP du 24 juin 1937.

[1154] Éric et Georgette de Grolier, « Plan d'organisation de la lecture publique en France », *Revue du livre et des bibliothèques*, n°3, juin 1938, p. 68-76.

[1155] Éric et Georgette de Grolier, « Bibliobus et bibliothèques régionales (suite et fin) », *op. cit.*, p. 87-90.

[1156] Gabriel Henriot, « Projet d'organisation d'un service public de lecture, d'information et de documentation », *Chronique ABF*, 1928, p. 143-144.

trop irréaliste[1157], même s'il montrait un net progrès par rapport au plan de la Commission de la lecture publique de 1930. On reprochait à ce dernier d'être trop bureaucratique, trop hiérarchisé, trop centralisé. Le choix des livres par le ministère, la désignation du comité départemental de la lecture publique par le préfet, sans aucune représentation des usagers, le cloisonnement entre lecture rurale et lecture urbaine et l'absence de reconnaissance des compétences des bibliothécaires professionnels étaient les points les plus sensibles[1158]. Enfin, il est probable que les Grolier se soient inspirés d'un premier plan établi par Yvonne Oddon et Victorine Vérine en 1936 ou peut-être antérieurement[1159]. Ce « projet pour la réorganisation de la lecture publique », qui n'était que le prolongement du plan conçu par les deux anciennes élèves de l'École de bibliothécaires pour le bibliobus de l'Aisne, traitait principalement de l'organisation d'une administration centrale[1160] et de la lecture dans les campagnes. Les deux bibliothécaires semblaient favorables au cadre régional puisque leur circonscription de base était la « région naturelle » et qu'elles situaient la bibliothèque régionale, centre de la bibliothèque circulante, dans « une petite ville à peu près au centre géographique de cette région naturelle, et assez éloignée du chef-lieu ». La proximité avec le plan des Grolier, exposé plus bas, est donc indéniable. Il faut néanmoins noter que le projet de Vérine et Oddon, conservé dans les archives de Marcel Abraham, directeur de cabinet de Jean Zay, n'est étrangement jamais mentionné dans les textes de l'ADLP. Par ailleurs, les grandes lignes du projet des Grolier étaient déjà fixées en juin 1936 lorsque le couple soumit ses idées au ministère[1161]. Les diverses influences sont donc difficiles à déterminer. Le plan des Grolier, publié en 1938, constitue toutefois un aboutissement car, établi par nécessité au moment où chaque groupement cherchait à proposer son propre plan[1162], il est de loin le plus détaillé et le plus documenté[1163].

Il distinguait l'action des pouvoirs publics (à l'échelle nationale et locale) et l'action des grandes associations gérant des bibliothèques. Concernant l'action de l'État, le premier point du plan visait à faire voter une loi de lecture publique, sur le modèle des lois belge, danoise, tchécoslovaque

---

[1157] Voir chap. 11, 2.2 Dans les milieux syndicaux, p. 388.

[1158] Éric et Georgette de Grolier, « Bibliobus et bibliothèques régionales (suite et fin) », *op. cit.*, p. 88.

[1159] AN 312AP6. Dossier « bibliothèques ». Yvonne Oddon et Victorine Vérine, « Projet pour la réorganisation de la lecture publique », s.d.

[1160] Leurs idées concernant la direction des bibliothèques seront exposées dans le dernier chapitre.

[1161] CAC 19880011 art. 14. Éric et Georgette de Grolier, « Organisation des loisirs : projet d'établissement de bibliothèques-centres culturels », 29 juin 1936.

[1162] Le Comité national des loisirs propose ainsi à Georgette de Grolier de former une « commission de spécialistes pour mettre au point, dans le plus bref délai, un projet d'ensemble concernant la réorganisation des bibliothèques publiques en France, et en particulier des bibliothèques de loisirs ». Aucune suite ne semble avoir été donnée. (Arch. ADLP. « G. ADLP 2. Archives ». Lettre de E. Maze à Georgette de Grolier, 22 déc. 1937).

[1163] Leur plan s'inspirait notamment de deux ouvrages américains : *County library service in the South* de Wilson et Wight, et *The government of the American public library* de Carleton B. Joeckel. Voir : Éric et Georgette de Grolier, « Bibliobus et bibliothèques régionales (suite et fin) », *op. cit.*, p. 91-102.

ou suédoise. Cette loi devait obliger chaque commune à accorder un montant minimum par habitant à la lecture publique (qu'il s'agisse d'une bibliothèque municipale ou d'une bibliothèque circulante), si elle souhaitait bénéficier de l'aide de l'État. La loi organiserait également la réunion des bibliothèques existantes en groupements régionaux, aucune bibliothèque de commune de moins de 20 000 habitants ne pouvant demeurer autonome. D'après eux, en deçà d'un tel seuil, une bibliothèque non rattachée à un réseau régional ne pouvait survivre en assurant tous les services que l'on était en droit attendre d'elle.

Par ailleurs, des institutions centrales devaient être créées. Il fallait d'abord réformer la Commission supérieure des bibliothèques[1164] en y introduisant des représentants des grandes organisations, afin de faire porter son attention sur tous les types de bibliothèques. Le plan de l'ADLP réclamait ensuite la création de la fameuse direction générale des bibliothèques, vieille revendication des bibliothécaires. Elle coordonnerait l'ensemble des bibliothèques françaises et dirigerait les autres organismes centraux : les écoles de bibliothécaires (maintien du DTB pour les bibliothèques universitaires, la Bibliothèque nationale et les bibliothèques de conservation ; création d'une École nationale de la lecture publique et d'une École de la documentation ; formation élémentaire à prévoir pour les instituteurs), le centre de documentation technique, le centre de bibliographie pour les bibliothèques publiques (qui publierait bibliographies, plans de lecture et fiches de catalogues) et le service central d'achats.

La centralisation des achats restait un point très discuté. L'idée de faire envoyer des caisses de livres par un service central à Paris, à l'instar de ce que pratiquait l'organisation Bibliothèques pour tous en Suisse, était unanimement rejetée car l'on considérait que ce service serait incapable de prendre en compte les besoins locaux. De même, le principe de listes limitatives établies par le ministère et sur lesquelles les bibliothécaires devraient faire le choix, ou bien la nécessité de faire viser les listes d'acquisitions par le ministère ne remportaient pas l'adhésion. Pour autant, la centralisation de certains achats ou, du moins, l'envoi de livres par l'État n'était pas toujours mal vu. Ainsi André Masson jugeait-il prioritaire de relancer ces envois gratuits, dont le nombre serait fonction du budget consacré par la municipalité à la lecture publique[1165]. Comme dans le vieux système des concessions, l'État n'aiderait que les communes dont les efforts étaient suffisamment importants. Mais ce type de subvention était contesté, dans sa nature comme dans son mode de calcul. En effet, Georgette de Grolier était plutôt favorable à des « subventions dégressives, plus

[1164] Appelée improprement « Conseil supérieur des bibliothèques » dans le plan de l'ADLP.

[1165] Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». Lettre d'André Masson à Georgette de Grolier, 1er déc. 1936.

élevées là où les municipalités ne peuvent faire un gros effort, afin d'égaliser, dans la mesure du possible, le niveau du service de lecture publique[1166] », système choisi par plusieurs pays. Quant à l'envoi de livres, les Grolier, entre autres, prônaient la liberté absolue de choix pour chaque bibliothécaire, tandis que d'autres privilégiaient une forme de contrôle, sur les listes d'achats mais aussi sur le fonctionnement général de la bibliothèque, par un corps d'inspecteurs régionaux à créer[1167].

Comme on le devine à travers ces exemples, les débats, en apparence professionnels, mettent en jeu des conceptions politiques différentes de la relation entre État central et collectivités territoriales, ainsi que du service public. La plupart des chartistes, ainsi que Julien Cain (conseillé par le jeune chartiste Paul Poindron et l'inspecteur général Charles Schmidt), réclament une intervention forte de l'État. Cela peut d'abord s'expliquer par les difficultés rencontrées sur le terrain. Le projet de bibliothèque régionale de Pierre Lelièvre[1168] se heurte ainsi aux résistances des communes, c'est pourquoi, selon Julien Cain, « l'État [devrait] jouer un rôle d'organisateur et suppléer à la carence des municipalités[1169] ». Notons que cette idée est développée et radicalisée par le juriste René Mothes dans son *Essai sur le régime administratif des bibliothèques publiques en France*. Il y prône la nationalisation complète des bibliothèques qui assurerait non seulement l'unité entre elles mais permettrait d'éviter tout problème lié à la gestion par les collectivités locales[1170].

À l'inverse, Éric de Grolier dénonce les systèmes trop centralisateurs[1171] :

> *« M. Lelièvre envisage l'intervention de l'État, dont il attend tout, sous une forme trop bureaucratique (contrôle, inspection — il n'a que ces mots à la bouche, ou plutôt sous sa plume) et centraliste. [...] M. Cain a certainement tendance — et les décrets pris depuis deux ans en témoignent — à adopter des solutions trop administratives et trop conformes à de vieux errements[1172]. »*

Dans cette lettre adressée à Édouard Dolléans, les « vieux errements » font allusion au plan de la Commission sur la lecture publique de 1929-1930. En effet, les Grolier estiment que Cain ne fait qu'adopter les idées de son principal conseiller technique, l'inspecteur général Charles Schmidt, qui défend farouchement l'héritage de cette commission, comme il l'exprime à plusieurs reprises lors de

---

[1166] Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». Lettre de Georgette de Grolier à André Masson, 27 oct. 1936.

[1167] Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». Compte rendu de la réunion du 1er juil. 1936.

[1168] Voir chap. 11, 1.3.1 à Nantes, p. 376.

[1169] Arch. ADLP. « G. ADLP 2. Archives ». Compte rendu de la réunion du 13 juin 1936 : intervention de Julien Cain.

[1170] René Mothes, *Essai sur le régime administratif des bibliothèques publiques en France,* Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1939, p. 155-156.

[1171] Le système proposé par René Mothes ne peut cependant être accusé de centralisme excessif car il suggérait d'étendre à toutes les bibliothèques publiques « l'autonomie la plus grande en toutes matières, et [...] la personnalité civile ».

[1172] Arch. ADLP. « G. ADLP 1. Archives ». Lettre d'Éric de Grolier à Édouard Dolléans, 17 juin 1938.

réunions de l'ADLP[1173]. À cette vision trop administrative, Grolier voudrait au contraire substituer une organisation de type « syndicat de communes », c'est-à-dire une coopération entre collectivités locales.

La principale originalité du plan Grolier résidait surtout dans la constitution de ces « fédérations régionales ». Selon eux, le développement de petites bibliothèques isolées n'était pas viable. Il fallait donc former une vingtaine de réseaux régionaux qui comprendraient une bibliothèque centrale, centre de prêt et d'information pour le reste de la région, et des bibliothèques régionales dans les villes importantes auxquelles se rattacheraient des bibliothèques permanentes et des bibliobus.

Les interrogations des autres membres de l'ADLP portaient avant tout sur le rôle des bibliothèques municipales existantes dans cette organisation à venir. D'après Henri Vendel, « les bibliothèques municipales actuelles étant surtout des bibliothèques savantes, il [convenait] de créer à côté d'elles des bibliothèques de loisirs, en quelque sorte "jardins spirituels"[1174] ». La plupart des membres le rejoignaient sur ce point, privilégiant la création de nouveaux établissements qui permettraient ensuite aux bibliothèques municipales de se moderniser « par émulation[1175] ». En revanche, Georges Collon s'opposait fermement à ce système et lui préférait un principe de subventions incitatives :

> *« Au lieu de créer de toute pièces, à grands frais, quelques bibliothèques nouvelles, il suffirait de subventionner, à titre d'essai, les municipales existantes, en signifiant que le crédit alloué doit être consacré à l'achat d'ouvrages pour le grand public, et en demandant en fin d'exercice un petit rapport justifiant de l'emploi de cette subvention et de l'accroissement du public qui en a résulté. Si vraiment il y a des chartistes qui redoutent l'accroissement de public et abhorrent la littérature courante, ils ne peuvent être mieux démasqués que par cette méthode. Et il n'y aura qu'à ne pas renouveler la subvention[1176]. »*

Si Georges Collon fait d'abord reposer son idée sur un raisonnement économique (il y a trop de doublons dans l'administration française, les créations coûteraient cher, etc.)[1177], elle s'appuie

[1173] Par exemple, lors de l'assemblée générale du 5 décembre 1936 : « M. Schmidt demande si l'Association compte partir de zéro en ce qui concerne les mesures à prendre par les pouvoirs publics, ou si — ce qui à son avis est indispensable — elle compte reprendre, comme base, le projet élaboré en 1929 par la Commission de la Lecture Publique ». À la fin de cette réunion, il conclut que la priorité est de faire de la propagande et de constituer « une Commission de la Lecture publique, qui reprendrait l'œuvre de celle de 1929 ».

[1174] C'est une image qu'affectionne tout particulièrement Vendel et que l'on retrouve dans plusieurs de ses textes. Voir, par exemple : BM Châlons. Ms 1712. Henri Nadel [pseudonyme de Vendel], « Organisons la lecture publique », s.d. : « La bibliothèque est l'école de l'adulte, mais une école sans férule ni pensums. C'est un jardin de l'esprit où chacun, en toute liberté, cueille les fruits ou les fleurs qu'il lui plait. »

[1175] Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». Compte rendu de la réunion du 1er juil. 1936.

[1176] Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». Lettre de Georges Collon à Georgette de Grolier, 13 juil. 1936.

[1177] Ernest Coyecque arguait lui aussi de raisons budgétaires mais son raisonnement différait quelque peu : « M. le Président fait remarquer qu'au point de vue des organismes chargés de la répartition des crédits, et au point de vue du contribuable lui-même, ces anciens fonds ne comptent que peu, car ils ne sont guère utilisés ; on ne comprendrait pas que des crédits importants soient consacrés à des bibliothèques ne comportant que de tels fonds ; en revanche, pour les

également sur une conception particulière de la bibliothèque publique. En effet, le conservateur de Tours est un fervent défenseur du mélange des publics :

> *« des publics d'âge et de milieux sociaux très différents peuvent se coudoyer sans inconvénient aucun, lire les mêmes livres classiques ou d'actualité, les mêmes journaux, prendre plaisir aux mêmes expositions... [...]Est-il besoin d'insister sur ce rôle de paix sociale ?*[1178] *»*

À ce titre, la bibliothèque municipale est idéale, selon lui, pour répondre à « tous les besoins, ceux de la lecture courante, comme ceux des "rats de bibliothèques"[1179] ». Elle est même la seule à pouvoir réunir ces différents publics, condition *sine qua non*, selon Collon, pour garantir l'impartialité et l'éclectisme des collections. Il s'oppose surtout à toute forme de ségrégation des publics qui conduirait nécessairement à orienter les achats de la bibliothèque de façon tendancieuse[1180]. Il est d'ailleurs rejoint sur ce point par Édouard Dolléans qui, lors d'une réunion en 1937, rappelle que toute bibliothèque, quelle qu'elle soit, ne doit pas se contenter d'acheter les livres qui s'accordent au point de vue de son bibliothécaire ou de l'autorité dont elle dépend : « il faut rappeler que qui dit culture dit liberté, qu'il faut connaître tout — même ce qui ne correspond pas à vos idées, mais a cependant de l'importance[1181] ». La position de Collon se rapproche encore davantage de celle de Gabriel Henriot, plus radicale, qu'il exprime dans son ouvrage *Des livres pour tous* :

> *« de leur côté, les associations ouvrières créeront "leurs" bibliothèques, c'est-à-dire des bibliothèques de classe à une époque où les livres devraient concourir au rapprochement et non à la séparation des diverses couches sociales*[1182]*. »*

Henriot s'oppose donc à la création, et même au maintien, des bibliothèques ouvrières et syndicales. Notons tout de même que son raisonnement ne semble pas s'appliquer aux bibliothèques catholiques — qui pratiquent elles aussi une forme de ségrégation des publics — dont il a formé un grand nombre de bibliothécaires à l'Institut catholique.

---

sections de lecture publique, des crédits seront plus facilement obtenus car l'on verra leur utilité pratique pour la population. M. le Président fait à cette occasion observer l'intérêt de bibliothèques comprenant à la fois une section de lecture publique et un fonds ancien, sur le type de la bibliothèque de Soissons. » (Compte rendu de l'assemblée générale du 5 déc. 1936).

[1178] Georges Collon, « Les bibliothèques municipales », *Bulletin du livre français*, n°41, juil.-août 1936, p. 95-96.

[1179] Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». Lettre de Georges Collon à Georgette de Grolier, 30 juin 1936.

[1180] Georges Collon, « Les bibliothèques municipales », *loc. cit.* : « Il faut avoir le courage de le dire : la création de bibliothèques "de loisir" à l'intention de la seule population ouvrière ne serait pas un progrès. Une bibliothèque fréquentée par une seule catégorie de lecteurs devient fatalement une bibliothèque de classe ».

[1181] Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». Compte rendu de la réunion du 24 juin 1937.

[1182] Gabriel Henriot, *Des livres pour tous*, *op. cit*., p. 72.

Pour les plus fervents défenseurs du modèle américain, comme Yvonne Oddon ou Charles Schmidt[1183], il est inutile de prévoir des bibliothèques de syndicats ou de patronages car la bibliothèque publique devrait combler les besoins de tous les lecteurs. Bien entendu, les représentants des associations s'opposent fermement à ce discours. Selon Claude Bellanger et Georges Biso, « il faut prendre les lecteurs là où ils sont, dans les petites bibliothèques qui existent à l'heure actuelle[1184] ». De plus, ils estiment que ces petites bibliothèques répondent à des problématiques différentes qui nécessitent une approche spécifique dans la formation des bibliothécaires. L'héritage moderniste, qui, dans la lignée d'Eugène Morel, bannissait toute ségrégation des publics, a donc eu des influences diverses. Si certains bibliothécaires sont restés fidèles à cet idéal de la bibliothèque publique répondant à tous les besoins donc se substituant à toutes les autres bibliothèques, d'autres ont privilégié la promotion des solutions techniques modernes à appliquer à toutes sortes de bibliothèques ouvertes au public non savant. Tous réclament l'organisation de la lecture publique, mais les éléments du réseau à constituer ne font pas l'unanimité.

La hiérarchie qui doit s'établir (ou non) entre les différentes bibliothèques d'un réseau régional est également l'objet de désaccords. Tenants de la subordination et partisans d'une simple coordination s'affrontent en effet lors de plusieurs réunions. Julien Cain, en fin diplomate, ne veut pas laisser croire un instant à une quelconque subordination entre bibliothèques, alors même que son rôle et celui de sa bibliothèque en font un directeur des bibliothèques officieux. La coordination est également défendue par les groupements associatifs (Ligue de l'enseignement, syndicats) dont les bibliothèques ne sauraient être subordonnées à une bibliothèque régionale publique[1185]. Lors des journées d'études sur les bibliothèques circulantes et régionales, Georges Lapierre, secrétaire du Syndicat national des instituteurs, s'inquiète ainsi du projet trop rigide et trop géométrique de Pierre Lelièvre, par opposition au bibliobus de Soissons dont l'organisation lui paraît plus souple — et qui s'appuie davantage sur les instituteurs :

> *« Si vous voulez trouver auprès d'eux ces concours […], parlez-leur le langage qu'on parle à des hommes. Ne leur dites pas subordination, ils ne vous comprendront pas. Mais parlez-leur de libre coopération et ils vous entendront[1186]. »*

[1183] Voir, par exemple : Charles Schmidt, « La bibliothèque pour tous », dans *Encyclopédie française*, t. XVIII *La Civilisation écrite*, dir. Julien Cain, Paris, Société de gestion de l'Encyclopédie française, 1939, 18*52-4.

[1184] Arch. ADLP. « G. ADLP 2. Archives ». Compte rendu de la réunion du bureau du 5 janvier 1939.

[1185] Arch. ADLP. « G. ADLP 2. Archives ». Compte rendu de la réunion du bureau du 26 juil. 1938 : mémorandum des associations représentant le monde de l'enseignement.

[1186] « Intervention de M. Georges Lapierre », *Revue du livre et des bibliothèques*, n°4-6, mai 1939, p. 187.

Le plan Grolier allait aussi en ce sens puisqu'il ne prévoyait qu'une coopération entre bibliothèques privées et publiques sous forme d'« achats groupés et spécialisés, prêts mutuels, activités culturelles organisées en commun[1187] ».

Pour les partisans d'un système hiérarchique, il faudrait au contraire établir une trentaine de bibliothèques régionales qui dirigeraient toutes les bibliothèques de leur ressort. En effet, la plupart des bibliothécaires de villes importantes signalent la difficulté à coopérer avec les petites bibliothèques des environs, souvent marquées d'un « esprit farouchement local[1188] », selon l'expression de Jacques Aubrun, bibliothécaire de Sceaux. Les municipalités qui entretiennent de petites bibliothèques, la plupart du temps insuffisantes ou inutiles, sont très réticentes à participer à des projets de plus grande envergure (une bibliothèque circulante, par exemple) car elles estiment avoir fait les efforts nécessaires en matière de lecture publique. D'après Georges Collon et Ernest Coyecque, il est donc primordial de renforcer les grandes bibliothèques municipales existantes afin qu'elles puissent « exercer un rôle dirigeant » sur ces petites bibliothèques[1189].

Enfin, c'est la base géographique de la réorganisation qui pose problème. La majorité des membres de l'ADLP souhaitent s'appuyer dans un premier temps sur les cadres administratifs existants, notamment le département, alors qu'Éric de Grolier propose un nouveau découpage en régions[1190]. Selon lui, les frontières administratives existantes (arrondissement, département) « ne correspondent en rien aux relations économiques, commerciales, culturelles de 1938 — non plus d'ailleurs qu'elles ne correspondent à des "régions naturelles" géographiques[1191] ». Il faut donc délimiter des zones d'attraction des villes importantes d'un point de vue économique et culturel, en tenant également compte des moyens de communication. Pour l'établissement des grandes bibliothèques centrales, ces zones devraient correspondre à peu près aux régions économiques[1192]. Chaque bibliothèque centrale (dite du second degré) fédérerait plusieurs bibliothèques régionales (dites de premier degré). Ces bibliothèques coordonneraient toutes les bibliothèques d'une zone de 50 à 60 km de rayon autour d'elles, soit le rayon d'action d'un bibliobus. Cette coopération serait légalement fondée sur le principe des syndicats de communes, définis par la loi du 13 novembre 1917 et qui se développent dans l'entre-deux-guerres : les communes se réunissent pour fonder et

[1187] ADLP, « Plan d'organisation de la lecture publique en France », *Revue du livre et des bibliothèques*, n°3, juin 1938, p. 74.
[1188] Arch. ADLP. « G. ADLP 2. Archives ». Notes prises par Éric de Grolier pendant la réunion du 13 juin 1936.
[1189] *Ibid*.
[1190] Arch. ADLP. « G. ADLP 2. Archives ». Compte rendu de la réunion du Comité d'étude et de préparation des projets d'organisation de la lecture publique, 17 déc. 1938.
[1191] Éric et Georgette de Grolier, « Bibliobus et bibliothèques régionales (suite et fin) », *op. cit.*, p. 103-104.
[1192] Appelées régions Clémentel, ces groupements économiques créés en 1919 rassemblaient en fait les chambres de commerce françaises en 17 ensembles.

financer un établissement public, doté de la personnalité civile, qui assure un service public d'intérêt intercommunal. Alors que cette formule devrait favoriser les initiatives locales sans nécessiter d'intervention de l'État, les Grolier insistent sur le fait que la direction des bibliothèques doit impulser ces créations et contribuer à leur développement, position quelque peu paradoxale de la part de ceux qui dénonçaient le centralisme des plans précédents d'organisation de la lecture publique.

3.2.2. L'écueil de la multiplication des points de vue

Des stratégies différentes

Les oppositions tenaient d'abord au fait que tous les membres n'avaient pas nécessairement les mêmes préoccupations ni les mêmes priorités. Celles-ci provenaient le plus souvent de l'expérience professionnelle de chacun. Ainsi les lettres d'Henri Vendel expriment-elles avant tout, dans les premiers mois d'existence de l'association, son objectif premier : faire en sorte que les crédits ministériels ne soient pas dispersés mais servent au contraire à financer une expérience modèle, qui serait bien entendu la sienne[1193]. Comme d'autres[1194], Vendel milite aussi pour la création d'une direction générale des bibliothèques, préoccupation qui touche davantage les bibliothécaires professionnels que les autres corporations. Au nom de l'Association des bibliothécaires champenois, Vendel a d'ailleurs envoyé à Cain et au ministère de l'Éducation nationale un projet d'organisation hiérarchisée de la lecture publique en France qui aurait à sa tête une direction des bibliothèques[1195].

Les membres de l'ADLP s'opposaient aussi sur la manière de promouvoir la lecture publique, notamment dans la presse. Les Grolier privilégiaient l'exposé des défauts du système actuel et des réformes à entreprendre pour l'améliorer. D'autres préféraient valoriser les réussites déjà obtenues dans certaines bibliothèques. Bien entendu, les positions n'étaient pas si tranchées et

[1193] Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». Lettre d'Henri Vendel à Georgette de Grolier, 23 juil. 1936 : « Je crois que le ministère aurait tout intérêt à tenter deux réalisations, urbaine et rurale, qui serviraient de modèle ». Lettre d'Henri Vendel à Georgette de Grolier, 24 sept. 1936 : « Si l'Éducation nationale ne dispose que de 20 millions, je crois qu'il faudra limiter l'expérience aux départements dans lesquels elle a le plus de chances de réussir, et ne pas éparpiller cette somme sur l'ensemble de la France ».

[1194] Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». Compte rendu de l'assemblée générale du 5 déc. 1936 : « M^lle Oddon demande qu'une action immédiate soit entreprise pour la création, le plus rapidement possible, d'un Bureau des bibliothèques ».

[1195] Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». Compte rendu de la réunion du 1^er juil. 1936 : « M. Vendel donne connaissance de l'adresse envoyée à M. Jean Zay par l'entremise de M Schmidt, et votée à la dernière assemblée des bibliothécaires champenois, et constate que, bien qu'il n'y ait pas eu d'accord préalable entre lui et Mme de Grolier, les deux propositions sont sensiblement identiques. »

les exemples concrets côtoyaient les idées théoriques dans nombre d'articles. On trouve toutefois trace de désaccords qui naquirent de cette différence de point de vue. Ainsi Henri Vendel protesta-t-il lorsqu'un article sur les bibliothèques parut dans la *République* sans mentionner son établissement[1196]. Le conservateur de Châlons-sur-Marne estimait en effet que toutes les occasions devaient être mises à profit pour promouvoir les bibliothèques modernes, aussi multipliait-il les articles sur la sienne. Julien Cain était du même avis : il fit corriger aux Grolier un article dans lequel ils affirmaient qu'il n'existait aucune vraie bibliothèque pour enfants hormis l'Heure joyeuse (les autres n'étant que des sections de bibliothèques municipales, sans personnel spécialisé) car « il import[ait] avant tout de ne pas décourager les bonnes volontés[1197] ». Les Grolier, à l'inverse, tendaient à croire que louer les quelques bibliothèques bien gérées faisait oublier que la situation générale était mauvaise. Dès la création de l'association, Charles Sustrac avait tenté de les faire changer de point de vue (« on diffuse mieux l'idée de cités-jardins en montrant celles qui sont faites, de piscines par des photos de piscines réalisées, etc., qu'en supputant les avantages des créations à réaliser[1198] »), en vain.

Malgré ces divergences, on pourrait croire que les membres étaient du moins fédérés par le but commun du développement de la lecture publique. Toutefois, ils ne semblaient pas s'accorder non plus sur le contenu exact de cette expression ni, par conséquent, sur le rôle de l'association. Pour certains, notamment les Grolier mais aussi les représentants du monde de l'enseignement, l'ADLP était avant tout une instance technique de conseil, d'information, de réflexion et d'élaboration de projets de plus ou moins grande envergure, du plan national jusqu'à l'organisation des petites bibliothèques. Chez les Grolier, cette conception était sous-tendue par la volonté de voir reconnue l'expertise des membres de l'association — et la leur en particulier. Pour d'autres (Dolléans au départ, Vendel à partir du moment où il dirige l'ABF, etc.), l'ADLP devait principalement assurer la propagande des bibliothèques publiques modernes[1199]. Cela explique d'ailleurs que la *Revue du livre et des bibliothèques* ainsi que les conférences de l'association aient été louées de toutes parts, tandis que les plans d'organisation des Grolier ou leurs projets de cours n'étaient pas nécessairement retenus. La présentation des actions en faveur de la lecture publique en

[1196] Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». Lettre de Georgette de Grolier à Huguette Godin, 28 déc. 1936.

[1197] Arch. ADLP. « G. ADLP 2. Archives ». Lettre de Paul Poindron (pour Julien Cain) à Georgette de Grolier, 15 avril 1938.

[1198] Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». Lettre de Charles Sustrac à Georgette de Grolier, 13 sept. 1936.

[1199] Arch. ADLP. « G. ADLP 1. Archives ». Lettre d'Henri Vendel à Georgette de Grolier, 2 août 1938 : « Je suis de ceux qui pensent que l'ABF et l'ADLP ont chacune un champ d'action si vaste qu'elles n'ont pas besoin de se marcher sur les pieds, l'ADLP s'occupant de la propagande, l'ABF de l'organisation professionnelle ».

France, devant le Comité international des bibliothèques réuni à Bruxelles en 1938, donne un aperçu clair de la répartition des rôles selon Vendel :

> *« Enfin, pour remédier à la dispersion des efforts, l'ABF s'efforce d'établir une liaison entre les diverses associations qui se préoccupent de développer en France la lecture publique. [...] L'ADLP, par la Revue du Livre aussi bien que par des conférences, s'efforce de remplir le programme que son titre indique. Il nous a paru que le rôle de notre Association [l'ABF] était de développer ce mouvement et surtout d'essayer de coordonner les efforts en mettant au service de tous notre compétence professionnelle*[1200]*. »*

Dans ce discours, l'expertise technique se situe uniquement du côté de l'ABF qui a vocation à superviser l'ensemble des réalisations dans le domaine de la lecture publique. L'ADLP est donc confinée à un rôle plus « intellectuel », inscrite dans un mouvement dont l'ABF veut prendre la tête. Enfin, le rôle de l'association est défini par l'échelle à laquelle s'exerce son activité, dans un sens ou dans l'autre. Ainsi Julien Cain est-il partisan d'une action locale, une aide ponctuelle apportée à divers projets tels que le bibliobus de la Marne ou l'organisation des bibliothèques de la banlieue Sud autour de la bibliothèque de Sceaux[1201], considérant sans doute que l'élaboration d'un plan national relève davantage de ses fonctions ou de celles d'une potentielle commission officielle. À l'inverse, Dolléans, les Grolier et les représentants d'associations qui n'avaient pas été consultées par la Commission de la lecture publique de 1929 tiennent à ce que la réflexion sur l'organisation générale de la lecture publique soit une activité de l'ADLP à part entière.

La confrontation des différentes professions : vers un assouplissement des frontières entre professionnels et non-professionnels ?

La question de la formation professionnelle est toujours aussi importante que dans les années précédentes, même si sa défense prend moins de place dans les écrits des bibliothécaires qu'auparavant. L'idée s'est en effet répandue dans la plupart des milieux concernés par la lecture publique qu'un enseignement technique spécifique est indispensable à la bonne marche d'une bibliothèque. Des initiatives en ce sens se multiplient donc, d'abord dans le milieu catholique puis dans le milieu syndical et, enfin, à l'ABF, comme nous le verrons dans le chapitre suivant. Rien n'est encore fait toutefois pour organiser cette École de bibliothécaires qui devait être, selon Yvonne Oddon, une priorité de l'ADLP[1202]. Telle que l'avait conçue les premiers membres de l'ADLP, l'école de bibliothécaires devait être attenante à une bibliothèque modèle qui servirait d'école d'application

[1200] Henri Vendel, « L'Association des bibliothécaires français », dans FIAB, *Publications, vol. X. Actes du Comité international des Bibliothèques — 11e session, 4-5 juillet 1938*, La Haye, Martinus Nijhoff, p. 131.

[1201] Arch. ADLP. « G. ADLP 2. Archives ». Compte rendu de la réunion du bureau du 26 juil. 1938.

[1202] Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». Compte rendu de l'assemblée générale du 5 déc. 1936.

et devait distinguer la formation des bibliothécaires pour bibliothèques-centres culturels de celle des bibliothécaires de bibliothèques spécialisées et centres de documentation[1203]. En effet, la formation des archivistes paléographes et celle des titulaires du DTB, toutes deux dispensées par l'École des chartes, étaient toujours jugées inadéquates au travail en bibliothèque publique :

> *« Les anciens élèves de l'École des chartes ne doivent pas être affectés ailleurs qu'aux bibliothèques savantes et aux archives. Les élèves préparés pour le diplôme technique de bibliothécaire sont très rarement utilisables. Leur formation les porte en effet non pas à diffuser le livre mais à le conserver ; ils s'occupent du livre beaucoup plus que du lecteur. Il pourra se faire que l'on trouve quelques bons éléments parmi eux ; mais il faudra de toute façon les reformer par un stage dans une organisation modèle[1204]. »*

Notons que les critiques à l'encontre du DTB se répandaient aussi hors de l'ADLP, même s'il fallut attendre 1939 pour que l'ABF en demande la réforme et institue une commission d'étude sur la question[1205].

Si la thématique de la formation resurgit également, c'est que l'ADLP rassemble les deux corporations supposées se charger naturellement des bibliothèques, à savoir les bibliothécaires et les instituteurs. Les premiers louent la bonne volonté des seconds, mais continuent de réclamer pour eux des conférences de bibliothéconomie dans les Écoles normales[1206]. Ernest Coyecque, dans la droite ligne d'Eugène Morel, se refuse à définir l'instituteur comme le dépositaire obligé des livres apportés par la bibliothèque circulante. La majorité des membres s'accordent toutefois à considérer l'instituteur du village comme la personne la plus qualifiée et la plus neutre d'une localité[1207]. L'association, du fait de sa composition éclectique, défendait donc des positions plus souples que les modernistes des années 1920.

Nous en trouvons un exemple supplémentaire dans le débat sur l'emploi des chômeurs intellectuels en bibliothèque qui fit suite au vote de crédits en faveur de la Confédération des travailleurs intellectuels. Cette proposition avait été émise par René Chapoullié, chef du service des bibliothèques à la préfecture de Paris (bien qu'il n'ait jamais reçu de formation technique en la matière. Alors qu'Yvonne Oddon et Georgette de Grolier s'y opposaient nettement, Henri Vendel affirmait que des licenciés pourraient au contraire lui rendre de grands services dans sa bibliothèque municipale. Cette divergence d'opinion s'expliquait assez facilement par le parcours des protagonistes du débat : les deux jeunes femmes avaient été formées par l'École de bibliothécaires dont elles avaient hérité la conception américaine du bibliothécaire professionnel, tandis qu'Henri

---

[1203] Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». Compte rendu de la réunion du 1er juil. 1936.
[1204] Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». Compte rendu de la réunion du 1er juil. 1936.
[1205] « Comité du 25 février », *Bulletin ABF*, n°2, fév. 1939, p. 5.
[1206] *Ibid*.
[1207] Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». Compte rendu de la réunion du 20 juil. 1936.

Vendel, chartiste exerçant en lecture publique, estimait sans doute que les compétences professionnelles s'acquéraient surtout grâce à l'expérience sur le terrain. Comme nous l'avions déjà constaté, l'idéal moderniste tel qu'il était défendu par Morel s'était donc transformé en gagnant des fidèles à sa cause. Dans le cas présent, on constate l'assouplissement des frontières entre professionnels et non-professionnels (qui restaient majoritaires dans les bibliothèques privées et les bibliothèques municipales de deuxième et troisième catégories). Toutefois, peut-être ne faut-il pas y voir un recul ou une corruption de l'idéal ancien. Au contraire, le fait que l'activité de bibliothécaire soit désormais reconnue — en théorie, à défaut de l'être en pratique — comme un métier à part entière pourrait expliquer que les bibliothécaires se soient moins soucié de marquer la différence entre ceux qui avaient reçu une formation et les autres[1208].

L'équilibre entre les différentes professions et les différentes organisations n'était pas facile à trouver, comme nous l'avons déjà montré en expliquant le fonctionnement de l'association. Outre les débats évoqués précédemment, deux conflits majeurs illustrent parfaitement cette opposition entre groupements.

Le premier concernait le projet de « clubs de lecture » lancé par le Comité intersyndical du livre parisien, dépendant de la CGT. L'idée en avait été émise par Georges Rageot et un certain nombre de membres de l'ADLP y virent surtout une manœuvre tactique, une « tentative de torpillag[1209] ». En effet, ces clubs devaient ensuite être rassemblés au sein d'une grande confédération, dans le cadre de la CGT[1210], dont on craignait qu'elle ne vienne se substituer à l'ADLP. Toutefois, le projet pouvait également être interprété comme la volonté de replacer le sort de la lecture publique entre les mains des lecteurs et non plus des techniciens qu'étaient les bibliothécaires. Il s'agissait en fait de rassembler des membres d'un groupe préexistant (usine, école, syndicat, société...), partageant les mêmes centres d'intérêt. Chacun achèterait un livre et le mettrait à disposition des autres membres du groupe. Le club de lecture ainsi constitué renouvellerait les sujets de discussion du groupement auquel ses membres appartenaient et pourrait fournir de la documentation. Enfin, la confédération permettrait d'harmoniser les pratiques et d'aider les clubs.

[1208] À cet égard, l'exemple de Jacques Aubrun mérite d'être cité. Le bibliothécaire de Sceaux n'avait en effet reçu aucune formation professionnelle mais ses idées n'en étaient pas moins écoutées à l'ADLP, puis à l'ABF. Par ailleurs, cela ne l'empêchait pas de réclamer, aux côtés des autres membres, la mise en place d'une école de bibliothécaires.

[1209] Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». Compte rendu de la réunion du bureau du 23 mars 1938. L'expression est d'Ernest Coyecque.

[1210] Jean Biso, « Pour la création de clubs de lecture dans le cadre de la CGT », *Le Peuple,* 7 mai 1938.

Cette proposition ne reçut pas un bon accueil à l'ADLP[1211]. Des bibliothécaires mais aussi des éditeurs comme Denoël et Bourrelier estimaient qu'il fallait d'abord se concentrer sur le développement des bibliothèques au lieu de chercher à former des groupes de lecteurs, car les bibliothèques étaient plus organisées, mieux dotées et rendaient davantage de services. Selon eux, la diversité des goûts limiterait nécessairement le choix des livres à des romans consensuels et condamnerait ces cercles à l'échec à court terme. Enfin, Armand Boutillier du Retail et Édouard Dolléans soulignaient les risques d'endoctrinement que comportait une telle organisation. Le président de l'ADLP expliquait l'engouement syndical pour ce projet, qui semblait peu réfléchi, par le fait que, « divisées sur les buts essentiels du mouvement ouvrier, les deux tendances au sein de la CGT se mettent d'accord sur des œuvres mineures[1212] ». D'après Claude Bellanger, représentant de la Ligue de l'enseignement, l'idée des clubs était bonne mais naïve car l'appétit de lecture n'était pas si grand en France : il fallait au contraire agir pour le développer dans la population, avant même d'espérer trouver des individus volontaires pour partager leurs livres. Mieux valait alors constituer des associations d'amis de la bibliothèque où l'on discuterait « des améliorations à apporter à la bibliothèque, du choix des livres, de la propagande à faire pour accroître la diffusion de la lecture publique[1213] ». Le projet des clubs de lecture ne fut jamais mis à exécution à grande échelle mais, dans sa virtualité, il nuit à la collaboration au sein de l'ADLP, car il exacerba la méfiance de certains membres à l'encontre de la CGT et de ceux qui la représentaient.

Le second problème qui surgit au sein de l'ADLP à propos des relations entre professions éclata à la même période, l'année 1938 marquant l'effondrement de l'entente cordiale née en 1936. De fait, le modèle politique de cette entente, le Front populaire, s'était déjà désagrégé. Il s'agissait en l'occurrence d'une séparation plus nette entre les bibliothécaires — les techniciens — et les représentants du monde de l'enseignement. Ces derniers avaient en effet été froissés de voir leur point de vue négligé par Julien Cain, qui, lors d'une réunion de l'ADLP, avait supprimé de l'ordre du jour le thème les concernant spécifiquement et n'avait pas semblé tenir compte de leur opinion. Claude Bellanger, Georges Lapierre, délégué du Syndicat national des instituteurs, Georges Vidalenc, professeur au Centre confédéral d'éducation ouvrière, Charles Lebrun et Henry Hauck, directeur et bibliothécaire du Musée pédagogique, s'en offusquèrent. Ils avaient pourtant le soutien des Grolier, qui estimaient que la corporation des instituteurs était la seule à pouvoir « balancer

[1211] Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». Compte rendu de la réunion du bureau du 23 mars 1938.
[1212] *Ibid*.
[1213] Claude Bellanger, « Lecture publique et clubs de lecture », *La Lumière*, 20 mai 1938.

l'influence des bibliothécaires savants ABF[1214] ». Les représentants des organisations pédagogiques se réunirent alors pour établir un mémorandum contenant les principes de base sur lesquels l'ADLP devrait fonctionner. Les deux premiers points visaient à rappeler leur légitimé au sein de l'association :

1. *« Le développement de la lecture n'est pas une fin en soi, mais doit avoir pour but le développement de la culture populaire.*
2. *Il faut bien préciser le sens des mots "lecture publique" : il faut y comprendre aussi bien les bibliothèques qui dépendent d'organisations privées (Ligue de l'enseignement, CGT, etc) que les bibliothèques publiques dépendant de l'État ou des municipalités[1215]. »*

Ils insistaient sur le fait que les lecteurs, par le biais des groupements qui les représentaient — en l'occurrence les associations des auteurs du texte —, devaient être partie prenante dans l'organisation de la lecture publique. L'animosité fut rapidement apaisée, mais aucun projet ne fut finalement mené à terme entre les différents groupes de l'association.

L'implication des lecteurs dans la gestion des bibliothèques était également débattue à propos de la composition des comités d'inspection et d'achat des bibliothèques, que l'on voulait réformer[1216]. L'ADLP rejetait le système préconisé par la Commission de la lecture publique de 1929-1930, à savoir la nomination du comité par le préfet ou le ministre. Certains, comme Henri Vendel, souhaitaient un comité entièrement élu par les lecteurs qui collaborerait avec le bibliothécaire tandis que d'autres, majoritaires, étaient partisans de comités mixtes mêlant représentants des usagers et délégués des organisations travaillant avec la bibliothèque (syndicats, coopératives, organisations culturelles de toutes sortes, municipalité, enseignement). Hors de l'ADLP, Gabriel Henriot avait aussi donné son opinion sur la question en s'opposant aux comités de lecteurs qu'il jugeait « démagogiques[1217] ». Quoiqu'il en soit, l'ADLP encourageait le développement des « sociétés d'amis » des bibliothèques qui devaient rassembler les usagers et permettre ainsi de mieux connaître leurs besoins[1218]. Par ailleurs, ce parti pris avait des implications politiques puisque, selon Éric de Grolier, la participation des lecteurs à la définition de la politique d'acquisition de la bibliothèque constituait un frein à la censure.

Divergences politiques au sein de l'association

[1214] Arch. ADLP. « G. ADLP 1. Archives ». Lettre d'Éric de Grolier à Claude Bellanger, 14 juil. 1939.

[1215] Arch. ADLP. « G. ADLP 2. Archives ». Compte rendu de la réunion du bureau du 26 juil. 1938 : mémorandum des associations représentant le monde de l'enseignement.

[1216] Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». Compte rendu de la réunion du 1er juil. 1936.

[1217] Gabriel Henriot, *Des livres pour tous*, *op. cit*., p. 257.

[1218] « L'Association pour le développement de la lecture publique de juillet 1937 à janvier 1938 », *Revue du livre et des bibliothèques*, n°2, mars 1938, p. 61.

La classe politique est assez peu présente à l'ADLP. Certes, l'association est dirigée par le chef de cabinet de Léo Lagrange, puis de Philippe Serre, et cette connivence entre association et gouvernement, en la personne d'Édouard Dolléans, est assurément utile à l'ADLP. Mais Dolléans est un universitaire avant tout. La participation au comité d'honneur de Paul Marchandeau, président des maires de France et président du conseil général de la Marne, n'a rien d'effectif. Cela n'empêche évidemment pas les différents membres d'appartenir à une tendance politique et de l'exprimer, plus ou moins ouvertement, lors des réunions. Ainsi Jacques Aubrun, bibliothécaire de Sceaux, proteste-t-il après une réunion tenue en avril 1937 :

> *« La dernière réunion était très vivante, mais pas assez objective, à mon sens, et trop marquée de préoccupations politiques. La lecture publique ne doit pas être au service d'une couleur politique : elle doit être scrupuleusement impartiale. Elle renseigne ; elle ne dirige les lectures que dans un sens esthétique ou littéraire. Jamais elle ne doit faire sentir une préférence pour un mode de gouvernement et, si elle fait indirectement de l'éducation, c'est pour former, non un sujet, ni un citoyen, ni un camarade, ni un "homo economicus", mais un homme tout court, libre personne qui vient librement à la bibliothèque chercher la nourriture artistique, spirituelle et intellectuelle qui lui convient*[1219]*. »*

Aubrun pousse donc l'exigence d'impartialité encore plus loin que les modernistes des années 1920 puisqu'il ne voit pas même la bibliothèque comme un moyen pour les lecteurs d'être des citoyens informés. Si l'on suit ce raisonnement, la bibliothèque, dans sa neutralité, ne devrait pas prendre parti pour la République démocratique (alors que Morel et ses successeurs faisaient au contraire de la bibliothèque la garante de la démocratie).

La composition de l'association indique une majorité de membres dont les convictions politiques se situent plutôt à gauche, à commencer par les membres les plus actifs, Dolléans et les Grolier, qui ne dissimulent pas leur engagement. Pourtant, au moment de la création en 1936, l'association se voulait parfaitement apolitique, souhaitant avoir l'auditoire le plus large possible. Par ailleurs, les Grolier avaient sans doute été déçus par l'expérience de l'ABP dont le développement avait été empêché par son orientation politique trop marquée. Néanmoins, en 1939, le déclin de l'association pousse Éric de Grolier à tirer ce constat amer :

> *« Au fond, les bibliothécaires sont gens de droite. Ils ont cru bon, en 1936, de venir avec nous, en raison des circonstances. En 1939, le vent a tourné et ils retournent là où les conduit normalement la pente naturelle de leur esprit... À peu près tous, sans doute, nous abandonneront. Il faudra changer de politique et se baser presque uniquement sur les bibliothécaires non "professionnels" : sur les petites bibliothèques privées de la Ligue de l'enseignement, sur les bibliothèques scolaires, sur les bibliothèques syndicales (pour ces dernières, je suis obligé de poser plusieurs points d'interrogation car elles me semblent bien mortes)*[1220]*. »*

[1219] Arch. ADLP. « G. ADLP 2. Archives ». Lettre de Jacques Aubrun à Georgette de Grolier, 12 avril 1937.
[1220] Arch. ADLP. « G. ADLP 1. Archives ». Lettre d'Éric de Grolier à Édouard Dolléans, [mars 1939].

La ligne de démarcation qui s'était dessinée plus franchement, à partir de 1938, entre bibliothécaires professionnels et associations impliquées dans la lecture publique était donc interprétée par les Grolier comme une rupture de nature politique. Pourtant défenseurs d'une formation professionnelle des bibliothécaires, ils choisissaient le « camp » des petites bibliothèques privées, supposées plus proches de leurs convictions. Cela explique d'ailleurs, comme nous le verrons dans la dernière partie, que le couple — et ainsi l'association — se soit retiré peu à peu de la réflexion sur l'organisation générale de la lecture publique au profit des études théoriques sur la lecture.

L'argument politique peut également servir à discréditer certaines personnes. Ainsi les Grolier écrivent-ils au responsable du Groupement des bibliothèques amicalistes et ouvrières du Nord, dépendant de la Confédération générale des œuvres laïques (c'est-à-dire de la Ligue de l'enseignement), que Liliane Wetzel n'est peut-être pas digne de confiance car elle a organisé des cours « en collaborant avec des milieux patronaux et catholiques[1221] ». Il est vrai que l'École du service social de Lille était un établissement catholique et que bon nombre des assistantes sociales qui y étaient formées étaient employées par les œuvres patronales. Néanmoins, les Grolier reprochaient surtout à Liliane Wetzel d'avoir collaboré avec l'ABF sans en avoir informé l'ADLP[1222].

Le maigre bilan de l'ADLP ne résulte donc pas seulement du manque de ressources financières, d'un mauvais fonctionnement ou des rivalités personnelles mais sans doute davantage de points de vue inconciliables. Le parti pris « œcuménique » de l'association vole en éclat dès le début de l'année 1938, dix-huit mois après sa création et il est probable qu'en ayant voulu rassembler le plus largement possible, l'ADLP n'ait fait que pousser un peu plus la corporation des bibliothécaires à s'emparer du sujet pour se le réserver. En effet, en montrant que de nombreux groupements avaient une réflexion — et un point de vue singulier — sur la lecture publique, l'ADLP a certainement rappelé à l'ABF que si elle ne s'impliquait pas dans ces débats, d'autres sauraient prendre des décisions à sa place. En outre, l'ADLP a permis de sensibiliser davantage de personnes et de milieux aux problématiques de la lecture publique. Conformément à son programme, elle a tenté d'aider les petites bibliothèques qui lui réclamaient des conseils. Enfin, elle a surtout contribué à la mise en place et à la promotion du bibliobus de la Marne qui devait symboliser l'organisation moderne de la lecture publique après-guerre.

[1221] Arch. ADLP. « G. ADLP 1. Archives ». Lettre de Georgette de Grolier à André Theeten, 20 juil. 1939.
[1222] Arch. ADLP. « G. ADLP 1. Archives ». Lettre d'Éric de Grolier à Édouard Dolléans, [mars 1939].

Chapitre 11. Des projets de plus en plus ambitieux

1. Des initiatives de grande ampleur financées par l'État

Il serait faux de croire que l'action de l'ADLP était isolée. Comme nous l'avons déjà montré, le contexte se prêtait au développement des loisirs culturels, au nombre desquels comptait la lecture. Bien entendu, cet engouement se traduisait moins par une boulimie de lecture dans la population que par une croyance renouvelée des intellectuels et des organisations ouvrières en l'autodidaxie par le livre, croyance pourtant modérée par la crainte d'une disparition du goût de la lecture. Plusieurs initiatives naquirent de ces espoirs et de ces peurs, s'attachant à promouvoir le livre, la lecture et les bibliothèques.

1.1. L'Exposition internationale de 1937

L'intérêt croissant accordé par le nouveau gouvernement aux bibliothèques, notamment aux bibliothèques pour tous, fut particulièrement visible à travers l'Exposition internationale des arts et techniques dans la vie moderne, qui se tint à Paris en 1937. En effet, les bibliothèques étaient pour la première fois présentées lors d'une exposition internationale. En outre, inscrire les bibliothèques dans une exposition consacrée à la technique revenait à admettre, devant le grand public, que le métier de bibliothécaire ne s'improvisait pas et requérait l'apprentissage de certains savoirs et compétences. C'était donc une victoire pour la corporation, comme l'affirma Amédée Britsch dans son allocution de président à l'assemblée générale de l'ABF :

> *« Si nous devions baptiser l'année comme les Saint-Cyriens baptisent leur promotion, je dirais que 1937 a été pour nous l'année de l'Exposition internationale des arts et techniques […] parce que cette Exposition fait*

véritablement date dans l'histoire des bibliothèques. […] L'on avait encore jamais vu les bibliothèques elles-mêmes à l'Exposition, et à l'Exposition universelle, les bibliothèques en personne, avec leur portrait, leur mobilier et même leur machinerie[1223]*. »*

Cette exposition internationale reçut 34 millions de visiteurs qui vinrent observer les différents exposants, répartis en 14 groupes[1224]. La section des bibliothèques appartenait à la classe 2 dite « Bibliothèques et manifestations littéraires », présidée par Julien Cain, elle-même comprise dans le groupe I, intitulé « Expression de la pensée » et supervisé par Paul Valéry. Ce groupe se donnait donc pour but de « montrer clairement, de façon explicative, en quoi la vie de l'esprit [était] aidée et [pouvait] être développée par la technique moderne[1225] ». L'exposition de la section des bibliothèques devait présenter l'organisation et les activités des bibliothèques des différentes catégories, en France et à l'étranger. Elle se situait au rez-de-chaussée de l'aile Passy du Trocadéro, aux côtés d'un éphémère Musée de la littérature. Le but était de s'adresser aussi bien aux professionnels qu'au grand public, notamment grâce à une riche documentation iconographique (photographies, cartes murales, graphiques, schémas, documents présentés sur des volets pivotants, films) : on y montrait les différentes sortes de bibliothèques, mais aussi les grands principes communs à tous les établissements tels que la préparation matérielle du livre, les catalogues, la bibliographie... La lecture publique avait toute sa place dans l'exposition : étaient décrites les bibliothèques publiques étrangères, grandes et petites (cette dernière catégorie était représentée par les bibliothèques danoises et les *branch libraries* anglo-saxonnes), les bibliothèques enfantines, les bibliothèques municipales de Paris et de province. La documentation sur les bibliothèques de province était toutefois lacunaire : seules les bibliothèques municipales de Tours, Nantes, Châlons-sur-Marne et Soissons étaient réellement représentées[1226], c'est-à-dire les quatre grandes bibliothèques considérées comme les plus modernes du point de vue de la lecture publique (et dirigées par des bibliothécaires désormais influents à l'ABF). Dans la partie consacrée à l'aménagement et à l'outillage se trouvait une maquette du club-bibliothèque pour la jeunesse réalisé au centre Kellerman. Enfin, les derniers espaces étaient réservés aux « activités sociales extérieures des bibliothèques », c'est-à-dire aux bibliothèques circulantes, aux bibliothèques d'hôpitaux, de prisons, de casernes...

[1223] Allocution du président à l'assemblée générale de l'ABF du 16 janvier 1938. *ABF Chronique*, 1937, p. 3.

[1224] Pascal Ory, *Les Expositions universelles de Paris : panorama raisonné, avec des aperçus nouveaux et des illustrations des meilleurs auteurs*, Paris, Ramsay, 1982, p. 153.

[1225] Gaëtan Sanvoisin, « Ce que sera le groupe des bibliothèques à l'Exposition de 1937 : un entretien avec M. Jean Babelon », *Journal des débats*, 2 janv. 1937.

[1226] *ABF Chronique*, 1937, p. 47.

Aux premiers temps de la conception de l'exposition, on espéra construire une bibliothèque modèle qui, à l'instar de nombreuses constructions réalisées pour des expositions internationales, serait durable[1227]. Ce projet échoua, ce que déplorèrent les responsables de la section des bibliothèques[1228]. Toutefois, un élément de l'exposition survécut à l'ensemble. Il s'agissait du club-bibliothèque du centre Kellerman[1229], organisé selon les plans de Claire Halphen-Istel, pédagogue et auteur de livres pour enfants. Ce centre, situé dans le XIII[e] arrondissement, comprenait aussi une auberge de jeunesse et un centre d'art dramatique. La formule n'était pas tout à fait neuve puisque Claire Halphen-Istel l'avait déjà présentée lors du Congrès de l'enseignement secondaire au Havre en 1936 et qu'une première expérience avait été tentée dans un quartier ouvrier du Havre. L'idée reposait sur le fait qu'un enfant ne pouvait se concentrer longtemps sur la même activité, qui plus est une activité intellectuelle, et qu'il était donc plus adéquat d'organiser des centres de loisirs qui permettraient de développer autant les qualités intellectuelles que les qualités physiques et manuelles de l'individu. Le club-bibliothèque comprenait donc une salle de lecture ouvrant sur une terrasse en plein air, deux ateliers et un terrain de jeux. Le club était ouvert, à des heures différentes, aux lecteurs de 7 à 14 ans et de 14 à 18 ans. La bibliothèque était dirigée par Renée Levassor, bibliothécaire et assistante sociale, aidée de stagiaires bénévoles. Les livres étaient en libre accès et rangés selon la classification décimale, doublée d'une classification par couleurs. Afin que le club perdure après l'Exposition, comme prévu[1230], une association des clubs-bibliothèques de la jeunesse avait été fondée, mais elle n'eut vraisemblablement qu'une existence éphémère. La bibliothèque fut fermée en novembre 1938, faute de chauffage et de crédits, puis rouverte au début de l'été 1939, grâce à des subventions du ministère de l'Éducation nationale et de la ville de Paris. Au début de la guerre, le centre Kellermann fut occupé par l'armée, puis l'on y installa un centre de jeunesse[1231].

En dépit de cette disparition, la présence des bibliothèques à l'Exposition internationale de 1937 marquait l'appartenance de la lecture publique à la modernité et réaffirmait les liens entre

[1227] Cela avait par exemple été le cas à l'Exposition universelle de Bruxelles en 1935 où l'on avait installé une « bibliothèque publique-type » (qui n'avait toutefois pas été maintenue telle quelle), dans la partie consacrée aux loisirs du travailleur. Il s'agissait d'une bibliothèque publique conçue par l'inspecteur des bibliothèques Charles Depasse pour une commune belge bilingue de moyenne importance. Voir : Charles Depasse, *La bibliothèque publique-type*, Liège, éd. Biblio, 1936.

[1228] Julien Cain, « Introduction », *Bibliothèques : organisation, technique, outillage*, Paris, Denoël, 1938, p. 3.

[1229] Claire Halphen-Istel, « Le Club bibliothèque du Centre Kellerman, à l'exposition de 1937 », *Revue médico-sociale et de la protection de l'Enfance*, n° 4, juil.-août 1938, p. 322-325.

[1230] Arch. ABF. « Lecture publique. Organisations de lecture. Ass. De promotion de la lecture. (1936-1955). 2. ». « Le club-bibliothèque pour la jeunesse », s.d., p. 8 : « Le club-bibliothèque a été bâti en dur, pour durer, mais il ne faudrait pas que les pierres et l'édifice extérieur seuls subsistent. C'est l'esprit dans lequel a été conçu ce centre d'éducation harmonieuse qui doit durer. »

[1231] CAC 19880011 art. 13. Solange Petit, *La lecture publique en France : ensemble des réalisations actuelles*, 25 oct. 1942.

bibliothèques et technique. Mais le Front populaire fit davantage que leur accorder de la visibilité, somme toute symbolique : il leur accorda aussi des crédits, par le biais des grands travaux.

1.2. La Bibliothèque nationale : une sous-direction des bibliothèques avant l'heure

Le gouvernement intervint en faveur de la lecture publique à travers la Bibliothèque nationale. Julien Cain avait en effet obtenu de Jean Zay que les bibliothèques fussent inscrites au programme des grands travaux[1232] et, à ce titre, la Bibliothèque nationale reçut 5 millions de francs, dont 3,5 millions destinés aux bibliothèques de lecture publique[1233]. Le projet initial de Julien Cain prévoyait d'utiliser ces crédits pour les dépenses dites « de premier établissement » — qu'il estimait à cinquante millions de francs —, non pour les dépenses de fonctionnement[1234]. Toutefois, la somme ne suffisait pas pour entreprendre un programme de construction ni même de réaménagement des bibliothèques municipales ; aussi fut-il décidé que l'effort porterait sur les collections, la Bibliothèque nationale étant chargée de répartir les crédits en fonction des besoins des bibliothèques publiques[1235].

On créa donc un service spécial pour assumer cette tâche, confié au jeune Paul Poindron, proche conseiller de Julien Cain. Deux listes de livres furent envoyées : la première comportait 500 titres d'usuels (dictionnaires, grands traités, éditions critiques des auteurs grecs et latins, et œuvres des grands écrivains français) et la seconde se composait de 5000 titres représentant toutes les disciplines. Cette seconde liste était une sélection d'ouvrages de l'édition française, établie par la Bibliothèque nationale avec la collaboration de spécialistes, qui avait été réclamée par le ministère des Affaires étrangères pour les Instituts français à l'étranger et les bibliothèques étrangères. Contrairement aux envois de livres qui se pratiquaient jusque-là, le choix était désormais entre les mains des bibliothécaires locaux, dans la limite des crédits dont ils disposaient (et à l'exception des usuels qui étaient imposés par la Bibliothèque nationale). Les listes étaient donc envoyées pour les aider dans leur sélection. Notons tout de même que les bibliothèques contrôlées et surveillées

[1232] Loi du 18 août 1936 relative à l'exécution d'un plan de travaux destinés à combattre et à prevenir le chômage.

[1233] Julien Cain, *Rapport sur le fonctionnement des divers services de la Bibliothèque nationale pendant les années 1935 à 1940*, Paris, Impr. des journaux officiels, 1947, p. 128. Au départ, le ministère de l'Éducation nationale avait ouvert un crédit de 20 millions de francs pour équiper en libres les bibliothèques de la Réunion des bibliothèques nationales et les bibliothèques publiques françaises. La somme mise à disposition de la Bibliothèque nationale fut finalement de 5 035 405 F.

[1234] AN 312AP6. Julien Cain, *Nécessité d'organiser la lecture publique*, 10 oct. 1936.

[1235] « Allocution de M. Julien CAIN, prononcée à la réunion du 24 février 1938 de l'ADLP », *Revue du livre et des bibliothèques*, n°3, mai 1938, p. 66.

étaient incitées à faire vérifier leurs choix par le bibliothécaire ou l'archiviste départemental chargé de les inspecter.

Julien Cain ne manqua pas de souligner l'intérêt qu'avaient tiré éditeurs et libraires de ce fonctionnement. D'une part, en 1937 et 1938, les commandes furent passées directement par le service d'achat aux éditeurs, qui consentaient à le faire bénéficier de la « remise libraire ». D'autre part, pour compenser les pertes qu'auraient pu occasionner ce système, la Chambre syndicale des libraires réclama qu'« une ristourne fût affectée aux fournisseurs habituels des bibliothèques municipales[1236] ». Un tel mode de fonctionnement venait donc confirmer l'idée, défendue par Julien Cain, que le développement des bibliothèques publiques était un remède à la crise de l'édition et de la librairie.

Les 3,5 millions de francs étaient ainsi répartis[1237] : un million était destiné aux bibliothèques municipales de 1ère catégorie (60 bibliothèques concernées, dotées chacune de 15 000 francs), un million aux bibliothèques municipales de 2ème catégorie (93 bibliothèques, dotées chacune de 10 000 francs, à l'exception de la bibliothèque de Sceaux qui bénéficia d'un envoi exceptionnel[1238]), un million à la Réunion des bibliothèques nationales, 250 000 francs pour des souscriptions diverses (notamment l'Encyclopédie française) et 250 000 francs pour la lecture publique. Cette dernière enveloppe comprenait en réalité les subventions en livres qui étaient attribuées au bibliobus de Soissons, au bibliobus de la Marne, aux bibliothèques circulantes municipale et départementale organisées par Lelièvre à Nantes et au projet de succursales de prêt à Bordeaux. Les crédits alloués couvraient l'achat, la reliure et le transport des ouvrages. La différence dans les montants permet de comparer l'importance des différents projets. Le cas du bibliobus de Soissons mis à part (il ne s'agit que d'une subvention de 15 000 francs pour renouveler ses livres), on constate que c'est le bibliobus de la Marne qui fait l'objet des plus grosses subventions (85 000 francs, auxquels il faut ajouter les subventions du sous-secrétariat aux Loisirs), suivi par les bibliothèques circulantes de Nantes (80 000 francs). Le projet d'André Masson à Bordeaux ne reçut que 50 000 francs de livres puisqu'il ne s'appliquait qu'à une échelle municipale. Enfin, un reliquat de 20 000 francs permit de soutenir la création ou le développement de sections enfantines à Châlons-sur-Marne, Mâcon, Versailles, Tours, Valenciennes, Belfort, Orléans et La Rochelle. L'effort en faveur des bibliothèques pour

[1236] Julien Cain, *Rapport sur le fonctionnement des divers services de la Bibliothèque nationale pendant les années 1935 à 1940*, *op. cit.*, p. 128.

[1237] AN F17 17305. Rapport sur l'exercice 1937 du Service d'achat de livres pour les bibliothèques publiques, présenté à la séance du Comité du 9 février 1938.

[1238] D'après le rapport, cela était dû à la qualité des ouvrages demandés par la bibliothèque, en raison d'un important public de professeurs dans la ville de Sceaux.

enfants se traduisit également par l'envoi, à toutes les bibliothèques contrôlées et surveillées, de l'ouvrage *Beaux livres, belles histoires* de Marguerite Gruny et Mathilde Leriche, et d'une circulaire les incitant à créer une section enfantine.

L'intervention de la Bibliothèque nationale dans le développement de la lecture publique ne se limita pas à la gestion des crédits exceptionnels. Outre le soutien que Julien Cain manifestait à diverses initiatives (ADLP, cours de l'ABF...), apportant ainsi la caution et la participation de la Bibliothèque nationale, l'administrateur général créa également un service de renseignements sur les bibliothèques, pendant l'été 1939. Ce dernier n'était pas sans rappeler le projet de centre de documentation bibliothéconomique et bibliographique envisagé par les Grolier et l'Association des anciens élèves de l'École de bibliothécaires. Il devait répondre aux nombreuses demandes d'informations que recevait la Bibliothèque nationale (la création du service d'achat pour les bibliothèques publiques avait permis des contacts plus nombreux avec les bibliothèques municipales) et s'appuyait sur l'importante documentation — dont un riche fonds photographique — qui avait été rassemblée à l'occasion de l'Exposition internationale. D'après Julien Cain, il s'agissait de « former à la Bibliothèque nationale l'équivalent de la Section muséographique du musée du Louvre[1239] ». La charge en fut confiée à Paul Poindron qui se rendit en Angleterre à l'été 1939 pour y observer le fonctionnement de services analogues et collecter de la documentation[1240].

En prenant en charge la répartition des crédits et les achats de livres des bibliothèques municipales de France ainsi qu'un service de renseignements à dimension nationale, la Bibliothèque nationale assumait désormais des missions dignes d'une direction générale des bibliothèques. Nous verrons d'ailleurs que ces missions ne cessèrent de croître pendant la guerre. Toutefois, l'implication des pouvoirs publics dans l'organisation de la lecture ne concernait pas que les mesures nationales : le volontarisme de l'État rencontrait parfois des initiatives municipales et départementales.

1.3. Les projets locaux

1.3.1. À Nantes

Parmi les initiatives alliant pouvoir local et pouvoir central, il faut signaler l'essai d'organisation de la lecture publique entrepris par Pierre Lelièvre, conservateur de la bibliothèque

[1239] Arch. ADLP. « G. ADLP 2. Archives ». Compte rendu de la réunion du bureau du 26 juil. 1938.

[1240] Julien Cain, *Rapport sur le fonctionnement des divers services de la Bibliothèque nationale pendant les années 1935 à 1940*, *op. cit.*, p. 130.

municipale de Nantes. Son projet est soumis dès février 1937 au ministère et à la mairie ; jugé digne d'intérêt, il est même présenté à l'Exposition internationale, dans la section des bibliothèques[1241]. Cette réorganisation s'inscrit dans un projet plus vaste de bibliothèque régionale qui comprenait, entre autres, la constitution d'un catalogue collectif des bibliothèques municipales importantes et des bibliothèques d'établissements d'enseignement ou de recherche, la simplification du prêt entre ces établissements ainsi que l'organisation du prêt à domicile pour les membres de l'enseignement public de la Vendée, du Morbihan et de la Loire-inférieure[1242]. Mais la réorganisation à laquelle s'essaie Lelièvre ne se limite pas à une simple coordination des bibliothèques de la région puisqu'il met également en place un système de bibliothèques circulantes dans le département de la Loire-inférieure (appelé service du « livre au village ») et fonde de nouvelles bibliothèques municipales de prêt dans Nantes. En octobre 1937, il obtient une subvention de 80 000 francs du ministère de l'Éducation nationale[1243] couvrant une partie des frais pour ces différents projets qui, dans l'esprit de Lelièvre, ne sont que quelques-uns des services que doit offrir son ambitieuse bibliothèque régionale, longuement décrite dans la revue *Archives et bibliothèques*[1244].

Ne disposant pas d'un budget suffisant pour se doter d'un bibliobus, la bibliothèque circulante de la bibliothèque régionale est constituée de caisses de livres, de 50 à 100 volumes, qui sont envoyées par les services de transport routier chez les correspondants de la bibliothèque régionale où elles restent en dépôt pendant un mois. La carte de prêt coûte 5 francs et permet d'emprunter dix livres. Le plan prévoit aussi des caisses-bibliothèques pour les enfants des écoles primaires[1245]. Bien que Lelièvre ait adressé sa circulaire à toutes les communes du département, le service commence modestement avec 7 centres desservis au début de l'année 1938.

Parallèlement, un système de bibliothèque circulante est mis en place dans Nantes même pour desservir les petites bibliothèques de prêt à partir de la bibliothèque municipale, dite Bibliothèque centrale. Notons que le prêt n'est pratiqué à la bibliothèque municipale qu'avec parcimonie, uniquement pour les livres d'étude et, de fait, cette réorganisation doit permettre à l'établissement de se consacrer à « son rôle de bibliothèque de documentation, d'information et de travail[1246] ». L'offre en lecture publique, notamment pour le prêt de romans, n'est donc jusque là

[1241] AM Nantes. 2R559. Lettre de Pierre Lelièvre au maire de Nantes, 4 oct. 1937.
[1242] AM Nantes. 2R559. « Service de prêt universitaire organisé avec le concours de l'É. N. », s.d.
[1243] Cette subvention venait en fait des crédits gérés par la Bibliothèque nationale au titre des grands travaux, comme nous l'avons expliqué plus haut.
[1244] Pierre Lelièvre, « Un projet de bibliothèque régionale », *Archives et bibliothèques*, 1937-1938, p. 170-189.
[1245] AM Nantes. 2R559. Projet de circulaire sur le service des bibliothèques circulantes, s.d.
[1246] Arch. ADLP. « G. ADLP 2. Archives ». Lettre de Pierre Lelièvre à Georgette de Grolier, 5 mars 1938.

assurée que par de petites bibliothèques d'associations. Pour l'année 1938, Lelièvre prévoit d'ouvrir six salles de lecture et bureaux de prêt dans les archives municipales, dans des salles de mairies d'anciennes communes rattachées à Nantes et dans des locaux scolaires.

La municipalité est d'emblée réticente au projet car elle estime qu'il faudrait d'abord s'appuyer sur les 14 bibliothèques populaires existantes, subventionnées par la ville, en les rénovant et en les coordonnant. De plus, elle craint un désengagement de l'État à l'avenir qui entraînerait des charges accrues pour la ville[1247]. Plusieurs conseillers municipaux s'opposent donc au financement du projet au prétexte que « c'est avec la multiplication des augmentations de dépenses comme celle-ci qu'on fait […] les gros déficits[1248] » et que cette réalisation « ne peut servir qu'à faire "mousser" quelqu'un[1249] ». Lelièvre est tout de même soutenu par le secrétaire-général adjoint et le député-maire socialiste de Nantes, Auguste Pageot. Ce dernier défend même le projet de bibliothèque régionale devant le conseil général, duquel Lelièvre sollicite, sans grand espoir, une subvention de 30 000 francs[1250]. Les débats sont houleux, à en juger par cet article du *Populaire* :

> *« Le député-maire de Nantes […] proteste à son tour contre le rejet du crédit de 30 000 fr. car il y voit le reflet d'une arrière-pensée politique. […]*
>
> *M. Le Gouvello déclare son inquiétude parce qu'il suppose que les livres mis à la disposition des ruraux serviront surtout à la propagande marxiste.*
>
> *— Vous montrez le bout de l'oreille, rétorque M. Pageot ; au fond, vous voulez que les gens de la campagne restent ignorants[1251]. »*

Ce sont ces réticences locales qui conduisent Lelièvre à souhaiter une intervention forte de l'État dans l'organisation de la lecture publique. La majorité du département est en effet plutôt conservatrice, ce qui explique que le bibliothécaire insiste tout particulièrement sur la neutralité des collections dans sa circulaire aux maires[1252]. En outre, Lelièvre joue de cette opposition politique pour mieux persuader la mairie de Nantes d'agir en faveur de la lecture publique :

> *« le refus du Conseil général de s'intéresser au développement de la lecture publique dans le département contribuera à mettre en relief tout l'intérêt que l'administration municipale porte à l'extension des bibliothèques populaires à Nantes[1253]. »*

[1247] AM Nantes. 2R559. Note de Chevillard, adjoint aux Beaux-Arts, 26 janv. 1938.

[1248] AM Nantes. 2R559. Note sur les bibliothèques populaires, 27 janv. 1938.

[1249] AM Nantes. 2R559. Note, 25 mars 1938.

[1250] AN F17 17305. Extrait du procès-verbal de la séance du comité d'achat de livres pour les autres établissements, 27 nov. 1937 : d'après Lelièvre, « il est à craindre que la demande de subvention, adressée au Conseil général, n'ait aucun succès, en raison de la politique d'économie poursuivie et de l'extrême division politique de la région ».

[1251] « À propos de la création d'une bibliothèque régionale », *Le Populaire* (Nantes), 6 mai 1938.

[1252] AM Nantes. 2R559. Projet de circulaire sur le service des bibliothèques circulantes, s.d. : « Est-il besoin d'ajouter que toutes les tendances confessionnelles, sociales ou politiques s'y trouvent représentées dans un esprit de libéralisme intellectuel absolu ? Notre seul souci a été de mettre à la disposition de tous les livres les plus marquants. »

[1253] AM Nantes. 2R559. Lettre de Pierre Lelièvre au maire de Nantes, 18 nov. 1938.

Au vu de cette situation, on peut donc supposer que l'importante subvention que reçoit le projet de Lelièvre s'explique autant par son ampleur que par la nécessité de contourner les obstacles politiques locaux.

Dans le projet initial, le service de la bibliothèque régionale consacré à la lecture publique ne se contentait pas de gérer les bibliothèques de quartier et la bibliothèque circulante départementale. Lelièvre y ajoutait en effet la centralisation des achats, l'inspection des petites bibliothèques, un enseignement bibliographique aux bibliothécaires des petites villes et l'organisation de conférences d'éducation populaire[1254]. Le financement de la bibliothèque régionale conjuguait dépôts de livres de l'État (ce qui fut effectivement le cas pour les bibliothèques circulantes municipale et départementale), subventions du conseil général et crédits municipaux. Les bibliothèques municipales des petites villes restaient à la charge de leur commune qui devait inscrire à son budget une somme proportionnelle au nombre d'habitants.

Lelièvre n'eut pas d'autre choix que de revoir ses objectifs à la baisse, d'autant que dès 1939, la subvention ministérielle n'était plus que de 15 000 francs[1255]. Mais son projet fut certainement l'entreprise la plus ambitieuse tentée en France à cette époque. Il s'était inspiré de l'idéal moderniste, tout en l'adaptant aux besoins et aux particularismes locaux. Il s'appuyait également sur les expériences menées dans d'autres villes : le principe des succursales de prêt était encore relativement original, mais ce type d'organisation avait déjà été adopté avec succès à Nice, Le Havre, Rouen ou encore Bordeaux[1256].

1.3.2. À Bordeaux

Comme son confrère chartiste Pierre Lelièvre, André Masson était partisan d'une forte intervention de l'État dans l'organisation de la lecture publique. Il souhaitait notamment que le ministère de l'Éducation nationale pût envoyer aux petites bibliothèques de prêt des ouvrages issus des souscriptions, de même qu'il le faisait pour certaines bibliothèques municipales. Selon lui, le ministère devrait aussi subventionner la construction ou le réaménagement des bibliothèques[1257].

Nommé en 1935, Masson entreprit dès l'année suivante des démarches auprès du député-maire socialiste de Bordeaux, Adrien Marquet, pour que les bibliothèques fussent inscrites en

[1254] Pierre Lelièvre, « Un projet de bibliothèque régionale », *op. cit.*

[1255] AM Nantes. 2R515. Versement de la subvention du ministère de l'Éducation nationale, arrêté du 27 juil. 1939.

[1256] AM Nantes. 2R515. Lettre du ministre de l'Éducation nationale au maire de Nantes, 3 janv. 1939.

[1257] Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». Lettre d'André Masson à Georgette de Grolier, 14 oct. 1936.

priorité dans le plan municipal d'organisation des loisirs ouvriers[1258]. Il faut d'ailleurs souligner que c'est en partie pour conduire une réforme de la bibliothèque municipale que Masson avait été choisi pour le poste, sur les conseils de l'inspecteur Pol Neveux :

> *« Dès qu'il a pu prévoir la vacance du poste de Bordeaux, il y a quelques années, Pol Neveux m'a dit : "À Bordeaux, la tâche est lourde et délicate à la fois, c'est André Masson qui aura le courage de l'entreprendre et saura la mener à bien. Il est chartiste, donc il a le goût des choses anciennes, il a fait ses premières armes à Rouen sous la direction d'un administrateur qui sait distinguer ses collaborateurs, il a passé quelques années en Extrême-Orient et travaillé à la création d'un service d'archives et de bibliothèques avec des chartistes qui savent assouplir les méthodes de l'École aux exigences de la vie moderne, il est bien préparé à une tâche de direction"[1259]. »*

Le premier projet de Masson fut d'ouvrir une bibliothèque de prêt gratuit avec libre accès aux rayons. L'idée prit ensuite de l'ampleur pour aboutir à la « création d'un centre de lecture publique à la bibliothèque municipale et de deux *branches*, rive droite et rive gauche[1260] ». L'emploi du terme anglais n'était évidemment pas anodin, revendiquant de la sorte le modèle anglo-saxon. Étaient également prévus l'aménagement d'une « salle de bibliothèque » dans la maison cantonale de La Bastide[1261], au cœur d'un quartier ouvrier, et dans la maison cantonale de Saint-Augustin, comprenant des sections spécialement destinées aux enfants. Masson obtint que la ville lui ouvrît un crédit annuel de 24 000 francs et finançât l'aménagement des locaux (même si des questions de propriété en retardèrent la mise en œuvre)[1262].

Les réformes portèrent progressivement leurs fruits, puisque la fréquentation de la bibliothèque centrale ne cessa d'augmenter à partir de 1935, argument qu'André Masson et les inspecteurs des bibliothèques ne manquaient pas de mettre en avant pour justifier auprès de la municipalité la dépense pécuniaire qu'elle avait consentie[1263].

1.3.3. À Sceaux

Outre le projet de l'ADLP et du Comité national des loisirs, la région parisienne avait fait l'objet d'un autre plan de réorganisation. En effet, si la plupart des communes de banlieue avaient une bibliothèque, celle-ci ne bénéficiait souvent que d'un très faible budget (en moyenne,

---

1258 *Ibid*.

1259 « Toast de Charles Schmidt [à l'assemblée trimestrielle de l'ABF à Bordeaux] », *Archives et bibliothèques*, n°1-4, 1936, p. 235.

1260 AN F17 17305. Rapport sur l'exercice 1937 du Service d'achat de livres pour les bibliothèques publiques, présenté à la séance du Comité du 9 février 1938.

1261 Ce bâtiment abritait également un prétoire de la justice de paix, un commissariat de police et une salle de conférences.

1262 Arch. ADLP. « G. ADLP 2. Archives ». Lettre d'André Masson à Georgette de Grolier, 5 mars 1938.

1263 AN F17 17347. Dossier de la bibliothèque municipale de Bordeaux.

0, 19 franc par an et par habitant pour les acquisitions, abonnements et reliures)[1264]. Par ailleurs, l'idée d'une bibliothèque circulante dans la région se justifiait par le fait que les bibliothèques étaient généralement éloignées des frontières de la commune ; les habitants de la périphérie avaient donc difficilement accès à ces bibliothèques de centre-ville mais ne pouvaient pas davantage se procurer des livres dans les communes plus proches car le prêt y était réservé aux habitants de la ville[1265].

Il s'agissait initialement d'une idée de Gabriel Henriot, conservateur de la bibliothèque Forney et directeur de l'école de bibliothécaires à l'Institut catholique, de René Chapoullié, chef du service des bibliothèques à la préfecture de la Seine et surtout de Jacques Aubrun, conservateur de la bibliothèque municipale de Sceaux. Cette organisation prévoyait deux centres régionaux, Sceaux et Saint-Denis, qui fourniraient des caisses de livres à leur arrondissement respectif. Aucune participation n'était demandée aux communes — à l'exception de Sceaux et Saint-Denis, priées de mettre à disposition des locaux — et seuls les crédits départementaux devaient être modifiés. Le conseil général vota le projet et 24 000 francs furent accordés pour le lancement des deux bibliothèques circulantes. Contrairement à l'habitude, ce n'est donc pas le manque d'argent qui fit échouer le projet mais le manque de publicité. En effet, les communes n'avaient pas été sollicitées, n'avaient donc pas pris part à la réflexion et ne furent pas même avisées de la décision du conseil général. Le président de l'Amicale des maires de la Seine « décréta que [les bibliothèques circulantes] n'intéresseraient personne[1266] » et la demande fut si faible que le projet fut abandonné[1267].

Aubrun mit alors au point un nouveau projet qu'il présenta lors des journées d'études de l'ADLP sur les bibliothèques régionales, puis qu'il développa dans le *Bulletin des Amis de Sceaux*[1268]. Son organisation prévoyait une bibliothèque circulante qui aurait pour centre la bibliothèque de Sceaux et alimenterait toute la banlieue Sud de Paris. Faute de crédits, l'entreprise fut très modeste. En 1939, la bibliothèque de Sceaux desservait « la bibliothèque de l'Amicale des locataires de la cité-jardin de Malabry, une école de Bourg-la-Reine, un groupe de lecteurs d'un

[1264] Jacques Aubrun, « Étude sur la lecture publique dans la région de Sceaux et projet d'organisation régionale », *Bulletin des « Amis de Sceaux »*, 1938, p.85-87.

[1265] *Ibid*.

[1266] Jacques Aubrun, « Étude sur la lecture publique dans la région de Sceaux et projet d'organisation régionale », *Bulletin des « Amis de Sceaux »*, 1938, p. 95-96.

[1267] Il est probable que les divergences politiques entre les communes comprises dans le projet aient également concouru à son échec.

[1268] Jacques Aubrun, « Étude sur la lecture publique dans la région de Sceaux et projet d'organisation régionale », *Bulletin des « Amis de Sceaux »*, 1938, p. 82-97.

immeuble, un petit magasin de mercerie[1269] ». Le début des hostilités mit vraisemblablement un terme à cette initiative.

Il faut enfin rappeler qu'au-delà de ces projets spécifiques, quelques municipalités firent des efforts pour améliorer la situation matérielle de leur bibliothèque, en achetant (à Évreux) ou en construisant (à Angoulême) un nouveau bâtiment[1270]. D'autres se décidèrent à embaucher un bibliothécaire professionnel, comme nous l'avons déjà souligné. Dans les trois projets locaux que nous avons présentés, la personnalité du bibliothécaire fut bien souvent déterminante. Il s'agissait de trois figures actives du débat sur la lecture publique, bien connues des inspecteurs généraux et des associations professionnelles, qui déployèrent d'importants efforts pour mettre en pratique leurs idées. Les municipalités dont ils dépendaient les avaient soutenus mais n'étaient pas à l'origine du projet : l'initiative était bien davantage individuelle que locale.

2. Essaimage dans les milieux catholiques et les milieux syndicaux

À la fin des années 1930, les petites bibliothèques populaires sont encore nombreuses. À défaut de pouvoir mettre en place une coordination nationale, il apparaît que le plus utile serait de former les responsables de ces bibliothèques qui seraient alors en mesure d'organiser eux-mêmes, à l'échelle locale, un système de lecture plus efficace.

Comme dans les années précédentes, la formation des bibliothécaires demeure objet de débats et de tensions. L'École des chartes poursuit son enseignement pour la préparation du DTB, commencé en 1932. Parmi les enseignants, on trouve tout de même davantage de bibliothécaires intéressés par la lecture publique, notamment Henri Lemaître, qui continue d'assurer les cours sur le mobilier des bibliothèques et sur les bibliothèques étrangères, Georges Collon, qui traite de l'acquisition, du classement et de la conservation des livres, Henri Labrosse, sur la communication des livres, Gabriel Henriot sur les bibliothèques populaires et Boutillier du Retail sur les bibliothèques de documentation d'affaires. Néanmoins, cette préparation — sans doute parce qu'elle

[1269] René Claude, « La lecture publique : les bibliothèques circulantes et l'œuvre de Jacques Aubrun, bibliothécaire de Sceaux », *Petit Parisien*, 6 janv. 1939.

[1270] Henri Vendel, « Rapport présenté au nom de la délégation française au Comité de La Haye », dans FIAB, *Publications, vol. XI. Actes du Comité international des bibliothèques — 12e session* (*10-12 juillet 1939)*, p. 138-142.

reste attachée à l'École des chartes et, d'autre part, parce que le programme du DTB est surtout orienté vers les bibliothèques d'étude — n'a toujours que peu de crédit aux yeux de certains militants de la lecture publique. À quelqu'un lui demandant quelles sont les formations pour devenir bibliothécaire, Georgette de Grolier répond que le DTB est certes indispensable pour les bibliothèques d'État mais que le cours de l'École des chartes est « très arriéré[1271] ». Elle cite également, sans les juger, l'école dirigée par Henriot à l'Institut catholique et des cours organisés par le Centre confédéral d'éducation ouvrière (CCEO) de la CGT. Des syndicats aux œuvres catholiques, en passant par l'ABF, tous les milieux préoccupés de lecture publique proposent donc des cours de bibliothéconomie, preuve que tous ont à cœur de moderniser et d'uniformiser leur système de lecture.

2.1. L'action catholique

2.1.1. Henriot et l'Institut catholique

Gabriel Henriot, conservateur de la bibliothèque Forney, entretenait des liens avec le milieu des bibliothèques catholiques, notamment par l'intermédiaire de son amie et adjointe Marie-Louise Arrivot. Alors que la mairie de Paris refusait toujours de financer les cours techniques qu'Henriot donnait au personnel des bibliothèques municipales de la ville, l'Institut catholique proposa d'héberger une école de bibliothécaires qu'Henriot dirigerait. Les avantages étaient réciproques : le conservateur trouvait enfin la structure nécessaire pour fonder une école de bibliothéconomie stable, avec des professeurs rémunérés, tandis que l'Institut catholique s'assurait un personnel compétent pour les bibliothèques catholiques qui devaient être modernisées.

L'école fut inaugurée en novembre 1935[1272]. Cet « enseignement technique et pratique » s'adressait aux candidats au DTB, à ceux qui souhaitaient créer ou organiser un groupe de bibliothèques populaires ou hospitalières et à ceux qui étaient chargés d'enseigner des notions de bibliothéconomie (cours primaires, conférences dans les écoles de service social...). Il ne s'agissait donc pas d'une formation élémentaire mais bien d'un niveau supérieur puisque les élèves devaient ensuite pouvoir eux-mêmes dispenser un enseignement de base et diriger un réseau de bibliothèques populaires ou paroissiales. Tous les cours étaient professés par des bibliothécaires professionnels,

[1271] Arch. ADLP. « G. ADLP 2. Archives ». Lettre de Georgette de Grolier à D. Pichon, 1er avril 1938.

[1272] La plupart des informations qui suivent sont issues du « Rapport sur le fonctionnement de l'enseignement technique et pratique pour les bibliothécaires » pour 1935-1936 et 1936-1937, et d'un tract pour les cours de l'Institut catholique (Arch. ABF. « Correspondance 1935-1938. Secrétaire : L.-N. Malclès 1. »).

plusieurs étant d'ailleurs d'anciennes élèves de l'École de bibliothécaires comme Colette Meuvret et Aline Payen. Toutefois, les conférences de formation psychologique et morale faisaient exception — Institut catholique oblige — puisqu'elles étaient données par le jésuite Alphonse de Parvillez, dont nous avons déjà souligné le rôle prépondérant. Il y avait un cours d'histoire et technique du livre (histoire du document manuscrit ou imprimé, techniques anciennes et modernes du livre, commerce du livre), un cours de bibliographie (principes de sélection des livres, étude des ouvrages de référence et de leur utilisation en bibliothèque, étude des bibliographies générales, nationales ou spécialisées), un cours d'administration (histoire des bibliothèques, étude des méthodes pratiques modernes, économie intérieure, lois et questions juridiques), un cours de catalogage et de classification (théorie et pratique de la classification, rangement matériel des livres, règles de rédaction des catalogues)[1273]... Bien entendu, ces 300 heures annuelles d'enseignement théorique étaient complétées de 600 heures de travaux pratiques, de 130 heures de stages (à la bibliothèque de l'hôpital Beaujon, à la bibliothèque Forney, à l'Institut des statistiques, à la bibliothèque de l'Institut catholique, à la bibliothèque centrale du XIV^{e} arrondissement et à la bibliothèque de l'Heure joyeuse) ainsi que de visites de bibliothèques.

Le sujet de la composition écrite de l'examen final en 1936 témoigne clairement de l'objectif de cette formation :

> *« Un préfet ou un évêque (à votre choix), vous demande un rapport sur une organisation possible de la lecture publique dans son département ou dans son diocèse. Fournissez ce rapport avec le maximum d'idées et le minimum de phrases[1274]. »*

Les futurs diplômés de l'Institut catholique devaient donc être capables d'organiser un réseau de bibliothèques, ce qui correspondait tout à fait à l'esprit dans lequel la LFACF souhaitait rénover les bibliothèques d'œuvres.

Cette première session fut suivie par 16 élèves françaises et deux étrangères, dont 14 reçurent le diplôme. Les élèves préparant le DTB assistaient parallèlement à la préparation de l'École des chartes, à laquelle Henriot participait, alors même qu'il qualifiait cet enseignement d'« improvisé » et jugeait le diplôme « sans valeur pour les bibliothèques publiques »[1275]. Le cours de l'École des chartes, qui seul possédait un caractère officiel, semblait donc toujours indispensable à la réussite de l'examen pour qui voulait exercer dans un établissement public. Mais la plupart des

[1273] Gabriel Henriot, *Des livres pour tous*, *op. cit.*, p. 134-135.
[1274] Arch. ABF. « Correspondance 1935-1938. Secrétaire : L.-N. Malclès 1 ». « Rapport sur le fonctionnement de l'enseignement technique et pratique pour les bibliothécaires pendant l'année scolaire 1935-1936 », 1936.
[1275] Gabriel Henriot, *Des livres pour tous*, *op. cit.*, p. 136.

élèves d'Henriot devenaient déléguées départementales pour la lecture de la LFACF, formant ainsi l'armature du nouveau réseau des « Bibliothèques modernes pour tous ».

2.1.2. La création du réseau des Bibliothèques modernes pour tous

Nous avons déjà expliqué comment certaines associations catholiques, inspirées par les modernistes, promouvaient l'idée d'une réorganisation de leurs bibliothèques. Leur effort se poursuivit et aboutit, entre autres, à la création de l'école de bibliothécaires de l'Institut catholique. En 1936, un comité d'action catholique du livre fut créé, sous la présidence de Paul Richaud, évêque auxiliaire de Versailles. Il rassemblait et coordonnait les différentes œuvres catholiques qui menaient une action en faveur du livre et de la lecture. Ce comité était divisé en cinq sections (rédaction et diffusion du livre catholique, œuvres bibliographiques, bibliothèques, dépôts de lecture, brochures à vendre dans les églises). Concernant les bibliothèques, il faut particulièrement souligner l'action de la LFACF, née en 1933 de la fusion entre la Ligue patriotique des Françaises et la Ligue des femmes françaises. Dès l'année suivante, la Ligue fonde un service central consacré au livre — dont l'une des responsables est Marguerite Chaumonot — qui a notamment pour objectif d'organiser « un réseau diocésain de bibliothèques modernes pour tous[1276] », dans un esprit prosélyte marqué :

> *« La bataille du livre n'est pas une fiction, c'est une réalité. Tous les catholiques doivent prendre les armes dans cette croisade du bon livre contre le mauvais livre. Il y va de la France, de la France chrétienne ![1277] »*

En effet, le mouvement socialiste et communiste en faveur des loisirs et particulièrement des loisirs culturels inquiète les organisations catholiques. Elles accusent les associations situées dans la mouvance du Front populaire de faire de la « propagande athée, laïque ou marxiste » sous des « apparences purement culturelles »[1278]. L'effort catholique doit donc être proportionné au danger pressenti.

Avant même la création du cours de l'Institut catholique, des sessions de formation de deux jours sont organisées à Paris : Gabriel Henriot assure la partie technique des cours et des conférences plus spécifiques aux bibliothèques catholiques sont données par Alphonse de Parvillez,

[1276] *Écho de la Ligue féminine d'action catholique française*, n°376, janv. 1937, p. 17-18.
[1277] *Écho de la Ligue féminine d'action catholique française*, n°349, avril 1934, p. 76.
[1278] *Écho de la Ligue féminine d'action catholique française*, n°386, déc. 1937, p. 304.

Gaëtan Bernoville[1279], fondateur et secrétaire général des Semaines d'écrivains catholiques et Raphaël Labergerie, vice-président du Syndicat de la librairie religieuse[1280]. Ces sessions ont également lieu à Marseille en 1935[1281] et à Lyon en 1936[1282], et cet enseignement élémentaire est disponible sous la forme d'un cours par correspondance. De plus, pour faciliter l'accès à la formation supérieure dispensée par l'Institut catholique, la Ligue offre quatre bourses permettant d'envoyer quatre candidates suivre ces cours[1283]. La formation professionnelle a donc une place importante dans l'organisation des bibliothèques catholiques.

Parallèlement à la fondation du cours de l'Institut catholique, le secrétariat central de la LFACF prend de l'ampleur et se divise en trois services dont l'un, dirigé par M^me^ Moreau-Dalmont est consacré à l'organisation des bibliothèques et à la formation des bibliothécaires[1284]. Le service des bibliothèques lance une enquête préparatoire afin de recenser toutes les bibliothèques catholiques. Sur 57 départements ayant répondu, on dénombre 3 712 bibliothèques pour 219 000 lecteurs, et un peu moins de 2 millions de livres. L'organisation est alors entreprise selon le modèle suivant : idéalement, chaque département doit comporter une bibliothèque diocésaine dirigée par une bibliothécaire formée à l'Institut catholique, elle-même aidée par une déléguée départementale aux bibliothèques pour assurer le lien avec les petites bibliothèques du diocèse. En plus de la gestion de la bibliothèque centrale, la bibliothécaire diocésaine est tenue de « former l'opinion » (par des conférences, des visites, l'organisation de journées de formation) et d'organiser la lecture dans le département en aidant à créer des bibliothèques circulantes cantonales (c'est-à-dire la rotation de caisses de livres entre les bibliothèques d'un même canton). En 1936-1937, 11 départements ont été organisés ainsi (22 en 1938), avec sept bibliothécaires diocésaines diplômées et dix déléguées départementales aux bibliothèques, comptant 195 circulantes cantonales.

L'extrême organisation de la Ligue dans le domaine des bibliothèques est particulièrement visible à Marseille[1285]. Au sein de la section locale de la Ligue, le service central des bibliothèques se divise en sections spécialisées (service intérieur de la bibliothèque centrale, bibliothèques populaires et paroissiales, hôpitaux militaires, camps de jeunesse, propagande, cercles de lecture,

---

[1279] Bernoville est aussi l'auteur d'une brochure publiée par la Fédération nationale catholique en 1934, La bataille du livre. Voir aussi : Jean-Yves Mollier, *La mise au pas des écrivains...*, *op. cit.*, p. 295 sqq.

[1280] *Écho de la Ligue féminine d'action catholique française*, n°350-351, mai-juin 1934.

[1281] « Une semaine de cours pour bibliothécaires à Marseille », *La Croix*, 17 mars 1935.

[1282] *Écho de la Ligue féminine d'action catholique française*, n°369, mars 1936, p. 45-46.

[1283] *Écho de la Ligue féminine d'action catholique française*, n°394-395, août-sept. 1938, p. 243.

[1284] M^me^ Moreau-Dalmont, « Pour la lecture saine », *Écho de la Ligue féminine d'action catholique française*, n°386, déc. 1937, p. 305-309.

[1285] « Le développement du service des bibliothèques dans un département rural (Indre) et dans une grande ville (Marseille) », *Travaillons. Ligue féminine d'action catholique française*, n°425, janv. 1942, p. 11.

trésorerie et secrétariat). Les déléguées responsables de chaque section sont réunies tous les mois avec l'aumônier diocésain et la secrétaire départementale de la Ligue afin d'assurer le lien avec l'organisme national et les autorités catholiques. Des cours de formation, surtout suivis par des assistantes sociales, sont donnés sur place et des « cercles d'analyses bibliographiques » sont mis en place pour faire connaître aux bibliothécaires, réunies autour de l'abbé, quelques livres à recommander. Bien sûr, le cas de Marseille n'est pas représentatif de l'ensemble des bibliothèques catholiques urbaines, mais les organisations diocésaines tendent à se rapprocher de ce modèle.

Si l'action de la LFACF est la plus importante dans le domaine des bibliothèques catholiques, d'autres continuent aussi leurs activités. C'est par exemple le cas de la Société bibliographique, pour laquelle l'académicien Georges Goyau publie une tribune dans *Le Figaro*[1286]. Il y indique que, depuis la loi des quarante heures, les ouvriers lisent davantage et que, par conséquent, il devient nécessaire d'enrichir les bibliothèques catholiques, avant qu'ils ne s'en détournent au profit des fournisseurs de livres laïcs. La Société bibliographique a d'ailleurs créé en 1934 un bureau d'informations bibliographiques qui devait apporter de l'aide aux petites bibliothèques catholiques en les renseignant sur toute question touchant aux livres. Mais c'est dans la mise à disposition de fiches critiques sur les nouveautés que semble surtout résider sa valeur pour les établissements catholiques.

L'ADLP fait peu de cas des associations catholiques et n'envisage pas un seul instant de les faire participer à la fédération d'associations pour la lecture publique qu'elle prévoit. En revanche, elle ne nie pas leur expérience dans certains domaines puisqu'elle demande à la Société bibliographique un rapport sur les bibliothèques circulantes catholiques, à l'occasion des journées d'étude de mai 1938[1287]. De leur côté, les œuvres catholiques rangent l'ADLP parmi les associations culturelles de propagande antireligieuse et ne cherchent donc pas à collaborer d'une quelconque manière avec ses membres[1288]. De manière logique, l'ADLP se tourne alors vers les milieux syndicaux, et plus particulièrement vers la CGT, pour développer les cours qui doivent constituer le pendant du cursus de l'Institut catholique.

[1286] Georges Goyau, « Il faut enrichir les bibliothèques populaires », *Figaro*, 4 mars 1937.
[1287] Arch. ADLP. « G. ADLP 2. Archives ». Lettre de Georgette de Grolier au président de la Société bibliographique, 13 avril 1938.
[1288] *Écho de la Ligue féminine d'action catholique française*, n°385, nov. 1937, p. 278-279.

2.2. Dans les milieux syndicaux

Le Comité intersyndical du livre, affilié à la CGT, est créé en 1934 afin d'assurer une liaison entre les différents syndicats ouvriers des industries du livre[1289]. En 1937, il édite le *Rapport sur l'organisation de la lecture publique, du commerce du livre et de la propagande collective pour la lecture et le livre* dont il a confié la rédaction à Georges Rageot et Denise Montel, chefs de service aux Messageries Hachette.

Cet ouvrage présente plusieurs aspects originaux. Il émane d'abord d'une initiative syndicale et est préfacé par Léon Jouhaux, secrétaire général de la CGT, qui avait demandé au Bureau international du travail une enquête sur les moyens de rendre la culture plus accessible aux travailleurs. Ensuite, le traitement en parallèle du problème de l'édition et de la lecture publique est également une nouveauté. L'idée, initialement défendue par les bibliothécaires, selon laquelle le développement des bibliothèques pourrait être un remède à la crise du livre est donc adoptée.

Les parties concernant la lecture publique, rédigées par Denise Montel, n'occupent qu'une petite part de l'ouvrage. Montel y dresse d'abord un rapide bilan de la lecture publique reprenant les critiques habituelles (retard français, personnel mal formé, absence d'une direction des bibliothèques, manque de crédits, défaut de propagande en faveur de la lecture). De même, Georges Rageot établit les causes de déclin du commerce du livre. La solution principale qu'ils préconisent consiste à créer un Comité d'action pour le livre, investi d'une mission de coordination et de contrôle, et compétent à la fois pour la lecture publique, le commerce du livre et la propagande pour la lecture[1290]. Ce comité devrait tenir compte des trois éléments que sont la collectivité, les producteurs (catégorie qui comprenait aussi les « diffuseurs » du livre) et les consommateurs, c'est-à-dire les pouvoirs publics à travers une commission interministérielle, des délégués syndicaux des écrivains, artistes, patrons et ouvriers, ainsi que des délégués des grandes associations culturelles qui représenteraient le public. Parmi ces associations, Rageot cite la Ligue de l'enseignement, l'Association des maisons de culture, Mai 36, le Comité des loisirs, le Centre confédéral d'éducation ouvrière, l'Alliance française, l'ADLP[1291] et les syndicats de l'enseignement. Toutefois, alors que le

[1289] Notons que dans le monde du livre, la CGT a gagné beaucoup d'adhérents puisque leur nombre passe de 26 900 en avril 1936 à plus de 54 000 à la fin de l'année (Michel Margairaz, Danielle Tartakowsky, *Une histoire du Front populaire. « L'avenir nous appartient »*, Paris, Larousse, 2006, p. 155).

[1290] Denise Montel, Georges Rageot, *Rapport sur l'organisation de la lecture publique, du commerce du livre et de la propagande collective pour la lecture et le livre*, Paris, Comité intersyndical du livre parisien, 1937, p. 57.

[1291] Dans le rapport, seule l'ADLP est définie par une note, les autres associations étant supposées connues du lecteur.

rapport s'intéresse explicitement à la lecture publique, la corporation des bibliothécaires n'est pas mentionnée explicitement dans la composition de ce comité.

Le rapport accorde une grande importance aux moyens de promouvoir le livre et la lecture qui doivent être dénués de toute visée mercantile. Rageot en propose treize : fêtes du livre, expositions permanentes et itinérantes, conférences, radio, cinéma, affiches, annonces dans les journaux, critique littéraire, documentation bibliographique, centre d'information pour le lecteur, clubs de livres, bons d'achat de livres. Les manifestations pour le livre, de « brillantes fêtes culturelles en l'honneur de la lecture et du livre, mais aussi de la pensée », constituent sans doute l'idée la plus originale. Constatant que les Journées du livre, organisées par les éditeurs et les libraires, étaient restées trop modestes et inconnues du public, Rageot suggère de les transformer en une fête nationale qui mobiliserait tous les acteurs intéressés à la lecture et utiliserait tous les moyens de propagande. Les campagnes devaient bénéficier de « tournées de conférences accompagnées d'un bibliobus-exposition » dans le cadre de fêtes villageoises[1292], ce que l'ADLP tenta vainement de mettre en place dans la banlieue ouest de Paris.

Enfin, le plan d'organisation de la lecture publique que prévoit Denise Montel n'est pas très novateur. Il se fonde sur la conception de la bibliothèque publique définie par Morel et Coyecque dont l'auteur cite d'ailleurs des phrases entières (sans guillemets ni attribution)[1293]. Le plan répond aux habituelles revendications : direction des bibliothèques, école nationale des bibliothécaires, organisation en réseau de toutes les bibliothèques (avec un bibliobus minimum par arrondissement du département), création d'un corps d'inspecteurs régionaux, amélioration du prêt entre bibliothèques... Pour le financement, il reprend le projet de Caisse nationale des bibliothèques de la Commission de lecture publique de 1929-1930. Enfin, il propose le vote d'une loi qui obligerait les communes de plus de 5000 habitants à se doter d'une bibliothèque municipale[1294].

Ce plan était critiqué, notamment par les Grolier[1295]. D'après le dernier recensement, le nombre de communes de plus de 5000 habitants était de 876 ; il paraissait donc improbable de faire construire ou réaménager 876 bibliothèques. De plus, cela contribuerait à multiplier les petits établissements isolés que les Grolier ne cessaient de dénoncer, sans que la coordination ne soit améliorée. Tout comme dans le projet de la Commission de lecture publique, le choix des livres ne serait toujours pas le fait des bibliothécaires, ce que les Grolier désapprouvaient.

[1292] Denise Montel, Georges Rageot, *op. cit*., p. 137.
[1293] *Id*., p. 66. Voir aussi ci-dessus p. 77.
[1294] Denise Montel, Georges Rageot, *op. cit.,* p. 68-69.
[1295] Éric et Georgette de Grolier, « Bibliobus et bibliothèques régionales (suite et fin) », *op. cit.*, p. 90.

Il était tout de même significatif de voir des revendications habituellement portées par les bibliothécaires modernistes reprises par un syndicat ouvrier de l'industrie du livre. Cela prouve que ce milieu s'était emparé de la question de la lecture et cherchait à y jouer un rôle actif, y compris en proposant son propre plan de réforme. Les idées des bibliothécaires avaient donc été assimilées au point de ne plus leur appartenir, voire de les évincer partiellement de la réflexion.

Cette distanciation avec l'ADLP, qui incarne paradoxalement le point de vue des bibliothécaires professionnels selon les organisations syndicales partenaires, se lit également dans le projet de cours de bibliothéconomie du Centre confédéral d'éducation ouvrière (CCEO). Ce centre est créé en 1933 par la CGT, en lien avec l'Institut supérieur ouvrier. Il a pour but d'offrir un enseignement de culture générale aux militants. Les conférences y sont données par des leaders syndicalistes, mais aussi par des intellectuels extérieurs à la CGT, comme André Philip, Paul Rivet ou Édouard Dolléans[1296].

Les liens entre le CCEO et l'ADLP sont rapidement établis puisque Georges Lefranc, directeur du Centre, est sollicité pour faire partie du comité d'honneur. Il délègue Georges Vidalenc, professeur au CCEO, pour suivre les travaux de l'ADLP. En outre, Georges Lefranc participe à la conférence du 16 mars 1937 organisée par l'ADLP et consacrée à la « bibliothèque vivante ». C'est donc assez naturellement que l'association envisage d'inscrire son enseignement, présent à son programme depuis le départ mais jamais réalisé, dans cette structure, d'autant que les Grolier et Dolléans sont proches de la CGT. En juin 1937, l'ADLP propose au CCEO d'intégrer un enseignement bibliothéconomique à son offre de formation pour l'année scolaire à venir. Cette demande est formulée oralement par un intermédiaire qui rapporte au bureau de l'association l'accord de principe du directeur, mais omet de préciser qu'un projet précis doit être fourni. Lorsque l'ADLP reprend contact avec le CCEO en septembre, elle apprend qu'une autre proposition de cours a été faite par Denise Montel, qui a présenté un programme détaillé. Lefranc cherche alors à concilier les points de vue en suggérant que les conférences soient partagées[1297]. Toutefois, le projet de Montel a sa préférence puisqu'elle a le soutien de la Chambre syndicale typographique de la Seine et du Comité intersyndical du livre qui a édité son rapport sur la lecture publique. Encore une fois, l'hétérogénéité de l'ADLP, mal identifiée et mal comprise par ses partenaires potentiels, ne lui

[1296] Bénigno Cacérès, *Histoire de l'éducation populaire*, *op. cit.*, p. 110.

[1297] Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». Lettre de Georges Lefranc à Édouard Dolléans, 6 oct. 1937.

permet pas de créer les alliances qui semblent pourtant les plus évidentes aux yeux de ses dirigeants.

Le cours de formation des « bibliothécaires populaires » commence comme prévu en novembre 1937. D'après un article du *Peuple*, le journal de la CGT[1298], une quinzaine de syndiqués suivent régulièrement le cours. Au premier semestre, Denise Montel enseigne la classification et le catalogage tandis que Jean Meuvret, bibliothécaire de l'École normale supérieure, se charge des éléments historiques jugés nécessaires aux futurs bibliothécaires[1299]. Au second semestre, M^lle^ Dandieu, bibliothécaire municipale du XI^e^ arrondissement et ancienne élève de l'École de bibliothécaires, assure les cours de bibliographie et André Deléage, bibliothécaire à la Sorbonne, les cours d'histoire du livre[1300]. S'y ajoutent visites et stages, selon une formule consacrée depuis l'École de bibliothécaires. À la fin de l'année, un article de *L'Éducation ouvrière* tire finalement le bilan de l'expérience. Pour améliorer la formation, on envisage de la dispenser sur deux ans, à raison d'un cours par semaine. On obligerait également les élèves à suivre un des cours de culture générale du CCEO car l'on considère qu'elle leur fait souvent défaut[1301]. Enfin, le but serait à la fois de former les responsables des bibliothèques syndicales, mais également de pouvoir fournir aux « municipalités et groupements amis » des bibliothécaires compétents.

Les représentants des enseignants entretiennent également une relation ambivalente avec l'ADLP. Au niveau national, leurs fédérations syndicales continuent d'accorder de l'importance au thème de la bibliothèque. En 1937, le Congrès international de l'enseignement primaire y consacre ainsi une grande part des débats, invitant même Édouard Dolléans et Henri Vendel à venir exposer leurs réalisations[1302]. De même, les revues des instituteurs publient de temps en temps des articles à ce sujet, qui reprennent les idées principales défendues par l'ADLP[1303]. Néanmoins, il arrive aussi que les enseignants tiennent à rappeler leur rôle passé et à venir dans le système de lecture publique français :

[1298] Georges Vidalenc, « Les cours pour bibliothécaires populaires », *Le Peuple*, 31 janv. 1938.
[1299] « Réflexions sur le cours de bibliothécaire », *Le Peuple*, 9 mai 1938.
[1300] « Centre confédéral d'éducation ouvrière », *Archives et bibliothèques*, n°1-4, 1937-1938, p. 35.
[1301] « Le cours de bibliothécaire : perspectives d'avenir », *L'Éducation ouvrière*, 28 août 1938.
[1302] « Le Congrès international de l'enseignement primaire poursuit ses travaux », *L'Humanité*, 25 juil. 1937.
[1303] Voir, par exemple : J. Sauzeau, « La fonction sociale de la bibliothèque publique et sa place dans une démocratie », *Bulletin mensuel de l'association nationale du personnel des cours complémentaires*, janv. 1937.

> *« Déjà nous possédons, à travers le pays, d'excellents points d'appui. Déjà existe un réseau de bibliothèques scolaires ou populaires gérées par les instituteurs. Serait-il donc si difficile d'utiliser cette importante base de départ, pour donner à la lecture publique en France une impulsion nouvelle ?*[1304] *»*

Ces phrases qui concluent un article d'Henry Hauck, secrétaire général de la Fédération des œuvres laïques de la Seine mais aussi membre de l'ADLP, laissent entrevoir les craintes d'une profession qui s'estime parfois écartée de l'organisation de la lecture publique. Comme les querelles internes à l'ADLP l'avaient montré, les frontières de compétences entre enseignants et bibliothécaires ne sont pas plus nettes à la fin des années 1930 qu'elles ne l'étaient dans les années 1920. Alors que l'ADLP avait souhaité rassembler les différents milieux préoccupés de lecture publique, tous semblent désormais se défier les uns des autres, au point de ne plus pouvoir collaborer sur aucun projet. Le repli sur soi est alors inévitable.

2.3. Pendant ce temps-là, à l'ABF...

Ce n'est qu'à l'été 1938 que l'ABF lance un cours sensiblement équivalent à celui d'Henriot à l'Institut catholique et à celui de Denise Montel au CCEO. Bien entendu, son enseignement ne comporte ni visée syndicale (il ne s'inscrit pas même dans une démarche d'éducation ouvrière) ni dimension catholique, même si le fait que Myriem Foncin en soit à l'initiative le rapproche quelque peu de cette veine. En effet, Myriem Foncin, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, a participé à la création de la branche féminine des Équipes sociales fondées par Robert Garric[1305]. On peut donc légitimement supposer que sa conception de la bibliothèque populaire était empreinte de l'esprit du catholicisme social. De fait, elle prévoyait un cours élémentaire de bibliographie à destination des bibliothécaires de bibliothèques populaires et des assistantes sociales. Son projet avait l'aval de Julien Cain et des inspecteurs généraux. En avril 1938, une commission composée de Cain, des inspecteurs Schmidt et Dacier, d'Yvonne Oddon, Violette Coeytaux (bibliothécaire à la bibliothèque enfantine de la rue Sorbier et à la bibliothèque municipale du XX^{e} arrondissement, chargée de cours à l'école de bibliothécaires de l'Institut catholique), Gabriel Henriot, Henri Vendel (alors président de l'ABF) et Myriem Foncin fut chargée d'en étudier les modalités d'application et d'en discuter avec l'ADLP[1306].

[1304] Henry Hauck, « Le peuple préfère... Anatole France à Henry Bordeaux », *Lumière*, 13 janv. 1939.

[1305] Jacques Lethève, « En souvenir de Myriem Foncin (1893-1976) », *Bulletin d'informations de l'ABF*, 1978, n°100, p. 161-162.

[1306] Arch. ABF. « Correspondance 1935-1938. Secrétaire : L.-N. Malclès 1 ». Procès-verbal de la séance du Comité de l'ABF du 3 avril 1938.

Les professeurs bénévoles furent rapidement trouvés et le programme aussi vite établi. La formation se voulait plus élémentaire et plus courte que celles qui existaient à l'École des chartes, à l'Institut catholique et au CCEO. Cette première session eut lieu du 27 juin au 9 juillet, à raison de quatre ou cinq heures de cours par jour, soit 27 heures de cours théoriques, 12 heures de travaux pratiques et 7 visites de bibliothèques. À quelques exceptions près, les leçons avaient lieu au Musée pédagogique. Le cours s'ouvrit par une allocution de Julien Cain et s'acheva par une intervention de Vendel sur le rôle du bibliothécaire, suivie d'une projection de films récents sur les bibliothèques. Dans l'intervalle se succédèrent devant les élèves Gabriel Henriot, Georges Rageot, Myriem Foncin, Violette Coeytaux, Renée Levassor, assistante sociale et bibliothécaire du club-bibliothèque du Centre Kellermann, Aline Payen, bibliothécaire à la Faculté de droit, Marie-Thérèse d'Alverny, Pierre Josserand et Jean Prinet, bibliothécaires à la Bibliothèque nationale, Marguerite Gruny, Denise Montel, Suzanne Alaniou, de la bibliothèque de la rue Fessart, Yvonne Oddon et Paul Poindron[1307].

Contrairement aux Grolier qui voyaient cet enseignement comme une concurrence déloyale[1308], les enseignants de l'Institut catholique (Henriot, Payen, Coeytaux) tout comme ceux du CCEO (Montel et Rageot) participèrent volontiers à cette première expérience. Alors que tous les acteurs parisiens de la lecture publique semblaient donc impliqués, il faut s'interroger sur l'absence des dirigeants de l'ADLP parmi les enseignants. D'après leur correspondance, il apparaît que Dolléans et les Grolier furent délibérément tenus à l'écart du projet. Ainsi Vendel n'évoqua-t-il jamais ces cours dans les lettres qu'il adressa à Georgette de Grolier entre avril et juin 1938. Deux explications peuvent être invoquées qui relèvent soit d'une rivalité institutionnelle, soit d'une question personnelle : ou bien l'ABF, en prenant activement en charge la lecture publique (cours, manuel, création d'une section consacrée aux bibliothèques enfantines...), souhaitait rendre l'ADLP inutile et la faire disparaître, ou bien les membres de l'ADLP, notamment les Grolier, étaient jugés incompétents. Pour ces derniers, la première hypothèse était évidemment la bonne, comme le montre une lettre de la secrétaire de l'ADLP à Vendel :

> *« dans l'état actuel des choses, il y a double emploi entre les deux associations, et au lieu qu'elles se marchent sur les pieds — ce que l'ABF a l'air de vouloir faire (car malgré tout, l'ADLP s'occupe depuis pas mal de temps de lecture publique alors que l'ABF, au fond, s'en fiche éperdument) —, il faudrait une liaison entre elles[1309]. »*

[1307] Richard K. Gardner, *op. cit*, Appendix XXVII.

[1308] Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». Brouillon de lettre de Georgette de Grolier à Georges Lefranc, 13 oct. 1937.

[1309] Arch. ADLP. « G. ADLP 1. Archives ». Lettre de Georgette de Grolier à Henri Vendel, 5 août 1938.

La collaboration de l'ABF avec les enseignants de l'Institut catholique ou du CCEO posait moins de difficultés puisque leurs cours visaient d'autres publics, sur lesquels l'ABF n'avaient pas de prétention.

Les élèves du cours de l'ABF, au nombre de 23, n'étaient que des jeunes femmes, tout comme à l'Institut catholique : on trouvait parmi elles 11 élèves de l'École du Service social, 4 assistantes sociales et 3 élèves d'une école de jardinières d'enfants[1310]. Elles avaient payé des frais d'inscription de 50 francs (à l'Institut catholique, la scolarité coûtait 1000 francs), qui couvraient les dépenses d'organisation seulement puisque les bibliothécaires intervenaient à titre bénévole. En outre, grâce à l'intervention de Julien Cain, l'ABF reçut pour ce cours une subvention du bureau des Loisirs[1311]. Elle put ensuite organiser sa première session de cours en province, par l'intermédiaire de Liliane Wetzel à Lille, de février à avril 1939[1312]. Ces cours s'adressaient aux élèves de l'École du service social et étaient principalement dispensés par Wetzel et Paul Lefrancq, bibliothécaire de Valenciennes, avec la collaboration de Marguerite Gruny, Renée Levassor et Paul Poindron.

Ces cours s'inscrivaient plus largement dans le tournant que prenait l'ABF, marqué par l'accession à la présidence d'un bibliothécaire municipal de province. L'élection de Vendel fut effectivement signe d'un certain changement dans les discours et les actes de l'association. Il faut aussi rappeler que les rapports de force entre les différentes catégories de bibliothécaires changeaient et que les tensions croissantes avec les autres associations de bibliothécaires (association des bibliothécaires nationaux, syndicat des bibliothécaires nationaux de province, association des bibliothèques universitaires, etc.) avaient ébranlé l'image d'une ABF fédératrice. De plus, les bibliothécaires municipaux y étaient majoritaires en nombre[1313]. Tout cela imposait à l'ABF de réviser ses positions. Ainsi Amédée Britsch déclara-t-il devant l'assemblée générale, avant de céder la présidence à Vendel : « peut-être notre corporation a-t-elle meilleure justice à attendre du vaste public anonyme que du public savant[1314] ». Dans le même discours, il saluait également la compétence des anciens élèves de l'École de la rue de l'Élysée[1315], notamment Aline Payen, Yvonne

[1310] « Procès-verbal de l'Assemblée trimestrielle du 2 juillet 1938 », *ABF Bulletin*, juil. 1938.

[1311] Arch. ABF. « 1937-1939 ». Lettre de Paul Poindron à Henri Vendel, 9 déc. 1938 : « à titre officieux, je vous fais savoir que sur la proposition de M. l'administrateur général le bureau des Loisirs a accordé à l'ABF une subvention de 3000 frs sur l'exercice 1938, pour le cours qu'elle a organisé ». Le bureau des Loisirs était un reliquat du sous-secrétariat disparu et rattaché à l'Éducation nationale.

[1312] *ABF Bulletin*, n°2, fév. 1939, p. 5.

[1313] *ABF Chronique*, 1937, p. 9. En 1937, sur les 408 membres de l'association, 117 appartiennent aux bibliothèques municipales, 81 à la Réunion des bibliothèques nationales, 92 aux bibliothèques universitaires, 79 aux bibliothèques administratives et spéciales (39 divers).

[1314] Allocution d'Amédée Britsch lors de l'assemblée générale du 16 janvier 1938. *ABF Chronique*, 1937, p. 6.

[1315] *Id*., p. 7.

Oddon, Odette Réville, Victorine Vérine et Maurice Duportet, preuve que le temps de la rivalité et de la condescendance était dépassé.

2.4. D'autres associations en faveur de la lecture et des bibliothèques

Outre le Comité national des loisirs, que nous avons déjà évoqué, il faut ici mentionner l'Alliance nationale du livre, dont l'écho dans la presse fut important. Cette association fut fondée en février 1937 à l'initiative de l'écrivain Georges Duhamel et d'Elvire Choureau, présidente du Syndicat des libraires[1316]. Son cas est un peu à part car elle avait pour objectif principal de développer la consommation individuelle de livres, avant de promouvoir les bibliothèques. Elle rassemblait donc les membres de la chaîne du livre marchand, des écrivains aux libraires en passant par les éditeurs. Son action consista d'abord à défendre la lecture à travers des campagnes de presse, puis à négocier la détaxe du livre et la généralisation des distributions de livres de prix. L'association prévoyait également d'importer en France le système anglais des « bons du livre », c'est-à-dire des chèques-cadeaux à offrir, uniquement valables en librairie[1317].

Si les bibliothèques étaient peu présentes dans leurs initiatives, elles peuplaient en revanche leurs discours. Ainsi, dès la première réunion, Jean Vignaud, président de la Société des gens de lettres, appela à en doter les usines, les prisons, les casernes et tous les villages[1318]. Duhamel n'était pas hostile à la lecture publique puisqu'il accepta de faire partie du comité d'honneur de l'ADLP. Les deux associations étaient donc plus complémentaires que rivales, comme le rappela Julien Cain lors de la réunion consacrée à la résolution des problèmes de la librairie par les bibliothèques[1319]. Toutefois, certains estimaient que l'existence des deux associations menait à une dispersion des efforts de sorte que l'ADLP perdit quelques membres, notamment des libraires, au profit de l'Alliance du livre.

C'est sur l'initiative de Georges Duhamel[1320] que sont également organisées, par l'Académie méditerranéenne, les Assises du livre de Monaco[1321]. Du 27 au 30 octobre 1937, les représentants de

[1316] Ch. Rabette, « Le livre est-il en danger ? Un appel de M. Georges Duhamel », *Figaro*, 27 fév. 1937.
[1317] « L'assemblée générale de l'Alliance du livre », *Nouvelles littéraires*, 2 juil. 1938.
[1318] « L'Alliance nationale du livre est née », *Figaro*, 12 mars 1937.
[1319] Julien Cain, « Développement des bibliothèques et défense du livre », *Revue du livre et des bibliothèques*, p. 3-4.
[1320] Il ne fut toutefois pas présent au congrès car sa santé l'empêcha de faire le déplacement.
[1321] Un résumé des débats ainsi que les vœux émis par l'assemblée ont été publiés dans : *Le problème du livre*, Paris, Académie méditerranéenne, 1939.

tous les métiers et de toutes les activités touchant au livre, venant de plusieurs pays méditerranéens, sont invités à débattre autour de la fameuse crise du livre. Vendel y représente l'ABF et fait une communication sur l'organisation de la lecture publique. Bourrelier prend également part au débat, réaffirmant que le développement des bibliothèques publiques est la solution au « problème du livre » (il en profite d'ailleurs pour saluer l'action de l'ADLP). De fait, les bibliothèques sont très présentes dans la réflexion des participants et parmi les vingt vœux formulés à l'issue des débats, plus de la moitié concernent la lecture publique. Peu d'originalité : on appelle à faire des bibliothèques accueillantes, avec des cercles de lecteurs, des expositions et des conférences (pour en faire une « école du lecteur ») et à doter les grandes entreprises de bibliothèques pour le personnel. Les revendications habituelles des bibliothécaires s'y retrouvent également, notamment la création d'une direction générale des bibliothèques, l'exigence d'une formation professionnelle pratique des bibliothécaires, une loi imposant un crédit minimum par habitant pour la bibliothèque dans les budgets municipaux, le développement des bibliothèques pour enfants et des bibliothèques circulantes. Enfin, l'on fustige encore le « mauvais livre », à l'instar de l'écrivain François Jean-Desthieux qui scande ainsi son intervention :

> *« L'ennemi le plus funeste du livre, c'est le mauvais livre. […] L'ennemi le plus nombreux du livre, c'est le mauvais livre. […] L'ennemi le plus perfide du livre, c'est le mauvais livre*[1322]*. »*

Néanmoins, la manifestation de Monaco n'a pas plus d'écho que les précédentes tentatives en faveur de la lecture publique, malgré son caractère international.

[1322] *Le problème du livre*, *op.cit*., p. 47-48.

3. Le développement de la réflexion sur la lecture publique à l'international

3.1. Congrès de la FIAB et enquêtes de l'IICI

Conscients des bénéfices qu'ils tireraient à comparer leurs différentes expériences, les Français organisent un congrès international des bibliothécaires et des bibliophiles à Paris dès 1923, dont les mémoires sont imprimés deux ans plus tard. Des manifestations du même genre avaient eu lieu régulièrement depuis la première conférence internationale de bibliothécaires en 1877 et les deux dernières dataient de 1900, à l'occasion de l'Exposition universelle, et de 1910, à Bruxelles, en commun avec les archivistes. La particularité du congrès de 1923 consistait donc à inclure les bibliophiles, ce qui l'orientait nettement vers l'histoire du livre. Les travaux furent divisés en trois sections : bibliothèques et bibliothécaires, utilisation des bibliothèques et diffusion du livre, histoire et art du livre. La première section portait sur les questions de personnel mais aussi sur des questions d'entretien des livres et d'organisation des bibliothèques. La seconde comprenait cinq parties : reproduction et multiplication des documents ; bibliothèques et offices d'information ; bibliothèques modernes ; bibliographie, classification, catalogues, coopération internationale ; questions diverses. Sur les 89 communications qui furent imprimées dans les mémoires, huit, tout au plus, traitent de lecture publique, principalement des expériences étrangères. Plus significatif encore : seuls deux vœux du congrès sur 30 la concernent et l'on ne s'étonnera guère que l'un d'eux ait été proposé par Coyecque et Morel.

> *« 3° a) Que le Gouvernement français propose au Parlement le vote d'une loi inspirée de la loi tchécoslovaque de 1919 et de la loi belge de 1921, dite loi Destrée, sur les bibliothèques ;*
>
> *b) Que le Conseil municipal de Paris procède incessamment à une réorganisation technique et moderne des bibliothèques municipales, en s'inspirant de la loi belge de 1921, dite loi Destrée, et du modèle réalisé par la Bibliothèque américaine de Belleville*[1323]. »

L'autre vœu, proposé par l'abbé Langlois, bibliothécaire de l'Institut catholique, est beaucoup plus large et demande que les bibliothèques répondent à certaines exigences pour mieux servir le public, à savoir des bibliothécaires compétents, des horaires plus amples, la simplification des prêts... La lecture publique est donc loin d'être une préoccupation importante des bibliothécaires en 1923.

[1323] *Congrès international des bibliothécaires et des bibliophiles tenu à Paris...*, *op. cit*., p. 78.

Le même constat doit être réitéré pour les congrès qui suivent. Trois ans plus tard a lieu le Congrès de Prague, lors duquel Gabriel Henriot propose de former un « comité directeur, international et permanent » qui représenterait toutes les associations nationales de bibliothécaires afin de peser sur les décisions de la SDN et de l'IICI en faveur des bibliothèques. Sa résolution est adoptée et concrétisée au congrès d'Édimbourg en 1927, réunissant quinze nations. C'est finalement lors du Congrès de Rome de 1929 que le Comité international prend le nom de Fédération internationale des associations de bibliothécaires (FIAB)[1324].

Il y eut, dès l'origine, une sous-commission consacrée aux bibliothèques populaires, le « Committee on public libraries », présidée par Carl H. Milam, directeur de la Birmingham Public Library en Alabama, bien connu pour ses efforts en faveur de la lecture publique ; Henri Lemaître faisait également partie du groupe. Toutefois, malgré l'existence de cette sous-commission, la place accordée au sujet resta minime durant les premières sessions. Dès 1930, Milam signale que le Congrès de Rome n'avait pas prêté assez d'attention aux questions de lecture publique et qu'il fallait y remédier. Il recommande donc :

> « 1. That committees of the International Federation of Library Associations be encouraged to give adequate consideration to the public library aspects of the subjects with which they deal.
>
> 2. That in planning future library congresses the International Library Committee (a) provide opportunity for the discussion of public library problems, and (b) state in its announcements that the Congress is for library workers from all kinds of libraries and library agencies[1325]. »

Il insiste sur ce dernier point en expliquant que beaucoup de bibliothécaires ne se sentaient pas concernés par les congrès mondiaux de bibliothécaires, craignant qu'ils ne soient réservés qu'aux bibliothèques de recherche.

L'absence de la lecture publique à l'ordre du jour des congrès internationaux persista malgré tout. En 1931 et 1932, la sous-commission se contenta de résumer l'avancée de l'enquête entreprise par l'IICI sur l'utilisation des bibliothèques populaires pour les loisirs ouvriers (ce qui illustre l'étroitesse des liens entre cette organisation et la FIAB), mais aucun autre sujet ne fut discuté. Une telle situation exaspéra plusieurs bibliothécaires, à commencer par Gabriel Henriot qui renonça à

[1324] Aujourd'hui plus connue sous son nom anglais : International Federation of Library Associations (IFLA).

[1325] *Actes du Comité international des bibliothèques. 3E session. : Stockholm, 20-21 août 1930*, Uppsala, 1930, p. 44.
Traduction personnelle :
1) que les comités de la FIAB soient encouragés à prêter une juste attention aux aspects touchant aux bibliothèques publiques dans les sujets qu'ils traitent
2) qu'en planifiant les futurs congrès de bibliothécaires, le Comité international a) prévoie un temps de discussion autour des problèmes des bibliothèques publiques et b) affirme dans ses annonces que le congrès s'adresse au personnel des bibliothèques de toutes sortes.

ses fonctions de président de la commission de formation professionnelle des bibliothécaires, en partie pour cette raison :

> *« j'ai donné ma démission du dernier Congrès de Berne, sous prétexte des nouvelles fonctions dont j'étais chargé par la Municipalité parisienne, en réalité, parce que j'avais honte de constater, dans mon rapport annuel, que la France continuait à ne rien faire dans ce domaine. […] La Fédération internationale me paraît s'occuper des bibliothèques d'étude, beaucoup plus que des bibliothèques pour tous, qui m'intéressent exclusivement et le dernier Congrès a marqué surtout l'inquiétude de voir la crise actuelle menacer les grands établissements*[1326]*. »*

Comme dans les organisations nationales, se rejouait donc à la FIAB l'affrontement entre bibliothèques de lecture et bibliothèques de recherche.

Une inflexion intervint au Congrès de Madrid de 1935, en lien avec l'internationalisation de la réflexion sur l'éducation des adultes, qui faisait une plus grande part à la bibliothèque comme loisir et instrument d'éducation post-scolaire[1327]. Sans doute peut-on y voir l'influence de l'Espagne républicaine qui accueillait le congrès et dont les Missions pédagogiques étaient alors en plein essor. À partir de 1935 donc, la lecture publique intégra réellement les débats et les résolutions du Comité. La sous-commission des bibliothèques populaires était loin d'être la plus active, mais elle soumit quelques sujets de réflexion aux bibliothécaires présents.

Lors de la 10e session du Comité international des bibliothèques à Paris, « une vive discussion sur la meilleure manière de dénommer les bibliothèques populaires[1328] » s'éleva entre les participants. Selon Herbert M. Cashmore, bibliothécaire de Birmingham, soutenu entre autres par Coyecque, le qualificatif « populaire » prêtait « à des malentendus sur le rôle général de ces bibliothèques » et pouvait « être interprété de façon à ne pas rendre justice à la sphère d'intérêt souvent très vaste d'un grand nombre d'entre elles »[1329]. Henri Lemaître proposa « bibliothèque de lecture », Rieunier « bibliothèque dite populaire ». D'autres préféraient « bibliothèque pour tous ». Néanmoins, au terme de l'échange, l'intitulé ne fut finalement pas modifié. On peut toutefois s'étonner que le vieux débat sur l'épithète fût ainsi relancé. En effet, l'adjectif « populaire », depuis 1936 au moins, était beaucoup mieux accepté, notamment dans le domaine culturel. Les Grolier, pourtant si prompts à dénoncer ce qui ne leur convenait pas, avaient rarement protesté contre le terme, même s'ils lui préféraient l'expression « bibliothèques publiques ». Lemaître et Coyecque,

---

[1326] Bib. Forney. Arch. Gabriel Henriot, « Archives Henriot. ABF. Archives Clouzot ». Brouillon de lettre de Gabriel Henriot au président de la FIAB, 2 janv. 1933.

[1327] FIAB, *Actes du Comité international des bibliothèques. 8E session : Madrid-Barcelone (19-20, 30 mai 1935)*, La Haye, 1935, p. 30-31.

[1328] *ABF Chronique*, 1937, p.5.

[1329] FIAB, *Publications, vol. IX. Actes du Comité international des bibliothèques — 10e session* (*24-25 août 1937)*, p. 28.

plus âgés, avaient subi l'influence directe de Morel et rejetaient toujours ardemment l'épithète qui assurait, « quoiqu'on en veuille, la ruine de toute œuvre à laquelle on l'[accollait] parce qu'elle [impliquait] une conception d'exclusivisme, de séparatisme, de cloisonnement de classe, là où il [fallait] une doctrine de généralisation, d'interpénétration, d'union[1330] ». La jeune génération de bibliothécaires français, en revanche, s'en offusquait beaucoup moins, au point que Liliane Wetzel put écrire en 1941, à propos des bibliothèques qu'elle nomme populaires : « leur création est due à l'initiative personnelle de bibliothécaires qui ont su voir en elles la forme même de la bibliothèque de l'avenir[1331] ». Cette bibliothèque populaire que Morel qualifiait trente ans plus tôt d'institution archaïque vouée à disparaître était maintenant « la bibliothèque de l'avenir » ! Évidemment, la contradiction n'est qu'apparente puisque l'expression ne désigne pas la même réalité : Wetzel évoque ici les nouvelles succursales de prêt et les bibliothèques circulantes de Vérine ou Vendel.

La sociologie de la lecture — qui se développait à l'étranger mais était encore largement ignorée en France, comme nous allons le voir — était également à l'ordre du jour de la sous-commission des bibliothèques populaires du Comité international des bibliothèques en 1937. Wilhelm Schuster, président de l'Association des bibliothèques populaires allemandes et directeur de la Stadtbibliothek de Berlin, proposa en effet d'étudier les « tendances de l'intérêt que porte le public de ces bibliothèques [populaires] aux diverses catégories de lectures ; on [pouvait] en effet observer dans différents pays des courants identiques qu'il serait utile de suivre ». La sous-commission décida donc d'envoyer un questionnaire à plusieurs bibliothèques représentatives de chaque pays pour savoir quels sujets généraux avaient suscité le plus d'intérêt chez les lecteurs au cours de l'année, quel « rapport mathématique » on observait entre la littérature d'imagination et la littérature scientifique, quels livres en langues étrangères étaient lus et quels avaient été les cinq livres les plus empruntés[1332].

Parmi les autres sujets abordés lors de ces congrès internationaux, le bibliothécaire danois Thomas Dössing souhaitait qu'une enquête fût entreprise sur l'influence de la radio sur la lecture publique, afin de savoir si elle enlevait ou apportait davantage de lecteurs aux bibliothèques[1333]. Plus

[1330] Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». Discours d'Ernest Coyecque à l'Assemblée générale de l'ADLP, 5 déc. 1936.

[1331] Liliane Wetzel, *Étude sur la réforme des bibliothèques françaises*, II, [1941], p. 27.

[1332] FIAB, *Publications, vol. IX...*, *op. cit.*, p. 30.

[1333] Arch. ABF. « Archives. 1935-1938. Secrétaire : L.-N. Malclès. 2 ». Résumé des travaux de la 10e session du Comité international des bibliothèques, à Paris, [août 1937].

généralement, la question de la crise du livre avait été inscrite à l'ordre du jour du comité des arts et lettres de la SDN, en juillet 1937[1334].

La même année paraît le troisième volet de l'étude consacrée aux bibliothèques populaires par l'IICI, après celui sur l'utilisation des bibliothèques pour les loisirs ouvriers et celui sur la formation professionnelle du bibliothécaire. Les deux grands points sur lesquels les experts bibliothécaires souhaitaient insister étaient les « principes d'organisation des bibliothèques populaires » et les « études théoriques sur la lecture publique au point de vue social et psychologique »[1335]. Ils choisirent également de reprendre la formule des études comparatives, notamment pour éviter la polémique autour de sujets controversés comme le libre accès aux rayons ou la participation des lecteurs à la gestion de la bibliothèque.

L'ouvrage se divisait en trois parties : la première était une synthèse internationale, la deuxième se composait de plusieurs enquêtes nationales et la troisième contenait les rapports nationaux qui n'avaient pu paraître dans *Bibliothèques populaires et loisirs ouvriers* (publié en 1933). Une seule enquête était française ; elle portait sur les « moyens propres à attirer le public dans les bibliothèques » et était signée par Henri Vendel.

Les principes mis en avant par l'ouvrage de l'IICI n'étaient pas originaux : « organisation d'un réseau coordonné pour tout le pays, bon aménagement de la bibliothèque, nécessité de la mettre entre les mains d'un bibliothécaire ayant reçu une formation professionnelle, choix de livres convenables pour délasser ou instruire les usagers, méthodes pour attirer le lecteur à la bibliothèque, l'y retenir et en faire un habitué[1336] ». En revanche, le but affiché était de transformer toute bibliothèque dite populaire en bibliothèque publique, c'est-à-dire ouverte et adaptée à tous les publics :

> *« Une bonne compréhension du rôle de la bibliothèque populaire doit avoir nécessairement pour but final la transformation de ces bibliothèques en bibliothèques publiques dans les pays où cela n'existe pas encore. En effet, l'avenir est à la bibliothèque publique, ouverte à tous, sans distinction de classe, et qui soit le couronnement de tout mouvement d'éducation ouvrière, après en avoir été souvent la base[1337]. »*

Il s'agissait bien de reprendre le modèle strict de la *public library* américaine, tel que l'avaient par exemple défendu Georges Collon et Yvonne Oddon à l'ADLP.

[1334] *Le problème du livre*, *op. cit.*, p. 20.

[1335] BnF. Arch. Julien Cain. « Formation des bibliothécaires, 1932-1963 (2) ». Dossier « Réunion experts bibliothécaires. Formation professionnelle du bibliothécaire. ». Réunion restreinte d'experts bibliothécaires, 4 juin 1935.

[1336] IICI, *Mission sociale et intellectuelle...*, *op. cit*., p. 95-96.

[1337] *Ibid*.

Les problématiques soulevées à l'échelle internationale faisaient donc écho aux questionnements nationaux. Ceci prouve, d'une part, que la tendance à privilégier les bibliothèques d'étude n'était pas une spécificité française et, d'autre part, que les pays que les modernistes présentaient comme plus avancés n'étaient pas sans s'interroger sur le fonctionnement et l'avenir des bibliothèques ouvertes à tous. Il faut enfin en conclure que le lancement de projets français plus ambitieux en matière de lecture publique, s'il devait beaucoup au Front populaire et au mouvement socio-politique qui avait porté ce gouvernement au pouvoir, s'inscrivait plus généralement dans une dynamique internationale favorable.

3.2. Les balbutiements de la sociologie de la lecture

L'ADLP, par le biais des Grolier, accordait beaucoup d'importance aux comparaisons avec les expériences étrangères, comme le montrent les programmes de ses journées d'études[1338]. L'ABF, en revanche, avait une connaissance moindre des pratiques et des thèmes de réflexion hors de France (à l'exception de quelques membres tels que Henri Lemaître). Ces sujets n'étaient pas abordés dans les communications des assemblées ni dans le *Bulletin*. Cela explique en partie que la sociologie de la lecture, encore très associée à la psychologie de la lecture, y ait été largement ignorée. Or, cette nouvelle discipline, qui se développait dans plusieurs pays à la fin des années 1930, participait justement de l'attention croissante portée aux bibliothèques publiques et à leur utilisation par la population.

Il n'était pas possible de présenter l'ensemble des méthodes, des enquêtes et des résultats obtenus dans le monde à cette époque, d'autant que cela n'aurait pas directement concerné notre sujet. Nous avons donc restreint notre analyse aux quelques travaux français, bien sûr, et à ceux de chercheurs étrangers dont les militants de la lecture publique avaient lu les ouvrages. Leurs idées ne seront toutefois que résumées brièvement, l'objet de notre travail n'étant pas tant d'analyser les théories de la psychologie et de la sociologie de la lecture que d'étudier comment les Français impliqués dans le débat sur la lecture publique les ont reçues et comment elles ont pu influencer leur discours sur les bibliothèques.

Comme nous allons le voir, l'ADLP s'oriente à partir de 1938 vers des études plus théoriques, notamment sur la psychologie et la sociologie des lecteurs. Ces deux champs de recherche tentaient de répondre à trois questions : que lit-on ? Pourquoi lit-on ? Comment lit-on ? En fonction de leur objet, les études sur le livre et le lecteur pouvaient se diviser en trois domaines

[1338] Annexe 3, p. 551.

principaux[1339]. Les études sur les publications s'attachaient à l'évolution des ouvrages, à leur vocabulaire et à leur style, à leurs conditions de « lisibilité » ; les études sur les « agences de distribution » (bibliothèques, éditeurs, librairies) examinaient leur place dans la diffusion du livre, les conditions économiques de leur fonctionnement, leur rôle culturel, etc. Enfin, les études sur les lecteurs traitaient un large panel de questionnements :

> *« "Types" de lecteurs. Goûts et préférences des lecteurs (par sujets, genres de livres...) et leurs relations avec les lectures effectives. Influence de l'accessibilité. Répartition des lectures selon l'âge, le sexe, le niveau d'éducation, la profession, le groupe social. Amélioration du mécanisme psycho-physiologique de la lecture. Sources des lectures. Valeur thérapeutique de la lecture dans les déficiences mentales. Méthodes pour amener à la lecture les non-lecteurs et pour augmenter le niveau de qualité des lectures. Problème spéciale de la lecture enfantine et des adolescents : rôle au point de vue formation de l'esprit critique et du sens de la documentation ; influence sur le développement intellectuel et moral de diverses catégories de publications. Lecture et orientation professionnelle[1340]. »*

À l'ADLP, le thème relevait avant tout d'un intérêt particulier des Grolier. Ce domaine de recherche, pourtant déjà connu aux États-Unis ou en Allemagne, ne séduisait pas les bibliothécaires français. On admettait volontiers que le professionnel devait connaître les goûts et les besoins des lecteurs, mais de là à étudier spécifiquement ces questions, à les théoriser, il y avait un pas que beaucoup ne jugeaient pas utile de franchir. Nous en trouvons par exemple la preuve dans les écrits de Gabriel Henriot, à propos du père de la « bibliologie », Nicolas Roubakine :

> *« Sous le nom pompeux de biblio-psychologie, certains auteurs (d'origine ou de mentalité slaves en général) ont prétendu créer une science nouvelle, visant à perfectionner l'éducation du lecteur, ses goûts et ses besoins, suivant son âge, son instruction et sa profession, de façon à fournir à chacun les livres qui lui conviennent et dont il obtiendra le meilleur rendement. Ils ont préconisé la création de questionnaires, assez compliqués, auxquels doivent répondre les lecteurs, ce qui oblige à un examen individuel.*
>
> *Ne suivons pas sur ce terrain — où l'inquisition peut voisiner avec le sectarisme — les spécialistes de la biblio-psychologie et bornons-nous à des conseils fort simples et basés sur la pratique[1341]. »*

Henriot s'interroge légitimement sur les motivations d'une telle recherche, qu'il semble mettre en relation avec les origines russes de Roubakine[1342]. Il n'en reste pas moins que le bibliothécaire de Forney, lui aussi, souhaitait voir la psychologie du lecteur enseignée aux futurs bibliothécaires. Il conseillait également l'usage de fiches individuelles de prêt pour suivre les goûts de chacun et appelait à discuter avec le lecteur pour connaître « ses origines, sa scolarité, son degré d'instruction,

[1339] Arch. ADLP. « G. ADLP. Sociologie de la lecture ». Éric et Georgette de Grolier, « Programme pour quelques recherches », juin 1944.
[1340] *Ibid*.
[1341] Gabriel Henriot, *Des livres pour tous*, *op. cit*., p. 145.
[1342] Il est difficile de savoir si la méfiance d'Henriot à l'encontre des « slaves » concerne les aspects totalitaires du régime soviétique ou s'il s'agit plutôt d'une concession à la propagande vichyste, l'ouvrage paraissant en 1943.

sa profession, sa curiosité, sa réceptivité[1343] »... Sa critique à l'encontre de Roubakine paraît donc relever d'une méfiance de principe, face à la constitution en discipline scientifique de ce qui n'est pour lui que pragmatisme de terrain.

Si les Grolier étaient beaucoup plus réceptifs à la sociologie de la lecture, c'est avant tout qu'ils l'avaient découverte par leurs nombreuses lectures et grâce à la correspondance qu'ils entretenaient avec plusieurs spécialistes étrangers de la question. Parmi leurs correspondants, on trouvait d'ailleurs deux des plus grands noms de la sociologie de la lecture des années 1930, à savoir Nicolas Roubakine et Douglas Waples[1344].

3.2.1. Pionniers de la sociologie de la lecture dans les années 1930

Nicolas Roubakine est traditionnellement considéré comme le pionnier ayant étudié les mécanismes de la lecture d'un point de vue scientifique pour chercher à comprendre quelle influence elle pouvait avoir sur les individus. D'après Éric de Grolier, cet « éditeur et apôtre de l'éducation populaire » avait d'abord mené ses recherches dans un but pratique[1345], à savoir rendre la vulgarisation scientifique plus efficace : si l'on comprenait comment un texte pouvait affecter, persuader, transmettre des connaissances à un lecteur, il suffirait d'appliquer ces recettes à la production éditoriale. Notons d'ailleurs que les Grolier adoptèrent la même démarche en promouvant la sociologie de la lecture par ce biais, même s'ils souhaitaient idéalement que la discipline se développât et permît des études théoriques sans fin pratique directe. Les travaux de Roubakine étaient surtout connus par son ouvrage majeur, *Introduction à la psychologie bibliologique*, dont l'édition francophone datait de 1922[1346]. Nicole Robine considère que le bibliologue parvint à concilier la pensée d'Otlet et Lafontaine, c'est-à-dire l'ambition d'une analyse de la production mondiale, et les conceptions pédagogiques de la Nouvelle éducation, à commencer par celles d'Adolphe Ferrière qui accueillit Roubakine dans son institut de Genève, après son départ de Russie[1347]. De fait, ce double patronage était conscient puisque Roubakine dédia justement son

[1343] Henriot cite ici la méthode d'« enseignement individuel » d'Ernest Coyecque (voir *La lecture publique : mémoires et vœux...*, *op. cit*., p. 337).

[1344] Ils échangèrent également quelques lettres avec Walter Hofmann mais ce ne fut pas une correspondance suivie.

[1345] Arch. ADLP. « G. ADLP. Sociologie de la lecture ». Éric de Grolier, Préface et premier chapitre d'un manuscrit inachevé sur la sociologie de la lecture, mai-juin 1939.

[1346] Nicolas Roubakine, *Introduction à la psychologie bibliologique : la psychologie de la création des livres, de leur distribution et circulation, de leur utilisation par les lecteurs, les écoles, les bibliothèques, les librairies, etc. (théorie et pratique)*, 2e éd., Paris, J. Povolozky, 1922.

[1347] Nicole Robine, *Lire des livres en France des années 1930 à 2000*, Paris, Cercle de la Librairie, 2000, p. 17.

Introduction à la psychologie bibliologique à ses amis Otlet et Ferrière qui l'avaient poussé à écrire. C'était aussi grâce à eux que s'était créée en 1916 une Section de psychologie bibliologique, dépendant à la fois de l'Institut Jean-Jacques Rousseau de Genève (c'est-à-dire l'École des sciences de l'éducation dirigée par Ferrière) et de l'Institut international de bibliographie d'Otlet. En 1928, Roubakine fonda finalement son propre Institut de psychologie bibliologique, à Clarens puis à Lausanne[1348].

Roubakine s'intéressait surtout à l'interaction entre l'auteur et le lecteur, par le biais du livre, et aux effets psychiques que la lecture pouvait entraîner. Il insistait sur l'importance de l'individualité de chacun. Afin d'optimiser les correspondances entre types psychiques des livres et types psychiques des lecteurs, il proposa des typologies des auteurs et des livres en fonction de la faculté mentale qu'ils stimulaient. Il ne s'agissait pas de simples observations puisque le but général était de « régulariser l'influence exercée par les livres sur les individus aussi bien que sur la société prise dans son ensemble[1349] ». Roubakine affirmait avoir toujours œuvré en faveur des masses populaires et avoir agi pour « humaniser l'humanité[1350] ». Il visait donc un progrès social, moral et intellectuel de la société qui devait, entre autres, éviter les erreurs ayant mené à la Première Guerre mondiale[1351]. Pour cela, il avait mis au point une méthode qui se voulait « rigoureusement scientifique, permettant [...] même d'établir des formules mathématiques permettant de juger immédiatement de l'action efficace d'un livre quelconque étudié d'après cette méthode[1352] ». Ayant été lui-même bibliothécaire, il insistait particulièrement pour que les responsables de bibliothèques aient des connaissances suffisantes en psycho-bibliologie car le rôle de la bibliothèque était de « donner au lecteur, non seulement de bons livres, mais encore des livres qui répondent au caractère personnel de chacun ». Grâce aux statistiques et à des questionnaires, le bibliothécaire devait donc connaître les types psychiques de ses lecteurs et les guider en fonction[1353].

Les travaux de Roubakine étaient principalement tournés vers la psychologie de la lecture. Il faut attendre la fondation de l'Institut für Leser– und Schrifttumskunde en 1926 à Leipzig et de la Graduate library school de l'université de Chicago en 1928 pour que l'orientation sociologique des études sur la lecture voit réellement le jour. Ces deux centres de recherche développèrent des

[1348] Paul Otlet, « La psychologie et les activités de l'esprit ou psychologie bibliologique », dans *Traité de documentation. Le livre sur le livre : théorie et pratique.* réimp. de l'édition de 1934, 1989, CLPCF, p. 32-34.
[1349] Nicolas Roubakine, *Introduction à la psychologie bibliologique...*, *op. cit*., p. I.
[1350] *Ibid*., p. III et VI.
[1351] *Ibid*., p. 563.
[1352] *Ibid*., p. 562.
[1353] *Ibid*., p. 70.

méthodes rigoureuses, notamment statistiques, pour analyser la production, la diffusion et l'utilisation du livre en tant que phénomènes sociaux. Par ailleurs, leurs fondateurs respectifs, Walter Hofmann et Douglas Waples, étaient tous deux bibliothécaires. Le premier souhaitait avant tout que les bibliothèques « deviennent des organismes véritablement utiles à la diffusion de la vraie culture dans tous les milieux[1354] ». L'école de bibliothécaires de Chicago visait de son côté à améliorer les méthodes de travail des bibliothèques américaines.

Hofmann, qui avait d'abord travaillé dans une bibliothèque privée de Dresde qu'il avait mise sur pied, prit la direction des bibliothèques publiques de Leipzig en 1913. Il fonda l'année suivante une école de bibliothécaires et se fit connaître dans le domaine de la sociologie grâce à son étude sur la lecture des femmes[1355], parue en 1931. Cette étude était le fruit des recherches de l'Institut für Leser– und Schrifttumskunde ; elle attira d'ailleurs l'attention de Douglas Waples qui se rendit à Leipzig pour rencontrer Hofmann. Le bibliothécaire allemand avait à cœur de remettre la mission éducative de la bibliothèque populaire au centre des activités de la bibliothèque, en établissant notamment des principes drastiques de sélection des livres. Il s'opposait également au libre accès puisque, selon lui, il devait nécessairement y avoir un échange entre le bibliothécaire et le lecteur, ce dernier étant jugé incapable de s'orienter seul dans la masse de livres à sa disposition[1356]. Son action reposait avant tout sur ce principe : « ce qui importe, c'est non pas que les gens lisent, mais qu'ils lisent des livres de valeur et en tirent profit[1357] ». Cela explique, entre autres, que Peter Vodosek qualifie Hofmann de « révolutionnaire conservateur[1358] ». Il avait en effet pleine conscience de vouloir réformer le modèle de la bibliothèque populaire allemande mais ne se départait pas pour autant des conceptions éducatives du siècle précédent. L'intérêt pour la sociologie de la lecture était une conséquence directe de ces théories : puisque le choix des livres reposait entièrement sur lui, le bibliothécaire devait connaître les types de livres qui convenaient à tel type de lecteurs. Contrairement à Roubakine, la typologie des lecteurs présentée dans *Die Lectüre der Frau*, était avant tout sociale : il distinguait hommes et femmes, jeunes (14-18 ans) et adultes, prolétariat et bourgeoisie. En combinant ces trois critères, il obtenait ainsi huit « cercles de vie » qui

[1354] Arch. ADLP. « G. ADLP. Sociologie de la lecture ». Éric de Grolier, Préface et premier chapitre d'un manuscrit inachevé sur la sociologie de la lecture, mai-juin 1939.

[1355] Walter Hofmann, *Die Lektüre der Frau*, Leipzig, Quelle und Meyer, 1931.

[1356] Pour un résumé des théories de Walter Hofmann, voir : Peter Vodosek, « Innovation and ideology : Walter Hofmann's library work in Desden-Plauen and Leipzig », *Library History*, vol. 23, mars 2007, p. 63-76.

[1357] Arch. ADLP. « G. ADLP. Sociologie de la lecture ». Walter Hofmann, *Introduction à l'étude des lecteurs*, trad. et adapté par Éric et Georgette de Grolier, déc. 1938, p. 4.

[1358] Peter Vodosek, *op. cit.*., p. 74.

se déclinaient ensuite en fonction des différentes situations scolaires et professionnelles[1359]. Hofmann utilisait principalement deux outils pour guider ses lecteurs et mesurer le succès de telle ou telle lecture : d'une part, chaque lecteur possédait un carnet de lectures qui répertoriait tous les livres qu'il empruntait, d'autre part, chaque livre disposait d'une fiche sur laquelle on notait le numéro de tous ses emprunteurs successifs, accompagné d'une lettre indiquant le groupe (selon les trois critères de sexe, âge et milieu social) auquel le lecteur appartenait[1360]. Hofmann dut quitter ses fonctions à la suite du maire de Leipzig, que les nazis avaient contraint à partir en 1937, mais les institutions qu'il avait créées perdurèrent[1361].

Quant aux travaux de Waples[1362], c'était assurément ceux qui avaient le plus contribué à constituer la sociologie de la lecture en un véritable champ de recherche scientifique, fondé sur des méthodes bien définies. Il n'y avait là aucune surprise puisque le département de sociologie de l'université de Chicago à laquelle il appartenait était un des plus actifs[1363], constituant même une école de pensée bien identifiée. Par ailleurs, on expliquait souvent la naissance de la sociologie de la lecture à ce moment et à cet endroit par la crise économique qui frappait les États-Unis et qui avait provoqué un afflux de lecteurs dans les bibliothèques publiques, mais aussi par l'arrivée massive de groupes ethniques variés au début du XX^e siècle, incitant « à réfléchir sur la fonction intégrative de la culture et de la lecture en particulier[1364] ». En France, l'existence de ces deux facteurs — crise économique et présence relative d'immigrés — n'avait pas suscité de telles études mais il est vrai que, d'une part, la sociologie y était de toute façon moins développée et que, d'autre part, ces phénomènes économiques et migratoires touchaient moins le pays, a fortiori moins les bibliothèques françaises. L'attraction des bibliothèques parisiennes sur les étrangers a tout de même été observée, aussi bien par des articles de presse[1365] que par Gabriel Henriot :

[1359] À en juger par ses notes de lecture, Éric de Grolier semble avoir été particulièrement intéressé par ces essais de typologies des lecteurs, chez Roubakine comme chez Hofmann. Il avait d'ailleurs confronté leurs idées à des ouvrages de psychologie tels que *Les types humains* d'Eugène Schreider (1937). Il considérait qu'Hofmann détaillait trop sa classification et privilégiait celle proposée par Waples qui comprenait six groupes pour chaque sexe.

[1360] Walter Hofmann, *Introduction à l'étude des lecteurs*, *op. cit.*, p. 1.

[1361] Il fut remplacé par Walter Hoyer à la tête des bibliothèques de Leipzig et de son institut de recherche ; Erich Thier succéda à l'épouse d'Hofmann à la direction de l'école de bibliothécaires.

[1362] Voir : J. V. Richardson, « Waples, Douglas (1893-1978) », dans *Supplement to the Dictionary of American Library Biography*, éd. Wayne A. Wiegand, Englewood (Colorado) : Libraries Unlimited, 1990, p. 148-151.

[1363] C'était aussi le plus ancien département de sociologie au monde puisqu'il avait été créé en 1892.

[1364] Jacques Leenhardt, Pierre Jozsa, *Lire la lecture : essai de sociologie de la lecture*, nouv. éd., Paris, L'Harmattan, 1999, p. 18.

[1365] Voir, par exemple : F. de Fleury, « L'essor des bibliothèques populaires », *Petit Parisien*, 9 déc. 1928 : « nombre d'étrangers récemment jetés ou venus dans nos murs et dont beaucoup sont en instance de naturalisation, viennent aux "prêts gratuits", parce qu'ils considèrent la connaissance complète de notre littérature comme le mode supérieur de leur assimilation. Ce sont des recrues à encourager et à guider. »

« Le parisien ne fréquente pas beaucoup les bibliothèques (malgré les lois sociales, qui ont entraîné la diminution des heures de travail) ; par contre, de 1936 à 1939, elles étaient de plus en plus envahies par les immigrés[1366]. »

Douglas Waples collaborait avec des bibliothécaires de Chicago, comme Berelson, Carnovsky ou Bradshaw, pour mener à bien ses enquêtes de terrain. Il s'intéressa d'abord aux bibliothèques scolaires puis étendit ses recherches aux bibliothèques publiques pour mieux comprendre la lecture des adultes. Il en résulta un de ses ouvrages fondateurs, écrit en collaboration avec Ralph W. Tyler[1367], en 1931 : *What People Want to Read about : a study of group interests and a survey of problems in adult reading*. Les considérations politiques n'étaient pas absentes de leur démarche dans la mesure où Waples poursuivait avant tout un idéal de démocratisation de la bibliothèque, cherchant à « promouvoir une meilleure compréhension réciproque entre les élites et les masses populaires[1368] ». Waples consacra ensuite un livre aux effets de la crise économique sur la lecture[1369], qui mettait déjà en valeur la méthodologie suivie, puis publia, en 1939, *Investigating library problems*, premier ouvrage théorique sur la sociologie de la lecture à l'usage des bibliothécaires et des chercheurs.

Si ces différentes écoles connaissaient et estimaient les travaux des autres, il n'en demeure pas moins que le consensus n'était pas établi sur tous les sujets, à commencer par la méthodologie à employer pour connaître les goûts des lecteurs. Hofmann préconisait de s'appuyer sur les *Lesehefte*, c'est-à-dire les livrets individuels de prêts des lecteurs inscrits en bibliothèque, tandis que Waples privilégiait les enquêtes spéciales par questionnaires[1370]. Éric de Grolier jugeait les questionnaires insuffisants car la plupart des réponses n'étaient pas assez précises ou sincères mais la meilleure alternative, l'interview individuelle, était trop coûteuse. Par ailleurs, la sociologie de la lecture était encore balbutiante et tous les chercheurs se heurtaient d'abord au manque de données disponibles, notamment de données statistiques, qu'ils devaient donc tenter de recueillir eux-mêmes[1371].

Outre ces trois principaux chercheurs, on trouvait d'autres initiatives du même genre en Europe et en Amérique. Les noms d'Hofmann et Waples avaient occulté — du moins pour les quelques Français qui s'y intéressaient — les travaux de leurs compatriotes moins connus comme

---

[1366] Gabriel Henriot, *Des livres pour tous*, *op. cit.,* p. 83.

[1367] Ralph W. Tyler était un ancien instituteur qui s'était tourné vers la recherche en sciences de l'éducation, et plus particulièrement vers les statistiques. À partir de 1929, il étudia la lecture des adultes à l'université de Chicago.

[1368] Nicole Robine, *op. cit.*, p. 21.

[1369] Douglas Waples, *People and print : social aspects of reading in the depression*, University of Chicago Press, 1937.

[1370] Arch. ADLP. « G. ADLP. Sociologie de la lecture ». Éric de Grolier, Préface et premier chapitre d'un manuscrit inachevé sur la sociologie de la lecture, mai-juin 1939.

[1371] La sociologie de la lecture avait tout de même bénéficié des méthodes mises au point par l'American Institute for public opinion fondé en 1935 par George Gallup, à commencer par le principe d'échantillonnage pour sonder les masses.

Erich Thier en Allemagne, successeur d'Hofmann à la tête de l'école de bibliothécaires à Leipzig, ou Louis R. Wilson aux États-Unis, directeur de la Graduate Library School de Chicago. Parallèlement, deux autres centres étrangers de recherche sur la lecture étaient nés : le séminaire d'éducation post-scolaire de l'université libre de Varsovie et l'Institut de Bibliothéconomie à Moscou. Des recherches dans ce domaine étaient également menées en Angleterre (où la plupart des articles étaient publiés dans des revues sur l'éducation des adultes), au Danemark, en Espagne[1372], aux Pays-Bas (une enquête fouillée sur la lecture de romans fut par exemple réalisée par un bibliothécaire néerlandais et publiée dans une revue littéraire en 1937[1373])... Ces études se développaient sous des régimes politiques très différents qui impliquaient des conceptions de la bibliothèque publique parfois contradictoires. Cela s'expliquait logiquement par le fait que vouloir s'adapter aux goûts du public ou, au contraire, vouloir les orienter dans telle ou telle direction supposait d'abord de les connaître.

3.2.2. La sociologie de la lecture en France

Le champ de la sociologie de la lecture en France n'était alors pas totalement vierge. Si l'on en croit Jacques Leenhardt[1374], le « questionnement sociologique du phénomène de la lecture » était apparu à la toute fin du XVIII^e^ siècle et s'était développé au XIX^e^ siècle. En outre, comme on l'a vu, certaines pratiques des années 1930 pouvaient se rattacher à cette discipline, quand bien même les résultats obtenus n'étaient pas étudiés pour en tirer des modèles explicatifs. Ainsi Georges Collon avait-il présenté, dans sa communication devant l'assemblée générale de l'ABF en 1936, des « roses de proportion » indiquant la part de chaque profession parmi les abonnés de sa bibliothèque tourangelle. Pour le bibliothécaire, il ne s'agissait pas tant d'étudier un lectorat donné que de justifier sa conception de la bibliothèque publique :

> *« un pareil graphique montre bien le rôle social que peuvent jouer les bibliothèques municipales, seules à accueillir tous les publics et à donner à chacun, sans qu'il s'en doute, la même nourriture intellectuelle[1375]. »*

Collon n'était pas réellement suivi dans sa démarche. Nous avions déjà souligné, à propos de la bibliothèque municipale de Nevers, combien les statistiques portant sur les lecteurs étaient rares, y compris celles qui ne prenaient en compte que le sexe et l'âge[1376]. Dans la plupart des bibliothèques

[1372] Nicole Robine, *op. cit.*, p. 18-19.

[1373] Dirk Bartling, « De romanlezer Proeve van een onderzoek inzake de motieven der waardeering van den roman bij Nederlandsche lezers », *De Gids*, déc. 1937, p. 290-310.

[1374] Jacques Leenhardt, Pierre Jozsa, *op. cit*., p 17.

[1375] Georges Collon, « La bibliothèque municipale de Tours », *ABF Chronique*, 1936, p. 45.

[1376] Voir p. 45.

municipales, on répugnait à établir ce genre de statistiques : d'après Suzanne Dobelmann, bibliothécaire en chef de Toulouse, les réticences venaient à la fois des lecteurs et des employés de la bibliothèque[1377]. Même s'il existait un intérêt pour la sociologie de la lecture, le manque de temps et de personnel empêchait les mieux intentionnés de mener les enquêtes nécessaires, comme l'avoue Georgette de Grolier elle-même[1378].

On se contentait souvent de repérer les auteurs les plus empruntés. Le journal *La Vie*, en 1938, établit ainsi que Dumas père et Zola étaient les plus réclamés dans les bibliothèques municipales de Paris, au point qu'il fallait toujours avoir en rayon plusieurs exemplaires de leurs romans[1379]. Dans les rapports annuels, certains bibliothécaires (majoritairement des enseignants du secondaire) donnaient la liste des revues et des romanciers les plus plébiscités, mais il s'agissait plus souvent d'observations empiriques que de réelles statistiques[1380]. Il existait quelques exceptions, tel le bibliothécaire de Belfort qui tenait des statistiques précises sur le prêt, en distinguant les livres de « lecture récréative » et les ouvrages d'étude ou de documentation. En 1931, les 363 lecteurs inscrits empruntèrent ainsi 9958 œuvres de fiction (le fonds ne comprenait pourtant que 1200 livres), contre 3637 ouvrages d'étude (la très grande majorité appartenant à la catégorie « histoire et géographie »)[1381], c'est-à-dire une nette domination de la fiction comme ailleurs. Grâce à ces statistiques, le bibliothécaire souhaitait non seulement rendre compte de l'activité de la bibliothèque, mais aussi mesurer le résultat des efforts entrepris pour inverser cette tendance.

La sociologie de la lecture ne se résumait toutefois pas à des statistiques sur les lecteurs ou les prêts. Elle éprouvait des hypothèses en réalisant des enquêtes, par exemple à partir de

---

[1377] CAC 19880011 art. 86. Lettre de Suzanne Dobelmann à Henri Lemaître, 15 oct. 1943 : « Nous n'avons pas de chiffres de lecteurs indiquant les entrées par profession et par sexe. Il est très difficile d'obtenir des gens leur profession. Je l'ai demandé pour les abonnements de la bibliothèque de prêt à domicile et jamais les employés ne peuvent me fournir de renseignements suffisants. La plupart des gens refusent de donner leur profession. J'ai plusieurs fois réclamé plus de précision, mais il semble qu'aussi bien de la part des lecteurs que de celle des employés il y a beaucoup de mauvaise volonté. »

[1378] Georgette de Grolier, « La bibliothèque municipale de Boulogne-Billancourt de 1938 à 1950... », *op. cit.* : À son regret, la bibliothécaire — bien que le système de prêt en vigueur depuis 1941 le lui permettrait — n'est pas en mesure de présenter une étude détaillée sur les habitudes de lecture du public, comme cela a été fait en d'autres pays […]. Il y faudrait plus de temps et de loisir qu'elle n'en peut disposer. »

[1379] « Bloc-Notes », J*ournal des débats*, 7 août 1938.

[1380] En voici un exemple, par le bibliothécaire de Bernay, dans le rapport annuel pour l'exercice 1932 (AN F17 17341) : « les lecteurs ont pour la plupart un but : celui de se distraire. Les femmes et les jeunes filles veulent quelque chose de sentimental : c'est à elles que vont les romans qui parlent d'amour. Les enfants veulent des aventures, de l'audace, du panache : leurs auteurs préférés sont Jules Verne, le capitaine Driant, Kipling avec son admirable roman de la Jungle, Leblanc et son célèbre Arsène Lupin, Mayne-Reid, Jack London, Wells avec ses martiens et ses machines à explorer le temps, Jacques Bernard qui sait tenir l'attention toujours éveillée, etc. Les grands romanciers du XIX^{e} siècle sont prisés par les hommes d'un âge mûr : c'est d'abord Zola avec l'histoire de la famille Rougon, Balzac […], mais surtout Alexandre Dumas dont les oeuvres sont tjours en quelques main ; Maupassant, Anatole France, Abel Hermant, Ibañez, Pierre Benoît, Maurois, Kessel, etc. Enfin, les volumes les plus souvent demandés sont ceux de Henri Ardel, Bordeaux, Bourget, Colette Yver... ».

[1381] AN F17 17993. Rapport du bibliothécaire municipal de Belfort sur le fonctionnement de la bibliothèque pendant l'année 1931.

questionnaires (dont Henriot critiquait la complexité). Or, il en existe au moins un exemple à cette période : l'enquête sur les lectures de la Ligue patriotique des Françaises. Lancée en 1932 par l'intermédiaire du *Petit écho*, organe de la Ligue[1382], elle visait à connaître les goûts et les désirs des 1 500 000 membres de la Ligue, ainsi que de leurs maris, enfants, voisins, etc. Les résultats de l'enquête devaient ensuite permettre de mieux orienter la production littéraire française en fournissant ces renseignements aux auteurs et éditeurs catholiques ; ils donneraient aussi des indications au Service bibliographique de la Ligue pour mieux cibler ses conseils de lecture. La Ligue insistait pour que « les réponses soient vraies, nombreuses, précises », qu'elles viennent de toute la France et de tous les milieux sociaux. Les ligueuses devaient donc diffuser le questionnaire autour d'elles. Les concepteurs de l'enquête avaient également anticipé la difficulté des lecteurs à donner des références de livres précises : ils demandaient donc explicitement que le plus grand nombre de renseignements (à commencer par le titre exact...) soit rapporté pour chaque livre cité. Enfin, pour stimuler la participation, la Ligue promettait des cadeaux aux meilleurs réponses et aux comités ayant fait remplir le plus de questionnaires. Les réponses pouvaient toutefois rester anonymes, seuls l'âge et la profession devant être spécifiés.

Les premiers résultats ne parurent qu'en juin 1933, après un an de dépouillement. 20 139 réponses étaient parvenues au siège de la Ligue, dont la moitié venait de la section des Jeunes de la Ligue. Il fallut attendre encore un an pour connaître les auteurs et les genres les plus appréciés[1383]. Ces résultats devaient évidemment être interprétés. Le public qui avait été interrogé était non seulement très ciblé — lectorat catholique à forte majorité féminine — mais il était aussi conscient des attentes de la Ligue. Il était donc difficile de dire si les romans évoquant la vie familiale et les « belles vies » étaient réellement les genres les plus lus par ces mères de famille ou si leur bon classement indiquait surtout que c'était ces ouvrages, selon les ligueuses, qu'il convenait de lire. La seconde hypothèse semble étayée par les raisons motivant les choix de livres. Alors que les achats de livres et les prêts en bibliothèque semblent indiquer que la majorité des Français s'oriente avant tout vers le roman distractif, les ligueuses invoquent d'abord « le désir de trouver des exemples réconfortants, de devenir plus courageuses, de mener une vie chrétienne, de se rapprocher de Dieu[1384] ». Le besoin de détente et de distraction arrive tout de même en seconde position dans les raisons qui président au choix d'un livre, mais il est deux fois moins cité. On trouve ensuite le goût

[1382] « La grande enquête de la LPDF sur les lectures », *Petit écho. Ligue patriotique des Françaises*, n°372, avril 1932.
[1383] Le Furet, « L'enquête sur les lectures continue », *Petit écho. Ligue patriotique des Françaises*, n°394, juin 1934.
[1384] Analyse des résultats donnée par Alphonse de Parvillez dans les *Études* du 5 décembre 1933 et reproduite dans le *Petit écho* de juin 1934.

du réel et la recherche de vérités sur la vie humaine, puis l'amour de la province ou de la patrie, le besoin de renseignements sur la vie familiale et l'éducation, l'intérêt psychologique et, en dernier lieu, le désir d'instruction.

Si nous avons particulièrement détaillé cet exemple, c'est qu'il semble être le seul de son espèce dans les années 1930 en France (il eut d'ailleurs un certain écho puisque des articles lui furent consacrés, y compris hors du milieu catholique et à l'étranger[1385]). Il y avait bien eu de petites enquêtes menées, par exemple, dans des établissements scolaires (l'enquête de Jean Baucomont, déjà évoquée, ou celle de Philippe van Tieghem, professeur au lycée Pasteur, sur les lectures des lycéens[1386]), ou au sein d'associations (la question « Comment composeriez-vous la bibliothèque d'une auberge de jeunesse ? » posée par le CLAJ à ses membres). Mais aucune autre enquête de lecture à grande échelle ne fut menée pendant l'entre-deux-guerres. D'ailleurs, d'après Nicole Robine, il fallut attendre 1955 pour voir la « première manifestation des études empiriques sur la lecture par la méthode d'enquête[1387] ». Notons néanmoins que l'ADLP avait tenté de lancer sa propre enquête sur les lectures. Son questionnaire, contrairement à celui de la Ligue patriotique des Françaises, était très long et complexe, avec de nombreuses consignes. Les subtilités entre les différentes réponses proposées pour chaque question étaient souvent difficiles, de sorte que l'on peine à croire qu'un lecteur moyen ait pu y répondre. Les Grolier s'étaient inspirés du questionnaire mis au point par l'Institut de psychologie bibliologique de Lausanne, allant jusqu'à en recopier des passages entiers. Roubakine avait en effet lancé, en 1931, une grande enquête internationale sur la psychologie des lecteurs[1388], qui avait vocation à être permanente. Il s'agissait d'une liste de 81 questions dont certaines se répétaient ou se recoupaient à dessein, afin de vérifier la sincérité du lecteur et de préciser certaines caractéristiques. Roubakine reconnaissait tout de même que la longueur du questionnaire en empêchait toute utilisation en bibliothèque[1389]. Son but était différent de celui de la Ligue patriotique des Françaises : alors que l'organisation catholique voulait avant tout connaître les goûts dominants de ses membres pour adapter les acquisitions des bibliothèques en fonction et, à terme, la production littéraire, Roubakine visait à établir des types de lecteurs. À

[1385] « What are you reading ? Answers from 20 000 French women », *Library Journal*, n°59, 15 fév. 1934, p 145-146 (même si cet article n'est qu'un résumé de l'analyse d'Alphonse de Parvillez citée dans la note précédente).
[1386] Arch. ADLP. « G. ADLP. Sociologie de la lecture ». Éric et Georgette de Grolier, « Programme pour quelques recherches », juin 1944.
[1387] Nicole Robine, *Lire des livres...*, *op. cit.*, p. 15. Il s'agissait de : Institut français d'opinion publique, « Ce que lisent les Français », *Réalités*, n°114, 1955, p 54-59.
[1388] Le questionnaire portait ce titre : « Lecteur, connais-toi toi-même, afin d'économiser ton temps, tes forces et tes moyens dans tes lectures et tes études ».
[1389] Nicolas Roubakine et Marie Bethmann, « La psychologie de la bibliothèque populaire : recherches théoriques et pratiques sur la lecture publique du point de vue psychologique et social », dans IICI, *Mission sociale et intellectuelle des bibliothèques populaires*, *op. cit.*, p. 147.

chaque type psychique et gnoséologique de lecteur correspondraient certains types de livres ; le bibliothécaire pourrait ainsi proposer des collections appropriées à tous les publics. Voilà pourquoi il affirmait que « c'est justement la classification des lecteurs qui permet d'approfondir, de développer l'idée même de la démocratisation de la bibliothèque[1390] ». Les Grolier voulaient suivre cet exemple mais l'ADLP n'avait pas assez d'écho pour obtenir un nombre de réponses suffisant. Les archives ne permettent pas même de savoir s'ils diffusèrent leur questionnaire.

Le nom de Roubakine n'était pas inconnu de tous. L'inspecteur primaire Jean Baucomont y fait ainsi référence dans son enquête sur les lectures dans les bibliothèques scolaires de sa circonscription d'Albertville. Encore cet exemple doit-il être nuancé. Nous savons en effet que Jean Baucomont faisait partie du Groupe français d'Éducation nouvelle (GFEN), où il côtoyait une certaine Suzanne Roubakine, épouse d'Alexandre Roubakine, fils et traducteur du bibliologue russe[1391]. Au bureau du GFEN, on trouvait également Henri Piéron, que nous présenterons plus bas, et Paul Faucher, créateur de la collection du Père Castor. Ce dernier affirmait avoir tenu compte des travaux de Nicolas Roubakine pour son travail[1392]. Roubakine et Hofmann étaient mentionnés par Charles Schmidt, dans le tome XVIII de l'*Encyclopédie française* consacré à la « civilisation écrite », qui évoquait aussi le pédagogue suisse Adolphe Ferrière et le bibliothécaire britannique Lionel MacColvin[1393]. Citons enfin Henri Lemaître qui, par ses liens avec les bibliothécaires étrangers et son statut d'*advisory editor* au *Library quarterly*, était familier de ces travaux de sociologie de la lecture, même s'il n'écrivit rien lui-même à ce sujet.

La sociologie de la lecture intéressait aussi, de manière logique, les milieux de l'édition et de la librairie : mieux connaître les désirs de sa clientèle était la base de la démarche commerciale. Les éditeurs français étaient encore loin de leurs homologues allemands ou américains[1394] qui publiaient des enquêtes sur la question mais le sujet ne les laissait pas indifférents pour autant. Les goûts des lecteurs étaient ainsi régulièrement évoqués dans le périodique *Toute l'édition*. Dans un article de 1935[1395], par exemple, l'auteur explique qu'il a voulu savoir si les gens de la rue lisaient et ce qu'ils lisaient. Ici, la démarche scientifique est ignorée au profit de l'anecdote : l'auteur narre le récit d'une

---

[1390] *Id*., p. 174.

[1391] Laurent Guttierez, « Le G.F.E.N. (Groupe français d'Éducation nouvelle) », dans *Histoire du mouvement de l'Éducation nouvelle en France (1899-1939)* [en ligne]. Disponible sur : http://hmenf.free.fr/article.php3?id_article=46.

[1392] *Enfance*, n°3, mai-juin 1956, p 29.

[1393] Charles Schmidt, « La bibliothèque pour tous », dans *Encyclopédie française*, t. XVIII *La Civilisation écrite*, dir. Julien Cain, Paris, Société de gestion de l'Encyclopédie française, 1939, 18*52-3.

[1394] Par exemple, le Börsenverein allemand ou la National Association of Book publishers américaine.

[1395] Pierre Ducrocq, « Ce que lit le Français moyen en 1935 », *Toute l'édition*, 26 janv. 1935, p 1-2.

déambulation dans les rues de Paris au cours de laquelle il aurait interrogé les personnes croisées sur son chemin. Il ne s'agit donc que d'une transcription des réponses obtenues aux questions telles que « aimez-vous lire ? », « quel journal lisez-vous ? » ou « quelles sont vos dernières lectures ? ». Remarquons d'ailleurs que la bibliothèque n'est jamais mentionnée comme source de livres par les personnes interrogées. Ce type d'« enquête » n'a donc guère de valeur scientifique et ne se rattache que de loin à la sociologie de la lecture. Toutefois, il démontre un réel intérêt pour les pratiques de lecture populaires.

Les Grolier étaient certainement les plus renseignés sur le sujet. L'abondance de notes de lecture dans leurs archives prouve qu'ils lisaient beaucoup, notamment des revues[1396] et ouvrages étrangers qu'ils tentaient de se procurer par divers biais. Ils écrivaient régulièrement à Waples et Roubakine qui leur fournissaient des articles[1397], des modèles de fiches, de questionnaires... Par l'intermédiaire de l'ADLP, le couple tenta de faire découvrir ces études à un plus vaste public. Lorsque l'association forma des commissions d'étude en 1938, l'une d'elles fut d'abord consacrée aux « facteurs influant sur la "lisibilité" des publications imprimées[1398] », inspirée par les travaux des américains Waples, Gray et Leary, ou Thorndike ainsi que par ceux de Roubakine[1399]. En demandant à Henri Piéron, directeur de l'Institut de psychologie de l'Université de Paris et titulaire de la chaire de physiologie des sensations au Collège de France, de présider la commission, l'ADLP plaça résolument sa réflexion sous le signe de la psychologie. La question de la « lisibilité » et du mécanisme psycho-physiologique de la lecture avait été choisie non seulement parce que ses applications avaient une fin pratique (l'édition d'ouvrages de vulgarisation scientifique plus adaptés à un public de faibles lecteurs adultes) mais aussi parce que c'était un des sujets les plus étudiés. En effet, il intéressait également les milieux de l'éducation qui y cherchaient un moyen plus efficace d'apprendre à lire et un moyen de faciliter le retour des non-lecteurs sur le chemin du livre. Dans la

[1396] Ils lisaient régulièrement le *Wilson bulletin for librarians* et le *Library journal*, ainsi que d'autres publications, à l'occasion, lorsqu'ils parvenaient à obtenir des numéros.

[1397] Roubakine évoque ainsi à plusieurs reprises un article sur les bibliothèques ouvrières, qu'il avait envoyé à Georgette de Grolier pour le faire paraître dans la *Revue du livre et des bibliothèques,* mais cela ne fut jamais le cas.

[1398] Arch. ADLP. « G. ADLP 2. Archives ». Lettre de Georgette de Grolier à Henri Piéron, 9 fév. 1938.

[1399] La question de la « lisibilité » (« readibility » en anglais) des livres et son corollaire, la simplification de la littérature de vulgarisation pour le public adulte, était plutôt étudiée aux États-Unis dans les milieux de l'enseignement. D'après Waples, l'ouvrage le plus complet sur la lecture des adultes était *How adults read* de Guy T. Buswell (professeur à l'université de Chicago), paru dans . Quant au spécialiste de la simplification des livres, Lyman Bryson (professeur à l'université de Columbia), il publiait la plupart de ses articles dans le *Journal of Adult Education* de l'Association américaine pour l'éducation des adultes. Notons toutefois que la collaboration scientifique entre bibliothécaires et enseignants aux États-Unis était largement facilitée par l'inclusion des écoles de bibliothécaires au sein des universités, Chicago et Columbia étant les plus actives. Voir aussi : lettre de Douglas Waples à Georgette de Grolier, 21 juil. 1938.

lettre qu'adressa Georgette de Grolier à Piéron, elle insistait sur le fondement « scientifique solide » que l'association souhaitait donner à ses études. Tout en soutenant l'initiative, le psychologue déclina la proposition mais suggéra le nom de son assistant au Collège de France, Gustave Durup[1400].

Cette commission avait aussi pour but d'organiser des journées d'étude en octobre 1938 à la fois sur la psychologie et la sociologie de la lecture et sur la formation professionnelle du bibliothécaire. Le rapprochement des deux thématiques n'était pas anodin puisque les Grolier estimaient que la première faisait cruellement défaut dans la seconde. À la même époque, la sociologie de la lecture était d'ailleurs enseignée dans les écoles de bibliothécaires de plusieurs pays. Le cours professé par Miriam D. Tompkins à l'université de Columbia[1401], par exemple, abordait aussi bien les méthodologies d'enquêtes que la question de la lisibilité, le problème de l'éducation des adultes ou le fonctionnement des services de conseils aux lecteurs en bibliothèque. Cela explique que dans le projet de formation professionnelle des bibliothécaires et des documentalistes qu'ils soumirent à l'UFOD en 1941, les Grolier insistèrent pour faire de la psychologie et la sociologie de la lecture la base scientifique de l'enseignement, en se fondant sur ces exemples étrangers[1402].

Les journées d'étude de l'ADLP, placées sous la présidence de Julien Cain et d'Henri Piéron, eurent finalement lieu les 16 et 17 décembre 1938, au Musée pédagogique. La première matinée était principalement consacrée aux expériences françaises, avec des interventions de Marguerite Gruny sur la lecture enfantine, de Georges Collon sur les statistiques de lecteurs dans sa bibliothèque municipale, de la comtesse Françoise de Pange à propos des enquêtes de la LFACF (qui prolongeaient celle de l'ancienne Ligue patriotique des Françaises), de Philippe Van Tieghem, professeur au lycée Pasteur, à propos d'une enquête sur les lectures des élèves de lycées, de Jean Baucomont sur les goûts des enfants en matière de lecture, et de M^me^ H. Laguerre, au nom du CLAJ. Plusieurs rapports étrangers furent également présentés, lus par leur auteur, un délégué ou par Éric de Grolier, selon qu'ils avaient pu ou non venir à Paris : une communication de Roubakine présentant les résultats obtenus par son Institut de Psychologie bibliologique, une autre de Waples à propos des études américaines sur la lecture, une autre de Helena Radlinska à propos des études sur

[1400] Arch. ADLP. « G. ADLP 2. Archives ». Lettre de Henri Piéron à Georgette de Grolier, 12 fév. 1938.

[1401] Les Grolier le connaissaient puisqu'ils possédaient un exemplaire (toujours conservé dans leurs archives) du résumé du cours, publié en 1938 par l'université. Miriam D. Tompkins, *Syllabus for the study of reading interests and habits of adults,* School of library service (Columbia university), 1938, 42 p.

[1402] Éric et Georgette de Grolier, *La formation professionnelle des bibliothécaires et des documentalistes. Rapport pour l'UFOD*, 1941.

la lecture au séminaire d'éducation post-scolaire de l'Université libre de Varsovie (dont elle était la directrice) et une quatrième de Walter Hofmann à propos des études sur les lecteurs qu'avait menées son centre de recherches. Enfin, intervinrent Camille Nony, assistante au laboratoire de psychologie expérimentale de l'École pratique des hautes études sur les facteurs facilitant la lecture d'un livre, Gustave Durup sur le mécanisme visuel de la lecture et Henry Hauck sur la lecture scolaire.

À l'issue de ces journées d'étude, six vœux furent adoptés, dont les trois premiers concernaient la psychologie et la sociologie de la lecture :

> *« 1. Que le ministère de l'Éducation nationale apporte son appui aux études déjà commencées en France sur la psychologie et la sociologie de la lecture, afin de développer celles-ci, en liaison avec les bibliothécaires, les éditeurs, les éducateurs et les spécialistes en psychologie et sociologie.*
>
> *2. Que soit obligatoirement donné aux candidats bibliothécaires des bibliothèques municipales un enseignement sur la psychologie et la sociologie de la lecture.*
>
> *3. Que soit développé dans les bibliothèques publiques le travail d'aide et de conseils aux lecteurs[1403]. »*

Ces journées d'étude devaient aussi être suivies de conférences de perfectionnement en mars et avril 1939, dont plusieurs traiteraient de nouveau de psychologie et de sociologie de la lecture, mais les premières furent un échec, faute de public. Georgette de Grolier s'en plaignit à Roubakine : « il faudra encore du temps, et beaucoup d'efforts, pour que ces questions passionnent les bibliothécaires français ! [1404] ». L'auditoire était d'ailleurs déjà très restreint pour les journées d'études de décembre. L'ADLP décide donc de supprimer les derniers exposés de Nony et Durup plutôt que courir le risque de faire salle vide.

La *Revue du livre et des bibliothèques* constituait un autre moyen de promouvoir la sociologie de la lecture, d'autant que la plupart des revues étrangères dans lesquelles paraissaient ces études étaient introuvables à Paris. Dans leurs articles, les Grolier citaient souvent des ouvrages étrangers, en particulier dans ce domaine où il n'existait aucune étude française. Le long texte consacré à « la bibliothèque publique et le lecteur », qui développait le rapport de Georgette de Grolier présenté au Congrès international des bibliothèques de Madrid, évoquait ainsi les travaux de Roubakine, à propos de la nécessaire connaissance des besoins individuels du lecteur[1405]. Le dernier numéro de la revue, paru en 1940, allait encore plus loin puisqu'il contenait un article de Durup sur « le mécanisme visuel de la lecture » qui développait son intervention lors des journées d'étude de

[1403] Arch. ADLP. « G. ADLP 2. Archives ». Vœux adoptés à l'issue des Journées d'études organisées par l'ADLP les 16-17 décembre 1938.

[1404] Arch. ADLP. « G. ADLP 1. Archives ». Lettre de Georgette de Grolier à Nicolas Roubakine, 13 mars 1939.

[1405] Georgette de Grolier, « La bibliothèque publique et le lecteur », *Revue du livre et des bibliothèques*, n°1, janv.-mars 1936, p. 9.

décembre 1938[1406] et une présentation des travaux de Douglas Waples en sociologie de la lecture[1407]. Éric de Grolier avait aussi entrepris la traduction de l'*Introduction à l'étude des lecteurs* d'Hofmann et la rédaction d'un petit manuel de psychologie et sociologie de la lecture qui reprenait et développait les trois leçons qu'il avait données à ce sujet dans le cadre des conférences de l'ADLP au Musée de l'Homme, en mars 1939. La guerre vint interrompre cette entreprise.

Pendant les hostilités, le couple se passionne encore plus pour le sujet[1408]. Selon eux, les études sur le livre et le lecteur, plus généralement les études sur les moyens de diffusion de l'information[1409] s'inscrivent dans un contexte plus large de reconstruction de la France et doivent permettre, une fois la guerre finie, d'orienter la future politique sociale et culturelle[1410]. Peu après la dissolution de l'ADLP, ils tentent de créer un Centre d'études sur le livre et la lecture (qui avait d'abord eu pour titre « Office central des bibliothèques publiques »)[1411]. Éric de Grolier élargit même son intérêt aux études sur les moyens d'information et l'opinion publique. Il reçoit ainsi d'Angleterre les directives mensuelles de *Mass observation*[1412] qui vise à collecter le plus grand nombre de renseignements possibles sur la vie quotidienne de la société contemporaine. Il fait également des conférences à l'Institut d'études politiques et sociales sur « la théorie de l'information et de la propagande »[1413] et rédige deux études sur ce sujet[1414]. Il a même pour projet de fonder un

[1406] Suite aux difficultés financières de la revue, les interventions des journées d'étude des 16 et 17 décembre 1938 ne furent jamais publiées.

[1407] Gustave Durup, « Le mécanisme visuel de la lecture », *Revue du livre et des bibliothèques*, n°1, 1er trim. 1940, p. 3-8. Éric de Grolier, « Douglas Waples et la sociologie de la lecture », p. 16.

[1408] Ils ne sont évidemment pas les seuls. On a ainsi trouvé dans leurs archives une « enquête sur les lectures » de J. Mérand, datée de 1944, qui présentait les résultats d'une interrogation par questionnaire de 500 jeunes apprentis issus de plusieurs centres de formation professionnelle. Elle s'inscrivait dans une enquête plus générale sur « l'influence du métier sur la culture du jeune ouvrier ».

[1409] Il y eut en effet au début des années 1940 une multiplication des études sur l'influence des médias. Voir, par exemple : *Print, Radio and Film in a Democracy ; Ten Papers on the administration of Mass Communications in the Public Interest*, éd. Douglas Waples, University of Chicago Press, 1942.

[1410] Arch. ADLP. « G. ADLP. Sociologie de la lecture ». Éric et Georgette de Grolier, « Programme pour quelques recherches », juin 1944.

[1411] Arch. ADLP. « G. ADLP 1. Archives ». Projet de statuts pour un « Centre d'études sur le livre et la lecture », s.d. Le centre ne vit jamais le jour mais le projet permit tout de même à Georgette de Grolier de mettre au point un test avec une psychologue spécialisée dans l'éducation, Mme Alphandéry (Ingetraut Dahlberg, « Interview with Eric de Grolier », *International classification*, 1991, n°2, p. 67).

[1412] Cet organisme anglais de recherche en sciences sociales fut fondé en 1937. Il s'appuyait sur un réseau de plusieurs centaines d'observateurs volontaires qui tenaient des journaux sur leur vie quotidienne ou répondaient à des questionnaires. En janvier 1940, par exemple, ces questions portaient sur les slogans, images, affiches, discours, etc. qui avaient marqué l'observateur durant les quatre premiers mois de guerre, sur la manière dont il formait son opinion, sur les discussions à propos de la guerre qu'il avait pu avoir au cours de la semaine, sur les projets qu'il avait pour ses futures vacances, sur les réactions que suscitait son éventuelle mobilisation, etc. M. O. s'intéressait aussi à la lecture et aux bibliothèques, réalisant plusieurs enquêtes à ce sujet. Voir, par exemple : « Metrop libraries », *Mass-Observation's Weekly Intelligence Service*, n°13, 26 avril 1940, p. 123-128.

[1413] Arch. ADLP. « G. ADLP 1. Archives ». Brouillon de lettre d'Éric de Grolier demandant sa réintégration au ministère de l'Information, s.d.

[1414] Éric de Grolier, *Propagande et opinion publique aux États-Unis : étude de psychopolitique*, Paris, Institut d'études politiques et sociales, 1943, 172 p. ; *Information et propagande en U.R.S.S. Théorie, organisation, moyens : essai de psychopolitique*, Paris, s.n., 1944, IV-179 p.

« centre d'études sur l'information et l'opinion » à la fin de l'Occupation. Toutefois, l'on constate que ces recherches s'éloignent de la lecture publique, sans doute parce que les applications de la sociologie de la lecture en bibliothèque ne trouvent pas suffisamment d'écho en France.

Quels que soient les résultats des enquêtes, la génération des années 1940, comme les modernistes des décennies précédentes, continuait de voir dans la population un lectorat potentiel illimité puisqu'il suffisait d'adapter la production littéraire pour qu'elle lui convienne. On partait donc du principe que l'« on ne peut déduire de ce que lit Monsieur Tout le Monde ce qu'il *voudrait* lire, et lirait sans doute s'il était placé dans des conditions plus favorables[1415] ». Enthousiasmés par les possibilités qu'offrait la sociologie de la lecture, dans ses résultats théoriques comme dans ses applications pratiques en bibliothèque, la plupart de ceux qui l'étudiaient avaient encore peu conscience des préjugés dont ils devaient se défaire[1416]. Cet état de fait, qui nourrissait leur optimisme à l'égard de la lecture des masses, explique donc en partie les contradictions dont ils faisaient preuve dans leurs discours. Nous en retrouvons plusieurs exemples chez les Grolier. S'appuyant sur les théories de Roubakine, ils remettaient en cause la notion de « bon livre ». Le bon ou le mauvais livre n'existait pas en soi, en vertu de ces deux principes majeurs de la psychologie bibliologique :

> *« tout d'abord, le livre ne transmet pas de façon passive des expériences toutes faites, mais excite dans l'esprit du lecteur des expériences conformes à sa mentalité à lui ; ensuite, le livre qui correspond le mieux aux particularités de l'esprit du lecteur exerce sur lui l'action la plus forte[1417] ».*

Le bon livre devait donc être celui qui correspondait au lecteur. Toutefois, les Grolier en excluaient les petites brochures de fiction bon marché qu'on lisait dans les milieux populaires et mettaient en garde contre les dangers de certains romans, comme nous l'avons montré[1418]. Le critère de correspondance entre le livre et le lecteur n'intervenait alors qu'après une première sélection, fondée sur des critères intellectuels et culturels.

Malgré les efforts des Grolier, la psychologie et la sociologie de la lecture étaient encore des domaines méconnus en France et peu de bibliothécaires montraient un réel intérêt pour ces études.

[1415] Arch. ADLP. « G. ADLP. Sociologie de la lecture ». Éric de Grolier, Préface et premier chapitre d'un manuscrit inachevé sur la sociologie de la lecture, mai-juin 1939.

[1416] Jean-François Barbier-Bouvet, « La fin et les moyens : méthodologies des enquêtes sur la lecture » dans *Pour une sociologie de la lecture : lecture et lecteurs dans la France contemporaine*, Martine Poulain (dir.), Paris, Cercle de la librairie, 1988, p. 215 : « Tous ceux qui écrivent sur la lecture lisent. C'est bien là le problème. Ils entretiennent généralement avec leur propre pratique un rapport si intense que leur trop grande familiarité avec le livre constitue, paradoxalement, à la fois le principal moteur et le principal obstacle à une connaissance de la pratique des autres. »

[1417] Éric et Georgette de Grolier, *Les livres et la vie...*, *op. cit.*, p. 24.

[1418] Voir chap. 9, 2.3.3 Le cas particulier du roman, p. 310 *sqq*.

Tout au plus s'en tenait-on à établir des statistiques pour sa propre bibliothèque. Par ailleurs, les liens entre l'ADLP ou les bibliothécaires en général et le milieu de l'Éducation nouvelle, qui semblait davantage connaître la psychologie et la sociologie de la lecture, étaient faibles. L'intérêt des Grolier et de quelques autres pour la sociologie de la lecture s'inscrivait néanmoins dans le contexte favorable du développement des sciences sociales en France et, plus particulièrement, de l'intérêt croissant pour ce qu'il était désormais convenu d'appeler l'« opinion publique »[1419]. Peut-être était-ce justement le caractère trop scientifique de ces recherches qui empêchèrent les bibliothécaires de se passionner pour la sociologie de la lecture, dont ils avaient une approche plus pragmatique...

Lorsque l'on évoque le Front populaire, les uns encensent les actions entreprises pendant ces quelques mois tandis que d'autres se plaisent à rappeler que le bilan effectif des réalisations du Front populaire reste maigre, en particulier dans le domaine culturel. En 1938-1939, ce constat désenchanté était déjà partagé par beaucoup. Aux grands espoirs avait succédé la déception. Le sous-secrétariat d'État à l'organisation des Loisirs avait manqué de ressources et s'était heurté aux mentalités qui concevaient encore la culture comme un domaine réservé de la sphère privée où l'État n'avait pas à intervenir.

Dans le domaine de la lecture, la seule initiative durable semblait être le bibliobus de la Marne[1420]. Comme pour le reste, le temps et l'argent avaient fait défaut, mais les réflexions engagées ne furent pas vaines. Par ailleurs, les débats autour de la lecture publique s'étaient quelque peu déplacés depuis les années 1920 : les critiques à l'encontre du modèle ancien de la bibliothèque populaire n'étaient plus très virulentes — d'autant que l'adjectif même avait été revalorisé — et les discussions ne portaient plus tant sur les grands principes que sur les modalités d'action, comme nous l'avons vu en étudiant l'ADLP. La lecture publique avait aussi changé d'échelle : émises d'abord dans un cercle confidentiel, une partie de ces idées étaient désormais discutées dans des milieux divers, jusqu'au Parlement et dans les couloirs ministériels, nourries par des échanges internationaux. Un certain nombre d'idées défendues par les modernistes dans la décennie précédente étaient devenues des évidences. Ainsi la nécessité d'une formation professionnelle des

[1419] L'Institut français d'opinion publique (IFOP) est ainsi fondé en 1938 par Jean Stoetzel, sur le modèle de l'Institut Gallup.

[1420] Nicolas Lerouge, « Un archaïsme : la lecture », *République*, 10 avril 1939 : « On avait pourtant fondé de grands espoirs sur les Loisirs. On avait dit : "On va voir ce qu'on va voir ! Et puisqu'une bourgeoisie vétuste a perdu le goût revigorant de la lecture, c'est le peuple, une fois de plus, qui va lui donner une bonne leçon."Euh, euh... […] Pour ce qui est de l'encouragement à la lecture, il note en tout et pour tout qu'une expérience de bibliothèque circulante a été tentée dans le département de la Marne ».

bibliothécaires était-elle acquise, du moins dans les milieux qui s'intéressaient à la question, de même que l'importance de la promotion de la lecture et des bibliothèques. Partout, à l'échelle locale comme à l'échelle nationale, dans les bibliothèques dépendant des pouvoirs publics comme dans les bibliothèques catholiques, l'on observait la même obsession de l'organisation : la lecture publique, comme les loisirs, ne prenaient sens que s'ils étaient organisés. Certes, cela ne se traduisait pas toujours par des actes mais ces principes étaient désormais largement partagés. Si l'on a pu parler du Front populaire comme d'un moment fondateur, c'est bien que les projets envisagés en 1936-1938 finirent par porter leurs fruits, parfois dès la Seconde Guerre mondiale.

Quatrième partie. Évolution de la lecture publique pendant la guerre

Chapitre 12. D'une association à l'autre : la transmission incomplète

C'est au cours de la Seconde Guerre mondiale qu'interviennent d'importants changements dans le monde de la lecture publique. L'ADLP décline rapidement à partir de 1939 et le thème de l'organisation des bibliothèques publiques est repris par l'ABF. Cette dernière récupère à son profit une partie des membres et des idées de l'ADLP dissoute. Les animateurs les plus convaincus de l'association née en 1936, les Grolier et Édouard Dolléans, ne souhaitent pas intégrer la « nouvelle » ABF, désormais organisée en sections. Si l'ABF se fait alors le héraut de la lecture publique, cause embrassée par une plus grande partie du monde professionnel, la continuité avec l'action de l'ADLP n'est pas pour autant assurée.

1. Déclin et disparition de l'ADLP

1.1. Implosion

Si les problèmes de l'ADLP avaient éclaté bien avant, il est manifeste que l'année 1939 marqua un déclin dont l'association ne se releva pas. Dès janvier, les rivalités personnelles et les divergences d'opinion poussent Georgette puis Éric de Grolier à démissionner. Selon la secrétaire, la tension des relations avec l'ABF en est une des causes principales :

> *« Pour ma part, je crois que nous donnons beaucoup trop d'importance à cette affaire et à cette association, et que c'est un mauvais calcul. L'ABF a toujours crié — quel que soit le groupement — que :*
>
> *a) ce groupement n'avait pas le droit de faire telle ou telle chose etc.*

b) qu'elle, ABF, était personnellement offensée

c) que les personnes s'occupant de ce groupement n'étaient nullement qualifiées pour le faire.

C'est une attitude que je lui connais depuis la fondation de l'École américaine, qu'elle a gardée avec l'UFOD et, depuis mars 1936, avec nous[1421]*. »*

De fait, Georgette de Grolier n'a pas tort sur ce point puisque l'ABF a clairement montré ses réticences à l'encontre de l'École de bibliothécaires[1422], de l'UFOD[1423] et de l'ADLP. Toutefois, la méfiance était réciproque et l'ADLP n'était pas prompte à coopérer avec l'association des bibliothécaires. L'incident qui avait déclenché la démission concernait l'organisation de cours par l'ADLP, en collaboration avec l'UFOD. Nous avons déjà rappelé que cette question de la formation était âprement revendiquée par chacune des associations et que l'ADLP était en retard sur ce terrain. Elle préparait donc un cycle de conférences qui auraient lieu au musée de l'Homme. Or, le programme des conférences recoupait en partie celui des cours de l'ABF qui venaient de commencer. Aussi certains membres du bureau, notamment Yvonne Oddon et Georges-Henri Rivière, souhaitaient-ils que l'ensemble des cours de bibliothéconomie fussent unifiés, et donc qu'une concertation eût lieu entre les associations.

Plus généralement, Georgette de Grolier regrettait les multiples concessions faites à diverses membres de l'ABF, notamment Georges Rageot, Paul Poindron et Myriem Foncin. « D'ici peu, nous ne serons plus nous-mêmes[1424] », écrivait-elle : fallait-il y voir la crainte réelle de voir l'association perdre son identité en étant phagocytée ou ne s'agissait-il que de querelles personnelles ? Il est fort probable que tous ces sentiments aient été conjugués. En effet, il est indéniable que les Grolier ne s'entendaient pas avec Rageot, Poindron et Foncin, comme le prouvent plusieurs de leurs lettres[1425].

[1421] Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». Lettre de Georgette de Grolier à Édouard Dolléans, 30 janv. 1939.

[1422] Voir chap. 5, 2. L'École de bibliothécaires..., p. 183.

[1423] Voir, par exemple : Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». Lettre de Georgette de Grolier à Henri Vendel, 7 fév. 1937 : « Concernant la conférence, M. Cain a trouvé qu'il valait mieux que nous volions de nos propres ailes, et que surtout nous ne la fassions pas avec l'UFOD, qui n'est pas appréciée des bibliothécaires. »

[1424] Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». Lettre de Georgette de Grolier à Édouard Dolléans, 30 janv. 1939.

[1425] Voici quelques exemples. Arch. ADLP. « G. ADLP 1. Archives ». Lettre d'Éric de Grolier à Édouard Dolléans, 14 nov. 1938 : « cela permettrait aussi à Rageot de trouver un nouveau tremplin qu'il saurait parfaitement utiliser surtout dans certain milieu syndicaliste fort sympathique d'ailleurs mais où l'esprit critique brille par son absence. Je parie d'ailleurs cent sous que d'ici peu Rageot profitera de la première occasion pour intercaler un peu partout au cours des conversations quelque chose dans ce genre : "Mais voyons ! Tant M. Dolléans que le bureau de l'ADLP dont font partie mes amis Vidalenc, Bellanger, Biso, etc., m'ont prié d'accepter le secrétariat de la commission la plus importante de cette association, que dis-je la plus importante : celle dont dépend la vie même de l'ADLP." (Pour le ton voir celui prescrit pour les réunions publiques populaires). »

Arch. ABF. « 1937-1939 ». Lettre de Paul Poindron à Henri Vendel, 13 nov. 1938 : « J'ai rencontré, par hasard, à l'Heure Joyeuse M. de Grolier. Il organise, pour le mois de décembre, une journée d'études sur la formation des bibliothécaires. L'examen de cette question est plutôt du ressort de l'ABF, ceci dit entre nous. M. de Grolier avait demandé des rapports sur les cours ayant existé ou fonctionnant encore mais je crois qu'il aurait volontiers laissé dans l'oubli le cours de l'ABF si Mlle Gruny n'était intervenue. Il m'a demandé de faire un rapport sur ce cours. Mlle Foncin

Toutefois, les intentions de ces derniers n'étaient pas limpides non plus et la survie de l'ADLP leur tenait sans doute peu à cœur[1426]. Les autres membres du bureau de l'ADLP étaient favorables à la « politique d'amabilités[1427] », selon l'expression de Georgette de Grolier, et à la médiation proposée par Julien Cain. Aussi le couple préféra-t-il démissionner. Notons que les Grolier étaient tout à fait conscients des accusations qui pouvaient porter sur eux, ainsi que l'écrit Éric dans sa lettre de démission :

> *« Tout bien pesé, je pense qu'il me sera impossible de continuer à remplir mes fonctions de secrétaire-adjoint. Dans l'équipe du "ménage Grolier", celles-ci étaient justifiées. Elles ne se conçoivent plus pour moi en dehors de cette équipe ; je serais dans une situation fausse à tous points de vue. […] Mon départ du bureau fera cesser sans doute la campagne des "querelles de boutique" et celle de "l'association Grolier"[1428]. »*

Il rappelait également qu'il s'opposait au projet du « comité du plan », c'est-à-dire de la commission chargée d'établir un plan d'organisation de la lecture publique, puisqu'il rejetait le cadre départemental.

Cette double démission ébranla la confiance que les membres du bureau de l'ADLP pouvaient conserver à l'égard du couple Grolier puisque tout indiquait que ces derniers n'avaient pas supporté que l'on s'opposât à leurs désirs. Dolléans leur reprocha ainsi leur « ardeur guerrière contre l'ABF[1429] » et la brusquerie de leur décision, refusant d'accepter leur départ capricieux. Néanmoins, à la réunion suivante, le bureau décida de ne plus se soucier de l'ABF — tout en modifiant légèrement le programme des conférences pour éviter le chevauchement — et appela les Grolier à reprendre leurs fonctions[1430]. Malgré cela, les relations entre l'ABF et l'ADLP continuèrent de se détériorer. De fait, la concurrence qui s'était ravivée en 1938, à partir de l'élection de Vendel à la tête de la corporation, n'avait pas de raison de s'éteindre. Beaucoup considéraient désormais l'ADLP comme inutile puisque l'ABF reprenait peu à peu à son compte la défense de la lecture publique. Les Grolier étaient persuadés que tout était fait pour retourner les membres de l'ADLP contre celle-ci, mais il est également possible que leur propre suspicion les ait isolés, comme en témoigne l'exemple de Marguerite Gruny :

était mieux indiquée puisqu'elle en est l'initiatrice, mais vous connaissez certains sentiments entre M. de Grolier et Mlle Foncin qui rendent cette solution difficile. »

[1426] Voir la citation de la note précédente.

[1427] Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». Lettre de Georgette de Grolier à Édouard Dolléans, 30 janv. 1939.

[1428] Arch. ADLP. « G. ADLP 2. Archives ». Lettre d'Éric de Grolier à Édouard Dolléans, 5 fév. 1939.

[1429] Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». Lettre d'Édouard Dolléans à Georgette et Éric de Grolier, [fév. 1939].

[1430] Arch. ADLP. « G. ADLP 2. Archives ». Compte rendu de la réunion du bureau du 13 février 1939.

> *« En qui concerne M^lle^ Gruny, Foncin et Vendel ont bien travaillé. Vous saviez que nous lui avions demandé de participer aux travaux d'une éventuelle commission de la lecture enfantine à l'ADLP. Elle avait refusé ; peu après elle acceptait de créer une telle commission à l'ABF. [...] Elle a refusé de le faire avec nous parce que : 1° elle jetait l'exclusive contre M^lle^ Lahy-Holl[ebecque], "personne tout à fait opposée à l'Heure Joyeuse", 2° elle ne veut pas travailler sur un pied d'égalité avec des instituteurs. Ceux-ci ne savent rien et doivent par conséquent être entièrement subordonnés à M^lle^ Gruny. — Elle a accepté à l'ABF parce que Vendel (probablement mis au courant) lui a offert de présider cette commission !*
>
> *Pour le reste, elle trouve que nous faisons toujours les choses contre quelqu'un et que c'est très laid ! Et que ce sont les "professionnels" (entendez l'ABF) qui doivent s'occuper de la lecture publique. — Et voilà ce que les Foncin-Poindron-Vendel ont fait d'une bibliothécaire parmi les plus proches de l'idée lecture publique, et qui est parmi ceux qui nous sont le plus favorables ! Qu'est-ce que cela doit être chez les autres...*[1431] *»*

D'après cette lettre d'Éric de Grolier à Édouard Dolléans, les Grolier croyaient réellement que l'ABF menait une politique délibérément hostile à leur encontre. En l'absence de correspondance personnelle dans les archives de l'ABF, il est toutefois difficile de savoir dans quelle mesure ces soupçons pouvaient être fondés.

Le cycle de conférences au musée de l'Homme fut un échec, faute de public (cela avait déjà été le cas pour les journées d'étude organisées en décembre 1938 sur la sociologie et la psychologie du lecteur). L'absence des instituteurs était particulièrement regrettée car ces conférences avaient été conçues comme un enseignement officieux. En touchant quelques individus ciblés, les Grolier espéraient pouvoir répandre plus largement leurs idées, à l'instar du mouvement de diffusion qu'avait permis l'École de bibliothécaires, malgré ses faibles effectifs[1432]. Les deux dernières conférences, qui avaient été reportées pour attendre un moment plus favorable, durent finalement être annulées. Les Grolier expliquèrent l'absence d'auditeurs par un mauvais choix d'heure (l'après-midi en semaine) et de lieu, le musée de l'Homme n'ayant rien à voir avec la lecture publique, mais ils en attribuèrent aussi la responsabilité à l'ABF[1433]. Il est vrai que l'association des bibliothécaires reprenait à son compte des thématiques et des moyens d'action que l'ADLP avait utilisés la première. Ainsi l'ABF organisa-t-elle en juin 1939 une réunion publique, présidée par Julien Cain, sur « l'édition française et les bibliothèques » où elle avait convié libraires et éditeurs. Ce n'était pas

[1431] Arch. ADLP. « G. ADLP 1. Archives ». Lettre d'Éric de Grolier à Édouard Dolléans, mars 1939.

[1432] Arch. ADLP. « G. ADLP 1. Archives ». Lettre d'Éric de Grolier à Claude Bellanger, 14 juil. 1939 : « Il faudrait donner aux instituteurs une formation de bibliothèque. Le malheur est que si c'est chose officielle, ce seront encore les gens de l'ABF et du DTB qui en seront chargés. Il faudrait donc que ce soit officieux ; c'est un peu ce que nous avions essayé de faire avec notre série de conférences mais il faut constater que les instituteurs ne sont pas venus (à 2 ou 3 exceptions près)... […] Même si [les instituteurs formés] sont peu nombreux, cela peut d'ailleurs avoir une influence disproportionnée à leur nombre ; l'École des bibliothécaires de la rue de l'Elysée, dont peut-être 10 à 15 élèves sont encore en France, a eu une influence profonde et durable malgré cela. »

[1433] Arch. ADLP. « G. ADLP 1. Archives ». Lettre d'Éric de Grolier à Édouard Dolléans, 13 mars 1939 : « Si nous les refaisons l'an prochain, il faudra les mettre le soir, et à la Ligue de l'enseignement, si le Musée pédagogique ne veut pas nous accueillir. Je crois qu'il y a aussi une contre-propagande, en dessous, à l'ABF ».

l'habitude, les réunions étant d'ordinaire réservées aux membres. En outre, cette réunion se préoccupait surtout de lecture publique puisque trois communications sur quatre en traitaient : Vendel intervenait sur « la lecture chez les paysans », Gruny sur « les enfants et les livres » et Rageot sur « les bibliothèques et les milieux ouvriers »[1434]. L'ABF prenait donc directement le relais de l'ADLP : les membres non bibliothécaires de cette dernière pouvaient désormais s'y faire entendre.

Les difficultés de l'ADLP en 1939 étaient également d'ordre économique. Comme les années précédentes, peu de membres avaient réglé leur cotisation et rien ne garantissait, au début de l'année, que la demande de subvention adressée à la direction des Sports et loisirs du ministère de l'Éducation nationale aboutirait puisque Raymond Siroux, le fonctionnaire en charge des dossiers de l'association et qui avait jusqu'alors soutenu ses demandes, n'y travaillait plus[1435]. En outre, le manque de ressources et les difficultés que rencontrait Denoël au sein de sa maison d'édition[1436] avaient interrompu la parution de la *Revue du livre et des bibliothèques* entre juin 1938 et mai 1939.

Les statuts de l'association eux-mêmes posaient problème. En effet, le bureau comprenait 17 membres alors que la limite prévue était de 14. Le conseil devait se réunir tous les deux mois mais cela n'avait jamais été le cas. Il était donc nécessaire de convoquer une assemblée générale pour remédier à ces dysfonctionnements et modifier les statuts. Cette question administrative était d'autant plus sensible que certains membres de l'ABF avaient décidé de s'en servir contre l'ADLP. Louis-Marie Michon, bibliothécaire en chef à la Réserve de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, s'empara du sujet. Il faut noter qu'il avait aussi proposé des modifications aux statuts de l'ABF peu auparavant. Alors qu'il ne s'était jamais impliqué dans l'ADLP, Michon tint à exposer ses réserves quant à la validité de l'assemblée générale du 27 avril 1939. Selon lui, plusieurs convocations n'avaient été reçues que la veille de l'assemblée : la modification des statuts inscrite à l'ordre du jour était donc impossible puisque, conformément aux statuts, elle aurait dû être soumise aux membres du bureau au moins un mois à l'avance, et que le quorum n'était pas atteint. De plus, il précisait que des membres cotisants n'avaient jamais obtenu leur carte ni même un reçu d'adhésion. Aussi

[1434] Arch. ABF. « 1937-1939 ». Invitation-programme de la réunion du 20 juin 1939 organisée par l'ABF.

[1435] Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». Lettre de Georgette de Grolier à Édouard Dolléans, 30 janv. 1939.

[1436] Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». Lettre d'Éric de Grolier à Édouard Dolléans, [19 ? mars 1939] : « Pour la Revue, Denoël sera en déficit de plus de 4000 fr. Il n'a que 70 abonnés alors qu'il en faudrait 300 pour que cela marche. Et en aurait-il 300, et il y a de très fortes chances pour que chez lui, nous ayons régulièrement six mois de retard. Ses affaires ne sont toujours pas arrangées avec son imprimeur, et d'autre part sa maison est dans un état de désorganisation difficile à décrire : en dehors de lui, il n'y a strictement personne qui vaille quelque chose. »

demandait-il le renvoi de l'assemblée générale et l'établissement d'une liste officielle des membres de l'association. Ce soudain intérêt pour la bonne marche de l'ADLP paraît pour le moins curieux et il n'est pas impossible que le but de Michon ait été de porter un coup fatal à une association déjà moribonde en la décrédibilisant. Si la méfiance des Grolier était sans doute parfois exagérée, cet exemple montre qu'il y avait bien, du côté de certains membres de l'ABF, une volonté de nuire à l'ADLP. Les motivations de Louis-Marie Michon étaient vraisemblablement identiques à celles qui avaient présidé à la rédaction de nouveaux statuts (qui comprenaient notamment une organisation en sections), à savoir redonner à l'ABF la suprématie sur le monde professionnel des bibliothèques :

> *« Il faut renforcer le caractère professionnel de l'ABF — en faire une sorte de fédération. Les associations professionnelles qui, aujourd'hui, s'ignorent et ignorent l'ABF (quand elles ne la combattent pas) seront unies. Bien loin d'amener la division de la profession en petits compartiments et de m'attacher aux questions de personnes, mon désir est donc d'unir les professionnels pour la défense de la profession*[1437]*. »*

Selon ce raisonnement, mettre un terme à l'ADLP permettrait de ramener tous les bibliothécaires professionnels dans le giron de l'ABF. Par ailleurs, les critiques de Michon à l'encontre des statuts de l'ADLP étaient formalistes mais justes. Lors de l'assemblée générale, le président Dolléans n'eut donc d'autre choix que de reporter la modification des statuts à la prochaine assemblée générale[1438]. Outre Louis-Marie Michon, Paul Poindron et Myriem Foncin intervinrent également à cette assemblée. Ils n'avaient adhéré que tardivement à l'ADLP, respectivement en juin 1938[1439] et 1939, et ne s'étaient pas manifestés jusqu'alors. Ils appuyèrent les remarques de Michon et ajoutèrent que l'association, pour être impartiale, devait également faire appel aux organisations patronales et catholiques.

Ces attaques, partiellement fondées, poussent les Grolier à anticiper les critiques. Un document intitulé « Mesures à prendre pour faire face à la crise de l'ADLP »[1440] nous renseigne sur ce qu'ils envisagent. Il s'agit d'abord d'être en règle avec les statuts pour ne plus prêter le flanc à des critiques comme celles de Michon. Ils veulent également éviter les « fuites » pour que leurs idées ne soient pas reprises par l'ABF et rassembler le plus grand nombre possible de bibliothécaires de petites bibliothèques, avant que l'ABF n'élargisse son recrutement comme elle le prévoit (Aubrun s'efforçait ainsi de créer un groupement des bibliothécaires de banlieue parisienne au sein de l'ABF). L'autre idée importante consiste à mieux définir le champ d'action de l'ADLP, par rapport à

[1437] CAC 19910531 art. 5. Lettre de Louis-Marie Michon à un inspecteur général (Charles Schmidt ou Émile Dacier), 1er déc. 1938.

[1438] Arch. ADLP. « G. ADLP 2. Archives ». Compte rendu de l'assemblée générale du 27 avril 1939.

[1439] Arch. ADLP. « G. ADLP 1. Archives ». Lettre de Myriem Foncin à Georgette de Grolier, 10 juin 1938.

[1440] Arch. ADLP. « G. ADLP 2. Archives ». « Mesures à prendre pour faire face à la crise de l'ADLP », [mai 1939].

sa rivale. Les Grolier rejettent la répartition des rôles que suggère l'ABF (le rôle technique pour elle, la propagande pour l'ADLP) et souhaitent montrer que seule l'ADLP s'intéresse réellement à la masse des lecteurs : selon eux, l'ABF dévaloriserait tous les acteurs de la lecture publique qui ne sont pas des bibliothécaires professionnels et dédaignerait les bibliothèques scolaires, de syndicats, d'œuvres laïques etc. au profit des initiatives catholiques et patronales. Ce jugement fait écho au débat qui avait opposé, au sein de l'ADLP, les milieux enseignants (mémorandum de Bellanger, Lapierre et Lebrun) aux bibliothécaires municipaux qui défendaient le projet de Pierre Lelièvre. Si les Grolier avaient d'abord voulu concilier les points de vue, ils prenaient désormais clairement position en faveur des non-professionnels, contre les bibliothécaires de grandes bibliothèques municipales. Ils accusaient en effet ces derniers, y compris ceux dont l'action en faveur de la lecture publique avait été louée auparavant (Collon à Tours ou Logié au Havre, par exemple), de ne s'adresser qu'à une « aristocratie de lecteurs ». Enfin, ils souhaitaient élargir encore le recrutement de l'association et s'appuyer davantage sur les petites bibliothèques.

Les positions des uns et des autres étaient évidemment partiales. D'une part, Poindron et Foncin ne souhaitaient sans doute pas réellement que l'ADLP se préoccupât des bibliothèques patronales et catholiques puisqu'eux-mêmes organisaient des cours à destination du personnel de ces petites bibliothèques. D'autre part, le discours des Grolier était paradoxal dans la mesure où ils prétendaient que l'ABF ne s'intéressait qu'aux bibliothèques savantes, tout en reprochant à Vendel d'avoir multiplié, depuis son élection à la présidence de l'association, les initiatives en faveur de la lecture publique, sans en informer l'ADLP.

L'ADLP perdit définitivement cette bataille lorsque son bureau décida que Vendel ne devait plus siéger parmi eux. Certes, le président de l'ABF s'était plaint publiquement de la difficile situation dans laquelle il se trouvait :

> *« M. Vendel, exprimant son sentiment personnel, assure qu'il a souffert des rivalités entre les deux associations ; il a été lui-même pris entre l'arbre et l'écorce. Son avis est également qu'il vaut mieux pour l'ABF et l'ADLP suivre chacune son propre chemin*[1441]*. »*

Toutefois, le bureau de l'ADLP avait pris cette résolution en son absence, c'est pourquoi elle fut si mal reçue par le conservateur de Châlons. N'ayant jamais souhaité démissionner, Vendel fit mine d'accepter la décision[1442] mais multigraphia la lettre que lui avait adressée Dolléans pour la distribuer à certains membres de l'ABF. Les réactions furent immédiates. Ainsi Georges Collon

[1441] Arch. ADLP. « G. ADLP 2. Archives ». Compte rendu de la réunion du bureau du 19 mai 1939.
[1442] Arch. ADLP. « G. ADLP 2. Archives ». Lettre d'Henri Vendel à Édouard Dolléans, 22 juin 1939.

envoya-t-il un télégramme aux Grolier pour les supplier d'annuler cette « démission »[1443] et de maintenir la coexistence pacifique des deux associations. De même, l'assemblée générale du 29 juin 1939 tenta de minimiser l'incident et l'on décida de rappeler Vendel au bureau puisque la démission ne semblait satisfaire personne, pas même l'intéressé[1444].

Par ailleurs, l'organisation de cette seconde assemblée générale qui devait se prononcer sur la modification des statuts et élire les membres du bureau ne se déroula pas selon les règles, comme Louis-Marie Michon ne manqua pas de le relever[1445]. Georgette de Grolier avait en effet adressé des bulletins de vote aux membres de l'association qui devaient les retourner signés. Or, non seulement le vote par correspondance n'était pas autorisé mais ses modalités empêchaient de fait le secret du vote, pourtant requis par les statuts. La procédure n'était donc pas valide. Au lieu de bulletins de vote, un certain nombre de personnes envoyèrent leur démission. Ce fut par exemple le cas de Jeanne Berna, Odette Réville (qui affirmait ne plus avoir le temps de venir à Paris, excepté pour les réunions de l'ABF à laquelle elle restait « fidèlement attachée[1446] ») ou encore Georges-Henri Rivière, qui déplorait le départ de Vendel. Le conservateur du Musée des arts et traditions populaires, dans une lettre à Édouard Dolléans, ajoutait aussi :

> *« J'aimais l'atmosphère que vous avez créée dans cette association. Je conserve un excellent souvenir de nos débats parfois animés mais toujours affectueusement amicaux, du moins en ce qui nous concerne l'un et l'autre (c'est, comme vous le pensez, une allusion à M. et M^me^ de Grolier)[1447]. »*

La personnalité des fondateurs de l'association était donc ici directement remise en cause.

Puisque la seconde tentative pour voter de nouveaux statuts avait encore échoué, Louis-Marie Michon soumit au bureau un projet de modifications qui reprenait ses vœux antérieurs[1448]. Tout d'abord, il insistait sur le fait que l'association n'était pas neutre politiquement. Aussi suggérait-il de supprimer, dans l'article 2 qui portait sur les catégories que regroupaient l'ADLP, les références aux groupements ouvriers et agricoles et d'ajouter « sans considérations d'ordre confessionnel ou politique ». Il proposait également de réformer le conseil d'administration pour qu'il soit plus efficace (donc moins nombreux) et plus équilibré. En pratique, il imaginait un conseil de 12 membres dont la moitié serait des bibliothécaires professionnels ; les six autres seraient les

[1443] Arch. ADLP. « G. ADLP 2. Archives ». Télégramme de Georges Collon aux Grolier, 29 juin 1939 : « Apprends instant projet démissionner Vendel vous adjure faire impossible éviter affaiblir corporation désunir votre association stop répète partage activités indispensable ».

[1444] Arch. ADLP. « G. ADLP 1. Archives ». Compte rendu de l'assemblée générale extraordinaire du 29 juin 1939.

[1445] Arch. ADLP. « G. ADLP 2. Archives ». Lettre de Louis-Marie Michon à Édouard Dolléans, 22 juin 1939.

[1446] Arch. ADLP. « G. ADLP 2. Archives ». Lettre d'Odette Réville à Georgette de Grolier, 23 juin 1939.

[1447] Arch. ADLP. « G. ADLP 2. Archives ». Lettre de Georges-Henri Rivière à Édouard Dolléans, 27 juin 1939.

[1448] Arch. ADLP. « G. ADLP 1. Archives ». Louis-Marie Michon, « Modifications proposées aux statuts de l'ADLP », 6 juil. 1939.

délégués des grands groupements, en y incluant la Société bibliographique, c'est-à-dire une représentation des œuvres catholiques, et, par exemple, la Caisse des compensations qui représenterait les initiatives patronales dans le domaine de la lecture publique[1449]. Cette proposition visait donc clairement à mettre un terme au poids de la gauche dans l'association. De légères modifications de structure furent finalement adoptées (notamment la réduction de l'effectif du conseil), mais rien ne changea quant à la composition de l'association[1450].

1.2. Ultimes efforts et dissolution

Malgré tous ces obstacles, l'association tentait tant bien que mal de maintenir son activité. Le dernier projet d'envergure auquel elle s'attela était un congrès qui devait avoir lieu à Lille, à l'occasion de l'Exposition du progrès social, et dont le thème aurait été « l'organisation des bibliothèques populaires et de la lecture publique dans le cadre régional, et bien entendu, en particulier dans la région du Nord[1451] ». Afin d'attirer le plus grand nombre de personnes, on offrait à chaque congressiste une place gratuite à l'Exposition du progrès social ainsi qu'une réduction sur les billets de train[1452]. Cette exposition présentait, entre autres, des stands sur les bibliothèques que Liliane Wetzel, bibliothécaire en chef des bibliothèques municipale et universitaire de Lille, avait été chargée d'organiser. On pouvait y voir la reconstitution d'une bibliothèque enfantine ainsi qu'un stand sur les bibliothèques populaires qui présentait des photographies et une carte murale montrant toutes les bibliothèques du département du Nord classées par catégories (elle avait été établie à partir d'une enquête statistique réalisée par la préfecture)[1453].

L'ADLP comptait collaborer avec Liliane Wetzel. C'est d'ailleurs selon le souhait de cette dernière que le sujet du congrès fut finalement élargi au rôle social de la bibliothèque et, plus particulièrement, à l'organisation de la lecture dans le cadre du service social[1454]. Toutefois, Georgette de Grolier n'accordait pas à Liliane Wetzel une grande confiance, d'autant que celle-ci

[1449] Ces caisses de compensation étaient des caisses d'allocations familiales créées par les syndicats patronaux. Lors des assemblées générales de l'ADLP en 1939, Paul Poindron, Myriem Foncin et Louis-Marie Michon avaient insisté pour que soient reconnues les actions patronales en faveur de la lecture publique, notamment celle des Caisses de compensation (mais nous en ignorons le détail).

[1450] Arch. ADLP. « G. ADLP 1. Archives ». Compte rendu de la réunion du bureau du 6 juillet 1939.

[1451] Arch. ADLP. « G. ADLP 1. Archives ». Lettre de Georgette de Grolier au commissaire général de l'Exposition du Progrès social, 28 janv. 1939.

[1452] Arch. ADLP. « G. ADLP 1. Archives ». Invitation au congrès de l'ADLP, s.d.

[1453] AN F17 17306. Lettre de Liliane Wetzel à Pierre d'Espezel, 20 juin 1941.

[1454] Arch. ADLP. « G. ADLP 1. Archives ». Lettre de Georgette de Grolier à Liliane Wetzel, 14 fév. 1939.

avait organisé une session de cours de l'ABF à Lille[1455] et semblait appliquer les consignes à l'encontre de l'ADLP :

> *« Mlle Wetzel, que nous venons de voir, nous a doucement incités — sous l'influence de l'ABF — à nous cantonner, pour le congrès de Lille, aux questions de propagande de la lecture, et à laisser à l'ABF le soin d'y traiter les questions techniques et d'organisation[1456]. »*

De nouveau, l'on observe cette répartition des rôles que l'ABF aurait souhaité voir adoptée mais que refusaient les Grolier et Dolléans, preuve que chaque événement organisé par l'une ou l'autre association devenait l'enjeu d'une guerre de territoire. Il était également prévu de s'appuyer sur l'Union des amicales laïques du Nord, affiliée à la Ligue de l'enseignement et dont une section était spécialement dédiée au développement des bibliothèques. Cette collaboration s'intégrait dans la nouvelle stratégie des Grolier, déjà évoquée, qui consistait à s'appuyer davantage sur les petites bibliothèques associatives.

Ce congrès devait initialement avoir lieu en juin 1939 mais, faute de temps pour élaborer un programme et assurer un nombre minimal d'adhérents, il fut finalement repoussé en octobre[1457]. Conçu en trois parties, il aurait dû comprendre des rapports étrangers (danois, anglais, belge, hollandais), des rapports régionaux sur l'état de la lecture publique dans les différents départements représentés à l'Exposition et des rapports sur les bibliothèques de services sociaux spéciaux (hôpitaux, sanatoriums, auberges de jeunesse, prisons, usines...)[1458]. Le bibliobus de la Marne devait également être exposé. Les rapports régionaux seraient nourris par les réponses à l'enquête réalisée par l'ADLP à partir de questionnaires[1459] envoyés notamment aux bibliothécaires municipaux de Cambrai, Douai, Dunkerque, Le Cateau, Tourcoing et Valenciennes. De même, Claude Bellanger avait envoyé une circulaire aux organisations départementales concernées par l'Exposition du progrès social afin d'établir un rapport sur les bibliothèques gérées par des œuvres laïques[1460]. Cela correspondait d'ailleurs à un des vœux émis par le congrès de la Ligue de l'enseignement à Nice, en mai 1939, qui prévoyait de recenser les bibliothèques populaires[1461].

[1455] Arch. ADLP. « G. ADLP 1. Archives ». Lettre de Georgette de Grolier à A. Theeten, 20 juil. 1939 : « En ce qui concerne M[lle] Wetzel, [...] elle a organisé des cours sans la collaboration de l'ADLP, en collaborant par contre avec des milieux patronaux et catholiques. […] puis quelques jours avant, quand nous lui avons écrit que la date était reculée, elle m'a répondu que c'était très bien, car elle n'avait pas eu du tout le temps de s'en occuper. Tout ceci me rend un peu incertaine quant à la valeur de l'aide qu'elle pourra nous apporter... ».

[1456] Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». Lettre de Georgette de Grolier à Édouard Dolléans, 30 janv. 1939.

[1457] Arch. ADLP. « G. ADLP 1. Archives ». Lettre de Georgette de Grolier à André Theeten, 24 avril 1939.

[1458] Arch. ADLP. « G. ADLP 1. Archives ». Lettre de Georgette de Grolier à Liliane Wetzel, 22 mai 1939.

[1459] Arch. ADLP. « G. ADLP 1. Archives ». ADLP, « Plan de l'enquête régionale sur la lecture publique », s.d.

[1460] Arch. ADLP. « G. ADLP 1. Archives ». Lettre de Claude Bellanger à Éric de Grolier, 8 août 1939.

[1461] Arch. ADLP. « G. ADLP. Sociologie de la lecture ». Confédération générale des oeuvres laïques, « Enquête sur les bibliothèques créées par les œuvres laïques » (circulaire n°245), 7 août 1939.

Toutefois, alors que l'idée du congrès était née dans l'enthousiasme et que l'ADLP espérait y attirer 150 personnes[1462], le projet s'enlisa rapidement ; l'association craignait plus que tout de manquer de participants. Or, les Grolier jugeaient l'événement capital pour la survie de l'ADLP : l'absence de public n'était donc pas envisageable[1463]. La déclaration de guerre en septembre 1939 les contraignit pourtant à l'annuler définitivement.

Le début de la guerre mit un terme à l'activité de l'ADLP. En décembre 1940, les Grolier tentèrent de la réanimer en entreprenant des démarches auprès des autorités allemandes pour obtenir le droit de maintenir l'association. Le bureau décida d'écouler une partie de l'argent de l'association en publiant un nouveau numéro de la *Revue du livre et des bibliothèques*. Il s'interrogea également sur l'opportunité d'établir un lien avec Bernard Faÿ, successeur de Julien Cain à la Bibliothèque nationale. Malgré les accusations portées par Éric de Grolier contre Faÿ qui aurait repris à son compte un rapport dont Grolier avait la paternité, il fut établi que Dolléans demanderait au nouvel administrateur général d'être président d'honneur de l'association pour profiter de l'évolution qui se dessinait :

> *« il est d'ailleurs à remarquer que M. Bernard Faÿ est lui-même entraîné par sa charge, par la pente qui tend à faire de la BN une véritable direction des bibliothèques et qu'il commence même à y céder[1464]. »*

Nous n'avons toutefois pas trouvé trace d'une demande quelconque de Dolléans à Faÿ.

Dans les mois qui suivent, les démissions s'enchaînent, y compris celle de Dolléans. Un questionnaire est envoyé aux membres de l'ADLP pour connaître leur avis quant à la poursuite des activités de l'association. Les Grolier proposent de se concentrer sur les activités scientifiques et techniques et d'orienter l'association vers les thématiques qu'elle avait développées depuis mai 1938, à savoir les « études théoriques sur la lecture, ses aspects psychologiques et sociaux, et leurs applications pratiques à l'organisation rationnelle de la production et de la distribution du livre[1465] » : il s'agirait donc de transformer l'association en un « Centre d'études sur le livre et la lecture ». À cette fin, il faudrait adjoindre aux membres actuels des spécialistes de psychologie, sciences sociales, histoire... susceptibles de contribuer à l'étude du livre et de la lecture ; il faudrait aussi développer les contacts avec les centres du même type à l'étranger. Le travail serait réparti entre

[1462] Arch. ADLP. « G. ADLP 1. Archives ». Lettre d'Éric de Grolier à Saulnier, 13 mars 1939.

[1463] Arch. ADLP. « G. ADLP 1. Archives ». Lettre d'Éric de Grolier à Georges Vidalenc, 6 août 1939 : « jusqu'à présent, nous avons beaucoup trop peu d'adhésions. Et il faudrait pourtant que ce congrès soit un succès pour l'ADLP ! ».

[1464] CAC 19780678 art. 85. Dossier ADLP : compte rendu de la réunion du bureau du 17 décembre 1940.

[1465] Éric et Georgette de Grolier, « Note du secrétariat aux membres du Conseil de l'ADLP », 30 mars 1941.

plusieurs commissions telles qu'une commission d'études et de recherches (pour promouvoir les études théoriques sur la lecture et leurs applications pratiques), une commission de bibliographie critique, une commission de technique bibliothéconomique et une section d'études sur la lecture enfantine.

Les Grolier furent assez peu suivis dans cette voie et la plupart des membres souhaitèrent la dissolution de l'association, soit qu'ils estimaient que le contexte empêchait tout groupement de ce genre, soit qu'ils comptaient rejoindre l'ABF. En effet, comme nous allons le voir, cette dernière prévoyait de modifier ses statuts pour recruter plus largement et faire une place plus grande à la lecture publique. On pourrait croire que ce mouvement de translation de l'ADLP vers l'ABF était initié par les bibliothécaires professionnels mais il apparaît en réalité que Claude Bellanger, de la Ligue de l'enseignement, et l'éditeur Michel Bourrelier[1466] étaient les plus fervents défenseurs de cette solution. Du côté des bibliothécaires, plusieurs (Collon, Sustrac, Richard, Dourver...) étaient favorables au maintien de l'ADLP mais ils n'étaient pas majoritaires. De plus, les partisans de la dissolution tentaient de rallier les indécis à leurs vues et un certain nombre de bibliothécaires voulaient connaître la position de Vendel, par exemple Victorine Vérine :

> *« Voulez-vous me dire ce que vous pensez de la reprise d'activité de l'ADLP, de ses directives nouvelles et du remaniement de ses statuts. Faut-il s'engager avec ? Que pouvons-nous craindre ou espérer ? Je ne voudrais pas répondre sans avoir votre avis si vous ne voyez aucun inconvénient à me le donner[1467]. »*

Au regard de cette situation, les Grolier démissionnèrent, l'administration de l'ADLP fut confiée à Bourrelier qui organisa une assemblée générale le 7 octobre 1941 pour dissoudre l'association. L'actif de 14 000 francs fut affecté à la section Bibliothèques et jeux du Comité central d'assistance aux prisonniers de guerre.

Les Grolier, qui avaient compris que cette fin était inéluctable, s'étaient déjà tournés vers l'autre association à laquelle ils collaboraient activement, l'UFOD, pour soumettre leur projet de formation professionnelle des documentalistes et des bibliothécaires en 1941[1468]. Le rapport était davantage centré sur l'enseignement de la documentation car ils jugeaient les débouchés plus nombreux dans cette branche que dans les bibliothèques publiques. Par ailleurs, cette formation qui devait durer deux ans comprenait un socle commun d'un an qui n'abordait pas du tout les bibliothèques, seulement traitées sous forme d'option en deuxième année. Ce texte marquait donc symboliquement la fin de la prépondérance de la lecture publique dans la réflexion des Grolier.

[1466] Notons que Bourrelier avait adhéré à l'ABF dès 1938.

[1467] BDP Châlons. Arch. Vendel. Lettre de Victorine Vérine à Henri Vendel, 5 mai 1941.

[1468] Éric et Georgette de Grolier, *La formation professionnelle des bibliothécaires et des documentalistes. Rapport pour l'UFOD*, 1941.

D'ailleurs, pendant la guerre, leurs centres d'intérêt s'élargirent et leurs efforts se portèrent notamment sur l'étude et la promotion de la psychologie et de la sociologie de la lecture que la section lecture publique de l'ABF avait ignorées.

2. La section lecture publique à l'ABF

Parallèlement à la dissolution de l'ADLP, en fait puis en droit, l'évolution de l'ABF prenait également un tournant. Les réunions de l'association professionnelle auraient dû être interdites, comme celles de toutes les autres associations en zone occupée, par l'ordonnance du chef de l'administration militaire allemande du 28 août 1940[1469], mais l'ABF avait obtenu une exception. Ces dispositions avaient été confirmées par la loi du 15 octobre 1940 relative aux associations professionnelles, à cause de laquelle les associations des bibliothécaires nationaux parisiens, des bibliothécaires de bibliothèques universitaires et le syndicat des bibliothécaires nationaux de province avaient été dissous. Le cas de l'ABF était complexe. Certes, elle ne tombait pas sous le coup de cette loi car, d'après l'article 3 de ses statuts, elle était ouverte non seulement aux bibliothécaires mais aussi aux personnes s'intéressant aux bibliothèques : elle n'était donc pas à proprement parler une association professionnelle. Néanmoins, en vertu de ce texte, elle ne pouvait plus « s'occuper de toutes les questions concernant les intérêts des bibliothécaires[1470] » et la composition du comité devait être modifiée en conséquence. Les autorités allemandes lui avaient en effet accordé le droit de réunion à la condition que l'association renonçât à toute activité syndicale. Paul Poindron soumit donc au comité de l'ABF une note demandant de tenir compte des critiques qui avaient été émises à l'encontre de l'ABF, de la dissolution probable de l'ADLP et des problèmes actuels de la lecture publique[1471]. Il proposait de réformer les statuts en créant trois sections d'études (bibliothèques de conservation, lecture publique, bibliothèques d'étude et documentation). Dans la lettre qui accompagnait les nouveaux statuts adressés aux membres de l'ABF, le président André Martin rappelait toutefois que ce projet de sections avait été inspiré par le précédent projet de 1936 et par certains membres de l'ADLP, ce qui lui permettait aussi d'affirmer que cette réforme n'était

[1469] *VOBIF* (Journal officiel du gouverneur militaire en France occupée), n°7, 16 sept. 1940.

[1470] Arch. ABF. « Correspondance. 1940-1944 ». Lettre d'André Martin aux membres du comité de l'ABF, 20 oct. 1941.

[1471] Arch. ABF. « Correspondance. 1940-1944 ». Paul Poindron, « Note sur la réforme de l'ABF », soumise à la réunion du bureau du 7 octobre 1941.

pas (seulement) une question de survie pour l'association[1472]. De plus, l'élargissement du recrutement de l'association était à l'ordre du jour depuis que Vendel avait été porté à la présidence[1473]. Ainsi la majorité des membres du comité avait-elle rejeté une proposition visant à restreindre les droits des bibliothécaires d'œuvre, de syndicat, de patronage, etc. au sein de l'association, en avril 1939[1474]. On ne pouvait donc simplement parler d'une attitude opportuniste de la part de l'ABF.

Chaque section se réunirait deux fois par trimestre et aurait son propre comité élu, avec un président et un secrétaire. La section de la lecture publique fut constituée en novembre 1941. Elle tint sa première réunion autour du thème « la lecture et nos prisonniers[1475] ». Le bureau provisoire fut confirmé après les élections du 8 février 1942 : Bourrelier comme président, Bellanger comme secrétaire, Myriem Foncin, Marguerite Gruny, Victorine Vérine (remplacée en 1943 par Aline Payen-Puget), Jacques Aubrun et Henri Vendel (remplacé en 1944 par M^lle^ Ducaroy, bibliothécaire en chef de la bibliothèque du XI^e^ arrondissement). Presque tous les membres avaient donc appartenu à l'ancienne ADLP. La section s'organisait elle-même en commissions : la commission d'examen des projets d'organisation générale de la lecture publique, présidée par Vendel, assisté d'Aubrun, Michon et Vérine, la commission des listes, présidée par Foncin, la commission d'étude de la formation des bibliothécaires de lecture publique et la commission des bibliothèques municipales de Paris, toutes deux présidées par Lemaître, ainsi que la commission du livre de vulgarisation, présidée par Bourrelier[1476].

La section de lecture publique se donnait deux buts :

> *« d'une part, apporter son aide aux bibliothèques de lecture publique pour leur plus grand et plus utile développement, en mettant à leur disposition une documentation aussi riche que possible ; d'autre part, étudier d'une façon approfondie les différents aspects de la lecture publique pour être à même de présenter aux pouvoirs officiels, le moment venu, les éléments de base sur lesquels pourra se constituer l'œuvre d'ensemble tant attendue[1477]. »*

La dualité de l'activité de l'ADLP (l'aide locale et la réflexion sur les plans d'ensemble) était donc maintenue par la section de l'ABF. Cependant, la section ne semblait manifester aucune velléité

[1472] Arch. ABF. « Correspondance. 1940-1944 ». Lettre d'André Martin aux membres de l'ABF, [fév. 1941].

[1473] Notons tout de même qu'en 1945, l'ABF prend des dispositions pour limiter les droits des non-bibliothécaires au sein de l'association. Le bureau soumet ainsi un additif prévoyant que seuls peuvent être candidats à la présidence de l'ABF « les personnes ayant exercé, exerçant ou susceptibles d'exercer […] la profession de bibliothécaire » (Arch. ABF. « Correspondance. 1940-1944 ». Convocation pour l'assemblée générale du 22 avril 1945).

[1474] *ABF Bulletin*, n°4, avril 1939, p. 10.

[1475] Arch. ABF. « Correspondance. 1940-1944 ». Convocation pour la séance du groupe de la lecture publique du 23 novembre 1941.

[1476] Arch. ABF. « Correspondance. 1940-1944 ». Compte rendu de la réunion du bureau du groupe de la lecture publique du 13 mars 1942.

[1477] Arch. ABF. « Correspondance. 1940-1944 ». « Activités de la section lecture publique », [printemps 1942?].

d'action concrète, hors de l'aide qu'elle offrait aux petites bibliothèques en leur fournissant de la documentation. De plus, l'orientation qu'avait prise l'ADLP vers les études théoriques, en particulier vers la sociologie et la psychologie de la lecture, n'avait pas rencontré d'écho parmi les membres de la section, preuve qu'il s'agissait sans doute surtout d'un intérêt personnel des Grolier.

La première activité à laquelle s'attela réellement la section concernait l'établissement de listes critiques de livres. Une première liste sur les nouveautés parues entre janvier et juillet 1942 pour les jeunes fut publiée, suivie d'une seconde sur les nouveautés de juillet 1942 à mars 1943. Elle prépara également des cours de bibliothéconomie, à destination des responsables de petites bibliothèques (bibliothèques d'usine, d'hôpital, de centre social, de centre de jeunesse...) : une session intensive d'une semaine eut lieu en février 1943 et une session normale de trois mois de mars à mai. La session intensive visait surtout les personnes n'exerçant pas encore d'activité professionnelle et les provinciaux. Au contraire, les cours qui s'étalaient sur plusieurs mois avaient lieu un soir de semaine et un samedi après-midi, pour permettre à ceux qui travaillaient en parallèle de suivre les cours. Les leçons étaient données par des bibliothécaires déjà rompus à la formation professionnelle comme Henri Lemaître, Marguerite Gruny, Henri Vendel, Aline Puget ou Violette Coeytaux, désormais inspectrice adjointe des bibliothèques de Paris. D'autres, comme Poindron, Foncin et Levassor (assistante sociale à la Bibliothèque nationale et titulaire du DTB), avaient commencé à donner des cours lors des premières sessions de l'ABF. Se joignaient aussi à eux Suzanne Alaniou, bibliothécaire de la bibliothèque de la rue Fessart, et Georges Rageot, au titre de libraire-éditeur[1478]. Ces sessions de cours furent renouvelées les années suivantes.

Comme les autres sections de l'ABF, la section lecture publique organisait aussi des visites de bibliothèques et des réunions d'étude. Les membres de la section visitèrent ainsi la bibliothèque de la SNCF pour la région du Nord en décembre 1942[1479]. Afin de montrer son intérêt pour les bibliothèques dites spéciales, la section tint également une réunion à l'hôpital de la Salpêtrière à l'occasion de laquelle la secrétaire de l'Association générale des bibliothèques d'hôpitaux présenta leur travail[1480]. Une réunion de janvier 1943 permit d'entendre un exposé de Bellanger sur « les collections à bon marché », un autre de Josserand, conservateur au département des Imprimés à la Bibliothèque nationale sur « les collections de textes littéraires » et un dernier sur « les collections encyclopédiques » par Foncin. Cette thématique fut d'ailleurs reprise lors de deux autres réunions à

[1478] Arch. ABF. « Correspondance. 1940-1944 ». Cours pour petites bibliothèques, s.d.
[1479] CAC 19910531 art. 33. Convocation de la section de lecture publique pour la visite du 5 décembre 1942, 5 nov. 1942.
[1480] Arch. ABF. « Correspondance. 1940-1944 ». Activités de l'ABF au cours de l'année 1943.

travers trois communications sur les « collections de livres de nature » par Gabrielle Duprat, bibliothécaire en chef du Muséum d'histoire naturelle, les « collections d'art » par Prinet, bibliothécaire au cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale, et les « collections à bon marché de toutes les œuvres contemporaines et des romans de qualité » par M[lle] Duport, bibliothécaire à la section Bibliothèques et jeux du Comité d'assistance aux prisonniers de guerre[1481]. Ces réunions d'étude étaient donc entièrement tournées vers la problématique du choix des livres, dans le but de dresser les listes réclamées. À partir de 1944, la section examina d'autres questions telles que des « recettes pratiques » pour donner aux lecteurs le respect du livre ou la manière dont devaient être conçues les notes dans un livre pour aider au mieux le lecteur[1482] (sujet qui permettait d'associer davantage les éditeurs aux débats de l'association).

Cette ouverture de l'ABF à tous les aspects des bibliothèques se retrouvait à la fois dans son nouveau sous-titre (« Association des bibliothécaires français et des amis des bibliothèques »), réclamé par la section de lecture publique, et dans le vocabulaire des comptes rendus. Le tableau de l'activité de l'association en 1943 se termine d'ailleurs ainsi :

> *« l'ABF n'a pas ralenti ses activités ; elle les a au contraire élargies, mais le bureau de l'ABF compte sur le concours de tous les membres de l'association pour travailler au développement des bibliothèques et de la lecture en France[1483]. »*

La référence au développement de la lecture était nouvelle dans le discours de l'ABF et montrait clairement que l'association reprenait à son compte l'héritage de l'ADLP. Désormais, l'association corporatiste assumait toutes les questions concernant les bibliothèques en France. Pendant la guerre, face à l'Association des bibliothécaires de l'enseignement supérieur qui se chargeait des questions professionnelles, l'ABF était d'ailleurs clairement identifiée par le ministère comme l'association consacrée au développement de la lecture publique[1484]. Les bibliothécaires eux-mêmes avaient parfois du mal à comprendre quelle association les représentait désormais, comme le prouve cette lettre d'une jeune chartiste, sous-bibliothécaire à Troyes :

> *« Madame Jeulin, bibliothécaire en chef, m'a dit que je ne pouvais pas faire partie de l'Association des bibliothécaires français car je ne suis pas considérée comme fonctionnaire d'État mais comme fonctionnaire municipal. Cependant, je voudrais savoir s'il n'existe pas un moyen grâce auquel je pourrais adhérer à l'ABF, ou bien un autre organisme dont je pourrais être membre. En effet, je me sens un peu isolée au point de vue*

[1481] Arch. ABF. « Correspondance. 1940-1944 ». Convocation pour la réunion de la section lecture publique du 29 janvier 1944, 21 janv. 1944.

[1482] Arch. ABF. « Correspondance. 1940-1944 ». Convocation pour la réunion de la section de lecture publique du 28 avril 1944.

[1483] Arch. ABF. « Correspondance. 1940-1944 ». Compte rendu des activités de l'ABF en 1943, joint à la convocation pour l'assemblée générale du 5 février 1944.

[1484] AN F17 17304. Note de la direction de l'Enseignement supérieur au ministre de l'Éducation nationale sur « le fonctionnement et la composition de la Section permanente de la Commission supérieure des bibliothèques », s.d.

professionnel, ne pouvant connaître les nouvelles méthodes innovées, ni être en rapport avec d'autres bibliothécaires. Les bibliothécaires municipaux, assez nombreux pourtant, sont-ils vraiment tenus à l'écart des autres ?[1485] »

Ces propos de 1943 montrent qu'il y avait un réel besoin d'appartenir à une association professionnelle, a fortiori pendant la guerre qui accentuait l'isolement.

En disparaissant, l'ADLP redonnait à l'ABF le quasi monopole de la réflexion professionnelle sur les bibliothèques. Le fait que la plupart de ses membres aient rejoint l'association professionnelle était une garantie de plus que cette dernière œuvrerait davantage en faveur de la lecture publique. La corporation semblait d'ailleurs avoir compris l'intérêt qu'il y avait à intégrer les bibliothèques de lecture dans son champ de réflexion et d'action. Néanmoins, la continuité entre les deux associations n'était pas parfaite. Les convictions de gauche, sinon d'extrême gauche, qui irriguaient les discours de l'ADLP n'avaient plus cours au sein de l'ABF qui demeurait intrinsèquement conservatrice. Si l'ABF pesait davantage dans le débat, elle était aussi plus consensuelle et plus prudente, au détriment de l'esprit d'innovation venu de l'étranger que l'ADLP avait cherché à insuffler dans les bibliothèques françaises.

[1485] Arch. ABF. « Correspondance. 1940-1944 ». Lettre de Françoise Bibolet au secrétaire de l'ABF, 24 oct. 1943.

Chapitre 13. La lecture publique en temps de guerre

L'histoire des bibliothèques pendant la Seconde Guerre mondiale est longtemps demeuré un terrain en friche. Il faut savoir gré à Marie Kühlmann[1486] et surtout à Martine Poulain[1487] d'avoir étudié cette période difficile. Difficile par le manque de sources, difficile par l'absence de témoignages et les tabous qui ont pu nimber le souvenir de ces années, difficile par les multiples approches du sujet. De nouveau, il convient de rappeler que nous ne brosserons pas un tableau historique des bibliothèques pendant la guerre : nous nous concentrerons sur la lecture publique et sur les éléments qui influencent la conception des bibliothèques publiques. Il s'agira de montrer comment, dans le contexte d'une vie quotidienne plus ou moins troublée par le conflit, les bibliothèques sont utilisées par la population et comment les professionnels continuent de s'intéresser à ces questions. Nous étudierons également le sort des différents acteurs du débat sur la lecture publique pendant la guerre. Enfin, l'analyse de l'action des diverses associations en faveur de la lecture publique ainsi que du rôle de la Bibliothèque nationale dans la coordination des initiatives démontrera que, même en période de guerre, plusieurs thèmes restaient ou devenaient sujets à controverse.

[1486] Marie Külhlmann, « Les bibliothèques dans la tourmente », dans *Histoire des bibliothèques françaises...*, *op. cit*., p. 295-322.
[1487] *Livres pillés, lectures surveillées : les bibliothèques françaises sous l'Occupation*, Paris, Gallimard, 2008.

1. Conséquences de la guerre sur les bibliothèques de lecture publique

1.1. Fermetures, destructions, fréquentation

Lorsque la guerre est déclarée en septembre 1939, beaucoup de bibliothèques françaises ferment ou restent fermées dans le prolongement de la fermeture estivale habituelle. Quelques-unes parviennent à rester ouvertes, comme Reims, ou ne ferment que quelques jours (Boulogne-Billancourt ou Issy-les-Moulineaux, par exemple)[1488]. Une seconde période de fermeture intervient au printemps 1940, au moment de l'invasion allemande qui entraîne l'évacuation de nombreuses communes. La première préoccupation des bibliothécaires est de mettre les collections précieuses à l'abri, en vertu des consignes diffusées par le ministère. Une fois cette étape réalisée, l'attention se concentre sur la continuité du service ou sur la manière de le reprendre quand il a été interrompu.

L'ABF avait de longue date anticipé les effets des hostilités sur la lecture et les bibliothèques : dès les premières évacuations en septembre 1938, Vendel avait suggéré de mettre en place une commission d'étude sur la lecture en temps de guerre, effective en février 1939 et composée, entre autres, de Coyecque, Martin, Poindron et Vendel[1489]. Elle entreprend donc des démarches afin de garantir la survie des bibliothèques — et des emplois de bibliothécaires — en temps de guerre. Un premier vœu est adressé au préfet de la Seine le 28 septembre 1939 pour demander la réouverture de toutes les bibliothèques municipales de Paris, dans des conditions correctes (horaires adaptés au public, maintien du prêt à domicile). Parallèlement, un questionnaire est envoyé à 230 bibliothèques municipales pour connaître leurs éventuels horaires d'ouverture, la situation de leur personnel, etc. L'ABF obtient 130 réponses à partir desquelles elle tire des conclusions dont elle fait part au ministre de l'Éducation nationale, afin qu'il intervienne en faveur de la réouverture[1490]. D'après cette lettre, une grande partie des bibliothèques est déjà rouverte, mais divers obstacles empêchent les autres de faire de même, lorsque le personnel est mobilisé ou affecté à d'autres services, que les crédits sont diminués voire supprimés ou que les autorités allemandes

[1488] Éric et Georgette de Grolier, « L'organisation de la lecture pendant la guerre », *Revue du livre et des bibliothèques*, n°1, 1er trim. 1940, p. 13.

[1489] *ABF Bulletin*, n°7-11, juil.-nov. 1939, p. 3.

[1490] Lettre d'Henri Vendel au ministre de l'Éducation nationale, parue dans *ABF Bulletin*, n°7-11, juil.-nov. 1939, p.8-9.

réquisitionnent le bâtiment de la bibliothèque. C'est par exemple le cas de la bibliothèque municipale de Lille, fermée depuis la déclaration de guerre et qui n'a toujours pas rouvert en juin 1941, d'après une lettre de Liliane Wetzel (« la municipalité la maintient fermée envers et contre tous, pour ne pas nommer et rétribuer un adjoint, pour faire l'économie du budget de matériel, les finances de Lille étant catastrophiques[1491] »). L'ABF appelle donc le ministre à garantir la protection des locaux et des collections et à demander le maintien des crédits municipaux en faveur des bibliothèques. Concernant le personnel, l'association précise que de nombreux titulaires du DTB, inscrits sur la liste d'aptitude, sont sans emploi et prêts à combler provisoirement les vacances de poste, pour peu que les mairies en fassent la demande (mais celles-ci tendent davantage à remplacer leur bibliothécaire par un simple fonctionnaire municipal ou à ne pas le remplacer du tout). Georgette de Grolier ne cesse ainsi de réclamer du personnel à la mairie de Boulogne-Billancourt car elle assure seule le service de la bibliothèque et ne peut faire face à l'afflux de lecteurs :

> *« Les lecteurs sont obligés de faire la queue trois quarts d'heure et plus, et quant à nous, malgré l'aide bénévole des lecteurs de l'Heure joyeuse, sans lesquels nous n'aurions pu tenir (et sur lesquels je ne pourrai plus compter après la rentrée), nous n'avons plus la possibilité physique de résister à un travail vraiment au-dessus des forces de notre personnel[1492]. »*

Le recours à des bénévoles est d'ailleurs un expédient dont usent plusieurs bibliothèques. À l'instar de Georgette de Grolier, Germaine Jeulin-Plique, bibliothécaire à Troyes, sollicite des lycéens pour l'aider à assurer le prêt deux après-midis par semaine, avant d'être secondée par l'ancien conservateur retraité[1493]. À Laon, où la bibliothèque a été fermée du 16 mai au 15 juillet 1940, les bénévoles, principalement des étudiants, assument même l'entière charge de la bibliothèque, en l'absence du bibliothécaire replié en zone libre[1494].

Même si beaucoup de bibliothèques ont rouvert dans les semaines qui ont suivi la déclaration de guerre, les horaires d'ouverture ont souvent été restreints, au détriment de l'ouverture le soir qui pâtit des instructions de la défense passive sur l'éclairage en temps de guerre. C'est le cas à Paris où les bibliothèques rouvrent progressivement au cours du mois d'octobre[1495] mais ne sont accessibles qu'en début d'après-midi, empêchant de fait la population active de les fréquenter[1496]. Selon l'ABF, il faudrait inciter les maires à installer des volets ou tout autre système d'occultation

[1491] AN F17 17306. Lettre de Liliane Wetzel à Pierre d'Espezel, 20 juin 1941.

[1492] BM Boulogne-Billancourt. Arch. Georgette de Grolier. Lettre de Georgette de Grolier à la mairie de Boulogne-Billancourt, 10 sept. 1940.

[1493] AN F17 17323. Rapport de la bibliothèque municipale de Troyes en réponse à la circulaire du 26 août 1940.

[1494] AN F17 17317. Rapport de la bibliothèque municipale de Laon en réponse à la circulaire du 26 août 1940.

[1495] A. Véran, « La réouverture des bibliothèques municipales de Paris », *Le Petit Parisien*, 7 oct. 1939.

[1496] « La vie intellectuelle de Paris continue mais au ralenti », *Le Petit Parisien*, 25 fév. 1940.

des fenêtres afin d'éviter la fermeture des bibliothèques à la nuit tombée. En outre, le prêt à domicile connaît parfois des limitations — notamment en l'interdisant aux évacués et mobilisés étrangers à la commune — que l'ABF appelle à lever. Suite à ces mouvements de population, les efforts devraient d'ailleurs porter sur l'organisation de bibliothèques circulantes, particulièrement dans le Sud-Ouest où Alsaciens et Lorrains ont été déplacés. Le vœu de l'ABF est entendu puisque le ministre de l'Éducation nationale adresse le 24 décembre 1939 une circulaire aux préfets en reprenant dans les grandes lignes les demandes des bibliothécaires et en réclamant des renseignements sur le fonctionnement des bibliothèques municipales dans chaque département. S'y ajoute en septembre 1940 une enquête lancée par l'inspection générale des bibliothèques auprès des bibliothèques municipales et universitaires, afin d'avoir un aperçu de la situation après l'invasion[1497]. Les réponses à ces deux questionnaires constituent les sources principales de notre connaissance de l'activité des bibliothèques à cette période.

Sur les 20 réponses fournies par les préfets[1498], il est encore frappant de constater la disparité des conceptions en matière de bibliothèques. Comme nous l'avons montré dès le premier chapitre, le terme de « bibliothèque municipale » recouvre des réalités différentes sur lesquelles l'administration française ne semble toujours pas fixée en 1940. En effet, si le préfet de Haute-Loire affirme qu'il n'y a qu'une seule bibliothèque municipale dans son département, celui de Saône-et-Loire en dénombre 154. Or, bien que le territoire français soit inégalement doté de bibliothèques, la différence d'un département à l'autre n'est pas telle... La seule explication réside donc dans des interprétations différentes (et, sans doute aussi, dans les efforts plus ou moins prononcés des préfectures pour mener à bien cette enquête). La plupart des préfets insistent sur le fonctionnement normal des bibliothèques. Ainsi les départements de l'Ardèche, des Basses-Pyrénées ou encore de l'Eure n'ont-ils connu aucune fermeture de bibliothèque. Bien entendu, cette situation vaut surtout pour les départements de l'Ouest et du Sud. Les préfets du Nord et de l'Est de la France décrivent des situations un peu plus contrastées. Dans la Somme, la bibliothèque d'Amiens a suspendu le prêt « craignant la perte de volumes en cas de dispersion de la population » et la commune d'Albert n'envisage pas de rouvrir la sienne en raison du manque de personnel et de la nécessité d'économiser le chauffage. Le cas de la Haute-Saône, cité précédemment, est intéressant car le préfet a mené une enquête particulièrement fouillée, en y incluant sans doute les bibliothèques

[1497] Les réponses des bibliothèques municipales à cette enquête sont classées dans les dossiers départementaux du fonds de l'inspection générale des bibliothèques.

[1498] AN F17 17315. Dossier « Guerre 1940. Fonctionnement des bibliothèques municipales ». Départements ayant répondu : Alpes maritimes, Ardèche, Basses Pyrénées, Côtes du Nord, Doubs, Drôme, Eure, Haute-Loire, Haute-Marne, Haute-Savoie, Loire, Manche, Pas-de-Calais, Saône-et-Loire, Seine-inférieure, Somme, Tarn-et-Garonne, Var, Vaucluse, Vendée.

scolaires, vu le nombre de bibliothèques recensées. Selon les résultats de cette enquête, 2 communes n'ont pas rouvert leur bibliothèque, 11 ont réduit les horaires d'ouverture, 12 ont restreint le prêt à domicile, 9 l'ont supprimé et dans 7 communes, le personnel de la bibliothèque a été affecté à un autre service. Malgré ces différences, l'ensemble du territoire semble concerné par l'augmentation sensible du nombre de lecteurs au dernier trimestre de l'année 1939 (plus de la moitié des lettres la signalent, quelle que soit leur situation géographique). Dans certains cas, le prêt a été étendu aux mobilisés et réfugiés. Quelques bibliothèques tentent aussi d'approvisionner directement des collectivités en manque de lecture, notamment les hôpitaux. C'est ce que fait par exemple la bibliothèque de Châlons-sur-Marne qui dessert six Foyers du soldat, un hôpital et un foyer de cheminots[1499]. D'autres facteurs peuvent jouer sur l'évolution du prêt et de la lecture sur place : ainsi, à Rouen où les séances du soir et le chauffage avaient été supprimés, le prêt s'était développé au détriment des consultations sur place[1500]. Quant à la bibliothèque de Soissons, elle avait dû fermer de janvier à avril 1940, faute de combustible pour chauffer la salle ; elle ne rouvre le 1er mai que pour refermer deux-semaines plus tard, à l'évacuation de la ville.

Après l'armistice du 22 juin 1940, la situation ne s'améliore pas sensiblement. Certes, la démobilisation renfloue le personnel des bibliothèques, mais les conditions d'exercice demeurent complexes : l'autorité allemande en zone occupée peut investir tout ou partie des locaux, les horaires d'ouverture doivent être adaptés et les finances municipales ne permettent pas toujours d'octroyer un budget à la bibliothèque. L'enquête de l'inspection générale a montré que sur les 163 bibliothèques de zone occupée qui ont répondu, 121 sont rouvertes au 31 octobre 1940[1501]. La plupart d'entre elles avait pourtant fermé au moment de l'invasion allemande du printemps, pour quelques jours, semaines ou mois.

En 1939 comme en 1940, maintenir la bibliothèque ouverte n'était pas une évidence pour les municipalités et plusieurs bibliothécaires soulignent les efforts qu'ils ont dû déployer à cette fin. À Troyes, par exemple, la bibliothécaire affirme avoir obtenu « de haute lutte » la réouverture de la bibliothèque le 27 octobre 1939, alors qu'elle avait été fermée dès le 5 septembre, son budget supprimé et son personnel réquisitionné par la mairie. Encore ne réouvre-t-elle que pour deux après-midis par semaine : il faut attendre juillet 1940 pour voir le service du prêt assuré tous les jours[1502].

[1499] CAC 19880011 art. 13. Solange Petit, *La lecture publique en France : ensemble des réalisations actuelles*, 25 oct. 1942.

[1500] *Ibid*.

[1501] CAC 19780678 art. 85. Dossier « Archives Dacier ». Brouillon d'une « Note sur les bibliothèques municipales et universitaires pendant la guerre », 31 oct. 1940.

[1502] AN F17 17323. Dossier de la bibliothèque municipale de Troyes.

Comme ailleurs, le manque de personnel empêche de mener à bien les travaux de classement et de catalogage, ainsi que les projets qui devaient être mis à exécution en 1939-1940, tels que l'ouverture d'une section pour enfants.

La fréquentation connaît des variations : après l'armistice, les villes évacuées voient revenir une partie de leur population, tandis que le public des bibliothèques des communes d'accueil diminue au départ des réfugiés. De manière générale, la majorité des bibliothèques signalent toujours une fréquentation accrue par rapport aux chiffres de 1938. Cette hausse spectaculaire est soulignée dans les témoignages des bibliothécaires comme dans la presse[1503]. Le phénomène n'aurait pourtant pas dû étonner à ce point puisque cela avait déjà été le cas lors de la Première Guerre mondiale[1504]. À Paris, au retour de l'exode, les chiffres de prêt connaissent effectivement une très forte augmentation : alors qu'en 1938, on prêtait à Paris 63 livres pour 100 habitants (48 en 1939, 56 en 1940), on en prête 96 en 1941[1505]. À Arles, la fréquentation de juin à août 1940 a « triplé ou quadruplé » par rapport à celle d'avant-guerre ; à partir de septembre, une fois les soldats démobilisés et les réfugiés partis, les chiffres demeurent encore deux fois supérieurs[1506]. Ces accroissements sont parfois impressionnants, comme à Montluçon où Duportet prévoit 100 à 120 000 ouvrages prêtés pour l'année 1940 (en extrapolant à partir des neuf premiers mois)[1507]. À Soissons, en seulement 27 jours d'ouverture à l'hiver 1940-1941, la bibliothèque prête 6591 ouvrages et accueille 1919 lecteurs sur place[1508].

D'après l'article d'Émile Dacier dans le *Bulletin* de l'ABF[1509], six bibliothèques ont été totalement détruites, à savoir celles de Tours, Brest, Beauvais, Neufchâtel-en-Bray, Gisors et celle des Andelys. Plus généralement, les bibliothèques qui se trouvaient dans des zones de combat ou dans des villes victimes des bombardements de mai et juin 1940 ont souvent subi des dégâts, plus ou moins importants. Celle d'Abbeville a par exemple déploré de lourdes pertes tandis que les bibliothèques d'Amiens et de Valenciennes, villes pourtant gravement touchées par les combats, sont restées intactes.

[1503] Par exemple : « Jamais les Parisiens n'ont autant lu », *Le Matin*, 12 fév. 1942 ; « Les bibliothèques de Paris », *Journal des débats*, 20 mars 1943 ; « L'activité des bibliothèques françaises », *Journal des débats*, 30 juin 1943...

[1504] Voir p. 86.

[1505] « Jamais les Parisiens n'ont autant lu », *Le Matin*, 12 fév. 1942.

[1506] AN F17 17325. Rapport de la bibliothèque municipale d'Arles en réponse à la circulaire du 26 août 1940.

[1507] AN F17 17318. Rapport de la bibliothèque municipale de Montluçon en réponse à la circulaire du 26 août 1940.

[1508] AN F17 17317. Rapport annuel de la bibliothèque municipale de Soissons (exercice 1940).

[1509] Émile Dacier, « Les bibliothèques de province pendant la guerre », *ABF Bulletin*, oct. 1940-août 1941, p. 38-40.

La bibliothèque de Tours et le zèle de Georges Collon sont souvent cités dans les articles qui évoquent les bibliothèques et la guerre. En effet, Collon parvient à faire rouvrir la bibliothèque dans des locaux provisoires dès septembre et à susciter les dons pour compenser les pertes de livres (il ne restait plus que 430 livres disponibles pour le prêt sur plusieurs milliers). L'activité est telle que Tours retrouve bientôt sa place dans les classements nationaux concernant le prêt. Ces classements, établis par Marcel Bouteron en 1943 pour les statistiques de l'année 1942[1510], rangent les bibliothèques municipales classées, ou en voie de le devenir, selon leur nombre de lecteurs sur place et le nombre de volumes prêtés à domicile. Les sept premières bibliothèques pour la lecture sur place (Lyon, Nancy, Marseille, Clermont-Ferrand, Montpellier, Toulouse, Bordeaux) sont en fait situées dans de grandes villes universitaires et Tours n'occupe que la 9e place, mais, selon le nombre de prêts, elle remonte à la 4e (derrière Niort, Reims et La Rochelle). Cette liste est intéressante car toutes ces villes avaient déjà de très bons résultats en matière de lecture publique, avant l'entrée en guerre. L'activité de prêt, accrue dans de nombreuses villes par l'afflux de population et la raréfaction des loisirs, restait donc corrélée à l'organisation moderne de la bibliothèque, en plus de ces facteurs exogènes. Soulignons aussi le fait que dans ces villes, la municipalité avait soutenu sinon réclamé la poursuite de l'activité de la bibliothèque.

Les bibliothécaires, qui renoncent fréquemment à leurs congés pour assurer l'ouverture de la bibliothèque, notamment à l'été 1940, se sentent investis d'une mission d'autant plus importante que les lecteurs viennent nombreux. Dans la petite commune de Condé-sur-Noireau, le bibliothécaire en témoigne :

> *« La lecture a été pour beaucoup le meilleur moyen de lutter contre les angoisses résultant des événements... […] N'ayant pas abandonné mon poste un instant, j'ai assumé un labeur plus intense que jamais […] ; j'en suis largement récompensé par la satisfaction morale procurée à un nombre inaccoutumé de lecteurs pendant la période précitée[1511]. »*

On retrouve cette notion de sacrifice de soi, participant de l'effort national, dans de nombreux autres rapports de bibliothécaires. De fait, comme l'écrit Henri Lemaître, à peu près toutes les autres distractions sont devenues impossibles :

> *« C'est que bien des fêtes, des réunions, incompatibles avec la tristesse des temps, avaient disparu, que les manifestations sportives étaient entravées par l'absence des champions retenus en captivité, que les théâtres et les cinémas avaient dû réduire leurs séances en raison du manque d'électricité, que la fermeture des cafés et l'arrêt des moyens de transport, sans parler des périodes où par mesure de représailles le couvre-feu*

[1510] AN F17 17306. Dossier Inspection générale (1940-1945), archives de M. Bouteron. « L'activité des bibliothèques françaises et la bibliothèque de Tours », 18 juin 1943 (peut-être brouillon d'un article pour la *Dépêche du Centre*). Voir aussi : « L'activité des bibliothèques françaises », *Journal des débats*, 30 juin 1943.

[1511] AN F17 17327. Rapport de la bibliothèque municipale de Condé-sur-Noireau en réponse à la circulaire du 26 août 1940.

contraignait tous les habitants d'une ville à ne plus sortir après six heures du soir, tout concourait à forcer les Français à garder le coin de leur feu[1512]. »

Malgré la censure et le manque de papier, la lecture de livres est donc un des rares divertissements accessibles, d'autant que la presse et la radio sont surtout des organes de propagande allemande et vichyste.

Cette intensification de l'activité des bibliothèques relance le débat autour de la gratuité du prêt. Selon Gabriel Henriot, « c'est une générosité excessive et dont on sait peu gré à la collectivité ; elle n'habitue pas le lecteur à respecter et à ménager davantage les volumes[1513] ». Pour beaucoup, la lecture sur place étant gratuite, il faut facturer le prêt à domicile qui est un service supplémentaire, une faveur accordée aux lecteurs[1514]. D'autres estiment toutefois que la gratuité est nécessaire pour attirer le plus de lecteurs possible : « à l'enseignement gratuit doit correspondre la lecture gratuite », affirme Lelièvre en 1944[1515]. Dans un cours de bibliothéconomie rédigé en 1942, Vendel explique qu'il est partisan du prêt gratuit car, « pour développer le goût de la lecture dans le public, il ne faut élever entre les livres et le public aucune barrière ». Néanmoins, en cette période de guerre où le livre est rare et cher, il conseille d'instituer le prêt payant...

L'activité des bibliobus de l'Aisne et de la Marne, proches des zones armées, est bien évidemment touchée par les difficultés de la guerre. Au début du conflit, les tournées peuvent être maintenues. Vendel apprend ainsi à Dolléans que seules sept communes sur 215 ont suspendu leur abonnement en raison des hostilités[1516]. La desserte des coopératives scolaires, en revanche, est souvent abandonnée. Les frais d'essence — quand il n'y a pas pénurie de carburant — limitent également la circulation des bibliobus. Après l'armistice toutefois, les tournées du bibliobus de la Marne s'interrompent et les difficultés pratiques et financières s'accumulent, comme l'indique Vendel à Vérine :

« toutes sortes d'empêchements font que nos tournées n'ont pas encore repris. J'attends toujours d'une semaine à l'autre, et tantôt il n'y a pas de charbon de bois, tantôt le gazogène fonctionne mal, ou le chauffeur tombe malade. […] Je vis uniquement des subsides départementaux. Je n'ose rien demander aux communes, ne les desservant pas depuis un an. L'État a cessé ses subventions depuis 1939. J'ai demandé qu'on me rembourse, au titre de dommages de guerre, les 1500 livres perdus. Je risque d'attendre longtemps

[1512] Enssib. Fonds Renée Lemaître. RL17. Henri Lemaître, « Les bibliothèques françaises pendant l'Occupation », sept. 1945.
[1513] Gabriel Henriot, *Des livres pour tous*, *op. cit.*, p. 247.
[1514] *Mission sociale et intellectuelle...*, *op. cit*., p. 88-89.
[1515] CAC 19880011 art. 13. Pierre Lelièvre, « Organisation d'un service de la lecture publique », 16 oct. 1944.
[1516] BDP Châlons. Arch. Vendel. Lettre d'Henri Vendel à Édouard Dolléans, 20 avril 1940.

la réponse. Heureusement qu'il n'est pas besoin d'espérer pour entreprendre... Mais il y a des heures amères, et vous le savez hélas ! encore mieux que moi[1517]*. »*

Sa collègue est effectivement plus mal lotie. Le département ne lui pas a versé les subventions de 1940 et 1941 et elle n'a pas pu récupérer les livres prêtés par le bibliobus avant l'évacuation. La bibliothécaire a pourtant tenté de desservir les communes en utilisant les voitures du nouveau comité américain, installé dans les anciens centres du CARD, Anne Morgan ayant d'ailleurs confié à Vérine la réorganisation des anciennes bibliothèques américaines[1518]. Mais les pertes subies sont telles qu'il n'est rapidement plus envisageable de poursuivre le travail de la bibliothèque circulante, faute de collections suffisantes[1519]. De son côté, Vendel a pu obtenir la subvention de 20 000 francs du conseil général grâce à l'intervention d'Émile Dacier. Il tente une nouvelle demande de subvention, du même montant, au ministère de l'Éducation nationale en 1943[1520], mais elle n'aboutit pas davantage que les précédentes[1521].

Enfin, il faut bien noter qu'au-delà des dégâts et autres conséquences matérielles sur les bibliothèques, la déclaration de guerre constitue un coup d'arrêt pour de nombreux projets qui prenaient tout juste corps en 1939. Ainsi Liliane Wetzel explique-t-elle qu'elle avait réussi à convaincre le préfet du Nord d'organiser une bibliothèque circulante avec des bibliobus dans le département. L'expérience devait commencer par un canton et une réunion d'information rassemblant tous les maires du département était prévue dans la salle des Congrès de l'Exposition du progrès social ; les circulaires de publicité étaient même prêtes.

« Mais la déclaration de guerre est venue tout balayer ; l'exposition a dégénéré en foire d'empoigne et j'ai dû sauver, en quelques heures, mon matériel[1522]*. »*

Néanmoins, le contexte de guerre offre parfois des opportunités de développement inattendues pour les bibliothèques, à la faveur de l'augmentation du public ou d'un changement de personnel. À Épernay, par exemple, la nouvelle bibliothécaire arrivée en 1940, titulaire du DTB, renonce à l'utilisation du registre de prêts, peu commode avec tant de lecteurs, au profit du système des fiches. De même, des sections pour enfants s'ouvrent et connaissent partout un vif succès. L'occasion s'offre aussi pour les bibliothèques de collaborer avec d'autres institutions publiques et

[1517] BDP Châlons. Arch. Vendel. Lettre d'Henri Vendel à Victorine Vérine, 11 juin 1941.
[1518] AN F17 17317. Lettre de Victorine Vérine à Émile Dacier, 13 février 1941.
[1519] BDP Châlons. Arch. Vendel. Lettre de Victorine Vérine à Henri Vendel, 25 juin 1941.
[1520] CAC 19880011. art. 1. Lettre d'Henri Vendel au ministère de l'Éducation nationale, 24 avril 1943.
[1521] CAC 19880011. art. 1. Lettre du ministère de l'Éducation nationale à Henri Vendel, 17 mai 1943.
[1522] AN F17 17306. Lettre de Liliane Wetzel à Pierre d'Espezel, 20 juin 1941.

privées, en faisant évoluer les pratiques. Le cas de la bibliothèque de La Rochelle, dont on a déjà souligné l'activité, est particulièrement significatif. Alors que la guerre a fait échouer la création d'une annexe dans un quartier populaire, la bibliothécaire a contourné l'obstacle en créant de petits dépôts de livres dans les centres sociaux du Secours national situés dans les faubourgs populaires. La distribution y est assurée par les assistantes sociales, avec qui la bibliothèque entretient des « rapports fréquents ». Elle projette même d'assurer l'approvisionnement des centres ruraux du Secours national qui « pourraient préparer le milieu rural au bibliobus d'après-guerre ». Ce contexte particulier est donc bien vu comme un moment propice à l'expérimentation.

1.2. Le développement des bibliothèques privées

La guerre a également eu un effet stimulant sur certaines bibliothèques privées. Les bibliothèques catholiques poursuivirent ainsi la rénovation de leur réseau tout au long de la période. D'après le rapport de Solange Petit sur la lecture publique, en 1943, les « bibliothèques pour tous » fonctionnaient dans 46 départements de zone occupée[1523]. Leur organisation était particulièrement remarquable en région parisienne, à Amiens, Nevers, Marseille, Bourges, dans l'Eure et dans le Nord. Dans l'Eure, où plusieurs bibliothèques avaient été entièrement détruites par les bombardements, le Secours national apporta son aide à la Ligue féminine d'action catholique : des « bibliothèques pour tous » furent organisées dans 31 cantons sur 36 et le personnel fut formé grâce aux cours par correspondance de la Ligue. Parmi les autres initiatives catholiques qui se développèrent pendant la guerre, il faut également citer l'Union des bibliothèques de la région du Nord. Fondé en 1939, cet organisme fédérait les bibliothèques diocésaines, fournissait à leur personnel de la documentation bibliographique par l'intermédiaire d'une *Lettre aux adhérents* (la *Revue des lectures* de l'abbé Bethléem ayant cessé de paraître) et organisait la circulation des livres. La revue était dirigée par la sous-directrice de l'École du service social rattachée aux facultés catholiques de Lille, qui avait suivi une session de cours de l'ABF à Paris[1524].

Les bibliothèques catholiques ne sont pas les seules à se développer pendant la guerre. Le besoin de lecture est également ressenti dans les entreprises qui créent leurs propres bibliothèques pour leurs employés. Ce mouvement aurait démarré dès 1937-1938. D'après Solange Petit, il

[1523] CAC 19880011 art. 13. Solange Petit, « La lecture publique en France : ensemble des réalisations actuelles », 25 oct. 1942.

[1524] AN F17 17306. Lettre de Liliane Wetzel à Pierre d'Espezel, 20 juin 1941 [un exemplaire de la *Lettre aux adhérents* de juin 1941 est joint au courrier].

s'expliquerait par la possibilité offerte aux ouvriers par les accords Matignon du 7 juin 1936 d'élire des délégués pour les représenter. Or, la création de bibliothèques serait un souhait que l'on retrouverait fréquemment dans les revendications collectives portées par ces délégués[1525]. Ces bibliothèques d'usine emploient rarement des bibliothécaires professionnelles. Solange Petit cite tout de même l'exemple de l'entreprise « Air liquide » qui possède une bibliothèque modèle à son siège central, dirigée par une bibliothécaire. Ouverte tous les jours pour le prêt, cette bibliothèque organise également la circulation des livres entre les usines de la société où les assistantes sociales s'occupent à leur tour de gérer le prêt[1526]. Même quand il ne s'agit pas de bibliothécaires ayant reçu une formation professionnelle, certains responsables de bibliothèques d'entreprise s'investissent dans cette activité. C'est le cas de Louis Amargier, responsable de la bibliothèque du personnel de la Compagnie parisienne de distribution d'électricité qui connaît un franc succès et dont le catalogue comprend toutes sortes d'ouvrages, y compris des romans contemporains. Le bibliothécaire est avant tout un homme de lettres (comme en témoignent ses articles sur « l'amour des livres » qu'il publie dans la revue du personnel[1527]), mais il est membre de l'ABF et se tient au courant des principes bibliothéconomiques modernes[1528].

Il faut surtout évoquer l'action de la SNCF en matière de lecture publique. En effet, la société dépensait trois francs par an et par cheminot pour ses bibliothèques dont l'organisation était très structurée. Un service central dédié aux bibliothèques et composé de bibliothécaires professionnels se chargeait des questions administratives et de la documentation bibliographique tandis que des comités de lecture régionaux, à partir du bulletin de renseignements bibliographiques qu'ils recevaient, choisissaient les livres. Les bibliothèques, gérées par des assistantes sociales, étaient situées dans les grandes gares mais aussi dans les cités-jardins pour que les familles des cheminots puissent en bénéficier ; des bibliothèques enfantines furent également créées (on en dénombrait 13 en 1942)[1529]. Ce service date d'avant-guerre, mais les bibliothèques de la SNCF connaissent un essor particulier après 1940 : le service des bibliothèques de la région du Nord, par

[1525] Il est toutefois difficile de savoir dans quelle mesure cette information est fiable. Dans son rapport, Solange Petit confond d'ailleurs les délégués du personnel, dus aux accords de Matignon, et les comités sociaux d'entreprise créés par Vichy en 1941.

[1526] CAC 19880011 art. 13. Solange Petit, « La lecture publique en France : ensemble des réalisations actuelles », 25 oct. 1942.

[1527] Voir, par exemple : Louis Amargier, « L'amour des livres », *Revue du personnel de la C.P.D.E.*, n°1, janv. 1939, p. 7-9.

[1528] Arch. ABF. « Lecture publique. Organisations de lecture. Ass. De promotion de la lecture. (1936-1955). 1. » Lettre de Louis Amargier à Paul Poindron, 9 mars 1942.

[1529] CAC 19880011 art. 13. Solange Petit, « La lecture publique en France : ensemble des réalisations actuelles », 25 oct. 1942.

exemple, crée 14 bibliothèques entre 1940 et 1942[1530]. À partir de mars 1941, le service social de la SNCF publie le bulletin trimestriel *Nos bibliothèques SNCF* qui doit renseigner les responsables des différentes bibliothèques gérées par les œuvres sociales de la société. L'organisation suit celle de la SNCF, divisée en cinq régions[1531]. Pour chaque région, un « bibliothécaire régional » gère les acquisitions et l'équipement des livres pour toutes les bibliothèques de sa circonscription, tout en assurant une mission de conseil et de contrôle auprès d'elles[1532]. On ne peut que remarquer la similitude de cette organisation avec celle que prônaient les militants de la lecture publique, notamment à l'ADLP, mais qui n'avait jamais été mise en pratique. Outre les créations, on constate que ces bibliothèques d'entreprise cherchent davantage à répondre aux demandes des employés, à l'instar des bibliothèques des PTT qui s'enrichissent d'ouvrages « récréatifs » à partir de 1941[1533].

De manière générale, la sensibilité du monde patronal à la lecture publique s'accrut à cette période. Le Secrétariat central des loisirs[1534], avant la guerre, mettait à la disposition des Caisses d'allocations familiales, des entreprises, des services sociaux et des œuvres privées, différents services qui visaient à organiser des loisirs éducatifs. Après une interruption en 1939-1940, il relance certaines de ses activités, notamment son service « La bibliothèque des foyers », en lien avec l'Édition sociale française, maison d'édition spécialisée née en 1928. Ce service a pour but d'élaborer des listes-types de livres à partir desquelles il fournit des ouvrages tout équipés (c'est-à-dire reliés, couverts et dotés d'une fiche de prêt) à de petites bibliothèques. En outre, la Bibliothèque des foyers contribue en 1941 à la fondation de deux bibliothèques de service social, à Paris et à Clermont-Ferrand, et équipe de nombreuses bibliothèques d'usines et de centres sociaux. Le Secrétariat central des loisirs collabore également avec le Secours national en préparant des caisses-bibliothèques pour les maisons du Secours national. Le choix des livres est fait en fonction des indications de l'assistante sociale qui gère la maison[1535]. L'achat et la reliure des livres devenant de plus en plus difficiles, la Bibliothèque des foyers devient en octobre 1942 la Bibliothèque centrale de prêts qui organise le prêt inter-bibliothèques entre ces petits établissements. Parmi les 181

[1530] Arch. ABF. « Lecture publique. Organisations de lecture. Ass. De promotion de la lecture. (1936-1955). 1. ». SNCF (Région du Nord). Service des bibliothèques, « État des bibliothèques actuellement en exploitation dans la région », nov. 1942.

[1531] La SNCF s'était créée en 1938 et reprenait à peu près la répartition des anciennes compagnies privées. Elle s'organisait donc en cinq régions : Est, Nord, Ouest, Sud-Est, Sud-Ouest.

[1532] « L'organisation des bibliothèques du Service social de la SNCF », *Nos bibliothèques SNCF*, n°1, mars 1941, p. 3-4.

[1533] Françoise Bobin, Christine Bouvier, *op. cit*., p. 49.

[1534] Cet organisme est créé par Gustave Bonvoisin, directeur de la Caisse centrale des allocations familiales, pour coordonner les activités sociales des Caisses d'allocations régionales et, plus largement, contrecarrer l'influence des organisations syndicales et ouvrières dans l'organisation des loisirs.

[1535] CAC 19880011 art. 13. Solange Petit, « La lecture publique en France : ensemble des réalisations actuelles », 25 oct. 1942.

bibliothèques qui s'abonnent entre novembre 1942 et janvier 1944, la plupart sont gérées par des œuvres sociales d'entreprises. Un questionnaire est envoyé à ces bibliothèques en décembre 1943 : sur les 54 réponses obtenues, 27 proviennent de bibliothèques d'usine, 16 de bibliothèques à destination d'employés de bureaux et 3 de bibliothèques rurales. Les résultats révèlent que la très grande majorité d'entre elles a été créée en 1942-1943. Comme nous l'avions déjà signalé, l'emploi d'un bibliothécaire professionnel demeure très minoritaire ; la bibliothèque est généralement gérée par une assistante sociale ou par une employée qui s'en charge en plus de son travail. On y observe néanmoins des pratiques similaires à celles des bibliothèques municipales centrées sur le prêt : le libre accès est mis en place dans une grosse moitié de ces bibliothèques et la lecture des romans domine, même si la Bibliothèque centrale de prêts impose une limite maximale de 50% de romans par lot de livres prêté. Les responsables de bibliothèques dans les grosses sociétés déplorent de n'attirer que les cadres et les employés, rarement les ouvriers[1536]. De ce point de vue, la guerre n'a donc rien changé.

1.3. De la nécessité des bibliothèques en temps de guerre

Deux arguments principaux sont développés en faveur du maintien du service des bibliothèques pendant la guerre : la nécessité de distraire la population et la préparation du « redressement » de la France. Alors qu'avant la guerre, la lecture comme simple divertissement avait un statut pour le moins ambigu en bibliothèque, elle est désormais encouragée. On souhaite que la population puisse s'évader de ses soucis quotidiens et il n'est plus tant question de bons ou de mauvais livres pour y parvenir. L'important est de lire et c'est la mission des bibliothécaires de fournir cette utile consolation qui participe à l'effort de guerre, comme le rappelle Vendel dans son allocution à l'Assemblée générale de l'ABF le 21 janvier 1940 :

> *« Il ne semble pas que l'on ait encore mesuré toute l'importance de la distraction en temps de guerre. Vous qui savez son rôle dans le soutien du moral, vous devez vous efforcer de procurer au public les livres qu'il cherche sans les connaître. […]*
>
> *Jadis, on ne se battait qu'aux frontières, mais cette guerre, il se peut qu'elle se gagne — ou se perde — à l'intérieur. Nos dirigeants le savent, mais ils ont tort de croire que la presse et la radio suffisent à maintenir le moral d'un peuple. […] Le peuple, pour tenir, a besoin d'autre chose, il a besoin d'une nourriture, il a besoin de livres. […] Je souhaite que le gouvernement français découvre avant l'ennemi le rôle que peuvent jouer nos bibliothèques[1537]. »*

[1536] L'ensemble de ces informations provient de : Arch. ABF. « Lecture publique. Organisations de lecture. Ass. De promotion de la lecture. (1936-1955). 2. » Édition sociale française, Compte rendu de la réunion du 21 janvier 1944, 11 mars 1944.

[1537] *ABF Bulletin*, n°1-3, janv.-mars 1940, p. 19-21.

C'est la lecture en soi que l'on valorise, non plus la lecture de qualité. Bien sûr, les débats des années passées sur les romans d'aventures ou autres genres controversés n'ont pas été oubliés, mais l'on apprécie que les gens se tournent naturellement vers le livre pour occuper leurs loisirs forcés. L'ambiguïté de la notion de loisir pendant la guerre est bien exprimée par ce constat du Secrétariat central des loisirs, représentant la position du patronat :

> *« Si ce n'est certes pas le moment de ressusciter l'idéologie des "loisirs" dont l'abus a été l'une des causes de la défaite, nous n'entendons pas cependant céder à la tendance naïvement contraire, ni refuser de voir les faits tels qu'ils sont : à savoir que les travailleurs disposent d'un nombre important d'heures libres, que le chômage risque même d'aggraver cet hiver leurs loisirs involontaires et que les vrais éducateurs se doivent de permettre à ceux qui ont déposé leurs outils de travail d'utiliser fructueusement le temps qui leur appartient, en se "recréant" au plein sens du terme*[1538]*. »*

Le développement d'activités organisées pour occuper des temps de loisirs accrus, sous le Front populaire, était donc accusé d'avoir affaibli la France. Or, la guerre augmentait encore le temps libre et les craintes concernant le désœuvrement de la population n'avaient pas disparu. Par conséquent, la lecture, vue comme le divertissement sain par excellence, ne pouvait qu'être plébiscitée.

Bien plus, on considère désormais la lecture comme une nécessité. Ainsi un article du *Matin* conclut-il de la hausse de la fréquentation des bibliothèques que « la lecture, qui était une distraction, est devenue un besoin[1539] ». Il fallait donc rendre les collections les plus diversifiées possible pour qu'elles puissent convenir à tous les lecteurs. C'est d'ailleurs ce qu'expose Myriem Foncin à des assistantes sociales du Secours national afin de leur présenter le système des caisses-bibliothèques qui doivent approvisionner leurs maisons[1540]. Elle explique ainsi que les livres choisis sont de « bons livres » (c'est-à-dire que leur présentation est agréable, leur reliure solide, leur langue accessible) qui satisfont les goûts les plus variés. Les critères de qualité sont ici davantage matériels qu'intellectuels ou moraux, mais cette évolution doit être nuancée car il est possible que le contexte politique influe sur cette conception du « bon livre » chez les bibliothécaires. Il est en effet plus facile de valoriser des ouvrages par des critères de forme que de fond, à une période où la censure s'exerce sur les bibliothèques et où la production éditoriale est largement contrôlée par Vichy. Chaque caisse comprend 30 romans et 30 documentaires ; parmi les romans, on trouve pêle-mêle romans d'aventures, romans sentimentaux, romans policiers, romans historiques, romans étrangers. Les genres décriés dans les années 1930 font donc ici partie intégrante de la bibliothèque, au même

[1538] Arch. ABF. « Correspondance. 1940-1944 ». Lettre du Secrétariat central des loisirs au président de l'ABF, 13 nov. 1941.

[1539] « Jamais les Parisiens n'ont autant lu », *Le Matin*, 12 fév. 1942.

[1540] Arch. ABF. « Correspondance. 1940-1944 ». Texte d'une conférence de Myriem Foncin sur les caisses-bibliothèques du Secours national, s.d.

titre que les livres de vulgarisation scientifique, les livres techniques ou les biographies. Évidemment, des voix discordantes persistent à trouver que la qualité des lectures laisse à désirer et qu'il ne sert à rien de lire davantage si ce n'est que pour se divertir :

> *« c'est la littérature la plus romanesque qui remporte les plus nombreux suffrages, ce sont les auteurs que nous estimions les plus démodés, les plus fades, les moins vrais. Ce que cherche le lecteur n'est point tant un assouvissement du désir de se sentir plus instruit ou de s'élever l'esprit […], qu'une volonté égoïste d'évasion de l'actualité, du présent implacable, de fuite devant le réel, un divertissement au sens primitif du mot : détournement de la pensée vers l'irréel. Aux moralistes de tirer la conclusion de tout cela. Elle sera, je crois, plutôt pessimiste*[1541]*. »*

Mais le discours tenu par cet article du journal catholique *Voix françaises* demeure minoritaire.

Le maintien ou l'amélioration du niveau intellectuel de la France, en vue de la reconstruction, est également invoqué pour justifier l'intérêt des bibliothèques. L'organisation de la lecture des soldats répond à cet objectif par deux biais différents. D'une part, fournir des livres aux intellectuels mobilisés et plus généralement à ceux qui avaient l'habitude de lire permet de garder les officiers en contact avec la culture et l'actualité (du moins, dans la mesure où la censure la laisse filtrer). D'autre part, on craint que les soldats — ouvriers, employés, paysans, etc. — n'oublient leurs savoir-faire ou ne perdent le goût de leur métier, une fois démobilisés. C'est pourquoi l'envoi d'ouvrages techniques et professionnels est encouragé[1542]. Cela correspond tout à fait aux objectifs de « relèvement moral et intellectuel du pays » qui se font jour en 1942 : il faut préparer la reconstruction de la France, une fois la guerre achevée. Ce but est d'ailleurs clairement exprimé par une note sur les bibliothèques publiques de mai 1942 ainsi que dans les projets de réorganisation des bibliothèques qui suivent. En effet, l'auteur de cette note, peut-être Bernard Faÿ, estime que la lecture « incontrôlée » engendre de graves conséquences : « démoralisation, abêtissement, triomphe de l'esprit de parti et de secte »[1543]. Cette idée justifie aussi bien une censure draconienne, comme elle se pratique avec les listes Otto[1544], entre autres, que la sélection de « bons » livres telle que la

[1541] Jean Lasserre, « Lectures », *Voix françaises*, 14 mai 1943.

[1542] Voir, par exemple : J.B. Piobetta, « La lecture aux armées », *Le Matin*, 1er janv. 1940 : « Pour résoudre le problème dans toute son ampleur, il faut pousser l'effort plus loin et atteindre cette masse de nos soldats que la guerre a arrachés à la ferme ou à l'atelier, à l'usine ou à la boutique. Ce qu'il est indispensable d'envoyer à ces soldats, si l'on veut éviter la rupture entre l'homme et le métier, ce sont des livres faits pour eux, à leur mesure, écrits dans leur langue, des livres où ils trouveront clairement exposés les mille secrets de leur profession et simplement montrés le maniement de chaque outil et l'emploi de chaque matière, des livres joignant le savoir-faire à un savoir intelligent et solide... »

[1543] AN F17 17306. Dossier « préparation du projet de loi sur la Direction des bibliothèques (1941-1945) ». « Note sur les bibliothèques publiques », 30 mai 1942.

[1544] Les trois listes Otto recensaient les ouvrages interdits par les autorités allemandes. Elles concernaient les librairies, les maisons d'édition et les bibliothèques de zone occupée (Vichy les fit ensuite appliquer en zone libre). On trouvera davantage d'informations sur cette censure dans *Censure et bibliothèques au XXe siècle*, *op. cit.*, p. 34-42, et dans *Livres pillés, lectures surveillées...*, *op. cit.*, p. 257-270.

majorité des bibliothécaires de l'époque la conçoivent. Comme nous le verrons par la suite, quelques projets produits par la Résistance prévoient également le recours aux lectures « saines » pour relever le niveau intellectuel français. Le paradoxe réside donc dans le fait que cet argument peut être employé à la fois par les défenseurs du régime de Vichy et par ses détracteurs, le « redressement » de la France passant pour les uns comme pour les autres par une meilleure organisation de la lecture publique.

Pour les autorités allemandes et le gouvernement de Vichy cependant, si la lecture publique n'est pas remise en cause, elle doit se soumettre à des règles strictes. Nous ne décrirons pas en détail la politique de censure imposée dans les bibliothèques par l'intermédiaire des listes de livres interdits, déjà bien analysée dans d'autres ouvrages[1545]. Il faut en revanche se pencher sur l'attitude des bibliothécaires face à l'obligation qui leur était faite de retirer ces livres des rayonnages et de ne plus les prêter. Leurs choix étaient déterminants car les autorités allemandes avaient bien précisé que, « dans des cas douteux », la décision reviendrait au bibliothécaire[1546]. D'après l'exposé d'Henri Lemaître en 1945,

> *« la plupart des bibliothèques retirèrent ces livres des rayons et les mirent en lieu sûr pour éviter qu'ils ne fussent saisis et détruits ; d'autres se contentèrent de retirer les fiches du catalogue. Bien des bibliothécaires continuèrent cependant à communiquer plus ou moins clandestinement ces ouvrages à des lecteurs sûrs et discrets[1547]. »*

Bien entendu, les affirmations de Lemaître sont à considérer avec prudence. Son texte est un plaidoyer qui vise avant tout à montrer aux bibliothécaires anglais, devant lesquels ce discours devait être prononcé, combien les bibliothèques françaises ont souffert et combien les bibliothécaires français ont été héroïques. Il ne présente d'ailleurs que des figures de résistants, laissant dans l'ombre les collaborateurs de la profession. Or, Martine Poulain a montré que les bibliothèques municipales étaient les plus touchées par la censure[1548]. Certains bibliothécaires tentaient effectivement de contourner les interdictions[1549], mais beaucoup d'autres appliquaient les consignes avec zèle, demandant même des précisions sur tel ou tel type d'ouvrages. Nous n'avons

---

[1545] Voir la note précédente.

[1546] AN F17 13378. Circulaire d'application du Dr Fuchs, transmise par Bernard Faÿ aux bibliothèques françaises, 22 oct. 1942.

[1547] Enssib. Fonds Renée Lemaître. RL17. Henri Lemaître, « Les bibliothèques françaises pendant l'Occupation », sept. 1945 (texte de l'allocution qu'il devait prononcer devant la University and Research section de la Library association à Oxford).

[1548] *Livres pillés, lectures surveillées...*, *op. cit.*, p. 265-266.

[1549] On sait, par exemple, qu'Henri Vendel et son adjoint, André Guyot, cachèrent les livres suspects « sur le dessus des armoires des salles de réserve et de lecture, recouverts d'un papier d'emballage » (André Guyot, « Henri Vendel et les années de guerre », dans *Henri Vendel (1892-1949)*, Châlons-sur-Marne, Association des amis de la bibliothèque enfantine ; Grasse, Association des amis d'Henri Vendel, 1979, p. 64).

pas trouvé trace de réflexion personnelle sur la censure : les seules sources utiles, d'ailleurs exploitées par Martine Poulain, sont les lettres échangées entre l'administration (ministre, préfet, autorités allemandes) et les bibliothécaires : les opinions individuelles y sont donc écartées au profit d'un discours administratif, comptable, sur le nombre de livres retirés ou l'interprétation des critères.

1.4. L'orientation vers la lecture des jeunes

L'encadrement de la jeunesse est un des traits bien connus du régime de Vichy. Or, la multiplication des chantiers de jeunesse, des colonies de vacances et autres loisirs à destination des jeunes a incité les bibliothécaires à s'intéresser à la lecture des adolescents. Ils avaient déjà pris conscience de l'ambiguïté des besoins et désirs de ce public entre deux âges, mais rien ne semblait avoir été clairement pensé pour eux. Plus précisément, on mentionnait dans les discours la catégorie des lecteurs enfants et celle des adolescents sans que cela ne se traduise réellement par des choix ou des activités spécifiques. Un bon exemple peut en être donné par les caisses de livres de la Ligue de l'enseignement : ces caisses contenaient effectivement des livres pour enfants, adolescents et adultes mais le système de pastilles de couleur utilisé pour les repérer ne distinguait que deux catégories[1550]. De même, dans les bibliothèques municipales, la section enfants s'adressait généralement à un large public, de 6 à 15 ans, voire 18. Il y eut bien le club-bibliothèque qui ouvrait à des horaires différents pour les 14-18 ans et certaines bibliothèques qui prévoyaient des collections spéciales pour les jeunes. Mais en l'absence de littérature spécifique, il s'agissait davantage de leur interdire la lecture de certains titres que de leur conseiller des ouvrages susceptibles de leur plaire. Ainsi la bibliothécaire de Niort apposait-elle une marque sur les livres qu'elle estimait ne pouvoir être prêtés aux mineurs[1551]. Cette préoccupation était partagée par plusieurs bibliothécaires, notamment des femmes[1552], et s'accentua pendant la guerre. Marthe Villeneuve, bibliothécaire en chef de La Rochelle, explique ainsi qu'en 1940, elle a réservé une partie des crédits d'achat à des « ouvrages de lecture saine pouvant captiver les milieux populaires et le public adolescent car « le passage des jeunes à la section adulte pose en effet de graves problèmes au bibliothécaire[1553] ». Le rapprochement du lectorat populaire et du lectorat adolescent n'est pas anodin. Ce sont des publics que les bibliothécaires cherchent à attirer, mais qui viennent peu ou qui n'empruntent pas les

[1550] « Communication sur la création de 48 bibliothèques circulantes dans les départements de la Lozère et des Hautes-Alpes », *Bulletin du Cercle parisien de la Ligue française de l'enseignement*, n°15, 1933, p. 40-43.
[1551] AN F17 17412. Rapport annuel de la bibliothèque municipale de Niort (exercice 1938).
[1552] Voir aussi p. 238.
[1553] AN F17 17330. Rapport annuel de la bibliothèque municipale de La Rochelle (exercice 1940).

ouvrages que les bibliothécaires leur destinent. Plus encore, le regard paternaliste dont ne s'est pas départi la profession fait de tous ces lecteurs des mineurs qui doivent être guidés et protégés, sous peine de dommages irréversibles (dépravation morale, subversion sociale).

Dans un cours donné en 1942 sur les rapports entre le public et la bibliothèque[1554], Vendel se disait partisan d'une salle spéciale pour les collégiens qui formaient « la clientèle la plus intéressante, mais aussi la plus remuante, même la plus bavarde » de la bibliothèque. Cependant, ces pratiques restaient extrêmement rares. On pourra d'ailleurs observer que, sur ce point aussi, la France était en retard sur les Anglo-saxons. Dès le congrès de Paris en 1923, Jessie Carson affirmait ainsi qu'« une bibliothèque ne remplit pas sa vraie mission quand elle n'attire pas les adolescents[1555] ». La lecture des adolescents faisait même l'objet de cours optionnels dans certaines écoles de bibliothécaires américaines, par exemple à la Columbia University de New York[1556]. Les anglais s'intéressaient également au sujet, à en juger par certains articles de la presse professionnelle[1557]. Outre les initiatives françaises que nous avons déjà citées, l'ADLP témoignait elle aussi de son intérêt : dans l'enquête régionale qu'elle avait lancée avant le congrès de Lille, une des questions concernait les éventuelles activités organisées pour les adolescents[1558].

Pendant la guerre, toutefois, la profession doit s'engager plus avant dans cette réflexion, notamment sous l'influence de la politique vichyste. Le Secrétariat général de la Jeunesse avait en effet créé en son sein une section « Documentation et lecture des jeunes ». Son principal souci fut de faire dresser des listes de livres spécifiques pour les jeunes gens et jeunes filles. Ces listes furent d'ailleurs les premières réalisées par la section de lecture publique de l'ABF, qui concevait ainsi l'adolescent lecteur :

> *« Plus que l'enfant, qui, souvent s'isole dans le monde de ses rêves ou dans ses activités propres, plus que l'adulte, dont l'expérience a réduit la capacité d'intérêt, émoussé la sensibilité et discipliné les réactions, l'adolescent, alors qu'il fait l'apprentissage de la vie et se pose de troublantes questions, a besoin du livre et subit son influence[1559]. »*

Myriem Foncin précise que les degrés de maturité et d'instruction sont si divers que le choix n'est pas toujours facile et que les indications d'âge ne peuvent être réellement pertinentes. Les listes de

[1554] BM Châlons. Ms 1712. Henri Vendel, Cours sur la communication des collections et les rapports entre le public et la bibliothèque, 8 mai 1942 (28 p.).

[1555] Jessie Carson, « L'œuvre américaine pour la création de bibliothèques dans le Soissonnais », *op. cit.*., p. 355.

[1556] « USA. École de bibliothécaires de l'Université Columbia ». *Archives et bibliothèques*, 1937-1938, p. 307.

[1557] Voir, par exemple : Sidney W. Anderson, « The Library and the adolescent », *Library Association Record*, juil.-déc. 1937.

[1558] Arch. ADLP. « G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives ». Plan de l'enquête régionale sur la lecture publique [1939].

[1559] CAC 19780678 art. 85. Document sur les listes de livres pour adolescents de la section de lecture publique de l'ABF, s.d.

l'ABF visent surtout les adolescents ayant quitté l'école et exerçant un métier (on considère par principe que les adolescents scolarisés lisent pour leurs études et qu'il est de la responsabilité de leur famille de les préserver de certaines réalités). Selon Foncin, ces précautions morales s'appliquent moins avec les jeunes paysans, ouvriers ou employés dont le travail les intègre plus rapidement au monde des adultes. En revanche, les sujets sans lien avec leurs préoccupations quotidiennes ou trop difficiles doivent leur être évités pour ne pas les détourner de la lecture.

Se préoccuper de la lecture des adolescents consistait également à former le personnel chargé des bibliothèques de centres de jeunesse. Trois journées d'étude furent ainsi organisées en juin 1941 par l'ABF, en accord avec le Secrétariat général de la Jeunesse, et furent suivies par une vingtaine de monitrices responsables de centres[1560]. Les conférences portaient principalement sur des sujets techniques (local et mobilier, classement, catalogues...), complétées par les interventions plus spécialisées de Marguerite Gruny et de Solange Petit, bibliothécaire au Secrétariat général de la Jeunesse. Cette dernière était d'ailleurs l'auteur d'un rapport sur les actions françaises en matière de lecture publique, que nous avons déjà cité à plusieurs reprises et dans lequel elle décrivait en détail l'organisation des bibliothèques de centres de jeunesse. L'intérêt des professionnels, préexistant à la guerre, s'inscrivait donc en grande partie dans la politique de Vichy vis-à-vis de la jeunesse. Afin de ne pas trop s'engager en faveur de cet encadrement des jeunes, contraire à la neutralité et à la liberté prônées en lecture publique, les bibliothécaires tentaient de restreindre leur participation aux questions techniques. Mais il est probable que cette position n'ait fait qu'ajouter au malaise déjà ressenti par certains en retirant les ouvrages inscrits sur les listes Otto : si l'encadrement de la lecture était admis et encouragé, la différence avec la censure n'était plus que de degré.

2. Le sort des acteurs du débat sur la lecture publique

Les opinions politiques, l'engagement personnel, les divers degrés de lucidité sont autant de facteurs qui ont façonné les réactions des bibliothécaires et autres militants de la lecture publique pendant la guerre. Certains, tels Marguerite Gruny, avaient tout à fait conscience des conséquences de l'Occupation sur les bibliothèques :

[1560] « Journées d'études sur les bibliothèques », *ABF Bulletin*, oct. 1940-août 1941, p. 50.

> *« Jusqu'à la dernière minute, j'ai espéré de toutes mes forces qu'Hitler calerait, mais puisqu'il ne calait pas, pouvions-nous le faire ? [...] N'était-ce pas nous condamner à voir Jacqueline[1561], vous[1562] et vos familles chassées de France dont vous faites si parfaitement partie ? Jules Romains, Giraudoux obligés de fuir à l'étranger, à l'étranger de plus en plus réduit ? L'Heure joyeuse ornée d'une croix gammée et nous dans l'alternative d'y mettre les livres que nous avons toujours soigneusement écartés ou de leur préférer le camp de concentration ?[1563] »*

Dans cette lettre datée d'octobre 1939, Marguerite Gruny défend à contre-coeur l'entrée en guerre de la France, dernier moyen d'éviter l'issue dramatique qu'elle imagine... et qui deviendra finalement réalité. Faute de sources, nous sommes incapables de confronter cette vision à celle d'autres bibliothécaires. En effet, seules les correspondances intimes pourraient nous renseigner sur les opinions politiques de professionnels qui s'attachaient à les garder privées, comme nous l'avons déjà souligné. Elles n'apparaissent donc pas dans les débats de l'ABF, du moins tels qu'ils se présentent dans les comptes rendus de réunions (les discussions sont soigneusement cantonnées aux domaines techniques). Dans *Livres pillés, lectures surveillées : les bibliothèques françaises sous l'Occupation*, Martine Poulain ne signale que deux grandes figures de collaborateurs, outre Bernard Faÿ, à savoir Léo Crozet et Pichard du Page, mais il semble que d'autres bibliothécaires municipaux aient manifesté leur sympathie pour Vichy ou leur antisémitisme. C'est notamment le cas d'André Barroux[1564], conservateur de la bibliothèque municipale de Saint-Denis, qui propose au président de l'ABF qu'aucun étranger ni aucun Juif ne puisse faire partie de l'association afin d'« éliminer de toutes les branches de la vie nationale les éléments indésirables, mettant ainsi hors d'état de continuer à nuire ceux qui s'avèrent, chaque jour davantage, les pires ennemis de la Patrie, du Maréchal et de la Révolution nationale[1565] ». La neutralité si chère aux bibliothécaires était indéniablement remise en cause.

Le *Bulletin* de l'ABF, comme pendant la Première Guerre mondiale, s'efforçait de rendre compte de la situation des membres de l'association. Nous savons ainsi qu'un certain nombre des acteurs de la lecture publique évoqués dans cette étude eurent à souffrir de la guerre,

---

[1561] Il s'agit de son amie Jacqueline Dreyfus-Weil, ancienne stagiaire de L'Heure joyeuse et bibliothécaire de la section jeunesse de la bibliothèque de la rue Fessart, puis à Grenoble et à la Bibliothèque Sainte-Geneviève. Elle fut arrêtée pour avoir hébergé France Bloch (résistante communiste) et mourut à Auschwitz. Ces informations sont tirées de la petite biographie inscrite par Marguerite Gruny sur l'enveloppe contenant les lettres de Jacqueline Dreyfus-Weil (Arch. Heure joyeuse. « Archives 4 »).

[1562] La lettre est adressée à Jeanine Harburger, épouse du peintre Francis Harburger, tous deux de confession juive.

[1563] Arch. Heure joyeuse. « Archives 4 ». Lettre de Marguerite Gruny à Jeanine Harburger, 5 oct. 1939.

[1564] André Barroux fut frappé d'indignité nationale à la Libération et révoqué par la municipalité de Saint-Denis (Ville de Saint-Denis, *Bulletin municipal officiel*, 18 janv. 1945, p. 58). Voir : Pierre Debofle, *Une famille de chartistes parisiens, les Barroux (1862-1960) : notices bio-bibliographiques, suivies de leurs papiers conservés aux archives de Paris*, Paris, Librairie d'Argences, 1978.

[1565] Arch. ABF. « Correspondance. 1940-1944 ». Lettre d'André Barroux au président de l'ABF, 30 janv. [?].

personnellement et professionnellement. C'est le cas, par exemple, de Pierre Lelièvre, Jacques Aubrun et Georges Rageot qui furent prisonniers puis libérés en 1941[1566].

On connaît également les destinées de certains bibliothécaires ayant particulièrement fait preuve de mérite car Bouteron propose d'attribuer à plusieurs d'entre eux la légion d'honneur à titre exceptionnel. On trouve parmi eux Henri Labrosse, resté à Rouen pendant l'invasion allemande pour préserver sa bibliothèque et pris en otage pendant deux jours, mais aussi Liliane Wetzel, bibliothécaire en chef des bibliothèques municipale et universitaire de Lille :

> *« Évacuée par ordre du recteur le 18 mai 1940, repartie de Rennes par ordre du recteur de Lille pour regagner cette ville. Arrêtée le 1er juillet par les autorités allemandes, placée successivement dans deux camps de concentration où elle est tombée malade. Libérée au début d'août, a regagné Lille le 13 août par ses propres moyens, à ses risques et périls. Depuis lors, a assuré le service de ses bibliothèques dans les conditions les plus difficiles. Excellente fonctionnaire, d'un courage et d'un dévouement à toute épreuve[1567]. »*

Les déboires d'Henri Vendel pendant la guerre ne sont pas non plus inconnus puisqu'il en témoigna lui-même dans des lettres et qu'un recueil de souvenirs, publié peu après sa mort en 1949, par des amis et collègues, vint compléter le récit de ces années. Ses publications, notamment *La couronne d'épines* et *La France vue par ses poètes*, avaient attiré l'attention de la Gestapo. Elle l'arrêta finalement le 10 mars 1944 et il fut emprisonné à Reims pendant deux mois. Placé en liberté surveillée, il fut averti par un policier français de son arrestation imminente en juin et parvint à s'enfuir dans un village de Haute-Marne[1568]. Dans un autre texte, il écrit qu'il se donna « pour tâche, dans son cercle d'influence, de maintenir pure de toute souillure nazie la tradition de l'esprit français » :

> *« On fabrique de fausses cartes d'identité à la bibliothèque de Châlons-sur-Marne, on y recueille des renseignements d'ordre militaire que le conservateur transmet dès 1942 à une organisation qualifiée, on y fait circuler des tracts. Le bibliothécaire-adjoint appartient à un parti de résistance, le conservateur donne son adhésion à un autre[1569]. »*

Vendel n'est pas le seul résistant parmi les défenseurs de la lecture publique. D'après l'allocution de Lemaître qu'il devait prononcer le 23 septembre 1945 devant la University and Research section de la Library association à Oxford[1570], Claude Bellanger est arrêté « pour avoir envoyé aux prisonniers en Allemagne des livres suspects » et Georges Vidalenc est déporté pour fait de résistance, mais il

---

1566 *ABF Bulletin*, oct. 1940-août 1941, p. 38.

1567 AN F17 17963. Note manuscrite de Bouteron « Propositions pour la légion d'honneur à titre exceptionnel », 21 nov. 1941.

1568 BM Châlons. Fonds Vendel. Ms 1710. Henri Vendel, « Note pour Jean Boullé », s.d.

1569 BM Châlons. Fonds Vendel. Ms 1710. Rapide biographie d'Henri Vendel, vraisemblablement écrite par lui-même, s.d.

1570 Enssib. Fonds Renée Lemaître. RL17. Henri Lemaître, « Les bibliothèques françaises pendant l'Occupation », sept. 1945. En mauvaise santé, Lemaître ne put effectuer le voyage en Angleterre pour présenter cet exposé.

revient à la Libération. De même, Yvonne Oddon, qui fait partie du réseau du musée de l'Homme (dont elle dirige la bibliothèque), est arrêtée avec d'autres membres en février 1941 puis déportée à Ravensbrück ; elle est la seule du groupe à en réchapper[1571]. Enfin, Julien Cain fut déchu de sa nationalité française et révoqué de son poste d'administrateur général en 1940. Surveillé en tant que juif et homme de gauche, il est emprisonné en 1941 et finalement déporté à Buchenwald de janvier 1944 à avril 1945[1572].

Le couple Grolier connaît aussi des difficultés pendant la guerre, même si leurs vies ne semblent pas avoir été menacées. Éric fait d'abord son service militaire en 1938, à Reims. Puis, en mai 1939, il est mobilisé comme secrétaire du groupe de détachements de travailleurs espagnols à Suippes[1573]. À son retour à Paris, il est embauché quelques mois à l'Agence littéraire internationale[1574]. En décembre 1940, il recommence à travailler à la librairie Gibert, au rayon de littérature étrangère[1575]. Il fait une demande d'affectation spéciale auprès du ministère de l'Information. Il en est radié fin mars 1942, sur un rapport de Bernard Faÿ l'accusant, entre autres, de « sympathies communo-gaullistes »[1576]. Cela ne l'empêche pourtant pas d'être ensuite accusé, à la Libération, de collaboration avec le gouvernement de Vichy. Dans un brouillon de lettre visant à se justifier, il explique que son activité à la direction de la presse a été purement technique[1577]. Après son départ du ministère de l'Information, il est employé comme directeur de la « Maison du bibliophile » dépendant des éditions Rombaldi[1578].

Son épouse subit plus durement les conséquences de l'Occupation. Elle est en effet licenciée de son emploi à Boulogne-Billancourt par un arrêté de Vichy du 16 octobre 1940, pour « absence de nationalité française originaire[1579] ». Les origines étrangères du couple attirèrent d'ailleurs l'attention. Un texte antisémite retrouvé dans des archives de Bernard Faÿ (nous ne savons s'il en est l'auteur) et intitulé « Aux sources du mensonge » dénonce ainsi le contrôle des postes-clés de l'information en France par des Juifs :

[1571] *Ibid*.

[1572] Martine Poulain, *Livres pillés, lectures surveillées...*, *op. cit.*, p. 230.

[1573] Arch. ADLP. Boîte « G. ADLP 1. Archives ». Lettre d'Éric de Grolier à Robert Laulan, 29 mai 1939.

[1574] Ingetraut Dahlberg, « Interview with Eric de Grolier », *op. cit.*, p. 65.

[1575] Arch. ADLP. « G. ADLP 1. Archives ». Lettre d'Éric de Grolier à Édouard Dolléans, 25 déc. 1940.

[1576] Arch. ADLP. « G. ADLP 1. Archives ». Brouillon de lettre d'Éric de Grolier demandant sa réintégration au ministère de l'Information, s.d.

[1577] *Ibid*. Son activité « a porté sur la réunion d'une documentation relative à la presse et à l'information et de l'enseignement professionnel dans ces domaines ; à l'étude des questions concernant la répartition du papier pour des périodiques, la normalisation dans la presse, la publicité-presse (normalisation et contrôle des tarifs), la délivrance des cartes professionnelles, le dépôt légal, les rapports entre Comité d'organisation du Livre et Corporation ».

[1578] Ingetraut Dahlberg, « Interview with Eric de Grolier », *op. cit*., p. 65.

[1579] Arrêté conservé dans le dossier du personnel concernant Georgette de Grolier, aux archives municipales de Boulogne-Billancourt.

> *« Un projet hantait naturellement l'esprit de Julien Cain : celui de prendre la direction de toutes les bibliothèques de France. Il conduisait habilement sa propagande avec le concours d'une Association de la lecture publique dont les éléments actifs étaient deux étrangers fraîchement naturalisés : les Grolier ; l'un, venu de Russie, avec un nom d'allure française sans que l'on connaisse bien son état civil, l'autre, juive, arrivant de Roumanie[1580]. »*

La demande de dispense que formule Georgette de Grolier auprès du Conseil d'État pour « services exceptionnels » n'aboutit pas[1581], mais elle bénéficie de la protection du maire de Boulogne-Billancourt. Le 30 avril 1942, quelques jours après le décès de Morizet, son licenciement devient effectif et elle n'est réintégrée que le 28 août 1944[1582].

Malgré ces difficultés, les Grolier continuent leur réflexion sur la lecture publique et présentent dans le dernier numéro de la *Revue du livre et des bibliothèques* un plan d'organisation de la lecture en temps de guerre[1583]. Concernant la lecture civile, c'est-à-dire les bibliothèques municipales, les Grolier approuvent les demandes de l'ABF au ministre, à l'exception bien sûr du recours aux titulaires du DTB qu'ils n'estiment pas compétents et jugent même nuisibles. Il vaudrait mieux, selon eux, faire appel à des cadres du service social à qui l'on enseignerait les rudiments du métier à travers des brochures ou des articles techniques. Les autres éléments de leur plan ne font ensuite que reprendre les grandes thématiques qui leur tiennent à cœur et qui sont, selon eux, d'autant plus utiles en temps de guerre : la centralisation des opérations techniques (édition de listes de livres nouveaux recommandés, édition de fiches pour catalogues, etc.) pour faciliter les tâches du personnel réduit des bibliothèques, la régionalisation de la lecture publique pour mieux desservir les populations évacuées, l'importance de la fonction informative de la bibliothèque pour que chacun puisse mieux comprendre l'actualité et le développement des bibliothèques pour enfants pour remédier aux carences du système éducatif pendant la guerre.

[1580] AN F17 13368. « Aux sources du mensonge », [début 1942].

[1581] Arch. ADLP. « G. ADLP 1. Archives ». Lettre d'Éric de Grolier à Édouard Dolléans, 25 déc. 1940.

[1582] Informations contenues dans le dossier du personnel concernant Georgette de Grolier, aux archives municipales de Boulogne-Billancourt.

[1583] Éric et Georgette de Grolier, « L'organisation de la lecture pendant la guerre », *Revue du livre et des bibliothèques*, n°1, 1er trim. 1940, p. 8-15.

3. La coopération des associations sous l'égide de la Bibliothèque nationale

3.1. Organiser la lecture des soldats et des réfugiés

La lecture des soldats est un des premiers problèmes que l'on songe à organiser au début de la guerre[1584]. Les hommes mobilisés sur la ligne Maginot sont visés par plusieurs projets. Certes, ils reçoivent des colis de livres de leurs familles ou d'œuvres de bienfaisance, mais rien n'est véritablement conçu pour que tous aient accès aux livres. Jacques Aubrun soumet en juillet 1939 un projet de bibliothèque circulante, sous forme de caisses de livres, au ministère de la Défense nationale et de la Guerre[1585]. Un comité technique choisirait des romans, des documentaires, des reportages à envoyer aux soldats et un comité de propagande attirerait les dons et souscriptions. Les caisses de livres seraient ensuite déposées dans les bibliothèques divisionnaires et circuleraient grâce à un système d'étiquettes codées, afin de ne pas trahir le mouvement des troupes.

Quant au plan des Grolier[1586], il prévoit un organisme unique du Livre aux armées qui devrait être placé sous l'autorité du ministère de l'Information. Dans le conseil d'administration de cet organisme seraient représentés les milieux de l'édition, des bibliothèques et des écrivains et les associations qui s'en occupaient jusqu'alors. Cet organisme central devrait susciter les dons de livres et de périodiques (grâce à des « slogans efficaces » diffusés par les journaux, la radio et des affiches) afin que les envois soient rassemblés en un lieu unique. Les livres seraient mis à la disposition des soldats dans des baraques-bibliothèques au sein des camps et, au front, par l'intermédiaire des caisses-bibliothèques. L'ensemble des bibliothèques d'une division ou d'une armée serait alimenté par une bibliothèque centrale qui pourrait également prêter des disques, des photos, des films... Enfin, les Grolier profitent de ce plan pour réaffirmer l'intérêt des études sur les goûts des lecteurs, d'autant que les données individuelles sur fiches seraient bien plus facilement collectées à l'armée qu'ailleurs.

[1584] La lecture des militaires avait déjà été l'objet de réflexions auparavant mais elle n'a pas été abordée dans notre étude car elle concernait un public très spécifique. En revanche, pendant la guerre, ce public s'élargit, comprenant de nombreux mobilisés de tous les milieux sociaux, c'est pourquoi les théoriciens de la lecture publique s'y intéressent vivement.

[1585] *ABF Bulletin*, n°7-11, juil-nov. 1939, p. 3. René Claude, « Les bibliothèques circulantes sur la ligne Maginot », *Le Petit Parisien*, 9 juil. 1939.

[1586] Éric et Georgette de Grolier, « L'organisation de la lecture pendant la guerre », *op. cit.*

Si les idées d'Aubrun et des Grolier ne sont pas appliquées telles quelles, la lecture des soldats n'en est pas pour autant délaissée. Dès septembre 1939, Georges Duhamel lance un appel aux dons de livres pour les soldats. Outre son Alliance du livre, ce sont les foyers de l'Union franco-américaine et l'organisation catholique du Livre du Soldat qui font les efforts les plus importants pour fournir des livres aux armées. Les associations qui se préoccupaient de lecture publique avant-guerre continuent leur action dans ce domaine en s'orientant plus nettement vers la lecture des soldats et des réfugiés. Le Comité national des activités sociales, qui émanait du Comité national des loisirs, entreprend ainsi d'organiser des foyers pour réfugiés alsaciens et lorrains (en Dordogne, Haute-Vienne et dans l'Indre) et pour soldats[1587]. Le cas de la Dordogne est particulièrement intéressant puisque la municipalité strasbourgeoise, qui se trouvait à Périgueux, souhaitait faire venir la bibliothèque populaire de Strasbourg, contenant environ 100 000 volumes. Elle collabora alors avec Cécile Villadary, bibliothécaire en chef de la bibliothèque municipale de Périgueux, pour en faire bénéficier les centres de réfugiés de Dordogne en mettant en place une bibliothèque circulante[1588].

3.2. La collaboration des institutions publiques et des œuvres privées

Afin de coordonner ces actions dispersées, Julien Cain est chargé de créer le Centre de la lecture en temps de guerre à la Bibliothèque nationale et organise une première réunion de coordination, en novembre, qui comprend les inspecteurs généraux, le président de l'ABF, des délégués de l'Alliance du livre, de l'Association nationale des bibliothèques d'hôpitaux, de l'Association pour la lecture au sanatorium, de l'ADLP, de l'Association pour le développement des œuvres sociales du ministère de la Marine, de la Commission d'action catholique du livre, de la Croix-Rouge française, de la Fédération des centres sociaux, de la Ligue de l'enseignement, du Livre du Soldat, du Secrétariat central des loisirs, de la Bibliothèque du Soldat et de la Société des foyers de l'Union franco-américaine[1589]. Parallèlement, le ministère de l'Éducation nationale fait créer, par le décret du 21 novembre 1939, le service « Lecture, arts et loisirs aux armées »[1590],

[1587] BDP Châlons. Arch. Vendel. Lettre de Chamberlin (Comité national des loisirs) à Victorine Vérine, 29 nov. 1939.

[1588] *ABF Bulletin*, n°1-3, janv.-mars 1940, p. 16.

[1589] *Bibliothèque nationale. Le fonctionnement et la réorganisation de la Réunion des Bibliothèques nationales de Paris : 15 juin 1940-31 décembre 1942, rapport présenté à M. le Maréchal de France, chef de l'État*, dir. Bernard Faÿ, Paris, Bibliothèque nationale, 1943, p. 274. Une grande partie des informations concernant la Bibliothèque nationale pendant la guerre sont tirées de ce rapport de l'administrateur général à Pétain.

[1590] *Journal officiel*, 24 nov. 1939, p. 13349.

rattaché à l'Association pour le développement des œuvres d'entr'aide aux armées et chargé de contrôler et coordonner les « initiatives tendant à assurer le réconfort intellectuel des troupes[1591] ». Le comité directeur du service est présidé par Georges Duhamel et la section « lecture » est confiée à Julien Cain qui devient la personne centrale dans l'organisation de la lecture aux armées. C'est pourquoi, lorsqu'Éric de Grolier adresse son plan d'organisation de la lecture en temps de guerre au délégué général de l'Association pour le développement des œuvres d'entr'aide dans l'armée au comité directeur du service Lecture, arts et loisirs aux armées, celui-ci lui répond que c'est à Julien Cain qu'il faut s'en référer concernant les envois de livres aux soldats[1592].

Le Centre de la lecture en temps de guerre à la Bibliothèque nationale avait pour secrétaires Poindron et Foncin et devait aider les œuvres privées en établissant un fichier central de renseignements, des listes de livres pour soldats et réfugiés et des instructions sommaires pour les non-professionnels[1593]. Par ces missions, le Centre de lecture en temps de guerre s'inscrivait donc dans la continuité du service de renseignements sur les bibliothèques de la Bibliothèque nationale, ce qui explique qu'il ait été pris en charge par les mêmes personnes. Le Centre de la lecture en temps de guerre choisit également les livres (parmi les dons et les acquisitions groupées de la Bibliothèque nationale) qui composèrent les 500 bibliothèques de 100 livres envoyées entre décembre 1939 et avril 1940 aux armées[1594]. Enfin, il fut chargé par le Secours national du choix des livres et de la préparation des caisses-bibliothèques pour les foyers de réfugiés alsaciens et lorrains. Chaque foyer avait en effet sa bibliothèque, composée d'un dépôt d'usuels et complétée par les caisses-bibliothèques de 50 livres interchangeables dans le cadre régional[1595]. Après l'armistice de juin 1940, le même principe fut repris pour tous les foyers et maisons du Secours national mais l'on diversifia la composition des caisses en s'appuyant sur les demandes précises de chaque responsable de maison. Au niveau central, les livres étaient préparés par la Bibliothèque des foyers, sous le contrôle du Secours national. En 1942, on envisageait aussi de créer des bibliothèques départementales de prêt pour gérer la circulation des caisses, la première étant prévue à la bibliothèque municipale de Tours[1596].

[1591] J.B. Piobetta, « La lecture aux armées », *Le Matin*, 1er janv. 1940.

[1592] Arch. ADLP. « G. ADLP 1. Archives ». Lettre d'Alfred Cortot à Éric de Grolier, 1er avril 1940.

[1593] Julien Cain, *Rapport sur le fonctionnement des divers services de la Bibliothèque nationale pendant les années 1935 à 1940*, *op. cit.*, p. 134.

[1594] Il s'agit d'expéditions bimensuelles, à raison de 200 bibliothèques par mois.

[1595] CAC 19880011 art. 13. Solange Petit, « La lecture publique en France : ensemble des réalisations actuelles », 25 oct. 1942.

[1596] *Ibid.*

Le Centre de lecture en temps de guerre disparut en juin 1940 mais l'effort de coordination fut repris par la section Bibliothèques et jeux du Comité d'assistance aux prisonniers de guerre, créée en octobre. Elle centralisait les envois de livres des familles et organisait les envois collectifs dans les camps. La Bibliothèque nationale était chargée du choix et du contrôle des livres qui partaient dans ces colis (à partir de 1942, cette surveillance fut assurée directement par les autorités allemandes). Grâce à cette action, une bibliothèque centrale fut peu à peu constituée, avenue de La Tour-Maubourg à Paris, que dirigeaient des bibliothécaires professionnels aidés de bénévoles[1597]. La section Bibliothèques et jeux coordonnait la plupart des initiatives associatives dans le domaine du livre, en lien étroit avec la Croix-Rouge et l'ABF par l'intermédiaire de Myriem Foncin.

Depuis le début de la guerre, les listes de livres étaient réalisées en collaboration avec l'ABF[1598], en particulier avec la section lecture publique. Chaque livre était en principe lu par deux personnes « qualifiées », voire par une troisième en cas de divergence d'opinions. Une courte notice analytique était rédigée, comprenant une partie à destination du lecteur et l'autre à destination du bibliothécaire[1599]. Les « conseils pour la rédaction de la fiche critique » édités par l'ABF requéraient également de « mettre en garde contre les "niaiseries" », de relever le point de vue philosophique, religieux et/ou politique du livre ainsi que l'effet émotionnel du livre (tonique, apaisant, gai, triste, ennuyeux, déprimant, malsain, etc.)[1600]. Il est difficile de savoir dans quelle mesure ces listes tenaient compte des prescriptions des autorités sur la production éditoriale. D'après Henri Lemaître, un effort était fait pour les contourner :

> *« Il ne fallait pas qu'on s'aperçut que ces listes négligeaient systématiquement tous les ouvrages tendancieux ou teintés plus ou moins de propagande pro-allemande ou pro-Vichy, entreprise peu commode puisque les trois quarts paraissant alors entraient précisément dans cette catégorie[1601]. »*

De nouveau, des précautions s'imposent face à ce texte de l'immédiat après-guerre, mais, en l'absence d'autre source sur l'établissement des listes, l'on peut considérer que les bibliothécaires tentaient de trouver un équilibre dans leurs choix, qui les préservait de toutes représailles. De fait, l'association ne fut jamais inquiétée.

[1597] *Id*., p. 289.

[1598] BDP Châlons. Arch. Vendel. Lettre d'Henri Vendel à Victorine Vérine, 5 nov. 1939.

[1599] Arch. ABF. « Correspondance. 1940-1944 ». « Activités de la section lecture publique », [1942].

[1600] CAC 19910531 art. 33. Section de la lecture publique, « Conseils pour la rédaction d'une fiche critique », s.d.

[1601] Enssib. Fonds Renée Lemaître. RL17. Henri Lemaître, « Les bibliothèques françaises pendant l'Occupation », sept. 1945.

À comparer les diverses actions en faveur de la lecture publique pendant la guerre, la coopération entre institutions publiques et organismes privés ne peut que retenir notre attention. Certes, cette forme de partenariat n'était pas nouvelle et avait déjà trouvé des moyens d'expression sous le Front populaire, mais ces associations étaient en quelque sorte constitutives de la force politique au pouvoir. En revanche, lors de la Seconde Guerre mondiale, le rapprochement entre les services publics et des associations privées, principalement des œuvres catholiques, relevait d'une autre logique, a fortiori dans le domaine des bibliothèques qui étaient l'objet d'enjeux idéologiques. Il pouvait s'agir d'une aide ponctuelle. Ainsi à la bibliothèque municipale de Nantes, Geneviève d'Haucourt, jeune chartiste et ancienne bibliothécaire de Brest qui succédait à Lelièvre, s'assura le concours de bénévoles de la Croix-Rouge de la jeunesse pour mettre sur pied la bibliothèque pour enfants[1602]. Nous avons aussi évoqué la coopération des associations au sein du service Lecture, arts et loisirs aux armées, même si les choix techniques et particulièrement la sélection des livres revenaient à la Bibliothèque nationale. Dans d'autres circonstances toutefois, il arrivait que la Bibliothèque nationale renvoie vers les œuvres catholiques. Ce fut par exemple le cas lorsque le service de renseignements conseilla à une assistante sociale de s'adresser à l'Union des bibliothèques de la région du Nord[1603]. L'assistante sociale recherchait des « catalogues périodiques » qui lui permettraient de choisir des livres d'un « certain niveau intellectuel tout en respectant évidemment une certaine "censure" morale[1604] », pour la bibliothèque qu'elle souhaitait créer dans son usine au personnel majoritairement féminin. Or, l'Union des bibliothèques de la région du Nord, association catholique, publiait mensuellement une *Lettre aux adhérents* qui analysait les nouveautés parues en librairie. Certes, la Bibliothèque nationale ne disposait d'aucune ressource équivalente. Elle mettait néanmoins au point des listes, à partir des catalogues de nouveautés des éditeurs, qu'elle aurait pu communiquer dans ce cas. Elle aurait pu également diriger cette assistante sociale vers la section lecture publique de l'ABF. Elle avait pourtant jugé préférable de lui indiquer le bulletin d'une association catholique, peut-être en raison de la « censure morale » que l'assistante sociale entendait respecter. En réalité, la proximité entre ces diverses associations était d'autant plus grande qu'elles collaboraient au sein du Comité de lecture fédéral. Placé sous la présidence d'un représentant du comité de l'ABF, ce Comité fédéral rassemblait les délégués des comités de lecture des différents organismes s'occupant de lecture publique (Association des

[1602] Heure Joyeuse. « Archives 6. » Lettre de Geneviève d'Haucourt à Marguerite Gruny, 17 août 1943.

[1603] AN F17 17970. Dossier « Service des renseignements de la BN ». Lettre du service à M^lle^ Pernond, 30 juin 1944.

[1604] AN F17 17970. Dossier « Service des renseignements de la BN ». Lettre de M^lle^ Pernond à la Bibliothèque nationale, 1^er^ juin 1944.

bibliothèques d'hôpitaux, bibliothèques de la Croix-Rouge, SNCF, auberges de jeunesse, etc.)[1605] et siégeait auprès de la section Bibliothèques et jeux du Comité d'assistance aux prisonniers de guerre. À chaque réunion mensuelle, les délégués apportaient la liste des livres récemment parus examinés par leur comité de lecture, présentée selon la classification décimale. Ils indiquaient pourquoi tel ou tel titre avait été rejeté ou retenu, en précisant à quelle catégorie de public le livre pouvait convenir. En fin de réunion, une liste était établie : le Comité fédéral ne retenait que les livres approuvés par au moins trois comités de lecture, ou bien un comité de lecture et l'ABF — preuve que les bibliothécaires professionnels se plaçaient tout de même dans une position prééminente au sein de cet organisme.

3.3. À la Bibliothèque nationale : nouvelles missions, nouveaux services

Pour faire face à ces nouvelles tâches, la Bibliothèque nationale modifie quelque peu sa structure. Dans la continuité du Bureau d'informations sur les bibliothèques et la bibliothéconomie, né en 1938 et confié à Poindron, on crée après l'armistice de juin 1940 un « Bureau d'études, recherches et informations de la Bibliothèque nationale », chargé de toutes les tâches qui sortent des compétences strictes de chaque département mais relèvent tout de même de la Bibliothèque nationale[1606] (ce service est ensuite appelé Secrétariat technique). Le bureau, placé sous la direction de Pierre d'Espezel, est composé pour partie de bibliothécaires de la Bibliothèque nationale et pour partie de chômeurs intellectuels recrutés au sein du Comité chargé de la lutte contre le chômage. Il est censé continuer les travaux de l'ancien bureau d'informations de Poindron en collectant toute la documentation utile, mais il se limite désormais à la France ; faute de personnel, le tri et l'enrichissement de la documentation bibliothéconomique ne commencent réellement qu'en 1942. À ces documents se joignent les projets sur les bibliothèques municipales de Paris dont Coyecque a fait don au service et les fichiers méthodiques de livres à recommander aux petites bibliothèques de loisir, établis par Poindron et Foncin[1607].

Le bureau est lui-même divisé en trois sections : documentation générale, bibliothèques de lecture publique, bibliothèques de conservation et d'étude. La section des bibliothèques de lecture publique n'était pas comprise dans le projet initial mais elle apparaît au cours de l'année 1941, à la

[1605] CAC 19910531 art. 33. Note sur le comité de lecture fédéral, [juil. 1945].
[1606] *Bibliothèque nationale. Le fonctionnement et la réorganisation...*, *op. cit*., p. 142-143.
[1607] *Id*., p. 144.

demande de Poindron, pour prendre la relève du Centre de lecture en temps de guerre disparu en juin 1940[1608]. D'après le rapport de Bernard Faÿ sur l'activité de la Bibliothèque nationale entre juin 1940 et décembre 1942, le rôle de la section lecture publique est :

> *« 1° d'offrir aux personnes qui ont la charge d'une petite bibliothèque la documentation pratique dont elles peuvent avoir besoin sur l'aménagement matériel, ou le fonctionnement du prêt et de la lecture sur place, ou le classement, ou l'équipement des volumes ; 2° de guider ces mêmes personnes dans le choix des ouvrages qui doivent constituer la bibliothèque ; 3° de procéder, dans toute la mesure du possible, au recensement des innombrables petites bibliothèques du pays entier, permettant ainsi dans un avenir plus ou moins éloigné, de développer une action d'ensemble en faveur de la lecture publique en France[1609]. »*

La section est dirigée par M[lle] Duchêne. Son activité concrète, dont les buts viennent d'être exposés, se traduit par la publication de trois petites brochures polycopiées délivrées gratuitement aux visiteurs (*Conseils généraux pour la constitution d'une bibliothèque de loisirs*, *Guide sommaire du petit bibliothécaire* et *Quelques conseils pour l'aménagement et l'organisation d'une bibliothèque municipale de 10 à 20000 volumes*) et par l'établissement de listes de livres thématiques[1610]. La conception de ces listes est facilitée par les liens entretenus avec les grandes maisons d'éditions qui envoient gratuitement au service leurs catalogues et leurs nouveautés. Si les deux premières missions sont donc remplies, le recensement des bibliothèques est en revanche peu avancé en raison du manque de personnel. De fait, cette mission, qui se conçoit sur le long terme, doit préparer l'avenir et n'est pas, par conséquent, une priorité lorsqu'il faut parer aux nécessités du moment. L'enquête donne toutefois quelques résultats. En effet, comme la dispersion et l'absence d'organisme central empêchent d'atteindre toutes les petites bibliothèques (que l'on estime présentes dans au moins 24 000 communes), des questionnaires sont adressés aux bibliothèques d'étude pour leur demander de recenser les autres bibliothèques de leur commune. Au 31 décembre 1942, 299 bibliothèques de lecture publique ont pu être relevées grâce aux réponses[1611]. Pour tenter d'atteindre toutes les bibliothèques, la Bibliothèque nationale passe un contrat en octobre 1942 avec M[me] Moreau-Dalmont, directrice de l'œuvre Le Livre du Soldat, afin qu'elle réalise une enquête sur les « bibliothèques de lecture publique dépendant d'initiatives privées[1612] », sous forme de rapports mensuels adressés à Bernard Faÿ. L'enquête doit notamment porter sur des renseignements

[1608] AN F17 17306. Paul Poindron, « Centre de documentation sur les bibliothèques et la bibliothéconomie », 22 fév. 1941.

[1609] *Id*., p. 145.

[1610] Ces listes étaient au nombre de 12 : pour des enfants de 6 à 14 ans (150 livres), pour les garçons et les filles de 14 à 21 ans (500 livres de culture générale, 160 livres de fond, 250 livres de distraction, 100 biographies) ; pour les foyers militaires (2000 livres de distraction et de culture générale) ; pour une petite bibliothèque pour tous (60 livres) ; pour une bibliothèque d'usine (150 livres) ; pour une bibliothèque rurale (200 livres) ; deux listes de livres régionaux (Berry et Bretagne) et une liste des nouveautés de 1942 à retenir (80 livres).

[1611] *Bibliothèque nationale. Le fonctionnement et la réorganisation...*, *op. cit*., p. 333-334.

[1612] *Ibid*.

statistiques (nombre de bibliothèques, nombre de lecteurs, livres, budgets...), techniques (« organisation intérieure, bibliographie, genre d'ouvrages, de lecteurs, etc ») et pratiques (« manière de susciter la création d'une bibliothèque, de procéder à son lancement, sa réorganisation, etc. »). Toutefois, aucune synthèse ne semble avoir été établie à partir de ces rapports.

La Bibliothèque nationale tend donc de plus en plus à assumer les fonctions d'une direction des bibliothèques, au point de s'occuper de questions traditionnellement dévolues à l'ABF, notamment celle de la formation. Elle est prise en charge par Bernard Faÿ qui passe un contrat en août 1942 avec Gabriel Henriot pour la rédaction en quatre ans d'un manuel de bibliothéconomie dont le titre serait « Livres et bibliothèques : manuel du bibliothécaire et du libraire »[1613]. Le contrat prévoit également le plan de l'ouvrage (en trois tomes) et les collaborateurs qu'Henriot est autorisé à s'adjoindre, à savoir Henri Lemaître (pour la partie sur le rôle du bibliothécaire et l'histoire des bibliothécaires), Violette Coeytaux (pour la bibliographie), Raphaël Labergerie, secrétaire général de la Bibliothèque nationale (pour le commerce du livre), et Suzanne Briet (pour la partie sur la documentation). L'ensemble ne fut jamais achevé mais il est probable que *Des livres pour tous*, paru en 1943, soit le fruit du travail réalisé par Henriot pour cette commande.

Les modifications de la vie quotidienne qu'entraîne la guerre, des déplacements de population à l'encadrement des jeunes en passant par la disparition de nombreuses activités de loisirs, ont d'importantes répercussions sur les bibliothèques publiques. La hausse de la fréquentation est évidemment la plus marquante, mais elle génère dans son sillage de nouvelles pratiques et de nouveaux débats. Malgré les difficultés, certains bibliothécaires voient dans ce contexte une opportunité pour expérimenter et réfléchir aux possibilités de l'après-guerre, horizon plein de promesses que chacun tente d'investir. Par ailleurs, les structures nationales d'organisation de la lecture doivent s'adapter et faire collaborer œuvres privées (principalement catholiques ou patronales) et services publics. Ces modifications vont en partie dans le sens des défenseurs de la lecture publique : elles confirment l'idée que l'avenir des bibliothèques réside dans le fonctionnement en réseau, une bibliothèque isolée ne pouvant être viable, et renforcent la position des bibliothécaires professionnels. Le rôle de coordination dévolu à la Bibliothèque nationale

[1613] *Id.*, p. 331.

depuis le Front populaire s'accentue au point d'en faire une préfiguration de la direction des bibliothèques, réclamée depuis près de quarante ans.

Chapitre 14. Vers une organisation de la lecture publique

Les changements qu'induisent le conflit et l'Occupation dans les pratiques de lecture rendent l'organisation de la lecture publique plus indispensable que jamais. Comme le comprend d'ailleurs Vendel dès janvier 1940, c'est de la guerre que pourra naître la direction des bibliothèques tant attendue :

> *« Je souhaite que 1940 voie enfin s'organiser en France la lecture publique. À quelque chose, malheur est bon, dit le proverbe. La guerre que nous subissons actuellement présente un certain nombre de conditions favorables à l'organisation souhaitée*[1614]*. »*

Parmi ces conditions favorables, il y a d'abord et avant tout l'augmentation du nombre de lecteurs : « les prisonniers dans les camps, les travailleurs déportés, les citadins privés de spectacles et les ruraux confinés dans leur village ont découvert le livre[1615] ». La période est également propice aux projets de réforme puisque l'on suppose qu'après la guerre, tout sera à reconstruire. Enfin, les nouvelles missions que s'attribue la Bibliothèque nationale renforcent sa prééminence sur les bibliothèques françaises et laissent espérer à l'administrateur général, Bernard Faÿ, le titre de directeur des bibliothèques et de la lecture publique.

[1614] *ABF Bulletin*, n°1-3, janv.-mars 1940, p. 20.
[1615] CAC 19880011 art. 13. Pierre Lelièvre, « Organisation d'un service de la lecture publique », 16 oct. 1944.

1. Une succession de projets fondés sur des motivations diverses

1.1. Les tentatives avant la guerre

Le souhait d'une direction unique des bibliothèques est une ancienne revendication des bibliothécaires, systématiquement reprise dans les plans successifs d'organisation de la lecture publique. En effet, jusqu'en 1897, il existait au ministère de l'Instruction publique, en plus des trois directions consacrées aux trois ordres de l'enseignement, une direction chargée des services extra-universitaires dont le cœur d'activité était l'administration des bibliothèques. Lorsqu'elle fut supprimée, les bibliothèques relevèrent d'un bureau créé pour elles à la direction de l'Enseignement supérieur. Celui-ci disparut à son tour et la charge des bibliothèques fut répartie entre les autres bureaux. Depuis lors, les bibliothécaires ne cessèrent de réclamer la résurrection d'une administration centrale pour leurs établissements.

En 1936, l'arrivée de Jean Zay rue de Grenelle réactiva leurs souhaits car le ministre confia à Julien Cain l'élaboration d'un projet de « direction de la lecture publique ». Une note conservée dans les archives de Marcel Abraham[1616], directeur de cabinet de Jean Zay, nous indique ainsi que le projet avait été réclamé par le ministère de l'Éducation nationale à Cain mais qu'il avait été remis trop tard, après la discussion du budget, c'est pourquoi il ne fut pas exploité. Ce projet sur la « nécessité d'organiser la lecture publique », daté du 10 octobre 1936 et que nous avons déjà évoqué, était en réalité très ambitieux puisqu'il prévoyait un « organisme commun aux bibliothèques et aux lettres », chargé aussi bien des problèmes de lecture publique que d'édition et de librairie, et dirigé par « un chef unique »[1617]. Aucune suite ne lui fut donnée, pas plus qu'aux autres projets de direction soumis au ministère de l'Éducation nationale en 1936, comme celui de Victorine Vérine et Yvonne Oddon. Ce dernier présentait pourtant quelques idées originales telles que l'emploi de bibliothécaires « chargés de mission » pour « étudier sur place les possibilités et modalités d'organisations régionales » ou la constitution d'un « Comité de la lecture publique »,

[1616] AN 312AP 3. Marcel Abraham, « Note relative à M. Julien Cain », s.d.
[1617] AN 312AP 6. Julien Cain, « Nécessité d'organiser la lecture publique », 10 oct. 1936.

comprenant notamment des enseignants et des professionnels du livre (autres que les bibliothécaires), auprès de la direction[1618].

L'idée d'une direction est relancée en 1938. Dans un brouillon de rapport au président de la République, Jean Zay insiste sur le fait que la Bibliothèque nationale joue déjà un rôle prépondérant de coordination à l'échelle du territoire français :

> *« La Bibliothèque nationale, par la force même des choses, est devenue grâce à son organisation et à son rôle, le centre autour duquel se sont groupées et ordonnées toutes les activités qui se rapportent au livre et aux bibliothèques […].*
>
> *On peut dire que la Bibliothèque nationale assure déjà la plupart des services qui incombent à une administration centrale des bibliothèques. Cette transformation des habitudes administratives s'explique par la technicité de la plupart des questions qui intéressent le livre et la lecture publique pour l'étude et la solution desquelles un organisme purement administratif ne peut plus suffire[1619]. »*

Le ministre de l'Éducation nationale a néanmoins revu les ambitions des bibliothécaires à la baisse puisqu'il ne demande, dans un premier temps, que le rattachement à la Bibliothèque nationale des grandes bibliothèques de Paris : les bibliothèques municipales n'y sont donc pas comprises. Il ne s'agit en somme que de donner son autonomie à une Réunion des bibliothèques nationales élargie. Le rapport précise tout de même que l'administrateur général de la Bibliothèque nationale devra étudier l'organisation d'un service central qui engloberait toutes les bibliothèques publiques. Par ailleurs, un projet de décret, sans date ni auteur mais conservé dans le même dossier[1620], prévoit le rattachement de toutes les bibliothèques publiques autres que les bibliothèques universitaires à un service central qui fonctionnerait auprès de la Bibliothèque nationale.

S'il nous a semblé important de revenir sur ces détails, c'est qu'il convenait de montrer dans quelles dispositions se trouvait le ministère vis-à-vis de cette direction des bibliothèques avant la guerre. Nous n'en mesurerons que mieux les continuités et les ruptures avec la suite des événements.

1.2. Jeux de pouvoirs autour de la Bibliothèque nationale

Entre septembre 1939 et juin 1940, peu de projets d'ensemble virent le jour car l'on s'efforçait surtout de remédier aux difficultés présentes et de mesurer les premiers dégâts occasionnés par le conflit. L'absence de direction centrale se faisait pourtant cruellement sentir, ne

[1618] AN 312AP 6. Dossier « bibliothèques ». Yvonne Oddon et Victorine Vérine, « Projet pour la réorganisation de la lecture publique », s.d.

[1619] AN 312AP 6. Jean Zay, Brouillon de rapport au président de la République, 9 juin 1936.

[1620] AN 312AP 6. « Projet de décret (troisième formule) », s.d.

fût-ce que pour établir un lien moral entre les établissements et leur permettre de communiquer plus facilement[1621]. À partir d'août 1940, Julien Cain fut remplacé par Bernard Faÿ. Le personnage a été présenté dans plusieurs ouvrages[1622] et il ne nous appartient pas de dresser un bilan de son action à la tête de la Bibliothèque nationale. En revanche, nous nous intéresserons à ses vues sur la lecture publique et sur l'organisation d'une future direction des bibliothèques.

En 1940, les inspecteurs généraux des bibliothèques, Émile Dacier et Charles Schmidt, lancèrent une enquête sur les bibliothèques municipales et universitaires pendant la guerre. Désirant en communiquer les résultats à Vichy où il devait se rendre, Bernard Faÿ réclama à Dacier le rapport de cette enquête. Comme nous l'indique une note de sa main, Dacier prétexta que le rapport n'était pas achevé — il se méfiait de l'administrateur général — et Faÿ se contenta d'une simple note[1623]. Celle-ci était en réalité davantage un éloge du personnel des bibliothèques qu'un véritable état de la situation, même si quelques chiffres venaient appuyer le propos. Elle ne demandait que des aménagements pour améliorer le sort des bibliothèques et aucune réforme d'ampleur n'était suggérée.

Toutefois, Faÿ était persuadé qu'il y avait un « besoin urgent de mettre de l'ordre dans le système des bibliothèques de France[1624] ». Afin de soumettre un projet concret à Jérôme Carcopino, alors secrétaire d'État à l'Éducation nationale et à la Jeunesse, qui se disait favorable à l'idée, il proposa à Dacier, en juillet 1941, de former une commission de cinq ou six personnes pour préparer une telle réforme. En réalité, la démarche avait été plus complexe, si l'on en croit les archives d'Émile Dacier. L'inspecteur général avait en effet tenu le compte rendu de ses diverses entrevues avec Bernard Faÿ, précisant comment il faisait pour l'éviter et les renseignements qu'il obtenait par d'autres biais[1625]. D'après lui, Faÿ avait de lui-même écrit au ministre pour attirer « patriotiquement » son attention sur le « désordre » des bibliothèques, affirmant que les Allemands lui avaient parlé de ce problème. Dacier et Bouteron, qui remplaçait Charles Schmidt parti à la retraite depuis le 1er janvier 1941[1626], semblaient très réticents à suivre Faÿ dans cette voie :

[1621] Voir, par exemple, l'allocution d'Henri Vendel à l'assemblée générale de l'ABF du 21 janvier 1940. *ABF Bulletin*, n°1-3, janv.-mars 1940, p. 18.

[1622] Voir notamment : Martine Poulain, *Livres pillés, lectures surveillées : les bibliothèques françaises sous l'Occupation*, Paris, Gallimard, 2008 ; Antoine Compagnon, *Le cas Bernard Faÿ : du Collège de France à l'indignité nationale*, Paris, Gallimard, 2009.

[1623] CAC 19780678 art. 85. Dossier « Archives Dacier ». Brouillon d'une « Note sur les bibliothèques municipales et universitaires pendant la guerre », 31 oct. 1940.

[1624] CAC 19780678 art. 85. Dossier « Archives Dacier ». Lettre de Bernard Faÿ à Émile Dacier, 4 juil. 1941.

[1625] CAC 19780678 art. 85. Dossier « Archives Dacier ». Notes manuscrites d'Émile Dacier sur les relations avec Bernard Faÿ, s.d.

[1626] Arrêté de nomination paru au *Journal officiel* du 6 juil. 1941. Voir aussi : *ABF Bulletin*, oct. 1940-août 1941, p. 51.

> *« J'exprime alors à J.V.[1627] ma crainte que B[ernard] F[aÿ] ne nous entraîne, Bout[eron] et moi, dans des parlottes avec des personnalités de son choix, qui feront leurs nos idées (et même, si nous leur révélons son existence, le projet Wetzel), ou nous laisseront tomber pour avoir le bénéfice de nos idées, ou nous chargeront de rédiger un rapport alors que nous n'aurons aucun mandat[1628]. »*

La méfiance des inspecteurs généraux vis-à-vis de Faÿ était donc manifeste. Dacier faisait part de tous les échanges de courrier avec l'administrateur général à Jean Verrier, chef de cabinet du secrétaire d'État à l'Éducation nationale et chartiste (ce qui renforçait ses liens avec Dacier et Bouteron), qui n'était pas davantage convaincu par Faÿ[1629].

Une entrevue eut finalement lieu entre Faÿ, Bouteron, Raphaël Labergerie, secrétaire général de la Bibliothèque nationale, Jacques Renoult, conservateur, et Liliane Wetzel, en octobre 1941[1630]. L'administrateur général y affirma la nécessité d'établir le siège de la direction des bibliothèques à la Bibliothèque nationale, « pour des raisons pratiques ». Il était également favorable à la séparation entre inspecteurs généraux des bibliothèques et inspecteurs généraux des archives. Le renforcement de l'inspection devait d'ailleurs assurer la centralisation nécessaire au réseau de bibliothèques que l'on voulait en même temps « ancrer dans la vie régionale ». Il faudrait ainsi prévoir deux inspecteurs généraux qui dirigeraient un corps d'inspecteurs régionaux.

Si Martine Poulain voyait dans le souhait de Faÿ de faire de l'administrateur général le directeur des bibliothèques une simple ambition personnelle[1631], il n'en reste pas moins que beaucoup de bibliothécaires soutenaient ce principe — sans nécessairement soutenir Bernard Faÿ lui-même. D'ailleurs, lorsque Julien Cain avait proposé la création d'une direction de la lecture publique, il ne la concevait pas ailleurs qu'à la Bibliothèque nationale, comme nous l'avons vu. Henri Vendel exposait la même idée dans son « projet de création d'une direction des bibliothèques[1632] » : l'administrateur général de la Bibliothèque nationale devait avoir le titre et la charge de directeur des bibliothèques. Il serait aidé par un secrétaire et cinq bureaux : le premier s'occuperait de la Commission supérieure des bibliothèques, de l'inspection générale, de la législation, de l'enseignement, des statistiques et de toutes autres affaires générales ; le deuxième des bibliothèques d'étude et de conservation, des centres de documentation et du prêt entre bibliothèques ; le troisième du personnel et de l'organisation des « bibliothèques sociales », des

[1627] Il s'agit de Jean Verrier, chef de cabinet de Jérôme Carcopino.

[1628] CAC 19780678 art. 85. Dossier « Archives Dacier ». Notes manuscrites d'Émile Dacier sur les relations avec Bernard Faÿ, s.d.

[1629] Martine Poulain, *Livres pillés, lectures surveillées...*, *op.cit*., p. 175.

[1630] AN F17 17306. Dossier « préparation du projet de loi sur la Direction des bibliothèques (1941-1945) ». « Entrevue du 1er octobre 1941 avec M. Bernard Faÿ à la Bibliothèque nationale ».

[1631] Martine Poulain, « À la Bibliothèque nationale : des rêves de grandeur », dans *Livres pillés, lectures surveillées...*, *op.cit*., p. 135 sqq.

[1632] BM Châlons. Ms 1712 3b. Henri Vendel, « Projet de création d'une direction des bibliothèques », 15 juin 1942.

rapports avec les bibliothèques d'œuvres privées et d'un centre de documentation technique ; le quatrième du dépôt légal, des souscriptions, des échanges internationaux et des bibliothèques à l'étranger mais aussi d'un centre bibliographique et d'un centre d'achat de livres ; le dernier bureau gérerait l'aspect matériel et comptable des bibliothèques, y compris les questions de subventions et de bâtiments. La création d'une telle direction des bibliothèques devrait être accompagnée, toujours selon le projet de Vendel, de la réforme de l'inspection générale et de la Commission supérieure des bibliothèques (au moins pour assurer aux « bibliothèques sociales » une représentation dans la section permanente de la Commission).

Ces principes se retrouvaient aussi dans le projet de loi de Léonce Celier, inspecteur général ayant succédé à Émile Dacier en septembre 1941[1633]. Il demandait non seulement un accroissement des crédits d'achats et du personnel pour les bibliothèques provinciales mais également la création d'une direction (ou, du moins, d'un bureau), dépendant du secrétariat d'État à l'Éducation nationale, et l'augmentation du nombre d'inspecteurs généraux des bibliothèques[1634]. Toutefois, les modifications que proposait son projet de loi se limitaient surtout à des créations d'emplois et à des hausses de salaires. Aucun changement profond dans l'organisation des bibliothèques n'intervenait (à l'exception de la création d'un bureau des bibliothèques).

De fait, la Bibliothèque nationale jouait déjà en partie le rôle d'une direction des bibliothèques, ainsi que nous l'avons montré. Nombre d'activités concernant la lecture pendant la guerre étaient coordonnées par cet établissement. Par ailleurs, Bernard Faÿ insistait, dans une lettre au secrétaire d'État à l'Éducation nationale, sur le fait que les autorités allemandes ne reconnaissaient que lui :

> *« Lors de son voyage à Paris en août-septembre 1940, M. Kruss, directeur général de la Preussische Staatsbibliothek et représentant en France le gouvernement du Reich pour les questions techniques des bibliothèques, a prévenu l'administrateur général de la Bibliothèque nationale que les autorités d'occupation se refusaient à connaître d'autre intermédiaire pour les questions de bibliothèques et qu'elles n'admettraient pas de voir se compliquer leur tâche par un émiettement des liaisons[1635]. »*

Il est évidemment difficile de savoir si Faÿ disait vrai ou s'il avait tout intérêt à rester l'interlocuteur privilégié des Allemands en matière de bibliothèques. À ce titre en tout cas, Faÿ envoyait un rapport mensuel au gouvernement allemand. Un autre argument en faveur de la création de la direction des bibliothèques à la Bibliothèque nationale était avancé par les inspecteurs généraux : ils rappelaient

[1633] Arrêté de nomination paru au *Journal officiel* du 6 juil. 1941. Voir aussi : *ABF Bulletin*, oct. 1940-août 1941, p. 51.

[1634] AN F17 13368. Léonce Celier, « Projet de loi relatif à la réorganisation des bibliothèques universitaires, spéciales et municipales ».

[1635] AN F17 13368. Lettre de Bernard Faÿ et des inspecteurs généraux au secrétaire d'État à l'Éducation nationale, 29 juil. 1942.

qu'il ne s'agissait que d'établir un parallèle avec la direction des Archives de France qui siégeait aux Archives nationales[1636]. Notons également que dans leur projet de loi présenté en juillet 1942 et cosigné par Faÿ figurait déjà le titre de « direction des bibliothèques de France et de la lecture publique ».

Faÿ prétendait avoir été chargé par le ministre d'établir un projet de direction des bibliothèques, en collaboration avec les inspecteurs généraux[1637]. D'après une lettre de Faÿ à Bouteron, le ministre avait même rapidement donné son accord pour la création de cette direction, prévue pour octobre 1943[1638]. En réalité, le ministère ne semblait pas si bien disposé en sa faveur. Certes, Faÿ avait l'appui du secrétaire général du maréchal Pétain qui avait écrit aux ministres des Finances et de l'Éducation nationale pour appuyer ses demandes. Néanmoins, le cabinet du ministre de l'Éducation, Abel Bonnard, à commencer par son chef Jean Mouraille, s'opposait aux vues de Faÿ, qui y vit une attaque *ad hominem* de la part du « personnel maçonnisant » du ministère[1639].

En effet, le climat de suspicion était général. Ainsi, la résistance passive des inspecteurs généraux aux projets de Faÿ, telle que l'a présentée Martine Poulain, doit être nuancée. Une note au ministre, certainement écrite par Jean Mouraille, distingue nettement la position des deux hommes[1640]. Léonce Celier, « ancien chartiste, […], sympathique, droit, aux yeux clairs, passionné de son métier, […] lit très bien dans le jeu de M. Faÿ » et « semble sûr » car il « ne fait pas partie du groupe Faÿ-Labergerie-Bouteron ». Bouteron est donc bien associé aux manœuvres de l'administrateur général, dans l'esprit de Mouraille : « Monsieur Bouteron, qui était récemment au plus mal avec M. Faÿ, soutient vigoureusement (il me l'a déclaré personnellement) sa candidature à la direction des bibliothèques ». En réalité, Bouteron était certainement contraint de maintenir de bonnes relations avec Faÿ car il avait tenté de couvrir plusieurs membres du personnel, arrêtés par les Allemands. L'inspecteur général adoptait donc la plus grande déférence à l'égard de l'administrateur afin de ne pas être accusé à son tour. Sans développer davantage les intrigues qui se déroulèrent à la Bibliothèque nationale et que Martine Poulain a bien décrites[1641], cet exemple prouve qu'aucun discours de ces années d'Occupation, même sur le plan technique des réformes des bibliothèques, ne doit être lu a priori comme l'opinion sincère de son auteur. Lorsque Bouteron, par

[1636] L'argument était déjà avancé par Julien Cain en 1936 dans son document *Nécessité d'organiser la lecture publique.*

[1637] Arch. BnF. Recueil des procès-verbaux du conseil d'administration de la Réunion des bibliothèques nationales. Réunion du 4 nov. 1942.

[1638] AN F17 17306. Dossier Inspection générale (1940-1945). Lettre de Bernard Faÿ à Marcel Bouteron,18 déc. 1942.

[1639] Martine Poulain, *Livres pillés, lectures surveillées...*, *op. cit*., p. 179-180.

[1640] AN F17 13368. [Jean Mouraille?], Rapport complémentaire sur la situation de la Bibliothèque nationale et sur la direction des bibliothèques de France, [octobre 1942].

[1641] Martine Poulain, *Livres pillés, lectures surveillées*, *op.cit.*, p. 200-207.

exemple, se rangeait aux vues de Faÿ sur tel ou tel point, il est bien difficile de savoir s'il jugeait vraiment l'idée bonne ou s'il se conciliait les faveurs de l'administrateur général. Trop d'enjeux politiques étaient à l'œuvre pour que l'on ait pu se permettre de soutenir son propre avis sans tenir compte de celui des personnes plus influentes que soi.

En 1943, Celier et Bouteron soumettent chacun un nouveau rapport au ministre, respectivement sur la création d'une direction des bibliothèques et sur une loi sur l'inspection générale des bibliothèques et des archives. Le projet de Celier ne tranche pas le problème de l'éventuel rattachement à la Bibliothèque nationale, estimant qu'il « dépasse nettement le plan technique[1642] ». Il se contente d'énumérer les points positifs et négatifs de chaque solution : en faveur du rattachement, il y a la simplification administrative, les économies de locaux et de personnel qu'il induit et la garantie de créer une direction pourvue de services techniques et non purement administrative. Néanmoins, le cumul des fonctions d'administrateur général de la Bibliothèque nationale et de directeur des bibliothèques apparaît comme une trop lourde tâche pour un seul homme. De plus, le personnel de province pourrait mal supporter d'être dirigé par des bibliothécaires du cadre parisien. Celier propose d'y remédier en faisant seconder l'administrateur général par un conservateur de province qui se chargerait de toutes les questions touchant aux bibliothèques provinciales. On constate donc que si l'inspecteur général ne prend pas officiellement parti, il préconise tout de même implicitement le rattachement à la Bibliothèque nationale, ne serait-ce que pour des raisons budgétaires. Cette voie médiane n'aboutit pas plus que les précédentes tentatives car Mouraille est défavorable à une mesure de grande ampleur.

Finalement, c'est donc un simple bureau des bibliothèques qui est créé à la direction de l'Enseignement supérieur[1643], dans ses locaux, avec mission d'élaborer une réforme des bibliothèques. Le principal débat porte alors sur l'opportunité de nommer un bibliothécaire ou un fonctionnaire administratif à la tête de ce service. Dans une note, Mouraille, chef de cabinet du secrétaire d'État à l'Éducation nationale, remarque qu'un « technicien » (c'est-à-dire un bibliothécaire) aurait à cœur de mener à bien une réforme dont il connaîtrait les tenants et les aboutissants. Toutefois, il estime que le choix de la personne serait compliqué et peut-être nuisible à la réforme :

> *« Le choix de ce technicien peut faire naître, dans ce milieu si susceptible des bibliothécaires, un monde de difficultés dont ne manquerait pas de souffrir le travail du 4e bureau [le bureau des bibliothèques] : en effet, si*

[1642] AN F17 17304. Léonce Celier, Note sur le projet de création d'une direction des bibliothèques, [1943].
[1643] AN F17 13368. Note pour le « bureau des bibliothèques », 4 janv. 1943.

le technicien choisi est de la Nationale, il risque de voir se dresser contre lui les bibliothécaires universitaires et municipaux. L'inverse est également vrai[1644]*. »*

Un fonctionnaire de l'administration centrale devait être préféré si l'on souhaitait surtout un exécutant, rompu aux procédures et aux textes administratifs. La note proposait également des candidats pour l'une ou l'autre solution. Si l'on optait pour un bibliothécaire, il suggérait les noms de Jacques Renoult, conservateur à la Bibliothèque nationale, Louis-Marie Michon, bibliothécaire en chef à la Bibliothèque Sainte-Geneviève et président de l'Association professionnelle des bibliothécaires de l'enseignement supérieur, Pierre Lelièvre, parti de Nantes pour prendre la direction de la bibliothèque d'art et d'archéologie, ou encore André Masson, conservateur de la bibliothèque municipale de Bordeaux. Toutefois, les deux premiers n'étaient pas favorables à la nomination d'un bibliothécaire comme chef de bureau et appelaient plutôt à réunir la section permanente de la Commission supérieure des bibliothèques pour mettre au point la réforme[1645]. Les deux inspecteurs généraux partageaient également cet avis et cette solution fut adoptée.

1.3. Une période propice aux projets

La question de la lecture n'était pas délaissée par le gouvernement de Vichy. Par le décret du 9 juin 1941 était ainsi créé le Conseil du livre français qui devait donner au secrétaire d'État à l'Éducation nationale des avis sur « l'orientation intellectuelle à donner à la production de livres, le développement de la lecture publique et la diffusion du livre français[1646] ». L'administrateur général de la Bibliothèque nationale présidait le Conseil ; les autres membres de droit étaient le président de la Corporation des auteurs, le directeur du Comité d'organisation des industries, arts et commerces du livre et le président du groupe de l'édition au sein de ce même comité. Cinq auteurs, un illustrateur et quatre éditeurs étaient nommés par le secrétaire d'État à l'Éducation nationale et à la jeunesse. Lorsque les questions examinées concernaient la lecture publique, le comité permanent devait s'adjoindre le directeur de l'Enseignement supérieur, le président du groupe de la librairie au Comité d'organisation des industries, arts et commerces du livre, et le président de l'Alliance du livre. Malgré la multiplication des réunions, ce conseil ne parvint jamais à se mettre d'accord et, par conséquent, à agir efficacement[1647].

[1644] AN F17 13368. Jean Mouraille, Note sur l'organisation du bureau des bibliothèques, 11 janv. 1943.

[1645] AN F17 13368. Lettre de Louis-Marie Michon à Jean Mouraille, 7 janv. 1943.

[1646] « Décret du 9 juin 1941 instituant un Conseil du livre français », *Bibliographie de la France*, n°29-30, 18-25 juil. 1941, p. 43-44.

[1647] Martine Poulain, *Livres pillés, lectures surveillées*, *op. cit*.

Du côté de l'ABF, on tâchait également de refaire de l'association une force de proposition auprès des pouvoirs politiques. Son premier projet de réforme concernait le DTB. Objet de critiques de plus en plus nombreuses, l'ABF tenait d'autant plus à le faire suspendre que les candidats ne trouvaient plus d'emploi mais, malgré le vœu des bibliothécaires, les sessions se poursuivirent après le début de la guerre[1648]. Une commission pour la formation des bibliothécaires s'était réunie en 1939[1649] et n'avait abouti à rien. Or, en 1941, l'ABF eut vent d'une réflexion entamée par le ministère sur la refonte du diplôme. Poindron rédigea alors un projet de réforme du DTB[1650] et une réunion fut organisée pour en discuter[1651]. Selon Poindron, le DTB ne tenait pas compte des bibliothèques publiques — c'est aussi ce qu'affirmait l'ADLP depuis sa création. Plus précisément, le programme ne traitait pas ou peu du rôle social de la bibliothèque, des relations du bibliothécaire et du lecteur, et des qualités psychologiques du bibliothécaire qui devaient en découler, du choix des livres de distraction et de vulgarisation... La critique n'était pas nouvelle, mais elle n'avait jamais été portée par l'ABF jusque là. Le caractère technique du diplôme devait toutefois être conservé et le diplôme devait permettre d'exercer aussi bien en bibliothèque d'étude qu'en bibliothèque de lecture puisque, d'une part, les bibliothèques municipales classées tendaient à remplir cette double fonction et que, d'autre part, le passage au cadre unique était envisageable. Le projet prévoyait deux examens techniques. Le premier serait d'un niveau élémentaire, accessible aux bacheliers, et reprendrait le programme des cours de l'ABF en le développant. Des options (bibliothèques pour enfants, bibliothèques d'hôpitaux, bibliothèques circulantes, documentation courante et bibliothèques commerciales) seraient également possibles. Les cours seraient complétés en parallèle par des stages. Le second examen, de niveau supérieur, requerrait d'avoir réussi l'examen élémentaire car les bibliothécaires des bibliothèques d'étude ne devaient pas ignorer les problématiques des bibliothèques publiques. De plus, les bibliothèques municipales classées jouaient de plus en plus le rôle de bibliothèques régionales, leur directeur assumant les fonctions de conseiller des autres bibliothèques de leur région. Des épreuves écrites et orales, puis un stage, permettraient de déterminer les candidats compétents. Ne seraient inscrits sur les listes d'aptitude que les candidats bien notés et ayant les titres universitaires nécessaires pour être bibliothécaire d'État (c'est-à-dire en bibliothèque universitaire ou municipale classée). Cette liste d'aptitude serait restreinte au nombre

[1648] *ABF Bulletin*, oct. 1940-août 1941, p. 51.

[1649] *ABF Bulletin*, n°2, fév. 1939, p. 5.

[1650] Arch. ABF. « Correspondance. 1940-1944 ». Paul Poindron, « Rapport préliminaire sur un projet de réforme du diplôme technique de bibliothécaire », 6 juin 1941.

[1651] Arch. ABF. « Correspondance. 1940-1944 ». Lettre d'André Martin, 14 juin 1941.

de postes vacants afin de placer le plus possible de candidats. Il s'agissait ainsi d'établir une voie médiane entre l'examen et le concours puisqu'on limitait le nombre d'admis sur la liste d'aptitude, sans empêcher les titulaires du diplôme qui n'y étaient pas inscrits de postuler sur un emploi de bibliothécaire hors de la fonction publique d'État.

Après étude de ce projet par Boutillier du Retail, André Martin (alors président de l'ABF), Lemaître, Poindron, Foncin, Gruny et Paule Salvan (bibliothécaire à la Sorbonne et secrétaire de l'association), une nouvelle mouture, qui ne faisait que préciser les idées de Poindron, fut proposée en juillet 1942. Certains points ne faisaient pas consensus. Ainsi Georges Collon souhaitait-il que la préparation à l'examen technique élémentaire ne fût accessible qu'après concours, afin de vérifier le niveau de culture générale des candidats. On rejeta toutefois son objection[1652].

Au-delà des projets de direction des bibliothèques ou de réforme du diplôme, certains envisageaient également une réorganisation en profondeur de l'ensemble des bibliothèques publiques. Les plans commençaient à s'accumuler depuis vingt ans (celui d'Henriot, des Grolier, de Rageot et Montel, de Vendel, de Wetzel...) mais aucun n'avait été officiellement retenu. La section de lecture publique y ajouta ses propres prescriptions — qui ne comportaient aucune nouveauté par rapport aux précédentes — en septembre 1942[1653]. Il est probable que, comme l'ADLP en 1936, la section ait compris que des changements étaient en cours et qu'il fallait saisir les opportunités de diffuser les idées des professionnels en matière de lecture publique. À l'instar du plan de la Commission de lecture publique de 1930, la note de l'ABF distinguait lecture urbaine et lecture rurale. Toutes les villes de plus de 20 000 habitants devaient avoir une bibliothèque municipale et lui consacrer un crédit minimum. Les villes les plus grandes devaient aussi ouvrir des succursales dans les quartiers éloignés du centre. Le bibliothécaire, professionnel diplômé, avait droit de regard sur toutes les bibliothèques publiques de la commune. Comme dans les autres projets, on prônait l'usage du bibliobus pour desservir les campagnes. Le cadre prévu pour la bibliothèque circulante était départemental, ce qui n'avait encore une fois rien d'original (seuls les Grolier avaient manifesté leur opposition à cette limite administrative). Ces suggestions furent bien accueillies par Faÿ : il était d'autant plus disposé à retenir les idées de l'ABF en matière de lecture publique[1654] qu'il pouvait espérer son appui dans le projet de direction des bibliothèques.

[1652] Arch. ABF. « Correspondance. 1940-1944 ». « Projet de réforme du diplôme technique de bibliothécaire », juil. 1942.
[1653] Arch. ABF. « Correspondance. 1940-1944 ». Henri Vendel, « Note sur la lecture publique présentée au nom de l'ABF », août 1942 (transmise à Bernard Faÿ le 3 septembre).
[1654] CAC 19910531 art. 33. Lettre de Bernard Faÿ à Marcel Bouteron, 10 sept. 1942.

En février 1943, ce fut au tour de Crozet, Martin, Pichard du Page et Lemaître de remettre leur projet au ministre[1655]. Ces vues furent manifestement présentées au nom de l'association puisque Martin présidait l'ABF, qui se plaignait de n'avoir pas été consultée par la Bibliothèque nationale pour la mise au point des réformes[1656]. Crozet était manifestement le plus impliqué, d'autant que son contentieux personnel avec Bernard Faÿ le poussait à contrer les plans de l'administrateur général. En effet, il s'estimait victime d'un « extraordinaire abus de pouvoir[1657] » qui avait conduit à le nommer à l'annexe de la Bibliothèque nationale à Versailles. Leur projet s'opposait donc totalement aux vues de Faÿ : le directeur général des bibliothèques « ne [pouvait] être nommé que parmi les inspecteurs généraux des bibliothèques ou parmi les bibliothécaires de carrière munis de diplômes techniques professionnels ». Cela excluait de fait l'administrateur général de la Bibliothèque nationale qui n'avait pas ces titres. De plus, le projet de Crozet prévoyait un comité consultatif auprès du directeur qui serait composé des inspecteurs généraux, de plusieurs conservateurs des différentes catégories de bibliothèques et de personnalités scientifiques qui représenteraient les usagers. La direction comprendrait douze services différents, auxquels seraient rattachées des commissions d'études[1658]. Le projet Crozet précisait également que les associations professionnelles devaient être consultées, mais selon des modalités particulières afin d'« éliminer certains abus qui [avaient] rendu souvent autrefois leur action dangereuse pour l'intérêt général » :

> *« il importe avant tout de rompre avec l'usage de préparer des mesures graves, voire des réformes générales, dans le mystère, entre quelques personnes, qui tantôt sont mal informées, tantôt se laissent influencer par des mobiles particuliers[1659]. »*

Il est d'autant plus difficile de savoir à quels événements ces propos font allusion que les auteurs du texte n'avaient pas l'habitude de collaborer ensemble, se trouvant parfois dans des camps opposés au sein de l'ABF. La présence de Lemaître parmi les rédacteurs expliquait en partie[1660] l'importance

---

[1655] AN F17 13368. Léo Crozet, Henri Lemaître, André Martin, René Pichard du Page, Projet d'organisation d'une direction générale des bibliothèques, 1er fév. 1943.

[1656] AN F17 13368. Lettre de René Pichard du Page au ministre de l'Éducation nationale, 20 oct. 1942.

[1657] AN F17 13368. Lettre de Léo Crozet au ministre, 5 fév. 1943.

[1658] Les douze services prévus par le projet Crozet sont les suivants : formation technique des bibliothécaires, développement des études bibliothéconomiques et bibliographiques et rédaction de catalogues ; statistique générale des bibliothèques ; architecture et matériel ; recrutement et avancement du personnel ; direction des acquisitions ; dépôt légal ; coordination des bibliothèques, échanges universitaires, prêt entre bibliothèques ; rapports et échanges internationaux ; lecture publique (bibliothèques fixes ou circulantes) ; études techniques concernant la fabrication et la conservation du livre ; contentieux (questions de droit et de jurisprudence intéressant les bibliothèques) ; propagande.

[1659] AN F17 13368. Léo Crozet, Henri Lemaître, André Martin, René Pichard du Page, Projet d'organisation d'une direction générale des bibliothèques, 1er fév. 1943.

[1660] Crozet admirait lui aussi certains pays étrangers pour leur organisation des bibliothèques. Il avait notamment été fasciné par le système soviétique, avant de s'orienter davantage vers l'exemple allemand. Voir : Guillaume Lebailly, *Vers une pensée modernisée du métier de bibliothécaire..*, *op. cit.*, p. 8 ; Martine Poulain, *Livres pillés, lectures surveillées...*, *op. cit.*, p. 244.

conférée aux modèles étrangers puisque le projet recommandait d'imposer des voyages d'étude aux chefs de service des grandes bibliothèques. Comme dans les autres projets, on retrouvait également l'augmentation du nombre des inspecteurs généraux et la création d'une bibliothèque de documentation bibliothéconomique, qui serait associée à un centre de renseignements scientifiques, techniques et administratifs.

Selon leur plan, les premières mesures à prendre concernaient la formation professionnelle. Il fallait augmenter le volume horaire des cours préparatoires au DTB, améliorer l'encadrement du stage, préciser le programme, établir un concours d'entrée. On devait ensuite réformer les conditions d'avancement dans la profession (en tenant compte à la fois de la valeur scientifique, technique et professionnelle du bibliothécaire), quitte à éliminer les « éléments inutiles ou dangereux ». Crozet, Lemaître, Martin et Pichard du Page prônaient aussi le passage au cadre unique au sein de chaque catégorie de bibliothèques (bibliothèque d'étude, bibliothèque de lecture, bibliothèque pour enfants).

Hors du cercle de Bernard Faÿ, les projets de réforme se multiplient donc, qu'il s'agisse de la réorganisation des bibliothèques, de la refonte de la formation ou de la création d'une direction des bibliothèques. La période est propice à ces diverses propositions des bibliothécaires professionnels car tous sentent que les velléités de réforme du ministère peuvent être orientées à leur profit. Cependant, comme nous l'avons vu, le ministère choisit d'écarter ces différents projets et privilégie une voie plus institutionnelle en ranimant la Commission supérieure des bibliothèques.

1.4. Le travail de la section permanente de la Commission supérieure des bibliothèques

La section permanente de la Commission supérieure des bibliothèques, organe de conseil saisi par le ministre pour toutes les questions de bibliothèques, est réformée par l'arrêté du 8 mars 1943[1661]. Elle se compose du directeur de l'Enseignement supérieur, des inspecteurs généraux des bibliothèques, de l'administrateur général de la Bibliothèque nationale, du directeur de l'École des chartes, du président de l'Association professionnelle des bibliothécaires de l'enseignement supérieur[1662], du président de l'ABF et de six membres désignés par le ministre et choisis parmi les hauts fonctionnaires des bibliothèques, comprenant au moins un membre de chaque catégorie

[1661] *Journal officiel de l'État français*, 17 mars 1943, p. 774.

[1662] L'Association professionnelle des bibliothécaires de l'enseignement supérieur réunissait les bibliothécaires d'État, issus des bibliothèques nationales et bibliothèques universitaires. Elle fut créée le 30 novembre 1941, en remplacement de l'Association des bibliothécaires nationaux, l'Association des bibliothécaires universitaires et du syndicat des bibliothèques. Elle s'ouvrit aux bibliothèques municipales classées à partir du 24 mars 1942.

(bibliothèques nationales, bibliothèques universitaires, bibliothèques municipales classées). En plus des sept membres de droit (respectivement Albert Préchac, Bouteron, Celier, Bernard Faÿ, Clovis Brunel, Louis-Marie Michon et Pierre Lelièvre), sont donc nommés Jean Laran, administrateur honoraire de la Bibliothèque nationale, Jacques Renoult, conservateur adjoint à la Bibliothèque nationale, Guy de Valous, conservateur de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, Georges Collon, Henry Joly, conservateur de la bibliothèque municipale de Lyon et Albert Kölb, bibliothécaire en chef de la bibliothèque universitaire de Nancy. Les innovations de l'arrêté consistent en fait à introduire les associations professionnelles comme membres de droit et à supprimer le principe électif pour le choix des six membres supplémentaires (plus nombreux dans la section permanente qu'auparavant).

Le ministre confie à la section permanente de la Commission la mise au point d'un projet de réorganisation des bibliothèques, et plus spécialement d'un projet de direction des bibliothèques. Lors de la première séance, le 25 mars 1943, Bouteron expose aux membres les problèmes qu'ils doivent résoudre et distingue ceux des bibliothèques d'étude et ceux de la lecture publique[1663]. Pour ces derniers, il y a « tout ou presque tout à créer ». Il estime qu'il y a lieu d'établir trois échelons dans le système d'organisation de la lecture publique : un échelon régional, un échelon départemental et un échelon communal. À ces différents échelons correspondraient également un personnel particulier : le bibliothécaire régional dirigerait toutes les bibliothèques de sa circonscription, y compris les bibliothèques d'étude, le bibliothécaire départemental viendrait ensuite coordonner le travail des petites bibliothèques de son département, que des bibliobus desserviraient à partir d'un magasin central départemental.

Bouteron se contente ici de reprendre le plan préparé par Liliane Wetzel, à la demande des inspecteurs généraux en 1941[1664]. Son *Étude sur la réforme des bibliothèques françaises* comprenait deux parties, à l'image de la plupart des projets d'organisation générale qui l'avaient précédée : d'abord un « exposé critique de la situation actuelle », puis « un projet de statut de la lecture et de la documentation publiques ». Les aspects les plus importants de ce plan résidaient à la fois dans la création d'un échelon départemental et d'un échelon régional, et dans le souhait d'un personnel spécifique à la lecture publique. Elle rejoignait donc sur bien des points les idées défendues auparavant par les Grolier, notamment sur la question de la direction régionale, même si elle

[1663] AN F17 17963. Dossier « Papiers de Marcel Bouteron (1941-1945) ». Marcel Bouteron, « Projet de réorganisation des bibliothèques : séance du 25 mars 1943. Exposé de la question ».

[1664] AN F17 17306. Lettre de Liliane Wetzel à Pierre d'Espezel, 20 juin 1941 : « je travaille actuellement à la rédaction d'un statut de la lecture et de la documentation publiques qui prévoit, dans toute la France, une organisation départementale et régionale de la lecture. Je le fais sur la demande des inspecteurs généraux à qui j'ai exprimé maintes fois mes réflexions sur la matière... Mais je doute fort de son utilité, ou plutôt de son efficacité. »

déclarait ignorer quel serait le découpage territorial de ces provinces, prévues par Vichy. Le corps de « bibliothécaires sociaux » qu'elle prévoyait pour le service départemental de la lecture publique et pour certaines bibliothèques municipales ne devait recruter, selon elle, que parmi les diplômés d'une école de service social, titulaires d'une licence littéraire et âgés de 25 à 30 ans. Les candidats seraient ensuite formés dans une école spéciale pendant trois mois puis effectueraient neuf mois de stage à l'issue desquels un concours permettrait d'obtenir le diplôme de bibliothécaire social.

L'association des usagers, par différentes formes de représentations, à l'orientation de la lecture publique constituait également une caractéristique importante du projet de la bibliothécaire de Lille. À chaque échelon (régional, départemental, local), elle préconisait en effet de former une commission consultative qui se prononcerait sur le fonctionnement général de la lecture publique dans sa circonscription. Ces commissions comprendraient à chaque fois des représentants des différentes administrations concernées, des mairies, des cultes, des syndicats, des sociétés savantes, des bibliothécaires... À l'échelon départemental, cela revenait à convoquer le préfet (président de droit), le directeur départemental (nécessairement un bibliothécaire social), l'inspecteur d'académie, un représentant de l'autorité diocésaine, un représentant de l'Église réformée, le directeur de l'École de service social, l'inspecteur départemental de l'Enfance, deux personnalités des œuvres sociales privées et neuf gestionnaires de lecture élus (c'est-à-dire les responsables des dépôts de livres). Il faut néanmoins remarquer que les lecteurs des bibliothèques municipales non classées n'étaient pas directement représentés (il n'y avait pas d'élus des usagers à la commission départementale) et surtout qu'ils n'avaient aucun droit de contrôle sur le choix des livres, réservé à la direction départementale, donc aux bibliothécaires sociaux professionnels. À l'inverse, dans les bibliothèques municipales classées, cinq lecteurs étaient élus pour faire partie de la commission d'achat : ils participaient donc à la politique d'acquisition mais n'avait aucun droit de regard sur la gestion administrative et technique de la bibliothèque. Ces différences peuvent s'expliquer par le fait que le public des bibliothèques classées était considéré comme plus exigeant et plus apte à choisir ses propres lectures que les lecteurs des petites bibliothèques dont on estimait qu'ils devaient nécessairement être guidés.

Liliane Wetzel suggérait enfin de financer tout le système par le « franc du livre », impôt minime et proportionnel au revenu qui serait entièrement affecté à la lecture publique ; le prêt payant devait aussi être imposé, même si l'on pouvait en dispenser certains lecteurs pauvres, après enquête... Là encore, ces modes de financement n'avaient rien d'original.

Dans les pistes que Bouteron soumet à la section permanente, la distinction entre bibliothèque d'étude et bibliothèque de lecture publique, sur laquelle se fonde le plan de Liliane Wetzel, se retrouve dans l'organisation de la direction des bibliothèques. En plus d'un bureau du personnel, d'un bureau du matériel, et d'un bureau du dépôt légal, des souscriptions, échanges et prêts, la direction se composerait en effet d'un bureau des bibliothèques d'étude et d'un bureau des bibliothèques de lecture publique. La référence explicite de Bouteron au rapport de Liliane Wetzel fait débat parmi les membres de la section permanente. Bernard Faÿ notamment « croit devoir faire remarquer que le rapport […] aboutirait à des conclusions qui ne sont pas conformes aux directives de M. le Maréchal[1665] ». Les membres tombent néanmoins d'accord sur le fait que ce rapport peut servir de base de travail. Faÿ n'en reste pourtant pas là. Il écrit ainsi à Bouteron qu'il craint que la réforme ne soit « tournée contre les principes d'ordre et d'autorité définis par M. le Maréchal » et « inspirée de principes maçonniques ». Bouteron dément et lui assure qu'ils sont d'accord sur la plupart des points, notamment sur la nécessité d'établir la direction des bibliothèques à la Bibliothèque nationale[1666].

Quelques réserves sont tout de même émises à propos du rapport Wetzel. La sous-commission du matériel[1667] affirme ainsi que la distinction entre bibliothèque d'étude et bibliothèque de lecture n'est pas pertinente car elle s'applique mal aux bibliothèques municipales, appelées à satisfaire tous les besoins. Cette contradiction pourrait à la rigueur être résolue dans les grandes villes où il y aurait une bibliothèque centrale (destinée principalement à l'étude) et des succursales de prêt, mais la direction et le budget en seraient communs. La sous-commission souhaite également qu'une bibliothèque centrale nationale de prêt soit mise en place, ainsi que des bibliothèques centrales régionales. De manière plus générale, la sous-commission du matériel prévoit plusieurs réformes pour accroître les ressources des bibliothèques et mieux les dépenser[1668]. Concernant les bibliothèques municipales (classées ou non), son projet propose que l'État double les crédits municipaux de matériel. Ainsi les initiatives locales seraient favorisées et la dépense publique serait moindre qu'une étatisation des bibliothèques municipales classées, par exemple. La coordination des bibliothèques serait établie grâce à une « Revue des bibliothèques de France » (qui

[1665] AN F17 13368. Procès-verbal de la séance de la section permanente de la Commission supérieure des bibliothèques du 25 mars 1943.

[1666] AN F17 17306. Dossier « préparation du projet de loi sur la Direction des bibliothèques (1941-1945) ». Brouillon d'une lettre de Marcel Bouteron à Bernard Faÿ, 27 mars 1943.

[1667] Pour répartir le travail, Bouteron a divisé la section permanente en trois commissions restreintes sur les questions de personnel, de matériel et d'organisation des services de la direction.

[1668] AN F17 17304. Rapport de la sous-commission du matériel de la section permanente de la Commission supérieure des bibliothèques, juin 1943.

remplacerait toutes les autres revues de bibliothéconomie), une coopérative d'achat de matériel, une coopérative de rédaction des fiches de périodiques, un bureau de renseignements installé à la Bibliothèque nationale et des centrales de prêt. En plus d'une « super centrale nationale » de prêt, il y aurait treize centrales régionales[1669] qui seraient le plus souvent jumelées à la bibliothèque municipale de la ville pour réduire les coûts d'installation. Ces échelons semblent principalement conçus pour le prêt entre bibliothèques et n'impliquent pas de hiérarchie, du moins dans l'esprit du rapport de la sous-commission du matériel. En effet, dans le projet de loi que soumet parallèlement l'inspecteur général Léonce Celier au ministre, la conception de la bibliothèque régionale est plus large :

> *« Article 3. Le territoire français sera divisé en circonscriptions régionales de lecture, dans chacune desquelles un fonctionnaire du cadre des bibliothèques assurera, sous l'autorité du directeur et sous le contrôle de l'inspection générale, l'organisation de la lecture publique, ainsi que la surveillance technique des bibliothèques publiques existantes ou à créer dans la circonscription[1670]. »*

De son côté, la sous-commission du personnel propose également de nouvelles mesures au ministre[1671]. Elle suggère notamment de fusionner en un corps unique tous les bibliothécaires d'État afin que le passage entre les bibliothèques universitaires, les bibliothèques municipales classées et les bibliothèques nationales soit possible. Selon la sous-commission, ce serait un moyen, en plus de la revalorisation des traitements, de remédier à la crise de recrutement que connaît la profession puisque cela donnerait aux jeunes diplômés de nouvelles perspectives de carrière. Comme souvent, les bibliothécaires de bibliothèques municipales non classées sont oubliés. En effet, dans sa typologie du personnel des bibliothèques, le rapport distingue trois catégories : le personnel scientifique (c'est-à-dire les bibliothécaires), le personnel technique (assistants chargés des travaux de copie de fiches, secrétariat, comptabilité, classement...) et le personnel de service (surveillants et gardiens). Le travail du bibliothécaire est ensuite défini comme un mélange de compétences techniques, notamment pour la rédaction des catalogues, de culture générale et de formation scientifique pour le choix des livres, et de qualités personnelles pour conseiller les lecteurs. Or, tous ces pré-requis sont également nécessaires aux directeurs de bibliothèque municipale non classée, pourtant négligés par le rapport.

[1669] Les centrales régionales étaient prévues à Amiens, Besançon, Bordeaux, Châlons-sur-Marne, Lille, Lyon, Marseille, Nancy, Rennes, Rouen, Toulouse, Tours, Versailles.

[1670] AN F17 17304. Léonce Celier, Rapport et projet de loi relatif à la création d'une direction des bibliothèques, [1943].

[1671] AN F17 17304. Section permanente de la Commission supérieure des bibliothèques : rapport de la sous-commission du personnel à Monsieur le ministre secrétaire d'État à l'Éducation nationale, s.d.

Les projets des différentes sous-commissions sont difficilement compatibles. Les réunions se perdent en ergotage sur des points techniques. Peut-être est-ce là un moyen pour certains membres de repousser la réforme à des temps meilleurs. C'est du moins ce qu'affirme Lelièvre, vingt ans plus tard, dans un article à la mémoire de Marcel Bouteron :

> *« Convenait-il cependant de tenter la relance des projets qui, peu d'années auparavant, avaient pris un bon départ pour finalement tourner court ? En ces temps de paternalisme et d'action psychologique, ce n'était guère le moment. Marcel Bouteron donnait à entendre que mieux valait patienter et se préparer. […] Nous étions quelques-uns — Marcel Bouteron, Jean Laran, Louis-Marie Michon et moi-même — à estimer inacceptable le plan qu'on voulait nous faire approuver. Rien n'est sorti, rien ne pouvait sortir, rien ne devait sortir des travaux de cette commission[1672]. »*

Comme toujours, les reconstructions d'après-guerre sont sujettes à caution, mais il est indéniable que ces bibliothécaires profitent du prétexte offert par les réunions de la section permanente pour parler entre eux et mettre au point leurs idées. De fait, au sein de la très officielle Commission supérieure des bibliothèques, leur marge de manœuvre est limitée, ne serait-ce que par l'omniprésence de Bernard Faÿ. Il faut attendre la Libération pour que leurs véritables projets voient le jour.

2. Redresser la France grâce aux bibliothèques

2.1. La place de la culture et des bibliothèques dans les projets de la Résistance

Hors du monde des bibliothèques, le sujet de la lecture publique est rarement traité comme une priorité de la reconstruction. Pourtant, l'idée de « renaissance intellectuelle et morale » guide la plupart des projets de la Résistance, s'exprimant d'abord à travers la volonté de réformer l'enseignement. Ainsi, comme le montre Jean-François Muracciole,

> *« tout en acceptant et en revendiquant la philosophie méritocratique de la Troisième République, les Français libres proclamaient leur volonté de la dépasser et, à l'image de l'ensemble des gouvernements alliés, s'orientaient vers une conception plus sociale et étatique de la démocratisation de l'enseignement[1673]. »*

[1672] Pierre Lelièvre, « Souvenir de Marcel Bouteron », *BBF*, n° 9-10, 1962, p. 445-447.

[1673] Jean-François Muracciole, *Les enfants de la défaite : la Résistance, l'éducation et la culture*, Paris, Presses de Sciences Po, 1998, p. 135.

Dans la continuité du Front populaire, la commission Durry sur la réforme de l'enseignement, qui siège à Alger en 1944, prône l'adoption de nouvelles méthodes pédagogiques inspirées des idées de Célestin Freinet. Le rapport de la commission appelle à « encourager l'imagination par la composition libre » et à voir les enfants « acquérir une autonomie graduelle »[1674], discours identique à celui des promoteurs de la bibliothèque pour enfants. Or, les bibliothèques, qu'elles soient scolaires ou non, ne sont jamais mentionnées dans ces travaux relatifs à la refondation de l'école. Ce pourrait être de l'indifférence pour cette institution dont nous avons souligné combien elle avait été assujettie à l'enseignement et, de ce fait, négligée. Mais il est également probable que la bibliothèque ait souffert de sa proximité avec l'univers scolaire d'une autre manière. En effet, elle restait profondément associée à la culture humaniste traditionnelle que la réforme de l'enseignement remettait en cause, en critiquant notamment le « primat de l'enseignement intellectuel sur les formations physique, morale et manuelle[1675] ». Il est encore plus significatif de constater que dans les réflexions internationales sur le sujet, les bibliothèques n'apparaissent pas davantage : le rapport de la commission sur la place de l'éducation dans la reconstruction, réunie par la London International Assembly et le Council for Education in World Citizenship, ne les évoque pas, bien qu'il fasse une large place à l'éducation des adultes[1676].

Néanmoins, alors qu'elle semble destinée à mourir en tant qu'institution éducative, la bibliothèque va renaître comme institution culturelle. À la démocratisation de l'enseignement se joint en effet celle de la culture. Malgré l'essor de la « popularisation » culturelle dans les discours des intellectuels sous le Front populaire, ce thème apparaît peu dans les écrits des intellectuels résistants avant 1944. La seule exception connue est le projet que présente Claude Bellanger pour la seconde partie des *Études pour une Révolution française,* publiée dans le numéro de septembre 1942 des *Cahiers* de l'Organisation civile et militaire[1677]. Bellanger y jette les bases d'un « ministère de la vie culturelle » qui comprendrait deux secrétariats d'État, l'un pour l'Éducation nationale et l'autre pour l'Expression nationale[1678]. C'est dans ce dernier que s'inscrirait la direction des archives et des bibliothèques, aux côtés d'une direction des lettres et arts et d'une direction des musées et palais nationaux. La direction des bibliothèques, comme dans la plupart des projets, aurait vocation

[1674] *Ibid*., p. 152.

[1675] *Ibid*., p. 190.

[1676] International London Assembly and Council for Education in World Citizenship, *First report of the joint commission on the place of education, religion, science and learning in post-war reconstruction*, Londres, 1942.

[1677] Les *Études pour une Révolution française* de l'OCM sont republiées en 1945, à la suite des *Chroniques de la Résistance* de Maxime Blocq-Mascart.

[1678] « Tableau de l'organisation du ministère de la vie culturelle », dans Maxime Blocq-Mascart, *Chroniques de la Résistance, suivies d'études pour une nouvelle Révolution française par les groupes de l'OCM*, éd. Corréa, 1945, p. 306-307.

à diriger l'ensemble des bibliothèques. Dans cette même étude, Bellanger précise également ses conceptions sur la réorganisation des archives et des bibliothèques, mais son plan, assez bref, n'a rien d'original[1679]. Il est favorable à une organisation hiérarchique avec un échelon départemental dont le bibliothécaire, fonctionnaire d'État, coordonnerait toutes les bibliothèques publiques et privées du département. Cette bibliothèque départementale assumerait une fonction de propagande importante. Tout le reste du plan est identique à ce qui avait déjà été prévu (centrale nationale de prêt, bibliobus, service central de documentation et d'achat etc.). Les idées sur la formation reprenaient les projets formulés à l'ABF sur la réforme du DTB : un premier niveau élémentaire avec une préparation sociale approfondie pour les bibliothécaires de petits centres, une formation technique plus complète pour les autres, qui devraient d'abord avoir suivi le premier niveau. Ces similitudes n'avaient évidemment rien d'étonnant puisque Bellanger n'avait pas oublié les débats auxquels il avait assisté à l'ADLP et qu'il participait encore activement à la section lecture publique de l'ABF.

Cette exception mise à part, il faut attendre 1944-1945 pour que les bibliothèques soient évoquées dans les projets de réforme, lorsque la conception de la culture cesse de se restreindre à l'instruction. De ce point de vue, la pensée résistante semble avoir connu un retour en arrière par rapport à celle du Front populaire, qui avait déjà opéré cette distinction. Mais il est probable que les désillusions nées de la guerre et les enjeux liés à la reconstruction aient ravivé la prééminence de la réforme de l'école, au détriment de la culture. Le retour de cette dernière sur le devant de la scène doit beaucoup aux milieux de l'éducation populaire, notamment à l'école de cadres d'Uriage (avec des personnalités telles que Benigno Cacérès ou Joffre Dumazedier)[1680]. Cette influence se retrouve surtout dans les écrits des comités départementaux de la Libération (CDL) des Alpes qui valorisent tout particulièrement la lecture et la musique. L'assemblée professionnelle (composée de délégués des syndicats de l'enseignement, de l'enseignement privé et libre et des associations de parents d'élèves et de familles) réunie par le CDL de Savoie autour du thème « éducation, culture et pensée » accorde ainsi une très large place aux bibliothèques dans ses doléances, même si ses idées ne sont pas des plus modernes : elle réclame une bibliothèque par commune rurale dont le bibliothécaire serait l'instituteur, le bibliobus lui est inconnu (on envisage de faire circuler les livres

[1679] *Ibid*., p. 287-289.

[1680] C'est également d'Uriage et du Comité de la Libération de l'Isère que naît le mouvement Peuple et culture dont Dumazedier et Cacérès sont les principaux fondateurs.

de la bibliothèque itinérante par la poste) et elle souhaite que chaque bibliothèque acquière de nombreux exemplaires des « bons ouvrages »[1681].

À l'exception de ces comités, la plupart des autres départements restèrent indifférents au thème de la démocratisation de la culture, davantage préoccupés par l'épuration et les problèmes de ravitaillement[1682]. L'on peut tout de même noter que les bibliothèques sont mentionnées par les États généraux de la Renaissance française réunis par le Conseil national de la Résistance en juillet 1945. Ils votent en effet une « résolution relative à la renaissance culturelle de la France » qui appelle l'État à entreprendre « le développement des œuvres post-scolaires, des foyers ruraux, des maisons de jeunes » et « la décentralisation des musées, des théâtres et des bibliothèques »[1683].

Nul doute que les mesures concrètes prises en faveur de la lecture publique en 1944-1945 résultèrent davantage de la réflexion des bibliothécaires professionnels que de ces vagues projets de la Résistance. Mais c'est bien l'adéquation retrouvée entre un projet politique, sous-tendu par l'idéal de démocratisation culturelle, et les revendications de certains bibliothécaires qui permit de renouer avec les ambitions du Front populaire en matière de lecture publique. Le sentiment d'urgence associé à la volonté de reconstruire le pays accéléra donc la mise en œuvre de plans qui mûrissaient depuis plusieurs années.

2.2. La naissance de la Direction des bibliothèques et de la lecture publique

D'après Pierre Lelièvre[1684], c'est la veille de la Libération de Paris que Marcel Bouteron lui avait annoncé que Henri Wallon, délégué à l'Instruction publique, le chargeait de l'organisation de la future Direction centrale des bibliothèques et de la lecture publique. Bouteron, dont le nom avait été suggéré à Wallon par l'historien chartiste Georges Bourgin, avait pourtant été mis à la retraite peu avant. Le choix de l'ancien inspecteur général marquait donc la volonté de mettre à la tête de la nouvelle direction un professionnel expérimenté. En outre, cette décision tranchait en faveur d'une séparation entre l'administration de la Bibliothèque nationale et la direction des bibliothèques de France, séparation contre laquelle s'était pourtant prononcé Marcel Bouteron. Cette séparation était d'ailleurs réclamée par un certain nombre de conservateurs de la Bibliothèque nationale. Jean Laran,

[1681] Comité départemental de libération de Savoie (Chambéry), *Conseil national de la résistance. Instructions du C.D.L. de Savoie pour la préparation des cahiers des États généraux de la Renaissance française*, s.l., s.d.
[1682] Jean-François Muracciole, *op. cit.*, p. 210.
[1683] Cité dans : Jean-François Muracciole, *op. cit.,* p. 211.
[1684] Pierre Lelièvre, « Souvenir de Marcel Bouteron », *BBF*, n°9-10, 1962, p. 445-447.

qui assura la direction de la Bibliothèque nationale après l'arrestation de Bernard Faÿ le 19 août 1944, l'explique ainsi :

> *« En prenant en tutelle des établissements d'un autre caractère que le sien, en tendant de plus en plus à jouer le rôle de direction des bibliothèques, la Nationale assumait une tâche pour laquelle elle était insuffisamment armée, et elle risquait de négliger quelque peu la sienne propre. La solution franche […] consistait à créer à l'administration centrale une véritable direction des bibliothèques*[1685]*. »*

Bouteron sollicita Lelièvre pour mettre au point les réformes nécessaires. Le président de l'ABF, conservateur de la bibliothèque d'art et d'archéologie depuis 1942, prépara alors un plan en septembre 1944[1686], s'inspirant explicitement du projet Vendel établi au nom de la section de lecture publique de l'ABF en 1942[1687]. Malgré la guerre et la censure exercée, l'opinion du bibliothécaire était identique à celle des années 1930 : « respecter les libertés politiques et confessionnelles des lecteurs reste un devoir, tout en proscrivant les ouvrages qui peuvent porter atteinte à la dignité nationale ou à la santé intellectuelle et morale ».

Son projet ne présentait aucune originalité par rapport aux précédents mais avait le mérite de préciser un certain nombre de points. Dans la lignée du plan de la Commission de lecture publique (qu'il présentait comme la première tentative d'organisation), il distinguait lecture urbaine et lecture rurale. Il préconisait un système de succursales de prêt dans les quartiers des grandes villes, sous le contrôle du bibliothécaire de la bibliothèque municipale classée. Les bibliothèques des petites et moyennes communes devraient être développées, rendues plus accueillantes, contrôlées par un inspecteur régional et approvisionnées par un magasin central. Le service central serait également en contact avec toutes les petites bibliothèques de sa circonscription (bibliothèques d'association, d'usine, de syndicat...) afin de leur prodiguer des conseils techniques et d'organiser leur approvisionnement en livres. De même, la solution au problème de la lecture publique dans les villages résidait dans les bibliothèques circulantes (dépôts de livres dans les bourgs, bibliobus dans les zones d'habitat plus dispersé). Une attention particulière était portée au jeune public : toute bibliothèque devrait comprendre une section enfantine, dirigée par une bibliothécaire formée à cet effet. Le service départemental de prêt comporterait également un fonds de livres pour enfants.

L'organisation hiérarchique prévue reprenait le plan Grolier, réinterprété par la section permanente de la Commission supérieure des bibliothèques. On retrouvait donc la centrale nationale, les centrales régionales (dont le nombre était élevé à 19) et la centrale départementale

[1685] Jean Laran, *La Réunion des bibliothèques nationales pendant les années 1943-1944*, Paris, Bibliothèque nationale, 1946, p. 8.

[1686] CAC 19880011 art. 13. Pierre Lelièvre, Organisation d'un service de la lecture publique, sept. 1944.

[1687] Arch. ABF. « Correspondance. 1940-1944 ». Henri Vendel, Note sur la lecture publique présentée au nom de la section lecture publique, 3 sept. 1942.

(pour alimenter les bibliothèques circulantes). Comme la section permanente, Lelièvre concevait le bibliothécaire régional comme l'autorité supérieure et l'inspecteur de toutes les bibliothèques de la région, y compris des bibliothèques d'étude et des bibliothèques spéciales (de casernes, d'hôpitaux, de prisons...). La bibliothèque régionale jouait donc non seulement son rôle de centrale de prêt mais assurait également une fonction de renseignements et de contrôle. Dans ce cadre, elle organisait aussi des expositions itinérantes. Le bibliothécaire de la bibliothèque municipale classée la plus importante de la région pourrait se voir confier les fonctions de directeur et d'inspecteur régional. La centrale départementale de prêt constituait le magasin central pour les bibliothèques circulantes (caisses de livres et bibliobus). Son directeur, qui pouvait être le bibliothécaire de la bibliothèque municipale où elle était située, s'occupait de la formation des bénévoles, notamment en donnant des cours dans les écoles normales. Dans les départements qui ne comportaient aucune bibliothèque municipale classée, il faudrait au moins nommer un bibliothécaire d'État, ayant reçu une formation spécifique, pour diriger la bibliothèque circulante.

Selon Lelièvre, l'ensemble de ces réalisations pourrait être accompli en six ans, ce qui permettrait l'étalement du budget et la formation progressive du personnel nécessaire. Le système serait d'abord financé par une subvention des communes pour leur bibliothèque municipale ou leur abonnement à la bibliothèque circulante ; l'État devrait contraindre, par voie législative, les communes à donner une somme plancher par habitant. Les départements subventionneraient les bibliothèques départementales de prêt de sorte que l'État ne financerait que la centrale nationale, les centrales régionales et une partie du personnel.

Lelièvre récapitulait son plan d'organisation en se plaçant, de manière originale, du point de vue des différentes catégories d'usagers :

> *« Le travailleur isolé (médecin de campagne, juge ou notaire de petite ville, retraité, littérateur vivant à la campagne) ayant besoin de renseignements bibliographiques ou désirant consulter un périodique ou un ouvrage, s'adresse à : la centrale régionale qui le renseigne directement, lui consent le prêt qu'il sollicite si l'ouvrage fait partie de son fonds et le lui fait parvenir par l'intermédiaire de la centrale départementale ou bien l'oriente vers la bibliothèque spécialisée de la région […] ou la centrale nationale de Paris […].*
>
> *L'ouvrier d'usine s'adresse à la succursale municipale du quartier, alimentée par la bibliothèque de la ville. Ou bien il trouve à l'usine même une bibliothèque circulante alimentée par la centrale départementale. L'assistante sociale, le secrétaire de son syndicat ou le délégué d'usine, gérant de la bibliothèque, le guident dans son choix.*
>
> *L'habitant d'une commune rurale trouve à la bibliothèque de prêts installée à la mairie ou à l'école publique, les livres mis en dépôt par la centrale départementale.*
>
> *Le paysan, l'ouvrier agricole habitant un hameau ou une ferme isolée sont servis régulièrement par le bibliobus départemental à intervalles réguliers.*

> *L'enfant des villes trouve à la bibliothèque municipale les livres de son âge à la bibliothèque enfantine.*
>
> *L'enfant des campagnes est guidée par l'instituteur qui lui prête les livres mis à sa disposition par la section enfantine de la centrale départementale, ou emprunte directement les ouvrages du « rayon de l'enfance » du bibliobus*[1688]*. »*

Les cas du soldat, du malade et du prisonnier étaient également évoqués.

Au même moment, Lelièvre conçoit un plan de cours pour les « bibliothécaires sociaux »[1689], plus original que son plan d'organisation de la lecture. Les deux matières principales, comprenant 20 leçons chacune, sont l'histoire et l'organisation des bibliothèques de lecture en France et à l'étranger, et les rapports au lecteur. S'y ajoutent 15 leçons sur le choix des livres, 15 autres sur les questions de local et de matériel, 12 sur la rédaction des catalogues, 12 autres sur les communications et les prêts, mais aussi quelques cours sur l'administration, la reliure et la promotion de la bibliothèque (publicité, causeries...). Des enseignements ponctuels sur les bibliothèques circulantes et les différents types de bibliothèques spéciales viennent compléter ces volets technique et social qui représentent un total de 184 leçons. Or, Lelièvre insiste également sur la formation intellectuelle des bibliothécaires sociaux qui doivent pouvoir faire découvrir à leurs lecteurs provinciaux les auteurs parisiens récents ou les auteurs étrangers, de même que leur faire connaître leur patrimoine. 180 autres leçons doivent donc être consacrées à la littérature française moderne, aux littératures étrangères, à la géographie régionale, aux principes et méthodes de l'histoire locale, à l'histoire du travail et des métiers et à l'histoire des arts.

La nomination de Bouteron et les grandes lignes du projet d'organisation de Lelièvre sont finalement approuvées par René Capitant, ministre de l'Éducation nationale du gouvernement provisoire, à l'automne 1944[1690]. La demande d'une direction de la lecture publique et des bibliothèques avait d'ailleurs été soutenue par G. Prévot, inspecteur général de l'enseignement primaire, dans un rapport officiel du mois de septembre[1691].

Le directeur provisoire des bibliothèques s'entoure de quelques personnalités connues du monde de la lecture publique, à savoir Pierre Lelièvre, André Masson[1692], Paul Poindron et Henri

---

[1688] *Ibid.*

[1689] CAC 19880011 art. 13. [Pierre Lelièvre], Plan du cours de bibliothécaires sociaux, donné à M. Bouteron le 10 oct. 1944.

[1690] Pierre Lelièvre, « Souvenir de Marcel Bouteron », *BBF*, n°9-10, 1962, p. 445-447.

[1691] CAC 19880011 art. 13. G. Prévot, « Bibliothèques de lecture publique », 25 sept. 1944. Il faut tout de même remarquer qu'en plus des missions logiques d'organisation, de coordination et de contrôle qu'il assigne à la future Direction, il souhaite également qu'elle encadre la production éditoriale, notamment celle à destination des enfants et des jeunes : « elle veillerait à interdire ces petits ouvrages trop répandus que dévorent avidement tant de jeunes ouvriers et de midinettes et, hélas tant de collégiens ».

[1692] En réalité, André Masson avait été nommé inspecteur général des bibliothèques dès le 8 août 1944, par Abel Bonnard. À la Libération, cette nomination parut suspecte et Masson fut suspendu le 31 août. Il fut néanmoins réintégré

Vendel. Dans un projet d'organigramme que Bouteron réalise[1693], Lelièvre, Masson et Vendel sont inspecteurs généraux, Jean Bleton est secrétaire de cabinet, Louis-Marie Michon est chef du secrétariat technique, secondé par Liliane Wetzel. Tous vont effectivement accepter ces postes, à l'exception de Wetzel. De plus, Poindron remplace rapidement Louis-Marie Michon.

Un avant-projet de direction des bibliothèques est d'abord élaboré par Bouteron, Celier, Vendel et Poindron[1694]. Cette direction comprendrait le cabinet du directeur et quatre bureaux. Le premier traiterait des affaires techniques générales et de la législation, le deuxième des bibliothèques d'étude et de documentation, le troisième des « bibliothèques sociales » (l'expression semblait s'être répandue pendant la guerre) et le dernier des affaires administratives. Le bureau consacré à la lecture publique serait dirigé par un conservateur, secondé par un conservateur-adjoint et deux bibliothécaires sociaux. Il se diviserait en deux sections : la première serait chargée des directions départementales, des bibliothèques communales, intercommunales et scolaires, des magasins centraux, des succursales urbaines et rurales, des bibliothèques circulantes ; la deuxième s'occuperait de la coordination des bibliothèques spéciales dépendant d'administrations publiques ou d'œuvres privées. Un autre organigramme de « direction des bibliothèques, de la lecture publique et de la documentation »[1695], sans auteur ni date, prévoit deux bureaux administratifs (celui du personnel et celui de la comptabilité et du matériel) qui se déclinent chacun en trois sections, correspondant aux trois pôles du titre : bibliothèques de recherche, lecture publique et documentation. Ces bureaux sont complétés par quatre services techniques correspondant à ces trois pôles, auxquels s'ajoute un service d'études. Les services techniques auraient surtout pour mission de réaliser des enquêtes pour informer le directeur et préparer des projets.

Tous ces projets, dans leurs diverses moutures, présentent tout de même des constantes, à commencer par la présence de l'expression « lecture publique » dans leur titre. Pourtant, la notion reste encore floue, y compris pour le directeur des bibliothèques, puisque Bouteron évoque dans son rapport au président du gouvernement provisoire les « services de lecture publique et privée »[1696]. L'adjectif « publique » est donc ici considéré dans son acception administrative alors que son sens dans la locution signifiait d'abord « ouvert à tous ».

---

dans ses fonctions en novembre (AN F17 17305. Arrêté du 7 novembre 1944).

[1693] AN F17 17306. Note manuscrite de Marcel Bouteron sur la composition de la future direction, s.d.

[1694] AN F17 17963. Marcel Bouteron, Léonce Celier, Henri Vendel et Paul Poindron, Avant-projet d'une direction des bibliothèques, [1944?].

[1695] AN F17 17963. Organigramme d'une direction des bibliothèques, de la lecture publique et de la documentation, s.d.

[1696] AN F17 17306. [Marcel Bouteron], Rapport à Monsieur le Président du gouvernement provisoire de la République française sur la création d'une direction des bibliothèques de France et de la lecture publique, [fin 1944].

Les membres de la petite équipe nommée par Bouteron se connaissent déjà tous, s'étant côtoyés au sein des associations professionnelles. Les liens, créés ou développés par l'intermédiaire de l'ADLP puis de la section lecture publique de l'ABF, jouent d'ailleurs un rôle important à cette période de grands bouleversements dans les structures politiques. Il faut notamment trouver des appuis à l'Assemblée constitutive qui doit voter le budget de l'Éducation nationale. Pierre Lelièvre passe ainsi par l'intermédiaire de Claude Bellanger pour persuader André Sainte-Laguë, président de la Confédération des travailleurs intellectuels et membre de ladite Assemblée, de défendre le projet de la direction des bibliothèques, avant de lui écrire lui-même pour apporter de nouveaux arguments[1697]. En effet, lors de la discussion à l'Assemblée, des doutes ont été émis quant à cette direction composée de techniciens et non de fonctionnaires de l'administration centrale. Il faut donc non seulement convaincre de la nécessité des sommes demandées mais aussi du bien-fondé même de la direction et de ses projets. Toutefois, « après de multiples émotions[1698] », le budget est finalement voté.

L'argumentaire en faveur des bibliothèques s'appuie à la fois sur une conception de la culture parfaitement autonome de l'éducation et sur le contexte de reconstruction : la bibliothèque doit être l'outil du « redressement moral et intellectuel » de la France. C'est d'ailleurs ce que Bouteron met en avant dès la première phrase de son rapport au gouvernement provisoire :

> *« La formation morale et intellectuelle de la Nation, confiée au ministère de l'Éducation nationale, n'est pas seulement l'œuvre d'un enseignement dispensé ex-cathedra à des élèves et des étudiants […]. Elle doit être aussi — et surtout, peut-être — l'œuvre d'une culture autodidactique, non imposée mais consentie et même désirée, accessible aux personnes de tout âge et de toute condition, mais orientée par des guides qualifiés, sous la forme familière de conseils et de suggestions[1699]. »*

Et cette culture s'acquiert, entre autres, dans les bibliothèques. Dans le milieu de la lecture publique, ce discours n'est évidemment pas nouveau, a fortiori depuis le Front populaire. Toutefois, l'indépendance à l'égard de l'enseignement n'a jamais été aussi marquée. Le rattachement du bureau des bibliothèques ou de la direction des bibliothèques à la direction de l'Enseignement supérieur n'est plus jugé si légitime, au point que Marcel Bouteron envisage la création, au ministère de l'Éducation nationale, d'une direction de la culture à côté d'une direction de l'enseignement[1700].

[1697] CAC 19880011 art. 13. Lettre de Pierre Lelièvre à André Sainte-Laguë, 19 mars 1945.

[1698] CAC 19910531 art.33. Lettre de Pierre Lelièvre à Michel Bourrelier, 6 avril 1945.

[1699] AN F17 17306. [Marcel Bouteron], Rapport à Monsieur le Président du gouvernement provisoire de la République française sur la création d'une direction des bibliothèques de France et de la lecture publique, [fin 1944].

[1700] AN F17 17963. Schéma manuscrit de Marcel Bouteron sur une organisation possible du ministère de l'Éducation nationale, s.d.

Le directeur des bibliothèques avait d'ailleurs entrepris une réflexion personnelle autour de la notion de culture, comme en témoignent plusieurs brouillons de textes dans ses archives. Il considérait en effet que « pour résoudre une question particulière [en l'occurrence, celle des bibliothèques], il [était] bon de la relier aux principes ». Il aboutit à ces conclusions :

> *« L'homme est un être social, pensant et moral qui recherche le bonheur suivant les modalités de sa nature : la sensibilité et l'intelligence […]. La culture a pour objet d'obtenir l'éclosion et de pousser au maximum la floraison des qualités religieuses, morales, intellectuelles et techniques des individus pour leur bien propre et pour celui de la collectivité. L'État a pour mission de créer et d'administrer les établissements nécessaires à cet objet*[1701]*. »*

Or, la culture autodidactique, que procurent les bibliothèques de lecture publique, est celle qui touche le plus de personnes puisqu'elle peut réussir là où l'enseignement a échoué : elle n'est pas imposée et s'offre théoriquement sans conditions.

Ces discours doivent convaincre les membres de l'Assemblée consultative que les dépenses en faveur de la culture, et en particulier des bibliothèques, sont une priorité de la reconstruction, tout immatériel que soit leur but. Un peu partout l'on parle du « redressement » de la France. Dans une note, peut-être destinée à défendre le budget de la direction des bibliothèques, Lelièvre explique justement « le rôle que peuvent et doivent jouer les bibliothèques dans le redressement français » :

> *« si dévouées que puissent être les initiatives locales, c'est sur le plan national qu'il faut concevoir l'organisation de ce service qui doit être un véritable service public. […] On répète que dans les circonstances tragiques où elle se trouve encore la France ne peut pas se permettre de dépenses somptuaires. Mais toutes les dépenses que l'on fera pour les bibliothèques sont des dépenses rentables […]. Enfin, si la France aujourd'hui fait la guerre, elle doit déjà s'armer pour la paix, et, parmi les armes qui permettront de gagner la paix, le livre n'est ni la moins importante ni la moins efficace*[1702]*. »*

On notera d'ailleurs que le discours sur les fins pacifistes de la bibliothèque n'est pas nouveau puisqu'il avait déjà fleuri après la Première Guerre mondiale. Tous ces arguments semblent porter leurs fruits : la direction est officiellement créée par le décret du 18 août 1945 (la veille de l'arrestation de Bernard Faÿ à la Bibliothèque nationale[1703]) qui institue une Direction générale des arts et lettres, comprenant une Direction des bibliothèques de France et de la lecture publique[1704]. Les bibliothèques sont donc détachées de l'enseignement et obtiennent leur propre direction.

Par l'arrêté du 12 mars 1945 est constitué un Comité consultatif provisoire de la lecture publique. En sont membres de droit le directeur des bibliothèques de France et de la lecture

[1701] AN F17 17306. [Marcel Bouteron], « À propos de la culture et de la lecture publique » (manuscrit), s.d.
[1702] AN F17 17306. Pierre Lelièvre, « Les bibliothèques et le redressement français », s.d.
[1703] Martine Poulain, *Livres pillés, lectures surveillées...*, *op. cit.*, p. 366.
[1704] *Journal officiel*, 24 août 1945, p. 5293-5294.

publique, le directeur de l'Enseignement du second degré, le directeur de l'Enseignement du premier degré, le directeur des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, les inspecteurs généraux des bibliothèques et de la lecture publique, le conservateur-adjoint chargé du service technique de la lecture publique à la direction des bibliothèques, le président de l'ABF, le président de la section de lecture publique de l'ABF, le commissaire provisoire de l'Office professionnel des industries, arts et commerces du livre, trois représentants de la Fédération générale de l'enseignement, un représentant de la CGT, un représentant de la CFTC, un représentant du Syndicat général de l'Éducation nationale[1705], un représentant de la Confédération générale de l'agriculture, un représentant de la Confédération des travailleurs intellectuels et un représentant du Centre national de coordination des activités familiales[1706]. Le ministre de l'Éducation nationale désigne huit membres de plus, dont deux choisis parmi les membres de l'Assemblée consultative provisoire, en l'occurrence Francis Perrin et Philippe Serre (dont l'intérêt pour les bibliothèques s'était déjà manifesté). Les six autres membres nommés par le ministre sont Georges Duhamel, Gabriel Le Bras, professeur à la faculté de droit de Paris, Claude Bellanger, alors directeur du *Parisien libéré*, Henri Lemaître, Georges Collon et Marguerite Gruny, tous (à l'exception peut-être de Le Bras) déjà connus comme militants de la lecture publique. Francis Perrin est nommé président du comité, Bouteron vice-président et Poindron secrétaire[1707].

Le comité doit examiner de nombreuses questions, étudiées au préalable par l'équipe de Bouteron. Poindron prépare ainsi une note sur le financement des bibliothèques municipales[1708]. Le projet prévoit que l'État subventionne les communes de 15 000 habitants ou plus qui affecteraient un crédit minimum à leur bibliothèque, selon un taux à fixer (plus la ville serait importante, plus la somme par tête d'habitant serait élevée). Ce crédit exclurait les frais de fonctionnement et d'entretien de la bibliothèque en tant que bâtiment. Les communes de moins de 15 000 habitants bénéficieraient de la bibliothèque centrale de prêt de leur département qui la financerait, en partie grâce aux participations municipales déterminées par le préfet. Comme souvent, toutes ces positions ne font pas l'unanimité. Ainsi Henri Lemaître écrit-il à Poindron pour lui signaler que la limite de 15 000 habitants est trop basse et qu'il faudrait la porter à au moins 30 000 ; en deçà, les communes seraient incapables de pourvoir seules à un service de lecture publique de bonne qualité (c'est-à-dire qu'elle ne pourraient employer un bibliothécaire à plein temps)[1709]. La réforme de l'inspection

[1705] Cette représentation fut ajoutée postérieurement, à la demande du syndicat, par un arrêté du 3 août 1945.
[1706] La présence de ces deux derniers organismes est ajoutée par l'arrêté du 30 avril 1945.
[1707] Arrêté de René Capitant du 14 avril 1945.
[1708] CAC 19880011 art. 13. Paul Poindron, Note sur le financement des bibliothèques municipales, 22 mars 1945.
[1709] CAC 19880011 art. 14. Lettre de Henri Lemaître à Paul Poindron, 2 juin 1945.

générale est également difficile. Les cadres d'inspecteur général des archives et d'inspecteur général des bibliothèques avaient été fusionnés pour des raisons d'économie[1710]. Il importe désormais de les dissocier à nouveau et d'augmenter l'effectif des « inspecteurs des bibliothèques et de la lecture publique »[1711], ce que fait le décret du 13 septembre 1945 qui porte leur nombre à trois.

Les premières réalisations sont finalement mises en place à la fin de l'année 1945, après un long examen des textes par les ministères des Finances et de l'Intérieur. Elles concernent principalement l'organisation de la lecture publique en zone rurale car c'est non seulement le domaine qui a été le plus délaissé, mais également celui sur lequel les projets établis pendant la guerre se sont le plus concentrés. L'argument du « retour » ou du « maintien » à la terre a d'ailleurs été utilisé par Liliane Wetzel[1712] ou Henri Vendel[1713] : il s'agit d'affirmer que la bibliothèque est un équipement indispensable pour empêcher l'exode rural.

Les premières bibliothèques départementales de prêt furent créées par l'arrêté du 5 novembre 1945 dans l'Aisne, les Deux-Sèvres, la Dordogne, l'Isère, le Loir-et-Cher, la Marne, le Haut-Rhin et le Tarn. Il s'agissait surtout de départements où des bibliobus fonctionnaient déjà (Aisne, Marne, Dordogne) ou bien étaient en projet depuis un certain temps : il était logique d'investir d'abord dans les départements où le terrain avait été préparé. Ainsi Paule Masson, bibliothécaire d'Albi, avait-elle écrit à Vendel en décembre 1944 pour obtenir des informations pratiques sur le bibliobus, pour lequel le département du Tarn avait voté des crédits[1714]. Ces bibliothèques départementales étaient des bibliothèques d'État « mais qui [voulaient] être en contact étroit avec les conseils généraux et les maires, aussi bien qu'avec tous les militants de la lecture publique du département, réunis dans un comité consultatif institué auprès de chaque bibliothèque[1715] ». Ces comités grouperaient donc des représentants des municipalités, du département, des responsables de dépôts, des groupements syndicaux, familiaux et culturels, du conseil départemental de l'enseignement primaire... et auraient pour but de donner leur avis sur la composition générale des fonds et sur le fonctionnement du prêt[1716]. La desserte des différents dépôts se ferait par bibliobus et serait gratuite pour les dépôts

[1710] Voir chap. 1, 1.2.2 Les inspecteurs généraux des bibliothèquesp. 39 *sqq*.

[1711] AN F17 17305. Exposé des motifs du décret fixant l'effectif du cadre des inspecteurs généraux des bibliothèques et de la lecture publique, 16 mai 1945.

[1712] Liliane Wetzel, *op. cit.*, II, p. 53.

[1713] Voir, par exemple : ABF, « Rapport préliminaire sur la "lecture" dans les campagnes », 7 déc. 1941.

[1714] BDP Châlons. Arch. Vendel. Lettre de Paule Masson à Henri Vendel, 9 déc. 1944.

[1715] CAC 19880011 art. 13. Note sur la lecture publique, s.d.

[1716] CAC 19880011 art. 13. Procès-verbal de la séance du comité consultatif de la lecture publique du 21 novembre 1945.

communaux ; on envisageait aussi d'étendre le prêt à des dépôts privés qui devraient s'acquitter d'un abonnement[1717].

Des centres régionaux de prêt avaient également été constitués par les arrêtés des 26 octobre, 4 et 6 novembre 1945 dans les régions de Bordeaux, Grenoble, Lyon, Versailles, Montpellier, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Tours. Aucune notion hiérarchique ne devait être établie car les bibliothèques régionales étaient avant tout chargées de desservir quatre à six départements[1718] en livres d'étude demandés par des particuliers. Le directeur régional, qui n'était autre que le bibliothécaire de la bibliothèque municipale classée ou universitaire à laquelle était rattachée la bibliothèque régionale, inspectait tout de même les bibliothèques municipales non classées. Il ne s'agissait bien sûr que de la première tranche de créations à entreprendre puisqu'il fallait tenir compte des possibilités budgétaires et pratiques[1719].

Comme l'avaient déjà démontré les difficultés auxquelles s'était heurté Éric de Grolier en présentant son projet d'organisation de la lecture publique en bibliothèques régionales, la notion de région n'était pas facilement admise. En 1945, elle est en plus indissociable de la politique de Vichy. Dans une note de mars 1945[1720], la direction des bibliothèques s'attache à prouver que cet échelon inter-départemental est essentiel et qu'il ne saurait choquer davantage que l'organisation en académies du système scolaire et universitaire. Néanmoins, cet ancrage régional, aux connotations politiques trop négatives, fut finalement abandonné quelques mois plus tard (loi du 26 mars 1946) et seules les bibliothèques départementales de prêt virent réellement le jour.

En prenant en charge la lecture rurale, l'État répondait parfaitement aux objectifs de l'après-guerre. Comme l'a expliqué Anne-Marie Bertrand, les exigences de modernisation et de justice sociale imposaient à l'État de jouer son rôle d'« aménageur » et de « redistributeur »[1721], tout en s'acheminant vers son idéal de démocratisation culturelle. Ces décisions avaient été prises par un gouvernement qui « sortait de l'épreuve de la Seconde Guerre mondiale renforcé dans ses convictions volontaristes et dans ses moyens interventionnistes, mais soucieux aussi d'œuvrer en partenariat avec les collectivités locales[1722] ». A l'instar d'autres secteurs culturels, l'organisation de la lecture publique à la Libération héritait directement des projets du Front populaire, arrêtés par la

[1717] CAC 19880011 art. 14. Note sur l'organisation de la lecture publique en France, s.d.

[1718] AN F17 17306. Pierre Lelièvre, Note sur les services de lecture publique en décembre 1945.

[1719] CAC 19880011 art. 13. Procès-verbal de la séance du comité consultatif de la lecture publique du 21 novembre 1945. Notons que la bibliothèque départementale du Haut-Rhin avait remplacé celle initialement prévue en Seine-et-Oise, et la bibliothèque régionale de Strasbourg celle de Marseille car les crédits exceptionnels demandés pour l'Alsace et la Lorraine avaient été refusés ; il fallut donc les inclure dans l'effectif prévu au départ.

[1720] CAC 19880011 art. 13. Note sur le budget de la lecture publique à la direction des bibliothèques, 2 mars 1945.

[1721] Anne-Marie Bertrand, *Les villes et leurs bibliothèques...*, *op. cit.*, p. 36.

[1722] Pascal Ory, Antoine Prost, *Jean Zay, le ministre assassiné (1904-1944)*, Paris, Tallandier, 2014, p. 121.

guerre mais relancés par Vichy pour servir ses propres fins[1723]. Il était donc nécessaire de réaffirmer l'ambition démocratique de l'entreprise.

En 1945, la situation des bibliothèques n'a pas autant changé depuis les années 1920 que les discours officiels ne le laissent penser. On constate tout de même un fort renouvellement du personnel pendant la guerre et à la Libération. Nous disposons en effet de sources statistiques intéressantes établies au début de l'année 1948 pour les bibliothèques contrôlées et surveillées[1724]. Sur 174 bibliothèques de ces deux catégories, 45 ont eu un nouveau bibliothécaire entre 1939 et 1944 et 44 entre 1945 et 1947 : la moitié de l'effectif a donc été nommée pendant la guerre ou juste après, signe d'un profond renouvellement de la profession. Néanmoins, ce renouvellement ne s'est pas nécessairement accompagné d'un rajeunissement ni d'une professionnalisation des bibliothécaires. Selon les statistiques établies pour l'année 1947, environ 60% des responsables de bibliothèques contrôlées et surveillées ont plus de 60 ans. Dans les bibliothèques municipales non classées[1725], 25% des directeurs appartiennent à l'enseignement primaire, 17% à l'enseignement secondaire, 15% à différentes administrations, 10% ont été formés à titres divers dans le milieu archives, musées et bibliothèques. De plus, la profession demeure très masculine puisque les femmes ne représentent que 15% environ des bibliothécaires de bibliothèques contrôlées et surveillées. Tous les changements que nous avons signalés doivent donc être ramenés à leur juste proportion : certes, les bibliothèques et les bibliothécaires ont évolué, mais l'inertie caractérise encore la majorité des petites bibliothèques de France.

La direction des bibliothèques et de la lecture publique mise en place en 1944-1945 était dans la continuité des projets des années 1930. Les ambitions personnelles de Bernard Faÿ avaient certainement motivé sa démarche, mais, administrativement, on trouvait peu d'innovations par rapport aux projets précédents, d'autant que Faÿ se reposait beaucoup sur les inspecteurs généraux pour établir les textes. À la Libération, les bases de ces projets furent reprises et permirent de donner satisfaction à la corporation des bibliothécaires, qui attendait sa direction depuis longtemps. On peut donc en conclure que la guerre accéléra le processus. Toutefois, l'état général des bibliothèques n'en fut pas immédiatement bouleversé.

[1723] *Ibid.* : « Cette dialectique entre une suspension générale, en 1939, des décisions d'ensemble, une série de mesures ponctuelles déterminées par l'urgence et enfin un bloc de réformes lancées par Vichy et prolongées, dans un esprit plus libéral et démocratique, par la République restaurée en 1944, se retrouve sur la plupart des terrains balisés par l'équipe de Jean Zay. »

[1724] CAC 19880011. art. 1. Divers tableaux et graphiques statistiques.

[1725] Les résultats portent sur 227 bibliothèques contrôlées et surveillées, d'après les rapports de l'année 1947.

Conclusion

Les années 1920 et 1930 ont été décisives pour la constitution de la notion de lecture publique, forgée dans le creuset des débats professionnels, interprofessionnels et politiques. Un nouvel idéal a émergé, désireux d'ouvrir les bibliothèques à l'ensemble de la population et de proposer au même endroit un lieu d'étude et de distraction. Pourtant, la combinaison de ces deux missions se conçoit encore très mal. Dans l'esprit de la population comme des bibliothécaires, la bibliothèque est d'abord un centre destiné au travail intellectuel, celui des étudiants, des enseignants, des savants, des amateurs érudits. Lorsque son activité est principalement centrée sur le prêt de romans, elle devient le « cabinet de lecture » que réprouvent tant les inspecteurs généraux. Or, certaines sont suffisamment fréquentées pour qu'il soit légitime de penser qu'elles répondent aux besoins et désirs d'une partie de la population.

Pour les bibliothécaires, une question cruciale se pose alors : la gestion de ces bibliothèques relève-t-elle de leur champ de compétence ? Répondre par la négative revient à laisser la lecture publique aux mains des enseignants ou des associations qui l'ont prise en charge activement depuis le milieu du XIX^{e} siècle, mais ne parviennent plus à la maintenir vivante. Faute de moyens et d'une organisation efficiente, la majorité des bibliothèques scolaires et des bibliothèques populaires privées n'ont en effet pas pu se renouveler. Répondre par l'affirmative consiste à déclarer que les compétences mises en œuvre dans les bibliothèques d'étude peuvent — et doivent — être appliquées à d'autres fins, tout aussi légitimes. Cette dernière position est celle des modernistes, un groupe de bibliothécaires mus par un même désir de rendre les bibliothèques françaises plus modernes et plus adaptées aux besoins de la population, et par des références communes aux modèles bibliothéconomiques anglo-saxons. Tous se situent dans le sillage d'Eugène Morel, dont les ouvrages ont marqué les esprits.

Malgré ces points communs, l'étude de leurs discours a mis au jour les dissensions à l'intérieur de ce groupe que l'on croyait homogène, le mythe construit autour de ces « pionniers » ayant occulté la diversité des opinions individuelles. L'histoire des bibliothécaires semblait en effet s'être édifiée au fil des légendes que la corporation avait fondées : au début du XX^{e} siècle, les premiers modernistes développèrent l'image caricaturale du bibliothécaire érudit et acariâtre, anti-modèle qui devait valoriser le nouveau bibliothécaire professionnel, plus accueillant et plus compétent. Puis ces militants, à commencer par Morel, devinrent eux-mêmes des mythes. Olivier Tacheau avait critiqué le manichéisme qui régnait sur l'histoire des bibliothèques et de la lecture

publique depuis 1945[1726], opposant les nobles modernistes aux farouches défenseurs de la tradition. Nous avons donc tenté de nous départir de cette vision binaire pour montrer combien les positions étaient nuancées : l'analyse des discours a prouvé que le « mouvement » moderniste ne présentait pas un front plus uni que ceux qui se déclaraient hostiles à la lecture publique. Tacheau déplorait également que l'histoire traditionnelle de la lecture publique reléguât certains bibliothécaires « aux oubliettes ». Il oubliait lui-même que les figures dont les noms revenaient sans cesse, qualifiées par leurs successeurs de pionniers et de héros[1727], devaient leur notoriété à l'ampleur de l'effort qu'ils avaient déployé pour promouvoir la lecture publique. Grands producteurs de textes, ils recouraient à toutes les voies possibles pour faire entendre leurs idées. En prenant la parole, ils s'assuraient aussi de leur postérité — relative — dans l'histoire des bibliothèques.

Ne nions pas pour autant combien cette parole militante était captée par un profil particulier de bibliothécaires. L'étude des réseaux dans lesquels les défenseurs de la lecture publique évoluaient a en effet montré qu'il fallait remplir certains critères pour peser dans le débat : être un homme, être chartiste, être parisien. Ces conditions facilitaient grandement l'accès aux tribunes que constituaient la présidence de l'ABF ou les revues professionnelles. Pour les autres (femmes, bibliothécaires éloignés de Paris et/ou non diplômés de l'École des chartes...), le militantisme intellectuel était souvent remplacé par l'action de terrain. Ils tentaient alors d'appliquer dans leur propre établissement les principes appris à l'École américaine ou transmis par les discours modernistes, en organisant par exemple le prêt sur fiches, le libre accès aux collections, ou encore une bibliothèque pour enfants. Militants ou acteurs de terrain, tous appartenaient aux réseaux très restreints de diffusion du nouvel idéal — quelques dizaines de personnes tout au plus —, constitués autour de l'École des chartes et de l'École de la rue de l'Élysée.

Quant aux autres acteurs de la lecture publique, ceux que la profession n'intégrait pas dans ses rangs, l'histoire des bibliothèques n'en a fait que peu de cas : l'opinion des non-bibliothécaires ne paraissait pas légitime. Au fil de notre étude, il est pourtant apparu que la réflexion des milieux enseignants, des œuvres catholiques, et, dans une moindre mesure, des groupes syndicaux et ouvriers, avait nourri l'idéal moderniste en le forçant à se définir par rapport aux diverses conceptions de la bibliothèque que proposaient ces discours « étrangers ». En outre, à partir de 1936, certains libraires et éditeurs avaient également rejoint le mouvement de défense de la lecture publique, contribuant à diffuser des revendications portées jusqu'alors par quelques bibliothécaires. Ces groupes et catégories professionnelles furent de plus en plus considérés comme des acteurs à

[1726] Olivier Tacheau, *Jalons...*, *op. cit.*, p. 10.

[1727] Voir, par exemple, les articles de Renée Lemaître, intitulés « Victorine Vérine, pionnier de la lecture publique en France » (*Bulletin d'informations de l'ABF*, n° 131, 1986, p. 38-39) et « La lecture publique aux temps héroïques » (*Bulletin d'informations de l'ABF*, n°107, 1980, p. 7-9).

part entière du débat sur la lecture publique : la Commission de la lecture publique de 1931 n'avait consulté que des bibliothécaires et des hommes politiques, alors que le Comité consultatif de la lecture publique de 1945 incluait des représentants des enseignants, des grandes centrales syndicales, des professionnels des industries et du commerce du livre, etc. La lecture publique n'était donc plus une question confidentielle réservée au milieu fermé des bibliothécaires.

L'ADLP est la première à tenir compte de cette évolution ; aussi s'ouvre-t-elle à toutes les personnes intéressées par la lecture publique. L'association, principalement portée par Éric et Georgette de Grolier, qui allient militantisme associatif et vision professionnelle des bibliothèques, souffre pourtant de la confrontation de ces points de vue multiples. Si le bilan de son action est assez faible, son influence ne doit pas être négligée. En agissant comme un aiguillon auprès de l'ABF, elle a permis à l'association professionnelle de s'ouvrir plus largement aux non-bibliothécaires et surtout de s'impliquer davantage dans l'organisation de la lecture publique. L'ADLP a aussi eu le mérite de réclamer des actions concrètes de la part de l'État en lui soumettant des plans à appliquer, mais les circonstances et les divisions qui la minaient l'ont empêchée de mener ses projets à terme.

Ce constat valable pour l'ADLP peut être généralisé au courant moderniste. Même s'il est difficile de mesurer précisément leur auditoire, les défenseurs de la bibliothèque publique moderne semblent avoir été très minoritaires au sein de la profession. Les bibliothécaires affichant clairement une position hostile à l'encontre de la lecture publique n'étaient pas plus nombreux, mais la masse silencieuse opposait au discours moderniste une inertie conservatrice. La construction identitaire de la profession qui s'opérait à cette période n'est pas étrangère à ces réticences. Beaucoup assimilaient l'idéal du technicien au service de la bibliothèque de prêt à la déchéance d'un métier intellectuel dont le caractère professionnel peinait encore à être reconnu. Outre la forte culture patrimoniale de la profession, cette tension entre technicité et intellectualisme, fondée sur la peur du déclassement social, explique pourquoi les bibliothécaires eurent tant de mal à embrasser la cause de la lecture publique. En trois décennies, les modernistes parvinrent néanmoins à rallier les pouvoirs publics à leurs vues. Ce n'est donc pas en provoquant un mouvement d'ampleur dans les bibliothèques mais bien en persuadant les décideurs du bien-fondé de la réforme que la lecture publique put s'organiser à partir de 1945.

Sur le terrain, la situation des bibliothèques n'est tout de même pas restée figée durant l'entre-deux-guerres. Si la mémoire professionnelle n'en a retenu qu'un temps d'immobilisme, entérinant le motif du « retard français », c'est qu'elle s'est construite à partir du discours moderniste dont la stratégie rhétorique laissait peu de place aux nuances. Or, dès les années 1920, certaines bibliothèques tentent de s'ouvrir davantage, en modifiant leur fonctionnement. Il n'est pas

aisé de déterminer si le bibliothécaire suit alors consciemment un modèle, ou s'il s'agit d'initiatives isolées, sans référent théorique. Au fil de la période, l'application de plusieurs mesures à la fois laisse penser que ces évolutions sont de plus en plus le fait de bibliothécaires ou d'élus locaux sensibilisés à la question de la lecture publique. L'influence de l'idéal moderniste est parfois même revendiquée explicitement, par des bibliothécaires municipaux comme par des œuvres catholiques. Notons que l'intérêt croissant pour la lecture publique, particulièrement à la fin des années 1930, n'est pas qu'un phénomène français : alors qu'elles y sont d'abord négligées, les bibliothèques publiques deviennent un sujet à part entière dans les congrès internationaux après 1935.

Cependant, cette influence relative de l'idéal moderniste ne doit pas faire croire à un consensus de l'opinion autour de la lecture publique. Cette dernière représentait au contraire un terrain que continuaient de se disputer le bibliothécaire, l'instituteur et le curé — pour reprendre le triptyque sur lequel s'articulent les *Discours sur la lecture* d'Anne-Marie Chartier et Jean Hébrard. Du côté des partis politiques, l'attention portée aux bibliothèques était faible. Avant 1936, l'action d'un élu local en faveur de la lecture publique était avant tout le fruit de convictions individuelles et de stratégies électorales, non de sa couleur politique. Le Front populaire et l'ADLP ancrèrent la thématique à gauche, même si le gouvernement de Vichy s'intéressa aussi de près à l'encadrement de la lecture, par le biais des bibliothèques. Enfin, si la grande presse quotidienne se faisait parfois l'écho des militants de la lecture publique, il faut garder à l'esprit que l'attitude générale vis-à-vis des bibliothèques publiques se résumait principalement à de l'indifférence. Toutes ces raisons expliquent donc pourquoi aucune réforme n'a été entreprise par l'État avant 1945.

Les conceptions des modernistes en matière de bibliothèques publiques se fondaient sur des présupposés caractéristiques de leur époque. D'une part, la lecture du public devait être encadrée (en guidant les lecteurs, en ne prêtant qu'un seul roman à la fois, en s'abstenant d'acquérir des ouvrages jugés immoraux...), comme elle l'était dans le modèle de la bibliothèque populaire. On ne parvenait pas à penser la culture hors de ses formes légitimes, qu'il fallait transmettre aux classes populaires. D'autre part, les défenseurs de la lecture publique voyaient dans la population française une masse de lecteurs potentiels qui se précipiterait à la bibliothèque, pour peu que l'on sache l'y attirer et l'y retenir. L'enjeu n'était pas de susciter ou de pouvoir répondre à une demande, mais bien de supprimer les obstacles entre le « bon livre » et le lecteur. Si la hausse de la fréquentation des bibliothèques qui appliquèrent certaines réformes (augmentation des heures d'ouverture, prêt à domicile simplifié, acquisition d'ouvrages récents...) montre que ces changements répondaient à un besoin réel, il faut toutefois rappeler qu'une majorité de la population continuait d'ignorer la bibliothèque, d'ailleurs mise en concurrence avec de nouveaux loisirs en pleine expansion. Au vu de

ces constats, la définition schématique du modernisme comme passage de l'intérêt pour le livre-objet à l'intérêt pour le lecteur devrait donc être corrigée. Il existe une étape intermédiaire : l'intérêt pour la bonne lecture. C'est en effet l'acte de *bien* lire (c'est-à-dire lire un ouvrage « sain » de la manière appropriée) que valorisent les modernistes, comme en témoigne la relative absence de la lecture-plaisir dans leurs discours. Certes, la lecture peut être distrayante mais elle doit surtout avoir une fonction informative ou, mieux, éducative. L'indifférence de la plupart des professionnels à l'égard de la sociologie de la lecture, pourtant connue aux États-Unis ou en Allemagne, constitue une autre preuve du désintérêt pour le lecteur en tant qu'individu.

Cela n'empêche toutefois pas la bibliothèque de modifier son image. De symbole de culture élitiste, elle devient un outil d'éducation post-scolaire, donc un facteur d'égalité, et un loisir culturel. Ce changement de perception culmine avec l'arrivée du Front populaire au pouvoir et explique que l'organisation de la lecture publique soit l'une des réalisations majeures de la Libération et de l'immédiat après-guerre. En effet, on observe une évidente continuité entre les projets développés en 1936-1937, dont le bibliobus de la Marne est une des seules applications concrètes, et les mesures prises en 1945. Seul le discours de légitimation s'est transformé pour s'adapter au contexte et séduire les pouvoirs publics : en 1936, la bibliothèque est l'instrument par excellence de la démocratisation culturelle ; pendant la guerre, elle est un soutien et une consolation, et en 1945, elle est érigée en pilier de la reconstruction du pays. Quelle que soit la formule, le but est toujours de montrer combien la bibliothèque est indispensable. Elle s'est émancipée du giron scolaire — même si l'on conçoit encore mal que la bibliothèque puisse avoir d'autres fins que l'éducation —, à mesure que la culture est elle-même devenue une notion autonome de l'instruction.

En 1945, la locution « lecture publique » n'est plus l'expression barbare qui effrayait tant de bibliothécaires après la Première Guerre mondiale ; la lecture publique a acquis « ses lettres de noblesse » au point que Marcel Bouteron suggère de lui créer un logo, comme pour une marque commerciale[1728]. L'idée demeure lettre morte mais elle prouve que la lecture publique s'est hissée au rang de concept admis et reconnu. Les débats dont elle était l'objet ne sont pas tous clos, bien entendu : la gratuité du prêt, le degré d'implication des enseignants ou encore la création de bibliothèques régionales sont des questions qui restent en suspens. De plus, les réalisations de 1945 sont assez faibles dans la mesure où seule la lecture rurale est véritablement organisée. Toutefois, les acquis idéologiques sont nombreux. Les efforts des militants et des théoriciens des années 1920 et 1930 n'ont pas été vains puisque l'État a finalement pris en compte, puis pris en charge la lecture publique.

[1728] AN F17 17971. Dossier « Lecture publique et BCP (1945-1946) ». Note de Marcel Bouteron au ministre, 21 déc. 1945. « La lecture publique ayant acquis en quelque sorte ses lettres de noblesse, ne conviendrait-il pas à cette occasion de la doter d'une sorte d'écusson ? ».

Il y avait donc un réel intérêt à étudier les débats, les projets non appliqués et les micro-réformes, souvent négligés au profit de l'histoire factuelle et des avancées significatives. Permettant d'éviter la reconstruction téléologique, l'analyse des discours a montré que l'élaboration de la notion de lecture publique et du modèle de la bibliothèque ouverte à tous ne s'était pas faite sans heurts, ni de manière linéaire, et qu'elle était inextricablement liée à la construction identitaire de la profession. Enfin, cette relecture des débuts de la lecture publique offre un exemple de la fécondité des approches croisées (histoire des politiques culturelles, histoire des femmes, histoire des représentations...) pour réinterpréter la bibliothèque en tant qu'objet historique.

Ce travail en appelle d'autres. Ainsi avons-nous évoqué à plusieurs reprises la nécessaire prosopographie qui permettrait d'écrire une nouvelle histoire de la profession et que quelques biographies viendraient utilement compléter. Face aux bibliothécaires, ce sont enfin les publics des bibliothèques auxquels il conviendrait de redonner un peu de chair, en cherchant à mieux les connaître et à comprendre les motivations qui les poussaient à franchir les portes d'un lieu encore si intimidant. Les lecteurs, censés être au cœur du projet de la lecture publique, sont en effet les grands muets de cette histoire : le silence des archives reflète le peu de considération de l'institution pour ses usagers. Leur parole est alors à chercher dans les mentions éparses qui ponctuent les romans de l'époque et les récits autobiographiques postérieurs. A défaut, certaines archives de bibliothèques (statistiques d'inscription, registres et fiches de prêt, délibérations du comité d'inspection et d'achat, etc.) nous renseigneront du moins sur l'identité et les pratiques de ces lecteurs, souvent réduits à de simples silhouettes assises à une table.

Annexes

1. Repères.....513

Chronologie.....513

Liste des présidents de l'ABF.....517

Liste des inspecteurs.....517

Éléments biographiques.....518

2. Textes législatifs et réglementaires.....531

Décret du 1er juillet 1897 relatif à l'organisation des bibliothèques publiques.....531

Décret du 6 juin 1912 instituant un comité d'inspection et d'achat de livres dans les villes possédant une bibliothèque municipale.....533

Loi du 21 juillet 1931 relative au régime des bibliothèques publiques des villes et de leur personnel.....535

Arrêté du 22 février 1932 créant un diplôme technique de bibliothécaire.....537

Le projet de loi sur la lecture publique (1931).....540

3. Programmes des journées d'étude de l'ADLP.....549

4. Tableau comparatif des plans d'organisation de la lecture publique....553

1. Repères

Chronologie

1895 Fondation de l'Institut international de bibliographie à Bruxelles (Paul Otlet et Henri Lafontaine).
Voyage d'étude d'Eugène Morel en Grande-Bretagne.

1897 Décret du 1er juillet relatif à l'organisation des bibliothèques publiques.

1898 Décret du 28 mai instituant un certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaires spécifique aux bibliothèques municipales.

1905 Commission extraparlementaire chargée de la réforme des bibliothèques et des archives, au ministère de l'Instruction publique.

1906 Création de l'ABF.
Parution des *Bibliothèques populaires à l'étranger et en France* de Maurice Pellisson.
Rapport de Charles-Victor Langlois sur la réorganisation des bibliothèques publiques.

1908 Parution de *Bibliothèques : essai sur le développement des bibliothèques publiques et de la librairie dans les deux mondes* d'Eugène Morel.

1909 Création de la Commission supérieure des bibliothèques.

1910 Parution de *La librairie publique* d'Eugène Morel.
Voyage d'Henri Lemaître aux États-Unis.
Congrès international des bibliothécaires et des archivistes à Bruxelles.

1910-1914 Cours sur les bibliothèques modernes à l'École pratique des hautes études sociales, sous le patronage de l'ABF.

1911 La mairie de Levallois-Perret fait appel à Eugène Morel pour réorganiser sa bibliothèque.

1912 Décret du 6 juin réglementant les comités d'inspection et d'achat des bibliothèques municipales.

1913 Nomination d'Ernest Coyecque à la tête du service des bibliothèques municipales de la préfecture de la Seine.

1914 Modernisation des bibliothèques municipales parisiennes (libre accès aux rayons, prêt à domicile des revues, extension des horaires d'ouverture...).

1915 Décret du 15 décembre imposant la présence d'une bibliothèque dans chaque école et réglementant les comités de gestion des bibliothèques scolaires.

1917 Création du CARD et installation au château de Blérancourt.
Incendie de la bibliothèque municipale de Reims.
Augmentation du prix des livres décidée par le syndicat des éditeurs.

1918 Création par le CARD d'une colonie d'enfants équipée d'une bibliothèque au château de Boulay-Thierry.
Création du Book Commitee on Children's libraries of New York, chargé de l'aide à la reconstruction des services éducatifs.

1919 Loi du 23 avril instituant la journée de travail de huit heures.
Enquête de l'ABF auprès des conservateurs de bibliothèques municipales classées.

1920 Lancement des bibliothèques circulantes du CARD dans le Soissonnais.
Articles de Marcel Langlois dans la *Revue d'apologétique* sur la « bibliothèque pour tous ».

1921 Inauguration de la bibliothèque de Soissons. Victorine Vérine est recrutée par le CARD.
Congrès national de la Ligue française de l'enseignement à Nancy où interviennent Eugène Morel et Jessie Carson.
Organisation d'un réseau départemental de bibliothèques circulantes par le préfet de la Seine-Inférieure.
Vote de la loi belge sur les bibliothèques publiques dite loi Destrée.

1922 Inauguration de la bibliothèque de la rue Fessart financée par le CARD.
Fondation du Comité français pour la bibliothèque moderne.
Réunion de la Commission supérieure des bibliothèques (qui était en sommeil depuis 1914).
Circulaire du 20 juillet sur les bibliothèques scolaires.
Congrès de la fédération des syndicats de l'enseignement consacré aux bibliothèques.
Première conférence internationale d'éducation ouvrière à Bruxelles.
Création de la Commission internationale de coopération intellectuelle.

1923 Premiers cours dispensés à la bibliothèque américaine de Paris, rue de l'Élysée.
Congrès international des bibliothécaires et des bibliophiles à Paris.
Pierre-René Roland-Marcel est nommé administrateur général de la Bibliothèque nationale.
Création de la Commission générale des bibliothèques au ministère de l'Instruction publique.

1924 Ouverture officielle de l'École de bibliothécaires.
Ouverture de l'Heure joyeuse de Paris.
Henri Lemaître est nommé rédacteur en chef de la *Revue des bibliothèques.*
Ernest Coyecque publie son article polémique « L'œuvre française d'une bibliothécaire américaine : miss Jessie Carson » dans la *Revue des bibliothèques*. Il est mis à la retraite.
Fin des activités du CARD.

1925 Création de l'Association des anciens élèves de l'École de bibliothécaires.

1926 Congrès international des bibliothécaires et amis du livre à Prague. Création de la FIAB.
Voyage d'Eugène Morel aux États-Unis.
Ouverture de l'IICI à Paris.
Création de l'Opera nazionale Dopolavoro en Italie.

1927 Ouverture de la bibliothèque de la coopérative de la Bellevilloise.
Numéro spécial des *Cahiers de la République des lettres* consacré aux bibliothèques.
Congrès des bibliothécaires à Édimbourg.

1928 Ouverture de la nouvelle bibliothèque de Reims, financée par la fondation Carnegie.
Voyage de Pierre-René Roland-Marcel aux États-Unis.

1929 Fermeture de l'École de bibliothécaires.
Publication du projet de loi sur la nationalisation.
Création d'une commission chargée de l'organisation de la lecture publique, à la demande du groupe parlementaire pour la défense des travailleurs intellectuels.
2nde session du Congrès de Rome (travaux préparatoires en 1928).

1930 Travaux de la Commission de la lecture publique.
Début de l'école municipale de bibliothécaires à la bibliothèque Forney.
Parution de l'article d'Hurepoix « Un beau métier qu'on n'apprend plus »
Julien Cain est nommé administrateur général de la Bibliothèque nationale.
Odette Réville est nommée bibliothécaire de Reims.
3e session du Comité international des bibliothèques à Stockholm.

1931 Congrès d'Alger sur la lecture publique.
Loi du 20 juillet relative au régime des bibliothèques publiques dite loi de nationalisation.
Présentation d'un bibliobus à l'Exposition coloniale.
Parution de l'article d'Hurepoix « Le livre au hameau ou la grande illusion de la lecture publique ».
Parution du *Guide du bibliothécaire amateur* de Charles-Henri Bach.
4e session du Comité international des bibliothèques à Cheltenham.

1932 Décret du 22 février créant le Diplôme technique de bibliothécaire.
Fondation de l'ABP.
Parution du *Manuel pratique du bibliothécaire* de Léo Crozet et de *Comment organiser une bibliothèque paroissiale* de Marguerite Chaumonot.
Création du Syndicat des bibliothécaires nationaux de province.
Fusion de la *Revue des bibliothèques* et du *Bibliographe moderne*.
Enquête sur les lectures du *Petit écho*.
5e session du Comité international des bibliothèques à Berne.

1933 Inauguration du nouveau bibliobus du Soissonnais.
Création de la *Revue du livre*.
Décret du 29 avril fixant la liste des bibliothèques municipales classées.
Parution de l'enquête de l'IICI : *Bibliothèques populaires et loisirs ouvriers.*
Parution du *Problème des bibliothèques françaises* de Seymour de Ricci.
6e session du Comité international des bibliothèques à Chicago et Avignon.

1934 7e session du Comité international des bibliothèques à Madrid.

1935 Création de la revue *Archives et bibliothèques*.
Fermeture de la salle publique de la Bibliothèque nationale.
Inauguration de la nouvelle bibliothèque municipale de Toulouse.
Parution de l'enquête de l'IICI : *Rôle et formation du bibliothécaire : étude comparative sur la formation professionnelle du bibliothécaire*.
8e session du Comité international des bibliothèques à Madrid.

1936 Publication de la liste des bibliothèques de 2ème catégorie et organisation de leur inspection.
Élection du Front populaire et vote des lois sur la semaine de 40 heures et les congés payés.
Création de l'ADLP.
Inscription des bibliothèques au programme des grands travaux.
Ouverture d'une école de bibliothécaires dirigée par Gabriel Henriot à l'Institut catholique.
Création du comité d'action catholique du livre et début du réseau des « bibliothèques modernes pour tous » de la LFACF.
9e session du Comité international des bibliothèques à Varsovie.

1937 Exposition internationale des arts et techniques à Paris.
Parution du *Rapport sur l'organisation de la lecture publique, du commerce du livre et de la propagande collective pour la lecture et le livre* de Georges Rageot et Denise Montel.
Parution de l'enquête de l'IICI *Mission sociale et intellectuelle des bibliothèques populaires*.
Début des cours de bibliothéconomie au CCEO.
Création de l'Alliance nationale du livre.
Création de la « section de la lecture » au Comité national des loisirs.
10e session du Comité international des bibliothèques à Paris.

1938 Lancement du bibliobus de la Marne.
Début des cours de l'ABF pour les petites bibliothèques de loisirs.
11e session du Comité international des bibliothèques à Bruxelles.

1939 Exposition du progrès social à Lille.
Début de la seconde guerre mondiale.
Création du Centre de lecture en temps de guerre et du service Lecture, arts et loisirs aux armées.
12e session du Comité international des bibliothèques à La Haye-Amsterdam.

1940 Bernard Faÿ remplace Julien Cain à la tête de la Bibliothèque nationale.
Création du Bureau d'études, recherches et informations de la Bibliothèque nationale.
Loi du 15 septembre relative aux associations professionnelles.
Création de la section Bibliothèques et jeux du Comité d'assistance aux prisonniers de guerre.

1941 Début des projets de direction des bibliothèques, à la demande de Bernard Faÿ.
Dissolution de l'ADLP.
Création de la section lecture publique à l'ABF.
Projet de réforme du DTB par Poindron.
Création du Conseil du livre français.
Présentation de l'*Étude sur la réforme des bibliothèques françaises* de Liliane Wetzel.
Début de la parution de *Nos bibliothèques SNCF*.

1942 La Bibliothèque des Foyers devient la Bibliothèque centrale de prêts.

1943 Arrêté qui réforme la section permanente de la Commission supérieure des bibliothèques.
Parution de *Des livres pour tous* de Gabriel Henriot.

1944 Nomination de Marcel Bouteron comme directeur des bibliothèques et de la lecture publiques.

1945 États généraux de la Renaissance française réunis par le Conseil national de la Résistance.
Création officielle de la Direction des bibliothèques et de la lecture publique, au sein de la Direction générale des arts et lettres.
Création d'un Comité consultatif provisoire de la lecture publique.
Création des premières bibliothèques départementales de prêt.
Augmentation de l'effectif des inspecteurs généraux des bibliothèques.

Liste des présidents de l'ABF

1906-1908	Joseph Deniker
1908-1910	Charles Mortet
1910-1912	Henry Martin
1912-1914	Charles Mortet
1914-1916	Henry Michel
1916-1918	Paul Marais
1918-1919	Eugène Morel
1919-1921	Ernest Coyecque
1921-1923	Henry Martin
1923-1925	Ernest Coyecque
1925-1927	Gabriel Henriot
1927-1928	Paul-André Lemoisne
1928-1929	Henri Lemaitre
1929-1931	Émile Dacier
1931-1933	Paul-André Lemoisne
1933-1935	Jean Babelon
1935-1938	Amédée Britsch
1938-1940	Henri Vendel
1940-1943	André Martin
1943-1945	Pierre Lelièvre
1945-1947	Myriem Foncin

Liste des inspecteurs

1904-1920	Camille Bloch
1913-1927	Alexandre Vidier
1902-1935	Pol Neveux
1928-1941	Charles Schmidt
1936-1941	Émile Dacier
1941-1944	Marcel Bouteron
1941-1944	Léonce Celier

Éléments biographiques

Afin de ne pas alourdir outre mesure l'appareil de notes, les informations biographiques données dans le texte ont été limitées au strict minimum. Aussi avons-nous choisi de faire figurer les dates de naissance et de mort à côté des noms dans l'index. Par ailleurs, nous présentons ici de brèves biographies de quelques-unes des personnes évoquées. Il peut s'agir d'individus méconnus dont aucune notice biographique n'avait été proposée jusqu'à présent ou bien d'acteurs importants des débats autour de la lecture publique dont il était utile d'éclairer l'opinion par des détails biographiques. Ces notices s'appuient sur le dictionnaire biographique de Noë Richter, *Acteurs et bâtisseurs de la lecture publique*, sur des nécrologies (notamment pour les chartistes), sur les dictionnaires biographiques rassemblés dans la base de données *World biographical information system online* de l'éditeur allemand Saur Verlag et sur les archives. Ce modeste répertoire a vocation à éclairer l'étude proposée dans cette thèse, aussi les notices donnent-elles peu de détails sur les faits postérieurs à 1945.

Marie-Louise Arrivot (1897-1970)

Marie-Louise Arrivot est la fille d'un médecin du faubourg Saint-Honoré. Elle reçoit son éducation à l'Institut de la Madeleine. Entrée à l'École des chartes en 1917, elle rencontre Henriot à la Bibliothèque historique de la ville de Paris qu'elle fréquente pour sa thèse et se lie d'amitié avec lui. Une fois nommé à Forney, Henriot la fait venir pour être son adjointe. Très religieuse, elle s'implique dans plusieurs œuvres catholiques, notamment le groupe Saint-Augustin (où elle côtoie Marguerite Chaumonot) et la Ligue féminine d'action catholique. C'est donc elle qui permet de faire le lien entre l'association et Henriot, contribuant à la naissance de l'école de bibliothécaires à l'Institut catholique. Marie-Louise Arrivot poursuit ensuite sa carrière à la bibliothèque Forney où elle reste jusqu'à sa retraite.

Jacques Aubrun

Jacques Aubrun est bibliothécaire à Sceaux, avec son épouse Françoise, de 1936 à 1959 (à l'origine, Françoise Aubrun fut nommée bibliothécaire titulaire et son mari bibliothécaire-adjoint sans traitement). Aubrun n'avait aucune formation de bibliothécaire et avait travaillé auparavant comme peintre, officier d'artillerie et ingénieur. Dès sa prise de fonctions, il transforma la bibliothèque en modifiant complètement son aménagement, en introduisant le libre accès aux rayons et la

classification décimale. Il adhéra à l'ABF en 1936 et à l'ADLP en 1937. Pendant la guerre, il fut fait prisonnier mais revint libre en 1941.

Jean Baucomont (1891-1967)

Inspecteur primaire à Albertville, il est remarqué pour sa tentative de modernisation des bibliothèques scolaires de son arrondissement et sa critique du projet de la Commission de la lecture publique. En 1936, il fait partie du comité d'action du groupe français d'Éducation nouvelle où il côtoie Suzanne Roubakine, épouse d'un Alexandre Roubakine qui était sans doute le fils de Nicolas Roubakine, bien connu pour ses travaux de sociologie de la lecture. Cette hypothèse expliquerait que Baucomont ait été familier de ces travaux alors qu'ils étaient encore méconnus en France.

Claude Bellanger (1910-1978)

Licencié en lettres, Claude Bellanger s'engagea très jeune dans l'activité syndicale en devenant secrétaire général de l'Union nationale des étudiants de France. Journaliste, il est aussi secrétaire général administratif de la Ligue française de l'enseignement de 1936 à 1939. C'est à ce titre qu'il rejoint l'ADLP. Au début de la guerre, il s'occupe du Centre d'entr'aide aux étudiants prisonniers. Ensuite, il entre dans la Résistance et contribue à fonder le groupe « Maintenir » en 1940, puis rejoint le comité directeur de l'Organisation civile et militaire, où il côtoie notamment Georges Lapierre et Georges Vidalenc (qu'il connaissait déjà par l'intermédiaire de l'ADLP). Il milite également au sein de la Fédération nationale de la presse clandestine et collabore aux Éditions de Minuit. Il dirige le *Parisien libéré* à partir de sa création en août 1944 et s'investit dans de nombreux organismes professionnels de presse.

Sarah Bogle (1870-1932)

Bibliothécaire américaine, elle s'intéressa particulièrement à la formation professionnelle. Elle devint secrétaire adjointe à l'ALA en 1920 et c'est à ce titre qu'elle œuvra pour établir une école de bibliothécaires à Paris dont elle fut la directrice. Aux États-Unis, elle fut à l'initiative du programme de base que devaient respecter les écoles de bibliothécaires pour être accréditées par l'ALA.

Michel Bourrelier (1900-1983)

Petit-fils de Louis Le Corbeiller, un des fondateurs de la librairie Armand Colin, Michel Bourrelier débute justement sa carrière dans cette maison avant de fonder sa propre maison d'édition en 1931. Il se spécialise dans les livres scolaires et la littérature pour enfants, créant d'ailleurs, avec Mathilde Leriche, le prix Jeunesse en 1934. Il publie également l'ouvrage *Beaux livres, belles histoires* (1937)

de Marguerite Gruny et Mathilde Leriche. C'est un des éditeurs les plus impliqués dans la promotion de la lecture publique puisqu'il adhère à l'ADLP dès 1936 et qu'il préside ensuite la section lecture publique de l'ABF. Il fut aussi l'un des fondateurs de l'association « Pour le livre » en 1945.

Marcel Bouteron (1877-1962)

Chartiste et licencié en droit, Bouteron accomplit toute sa carrière de bibliothécaire à la bibliothèque de l'Institut de France. Il succède à Charles Schmidt comme inspecteur général des bibliothèques en 1941 et devient, en 1944, directeur des bibliothèques de France et de la lecture publique. Également connu pour être un spécialiste de l'œuvre de Balzac, il entre à l'Académie des sciences morales et politiques en 1940.

Armand Boutillier du Retail (1882-1943)

Chartiste, Boutillier du Retail est d'abord nommé archiviste départemental de l'Aube. Il est ensuite conservateur des Bibliothèques et Musée de la Guerre, puis bibliothécaire-archiviste des ministères du Commerce et du Travail, enfin directeur du Centre d'information économique de 1934 à 1942. Il succède à Morel en 1934 à la tête du Bureau bibliographique de France et est également secrétaire général de l'Union française des organismes de documentation. Dans le domaine des bibliothèques, il réorganise et dote d'un catalogue la bibliothèque municipale de Boulogne-Billancourt dont son ami André Morizet est maire ; il lui conseille également d'embaucher Georgette de Grolier comme bibliothécaire. Pendant la guerre, il fait partie des résistants du réseau du Musée de l'Homme, qui comprend notamment Yvonne Oddon, mais il décède de mort naturelle en 1943.

Julien Cain (1887-1974)

Issu d'une riche famille d'imprimeurs de la bourgeoisie juive lorraine, Julien Cain naît en région parisienne et fait ses études au lycée Condorcet puis à la Sorbonne. Agrégé d'histoire, il est affecté en 1917 au service de documentation étrangère des ministères de la Guerre et des Affaires étrangères, après avoir été blessé au combat. Après la guerre, il travaille de nouveau au Quai d'Orsay comme chef du service des œuvres, de 1920 à 1927, date à laquelle il devient directeur de cabinet de Fernand Bouisson, président socialiste de la Chambre des députés. Il est nommé administrateur général de la Bibliothèque nationale le 1er mai 1930, sans doute sur la recommandation de Léon Blum dont il était proche. Mais d'autres voyaient plutôt dans cette nomination un moyen de l'écarter d'une éventuelle carrière politique. Il bénéficie d'un réseau

exceptionnel, tant dans le monde artistique et littéraire que dans le monde politique, comme en témoigne sa riche correspondance.

La guerre met un terme à ses fonctions : il est révoqué dès juillet 1940, après avoir tenté en vain de fuir en Afrique. Il est finalement arrêté en 1941 et déporté à Buchenwald. À son retour en France, il reprend son poste à la Bibliothèque nationale et devient directeur des bibliothèques et de la lecture publique en 1946, jusqu'à sa retraite en 1964.

Jessie Carson

Nous manquons de renseignements biographiques sur cette bibliothécaire américaine. Après avoir travaillé à la section enfantine de la Bibliothèque publique de New-York, elle s'engage volontairement dans le CARD et y dirige les bibliothèques de 1921 à 1924. Elle y forme également les jeunes Françaises qui doivent prendre la suite des Américaines. Elle rentre finalement aux États-Unis après l'ouverture de l'École de bibliothécaires.

Marguerite Chaumonot (1881-1962)[1729]

Marguerite Chaumonot est issue d'une famille conservatrice très catholique. Pendant la première guerre mondiale, elle sert comme infirmière et crée une bibliothèque « tournante » qui fournit de la lecture aux membres qui la financent. Elle s'engage au sein du groupe Saint-Augustin pour l'organisation de bibliothèques libres et rédige en 1932 un premier manuel sur l'organisation des bibliothèques paroissiales. À la demande de la Ligue féminine d'action catholique, elle prépare également un manuel pour les petites bibliothèques de villages. Elle admire le travail de Gabriel Henriot — qu'elle connaît sans doute par l'intermédiaire de Marie-Louise Arrivot — et contribue à l'ouverture d'une école de bibliothécaires à l'Institut catholique.

Marcel Clavié (1873-1963)

Né à Montauban, il fréquente d'abord la faculté de Toulouse. Avant tout homme de lettres et auteur dramatique, il exerce des activités variées. Journaliste, il collabore à *La vie économique et sociale internationale* mais écrit aussi des critiques d'art et des critiques musicales. Il fut ainsi président du syndicat des journalistes de la presse périodique, vice-président de la Société Ingres, membre de la Société des Gens de lettres. Sa carrière de bibliothécaire commence vraisemblablement à la bibliothèque de Montmartre et le confronte aux enjeux de la lecture publique. Il publie deux articles importants à ce sujet, louant la modernisation des bibliothèques parisiennes entreprise par Ernest

[1729] Ces informations sont partiellement tirées des recherches de Fanny Lalande, qui a pu rencontrer une nièce de Marguerite Chaumonot.

Coyecque. Il est ensuite nommé bibliothécaire honoraire de la bibliothèque administrative de la préfecture de la Seine. Il écrit parfois sous le pseudonyme de Martial Brouillounesques et figure d'ailleurs sous ce nom dans l'annuaire de l'ABF.

Georges Collon (1898-1961)

Fils du bibliothécaire de la ville de Tours, Georges Collon suit l'exemple paternel et entre en 1915 à l'École des chartes. Sa scolarité est interrompue par la guerre et il n'obtient son diplôme qu'en 1922. Il succède alors à son père à la bibliothèque municipale de Tours. Parallèlement à ses efforts pour ouvrir la bibliothèque à un plus large public et former les futurs bibliothécaires en stage auprès de lui, il poursuit quelques travaux d'érudition, notamment au sein de la Société archéologique de Touraine. Après la destruction de la bibliothèque en 1940, il entreprend de reconstituer les collections dans un nouveau local. Après la guerre, il est nommé directeur de la bibliothèque centrale de prêt d'Indre-et-Loire. En 1953, il quitte Tours pour Strasbourg où il prend la tête de la bibliothèque nationale et universitaire.

Ernest Coyecque (1864-1954)

Né à Paris, formé à l'École des chartes dont il sort en 1887, Ernest Coyecque commence sa carrière aux archives de la Seine et de la ville de Paris et y progresse lentement. En 1901, il est affecté au bureau des eaux, canaux et égouts au sein de la direction des travaux. À sa demande, il prend la tête du service des bibliothèques municipales en juin 1913, à quoi s'ajoutent les fonctions d'inspecteur des bibliothèques à partir de 1916. Nous avons souligné l'ampleur des réformes qu'il entreprend dans ce domaine et surtout la propagande active qu'il déploie pour faire connaître la cause de la lecture publique, malgré le conflit ouvert qui l'oppose à ses supérieurs. Mis à la retraite en 1924, il revient alors vers les archives et organise notamment le minutier central des notaires parisiens aux Archives nationales. Il continue toutefois de s'intéresser à la lecture publique jusqu'à un âge avancé puisqu'il accepte d'être le président provisoire de l'ADLP en 1936.

Léo Crozet (1885-1969)

Né dans l'Isère d'un père militaire, il fait des études scientifiques à Paris où il milite au sein d'un groupuscule anarchiste avant de se tourner vers l'Action française. Après avoir obtenu le CAFB, il est nommé à la bibliothèque municipale du Havre où son action semble appréciée des inspecteurs, puis il poursuit sa carrière à la Bibliothèque nationale, à partir de 1927. Il s'implique à l'ABF où on lui confie la rédaction d'un manuel pratique du bibliothécaire. Il co-fonde ensuite la revue Archives et bibliothèques et s'intéresse à la lecture publique, particulièrement au modèle soviétique.

Antisémite, il collabore avec zèle pendant la seconde guerre mondiale, ce qui lui vaut d'être révoqué en 1945.

Émile Dacier (1876-1952)

Originaire de Blois, Émile Dacier fait partie de la même promotion d'École des chartes que le futur sénateur Roger Grand. Il entre à la Bibliothèque nationale en 1899 au service de l'Inventaire général, puis au service des Entrées à partir de 1926. Parallèlement, il collabore à la *Revue de l'art ancien et moderne*. Ses compétences en matière de reliure et de beaux livres lui valent de travailler avec Pol Neveux sur les quatre volumes des *Richesses des bibliothèques provinciales de France* (1932). Il lui succède comme inspecteur général des bibliothèques et des archives en 1936 et exerce ces fonctions jusqu'à sa retraite en 1941.

Édouard Dolléans (1877-1954)

Agrégé de droit, il fait une carrière universitaire, notamment à la faculté de Dijon. Ses principaux ouvrages portent sur l'histoire du mouvement ouvrier. En 1936, il devient directeur de cabinet de Léo Lagrange, puis il passe au cabinet de Philippe Serre, alors sous-secrétaire d'État au Travail. En 1937, il prend les fonctions de président de l'ADLP qu'il occupe jusqu'en 1941. Il est également proche de la CGT et donne des cours au CCEO. Il fonde en 1948, avec son ami Georges Bourgin, l'Institut d'histoire sociale.

Myriem Foncin (1893-1976)

Fille d'un géographe renommé, elle suit la même voie universitaire. En 1920, elle entre comme bibliothécaire stagiaire à la section de géographie de la Bibliothèque nationale, où elle accomplit toute sa carrière. Elle était aussi très investie dans les œuvres sociales : elle avait d'abord fondé en 1923 le pendant féminin des Équipes sociales de Robert Garric qui visaient à donner des cours aux ouvriers dans la tradition du catholicisme social. Elle y animait des cercles d'études et de lecture. Pendant la guerre, elle s'était beaucoup impliquée dans l'envoi de livres aux prisonniers et aux évacués et, plus généralement, dans l'organisation de la lecture en temps de guerre. Enfin, elle avait pris en charge à l'ABF, dès 1938, la formation des responsables de petites bibliothèques de loisirs. C'était également elle qui dirigeait l'élaboration des listes de livres de l'association. Elle est élue présidente de l'ABF en 1945.

Marguerite Gruny (1903-1993)

Nièce d'Eugène Morel, c'est grâce à lui qu'elle fut introduite dans le milieu des bibliothèques. Dans l'interview qu'elle accorde à Renée Lemaître à propos des débuts de la lecture publique[1730], elle explique que sa carrière se joua lors du Congrès international des bibliothécaires de Paris en 1923. En effet, Morel la présenta alors à Claire Huchet qui préparait l'ouverture de l'Heure joyeuse de Paris et qui lui proposa d'être son assistante. Elle fit donc un stage à l'Heure joyeuse de Bruxelles et suivit le cours d'été de l'École de bibliothécaires. Comme sa collègue à la bibliothèque, Mathilde Leriche, elle appartenait au mouvement de l'Éducation nouvelle. En 1929, après le départ de Claire Huchet pour les États-Unis (où elle s'était mariée et allait devenir auteur pour enfants), Marguerite Gruny prend la direction de l'Heure joyeuse qu'elle assume jusqu'à sa retraite en 1968. La bibliothèque fut le centre d'un réseau professionnel et amical qui rassemblait aussi bien d'anciens stagiaires que des éditeurs et auteurs pour enfants et qui était, dans l'ensemble, largement ouvert à la modernisation des bibliothèques publiques.

Gabriel Henriot (1880-1965)

Gabriel Henriot est issu d'une famille modeste du faubourg Saint-Antoine. Ses instituteurs le remarquent et le poussent à entreprendre des études. Il s'oriente par hasard vers l'École des chartes dont il sort en 1904. Il est d'abord nommé à la BHVP puis à la bibliothèque Forney en 1920. Coyecque et Lemaître lui font rencontrer, en 1924, les directrices de l'École de bibliothécaires et, à partir de ce moment-là, il s'oriente vers la formation professionnelle. Élu président de l'ABF en 1925, il tâche d'assurer la cohésion de l'association, tout en promouvant ses idées sur l'enseignement. Il dispense d'abord ses cours à l'École américaine, puis à l'école municipale de bibliothécaires qu'il fonde en 1930 et finalement, à l'Institut catholique dont il dirige l'école de bibliothécaires créée en 1936. Il n'en abandonne pas moins la direction de la bibliothèque Forney, qu'il cumule avec les fonctions d'inspecteur des bibliothèques municipales de Paris et de la Seine à partir de 1931 et jusqu'à sa retraite en 1944. Notons qu'Henriot est également connu pour avoir été à l'initiative de la création de la FIAB.

Henri Labrosse (1880-1942)

Henri Labrosse, diplômé de l'École des chartes en 1906, est d'abord bibliothécaire-adjoint à la bibliothèque municipale de Rouen, pendant trois ans. Après quelques années à la Bibliothèque nationale, il revient à Rouen en 1913 comme directeur des bibliothèques de la Ville de Rouen. Ses

[1730] Renée Lemaître, « Les débuts de la lecture publique en France », *Bulletin d'information de l'ADEBD*, n°18, nov. 1980, p. 3-25.

travaux érudits sur la philosophie médiévale cèdent alors le pas à la réorganisation de la lecture publique dans sa ville, ouvrant notamment trois succursales de prêt.

Charles-Victor Langlois (1863-1929)

Fils d'un avoué rouennais, Charles-Victor Langlois est archiviste paléographe et agrégé d'histoire. Il devient professeur à la Sorbonne en 1888. Spécialiste de l'histoire politique des XIII^{e} et XIV^{e} siècles, il s'intéresse également à l'enseignement de l'histoire aux enfants, en France et à l'étranger (il est d'ailleurs nommé directeur du Musée pédagogique en 1905). Cette comparaison avec la situation dans les pays anglo-saxons le situe plutôt du côté des modernistes car il applique la même démarche pour l'étude des bibliothèques. Il participe en effet à la commission extraparlementaire chargée de la réforme des bibliothèques et des archives et présente au ministre le rapport de la sous-commission des bibliothèques. Il y dénonce déjà le retard français par rapport aux pays étrangers qu'il connaissait par ailleurs plutôt bien, du fait de ses fréquents voyages.

Pierre Lelièvre (1903-2005)

À sa sortie de l'École des chartes en 1927, Lelièvre est nommé directeur de la bibliothèque municipale de La Rochelle. En 1933, il devient directeur de la bibliothèque et des archives de Nantes, où il tenta d'organiser une bibliothèque régionale. Il prend la direction de la Bibliothèque d'art et d'archéologie en 1942 mais est nommé, deux ans plus tard, inspecteur général des bibliothèques.

Henri Lemaître (1881-1946)

Henri Lemaître est issu d'une famille de libraires imprimeurs de Valenciennes. Il obtient son diplôme d'archiviste paléographe en 1903 et entre au département des imprimés de la Bibliothèque nationale l'année suivante. C'est là qu'il aurait rencontré Eugène Morel. Il participe d'ailleurs à la première session de conférences à l'École des hautes études sociales en 1910-1911. Après la guerre, il se fait nommer bibliothécaire honoraire mais n'exerce plus. Humaniste et pacifiste, il est proche des conceptions de Paul Otlet et en vient à s'intéresser à la lecture publique et à la documentation. Polyglotte, il est très rapidement délégué par l'ABF aux réunions de la FIAB et fait de nombreuses visites à l'étranger. Il correspond également avec les membres influents du comité international. Il promeut la lecture publique par divers moyens : articles (notamment grâce à son poste de rédacteur en chef de la *Revue des bibliothèques* de 1924 à 1931), conférences, émissions radiophoniques... Il continue en parallèle ses travaux d'érudition.

André Masson (1900-1986)

André Masson fait ses études à l'École des chartes, dans la même promotion que Georges Collon, Henry Joly et Louis-Marie Michon. Il commence sa carrière comme bibliothécaire-adjoint auprès d'Henri Labrosse à Rouen, de 1922 à 1926. Il part ensuite à Hanoï où il occupe les fonctions de directeur des bibliothèques et des archives d'Indochine, mettant notamment sur pied un système de bibliothèques circulantes. Àson retour en France en 1934, on lui propose alors le poste de conservateur de la bibliothèque municipale de Bordeaux, qu'il dirige jusqu'à sa nomination en tant qu'inspecteur général des bibliothèques en 1944.

Denise Montel, épouse Ravage (1899-1962)

Cette bibliothécaire eut une carrière riche, en France comme à l'étranger. Elle commença par un stage à la Brooklyn public library puis à l'American library de Paris. De 1925 à 1927, elle fut bibliothécaire-adjointe à l'Institut international d'agriculture à Rome. À son retour en France, elle créa une bibliothèque à la Confédération nationale des associations agricoles à Paris puis devint chef du service bibliographique des Messageries Hachette, de 1932 à 1940. Elle milita à la CGT à partir de 1936 et c'est à ce titre, et au vu de sa connaissance des bibliothèques étrangères, qu'elle fut chargée par le Comité intersyndical du livre parisien de rédiger, en collaboration avec Georges Rageot, le *Rapport sur l'organisation de la lecture publique, du commerce du livre et de la propagande collective pour la lecture et le livre*, paru en 1937, qui eut un écho certain. Elle s'intéressa aussi à la question de la formation des bibliothécaires et organisa un enseignement de bibliothéconomie au CCEO de la CGT, puis participa aux sessions de cours de l'ABF. Au début de la guerre, elle fut envoyée par le ministère de l'Information pour organiser un Office pour la propagation du livre français à l'étranger, puis, elle dirigea la bibliothèque de l'Institut français de New York de 1941 à 1944. Elle termina sa carrière à l'Unesco.

Pol Neveux (1865-1939)

Fils d'un notaire et conseiller municipal rémois, Pol Neveux était licencié en droit. Il commença sa carrière à la bibliothèque Mazarine, puis à l'École des Beaux-Arts, et devint inspecteur général des bibliothèques en 1902, jusqu'à sa retraite en 1935. En tant qu'inspecteur, il s'intéressait particulièrement aux questions de personnel, comme en témoignent ses rapports et son action en faveur de la loi de 1931. Fort de sa connaissance des fonds patrimoniaux des bibliothèques municipales, il publia avec Émile Dacier les *Richesses des bibliothèques provinciales de France*. Il était également membre de la Commission des Monuments historiques et du Conseil supérieur des

Beaux-Arts. Mais il était d'abord connu pour ses romans, notamment *La douce enfance de Thierry Seneuse*. qui lui ouvrirent les portes de l'Académie Goncourt.

Yvonne Oddon (1902-1982)

Formée par l'École de bibliothécaires de la rue de l'Élysée en 1924, elle complète ensuite cet enseignement par un stage de deux ans à la bibliothèque universitaire du Michigan. Elle est ensuite recrutée par Georges-Henri Rivière comme bibliothécaire au Musée d'ethnographie du Trocadéro qui devient ensuite le musée de l'Homme. Adepte des méthodes américaines, qu'elle continue de suivre de près (elle obtient une bourse de la fondation Rockefeller pour accomplir un stage à la bibliothèque du Congrès en 1934-1935), elle préside l'Association des anciens élèves de l'École de bibliothécaires. Si ses travaux portent surtout sur la classification et les bibliothèques d'étude en général, elle s'intéresse également à la lecture publique : dès 1933, elle collabore avec Victorine Vérine pour mettre au point la bibliothèque circulante du Soissonnais, elle appartient à l'Association des bibliothèques d'hôpitaux et, en 1936, elle fait partie des fondateurs de l'ADLP. En outre, elle serait à l'initiative du petit *Guide du bibliothécaire amateur* écrit par Charles-Henri Bach pour les bibliothèques protestantes, qu'elle reprend après la guerre pour l'enrichir. Pendant la guerre, elle joue un rôle actif dans le réseau de résistance du Musée de l'Homme ; elle est arrêtée en 1941 puis déportée à Ravensbrück dont elle revient vivante en 1945.

Paul Otlet (1868-1944)

Juriste issu de la grande bourgeoisie bruxelloise, il découvre la bibliographie par le biais des revues de droit. Avec son ami Henri Lafontaine, il fonde le Mundaneum qui visait à rassembler en un même lieu toute la connaissance mondiale et à la classer. Pour cela, ils adaptent la classification Dewey et mettent au point la classification décimale universelle. Leur but est également de standardiser les pratiques internationales en matière de classement et de catalogage. Appuyée sur ses convictions pacifistes et socialistes, sa conception de la bibliothèque, ouverte à tous pour répondre à tous les besoins, a influé sur une partie des modernistes français, à commencer par Eugène Morel avec qui il correspondait.

Paul Poindron (1912-1980)

Paul Poindron devient très jeune un acteur important dans le monde de la lecture publique. Titulaire du diplôme technique de bibliothécaire, obtenu dès la première session de 1933, il sort de l'École des chartes en 1935. Il entre alors à la Bibliothèque nationale qu'il ne quitte que dix ans plus tard. Il est affecté au département des Imprimés mais est très vite repéré par Julien Cain qui en fait l'un de

ses proches collaborateurs. Il le charge, entre autres, de mettre sur pied et de diriger le service d'achat de livres pour les bibliothèques publiques qui doit gérer les crédits des grands travaux, puis de créer le Bureau d'information sur les bibliothèques et la bibliothéconomie. En 1940, Poindron est muté au département des Cartes et plans, aux côtés de Myriem Foncin. À la création de la direction des Bibliothèques et de la lecture publique, il fait partie de la petite équipe convoquée par Marcel Bouteron et élabore plusieurs projets de réforme.

Georges Rageot (1902-1950)

Pendant les années 1930, Georges Rageot est directeur commercial aux Messageries Hachette et milite à la CGT. Il est l'auteur, avec Denise Montel, d'un *Rapport sur l'organisation de la lecture publique, du commerce du livre et de la propagande collective pour la lecture et le livre* (1937), commandé par le Comité intersyndical du livre parisien. Il donne également quelques leçons sur l'histoire, la fabrication et le commerce du livre au CCEO et dans le cadre des cours de l'ABF pour les responsables de petites bibliothèques de loisirs. Il participe aux travaux de l'ADLP mais suscite la méfiance des Grolier**,** qui l'accusent d'opportunisme. Au début de la guerre, Rageot est fait prisonnier puis, à sa libération en 1941, il fonde, avec son épouse Tatiana, les éditions de l'Amitié-G. T. Rageot, spécialisées dans le livre pour enfants. Il adhère à l'ABF en 1939 et fait partie de la section lecture publique, dès sa création. Il devient même vice-président de l'association en 1945.

Charles Schmidt (1872-1956)

Charles Schmidt est le fils d'un pasteur strasbourgeois. Archiviste paléographe et docteur ès lettres, il passe la première partie de sa carrière dans des services d'archives, de 1897 à 1928. Il est ensuite nommé inspecteur général des bibliothèques et des archives pour remplacer Alexandre Vidier et occupe ces fonctions jusqu'à sa retraite en 1940. C'est à ce poste que son intérêt pour les bibliothèques, et pour la lecture publique en particulier, s'éveille. Tout comme ses collègues Pol Neveux puis Émile Dacier, il joue un rôle prépondérant dans les négociations entre bibliothécaires et parlementaires.

Henri Vendel (1892-1949)

Originaire de l'Orne, il était venu faire ses études à Paris à l'École des chartes. Nommé conservateur du musée et de la bibliothèque de Châlons-sur-Marne en 1921, son action pour attirer le public et diversifier les activités y fut remarquable. Grâce à l'ADLP, il créa notamment en 1938 la bibliothèque circulante de la Marne. La même année, il devient président de l'ABF et tente d'y encourager les initiatives en faveur de la lecture publique. Résistant et emprisonné pendant la

guerre, il fut nommé inspecteur des bibliothèques à la Libération et le resta jusqu'à son décès. Parallèlement à ses activités professionnelles, il écrivit de nombreux romans et poèmes dont plusieurs s'inspiraient de son expérience dans les tranchées pendant la première guerre mondiale.

Liliane Wetzel (? - 1975 ?)

Nous savons peu de choses de Liliane Wetzel. Agrégée d'histoire, spécialiste de la question des templiers, elle fit principalement sa carrière dans les bibliothèques universitaires. Lorsqu'elle adhèra à l'ABF en 1936, elle était bibliothécaire de la faculté des sciences de l'université d'Aix-Marseille. En 1938, elle devint bibliothécaire en chef de la bibliothèque universitaire et de la bibliothèque municipale de Lille. En 1940, elle fut arrêtée et emprisonnée, peut-être pour s'être opposée à la confiscation de cartes géographiques appartenant à la bibliothèque universitaire. Une fois libérée, affaiblie physiquement, elle retrouva tout de même son poste à Lille. Les inspecteurs généraux lui confièrent alors la tâche de rédiger un projet de réforme des bibliothèques françaises.

2. Textes législatifs et réglementaires

Décret du 1er juillet 1897 relatif à l'organisation des bibliothèques publiques

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts,

Vu l'ensemble des lois et décrets qui établissent les droits de l'État sur les collections déposées dans les bibliothèques publiques ;

Vu l'arrêté consulaire du 8 pluviôse an XI, le décret du 20 février 1809, enfin, l'ordonnance du 22 février 1839, dont le titre III régit « les bibliothèques publiques des villes ;

Vu les avis émis par le comité du contentieux et la commission des bibliothèques nationales et municipales, institués près le ministère de l'Instruction publique et des beaux-arts,

Décrète :

Art. 1er. — Sont et demeurent maintenues les dispositions réglementaires qui, en plaçant les collections de l'État sous la surveillance des municipalités, leur en ont permis l'usage et et en mis la conservation à leur charge.

Lesdites collections peuvent être retirées par le ministre pour cause d'insuffisance de soins ou pour abus dans l'usage des villes.

Art. 2. — Les catalogues des bibliothèques auxquelles sont affectés les ouvrages dont dispose le ministère doivent être adressés au ministère de l'instruction publique.

Les villes envoient, en outre, au ministère un rapport annuel sur la situation et le fonctionnement desdites bibliothèques, ainsi qu'une liste des acquisitions faites pendant l'année écoulée.

Art. 3. — Un comité d'inspection et d'achats de livres est établi par le ministère de l'Instruction publique et des beaux-arts dans toutes les villes qui possèdent une bibliothèque publique municipale.

Ce comité est renouvelable par moitié tous les cinq ans. Présidé par le maire, il se réunit obligatoirement au moins une fois par trimestre, exerce son contrôle sur l'état de la bibliothèque, fixe l'emploi des fonds affectés tant à la conservation et à l'entretien des collections qu'aux acquisitions, donne son avis sur les propositions d'échanges. Le bibliothécaire, sous la surveillance du comité, procède à la confection des catalogues, exécute tous les travaux d'ordre et les prescriptions réglementaires.

Le ministre s'assure, par des inspections, de la situation et de la tenue des bibliothèques.

Art. 4. — Toute aliénation des livres, manuscrits, chartes, diplômes, médailles, estampes et objets quelconques contenus dans les bibliothèques publiques des villes est et demeure interdite.

S'il se produit des incendies, sinistres, soustractions, détournements dans une bibliothèque, la ville doit, sous sa responsabilité, en prévenir immédiatement le ministère.

Pour les fonds d'État, c'est-à-dire les fonds déposés dans les bibliothèques à la suite des lois et décrets de la Révolution ou ajoutés depuis par des concessions ministérielles, il ne peut être opéré d'échange entre les diverses bibliothèques qu'en vertu d'arrêtés du ministre.

Une simple autorisation de ce dernier suffit pour les échanges que les villes pourraient faire des objets leur appartenant.

Art. 5. — Les communications au dehors des manuscrits et des imprimés sont consentis par le maire, sous la responsabilité des villes. Le ministre peut ordonner ces communications en ce qui concerne les fonds d'État.

Art. 6. — Les bibliothèques sont confiées à un bibliothécaire et, suivant leur importance, à plusieurs sous-bibliothécaires, employés ou surnuméraires.

Pour les bibliothèques municipales classées, dont l'importance aura été signalée au ministre par une délibération de la commission supérieure des bibliothèques nationales et municipales, les maires doivent choisir les conservateurs ou bibliothécaires parmi les élèves diplômés de l'École des chartes ou les candidats dont l'aptitude à ces fonctions aura été constatée après examen.

Le classement des bibliothèques municipales est établi par arrêté ministériel.

Les dépenses de personnel et de matériel demeurent à la charge des villes.

Art. 7. — Tous règlements des autorités locales sur le service public, l'établissement du service de nuit et les fonds affectés aux dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions sont adressés au ministère de l'instruction publique et y restent déposés.

Art. 8. — Le titre III de l'ordonnance royale du 22 février 1839 est abrogé.

Art. 9. — Le ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 1er juillet 1897.

Par le Président de la République : Félix Faure.

Le ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts,

A. Rambaud[1731]

[1731] Le décret a paru dans le *Journal Officiel* du 3 août 1897, p. 4473.

Décret du 6 juin 1912 instituant un comité d'inspection et d'achat de livres dans les villes possédant une bibliothèque municipale

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts ;
Vu l'ensemble des lois et décrets qui établissent les droits de l'État sur les collections déposées dans les bibliothèques publiques ;
Vu l'arrêté consulaire du 8 pluviôse an XI et le décret du 20 février 1809 ;
Vu le décret du 1er juillet 1897, qui régit les bibliothèques publiques des villes ;
Vu l'arrêté du 12 juin 1909 ;
Vu l'avis émis par la Commission supérieure des bibliothèques instituée près le ministère de l'Instruction publique et des beaux-arts ;

Décrète :

Art. 1er. — Un comité d'inspection et d'achat de livres est institué dans toutes les villes qui possèdent une bibliothèque municipale.
Les membres du comité sont nommés pour sept ans par arrêté du ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts, sur la présentation dupPréfet après avis du maire.
Le maire est président de droit de ce comité, qui comprend en outre, aussi comme membre de droit, un conseiller municipal élu par ses collègues pour la durée de son mandat.
Le comité se réunit obligatoirement au moins une fois par trimestre ; il exerce sa surveillance sur l'état de la bibliothèque, fixe l'emploi des fonds affectés tant à la conservation et à l'entretien des collections qu'aux acquisitions, donne son avis sur les propositions d'échanges.

Art. 2. — Le bibliothécaire assiste de droit aux réunions du comité, y a voix délibérative et, de même que les membres du comité, peut y faire toutes propositions d'achat.
Si le bibliothécaire adjoint d'un dépôt classé est pourvu de l'un des diplômes ou certificats prévus par le décret du 1er juillet 1897, il fera également partie de droit du comité, avec voix délibérative.

Art. 3. — Dans les dépôts classés, l'initiative et la direction de tous les travaux techniques de catalogue et de mise en ordre des collections appartiennent exclusivement au bibliothécaire, sous réserve de l'approbation des inspecteurs généraux.
Pour ces mêmes établissements, les deux cinquièmes des sommes affectées aux acquisitions sont laissés, sauf avis contraire du maire, à la disposition du bibliothécaire, sans consultation préalable du comité, pour achat de suites d'ouvrages, de livres d'occasion ou d'utilité urgente.
Le bibliothécaire rend compte, à chaque séance du comité, des dépenses ainsi effectuées.
A la fin de chaque exercice, il adresse au maire un rapport sur l'emploi de la somme ainsi laissée à sa disposition. Une copie de ce rapport est annexée au rapport annuel prévu par l'article 2 du décret du 1er juillet 1897.

Art. 4. — Le ministre de l'Instruction publique s'assure, par des inspections, de la situation et de la tenue des bibliothèques.

Art. 5. — Sont abrogées les dispositions contraires au présent décret.

Art. 6. — Le ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts est chargé de l'exécution du présent décret.

Par le Président de la République : A. Fallières.

Le ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts,
Guist'hau.[1732]

[1732] Le décret est eproduit dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 73, 1912, p. 395-397.

Loi du 21 juillet 1931 relative au régime des bibliothèques publiques des villes et de leur personnel

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1er. — Les bibliothèques publiques des villes sont rangées en trois catégories :
1ère catégorie. — Bibliothèques classées.
2e catégorie. — Bibliothèques soumises à un contrôle technique régulier et permanent.
3e catégorie. — Bibliothèques pouvant être soumises à des inspections prescrites par décision du ministre.
Un règlement d'administration publique, rendu sur la proposition du ministre de l'Instruction publique et du ministre des Finances, fixera la liste des bibliothèques classées et de celles d'entre elles où pourront être nommés des bibliothécaires adjoints.
Un décret rendu après avis de la section de l'Intérieur et de l'Instruction publique du Conseil d'État déterminera la répartition des autres bibliothèques entre les deuxième et troisième catégories, qui restent soumises à l'inspection générale.

Art. 2. — Les bibliothécaires et, éventuellement, les bibliothécaires adjoints des bibliothèques de la première catégorie sont des fonctionnaires de l'État ; ils sont nommés par le ministre de l'Instruction publique, qui les choisit sur une liste de trois candidats présentés par les maires, ayant les titres requis et remplissant les conditions qui seront fixées par un règlement d'administration publique.
A défaut de la présentation par les maires dans le délai de trois mois, la nomination est faite d'office par le ministre.
Un décret contresigné par le ministre des Finances fixera les conditions de recrutement et d'avancement, les traitements, les classes et le régime disciplinaire de ce personnel, les mesures transitoires concernant les agents actuellement en service et les modalités du contrôle et de l'inspection des bibliothèques des deuxième et troisième catégories.

Art. 3. — Les villes sont tenues de participer aux dépenses inscrites au budget de l'État pour le traitement et les indemnités réglementaires des bibliothécaires et bibliothécaires adjoints des bibliothèques de la première catégorie.
Cette participation ne peut être inférieure à 40% du traitement principal et des indemnités réglementaires dans les villes d'une population inférieure à 40 000 habitants, à 50% dans les villes d'une population comprise entre 40 000 et 100 000 habitants, à 60% dans les villes d'une population supérieure à 100 000 habitants.
La contribution des villes est inscrite en recettes au budget de l'État (Recettes d'ordre. — Recettes d'ordre proprement dites).

Art. 4. — II est ouvert au ministère de l'Instruction publique et des beaux-arts, pour les dépenses du budget général de l'exercice 1930-1931, en addition aux crédits alloués par la loi de finances du 16 avril 1930 et par des lois spéciales, des crédits s'élevant à la somme totale de 354 562 francs et applicables aux chapitres ci-après du budget de son département.
Chap. 70 bis. — Bibliothèques municipales. — Personnel. — Traitements, 344 562 francs.

Chap. 70 ter. — Bibliothèques municipales. — Personnel. — Indemnités, 10 000 francs.

Il sera pourvu à ces crédits au moyen des ressources du budget général de l'exercice 1930-1931.

Art. 5. — Les évaluations des recettes du budget général de l'exercice 1930-1931 sont augmentées d'une somme de 189 507 francs, savoir :

I. — PRODUITS RECOUVRABLES EN FRANCE

§ 4. — *Recettes d'ordre.*

2. — Recettes d'ordre proprement dites.

Contribution des villes pour le payement des émoluments du personnel des bibliothèques municipales, 189 507 francs.

Art. 6. — Les bibliothécaires actuellement en service qui deviendront fonctionnaires d'État en vertu de la présente loi, et à qui l'application de l'article 8 de la loi du 14 avril 1924 ne permettrait pas d'acquérir droit à la pension sur le Trésor à l'âge de soixante ans, auront la faculté, s'ils en font la demande dans le délai de trois mois à dater de la promulgation du décret prévue à l'article 1er, de continuer à participer aux charges et aux bénéfices de la caisse à laquelle ils sont affiliés.

Si un fonctionnaire ayant opté pour ce régime de retraite passe d'une ville à une autre, il deviendra de plein droit tributaire de la caisse de cette dernière ; ses services antérieurs entreront en compte dans l'établissement de son droit à pension et dans le calcul de sa pension.

La pension sera servie par la caisse de la ville où exerçait le fonctionnaire au moment de sa mise à la retraite, mais les diverses caisses ayant perçu des retenues reverseront annuellement à la caisse chargée du payement une part de pension proportionnelle à la durée d'affiliation à chacune d'elles, nonobstant toutes dispositions contraires des statuts des caisses de retraites.

Les fonctionnaires qui seraient affiliés à la Caisse nationale des retraites, en application des dispositions de l'article 29 de la loi du 14 avril 1924, demeureront affiliés à cette caisse.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'État.

Fait à Paris, le 20 juillet 1931.

Par le Président de la République : PAUL DOUMER.

Le ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts,
MARIO ROUSTAN.
Le ministre du Budget,
FRANÇOIS PIETRI.
Le ministre des Finances,
P.-E. FLANDIN.[1733]

[1733] Le texte de loi est paru dans le *Journal officiel* du 23 juillet 1931, p. 7930.

Arrêté du 22 février 1932 créant un diplôme technique de bibliothécaire

Le ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts,
La Commission supérieure des bibliothèques entendue,

Arrête :

Art. 1er. — II est institué un diplôme technique de bibliothécaire, délivré, après examen, par le ministère de l'Instruction publique.

Art. 2. — Pour être admis à se présenter à l'examen sanctionné par ce diplôme, il n'est pas exigé de conditions d'âge et de nationalité. Les candidats doivent justifier du baccalauréat de l'enseignement secondaire, ou du brevet supérieur de l'enseignement primaire, ou d'un titre français ou étranger jugé équivalent. Les équivalences de titres sont fixées par le ministre, après avis de la section permanente de la Commission supérieure des bibliothèques.

Les candidats doivent, en outre, avoir effectué préalablement aux épreuves de l'examen un stage professionnel dans une bibliothèque publique ressortissant du ministère de l'Instruction publique. Les bibliothèques où le stage pourra être effectué seront désignées par le Ministre, après avis de la section permanente.

Art. 3. — Les candidats au stage doivent adresser au chef de l'établissement dans lequel ils sollicitent leur admission une demande accompagnée d'un dossier justificatif de leurs titres. L'autorisation est accordée par le ministre sur la proposition du chef d'établissement. Les élèves de l'École des chartes en cours d'études devront faire contresigner leur demande par le directeur.

Art. 4. — La durée du stage est au minimum de trois mois ; elle est réduite à deux mois pour les élèves de l'École des chartes admis à passer en seconde année. Le stage peut être effectué dans un ou plusieurs établissements par périodes continues non inférieures à un mois.

Art. 5. — -A l'expiration du stage, un certificat constatant sa durée et le degré d'aptitude du stagiaire sera délivré par le chef d'établissement.

Art. 6. — L'examen est annuel. Il a lieu le second lundi de novembre, à Paris. Il est subi devant un jury dont les membres sont nommés pour chaque session par un arrêté ministériel, qui fixera les conditions d'inscription. Le premier examen aura lieu en novembre 1933.

Art. 7. — L'examen comprend des épreuves obligatoires et des épreuves facultatives.

Les épreuves obligatoires comportent une épreuve écrite, une épreuve pratique et des épreuves orales.

L'épreuve écrite consiste dans une composition comprenant trois questions relatives :
1° A la technique et à l'histoire du livre ;
2° Aux répertoires bibliographiques ;
3° A l'administration des bibliothèques.

L'épreuve pratique comporte : la rédaction des cartes de catalogue, par noms d'auteurs et par matières, d'ouvrages en langues anciennes (grec, latin) et en langues modernes (français, allemand, anglais, espagnol, italien) appartenant à diverses époques de l'imprimerie.

L'épreuve écrite et l'épreuve pratique sont choisies en conformité du programme annexé au présent arrêté.

Les épreuves orales comportent : des interrogations sur les matières indiquées à l'épreuve écrite.

Indépendamment des épreuves obligatoires, l'examen peut comprendre des épreuves facultatives, réservées aux candidats ayant préalablement satisfait aux épreuves obligatoires.
Les épreuves facultatives pourront porter sur des langues mortes ou vivantes, sur la paléographie, l'iconographie, la numismatique, l'archéologie, la musicographie, le classement des archives, ou sur telle autre spécialité admise par le jury d'examen sur la demande préalable du candidat. Si ces épreuves obtiennent la moyenne des points exigée pour chacune d'elles, mention en sera portée sur le certificat d'aptitude.

Art. 8. — La liste des candidats présentés pour l'admission est arrêtée par le jury, qui tiendra compte des résultats des épreuves et du certificat de stage, et transmise au ministre, avec le procès-verbal de l'examen, pour ratification.

Fait à Paris, le 22 février 1932.

M. Roustan.

PROGRAMME DU DIPLOME TECHNIQUE DE BIBLIOTHÉCAIRE

I. — Technique et histoire du livre

1° Le papier. — Matières diverses du papier (chiffon, bois, alfa, etc.). Procédés de fabrication (fabrication à la forme, vergeures, pontuseaux, filigranes, fabrication mécanique). Les formats les plus usuels du papier. Les mesures (main, rame). Reconnaissance des divers papiers.

2° Les caractères d'imprimerie. Notions sur le livre manuscrit. La xylographie. Découverte de l'imprimerie. Gutenberg. Les premiers imprimeurs français. Les incunables. Le développement général de l'imprimerie. Caractères gothiques, romains, italiques. Reconnaissance des caractères des grands imprimeurs, tels que Garamond, Aide, Elzevier, Didot, et des types de caractères usuels de nos jours.

3° La composition typographique (justification, manchettes, placards, mise en pages, imposition). Linotypie et monotypie. Préparation des manuscrits pour l'impression. Correction des épreuves. Procédés de tirage. Clichage. Machines à écrire et procédés de polycopie. Reconnaissance de composition à la main et à la machine.

4° Le pliement et l'assemblage des feuilles. Réclames. Signatures. Cartons. Reconnaissance des divers formats des livres.

5° Les parties constitutives du livre. Faux titre. Titre. Adresse bibliographique. Marques de librairie. Privilèges. Copyright. Notions sur la propriété littéraire. Chapitres. Index. Table. Paginations multiples. Reconnaissance de la date précise ou approximative de livres non datés sur le titre.

6° Les illustrations. Figures dans le texte et hors texte. Lettres ornées. Vignettes. Culs-de-lampe. Encadrements. Frontispice. Titres gravés. Portraits. Gravure sur bois, sur cuivre, au burin, à l'eau-forte. Lithographie et autres procédés d'illustration. Les grands illustrateurs. Reconnaissance de planches anciennes et modernes obtenues par les divers procédés.

7° La forme de la publication. Volume. Tome. Série. Collection. Périodique. Fascicule. Livraison. Extrait ou tirage à part.

8° La reliure. Différentes sortes de peaux et de toiles. Reliures sur nerf, grecquée, sur ruban. Reliure pleine, demi-reliure, reliure sur onglets. Emboîtage. Reliure industrielle. Termes techniques de la reliure. Ornementation des reliures. Dorure. Reliures armoriées. Les principaux artistes de la reliure. Reconnaissance de la technique et du type d'ornementation de reliures de diverses époques.

II. — Rédaction des catalogues de bibliothèques

1° Rédaction des titres qui doivent figurer dans un catalogue de bibliothèque. Anonymes. Pseudonymes. Noms composés, etc. Règles spéciales aux catalogues de manuscrits et d'incunables.

2° Classement des titres suivant la nature du catalogue où ils doivent figurer : a) Catalogue alphabétique soit des noms d'auteurs, soit des titres anonymes. Règles générales du classement alphabétique. — b) Catalogue méthodique. Divers systèmes de classification. — c) Catalogue alphabétique des matières.

3° Disposition matérielle des catalogues. Registres. Cartes ou folios mobiles. Avantages et inconvénients de chaque système.

III. — Répertoires bibliographiques

1° Bibliographie des bibliographies. Bibliographies universelles.

2° Bibliographies nationales : France, Allemagne, Angleterre, Espagne, Italie, États-Unis d'Amérique.

3° Bibliographies spéciales à une matière déterminée : a) Histoire. Géographie. Littérature. Linguistique. Droit. Économie politique. — b) Mathématiques. Physique. Chimie. Sciences naturelles. Médecine.

IV. — Administration des bibliothèques

1° Organisation générale des bibliothèques. Types de bibliothèques. Bibliothèques de conservation, d'étude, de récréation. Bibliothèques populaires. Bibliothèques pour enfants. Bibliothèques administratives. Bibliothèques étrangères.

2° Personnel. Administration centrale et administration des bibliothèques nationales, universitaires et municipales. Commissions de bibliothèque. Bibliothécaires. Garçons de salle. Statuts du personnel.

3° Local et mobilier. Aménagement des salles de travail et des dépôts. Chauffage et éclairage. Diverses sortes d'étagères. Meubles pour catalogues.

4° Entrée des livres : a) Dons de l'État et des particuliers. Legs. Le dépôt légal. — b) Acquisitions. Budget et comptes des bibliothèques. Le commerce des livres. L'édition et la librairie. Catalogues de ventes. Usages commerciaux. Prix fort. Prix net. Abonnements. Souscriptions. — c) Les échanges entre bibliothèques. — Tenue du registre d'entrée. Estampillages.

5° Classement et numérotage des livres. Rangement suivant l'ordre d'entrée. Classement méthodique. Sections suivant les formats. Classements provisoires. Réserve. Usuels.

6° Conservation des livres. Traitement des brochures. Reliure. Préparation des ouvrages pour la reliure. Vérification des volumes reliés. Nettoyage des livres. Précautions à prendre pour la conservation des livres. Récolements ordinaires et extraordinaires.

7° Communication des livres. Admission dans la salle de lecture. Surveillance. Demande et restitution des livres. Organisation des salles de travail. La photographie des documents des bibliothèques. Le prêt. Diverses sortes de prêt. Registre de prêt.[1734]

[1734] Cet arrêté a paru dans le *Journal officiel* du 28 février 1932, p. 2229.

Le projet de loi sur la lecture publique (1931)

Ce projet de loi fut adressé le 22 juin 1931 par le directeur de l'enseignement supérieur, Jacques Cavalier, à Julien Cain pour un dernier examen[1735], mais il ne fut jamais débattu à la Chambre. Il reprend en partie les termes du rapport de la Commission de la lecture publique.

Projet de loi sur la lecture publique
présenté au nom de M. Gaston Doumergue, Président de la République,
par M. Mario Roustan, ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts,
et François Piétri, ministre du Budget.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Messieurs,

Le problème des bibliothèques est posé en France depuis qu'il y a des bibliothèques publiques. Mais il l'a toujours été d'une manière fragmentaire : tantôt on s'occupait des seules bibliothèques *d'étude*, tantôt on s'occupait des bibliothèques populaires et de celles-là uniquement.

On formerait une bibliothèque en réunissant tous les livres, brochures et articles consacrés à l'étude de l'organisation en France des bibliothèques de tout degré. Plusieurs projets et propositions de loi ont été rédigés, qui sont restés à l'état de projets ; des commissions ont été réunies dont les travaux n'ont abouti qu'à des rapports ; on a beaucoup écrit, beaucoup parlé.

Le projet de loi que nous déposons aujourd'hui devant le Parlement est le premier qui aborde le problème dans son ensemble et qui, avec un souci d'éducation nationale, se préoccupe à la fois du livre d'étude et du livre de récréation.

Pendant les dernières semaines de l'année 1905 et les premières de 1906, une commission extraparlementaire où figuraient des hommes éminents aujourd'hui disparus, — Léopold Delisle, Paul Meyer, Charles-Victor Langlois — avait été réunie pour examiner un projet de réorganisation des archives et des bibliothèques ; au nom de la sous-commission des bibliothèques, Ch.-V. Langlois avait écrit un rapport dont chaque mot pourrait être utilement médité encore aujourd'hui ; quel fut le résultat de tout ce travail ? Outre une liasse de procès-verbaux et de rapports conservés aux Archives nationales, la création, quelques années après, de la Commission supérieure des bibliothèques dont Langlois disait, à son apparition : « le nouveau conseil ne fera *rien* ou bien il sera conduit à reconsidérer les problèmes définis et discutés par la Commission extraparlementaire ».

Plusieurs des problèmes « définis et discutés » en 1905-1906 se posent encore en 1931.

On ne saurait envisager la solution si l'on ne tenait compte de l'insuffisance générale des crédits mis à la disposition du ministère de l'Instruction publique pour le fonctionnement des bibliothèques de tous ordres. C'est ce qu'une revue rapide permet d'apercevoir :

1° La Bibliothèque nationale, jusqu'ici la plus précieuse et la plus célèbre du monde, est désormais empêchée de relier ses ouvrages et ses documents comme de se tenir au courant de la

[1735] AN F17 17303. Dossier « Commission d'organisation de la lecture publique (1929-1931) ». Lettre du directeur de l'Enseignement supérieur à Julien Cain (projet de loi en pièce jointe), 22 juin 1931.

production étrangère. D'où il s'en suit que sa clientèle internationale de spécialistes et érudits l'abandonne peu à peu pour aller travailler en dehors, au British museum notamment.

2° Les autres bibliothèques parisiennes (Arsenal, Sainte-Geneviève, Mazarine) ont dû renoncer à moderniser leurs fonds. Elles ne sont plus que des dépôts de conservation, vivant sur leur passé et leurs prestige séculaires.

3° Nos bibliothèques universitaires de Paris et de province se voient dans la nécessité de restreindre leurs achats et d'abandonner leurs souscriptions à des ouvrages en cours devenus trop coûteux, et de suspendre leurs abonnements à des périodiques longtemps considérés comme indispensables.

4° Nos bibliothèques municipales, en dépit des sacrifices des villes, ne peuvent plus mettre à la disposition de leurs habitués que des livres périmés, ou de vulgarisation médiocre, et doivent s'en tenir le plus souvent aux traités et aux manuels. Installées dans des locaux exigus et dénués de confort, gérées par un personnel technique plein d'abnégation et de dévouement à coup sûr mais si mal rétribué que son recrutement est désormais tari, elles voient diminuer de jour en jour leur clientèle à une époque où s'affirment tant de besoins nouveaux.

5° À de biens rares exceptions près, nos bibliothèques dites populaires, si pauvrement logées que toute consultation sur place y est presque impossible, ne sont plus en réalité et faute de ressources que des bureaux de prêts totalement dépourvus de volumes propres et récents, des cabinets de lecture fantômes ouverts deux ou trois heures par semaine et où le public ne se hasarde qu'avec découragement et répugnance. Aucun ouvrage ou périodique capable d'intéresser, de servir avec fruit, voire de distraire sainement les populations rurales n'a été jusqu'ici mis à leur disposition. La bibliothèque fixe ou circulante complément indispensable de l'École et agent souverain de tout enseignement post-scolaire est pour ainsi dire inconnue dans nos campagnes...

Alors que le prix des livres s'est élevé dans les proportions que l'on sait, l'effort accompli par le ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et de l'Enseignement technique en faveur des bibliothèques qui relèvent de ses diverses directions ne dépasse pas 11 millions de francs. Ajoutons à cette somme la contribution des villes pour leurs bibliothèques et des autres ministères pour les leurs, nous obtenons une dotation globale de 19 600 000 francs.

Si l'on défalque de ce chiffre les crédits alloués au personnel, les dépenses d'entretien mobilier et immobilier, c'est-à-dire environ les deux tiers, que reste-t-il pour acheter des livres ? Un peu plus de six millions soit, à raison de 30 francs en moyenne par unité, 200 000 volumes pour 40 000 000 d'âmes. Un volume ou un périodique par 200 habitants.

Comparons notre effort avec celui des pays étrangers. Le seul budget de chaque librairie des grandes villes américaines comme New-York, Chicago, Detroit, Los Angeles, etc., dépasse le montant de tous les budgets de toutes les bibliothèques françaises et il n'est pas de ville un peu importante anglaise ou allemande qui ne dépense des centaines de mille francs par an pour la lecture publique.

Les disponibilités des bibliothèques de Berlin, et de Munich, du British Museum et de la Librairie du Congrès à Washington, pour leurs seuls achats et abonnements, sont dix, vingt et trente fois supérieures à celles de notre Nationale. Et la proportion est la même pour les universitaires. Une ville hollandaise dispose de plus de ressources que toutes les bibliothèques populaires de Paris réunies.

La Belgique qui vient d'inaugurer pour ses bibliothèques populaires toute une législation nouvelle leur fournit gratuitement 80 000 volumes par an et leur alloue en outre des subventions spéciales jusqu'à concurrence de 600 000 francs.

Avec ses 3 400 000 habitants, la Suisse consacre chaque année plus de 700 000 francs en faveur de sa seule « bibliothèque pour tous » et bien qu'il ne compte que 3 289 000 habitants, le Danemark alloue 6 267 000 francs à l'ensemble de ses bibliothèques.

Nous ne possédons pas de chiffre exact pour la Russie. Mais nous savons que dans ce pays où le nombre des illettrés est encore si grand, une contribution financière de plus en plus importante

est accordée pour une organisation générale et rationnelle, à l'américaine, de la lecture savante et populaire.

Nous avons pensé que cette lamentable détresse de nos divers dépôts ne pouvait se prolonger davantage et que sous ce rapport nous n'avions pas le droit de maintenir la France au dernier rang des nations civilisées. Dans un monde qui évolue avec promptitude et selon un rythme nouveau de l'existence, il importe que notre information intellectuelle, technique et sociale s'adapte aux réalités contemporaines. Question vitale donc pour la culture et l'avenir de la nation.

C'est pour préparer une réforme d'ensemble de l'organisation des bibliothèques qu'un arrêté ministériel du 5 novembre 1929, complété par le 20 décembre, a créé une commission de la lecture publique, dont une proposition de résolution (n° 223) déposée sur le bureau du Sénat avait demandé la constitution. Cette proposition de résolution qui portait soixante-treize signatures avait été rédigée par le sénateur qui a l'honneur aujourd'hui, comme ministre de l'Instruction publique, de déposer le présent projet de loi. Ainsi s'affirme dans la préparation et dans la réalisation une précieuse continuité.

Pendant plusieurs mois, la commission composée de membres du Parlement et de techniciens s'est réunie régulièrement chaque semaine, sous la présidence de M. Victor Bérard, sénateur du Jura, suppléé parfois par M. Jossot, sénateur de la Côte-d'Or ; elle a étudié le grand problème de la lecture pour tous tant dans les campagnes que dans les villes et la création dans les moindres communes de salles de lecture publique.

La Commission a examiné tout d'abord ce qui existe actuellement. M. Roger, Inspecteur général de l'Instruction publique, a établi à la suite de sondages effectués dans 40 cantons répartis sur 19 départements un rapport sur la situation des bibliothèques scolaires — ou bibliothèques populaires des écoles publiques. Il ressort de ce document que les écoles sont loin d'avoir toutes la bibliothèque scolaire prévue par l'arrêté du 15 décembre 1915 ; que les bibliothèques existantes sont souvent très médiocres ; que les livres sont trop souvent vieillis ou en mauvais état ; que dans beaucoup de communes, il n'y a qu'une armoire sans livres ; que, presque nulle part, il n'y a de salle de lecture ; que parents et enfants voudraient des ouvrages récréatifs, des livres d'agriculture ou d'intérêt professionnel ; que là où il y a une bibliothèque régulièrement approvisionnée, les lecteurs affluent.

Que manque-t-il à toutes ces bibliothèques ? L'aide matérielle de l'État, du département, de la commune et des usagers. Tout est à faire pour que la bibliothèque scolaire joue le rôle légal qui lui revient dans l'organisation de la lecture publique. Dans un petit nombre de communes, la bibliothèque suffit aux besoins des enfants, mais presque nulle part, elle ne répond aux besoins des adultes.

La commission a été mise au courant des efforts qui ont été faits pour développer les cinémathèques, créer des bibliothèques dans les cités de cheminots, organiser le prêt et la circulation des livres à la Ligue de l'enseignement, installer et faire vivre des bibliothèques rurales dans les départements dévastés et à l'étranger, créer des bibliothèques professionnelles dans les centres d'enseignement technique.

Ces communications, faites au cours de plusieurs séances, provoquèrent des échanges de vues d'où il se dégagea quelques idées essentielles ; un sous-comité y trouva les éléments d'un projet d'organisation que la commission plénière examina et corrigea. Quatre mesures essentielles y étaient prévues :

1° Une organisation départementale de la lecture populaire permettant de mettre entre les mains des habitants des villes comme des habitants des villages les plus reculés et dans une mesure sans cesse grandissante, les livres et les périodiques dont ils ont besoin et auxquels ils ont droit.

2° La nationalisation du personnel technique des bibliothèques municipales dites classées, prononcée dans les mêmes conditions que celle des archivistes au lendemain de la guerre.

3° La reconstitution du service central des bibliothèques rattaché à la Direction de l'enseignement supérieur du ministère de l'Instruction publique.

4° Enfin, la création d'une caisse nationale des bibliothèques.

Un projet de loi antérieurement déposé relatif au régime des bibliothèques des villes et à leur personne, concerne précisément la nationalisation. Il a té voté par la Chambre des députés dans sa séance du 11 juillet 1930. Déjà rapporté par la Commission des finances et de l'instruction publique au Sénat, il est en instance devant la Haute assemblée. Son adoption, qui paraît prochaine, permettrait une amélioration rapide de la situation de nos grands dépôts.

Quant aux trois autres conclusions de la Commission de la lecture publique, le présent projet de loi en reprend l'essentiel.

I

L'organisation départementale

La Commission a considéré qu'il convenait de donner à la lecture publique une organisation départementale, qui coordonnerait les efforts à accomplir dans les communes rurales et dans les communes urbaines. Cette organisation aurait pour objet essentiel :

1° de créer dans chaque commune un dépôt de livres ou d'améliorer ceux qui y peuvent exister soit à la mairie soit à l'école.

2° de faciliter la circulation des livres par le prêt aux bibliothèques communales et la constitution de dépôts temporaires.

3° de créer à cet effet un *dépôt départemental* chargé d'alimenter les bibliothèques publiques du département.

La gestion de cette organisation dont les buts et le cadre général sont ainsi définis et dont les moyens seront plus loin déterminés serait assurée par un *comité départemental* de la lecture publique.

A. Comité départemental de la lecture publique.

Les attributions du comité seraient les suivantes :

1° gestion financière de l'organisation départementale

2° examen et transmission, après délibération, au ministère de l'Instruction publique des demandes de subvention aux établissements communaux

3° établissement et surveillance du double service de conservation des livres au dépôt départemental, et éventuellement dans ses succursales, et de circulation dans les communes.

4° proposition à la désignation du préfet du personnel gestionnaire et manutentionnaire.

Le Comité départemental de la lecture publique est ainsi composé : le préfet, l'inspecteur d'académie, 12 membres choisis parmi les bibliothécaires municipaux, les membres de l'enseignement et toutes autres personnalités connues par leur dévouement et leur compétence.

Le comité est nommé par arrêté ministériel sur la proposition du préfet.

Le préfet étant président de droit, et l'inspecteur d'académie vice-président, le comité choisit dans son sein les membres du bureau et un administrateur délégué qui assurera le fonctionnement régulier et le développement du service de la lecture publique dans le département.

Les fonctions de membre du comité sont gratuites.

La gérance du dépôt départemental est confiée à un gestionnaire choisi, soit parmi le personnel des bibliothèques, soit parmi les membres de l'enseignement en activité ou à la retraite, soit parmi toutes autres personnes qualifiées. Il en est de même pour les dépôts annexes.

Le fonds du dépôt départemental, chargé d'alimenter les bibliothèques communales du département, se composera d'ouvrages et de périodiques, soit acquis sur les ressources départementales, soit envoyés par l'État, soit donnés ou légués sous réserve d'acceptation du comité départemental de la lecture publique.

En principe, le dépôt départemental sera rattaché, soit à une bibliothèque municipale, soit à un établissement d'enseignement public, mais en aucun cas, le fonds de ce dépôt ne pourra se confondre avec celui de la bibliothèque ou de l'établissement.

Dans le cas où le chiffre de la population et les nécessités de la lecture publique l'exigeraient, 1e dépôt départemental pourra posséder, selon les besoins, une ou plusieurs succursales dans le département.

B. Bibliothèques communales

La Commission a estimé que dans l'organisation future des bibliothèques communales, les règles générales suivantes pourraient être envisagées :

1° Dans toute commune devra exister une bibliothèque publique dont le fonds de livres et de périodiques se composera de deux parties, l'une *permanente* formée d'ouvrages acquis par la commune, l'autre en *dépôt temporaire* provenant de l'organisme départemental de circulation et de-prêt. Les livres et périodiques seront communiqués sur place ou prêtés à domicile.

2° Quand il existera dans la même commune plusieurs bibliothèques, il conviendra de coordonner étroitement leurs efforts.

3° En principe, l'instituteur ou l'institutrice sera bibliothécaire communal. À leur défaut, la municipalité ne pourra désigner une autre personne qu'après avis conforme de l'organisme départemental.

4° Le choix des livres et .périodiques sera fait soit sur les listes arrêtées par le ministre de l'Instruction publique pour les écoles primaires publiques, soit d'après les propositions adressées par tes bibliothécaires locaux ou par les comités départementaux au service central des bibliothèques au ministère de l'Instruction publique.

C. Ressources financières de l'organisme départemental et des communes.

1. Organisme départemental

Un chapitre spécial en recettes et un chapitre spécial en dépenses seront à créer au budget des départements pour le fonctionnement du service de la lecture publique.

Recettes :

a) Subvention de l'État
b) Contribution départementale
c) Subventions ou abonnements de communes
d) Dons, legs, recettes diverses

Dépenses :

a) Acquisitions d'ouvrages, abonnements aux périodiques
b) Frais d'envoi, de transport et de correspondance
c) Frais de matériel, d'entretien et de reliure
d) Salaires du personnel
e) Frais de déplacement (administrateur délégué et membres du comité départemental de la lecture publique).

Les prévisions de recettes et de dépenses seront établies par le comité départemental de la lecture publique sous forme de propositions adressées au préfet.

2. Communes

Recettes :

a) Crédit inscrit au budget communal

b) Subvention de l'État qui ne pourra en aucun cas être allouée à une commune qui n'aurait pas inscrit dans son budget un crédit affecté à cet objet
c) Cotisations éventuelles, dons et legs, remboursements pour pertes et détériorations, etc.

Dépenses :
a) Achats d'ouvrages et abonnements aux périodiques
b) Frais de matériel, d'entretien, reliure
c) Indemnité au bibliothécaire
d) Dépenses imprévues.

D. Bibliothèques des villes

Les dispositions précédentes s'appliqueront, dans majorité des cas, aux bibliothèques rurales. C'est là du reste que l'effort à entreprendre est le plus considérable et le plus urgent. La démarcation entre les bibliothèques des grosses communes et des villes moyennes ou petites est malaisée à établir. Il n'y a aucune disposition particulière pour ces dernières dans les conclusions de la commission. Celle-ci a émis le vœu très général de voir procéder à une réorganisation complète des bibliothèques municipales qui sont au nombre de 300 environ. Elle n'a prévu de situation particulière que pour les 45 bibliothèques dites « classées », à cause de l'importance de leurs fonds d'État. Sur ce point du reste tout est subordonné au vote du projet de loi concernant les bibliothèques publiques des villes, actuellement devant le Sénat.

II

Caisse nationale des bibliothèques.

La Caisse nationale des bibliothèques aura pour mission de remédier au défaut d'entente qui a caractérisé jusqu'ici la répartition des crédits entre les dépôts français. Elle coordonnera les efforts, elle s'inspirera de directions générales tout en s'inquiétant des besoins locaux et régionaux ; elle évitera les doubles emplois ; elle sera, entre tant d'établissements si divers et par leur composition et leur clientèle, le lien sans lequel s'éparpilleraient et s'opposeraient fatalement toutes les initiatives.

Elle recueillera les dons, legs et libéralités dont, à son défaut, l'État ne saurait bénéficier. L'expérience a prouvé, en effet, que les grands établissements, les collectivités puissantes, comme d'ailleurs la plupart des citoyens fortunés et des mécènes, se montrent volontiers et particulièrement généreux à l'égard, d'institutions spéciales dont ils suivent les travaux et connaissent tes dirigeants, alors qu'ils refusent de voir leurs largesses se perdre dans l'anonymat du budget national.

De cet état d'esprit la Caisse des musées, pour sa plus grande prospérité, nous donne chaque jour des preuves manifestes. Constituons donc la Caisse des bibliothèques à. sa ressemblance et nous n'aurons pas à nous en repentir. Séduits par le mouvement qui va se créer autour de nos bibliothèques, intéressés par les services généraux et particuliers qu'elles rendront dans toutes les branches de l'activité sociale, l'industrie, le haut commerce, les banques et les éditeurs, les amateurs comprendront leur devoir patriotique et ne nous marchanderont pas leurs concours.

Par les requêtes dont elle sera saisie, par tous les besoins qu'elle consacrera et pourra satisfaire, la Caisse des bibliothèques dictera au pays l'effort pécunier qu'il lui faut accomplir. Et son administration très avertie, d'une indépendance et d'une équité parfaites, ne manquera pas de constituer la plus fructueuse des propagandes.
[...][1736]

[1736] Figurait ici le projet de loi portant création d'une Caisse nationale des bibliothèques. Nous n'avons pas jugé utile de le copier.

III

Service central des bibliothèques

L'organisation de la lecture publique et la réforme des bibliothèques entraînent, de toute nécessité, la création d'un service chargé d'étudier et de coordonner toutes les questions intéressant les bibliothèques de toutes catégories ressortissant au ministère de l'Instruction publique. Ce service doit être doté d'un personnel suffisant qui comprendra des fonctionnaires de l'administration centrale et des bibliothécaires détachés. Le service central des bibliothèques et de la lecture publique sera rattaché à la direction de l'Enseignement supérieur, au ministère de l'Instruction publique.

Ses attributions sont les suivantes :

1° Organisation et. développement de la lecture publique.

a) Bibliothèques communales (enfants, adolescents, adultes) et bibliothèques du même caractère créées et entretenues par les organisations privées qui accepteront le contrôle du ministère de l'Instruction publique.

b) Bibliothèques de tous, établissements d'enseignement public administrés par les directions respectives.

c) Bibliothèques municipales classées, surveillées ou inspectées.

d) Bibliothèques nationales : Paris, Strasbourg et Alger.

2° Personnel des bibliothèques : recrutement, avancement, discipline, distinctions honorifiques.

3° Étude et contrôle technique des constructions et de l'agencement mobilier et immobilier des bibliothèques, examen des projets.

4° Secrétariat des comités de lecture et d'approbation d'ouvrages et de périodiques (bibliothèques communales, bibliothèques des établissements d'enseignement, beaux-arts, travaux historiques).

5° Souscription aux ouvrages et périodiques, concessions aux bibliothèques des différentes catégories.

6° Inspection générale des bibliothèques, Commission supérieure des bibliothèques, comités départementaux de la lecture publique, comités d'inspection et d'achat des bibliothèques municipales.

7° Dépôt légal, service des prêts.

8° Échanges internationaux et universitaires.

Le personnel du service central se compose de[1737] :

1 chef de bureau
1 sous-chef de bureau
1 rédacteur
1 commis
1 sténo-dactylographe
1 manutentionnaire.

Les commissions et comités rattachés au service central des bibliothèques sont les suivants :

a) La Commission supérieure des bibliothèques qui, en plus de ses membres actuels, devra comprendre les directeurs généraux de l'enseignement technique et des Beaux-Arts ou leurs représentants, les directeurs des Enseignements supérieur, secondaire et primaire, ou leurs représentants, le chef du service central des bibliothèques, les inspecteurs généraux de l'Instruction

[1737] Le projet de loi diffère sur ce point des suggestions de la Commission de la lecture publique qui prévoyait deux sous-chefs de bureau, quatre fonctionnaires détachés des bibliothèques et-des services extérieurs de la lecture publique, deux rédacteurs ou commis, trois sténo-dactylographes et quatre manutentionnaires.

publique, de l'Enseignement technique et des Beaux-Arts, un inspecteur d'académie, deux inspecteurs primaires, deux instituteurs et deux membres de comités départementaux de la lecture publique.
b) Les comités existants ou à créer pour l'examen et l'approbation d'ouvrages et de périodiques,
c) Le Comité des beaux-arts,
d) Le Comité des travaux historiques,
e) La Caisse nationale des bibliothèques.

En conséquence, le projet de loi dont la teneur suit sera présenté au Parlement par le ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts et le ministre du Budget, qui sont chargés d'en exposer et d'en soutenir la discussion.

PROJET DE LOI

Article 1er. — Une organisation nationale de la lecture publique est instituée auprès du ministère de l'Instruction publique et des beaux-arts.

Article 2. — Il sera créé dans chaque département un comité départemental chargé d'assurer le fonctionnement de la lecture publique.

Ce comité aura pour attributions essentielles d'organiser et d'administrer un ou plusieurs dépôts départementaux destinés à alimenter d'ouvrages de prêts les bibliothèques communales et de contrôler l'application des arrêtés et circulaires ministérielles concernant les bibliothèques communales, et notamment les bibliothèques scolaires.

Article 3. — Le comité départemental recevra les demandes de subvention des établissements communaux. Il les transmettra après délibération au ministère de l'Instruction publique. Les subventions de l'État seront proportionnées aux crédits consentis par les communes.

Le comité départemental assurera également la gestion financière du budget de l'organisme départemental, où entreront comme recettes, à côté de la subvention de l'Etat, une contribution départementale, des subventions communales et éventuellement des dons et legs.

Article 4. — Un règlement d'administration publique fixera la composition des comités et les modalités de leur fonctionnement ainsi que celles des dépôts départementaux.

Article 5. — Il est créé à l'administration centrale du ministère de l'Instruction publique et des beaux-arts, un service central des bibliothèques, rattaché à la direction de l'Enseignement supérieur, et composé de :
1 chef de bureau
1 sous-chef de bureau
1 rédacteur
1 commis
1 sténo-dactylographe
1 manutentionnaire.

Article 6. — Il est créé, au ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, sous la dénomination de « Caisse nationale des bibliothèques » un établissement public doté de l'autonomie financière et de la personnalité civile.

Un règlement d'administration publique, rendu dans les deux mois qui suivent la prolongation de la présente loi, en déterminera l'application.

3. Programmes des journées d'étude de l'ADLP

Journées d'étude sur les bibliothèques régionales, rurales et circulantes et la coopération entre bibliothèques

7 et 8 mai 1938
au Musée pédagogique de l'État. 29, rue d'Ulm.

Samedi 7 mai de 14h30 à 18h45
Sous la présidence de M. Julien Cain

- M. Henri Labrosse, directeur des bibliothèques de la ville de Rouen : **Succursales de la bibliothèque municipale et bibliothèque circulante à Rouen**
- M. M.-C. Lebrun, directeur du Centre national de documentation pédagogique : **La bibliothèque circulante du Musée pédagogique et les bibliothèques circulantes dans l'enseignement**
- M. Pierre Lelièvre, conservateur de la bibliothèque de Nantes : **Constitution d'une bibliothèque régionale à Nantes**
- M^lle^ V. Vérine, bibliothécaire en chef de la bibliothèque municipale de Soissons : **Quatre ans d'activité de la bibliothèque circulante de l'Aisne.** Projection d'un film sur le bibliobus de l'Aisne
- M. Jacques Aubrun, bibliothécaire de la ville de Sceaux : **Projet de bibliothèque régionale en région parisienne**
- M. Georges Collon, conservateur de la bibliothèque municipale de Tours : **Coopération entre bibliothèques et bibliothèques régionales en Angleterre**
- M. J.-H. Pafford, sub-librarian, The National Central Library, Londres : **La coopération entre bibliothèques en Europe**
- M. Juan Vicens, Inspecteur des bibliothèques populaires et des Missions pédagogiques espagnoles : **Bibliothèques rurales, bibliothèques circulantes et prêt inter-bibliothèques en Espagne républicaine**. Projection d'un film sur les Missions pédagogiques

Dimanche 8 mai, de 9h30 à 12h
Sous la présidence de M. Edouard Dolléans

- Miss A.-S. Cooke, county librarian of Kent : **Les bibliothèques de comtés en Angleterre**
- M. K. Schmidt-Phiseldeck, bibliothécaire délégué du Danemark, section scandinave de la Bibliothèque Sainte-Geneviève : **Coopération entre bibliothèques et bibliothèques régionales au Danemark**
- **Étude sur l'Ente nazionale per le Biblioteche Populari et Scholastiche, Rome**
- M. Claude Bellanger, secrétaire-adjoint de la Ligue française de l'enseignement : **Les œuvres laïques et la lecture publique**
- M. Vidalenc, délégué du Centre confédéral d'éducation ouvrière : **Bibliothèques syndicales et clubs de lecteurs**
- M^me^ Madeleine Lagrange : **Loisirs et culture**

- M. É. de Grolier, secrétaire-adjoint de l'ADLP : **Développement de la lecture publique par l'organisation de bibliothèques régionales**
- M. Henri Vendel, conservateur de la bibliothèque municipale de Châlons-sur-Marne : **Le bibliobus de la Marne**. Visite du bibliobus

À 14h30
Visite sous la conduite de M. L.-M. Michon de l'exposition de reliures de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, organisée par l'ABF.

Journées d'étude et de discussion sur la psychologie et la sociologie de la lecture et la formation professionnelle du bibliothécaire

16 et 17 décembre 1938
au Musée pédagogique de l'État. 29, rue d'Ulm.
Entrée gratuite

Vendredi 16 décembre à 20h45.
Sous la présidence de M. Julien Cain

- Mlle Gruny, bibliothécaire de l'Heure joyeuse, Paris : **Étude sur la lecture enfantine, d'après l'expérience de L'Heure joyeuse**
- M. G. Collon, conservateur de la bibliothèque municipale de Tours : **Statistiques des lecteurs à la bibliothèque municipale de Tours**
- Dr N. Roubakine, directeur de l'Institut de psychologie bibliologique, Lausanne : **Études de l'Institut de psychologie bibliologique sur la lecture et les lecteurs**
- Comtesse Francois de Pange : **L'enquête sur la lecture de la Ligue féminine d'action catholique française**
- M. Philippe Van Thieghem, professeur au lycée Pasteur : **Une enquête sur les lectures des élèves de lycées**
- M. Baucomont, inspecteur primaire, Albertville : **Les goûts des enfants en matière de lecture, d'après les comptes-rendus de lecture rédigés par eux**
- Mme H. Laguerre, Centre laïque des auberges de jeunesse : **L'enquête du CLAJ : « Comment composeriez-vous la bibliothèque d'une auberge de jeunesse ? »**

Samedi 17 décembre 1938, de 9h15 à 12h15
Sous la présidence de M. Henri Piéron, professeur au Collège de France, directeur de l'Institut de psychologie de l'Université de Paris

- M. Walter Hofmann, ancien directeur des bibliothèques publiques de Leipzig, fondateur et directeur de l'Institut für Leser-und Schriftumskunde : **L'étude des lecteurs à l'Institut für Leser-und Schriftumskunde**
- M. Douglas Waples, professeur à la Graduate Library School, université de Chicago : **Les études américaines sur la lecture**
- Mme C. Nony, assistante au laboratoire de psychologie expérimentale, École pratique des hautes études : **Les facteurs qui facilitent la lecture d'un livre**

- M. G. Durup, assistant au Collège de France : **Le mécanisme visuel de la lecture**
- Mme H. Radlinska, directrice du Séminaire d'éducation post-scolaire à l'Université libre de Pologne, Varsovie : **Les travaux du Séminaire d'éducation post-scolaire sur la lecture et les lecteurs**
- M. Henry Hauck, conservateur-bibliothécaire adjoint du Musée pédagogique : **L'école et la lecture**

Samedi 17 décembre 1938, de 14h30 à 18h30
Sous la présidence de M. Édouard Dolléans, président de l'Association pour le développement de la lecture publique, professeur à l'Université de Paris

- M. É. de Grolier, secrétaire-adjoint de l'ADLP : **Les conceptions de la formation professionnelle des bibliothécaires à l'étranger**. Résumé d'après les rapports de :
  J.D. Cowley, directeur de la School of Librarianship, université de Londres
  C.C. Williamson, dean, School of library service, Columbia university
  L.R. Wilson, dean, Graduate Library School, université de Chicago
  R.P. Alberada, pro-préfet de la Bibliothèque vaticane
  Z. Tobolka, directeur des cours de bibliologie, université Charles-IV de Prague
  R.L. Hansen, directeur de l'École nationale des bibliothécaires, Copenhague
  J. Rubio, directeur de l'École de bibliothécaires de la Généralité de Catalogne
- M. Walter Hofmann, Leipzig : **La préparation à la carrière des bibliothèques populaires**
- M. Ernest Coyecque, inspecteur honoraire des bibliothèques de la Ville de Paris et du département de la Seine : **L'École de bibliothécaires de la rue de l'Élysée (1923-1929)**
- M. Georges Collon : **Formation pratique des stagiaires en vue du Diplôme technique de bibliothécaire à la bibliothèque municipale de Tours**
- Mlle M. Gruny : **Formation des stagiaires à « l'Heure joyeuse »**
- Mlle M. Raffy, secrétaire des cours de bibliothéconomie à l'Institut catholique : **L'enseignement technique et pratique pour les bibliothécaires à l'Institut catholique**
- M. P. Poindron, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale : **Les cours de l'Association des bibliothécaires français pour les bibliothécaires des petites bibliothèques de loisirs**
- M. P. Bourgeois, de l'Office international de chimie : **La formation professionnelle du documentaliste**
- M. G. Vidalenc, Centre confédéral d'éducation ouvrière : **Les cours de bibliothécaires populaires du CCEO**

Dimanche 18 décembre, à 10 heures :
Visite des nouveaux aménagements de la Bibliothèque nationale, organisée par l'Association des bibliothécaires français.

Cycle de conférences sur la lecture publique et la documentation

organisées sous le patronage de l'ADLP et de l'UFOD
mars-juin 1939
sauf indications contraires, les jeudis à 16h30, au Musée de l'Homme, Palais du Trocadéro

A. LECTURE PUBLIQUE

I. Psychologie et sociologie de la lecture :
- jeudis 2, 9 et 16 mars : **Sociologie de la lecture**, par M. É. de Grolier
- jeudis 23 et 30 mars, 20 avril : **Psychologie de la lecture**, par M. G. Durup, assistant au Collège de France et Mme Nony, assistante à l'École des Hautes Études

II. Étude critique des livres et périodiques du point de vue des bibliothèques populaires : mercredis 19 et 26 avril, 3 et 10 mai (à la Ligue française de l'enseignement, à 20h45) : **La littérature enfantine en langue française**, par Mlle M. Leriche, bibliothécaire à l'Heure joyeuse

III. Relations entre la lecture publique et le commerce du livre, l'enseignement, les syndicats, etc. :
- samedis 4 et 11 mars (au Musée de l'Homme, à 16h30) : **Bibliothèques publiques, édition et librairie**, par M. Roland Alix, secrétaire administratif de la Maison du livre français
- jeudi 27 avril (au Musée pédagogique, à 16h30) : **Bibliothèques publiques et enseignement du premier degré, bibliothèques scolaires**, par un délégué du Syndicat national des instituteurs
- jeudi 4 mai : **Bibliothèques publiques et enseignement du second degré, bibliothèques de lycées**, par M. J. Nathan, professeur au lycée Claude Bernard
- jeudi 11 mai : **L'enseignement post-scolaire et les moyens modernes de diffusion de la pensée**, par M. M.-C. Lebrun, directeur du Musée pédagogique. La conférence sera suivie d'une visite commentée du Musée pédagogique
- mercredi 17 mai (Ligue de l'enseignement, 20h45) : **Bibliothèques publiques et œuvres laïques, bibliothèques d'œuvres laïques**, par M. H. Hauck, secrétaire de la Fédération des œuvres laïques de la Seine
- idem, à 21h45 : **Bibliothèques publiques et syndicats, bibliothèques syndicales**, par M. G. Vidalenc, délégué du CCEO (CGT)

IV. La bibliothèque publique au service des lecteurs :
- jeudis 25 mai, 1er, 8, 15 et 22 juin : **Plans de lectures, listes systématiques de livres, catalogues méthodiques**, par M. É. de Grolier
- lundis 17 et 24 avril, 1er, 8, 15 et 22 mai, 5, 11, 19 et 26 juin (à la bibliothèque municipale de Boulogne, à 14h) : **conférences pratiques**, en liaison avec un stage organisé à la bibliothèque municipale de Boulogne-Billancourt, par Mme de Grolier, bibliothécaire en chef[1738]

[1738] Le programme de la seconde partie des conférences, portant sur la documentation, n'a pas été recopié ici.

4. Tableau comparatif des plans d'organisation de la lecture publique

Ce tableau compare cinq projets d'organisation de la lecture publique et les mesures effectivement prises en 1945. Outre les rapprochements et divergences qu'il permet de constater, il montre que la formation professionnelle et la loi sur la lecture publique sont les grandes absentes des réformes de l'après-guerre.

Légende :
Oui = se prononce pour
Non = se prononce contre ou prévoit autre chose
x= ne se prononce pas

		Commission de la lecture publique (1930)	Rageot-Montel (1937)	Grolier (1937-1938)	Wetzel (1941)	Lelièvre (1944)	**Ce qui est réalisé en 1945**
Direction des bibliothèques	Direction indépendante regroupant toutes les bibliothèques	oui	oui	oui	oui	oui	oui
	Présence de bibliothécaires professionnels	non	x	x	x	oui	oui
	Commission ou conseil spécifique à la lecture publique, aux côtés de la direction	non	non	non	oui	x	oui
Formation professionnelle	Spécifique aux bibliothécaires de lecture publique	x	non	oui	oui	oui	non
	École pratique de bibliothécaires	x	oui	oui	oui	x	non
	Corps unique de bibliothécaires	oui	x	non	non	non	non
Organisation hiérarchique du réseau	Cadre départemental	oui	oui	non	oui	oui	oui
	Échelon régional	non	non	oui	oui	oui	Oui (brièvement)
	Direction départementale/régionale réservée à des bibliothécaires professionnels	non	x	oui	oui	oui	oui

Contrôle des bibliothèques	Augmentation de l'effectif des inspecteurs généraux	x	x	oui	oui	x	oui
	Création d'un corps d'inspecteurs régionaux (ou d'inspecteurs de la lecture publique)	x	oui	oui	non	oui	non
	Contrôle du choix des livres par l'administration centrale	oui	x	non	non	x	non
Questions diverses	Loi imposant aux communes un crédit minimum de bibliothèques	oui	oui	oui	x	oui	non
	Représentation des usagers dans le comité de la bibliothèque	non	x	oui	oui	x	x
	Nouvel impôt pour la lecture publique	non	oui	non	oui	oui	non
		Commission de la lecture publique (1930)	Rageot-Montel (1937)	Grolier (1937-1938)	Wetzel (1941)	Lelièvre (1944)	**Ce qui est réalisé en 1945**

Sources et bibliographie

Sources

Nous présentons ici l'ensemble des sources consultées. Les sources dites archivistiques correspondent aux sources non publiées (manuscrits et tapuscrits de toutes sortes), trouvées dans divers fonds d'archives. Les sources publiées sont les ouvrages et articles de presse, antérieurs à 1945, qui ont été analysés dans notre étude[1739]. Les sources non publiées ont été classées par type de producteur, puis par lieu de conservation. Pour les sources publiées, nous avons simplement distingué articles et monographies.

SOURCES ARCHIVISTIQUES

Archives du ministère de l'Instruction publique (Éducation nationale)

Archives du ministère de l'Éducation nationale : Archives nationales (Pierrefitte-sur-Seine)

Les archives consultées sont issues de la série F^{17} « Instruction publique ». Celles de l'Inspection générale des bibliothèques relatives aux bibliothèques municipales, rassemblées sous les cotes F^{17} 17317 à 17429, ont été dépouillées en intégralité. Dans cette centaine de cartons, ont été exploités les rapports annuels transmis par les bibliothèques municipales, les comptes rendus d'inspection et la correspondance entre les villes et la direction de l'Enseignement supérieur (dont dépend l'Inspection générale), pour la période 1914-1941[1740]. Ces archives ne sont toutefois pas complètes et n'offrent pas de séries continues pour chaque bibliothèque. De fait, certains établissements étaient inspectés très fréquemment, quand d'autres ne l'ont été qu'une ou deux fois

[1739] Les nécrologies sont la seule exception à cette règle car elles n'ont pas été étudiées en tant que discours sur la lecture publique mais ont simplement été utilisées pour obtenir des informations biographiques. À ce titre, elles ont été référencées dans la bibliographie, avec les autres textes de nature biographique.

[1740] A l'exception de quelques pièces déclassées, il n'y a pas de document postérieur à 1941 dans ces dossiers.

pendant l'entre-deux-guerres. Par ailleurs, de nombreux comptes rendus d'inspection n'ont pas été conservés. Quant aux rapports annuels, certaines bibliothèques oubliaient ou refusaient de l'envoyer ; il est également possible que certains rapports aient été perdus ou qu'ils n'aient pas été versés dans les archives de l'inspection. L'exploitation que l'on peut en faire dépend également de la façon dont ils étaient remplis[1741].

Pour les autres cartons de la série F^{17} que nous avons dépouillés, nous ne signalons dans la description du contenu des cotes que les dossiers qui nous ont été utiles.

F^{17} 13368	Bibliothèques : réforme, projet d'organisation d'une Direction générale, papiers Crozet, correspondance B. Faÿ.
F^{17} 13536	Bibliothèques municipales : inspection (arrêtés originaux et correspondance) [1914-1937]. – comités d'inspection et d'achat des livres (1912-1913 et 1920-1926). – divers (1903-1931).
F^{17} 17303	Commission de coordination des bibliothèques. Comité consultatif provisoire de la Lecture Publique. Commission d'organisation de la lecture publique (1929-1931)
F^{17} 17304	Commission supérieure des bibliothèques. Projet de loi concernant la Direction des bibliothèques. Inspection générale. Statut du personnel. (1943)
F^{17} 17305	Services généraux des bibliothèques et archives. Arrêtés fixant les inspections d'archives et de bibliothèques (1904-1941).
F^{17} 17306	Papiers Poindron. Inspection générale (1940-1945). Archives de M. Bouteron. projet d'une Direction des bibliothèques (1941-1945).
F^{17} 17307	CAFB. DTB.
F^{17} 17314	Concession de livres aux bibliothèques de région parisienne.
F^{17} 17316	Comités d'inspection et d'achat.
F^{17} 17317 à 17429	dossiers relatifs aux bibliothèques municipales depuis la création du service des bibliothèques (classement départemental).
F^{17} 17961	DTB.
F^{17} 17963	Papiers Marcel Bouteron.
F^{17} 17971	Congrès et conférences internationales. Lecture publique et BCP (1945-1946). Loi du 20.07.31 sur les bibliothèques municipales.

Archives du ministère de l'Éducation nationale : CAC (Fontainebleau)

Bien que le Centre des archives contemporaines de Fontainebleau soit censé conserver les archives postérieures à 1958, on y trouve un certain nombre de documents de la première moitié du XX^{e} siècle, en vertu de la loi du respect des fonds. C'est le cas pour les archives du ministère de l'Éducation nationale, versées tardivement.

[1741] Sur la méthodologie employée pour dépouiller et analyser ces documents, voir : chap. 4, 1.1 Remarques méthodologiques, p. 135 *sqq*.

19880011 art. 1	BM : généralités, législation, fonctionnement, budget, comités consultatifs (1803-1972).
19880011 art. 13-14	BCP et projets lecture publique (1942-1945)
19880011 art. 24-95	dossiers d'équipements des villes.
art. 86	Toulouse
art.87-88	Tours
19910531 art. 5	DBF (1912-1958)
19910531 art. 9	Projets de réorganisation de la Direction générale des bibliothèques, 1940-1944.
19910531 art. 33	ABF (1920-1975).
19780678 art. 85	ADLP. Archives Dacier.

Archives d'associations

Archives de l'ADLP : bibliothèque de l'ENSSIB (Villeurbanne)

Les archives d'Éric et Georgette de Grolier ont intégré la bibliothèque de l'ENSSIB par étapes. En 1994, quatre ans avant son décès, Éric de Grolier avait commencé par donner une partie de sa bibliothèque personnelle et de ses archives. Il s'agissait notamment de littérature grise sur divers domaines des sciences de l'information. Quant aux archives, elles ont été partiellement classées, inventoriées et reconditionnées par des élèves conservateurs de bibliothèques[1742]. Toutefois, ce sont les six boîtes remises en 2009 par Sylvie Fayet-Scribe qui ont retenu notre attention. Sylvie Fayet-Scribe, spécialiste d'histoire de la documentation, avait étudié l'œuvre d'Éric de Grolier et l'avait interviewé[1743]. N'ayant pas d'enfant, il lui avait alors donné une part de ses archives personnelles, dont celles concernant l'ADLP qu'elle avait ensuite confiées à l'ENSSIB. Les archives contenues dans ces boîtes ne sont absolument pas classées et ne correspondent pas même aux vagues intitulés inscrits sur les cartons. On décèle de temps en temps des velléités de classement chronologique ou alphabétique (pour la correspondance) mais rien n'est achevé. Malgré tout, une grande part des documents est datée, ce qui a facilité notre tâche. Sur ces six boîtes, cinq contiennent les archives de l'association, la sixième des périodiques et quelques ouvrages sur des sujets divers. Cinq boîtes d'archives ne représentent assurément pas un volume important. Néanmoins, il faut tenir compte de la masse de documents, souvent écrits ou tapés sur des papiers très fins, qui peut être rassemblée dans un carton. C'est ainsi que nous avons dénombré environ 1200 documents intéressant notre sujet dans ces cartons. La correspondance entrante et sortante des

[1742] Jean-Baptiste Camps, Élodie Colinet, Catherine Gandois *et al.*, *Fonds Grolier : traitement et valorisation d'archives en bibliothèque*, dossier traitement de l'information, dir. Christophe Catanèse, ENSSIB, 2009.

[1743] Sylvie Fayet-Scribe, « La passion de l'organisation des connaissances : entretien avec Éric de Grolier », *Documentaliste - Sciences de l'information*, t. 33, n° 6, 1996, p. 286-293.

Grolier — ils gardaient souvent le double des lettres qu'ils envoyaient, sur papier pelure — en constitue la plus grande part. On y trouve également les documents relatifs à la vie de l'association (programmes, convocations, comptes rendus de réunions, tracts), des notes de lecture, des brouillons (manuscrits et tapuscrits) de textes divers, des articles de presse... L'intérêt de ce fonds réside surtout dans l'impression d'exhaustivité qui s'en dégage. Certes, la correspondance de l'association n'est pas tout à fait complète (il manque quelques copies de lettres envoyées), mais il semble qu'aucune censure n'ait été exercée par les Grolier : compliments et reproches, défenses et accusations ont été conservées.

Puisque le contenu de chaque carton n'est pas identifiable, nous nous contentons de donner leur titre.

G. ADLP + ABF. Extraits boîte n°1 + n°2. Archives.
G. Archives ADLP 1.
G. Archives ADLP 2.
G. Archives ADLP 3.
G. ADLP. Sociologie de la lecture.
Carton. Archives (périodiques + ouvrages) de de Grolier.

Archives de l'ABF : siège de l'ABF (Paris)

Les archives de l'ABF ne sont pas davantage classées. Il n'existe aucun inventaire précis et les regroupements chronologiques qui ont été faits ne sont pas toujours fiables. D'ailleurs, on peut remarquer que les dates extrêmes mentionnées sur les cartons se chevauchent souvent. La quantité de documents conservés est très variable, selon les années. De plus, les déménagements successifs de l'ABF n'ont sans doute pas contribué à la pérennité de ces archives. Contrairement aux archives de l'ADLP, conservées par les fondateurs pendant plusieurs décennies, les archives de l'ABF ne permettent pas de saisir toutes les arcanes de la vie associative car chaque membre du bureau prenait bien soin de garder les courriers polémiques qu'il pouvait écrire ou recevoir. Les archives versées étaient donc celles dont on ne craignait pas qu'elles soient vues des successeurs. En outre, sans même qu'il s'agisse de censure, il n'y avait aucune politique définie dans la conservation des archives et la confusion régnait entre archives personnelles, archives professionnelles et archives de l'association. On citera par exemple le cas des archives de Gabriel Henriot : nommé président de l'ABF en 1925, il prend l'initiative de lancer une enquête auprès des bibliothèques municipales classées pour connaître leurs ressources. Or, toutes les réponses, alors qu'elles auraient logiquement

dû trouver leur place dans les archives de l'ABF, sont conservées dans les archives de Gabriel Henriot à la bibliothèque Forney.

Malgré ces réserves, la typologie des documents est sensiblement identique à celle des archives de l'ADLP. On notera également que les émetteurs et destinataires sont évidemment plus variés, du fait de la longévité de l'association et des modifications régulières de son bureau.

Correspondance. 1929. 1923-1925. 1927-1932.

Correspondance. 1925-1929. Président : H. Lemaître

Correspondance 1926-1927.

Correspondance 1933-1938.

Correspondance 1935-1938. Secrétaire : L.-N. Malclès. 1

Archives. 1935-1938. Secrétaire : L.-N. Malclès. 2

1937-1939

Lecture en temps de guerre (1939-1940)

Correspondance. 1940-1944.

Lecture publique. Organisations de lecture. Ass. De promotion de la lecture. (1936-1955). 1.

Lecture publique. Organisations de lecture. Ass. De promotion de la lecture. (1936-1955). 2.

Archives de bibliothécaires

Archives de Julien Cain : BnF, site François-Mitterrand (Paris)

L'essentiel des archives administratives de la Bibliothèque nationale sont conservées par la mission pour la gestion de la production documentaire et des archives sur le site de Tolbiac. Un classement sommaire avait été effectué par Thérèse Kleindeinst mais il était très lacunaire. En 2008, un nouveau répertoire a été créé[1744] : les cotes que nous donnons proviennent de cet inventaire provisoire. Néanmoins, une grande part de ces archives attend toujours d'être classée et inventoriée. C'est pourquoi, grâce à l'aide d'Aurélien Conraux, responsable de la mission archives, nous avons

[1744] Catherine Dhérent et Pascale Vigier, *Répertoire des archives administratives de la Bibliothèque nationale de France (XVIII^e^-XXI^e^ siècles)*, 2008. Disponible (en téléchargement) dans la présentation du catalogue Archives et manuscrits : http://archivesetmanuscrits.bnf.fr/ead.html?id=FRBNFEAD000004412&qid=sdx_q0

dû poursuivre notre recherche dans les archives non cotées, signalées à la suite par le titre qui figure sur leur carton. Les archives de Julien Cain nous sont utiles car le rôle de l'administrateur général de la Bibliothèque nationale ne se bornait pas à la direction de son établissement. Écouté des pouvoirs publics, il constituait un relais entre les bibliothécaires et le ministère. Aussi prenait-on soin de l'informer de tous les projets, notamment en matière de lecture publique. Sa correspondance nous offre donc de précieux renseignements, tant sur ses positions personnelles que sur les activités des professionnels. Par ailleurs, afin de se tenir informé, Julien Cain collectait les articles de presse sur tout ce qui touchait aux bibliothèques françaises. Ses archives comportent donc un très grand nombre de coupures de journaux.

2004/023/001	Correspondance classée de Julien Cain (1932-1935)
2004/023/002	Correspondance reçue, invitations, mémos, coupures de journaux, notes de Julien Cain (1931-1933)
2004/023/003-006	Correspondance et coupures de journaux (1938-1939)

Archives non cotées :

Carton « J. Cain, Lecture publique, 1939-1949 »

Carton « Formation des bibliothécaires, 1932-1963 (1) »

Carton « Formation des bibliothécaires, 1932-1963 (2) »

Carton « J. Cain École des chartes (1930-1965) (1) »

Carton « J. Cain École des chartes (1930-1965) (2) »

Carton « Coupures de presse » n°1

Archives de Renée et Henri Lemaître : bibliothèque de l'ENSSIB (Villeurbanne)

Ce fonds, confié à l'ENSSIB par Anne-Marie Chaintreau, est constitué des papiers personnels de Renée Lemaître (notes de travail, correspondance...) ainsi que d'archives relatives à son père, Henri Lemaître, et à la lecture publique de manière générale. Le travail de classement et d'inventaire, effectué par un groupe d'élèves conservateurs dans le cadre de leur scolarité à l'ENSSIB[1745], a grandement facilité notre tâche. On se reportera à leur dossier pour l'inventaire complet du fonds. Tout le fonds a été consulté, mais nous n'indiquerons ici que les documents qui nous ont été particulièrement utiles et qu'il n'était pas possible de trouver ailleurs.

[1745] Fabrice Chambon, Pauline Le Goff, Pascal Leray, Marion Ringot, Laurence Rey, Florine Stankiewicz, sous la dir. d'Yves Desrichard, Benoît Epron et Livia Rapatel, *Le fonds Renée Lemaître*, Villeurbanne, ENSSIB, juin 2009.

RL12 Henri Lemaître, articles, lettres, mélanges de la bibliothèque de la Sorbonne. (1945-1990)

RL17 Les bibliothèques en France sous l'Occupation (1945). Texte d'une conférence prononcée par Henri Lemaître sur les bibliothèques françaises pendant l'Occupation.

RL28 La lecture publique (1910-1947). Parapheur (probablement commencé par H. Lemaître et continué par R. Lemaître) : compte rendu, notes manuscrites, correspondance, articles et projets d'articles.

RL36 Bibliobus (1931-1994). Articles, magazine, notes manuscrites, photographies, correspondance.

RL47 Bibliothécaires célèbres (1925-1994). Notes, articles, nécrologies.

RL52 Femmes bibliothécaires (1937-1998). Coupures de presse, nécrologie, notes, correspondance (Viaux, Myriem Foncin, Yvonne Oddon, Diane Canivet, Yvette Enjolras).

RL53 Foncin (1976-1993). Coupures de presse, dont nécrologie.

RL61 Yvonne Oddon (1974-1982). Notes manuscrites, coupures de presse dont nécrologies.

RL63 Victorine Vérine (1922-1985). Coupures de presse, notes manuscrites, correspondance, photographies.

RL65 La féminisation dans les emplois des bibliothécaires (1995-1999). Notes manuscrites, coupures de presse, références bibliographiques, brochures, copie d'un mémoire École nat. sup. des bibliothécaires.

RL66 Formation (1929-2003). Notes manuscrites, correspondance (invitations), plaquettes de formation et dossiers d'inscription, coupures de presse, photocopies d'extraits de monographies, de doctorats, d'une lettre de H. Lemaître de 1930, *Curriculum Vitae* de F. Lemaître.

RL74 Pionniers de la lecture publique (1928-1994). Coupures de presse, notes manuscrites, correspondance.

RL76 Grands bibliothécaires (1990-1991). Notes manuscrites sur les grands bibliothécaires : Morel, Gruny, Grolier ; dossier autour du Discours sur la lecture d'A.-M. Chartier et J. Hebrard.

Archives d'Henri Vendel

• Fonds Henri Vendel de la bibliothèque municipale de Châlons-en-Champagne

Le fonds Vendel conservé à la bibliothèque municipale de Châlons-en-Champagne est divisé en trois parties : les informations biographiques, l'œuvre littéraire et les manuscrits professionnels. Nous avons bien entendu laissé de côté son travail d'écrivain ; aussi ne donnons-nous l'inventaire que des deux autres parties. Ne sont cités que les documents utiles à notre sujet.

Ms 1710 Manuscrits concernant l'homme, sa biographie, ses états de service : papiers officiels, correspondance, articles de journaux (interviews, conférences), hommages à Henri Vendel, expositions (1949, 1979, 1980), album de photographies.

Ms 1712 VENDEL (Henri).- Manuscrits professionnels

1 – Le bibliothécaire à Châlons : 1921-1945
- Guide du lecteur
- L'incendie de 1929 (article)
- La bibliothèque enfantine : statuts, matinée artistique (progr.), photo
- Le cercle des lecteurs
- Expositions à la bibliothèque
- Une bibliothèque modèle : la bibliothèque de Châlons (1938)
- Lettre adressée au maire à propos des crédits (1938)
- Le Signal
- Le foyer européen
- Causeries et conférences
- La bibliothèque circulante de la Marne
- Divers
3 – Le professionnel : articles divers et cours
3 a - Cours professionnels
- Organisation d'un service de lecture publique
- Bibliothèques circulantes
- Bibliothèques publiques (Ec. des Chartes)
- Formation du personnel / Pierre Lelièvre
Rapports public / bibliothèques (1942)
3 b - Chroniques professionnelles
- Le bibliobus de la Marne (articles, 1938-1942 + coupures de presse + 3 photos)
La bibliothèque vivante, conférence (1937)
- Le livre se meurt (1937)
- Les bibliothèques municipales françaises (1938)
- Bibliothèques modernes (1939 ?)
- De divers moyens employés… pour faire connaître… les ressources des bibliothèques françaises
- Comment les bibliothèques favorisent la vente du livre (1941)
- Une expérience de lecture rurale (1942)
- La lecture en province (1924 ? ou 1942 ?)
- Livres à l'oubli (1943)
- La lecture publique (1945)
- Bibliothèques municipales de Paris : projet de réorganisation (s.d.)
- Projet de création d'une direction des bibliothèques (1942 ?)
- Les livres du foyer (s.d.)
- Formation des bibliothécaires (s.d.)
- Organisation de la lecture publique (s.d.)
- Organisons la lecture publique
- Bibliothèques pour tous / pour ADPL
- La fonction sociale de la bibliothèque publique / pour l'ADPL
5 – Le président de l'ABF : 1938-1939
6 – L'inspecteur général des bibliothèques : 1945-1949
- Faire vivre la lecture publique (1945)
7 – La Société des amis d'Henri Vendel

- Fonds Henri Vendel de la bibliothèque départementale de prêt de la Marne (Châlons-en-Champagne)

Il existe un autre fonds Vendel, à la bibliothèque départementale de prêt de Châlons-en-Champagne[1746]. On y trouve principalement de la correspondance et des documents de travail de Vendel. L'inventaire de ce fonds devrait être dressé prochainement mais aucun document n'est pour l'instant coté ; nous nous contenterons donc de signaler que nous y avons trouvé une centaine de documents intéressant notre sujet, en majorité des lettres datées de 1930 à 1944.

Archives de Gabriel Henriot : bibliothèque Forney (Paris)

Les archives de Gabriel Henriot, conservateur de la bibliothèque Forney, sont encore conservées à l'hôtel de Sens. Elles ne sont ni classées ni inventoriées. De nouveau, nous donnons donc simplement les intitulés portés par les boîtes.

Carton « Archives Henriot. 1935. 1er bibliobus français. Formation professionnelle. Bibliothèques françaises et étrangères. Écrits d'Henriot sur les bibliothèques. »
Carton « Archives Henriot. ABF. Archives Clouzot »
Carton « Archives Henriot. Divers »
Carton « École de bibliothécaires. 1929-1935 »
Carton « École municipale de bibliothécaires. 1929-1935 (suite) »

Archives d'Ernest Coyecque : BnF, site Richelieu (Paris)

Ernest Coyecque, peut-être grâce à son double intérêt pour les archives et les bibliothèques, a gardé de manière originale la trace de son activité à la tête des bibliothèques de la préfecture de la Seine. En effet, de juin 1913 à 1924, il a tenu un journal de bord et conservé de nombreux documents liés à cette activité (correspondance, circulaires, rapports, brouillons de textes...)[1747]. Le journal se compose en général d'une ligne ou deux sur les activités du jour de Coyecque. Les notations sont parfois quotidiennes mais il arrive aussi qu'il n'écrive presque pas certains mois. Il évoque ses visites aux bibliothèques, les travaux catalographiques en cours, les considérations matérielles (éclairage, chauffage, travaux divers...). On trouve encore des informations sur les notes de service, répertoires, listes de livres, sur le mouvement et la mobilisation du personnel pendant la

[1746] Nous l'avons consulté en 2011, à la bibliothèque Carnegie de Reims, où il était à la disposition (par le biais du prêt entre bibliothèques) d'Agnès Guesnon qui préparait un mémoire de master consacré à Henri Vendel, sous la direction de Sylvie Fayet-Scribe (non soutenu à ce jour).

[1747] Il est dommage que Laure Léveillé n'ait pas eu connaissance de ce document dont la densité ne nous a pas permis de l'exploiter à sa juste mesure : il aurait très certainement enrichi sa thèse sur les petites bibliothèques de Paris.

guerre, sur ses rendez-vous, sur les dons et legs... Mais le sujet principal, qui semble d'ailleurs être la raison d'être de ce journal et de sa conservation, reste son opposition ouverte au secrétariat général de la préfecture et au préfet. Le ton est très personnel, allusif et passionné (énonciation à la première personne, abondance de points d'exclamation...).

NAF 14564

f.1-37	Journal du Service des bibliothèques (juin 1913 - 31 juillet 1924).
f. 38-283	Lettres, rapports, documents divers concernant la gestion des bibliothèques de Paris et de banlieue.

Archives d'institutions

Archives de l'Heure joyeuse : bibliothèque de l'Heure joyeuse (Paris)

L'Heure joyeuse conserve encore ses archives. Elles ont été classées par Marguerite Gruny, bibliothécaire depuis la fondation de l'établissement jusqu'à sa retraite. Quelques notes manuscrites sur des pochettes viennent d'ailleurs expliquer certains de ses choix, notamment dans le tri de la correspondance. Elle écrit ainsi que certaines lettres d'anciennes stagiaires « ont un caractère trop confidentiel pour être conservées ».

En plus des archives, nous avons également consulté les rapports annuels, reliés en deux tomes (1924-1934 et 1935-1944).

Le descriptif du contenu donné ci-dessous est celui qui figure sur chaque carton, en guise d'intitulé.

Archives 1	Documents et correspondances Bureau des bibliothèques 1922-1939
Archives 3	Relations publiques, questions pédagogiques, collaboration des lecteurs, originaux d'Anouilh, heures du conte, causeries et cercles de poésie, fêtes et jeux dramatiques
Archives 4	Journaux de l'Heure joyeuse, rapports avec Mme Griffiths, hymne de l'Heure joyeuse, correspondance avec les anciennes stagiaires, lettre de Marguerite Gruny (1939)
Archives 6	L'Heure joyeuse et autres bibliothèques (bureau des bibliothèques, France, Belgique)
Archives 8	Europe (sauf France, RU et Belgique), autres pays, associations, congrès, expositions ; écoles et examens de bibliothécaires

Archives de la bibliothèque municipale de Tours : archives municipales de Tours

Les archives personnelles de Georges Collon sont encore détenues par sa famille, qui ne souhaite pas les communiquer. Nous avons dû nous contenter des archives administratives de la bibliothèque municipale, conservées aux archives municipales, qui contenaient tout de même quelques lettres intéressantes.

2R1 boîte 5 Dossier des conservateurs : Georges Collon.
2R1 boite 6 Fonctionnement : Courrier.

Archives de la bibliothèque municipale de Nantes : archives municipales de Nantes

Le fonds de la bibliothèque de Nantes aux archives municipales est assez riche, pour la période qui nous concerne. Bien entendu, il s'agit surtout de sources administratives, notamment de correspondance entre le bibliothécaire et la mairie, mais on y trouve également des échanges entre Lelièvre et d'autres conservateurs.

2R515 Bibliothèque municipale. – Administration : arrêtés impériaux créant la bibliothèque, extraits des délibérations du département, comptes rendus des recettes et dépenses, correspondance, rapports du conservateur, budgets, arrêtés municipaux, coupures de presse.(1757, 1790, 1941)

2R518 Bibliothèque municipale. – Réglementation : règlements de police intérieure, arrêtés municipaux, correspondance relative aux horaires d'ouverture, notes de service.(1809-1934)

2R519 Bibliothèque municipale. – Personnel : correspondance, délibérations du conseil municipal, instructions ministérielles, fiches de renseignements de police, arrêtés municipaux, notes de service. Papiers Émile Péhant, conservateur (1806-1943).

2R521 Bibliothèque municipale. – Relations avec la mairie : correspondance, extraits des délibérations du conseil municipal, rapports d'activité, liste des ouvrages à acquérir (1810, 1811, 1815). Relations avec les ministères et la préfecture (1898-1930), relations avec d'autres villes et des particuliers : correspondance (1806-1937).

2R559 Bibliothèque municipale circulante ; bibliothèques populaires de quartiers ; bibliothèques populaires cantonales, organisation : correspondance, rapports municipaux, notes et circulaires municipales, budgets, statuts, rapports d'activité annuels, inventaires des collections (1881-1944).

Archives de la bibliothèque municipale de Boulogne-Billancourt

Les archives de Georgette de Grolier en tant que directrice de la bibliothèque municipale de Boulogne-Billancourt sont conservées par le département du fonds ancien de la bibliothèque. Elles ne sont pas classées et concernent surtout l'après-guerre mais nous y avons tout de même trouvé quelques documents intéressants.

Archives de l'École américaine de la rue de l'Élysée : archives de l'Institut catholique de Paris

Les archives de l'École américaine ont été pendant longtemps conservées par l'École de bibliothécaires et documentalistes à l'Institut catholique puis ont été versées aux archives de l'Institut catholique, cette année. Il n'existe qu'un inventaire sommaire, constitué à l'occasion du versement, qui est malheureusement erroné (on constate un décalage entre les numéros des boîtes et la description de leur contenu). Nous rétablissons ici les associations réelles.

Boîte 1	Demandes d'admission, appréciations sur les élèves.
Boîte 2	Notes de cours, correspondance.
Boîte 4	Documents divers sur le fonctionnement de l'école.
Boîte 5	Procès-verbaux des réunions de professeurs.

SOURCES PUBLIÉES

Périodiques et articles

Dépouillement de la presse professionnelle

Ont été dépouillées de manière systématique les revues professionnelles suivantes :

- le *Bulletin* et la *Chronique* de l'ABF (1916-1941)
- la *Revue des bibliothèques* (1918-1936)
- la *Revue du livre*, qui devient ensuite la *Revue du livre et des bibliothèques* (1933-1940)
- *Archives et bibliothèques* (1935-1939)

Autres articles

Du fait du grand nombre d'articles consultés (plus de 400) — articles issus du dépouillement de la presse quotidienne, trouvés dans les divers fonds d'archives ou mentionnés par d'autres sources —, il n'était pas envisageable d'en dresser la liste. On se reportera donc aux références données dans les notes de bas de page. Quelques numéros de périodiques ont toutefois été inclus dans la rubrique « Monographies » lorsqu'il s'agissait de numéros spéciaux entièrement consacrés à notre sujet.

Monographies

Actes du Comité international des Bibliothèques, 1926-1940 [numérotés de 1 à 12, à partir de 1928][1748].

Annuaire des bibliothèques et des archives, éd. Alexandre Vidier, 3e éd., Paris, Champion, 1927, XXVIII-477 p.

ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES DE FRANCE, *Annuaire de l'Association des bibliothécaires français*, Paris, Association des bibliothe caires franc ais, 1926-1930.

AUBRUN, JACQUES, « Étude sur la lecture publique dans la région de Sceaux et projet d'organisation régionale », *Bulletin des « Amis de Sceaux »*, 1938, p. 82-97.

[1748] Voir la liste des congrès de la FIAB dans la chronologie en annexe (annexe 1, p. 515).

Bibliothèques, livres et librairies : conférences faites à l'École des Hautes Études Sociales, éd. Association des bibliothécaires français, Paris, M. Rivière, 1912-1914, 3 vol.

BACH, CHARLES-HENRI, *L'organisation des bibliothèques paroissiales*, Neuilly, « La Cause », 1931, 16 p.

____, *Guide du bibliothécaire-amateur : guide sommaire pour l'organisation des petites bibliothèques municipales, scolaires, de sociétés de patronage*, Issy-les-Moulineaux, éd. Je sers, [1931], 75 p.

____, *Petit guide du bibliothécaire*, nouv. éd., Paris, éd. Je sers, 1941, 128 p.

BELLANGER, CLAUDE, *Le Foyer communal d'éducation et de loisirs*, Paris, Confédération générale des œuvres laïques, 1938, 19 p.

Bibliothèques, dir. Georges Girard, *Les Cahiers de la République des Lettres*, n° 5, oct. 1927, 101 p.

Bibliothèques : organisation, technique, outillage [exposition présentée au Palais du Trocadéro dans le cadre de l'Exposition internationale des arts et techniques, Paris 1937], Paris, Denoël, 1938, 22-XIV p.

BLOCH-LAINÉ, FRANÇOIS, *L'emploi des loisirs ouvriers et l'éducation populaire*, Toulouse, impr. F. Boisseau ; Paris, Recueil Sirey, 1936, 301 p.

BLOCQ-MASCART, MAXIME, *Chroniques de la Résistance, suivies d'études pour une nouvelle Révolution française par les groupes de l'O.C.M.*, Paris, Corréa, 1945, 640 p.

Bulletin du livre français [numéro spécial consacré aux bibliothèques], n°41, juil.-août 1936.

BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL, *Les loisirs du travailleur. Rapports présentés au Congrès international des loisirs du travailleur (Bruxelles, 15-17 juin 1935)*, Genève, Bureau international du travail, 1936, VIII-158 p.

BUREAU UNIVERSITAIRE DE STATISTIQUE (MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE), *Les bibliothécaires*, Paris, B.U.S., s.d., 20 p.

CAIN, JULIEN, *Rapport sur le fonctionnement des divers services de la Bibliothèque nationale pendant les années 1935 à 1940*, Paris, Impr. des journaux officiels, 1947, 135 p.

Catalogue de la bibliothèque de Levallois-Perret, dir. Eugène Morel, Paris, L'émancipatrice (impr. coopérative), 1925.

CHAUMONOT, MARGUERITE, *Comment organiser une bibliothèque paroissiale*, Paris, éd. Spes, 1932, 40 p.

_____, *Bibliothèques modernes pour tous : organisation et fonctionnement d'une bibliothèque*, Paris, LFACF, 1938, 63 p.

_____, *Organisation et fonctionnement d'une bibliothèque*, Paris, éd. Saint-Paul, 1943, 64 p.

CLAVIÉ, MARCEL, *La vie nouvelle des bibliothèques municipales de la ville de Paris, Paris*, F. Alcan, 1916, 38 p.

_____, *La Réorganisation de la lecture publique en France*, Strasbourg, Impr. Gutenberg, 1923, 95 p.

Congrès international des bibliothécaires et des bibliophiles tenu à Paris du 3 au 9 avril 1923. Procès-verbaux et mémoires, éd. Fernand Mazerolle et Charles Mortet, Paris, Jouve, 1925, II-540 p.-XV p. de pl.

COYECQUE, ERNEST, « Introduction », [placée en tête des catalogues de bibliothèques municipales de Paris publiés entre 1917 et 1922], par exemple dans Émile Tiget, *Ville de Paris. Bibliothèque municipale de prêt gratuit à domicile, boulevard Diderot, 40, 12e arrt. Catalogue*, 1918, p. I-XXXVI.

CROZET, LÉO, *Manuel pratique du bibliothécaire*, Paris, É. Nourry, 1932, VIII-279 p.

DEPASSE, CHARLES, *La Bibliothèque publique-type : règles de son organisation matérielle et bibliothéconomique, catalogue des livres choisis qui la composent*, Liège, éd. Biblio, 1936, 158 p.

Encyclopédie française, t. 18 *La civilisation écrite*, dir. Julien Cain, Paris, Société de gestion de l'Encyclopédie française, 1939.

Exposition internationale des arts et techniques(Paris, 1937). Bibliothèques : organisation, technique, outillage, Paris, Denoël, 1938, 23 p.

FAŸ, BERNARD, *Bibliothèque nationale. Le fonctionnement et la réorganisation de la Réunion des Bibliothèques nationales de Paris : 15 juin 1940 - 31 décembre 1942, rapport présenté à M. le Maréchal de France, chef de l'État*, Paris, Bibliothèque nationale, 1943, 495 p.

GROLIER, GEORGETTE ET ÉRIC DE, *Les livres et la vie : lire pour mieux vivre, que lire, et comment ?*, Paris, Presses universitaires de France, 1944, 64 p.

HENRIOT, GABRIEL, *La bibliothèque pour tous : trois conférences sur l'organisation des petites bibliothèques publiques: I. Qu'est-ce que la bibliothèque pour tous ? II. Comment se procurer des livres ? III. Comment organiser les collections ?*, Paris, Bibliothe que Forney, 1931, 31 p.

_____, *Des livres pour tous*, Paris, Durassie , 1943, 262 p.

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE, *Bibliothèques populaires et loisirs ouvriers, enquête faite à la demande du Bureau international du travail*, Paris, Institut international de coopération intellectuelle, 1933, 335 p.

_____, *Rôle et formation du bibliothécaire : étude comparative sur la formation professionnelle du bibliothécaire*, Paris, Institut international de coopération intellectuelle, 1935, 385 p.

_____, *Mission sociale et intellectuelle des bibliothèques populaires : son organisation, ses moyens d'action*, Paris, Institut international de coopération intellectuelle, 1937, 445 p.

La lecture publique : mémoires et vœux du Congrès international d'Alger, éd. Henri Lemaître, Paris, Droz, 1931, 505 p.

LANGLOIS, MARCEL, « La bibliothèque pour tous. Ce qui a été fait, ce qu'on pourrait faire », *Revue pratique d'apologétique*, 1920, p. 368-385 et 434-444.

_____, *Comment ranger une bibliothèque privée ? Comment fonder une bibliothèque d'œuvre catholique ? cours donnés au "Livre français" les 6 et 13 février 1923*, Autun, impr. de Pernot, 1923, 16 p.

LARAN, JEAN, *Rapport sur la Réunion des bibliothèques nationales pendant les années 1943-1944*, Paris, impr. des Journaux officiels, 1946, 68 p.

Le problème du livre, Paris, Académie méditerranéenne, 1939, 67 p.

Les chartistes dans la vie moderne : causeries faites à la Société de l'École des chartes (1931-1936), Paris, Société de l'École des chartes, 1938, 274 p.

Lire. Pourquoi ? Comment ? Quoi ?, Paris, Librairie syndicale, 1939, 51 p.

Livre et document : études sur le livre, les bibliothèques et la documentation, dir. Georgette de Grolier, Saint-Cloud, éd. de la "Revue du livre et des bibliothèques", 1948, 94 p.

MONTEL, DENISE, ET GEORGES RAGEOT, *Rapport sur l'organisation de la lecture publique, du commerce du livre et de la propagande collective pour la lecture et le livre*, Paris, Comite intersyndical du livre parisien, 1937, VIII-156 p.

MOREL, EUGÈNE, *Bibliothèques : essai sur le développement des bibliothèques publiques et de la librairie dans les deux mondes*, Paris, Mercure de France, 1908, 2 vol.

_____, *La librairie publique*, Paris, A. Colin, 1910, 322 p.

_____, *L'Enseignement post-scolaire, la Bibliothèque moderne. — Annexe-rapport de 1920-1921 sur les bibliothèques de l'Aisne, indication de budget et premiers résultats [par Jessie Carson]*, Paris, Office de documentation de l'Information sociale, [1924], 14 p.

MOTHES, RENÉ, *Essai sur le régime administratif des bibliothèques publiques en France*, Paris, R. Pichon et R. Durand-Auzias, 1939, 163 p.

Nouvelle bibliothèque municipale : pose de la première pierre (25 juin 1932), discours prononcés par Fr. Galabert, Jules Julien, Pol Neveux, Toulouse, É. Privat, 1932, 53 p.

OTLET, PAUL, ET LÉON WOUTERS, *Manuel de la bibliothèque publique*, 2e éd., Bruxelles, Union des villes et communes belges, 1923, 174 p.

PELLISSON, MAURICE, *Les bibliothèques populaires à l'étranger et en France*, Paris, Impr. Nationale, 1906, 220 p.

Pellisson, Maurice, Bertin, C., *Les bibliothèques intercommunales circulantes*, Paris, Impr. Nationale, 1915, 47 p.

Réville, Odette, « La bibliothèque municipale de Reims : sa formation, son histoire, son état actuel » dans *Almanach Matot-Braine des trois départements de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes, historique, littéraire, administratif, commercial*, Reims, Matot-Braine, 1933, p. 277-303.

Ricci, Seymour de, *Le problème des bibliothèques françaises : petit manuel pratique de bibliothéconomie*, Paris, Giraud-Badin, 1933, 93 p.

Roubakine, Nicolas, *Introduction à la psychologie bibliologique : la psychologie de la création des livres, de leur distribution et circulation, de leur utilisation par les lecteurs, les écoles, les bibliothèques, les librairies, etc.*, Sofia, Association internationale de bibliologie, 1998 [reprod. de la 2e éd., Paris, J. Povolozky, 1922], 2 vol. (18-VII-276 ; 277-604-XII p.).

Serres de Mesplès, Christian de, *Les bibliothèques publiques françaises : leur organisation, leur réforme*, Montpellier, impr. de la Charité, 1933, 112 p.

Société des amis de la bibliothèque municipale de Belfort, *Belfort, sa bibliothèque*, Belfort, Société des amis de la bibliothèque municipale de Belfort, 1937, 32 p.

Wetzel, Liliane, *Étude sur la réforme des bibliothèques françaises*, s.l., [1941], 23-III-72 ff., multigraphié.

Il faut ajouter à tous ces documents les *Rapports et délibérations* des Conseils généraux qui ont notamment enrichi notre connaissance des bibliothèques scolaires pour l'ensemble du territoire.

Bibliographie

Cette bibliographie ne comprend que des ouvrages et articles postérieurs à 1945, à l'exception des nécrologies que nous avons rassemblées au sein d'une même rubrique, quelle que soit leur date de publication. Sont référencés dans la bibliographie non seulement les textes cités dans cette thèse mais également ceux dont la méthode, l'objet ou les interrogations ont pu influencer notre travail.

ABID Abdelaziz et GIAPPICONI Thierry, « La révision du manifeste de l'UNESCO sur les bibliothèques publiques », *Bulletin des bibliothèques de France*,[1749] n° 4, 1995, p. 8-14.

ALMEIDA Fabrice d' et DELPORTE Christian, *Histoire des médias en France de la Grande Guerre à nos jours*, Paris : Flammarion, 2010 (1ère éd. 2003), 510 p.

AROT Dominique, « Les valeurs professionnelles du bibliothécaire », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 1, 2000, p. 33-41.

ARTIAGA Loïc, *Des torrents de papier : catholicisme et lectures populaires au XIX^e siècle*, Limoges : PULIM, 2007, 193 p.

ARTIAGA Loïc (dir.), *Le roman populaire : des premiers feuilletons aux adaptations télévisuelles, 1836-1960*, Paris : Éd. Autrement, 2008, 186 p.

ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES FRANÇAIS, *1906-1956 : Manifestations du cinquantenaire (20-21 novembre 1956) : compte-rendu, textes des communications, Annuaire de l'Association*, Paris : Association des bibliothécaires français, 1957, 136 p.

AUDE Claire, SCHAEFFER Marie-Danielle et TEROUANNE Bénédicte, *Les bibliothèques populaires en France à travers le Bulletin de la Société Franklin (1868-1879)*, dir. Maurice Didelot, note de synthèse, Villeurbanne : ENSB, 1977, 104 p.

BARBIER-BOUVET Jean-François (dir.), *Répertoire de la recherche sur le livre contemporain et la lecture*, Paris : la Documentation française, 1984, 106 p.

[1749] Tous les articles du *Bulletin des bibliothèques de France* sont consultables en ligne dans leur intégralité sur : bbf.enssib.fr. Cette version numérique ne donne pas la pagination des articles, c'est pourquoi elle pourra manquer dans certaines références.

BARBIER Frédéric, « La bibliothèque municipale de Valenciennes (1563-1933) », *Revue française d'histoire du livre*, n° 18, 1978, p. 107-142.

BARNETT Graham Keith, *Histoire des bibliothèques publiques en France de la Révolution à 1939*, trad. par Yves SARDAT et Thierry LEFÈVRE, Paris : Promodis, 1987 (éd. originale 1979), 494 p.

BARTHE Julien, « Histoire de la bibliothèque municipale de Chartres », *Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, n° 88, 2006.

BATTAGLIOLA Françoise, *Histoire du travail des femmes*, 3ème éd., Paris : La Découverte, 2008, 121 p.

BECKER Jean-Jacques et BERSTEIN Serge, *Nouvelle histoire de la France contemporaine, t. 12 : Victoire et frustrations (1914-1929)*, Paris : Seuil, 1990, 455 p.

BELLANGER Claude, GODECHOT Jacques et TERROU Fernand (dir.), *Histoire générale de la presse française. 3, De 1871 à 1940*, Paris : Presses universitaires de France, 1972, 687-[24] p.

BELLARDO HAHN Trudi et BARLOW Diane L., « Women Pioneers in the Information Sciences : Introduction », *Libraries & the Cultural Record*, vol. 44, n°2, 2009, p. 157-161.

BELLET Roger, « La grande aventure lectrice des bibliothèques populaires (1860-1970) », dans Mireille PIAROTAS (dir.), *Écrits et expression populaires*, Saint-Étienne : Publications de l'université de Saint-Étienne, 1998, p. 13-20.

BENOÎT Gaëtan, *Eugene Morel : pioneer of public libraries in France*, Duluth (Minn.) : Litwin Books, 2008, 230 p.

BERSTEIN Serge, *La France des années 30*, 5e éd., Paris : A. Colin, 2011.

BERSTEIN Serge et MILZA Pierre, *Histoire de la France au XX^e siècle. Tome I, 1900-1930*, nouv. éd., Bruxelles : Éd. Complexe, 2008, 562 p.

_____, *Histoire de la France au XX^e siècle. Tome II, 1930-1945*, nouv. éd., Bruxelles : Éd. Complexe, 2003, 399 p.

BERTRAND Anne-Marie, *Bibliothèque publique et public library : essai de généalogie comparée*, Villeurbanne : Presses de l'ENSSIB, 2010, 229 p.

_____, « Bibliothèque, politique et recherche », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 2, 2005, p. 35-40.

_____, « La recherche sur / à / par / pour... », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 2, 2005, p. 5-6.

_____, *Les bibliothèques municipales : enjeux culturels, sociaux, politiques*, Paris : Cercle de la librairie, 2002, 147 p.

_____, *Les villes et leurs bibliothèques : légitimer et décider : 1945-1985*, Paris : Cercle de la librairie, 1999, 324 p.

BERTRAND Anne-Marie (dir.), *Eugène Morel, passeur entre deux mondes. [journée d'étude du 6 décembre 2010 organisée par l'ENSSIB]*. Contributions disponibles en ligne sur : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notices/48942-eugene-morel-passeur-entre-deux-mondes>

BIBLIOTHÈQUE DE L'HEURE JOYEUSE (PARIS), *L'Heure joyeuse (1924-1994) : 70 ans de jeunesse*, Paris : Agence culturelle de Paris, 1994, 105 p.

BIBLIOTHÈQUE DES AMIS DE L'INSTRUCTION DU 3E ARRONDISSEMENT, *Lectures et lecteurs au XIX^e siècle : la Bibliothèque des amis de l'instruction, actes du colloque tenu le 10 nov. 1984*, Paris : Bibliothèque des amis de l'instruction, 1985, 124 p.

Bibliothèques et musées de Besançon : 1694-1994, trois siècles de patrimoine public [exposition, Musée des beaux-arts et d'archéologie de Besançon, 15 octobre 1994-30 janvier 1995], Besançon : Musée des beaux-arts et d'archéologie de Besançon, 1995, 271 p.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE (ANGERS), *Histoire de bibliothèques : la Bibliothèque municipale d'Angers : 1798-1978*, [Angers : Ville d'Angers], 1988, 91 p.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE (GRENOBLE), *La Bibliothèque de Grenoble : deuxième centenaire de sa fondation*, Grenoble : Bibliothèque municipale, 1973, 35 p.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE (NANTES), *De l'Oratoire à Internet : 250 ans de lecture publique*, Nantes : Bibliothèque municipale, 2003, 165 p.

BITOUN Lior, *Documentation américaine : les archives de l'APL in Paris et l'école franco-américaine de bibliothécaires de la rue de l'Élysée (1924-1929)*, dir. Sylvie Fayet-Scribe, mémoire de maîtrise de sciences de l'information et de la documentation, univ. Paris-I, 1993, 172 p.

BLACK Alistair, « Skeleton in the cupboard : social class and the public library in Britain through 150 years », *Library history*, n° 16, 2000, p. 3-12.

_____, *The public library in Britain, 1914-2000*, Londres : British Library, 2000, XII-180 p.

BLANC-MONTMAYEUR Martine, « Le Congrès d'Alger (13-18 avril 1931) : prémices de la "lecture publique" ? », *Bibliothèque(s)*, n° 28, juin 2006, p. 32-36.

BLETON Jean, « La nouvelle Bibliothèque municipale de Brest », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 3, 1959, p. 113-127.

_____, « Les nouvelles bibliothèques municipales de Douai et de Beauvais », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 5, 1957.

BOBIN Françoise et BOUVIER Christine, *La lecture en entreprise : les bibliothèques de comités d'entreprise*, Paris : Ministère de la Culture, 1991, 121 p.

BONNET René, « Chroniques du Musée du Soir », *Entretiens*, n° 33, 1975, p. 127-133.

BOUJU Marie-Cécile, *Lire en communiste : les maisons d'édition du Parti communiste français (1920-1968)*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2010, 360 p.

BOULOGNE Arlette et FAYET-SCRIBE Sylvie, *La Presse d'éducation populaire de 1830 à 1960. 1, Mouvement et association de jeunesse et d'éducation populaire laïques et catholiques : répertoire des publications en série de mouvements et associations : 1830-1939*, Marly-le-Roi : Institut national d'éducation populaire, 1982, XXVI-193 f.

BRUNET Jean-Paul, *Histoire du Front populaire (1934-1938)*, 2e éd. corr., Paris : Presses universitaires de France, 1998, 127 p.

BURGUIÈRE André (dir.), *Histoire de la France. Tome IV : Les formes de la culture*, Paris : Seuil, 1993, 601 p.

BUTLEN Max, « Lire en bibliothèque, lire à l'école », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 1, 2004, p. 5-10.

CACÉRÈS Benigno, *Loisirs et travail du Moyen âge à nos jours*, Paris : Seuil, 1973, 253 p.

_____, *Histoire de l'éducation populaire*, Paris : Seuil, 1964, 255 p.

CAILLET Maurice, « L'inspection des bibliothèques de la ville de Paris et du Département de la Seine », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 3, 1971, p. 152-159.

CAIN Julien, ESCARPIT Robert et MARTIN Henri-Jean (dir.), *Le Livre français, hier, aujourd'hui, demain : un bilan*, Paris : Imprimerie nationale, 1972, 406 p.

The Cambridge history of libraries in Britain and Ireland. III. 1850-2000, Cambridge : Cambridge university press, 2006, 737 p.

CAYOTTE Arnaud, « Le public à la bibliothèque de Troyes : un enjeu en évolution, de 1651 à nos jours », *La vie en Champagne*, n° 26, 2001, p. 25-39.

CAZENEUVE Suzanne de, « La nouvelle Bibliothèque municipale de Chartres », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 4, 1963, p. 175-182.

CENTRE DE LECTURE PUBLIQUE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE, « Henri Lafontaine et Paul Otlet, pères fondateurs de la documentologie et de la lecture publique et la France », *Lectures*, n° 85, août 1995, p. 21-23.

Cercle de la librairie (1847-1997), 150 ans d'actions pour le livre et ses métiers [exposition à l'École nationale du patrimoine], Paris : Cercle de la Librairie, 1997, 63 p.

CHAINTREAU Anne-Marie et LEMAÎTRE Renée, *Drôles de bibliothèques : le thème de la bibliothèque dans la littérature et le cinéma*, 2e éd. rev. et augm., Paris : Cercle de la librairie, 1993, 415 p.

CHARLE Christophe, *La république des universitaires (1870-1940)*, Paris : Seuil, 1994, 505 p.

CHARTIER Anne-Marie et HÉBRARD Jean, *Discours sur la lecture (1880-2000)*, Paris : BPI-Centre Pompidou-Fayard, 2000, 762 p.

CHARTIER Roger, *Pratiques de la lecture*, nouv. éd., Paris : Payot, 2003, 323 p.

CHARTIER Roger et MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française, t. 4 Le livre concurrencé (1900-1950)*, nouv. éd., Paris, Fayard, 1991 (1ère éd. 1986), 724 p.

CHAUBET François, *Histoire intellectuelle de l'entre-deux-guerres : culture et politique*, Paris : Nouveau monde éd., 2006, 380 p.

CHESSEBOEUF Jean, « La bibliothèque populaire des Amis de l'Instruction : 1871-1952 (?) », *Revue d'histoire du 14e arrondissement de Paris*, vol. 35, n° 4, 1990, p. 43-48.

COINTET Michèle, *Histoire culturelle de la France : 1918-1958*, 2e éd. rev. et corr., Paris : SEDES, 1989, 291 p.

COMTE Henri, *Les Bibliothèques publiques en France*, [Villeurbanne] : ENSB, 1977, 477 p.

CORBIN Alain (dir.), *L'avènement des loisirs (1850-1960)*, Paris : Aubier, 1995, 471 p.

CORCY Stéphanie, *La vie culturelle sous l'Occupation*, Paris : Perrin, 2005, 407 p.

CROMBEZ Odette, « La bibliothèque municipale de Lille », *Bulletin des bibliothèques de France*, n°9-10, 1966.

CRUBELLIER Maurice, *Histoire culturelle de la France (XIX^e^-XX^e^ siècle)*, Paris : A. Colin, 1974, 454 p.

DAHLBERG Ingetraut, « Interview with Eric de Grolier », *International classification*, vol. 18, n° 2, 1991, p. 64-72.

DAMIEN Robert, *La grâce de l'auteur : essai sur la représentation d'une institution politique, l'exemple de la bibliothèque publique*, La Versanne : Encre marine, 2001, 235 p.

_____, « Procès et défense d'un modèle bibliothécaire de la démocratie », *Bulletin des bibliothèques de France*, n°5, 2000, p. 35-40.

DANTON J. Periam, *Education for librarianship*, Paris : UNESCO, 1949, VII-98 p.

DAVIS Donald G, TUCKER John Mark et HARRIS Michael H, *American library history : a comprehensive guide to the literature*, Santa Barbara, Calif. : ABC-CLIO, 1989 [en ligne]. Disponible sur : <www.ala.org/lhrt/popularresources/amerlibhis>

DELPORTE Christian, MOLLIER Jean-Yves et SIRINELLI Jean-François (dir.), *Dictionnaire d'histoire culturelle de la France contemporaine*, Paris : Presses universitaires de France, 2010, 900 p.

DESGRAVES Louis, *Naissance de la « science » des bibliothèques*, Bordeaux : Société des bibliophiles de Guyenne, 1991, 30 p.

_____, « La lecture publique à Bordeaux », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 2, 1957, p. 111-120.

DIDELOT Maurice, *Les abonnements à la lecture à Lyon : étude sociologique d'un réseau de lecture publique*, mémoire pour le DSB, Villeurbanne : ENSB, 1975, 80 p.

DIEBOLT Evelyne, « Les femmes engagées dans le monde associatif et la naissance de l'État providence », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, vol. 53, n° 1, 1999, p. 13-26.

DIEBOLT Evelyne et FAYET-SCRIBE Sylvie, « L'histoire aux prises avec le social : œuvres et associations, XIX^e^-XX^e^ siècles », *Sources. Travaux historiques*, n° 25, 1991, p. 3-10.

DIEBOLT Evelyne et FOUCHÉ Nicole, « 1917-1923, les Américaines en Soissonnais : leur influence sur la France », *Revue française d'études américaines*, n° 59, février 1994, p. 45-63.

DUBOIS Vincent, *La Politique culturelle : genèse d'une catégorie d'intervention publique*, Paris : Belin, 1999, 381 p.

DUBOIS Vincent et POIRRIER Philippe (dir.), *Les collectivités locales et la culture : les formes de l'institutionnalisation, XIX^e^-XX^e^ siècles*, Paris : Comité d'histoire du Ministère de la culture : Fondation Maison des sciences de l'homme, 2002, 430 p.

_____, *Politiques locales et enjeux culturels : les clochers d'une querelle, XIX^e^-XX^e^ siècles*, Paris : Comité d'histoire du Ministère de la culture, 1998, 456 p.

DUCAUD Marie-Claude, *Index de la* Revue des bibliothèques *(1911-1936)*, dir. Marcelle Beaudiquez, mémoire pour le DSB, Villeurbanne : ENSB, 1982, 159 p.

DUMAZEDIER Joffre et HASSENFORDER Jean, « Éléments pour une sociologie comparée de la production, de la diffusion et de l'utilisation du livre », *Bibliographie de la France*, n° 24-25, 15 juillet 1962, p. 1-100.

_____, « Le loisir et le livre », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 6, 1959, p. 269-302.

FAYET-SCRIBE Sylvie, *Histoire de la documentation en France : culture, science et technologie de l'information (1895-1937)*, Paris : CNRS éd., 2000, 313 p.

_____, « L'apparition d'une maîtrise concertée de l'information en France : étude de trois associations professionnelles dans l'entre-deux-guerres », *Documentaliste - Sciences de l'information*, vol. 35, n° 4-5, juillet 1998, p. 216-228.

_____, « Chronologie des supports, des dispositifs et des outils de repérage de l'information », *Solaris*, n° 4, décembre 1997 [en ligne]. Disponible sur : <http://biblio-fr.info.unicaen.fr/bnum/jelec/Solaris/d04/4fayet_0intro.html>

_____, « La passion de l'organisation des connaissances : entretien avec Éric de Grolier », *Documentaliste - Sciences de l'information*, vol. 33, n° 6, 1996, p. 286-293.

_____, *Associations féminines et catholicisme. De la charité à l'action sociale, XIX^e^-XX^e^ siècle*, Paris : Éditions ouvrières, 1990, 211 p.

FAYET-SCRIBE Sylvie et BUCKLAND Michael, « Women Professionals in Documentation in France during the 1930s », *Libraries & the Cultural Record*, vol. 44, n° 2, 2009, p. 201-219.

FERRI Laurent, « Le chartiste dans la fiction littéraire (XIX^e^ et XX^e^ siècles) : une figure ambiguë », *Bibliothèque de l'École des chartes*, vol. 159, n° 2, 2001, p. 615-629.

FONCIN Myriem, « Le Comité de lecture de l'ABF », *Bulletin d'informations de l'ABF*, n° 45, février 1965, p. 7-12.

FORLANI Séverine, *Femmes, pouvoir et bibliothèques : l'accès aux hautes fonctions dans les bibliothèques françaises*, dir. Anne-Marie Bertrand, mémoire DCB, Villeurbanne : ENSSIB, 2009, 98 p.

FOUCHÉ Nicole, « Anne Morgan, la lecture publique et la France. Le lent cheminement d'une influence culturelle américaine (1917-1969) », *Cahiers de l'Institut Charles-V*, n° 28, novembre 2000, p. 59-96.

FRASER Ian Forbes, « La bibliothèque américaine à Paris », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 8, 1960, p. 273-282.

GABEL Gernot U., « Le 150e anniversaire des bibliothèques publiques britanniques », *Bulletin des bibliothèques de France*, n°6, 2000.

GARDNER Richard Kent, *Education for librarianship in France, an historical survey*, Thèse de doctorat, Cleveland (Ohio) : Case Western Reserve University, 1968, 399 f.

GARRISON Dee, *Apostles of culture : The public librarian and American society (1876-1920)*, nouv. éd. 2003 (1ère éd. 1979), Madison : University of Wisconsin Press, XXXIV-319 p.

GASCUEL Jacqueline, « En feuilletant les archives », *Bulletin d'informations de l'ABF*, n° 175, 2e trim. 1997, p. 19-21.

_____, « La mémoire de l'ABF », *Bulletin d'informations de l'ABF*, n° 160, 3e trim. 1993, p. 49-52.

GAZO Dominique et SAVARD Réjean, « La recherche sur les bibliothèques publiques vue à travers les thèses du monde anglo-saxon », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 2, 2005, p. 7-15.

GELY Sabine, *La saga des bibliobus : la lecture publique en milieu rural du 19e siècle à nos jours ['exposition itinérante, Bibliothèque départementale de l'Isère, 1995]*, Saint-Martin-d'Hères : Bibliothèque départementale de l'Isère, 1995, 79 p.

GLEYZE Alain, *Concentration et déconcentration dans l'organisation des bibliothèques universitaires françaises de province (1855-1985)*, dir. Jean-François Têtu, thèse de doctorat en sciences de l'information, Lyon : univ. Lumière-Lyon 2, 1999, 860 p.

GOETSCHEL Pascale et LOYER Emmanuelle, *Histoire culturelle de la France de la Belle époque à nos jours*, 3e éd. rev. et augm., Paris : A. Colin, 2005, 268 p.

GRUNY Marguerite, « Les débuts de la lecture publique », *Bulletin de l'Association des diplômés de l'école de bibliothécaires-documentalistes*, n° 18, novembre 1980, p. 3-25.

_____, « Eugène Morel (1869-1934) a pioneer of public libraries in France », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 5, 1980, p. 240-241.

_____, « Eugène Morel et les bibliothèques pour enfants », *Bulletin d'analyse de livres pour enfants*, n° 17, octobre 1969, p. 22.

_____, « Un pionnier des bibliothèques : Ernest Coyecque (15 août 1864 - 15 janvier 1954) », *Bulletin d'informations de l'ABF*, n° 13, mars 1954, p. 6-12.

GUÉRIN Denis, « La lecture publique à Paris au XIX^e siècle », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 2, 1983, p. 143-153.

HAHN André, « Compte-rendu de l'Assemblée générale du 1er mars 1949 », *Bulletin d'informations de l'ABF*, n° 2, 1949, p. 1-2.

HARRIS Michael Hope, *History of libraries in the western world*, Londres : Scarecrow Press, 1984, VI-289 p.

HARRISON K. C., « Fifty years service : public libraries, 1930-1980 », *Library history*, vol. 12, 1996, p. 216-223.

HASSENFORDER Jean, « Un mouvement pour le développement des bibliothèques publiques : les origines de la section des bibliothèques publiques de l'Association des bibliothécaires français », *Médiathèques publiques*, n° 71-72, 1988, p. 17-27.

_____, « La bibliothèque d'école dans l'enseignement primaire : genèse et rôle pédagogique de la bibliothèque scolaire », *Lecture et bibliothèques*, n° 21, mars 1972, p. 9-18.

_____, « La Bibliothèque, institution éducative : recherche et développement », *Lecture et bibliothèques*, n° 17-18 et 19-20, juin 1971.

_____, « Trois pionniers des bibliothèques publiques : Edwards, Dewey, Morel. Étude biographique comparée », *Education et bibliothèques*, n° 11, novembre 1964, p. 11-40.

_____, « Histoire d'une tentative pour la promotion des bibliothèques populaires : la Société Franklin », *Education et bibliothèques*, n° 6, mars 1963, p. 21-36.

HECQUARD Françoise, *La formation des bibliothécaires : l'enseignement de l'Association des bibliothécaires français de 1910 à 1991*, Paris : Association des bibliothécaires français, 1992, 64 p.

HERSENT Jean-François, « Lire des livres en France des années 1930 à 2000 », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 5, 2000, p. 150-154.

Histoire des bibliothécaires [colloque organisé par l'ENSSIB], nov. 2003 [en ligne]. Disponible sur : www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notices/1337-histoire-des-bibliothecaires

HOCH Philippe, « Les pratiques culturelles des bibliothécaires », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 4, 1991, p. 368-371.

HORELLOU-LAFARGE Chantal et SEGRÉ Monique, *Sociologie de la lecture*, Paris : La Découverte, 2003, 123 p.

_____, *Regards sur la lecture en France : bilan des recherches sociologiques*, Paris : L'Harmattan, 1996, 415 p.

JENNY Jean, « La bibliothèque municipale de Bourges », *Bulletin des bibliothèques de France*, n°11, 1964.

JOLLY Claude, « État de droit, droits de l'État. Contrôle par l'État des bibliothèques des collectivités territoriales », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 2, 1987, p. 144-149.

JUSSELIN Maurice, *Petite histoire de la Bibliothèque municipale de Chartres*, Chartres : Société archéologique d'Eure-et-Loir, 1962, 105 p.

KALIFA Dominique, *La culture de masse en France. 1, 1860-1930*, Paris : La Découverte, 2001, 122 p.

KAMBERELIS George et ALBERT Marta K., « Douglas Waples (1893–1978) : Crafting the Well-Read Public », dans *Shaping the Reading Field. The Impact of Early Reading Pioneers, Scientific Research and Progressive Ideas, dir.* Susan E. Israel et E. Jennifer Monaghan, Newark : International Reading Association, 2007, p. 247-278.

KELLY Thomas, *A history of public libraries in Great Britain : 1845-1975*, Londres : Library association, 1977, 582 p.

KERGOAT Jacques, *La France du Front populaire*, Paris : La Découverte, 1986, 413 p.

KERSLAKE Evelyn, « Constructing Women in Library History : Responding to Julia Taylor's "Left on the Shelf?" », *Libraries and culture*, vol. 34, n° 1, 1999, p. 52-63.

KERSLAKE Evelyn et MOODY Nickianne, *Gendering Library History*, Liverpool : Liverpool John Moores University, 2000, 242 p.

KUHLMANN Marie, KUNTZMANN Nelly et BELLOUR Hélène, *Censure et bibliothèques au XXe siècle*, Paris : Cercle de la librairie, 1989, 349 p.

KUPIEC Anne, « Noë Richter, Introduction à l'histoire de la lecture publique et à la bibliothéconomie populaire », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 4, 1979, p. 167-174.

La bibliothèque municipale de Rouen (1800-1940) [exposition, bibliothèque municipale de Rouen, septembre 1975], Rouen : Bibliothèque municipale, 1975, 59 p.

LABOURIE Raymond, « 1920-1940, les mutations de l'éducation populaire et des mouvements de jeunesse », *Les Cahiers de l'animation*, n°32, 1981, p. 3-8.

LACOUR Anne-Laure, *Eugène Morel, légende bibliothéconomique : l'oeuvre de Morel et la création du mythe*, dir. Valérie Neveu, mémoire de master 1 d'histoire, univ. d'Angers, 2014, 132 p.

LAGARDE Françoise, « La bibliothèque d'école », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 1, 2004, p. 22-25.

La lecture publique en France : aperçu historique, projets, réalisations en cours, Paris : La Documentation française, 1948, 20 p.

La lecture publique en France. Rapport du groupe d'études, Paris : La Documentation française, 1968, 20 p.

LAMBERT Monique, « Dimanche 22 avril 1906, fondation de l'ABF : ses premières années d'activité (1906-1914) », *Bulletin d'informations de l'ABF*, n° 189, 2000, p. 137-147.

_____, « Groupes régionaux et sections spécialisées de l'ABF : genèse et évolution (1906-2000) », *Bulletin d'informations de l'ABF*, n° 188, 2000, p. 130-138.

LASSALLE Marine de, « Les paradoxes du succès d'une politique de lecture publique », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 4, 1997, p. 10-17.

LATOUR Patricia et BORDIER Roger, *Le 36 des femmes. Suivi de Le peuple de 36*, Pantin : le Temps des cerises, 2006, 230 p.

LAURENT Jeanne, *Arts et pouvoirs en France de 1793 à 1981 : histoire d'une démission artistique*, 3e éd., Saint-Étienne : Cierec, 1983, 184 p.

LEBAILLY Guillaume, *Vers une pensée modernisée du métier de bibliothécaire : le cas du Manuel pratique de Léo Crozet*, dir. Raphaële Mouren, mémoire DCB, Villeurbanne : ENSSIB, 2008, 101 p.

LE COUTOUR Chantal, « La Bibliothèque municipale de Cherbourg et son public au XIX^e siècle », *Annales de Normandie*, vol. 45, n° 3, 1995, p. 353-368.

LEFRANC Georges, *Le Front populaire : 1934-1938*, 6e éd., Paris : Presses universitaires de France, 1984, 127 p.

LEMAÎTRE Henri, « Les bibliothèques françaises pendant l'Occupation », dans *Mélanges de la Bibliothèque de la Sorbonne*, août 1990, p. 191-203.

LEMAÎTRE Renée, « Interview de Victorine Vérine », *Bulletin d'information de l'ADEBD*, n° 22, novembre 1983, p. 35-41.

_____, « La lecture publique aux temps héroïques », *Bulletin d'informations de l'ABF*, 2e trim. 1980, p. 7-9.

LEMAÎTRE Renée et THILL André, « La culture à roulettes ou le premier bibliobus construit en France », *Bulletin d'information de l'Association des bibliothécaires français*, n° 162, trimestre 1994, p. 73.

LEMERCIER Claire et PICARD Emmanuelle, « Quelle approche prosopographique ? », dans Laurent Rollet et Philippe Nabonnand (dir.), *Les uns et les autres : biographies et prosopographies en histoire des sciences*, Presses universitaires de Nancy, 2012, p. 605-630.

LÉON Antoine, *Histoire de l'éducation populaire*, Paris : Nathan, 1983, 207 p.

LETERRIER Jean-Michel, *Sous l'usine, la plage : à la conquête du temps libre !*, Le Kremlin-Bicêtre : les Points sur les i, 2005, 87 p.

LETHÈVE Jacques, « Pour le 75e anniversaire de l'ABF, regards rétrospectifs sur la continuité d'une action », *Bulletin d'informations de l'ABF*, n° 112, 3e trim. 1981, p. 31-32.

LÉVEILLÉ Laure, *Les petites bibliothèques de la République : aux origines de la lecture publique parisienne, des années 1870 aux années 1930*, dir. Philippe Levillain, thèse de doctorat en histoire, univ. Paris Ouest Nanterre La Défense (Paris 10), 1998, 892 p.

LEVIE Françoise, *L'homme qui voulait classer le monde : Paul Otlet et le Mundaneum*, Bruxelles : Les Impressions nouvelles, 2006, 351 p.

LIESEN Bruno, *Bibliothèques populaires et bibliothèques publiques en Belgique (1860-1914): l'action de la Ligue de l'enseignement et le réseau de la Ville de Bruxelles*, Liège : éd. du Centre de lecture publique de la communauté française, 1990, 278 p.

LOUIS Pierre (dir.), *Épreuves du temps: 200 ans de la bibliothèque de Metz, 1804-2004*, Metz : Bibliothèques-médiathèques, 2004, 319 p.

MAACK Mary Niles, « Literacy, equality, and community: Libraries, philanthropy, and the literacy movement in contemporary France », *Libraries and culture*, vol. 31, n° 2, avril 1996, p. 466-491.

_____, « Americans in France : cross - cultural exchange and the diffusion of innovations », *Journal of library history*, n° 21, 1986, p. 315-333.

_____, « Comparative methodology as a mean for assessing the impact of feminization and professionnalization on librarianship », *International Library Review*, vol. 17, n° 1, janvier 1985.

_____, « L'action des premières femmes bibliothécaires », *Bulletin d'information de l'ADEBD*, n° 22, novembre 1983, p. 3-16.

_____, « Women librarians in France : the first generation », *Journal of library history*, vol. 18, n° 4, 1983, p. 407-449.

MAGNE Nathalie, *Henri Lemaitre (1881-1946) : de la lecture publique à la documentation*, dir. Sylvie Fayet-Scribe, mémoire de maîtrise en sciences de l'information, univ. Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 1995, 123 f.

MANNEVILLE Philippe, « Historique de la bibliothèque du Havre », *Cahiers havrais de recherche historique*, 2005, p. 87-110.

MARÉCHAL Robert, « Historique de l'École de bibliothécaires-documentalistes », *Revue de l'Institut catholique de Paris*, n° 15, septembre 1985, p. 5-24.

MARIE Pascale, « La Bibliothèque des Amis de l'Instruction du III^e^ arrondissement », dans Pierre Nora (dir.), *La République*, Paris : Gallimard, 1984, p. 323-351.

MARTIN Henri-Jean, « Les chartistes et les bibliothèques », *Bulletin des bibliothèques de France*, vol. 17, n° 12, 1972, p. 529-537.

MARTIN Laurent, *La presse écrite en France au XX^e^ siècle*, Paris : Librairie générale française, 2005, 256 p.

MARTIN Laurent et VENAYRE Sylvain (dir.), *L'histoire culturelle du contemporain : actes du colloque de Cerisy [23-30 août 2004]*, Paris : Nouveau monde éd., 2005, 436 p.

MARTIN Lowell Arthur, *Enrichment : a history of the public library in the United States in the twentieth century*, Lanham (Md.) Oxford : Scarecrow press, 1998, 205 p.

_____, « Standards for public libraries », *Library trends*, octobre 1972, p. 164-177.

MEUSY Jean-Jacques (dir.), *La Bellevilloise, 1877-1939 : une histoire de la coopération et du mouvement ouvrier français*, Paris : Éd. Créaphis, 2001, 238 p.

MEUVRET Colette, « Souvenirs », *Bulletin de l'Association des diplômés de l'école de bibliothécaires-documentalistes*, n° 24, décembre 1985, p. 72-75.

MINTER Catherine, « Academic Library Reform and the Idealof the Librarian in England, France, and Germany in the Long Nineteenth Century », *Library & Information History*, vol. 29, n°1, 2013, p. 19-37.

MOLLIER Jean-Yves, *Une autre histoire de l'édition française*, Paris : la Fabrique éd., 2015, 429 p.

_____, *La mise au pas des écrivains : l'impossible mission de l'abbé Bethléem au XX^e siècle*, Paris : Fayard, 2014, 510 p.

_____, *Édition, presse et pouvoir en France au XX^e siècle*, Paris : Fayard, 2008, 493 p.

_____, *La lecture et ses publics à l'époque contemporaine : essais d'histoire culturelle*, Paris : Presses universitaires de France, 2001, 186 p.

_____, « La naissance de la culture médiatique à la Belle Époque : mise en place des structures de diffusion de masse », *Études littéraires*, vol. XXX, n° 1, automne 1997, p. 15-26.

MOLLIER Jean-Yves (dir.), *Histoires de lecture : XIX^e-XX^e siècles*, Bernay : Société d'histoire de la lecture, 2005, 151 p.

MOLLIER Jean-Yves et GEORGE Jocelyne, *La plus longue des républiques : 1870-1940*, Paris : Fayard, 1994, 872 p.

MOLLIER Jean-Yves, SIRINELLI Jean-François et VALLOTTON François (dir.), *Culture de masse et culture médiatique en Europe et dans les Amériques (1860-1940)*, Paris : Presses universitaires de France, 2006, 323 p.

MURACCIOLE Jean-François, « La résistance, l'éducation et la culture », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire.*, n° 58, juin 1998, p. 100-110.

_____, *Les enfants de la défaite : la Résistance, l'éducation et la culture*, Paris : Presses de Sciences Po, 1998, 371 p.

NADDEO Étienne, *Les bibliothèques populaires du département de la Seine (1861-1945)*, dir. Élisabeth Parinet, thèse d'École des chartes, 2015, 449 p.

ORY Pascal, *L'histoire culturelle*, 3ème éd., Presses universitaires de France, 2011.

_____, *La belle illusion : culture et politique sous le signe du Front populaire (1935-1938)*, Paris : Plon, 1994, 1033 p.

_____, « L'histoire culturelle de la France contemporaine : question et questionnement », *Vingtième siècle*, n° 16, 1987, p. 67-82.

_____, *Les Expositions universelles de Paris : panorama raisonné, avec des aperçus nouveaux et des illustrations des meilleurs auteurs*, Paris : Ramsay, 1982, 157 p.

ORY Pascal et PROST Antoine, *Jean Zay, le ministre assassiné (1904-1944)*, Paris, Taillandier, 2015, 156 p.

ORY Pascal et SIRINELLI Jean-François, *Les intellectuels en France : de l'affaire Dreyfus à nos jours*, Paris : Perrin, 2004 (1ère éd. 1986), 435 p.

PALLIER Denis, « Histoire et évolution du métier de bibliothécaire », *Bulletin d'informations de l'ABF*, n° 164, 3e trim. 1994, p. 47-56.

PANSU Alain, « Petit résumé de l'histoire des bibliothèques d'entreprise et tentative de situation », *Bulletin d'informations de l'ABF*, n° 115, 1982, p. 21-23.

PARINET Élisabeth, *Une histoire de l'édition à l'époque contemporaine (XIX^e^-XX^e^ siècles)*, Paris : Seuil, 2004, 489 p.

PAVILLARD Anne-Marie, « Les femmes dans les bibliothèques », *L'école émancipée*, n° 12, mars 1981, p. 22.

PAVLIDÈS Christophe, « Histoire de la documentation en France », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 3, 2001, p. 108-109.

PAWLEY Christine et ROBBINS Louise S. (dir.), *Libraries and the reading public in twentieth-century America*, Madison (Wis.) : The University of Wisconsin press, 2013, 281 p.

PERNOO Marianne, « Images et portraits de bibliothécaires, littérature, cinéma », *Histoire des bibliothécaires. Lyon, du 27 au 29 novembre 2003* [en ligne], 2003, p. 149-169. Disponible sur : http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-1337.

PÉZERIL-TOULLEC Maggy et RIVES Caroline, *La féminisation des emplois dans les bibliothèques*, Note de synthèse, Villeurbanne : ENSB, 1976, 108-XXV p.

POINDRON Paul, « Naissance d'une direction », dans *Humanisme actif. Mélanges d'art et de littérature offerts à Julien Cain*, Paris, 1968, p. 51-56.

POIRRIER Philippe, *Les enjeux de l'histoire culturelle*, Paris : Seuil, 2004, 435 p.

_____, *L'État et la culture en France au XX^e siècle*, Paris : Librairie générale française, 2000, 250 p.

_____, *Bibliographie de l'histoire des politiques culturelles : France, XIX^e-XX^e siècles*, Paris : Comité d'histoire du ministère de la Culture, 1999, 221 p.

_____, *Histoire des politiques culturelles de la France contemporaine*, 2e éd., Dijon : Université de Bourgogne, 1998, 129 p.

_____, « L'histoire des politiques culturelles des villes », *Vingtième siècle*, n^o 53, 1997, p. 129-146.

_____, *Municipalité et culture au XX^e siècle : des Beaux-Arts à la politique culturelle : l'intervention de la municipalité de Dijon dans les domaines artistiques et culturels (1919-1995)*, dir. Pierre Lévêque, thèse de doctorat en histoire, Dijon : Université de Bourgogne, 1996, 1016 p.

_____, « Plaidoyer pour une approche historique des "politiques culturelles" municipales (de 1884 à nos jours) », *Sources. Travaux historiques*, n^o 21, 1990, p. 31-45.

POIRRIER Philippe, RAB Sylvie, RENEAU Serge et al., *Jalons pour l'histoire des politiques culturelles locales*, Paris : Ministère de la culture, Comité d'histoire, 1995, 238 p.

PONSARD Nathalie, *Lectures ouvrières à Saint-Étienne du Rouvray, des années trente aux années quatre-vingt-dix: lecture, culture, mémoire*, Paris : l'Harmattan, 2007, 341 p.

POUJOL Geneviève, « La dynamique sociale des associations », *Les cahiers de l'animation*, n^o 39, 1983, p. 57-78.

_____, *L'éducation populaire : histoires et pouvoirs*, Paris : Éditions ouvrières, 1981, 255 p.

POUJOL Geneviève et ROMER Madeleine (dir.), *Dictionnaire biographique des militants : XIX^e^-XX^e^ siècles : de l'éducation populaire à l'action culturelle*, Paris ; Montréal : l'Harmattan, 1996, 411 p.

POULAIN Martine, « Les bibliothèques durant la Grande guerre », *Bulletin des bibliothèques de France*, n^o^ 3, octobre 2014, p. 114-131.

_____, « Connaissez-vous [vraiment] Léo Crozet ? », *Bulletin des bibliothèques de France*, n^o^ 3, mai 2012.

_____, « Connaissez-vous [vraiment] Suzanne Briet ? », *Bulletin des bibliothèques de France*, n^o^ 3, mai 2012.

_____, *Livres pillés, lectures surveillées : les bibliothèques françaises sous l'Occupation*, Paris : Gallimard, 2008, 587 p.

_____, « Retourner à Tocqueville. Pour comprendre l'histoire comparée des bibliothèques américaines et françaises au XIX^e^ siècle », *Bulletin des bibliothèques de France*, n^o^ 5, 2002, p. 66-73.

_____, « Philanthropy, benefaction and libraries in France 1916-1929 », *Libraries and culture*, n^o^ 2, 1996, p. 447-465.

POULAIN Martine (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises. [4], Les bibliothèques au XX^e^ siècle, 1914-1990*, nouv. éd., 2009, 1187 p.

_____, *Pour une sociologie de la lecture*, Paris : Cercle de la librairie, 1988, 241 p.

POULOT Dominique, « Bilan et perspectives pour une histoire culturelle des musées », *Publics et musées*, n^o^ 2, 1992, p. 125-149.

PROCHASSON Christophe, *Les intellectuels, le socialisme et la guerre*, Paris : Seuil, 1993, 354 p.

_____, « Les correspondances : sources et lieux de mémoire de l'histoire intellectuelle », *Cahiers du Centre de recherches historiques*, n^o^ 8, octobre 1991, p. 27-32.

PROST Antoine, « Les mots », dans René Rémond (dir.), *Pour une histoire politique*, nouv. éd. Paris : Seuil, 1996 (1ère éd. 1988), p. 255-285.

_____, *Histoire de l'enseignement en France (1800-1967)*, Paris : Armand Colin, 1968, 525 p.

RAB Sylvie, *Culture et banlieue. Les politiques culturelles dans les municipalités de la Seine (1935-1939)*, dir. Michelle Perrot, thèse de doctorat en histoire, Paris VII-Denis Diderot, 1994, 3 vol. (236-460-702 p.).

_____, « Culture et loisirs, l'encadrement des prolétaires », dans Annie Fourcault (dir.), *Banlieue rouge 1920-1960 : années Thorez, années Gabin : archétype du populaire, banc d'essai des modernités*, Paris : éd. Autrement, 1992, p. 80-98.

RACINE Nicole et TREBITSCH Michel (dir.), *Sociabilités intellectuelles. Lieux, milieux, réseaux*, Paris : CNRS, 1992, 220 p.

RAUDE Eugène et PROUTEAU Gilbert, *Le message de Léo Lagrange*, Paris, éd. de la Compagnie du Livre, 1950, 250 p.

RENOLIET Jean-Jacques, *L'UNESCO oubliée : la Société des Nations et la coopération intellectuelle (1919-1946)*, Paris : Publications de la Sorbonne, 1999, 352 p.

RICHEZ Jean-Claude, « La mémoire légendaire de l'éducation populaire », *Pour (GREP)*, n° 181, mars 2004, p. 106-114.

RICHTER Noë, *La Société d'histoire de la lecture : dix années d'investigations, quatre index pour la recherche*, Bernay : Société d'histoire de la lecture, 2009, 53 p.

_____, *Du conditionnement à la lecture : l'offre de lecture des Lumières à la Troisième République*, Bernay : Société d'histoire de la lecture, 2003, 103 p.

_____, *Cinq siècles de lecture populaire : la formation du système de lecture français de la Renaissance à nos jours*, Bernay : Société d'histoire de la lecture, 2000, 69 p.

_____, *Les voies d'accès au livre : la problématique des fondateurs de la lecture populaire, 1760-1862*, Bernay : Société d'histoire de la lecture, 1999, 68 p.

_____, *Bâtisseurs et acteurs de la lecture : répertoire biographique suivi d'une chronologie sommaire*, Bernay : Société d'histoire de la lecture, 1999, 37 p.

_____, *Les médiateurs du livre : prêtres et pasteurs, instituteurs, professionnels et militants*, Bernay : Société d'histoire de la lecture, 1999, 38 p.

_____, *Lecture populaire et ouvrière, lecture et travail*, Bernay : Société d'histoire de la lecture, 1998, 46 p.

_____, *Introduction à l'histoire de la lecture publique & à la bibliothéconomie populaire*, Bernay : À l'enseigne de la queue du chat, 1995, 252 p.

_____, « La mémoire de la profession », *Bulletin d'informations de l'ABF*, n° 160, 3e trim. 1993, p. 47-48.

_____, *La conversion du mauvais lecteur & la naissance de la lecture publique*, Marigné : Éd. de la Queue du chat, 1992, 93 p.

_____, *La lecture et ses institutions. 2, La lecture publique : 1919-1989*, Bassac : Plein chant, 1989, 237 p.

_____, « Sauver les bibliothèques », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 1-2, 1988, p. 154-156.

_____, « Lecture populaire et lecture ouvrière », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 2, 1983, p. 123-134.

_____, *L'éducation ouvrière et le livre : de la Révolution à la Libération*, Le Mans : Bibliothèque de l'Université du Maine, 1982, 112 f.

_____, *Bibliothèques et éducation permanente : de la lecture populaire à la lecture publique*, Le Mans : Bibliothèque de l'Université du Maine, 1981, 135 p.

_____, *La lecture publique en France de 1918 à 1945*, Le Mans : Bibliothèque de l'Université du Maine, 1979, 75 f.

_____, *Les Bibliothèques populaires*, Paris : Cercle de la librairie, 1978, 227 p.

_____, « Aux origines du club de lecture », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 4, 1977, p. 207-221.

_____, « Histoire de la lecture publique en France », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 1, 1977, p. 1-24.

RIOUX Jean-Pierre, *Le Front populaire*, Paris : Le Grand livre du mois, 2006, 159 p.

_____, « L'évolution des politiques culturelles et les métiers de la bibliothèque », *Bulletin d'informations de l'ABF*, n° 152, 1991, p. 46-51.

_____, « L'association en politique », dans René Rémond (dir.), *Pour une histoire politique*, nouv. éd., Paris : Seuil, 1996 (1ère éd.1988), p. 87-120.

_____, *L'Histoire culturelle de la France contemporaine : bilans et perspectives de la recherche*, Paris : Mission de la recherche et de la technologie du Ministère de la culture et de la commnunication : Institut d'histoire du temps présent du C.N.R.S, 1987.

_____, « Structures de sociabilité et pouvoir : remarques à propos des associations en France au XXe siècle », *Les cahiers de l'animation*, n° 46, 1984, p. 3-11.

_____, « Entre deux guerres, entre deux sociétés : l'éducation populaire en transit », *Les cahiers de l'animation*, n° 32, 1981, p. 9-16.

RIOUX Jean-Pierre (dir.), *La Vie culturelle sous Vichy*, Bruxelles : Éd. Complexe, 1990, 412 p.

_____, *Révolutionnaires du Front populaire : choix de documents 1935-1938*, Paris : Union générale d'éditions, 1973, 444 p.

RIOUX Jean-Pierre et SIRINELLI Jean-François, *Histoire culturelle de la France. 4, Le temps des masses : le vingtième siècle*, nouv. éd., Paris : Seuil, 2004, 505 p.

_____, *La culture de masse en France de la Belle Époque à nos jours*, Paris : Fayard, 2002, 461 p.

RIOUX Jean-Pierre et SIRINELLI Jean-François (dir.), *Pour une histoire culturelle*, Paris : Seuil, 1997, 455 p.

_____, *Les politiques culturelles municipales. Éléments pour une approche historique*, Paris : CNRS, 1990, 143 p.

ROBINE Nicole, *Lire des livres en France des années 1930 à 2000*, Paris : Cercle de la Librairie, 2000, 260 p.

_____, « Bibliothèques et recherches sur la lecture », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 4, 2001, p. 19-25.

_____, « État et résultats de la recherche sur l'évolution de la lecture en France », *Cahiers de l'Économie du Livre*, n° 5, mars 1991.

ROBIN Régine, *Masses et cultures de masse dans les années 1930*, Paris : Éditions ouvrières, 1991, 234 p.

ROBIN Régine (dir.), *Langage et idéologies : le discours comme objet de l'histoire*, Paris : Éditions ouvrières, 1974, 156 p.

ROPITAL Christine, *La naissance de l'Association des Bibliothécaires Français et les premières réflexions sur la lecture publique (1906-1931)*, dir. Sylvie Fayet-Scribe, mémoire de maîtrise en sciences de l'information, univ. Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2000, 79 p.

ROSELLI Mariangela et VERDIER Véronique, « Les usages sociaux d'une instance de contrôle : les comités d'inspection et d'achat des bibliothèques municipales », *Bulletin des bibliothèques de France*, n°1, 2000, p. 20-31.

SAEZ Guy (dir.), *Institutions et vie culturelles*, 2e éd., Paris : la Documentation française, 2005, 172 p.

SALVAN Paule, « Réforme de la formation professionnelle », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 6, 1963, p. 233-249.

SANDRAS Agnès (dir.), *Des bibliothèques populaires à la lecture publique*, Villeurbanne : Presses de l'ENSSIB, 2014, 542 p.

SAVOVA Elena, « Nikolaï Alexandrovitch Roubakine », *Lectures*, n° 54, avril 1990, p. 25-27.

SCARLATOS-BRELAZ Huguette, *Un bibliothécaire : Eugène Morel*, Villeurbanne : Presses de l'ENSB, 1979, 70-XVIII p.

SCHMIDT Frédéric, *Une Bibliothèque dans un pays rural : lecture et lecteurs à Saint Gengoux-le-National*, Mâcon : Bibliothèque centrale de prêt, 1985, 84 p.

SCHMITT Pierre, « Les bibliothèques en Alsace de 1900 à 1950 », *Saisons d'Alsace*, n° 3, 1950, p. 299-310.

SEGRÉ Monique, *Sociologie de la lecture*, Paris : La Découverte, 2007, 122 p.

SEGUIN Jean-Pierre, *Eugène Morel et la lecture publique : 1869-1934 : un prophète en son pays*, Paris : Centre Georges-Pompidou, Bibliothèque publique d'information, 1994, 222 p.

SEIBEL Bernadette, *Au nom du livre*, Paris : La Documentation française, 1988, 229 p.

SEIBEL Bernadette (dir.), *Lire, faire lire : des usages de l'écrit aux politiques de lecture*, Paris : Le Monde éd., 1995, 406 p.

SEMMEL Marie-Ange, *Index analytique du Bulletin de l'Association des bibliothécaires français*, mémoire pour le DSB, ENSB, 1984 [non paginé].

SIRINELLI Jean-François, « L'ère culturelle des masses ? », dans René Rémond (dir.), *Notre siècle,* Paris : Fayard, 1988, p. 947-971.

SORIEUL Françoise, « Transformer du social en outil. Des femmes bibliothécaires et productrices intellectuelles aux États-Unis et en France », dans Fatou Sow (dir.), *La recherche féministe francophone : langue, identités et enjeux*, Paris : Karthala, 2009, p. 513-528.

Spécial l'ABF a 100 ans, *BIBLIOthèque(s)*, n° 28, juin 2006.

SPINELLI Corinne (dir.), *Que faire après le turbin : salon littéraire, bibliothèque ou guinguette ? : Boulogne-Billancourt dans les années 1930 : [exposition], Boulogne-Billancourt, Bibliothèque et Archives municipales-Musée des années 30, [15 septembre-15 octobre 2005]*, Paris : FFCB : Somogy éd. d'art, 2005, 102 p.

STAVE Thomas, « Public lending right : a history of the idea », *Library trends*, vol. 29, 1981 1980, p. 569-582.

TACHEAU Olivier, « Bibliothèques municipales et genèse des politiques culturelles au XIX^e siècle. Dijon et Besançon entre 1816 et 1914 », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 4, 1995, p. 44-51.

_____, *Jalons pour repenser l'histoire des bibliothécaires municipaux sous la Troisième République*, dir. Dominique Varry, mémoire de DEA en sciences de l'information, Villeurbanne : ENSSIB, 1995, 79 p.

TARTAKOWSKY Danielle, *Le Front populaire : la vie est à nous*, Paris : Gallimard, 1996, 144 p.

TAYLOR Julia, « Left on the shelf?: The issues and challenges facing women employed in libraries from the late... », *Library History*, vol. 11, n° 1, janvier 1995, p. 96.

TERROT Noël, *Histoire de l'éducation des adultes en France*, nouv. éd., Paris : L'Harmattan, 1997, 345 p.

THIESSE Anne-Marie, *Le roman du quotidien : lecteurs et lectures populaires à la Belle-Époque*, Paris : Seuil, 2000 (1ère éd. 1984), 283 p.

THUILLIER Guy, *Les femmes dans l'administration depuis 1900*, Paris : Presses universitaires de France, 1988, 173 p.

_____, *La Bibliothèque municipale de Nevers de 1790 à 1940*, Nevers : Bibliothèque municipale, 1983.

URFALINO Philippe, « Les bibliothèques comme institutions », *Bulletin d'informations de l'ABF*, n° 176, 1997, p. 36-38.

_____, *L'invention de la politique culturelle*, Paris : La Documentation française, 1996, 361 p.

VADELORGE Loïc, *Rouen sous la III^e^ République : politiques et pratiques culturelles*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2005, IV-441 p.

VAN AELBROUCK André, *Éducation populaire et bibliothèques publiques : les conditions historiques, sociales et psychologiques de leur évolution*, Bruxelles : Éditions de la Librairie encyclopédique, 1956, 182 p.

VARRY Dominique, « L'histoire des bibliothèques en France », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 2, 2005, p. 16-22.

_____, « Réflexions autour de la parution de l'*Histoire des bibliothèques françaises* », *Bulletin d'informations de l'ABF*, n° 160, 3e trim. 1993, p. 43-46.

VERNUS Michel, « Lecture et bibliothèques populaires dans la région de Saint-Claude », *Les Amis du Vieux Saint-Claude*, n° 32, 2009, p. 20-27.

_____, « Le mouvement des bibliothèques populaires dans le Jura (1862-1914) », *Travaux de la Société d'émulation du Jura*, 2002, p. 289-290.

VODOSEK Peter, « Innovation and ideology : Walter Hofmann's library work in Desden-Plauen and Leipzig », *Library History*, vol. 23, mars 2007, p. 63-76.

WAGNER-URBAIN Madeleine, *Professional literature : a bibliographic essay*, mémoire, ENSB, 1983.

WALLON Emmanuel, « Histoire des bibliothèques françaises », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 4, 1993, p. 72-79.

WEBER Eugen, *La France des années trente : tourments et perplexités*, trad. Pierre-Emmanuel Dauzat, Paris : Fayard, 1994, 417 p.

WEIHS Jean, « Women in Libraries : The Long Struggle for Equality », *Technicalities*, vol. 28, n° 3, 2008, p. 9-12.

WIEGAND Wayne August et DAVIS Donald Gordon (dir.), *Encyclopedia of library history*, New York : Garland Publishing, 1994, XXXI-707 p.

WINOCK Michel, *Le Siècle des intellectuels*, Paris : Seuil, 1997, 695 p.

YVERT Louis, « Sur les catégories de bibliothèques municipales », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 5, 1992, p. 54-71.

_____, « Les statistiques des bibliothèques municipales », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 6, 1971, p. 309-350.

ARTICLES BIOGRAPHIQUES ET NÉCROLOGIES

ARNOULT Jean-Marie, « Henri Vendel », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 1, 1980, p. 11-12.

BABELON Jean, « Pierre d'Espezel », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 5, 1959, p. 250-251.

BABELON Jean, « Eugène Morel », *Bulletin de l'ABF*, n° 2, 1934, p. 14-15.

BARTOSZERVKI Marie, « Odette Réville (1893-1979) », *Bulletin d'informations de l'ABF*, n° 106, 1980, p. 27-28.

BOULOGNE Arlette et WALLER Suzanne, « Aline Payen-Puget ou la passion de l'enseignement », *Documentaliste - Sciences de l'information*, vol. 31, n° 6, novembre 1994, p. 295-297.

BREILLAT Pierre et GRESLÉ-BOUIGNOL Maurice, *Prosper Masson : 1867-1947, bibliothécaire, Albi, 1901-1935 : hommage de la Société des amis des bibliothèques d'Albi*, Albi : Société des amis des bibliothèques d'Albi, 1947, 20 p.

BRUN Robert, « Henri Vendel », *Bibliothèque de l'École des chartes*, vol. 108, n° 1, 1950, p. 193-195.

CAILLET Maurice, « Paul Poindron (1912-1980) », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 2, 1980, p. 51-54.

CAIN Julien, « Marcel Bouteron », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 9-10, 1962, p. 439-443.

_____, « Hommage à Pol Neveux », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 12, 1959, p. 587-588.

« Charles Schmidt (1872-1956) », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 2, 1956, p. 83-84.

Dougnac Marie-Thérèse, « Amédée Britsch », *Bulletin d'informations de l'ABF*, n° 34, 1960, p. 37-38.

« François Galabert », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 12, 1957, p. 904-905.

François Michel, « Georges Bourgin », *Bibliothèque de l'École des chartes*, vol. 117, n° 1, 1959, p. 368-374.

Gasnault Pierre, « Maurice Piquard (1906-1983) », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1983, vol. 141, n°2, p. 409-410.

Gras Pierre, « Charles Oursel », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 6, 1967, p. 239-241.

Guignard Jacques, « Georges Collon », *Bibliothèque de l'École des chartes*, vol. 120, n° 1, 1962, p. 322-325.

Hahn André, « Émile Dacier », *Bulletin d'informations de l'ABF*, n° 9, 1952, p. 3-4.

Kleindienst Thérèse, « Paul Poindron », *Bibliothèque de l'École des chartes*, vol. 138, n° 2, 1980, p. 345-349.

Lelièvre Pierre, « Souvenir de Marcel Bouteron », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 9-10, 1962, p. 445-447.

_____, « Louis-Marie Michon », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 1, 1959, p. 57-59.

Lethève Jacques, « Myriem Foncin », *Bulletin d'informations de l'ABF*, n° 100, 1978, p. 161-162.

« Marie-Eveline Page-Delaunay », *Bulletin des bibliothèques de France*, n°8, 1963.

« Marie Guittet », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 10, 1959, p. 443-444.

Martin André, « Henri Lemaître », *Bibliothèque de l'École des chartes*, vol. 107, n°1, 1948, p. 169-171.

Masson André, « Georges Collon », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 3, 1961, p. 133-135.

Maurice Duportet », *Bulletin des bibliothèques de France*, n°12, 1962.

« Maurice Gruny », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 9-10, 1962, p. 477-478.

Meuvret Colette, « Gabriel Henriot », *Bulletin d'informations de l'ABF*, n° 49, 1965, p. 233-243.

Pitollet Camille, « L. Barrau-Dihigo », *Bulletin Hispanique*, vol. 34, n° 2, 1932, p. 161-163.

Pons Jacques, « Odette Dourver », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 9-10, 1971, p. 527-529.

Porcher Jean, « Georges Girard », *Bibliothèque de l'École des chartes*, n° 104, 1943, p. 389-390.

Poulain Martine, « Hommage à Pierre Lelièvre », *BIBLIOthèque(s)*, n° 22, octobre 2005, p. 52.

Index des noms

A

Abraham, Jeanne....77, 100, 222
Abraham, Marcel (1898-1955)....355, 476
Aclocque, Geneviève (1884-1967)....225
Alaniou (née Quiri), Suzanne....393, 439
Alix, Roland....288, 327
Alverny, Marie-Thérèse d' (1903-1991)....393
Amargier, Louis (1902-?)....453
Aragon, Louis (1897-1982)....131, 303
Arrivot, Marie-Louise (1897-1970)....127, 128, 185, 186, 189, 196, 383
Aubanel, Jean-Louis (1864-1950)....157, 246
Aubin, Loÿs....262
Aubrun, Jacques....279, 300, 312, 343, 352, 361, 369, 381, 430, 438, 463, 466, 467

B

Bach, Charles-Henri (1898-?)....190, 191, 313
Barrau-Dihigo, Louis (1876-1931)....173, 186, 211
Barroux, André (1896-1951)....198, 287, 291, 462
Baucomont, Jean (1891-1967)....66, 70, 343, 412, 413, 415
Baudrillart, Henri (1821-1892)....73
Bellanger, Claude (1910-1978)....39, 299, 326, 328, 337, 359, 367, 431, 434, 436, 438, 439, 463, 493, 494, 500, 502
Bérard, Victor (1864-1931)....255, 267
Berna, Jeanne....289, 292, 327, 432
Bethléem, Louis (1869-1940)....312, 332, 452
Billières, Etienne (1876-1935)....247
Billy, André (1881-1971)....71
Bishop, William Warner (1871-1955)....95
Biso, Georges....327, 359
Bloch-Lainé, François (1912-2002)....305, 310
Bloch, Camille (1865-1949)....85, 164, 221, 250, 259
Bloch, Jean-Richard (1884-1947)....317, 327, 343
Blum, Léon (1872-1950)....254, 289, 301
Bogle, Sarah (1870-1932)....184, 185, 188
Bonnard, Abel (1883-1968)....481
Bonnet, Henri (1888-1978)....327
Bouisson, Fernand (1874-1959)....254
Bourdel, Maurice (1889-1968)....315
Bourgin, Georges (1879-1958)....326, 338, 495
Bourrelier, Michel (1900-1983)....281, 288, 289, 326-328, 337, 366, 396, 436, 438
Bouteron, Marcel (1877-1962)....449, 463, 478, 479, 481, 482, 488, 490, 492, 495, 496, 498-500, 502, 511
Boutillier du Retail, Armand (1882-1943)....280, 281, 289, 290, 292, 326, 328, 338, 366, 382, 485
Bouyssi, Marcelle (1903-1978)....197, 233
Brenier, Joseph (1876-1943)....306, 326
Briet, Suzanne (1894-1989)....283, 287, 473
Britsch, Amédée (1878-1960)....286, 287, 291, 371, 394

Bronner, Auguste (1880-1935).....253
Brunel, Clovis (1884-1971).....488
Brunschvicg, Cécile (1877-1946).....294
Burger, Combertus Pieter jr. (1858-1936).....160
Butler, Nicolas Murray (1862-1947).....265

C

Cain, Julien (1887-1974).....156, 173, 176, 200, 218, 254, 261, 262, 265, 268, 272, 273, 280, 281, 286, 293, 294, 303, 318, 326, 338, 344-346, 351, 353, 357, 360, 362, 364, 367, 372, 374-376, 392-395, 415, 427, 428, 435, 464, 465, 467, 468, 476, 478, 479
Calot, Frant (1889-1973).....161, 287
Cantinelli, Richard (1870-1932).....90, 164
Capitant, René (1901-1970).....498
Carcopino, Jérôme (1881-1970).....478
Carson, Jessie.....89, 90, 95, 130, 185, 196, 229, 230, 460
Cashmore, Herbert Maurice (1882-1972).....399
Cavalier, Jacques (1869-1937).....181, 267
Cazals, Noël (1861-1942).....267
Celier, Léonce (1885-1963).....213, 480-482, 488, 491, 499
Champion, Pierre (1880-1943).....211, 212
Chamson, André (1900-1983).....187, 299, 326-328
Chapoullié, René.....326, 365, 381
Châtelain, Emile (1851-1933).....74, 75, 211
Chaumonot, Marguerite (1881-1962).....60, 62, 126, 127, 191, 192, 227, 228, 385
Chevalley, Abel (1868-1934).....73, 92
Chevrillon, André (184-1957).....90, 108, 111, 139, 249
Choureau, Elvire.....395
Clavié, Marcel (1873-1963).....23, 86, 96
Coeytaux, Violette.....392, 393, 439, 473
Collijn, Isaak (1875-1949).....95
Collon, Georges (1898-1961).....82, 118-120, 162, 179, 198, 248, 275, 286, 288, 327, 343, 358, 359, 361, 382, 401, 409, 415, 431, 436, 449, 485, 488, 502
Coville, Alfred (1860-1942).....267
Coyecque, Ernest (1864-1954).....23, 76, 77, 82, 86, 87, 90, 95, 109, 113-115, 122, 124, 130, 148, 149, 156, 157, 166, 173, 175, 185, 189, 191, 196, 197, 205-209, 245, 246, 248, 267, 275, 283, 287, 289, 291, 313, 314, 326, 328, 335, 336, 352, 361, 365, 389, 397, 399, 444, 471
Crozet, Léo (1885-1969).....118, 124, 125, 167, 168, 189-192, 213, 338, 462, 486, 487

D

Dacier, Emile (1876-1952).....144, 181, 203, 237, 326, 392, 448, 451, 478-480
Demangeon, Albert (1872-1940).....337
Denoël, Robert (1902-1945).....285, 323, 327, 351, 366, 429
Depasse, Charles (1889-?).....311, 312
Destrez, Jean (1887-1950).....128
Dewey, Melvil (1851-1931).....77, 101, 224, 225
Dobelmann (épouse Kravtchenko), Suzanne (1905-1993).....220, 233, 337, 409
Dolléans, Edouard (1877-1954).....278, 279, 281, 295, 296, 299, 317, 326-328, 335, 338, 345, 350, 352, 353, 357, 359, 363, 364, 366, 368, 369, 390, 391, 393, 425, 427, 428, 430-432, 434, 435, 450
Dorez, Léon (1864-1922).....211, 212
Dössing, Thomas (1882-1947).....400
Dourver, Odette (1904-1971).....289, 327, 436
Dreyfus (épouse Weil), Jacqueline (1908-1943).....254, 462
Drury, Francis Keese Wynkoop (1878-1954).....335
Ducos, Hippolyte (1881-1970).....267

Duhamel, Georges (1884-1966).....164, 316, 317, 320, 321, 327, 395, 467, 468, 502
Duportet, Maurice (1899-1962).....144, 145, 163, 197, 395, 448
Duprat (née Odend'hal), Gabrielle (1898-1999).....440
Durup, Gustave (1900-1985).....414-416
Duveau, Georges (1903-1958).....326, 327

E

Esdaile, Arundell (1880-1956).....95
Espezel, Pierre d' (1893-1959).....161, 173, 174, 176, 471

F

Fabietti, Ettore (1876-1962).....189
Faucher, Paul (1898-1967).....413
Faÿ, Bernard (1893-1978).....435, 457, 462, 464, 472, 473, 475, 478-482, 485-488, 490, 492, 496, 501, 505
Ferrière, Adolphe (1879-1960).....404, 413
Flory, Jean (1903-1961).....327
Foncin, Myriem (1893-1976).....392, 393, 426, 428, 430, 431, 438, 439, 456, 460, 461, 468, 469, 471, 485

G

Galabert, François (1873-1957).....247
Giono, Jean (1895-1970).....328
Girard, Georges (1891-1941).....176, 186, 187
Giraud-Mangin, Marcel (1872-1949).....189, 202, 203, 207, 273
Godet, Marcel (1877-1949).....153, 320, 323
Godet, Marcel (1882-1914).....76
Godin, Huguette.....327
Graesel, Arnim (1849-1917).....189
Grand, Roger (1874-1962).....255, 272
Grasset, Bernard (1881-1955).....315, 321
Grolier, Éric de (1911-1998).... 131, 197, 212, 250, 251, 275, 277-279, 281, 284, 286, 289, 337, 354, 357, 361, 368, 369, 404, 408, 415-417, 425, 427, 428, 435, 464, 468, 504, 509
Grolier, Georgette de (1899-1988).... 39, 131, 196, 197, 212, 234, 235, 275, 277, 278, 280, 281, 284, 286, 288, 289, 293-295, 297, 322, 328, 329, 331, 332, 334, 335, 344, 346, 348, 349, 351-353, 356, 365, 383, 393, 410, 414, 416, 425-427, 432, 433, 445, 465, 509
Grunebaum-Ballin, Paul (1871-1969).....254, 350
Gruny, Marguerite (1903-1993)..... 100, 196, 197, 204, 209, 222, 238, 245, 280, 283, 286, 288, 289, 292, 293, 327, 328, 343, 347, 376, 393, 394, 415, 427-429, 438, 439, 461, 462, 485, 502
Gsell, Paul (1870-1947).....96, 116, 156, 157, 246
Guilloux, Louis (1899-1980).....313, 327

H

Halphen-Istel, Claire (1886-1955).....353, 373
Hansen, Robert Lasalle (1890-1982).....338
Hauck, Henry (1902-1967).....337, 367, 392, 415
Haucourt, Geneviève d' (1904-2000).....470
Henriot, Gabriel (1880-1965)..... 60, 90, 95, 114, 127, 128, 157, 158, 161, 175, 176, 184, 185, 188, 189, 196, 197, 202, 205-207, 209, 210, 212, 252, 273, 275, 311-313, 318, 327, 336, 354, 359, 368, 381-385, 392, 393, 397, 398, 403, 407, 410, 450, 473, 485

Hirschauer, Charles (1888-1929).....200, 202, 255, 262, 266, 271, 273
Hitchler, Theresa (1895-?).....185
Hofmann, Walter (1879-1952).....129, 405, 406, 408, 413, 415, 416
Huchet, Claire (1899-1993).....116
Hurepoix.....152, 153, 161-163, 167, 174, 175, 187

J

Jaryc, Marc.....283, 321
Jean-Desthieux, François (1895-1944).....396
Jeulin (née Plique), Germaine (1903-1993).....440, 445
Joeckel, Carleton Bruns (1886-1960).....251, 339
Joly, Henry (1892-1970).....189, 198, 200, 202, 273, 488
Josserand, Pierre (1898-1972).....393, 439
Jouhaux, Léon (1879-1954).....97, 388
Jousserandot, Louis (1867-1936).....283
Juillard, Hippolyte (1871-1926).....245
Julien, Jules (1864-1935).....247, 257, 258

K

Karpelès, Suzanne (1890-1968).....341
Kölb, Albert (1891-1975).....488

L

Labbé, Edmond (1868-1944).....267
Labergerie, Raphaël.....386, 473, 479, 481
Labrosse, Henri (1880-1942).....119, 120, 198, 220, 267, 382, 463
Lacore, Suzanne (1875-1975).....295
Lafontaine, Henri (1854-1943).....96, 107, 404
Lagrange, Léo (1900-1940).....288, 294, 295, 299-303, 306, 318, 345, 368
Lagrange, Madeleine (1900-1992).....346
Lahy-Hollebecque, Marie (1880-1957).....353, 428
Lallemand, Charles (1868-1941).....340
Langlois, Charles-Victor (1863-1929).....74, 77, 94, 263
Langlois, Marcel (1871-1941).....24, 59, 126, 147, 397
Lapie, Paul (1869-1927).....113, 351
Lapie, Pierre-Olivier (1901-1994).....351
Lapierre, Georges (1886-1945).....328, 360, 367, 431
Laran, Jean (1878-1948).....488, 492, 495
Le Bras, Gabriel (1891-1970).....502
Le Goaziou, Adolphe (1887-1953).....322
Lebrun, Charles.....327, 367, 431
Lefranc, Georges (1904-1985).....390
Lefrancq, Paul (1904-1984).....337, 394
Lelièvre, Pierre (1903-2005).....198, 232, 275, 291, 357, 360, 375-379, 431, 450, 463, 470, 483, 488, 492, 495-501
Lemaître, Henri (1881-1946).....60, 62, 76, 90, 94, 98, 124, 148, 158, 165, 166, 188, 189, 197, 200, 205, 207-209, 211-214, 252, 253, 261, 267, 275, 278, 309, 311, 312, 326, 339, 341, 342, 345, 382, 397, 399, 413, 438, 439, 449, 458, 463, 469, 473, 485-487, 502
Lemoine, Jean-Gabriel (1891-1970).....327
Lemoisne, Paul-André (1875-1964).....173
Leriche, Paul-André (1875-1964).....238, 245, 280, 283, 286, 288, 289, 292, 327, 328, 376
Levassor, Renée.....373, 393, 394, 439

Logié, Paul (1901-1988).....198, 431
Loviton, Jeanne (1903-1996).....217

M

Maire, Albert (1856-1931).....151, 189
Malclès, Louise-Noëlle (1899-1977).....179, 205, 283, 327
Malraux, André (1901-1976).....303
Mann, Margaret (1868-1941).....185
Marchandeau, Paul (1882-1968).....267, 327, 368
Marcquigny, Fernand (1876-1942).....254
Marquet, Adrien (1884-1955).....379
Martin, André (1884-1963).....101, 437, 444, 485-487
Masson, André (1900-1986).....142, 162, 327, 337, 356, 375, 379, 380, 483, 498, 499
Masson, Paule (1906-1995).....293, 503
Masson, Prosper (1867-1947).....76, 95
Mazerolle, Fernand (1868-1941).....204
Merlant, Francis (1863-1938).....267
Michaud, Guy (1911-2006).....349
Michon, Louis-Marie (1900-1958).....429, 430, 432, 438, 483, 488, 492, 499
Milam, Carl H. (1884-1963).....95, 397, 398
Moliner, Maria (1900-1981).....338
Monnet, Georges (1898-1980).....254
Montel (épouse Ravage), Denise (1899-1962).....77, 316, 317, 322, 354, 388-393, 485
Morel, Eugène (1869-1934)... 10, 13, 20-23, 26, 61, 64-67, 73-78, 81-83, 90-92, 94-96, 99, 112, 115, 126, 129-131, 145, 151, 152, 162, 166, 171, 172, 174-176, 185, 186, 198, 199, 205, 207-211, 222, 224, 225, 229, 231, 246, 249, 250, 252, 275, 278, 280, 283, 285, 314, 360, 365, 369, 389, 397, 399, 507
Morgan, Anne (1873-1952).....88, 183, 451
Morizet, André (1876-1942).....255, 267, 280, 465
Mortet, Charles (1852-1927).....74, 186
Mothes, René.....357
Mouraille, Jean.....481, 482
Murray-Dike, Anne (1875-1929).....88

N

Neveux, Pol (1865-1939).... 38, 40, 42, 43, 46, 48, 50, 84, 90, 95, 122, 142, 148, 149, 154, 155, 200, 221, 244, 250, 266, 267, 380
Nony, Camille.....415, 416

O

Oberlin, Jean-Frédéric (1740-1826).....20
Oddon, Yvonne (1902-1982)... 168, 190-192, 196, 234, 283, 313, 327, 336, 342, 345, 355, 359, 364, 365, 392, 393, 395, 401, 426, 464, 476
Ortega y Gasset, José (1883-1955).....320, 321
Otlet, Paul (1868-1944).....73, 82, 96, 107, 110, 151, 159, 320, 404
Oursel, Charles (1876-1967).....44, 45, 156, 160, 173, 174, 178, 200, 202, 203, 206, 210, 271-273

P

Page-Delaunay, Eveline (1896-1963).....141, 143, 220, 232, 233

Pageot, Auguste (1884-1962)....378
Parsons, Mary Prescott (1885-1971)....184, 185
Parvillez, Alphonse de (1881-1970)....127, 128, 384, 385
Paty, René (1891-1945)....327
Payen (épouse Puget), Aline (1901-1994)....384, 393, 394, 438
Pellisson, Maurice (1850-1915)....21, 74, 82, 94, 123
Pereire, Alfred (1879-1957)....267
Perrin, Francis (1901-1992)....307, 502
Petit, Solange....452, 453, 461
Philip, Jean (1868-1952)....255, 267, 390
Philippe-Levatois, Jeanne (1903-1982)....232, 237, 238
Pichard du Page, René (1886-1966)....267, 462, 486, 487
Piéron, Henri (1881-1964)....413-415
Piquard, Maurice (1906-1983)....143, 198
Poindron, Paul (1912-1980).... 357, 374, 376, 393, 394, 426, 428, 430, 431, 437, 439, 444, 468, 471, 472, 484, 485, 498, 499, 502
Poirée, Elie (1850-1925)....199
Préchac, Albert....488
Prinet, Jean (1912-1991)....393, 440

R

Radlinska, Helena (1879-1954)....415
Rageot, Georges (1902-1950) 426
Ravon, Georges (1900-1960)....303
Renié (épouse Meuvret), Colette (1896-1990)....185, 384
Renoult, Jacques....479, 483, 488
Réville, Odette (1892-1979)....109, 141, 198, 204, 220, 234, 286, 289, 292, 327, 345, 395, 432
Ricci, Seymour de (1881-1942)....171, 190-192, 229
Richard, Robert....293
Richaud, Paul (1887-1968)....385
Rieunier, Marcel (1890-1981)....399
Rivet, Paul (1876-1958)....327, 390
Rivière, Georges-Henri (1897-1985)....299, 326, 352, 426, 432
Roger, Maurice (1863-1941)....65, 66, 209, 266, 267
Roland-Marcel, Pierre-René (1883-1939)....90, 94, 99, 209, 248, 262, 265-267, 271, 303, 304
Rolland, Romain (1866-1964)....252
Roubakine, Nicolas (1862-1946)....129, 403-406, 412-416, 418
Roustan, Mario (1870-1942)....22, 209, 248, 254, 255, 266, 267, 273, 274, 280
Roz, Firmin (1866-1957)....90, 185

S

Sainte-Laguë, André (1882-1950)....500
Saleilles, François (1894-1943)....173
Schmidt, Charles (1872-1956).... 24, 25, 32, 34, 37, 41-44, 50, 54, 114, 144, 158, 175, 190, 192, 193, 237, 258, 266-268, 273, 274, 286, 326, 357, 359, 392, 413, 478
Schuster, Wilhelm (1888-1971)....400
Sedeyn, Rachel....185, 278
Serre, Philippe (1901-1991)....351, 368, 502
Serres de Mesplès, Christian de....24, 25, 111
Simonnet, Frank....144, 192, 293
Stein, Henri (1862-1940)....110, 111, 212, 213
Sustrac, Charles (1874-1951)....94, 153, 154, 199, 289, 290, 327, 363, 436

T

Talvart, Hector (1880-1989).....327
Thier, Erich (1902-1968).....408

V

Vaillant-Couturier, Paul (1892-1937).....256
Valous, Guy de (1891-1972).....488
Van Tieghem, Philippe-Adrien (1898-1969).....412, 415
Vendel, Henri (1892-1949).....69, 109, 162, 173, 189, 197, 198, 275, 280, 281, 283, 286, 288, 289, 292, 294, 299, 301, 317-319, 326, 328, 338, 343-348, 352, 353, 358, 362, 363, 365, 368, 391-394, 396, 400, 401, 427-429, 431, 432, 436, 438, 439, 444, 450, 451, 455, 460, 463, 475, 479, 480, 485, 496, 499, 503
Venot, Charles (1875-1940).....322
Vérine, Victorine (1892-1985).... 39, 89, 196, 198, 233, 253, 254, 286, 287, 292, 327, 341, 342, 345, 355, 395, 400, 436, 438, 450, 451, 476
Verrier, Jean (1887-1963).....479
Vial, Francisque (1869-1940).....267
Vidalenc, Georges (1885-1967).....299, 328, 337, 367, 390, 463
Vignaud, Jean (1875-1960).....395
Vildrac, Charles (1882-1971).....327
Villadary (épouse de La Motte), Cécile.....232, 467

W

Wallon, Henri (1879-1962).....495
Waples, Douglas (1893-1978).....129, 404-408, 414-416
Watteville, Oscar de (1824-1901).....312
Wetzel, Liliane.....219, 370, 394, 399, 400, 433, 434, 445, 451, 463, 479, 485, 488-490, 499, 503
Wilson, Louis Round (1876-1979).....214, 408

Z

Zay, Jean (1904-1944).....257, 288, 294, 355, 374, 476, 477

Table des matières

Introduction..... 11

Première partie. Promouvoir un nouvel idéal d'ouverture au plus grand nombre..... 31

CHAPITRE 1. LA SITUATION DES BIBLIOTHÈQUES FRANÇAISES APRÈS LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE.....33

1. Le paysage nuancé des bibliothèques municipales.....34

1.1. La prééminence des bibliothèques municipales classées.....34
1.2. Les instances de contrôle, entre local et national 37
1.2.1. Le comité d'inspection et d'achat.....37
1.2.2. Les inspecteurs généraux des bibliothèques.....41
1.3. Collections, services et publics 45
1.3.1. Publics et usages : bibliothèques populaires, universitaires ou savantes ?.....46
1.3.2. Prêt à domicile et horaires d'ouverture.....49

2. La bibliothèque populaire protéiforme : une fonction plus qu'un statut.....54

2.1. Bibliothèques associatives.....55
2.2. Ouvriers et bibliothèques.....58
2.3. Bibliothèques populaires catholiques.....60

3. La bibliothèque dans le giron de l'école.....65

3.1. La grande pauvreté des bibliothèques scolaires.....65
3.2. L'instruction et l'éducation morale comme seules fins possibles.....72

CHAPITRE 2. LES RACINES DE L'ESPRIT DE RÉFORME.....75

1. Le « prophète » Eugène Morel.....75

1.1. La controverse autour de ses ouvrages.....75
1.2. Son influence.....78

2. L'héritage contesté des bibliothèques populaires.....80

2.1. Le demi-échec des bibliothèques populaires.....80
2.2. Le rejet de la bibliothèque populaire.....83

3. Les conséquences de la Première Guerre mondiale.....86

3.1. Bouleversements politiques, sociaux et économiques.....86
3.2. L'action du CARD.....90

4. Les modèles étrangers.....93

4.1. Nature des références....94
4.2. Moyens de connaître les bibliothèques étrangères....96
4.3. Internationalisation de la réflexion....98
4.4. La supériorité du modèle anglo-saxon était-elle réelle ?....100

CHAPITRE 3. ÉMERGENCE D'UN IDÉAL MODERNISTE....109

1. Un réseau de bibliothèques modernes pour l'ensemble de la population....109

2. Bibliothèque et école : complémentarité ou concurrence ?....113

3. Influences de l'idéal moderniste....119

3.1. Applications du modèle : la modernisation de quelques bibliothèques municipales....119
3.2. Des relais plus inattendus....127
3.2.1. L'assimilation partielle du discours moderniste par les bibliothèques catholiques....127
3.2.2. La collaboration avec les grandes associations laïques....131
3.2.3. L'approche du milieu ouvrier....132

Deuxième partie. L'identité professionnelle en construction....137

CHAPITRE 4. DÉFINIR LE BIBLIOTHÉCAIRE....139

1. Approche prosopographique du milieu bibliothécaire....139

1.1. Remarques méthodologiques....139
1.2. Diversité des situations professionnelles : qui sont les bibliothécaires ?....141

2. À la recherche du professionnel....150

2.1. Le sacre du professionnel....150
2.2. Intellectuel ou technicien ?....154
2.3. La lecture publique requiert-elle des professionnels ?....159

3. Valeurs professionnelles des bibliothécaires : pourquoi la lecture publique ne fut pas une évidence....163

3.1. La lecture publique à l'opposé de la culture patrimoniale ?....163
3.2. Lecture distractive et culture populaire....166

CHAPITRE 5. L'ÉVOLUTION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE…173

1. Les diplômes traditionnels....173

1.1. L'École des chartes : une vieille institution à réformer ?....173
1.2. CAFBM et DTB : des diplômes sans formation ?....179

2. L'École de bibliothécaires : une innovation américaine au service de la lecture publique 184

3. Manuels et stages....191

CHAPITRE 6. LA PLACE DE LA LECTURE PUBLIQUE DANS LES RÉSEAUX PROFESSIONNELS....197

1. Les réseaux de formation : École des chartes et École de la rue de l'Élysée....198

2. L'ABF et la lecture publique....201

2.1. Fonctionnement de l'ABF....201
2.2. Une association très divisée....203
2.3. La place de la lecture publique dans les débats de l'ABF....207

3. Les revues professionnelles....212

CHAPITRE 7. LA PLACE DES FEMMES....217

1. L'entrée progressive des femmes dans le monde des bibliothèques....217

1.1. Dynamique de la féminisation : la voie de la professionnalisation....217
1.2. Un argumentaire essentialiste....225

2. Quelle influence sur la lecture publique ?....232

2.1. L'investissement des femmes dans la lecture publique....232
2.2. Lecture publique féminisée, lecture publique dévaluée ?....237

Troisième partie. Passer à l'action : de l'idéal à la réalité....241

CHAPITRE 8. CONVAINCRE LA SPHÈRE POLITIQUE....243

1. Les élus et les bibliothèques : de l'indifférence aux initiatives 244

2. Motivations des élus : idéologies et stratégies politiques....248

2.1. La lecture publique est-elle de gauche ?....248
2.1.1. La lecture publique : un projet démocratique....249
2.1.2. Influence de l'appartenance politique sur l'action en faveur de la lecture publique....251
2.1.3. De l'importance des représentations de la bibliothèque....257

3. La faible efficacité des espaces de discussion nationaux....260

3.1. Les bibliothèques dans la presse....260
3.2. La Commission supérieure des bibliothèques....262
3.3. La Commission de la lecture publique....264
3.4. La loi de nationalisation, exemple le plus abouti de l'influence des bibliothécaires sur les parlementaires....270
3.4.1. Une longue mobilisation....270
3.4.2. Les conséquences de la loi de nationalisation sur l'organisation de la lecture publique. .272

CHAPITRE 9. LE MOMENT FRONT POPULAIRE 277

1. La naissance de l'Association pour le développement de la lecture publique (ADLP).....277

1.1. Les Grolier et la Revue du livre....277
1.1.1. Un couple de militants....277
1.1.2. L'évolution de la Revue du livre et des bibliothèques....282
1.2. D'un projet de sections à la constitution d'une association indépendante....285
1.2.1. Plusieurs étapes vers l'indépendance....285
1.2.2. L'enthousiasme des débuts....292

2. Le temps des associations et du loisir culturel....297

2.1. Floraison d'associations culturelles....297
2.2. Lois sociales et sous-secrétariat d'État aux loisirs....299
2.3. Autour de la notion de loisir culturel....303
2.3.1. De l'éducation populaire aux loisirs culturels....303

2.3.2. Vers la lecture-plaisir ?....308
2.3.3. Le cas particulier du roman....310

3. Un nouvel argumentaire en faveur de la lecture publique : la bibliothèque comme remède à la crise du livre....315

3.1. Crise culturelle : le livre face aux nouveaux médias....315
3.2. Crise économique : le libraire, l'éditeur et la bibliothèque....319

CHAPITRE 10. L'ADLP, DE NOMBREUX DÉBATS MAIS PEU D'ACTIONS..325

1. Fonctionnement de l'association....325

1.1. Composition de l'association....325
1.2. Répartition du travail....328

2. Action....330

2.1. Aide aux petites bibliothèques....330
2.1.1. Un service de renseignements pour les petites bibliothèques....330
2.1.2. Les listes de livres....334
2.1.3. Le Manuel de la bibliothèque publique moderne....337
2.2. Le bibliobus de la Marne et autres accomplissements....339
2.2.1. Le bibliobus : un emblème de l'organisation de la lecture publique....339
2.2.2. L'expérience de la Marne....344
2.2.3. L'échec des autres projets de bibliothèques circulantes....348

3. Des points de vue finalement inconciliables....351

3.1. Rivalités personnelles et associatives....351
3.2. Débats de fond....354
3.2.1. Autour du plan d'organisation de la lecture publique....354
3.2.2. L'écueil de la multiplication des points de vue....361
Des stratégies différentes....361
La confrontation des différentes professions : vers un assouplissement des frontières entre professionnels et non-professionnels ?....364
Divergences politiques au sein de l'association....368

CHAPITRE 11. DES PROJETS DE PLUS EN PLUS AMBITIEUX....371

1. Des initiatives de grande ampleur financées par l'État....371

1.1. L'Exposition internationale de 1937....371
1.2. La Bibliothèque nationale : une sous-direction des bibliothèques avant l'heure....374
1.3. Les projets locaux....376
1.3.1. À Nantes....376
1.3.2. À Bordeaux....379
1.3.3. À Sceaux....380

2. Essaimage dans les milieux catholiques et les milieux syndicaux....382

2.1. L'action catholique....383
2.1.1. Henriot et l'Institut catholique....383
2.1.2. La création du réseau des Bibliothèques modernes pour tous....384
2.2. Dans les milieux syndicaux....387
2.3. Pendant ce temps-là, à l'ABF....391
2.4. D'autres associations en faveur de la lecture et des bibliothèques....394

3. Le développement de la réflexion sur la lecture publique à l'international.....396

3.1. Congrès de la FIAB et enquêtes de l'IICI.....396
3.2. Les balbutiements de la sociologie de la lecture.....401
3.2.1. Pionniers de la sociologie de la lecture dans les années 1930.....403
3.2.2. La sociologie de la lecture en France.....408

Quatrième partie. Évolution de la lecture publique pendant la guerre….421

CHAPITRE 12. D'UNE ASSOCIATION À L'AUTRE : LA TRANSMISSION INCOMPLÈTE.....423

1. Déclin et disparition de l'ADLP.....423

1.1. Implosion.....423
1.2. Ultimes efforts et dissolution.....431

2. La section lecture publique à l'ABF.....435

CHAPITRE 13. LA LECTURE PUBLIQUE EN TEMPS DE GUERRE.....441

1. Conséquences de la guerre sur les bibliothèques de lecture publique.....441

1.1. Fermetures, destructions, fréquentation.....441
1.2. Le développement des bibliothèques privées.....450
1.3. De la nécessité des bibliothèques en temps de guerre.....453
1.4. L'orientation vers la lecture des jeunes.....456

2. Le sort des acteurs du débat sur la lecture publique 459

3. La coopération des associations sous l'égide de la Bibliothèque nationale.....463

3.1. Organiser la lecture des soldats et des réfugiés.....463
3.2. La collaboration des institutions publiques et des œuvres privées.....465
3.3. À la Bibliothèque nationale : nouvelles missions, nouveaux services.....468

CHAPITRE 14. VERS UNE ORGANISATION DE LA LECTURE PUBLIQUE. 473

1. Une succession de projets fondés sur des motivations diverses.....474

1.1. Les tentatives avant la guerre.....474
1.2. Jeux de pouvoirs autour de la Bibliothèque nationale 475
1.3. Une période propice aux projets.....481
1.4. Le travail de la section permanente de la Commission supérieure des bibliothèques.....485

2. Redresser la France grâce aux bibliothèques 490

2.1. La place de la culture et des bibliothèques dans les projets de la Résistance.....490
2.2. La naissance de la Direction des bibliothèques et de la lecture publique.....493

Conclusion 505

Annexes.....511

Index des noms.....599